THE MONASTERY HILL BINDERY
ERNST HERTZBERG & SONS CHICAGO

UNIVERSITY OF ILLINOIS
LIBRARY

Class 905
Book REQ
Volume 20

Ja 09-20M

LA

LECTURE HISTORIQUE

Série T

SAINT-AMAND (CHER). — IMPRIMERIE DE DESTENAY — BUSSIÈRE FRÈRES.

LA

LECTURE HISTORIQUE

1109
15 Nov 1

Série T

(REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES, TOME XX.)

	Pages.
Delattre (R. P.). Le plan de la Genèse.	5 à 48
Robert (U.). Le pape Étienne X.	49 à 77
Ferret (L'abbé), aumônier du Lycée Henri IV. Nullité du mariage de Henri IV avec Marguerite de Valois.	78 à 114
Delarc (L'abbé). Les origines de l'hérésie de Bérenger.	115 à 155
Mélanges, courrier, chronique, bibliographie.	156 à 356
Vigouroux (F.), prêtre de St-Sulpice. Le patriarche Abraham et les découvertes modernes.	357 à 426
Gérin (Ch.). Le pape Innocent XI et la révolution anglaise de 1688.	427 à 481
Stevenson (H.). L'hymnographie de l'église grecque. Du rhythme dans les cantiques de la liturgie grecque.	482 à 537
Mélanges, courrier, chronique, bibliographie.	538 à 695

PARIS
H. WELTER, ÉDITEUR
59, RUE BONAPARTE, 59

1892

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. XX. 1er JUILLET 1876.

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

ONZIÈME ANNÉE

39e LIVRAISON

—

1er JUILLET 1876

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

25, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 25

—

1876

305
A 60

LE PLAN DE LA GENÈSE

Depuis le jour où le médecin Astruc publia ses conjectures sur les sources de la Genèse [1], la critique s'est beaucoup exercée sur ce livre et sur le reste du Pentateuque. La question de l'origine, de la composition et de l'antiquité des cinq livres de Moïse, a préoccupé une foule d'exégètes en Allemagne. Malheureusement, tant d'efforts ont abouti à la confusion.

Trois théories principales, comprenant bien des variétés, se disputent aujourd'hui les suffrages. Les uns font du Pentateuque une *collection* de fragments provenant de sources diverses ; d'autres le considèrent comme résultant de la fusion de deux écrits originaux, dont on reconnaîtrait les lambeaux à l'emploi exclusif dans certains passages, tantôt du mot *Élohim*, tantôt du mot *Jéhovah* pour exprimer l'idée de Dieu. Les partisans de cette hypothèse distinguent par les épithètes d'*élohiste* et de *jéhoviste* les auteurs supposés des deux écrits fondus dans la Genèse actuelle. Enfin, d'après une troisième classe de critiques, le Pentateuque, rédigé primitivement par un auteur élohiste, aurait subi ensuite les remaniements et reçu les additions considérables d'un ou de plusieurs auteurs jéhovistes.

Ces théories, de la manière dont elles sont ordinairement exposées, enlèvent à Moïse la paternité des cinq livres qui portent son nom.

Notre intention n'est pas de nous mêler à ces débats et de nous perdre dans le labyrinthe inextricable des hypothèses rationalistes. Nous espérons faire voir d'une ma-

[1] *Conjectures sur les mémoires originaux dont il paraît que Moïse s'est servi pour composer le livre de la Genèse.* Bruxelles, 1753.

146055

nière directe, par l'exposition du plan de la Genèse, que pour le premier livre de Moïse, — car nous ne nous occuperons guère aujourd'hui des quatre autres, — ces hypothèses sont dénuées de fondement.

La Genèse, si on en découvre la structure intime, se présente comme une œuvre si bien proportionnée et si bien réglée jusque dans les moindres détails ; elle commence, elle continue et s'achève sur un plan si simple, mais aussi d'une harmonie si parfaite, qu'elle ne peut être que la réalisation d'une conception unique. C'est parce que cette unité et cette harmonie de la Genèse ont été trop peu remarquées jusqu'à présent, que nous nous proposons de les mettre en relief dans ces pages.

Notre travail se résume en deux points. Nous exposerons d'abord ce que nous croyons être l'idée véritable de la Genèse; ensuite nous montrerons le parti qu'on peut en tirer pour la critique et pour l'interprétation de ce livre.

I

La Genèse, disons-nous, a été rédigée sur un plan d'une entière régularité. Supprimez les divisions arbitraires introduites dans le texte à différentes époques, lisez le livre d'un trait, et vous en découvrirez la structure véritable ; vous verrez que la Genèse est, en réalité, un vaste tableau généalogique accompagné d'un texte explicatif, un tableau généalogique où les événements de l'histoire primitive et de l'histoire patriarcale viennent s'intercaler dans les intervalles de la ligne principale et des lignes secondaires, selon les personnages qui y jouent les rôles prépondérants, et dans lequel les faits ainsi distribués reçoivent un développement proportionné à leur importance dans l'ensemble.

L'histoire de la création en six jours est comme le préambule ou le fondement de la Genèse, mais ce n'est pas ici le lieu de le montrer. Pour le moment, nous parcourrons la Genèse à partir de l'endroit où sont énumérés les descendants du premier homme, dans la ligne de Caïn d'abord, et ensuite dans la ligne de Seth [1].

[1] *Gen.* ch. IV, 17 et suiv.

L'énumération de la postérité d'Adam suivant la ligne de Caïn, n'occupe que peu de place jusqu'à la septième génération. Mais l'histoire de Lamech, dont le crime donne lieu à une leçon morale, et l'histoire des fils de Lamech, Jabel, Jubal et Tubal-Caïn, dont les inventions ont fait époque dans le développement des arts, sont racontées avec quelque détail Malgré cela, le *livre des générations d'Adam* suivant la ligne de Seth, est développé avec plus de complaisance : il comprend dix générations, et va jusqu'à Noé.

Comme on nous fait connaître la postérité de Caïn avant celle de Seth, nous signalerons dès maintenant une règle à laquelle il n'est pas dérogé une seule fois dans la Genèse :

Lorsque l'arbre généalogique se divise en plusieurs branches, les branches secondaires, si les chefs dont elles sont issues ont été nommés dans le récit des événements, obtiennent toujours une mention; elles sont traitées dans l'ordre inverse de leur importance, et avant la branche privilégiée destinée à perpétuer le tronc. Cette mention des branches secondaires consiste à en faire le dénombrement et à relever quelques particularités de leur histoire. C'est une manière de prendre congé d'elles, et cela fait, on n'y revient plus. Cette méthode, qu'on pourrait appeler la méthode d'élimination, est la plus naturelle, et facilite singulièrement la marche du récit.

Une conséquence de la règle énoncée, c'est que, dans la Genèse, les faits ne sont pas rangés dans une succession unique. Cette observation nous sera très-utile dans la suite.

Signalons une seconde règle suivie par l'auteur de la Genèse, une règle moins importante que la première, mais dictée par le même esprit :

Le nombre d'années qu'a vécu chacun des patriarches de la ligne principale est toujours donné; ce nombre n'est point donné dans les lignes latérales. Il y a une exception à la dernière partie de cette règle, c'est en faveur d'Ismaël.

Revenons au *livre des générations d'Adam*. Les détails intercalés dans cette première partie de la grande ligne généalogique sont répartis dans un certain nombre de strophes d'une formule identique.

On connaît cette formule : « Seth vécut cent cinq ans et il engendra Énos ; il vécut ensuite huit cent sept ans et il engendra des fils et des filles. Le nombre total des jours de sa vie fut huit

cent douze ans, et il mourut [1]. » A la suite ou dans le corps de la strophe, on relève un fait saillant de la vie du patriarche ; le cas s'est présenté pour Hénoch et Lamech, et si l'auteur a été si sobre de renseignements pour les patriarches de cette ligne jusqu'à Noé, c'est que la matière lui faisait défaut. Car il a traité plus largement l'histoire de plusieurs descendants de Caïn, pour lesquels on ne l'accusera pas de prédilection.

La première période généalogique se termine à Noé. Ce patriarche, à cause de son importance personnelle, et du caractère particulier des événements auxquels il prit part, constitue à lui seul une seconde période : *les générations de Noé* [2] ; à son nom se rattache le tableau de la corruption universelle à laquelle Dieu mit un terme par le déluge.

Les trois fils de Noé ayant été mentionnés dans l'histoire de leur père, à la mort de celui-ci le récit biblique se continuera par les *générations des fils de Noé, Sem, Cham et Japhet* [3] Bien que ces trois témoins du déluge se présentent partout ailleurs dans l'ordre où nous venons de les nommer, leurs descendants sont énumérés dans l'ordre inverse. L'auteur est fidèle à son principe. Dans l'immense courant des générations humaines, il suit un fil principal qu'il ne perd jamais de vue ; il s'attache aux destinées d'une famille privilégiée. Or cette famille est issue de Sem, elle sera longtemps en contact avec les fils de Cham, mais elle n'aura avec les fils de Japhet que des rapports tardifs. Au point où nous sommes arrivés, on éliminera donc successivement les fils de Japhet, les fils de Cham et la masse des descendants de Sem.

Les Gentils, lancés dans leurs voies, y marcheront jusqu'à l'heure fixée par la Providence ; nous autres, fils de Japhet, nous sommes écartés les premiers, mais consolons-nous, un jour nous serons rappelés, et alors nous recueillerons une large part des bénédictions divines. En attendant, une famille choisie dans la race de Sem est chargée de porter à travers les siècles les secrets de la miséricorde céleste.

Moïse, après avoir énuméré la triple postérité de Sem, Cham

[1] *Gen.* ch. v, 6, 7, 8.
[2] *Ibid.*, ch. vi, 7. — Ch. ix.
[3] *Ibid.*, ch. x. — ix, 9.

et Japhet, revient sur ses pas; il reprend à l'origine *les générations de Sem* [1], et descendant la ligne principale, il nous mène sans écart jusqu'aux *générations de Taré* [2], père d'Abraham, de Nachor et d'Haran. L'apparition simultanée de ces trois patriarches donne lieu à un nouvel embranchement de la ligne généalogique, en même temps que l'histoire de Taré et de ses enfants vient rompre à propos la monotonie et tempérer la sécheresse d'une nomenclature perpétuelle. On s'occupera assez longtemps de Loth, fils d'Haran, pupille d'Abraham et compagnon de ses pérégrinations; et lorsqu'il disparaîtra de la scène, nous ferons connaissance avec ses deux fils, Moab et Ammon, père de deux peuples [3]. La famille de Nachor, à laquelle l'auteur s'intéresse davantage, parce qu'on la retrouvera plus tard en relation avec les Abrahamites et qu'elle donnera des femmes à Isaac et à Jacob, devait, suivant la règle, être écartée après celle de Loth. On l'élimine donc en second lieu dans les formes consacrées, c'est-à-dire en en faisant le dénombrement.

La manière dont l'énumération des fils de Nachor est introduite dans la Genèse mérite d'être remarquée. Depuis le moment où Abraham a quitté la ville de Haran jusqu'au jour où Dieu impose une si cruelle épreuve à son obéissance en lui ordonnant d'immoler son fils Isaac, on ne voit plus dans le récit biblique la moindre trace des relations qu'il eut probablement encore avec son frère resté en Mésopotamie. Or, voilà que tout à coup, après avoir raconté le sacrifice d'Isaac, Moïse, sans nous y préparer par une liaison qui paraisse bien naturelle, se met à dénombrer la postérité de Nachor en ces termes :

« Après ces événements, on vint dire à Abraham que son frère Nachor avait eu de sa femme Melcha plusieurs fils :
Hus son aîné, Buz son frère, et Camuel père d'Aram.
Et Cased, Azau, Pheldas, Jadlaph,
Et Bathuel dont Rebecca était fille.
Ce sont là les huit fils que Nachor, frère d'Abraham, eut de Melcha sa femme.
Sa concubine, qui s'appelait Rama, lui enfanta Tabée, Gaham, Tahas et Maacha [4]. »

[1] *Gen.*, ch. XI, 10-26.
[2] *Ibid.*, ch. XI, 26; ch. XXV, 11.
[3] *Ibid.*, ch. XIX, 37, 38.
[4] *Ibid.*, ch. XXII, 20-24.

De ces treize descendants de Nachor, deux seulement reparaîtront dans la suite du récit, Bathuel et Rebecca qui entrera dans la famille d'Abraham. Ce n'est donc point à cause de l'importance de ces personnages si obscurs que Moïse s'arrête à les énumérer; ce n'est pas non plus incidemment et comme à l'occasion, puisque l'occasion d'en parler se présentait un peu plus loin à propos des négociations engagées pour le mariage d'Isaac et de Rebecca [1]; mais il en parle *ex professo* comme il a déjà parlé de la postérité de Loth : il en parle en vertu d'un plan bien arrêté, et parce qu'il ne pouvait laisser dans l'oubli cette branche secondaire de la grande famille patriarcale, sans sacrifier l'intégrité de la Genèse.

D'ailleurs, il est assez probable qu'Abraham et Sara n'apprirent pas tant de naissances en un jour, et que Moïse résume en une seule plusieurs dépêches mésopotamiennes, afin de présenter en cet endroit un tableau complet de la famille de Nachor.

A la mort d'Abraham, héritier des promesses divines, sa postérité est encore traitée suivant le principe d'intérêt croissant dont l'auteur ne se départ jamais. Les fils d'Abraham et de Cétura sont à peine mentionnés : Ismaël, fils d'Abraham et d'Agar, est mis beaucoup plus en relief, mais son histoire fait bientôt place à celle du fils d'Abraham par excellence, Isaac. Avec les *générations d'Isaac* [2], l'histoire reprend son cours principal.

Les *générations* d'un patriarche, c'est en même temps son histoire et celle de sa famille, au moins durant le temps qu'il la gouverne. C'est ainsi que l'histoire d'Isaac se grossit des longs démêlés d'Ésaü et de Jacob et des incidents auquels ils donnent lieu.

Jacob a supplanté Ésaü et lui a ravi la plus riche bénédiction; Ésaü a cédé la place à son frère et s'est établi dans le pays d'Édom ; « sur le tombeau d'Isaac les deux frères réconciliés se donnent une dernière fois la main et se disent un éternel adieu [3]. » Tout en adorant les desseins de la Providence, Isaac s'était apitoyé sur le sort d'Ésaü, il l'avait béni aussi,

[1] *Gen.*, ch. XXIV.
[2] *Ibid.*, ch. XXV, 19. — Ch. XXXV.
[3] Delitzsch, *Commentar über die Genesis*, p. 504.

mais non point de la même bénédiction que Jacob. L'auteur de la Genèse semble avoir éprouvé le même sentiment de compassion; aussi le tableau de la postérité d'Ésaü, héritière d'une bénédiction secondaire, est-il tracé d'une main sympathique : il reçoit un développement considérable, et il est, plus que les autres pièces du même genre, parsemé de souvenirs historiques se rattachant aux personnages inscrits dans son cadre. Les *générations d'Ésaü* [1], sont une histoire abrégée du pays d'Édom à partir du jour où le patriarche s'y établit.

Au point de vue où nous nous sommes placé dans cette étude sur la Genèse, les *générations d'Ésaü* sont d'une extrême importance ; elles démontrent à elles seules, d'une manière assez convaincante, que, dans l'intention de son auteur, la Genèse doit avoir une suite, et cette suite qu'elle suppose, nous la retrouvons en réalité dans les autres livres du Pentateuque. Moïse, en effet, n'a pu avoir l'intention de pousser plus loin l'histoire des Iduméens que celle des enfants d'Israël. Or il mène l'histoire des Iduméens jusqu'au temps où, pleinement constitués en nation, ils sont gouvernés par des rois, c'est-à-dire, comme nous l'apprenons par le livre des Nombres [2], jusqu'au temps de l'Exode et du séjour des Hébreux dans le désert. Il s'ensuit manifestement que Moïse avait l'intention de pousser jusque-là l'histoire de son peuple.

Les *générations de Jacob* [3] terminent enfin la Genèse. C'est ici que l'on voit clairement que la généalogie a été chez les Juifs la plus ancienne forme de l'histoire. Au moment où s'ouvrent les *générations de Jacob*, tous ses fils sont nés, ils ont tous vu le jour sous Isaac. Mais la dernière section de la Genèse n'en débutera pas moins en ces termes : « Voici les générations de Jacob. Joseph avait dix-sept ans et faisait paître les troupeaux de son père..,.. » *Générations* signifie donc purement et simplement *histoire*. Moïse ramène tout à cette idée ; pour lui, l'histoire de la création [4], ce *sont les générations du ciel et de la terre*.

Nous avons dit l'*histoire de la création*, mais hâtons-nous de retirer ce mot, et mettons dans tout son jour le procédé

[1] *Gen.*, ch. XXXVI.
[2] *Nomb.*, ch. XX, 14.
[3] *Gen.*. ch. XXXVII. — Ch. L.
[4] *Ibid.*, ch. II, 4 et suiv.

biblique. Après la véritable histoire de la création[1], Moïse, à ne regarder que superficiellement, fait double emploi ; il semble annoncer une répétition du même récit : *Voici,* dit-il, *les générations du ciel et de la terre, lorsqu'ils furent créés, lorsque Jéhovah fit la terre et le ciel.* On a appelé ce second récit une autre *histoire de la création,* et cette expression, que nous avons souvent rencontrée, est même sortie malgré nous de notre plume. Pour qui sait lire cependant, Moïse dit autre chose.

Car le mot *toledôt, générations,* n'est point passif, et ne signifie pas *naissance, origine,* mais il est actif, comme l'exige sa forme grammaticale, il signifie *actes générateurs,* et dans un sens moins compréhensif et plus étendu, *actes producteurs, actes* en général, l'action étant toujours une espèce de génération et de production ; enfin du sens collectif d'*actes,* le mot passe au sens d'*histoire* par une dérivation extrêmement simple. *Toledôt,* dans la Bible, est presque toujours pris dans ce dernier sens. Les exemples que nous avons signalés, en traçant le plan de la Genèse, justifient nos assertions. Les paroles de Moïse que nous venons de citer, signifient donc, à ne tenir compte que de l'induction : « voici les productions du ciel et de la terre, » c'est-à-dire les résultats de l'activité de tous les êtres à partir du moment où ils furent créés, ou bien, en attachant au mot *histoire* le même sens qu'à *toledôt,* « voici l'histoire du ciel et de la terre. »

La vraie et l'unique histoire de la création, celle où les créatures sont purement passives, c'est l'histoire des six jours, et cette histoire débute d'une toute autre manière : *Au commencement Élohim créa le ciel et la terre*[2]. Si le second récit n'était que la répétition du premier avec quelques modifications, Moïse, pour conserver au mot *toledôt* son vrai sens, aurait dû le commencer ainsi : *Voici les générations d'Élohim,* car si c'est une seconde histoire de la création, c'est Elohim qui produit. Mais l'écrivain inspiré n'avait garde de parler ainsi ; même en commençant l'histoire des six jours, et il se souciait fort peu d'user d'un tour qui permît d'expliquer sa cosmogonie dans le sens d'une émanation panthéistique. Saint

[1] *Gen.*, ch. I. — Ch. II, 3.
[2] *Ibid.*, ch. I, 1.

Luc[1], il est vrai, a dit sans inconvénient qu'Adam était issu de Dieu, parce que les idées étaient formées depuis longtemps, mais dans un récit destiné à faire prévaloir l'idée de la création *ex nihilo*, il fallait user de plus de circonspection.

Dans l'histoire des six jours, les créatures sont donc purement passives, ou, si elles déploient l'activité qui leur est propre, c'est en vertu d'un ordre exprès de Dieu, et pour obéir à son commandement : « Et Dieu dit que la terre produise..... et la terre produisit. » Dans le second récit, dont la matière pourtant est à peu près la même que celle du premier, au moins dans le commencement, les créatures sont abandonnées à elles-mêmes, elles agissent, elles produisent, sans que Dieu s'en mêle aussi directement.

Voilà donc ce qu'il faut entendre respectivement par l'histoire de la création, et par l'histoire du ciel et de la terre. Dans l'histoire des six jours, c'est le rôle de la cause première qui est mis en relief; dans l'histoire du ciel et de la terre, c'est le rôle et l'enchaînement des causes secondes, et la manifestation de leurs premiers effets. C'est l'homme surtout dans les délices de son premier séjour exerçant un empire paisible sur les autres créatures; c'est l'homme ensuite en proie aux calamités morales et physiques, l'homme aux prises avec un sol ingrat, forçant la terre à lui fournir sa subsistance, et bientôt déchirant son sein pour en extraire les richesses métalliques qui doivent l'aider à triompher des éléments. Qu'on se donne la peine de lire ces deux sections de la Genèse en portant son attention sur le point signalé, et l'on n'aura plus de doute, surtout si l'on prend garde que l'histoire du ciel et de la terre s'étend jusqu'à la fin du chapitre IV, et comprend ainsi l'histoire de la chute de l'homme et des premiers malheurs de la famille d'Adam. Nous le reconnaissons néanmoins, plusieurs détails de l'histoire de la création sont répétés en cet endroit ; mais, nous le verrons tout à l'heure, c'est en manière d'introduction à une nouvelle période de l'histoire génésiaque.

Voyez comme le plan de la Genèse s'accuse dès le principe et comme la méthode d'élimination successive règle tout ! Nous assistons d'abord à la création de l'univers, c'était le point de

[1] Saint Luc, *Evang.*, ch. III, 38.

départ indispensable ; — de là nous passons à l'histoire du ciel et de la terre, ou plutôt, — car Moïse semble se reprendre, — à l'histoire *de la terre et du ciel,* parce que la terre en est le principal théâtre et que le ciel se perd bientôt de vue ; — de la *totalité* des êtres terrestres, nous passons ensuite à une histoire plus restreinte, à l'histoire de l'humanité ; — l'histoire de l'humanité ne se poursuit que dans la lignée principale d'une seule famille, mais à la fin de la Genèse, et c'est ce qui en marque le terme, l'horizon s'élargit de nouveau, et Moïse nous fait assister à un magnifique spectacle.

A partir de Jacob, la famille choisie ne doit plus sacrifier ses branches secondaires à chaque génération. Le temps n'est plus où les uns naissaient pour la liberté, les autres pour la servitude ; les uns pour hériter des promesses, les autres pour s'abriter quelques jours sous le toit béni de leurs pères, et se voir rejeter ensuite dans les voies des Gentils. Non, ce temps n'est plus : les enfants de Jacob sont appelés à former tous ensemble une race sacerdotale ; l'arbre privilégié peut désormais s'étendre et jeter ses branches rameuses dans tous les sens. Aussi, dans le tableau des enfants et des petits-enfants d'Israël, les distinctions s'effacent, le grand patriarche meurt non-seulement sans regret et rassasié de jours, comme Isaac et Abraham, mais aussi dans les tressaillements d'une joie que n'avaient point goûtée ses ancêtres[1].

Un mot encore, et nous aurons une idée complète de la Genèse. Lorsque, en descendant les siècles, on suit les destinées d'une de ces grandes familles dont les intérêts se confondent avec ceux d'une nation, on s'aperçoit bientôt que cette famille, comme la nation avec laquelle elle s'identifie, parcourt une série de phases variées ; que celles-ci se traduisent dans l'histoire par autant de périodes diversement caractérisées, et que le commencement de ces périodes se rattache à des noms contemporains, quel que soit d'ailleurs le mérite personnel de ceux qui les portent. C'est ainsi que, dans la Genèse, l'histoire de la famille privilégiée, dont les intérêts se confondent avec ceux de l'humanité, se divise en six périodes marquées dans leurs termes initiaux, par des titres semblables : c'est le livre des *générations d'Adam,* ce sont les *générations de Noé,* les

[1] *Gen.*, ch. XLVI. — Ch. L.

générations de Sem, les *générations de Taré*, les *générations d'Isaac*, les *générations de Jacob*. Si l'on veut comprendre la Genèse tout entière dans ce système, il faut compter d'abord les *générations du ciel et de la terre*, le récit de la création étant considéré comme un préambule général.

Cette division n'est pas arbitraire. Sous les générations du ciel et de la terre, l'auteur de la Genèse a compris l'histoire primordiale de tous les êtres terrestres et de l'homme lui-même; sous les générations d'Adam, il a compris l'histoire de l'humanité antédiluvienne dans la ligne Adam-Noé ; sous les générations de Noé, l'histoire de la période diluvienne ; sous les générations de Sem, une période d'obscurité qui dure plusieurs siècles immédiatement après le déluge, et pendant laquelle la famille élue n'a rien à faire qu'à se perpétuer, jusqu'au jour où sa mission se dégagera avec plus de netteté; sous les générations de Taré une période de pérégrinations dont l'objectif bien déterminé est le pays de Chanaan atteint par Abraham ; sous les générations d'Isaac, un premier séjour en Palestine; enfin, sous les générations de Jacob, Moïse comprend l'établissement de ses ancêtres en Égypte et la période de libre expansion où la famille patriarcale commence à devenir un peuple.

Trois autres sections de la Genèse attirent notre attention par le même titre : ce sont *les générations des fils de Noé*, *Sem, Cham et Japhet, les générations d'Ismaël, les générations d'Ésaü;* car si l'écrivain inspiré nous a renseignés sur la postérité de Caïn et de Loth, sur la postérité de Nachor, frère d'Abraham, sur la postérité des enfants d'Abraham et de Cétura, il n'a point employé pour eux cette formule : *Voici les générations de Caïn, les générations de Loth*, etc. La formule employée pour les enfants de Noé, pour Ismaël, pour Ésaü, marque l'importance de ces générations *dans leur ordre*, c'est-à-dire, parmi les branches latérales, et ne les met pas sur le même pied que les *générations* de la ligne généalogique principale. C'est troubler toute l'économie de la Genèse que de négliger cette distinction fondamentale et de diviser en conséquence, à l'exemple de quelques auteurs, le livre entier en dix sections d'égale importance, déterminées par la répétition du même titre. C'est confondre les rôles principaux et les rôles secondaires, c'est perdre de vue la simultanéité de

plusieurs lignes généalogiques et ne considérer que la suite matérielle du texte [1].

Nous avons encore en faveur de notre théorie un fait qu'on n'a point assez remarqué juqu'à présent, ou qu'on a mal expliqué. Des commentateurs, partisans de quelqu'une des hypothèses que nous avons rapportées au commencement de ce travail, et, à la suite de ces commentateurs, des écrivains étrangers aux études bibliques, vont répétant qu'il y a dans la Genèse un second récit de la création, et, vu la disposition actuelle du texte, un premier tableau de la corruption universelle avant le déluge inséré dans le texte primitif par une main postérieure. Mais voici, croyons-nous, le mot de l'énigme, et c'est ce qui achève de prouver que, selon l'intention de l'auteur, il ne faut compter dans la Genèse que sept sections principales. Les sept époques, ou commencements de période,

[1] Kurtz (*Die Einheit der Genesis*, pp. LXX, LXXI) qui, pour des raisons empruntées à la symbolique, veut à tout prix avoir dans la Genèse *dix* sections d'égale importance aux yeux de l'écrivain inspiré, ne s'est pas dissimulé les difficultés que présente sa théorie, et il fait d'inutiles efforts pour tirer parti de ces difficultés mêmes.

« Nous sommes d'autant plus porté à adopter ce nombre, dit-il, qu'il est évident par plusieurs endroits que l'auteur n'y est pas arrivé sans user d'une certaine violence. La ligne principale ne lui offrait pas assez de personnages significatifs et faisant époque, pour arriver à la décade ; entre Adam et Noé, il ne trouvait aucune figure assez distinguée ou entourée d'assez de faits pour lui faire l'honneur d'un *Sepher toledôt* (*livre des générations*) ; même difficulté entre Noé et Sem. Mais ici le désir d'atteindre à la décade lui donne l'idée des *générations des fils de Noé*, lesquelles ne sont autre chose que l'histoire de la séparation et de la dispersion des peuples, et pouvaient fort bien, en dehors de cette préoccupation, être rapportées à l'histoire de Noé..... Recourir à un *Sepher toledôt Abraham* n'était guère possible, parce que l'histoire d'Isaac, autant du moins que la tradition l'avait conservée, offrait à peine dans sa pauvreté un seul point qui ne fût absorbé par l'histoire d'Abraham ou par l'histoire de Jacob. *Un livre des générations de Joseph* était encore moins possible.....» Kurtz ajoute en toutes lettres que Moïse a sacrifié son plan à ce culte du nombre dix : « Il était contraire à toute analogie, et même, car il est permis de se servir d'une expression plus forte encore, il était contraire au plan de donner un tel relief à Ismaël et à Esaü, et de leur attribuer à peu près la même importance qu'à la ligne principale, comme cela s'est fait dans l'ordre adopté. » (*Ibid.*, p. LXXV.)

Nous répondons qu'avec moins de violence il était possible de former trois *toledôt* de plus dans la ligne principale, car Adam était assez important pour former une section à lui seul ; — Seth, qui personnifie la société des bons avant le déluge, méritait ses *générations* aussi bien que Taré dont on ne dit rien, si ce n'est qu'il a émigré d'Ur Kasdim à Harran ; — Abraham, grande figure à n'en pas douter, pouvait sans difficulté être doté de son *sepher toledôt*, les générations d'Isaac restant ce qu'elles sont ; et enfin la Genèse se terminait à souhait par un grand *livre des générations des fils de Jacob*.

déjà indiquées dans la suite des événements, sont reconnaissables, dans le texte même, à leur titre et en outre à une espèce de nœud ou de double tissu que Moïse a l'habitude de former en ces endroits et qui nous y arrête forcément. Ces nœuds ne sont pas les embranchements de la ligne généalogique ; il n'y a pas même de correspondance entre les deux choses ; mais c'est une récapitulation ou une répétition oiseuse en apparence, de faits déjà racontés dans les pages précédentes, ou même immédiatement avant. Cette manière d'indiquer le commencement des sections n'est pas dans les allures des écrivains modernes, nous le reconnaissons, mais il nous suffit bien que ce soit un fait, et que nous puissions le rendre palpable. Nous allons entrer à ce sujet dans quelques détails.

Plusieurs particularités de l'histoire de la création sont répétées dans les *générations du ciel et de la terre* [1]. La chose n'est pas douteuse, puisque, c'est à cause de cette répétition que quelques auteurs ont vu, au chapitre II, un second récit de la création. Au chapitre V, le *livre des générations d'Adam* s'ouvre en ces termes :

« Voici le livre des générations d'Adam. Le jour où Élohim créa l'homme, il le fit à la ressemblance d'Élohim.

« Il les créa mâle et femelle; il les bénit, et il leur donna le nom d'Adam (homme), le jour qu'il les créa.

« Adam vécut cent trente ans, et il engendra.... »

Tout cela avait été raconté au long dans les chapitres précédents. Nous remarquerons aussi en passant que ce début rappelle celui de la première section. « Voici les générations du ciel et de la terre, le jour où ils furent créés, le jour où Jéhovah fit la terre et le ciel. » Ce rapprochement suffit à prouver que l'auteur de la Genèse avait conscience des procédés qu'il employait. Le *livre des générations d'Adam* va jusqu'au chapitre VI, verset 8, et se termine ainsi :

« Noé avait cinq cents ans, et il engendra Sem, Cham et Japhet.

« Après que les hommes eurent commencé à se multiplier sur la terre et qu'ils eurent engendré des filles,

« Les enfants de Dieu voyant que les filles des hommes étaient belles, prirent pour leurs femmes celles d'entre elles qu'ils avaient choisies.

[1] Ch. II, 4. — IV.

« Et Dieu dit : mon esprit ne demeurera pas toujours avec l'homme parce qu'il est chair, et ses jours ne seront plus que cent vingt ans.

« Or il y avait en ce temps-là sur la terre des géants : et en outre depuis que les enfants de Dieu eurent épousé les filles des hommes, et qu'elles leur eurent engendré (des fils), ceux-ci furent dès le principe des hommes de renom.

« Et Jéhovah vit que la malice des hommes était grande sur la terre, que toutes les pensées de leur cœur étaient en tout temps appliquées au mal.

« Et Jéhovah se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre, et il fut touché de douleur dans son cœur.

« Et Jéhovah dit : J'exterminerai de dessus la terre l'homme que j'ai créé, depuis l'homme jusqu'aux animaux, depuis ce qui rampe jusqu'aux oiseaux du ciel ; car je me repens de les avoir faits.

« Mais Noé trouva grâce devant le Seigneur. »

Ici le double tissu dont nous avons parlé s'accuse nettement, car, immédiatement après, Moïse se répète :

« Voici les générations de Noé. Noé fut un homme juste et parfait dans son temps, et il marcha avec Elohim.

« Et Noé engendra trois fils, Sem, Cham et Japhet.

« Or la terre était corrompue devant Elohim, et elle était remplie d'iniquité.

« Elohim vit la terre, et elle était corrompue; car toute chair avait corrompu sa voie sur la terre.

« Et Elohim dit à Noé : la fin de toute chair est venue devant moi, car ils ont rempli la terre d'iniquité, et voilà que je vais les perdre avec la terre.

« Fais-toi une arche..... »

Au chapitre XI, *les générations de Sem* commencent par une énumération de personnages déjà cités au chapitre X. Au chapitre XI encore, quoique les générations de Sem se terminent par ce verset : « Taré avait soixante-dix ans, et il engendra Abraham, Nachor et Haran, » *les générations de Taré* n'en reprennent pas moins immédiatement après : « Voici les générations de Taré. Taré engendra Abraham, Nachor et Haran. » On a donc voulu à tout prix avoir la répétition accoutumée. C'est en vertu du même principe que les générations d'Isaac débutent par ces mots [1] : « Voici les générations d'Isaac fils d'Abraham, *Abraham engendra Isaac.* » Répétition inutile,

[1] Ch. XXXV, 27.

si on la considère en elle-même, et qui est pour ainsi dire en contradiction avec le titre. Le dernier titre de ce genre dans la Genèse : *Voici les générations de Jacob*, n'est pas suivi mais précédé d'une répétition évidemment recherchée. On avait déjà dit précédemment : « Jacob vint ensuite trouver son frère Isaac à Mambré, de la ville d'Arbée, c'est-à-dire Hébron, où Abraham et Isaac avaient demeuré comme étrangers [1]. » Suivent le récit de la mort d'Isaac et *les générations d'Ésaü*, et Moïse revient à Jacob de la manière que voici : « Jacob s'établit dans la terre de Chanaan, où son père avait été comme étranger. Voici les générations de Jacob.» Au contraire les générations des fils de Noé, les générations d'Ismaël, les générations d'Ésaü ne présentent pas ces répétitions qu'on prend pour des interpolations maladroites, lorsqu'on ne se rend pas compte de leur rôle.

Mais que conclure de tout cela ? Il faut conclure que Moïse, en nous arrêtant à ces endroits remarquables, les a considérés comme faisant époque dans son récit aussi bien que dans la réalité des faits, et que, s'il ne signale pas de la sorte les générations des fils de Noé, d'Ismaël et d'Ésaü, c'est qu'il n'y attache pas la même importance. Du reste, s'il n'y avait point de différence essentielle entre les générations de la ligne principale et les générations des lignes secondaires, pourquoi l'auteur, après les *générations des fils de Noé, Sem, Cham et Japhet*, commence-t-il, en rentrant dans la ligne principale, une section nouvelle, avec ce titre : *Voici les générations de Sem ?* Sem, considéré comme père d'une foule de peuples non compris dans l'alliance divine, est, pour Moïse, entièrement différent de Sem considéré comme un des ancêtres d'Abraham, le père du peuple élu.

Résumons maintenant notre pensée, et disons en peu de mots *que, dans le premier livre de Moïse, la généalogie est le cadre de l'histoire*. Supposez l'arbre généalogique d'une grande famille avec sa ligne principale et ses branches, tantôt se subdivisant jusqu'aux individus, tantôt demeurant dans un certain vague; supposez, à côté des noms importants, à côté de plusieurs branches, des cartouches de dimensions différentes, dans lesquels soient indiqués, en formules elliptiques, les événements qui se rattachent à chaque individu et à chaque branche ; notez

[1] Ch. XXXVII, 1.

enfin d'un signe particulier et très-saillant les personnages qui font époque dans la lignée principale, et d'un signe moins remarquable les figures les plus importantes dans les branches latérales : prenez ensuite pour base d'une histoire le tableau ainsi fait; développez-le, si vous pouvez, dans un style charmant de simplicité et souvent sublime : embaumez-le d'un agréable parfum d'antiquité, et vous aurez, quant à la forme, un livre comparable à la Genèse. Assurément les Grecs, lorsqu'ils ont désigné sous ce nom le premier livre de Moïse, ont été guidés par une inspiration digne de leur génie.

En regard de la vraie *Genèse*, il est utile de placer la prétendue Genèse primitive de l'écrivain élohiste, ce texte fondamental sur lequel, au dire de certains exégètes d'outre-Rhin, l'écrivain ou les écrivains jéhovistes auraient brodé de nouvelles histoires [1].

[1] Il n'est peut-être pas non plus sans intérêt de mettre sous les yeux des lecteurs (*a*) l'énumération complète des parties de la Genèse attribuées, sauf certaines modifications postérieures, au premier rédacteur de ce livre, en d'autres termes les parties de la Genèse qui se distinguent par l'emploi exclusif, ou à peu près exclusif, du mot *Elohim*, pour dire Dieu; (*b*) des parties émanant d'un second auteur qui emploie exclusivement, ou à peu près, le nom de *Jéhovah*, pour exprimer la même idée; (*c*) des parties enfin dont le caractère est indécis.

(*a*) Parties de la Genèse émanant de l'écrivain élohiste : Création du ciel et de la terre (I-II, 3); Générations d'Adam (V); Générations de Noé (VI, 9-22); Entrée de Noé dans l'arche (VII, 10-24); Fin du déluge (VIII, 1-9); Alliance de Dieu avec Noé (IX, 1-17); Table des peuples (X, 1-7, 13-35); Institution de la circoncision (XVII); Sara sauvée des mains d'Abimélech (XX); Naissance d'Isaac, expulsion d'Ismaël (XXI, 1-21); Alliance d'Abraham avec Abimélech (XXI, 22-34); Fils de Cethura, mort d'Abraham et générations d'Ismaël (XXV, 1-18); Voyage de Jacob en Mésopotamie et mariages d'Esaü (XXVII, 46; XXVIII, 9); Retour de Jacob en Palestine, poursuite de Laban, réconciliation de Jacob et de Laban (XXXI); Rencontre de Jacob et d'Ésaü, Jacob à Béthel, inceste de Ruben, énumération des enfants de Jacob (XXXV); La majeure partie de l'histoire de Joseph en Égypte (XL-L).

(*b*) Parties de la Genèse émanant de l'écrivain jéhoviste : Générations du ciel et de la terre (II, 3-IV); Corruption du genre humain avant le déluge (VI, 1-8); Entrée de Noé dans l'arche (VII, 1-9); Histoire de Nemrod (X, 8-12); Confusion des langues (XI, 1-3); Vocation d'Abraham, départ d'Abraham pour la terre de Chanaan (XII, 1-9); Abraham en Egypte (XII, 10-20); Séparation d'Abraham et de Loth (XIII); Foi d'Abraham, alliance de Jéhovah et d'Abraham (XV); Naissance d'Ismaël, fuite et retour d'Agar (XVI); Apparition de Jéhovah à Abraham devant sa tente (XVIII); Ruine de Sodome et de Gomorrhe, fin de l'histoire de Loth (XIX); Mariage d'Isaac (XXIV); Naissance d'Ésaü et de Jacob (XXV, 19-26); Epreuves et prospérités d'Isaac (XXVI); Transfert du droit d'aînesse à Jacob (XXVII, 1-40); Nouvelles conventions entre Jacob et Laban (XXX, 25-43);

Si l'on retranche du texte tel que nous le possédons, les prétendues additions de seconde main, voici ce que devient notre livre. La chute de nos premiers parents, la naissance de Caïn et d'Abel, la fin tragique de celui-ci, le développement d'instincts pervers dans la race de Caïn, et la formation d'un double courant dans l'humanité primitive, tout cela est supprimé. Le tableau de la corruption universelle que cette Genèse primitive nous représente comme la cause qui alluma le courroux divin et amena la ruine du genre humain par le déluge, ce tableau, disons-nous, n'est nullement préparé dans la Genèse ainsi réduite, et les commencements de ce livre perdent ainsi une grande partie de leur signification morale. Plus loin, la naissance d'Ismaël et les circonstances qui l'accompagnèrent étant supprimées, la suite de l'histoire de ce personnage, auquel pourtant l'élohiste s'intéresse fort, devient un non-sens. On retranche également la rivalité d'Ésaü et de Jacob, et la transmission du droit d'aînesse à ce dernier, évènements d'une importance capitale dans l'histoire de la famille d'Israël; enfin le fil de l'histoire de Joseph est brisé, si l'on regarde, avec les partisans de ces étranges théories, les détails sur le séjour de Joseph dans la maison de Putiphar et ensuite dans la prison, comme les suppléments postérieurs d'un écrivain jéhoviste.

Telle serait la Genèse primitive, et ce livre, en se fondant avec un autre livre tout différent, ou bien en se grossissant de suppléments venus de toutes parts, serait enfin devenu cette Genèse si harmonieuse que nous avons décrite ! Cela n'est pas admissible. La Genèse, telle que nous l'avons, a été nécessairement produite d'un seul jet, c'est la réalisation d'une conception unique.

Naissance de Pharès et de Zara (XXXVIII); Jéhovah avec Joseph dans la maison de Putiphar et dans la prison.

(*c*) Parties dont le caractère est indécis, soit à cause de l'emploi indifférent de *Jéhovah* et *Élohim*, soit à cause de l'absence de ces deux noms : Générations de Sem, commencement des Générations de Tarê (XI, 10-32); Invasion et défaite de Chodorlahomor (XIV); Sacrifice d'Isaac, postérité de Nachor (XXII); Mort et sépulture de Sara (XXIII); Ésaü cédant son droit d'aînesse à Jacob (XXV, 27-34); Craintes de Rebecca au sujet de la haine d'Ésaü (XXVII, 41-45): Songe de Jacob à Béthel (XXVIII, 10-32); Voyage de Jacob en Mésopotamie, ses mariages, naissance de onze enfants (XXIX-XXX, 24); Rencontre de Jacob et d'Ésaü (XXXII); Dina violée par Sichem, vengeance des fils de Jacob (XXXIV); Générations d'Ésaü (XXXVI) ; Commencement des Générations de Jacob, Joseph vendu par ses frères (XXXVII). (Cf. Delitzsch, *Commentar über die Genesis*, pp. 63-64.)

L'emploi exclusif du mot *Élohim* dans certains récits, et du mot *Jéhovah* dans d'autres n'en est pas moins remarquable, mais il s'explique aisément. Moïse, en composant son premier livre, a eu sans doute sous la main des documents d'origine diverse, et il a pu se contenter de les distribuer dans un plan régulier, sans songer à donner à son style cette couleur uniforme à laquelle on tient tant de nos jours; car il est plus que probable qu'il n'avait aucune idée des procédés réfléchis des littérateurs modernes. Il faut remarquer, en outre, que, dès les premiers chapitres de l'Exode, qui est le second livre de Moïse, le nom d'*Élohim* ne caractérise plus aucune portion considérable du Pentateuque, et que, dès lors, le nom de *Jéhovah* domine dans les récits, comme il domine dans les événements. Dieu, en effet, avait déclaré du milieu du buisson ardent que le nom qui exprimait sa véritable nature, c'était *Jéhovah*, et que c'était sous ce nom qu'il manifesterait sa puissance. Moïse ayant été vivement frappé de cette révélation, dans le récit des événements postérieurs le nom de *Jéhovah* tombait plus naturellement de sa plume, et dans le reste du Pentateuque *Élohim* est beaucoup moins employé. Chez les écrivains qui suivent Moïse, le souvenir du buisson ardent est moins vif, et dans le livre de Josué *Élohim* reparaît plus souvent. Ainsi tout se justifie, sans recourir à des hypothèses téméraires, et rien n'empêche de laisser au fondateur de la nationalité juive la paternité des cinq livres qui assuraient l'existence de sa grande œuvre.

Il est vrai que l'histoire des derniers jours de Moïse, par laquelle se termine le Deutéronome, a été de toute nécessité tracée par une autre main que celle du législateur, et que, d'un autre côté, pas un mot dans le texte n'indique l'origine différente de ces chapitres. Mais il n'y a rien en cela qui doive nous étonner. La personnalité des auteurs s'efface complétement, les faits seuls parlent dans les anciens livres historiques des Hébreux; de plus, Moïse, si je puis m'exprimer ainsi, ne s'était point réservé la propriété de ses écrits : le Pentateuque faisait partie intégrante d'une œuvre religieuse et nationale qu'il laissait inachevée. Il était par conséquent assez naturel que Josué, l'héritier de sa mission, mît la dernière main à des livres qui renfermaient la constitution et les fondements historiques de la nationalité juive.

II

Voyons maintenant les conséquences qui découlent du plan de la Genèse tel que nous l'avons exposé.

Pour un autre livre que la Genèse, on admettrait que les parties dont la présence trouve sa justification dans les exigences du plan ou dans les habitudes bien constatées de l'écrivain, ne sont ni les additions ni les interpolations d'une seconde main; et nous réclamons pour notre livre le bénéfice de cette règle de critique. Nous l'avons d'ailleurs déjà appliquée en exposant la division de la Genèse. En second lieu, un fragment qui est tout juste à sa place dans le plan si rigoureux que nous avons esquissé est probablement authentique, et l'on sera mal venu à lui disputer ce caractère.

On pourrait nous objecter que le plan de la Genèse, — et par suite la place la plus propre à recevoir une pièce qu'on voudrait y ajouter, — est facile à découvrir. Mais, en cela, on se tromperait fort. Nous en avons la preuve dans une assertion de Knobel, dont la perspicacité est bien connue, et qui va néanmoins jusqu'à dire, au rebours de la vérité, que *l'auteur de la Genèse primitive aime à insérer des généalogies dans le récit* [1]. Keil lui-même, qui a pourtant mieux saisi le rôle des généalogies dans le premier livre de Moïse, et qui a dit avant nous que dans ce livre les généalogies sont le cadre de l'histoire [2], n'a point vu toute la portée de cette idée; nous ne tarderons pas à en donner une preuve.

Appliquons ces règles à quelques exemples.

D'après les hypothèses que nous combattons, la fin de l'histoire de Loth serait une interpolation, et la vraie Genèse, la Genèse primitive, ne dirait rien de la postérité de ce neveu d'Abraham. Or la mention de cette postérité était exigée par une règle constante, à laquelle s'est assujetti l'écrivain sacré, savoir de n'omettre jamais le dénombrement d'une branche secondaire de la famille choisie quand le chef de cette famille a figuré dans le récit des événements. Bien des choses s'expliquent par là. Ainsi, pour nous en tenir à la page dont

[1] Knobel, *Die Volkertafel der Genesis*, p. 2.
[2] Keil, *Biblischer Commentar über die Bücher Moses*, vol. I, p. 5.

nous nous occupons, Moïse devait nous parler de Moab et d'Ammon, fils de Loth; or nous avions vu par ce qui précède, qu'à Sodome Loth n'avait point d'enfant mâle; nous eussions donc été bien déroutés s'il ne nous avait pas dévoilé le mystère de leur naissance, et c'est pour cela qu'il nous a révélé les incestes de la famille de Loth.

Mais appliquons nos principes à un passage dont l'examen approfondi nous aidera à pénétrer encore davantage dans la nature intime de la Genèse. Nous parlons des *générations des fils de Noé*, sur lesquelles les exégètes se sont beaucoup exercés. Il est indispensable d'avoir sous les yeux le texte de cette section importante, si l'on veut suivre nos considérations. Nous le citons donc intégralement.

GÉNÉRATIONS DES FILS DE NOÉ.

(Chapitre x de la Genèse.)

1. Voici les générations des fils de Noé, Sem, Cham et Japhet; ils eurent des enfants après le déluge.

FILS DE JAPHET.

2. Fils de Japhet : Gomer, Magog, Madaï, Javan, Tubal, Mosoch et Tiras.
3. Fils de Gomer : Ascenaz, Riphat et Togarma.
4. Fils de Javan : Elisa et Tarsis; les Chittîm et les Dodanîm.
5. Ils se répandirent dans les îles des nations, dans leurs pays, suivant leurs langues, et leurs familles, dans leurs peuples.

DESCENDANTS DE CHAM.

6. Fils de Cham : Chus, Misraïm, Put et Chanaan.
7. Fils de Chus : Seba, Havila, Sabeta, Rahma et Sabteka. Fils de Rahma : Seba et Dedan.
8. Et Chus engendra Nemrod; celui-ci commença à être puissant sur la terre.
9. Il fut un puissant chasseur devant Jéhovah; et c'est pour cela qu'on dit : fort chasseur devant Jéhovah comme Nemrod.
10. Le commencement de son royaume fut Babylone, Erech, Accad et Calneh, dans le pays de Sinear.
11. De ce pays il passa dans Assur, et il bâtit Ninive, Rehobot-Ir et Calah.
12. Et Resen entre Ninive et Calah; celle-ci (Resen) est la grande ville.

13. Misraïm engendra les Ludîm, les Anamîm, les Lehabîm et les Naptuhîm,
14. Les Petrusîm, les Casluhîm d'où sortirent les Philistîm, et les Capththorîm.
15. Chanaan engendra Sidon, son aîné, et Chet,
16. Le Jébuséen, l'Amorrhéen, le Girgasien,
17. Le Chirrien, l'Arkien, le Sinéen.
18. L'Aradien, le Zemarien, et l'Hamathéen. Et ensuite les familles du Chananéen se dispersèrent.
19. Le territoire du Chananéen s'étendit depuis Sidon, dans la direction de Gérare, jusqu'à Gaza; et dans la direction de Sodome, Gomorrha, Adama, jusqu'à Lasa.
20. Voilà les fils de Cham selon leurs familles et leurs langues, dans leurs pays et leurs peuples.

DESCENDANTS DE SEM.

21. A Sem aussi, le père de tous les fils d'Eber, le frère aîné de Japhet, des fils naquirent.
22. Fils de Sem : Elam, Assur, Arphacsad, Loud et Aram.
23. Fils d'Aram : Ouz, Choul, Gether et Mah.
24. Arphacsad engendra Selach, Selach engendra Eber.
25. A Eber naquirent deux fils, le nom de l'un est Phaleg, parce que de son temps le pays fut divisé, et le nom de son frère est Joktan.
26. Joktan engendra Almodad, Seleph, Zarmavet, Jerach,
27. Hadoram, Ouzel, Dikelah,
28. Obel, Abimaël, Seba,
29. Ophir, Havila et Jobab. Tous ceux-ci sont fils de Joktan.
30. Et leur habitation s'étendit depuis Mesa, dans la direction de Sephar, jusqu'à la montagne orientale.
31. Voilà les fils de Sem selon leurs familles, leurs langues dans leurs pays et leurs peuples.
32. Voilà les familles des fils de Noé, selon leurs générations dans leurs peuples. C'est d'elles que sont sortis les différents peuples sur la terre après le déluge.

(Chapître xx.)

1. La terre entière avait la même langue et les mêmes mots.
2. En partant de l'Orient ils trouvèrent une plaine dans le pays de Sennaar et ils s'y établirent.
3. Ils se dirent l'un à l'autre : allons, faisons des briques et cuisons-les au feu. La brique leur servit de pierre, et le bitume de ciment.
4. Et ils dirent : allons, bâtissons-nous une ville et une tour, et que sa tête (soit) dans les cieux; faisons-nous un monument de peur de nous disperser sur la terre.

5. Jéhovah descendit pour voir la ville et la tour que bâtissaient les enfants d'Adam,
6. Et Jéhovah dit : voici qu'ils sont un seul peuple, et qu'ils ont tous la même langue; et ils ont commencé cet ouvrage, et ils ne renonceront à rien de ce qu'ils ont médité de faire.
7. Allons, descendons, et troublons leur langue, afin qu'ils ne se comprennent plus l'un l'autre.
8. Et Jéhovah les dispersa de là sur la face de toute la terre, et ils cessèrent de bâtir la ville.
9. C'est pourquoi cette ville fut appelée Babel, parce que c'est là que Jéhovah confondit le langage de toute la terre, et que c'est de là que Jéhovah les dispersa par toute la terre.

Ce texte, on le prétend du moins, n'était pas dans la Genèse primitive aussi développé que dans la Genèse actuelle, et il a reçu un double supplément. L'histoire de Nemrod et l'histoire de la tour de Babel auraient été ajoutées après coup par le continuateur jéhoviste. Mais que faut-il penser de cette assertion?

Examinons en premier lieu l'histoire de Nemrod. Ici, il importe avant tout d'écarter quelques préjugés défavorables, en établissant le vrai sens du célèbre épisode et en prouvant l'antiquité de la tradition qu'il reproduit.

Plusieurs commentateurs, tant anciens que modernes, comprennent d'une autre manière que nous la suite des versets 8-13 du chapitre x. D'après eux, au verset 11, *Assur* n'est pas une désignation géographique, mais le nom d'un fils de Sem mentionné une seconde fois plus bas, et personnifiant les Assyriens ses descendants. Ils traduisent en conséquence : *De là sortit Assur, et il bâtit Ninive.....* Mais plusieurs raisons s'opposent à cette interprétation :

1° On distingue dans le développement de l'empire de Nemrod un *commencement*, et alors son empire ne comprend que la Chaldée; à ce commencement répond une *suite*, et cette suite est nécessairement représentée par les progrès de Nemrod en Assyrie.

2° La mention d'un événement dans lequel Assur eût joué le rôle principal, eût été intercalée, vu le plan adopté par l'auteur de la Genèse, non pas dans le dénombrement des fils de Cousch, mais à la suite du nom d'Assur, dans le dénombrement des fils de Sem.

3° Enfin, le prophète Michée faisant allusion au passage qui nous occupe, nomme l'Assyrie *pays de Nemrod*, ce qui suppose

qu'il le comprenait dans le sens que nous lui avons donné, et son suffrage tranche la question.

4° Le sens que nous avons adopté est confirmé par les données de l'histoire.

Nemrod nous est ainsi présenté comme le fondateur de Ninive, Rehobot-Ir, Calah et Resen; mais il ne faut pas oublier que bâtir signifie quelquefois *agrandir, embellir*. C'est dans ce sens que Nabuchodonosor, par exemple, se vante d'avoir bâti Babylone, qui existait bien des siècles avant lui [1]. De plus, et cette interprétation plus large est la nôtre, dans le chapitre x de la Genèse, où tous les individus, selon l'opinion généralement reçue, personnifient des races, on peut admettre sans inconvénient qu'on rapporte à Nemrod les fondations de rois postérieurs, descendus de lui par filiation naturelle ou par filiation politique. C'est sans doute ainsi que Caïn lui-même a bâti une ville. Il n'est pas dit non plus que Nemrod ait fondé les villes de Chaldée, ni qu'il ait été le premier conquérant. Il est à croire, en effet, que le premier conquérant n'a pas opéré sur une aussi vaste échelle, et que l'art des conquêtes, comme les autres arts, s'est développé par degrés. Ces paroles de l'Ecriture : *Nemrod commença à être puissant sur la terre*, signifient fort raisonnablement : *Nemrod se mit à faire des conquêtes;* de même que celles-ci : *Noé commença à être laboureur*, signifiaient: *il se mit à cultiver*, et non pas : *il fut le premier laboureur*, puisque Caïn, et bien d'autres assurément, l'avaient été avant lui. Le sens naturel des versets qui nous occupent, nous paraît être celui-ci : Nemrod, prince renommé par son courage qui éclata surtout à la chasse, se trouvant dans le principe maître de la Chaldée, étendit, soit par lui-même, soit par ses descendants, sa domination sur l'Assyrie, et il y bâtit les villes de Ninive, Rehobot-Ir, Calah et Resen. Nous tenons à ce sens, qui est le plus simple, car il est inutile de faire une charge du portrait de Nemrod.

On s'est plu à donner à Nemrod un caractère d'impiété et d'orgueil dont on ne trouve pas la moindre trace dans l'Écriture. On a compris l'expression de *fort chasseur devant Jéhovah*, non dans le sens de *chasseur d'une hardiesse extraordinaire*, mais dans le sens de *chasseur en révolte contre Jéhovah*,

[1] Dan., ch. VI, 27.

comme si l'impiété se traduisait par des prouesses cynégétiques; on a fait intervenir Nemrod dans la construction de la tour de Babel; on l'a montré persécutant Abraham et le forçant à prendre le chemin de l'exil, etc., etc. Nous partageons là-dessus l'avis de M. Georges Rawlinson[1], et nous attribuons, comme lui, ces embellissements à l'imagination d'écrivains qui n'ont pu supporter la simplicité de l'histoire primitive. Il est juste, croyons-nous, de dégager les faits bibliques des légendes avec lesquelles on les confond trop souvent.

Les versets 8-13 du chapitre x, ainsi compris, nous révèlent deux choses : premièrement, l'existence d'un empire couschite en Chaldée à une époque reculée; deuxièmement, l'origine babylonienne de l'empire d'Assyrie. Les travaux récents de l'archéologie ont donné à ces renseignements une éclatante confirmation. Contentons-nous de citer deux autorités peu suspectes en cette matière.

Un des paragraphes les plus remarquables de l'ouvrage de Knobel intitulé : *Die Vœlkertafel der Genesis,* est celui où s'aidant des travaux de l'ethnographie moderne, et parcourant la zone méridionale du monde connu des auteurs anciens, tant sacrés que profanes, il y relève partout la trace et le nom des Couschites [2]. L'Éthiopie, le sud de l'Arabie, le pays d'Élam, le nord de l'Hindoustan, portent les vestiges de cette race dont le rôle a été grand dans le monde primitif. Il serait donc bien surprenant que la Babylonie, si facilement abordable par le sud, eût échappé à sa puissante étreinte.

Les rapports que nous saisissons dans le texte biblique entre la Babylonie primitive et l'Assyrie, sont encore mieux constatés. « Ces détails, dit Schrader, en parlant de la suite des progrès de Nemrod, sont en harmonie avec ce que nous savons d'ailleurs sur l'Assyrie et la Babylonie. Comme l'écriture et la religion des Assyriens sont certainement originaires de la Babylonie, ainsi le développement de la puissance babylonienne aura suivi la même direction vers le nord, jusqu'au moment où l'Assyrie, se rendant indépendante de la mère patrie, forma un nouvel empire dans cette région [3]. »

[1] Georges Rawlinson, *The five great monarchies*, t. I, p. 175.
[2] Knobel, *Die Völkertafel der Genesis*, pp. 246 et suiv.
[3] Schrader, *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, p. 17.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans notre épisode d'histoire babylonienne, c'est peut-être le caractère qu'on y attribue à Nemrod. Tout est original dans le portrait de ce personnage; mais ce qu'il offre de plus saillant, c'est la valeur de Nemrod à la chasse : le trait est pris sur le vif, et il donne au tableau sa couleur locale. Car tout le monde sait aujourd'hui que les rois d'Assyrie et de Babylone, dans leurs inscriptions, se recommandent aux suffrages de la postérité comme guerriers, comme bâtisseurs, et enfin comme chasseurs.

L'origine babylonienne de la légende n'est pas mise en doute par les assyriologues. D'après sir Henri Rawlinson, dont l'opinion est reproduite par son frère M. Georges Rawlinson dans les *Anciennes monarchies* [1], Nemrod ne serait autre que Bel-Nipru, le constructeur des remparts de Babylone qui, dès la période de la domination assyrienne en Babylonie, bien des siècles par conséquent avant la captivité d'Israël, eut un caractère divin chez les Chaldéens; d'après M. Grivel, Nemrod aurait été divinisé par les Babyloniens sous le nom de Bel-Mérodach [2]. Quoi qu'il en soit de ces conjectures, Nemrod ne se retrouve pas en Babylonie sous sa forme humaine ; chez les Juifs au contraire, Nemrod passait pour un homme, des plus fameux sans doute, mais pour un homme pur et simple. D'un autre côté, comme l'origine babylonienne de la tradition n'est pas révoquée en doute, il faut bien qu'elle remonte à un temps où Nemrod n'avait pas encore subi sa divine métamorphose, et ce temps coïncide avec le séjour des ancêtres d'Abraham en Chaldée. Ainsi, on n'a pas la moindre raison de considérer les versets 8-13 du chapitre x comme une interpolation postérieure à la captivité de Babylone. Du reste, on voit assez, par le ton de cette petite pièce, que Nemrod était un héros populaire chez les Juifs à l'époque où elle fut insérée dans la Genèse, et on s'expliquerait malaisément cette popularité si les Juifs n'avaient appris à connaître Nemrod que pendant la captivité.

Enfin, le prophète Michée parle de Nemrod et fait allusion à

[1] Georges Rawlinson. *The five great Monarchies*, t. I, p. 118.

[2] Nous ne connaissons l'opinion de M. Grivel que par le compte rendu de la séance de l'Académie des inscriptions du 30 janvier 1874, donné le 17 février suivant par la *Revue critique*.

notre passage, qu'il suppose connu de ses lecteurs [1]. Lorsqu'il s'exprimait ainsi, le royaume de Juda existait encore, et le royaume d'Israël n'était détruit que depuis peu d'années. L'histoire de Nemrod était donc connue en Palestine avant la captivité, et l'opinion contraire n'a pas le moindre fondement.

Ainsi, de quelque côté que l'on considère cette histoire, elle porte le cachet d'un souvenir antique et d'une tradition primordiale dont l'insertion dans la Genèse serait plutôt le fait de l'écrivain élohiste que de l'écrivain jéhoviste, si ces expressions avaient un sens réel.

Quant à l'emploi du mot *Jéhovah* par lequel se distingue cette histoire, il nous semble, quelle que soit son importance en d'autres endroits, qu'il n'en a aucune dans l'épisode de Nemrod. L'auteur, en racontant les hauts faits de Nemrod, cite un dicton populaire né de l'histoire même et par conséquent aussi vieux qu'elle : *C'est pour cela que l'on dit : Fort chasseur devant Jéhovah comme Nemrod.* Or, si le narrateur jéhoviste avait trouvé dans la bouche du peuple *fort chasseur devant Élohim*, il n'y aurait rien changé ; car il a respecté, partout où il l'a trouvé en possession dans le texte primitif, le nom d'Élohim. Il est à peine nécessaire d'ajouter que l'emploi de *Jéhovah* dans le dicton rapporté, imposait l'emploi du même nom dans le reste de la pièce, il eût été ridicule de dire : Nemrod fut un puissant chasseur devant Élohim ; et c'est pour cela qu'on dit : Fort chasseur devant Jéhovah comme Nemrod. Ainsi, la préférence pour le nom de *Jéhovah* en cet endroit ne dépendait pas du caprice ou de l'habitude de l'écrivain, mais elle était imposée par le sujet même.

Après cela, que peut-on dire encore pour s'autoriser à retrancher de la Genèse primitive ce précieux fragment? Écoutons Knobel.

« Les renseignements insérés dans la Table des peuples sur l'empire de Nemrod, fils de Couseh, ne proviennent pas, dit cet écrivain, de l'auteur de cette Table, mais de l'écrivain jéhoviste beaucoup plus récent. Cette histoire n'a aucun rapport

[1] Voici le passage du prophète Michée (ch. v, 4 et 5) : « Lorsqu'Assur viendra dans notre pays et qu'il foulera nos palais, nous susciterons contre lui sept pasteurs et huit princes. Ils dévoreront le pays d'Assur avec l'épée, et le pays de Nemrod dans ses portes... »

avec l'objet de la Table, lequel est de retracer l'origine et la diffusion des peuples... C'est une pièce indépendante, empruntée soit à la tradition, soit à une source écrite, et que l'auteur des interpolations a insérée à la suite du nom de Cousch. Qu'elle disparaisse, et rien ne manque à la Table des peuples [1]. »

Nous aurons facilement raison de ces difficultés. En effet, la Table des peuples, comme le reste de la généalogie dont le vaste réseau embrasse toute la Genèse, sert de cadre aux événements historiques; et, dans la Genèse, ce ne sont point, comme le prétend Knobel [2], les généalogies qui sont insérées dans le récit, mais ce sont les faits historiques qui sont insérés dans les intervalles d'une généalogie perpétuelle. Donc, réduire l'objet de la Table des peuples aux deux points de l'origine et de la diffusion des races, c'est la considérer en dehors de l'ensemble harmonieux dans lequel elle fonctionne ; c'est poser en fait ce qui est à prouver, à savoir, que l'histoire de Nemrod est une interpolation de date relativement récente. Dire ensuite : Retranchez l'épisode de Nemrod, et rien ne manque à la Table des peuples, c'est, dans la rigueur des termes, comme si l'on disait : Retranchez du premier livre de Moïse tous les faits qui s'y trouvent consignés, réduisez-le à un arbre généalogique décharné, et rien ne manque à ce livre.

Nous sommes étonnés de la réponse faite à cette objection par Keil, ce commentateur si éclairé qui, pour justifier l'épisode de Nemrod au chapitre x de la Genèse, a recours à des exemples analogues fournis par les tables des Paralipomènes. Sans doute la réponse est suffisante, mais il vaut mieux justifier la Genèse par la Genèse même. Notre surprise est d'autant plus grande, que ce savant a vu, mieux que beaucoup d'autres, le rôle des généalogies dans la Genèse. Si dans ce livre, comme l'a fort bien dit Keil lui-même, la généalogie est le cadre de l'histoire; si l'auteur de la Genèse, suivant une

[1] Knobel, *Die Völkertafel der Genesis*, p. 339.

[2] « *Ist das Einweben solcher Genealogien* in die Erzählung eine Haupteigenthümlichkeit der Grundschrift. » Si Knobel s'était mieux rendu compte du rôle des généalogies dans la Genèse, il n'aurait pas eu besoin de prouver par quatre mauvais arguments que la Table des peuples fait partie du texte primitif. La chose est évidente. Cf. Knobel, *op. cit.*, pp. 2 et 3.

méthode constante, distribue les faits historiques, chacun à sa place, dans le réseau qui soutient son texte, un souvenir isolé de l'histoire babylonienne qu'il voulait conserver, devait être consigné ici, et pour un tel souvenir, il n'y avait de place ni avant ni après. L'histoire de Nemrod est donc tout juste à sa place, et cela seul suffit pour écarter toute idée d'interpolation.

Enfin, à ne considérer que la Table des peuples en elle-même, et abstraction faite du plan général de la Genèse, est-il bien vrai que cette histoire de l'empire de Nemrod soit un hors-d'œuvre? Ici les commentateurs rationalistes, si habiles à mettre l'Écriture sainte en lambeaux, ont eu une singulière distraction. Car si l'on retranche l'épisode de Nemrod, le plus important des établissements couschites, celui dont les Juifs, à aucune époque, n'ont pu ignorer l'existence, est absent de la Table des peuples. De sorte que c'est contre toute vérité que Knobel a dit : « Retranchez l'histoire de Nemrod, et rien ne manque à la Table des peuples. »

Nemrod, il est vrai, est un personnage réel et les noms des autres fils de Couseh sont des noms de peuples, mais cela ne prouve pas, comme le prétend Delitzsch [1], que le nom de Nemrod et son histoire étaient, dans le principe, absents de la Table des peuples. L'idée généalogique ayant présidé à la disposition générale de la Genèse, l'auteur groupe, autant qu'il le peut, les populations autour de certains chefs dont les figures les dominent : les Moabites et les Ammonites autour des deux fils de Loth, les Iduméens autour d'Ésaü, différentes tribus d'Arabes autour d'Ismaël, etc. Il a recours aux personnifications artificielles lorsque les figures réelles lui manquent. Ainsi, la présence de Nemrod à côté de figures sans réalité individuelle, ne constitue pas une anomalie dans la Genèse.

L'histoire de la tour de Babel et de la confusion des langues, par laquelle se terminent les *générations des fils de Noé*, passe également aux yeux de plusieurs critiques comme une pièce étrangère à la Genèse primitive. Mais, avant de discuter les motifs d'une telle assertion, nous essayerons encore de fixer le vrai sens de cette antique tradition.

On regarde d'ordinaire ce qu'on a appelé *la confusion des*

[1] *Commentar ueber die Genesis*, p. 31.

langues, comme le point de départ de la diversité des races qui a été décrite au chapitre x ; mais nous croyons que telle n'est pas la signification de cet épisode, et qu'il devait se placer là où nous le lisons, même indépendamment d'une connexion réelle avec les faits que l'écrivain biblique venait d'exposer.

Cet événement a un certain caractère d'universalité, par le fait que ceux qui y ont pris part ont été dispersés et se sont répartis dans un grand nombre de nations, et qu'il n'était pas possible de le rattacher à l'histoire d'une race particulière. L'expression : *toute la terre n'avait qu'un seul langage*, ne donne pas à l'événement un caractère d'universalité absolue, et on ne peut pas en inférer que toute la famille humaine y ait pris part ; cette expression est par elle-même indéterminée, et le sens dans lequel elle est employée doit se dégager du contexte. Nous remarquons en premier lieu que le groupe de populations dont il s'agit n'était point composé de nomades ; si ces populations étaient en mouvement, c'était malgré elles, car elles soupiraient après le repos. De plus, le projet qu'elles forment de se bâtir une ville comme centre et une tour gigantesque comme point de ralliement, leur habileté dans l'art des constructions, puisqu'elles savent l'adapter aux ressources de leur nouveau séjour et abandonner, aussitôt qu'elles y arrivent, l'usage de la pierre et du ciment pour celui de la brique cuite et du bitume, tout cela révèle des hommes habitués à la vie sédentaire, et comprenant les avantages d'une organisation politique. Si donc ils ont erré jusque-là, c'est qu'ils avaient été mis en branle par d'autres peuples, dont les mouvements sont demeurés inconnus à l'écrivain biblique et à ceux dont il emprunte la tradition. Les peuples qui se dérobent ainsi aux regards de Moïse n'existent pas pour lui et le groupe qu'il considère représente à ses yeux l'humanité. Il y a peut-être une explication plus naturelle encore de l'expression biblique que nous étudions ici. Les traditions des vieux âges ne se combinèrent probablement qu'assez tard dans des livres bien ordonnés ; elles se transmirent longtemps chacune dans sa forme particulière. Une histoire comme celle de la confusion des langues, dont le tour populaire et plaisant n'échappe à personne, a dû, plus qu'aucune autre, exister à l'état de tradition isolée ; et Moïse l'a insérée telle quelle à la place qui lui convenait dans la Genèse. *Toute la terre* pour-

rait signifier *tout le pays* où la tradition prit naissance. Dans tous les cas cet épisode n'a pas de rapport nécessaire avec la diffusion des races, et les mots *toute la terre* sont aussi vagues que possible.

Voyez en second lieu comme la suite des actions qu'on prête à ces émigrants est naturelle. Ils arrivent dans une plaine qu'ils trouvent à leur convenance ; ils n'ont rien de plus pressé que de mettre fin à leurs pérégrinations aventureuses, et que de s'établir en cet endroit. Ils se construisent d'abord des habitations, c'est leur établissement provisoire. Car les premières briques fabriquées par eux ne devaient pas servir à la construction de la ville et de la tour ; l'idée de cette entreprise ne leur vient que postérieurement. Lorsque ces colons sont assis dans leurs nouvelles demeures, on dirait qu'ils se rappellent la manière violente dont ils ont été chassés de leur premier séjour. Ils cherchent donc à resserrer leur union et à s'organiser de manière à tenir bon en cas de difficulté. Le moyen qu'ils emploient à cet effet est très-naturel, mais n'en dénote pas moins une civilisation avancée : ils se décident à construire une ville comme centre politique, avec une tour, un monument, qui symbolise leur union et autour duquel ils puissent se rallier. Il est vrai que l'auteur de la *Vulgate*, en cet endroit, donne une traduction essentiellement différente de celle que nous avons adoptée, il rend le verset 4 de la manière suivante :

« Et ils s'entre-dirent : venez, faisons-nous une ville et une tour qui soit élevée jusqu'au ciel ; rendons notre nom célèbre avant de nous disperser par toute la terre [1]. »

Nous nous croyons autorisé par plusieurs bonnes raisons à ne pas admettre cette traduction : 1° Dieu se propose de faire tout le contraire de ce qu'ont médité les hommes du Sennaar, à cause d'une pensée d'orgueil qu'ils ont mêlée à leur entreprise : ils veulent fortifier leur union, et il les disperse. Or, si l'on adopte le sens de la *Vulgate*, les hommes sont disposés à se lancer dans toutes les directions, et Dieu ne les contrarie pas dans leur projet principal. 2° Les gens de la tour de Babel

[1] *Gen.* XI, 4. « Et dixerunt : Venite, faciamus nobis civitatem et turrim cujus culmen pertingat ad cœlum : et celebremus nomen nostrum antequam dividamur in universas terras. »

agissaient sans doute très-humainement, et des hommes qui se disposent à quitter un pays sont, en général, peu disposés à bâtir avant leur départ une ville et une tour monstrueuse pour l'avantage de ceux qui restent. 3° Notre traduction est seule philologiquement acceptable. Le mot *pen*, que la Vulgate traduit : *antequam*, n'a jamais ce sens en hébreu, mais toujours celui de *ne*, *de peur que ;* quant au mot *sem*, il a deux sens, il signifie *nom*, et *monument*, *signe*. Le dernier sens s'impose par cela seul que, si on le rejette, il ne reste plus qu'à rendre la phrase originale de cette manière : *rendons notre nom célèbre de peur de nous disperser sur la terre,* traduction qui ne paraît pas raisonnable.

Voyons maintenant sur quels motifs s'appuie certaine critique, quand elle affirme que l'histoire de la confusion des langues est un supplément ajouté à la Genèse primitive.

Cet épisode, nous dit-on, n'est pas à sa place. On vient de voir, en effet, les nations de la terre réparties selon leurs origines, leurs séjours, leurs communautés politiques et leurs langues, et voici qu'on nous montre, immédiatement après, les hommes ne parlant qu'une seule langue et ne formant qu'un seul peuple. L'interpolateur se trahit par le désordre qu'il met dans le récit. Il vient de tracer à grands traits l'histoire de l'empire fondé à Babylone par Nemrod, et il nous raconte ensuite la fondation de cette ville. Car, ajoute-t-on, ces deux interpolations sont dues à la même main. L'emploi de Jéhovah, de part et d'autre, en est une preuve suffisante [1].

Une simple observation fera sentir le peu de fondement de ces critiques. Nous avons vu que, dans la Genèse, l'ordre des récits n'est pas uniquement déterminé par la succession des faits, mais que les faits ont leur place marquée dans les intervalles d'une généalogie dont la ligne principale et les ramifications servent de charpente au texte dans toutes ses parties. Nous savons en outre que, dans la pensée de l'écrivain biblique, l'événement connu sous le nom de « confusion des langues » a un certain caractère d'universalité, et que, partant, s'il nous est permis de revenir sur cette idée, dans le tableau généalogique dont le premier livre de Moïse est le dévelop-

[1] Knobel, *Die Völkertafel der Genesis*, p. 340.

pement, le cartouche dans lequel l'histoire de cet événement devait s'encadrer, était dessiné en face des trois grandes branches des Noachides, et il était impossible de lui assigner une autre place.

L'histoire de la tour de Babel et celle de l'empire de Nemrod, ne dérangent donc en aucune manière le plan de la Genèse ; elles contribuent, au contraire, par la place qu'elles occupent, à en former le tout, si bien équilibré, que nous avons décrit.

Ainsi, la critique est exposée à de graves erreurs, si elle ne découvre pas la toile sur laquelle se dessinent les faits racontés dans la Genèse. Mais à cela ne se borne pas l'importance de l'idée que nous avons développée; si elle est juste, comme nous le croyons, elle aide aussi à l'intelligence de plusieurs passages, auxquels les préoccupations scientifiques du moment donnent un intérêt particulier.

Pour nous borner, contentons-nous de soumettre à un examen trois pages d'une grande importance pour l'ethnographie ancienne : *les générations d'Ismaël, les générations d'Ésaü*, et les *générations des trois fils de Noé*. Nous les disposons dans cet ordre parce qu'il favorise le plus nos recherches.

Les générations d'Ismaël rattachent à la souche de ce patriarche plusieurs tribus de l'Arabie ; les générations d'Ésaü font de ce fils d'Isaac le père d'un peuple nombreux, les Iduméens; enfin les générations des fils de Noé que nous avons citées plus haut, nous montrent les descendants de Sem, Cham et Japhet, formant la totalité, ou la presque totalité des nations connues de Moïse.

La question que nous nous posons, relativement à ces trois sections de la Genèse, est celle-ci :

Jusqu'à quel point Ismaël, Ésaü, aussi bien que Sem, Cham et Japhet, sont-ils les pères des peuples que l'on dit issus d'eux? Cette paternité doit-elle être interprétée dans un sens large ou dans un sens strict?

Comme on l'a vu par l'exposé du plan de la Genèse, ces trois passages remplissent les mêmes fonctions et sont dans un parallélisme exact : leur rapprochement nous fournira peut-être des éléments pour la solution de la question posée.

Le texte même des générations d'Ismaël n'est pas très-propre

à nous éclairer sur le point qui nous occupe [1]; en revanche le chapitre XXXVII de la Genèse nous fournit une indication précieuse. Les enfants de Jacob viennent de dépouiller leur frère Joseph de sa robe aux belles couleurs, et de le jeter dans une citerne sans eau; la narration continue en ces termes :

« S'étant ensuite assis pour manger, ils virent des Ismaélites qui passaient, et qui venant de Galaad, portaient sur leurs chameaux des parfums, de la résine et de la myrrhe, et s'en allaient en Égypte.

« Alors Juda dit à ses frères : Que nous servira d'avoir tué notre frère, et d'avoir caché sa mort? Il vaut mieux le vendre à ces Ismaélites, et ne point souiller nos mains : car il est notre frère et notre chair. Ses frères consentirent à ce qu'il disait.

« L'ayant donc tiré de la citerne, et voyant ces marchands madianites qui passaient, ils le vendirent vingt pièces d'argent aux Ismaélites, qui le menèrent en Égypte [2]. »

Les frères de Joseph n'ont certes pas usé des patronymiques : *Ismaélites*, *Madianites*. Car ces termes pris dans leur sens rigoureux signifient : *descendants d'Ismaël, descendants de Madian;* l'on sait d'autre part qu'Ismaël et Madian étaient fils d'Abraham, de vrais Ismaélites ou Madianites eussent été les petits cousins des enfants de Jacob. Mais est-il bien possible qu'un marché odieux, qui devait demeurer secret, ait été conclu dans ces conditions? Assurément non, il était de toute nécessité que ces marchands fussent étrangers aux fils de Jacob. Les plus belles subtilités ne parviendront pas à faire de ces Ismaélites de vrais descendants d'Ismaël; et il faut reconnaître que, pour l'écrivain biblique, dès la quatrième génération à partir d'Ismaël, les gens qui habitent

[1] *Gen.*, XXV, 12-18. « Voici les générations d'Ismaël, fils d'Abraham, qu'enfanta Agar l'égyptienne, servante de Sara, à Abraham,

« Voici les noms des fils d'Ismaël, leurs noms selon leurs générations :

« Fils aîné d'Ismaël, Nabazoth, Cédar, Abdéel, Mabsam,

« Masma, Duma, Massa.

« Hadar, Thema, Jethur, Naphis et Cedma.

« Voilà les fils d'Ismaël et voilà leurs noms, selon leurs villages et leurs agglomérations.

« Douze princes selon leurs tribus.

« Le temps de la vie d'Ismaël fut de cent trente-sept ans, il expira, il mourut et il fut réuni à son peuple.

« Ils habitèrent depuis Chavila jusqu'à Sur, qui est en face de l'Égypte, dans la direction de l'Assyrie; et il s'établit à l'orient de tous ses frères. »

[2] *Gen.*, XXXVII, 25-28.

le pays où s'était établi ce fils d'Abraham, sont déjà des Ismaélites dans un sens large. Il n'y a pas moyen d'échapper à cette conséquence. Les mêmes marchands sont aussi appelés Madianites, de sorte que si l'on serre les termes de trop près, il y a contradiction dans le récit. Mais il n'est pas permis de supposer une telle contradiction chez un auteur qui avait ses généalogies si présentes à l'esprit. Ainsi, de toutes façons, ces termes sont très-élastiques et Ismaël n'est pas le père de tous ceux auxquels il a donné son nom.

C'est d'une manière analogue que les Iduméens pris en masse se rattachent à la souche d'Ésaü.

Nous avons dit que les générations d'Ésaü, qui remplissent le chapitre XXXVI de notre livre, sont une histoire abrégée des descendants du patriarche et des révolutions du pays d'Édom à partir du jour où Ésaü établit sa demeure dans cette contrée. Eh bien, dans ce chapitre, qui est du plus haut intérêt pour nous, nous saisissons sur le fait la fusion des habitants primitifs du pays avec les descendants proprement dits d'Ésaü, qui finit par être considéré comme le père de toute la population. Il est évident que l'auteur a conscience de la métamorphose qu'il fait subir aux aborigènes, et qu'il ne cache point son procédé au lecteur. Nous citons en entier ce chapitre si instructif :

CHAPITRE XXXVI DE LA GENÈSE.

1. Voici les générations d'Ésaü, Ésaü est Édom.
2. Ésaü épousa des femmes d'entre les filles de Chanaan : Ada fille d'Élon Héthéen, et Oolibama, fille d'Ana, et fille de Sébéon Hévéen.
3. (Il épousa) aussi Basemath, fille d'Ismaël, et sœur de Nabajoth.
4. Ada enfanta à Ésaü Eliphar. Basemath fut mère de Rahuel.
5. Oolibama enfanta Jehus, Ihélon et Coré. Ce sont les fils d'Ésaü, qui lui naquirent au pays de Chanaan.
6. Or Ésaü prit ses femmes, ses fils et ses filles, et toutes les personnes de sa maison, ses troupeaux, ses bestiaux, et tout le bien qu'il avait acquis dans le pays de Chanaan, et il se rendit dans le pays (d'Édom) s'éloignant de Jacob son frère.
7. Car comme ils étaient extrêmement riches, ils ne pouvaient demeurer ensemble, et le pays où ils vivaient comme étrangers ne pouvait les contenir, à cause de la multitude de leurs troupeaux.
8. Ésaü habita dans la montagne de Seïr. Esaü c'est Edom.

9. Voici les générations d'Ésaü, père d'Édom, dans la montagne de Seïr.
10. Voici les noms des fils d'Ésaü: Éliphaz, fils d'Ada, femme d'Ésaü; et Rahuel, fils de Basemath, femme d'Ésaü.
11. Les fils d'Éliphaz furent: Theman, Omar, Sépho, Gatham, et Cenez.
12. Thamna aussi était concubine d'Éliphaz, et elle lui donna Amalech. Ce sont là les fils d'Ada, femme d'Ésaü.
13. Ceux-ci furent les fils de Rahuel: Nahath, Zaro, Samna et Meza. Ce sont là les fils de Basemath, femme d'Ésaü.
14. Ceux-ci furent les fils d'Oolibama, fille d'Ama, fille de Sébéon, femme d'Ésaü: elle enfanta à Ésaü Jéhus, Ihélon et Coré.

15. Voici les princes (*allouphîm*) des fils d'Ésaü. Fils d'Éliphaz aîné d'Ésaü: le prince Théman, le prince Omar, le prince Sépho, le prince Cenez,
16. Le prince Coré, le prince Gatham, le prince Amalech. Ce sont là les princes d'Éliphaz, dans la terre d'Édom, ce sont les fils d'Ada.
17. Et voici les fils de Rahuel, fils d'Ésaü: le prince Nahath, le prince Zaro, le prince Samna, le prince Meza. Ce sont là les princes de Rahuel, dans la terre d'Édom, ce sont là les fils de Basemath, femme d'Ésaü.
18. Et voici les fils d'Oolibama, femme d'Ésaü: le prince Jéhus, le prince Ihélon, le prince Coré. Voilà les princes d'Oolibama, fille d'Ana et femme d'Ésaü.
19. Voilà les fils d'Ésaü, et voilà leurs princes. Lui-même est Édom.

20. Voici les fils de Seïr, le Troglodyte, habitants du pays: Lothan et Sobal, et Sébéon et Ana,
21. Et Dison, et Éser, et Disan. Voilà les princes des Troglodytes, fils de Seïr, dans le pays d'Édom.
22. Les fils de Lothan furent Hori et Héman. Et la sœur de Lothan, fut Thamna.
23. Voici les fils de Sobal: Alvan, et Manahat, et Ébal, et Sepho, et Onam.
24. Et ceux-ci furent fils de Sébéon: Aja et Ana. C'est cet Ana qui trouva les eaux chaudes dans le désert, lorsqu'il faisait paître les troupeaux de Sébéon son père.
25. Voici les fils d'Ana: Dison et Oolibama, fille d'Ana.
26. Fils de Dison Hamdan, Éseban, Jethram, et Charan,
27. Fils d'Éser: Balaan, et Zavan, et Acan.
28. Fils de Disan: Hus et Aram.

29. Voici les princes des Troglodytes: le prince Lothan, le prince Sobal, le prince Sébéon, le prince Ana,

30. Le prince Dison, le prince Éser, le prince Disan.
Voilà, chacun en particulier, les princes des Troglodytes dans le pays de Seïr.

31. Voici les rois qui régnèrent dans le pays d'Édom, avant que les enfants d'Israël eussent un roi :
32. Bela, fils de Béor, nom de sa ville : Denaba.
33. Bela mourut, et à sa place régna Jobab, fils de Zera de Bosra.
34. Jobab mourut, et à sa place régna Housam, du pays de Théman.
35. Housam mourut, et à sa place régna Adad, fils de Badad, le vainqueur de Madian, dans le champ de Moab ; nom de sa ville : Avith.
36. Hadad mourut, et à sa place régna Semla, de Maresca.
37. Semla mourut, et à sa place régna Saül, de Rehobot-du-Fleuve.
38. Saül mourut, et à sa place régna Baal-Hanan, fils d'Achobor.
39. Baal-Hanan mourut, et à sa place régna Adar; nom de sa ville, Phaü; nom de sa femme, Méétabel, fille de Matred, fille de Mezaab.

40. Voici les noms des princes d'Ésaü, leurs noms selon leurs tribus, selon leurs demeures. Le prince Thamna, le prince Alva, le prince Jethet,
41. Le prince Oolibama, le prince Èla, le prince Phinor,
42. Le prince Cenez, le prince Theman, le prince Mabsar,
43. Le prince Magdiel, le prince Hiram. Ce sont là les princes d'Édom, selon leurs demeures, dans la terre qu'ils ont acquise. Voilà Ésaü, le père d'Èdom. »

Dans ce chapitre, les fils d'Ésaü figurent d'abord pour eux-mêmes ; ils reparaissent ensuite chacun à la tête d'une nouvelle famille ; et enfin les petit-fils sont énumérés une seconde fois avec le titre de princes des fils d'Ésaü. En face de ce tableau, l'écrivain biblique en place un autre où les fils et petit-fils de Seïr, qui est une personnification des habitants primitifs du pays, apparaissent avec les mêmes titres que les petits-fils d'Ésaü ; avec les fils de Seïr, deux de ses filles sont mentionnées, c'est Oolibama, femme d'Ésaü, et Thimna, concubine d'Éliphaz, fils aîné d'Ésaü.

Durant les premiers temps de l'établissement d'Ésaü, sa famille et les anciens habitants du pays vivent donc sur un pied de parfaite égalité ; la paix règne dans le pays d'Édom. Et cela devait être ; car Ésaü, même accompagné d'une mai-

son nombreuse, n'a pu entrer dans le pays d'Édom en conquérant, les alliances contractées avec les filles de Seïr, ainsi que le rang donné par l'écrivain biblique aux personnalités les plus remarquables de cette population, montrent assez qu'Ésaü fut reçu en frère dans sa nouvelle patrie. Le clan d'Ésaü modela même son organisation sur celle des fils de Seïr, ce qui révèle déjà une certaine compénétration des deux races. La concorde, cependant, ne dura point, et l'aptitude à s'enrichir dont les fils d'Ésaü firent preuve, comme les autres branches des Térachides, éveilla sans doute la jalousie. La guerre éclata [1], et les Troglodytes furent vaincus ; mais, après avoir été pourchassés pendant quelques années par les fils d'Ésaü, ils furent ensuite tolérés, et formèrent une classe inférieure dans le pays où ils avaient été jadis les maîtres. Le livre de Job nous fait assister à ces vicissitudes, et nous aimons à en citer le fragment qui nous intéresse dans la belle traduction de l'abbé Le Hir. C'est Job qui parle, et qui, dans un accès de juste indignation, fait un portrait assez peu flatté des fils de Seïr :

« Et maintenant je sers de jouet à des hommes qui n'ont pas atteint mon âge,
« Dont je n'aurais pas daigné mettre les pères
« Parmi les chiens de mon troupeau.
« Et de quoi m'aurait servi la force de leurs bras ?
« Ils n'ont point vécu jusqu'à l'âge mûr.
« Desséchés par la misère et la faim,
« Ils broutaient le désert,
« Un sol depuis longtemps aride et désolé.
« Ils coupaient quelques bourgeons amers sur les buissons,
« Et la racine du genêt faisait leur aliment.
« On les chassait de la société des hommes ;
« On les poursuivait à grands cris, comme des voleurs.
« Ils n'avaient pour asiles que les flancs escarpés des torrents,
« Les cavernes de la terre et des rochers.
« Ils poussaient leurs cris sauvages parmi les buissons,
« Et les orties étaient leur couche.
« Race insensée, gens sans aveu,
« Ils étaient bannis de la terre.
« Et maintenant je suis leur chanson,
« Et je suis l'objet de leur risée.
« Ils m'ont en horreur, ils me fuient,

[1] *Deutéronome*, II, 12.

« Et ne craignent pas de me cracher au visage :
« Ils relâchent leur frein, et me soumettent à leurs outrages,
« Et ils me mettent un frein à la bouche [1]. »

On voit par ces lignes que les Iduméens primitifs, après avoir été poursuivis durant quelque temps, s'étaient rapprochés de leurs vainqueurs, et qu'ils savaient, à l'occasion, outrager un noble fils d'Ésaü aux prises avec l'adversité. Il est à croire que c'est pendant la période de troubles que les princes d'Ésaü mirent à leur tête les rois dont le chapitre XXXVII nous offre la succession : le dernier de ces monarques vit encore au moment où l'auteur écrit, puisque l'invariable conclusion : *et il mourut* ne suit pas son nom. Tandis que le pays d'Édom acquérait plus de stabilité sous le sceptre de ces rois électifs, un profond changement s'opérait dans la population de la contrée. Après la transformation, les clans primitifs groupés autour des fils d'Ésaü et de Seïr ont disparu; Édom est divisé en onze clans nouveaux, personnifiés dans autant de princes; mais les noms de ces princes sont géographiques, ainsi que l'écrivain biblique a soin de nous en avertir [2]. Cette répartition, dont la base est territoriale, indique que les deux races n'ont plus leur existence à part. Les aborigènes n'ont pas été anéantis, puisqu'ils n'ont pu être mentionnés dans les générations d'Ésaü que comme partie intégrante du peuple d'Édom, mais le livre de Job nous apprend qu'ils n'habitent plus les cavernes comme leurs misérables ancêtres ; ils forment, à côté de leurs maîtres, une classe inférieure dans le même peuple, et le patriarche Ésaü passe pour le père d'une nation composée d'éléments si divers.

Il est digne de remarque, dans ce chapitre encore, que les petits-fils d'Ésaü sont déjà *princes des fils d'Ésaü*. Leurs sujets n'étaient guère, sans doute, que les serviteurs chargés de la garde de leurs troupeaux : c'est ainsi que nous voyons Esaü quitter Mambré à la tête d'une maison nombreuse. Cette nuée de serviteurs contribua donc aussi à peupler l'Idumée, de sorte que, à ne tenir aucun compte des fils de Seïr, les vrais descendants d'Ésaü ne formaient encore que l'aristocratie dominante du pays d'Édom.

[1] Job, XXX, 1-2.
[2] V. 40.

C'est ainsi que se sont formées, en général, les races issues d'Abraham et de Loth, sans en excepter les Israélites. Jacob, qui avait hérité de la maison d'Isaac, qui lui-même était revenu de Mésopotamie accompagné d'une troupe d'hommes, s'établit sans doute en Égypte avec une nombreuse suite de serviteurs. Il faut d'autant plus le supposer que la fortune souriait à la famille de Jacob lorsqu'elle partit pour ce pays, et qu'il était dans l'inérêt de ceux qui l'avaient servie jusque-là de s'attacher plus que jamais à ses destinées. D'un autre côté, les patriarches s'assimilaient leurs serviteurs et les faisaient participer à l'alliance de Jéhovah, en les soumettant à la circoncision comme leurs propres enfants ; les familles se multipliant devenaient des tribus, l'égalité primitive de leurs membres disparaissait nécessairement, et avec elle la barrière que la naissance avait mise entre les maîtres et leurs serviteurs. Enfin, dernière cause de mélange, la communauté israélite s'ouvrait sans difficulté à ceux qui en adoptaient les usages. Cela ressort de la réponse faite par les enfants de Jacob à Sichem, qui, après avoir fait violence à leur sœur Dina, demandait à l'épouser ; leur discours cache un piége, nous ne l'ignorons pas, mais ce n'en est pas moins instructif à notre point de vue. Les enfants de Jacob disent à Sichem et à son père :

« Nous pourrons bien faire alliance avec vous, pourvu que vous vouliez devenir semblables à nous, et que tous les mâles qui sont parmi vous soient circoncis. Nous vous donnerons alors nos filles en mariage, et nous prendrons les vôtres; nous demeurerons avec vous, et nous ne serons plus qu'un seul peuple [1]. »

Ce que nous avons dit des Ismaélites et des Iduméens doit donc s'entendre aussi des Israélites, et il est permis de l'étendre par induction aux Moabites et aux Ammonites, qu'on fait descendre de Moab et d'Ammon, fils de Loth. Les noyaux de ces tribus étaient formés par les fils des patriarches. Les Térachides s'étaient assimilé partout les hommes attachés à leur service et les populations qui les entouraient ; ils avaient donné leur caractère propre aux races nouvelles formées par ces mélanges, à peu près comme, de notre vieux

[1] *Gen.*, XXXIV, 15, 16.

sang gaulois, la colonisation romaine a fait un sang latin. Mais c'était dans les veines des Israélites que coulait le sang le plus pur, — la barrière religieuse, plus fidèlement gardée par eux, les ayant préservés dans une certaine mesure du mélange avec les étrangers.

Il nous sera facile maintenant de résoudre, jusqu'à un certain point, la troisième partie de la question que nous nous sommes posée, à savoir, si la répartition des peuples en trois grandes branches, subdivisées à leur tour en un grand nombre de rameaux, au chapitre x de la Genèse, doit être comprise dans un sens rigoureux; en d'autres termes, il nous sera facile de dire dans quelle mesure les peuples rattachés aux souches principales de Sem, de Cham et de Japhet, et aux souches secondaires de Cousch, d'Aram, etc., sont réellement Sémites, Chamites, Japhétites, Couschites ou Araméens, et quel est le degré de pureté de ces races et des variétés dans lesquelles elles se subdivisent.

Si les Moabites, les Ammonites, les Iduméens, les Ismaélites et les Juifs ne sont pas tous en réalité les enfants des patriarches que l'on considère comme leurs pères, nous ne sommes pas autorisé à prendre dans un sens plus strict la répartition des peuples dans le tableau du chapitre x. Au contraire, il est probable que Moïse ayant, dans le dernier cas, à distribuer dans son tableau généalogique une foule de nations, ait procédé avec plus de liberté encore. Rien ne nous empêche donc de voir dans les Chananéens et dans les Couschites de Babylone des Chamites profondément sémitisés, ou mieux peut-être de voir, dans les Assyriens et les Araméens, des Sémites modifiés au contact de la vieille civilisation des enfants de Cousch; rien ne nous empêche non plus de voir, avec M. Ebers [1], dans quelques-uns des peuples de l'Égypte, non pas de vrais fils de Misraïm, mais des tribus d'origine phénicienne, et, dans les Loubîm ou Libyens, des Indo-Européens, que leur situation et leur dépendance politique ont fait ranger parmi les Égyptiens. L'auteur de la Table considère dans chaque peuple l'origine, la langue, la position géographique, et les conditions politiques, et il lui assigne une place en

[1] Cf. Ebers, *Aegypten und die Bücher Moses*, passim

conséquence [1]. Mais ces quatre conditions ne rentrent pas l'une dans l'autre, et elles se contrarient souvent ; il fallait donc que Moïse, dans les cas particuliers, en négligeât quelqu'une, et qu'il se mît à l'aise pour la distribution des éléments qui devaient former son tableau. Moïse, d'ailleurs, était déjà très-éloigné des temps du délégué, et lorsqu'il rédigeait la Genèse, beaucoup de races issues de Noé s'étaient bien des fois déjà fondues et refondues, et une table strictement généalogique n'était plus possible.

Il nous semble, en outre, que le rôle des générations des fils de Noé est souvent mal apprécié. *Jusque-là*, nous dit-on, *la Genèse a été l'histoire du genre humain ; après le dénombrement de l'immense famille de Noé, elle devient l'histoire d'une seule famille.* L'idée que nous nous faisons de la Genèse ne nous permet pas de souscrire à ce jugement. Moïse, nous l'avons répété à satiété, suit dès l'origine de l'humanité un fil principal dans le vaste courant des générations humaines, mais il donne aussi une marque d'intérêt à toutes les familles qu'il rencontre sur son chemin ; il en décrit les ramifications, il en fait connaître le séjour, il relève enfin quelques particularités de leur histoire ; il comprend les races obscures ou inconnues sous cette formule souvent répétée : *tel engendra des fils et des filles ;* il traite ainsi les branches secondaires de la famille humaine, au fur et à mesure qu'elles surgissent du tronc, et avant de poursuivre dans la ligne principale. La méthode de Moïse étant telle, les générations des fils de Noé avaient leur place marquée d'avance à la fin de l'histoire de ce patriarche, et le tableau généalogique désigné sous ce nom méritait un développement d'autant plus large, qu'il comprenait au moins une bonne partie de l'humanité. Mais le développement exceptionnel de ce tableau ne change pas l'allure générale de la Genèse ; c'est le résultat d'un pur accident, et la Genèse s'achève sur le plan suivi dès les premières pages ; elle nous présente encore, dans la suite, plusieurs tables remplissant les mêmes fonctions que celle du chapitre x, par exemple les *générations d'Ésaü*, que nous avons étudiées d'une manière spéciale. La vraie table des peuples, ce n'est pas le chapitre x pris dans son isolement, c'est ce cha-

[1] *Gen.*, chap. x, 5, 20, 31, 32.

pitre x complété par les tables partielles du même genre. A parler juste, ce n'est donc qu'à partir de Jacob que l'histoire biblique devient l'histoire d'une seule famille, mais — il ne faut jamais le perdre de vue — d'une famille chargée des destinées de toute l'humanité.

Il est toujours difficile et souvent téméraire de préciser le rôle de l'inspiration dans un passage donné de nos Livres saints, mais si l'on considère l'ensemble de la révélation, on peut affirmer, avec assez de probabilité, que c'est dans le but de marquer l'intérêt général qui s'attache aux destinées de la famille choisie, que l'Esprit-Saint a inspiré à Moïse la pensée d'inscrire dans le premier des livres sacrés les noms de tous les peuples de la terre, bien que peut-être Moïse lui-même ne se soit pas élevé à cette hauteur de vue, et qu'il n'ait guère pressenti que d'une manière vague la vocation des Gentils dans la bénédiction universelle promise aux patriarches. Deux auteurs, en effet, concourent à la composition d'un livre sacré : l'auteur visible, dont les allures ne sont pas essentiellement modifiées par l'inspiration, et l'auteur invisible, ou l'Esprit de Dieu, qui dirige l'écrivain terrestre, parfois à son insu [1], et pour une fin qu'il ne lui manifeste pas toujours. Il est donc possible que Moïse, en s'intéressant, comme nous l'avons vu, à chacune des races qu'il a rencontrées sur le parcours de l'histoire, ait été mû avant tout, quant à lui, par un sentiment d'humanité louable, quoique purement naturel, et par le désir de marquer aussi nettement que possible la place de son peuple au sein des autres nations ; l'Esprit qui le guidait avait seul d'autres vues. Aussi, quelle que soit l'importance du chapitre x dans l'harmonie de la révélation, nous maintenons que, dans le plan du premier livre de Moïse, et dans l'idée de cet écrivain, il n'est que secondaire.

Malgré cela, si l'on considère le chapitre x dans ses rapports avec le reste de la révélation, et complété par les autres passages du même genre, nous souscrivons volontiers à ces belles paroles d'un écrivain contemporain :

« La Table des peuples, dit Delitzsch, a été dressée avec une in-

[1] Nous trouvons la preuve de ces assertions dans les versets qui terminent le second Livre des Machabées : « In his faciam finem sermonis, et si quidem bene et ut historiæ competit, hoc et ipse velim : sin autem minus digne, concedendum est mihi. »

tention bien positive. Désormais, la révélation, source du salut, sera confiée à une famille choisie dans la race de Sem, mais elle s'adresse cependant à la masse des peuples. « Maintenant que l'Histoire « Sainte abandonne les nations à leurs propres voies, elle dit assez « en inscrivant leurs noms, qu'aucun d'eux n'est perdu pour elle, ni « exclu des conseils de l'amour éternel. »(Kurtz.) Seul parmi tous les peuples de l'antiquité, Israël embrasse le reste des nations dans une même espérance et un même amour, seul il les regarde comme devant participer un jour à la même rédemption. C'est quelque chose chez lui de caractéristique et de fondamental. Il est reconnu qu'on chercherait en vain dans l'antiquité une seconde Table des peuples.... Nulle part l'unité d'origine et l'enchaînement des nations ne sont ainsi présentés. Je ne sais quelle fraîcheur d'espérance tempère la sécheresse de ce tableau généalogique. On se dit que tant de peuples, qui sortent aujourd'hui de la maison de Noé, leur père commun, pour s'égarer dans les sentiers les plus divergents, se retrouveront un jour au terme fixé par Jéhovah, et cette pensée donne au tableau sa perspective. Jean de Müller a dit que l'histoire devait commencer par la Table des peuples. Baumgarten a achevé le mot en disant que l'histoire devait finir par où elle avait commencé. »

C'est avec bonheur que nous trouvons quatre de nos frères dissidents réunis dans ces belles pensées, et nous espérons que Dieu leur en tiendra compte. Si nous les comprenons bien, cette seconde Genèse, ce nouveau concours de tous les peuples au rendez-vous donné par Jéhovah, c'est celui qui a été annoncé par Isaïe dans une prophétie célèbre :

« Voici la vision d'Isaïe, fils d'Amos, touchant Juda et Jérusalem. Dans les derniers temps, la montagne de la maison de Jéhovah sera fondée sur le haut des monts, elle s'élèvera au-dessus des collines et toutes les nations y accourront,

« Beaucoup de peuples y viendront et diront : Allons, montons à la montagne de Jéhovah, et à la maison du Dieu de Jacob : il nous enseignera ses voies, et nous marcherons dans ses sentiers, parce que la loi sortira de Sion, et la parole de Jéhovah sortira de Jérusalem. »

La nouvelle table des peuples a commencé à s'écrire le jour de la Pentecôte, lorsqu'une foule d'hommes de toutes les nations qui sont sous le soleil se convertirent à la voix de saint Pierre ; depuis ce jour, l'Église y inscrit à chaque siècle des races nouvelles, et cette table ne sera close qu'après la destruction des temps, dans la céleste Jérusalem, lorsque, tous ensemble, nous qui aurons cru et qui aurons été baptisés,

enfants d'Aram, enfants de Joctan et d'Ismaël, enfants de Misraïm, enfants de Cousch, enfants de Magog, enfants de Javan et de Gomer, enfants de toutes les nations, de toutes les tribus et de toutes les langues, nous nous presserons autour du trône et de l'Agneau, avec les cent quarante-quatre mille élus des douze tribus d'Israël, formant cette multitude innombrable que saint Jean ne peut compter, et lorsque, vêtus de robes blanches et nos palmes à la main, mêlant nos voix à celles des anges, nous chanterons comme eux : « *Amen :* bénédiction, gloire, sagesse, action de grâces, honneur, puissance et force à notre Dieu dans les siècles des siècles ! *Amen* [2]. »

[1] Saint Jean, *Apocal.*, ch. VII.

ALPH. DELATTRE, S. J.

LE PAPE ÉTIENNE X

Parmi les papes qui ont régné entre Léon IX et Grégoire VII, Étienne X est demeuré le plus obscur. Son pontificat a été peu étudié, même par ceux qui se sont le plus occupés de l'histoire des papes et de l'histoire générale de l'Église. La seule biographie de quelque étendue qui lui ait été consacrée, il la doit uniquement à son origine. Il était Lorrain : c'est pour cela que Höffler lui a donné une place dans son ouvrage sur les papes allemands [1]. La notice de Höffler est consciencieusement faite et composée d'après les documents de la première main. Il n'y aurait donc pas grand intérêt à revenir après lui sur la vie d'Étienne, s'il ne s'agissait de mettre en lumière un fait important pour l'histoire de la querelle des investitures : à savoir, le rôle que ce pape y a joué. Ce fait paraît avoir échappé à tous ceux qui, dans ces derniers temps, ont eu à traiter la question des investitures, parce que peu d'historiens anciens l'ont rapporté, ou, s'il a été connu de quelques-uns d'entre eux, le silence des contemporains d'Étienne sur ce point aura pu le leur faire rejeter. Mais ce silence même ne suffit pas pour infirmer les témoignages sur lesquels s'appuie ce fait, car Grégoire VII a tellement attiré sur lui l'attention de son époque, il a tellement personnifié en quelque sorte la querelle des investitures, que, dans cette lutte, le rôle des autres papes, à l'exception de Calixte II, est tout à fait effacé. Quant aux témoignages invoqués ici, ils sont empruntés à des chroniques manuscrites, d'origine diverse, qui paraissent dignes de foi, et à des auteurs dont les ouvrages sont considérés,

[1] *Die deutschen Päpste*, IIte Abtheilung, pp. 269-284.

après les anciennes chroniques, comme les principales sources de l'histoire ecclésiastique. Exposer dans une courte biographie ce point d'histoire, avec la réserve qu'il convient d'apporter en pareille matière, tel est l'objet du présent travail [1].

I

Celui qui devait être plus tard le pape Étienne X était fils de Gothelon ou Gozelon, duc de Lorraine, et de Junca, fille de Bérenger II, dernier roi d'Italie [2]. Il se nommait Junien Frédéric [3]. Il eut deux frères, Godefroi le Roux et Gothelon [4].

L'époque de la naissance de Frédéric est inconnue, mais on peut en toute certitude la placer vers le commencement du XIe siècle. Les chroniques ne nous fournissent non plus aucun

[1] Les opinions sont partagées sur la question de savoir si le pape dont nous nous occupons doit être appelé Étienne IX ou Étienne X. Dans les anciens catalogues des papes et dans les ouvrages d'histoire ecclésiastique, on trouve l'une et l'autre dénomination. Ceux qui adoptent la première, ne reconnaissent pas comme pape Étienne, le successeur de Zacharie († 752), parce qu'il mourut trois ou quatre jours après son élection, sans avoir été sacré ; ceux qui se rangent à l'autre opinion, pensent que la consécration n'est pas nécessaire, mais que l'élection canonique suffit pour que l'élu puisse faire acte d'autorité pontificale. Ce qui semble donner raison, au moins en fait, à cette opinion, c'est que plusieurs papes élus et consacrés à des intervalles plus ou moins longs, ont donné des bulles ou compté les années de leur pontificat à partir du jour de leur élection ; tels sont Calixte II, Grégoire X, Honorius IV, etc. (Voir *Étude sur les actes du pape Calixte II*, p. 43, et Potthast, *Regesta Pontificum Romanorum*, pp. 1652-1653 et 1795-1797.) La validité de l'élection d'Étienne n'étant contestée par personne, il semble qu'il doive être compté au nombre des papes, ce qui justifierait la dénomination d'Étienne X donnée à notre pape.

[2] *Recueil des historiens de France*, t. XI, p. 301, aux notes. — D. Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, t. I, col. 1093. — *L'art de vérifier les dates*, nouv. éd., t. XIV, p. 81, ne donne pas le nom de la mère de Frédéric ; il n'y est pas fait davantage mention de Junca à l'article consacré à Bérenger II, t. VII, pp. 292 et 293.

[3] Frédéric n'est généralement désigné par les historiens, même contemporains, que sous ce seul prénom. Il est appelé Junien dans son épitaphe, qui sera rapportée plus loin. — Voyez aussi le *Bullarium* de Cocquelines, t. I, p. 395. — Nous ferons observer en passant que ce Bullaire contient une bulle d'Étienne qui n'est pas dans Jaffé. C'est un privilége pour le monastère de Tolle, au diocèse de Plaisance. Il est du mois d'octobre.

[4] Godefroi succéda à son père dans le gouvernement de la Lorraine et joua un rôle politique important. Comme sa fortune fut, dans certaines circonstances, liée à celle de Frédéric, il sera, plus d'une fois, question de lui dans le cours de ce travail.

renseignement sur les premières années de sa vie; car sa carrière a été très-courte, et, en dehors des grands événements auxquels il prit une part plus ou moins active, il n'a guère attiré l'attention des historiens. Tout ce que nous savons de son enfance et de sa jeunesse, c'est qu'il fut élevé et instruit à l'école de Saint-Lambert de Liége [1], où il acquit les connaissances que Léon d'Ostie louait en lui [2].

Ses études terminées, il devint clerc, et ses talents autant que sa naissance lui méritèrent la dignité de chanoine de l'église de Saint-Lambert. Le P. Foullon, sans appuyer son assertion d'aucune preuve, dit que Frédéric fut chanoine de l'église Saint-Alban de Namur [3], mais il est sans doute préférable d'admettre qu'il ne quitta pas Liége jusqu'au moment où le pape Léon IX l'attacha à sa personne, car il était alors archidiacre de Saint-Lambert [4].

Ce fut pendant un de ses voyages en Allemagne, et peut-être en passant par Liége, que Léon IX emmena avec lui Frédéric. Si les chroniqueurs sont d'accord sur le premier point, ils diffèrent sur la date. Laurent de Liége prétend que ce fut en 1049, après le concile de Reims et la consécration de l'église Saint-Remi, par conséquent au mois d'octobre ou au mois de novembre de cette année [5]. Lambert d'Aschafnaburg donne une autre date, celle dé 1051, mais il ajoute que ce fut après l'entrevue du pape et de l'empereur à Worms [6]. Il se trompe sur l'époque de l'entrevue de Worms, car il est

[1] Sur les écoles de Liége, au commencement du XIe siècle, voir l'intéressant article de l'*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, pp. 6, 7, etc.

[2] « Qui ex regali progenie ducens originem, a puero liberalibus litterarum studiis eruditus. » *Chronicon monasterii Casinensis*, dans Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. IV, p. 408, et dans Pertz, *Monumenta Germaniæ historica, scriptores*, t. VII, p. 692. — « Liberalibus disciplinis a puero instructus et ecclesiasticis obsequiis traditus. » Ciaconius, *Vitæ pontificum Romanorum*, t. I, col. 809. — « In ecclesia namque sanctæ Mariæ sanctique Lamberti æducatus a puero, etc. » Chapeauville, *Gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium*, t. II, p. 26.

[3] *Historia Leodiensis*, t. I, p. 235.

[4] Laurent de Liége, *Historia episcoporum Virdunensium*, dans le *Recueil des historiens de France*, t. XI, p. 250, et Lambert d'Aschafnaburg, *De rebus gestis Germanorum*, p. 60, et dans Pertz, t. V, p. 155.

[5] *Loc. laud.* «... Veniensque (Leo IX) Leodium Fredericum, fratrem ducis Godefridi, archidiaconum S. Lamberti, inde secum duxit. » — Voy. aussi Foullon, *Hist. Leod.*, t. I, p. 237.

[6] « Imperator nativitatem Domini Wormaciæ celebravit, ubi Leo papa ei valefaciens, mediocriter compositis et causis ecclesiasticis et regni negociis,

prouvé qu'elle eut lieu en 1052 [1], mais il est probablement dans le vrai en fixant à l'année 1051 le départ de Frédéric. Voici ce qui semble donner raison à Lambert. Le pape créa Frédéric diacre, ou, comme le dit Sigebert de Gembloux [2], septième lévite, bibliothécaire et chancelier. Il succéda dans cette charge à Udon, primicier de l'église de Toul, que Léon ordonna évêque à sa place en 1051. Le dernier acte expédié par Udon, en qualité de chancelier, est un privilége pour l'église Saint-Maximin de Trèves, du 16 janvier 1051, et le premier acte donné par Frédéric, en la même qualité, est du 12 mars suivant. Antérieurement à cette époque, on ne le voit figurer dans aucun document émané de la chancellerie pontificale; à part Laurent de Liége et, après lui, le P. Foullon, les historiens ne disent pas qu'il ait, avant ce temps, fait partie de la suite du pape; ils ne nous le montrent même pas accompagnant son frère Godefroi, qui venait de se réconcilier, par l'entremise du pape, avec l'empereur Henri III, après le synode de Mayence (19 octobre 1049). On peut donc accepter comme date du départ de Frédéric la fin de l'année 1050 ou le commencement de 1051, lors du second voyage de Léon IX en France et en Allemagne.

A la cour des papes, la principale attribution du chancelier était de dater les bulles. Pour beaucoup de ceux qui en étaient investis, cette charge était purement administrative, mais pour Frédéric elle devait être une école où il se forma aux fonctions qu'il était plus tard destiné à remplir. En sa qualité de chancelier, il accompagnait le pape partout où il allait. Il serait, par conséquent, facile de tracer son itinéraire, si les bulles qu'il a expédiées avaient toutes la date de lieu, mais peu d'entre elles fournissent cette précieuse indication; il faut donc, la plupart du temps, avoir recours aux conjectures. Que Frédéric ait été avec Léon IX en Italie, en 1051 et en 1053, et en Allemagne, en 1052, cela n'est pas douteux, car on sait de source certaine que, le 20 mai 1052, Frédéric était à San-

Romam reversus est, abducens secum Godefridum ducem et fratrem ejus Fridericum, qui Gebehardo postmodum in sedem apostolicam successit, » etc. *Recueil des historiens de France*, t. XI, p. 60, et dans Pertz, t. V, p. 155.

[1] *Annales Augustani*, dans Pertz, t. III, p. 126. — *Ekkehardi chronicon universale. Ibid.*, t. VI, p. 196.

[2] *Recueil des historiens de France*, t. XI, p. 165, et Pertz, t. V, p. 360.

Germano, d'où il datait un privilége pour l'abbé du Mont-Cassin [1], et, le 1er juin suivant, à Bénévent. Là, il fut le témoin des maux qui désolaient la basse Italie et des efforts que fit alors le pape pour y rétablir la paix et y affermir l'autorité de Rome. Après avoir été, aux mois de septembre et d'octobre, en Hongrie, quand Léon IX tenta de réconcilier l'empereur Henri III et le roi André, il vint à Bamberg. Le 18 octobre, il expédia de cette ville la bulle qui accordait le pallium à Léopold, archevêque de Mayence. Eccard [2] nous apprend que le pape ordonna à Frédéric de lire à haute voix les priviléges de l'église de Bamberg, en présence de l'empereur et du peuple ; après quoi, il les confirma. Le 6 novembre, il était à Tribur ; le 10 juin 1059, à Sala, ville de la Principauté ultérieure, avec Humbert, évêque de Silva Candida, Pierre, archevêque d'Amalfi, et d'autres prélats et seigneurs qui accompagnaient Léon IX dans son expédition contre les Normands [3]. Il assista sans doute aussi à la déroute de l'armée pontificale à Civitella [4].

[1] Gattula, *Historia abbatiæ Casinensis*, t. I, p. 118.

[2] *Chronicon universale*, dans Pertz, t. VI, p. 96. « Indeque Babenberg cum imperatore transiens (Leo IX) privilegia ejusdem loci a cancellario suo Frederico, qui sibi postea successit, perspici et coram imperatore populoque pronunciari mandavit suaque auctoritate confirmavit. »

[3] Muratori, t. I, II, p. 513.

[4] Dans les bulles qu'il a datées, Frédéric prend la qualité de diacre, bibliothécaire et chancelier ; sous le pontificat de Victor II, il prend le titre de chancelier de la Sainte Église Romaine. Ces bulles sont au nombre de vingt-neuf, dont vingt-huit ont été écrites sous le pontificat de Léon IX et l'autre sous celui de Victor II. Elles ont toutes de nombreux points de ressemblance. Ce sont des priviléges, c'est-à-dire des confirmations de droits ou de biens faites aux églises et aux monastères. En voici l'indication sommaire par ordre chronologique :

1051. 12 mars. Privilége pour les chanoines de Lucques.
22 juin, pour la Trinité de Peschiera.
22 juillet, pour l'église métropolitaine de Salerne.
16 octobre, pour le monastère N. D. dans l'île de Gorgone.
31 octobre, pour le monastère de Subiaco.
11 décembre, pour le monastère de N. D. de Farfa.

1052. 3 février. Privilége pour les clercs de S. Martin de Lucques.
9 mars, pour le monastère S. Pierre de Pérouse.
18 mars, pour le monastère N. D. de Pomposia.
2 mai, pour le monastère de la Chaise-Dieu.
7 mai. Deux priviléges en faveur de Hermann, archevêque de Cologne.
7 mai. Privilége pour le monastère d'Altorf.
20 mai. Restitution de l'église et du monastère de S. Étienne, près Terracine, à Richer, abbé du Mont-Cassin.
21 mai. Privilége pour Sainte-Sophie de Bénévent.
1er juillet, pour l'église d'Ascoli.

Léon IX, affligé des ravages causés en Orient par le schisme de Michel Cérulaire [1], songeait aux moyens d'y remédier, quand l'empereur Constantin Monomaque, dans un but qu'il y a tout lieu de croire politique, et le patriarche de Constantinople lui proposèrent de faire la paix avec Rome. Il accepta cette offre avec empressement et délégua à Constantinople Frédéric, Humbert, évêque de Silva Candida, et Pierre, archevêque d'Amalfi, pour traiter de la réunion de l'Église grecque et de l'Église latine [2]. Les trois légats partirent de Bénévent, au mois de janvier 1054, et passèrent par le Mont-Cassin [3]. Ils étaient recommandés à la bienveillance de l'empereur, prié de les recevoir libéralement, de les traiter avec respect et de les écouter avec attention. L'objet de leur mission est indiqué dans les lettres adressées par le pape à Michel et à Constantin, lettres où percent, à la vérité, les préoccupations politiques, mais en même temps le désir sincère de la part de Léon IX de consommer l'union des deux Églises. Il félicite d'abord Constantin d'avoir fait les premières démarches en faveur de la paix ; il expose les services qu'il attend de lui ; puis il ajoute : « Vous n'ignorez pas que nous avons entendu dire bien des choses sur les prétentions de Cérulaire, entre autres qu'il persécute ouvertement l'Église latine, qu'il a frappé d'anathème tous ceux qui se servaient de pains azymes,

1052. 18 octobre. Privilége pour Léopold, archevêque de Mayence.
6 novembre, pour l'église de Bamberg.
1053. 2 janvier. Concession du pallium à Hartwig, évêque de Bamberg.
6 janvier. Privilége pour l'église de Hambourg et concession du pallium à l'archevêque Adalbert.
13 mars. Privilége pour l'église d'Olivolo.
21, 24 mars et 1er avril. Priviléges pour les chanoines de S. Pierre de Rome.
29 mai. Privilége pour le Mont-Cassin.
12 juillet, pour Ulric, archevêque de Bénévent.
2 septembre, pour le monastère de la Trinité de Bari.
21 décembre. Confirmation de l'élection de Dominique, évêque de Valve.
1055. 29 octobre. Confirmation des biens de l'église de Hambourg.

Toutes ces bulles sont indiquées par Jaffé, *Regesta Pontificum Romanorum*, p. 374 et suiv.

[1] Mgr Héfélé, *Histoire des Conciles*, traduite par l'abbé Delarc, t. VI, pp. 345 et suivantes, a très-bien exposé l'origine et les développements de ce schisme.

[2] Voigt, *Histoire du pape Grégoire VII*, p. 21, dit que Godefroi, frère de Frédéric, accompagnait les légats.

[3] Comme on le voit par la date de la lettre à Cérulaire, qui porte : *Mense januario, indict. VII.*

essayé de dépouiller de leurs antiques priviléges les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, et, au mépris de tous les droits, de les soumettre à sa juridiction. » Les mêmes griefs sont reproduits dans la lettre adressée à Cérulaire, mais ils sont exprimés sous une forme beaucoup plus violente, qui ne dut pas peu contribuer à rendre les négociations difficiles.

Le voyage des légats dura plus de quatre mois ; ils arrivèrent à Constantinople seulement au mois de juin. Ils furent reçus par Constantin avec tous les honneurs dus à leur rang. Mais la bienveillance que leur témoigna l'empereur ne suffit pas pour aplanir les difficultés de leur mission, car ils avaient à combattre de nombreuses erreurs. Les Grecs étaient accusés de simonie; on leur reprochait d'élever des eunuques aux honneurs de l'épiscopat, de donner de nouveau le baptême aux Latins déjà baptisés au nom de la sainte Trinité, de considérer l'Église grecque comme la seule orthodoxe, de lui attribuer la suprématie sur l'Église romaine, de permettre le mariage à leurs prêtres, de considérer la loi de Moïse comme une loi maudite, d'omettre, dans le symbole, la profession de foi au Saint-Esprit, de refuser le baptême aux femmes païennes et aux enfants qui mouraient âgés de moins de huit jours, et de refuser la communion aux femmes en couche. Ils appelaient les Latins azymites, les persécutaient, fermaient leurs temples, anathématisaient l'Église romaine dans ses enfants, etc. [1]

Au monastère de Studium, où les légats avaient fixé leur résidence [2], se trouvait un moine, nommé Nicétas Pectoratus, qui, dans un de ses écrits, avait attaqué les Latins avec violence [3]. Cet écrit avait été réfuté par le pape Léon et par Humbert; quelques-uns disent par Frédéric [4]. Mais voulant

[1] Sigebert de Gembloux, dans Pertz, t. VI, pp. 359 et 360. — Annalista saxo, *Ibid.*, p. 688. — Voyez aussi la sentence d'excommunication prononcée par les légats contre Michel Cérulaire, dans la *Patrologie* de Migne, t. CXLIII, col. 1002.

[2] Il est dit dans la *Chronique du Mont-Cassin*, Muratori, t. IV, p. 403, et Pertz, t. VII, p. 586, que l'empereur les retint dans son palais. « Quos imperator nimis honorabiliter suscepit et in palatio per aliquot dies retinuit. »

[3] Cet écrit est dans la *Patrologie* de Migne, t. CXLIII, col. 974. — La réfutation d'Humbert est dans le même volume, col. 983, et celle de Léon IX dans Mansi, *Concil.*, t. XIX, p. 696.

[4] Voyez l'*Histoire littéraire de la France*, t. VII, pp. 464, 483, 484, 535, 536 et 542.

discuter personnellement avec lui, les légats provoquèrent une conférence qui eut lieu en présence de l'empereur. Nicétas, vaincu par la solidité des arguments d'Humbert, son principal adversaire, rétracta son écrit et le livra aux flammes.

Les légats devaient être moins heureux dans les négociations ultérieures. Humbert, malgré son incontestable habileté, ne sut pas se concilier l'esprit des Grecs. Au lieu de chercher à les ramener par la douceur et le calme dans ses discussions, il se montra agressif, hautain même jusqu'à l'arrogance. Cérulaire, qu'il aurait fallu surtout ménager, au moins par politique, puisqu'il se considérait comme l'égal du pape, pensa que les légats ne le traitaient pas avec tous les égards dus à sa dignité. Aussi voulait-il, pour se venger, que les envoyés de Rome prissent place après les archevêques grecs, dans le synode qu'il se proposait de convoquer [1]. Une rupture devenait inévitable. Les légats, voyant qu'il cherchait toutes sortes de prétextes pour ne pas entrer en pourparlers, déposèrent, en présence du clergé et du peuple, sur le maître-autel de l'église Sainte-Sophie une sentence d'excommunication contre Cérulaire, Léon, archevêque d'Acrida, en Bulgarie, et leurs partisans; puis ils se retirèrent. Le 18 juillet, ils reprirent le chemin de Rome. En quittant Constantinople, ils secouèrent la poussière de leurs chaussures, à la manière des Apôtres [2]. Après leur départ, Cérulaire avait altéré la sentence d'excommunication, l'avait lue au peuple pour l'exciter contre les légats, puis avait déclaré à l'empereur qu'il était prêt à reprendre les négociations. Ce n'était qu'une ruse. Constantin rappela les légats, qui étaient déjà arrivés à Selimbria; mais ayant appris que Cérulaire devait convoquer un synode en son absence et faire lapider les envoyés du pape, il les engagea à repartir sur-le-champ. Il leur fit de magnifiques présents, ainsi

[1] Baronius, *Annales ecclesiastici*, t. XVII, pp. 89 et 90, an. 1054.

[2] « Fridericus... ubi indicta sinodo cum imperatorem Constantinopolitanum et patriarcham evocasset, et illi primatus sui majestatem vendicantes, dicto obtemperare dedignarentur, egressus urbem, sandalia sua more apostolorum publice super eos excussit. Quo facto, tantum terrorem omnibus Constantinopolitanis incussit, ut imperator et patriarcha cum clero et populo sequenti die, sacco et cinere obvoluti, ad eum procederent et apostolicam auctoritatem in eo proni in terram adorarent. » — *Lamberti Hersfeldensis annales*, dans Pertz, t. V, p. 155. — Ce passage de Lambert semble prouver que Frédéric était le chef de la députation.

qu'à Saint-Pierre de Rome, et, sur leur demande, il accorda une rente annuelle de deux livres d'or au Mont-Cassin [1]. Leur voyage semblait devoir se terminer heureusement, mais lorsqu'ils voulurent traverser les terres de Tramond, comte de Teate, celui-ci les arrêta et ne les laissa continuer leur route qu'après les avoir dépouillés de presque tout ce qu'ils possédaient [2]. Enfin, ils arrivèrent à Rome. Le pape Léon était mort peu après leur départ pour Constantinople.

e séjour de Frédéric à Rome ne fut pas de longue durée, car il prit subitement la résolution de se retirer au Mont-Cassin. Sa détermination fut-elle spontanée ? Obéit-il, comme semble l'insinuer Ciaconius, à un penchant naturel pour la vie monastique [3] ? Cela n'est pas probable : Frédéric céda plutôt à la nécessité ou à la prudence. Il était suspect à Henri III qui, depuis plus de dix ans, était en lutte avec Godefroi, son frère. L'empereur redoutait à bon droit son influence en Italie; il savait qu'il avait rapporté de Constantinople des sommes considérables, et peut-être supposait-il que cet argent était destiné à favoriser les entreprises de Godefroi [4]. Il voulut donc à tout prix le mettre dans l'impossibilité de lui nuire. C'est pourquoi il écrivit au pape Victor II de se saisir de Frédéric et de le faire conduire auprès de lui en toute hâte [5]. Mais Frédéric fut prévenu du complot tramé contre lui; la haine que Henri portait à Godefroi, la conduite qu'il venait de tenir en gardant Béatrix, sa belle-sœur, comme prisonnière de

[1] *Chronicon mon. Cas.*, dans Muratori, t. IV, p. 403, et dans Pertz, t. VII, p. 686.

[2] *Ibid.*

[3] «... Sumpto (quam a puero semper amavit) religionis sancti Benedicti habitu. » *Vitæ Romanorum pontificum*, t. I, col. 809.

[4] «... Comperiens itaque imperator Fridericum a Constantinopoli reversum magnam valde pecuniam detulisse, cepit eum vehementer suspectum habere, nam eo tempore fratri ejus Gotfrido inimicissimus erat. » *Chronicon mon. Cas.*, dans Muratori, t. IV, p. 404, et dans Pertz, t. VII, p. 687. — « Fridericus, quia exosus erat imperatori Heinrico pro odio fratris sui Godefridi ducis post legationem Constantinopolitanam apud Casinenses monachus, et postea abbas factus, » etc. — Sigebert de Gembloux, dans le *Recueil des historiens de France*, t. XI, p. 165, et dans Pertz, t. VI, p. 360.

[5] « Quapropter scripserat apostolico ut illum caperet sibique festinanter studeret transmittere.» — *Chronicon mon. Cas.*, dans Muratori, t. IV, p. 404, et dans Pertz, t. VII, p. 687. —Voigt, *Histoire du pape Grégoire VII*, p. 30, dit que l'empereur voulait seulement *s'assurer* de Frédéric.

guerre, au mépris du droit des gens, ne pouvaient lui laisser aucune illusion sur le sort qui lui serait réservé s'il tombait entre les mains de l'empereur. Il alla donc secrètement trouver Richer, abbé du Mont-Cassin, qui passait alors par Rome en revenant de Lucques, où il était allé voir Henri, et le pria avec instance de l'emmener avec lui et de le recevoir dans son abbaye comme religieux. Sa retraite dans un monastère lui assurait l'inviolabilité. Richer y consentit, au risque de mécontenter l'empereur, et comme le moindre retard pouvait être funeste, à Frédéric, il le fit partir sur-le-champ avec tous les siens.

Quelques jours après, Richer arriva dans son monastère, accompagné de députés que Henri envoyait aux princes d'Italie pour les inviter à entrer dans son alliance. Ce fut sans doute pour que l'empereur fût informé par eux de sa résolution que Frédéric revêtit en leur présence l'habit bénédictin.

Il passa ainsi quelque temps au Mont-Cassin ; ensuite il sollicita et obtint de Richer la permission de se retirer au monastère de l'île de Tremiti. La discipline était, paraît-il, loin d'y être florissante. Frédéric y remarqua des abus : les signala-t-il ou essaya-t-il de les corriger ? Quoi qu'il en soit, il ne réussit qu'à encourir la disgrâce de l'abbé [1]. Son séjour à Tremiti était devenu impossible ; il partit pour le monastère Saint-Jean de Venere, dans le pays de Lanciano ; mais il n'y fut que peu de jours, car ayant appris que Richer revenait d'Ancône, il vint le trouver au monastère de Saint-Liberator, lui demanda pardon de ses pérégrinations qui n'étaient pas suffisamment justifiées, et témoigna le désir de retourner au Mont-Cassin. Richer lui pardonna, et Frédéric reprit sa place parmi les religieux.

Après la mort de l'empereur Henri III (octobre 1056), Frédéric put en toute sûreté quitter sa retraite. Il vint donc, à une époque qu'il est impossible de préciser, demander au pape Victor réparation des violences dont il avait été victime de la part de Tramond, comte de Teate. Tramond, comme on l'a vu plus haut, l'avait fait prisonnier, lui et ses compagnons, à leur

[1] « Dehinc cum pro quibusdam reprehensibilibus que inibi reppererat, abbati ejusdem loci cœpisset ingratus existere, nequaquam ibi remorandum ratus, » etc. — *Chronicon mon. Cas.*, dans Muratori, t. IV, p. 404, et dans Pertz, t. VII, p. 687.

retour de Constantinople, et s'était emparé de presque tout ce qu'ils possédaient. Victor excommunia le comte de Teate, qui reconnut ses torts. Il fit le voyage de Rome pour restituer aux légats ce qu'il leur avait pris et leur accorder pleine satisfaction. La sentence d'excommunication fut alors levée par le pape. A l'instigation de Frédéric et du cardinal Humbert, et par déférence pour Victor, il rendit au Mont-Cassin un bourg, nommé Frisa, que sa femme avait donné à ce monastère, mais qu'il s'était empressé de reprendre quand elle fut morte[1].

D'après la chronique de Penna[2], cet incident se serait terminé d'une autre manière, et seulement après l'élévation de Frédéric à la papauté. Etienne X, à la tête d'une armée, aurait marché contre Tramond. Dès que celui-ci eut appris l'arrivée du pape, il se mit à trembler et entra dans une grande fureur. Mais, sur le conseil d'hommes sages, il vint trouver Étienne, une corde au cou, et lui rendit tout ce qu'il lui avait enlevé. Il obtint ainsi son pardon.

Richer, abbé du Mont-Cassin, étant mort (11 décembre 1055), fut remplacé par Pierre, qui ne tarda pas à être déposé, parce que son élection n'était pas canonique. Quand il fallut lui donner un successeur, les religieux se réunirent sous la présidence de Humbert, évêque de Silva Candida, le 23 mai 1057. Plusieurs cardinaux étaient présents. Tous les suffrages se portèrent sur Frédéric, que sa naissance et son mérite désignaient pour ces importantes fonctions[3]. Cette élection fut particulièrement agréable à Humbert. Il présenta le nouvel abbé aux religieux, qui l'acclamèrent avec de grands transports de joie.

C'était l'usage, au Mont-Cassin, quand un abbé venait d'être

[1] *Chronicon mon. Cas.*, dans Muratori, t. IV, p. 405, et dans Pertz, t. VII, p. 690.

[2] *Chronicon Pennense*, publié dans l'*Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtkunde*, 1822, t. IV, p. 130.

[3] « ... Altera vero die, id est sexta feria post Pentecosten, in capitulum universi fratres convenientes, præsidente prædicto Humberto, Apostolicæ Sedis legato, cœperunt de eligendo sibi abbate tractare. Uno igitur tandem consensu et unanimi voluntate, Fridericum omnibus eligere complacet; qui cum et nobilitate ac sapientia magna polleret, quod his quoque præcipuum esset, monachus ejusdem congregationis existeret. Quod cum Humberto quoque episcopo satis laudabile videretur, mox ab eo fratribus traditus, ingenti gaudio et exultatione cunctorum, de more monasterii abbas electus est. » — *Chronicon mon. Cas.*, dans Muratori, t. IV, p. 405, et dans Pertz, t. VII, p. 692.

élu, qu'il se fît consacrer par le pape[1]. Dix jours après son élection, Frédéric prit avec lui huit de ses religieux et partit pour aller trouver Victor II, alors en Toscane. Il était accompagné du cardinal Humbert. Celui-ci raconta au pape les circonstances de l'élection de Frédéric et lui fit toute sorte d'éloges du Mont-Cassin. Victor fut ravi d'un aussi bon choix. Le samedi 14 juin[2], il créa Frédéric cardinal-prêtre du titre de Saint-Chrysogone, et, sept jours après, il lui donna la consécration abbatiale. Pendant son séjour auprès du pape, son élection fut, selon une coutume fort ancienne, confirmée par Victor. Il obtint le droit de porter les sandales et la dalmatique, insignes dont Léon IX avait déjà permis l'usage à Richer; dans les réunions d'évêques et d'abbés, il devait occuper la première place, et, dans les assemblées, il pourrait prendre le premier la parole. A ces priviléges, personnels à Frédéric, en étaient joints d'autres pour l'abbaye du Mont-Cassin[3].

Frédéric prit congé du pape le 23 juillet; puis il vint à Rome. Le dimanche suivant 27, il célébra une messe solennelle à l'église Saint-Pierre. Il alla ensuite à l'église Saint-Chrysogone, dont il portait le titre, accompagné d'un grand concours de peuple qui était venu pour l'acclamer. La même foule le reconduisit à *Pallaria*, où il s'était arrêté. Il y resta jusqu'au vendredi suivant pour se procurer les ornements de sa nouvelle dignité, et il se préparait à retourner au Mont-Cassin, quand, tout à coup, Boniface, évêque d'Albano, arriva de Toscane, annonçant la mort du pape. Cet événement imprévu jeta Frédéric dans la consternation, et lui fit différer son départ.

Aussitôt que le bruit de la mort de Victor se fut répandu dans Rome, le clergé et le peuple se réunirent pour lui donner un successeur. Frédéric assistait aux délibérations. Deux jours se passèrent sans que rien eût été décidé. Notre cardinal, consulté sur le choix qui lui paraissait le meilleur, proposa Hum-

[1] Gattula, *Hist. abbat. Cas.*, t. I, p. 165.

[2] « Sabbato itaque in jejunio junii mensis cardinalis presbyter de titulo sancti Chrysogoni ordinatus, in nativitate vero sancti Johannis abbatie est consecrationem adeptus, atque usque ad festivitatem sancti Apollinaris cum eodem est apostolico remoratus. » — *Chronicon mon. Cas.*. dans Muratori, t. IV, p. 408, et dans Pertz, t. VII, p. 692.

[3] La bulle de Victor II est dans Migne, t. CXLIII, col. 831, d'après Mabillon, *Annal. ord. S. Bened.*, t. IV. p. 744.

bert, évêque de Silva Candida, Jean, évêque de Velletri, Hubert, évêque de Pérouse, Pierre, évêque de Tusculum, et Hildebrand, sous-diacre de l'Église Romaine. Aucun de ces personnages ne convenant aux Romains, ils voulurent le nommer lui-même. Mais il s'y opposa, disant : « Vous ne pourrez « faire de moi que ce que Dieu voudra; sans sa permission, « vous ne pouvez ni me donner, ni m'ôter cette charge [1]. » Quelques-uns, mais c'était le plus petit nombre, étaient d'avis qu'il valait mieux attendre le retour d'Hildebrand, encore en Toscane, où il avait accompagné le pape défunt; les autres décidèrent qu'il n'y avait pas lieu de tarder plus longtemps. Leur avis prévalut. Aussi, le lendemain de grand matin, 2 août, toute la population se transporta à *Pallaria* et fit violence à Frédéric pour le conduire à l'église Saint-Pierre-ès-Liens. Il fut élu par acclamation, et, comme c'était le jour de la fête de Saint-Étienne, pape et martyr, on lui donna son nom. De Saint-Pierre, le peuple l'accompagna jusqu'au palais de Latran. Le 3 août, il fut sacré dans l'église Saint-Pierre, en présence des cardinaux, du clergé et du peuple de Rome, à la grande joie de tous [2]. Selon Ciaconius, ce fut Mainard, archidiacre de l'Église Romaine, qui lui donna la consécration pontificale.

II

Pendant les quatre premiers mois de son pontificat, Étienne tint à Rome plusieurs synodes pour combattre l'incontinence des clercs. Non-seulement certains clercs et prêtres étaient mariés ou vivaient en concubinage, mais encore ils contractaient des alliances que la morale la moins sévère réprouve. Les unions entre proches parents n'étaient pas rares [3].

Pierre Damien, comparant, par une expression qui lui est très-familière, le pape à Phinée, raconte qu'Étienne avait chassé de Rome un certain nombre de clercs, afin que, même

[1] « De me nil poteritis agere nisi quod permiserit Deus, et absque illius nutu neque concedere neque tollere mihi officium istud potestis. » — *Chronicon mon. Cas.*, dans Muratori, t. IV, p. 409, et dans Pertz, t. VII, p. 693.

[2] *Chronicon mon. Cas.*, dans Muratori, t. IV, p. 409, et dans Pertz, t. VII, p. 693.

[3] *Ibid.*

après s'être séparés de leurs femmes, ils fissent pénitence. Pour avoir exécuté l'ordre du pape, ils n'étaient pas devenus meilleurs; car, loin de chercher à se corriger, ils ne faisaient que se plonger plus avant dans la débauche. L'un d'eux, qui habitait près de l'église Sainte-Cécile, au-delà du Tibre, n'avait pas voulu se séparer de sa femme, et refusait d'obéir au pape. Un soir, c'est encore Pierre Damien qui raconte le fait, il se mit au lit, plein de force et de santé, pour prendre son repos, mais, le lendemain matin, il fut trouvé sans vie. Alors deux clercs de l'église Sainte-Cécile furent envoyés auprès de Pierre Damien, pour lui demander quelle conduite ils devaient tenir au sujet du mort. Pierre leur répondit que, en raison de son caractère sacerdotal, le défunt pouvait être enterré dans l'église, mais il défendit qu'on célébrât pour lui un office solennel [1]. Par cet exemple, il espérait frapper de terreur les incontinents et raviver chez les tièdes la ferveur et la discipline.

Les habitants de Capoue avaient dépouillé de leur église les moines de Saint-Vincent de cette ville, et, moyennant une somme d'argent, l'avaient donnée à un clerc du nom de Lando. Les religieux de Saint-Vincent se plaignirent au pape et demandèrent réparation de l'injustice dont ils étaient victimes. Étienne, qui n'apportait pas moins de zèle à combattre la simonie que l'incontinence, convoqua Lando à un synode, mais celui-ci n'osa pas s'y présenter. Il fut excommunié ainsi que les habitants de Capoue.

Étienne essaya de rétablir la discipline et la paix dans l'église de Milan. La suprématie de Rome y était contestée; la simonie et l'incontinence avaient envahi tous les rangs du clergé et atteint également les prêtres et les lévites [2]. A une corruption effrénée étaient venues se joindre les dissensions intestines. Deux partis étaient en présence : l'un avait pour chef l'archevêque Gui, l'autre Ariald et Landolphe. Gui était une créature de l'empereur Henri III. Ignorant, entaché des vices que sa charge lui faisait un devoir de combattre, puisqu'il a mérité le reproche de concubinage et de simonie [3],

[1] Pierre Damien, *Opuscules*, XVIII, *contra intemperantes clericos*, dans Migne, t. CXLV, col. 409.

[2] Bonizon, dans Jaffé, *Monumenta Gregoriana*, p. 640, dit qu'on trouvait à peine cinq clercs sur mille qui fussent exempts de simonie.

[3] Héfélé, t. VI, p. 372, d'après *Rerum Boicarum Scriptores*, t. II, p. 805, Migne, t. CXL, col. 825.

Gui n'était pas l'homme qu'il eût fallu pour relever l'église de Milan de la décadence où elle était tombée. L'obscurité de sa naissance lui avait attiré le mépris du clergé [1]; et ses vices lui avaient fait des ennemis du petit nombre de clercs restés encore fidèles à leurs devoirs. Ariald, issu d'une famille noble, pieux et instruit, se mit en révolte ouverte contre Gui, parce que, dit Landolphe l'ancien [2], il avait voulu se venger de l'archevêque, qui l'avait puni à la suite d'une faute. Selon l'historien Arnoul, il aurait mécontenté les clercs par sa sévérité excessive à leur reprocher leurs débordements. Il s'unit à Landolphe, qui était très-éloquent, et commença à prêcher, bien qu'il n'eût pas reçu les ordres. Par leurs justes, mais violentes déclamations, ils réussirent à soulever le peuple contre le clergé. Landolphe, à la tête de ses partisans, attaqua des clercs rassemblés dans une église et les força à signer un écrit par lequel ils s'engageaient à vivre désormais dans la chasteté. Pendant ce temps, leurs maisons étaient envahies et pillées. Les procédés d'Ariald et de Landolphe ne pouvaient donc guère faciliter les réformes qu'ils avaient entreprises. Aussi les plaintes du clergé de Milan étant parvenues jusqu'à Étienne X, il ordonna à Gui de convoquer un synode et à Ariald et Landolphe d'y assister. Ce synode, auquel furent présents un grand nombre d'évêques, fut tenu à Fontaneto, dans le diocèse de Novare. Ariald et Landolphe furent attendus trois jours, mais ils ne comparurent pas, et, après ce temps, ils furent frappés d'excommunication. Mais, sans s'inquiéter de cette mesure, ils continuèrent la lutte comme auparavant, car ils avaient l'appui du peuple, et telle était leur popularité à Milan, que les habitants les accompagnaient en foule, leur formaient une garde, et, se faisant leurs complices, attaquaient les églises, insultaient les clercs, en les appelant *patares*, etc. [3].

Ce fut sans doute après que la sentence d'excommunication eut été prononcée contre lui, qu'Ariald vint à Rome pour se justifier auprès d'Étienne. Il exposa au pape ce qui s'était

[1] Arnulfus, *Hist. Mediol.*, dans Muratori, t. IV. p. 23, et dans Pertz, t. X, p. 17.
[2] Landulfus, *Hist. Mediol.*, dans Muratori, t. IV, p. 100, et dans Pertz, t. X, p. 76.
[3] Héfélé, t. VI, p. 375.

passé à Milan et ce qu'il avait fait pour arracher les prêtres à leur vie de désordres. Mais il ne reçut pas à Rome l'accueil qu'il espérait. Un des cardinaux présents, nommé Denis, qui ignorait probablement l'état de l'église de Milan et qui la croyait probablement florissante comme aux jours de sa jeunesse, lorsqu'il y était élevé, lui reprocha dans un discours sévère sa conduite et celle de Landolphe [1]. Il le blâma d'avoir entre-

[1] Voici le texte de ce discours, rapporté par Landolphe : « Cum hujus inauditæ Pataliæ placitum cogitasti commovere, qualiscumque intentionis esses, ab apostolico aut ab aliquo religioso viro prius multis cum jejuniis debuisses consiliari, quam hujusmodi tam magnum et tam periculosum cum viris inliteratis inchoasse, et quod cum humilitate et patientia bonisque admonitionibus debebas docere, hoc cum lanceis, fustibus, ut asseritis, laicis super sacerdotes currentibus, administrasti. An ignorabas Dei evangelium dicentis : *Qui vos tangit, me tangit* ? et David prophetarum eximius per spiritum sanctum ipsum Saülem a Deo damnatum cognoscens, ut nos informaret, dixit : *Non licet mittere manum in Christum Deum ;* enim, nisi fueris Dei adjutus misericordia, dignus es lapidi alligari et in profundum maris demergi. Quantum gloriosissimam ac præclarissimam Dei ecclesiam, in qua B. Ambrosius multum laborando desudavit, inconsulte scandalizasti ! Cujus dissidium crudeliter disseminatum, et ante noviter natum, ut video, universum mundum citissime, laicis adversus sacerdotes studiose inhiantibus, invadet. Vera Dei ecclesia, ne dissidium aut scandalum oriatur, multa per tempora sanctis imbuta alimoniis, quamplurima sustinere ac pati consuevit. Hoc dissidium est illud unde puerorum numerus infinitus sine baptismate diversis attritus mortibus crudeliter necabitur, hæc illa est occasio, ob quam multi juvenes, dum naturam suam exercere non possunt, contra naturam currentes delinquunt et debitum quod uxori, si haberent, dum impendere non possunt, in alterius inhiant uxorem. Saltem B. Ambrosius te tangat, qui cum eum quædam mulier tangere conaretur, ore episcopali dixit : *Et si ego tanto sacerdotio indignus sum, non licet te mittere manum in Christum Deum.* Velint, nolint, fustibus ac plagis diversis castificas eos, imo incestos animo et corpore patenter reddis, cum Apostolus dicat : *Deus non vult coacta servitia.* Et si tu cum tuis justus, castus, pudicus, sanctus et bonus Dei misericordia esses, aspice quid veritatis magister discipulis dicat : *Et si perfeceritis omnia, discite quod inutiles servi estis.* Tu autem sacerdotes Dei, quos mundus totus usque modo bonos et charos, justos et fideles tenens eis devote in cunctis obediebat, quamvis tanto sacerdotio indigni, criminosis et seditiosis omnibus, qui nesciunt quid sit inter dexteram et sinistram, criminose tradidisti. His enim verbis omnium sacerdotum vitam et ecclesiarum cunctarum mores longasque eorum consuetudines crudelissimis christianis quasi canibus lymphaticis ad rodendum sub obtentu castæ religionis dedisti. Quod enim juste ac devote summaque cum humilitate tractari emendarique pietas divina exigebat, optimis moribus bonisque exemplis, hoc fustibus, lanceis ensibusque populi insensati pertractandum, imo conculcandum commisisti. Potuit namque Dominus noster Jesus, humani generis redemptor, uno imperio suæ majestatis totius mundi incredulos christianos facere perfectos, et omnes crucifigentes se uno in momento viros (*leg.* vivos) in infernum demergi. At ut nos summa cum patientia hostem antiquum, serpentem crudelissimum, humani generis inimicum superare et prosternere possimus, veritas dicens benigne admonuit : *In patientia vestra possidebitis*

pris ses réformes, sans avoir consulté le pape ou quelque autre personnage de bon conseil ; d'avoir exécuté son projet sans s'y être préparé par le jeûne et la prière, et surtout d'avoir eu recours à la violence. Sans parler du scandale qui pouvait résulter des discordes dont il était le principal fauteur, il exposait les enfants à mourir sans baptême, empêchait les jeunes gens de contracter mariage, et par conséquent les mettait dans la nécessité de se livrer au vice, puisqu'il cherchait à les priver du ministère des prêtres. Mais il était surtout coupable de s'être mis à la tête du peuple et d'avoir eu recours à des moyens humains pour arriver à une réforme que l'humanité et la vertu seules pouvaient opérer. Son intention était bonne et louable à la vérité, mais ses actes n'avaient pas été accomplis en vue de Dieu, c'est pourquoi il devait être suspendu de toute fonction.

Après ce discours, Étienne prononça quelques paroles. Il n'osa ni louer Denis, ni blâmer Ariald. Il tenait sans doute compte à celui-ci de ses intentions, et, s'il ne lui donna pas raison contre l'archevêque Gui, c'est qu'il n'approuvait pas sa conduite violente envers le clergé de Milan ; peut-être aussi se crut-il obligé de montrer une certaine douceur envers Gui, afin de ne pas le pousser aux dernières extrémités, ou de ne pas déshonorer son ministère en lui infligeant un blâme public. Dans cette circonstance, le pape ne manqua pas de fermeté, comme on pourrait le croire : il fut prudent, et pensa qu'avant de prendre une résolution définitive, il fallait voir de près la situation de l'église de Milan et tenter par la conciliation d'y porter remède. C'est pourquoi, peu de jours après, il députa à Milan avec Ariald, qui s'en retournait, Anselme, évêque de Lucques, et Hildebrand. Mais, soit qu'ils n'eussent pas suivi de point en point les instructions d'Étienne, soit, comme le dit Landolphe [1], qu'Ariald eût été furieux de

animas vestras. Scio enim, et vere scio, verba vestra bona et rationabilia videntur, et laude digna ; sed quia zelo non incœpistis, ab omni munere a Deo privemini. Docet namque omnes ecclesiasticas dignitates, omnes honores, quales ab aliquo reprehendi non possunt, sacerdotes vero per omnia bonos ; sed dicit Deus cuidam sese interroganti : *Quid me dicis, bone? nemo bonus, nisi solus Deus.* » — *Landulphi senioris Mediolanensis historia,* dans Muratori, t. IV, p. 102.

[1] « ... Zelo zelabant nequissimo, qui cum Mediolanum attigissent, secus omnia tractarunt quam Apostolicus eis denotasset. » *Landulphi senioris Mediolanensis historia,* dans Muratori, t. IV, p. 103.

n'avoir pas obtenu gain de cause, et que Hildebrand eût vu avec peine que l'église de Milan cherchait à se soustraire à l'autorité de Rome, l'intervention des légats fut sans résultat [1]. Cette lutte, qui donne une si triste idée des mœurs et de la discipline du clergé à cette époque, ne devait être terminée qu'en 1059, sous le pontificat de Nicolas II.

Etienne confirma les priviléges de l'église de Lucques, à la requête d'Anselme, évêque de cette ville. Par une bulle donnée à Rome, le 18 octobre, il défendait à quiconque de traduire les clercs et les religieux de Lucques devant les tribunaux séculiers, de s'emparer de leurs biens, de les frapper d'impôts, et il les affranchissait de toute puissance laïque [2]. Le 10 novembre suivant, il accorda un privilége du même genre au monastère Saint-Pierre de Pérouse, dont il reconnaissait les possessions et les droits [3].

La santé d'Étienne commençait à décliner. Il quitta Rome pour aller au Mont-Cassin, dont le séjour pouvait lui être favorable. Il arriva le 30 novembre dans ce monastère, dont il était encore abbé, accompagné de plusieurs Romains [4]. Aussitôt il se mit en devoir de réformer des abus qui s'y étaient introduits. Certains religieux, par exemple, au mépris de la règle qui leur imposait la pauvreté, n'avaient pas entièrement renoncé aux biens du monde. Étienne eut recours aux exhortations, aux menaces et aux corrections pour les rappeler à l'observation de leurs vœux. Il eut la satisfaction d'y réussir en partie. Il remplaça aussi le chant ambrosien, dans l'église du monastère, par le chant grégorien [5].

A la demande de l'évêque Pandolfe, Étienne confirma le rétablissement des limites du diocèse des Marses, qui avait été démembré par le pape Benoît IX et ramené à son état primitif

[1] Bonizon, dans Jaffé, *Monumenta Gregoriana*, p. 640, et Landolphe, *loc. laud.*, sont les seuls historiens qui parlent de cette mission à Milan donnée à Hildebrand par Étienne X. Ils sont d'accord sur ce point principal, mais ils diffèrent un peu sur certains détails sans importance.

[2] Migne, t. CXLIII, col. 871, d'après Muratori, *Antiq. Ital.*, t. V, p. 973.

[3] Migne, t. CXLIII, col. 872, d'après Cocquelines, *Bullar. Rom. pont.*, t. I, col. 396.

[4] *Chronicon mon. Cas.*, dans Muratori, t. IV, p. 410, et dans Pertz, t. VII, p. 693.

[5] *Ibid.*

par Victor II, le 18 avril 1057. La bulle donnée en cette circonstance est du 9 décembre [1]. Ce fut probablement vers la même époque qu'il confirma la règle, les biens et les priviléges du monastère de Saint-Prosper de Reggio [2].

Vers Noël, la maladie du pape prit un tel caractère de gravité, qu'il se crut près de sa fin. Il convoqua donc les principaux religieux du monastère et les invita à élire un abbé. Après quelques instants de délibération, tous les suffrages se portèrent sur Didier. Le pape fut prié de ratifier ce choix. Il y consentit d'autant plus volontiers, qu'il connaissait déjà Didier depuis quelque temps. Il l'avait rencontré à Bénévent, et leur amitié s'était de plus en plus resserrée depuis que l'abbé Pierre les avait reçus tous deux au Mont-Cassin. Étienne confirma donc son élection en disant que, dans le grand nombre de religieux distingués qui composaient le monastère, il n'en trouvait pas de plus digne pour une pareille charge.

Mais Étienne voulait conserver, tant qu'il vivrait, ses fonctions d'abbé. Ayant depuis longtemps décidé d'envoyer Didier auprès de l'empereur de Constantinople, il lui déclara que si, à son retour, il le trouvait encore vivant, il n'aurait, lui Didier, que le titre d'abbé, sans en avoir les priviléges et les attributions ; mais que, s'il revenait après sa mort, il serait agréé par tous comme abbé. Alors il députa à Constantinople Didier, le cardinal Étienne et Mainard, qui fut dans la suite évêque de Silva Candida, en leur enjoignant de revenir aussitôt après avoir rempli leur mission. Cette ambassade, qui avait pour objet la reprise des négociations entamées auparavant entre Léon IX et l'empereur de Constantinople, n'eut pas de suite, Didier et ses compagnons étant revenus sur leurs pas aussitôt qu'ils apprirent la mort d'Étienne [3].

Pendant ce temps, Hildebrand était en Allemagne [4]. Il avait

[1] *Chronicon mon. Cas.*, dans Muratori, etc., ut supra.

[2] Migne, t. CXLIII, col. 876, sqq., d'après Margarini, *Bullarium Casinense* t. II, p. 190.

[3] *Chronicon mon. Cas.*, dans Muratori, t. IV, p. 419, et dans Pertz, t. VII pp. 702 et 703.

[4] Floto, *Kaiser Heinrich der Vierte und sein Zeitalter*, t. I, p. 207. Hildebrand vint à Noël à la cour impériale, qui était alors à Pöhlde. — Ciaconius dit que le voyage de Hildebrand en Allemagne eut lieu au commencement du pontificat d'Étienne X, mais son assertion est en contradiction avec le témoignage de la plupart des chroniqueurs. Il n'était pas encore de retour de sa mission au moment de la mort du pape.

été désigné pour informer l'impératrice Agnès, mère de Henri IV, de l'élection d'Étienne. Sa mission était des plus délicates. Si l'on se rappelle comment il avait été élevé à la papauté, choisi par le consentement unanime du clergé et du peuple de Rome, lui qui était, par tradition de famille, l'ennemi juré des empereurs d'Allemagne, Agnès et son fils avaient dû considérer cette élection comme une protestation contre le droit que les empereurs s'étaient arrogé d'intervenir plus ou moins directement dans le choix des papes. Ils paraissaient aussi avoir sous la main un candidat tout prêt à recueillir la succession de Victor II; c'était Adalbert, archevêque de Hambourg [1]. A cet échec subi par leur politique, venait encore se joindre la grave question des investitures. Hildebrand, toujours fidèle à la règle de conduite qu'il s'était tracée, et Étienne voulaient que Henri renonçât à trafiquer des dignités ecclésiastiques et qu'il les donnât à ceux qui en seraient dignes par leur science ou leur mérite [2]. Mais, de part et d'autre, les prétentions sur ce point étaient telles, que l'accord ne fut pas possible. S'il faut en croire plusieurs auteurs dignes de foi, Étienne aurait lancé contre Henri, sinon l'excommunication, du moins la censure, et l'aurait déclaré hérétique [3]. Il serait donc le premier pape qui eût défendu les droits et les libertés de l'Église romaine en entrant ouvertement en lutte avec l'Empire au sujet des investitures. Cet acte énergique montre assez quels efforts eût faits Étienne, si la mort lui en eût laissé le temps, pour ame-

[1] Höffler, *Die deutschen Päpste*, IIte Abtheilung, p. 272.

[2] Ciaconius, *Vitæ Pontif. Roman.*, t. I, col. 811.

[3] « Hic (Stephanus) primus propter investituram nostris temporibus cepit declarare Henricum imperatorem hereticum.» *Vies des papes*, ms. latin 5114 A, fol. 93. La même chose se trouve dans les mêmes termes dans le ms. latin 5144, fol. 126 v°. — « Stephanus Hildebrandum cardinalem legatum misit ad Agnetem, Henrici quarti imperatoris matrem, ut eam de sui electione certiorem redderet, precipue vero ut per eam Henricum admoneret, ne beneficia ac dignitates ecclesiasticas per simoniam venderet, sed iis largirentur qui magis de ecclesia meriti forent. Cum vero hujusmodi legatione parum profecisset, aspero decreto Henricum imperatorem damnare non pertimuit. » *Romanorum pontificum nomina, successio et patria*, dans le ms. latin 13726, fol. 19 v°. — « Sunt qui dicant Stephanum pontificem in Henricum imperatorem hæreseos nomine invectum esse, quod summorum pontificum auctoritatem diminueret, contempta religione, spretoque immortali Deo.» Platina, *De vitis pontificum romanorum*, p. 150. — Cf. Mansi, *Concil.*, t. XIX, col, 838. — Ciaconius, *Vitæ pontif. Romanorum*, t. I, col. 809.

ner le triomphe de la cause à laquelle Grégoire VII consacra sa vie et que Calixte II eut l'honneur de mener à bonne fin.

Gervais, archevêque de Reims, ayant écrit à Étienne X pour le féliciter de son élection, celui-ci lui répondit en l'invitant à assister à un concile qu'il avait l'intention de célébrer quinze jours après la fête de Pâques suivante, et il le priait de venir auprès de lui avec Hildebrand [1]. La lettre du pape fournit un renseignement précieux, savoir que Hildebrand était alors en France, et nous donne la date d'un fait important sur laquelle les historiens ne sont pas d'accord.

Hildebrand avait été envoyé en France ou y était venu d'Allemagne pour célébrer, dans la province de Lyon, un concile contre les clercs simoniaques et incontinents. Ce concile fut signalé par l'incident suivant, qui a été rapporté, presque dans les mêmes termes, par plusieurs anciens chroniqueurs. Dans le nombre des prélats présents au synode, se trouvait un archevêque, homme instruit et éloquent, qui avait été accusé de simonie; mais il était parvenu à corrompre ses accusateurs à prix d'argent et à s'en faire des amis. Le lendemain de l'ouverture du concile, l'archevêque entra hardiment dans l'assemblée, et dit : « Où sont mes accusateurs? Qu'ils se « présentent, tous ceux qui veulent me condamner. » Les assistants gardaient le silence. Alors Hildebrand se tournant vers lui : « Crois-tu, lui dit-il, que la substance et la divinité « du Saint-Esprit soit la même que celle du Père et du Fils?— « Oui, je le crois. » Hildebrand reprit : « Dis donc : Gloire au « Père, au Fils et au Saint-Esprit. » L'archevêque disait bien : « Gloire au Père et au Fils, » mais il lui fut impossible d'ajouter : « et au Saint-Esprit. » Couvert de confusion, il se jeta aux pieds de Hildebrand, et confessa qu'il était simoniaque. Il fut déposé de ses fonctions. Il put ensuite, paraît-il, dire à haute et intelligible voix : « Gloire au Père, au Fils et au Saint- « Esprit. » Les autres prélats coupables de simonie furent si impressionnés, qu'ils avouèrent leurs fautes et renoncèrent spontanément à leurs charges.

Ce récit nous a été transmis par Pierre Damien, qui n'indique pas l'époque de la célébration du concile. Il dit seulement que Hildebrand fut envoyé en France par le pape

[1] Migne, *Patrologie*, t. CXLIII, col. 870.

Victor II [1]. Didier, abbé du Mont-Cassin, plus tard pape sous le nom de Victor III, dit de même [2]. Paul Bernried rapporte l'incident raconté plus haut, mais sans dire ni quand ni par qui Hildebrand fut chargé de convoquer le concile [3]. Voigt [4] et Héfélé [5] ont suivi le récit de Pierre Damien, peut-être parce qu'ils ne connaissaient pas les témoignages contraires. Mais, selon d'autres chroniqueurs dignes de foi, c'est à Étienne X qu'il faudrait attribuer l'honneur de la convocation de ce concile. Parmi eux, le cardinal d'Aragon, dans la courte biographie qu'il nous a laissée d'Étienne, dit que ce pape envoya Hildebrand au-delà des monts, pour mettre un terme à la simonie et au concubinage des clercs en Bourgogne [6]. Si nous ouvrons la chronique de Bonizon, nous voyons qu'il place aussi la célébration de ce concile sous le pontificat d'Étienne X, après le voyage que Hildebrand avait fait à Milan pour mettre un terme aux désordres des Patares [7]. Jacques de Voragine [8] et Ricobald de Ferrare [9] ont suivi la version de Bonizon. Leur témoignage est précieux, parce qu'il nous apprend que le

[1] « Interea illud etiam, quod Hildebrando Romanæ ecclesiæ archidiacone referente didicimus, hic inserere operæ pretium judicamus. Nam cum adhuc subdiaconatus duntaxat fungeretur officio, a Victore papa apocrisiarius ad Gallias destinatus, synodum congregavit, » etc. Migne, t. CXLV, col. 133.

[2] « Venerabilis Gregorius papa,... sæpe mihi solitus est referre : Cum essem, inquit, subdiaconus, et a beatæ memoriæ Victore hujus apostolicæ sedis pontifice in Galliam pro ecclesiasticis negotiis discutiendis essem transmissus, » etc. — *Victoris III papæ dialogi*, dans Migne, t. CXLIX, col. 1013.

[3] « Post hæc in partes Galliarum directus (Hildebrandus), primam sane odoris hujus fragrantiam Lugdunum, quæ prima sedes est Galliarum, synodali discussione suscepit. Nam sicut papa Callistus narrare consuevit, prima concilii die proclamatus est quidam pseudo-episcopus de simoniacæ pontificalis culminis ascensione, » etc. — *De rebus gestis Gregorii septimi*, ch. XVI et XVII. dans Muratori, t. III, p. 319.

[4] Page 26.

[5] T. VI, pp. 366 et 367.

[6] « Eodem tempore, cum symoniaca heresis totam Ytaliam et Burgundiam occupasset, idem pontifex (Stephanus) misit de latere suo eumdem archidiaconum (Hildebrandum) cum quibusdam episcopis ad ultramontanas partes. Cum autem ad Lugdunensem provinciam pervenissent, etc. Celebrata itaque synodo et ecclesiasticis rebus rite compositis et ordinatis, legati ad Urbem cum gaudio redierunt, sed dompnum *Stephanum papam*, unde contristati sunt valde, invenerunt infirmum. » — Ms. latin 5150, fol. 122, et Muratori, t. III, p. 300.

[7] *Bonizonis ad amicum liber*, dans Jaffé, *Monumenta Gregoriana*, p. 640.

[8] A la fin du 3e sermon sur la sainte Trinité.

[9] Muratori, t. IX, p. 121 et 122.

prélat accusé de simonie était l'archevêque d'Embrun[1], nommé Hugues[2].

Comme on le voit, il serait difficile, en présence de renseignements aussi contradictoires, de décider si Hildebrand fut envoyé en France par Victor II ou par Étienne X. Cependant le témoignage de Pierre Damien et celui de Didier, qui disent tenir le fait de Hildebrand lui-même, semble avoir plus de poids. Mais la présence de Hildebrand en France, au moment où Étienne X écrivait à l'archevêque de Reims, étant incontestable, il faut admettre ou bien que Hildebrand fut délégué par Etienne, ou bien encore, pour concilier les deux opinions, qu'il fut envoyé par Victor II, et que le concile et le retour de Hildebrand eurent lieu sous le pontificat de son successeur. Mais si l'on se rappelle qu'au moment de l'élection d'Étienne, Hildebrand était encore en Toscane, où il avait accompagné Victor, il faut écarter cette dernière opinion; on pourrait ainsi attribuer à Étienne l'initiative de la convocation du concile. En arrivant à Rome, Hildebrand aurait trouvé le pape gravement malade, ce qui permet de supposer qu'il revint d'Allemagne et de France au mois de février ou au mois de mars, dans l'intervalle qui s'écoula entre le retour d'Etienne du Mont-Cassin et son départ pour Florence.

Étienne fut au Mont-Cassin jusqu'au 10 février 1058, puis il revint à Rome. Le 6 mars suivant, à la requête de saint Hugues, abbé de Cluni, il confirma les possessions et les priviléges de ce monastère[3]. Le lendemain, il ordonna prêtre Alfano, archevêque élu de Salerne, qu'il avait ramené avec lui du Mont-Cassin, et, le 8 mars, il lui donna la consécration archiépiscopale[4].

Ce fut à cette époque qu'il manda à Jean, prévôt du Mont-Cassin, de lui porter lui-même en secret et sans aucun retard

[1] « Forte in eadem sinodo aderat Hebroniensis archiepiscopus, vir valde eloquentissimus. Hic, cum ab aliquibus de symoniaca heresi esset accusatus, sequenti nocte omnes accusatores pecunia fecit amicos. » — Bonizonis, etc., *loc. laud.*, p. 641. — « Cum archiepiscopus Eburdunensis simoniacus esset et omnes testes pecunia corrupisset, » etc. Jacques de Voragine, *loc. laud.* — « Hic (Hilbebrandus) ante papatum apostolicæ sedis legatus apud Lugdunum archiepiscopum Ebroniensem de simonia miraculose convicit. Ricobaldus Ferrariensis, *loc. laud.*

[2] *Gallia christiana*, t. III, col. 106.

[3] *Bullarium Cluniacense*, p. 15.

[4] *Chronicon mon. Cas.*, dans Muratori, t. IV, p. 411, et dans Pertz, t. VII, p. 604.

tout ce que le trésor de l'abbaye renfermait d'or et d'argent, en lui promettant de le lui renvoyer bientôt avec des objets plus précieux. Selon la Chronique du Mont-Cassin, dont le témoignage pour tout ce qui regarde Étienne est digne de foi, le pape se proposait d'aller rejoindre en Toscane son frère Godefroi, de lui donner la couronne impériale, puis, de concert avec lui, de chasser de l'Italie les Normands qu'il détestait [1]; l'argent qu'il aurait retiré du trésor, lui eût servi à l'accomplissement de ses desseins.

Les religieux du Mont-Cassin furent contristés de la demande du pape, mais force leur était d'obéir. Ils prirent donc le chemin de Rome avec leur trésor. En le recevant, Étienne, d'après la Chronique, se mit à trembler et, apprenant que les religieux du Mont-Cassin ne lui obéissaient qu'avec douleur, il se repentit de leur avoir fait une pareille demande. Il ne voulut garder qu'une statue qu'il avait rapportée de Constantinople et permit ensuite aux religieux de s'en retourner au Mont-Cassin. Le prévôt et ses compagnons reprirent leur route, mais à peine étaient-ils à quelque distance de Rome qu'Étienne envoya un messager à Jean, lui ordonnant de revenir le trouver. C'était pour lui donner l'investiture de l'abbaye de Saint-Vincent, selon qu'il en avait été prié par le fils d'un certain Borel [2].

Étienne, d'une santé de plus en plus chancelante, et sentant que sa fin était proche, convoqua les cardinaux, les évêques, tout le clergé et le peuple de Rome [3] et, comme s'il eût prévu les compétitions qui s'élèveraient après sa mort, il défendit aux Romains, sous la menace d'excommunication, de lui choisir un successeur, dans le cas où il mourrait avant le retour de Hildebrand qu'il avait envoyé auprès de l'impératrice Agnès. « Je sais, leur dit-il, qu'après ma mort il surgira du milieu de « vous des hommes pleins de l'amour d'eux-mêmes, qui, au « mépris des décrets des Pères, usurperont le siége pontifical

[1] *Chronicon mon. Cas.*, dans Muratori. t. IV, p. 411, et dans Pertz, t. VII, p. 694. « Disponebat autem fratri suo duci Gotfrido apud Tusciam in colloquium jungi eique, ut ferebatur, imperialem coronam largiri ; demum vero ad Normannos Italia expellendos, qui maximo illi odio erant, una cum eo reverti. »

[2] *Ibid.*

[3] *Chronicon mon. Cas.*, dans Muratori, t. IV, p. 411; et dans Pertz, t. VII p. 194. — *Bonizonis liber ad amicum*, dans Jaffé, *Monum. Gregor.*, t. II p. 641. — Card. d'Aragon, dans Muratori, t. III, p. 300.

« avec le secours des laïques [1]. » Tous s'engagèrent par serment à exécuter la volonté du pape, en ne favorisant et en ne reconnaissant aucune élection contraire aux lois canoniques.

Peu de jours après, Étienne partit pour la Toscane. Léon d'Ostie dit, comme on l'a vu plus haut, que c'était pour faire couronner empereur son frère Godefroi et pour chasser ensuite les Normands d'Italie; mais on ne voit pas qu'Étienne et Godefroi se soient même rencontrés [2]. Il essaya, pendant son voyage, d'avoir une entrevue avec saint Jean Gualbert, qui était alors au monastère de Vallombreuse. Le pape, arrivé à quelque distance de là, envoya à Jean des députés pour le prier de se présenter devant lui. Mais la mauvaise santé du saint ne lui permettait pas de se rendre auprès d'Étienne. Celui-ci persuadé que ce refus venait d'un excès de modestie et d'humilité, lui ordonna de se faire transporter en litière, s'il lui était impossible de faire autrement. Nouveau refus de Jean et retour des députés auprès du pape, qui n'insista pas davantage et renonça à troubler le repos du saint [3].

Étienne avait pour saint Hugues, abbé de Cluni, la plus profonde estime et la plus grande amitié. Il l'appréciait autant pour ses rares qualités que pour sa vertu. Après avoir eu avec lui à Rome plusieurs entretiens [4], il avait manifesté le désir d'être assisté par lui à ses derniers moments. Son vœu fut exaucé. Hugues vint à Florence auprès du pape malade et ne le quitta pas un instant. Quand Étienne eut rendu le dernier soupir, entouré d'un grand nombre de religieux, l'abbé de Cluni le lava de ses propres mains [5]. La mort d'Étienne arriva

[1] « Scio, fratres, quia post mortem meam exsurgent viri ex vobis, amantes « semetipsos, qui non per decreta sanctorum patrum, sed per laicas personas « hanc sedem arripient. » *Bonizonis liber ad amicum*, dans Jaffé, *Monum. Gregor.*, t. II, p. 641. — Ms. latin 5150, f. 122. —Card. d'Aragon, dans Muratori, t. III, p. 300.

[2] D'aprés les *Annales Romaines*, dans Pertz, t. V, p. 479, les Romains auraient enlevé par la violence le trésor qu'il avait rapporté de Constantinople. Alors Etienne irrité serait sorti de Rome pour aller trouver son frère et lui ordonner de tirer vengeance de ce méfait; mais les Romains, redoutant la colère de Godefroi, auraient fait empoisonner le pape. Si Etienne avait réellement été empoisonné, les chroniqueurs n'auraient eu garde de passer ce fait sous silence.

[3] Baronius, *Annales ecclesiastici*, t. XVII, p. 110.

[4] *Bibliotheca Cluniacensis*, col. 451, *Vie de saint Hugues*.

[5] Voir les vies de saint Hugues, par un anonyme, *Bibliot. Cluniac.*, col. 451, par Hildebert, évêque du Mans, *ibid.*, col. 418, par Hugues, moine de Cluni,

le 29 mars 1058. On lui fit de magnifiques funérailles. Il fut enterré dans l'église Sainte-Réparate de Florence [1], auprès de saint Zénobius, évêque de cette ville. Son épitaphe, que l'on voyait autrefois dans l'appartement de Christine de Lorraine, grande-duchesse de Toscane, nous a été conservée par Placide Pucinelli [2], Pagi [3] et Papebrock [4]. Elle était conçue en ces termes :

D. O. M.

STEPHANO PAPÆ IX, OLIM JUNIANO FRIDERICO, GOZELONIS, LOTHARINGIÆ DUCIS FILIO, APOSTOLICÆ SEDIS CANCELLARIO, MONACHO ET ABBATI CASSINENSI, CARDINALI TIT. S. CHRYSOGONI, PONTIFICI OPTIMO, MAXIMO, PIO, FELICI, SANCTITATE ET MIRACULORUM GLORIA ILLUSTRI GOTIFRIDUS, HETRUSCORUM DUX, UT DEFUNCTO FRATRI, DOMI SUÆ ET INTER PROPRIOS AMPLEXUS QUOS POTEST CHARITATIS SUÆ VICES REPENDAT, NON SINE LACRIMIS PARENTAT. MONACHI ABBATIÆ FLORENTINÆ IN [5] ÆDIBUS AD DIVI Jo. BAPTISTÆ EFFERUNT, ET JUXTA [6] SOLVUNT IV. KAL. APRILIS MLVIII.

Etienne avait occupé la chaire de Saint-Pierre sept mois et vingt-sept jours.

Les actes qui ont signalé le court pontificat d'Étienne X, mon-

ibid., col. 439, par Rainaud, abbé de Vézelay, puis archevêque de Lyon, dans Migne, t. CLIX, col. 896.

[1] Ciaconius, *Vitæ pontif. Roman.*, t. I, col. 811.

[2] « Stette il nostro Pietro colli suoi monaci assistente al felice transito di S. Stefano IX, sommo Pontefice, e l'accompagno alla tomba, e con pompa funebre appartata mente in questa nostra chiesa gli fece l'essequie, per esser monaco, et abbate di Monte Cassino. Fu sepellito contiguo alla tomba di S. Zenobi vescovo Fiorentino, dove l'anno 1357, fu trovata incorrotto cogli abiti pontificii. Si leggeva nell'appartamento di Christina di Lorena gran duchessa di Toscana questa memoria. » Placidus Pucinelli, *Chron. abbat. Florent.*, p. 17, cité par Gattula, t. I, p. 166. — Nous lisons dans Matteo Villano, *Istorie*, liv. VII : « Di questo mese d'Agosto (1357), cavandosi a lata all'altare di San Zanobi nella chiesa cattedrale di Firenze, per fare uno de gran pilastri per la chiesa nuova, vi si trovo uno munimento verso tramontana; nel quale erano l'ossa di Papa Stefano nono, nato dit Lotteringia; e così diceano le lettere scolpite nella sua sepultura. E in sul petto li si trovo il fermaglio Papale con pietre preziose, e collo stile dell'oro, e la mitria in capo, e l'anello in dito; e raccolta ogni sua reliquia, si riservarono appo i Calonaci, per far gli altempo honore vale sepultura. » Muratori, t. XIV, p. 458.

[3] Pagi, *Critica historica*, t. IV, an. 1058, nº 2.

[4] Papebrock, *Conat. chron. hist.*, p. 192, nº 1.

[5] L. *ex*.

[6] L. *justa*.

trent que ce pape comprenait l'importance de sa mission et qu'il était résolu à l'accomplir par tous les moyens dont il pouvait disposer. Défenseur zélé des droits et des biens des églises et des monastères, il s'efforça de les sauvegarder contre les empiétements des seigneurs et des princes et, non content de les couvrir de sa protection, il les comblait de ses libéralités. Au Mont-Cassin, qui l'avait accueilli, alors qu'il était persécuté, et qui lui avait témoigné sa confiance en lui conférant les fonctions d'abbé, il fit des présents d'une magnificence vraiment royale. C'était une croix d'or, du poids de deux livres, enrichie de perles et de pierres précieuses, aux branches incrustées d'onyx et montée sur un pied d'argent doré pesant environ cinq livres; c'étaient quatre statues d'argent doré; une autre d'or, enrichie de pierres précieuses et d'émeraudes, renfermant une parcelle de la vraie croix; deux chandeliers de cristal et deux d'argent; un évangéliaire orné d'or et de pierreries; une lampe d'argent niellé, du poids de cinq livres ; un plat d'argent pour le service du culte; une urne d'argent doré, avec des émaux; un antiphonaire et divers autres ornements[1]. A Saint-Lambert de Liége, où il avait été élevé, il envoyait, en témoignage de sa reconnaissance, une parcelle de la vraie croix, et à l'évêque Théoduin une chape[2]. Mais sa sévérité, comme sa bonté, ne connaissait pas de bornes, quand il s'agissait de poursuivre les abus. Il était sans pitié pour les clercs incontinents, qui déshonoraient leur ministère par leurs débauches et qui, pressés de revenir à une vie plus édifiante, refusaient d'expier leurs fautes par la pénitence. Les synodes qu'il convoqua à Rome, dans les premiers temps de son pontificat, eurent surtout pour but la réforme de la discipline. Il faut qu'il ait montré beaucoup

[1] *Chronicon mon. Cas.*, dans Muratori, t. IV, p. 412, et dans Pertz, t. VII, p. 695.

[2] « Quo denique commemorabimus ore illud iteratum misericordiæ donum, quo Leodiensibus benedixit post hæc verus consolator et pater misericordiarum ? Anno enim eodem nondum evoluto, die, qui est celeberrimus sanctæ crucis inventione, sanctos suos adductos in præparatione manus suæ, per idem lignum victoriosissimum dignatus est visitare. Siquidem Stephanus papa, qui est dictus Fredericus, vivificum Leodiensi urbi contulit beneficium... Cum piæ nutriculæ immensas actitaret gratias referre, non inveniens in quo illam magnificentius posset honorare, sanxit hanc gloriosam portionem prædicti ligni per Godefridum sancti Petri propositum dirigere. » Chapeauville, *Gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium*, t. II, p. 26. — Voyez Foullon, *Historia Leodiensis*, t. I, p. 238.

d'énergie pour avoir mérité sur ce point les éloges de Pierre Damien, ce rigide censeur des vices de son temps; il faut aussi qu'ajoutant l'exemple au précepte, il ait donné le spectacle de grandes vertus, car, presque aussitôt après sa mort, il fut regardé comme un saint et passa pour avoir le don des miracles [1].

S'il est vrai, comme il a été dit plus haut, qu'Étienne ait été réellement le premier pape qui ait engagé la lutte au sujet des investitures, il est juste de lui faire la part qui lui revient dans cette célèbre querelle et de placer dans l'histoire son nom à côté de ceux qui y furent engagés. Un pontificat plus long lui aurait très-probablement permis de résoudre la question. Pour quiconque a étudié les phases du conflit entre Godefroi, frère d'Étienne, et l'empereur Henri III, il n'est pas douteux que le duc de Lorraine ne cherchât à s'emparer de la couronne d'Allemagne. Devenu plus tard duc de Toscane, il avait vu ses chances de succès augmenter avec sa puissance. Le concours d'Etienne, qui n'avait pas eu à se louer des procédés de Henri III à son égard, lui était assuré; le témoignage de Léon d'Ostie, le chroniqueur du Mont-Cassin, si sûr pour tout ce qui touche Étienne, est formel sur ce point. Le succès de Godefroi eût changé la face des choses. Par reconnaissance pour Rome, qui lui eût donné la couronne impériale, il fût devenu le défenseur de l'Église, et alors la querelle des investitures était, sinon pour toujours étouffée dans son germe, du moins ajournée pour longtemps.

Ulysse Robert.

[1] « Piæ memoriæ Stephanus papa, qui et Fridericus, cum in civitate Florentia moraretur, IV kalendas aprilis naturæ debitum solvit, et vere, ut speramus, de hac convalle lacrimarum ad gaudium transiit angelorum. Indicio sunt signa et prodigia, quibus sepulchrum ejus in eadem civitate usque hodie divinitus illustratur. » *Lamberti Hersfeldensis annales*, dans Pertz, t. V, p. 159. — « Obiit quoque Stephanus MLVIII, et sepultus est apud Lucensem urbem, ubi multæ, Deo cooperante, fiunt ad ejus tumulum virtutes. » Hugues de Flavigny, *Chronique de Verdun*, dans Labbe, *Biblioth. Mss.*, t. I, p. 192. — « Ad ejus sacratissimum corpus, meritis ejus intervenientibus, plurima Christus signa ostendit. » *Chronicon mon. Cas.*, dans Muratori, t. IV, p. 411, et dans Pertz, t. VI, p. 694.

NULLITÉ

DU MARIAGE DE HENRI IV

AVEC MARGUERITE DE VALOIS

A notre époque — et ceci n'est pas une de ses moindres gloires — grâce à la vraie méthode : l'examen des sources, l'étude des documents, bien des questions historiques ont été élucidées. Beaucoup attendent toujours la lumière et la demandent à un travail aussi approfondi. Il y en a même qui s'obscurcissent ou tendent à s'obscurcir sous l'influence d'une prévention dominante. De ce nombre se trouve la déclaration de nullité du premier mariage de Henri IV. En effet, à l'encontre des anciens annalistes qui ont rendu témoignage au sérieux du procès et au bien fondé des moyens juridiques, les historiens de nos jours ne veulent croire ni à l'un ni à l'autre.

Sully, tout en laissant « les particularités aux historiens, » s'exprimait en ces termes sur le fond même du sujet : « Et se rendirent ces deux personnages (d'Ossat et Sillery) si adextres et heureux négociateurs, que le pape commit les sieurs cardinal de Joyeuse, l'archevêque d'Arles et l'évêque de Modène, lors nonce en France, pour procéder en cette affaire en connaissance de cause, laquelle fut décidée par la voie de nullité [1]. » Cayet écrivait qu'à Rome l'affaire « fut traitée fort

[1] *Mémoires*, collection Michaud, t. I, p. 319.

sérieusement par l'illustrissime cardinal d'Ossat et par le sieur de Sillery, ambassadeur du roi, » et qu'en France les juges, « le tout bien examiné et considéré, déclarèrent le mariage nul[1]. » De Thou reconnaissait qu'avant de rendre leur décision, ces juges « examinèrent soigneusement la cause, faisant subir des interrogatoires, pesant les déclarations, appréciant les preuves[2]. » Pierre Matthieu, après avoir exposé, en les approuvant, les motifs de nullité, consignait, en ce qui regardait Rome, que, « toutes choses considérées avec beaucoup de longueur et de circonspection, le pape fit expédier les bulles sur la nullité du mariage[3], » et, relativement à la procédure suivie et au jugement porté en France, que, « les preuves rapportées et la vérité plus claire que le jour, les commissaires donnèrent leur sentence,... et rendirent la liberté à ceux qui ne la pouvaient perdre sans y consentir[4]. »

Parmi les historiens de notre époque — nous ne mentionnerons que les principaux — nous entendons d'abord Simonde de Sismondi déclarer que « les raisons » alléguées « étaient les plus vaines du monde[5]. » — Sous la plume de M. Henri Martin, si la condamnation des moyens juridiques est moins accentuée, la bonne volonté, disons le mot, les complaisances de la cour romaine s'accusent tout autant : « Henri, dit-il, voulait que la légitimité de son divorce ne pût

[1] *Chronolog. septen.*, collect. Michaud, p. 65.

[2] *Histor.*, lib. CXXIII, cap. IX : « Cum igitur aliquoties delegati in œdibus Henrici Gondii, episcopi Parisiensis, convenissent, et, quoniam in causæ cognitione res versabatur, diligenter eam, adhibitis probationibus et interrogationibus, ac declarationibus inspectis, examinassent, tandem matrimonium... nullum pronuntiarunt... »

[3] *Histoire de Henry IV*. Paris, 1631, p. 317-320.

[4] *Ibid.*, p. 320-321.

Les autres historiens n'appréciaient pas autrement.

L'auteur du curieux *Abrégé de l'histoire françoise avec les effigies des roys* (Paris, 1603, in-fol.), — auteur demeuré inconnu, bien qu'il ait signé son œuvre de ces initiales : H. C., — s'exprime ainsi à l'article *Henry IV* : « Le mariage du roi et de madame Marguerite de France, avec grande cognoissance et pour causes légitimes, a esté déclaré nul par jugement contradictoire... »

On peut consulter encore : Scipion Dupleix (*Histoire de Henry le Grand*, Paris, 1635, in-f°, p. 263-255) ; Péréfixe (*Histoire du roy Henry le Grand*, Paris, 1662, in-4°, p. 277-278) ; Mézerai (*Histoire de France*, nouv. édit., Paris, 1685, in-f°, t. III, p. 1223) ; Le P. Daniel (*Histoire de France*, *Henri IV*, nouv. édit., t. VII, Paris, 1722, p. 375-376).

[5] *Histoire des Français*, t. XXII, p. 32-33.

être contestée par personne : il porta l'affaire à Rome, ne doutant pas que sa demande n'y fût favorablement accueillie [1]. » — M. Poirson formule ces propositions qui, étrangés de la part d'un écrivain aussi grave, seraient impardonnobles si elles étaient l'œuvre d'un jurisconsulte : « C'est un trait caractéristique des mœurs du temps... que, dans une affaire toute civile et politique, on se soit adressé, non pas aux parlements, à la cour des pairs, aux états généraux, mais bien au pape ; qu'au lieu de présenter les véritables et solides raisons qui commandaient le divorce entre Henri et Marguerite, on ait recouru aux misérables prétextes d'une parenté au troisième degré [2]... » — Le ton de M. Dareste, pour être plus doux, est loin d'accuser un désaccord : Pour « gagner Clément VIII, » Henri IV « lui offrit de soutenir ses intérêts en Italie » et « se montra disposé à faire accepter en France le concile de Trente et à rappeler les Jésuites [3]. » — Dans l'*Histoire de France* écrite pour ses *petits enfants*, M. Guizot ne pouvait ne pas dire son mot sur l'important procès. A l'occasion du fameux livre de du Plessis-Mornay contre la messe, — c'est le nom sous lequel ce livre était généralement désigné [4], — il fait intervenir Clément VIII qui, s'y voyant traité d'*Antechrist*, adressait, à ce sujet, quelques représentations au roi de France. « La plainte du pape, continue M. Guizot, venait à propos. Henri IV avait à cœur... d'obtenir de la cour de Rome l'annulation de son mariage... Le livre de Mornay fut vivement atta-

[1] *Histoire de France*, 4e édit.. Paris, 1857, t. X, p. 499-500.

Nous devons ajouter que M. Henri Martin renvoie au tome VIII du même ouvrage, où il a traité du divorce de Louis XII. A la page 303, nous rencontrons ces lignes dans lesquelles la pensée de l'auteur apparaît sans atténuation comme sans voile : « Il semble que, tant que le sort des peuples se trouve lié à celui de chefs héréditaires, le mariage, comme l'héritage, devrait être réglé, pour ces personnes exceptionnelles, par des conditions particulières ; mais l'Église ne voulait pas admettre ces exceptions en principe et ne pouvait les repousser absolument en fait : il s'était donc établi à cet égard, comme à beaucoup d'autres, un système de transactions hypocrites dont le divorce de Louis XII fut un des principaux exemples. » On ne saurait se montrer plus explicite dans la réprobation du droit et de la procédure canoniques en cette matière.

[2] *Histoire du règne de Henri IV*, Paris, 1865, t. II, p. 543.

[3] *Histoire de France*, Paris, 1866, t. IV, p. 557.

[4] Le titre vrai du traité était : *De l'institution, usage et doctrine du Saincl-Sacrement de l'Eucharistie dans l'Église ancienne.....*

qué, non-seulement en point de doctrine, mais en point de fait [1]. » C'est bien aussi le *do ut des*.

De quel côté donc se trouve la vérité ? Pour résoudre le problème, livrons-nous à un examen attentif de la procédure qui a été suivie, à l'étude consciencieuse des pièces mêmes du procès.

I

Heureuse d'avoir retrouvé avec son roi la paix, la grandeur et la prospérité, la France se préoccupait de l'avenir. Elle eût voulu voir à Henri IV des enfants légitimes qui devinssent les légitimes héritiers de la couronne.

Le Parlement de Paris s'était déjà joint aux « princes » et aux « seigneurs » du conseil royal, pour se faire l'interprète de ces vœux [2]. Il se résolut à une nouvelle démarche et chargea de La Guesle, son procureur général, de porter la parole devant le roi.

« Sire, disait de La Guesle, votre cour de parlement poussée de son affection au service de Votre Majesté et touchée de la dévotion qu'elle porte à votre royale personne, nous a fait vous supplier d'ajouter aux grandes et signalées obligations desquelles nous vous sommes tous redevables, et lesquelles ne concernent pas seulement ceux qui aujourd'hui vivent sous votre empire, mais s'étendent jusqu'à nos enfants et enfants de nos enfants... C'est ce qu'il vous plaise de faire, en sorte que, sous l'assistance divine, laquelle vous a toujours accompagné, vous nous donniez de votre corps, corps animé d'une âme très-magnanime, née pour vaincre et commander, un héritier et légitime successeur de vos sceptres et vertus, don inestimable pour votre royaume et auquel nuls autres biens sont comparables, desquels, quelque grands qu'ils soient, la grandeur se diminue par le temps dans les esprits de ceux qui

[1] *Histoire de France..... racontée à mes petits-enfants*, Paris, 1874, t. III, p. 541.

M Guizot a commis une grande inexactitude de fait, lorsqu'il a écrit quelques pages plus loin : « Clément VIII avait prononcé, le 17 décembre 1599, et transmis à Paris, par le cardinal de Joyeuse, sa sentence d'annulation. » (*Ibidem*, p. 549.) Le lecteur sera mis à même, par notre récit, de constater l'erreur.

[2] Cayet, *Chronol. septen.*, collect. Michaud, p. 64.

les reçoivent..... Mais celui-ci, plus nous irons en avant, plus nous apercevrons combien il nous est advantageux et nécessaire..... [1] »

C'est pourquoi la docte et patriotique assemblée ne craignait pas d'être importune en adressant de nouveau une humble remontrance; et son procureur général, en partageant les mêmes sentiments, bannissait les mêmes craintes.

« Combien, Sire, continuait La Guesle, que j'estime la remonstrance sur ce sujet d'une telle compagnie ne vous être pas passée par les oreilles, ains que je tienne qu'elle ait pris place et demeure dans votre esprit, si est-ce qu'il n'est mal à propos à toutes occasions, voire sans occasion, de la vous remettre devant les yeux ; et, encore que comme étant de la compagnie j'aie part à ce qui vous a été dit, ainsi que j'y aie été présent, je ne pense néanmoins la répétition, quoique beaucoup inégale, me devoir être interdite, tant ce dont vous êtes supplié est salutaire à tout votre royaume [2]. »

Le premier président du Parlement de Rouen, Claude Groulard, s'entretenant un jour intimement avec Henri IV, lui tint un discours semblable, qu'il résume ainsi dans ses *Mémoires :*

« Je m'enhardis de le supplier, comme avaient fait Messieurs de Paris, qu'il ne nous privât pas plus longuement du bien que nous espérions recevoir de son mariage, s'il lui plaisait y entendre ; qu'en vain il aurait tant travaillé pour mettre la France en repos, s'il ne laissait après lui un successeur qui pût faire jouir nos enfants de la félicité que chacun s'en promettait davantage ; qu'il y avait encore beaucoup de reliques de la Ligue et de personnes qui s'étudiaient à nouveautés, voyant qu'il leur faudrait dorénavant vivre avec règle; que l'on savait que beaucoup faisaient des menées secrètes qui se dissiperaient en un moment ; qu'un successeur d'un grand prince rend sa mémoire plus admirable et ses sujets en plus de repos... [3] »

Une députation du clergé, redoutant les mêmes dangers, exprimant les mêmes vœux, demandait aussi au roi, au nom de « prélats et autres ecclésiastiques assemblés en

[1] *Remonstrance faicte au Roy par monsieur le procureur général de la Guesle, luy faisant entendre qu'il est nécessaire pour le bien de son Estat que son mariage avec la reyne Marguerite, duchesse de Valois, soit résolu, 1599.* (Bibl. nat., *Fonds Brienne*, Ms. 138, fol. 7.)

[2] *Ibid.*, fol. 7, 8.

[3] *Mémoires de Groulard*, collect. Petitot, 1re série, t. XLIX, p. 382.

bon nombre, » de ne pas différer davantage à assurer le salut de la monarchie :

« Nous sommes les derniers, Sire, à la vérité, qui en parlons à Votre Majesté, mais néanmoins les premiers à le désirer, les premiers à reconnaître et sentir combien il (cet acte) est nécessaire, les premiers et plus obligés à chercher et embrasser tous moyens raisonnables et possibles pour l'advancement d'un si grand bien comme ecclésiastiques et Français à qui l'Église et la France doivent être principalement en recommandation, et qui avons éprouvé comme les autres par le passé, mais en plus que les autres considéré que les divisions et troubles de ce royaume (où cette seule bénédiction de Dieu peut mettre fin), en renversant cet État, y détruisent tout ensemble l'ordre et la discipline ecclésiastique, l'autorité de l'Église, l'honneur et la crainte de Dieu, la religion et la foi. Cette connaissance nous oblige et nous force de joindre maintenant nos vœux et prières unanimes de tous les ordres de votre royaume, à ce qu'il plaise à Votre Majesté de considérer et d'appréhender le préjudice que le retardement de cette dissolution, si elle est juste, peut apporter non à votre seul contentement et au désir naturel de voir un autre vous-même qui vous fasse vivre encore après la mort, mais à votre autorité, à la sûreté de votre personne, à la manutention de votre État, au salut de votre peuple et même au repos et à l'unité de l'Église et de toute la chrétienté qui souffre et pâtit beaucoup en la division de cette grande monarchie très-chrétienne. Suivez donc cette bonne résolution, Sire, à laquelle il semble que déjà l'instante prière et plus pressante nécessité de vos sujets vous fasse incliner... [1] »

Le roi partageait les préoccupations de la France [2]. Dans un

[1] *Harengue du Clergé au Roy pour la cassation de son mariage d'avec Marguerite de Valois* (Bibl. nat., *Fonds fr.* Ms. 15599, vers la fin, au commencement des pièces du procès). La députation croyait savoir qu'il y avait de vrais motifs canoniques pour la dissolution (*Ibid.*).

[2] Jean Bouhier, conseiller et plus tard président à mortier au parlement de Bourgogne, dans son *Histoire de la dissolution du mariage du roy Henry IV et de Marguerite de France... avec les Actes, Pièces et Mémoires servant de preuves*, manuscrit qui porte le nº 23301 du *Fonds français* de la Bibliothèque nationale, Jean Bouhier, disons-nous, a transcrit, aux pages 13 et suivantes, un document curieux et ayant pour titre, du moins à la table des matières : *Discours de trois habiles conseillers d'Estat faicts par manière de conseil au roy Henry IIII sur le faict s'il se debvoit marier et qui il debvoit espouser*. Ce conseil intime, convoqué par le roi lui-même, se serait tenu à Saint-Germain vers l'époque qui nous occupe. Ces discours auraient été rédigés sur le témoignage de l'un des trois conseillers. Aucun de ceux-ci n'est nommé. Quelle que soit la valeur intrinsèque du document, toujours est-il qu'il atteste la grande préoccupation royale et publique.

Le roi expose la situation, en développant les pensées que nous reproduisons d'après Sully.

Le premier orateur conseille le mariage, mais un mariage qui convienne à

entretien tout à la fois sérieux et piquant, grave et spirituel, où, des deux côtés, la logique du raisonnement n'était pas plus en défaut que la vivacité et l'à-propos de la repartie, il faisait cette déclaration à Sully, son interlocuteur :

« En l'état où sont de présent les affaires de ma succession au royaume, il y a plus d'apparence d'une prochaine dissipation d'État et renversement de mes ordres, formes et ménages établis, que de voir une imitation de mes conseils, desseins et conduite, attendu les diverses prétentions et contentions toutes préparées entre mon neveu le prince de Condé et les autres princes de mon sang ; auxquelles il semble impossible d'apporter des remèdes certains, si je ne me dispose à donner des enfants venant de moi à la France, comme c'est chose que j'ai toujours infiniment désirée... [1] »

la dignité royale, car, dit-il, on ne saurait conjurer les malheurs qui menacent la France que « par le prompt mariage de Vostre Majesté, suivy, comme nous souhaitons et avons grand subject d'espérer, d'une belle et heureuse lignée (p. 26). »

Le second orateur, pensant avec un ancien que le mariage est un « mal nécessaire, » et qu'il incombe à chacun d'en éprouver « les incommoditez » une fois « pour satisfaire au debvoir, » commente ces propositions : Puisqu'il « est impossible de vous réconcilier sincèrement avec la royne, de laquelle aussi bien ne croyez-vous pas que vous puissiez avoir des enfants, mon advis est que Vostre Majesté doibt pour jamais renoncer aux desseins de quelque mariage que ce soit, et rechercher d'autres moyens plus propres pour asseurer le repos de vostre Estat (p. 27). »

Le troisième orateur opine, comme le premier, en faveur du mariage, mais il est moins sévère sur le choix de la personne. « Sur qui que Vostre Majesté, dit-il, jette son affection pour cet effect, soit estrangère, soit Françoise, hormis Madame la Duchesse, toujours ce point demeurera incertain qui est toutesfois le principal et sur lequel est fondé ce conseil que nous vous donnons de vous marier, si d'elle vous pouvez avoir des enfants; de sorte qu'autant que la possession vaut mieux que l'espérance, le présent que le futur, le certain que l'incertain, autant la raison veult que vous préfériez le mariage de Madame la Duchesse à tout autre (p. 45). » — Mais le qu'en dira-t-on ? Le lecteur l'a compris, c'est de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, qu'il s'agit. — « Il faut, continue l'orateur, laisser brûire ce torrent de langues et préférer, comme disoit un ancien sage romain, le salut aux discours des ignorants (p. 46)... »

On peut rapprocher de ce dernier discours l'entretien que nous visons, et où nous entendons le roi, dans sa vive repartie à Sully, appliquer finement à sa maîtresse les trois conditions qu'il réclamait pour se remarier, et dont la principale était que sa future femme *lui fît des fils* : « Vous confesserez, » ajoutait-il, « que toutes ces trois conditions peuvent estre trouvées en ma « maîtresse; non pas que pour cela je veille dire que j'aye pensé à l'espouser, « mais seulement pour sçavoir ce que vous en diriez, si, faute d'autre, cela « me venoit quelque jour en fantaisie. » (*Mémoires de Sully*, collect. Michaud, p. 275 et suiv.)

[1] *Mémoires de Sully*, collect. Michaud, t. I, p. 276.

La volonté de parer à ces malheurs de l'avenir grandissait avec les années dans l'âme du roi, qui écrivait au chancelier de Bellièvre, le 21 février 1598 :

« Ce pensement est entré en mon esprit, depuis quelques jours, plus avant qu'il n'avait encore fait depuis mon règne, avec intention et désir d'en faire éclore des effets [1]. »

Une condition indispensable s'imposait préalablement : faire déclarer la nullité du mariage qui avait été célébré, il y avait nombre d'années, entre Henri de Navarre et Marguerite de Valois, et duquel aucun enfant n'était né. Les législations d'autrefois reconnaissant au mariage un caractère essentiellement et uniquement religieux, les affaires matrimoniales ressortissaient sans conteste aux seuls tribunaux ecclésiastiques. La députation du clergé avait eu soin de le rappeler en ces termes : « L'Église, qui prononce ici-bas les mariages ordonnés dans le ciel, est celle qui doit prononcer aussi et juger les nullités de ceux que les hommes estiment vrais mariages et ne le sont pas [2]. » Mais, dans l'espèce, le jugement appartenait au Saint-Siége, suivant une ancienne coutume, qui lui réservait, quand il s'agisait de souverains, la connaissance de ces causes. Ce point de droit, le langage de la députation ecclésiastique le supposait également indiscutable [3].

Aux yeux du procureur général de La Guesle, comme des parlements, la seule « stérilité » de l'épouse, ou le « manquement de lignée, » auraient été une raison suffisante [4]. Mais, pour prononcer selon le désir commun, il fallait à l'Église d'autres motifs.

[1] *Lettres inédites du roi Henri IV au chancelier de Bellièvre*, publiées par M. Halphen. Paris, 1872, p. 232.

[2] *Harengue...*

[3] Cependant, le cardinal d'Ossat le déclarait à Clément VIII, d'autres conseils avaient été donnés au roi : « Il s'estoit trouvé des gens qui lui avoient dict (à ce dernier) qu'il n'avoit que faire d'envoyer à Rome pour cela, et qu'il pourroit faire faire telle chose par l'évesque de Paris ou par une assemblée de prélats françois. » (*Lettres d'Ossat* : Paris, 1698, in-4° : lettre CXCV, à Villeroy, du 22 septembre 1599.) Le président Groulard lui-même, tout en disant à Henri IV que « pour sa séparation elle ne dépendait seulement que du pape, » n'avait pas manqué d'ajouter que le pape « en semblables occurrences s'en est toujours fait croire. » (*Mémoires de Groulard*, collect. Petitot. 1re série, t. XLIX, p. 375.) Nous verrons l'usage diplomatique que le roi et d'autres, en son nom, surent faire de ces conseils.

[4] *Remonstrance...*, fol. 58. Voir aussi Cayet, *Chronologie septen.*, collection Michaud, p. 64.

II

On songea d'abord à s'assurer des dispositions de la reine, dont le témoignage devait être requis dans la procédure.

On avait d'elle, il est vrai, pour intenter le procès, une procuration notariée en date du 29 juillet 1594 [1]. Mais ces bonnes dispositions persévéraient-elles ? La procuration n'était-elle pas « surannée », selon l'expression de Henri IV [2] ? Le chancelier de Bellièvre, appelé à donner son avis; le cardinal de Florence, légat dans le royaume, dont on eut soin de sonder la pensée, estimèrent utile de faire renouveler la procuration [3].

Sully se chargea de préparer les voies. Il n'était pas un étranger pour Marguerite. S'il avait suivi le roi, comme le devoir le demandait, il conservait toujours pour la reine une respectueuse affection. C'était à ce titre qu'il se permettait de lui écrire. La lettre, sans être précise, laissait deviner son objet. Sully parlait de réconciliation ; mais il faisait parfaitement entendre qu'il proposait autre chose qu'un véritable rapprochement entre époux. « Quoique je voie bien, marquait-il, que les choses dont la France a tant de besoin, ne se puissent pas trouver entièrement en la réunion de vos personnes, qui est une succession légitime à cette couronne, j'ai estimé que votre esprit, que j'ai toujours reconnu tant excellent, votre prudence et grand jugement seraient capables de bien recevoir les ouvertures que je lui proposerais pour vous faire vivre et converser ensemble [4]... »

En même temps, un homme habile et ayant crédit auprès de la reine, Martin Langlois, ancien prévôt des marchands de Paris

[1] Bibl. nat., *Fonds fr*, Ms. 15598, fol. 287 : *Procuration de la royne Marguerite aux sieurs L'Anglois et Mollé pour comparoir devant juges compétans sur la dissolution du mariage d'entre elle et le roy Henry quatriesme.*

[2] *Lettres inédites du roi Henri IV au chancelier de Bellièvre*, publiées par M. Halphen, p. 235 : lettre du 26 mars 1598. Dans cette lettre, le roi assigne à la procuration « l'an 1595 ou 96 ; » mais, comme il écrivait de mémoire, la date n'était pas présente à son esprit.

[3] *Ibid.*; et aussi p. 232, 234, 236 : lettres du 21 février, du 13 mars et du 9 avril de la même année.

[4] *Mémoires de Sully*, collect. Michaud, p. 279 : lettre du 13 avril 1598.

et alors maître des requêtes de l'hôtel du roi, était envoyé à Usson, demeure ordinaire, ou mieux prison de Marguerite, pour entamer discrètement les négociations. Il était même porteur de lettres dans lesquelles Henri IV faisait, de son côté, de la diplomatie. Le roi était touché des désirs et des vœux de ses sujets; mais il n'avait pas voulu les prendre en réelle considération sans connaître les intentions de la reine [1].

La mission réussit. Une nouvelle procuration notariée, reproduction presque littérale de la première, fut signée, le 19 mai, par Marguerite, chargeant le négociateur lui-même, et Edouard Molé, conseiller au Parlement de Paris, de poursuivre, après en avoir obtenu l'autorisation du roi, en son propre nom et devant qui de droit, l'annulation du mariage [2].

Qu'advint-il ensuite? Nous trouvons, à la date du 20 septembre, une lettre où la reine est beaucoup moins affirmative [3].

« Ne doutez point, mandait-elle à Sully, que je n'aie reçu vos propositions d'une espérance de mieux comme elles méritent, et ne tiendra point à ce qui dépend de moi que le succès n'en soit tel que vous témoignez de le désirer, mettant à un si haut prix les vertus héroïques du roi et les moyens qui me seront présentés pour me faire trouver quelque part en ses bonnes grâces, que toutes sortes de conditions où il sera besoin de me soumettre, me seront toujours très-agréables [4]...»

[1] *Mém. de Sully*, p. 318; et Cayet, *Chronol. septen.*, collect. Michaud, p. 64.

[2] L'original de l'acte se trouve à la Bibl. nat., *Fonds fr.*, Ms 15599, vers la fin. Dans le même acte, ou plutôt elle commençait par là, Marguerite confiait à ses procureurs le soin « de supplier très-humblement le Roy, son très-honoré seigneur et espoux, de vouloir, à la dénonciation qu'il luy en sera faicte par iceux ou à leur requeste, comparoir par ses procureurs spécialement à ce par luy députez par devant nostre Sainct Père le Pape et ses délégués ou autres juges ecclésiastiques ausquelz la cause en appartient..., et par devant iceux leur faire entendre l'extresme regret qu'elle a de ne pouvoir satisfaire aux commandement et semonce que ledict seigneur roy lui a faict de retourner avecque luy..., remonstrer qu'elle recognoit le juste désir que ledict seigneur et ses subjects doibvent avoir qu'il ayt des enfants, comme seul et plus asseuré moyen de restablir ce royaume en son ancienne splendeur, l'asseurer et le maintenir pour le bien et repos de toute la chrestienté... » C'est ainsi qu'elle arrivait naturellement à la conclusion que nous venons de mentionner.

[3] Le roi lui écrivait pourtant dans le même moment : « J'advoue que j'ay tousjours creu que vous ne manqueriés nullement à ce que vous m'avés promis. Si ay-je esté très-aise d'en estre asseuré par la vostre, et que pour rien vous ne changerés la résolution que vous avez prise, comme vous vous pouvés asseurer que de ma part je ne manqueray à rien de ce que je vous ay promis...» (*Lettres missives*, t. V, p. 29 : lettre du 22 septembre 1598.)

[4] *Mémoires de Sully*, collect. Michaud, t. Ier, p. 280.

Du reste, elle remettait l'affaire aux mains de Sully.

Il est même probable que la procuration, tout irrévocable qu'elle s'affirmât, avait été annulée, car nous en découvrons une autre du 11 novembre suivant, ayant le même objet, conçue à peu près dans les mêmes termes [1], et également passée par-devant notaires en la châtellenie d'Usson [2].

On avait dû encore, dans cette circonstance, recourir à l'habileté du premier négociateur [3].

Il était fort question de l'intention du roi d'épouser Gabrielle d'Estrées. Si, à ce sujet, « les vrais serviteurs de Sa Majesté, écrit Claude Groulard, avaient de l'appréhension infinie et de la douleur très-grande [4], » la descendante des Valois ne consentirait jamais à céder sa place sur le trône de France à « une femme de si basse extraction et qui avait démené une vie si sale et si vilaine [5]. » Marguerite n'avait pas laissé ignorer sa résolution bien arrêtée.

D'autre part, une lettre au connétable de Montmorency, en date du 14 décembre de la même année, vient nous révéler que la question d'intérêt se trouvait aussi en jeu : la reine demandait qu'en retour de son « obéissance » aux volontés du roi, on lui assurât un revenu en rapport avec son rang [6].

Voilà, sans aucun doute, ce qui explique de la part de la reine cette succession de procurations. Le mot succession n'est pas exagéré ; car la procuration du 11 novembre, également irrévocable, eut le sort de celle du 19 mai ; et, par suite de nouvelles instances et de nouveaux pourparlers, on en vit naître encore une autre.

En effet, le 3 février 1599, Marguerite faisait dresser par les

[1] Si l'on excepte la supplique du commencement.

[2] Bibl. nat., *Fonds fr.*, Ms. 15598, fol., 289. *Autre procuration auxdictz sieurs L'Anglois et Mollé pour le mesme subject.* Ce titre a son explication dans la transcription, qui précède immédiatement, de la procuration du 29 juillet 1594.

[3] C'est ce qui ressort de cette lettre du roi à Sillery, du 1er octobre 1598 : « Je vous fay ce mot de ma main, pour vous prier de vous tenir prest pour partir aussy tost que le sieur L'Anglois..... sera de retour d'Usson, où je l'envoye quérir la procuration nécessaire pour cest effect. » (*Lettres missives*, t. V, p. 59.)

[4] *Mémoires*, collect. Petitot, première série, t. XLIX, p. 380.

[5] *Mémoires de Sully*, collect. Michaud, t. Ier, p. 295.

[6] *Mémoires et lettres de Marguerite de Valois*, publiés par M. F. Guessard. Paris, 1842, p. 331.

notaires de la susdite châtellenie, un acte en vertu duquel les mêmes Martin Langlois et Edouard Molé demeuraient ses fondés de pouvoir pour poursuivre, en son nom, devant le saint-père et tous autres juges ecclésiastiques, la déclaration de nullité de son mariage avec Henri de Navarre ; car, elle l'affirmait, il n'y avait pas eu réel mariage entre eux, le consentement ayant fait défaut quant à ce qui la concernait, et même de graves empêchements étant venus se joindre, qui rendraient nul et sans effet tout consentement librement donné. Elle conférait aux procureurs « pouvoir, puissance, autorité et mandement spécial et irrévocable, avec puissance de substituer en leur lieu telles personnes idoines et capables qu'ils verront bon être en tout ou partie du contenu au présent pouvoir. » Elle s'engageait à « avoir pour agréable tout ce qui, par lesdits procureurs et chacun d'eux, et par leurs substitués, sera conformément à ce que dessus géré et négocié, sans jamais aller au contraire ni contrevenir aucunement [1]. »

Cependant, tout était loin d'être dit. La reine, conservant toujours les mêmes craintes, ne cessait d'apporter des entraves, d'opposer des lenteurs. Malheureusement, il faut le dire, ces craintes n'étaient que trop fondées : le roi songeait réellement à épouser la belle Gabrielle. D'ailleurs, la question d'intérêt n'était pas encore résolue.

[1] Bibl. nat., *Fonds fr.*, Ms. 15598, fol. 293 : *Procuration en forme aux susdictz L'Anglois et Mollé pour ladicte dissolution du mariage.* Cette pièce, visée et expédiée par « Jean Montorcier, procureur en la cour des aydes et garde du scel royal estably aux contracts à Montferrand et Charmac en Auvergne, » est imprimée dans les *Mémoires* pour l'histoire du cardinal de Joyeuse, p. 312, à la suite de l'*Histoire* du même cardinal, par Aubery, Paris, 1654, in-4°.

L'original, qui se trouve aux Archives nationales, J 934, ou *Musée* A E II, 767, porte, comme notre manuscrit et ces *Mémoires*, la date du 3 février. C'est donc à tort que de Thou, *Histor.*, lib. CXXIII, cap. IX, assigne à la procuration celle du 4.

Mais qu'est-ce que ce « Charmac en Auvergne, » qui se lit dans l'original qu'ont transcrit les copistes et qu'Aubery a imprimé ? Ce nom ne figure dans aucun dictionnaire, et est « inconnu en Auvergne, » m'écrit M. Cohendy, archiviste du Puy-de-Dôme. Est-ce Charmat qu'Expilly place dans le Bourbonnais et qui est aujourd'hui une commune du canton de Lezoux, dans l'arrondissement de Thiers ? Ou bien — la réflexion est de M. Cohendy — ne faudrait-il pas voir là une négligence du copiste qui, ayant à ajouter le titre nobiliaire de Montorcier : *seigneur de la Charme*, aurait supprimé les trois premiers mots et modifié la terminaison du quatrième ? Disons-le encore, nous avons rencontré une ou deux copies qui portent : « Charniac ; » mais ce nom est aussi inconnu que l'autre.

Sur la demande de son maître, Sully intervint de nouveau auprès de Marguerite, la « suppliant toujours de vouloir croire absolument le conseil de ceux qui sont tout » à elle « en cette cour,... qui savent mieux que nuls autres les voies et les sentiers qu'il » lui « faut tenir pour posséder un heur certain et entière félicité [1]. »

Cette lettre, datée du 6 mars 1599, ne paraît pas avoir fait beaucoup d'impression sur l'esprit de Marguerite, car elle signait, le 21 du même mois, une nouvelle procuration, dont nous ne connaissons pas la teneur, — la destruction de l'acte lui-même ayant été ensuite ordonnée, — mais qui, certainement, et pour le moins, était restrictive de la précédente.

La reine elle-même informait aussitôt le roi de sa nouvelle détermination [2]. Le mécontentement paraît avoir été grand à la cour, car Marguerite — elle l'écrivait le 9 avril suivant — s'estimait heureuse d'avoir pu conserver les bonnes grâces du roi [3]. Néanmoins, en lui faisant parvenir le « mémoire » où elle avait consigné, suivant l'ordre qu'elle avait reçu, ses exigences pécuniaires [4], elle ajoutait que, depuis longtemps déjà, si elle avait osé, elle eût proposé « le moyen... propre pour lever ces empêchements au contentement universel d'un chacun [5]. »

A défaut de la volonté du roi pour ce faire, la mort inopinée de la puissante maîtresse arriva à point.

C'était le 10 avril. Le 24 suivant, la reine, par-devant les mêmes officiers ministériels, annulait la dernière procuration, « de son bon gré, pure, franche et libre volonté, sans aucune contrainte..., voulant qu'elle » fût « lacerée, cassée, biffée et cancellée, comme étant de nul effet et valeur, » et, en même temps, que les précédentes sortissent « leur plein et entier

[1] *Mémoires de Sully*, p. 318.

[2] *Mémoires et lettres de Marguerite de Valois*, p. 332, lettre à Loménie du 22 mars 1599 : « J'écris une lettre au Roy que ma sœur, Madame d'Angoulême, luy baillera. Elle est longue ; le sujet ne m'a permis la faire plus courte. C'est au contentement du Roy et plus que pour mon particulier ; je vous prie faire qu'il la voie, car il importe pour l'avancement de ce que Sa Majesté désire le plus. »

[3] *Ibid.*, p. 333; au Roi.

[4] *Ibid.*, p. 334 : « J'ay baillé suivant vostre commandement un mémoire... auquel je me suis retranchée et accommodée, autant que j'ay peu, à la nécessité où ce misérable temps réduit nos affaires..... »

[5] *Ibid.*

effet. » Pour le reste, elle s'en remettait à la duchesse d'Angoulême [1].

Les ministres approuvèrent la teneur de cet acte d'annulation, ainsi que la requête à présenter au roi [2].

Le 12 mai, les procureurs adressèrent donc, au nom de la reine, une supplique à l'effet d'obtenir d'Henri IV que « icelle dame puisse requérir notre saint-père le Pape ou autres juges ecclésiastiques que ce prétendu mariage soit déclaré nul. » Ils disaient en terminant : « Sire, il plaira à Votre Majesté trouver bon que ladite dame ou les suppliants fondés de procuration spéciale pour cet effet ou ceux qui seront par eux substitués, puissent faire ladite supplication à Sa Sainteté pour la déclaration de nullité d'icelui prétendu mariage [3]. » Au bas de l'acte se lit l'autorisation, accordée par le roi aux procureurs, de « faire

[1] Bibl. nat., *Fonds fr.*, Ms. 15598, fol. 296 : *Renonciation....*

Les notaires durent attester qu'ils n'avaient pas conservé la minute de l'acte : « Fut faicte ladicte procuration en forme, sans icelle avoir esté minuttée, pour n'avoir voulu icelle dame royne qu'il fust faict mention d'aucune minutte ne moins qu'il en demeurast coppie es mains desdictz notaires. » (Bibl. nat., *Fonds fr.*, même Ms., fol. 295 : *Certificat des notaires comme il n'a esté faict aucune minutte* de la procuration du 21 mars.)

C'est de cette procuration que parle le cardinal d'Ossat dans la lettre CLXXXV, émettant sur elle un tardif avis, car cette lettre est du 3 mai. *Lettres d'Ossat*, Paris, 1698, in-4). L'éditeur, Amelot de la Houssaie, a, par erreur, fait ou laissé imprimer : *Vesson*. Voir dans *Fonds français*, Ms. 25020, Bibliothèque nationale, la notice du commencement.

[2] Bibliothèque de l'Institut, *Collection Godefroy*, Ms. 262, fol. 286, lettre (orig.) de Langlois à Villeroy, du 7 mai 1599 : « Depuis mon partement j'ay veu M. le procureur général et Mollé. Ils ont trouvé les requestes estre bien, et M. Mollé et moy les avons signées. Il est besoin de l'original de l'une des procurations pour faire la substitution, parce que les notaires ne voudront passer la substitution et inférer le pouvoir sans veoir l'original, que vous reporteray avec les substitutions. Il nous fault encores la promesse, afin que les notaires ne fassent difficulté d'instrumenter contre le roy. Je vous envoye les deux requestes : l'une sera pour le procureur substitué, l'autre pour nous. Vous verrez aussi au dos de la minutte la response et forme de permission que l'on a trouvée bonne et que M. de Bellièvre a attestée par son signe. J'ay tout escript de ma main afin qu'aultres n'eussent cognoissance de l'affaire.... J'ai aussi veu Madame d'Angoulesme, à laquelle n'avois parlé depuis que fusmes assemblés chez M. le chancelier. Je croignois qu'elle ne s'offençast si l'on eust passé les subtitutions sans l'advertir. Je recognus qu'elle n'est fort contente de ce que l'on n'a reformé les procurations... Elle doibt aller trouver le roy. Je crois qu'il sera bon que tout soit faict devant, et que le roy lui responde que c'est sa résolution. Demain je passeray l'acte et puis vous iray trouver pour recevoir les commandements du roy et les vostres. »

[3] Bibl. nat., *Fonds fr.*, Ms. 15599, vers la fin, parmi les pièces du procès ; c'est l'original même de l'acte.

telle requête à Sa Sainteté et autres juges ecclésiastiques, qu'ils adviseront juste et raisonnable. »

La reine disait à Sully, dans une lettre du 29 juillet : « Maintenant que les choses sont changées par un bénéfice du ciel et que je ne doute nullement de la prudence du roi et du sage conseil de ses bons serviteurs pour faire une bonne élection..., je m'accommoderai à tout ce qui sera convenable et que vous-même me conseillerez [1]. »

Ces derniers mots indiquent que tous les points accessoires, et probablement celui des revenus à allouer, n'étaient pas encore définitivement réglés. Berthier, chanoine et archidiacre de Toulouse, agent général du clergé de France, reçut ordre de se rendre à Usson. L'accord se fit complétement [2]; et Marguerite écrivit elle-même au saint-père pour lui exprimer son ardent et légitime désir de voir enfin déclarée nulle une union qui l'était réellement [3].

Avant de suivre la procédure, essayons, en rappelant la doctrine et en invoquant quelques témoignages historiques, de bien préciser l'état de la question.

III

Par la loi évangélique, le mariage a été ramené à son indissolubilité primitive. Si l'on excepte un cas, discuté jadis parmi les théologiens, généralement admis toutefois, et qui aujourd'hui, dit Benoît XIV, doit être enseigné comme un point doctrinal certain [4], l'Église, quand il s'agit d'un contrat matrimonial, n'a simplement qu'à statuer, soit sur l'acte de la profes-

[1] *Mémoires de Sully*, p. 318. Voici les paroles qui précèdent immédiatement : « Si j'ay cy-devant usé de longueurs et interposé des doutes et difficultez, vous en sçavez aussi bien les causes que nul autre, ne voulant voir en ma place une telle descriée bagasse, que j'estimois sujet indigne de la posséder, ny capable de faire jouyr la France des fruits par elle désirez. »

[2] *Chronol. septen.*, collect. Michaud, p. 64.

[3] *Mémoires de Sully*, p. 318.

[4] La thèse se pose ainsi dans les cours de théologie : *Sub lege evangelica, matrimonium, saltem consummatum, in christianis ita est indissolubile, ut nulla auctoritate humana dissolvi possit.*—Dixi : 1° *Saltem consummatum*, quia de matrimonio tantum *rato* movetur quæstio, an possit dissolvi per dispensationem summi pontificis aut Ecclesiæ. Respondent affirmative canonistæ fere omnes et hodie communiter theologi. — Voir Jos. Carrière, *De matrimonio.*

sion religieuse qui le dissout conditionnellement[1], soit sur le fait de la validité ou de l'invalidité radicales. Non-seulement l'Église n'a jamais envisagé le mariage sous d'autres rapports, mais, dans les circonstances les plus graves, elle a su montrer, en faveur de l'indissolubilité du lien conjugal, une inflexible fermeté, et, au besoin, elle n'a pas hésité à lancer les foudres de sa puissance spirituelle.

Qu'un Lothaire substitue sa concubine Valdrade à son épouse légitime Teutberge, il devra, sous le coup de l'excommunication, reprendre celle-ci et renvoyer celle-là. Qu'un Philippe-Auguste répudie, sous un faux prétexte de parenté, Ingeburge et ose s'unir à Agnès de Méranie, un interdit général lancé sur le royaume viendra se joindre à l'excommunication du coupable pour le contraindre à s'incliner devant les inviolables droits du mariage. Qu'un Henri VIII d'Angleterre, sous l'empire tyrannique des mêmes passions, sollicite de Rome la dissolution d'une union légitime, il ne s'attirera qu'un refus motivé. Qu'il croie avoir droit à la condescendance par son catholicisme zélé, par le titre qu'il a obtenu de *défenseur de la foi,* Rome répondra : Non, parce qu'aucun service, aucune illustration n'autorisent le mépris de l'Évangile. Qu'il insiste, qu'il allègue en sa faveur des décisions d'universités gagnées par son or, Rome répondra encore : Non. Qu'à bout de voies il ait recours aux menaces, que son despotisme prétende suffire à son royaume sous le rapport religieux, que dans sa colère, il s'écrie qu'il se séparera de cette Église qui ne veut rien accorder, Rome répondra toujours : Non. Si Rome dit une parole de plus, ce sera celle-ci : « Les schismes et les hérésies passent, mais la vérité demeure ; j'ai des larmes pour les défections, je ne saurais avoir de faiblesses pour le mensonge. » Qu'au commencement de ce siècle, le plus heureux soldat de fortune estime, du faite de la puissance où il se trouve monté, que le mariage d'un de ses frères est une intolérable mésalliance ; qu'il adresse à Pie VII mémoires sur mémoires dans l'espérance de parvenir

[1] Cette seconde thèse se formule dans les mêmes ouvrages : *Matrimonii rati, non consummati, vinculum dissolvitur per solemnem religionis professionem alterius conjugum.* Telle est la définition du concile de Trente, sess. XXIV, can. VI : *Si quis dixerit matrimonium ratum non consummatum, per solemnem religionis professionem alterius conjugum non dirimi, anathema sit.*— Voir encore Jos. Carrière, *De matrimonio.*

à en faire prononcer l'annulation ; il obtiendra seulement du pontife cette réponse ferme qui est à la fois une paternelle remontrance : « Votre Majesté doit comprendre que, sur les renseignements que nous avons jusqu'ici sur ce fait, il est hors de notre pouvoir de porter le jugement de nullité. Si, outre les circonstances déjà alléguées, il en existait d'autres d'où l'on pût relever la preuve de quelque fait qui constituât un empêchement *capable* d'induire la nullité, nous pourrions alors appuyer notre jugement sur cette preuve et prononcer un décret qui fût conforme aux règles de l'Église, desquelles nous ne pouvons nous écarter en prononçant sur l'invalidité d'un mariage que, selon la déclaration de Dieu, aucun pouvoir humain ne peut dissoudre. Si nous usurpions une autorité que nous n'avons pas, nous nous rendrions coupable d'un abus le plus abominable de notre ministère sacré devant le tribunal de Dieu et devant l'Église entière [1]. » Que le potentat trouve une officialité assez complaisante pour ne pas craindre de juger autrement que le pape, Pie VII, tout en n'estimant ni sage ni utile d'intervenir, aura soin de formuler les réserves nécessaires dans sa réponse à la notification même qui lui est faite du nouveau mariage : « Nous espérons encore, écrit-il à l'Empereur, qu'après l'examen fait par nous des raisons qui nous ont été déduites relativement à la nullité du premier mariage contracté par le prince, il peut s'être présenté de nouveaux et justes motifs qui ne nous ont point été exposés et qui nous sont inconnus, à la suite desquels sera venue la célébration dont Votre Majesté nous a fait part [2]. »

Mais, lorsque les motifs de nullité sont juridiquement prouvés, l'Église sait faire droit aux parties. Innocent III prononça l'invalidité du mariage entre Henri III, roi d'Angleterre, et Jeanne de Clermont. Jean XXII porta un jugement semblable en ce qui concernait le mariage contracté entre le roi de France Charles IV et Blanche de Bourgogne. Une autre sentence pontificale s'appuyait sur l'invalidité de l'union pour décider que

[1] Artaud, *Histoire de Pie VII*, 2e édit., Paris, 1837, t. II, p. 64, 65.
[2] *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 173, 174.
Nous ne parlons pas du divorce de l'Empereur lui-même. L'annulation, on le sait, ne fut point non plus le fait du Saint-Siége, qu'on ne voulut même pas consulter, mais bien encore celui d'une officialité improvisée, et dont le premier tort était l'incompétence.

Louis XII pouvait convoler à de nouvelles noces, laissant ainsi à Jeanne de France pleine et entière liberté pour pratiquer les vertus héroïques qui font les saints [1].

C'est donc par cette sorte d'abus de langage qui prend place parmi les figures de rhétorique, qu'on emploie, dans ces cas, les expressions : *dissolution, rupture, cassation ; dissoudre, rompre, casser* un mariage n'est pas alors autre chose que déclarer qu'il n'a jamais existé.

On ne se méprendra pas assurément sur notre pensée. Nous n'entendons point affirmer que les allégations ou même les dépositions soient toujours vraies. Il s'agit de procédure ; et, comme dans toute procédure, il suffit, pour le jugement, que les faits qui en sont la base et le motivent soient juridiquement établis.

La question du mariage, entre Henri IV et Marguerite de Valois, ne pouvait se poser ni se résoudre différemment. Ce mariage était-il, oui ou non, frappé radicalement de nullité ? Voilà l'unique point de vue auquel il fallait se placer.

Lors donc qu'Henri IV disait à Sully : « L'archevêque d'Urbin, les sieurs du Perron, d'Ossat, de Marquemont et autres ecclésiastiques à Rome m'ont donné avis que le pape facilitera en tout et partout mon démariage, tant il désire et souhaite que je laisse la succession du royaume de France libre et sans dispute [2], » ces paroles, de la part de Clément VIII, sinon dans la bouche du roi, signifiaient que le Saint-Siége était tout disposé à examiner ou faire examiner la cause, quand elle lui serait soumise.

[1] On lit ces trois sentences dans le Ms 347, fol. 3 et suiv., du Fonds Dupuy, à la Bibliothèque nationale ; et toutes trois prononcent, après de longs considérants, la nullité de ces mariages : « Nullum extitisse matrimonium inter ipsos » (fol. 12, verso) ; — « Matrimonium nullum esse » (fol. 34, recto) ; — « Matrimonium inter ipsas partes contractum... fuisse et esse nullum » (fol. 47 recto).

Nous pourrions citer encore le concile de Beaugency qui, d'après la déposition de témoins attestant la parenté des époux, statua sur la nullité du mariage entre Louis VII et Éléonore de Guyenne. Si le concile ne se déclara pas incompétent, c'est sans doute que la réserve de ces causes au Saint-Siége n'était pas encore suffisamment établie. Aussi voyons-nous, quelques années plus tard, d'autres prélats réunis à Compiègne prononcer contre la justice, il est vrai, mais non précisément contre la légalité canonique, que nous sachions, dans l'affaire même du mariage de Philippe-Auguste avec Ingeburge.

[2] *Mémoires de Sully*, collect. Michaud, t. Ier, p. 276.

Le moment était venu de la lui soumettre. C'est ce qu'on voulut faire sans retard.

IV

Brulart de Sillery avait été nommé, tout spécialement à cet effet, ambassadeur près du Saint-Siége [1]. Il avait ordre de se concerter avec les prélats français qui résidaient à Rome, et surtout avec le cardinal d'Ossat [2], qui continuait dans la Ville éternelle à servir la France avec zèle et dévouement, remplissant même, en l'absence des titulaires, les charges d'ambassadeur et de protecteur des affaires du royaume [3].

Le savant et habile cardinal avait été, dès l'année 1598, invité à donner son avis sur la manière d'introduire ou de présenter la cause. Nous en trouvons la preuve dans un mémoire demeuré inédit, et où sont consignées les principales nullités à produire [4].

D'Ossat avait parlé et devait continuer à parler surtout en théologien. La cour de France entendait qu'en outre on ne négligeât ni le langage ni les habiletés de la diplomatie. Si les instructions de l'ambassadeur prescrivaient de s'appuyer, en premier lieu, sur les « moyens et raisons portés par les mémoires particuliers [5], » moyens et raisons qui constituaient la base même de la requête, elles invitaient à ne pas séparer dans cette affaire la cause de l'Église de celle du royaume [6]. Elles

[1] *Lettres missives*, t. V, p. 59, et Bibl. nat., *Fonds fr.*, Ms. 3433, *Instruction baillée à Monsieur de Sillery allant à Rome au mois de janvier 1599*, fol. 1 et suiv. L'ambassade avait, en même temps, deux autres objets : « la deffense et justification des actions du roy et de l'édit que Sa Majesté a faict pour maintenir en paix ses subjects... et la restitution dudict marquisat de Saluces. » (*Instruction...*, fol. 22, verso.)

[2] *Instruction baillée à Monsieur de Sillery...*, fol. 15, verso.

[3] *Lettres d'Ossat*, t. I, p. 582, not. et t. II, p. 89.

[4] Bibl. nat., *Fonds Brienne*, Ms. 138, fol. 85 : *Consilium illustrissimi cardinalis Arnoldi Ossati, 1598*. Plusieurs autres fonds de la Bibliothèque nationale renferment aussi ce mémoire.

[5] *Instruction baillée à Monsieur de Sillery allant à Rome...*, fol. 15 verso.

[6] *Ibid.*, fol. 14 et 15 : « La religion catholique et le Sainct-Siége participeront au bien et advantage que la France en recevra, et la personne de Sa Sainctetè acquérera sur icelle de Sa Majesté et sur tous les François une obligation immortelle... Sa Majesté... aura toujours soing de faire nourrir et instruire ses enfants en la crainte de Dieu et en la foy de la saincte Église catholique et semblablement en la révérence du Sainct-Siége... »

rappelaient que « semblables grâces ont été accordées par ledit saint-père tant aux rois, prédécesseurs de Sa Majesté, qu'à plusieurs autres empereurs et princes pour considérations et raisons importantes à la république chrétienne, qui n'étaient peut-être pas si preignantes et fortes que sont celles qui doivent de présent mouvoir Sa Sainteté à secourir Sa Majesté et la France en la nécessité qui se présente. » Elles portaient même, et ces paroles faisaient suite au passage exprimant la confiance qu'on ferait droit au bien fondé de la requête : « Le sieur de Sillery suppliera instamment Sa Sainteté de n'en différer ni prolonger la concession si tant est qu'elle désire obliger Sa Majesté envers elle et donner aux Français la consolation qu'ils attendent de sa bonté, lui faisant sentir lors, s'il juge être à propos, qu'il serait à craindre, y usant de dilation et remise, qu'elle fût prise pour un refus, et sur ce considère mûrement le mal qui en pourrait advenir, étant certain que Sa Majesté sera tellement importunée par ses sujets de se marier, que, si l'assistance de Sa Sainteté défaillait à leurs justes désirs, il n'y a sortes d'expédients et de moyens qu'ils ne le pressent et forcent à rechercher et à embrasser, pour acquérir ce bien duquel seul dépend le salut public, chose que sadite Majesté désire éviter de tout son pouvoir, afin de n'être contrainte sur un refus de Sa Sainteté de trouver en soi et dans son royaume, par le moyen des prélats d'icelui, l'assistance que Sa Sainteté lui aurait déniée, comme il a été pratiqué autrefois. » Ce n'est pas assurément que le roi veuille faire violence à la « conscience » du pontife ; mais il « estime sa demande si juste en soi, si importante au public, si désirée et si affectionnée de tous ses sujets et nécessaire pour conserver le royaume, qu'il est sans doute que le retardement et *l'entérinement* d'icelle sera interprété à faute de bonne volonté ou attribué au pouvoir des ennemis de la France. » Le sieur de Sillery n'oubliera pas, non plus, de faire appel à la « bonté » et à la « prudence » de Sa Sainteté, afin que, « comme elle a ja sauvé et retiré la personne de Sa Majesté et la France de son premier malheur, l'une et l'autre lui doivent encore leur entière félicité, laquelle dépend entièrement de la concession de cette grâce [1]. »

[1] *Instruction baillée à M. de Sillery, etc.*, fol. 16, 17.

En même temps, le roi écrivait au pape pour lui dire que son ambassadeur lui parlerait d'un « fait particulier » et d'une telle importance pour sa « personne » et son « état », que rien ne saurait lui être comparé, sinon la grâce de son propre retour à l'Église ; et le nouveau bienfait de Sa Sainteté, ajoutait-il, « je ne l'estimerai pas moins que si elle me donnait de rechef la vie et à mon royaume [1]. »

Deux missives royales étaient aussi expédiées aux cardinaux d'Ossat et de Joyeuse, pour les aviser de l'urgente affaire et réclamer tout particulièrement leur concours [2].

L'ambassadeur n'arriva à Rome que dans le courant d'avril. Le mois suivant, le roi faisait parvenir une nouvelle missive au saint-père pour lui dire encore : « J'écris de présent à mon ambassadeur qu'il supplie Votre Sainteté de m'assister de son autorité et bienveillance en l'occasion qu'il lui exposera de ma part [3]. » Cependant, on ne put entamer aussitôt les négociations. Il y avait certains éclaircissements à demander à la cour de France [4], et d'Ossat estimait qu'il fallait, avant toute démarche, attendre le retour du courrier qu'on allait faire partir; car, écrivait-il à Villeroy une première fois, « si cette affaire n'est bien enfournée du commencement, il ne s'y fera rien; » et une seconde : « Il importe plus de faire bien que de faire tôt, et même en une affaire telle que celle-ci, laquelle, si elle n'est bien commencée, ne pourrait bien finir, et est une de celles

[1] *Lettres missives*, t. V, p. 87.

[2] *Ibid.*, p. 85; *Lettres d'Ossat*, Paris, 1698, lettre CLXXXIV, au roi, du 3 mai.

[3] *Lettres inédites de Henri IV*, publiées par le Prince Galitzin. Paris, 1860, p. 290.

Le roi écrivait dans le même moment aux cardinaux Aldobrandin et de Florence. Il disait au premier : « Il faut que j'aye encores recours à vous, affin que vous m'aidiez à recevoir de Sa Saincteté une nouvelle faveur en une occasion qui me touche de plus près et ne m'importe pas moins que les précédentes ausquelles vous m'avez assisté ; » et au second : « Je vous prie doncques de m'y assister de vostre bon conseil et du crédit que vous avez auprés de Sa Saincteté, affin que la faveur que je désire d'elle par vostre moyen me soit accordée aussy volontiers que de bon cœur je la recherche. » (*Ibid.*, p. 291, 292.)

[4] Le cardinal parle, en plusieurs endroits, d'un *expédient* sur lequel on voulait avoir l'avis de la cour de France. Quel était cet *expédient ?* Que faut-il même entendre par ce mot ? C'est ce que d'Ossat ne nous dit pas ; c'est ce que nous n'avons pu savoir d'ailleurs. Toujours est-il que, conformément au contenu des nouvelles dépêches, on ne s'y arrêta point. (Voir lettres CLXXXIX, CXC, CXCI, à Villeroy, du 28 juin, 14 et 27 juillet, de l'édit. de 1698.)

qui se gagnent ou se perdent dès le commencement [1]. » Mais, les dépêches de France reçues, on se mit incontinent et activement à l'œuvre.

Donc, le 28 juillet, l'ambassadeur exposa officiellement la cause à Clément VIII. Sa Sainteté savait dans quelles tristes circonstances, sous quelle pression et par quelle violation des lois de l'Église on avait uni Marguerite de Valois à Henri de Navarre. Aussi, Dieu n'ayant pas béni une pareille union, les suites en avaient été malheureuses ; et pas d'espérance qu'il en fût autrement pour l'avenir, si grande était l'antipathie qui régnait entre les deux cœurs ! Clément VIII parut un peu surpris de ce langage. Ce n'était pas (le bruit en était venu de France jusqu'à ses oreilles) qu'il ne sût déjà quelque chose des désirs du roi et de la demande qui devait être transmise à la cour de Rome ; mais on avait tant tardé à lui parler de la grave procédure, qu'il espérait ne s'en pas voir chargé [2]. L'ambassadeur présenta à Sa Sainteté, avec les lettres qui l'accréditaient pour cette négociation, un mémoire à l'appui de la requête royale [3]. Ce mémoire renfermait les diverses causes de nullité. Ces causes étaient :

1° Le défaut de consentement de la part de Marguerite de Valois, qui n'avait cédé qu'à la pression de sa mère et de son frère ;

2° L'empêchement dirimant de parenté au troisième degré, empêchement que n'avait pas levé la dispense postérieure de Grégoire XIII, puisque la dispense n'avait pu produire son effet, Marguerite n'en ayant jamais rien su et n'ayant pas, dès lors, donné un consentement subséquent, ce qui était pourtant nécessaire, et enfin cette dispense n'ayant pas été présentée à l'ordinaire, c'est-à-dire à l'évêque de Paris, lequel devait préalablement en connaître, condition absolument indispensable suivant le concile de Trente ;

3° La parenté spirituelle, résultant de ce fait que le roi Henri II avait tenu Henri de Navarre sur les fonds baptis-

[1] Lettres CLXXXV et CLXXXIX, à Villeroy, du 3 mai et du 28 juin, de l'édit. de 1698. Disons-le une fois pour toutes, c'est de cette seule édition, la plus complète, que nous nous servons pour notre travail.

[2] Bibl. nat., *Fonds fr.*, Ms. 15619, *Vie du chancelier de Sillery*, histoire inédite et non signée, fol. 190.

[3] *Lettres d'Ossat :* lettre CXCII, à Villeroy, du 11 août.

maux, et à laquelle on ne saurait opposer le décret du concile de Trente statuant que la parenté ne s'étendrait plus au fils ou à la fille du parrain, puisque ce décret, postérieur au susdit baptême, ne saurait avoir d'effet rétroactif;

4° L'absence du curé et de tout autre prêtre par lui commis, ce qui entraînait, d'après le même concile de Trente, l'invalidité du mariage[1].

[1] Le mémoire était en latin. Copie en avait été expédiée en France, et le texte s'en lit dans le Ms. 15599 du *Fonds français* de la Bibliothèque nationale, vers la fin. Une traduction de l'époque se voit dans le Ms 138, fol. 101, du *Fonds Brienne*, de la même Bibliothèque, sous ce titre : *Raisons proposées au pape Clément VII par Monsieur de Sillery, ambassadeur pour le Roy près Sa Saincteté pour la dissolution du mariage du roy Henry IIII avec la royne Marguerite de Navarre.* Nous transcrivons ce qu'il y a de principal dans la partie dont nous avons fait l'analyse :

« Premièrement, deffault de consentement d'icelle ayant esté contraincte par ses mère et frère...;

« Secondement, consanguinité au troisiesme degré, sur laquelle encores qu'il y ait eu dispense de Grégoire XIIIe en forme gratieuse, toutesfois cet empeschement n'est point levé pour quatre raisons : la première, que la suppliante n'a jamais rien sceu, encores que la science et l'acceptation soient nécessaires ; la deuxiesme, qu'encores que la suppliante l'eut sceu, comme elle n'a faict, toutestois la dispense ne serviroyt de rien envers elle qui ne se vouloyt maryer ny prester consentement à un mariage, et encores moyngs estre dispensée ; la troisiesme, qu'encores qu'elle fust de bon gré maryée et eust sceu après la dispense, toutesfois il falloyt son consentement nouveau après la dispense...; la quatriesme, que par le concile de Trente, sess. 22, chap. 5, les dispenses *in forma gratiosa non sortiantur effectum, nisi prius ab ordinariis illorum qui eas impetraverint, tanquam delegatis apostolicis, summarie tantum et extrajudicialiter cognoscatur prius subreptionis aut obreptionis vitio non subjacere,* mais ceste dispense n'a esté montrée à l'ordinaire, tant s'en fault...

« La troisiesme cause de nullité est la cognation spirituelle du baptesme, ayant Henry IIe tenu sur les fonds le mary et luy ayant donné son nom, et encores que le concile ayt dict que la parenté spirituelle ne s'estendroyt plus au fils et fille du parrain, toutesfois ce décret n'a sceu oster la parenté qui estoyt ja, mais celle qui estoyt à venir, le décret ayant esté faict le XI novembre 1564 et le baptesme de Henry IIIIe en l'an 1554.

« La quatriesme est le décret du concile, sess. 24, chap. 1 *de reformat. matri.*, qui ordonne estre nulz les mariages faicts en l'absence du curé ou autre prestre par luy commis, car lors du mariage ny curé ny autre y assista... »

Cet exposé de la question de droit est suivi de quelques considérations, à dessein de bien disposer le souverain pontife, sur la France dont le bien et la prospérité sont intimement unis au fait de la succession directe à la couronne, sur l'Église et le Saint-Siége qui s'y trouvent également intéressés, sur les désirs si légitimes du roi, sur la non moins légitime satisfaction à procurer à Marguerite de Valois.

Nous avons découvert aussi dans le Ms. 10200, *Fonds français*, fol. 142, ainsi que dans le Ms. 23301, même *Fonds*, p. 118, une autre pièce contenant : *Autres raisons secrettes proposées au Pape sur ce mesme subject.* Dans cette

Sillery remit, en même temps, la procuration que la reine Marguerite avait signée en février, ainsi que l'acte de sub-délégation des procureurs de cette dernière, ce que d'Ossat appelle « la substitution passée » par ceux-ci « pour occuper

pièce, on insistait sur l'intérêt religieux et politique qui se rattachait à l'affaire, et on consignait les mesures qu'en cas d'insuccès, sur le conseil de plusieurs, l'on pourrait prendre en France. Nous transcrivons également ce qu'il y a de principal dans ce curieux document :

« Que le Roy ayant faict recognoistre le prince de Condé premier prince du sang, infailliblement il viendroit à la couronne après son décez... Or, estoit Sa Majesté obligée d'advertir Sa Saincteté qu'elle ne voyait pas que ledict prince fust légitime, et qu'elle l'en pouvoit bien asseurer, et qu'elle en sçavoit le secret et la vérité plus qu'homme du monde ; de plus qu'il estoit fils et petit-fils d'hérétiques, et, encor qu'il ait esté plainement instruit des vérités de l'Église romaine et catholique et qu'il en fist profession, que néantmoins il y avoit grand danger, ou qu'il ne récidivast tout à fait à son erreur originaire, ou qu'il ne connivast avec ceux de ce party-là au préjudice du Saint-Siége apostolique...

« Que l'advénement du prince de Condé à la couronne (arrivant la mort du Roy) mettoit le royaume de France en la plus sanglante guerre qui fut jamais, Sa Majesté sachant de bonne part et de science certaine que le comte de Soissons et autres princes de son sang avoient secrettement et s'estoient valablement pourveus contre la recognoissance dudict prince de Condé, et qu'ils mourroient plustost cent fois et tous leurs partisans entre eux que de laisser régner sur eux et permettre qu'un bastard (ainsy le qualifient-ilz) leur enlevast la couronne de dessus la teste...

« Que quelques conseillers d'Estat et des plus affidez du Roy luy avoient faict une ouverture, en cas qu'il ne pust obtenir un jugement du Pape pour venir à la dissolution de son prétendu mariage, n'y y parvenir par quelque autre moyen que ce fust, de faire faire le procez criminel à la reyne Marguerite pour cause d'adultère, et luy faire trancher la teste, ce qui seroit estrangement honteux à la maison royale,... ou bien la faire empoisonner secrettement par voie d'un jugement privé...

« Qu'il y avoit des conseillers d'Estat en France, gens de sçavoir et de mérite, qui avoient dict au Roy qu'en cas que le Pape fist difficulté et refus de nommer et députer gens pour juger ce divocce, il ne debvoit point s'en soucier, parce qu'il n'en avoit que faire et qu'il pouvoit valablement et malgré Sa Saincteté former son instance de dissolution par devant l'official de Paris ou tel autre du royaume qu'il seroit advisé, et par devant luy la faire juger...

« Qu'il y avoit encor d'autres hommes d'Estat qui estoient passez bien plus avant et qui avoient dict que, si sadicte Saincteté refusoit de nommer des juges agréables au Roy, il falloit s'en passer et oster tout à faict la cognoissance des causes matrimoniales aux ecclésiastiques comme choses indécentes à la pureté de leur ministère et l'excellence de leur vocation, et la remettre es mains des séculiers et hommes laïques qui, par la cognoissance plus particulière qu'ilz ont des choses du mariage, en peuvent même mieux juger...

« Qu'au reste il falloit tout craindre après ce refus, et qu'il y avoit plus à appréhender que l'on ne pouvoit dire, ayant affaire à un esprit martial, homme néophite en la religion romaine, qui croyoit avoir raison en ceste demande et qui ne désiroit rien tant que ceste faveur qu'il recognoistroit par l'emploi de sa vie et de son sang tant pour le Saint-Siége que pour la personne mesme du Pape en son particulier... »

ici en leur lieu [1]. » Nous ne voyons pas que ces subdélégués fussent autres que les procureurs mêmes.

Deux jours après, c'est-à-dire le 30, le cardinal de Joyeuse se rendit à l'audience papale dans le but d'entretenir Sa Sainteté de l'importante affaire. Le 1er août, Clément VIII, à son tour, fit appeler le cardinal d'Ossat : il voulait lui parler tant de la question de fait que de la question de droit. Il termina l'entretien en demandant au cardinal de vouloir bien rédiger un mémoire sur la question de droit, mémoire que l'ambassadeur remit, le 6, à Sa Sainteté. Sa Sainteté en prit connaissance. S'étant fait adresser, en même temps, un autre mémoire, œuvre commune du cardinal Arrigoni, de l'auditeur de rote Pamphilio, du P. Benoit Justiniani, et qui soulevait plusieurs difficultés, elle manda de nouveau le cardinal d'Ossat pour entendre ses explications immédiates et aussi pour le charger encore de rédiger une réponse au susdit mémoire, qui lui fut aussitôt communiqué. D'Ossat se mit à la besogne, et, le 13, la réponse était portée par l'ambassadeur. Deux autres mémoires, l'un du cardinal Saint-Marcel, l'autre d'un père jésuite, imposèrent à l'infatigable prélat un troisième rapport justificatif. Celui-ci devait être suivi d'un quatrième résumant ce qui avait été écrit de part et d'autre. Ce quatrième rapport était destiné aux cardinaux que le pape allait réunir pour prendre leur avis. Si le cardinal français se trouvait fondé à écrire à Villeroy : « Vous voyez comme nous avons mis les deux mains à cette affaire et qu'il ne s'y perd point de temps, » il ne disait pas avec moins de raison : « Cette sorte d'écritures en droit requiert qu'on voie une grande quantité de livres, et y va beaucoup de temps à trouver et mettre les matières ensemble, et puis à les ranger et dresser [2]. »

La congrégation à laquelle le pape soumit la requête, était composée des sept cardinaux de Florence, Justiniani, Borghèse, Bianchetto, Arrigoni, Visconti, Saint-Marcel; de l'auditeur de rote Pamphilio et du P. Benoît Justiniani. Elle tint une première séance le dernier jour du mois d'août. Clément VIII y exposa la cause avec précision et clarté, produisant les raisons qui militaient dans un sens ou dans l'autre.

[1] *Lettres d'Ossat* : lettre CXCIII, à Villeroy, du 25 août.
[2] *Id.*, lettre CXCII, à Villeroy, du 11 août.

Ensuite, il remit au cardinal de Florence, qui était le plus ancien, les pièces du procès, avec les mémoires à lui présentés, « exhortant lesdits cardinaux de bien voir et considérer le tout, chacun à part, et puis s'assembler tous pour délibérer ensemble de ce qui serait à faire et le lui rapporter [1]. » Sillery et d'Ossat avaient eu soin de faire transcrire ces différents mémoires, afin d'en procurer une copie à chaque cardinal. Sillery porta lui-même aux éminentissimes personnages ces diverses pièces avec le rapport dont nous avons parlé en dernier lieu. D'Ossat, à son tour, voulut visiter les mêmes prélats en leur domicle, afin d'éclaircir les doutes qui naîtraient, lever les difficultés qu surgiraient. C'était sage prévoyance : ici ou là, la cause offrait des points sur lesquels il y eut à faire pleinement la lumière, des côtés qu'il fallut dégager d'entraves réelles ou apparentes. En sorte que le docte et prudent cardinal, heureux du succès, pouvait dire : « Il me semble que je les ai laissés tous bien édifiés de la justice de notre cause [2]. » Aussi, dans la deuxième séance, qui avait lieu dix jours plus tard, la congrégation fut-elle unamine à déclarer que « nos moyens de nullité (écrivait encore d'Ossat), étaient pour la plupart recevables, et qu'il fallait commettre la cause *in partibus*, pour être informé des faits par nous mis en avant et juger de la nullité du mariage [3]. »

Il n'y avait plus qu'à désigner les commissaires qui, au nom du pape, instruiraient et jugeraient la cause sur les lieux. Ces commissaires, au nombre de trois, devaient être, dans la pensée de Clément VIII, le nonce, un cardinal français et un auditeur de rote. Le pape tenait beaucoup, « pour la réputation et sûreté de l'affaire, » disait-il, à composer ainsi le tribunal [4]. Sillery et d'Ossat, s'appuyant principalement sur ce qui avait eu lieu au sujet du mariage de Louis XII avec Jeanne de France, demandaient que l'auditeur de rote fût remplacé par un autre prélat français. Sur leurs instances, le pape fléchit, ou plutôt s'arrêta à un moyen terme : il nomma l'archevêque d'Arles, Horace del Monte, « Italien de nation et Français par bénéfice et par adoption, » tant il avait à cœur de ne pas laisser croire à

[1] *Lettres d'Ossat* : lettre CXCIV, à Villeroy, du 8 septembre.
[2] *Id.*, *ibid.*
[3] *Id.*, lettre CXCV, à Villeroy, du 22 septembre.
[4] *Id.* : lettre CXCIII, à Villeroy, du 25 août.

quelque complaisance de sa part [1] ! Le cardinal français fut le cardinal de Joyeuse [2]. Le nonce s'appelait Gaspard Silingardi, évêque de Modène.

Le rescrit pontifical qui constituait la commission et conférait des pouvoirs *ad hoc*, fut signé le 24 septembre, et expédié aussitôt en France par les agents du roi [3].

[1] *Lettres d'Ossat :* lettre CXCV, à Villeroy, du 22 septembre.

[2] Il avait aussi été question des cardinaux de Gondy et de Givry. Mais le pape estima que le premier s'était « fort mêlé de cet affaire et qu'il pourroit plus servir au Roy comme témoin que comme juge ; » et d'Ossat récusa le second comme n'ayant pas « tant de vivacité et de résolution pour conduire cet affaire au gré et contentement de Sa Saincteté. » (*Lettres d'Ossat, ibid.*)

[3] *Id.*, lettre CXCVII, au roi, du 26 septembre.

Pour l'instruction proprement dite de l'affaire à Rome, les lettres d'Ossat ont été nos uniques sources. Nous avons donc dû nous borner à analyser la procédure d'une façon sommaire, car, quant aux particularités, le cardinal les réservait pour la correspondance de l'ambassadeur, ce qu'il répète çà et là, « ne voulant toucher, disait-il, sinon à celles qui sont de mon faict et ausquelles je suis intervenu, et encore non à toutes, mais aux principales et plus sommairement que je puis » (lettre CXCV). Nous eussions vivement désiré mettre la main sur les mémoires dont il a été parlé, ainsi que sur les lettres de Sillery. Malheureusement, il ne nous a été possible de trouver trace ni des mémoires ni des lettres. Il faut ajouter que les détails, intéressants sans doute au point de vue historique, n'eussent rien changé à l'ensemble de l'affaire ni au caractère vrai et équitable de la procédure. Ce caractère, ils l'eussent plutôt fait ressortir davantage.

Un mot cependant sur ces mémoires ou rapports du savant cardinal. Ayant pour objet de justifier les motifs de nullité allégués dans la requête royale, ils devaient tout particulièrement traiter, et de la présomption canonique en faveur du consentement au moment de la célébration du mariage, et de la probabilité d'un consentement postérieur à la dispense de Grégoire XIII, car le mariage datait de vingt-sept ans. Montrer que la présomption et la probabilité disparaissaient ou disparaîtraient devant les affirmations formelles du contraire ; établir, en outre, qu'on ne saurait rien préjuger du laps de temps écoulé, car la cohabitation entre les conjoints avait été forcée, la séparation fréquente, et, depuis de longues années, continuelle, voilà, à n'en pas douter, les questions principales que la science du cardinal dut élucider soit en elles-mêmes, soit en répondant aux objections des canonistes romains. D'Ossat, du reste, avait déjà touché quelque peu ces questions dans le *Consilium* que nous avons précédemment mentionné. (Voir *Fonds Brienne*, Ms. 138, fol. 90, 91.)

Ceci explique pourquoi Clément VIII qui, encore une fois, voulait agir en toute justice et ne laisser prise ni aux soupçons des uns, ni à la malveillance des autres, ajoutait, dans son rescrit touchant les informations à faire, en ce qui concernait la reine Marguerite : « Postea occasionem nacta, sæpius ab eo discessit, et cum per tempus licuit prorsus discessit et per quatuordecim continuos circiter annos seorsim ab ipso mansit, et ad hunc usque diem manet. »

Les juges-commissaires suivirent fidèlement cette prescription ; et du double interrogatoire du roi et de la reine, ainsi que de la déposition des témoins, ces

L'enquête, à laquelle on procéderait selon les formes canoniques, avec prudence, zèle et en toute équité [1], devait porter sur les trois premiers moyens de nullité contenus dans le mémoire que l'ambassadeur avait remis au pape. Le rescrit l'ordonnait formellement, sansexclure néanmoins le quatrième. Si donc il résultait de l'enquête, cette grosse affaire dont Clément VIII chargeait la conscience de chacun des commissaires, que les moyens de nullité fussent réellement fondés, le tribunal prononcerait, au nom et par l'autorité du Siége apostolique, l'invalidité du mariage, et déclarerait les parties libres d'en contracter un autre.

Telle est la vraie physionomie de cette première phase du procès. Tels sont, en résumé, les actes qui ont été accomplis, la marche qui a été suivie, les mesures de prudence que le saint-père a prises, les ordres qu'il a intimés, les prescriptions de droit qu'il a rappelées. On voit par là combien est grande l'erreur de ceux qui croient que, dans cette cause si sérieuse, tout était arrangé d'avance, que du moins Rome se trouvait dans la disposition de se prêter aux désirs du roi, qu'il y avait là tout simplement une question de forme. Cette erreur, pourtant,

faits résultèrent : le roi ayant quitté Paris en 1576, la reine ne se rendit en Béarn qu'en 1578, et encore malgré elle ; en 1582, elle revint à la cour de France qu'elle quitta l'année suivante pour celle du Béarn, mais sur l'ordre exprès de Henri III ; enfin, en 1585, elle se retira à Agen, et depuis elle a toujours vécu séparée du roi. (Voir *Mémoires*, p. 322 et suiv., à la suite de l'*Histoire du cardinal de Joyeuse*, par Aubery, Paris, 1654.) Nous avons noté ici ce point accessoire, parce que nous n'aurons pas à y revenir, nous limitant, ce qui suffit à notre but, aux côtés principaux de la procédure. D'ailleurs, ce point avait naturellement sa place après nos réflexions sur les rapports justificatifs du cardinal d'Ossat.

Il est vrai, nous devons le dire, ces témoignages ne s'accordent pas avec diverses assertions des *Mémoires de Marguerite* (voir dans l'édition de M. F. Guessard. Paris, 1842, p. 83, 87, 130). Mais le tribunal, dans ses appréciations, ne pouvait tenir compte de *Mémoires* qui n'avaient pas encore vu le jour, la première édition étant de 1628.

[1] Les trois juges-commissaires seraient présents ; en cas d'empêchement légitime, deux suffiraient, pourvu que le nonce, dont la présence était absolument exigée, fût du nombre : « Per præsentes, » disait le rescrit, « committimus et mandamus, ut vos aut, si aliquis vestrum legitime impeditus interesse nequiverit, saltem duo ex vobis, ex quibus tu, frater Episcopus noster et Apostolicæ Sedis nuntius, unus semper sis et esse debeas, conjunctim semper procedentes, servatis servandis et debita gravitate adhibita, de præmissis diligentissimam inquisitionem faciatis et exactissimam informationem capiatis. » Le rescrit se trouve imprimé dans les *Mémoires*, p. 307, faisant suite à l'*Histoire du cardinal de Joyeuse*, par Aubery,

nous l'avons vu, s'est tellement accréditée de nos jours, qu'elle semblerait passer pour une vérité historique. Quand il y a de pareilles connivences avouées ou tacites, apporte-t-on tant de soin à étudier l'affaire ? Appelle-t-on à soi la lumière avec tant de zèle et de tous côtés? S'entoure-t-on de tant de précautions pour éviter les inadvertances et se garantir contre les méprises ? Mais nous avons à assister à une nouvelle procédure, et l'erreur va apparaître dans un plein jour.

V

En France, on ne perdit pas de temps [1]. Le 18 octobre, La Guesle fut nommé par le roi son procureur *ad hoc*. La reine Marguerite avait les siens depuis longtemps déjà. Le 19, les juges-commissaires constituaient les officiers que demandait la procédure canonique. Le promoteur fut Charles Faye, chanoine de Notre-Dame de Paris et conseiller au Parlement de la même ville ; le greffier, Georges Louet, chanoine d'Angers et aussi conseiller au Parlement de Paris ; le notaire apostolique, l'abbé Rossignol. Deux appariteurs étaient également désignés. Tous durent prêter serment entre les mains des juges.

Ceux-ci avaient choisi, pour siéger, le palais du cardinal-évêque de Paris, lequel était situé au faubourg Saint-Germain-des-Prés, en dehors des murs de la capitale.

Le même jour, les procureurs du roi et de la reine furent entendus. Ils déclarèrent persister dans la demande qui avait été formée devant le saint-père, et reconnaître comme entièrement fondés en tous points les faits et moyens mentionnés dans le rescrit pontifical [2]. En conséquence, ils concluaient à

[1] Nous rédigeons sur les pièces du procès qui sont imprimées dans les *Mémoires en forme de preuves pour l'histoire du cardinal de Joyeuse*, pp. 306 et suiv., à la suite de l'*Histoire* du même cardinal, par Aubery. Ces pièces, extraites par Aubery du *Fonds Dupuy*, Ms. 347, se lisent aussi, à l'état de copies, dans le *Fonds Brienne*, Ms. 138, et même dans plusieurs autres *Fonds* de la Bibliothèque nationale. Les originaux se trouvent aux Archives nationales, J 934, ou Musée A E. II, 767.

[2] On rencontre dans beaucoup de Mss., parmi les pièces du procès, le *Divorce satyrique*, pamphlet édité dans le *Journal de Henri III*, La Haye,

ce qu'il plût aux juges de prononcer la nullité du mariage jadis contracté entre Henri de Navarre et Marguerite de Valois. Sur le réquisitoire du promoteur, il fut statué que les conclusions, avec leurs considérants, seraient formulées par écrit et remises dans les trois jours.

Le 29, une sentence interlocutoire intervint, qui prescrivait que le roi et la reine seraient entendus.

Seize questions devaient être posées au roi. Les principales avaient pour objet la double parenté, la concession de la dispense, la validation du mariage contesté. La reine avait à répondre sur les mêmes questions et, en outre, sur la réalité ou la simulation du consentement donné par elle au mariage.

Les trois juges se rendirent au Louvre pour procéder eux-mêmes à l'interrogatoire du roi. C'était le 12 novembre. Le chancelier de France était présent. Après avoir prêté le serment accoutumé, Sa Majesté répondit :

Touchant le fait de la parenté au troisième degré, qu' « elle le savait lors du mariage et était telle parenté assez notoire en ce royaume ; »

Quant à la dispense, « que le sieur cardinal Salviati, lors nonce en France, présenta bien un papier à Sa Majesté, dans lequel pouvait être ladite dispense ; mais Sa Majesté ne la lut, et la bailla au cardinal, son oncle, sans savoir ce qu'elle contenait ; et tant s'en faut que Sa Majesté l'eut fait présenter à l'évêque de Paris et prêté nouveau consentement audit mariage depuis icelle dispense, qu'au contraire elle n'en a depuis enteudu parler et ne sait ce qu'elle est devenue, et ne s'en veut aucunement aider. »

Au sujet de la parenté spirituelle, Sa Majesté confessa « avoir entendu qu'elle a pour parrain sur les fonts de baptême le feu roi Henri II, » mais « qu'en la religion en laquelle elle avait été enseignée, elle ne pouvait savoir si telle cognation spirituelle pouvait empêcher de contracter mariage. »

1744, t. IV, p. 486 et suiv., sous le titre : *Divorce satyrique ou les Amours de la reine Marguerite.* On le croirait,— parfois même une note explicative le dit, comme dans l'édition du *Journal* de l'année 1663,— on le croirait un *factum* présenté de par le roi aux juges-commissaires. Mais la pièce est trop ordurière pour avoir jamais été placée sous leurs yeux. Et, d'ailleurs, à quoi bon ?

Enfin, relativement à la dernière question, elle affirma « ne vouloir reprendre ladite dame pour sa femme, » et en « avoir fait trop la déclaration. »

Lecture faite de la déposition, le roi, ayant reconnu que tout était parfaitement exact et vrai, apposa sa signature à l'acte [1].

Le chanoine Berthier, celui-là même qui avait mené à bonne fin les négociations d'Usson, fut délégué avec le notaire apostolique Rossignol, pour remplir dans cette ville le même office auprès de la reine [2], qui répondit, de son côté, et après serment :

Sur le premier point, qu' « elle savait fort bien qu'elle était proche parente dudit sieur roi et que c'était une des causes pour lesquelles elle ne voulait consentir audit mariage; »

Sur le second, qu' « elle n'a jamais su qu'on ait obtenu ladite dispense, sinon ce qu'on lui avait dit depuis un an ou deux; » que, par conséquent, « elle n'y a prêté aucun consentement..., déclarant qu'elle ne se veut aider de ladite prétendue dispense ; »

Sur le troisième, qu' « elle ne savait aucune chose, sinon qu'elle a bien ouï dire, dès longtemps y a, que le feu roi Henri ... était parrain dudit sieur roi; »

Sur le quatrième, que « plusieurs choses qui se sont passées entre eux, lui font désirer de vivre séparée d'avec ledit sieur roi ; »

Enfin, en ce qui la concernait tout spécialement, qu' « elle n'eut jamais aucune volonté de consentir audit mariage; mais qu'à son grand regret elle y fut nécessitée et contrainte par ledit Charles son frère et par la reine sa mère ; qu'elle les supplia à chaudes larmes de ne la contraindre de consentir

[1] *Mémoires en forme de preuves...*, p. 319 et suiv.

[2] La reine elle-même avait fait demander au roi la grâce de ne pas comparaître devant les juges (*Mémoires et lettres de Marguerite de Valois*, Paris, 1842, p. 337), et, à cette fin, réclamait en ces termes l'appui de du Plessis-Mornay : « Bien désirerois-je, s'il faut que je sois ouye sur ce faict, que ce fust de personne plus privée, mon courage, pour vous en parler comme à mon intime amy, n'estant composé pour supporter publiquement une telle diminution, et craindrois que mes larmes ne fissent juger à ces cardinaulz quelque force ou quelque contraincte qui nuiroit à l'effect que le roy désire. Pour éviter cet accident, il seroit bon de faire que MM. les commissaires commissent, comme ils le peuvent, monsieur l'archidiacre Bertier, personne qualifiée dans l'église... Vous m'obligeriez, autant que si vous me donniez la vie, de faire que cela se passe ainsi... » (*Ibid.*, p. 339, lettre du 21 octobre.)

audit mariage ; qu'à cette occasion ils se courroucèrent fort contre elle, et le roi Charles la menaça que, si elle n'y consentait, il la rendrait la plus misérable de son royaume ; qu'à cette heure, pour éviter la fureur de sondit frère et l'indignation de la reine sa mère, elle fut contrainte de leur obéir et consentir audit mariage, craignant que, si elle faisait autrement, il y allait du péril de sa vie [1]. »

Après lecture, la reine signa l'acte de déposition comme renfermant l'exacte vérité.

Ce dernier interrogatoire avait lieu le 28 novembre [2].

On avait eu soin de nommer Cosme le Charron pour remplacer, en son absence, l'abbé Rossignol, dans les fonctions de notaire apostolique. On put donc, pendant ce temps-là, vaquer, à Paris, avec les formalités requises par le droit, à l'audition des témoins.

Ces témoins, au nombre de neuf, furent :

Le cardinal de Gondy, évêque de Paris ;

Albert de Gondy, duc de Retz, maréchal et pair de France ;

Etienne Le Roy, abbé commendataire du monastère de Saint-Martin de Nevers ;

Jérôme de Gondy, un des nobles de la chambre royale ;

Claude Pinart, conseiller du roi en son conseil privé ;

[1] Le cardinal d'Ossat nous fait connaître, l'ayant appris de la bouche même de Clément VIII, ce qui a pu être un des motifs de la contrainte exercée par Charles IX et Catherine de Médicis. « Que de tant de fois que le pape m'a envoyé chercher pour cet affaire, écrivait le cardinal à Villeroy, il me dit que, lorsque l'on estoit après à faire ce mariage, Monsieur le cardinal Alexandrin, envoyé légat par le pape Pie V, son oncle, se rencontra en France et fit tout ce qu'il put pour le détourner ; et qu'après en avoir parlé plusieurs fois audict roy Charles, Sa Majesté le prit un jour par la main, et luy dit : *Monsieur le cardinal, tout ce que vous me dites est bon, je le recognois et en remercie le pape et vous ; et si j'avois quelqu'autre moyen de me venger de mes ennemis, je ne ferois point ce mariage ; mais je n'en ai point d'autre moyen que cestuy-cy.* » Le roi aurait eu en vue la Saint-Barthélemy ou quelque autre coup de puissance vindicative.— D'Ossat continue : « Disoit S. S. sçavoir tout ceci, pour ce qu'il estoit alors auditeur dudict sieur cardinal, et fut avec luy en tout le voyage que ledict sieur cardinal fit en Espagne premièrement et puis en France ; et qu'il avoit luy-mesme escrit cela dehors et se pourroit encore aujourd'hui trouver escrit de sa main parmi les papiers dudict sieur cardinal Alexandrin. Il est bon que vous sçachiez encore que, comme j'allois informant les cardinaux de la congrégation, un d'eux, à sçavoir Borghèse, me dit que le pape leur avoit compté ceste histoire le jour qu'il les assembla devant soy pour ce faict... » (Lettre CXCV, du 22 septembre 1599.)

[2] *Mémoires en forme de preuves...*, p. 327 et suiv.

Nicolas Brulart, également conseiller du roi au même conseil ;

Étienne Péan, seigneur du Sauger, secrétaire de la feue reine mère ;

Charlotte de Beaune, épouse de François de la Trémoille, marquis de Noirmoutiers, et dame d'atour de la même reine mère ;

Françoise Miquelot, femme de chambre (*cubicularia*) de la même souveraine.

Leurs dépositions vinrent, dans la mesure des connaissances que chacun pouvait avoir, confirmer en tous points les dépositions du roi et de la reine, et accentuer même celle qui avait trait à la parenté spirituelle.

Quelques-uns de ces témoignages sur le défaut de consentement demanderaient peut-être ici une mention particulière ; mais ce serait nous exposer à des redites fatigantes pour le lecteur. Bornons-nous à marquer que les témoins qui approchaient ou eurent occasion d'approcher Marguerite de France aux heures où se préparait la célébration du mariage, attestèrent la pression du roi et de la reine, d'une part, et, de l'autre, l'opposition, les protestations et les larmes de la future. L'abbé Étienne Le Roy, entre autres, affirma, comme témoin oculaire et auriculaire, que, le roi Charles ordonnant à l'évêque d'Auxerre, grand aumônier, de se trouver à la cérémonie, ce dernier refusa, « d'autant que ce ne pouvait être mariage, » et que depuis le prélat a répété que « beaucoup de choses manquèrent en ce mariage, le consentement et la religion [1]. »

[1] *Mémoires en forme de preuves*, p, 360, 361.

Voici cependant quelques-uns des témoignages auxquels nous venons de faire allusion :

Le conseiller Claude Pinart déclara « sçavoir que Madame Marguerite de France n'a apporté aucun consentement au mariage. »

L'autre conseiller, Nicolas Brulart, affirma à son tour, « avoir bonne cognoissance dudict mariage d'entre ledict seigneur Roy et Madame Marguerite, et qu'il fut faict contre la volonté de ladicte dame Marguerite et par le commandement du défunct roy Charles IX et de la reyne mère, et pour le bien et repos du royaume. » Le déposant pouvait avoir d'autant mieux connaissance de la chose qu'il était « en cour, pour la charge qu'il y avoit de secrétaire d'Estat en l'année 1572. »

Le secrétaire ordinaire de Catherine de Médicis, Etienne Péan, déposa que dès l'instant où l'on commençait à parler de ce mariage, « il voyoit ordinairement ladicte dame Marguerite se tourmenter, et plorer de ce que l'on la vouloit

Au sujet de la dispense de Grégoire XIII, le cardinal-évêque de Paris déposa qu'elle n'était « oncques venue à sa connaissance, encore qu'au temps d'icelle et auparavant il fût évêque de Paris ; » qu'elle ne lui avait été « présentée ni à ses grands vicaires, » que pour cette raison elle ne se trouvait

faire consentir audict mariage auquel elle n'avoit aucune affection, et a veu souventefois venir le défunct roy Charles IX en la chambre de ladicte dame reyne mère, qui parloit avec ladicte dame sa mère dudict mariage, désirant faire consentir ladicte dame Marguerite de France, laquelle n'y vouloit aucunement entendre, et continuoit toujours ses plaintes. Se ressouvient le déposant avoir quelquefois reçeu le commandement de ladicte dame reyne mère... d'aller trouver ladicte dame Marguerite, mesmes peu de jours auparavant ledict mariage, mais qu'il la trouvoit plorer ordinairement, et se plaindre dudict mariage auquel l'on la vouloit contraindre, bien qu'elle n'y eust aucune volonté ny affection. » Il avait aussi conservé le souvenir de la réponse que la gouvernante de Marguerite lui fit un jour au sujet des larmes qu'elle versait et dont il demandait la cause : « Comment est-ce que je ne plorerois, puisque je vois « que Madame Marguerite ne fait que plorer et se plaindre de ce que l'on « la veut faire consentir à un mariage contre sa volonté ? »

Charlotte de Beaune, alors « au service ordinaire de la reyne mère, » en sa qualité de « dame d'atour, » savait que le « mariage a esté faict contre la volonté de ladicte dame reyne Marguerite, qui fut contrainte et forcée d'y consentir par les commandemens exprès et plusieurs fois réitéréz de ladicte dame reyne mère. » Un jour, étant au cabinet de Catherine de Médicis, sa maîtresse, Charlotte fut témoin du « refus » opposé par la jeune Marguerite, et des menaces proférées par la reine mère, à savoir que « si elle ne consentoit audict mariage, elle la rendroit la plus misérable dame du royaume. »

Françoise Miquelot, non moins à même, par sa position, de connaître les faits, témoigna que le « mariage fut contracté par force, et qu'à ce faire, le défunt roy Charles IX força ladicte dame, lny disant que l'on lui feroit bien faire, et usa de mêmes paroles la reyne mère qui la contraignit à consentir audict mariage, disant à ladicte dame Marguerite que l'on la rendroit la plus misérable damoiselle du royaume, si elle ne consentoit. » (*Ibid.*, p. 358, 359, 361, 355, 350.)

Dans la pensée de Marguerite, deux autres témoins pouvaient être encore cités : c'était la duchesse de Retz et la veuve de Carnavalet, ancien gouverneur du duc d'Anjou qui devint Henri III. Marguerite leur écrivit à ce sujet. Elle disait à la première : « Ma cousine, j'ai trop de connoissance de vostre beau jugement et de l'affection qu'avés au service du Roi pour amploier des paroles pour vous forcer de ce qui est du contantement de Sa Majesté ; mais, connaissant vostre discrétion et l'amitié de quoi m'avés tousjours obligée, afin que le respect de l'intérest que je pourrois avoir ne vous retienne de tesmoigner la force et la contraincte avec laquelle la roine ma mère me fit consantir d'espouser le Roi. Erreur d'une grande jeunesse. Mais, puisqu'elle sert à l'affaire que Sa Majesté désire pour le bien de cet Estat, je conforme ma volonté à la sienne, et ne vous en ai moins d'oblignation que Sa Majesté. » (Bibl. nat., *Fonds français*, Ms. 15599, vers la fin, au commencement des pièces du procès, lettre autographe du 27 novembre.) Elle tenait à la seconde un langage analogue : « Madame de Carnavalet, je fais tant d'estat de vostre amitié, que je me promets que vous voudriés (l') amploier pour ce qui seroit de mon bien. Cette créanse m'a faict croire que me voudrés bien faire ce plaisir de tesmoigner

point enregistrée à l'évêché, et qu'il « n'en a oncques entendu parler [1]. »

Le tribunal, néanmoins, ordonna une perquisition, et au secrétariat de l'évêché, et au greffe de l'officialité. L'abbé Louet et l'abbé Rossignol furent délégués à cet effet ; et ils constatèrent qu'au secrétariat [2], comme au greffe [3], il ne se trouvait trace de la dispense, malgré leur parfaite intégrité, sur les registres de 1572 et années suivantes. Ils avaient eu soin de faire jurer préalablement au secrétaire [4] et au greffier [5] qu'il n'y avait pas d'autres registres que ceux qui étaient présentés.

annui que me vîtes la veille de mes fiansailles que je demeuré tout le jour à vostre chambre où nous logions au Louvre, à plorer pour le desplaisir que j'avois de ce mariage. Il importe, pour faire réussir l'affaire que le Roi désire, pour le bien de son Estat, de nostre séparation et que je ne souhaite moins que Sa Majesté, puisque mon aage me met hors de moien de lui rapporter ce bien nécessaire des successeurs à ceste couronne. Je vous prie donc m'obliger tant de rendre ce tesmoignage. » (*Ibid.*, autre lettre autographe, du 17 novembre.) On jugea sans doute inutile de citer ces deux témoins.

[1] *Mémoires en forme de preuves...*, p. 354,355.

[2] *Ibid.*, p. 371. « Ex quibus registris duo in præsentia dicti domini promotoris accepimus et præ manibus habuimus, eaque integra, non cancellata, lacerata nec in aliqua parte vitiata invenimus : horum primo de pergameno cooperto in prima pagina per hæc verba incipiente : *Die 9 septembris anno 1572*... Quæ duo volumina a prima pagina ad paginam de anno 1576, mense januario, hæc verba facientem (paroles citées précédemment) evolvimus, et de verbo ad verbum perlegimus, nihilque de dicta dispensatione penitus invenimus, nec in duobus registris de ea aliquo modo mentionem fieri, licet in multis locis dispensationum, rescriptorum et bullarum a summo pontifice Gregorio XIII obtentarum tenor enarretur... »

[3] *Ibid.*, p. 372 : « ... Hæcque duo registra accepimus et integra, non vitiata nec in aliqua parte suspecta comperimus et agnovimus... Quibus duobus libris seu registris a primo ad ultimum folium (de l'année 1568 à l'année 1579) ea qua decet diligentia et fidelitate lectis, nihil de prædicta dispensatione penitus invenimus et reperimus. »

[4] *Ibid.*, pp. 370, 371 : « Præstito per eumdem Baudouyn juramento in talibus fieri solito, asseveravit (le secrétaire Baudoin) nulla alia prædictorum annorum volumina quarumcumque expeditionum in dicto secretariatus loco esse nec habere, nullosque alios ab eo tempore quo secretariatus notitiam habet libros dictarum expeditionum vidisse, nec defunctum magistrum Hatton qui triginta annorum spatio dicti secretariatus officium exercuit, et quem dictus Baudouyn longo temporis spatio pro domino habuit, alios habuisse. »

[5] *Ibid.*, p. 372 : « Præstito per dictum Thinot juramento in talibus fieri solito, se nullos alios libros, sen registra, expeditiones et acta curiæ episcopalis continentia, quam supradicta duo quæ nobis superîus exhibuit volumina, nec unquam habuisse nec vidisse asseveravit (le greffier Thinot), certoque scire defunctum magistrum Ludovicum Joisel præcedentem grapharium, et qui in graphariatus officio et exercitio ab anno 1566 ad annum Domini 1582 remansit, nulla alia habuisse nec habere potuisse quam ipsemet Thinot habet

La cause était instruite. De la procédure, il demeurait établi :

1° Que le consentement requis pour la validité du contrat avait fait défaut de la part d'une des parties contractantes au moment de la célébration du mariage, et n'avait jamais été renouvelé depuis ;

2° Que la dispense pontificale touchant l'empêchement de parenté était restée lettre morte, n'ayant pas reçu le visa canonique de l'ordinaire ;

3° Qu'il y avait, en outre, un troisième empêchement dirimant, celui de la parenté spirituelle, lequel n'avait été l'objet d'aucune dispense [1].

Les deux premiers points, absolument, et le troisième, dans l'espèce, renfermaient une cause réelle, incontestable, de nullité.

Les procureurs du roi et de la reine n'ayant pas d'opposition à faire ou de plaidoyer à produire, il ne restait plus qu'à entendre les conclusions du promoteur, lesquelles ne pouvaient être qu'en faveur de la déclaration de nullité du mariage. Conformément à ces conclusions, le tribunal décida, par sa sentence définitive, rendue au nom de « l'autorité apostolique, » que « le mariage entre le très-chrétien roi de France et de Navarre et la sérénissime reine Marguerite, duchesse de Valois, était nul et invalide, partant qu'on ne devait y avoir nul égard..., que, dès lors, il était permis tant au très-chrétien roi qu'à la sérénissime reine de convoler à d'autres noces [2]... »

cum in dictis registris omnes expeditiones cujuslibet diei ab anno 1568 computando ad annum 1579 inveniantur. »

[1] La dispense de Grégoire XIII, qui figure parmi les pièces du procès (*Ibid.*, p. 375), ne porte que sur la *consanguinité*.

[2] *Ibid.*, p. 394 : « ...isque omnibus accurate et adamussim consideratis et examinatis, viso denique toto processu super hoc confecto et inspectis et mature consideratis omnibus de jure considerandis, Dei nomine invocato a quo cuncta recta judicia prodeunt, per hanc nostram definitivam sententiam, quam in his scriptis ferimus auctoritate apostolica vallati, asserimus, pronuntiamus et declaramus matrimonium..., contractum ac etiam consummatum inter præfatum Henricum IV, christianissimum Franciæ et Navarræ regem, et serenissimam reginam Margaretam a Francia, Valesiæ ducem, nullum et invalidum, et ideo de eo nullam rationem habere debere, ut pote non celebratum cum debitis sanctæ romanæ Ecclesiæ solemnitatibus ac aliis necessariis de jure requisitis ad validitatem matrimonii, et propterea licitum esse in posterum tam prædicto Henrico IV, Franciæ et Navarræ regi, quam prædictæ serenissimæ reginæ Margaretæ ad alias nuptias transire..... »

Le jugement fut rendu le 17 décembre, et notification en fut faite aux parties le 22 suivant.

Heureux du résultat, le roi, qui en avait déjà connaissance par une lettre du cardinal de Joyeuse, pouvait écrire à la reine, en le lui transmettant à elle-même : « Si Dieu a permis que le lien de notre conjonction ait été dissous, sa justice divine l'a fait autant pour notre particulier repos que pour le bien public du royaume [1]. » Pour lui, sans doute, le résultat en lui-même, et dans ses conséquences espérées, était tout. Le mariage était attaquable ; et, correspondant en cela aux vœux de la France, Henri IV a voulu profiter des moyens que lui offrait le droit pour intenter le procès et le faire réussir. Quant à la note secrète qu'on fit tenir à la cour de Rome, elle nous paraît, nous le répétons, une habileté diplomatique ; et si on la rapproche des instructions officielles, il ne serait peut-être pas téméraire de penser que le zèle en aurait accentué la rédaction. Il n'y aurait pas, croyons-nous, une moindre erreur à supposer, quoi qu'elle en ait dit ou écrit, de plus grands scrupules ou d'autres visées dans l'âme de Marguerite. Il nous paraît, en même temps, difficile de lui imputer un faux témoignage sur le défaut de consentement [2]. Mais, elle aussi, et ceci est à son honneur, elle a su,

[1] *Lettres missives*, t. V, p. 194.

[2] La répugnance de Marguerite à épouser Henri de Navarre apparaît jusque dans ses *Mémoires* où les convenances lui faisaient un devoir d'adoucir les termes. « Il se parla, lisons-nous dans ces *Mémoires*, du mariage du prince de Navarre, qui maintenant est nostre brave et magnanime roy, et de moy. La royne ma mère, étant un jour à table, en parla fort longtemps avec Monsieur de Méru (Charles de Montmorency), parce que la maison de Montmorency estoient ceux qui en avoient porté les premières paroles. Sortant de table, il me dit qu'elle lui avoit dit de m'en parler. Je lui dis que c'estoit chose superflue, n'ayant volonté que la sienne. Qu'à la vérité je la supplierois d'avoir esgard combien j'estois catholique, et qu'il me fascheroit fort d'espouser personne qui ne fust de ma religion. Après, la royne allant à son cabinet m'appela et me dit que Messieurs de Montmorency lui avoient proposé ce mariage, et qu'elle en vouloit bien sçavoir ma volonté ; à quoy je respondis n'avoir ny volonté ny eslection que la sienne, et que je la suppliois se souvenir que j'estois fort catholique. Au bout de quelque temps, les propos s'en continuant tousjours, la royne de Navarre sa mère vint à la cour, où le mariage fut du tout accordé avant sa mort. » (*Mémoires et lettres de Marguerite de Valois*, Paris, 1842, p. 23, 24.) Et cette réponse que la nouvelle mariée, dans les heures lugubres de la Saint-Barthélemy, fit à Catherine de Médicis, au sujet du mariage et du mari : « Puisqu'elle m'y avoit mise (dans le mariage), j'y voulois demeurer, me doutant bien que ce qu'on vouloit m'en séparer estoit pour luy faire (au mari) un mauvais tour. » (*Ibid.*, p. 36.)

après bien des luttes, dans l'intérêt du royaume, provoquer le jugement pour en accepter les suites avec résignation. Difficile en soi, à cause de la profonde antipathie des conjoints, la validation du mariage se présentait comme antipatriotique, puisque l'âge de la reine s'unissait au passé pour ne pas permettre d'espérer de l'union, devenue ainsi légitime, de légitimes héritiers à la couronne. Au contraire, la déclaration juridique de la nullité du mariage, laquelle entraînait, pour le roi comme pour la reine, la faculté d'en contracter un autre, autorisait ces espérances. Par conséquent, au point de vue du bien de la France, solliciter cette déclaration était le seul parti à adopter, et Marguerite eut la générosité de s'y résoudre. Le mot générosité n'est pas trop fort, car ce fut pour elle un véritable sacrifice. Aussi, en répondant à la lettre du roi, le remerciait-elle de ce qu'il savait *regarder et consoler dans l'affliction*[1].

Appelée à connaître de cette affaire, Rome, après examen complet, approfondi de la requête, soit dans les faits qui la motivaient, soit dans les raisons canoniques qui l'autorisaient, constitua le tribunal que demandaient le droit coutumier aussi bien que le concordat conclu entre François Ier et Léon X. Ce tribunal procéda avec sagesse, avec équité, suivant en tous points les prescriptions juridiques. On entendit les parties ; on reçut les dépositions des témoins; le promoteur eut la parole pour ses réquisitoires et ses conclusions ; les procureurs intervinrent pour appuyer la requête et, au besoin, la défendre. La cause ainsi instruite, les faits ainsi juridiquement prouvés, que pouvait et que devait faire le tribunal ? Ce qu'il a fait : prononcer la nullité du mariage entre Henri de Navarre et Marguerite de Valois. Que pouvait et que devait faire le Souverain Pontife ? Ce qu'il a fait : approuver, ratifier la sentence.

La solution du problème qui s'est posé devant nous, est donc celle-ci : l'appréciation des historiens récents doit être rejetée comme n'étant pas appuyée sur les faits, tandis que le jugement des contemporains, édifié sur la vérité, doit devenir enfin et demeurer celui de l'histoire.

P. Feret.

[1] *Lettres missives*, t. V, p. 194. Précédemment, elle avait déjà écrit au roi : « Je n'eusse jamais pensé que mon âme tant nourrie de tristesse eust esté capable de ressentir tant de joie comme j'en ai receu par la lettre dont il vous a pleu m'honorer. » (*Mémoires et lettres de Marguerite de Valois*, p. 337, lettre du 1er octobre 1599.)

LES ORIGINES

DE L'HÉRÉSIE DE BÉRENGER

Il est bien difficile de rectifier une erreur historique lorsqu'elle s'est une bonne fois emparée du public. On a beau multiplier les preuves de toutes sortes et arriver à une évidence incontestable, le but n'est pas atteint par là même. L'histoire de Bérenger, hérésiarque français du XIe siècle, prouve une fois de plus la vérité de cette observation. A deux époques différentes, en 1834 et en 1850, on a publié sur ce personnage des documents nouveaux d'une valeur historique considérable. Ces documents ont montré sous un nouveau jour et l'hérésiarque et ceux qui, avec lui, avaient joué un rôle dans ces discussions dogmatiques qui, pendant de longues années, ont troublé l'Église de France. Il semblait naturel de croire que les historiens tiendraient compte de ces découvertes et en consigneraient les résultats dans leurs travaux ; mais, à part une ou deux exceptions, il n'en a été rien, et l'on a continué à répéter sur Bérenger, sur ses amis, sur ses adversaires, les affirmations que ces documents mettaient à néant.

La première découverte a été celle d'un traité de Bérenger intitulé : *De Sacra Cœna adversus Lanfrancum liber posterior*, écrit entre 1063 et 1069. Le célèbre littérateur allemand Lessing a, le premier, signalé l'existence de ce manuscrit à la bibliothèque de Wolfenbüttel, et en a tiré quelques renseignements historiques[1]. Staudlin l'a ensuite analysé avec

[1] *Berengarius Turonensis oder Ankundigung eines wichtigen Werkes desselben*, von Gotthold Ephraïm Lessing. Braunschweig, 1770, in-4°.

beaucoup de soin[1]. Toutefois le manuscrit n'a été imprimé qu'en 1834 par M. Vischer[2].

Le traité *De Sacra Cœna* est important pour faire l'histoire des idées de Bérenger sur l'Eucharistie, mais il n'offre pas le même intérêt au point de vue historique proprement dit. Il renferme surtout d'interminables discussions dogmatiques sur l'Eucharistie, étayées sur d'incessantes citations de l'Écriture sainte et des Pères. On peut néanmoins glaner quelques indications précieuses dans ce champ assez aride, et c'est ce que nous avons essayé de faire dans ce travail. Il est bien regrettable que M. Migne n'ait pas inséré dans sa *Patrologie* le traité *De Sacra Cœna*, car il a une importance manifeste pour l'histoire du dogme de la présence réelle. A plus forte raison, M. Migne aurait-il dû insérer la seconde découverte concernant Bérenger; car il est impossible de faire l'histoire de l'Église de France au XIe siècle sans en tenir compte.

Cette découverte comprend un recueil de vingt-deux lettres publiées, pour la première fois, en 1850 par M. Sudendorf d'après les manuscrits de la bibliothèque de Hanovre[3]. M. Sudendorf n'a malheureusement pas indiqué la provenance de ces documents, mais ils offrent un tel caractère d'authenticité, que, sans savoir d'où ils viennent, il faut bien les accepter pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire pour une fort curieuse révélation sur l'état des esprits dans le clergé de France au XIe siècle. Ces lettres, dont la plupart ont été écrites par Bérenger et quelques-unes par Geoffroi Martel, comte d'Anjou, et par Eusèbe Bruno, évêque d'Angers, ont été largement mises à profit pour composer la monographie suivante. Elles rectifient sur bien des points les données fournies sur Bérenger par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France.* La seconde édition de cet ouvrage, publiée récemment, aurait dû mettre à profit ces nouveaux éléments, au lieu de reproduire, sans y rien changer, les erreurs de la première édition. Comme ces lettres ont

[1] *Archiv für alte und neue Kirchengeschichte,* herausgegeben von C. F. Staudlin und H. G. Tzschirner, Zweiter Band. Leipzig, 1814, in-8°.

[2] *Berengarii Turonensis de sacra Cœna adversus Lanfrancum liber posterior* e codice Guelferbysano primum ediderunt A. F. et F. Th. Vischer. Berolini, 1834, in-8°.

[3] *Berengarius Turonensis oder eine Sammlung ihn betreffender Briefe,* herausgegeben von H. Sudendorf. Hambourg, 1850, in-8°.

particulièrement trait aux premiers temps de l'hérésie de Bérenger, j'ai limité mon sujet à cette seule époque; en le traitant, j'ai surtout visé à attirer l'attention des érudits français sur cette nouvelle source de renseignements qui intéressent non-seulement Bérenger, mais encore l'histoire religieuse de la royauté française.

I

Bérenger, né dans les premières années du XIe siècle, eut le bonheur de suivre dans sa jeunesse les leçons de Fulbert, le saint et savant évêque de Chartres. Adelmann, devenu plus tard écolâtre de Liége et enfin évêque de Brescia, s'y trouvait en même temps que lui, et lorsque Bérenger commença à faire parler de lui comme hérésiarque, Adelmann lui écrivit une lettre fort touchante, dans laquelle il lui rappelait ces belles années de leur jeunesse passées dans l'intimité de leur commun maître : « Je puis t'appeler, écrit Adelmann, mon frère de lait, car tous les deux, moi un peu plus âgé, toi un peu plus jeune, nous avons fait partie de cette académie de Chartres, de si heureuse mémoire, et que gouvernait notre vénérable Socrate[1]. Nous devons être plus fiers d'avoir vécu avec un tel homme que ne l'était Platon, qui se félicitait de ce que la nature l'avait fait homme et non bête à l'époque de Socrate. Nous, en effet, nous avons vu à l'œuvre un homme vraiment catholique et très-chrétien, nous avons entendu ses leçons salutaires, maintenant nous devons croire qu'il intercède pour nous auprès de Dieu. Il ne saurait avoir perdu cette mémoire dans laquelle nos noms étaient si profondément gravés, et cette charité chrétienne qui le portait à nous traiter et à nous embrasser comme ses enfants. Il se souvient toujours de nous, il nous aime encore plus que lorsqu'il était revêtu de ce corps de mort; ses vœux et ses prières tendent à ce que nous soyons réunis à lui; il s'occupe de nous comme autrefois lorsque, vers le soir, il nous amenait secrètement

[1] Il s'agit de saint Fulbert, évêque de Chartres; aussi, un peu plus lion, Adelmann écrit : « Per suavissimam memoriam Fulberti, pacem catholicam diligas, etc. »

dans le petit jardin contigu à la chapelle[1]. Là, il nous exhortait, et parfois ses larmes accompagnaient ses paroles, à suivre de toutes nos forces la voie royale de la vérité, à marcher sur les traces des saints Pères, et à ne dévier ni à droite ni à gauche de peur que nous ne tombions dans un piége[2]. »

Si le vieil évêque de Chartres prodiguait ainsi à Bérenger les exhortations les plus pressantes et les plus paternelles, c'est que les manières du jeune clerc devaient déjà donner à réfléchir. Nous savons en effet par Guitmond, archevêque d'Aversa, que, dès sa jeunesse, Bérenger affectait des attitudes bizarres et faisait preuve d'un orgueil inquiétant pour l'avenir : « Lorsque, dit Guitmond, Bérenger faisait encore ses classes, il était, au rapport de ceux qui l'ont connu à cette époque, d'une grande légèreté d'esprit; il faisait peu de cas de l'opinion du maître, n'en faisait aucun de celle de ses condisciples et méprisait les livres des arts libéraux. Néanmoins, comme il ne pouvait résoudre à lui seul les problèmes les plus difficiles de la philosophie (son esprit n'étant pas assez perspicace pour cela et les arts libéraux étant alors trop en décadence dans les Gaules), il s'ingéniait, comme il le fait encore aujourd'hui, à trouver de nouvelles définitions des mots pour acquérir, de quelque manière que ce fût, le prestige et la gloire d'une science éminente. Aussi marchait-il d'une façon théâtrale, ses gestes étaient emphatiques, il se préoccupait d'imiter les manières graves du maître plutôt que d'avoir sa science, il retirait profondément sa tête dans son capuchon pour faire croire qu'il méditait longuement, et lorsqu'il se décidait enfin à parler, c'était d'une voix très-lente et plaintive, qui pouvait donner le change à ceux qui ne le connaissaient pas, si bien que, malgré son très-léger bagage scientifique, il se faisait passer pour un docteur ès arts[3]. »

D'après Guillaume de Malmesbury, Fulbert eut, au moment de mourir, le pressentiment que Bérenger ne suivrait pas toujours ses conseils et qu'il troublerait l'Église : « Lorsque, dit

[1] La phrase latine porte : « In hortulo juxta capellam de civitate illa quam Deo volente senator nunc possidet. » Je n'ai pas traduit ce dernier membre de phrase, parce que son sens naturel ne me paraît pas intelligible.

[2] *Adelmanni ad Bereng. epistola.* Migne, *Patr. lat.*, t. CXLIII, col. 1289.

[3] Guitmundi, *De corporis et sanguinis Christi veritate*, Migne, *Patr.*, t. CXLIX, col. 1428.

l'écrivain anglais, Fulbert fut à ses derniers moments, un très-grand nombre de personnes vinrent le visiter au point que la maison épiscopale se trouva trop petite. Le mourant, ayant cherché dans la foule qui l'entourait, aperçut Bérenger, et aussitôt pria qu'on le fît sortir ; Fulbert déclara ensuite qu'il avait vu près de Bérenger un démon épouvantable qui invitait de la main plusieurs personnes à prêter l'oreille aux paroles de Bérenger[1]. »

Après la mort de Fulbert, survenue en 1029, Bérenger vint à Tours où il avait un oncle nommé Walter, lequel était principal chantre à la basilique de Saint-Martin[2]. Bérenger devint lui-même écolâtre de cette église, mais le succès ne paraît pas avoir couronné les premières années de son enseignement : peut-être était-ce pour ce motif qu'il s'adonna à l'étude de la médecine[3]. En 1040, nous le trouvons archidiacre d'Angers et résidant probablement dans cette ville; il accompagna en cette qualité Hubert de Vendôme, évêque d'Angers, à la dédicace de l'église du monastère de Vendôme[4]. Plus tard, il revint à Tours, et reprit ses leçons, qui allaient bientôt lui valoir une réputation de fort mauvais aloi : son titre d'archidiacre d'Angers devint purement honorifique. Nous possédons une lettre écrite, vers 1040, par Bérenger à des solitaires qui lui avaient demandé des avis spirituels. Les exhortations que Bérenger leur adresse sont absolument irréprochables au point de vue de l'orthodoxie; on croirait entendre un Père de l'Église et non un futur hérétique. Bérenger recommande aux solitaires de lutter sans relâche contre la chair et contre l'orgueil, il appuie ses conseils de diverses citations de l'Écriture sainte, interprétées souvent d'une façon par trop subtile[5]. Une autre lettre, adressée à Bérenger avant qu'il manifestât des sentiments hérétiques, fait le plus grand honneur à l'écolâtre de Tours : écrite par Drogo, devenu plus tard archidiacre de Paris et adversaire déclaré de Bérenger, cette lettre fut envoyée vers 1045; elle a été découverte et publiée par M. Sudendorf. La voici intégralement reproduite :

[1] *Gesta regum Anglorum*, dans la *Patrol.* de Migne, t. CLXXIX, col. 1258.
[2] *Annales Benedictini* de Mabillon, l. LIX, nº 18, t. IV, p. 486.
[3] Voyez plus loin la lettre de Drogo à Bérenger.
[4] *Gallia christiana*, t. XIV, p. 559, condidit Hauréau.
[5] Martene, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, col. 191. Paris, 1717.

Au vénérable prêtre Bérenger, son tout dévoué Drogo.

« J'aurais l'air d'un flatteur si je vous disais de vive voix toute l'admiration que m'inspirent votre incomparable perspicacité pour comprendre le sens des saintes Ecritures et votre éloquence si claire et si agréable quand il s'agit d'expliquer le sens de nos saints livres ; mais, d'un autre côté, si dans l'éloignement où je suis de vous, je ne proclamais votre mérite, je paraîtrais partager à l'égard de votre excellence l'opinion commune; aussi la pensée m'est venue de vous écrire pour vous dire ce que je pense de vous, pour vous assurer que dans mon esprit vous avez une place tout à fait à part et la première de toutes. Je ne vois même pas à qui je pourrais vous comparer; en effet, ni les préoccupations que vos nombreuses affaires doivent vous causer, ni les conseils à donner aux personnes qui viennent vous consulter, ni votre âge qui n'est déjà plus de la première jeunesse, ni votre corps que vous mortifiez par de nombreuses abstinences, n'ont pu vous empêcher d'étudier sans relâche les saintes Écritures, aussi en avez-vous une intelligence qui n'admet rien de vulgaire. En outre, qui n'admire votre talent qui surpasse celui des médecins de profession? Je ne regrette qu'une chose pour vous dans l'art de guérir, c'est que le monde ne vous connaisse pas ce talent. Aussi, depuis que je vous ai quitté, mon bonheur est de faire votre éloge à ceux que je vois et j'ai été assez heureux pour parler de vous à des personnages considérables[1]. »

Avant d'arriver aux années orageuses de la vie de Bérenger, mentionnons une dernière lettre écrite par lui vers 1048, et probablement adressée à son ami Joscelin de Parthenay, trésorier de la cathédrale de Saint-Hilaire, à Poitiers[2]. Joscelin avait demandé à Bérenger quelques conseils sur la conduite que devaient tenir des clercs qui, ayant fort à se plaindre de leur évêque, étaient en révolte à peu près ouverte contre ce prélat. Bérenger répond par quelques distinctions scolastiques qui n'offrent rien de singulier, mais à la fin de sa lettre se trouve cette phrase : « Du reste, en excommuniant son diacre parce que celui-ci s'est marié, l'évêque a agi contre les canons[3]. » Ce passage prouve que, même avant d'émettre ses idées hétérodoxes sur l'Eucharistie, Bérenger, en désaccord sur ce point

[1] *Berengarius Turonensis*, par H. Sudendorf. Hambourg, 1850, p. 200.
[2] *Idem*, p. 200.
[3] « Cæterum quod excommunicavit diaconum suum propter ductam uxorem, ontra canones fecisse videtur mihi. »

avec le sentiment général de l'Église au XIe siècle, admettait le mariage des diacres et des sous-diacres. Il est vrai que Martène a publié la lettre de Bérenger à Joscelin avec cette addition, qui change le sens de la phrase : « A moins que l'obstination du diacre n'ait forcé l'évêque à agir ainsi[1]. » Sudendorf croit que cette addition a été ajoutée plus tard et n'est pas de Bérenger ; et la contexture du texte original paraît, en effet, favorable à cette supposition[2]. Le manuscrit de la Bibliothèque royale de Hanovre n'a pas le membre de phrase donné par Martène.

Guitmond, archevêque d'Aversa, raconte que le dépit d'avoir été vaincu par Lanfranc dans une discussion de dialectique, fut le principal mobile qui poussa Bérenger à émettre des doctrines hétérodoxes. « Bérenger, dit l'archevêque d'Aversa, ayant eu le dessous pour une question de dialectique assez peu importante du reste, qu'il avait discutée avec Lanfranc, fut très-irrité de sa défaite. D'un autre côté, comme ce même Lanfranc, homme très-savant, avait fait refleurir les arts libéraux, le désert commença à se faire autour de la chaire de Bérenger, qui, pour regagner sa popularité, se mit alors à scruter les secrets des divines Écritures ; malheureusement il était trop jeune pour cette étude, et ses travaux antérieurs ne l'y avaient nullement préparé. Il se montra très-imprudent dans cette nouvelle phase de sa vie, car, ainsi que le dit l'Écriture : « la sagesse n'entre pas dans une âme mal disposée, » et Bérenger se préoccupa de trouver des thèses attrayantes par leur nouveauté et de nature à attirer l'attention sur lui ; il préféra être célèbre, fallût-il pour cela être hérétique, plutôt que de vivre obscur et catholique sous le regard de Dieu[3]. »

Il se peut que Bérenger ait été quelque peu jaloux des succès de Lanfranc et affligé de son propre isolement, mais deux autres motifs, assez peu constatés jusqu'ici, ont dû influer notablement sur sa défection. Le premier a été l'élévation, en 1047, de Bruno sur le siége épiscopal d'Angers. Bruno avait été le condisciple de Bérenger à l'école de Fulbert, et s

[1] « Nisi forte cogente pertinacia ipsius. »
[2] SUDENDORF, *l. c.*, p. 92.
[3] *Guitmundi archiep. aversarii liber de corpore et sanguine* l. I, dans MIGNE, *Patr. lat.*, t. CXLVI, col. 128.

plus tard il désavoua l'hérésiarque et ses erreurs, il est maintenant prouvé qu'au début de son épiscopat il le soutint et l'encouragea énergiquement. Aussi se garda-t-il bien d'enlever à Bérenger le titre d'archidiacre d'Angers, que celui-ci possédait déjà depuis sept ans. Le second motif qui a pu déterminer Bérenger à se montrer plus hardi dans l'expression de ses idées, c'est qu'il avait un puissant protecteur temporel, non pas dans le roi de France Henri Ier, comme plusieurs historiens l'on prétendu, mais dans la personne de Geoffroy Martel, comte d'Anjou. Voici une curieuse lettre adressée par Bruno, évêque d'Angers, à Arnoulf, archevêque de Tours; elle prouve les relations intimes existant entre l'évêque, le comte et l'écolâtre de Tours. Comme Geoffroy détenait en prison Gervais, évêque du Mans, et avait pour ce motif des difficultés avec la cour de Rome, il se servait de Bruno et de Bérenger pour défendre sa cause et rédiger ses mémoires apologétiques. Entre lui et les deux clercs, il y avait donc échange de bons procédés.

Eusèbe, évêque d'Angers, a Arnoulf, archevêque de Tours.

« Eusèbe, évêque d'Angers, et le comte Geoffroy présentent au très-vénérable Archevêque leurs humbles services. Nous te remerçions grandement, ô vénérable père, d'avoir bien voulu faire parvenir nos lettres au Pape; nous n'attendions pas moins de notre primat. Tu ne t'es pas laissé prévenir dans notre cause, tu n'as pas considéré nos personnes, tu n'as eu en vue que le droit ecclésiastique, aussi sommes-nous prêts à prouver la justice de notre cause si l'on nous en fournit l'occasion; tu nous as soutenus et protégés auprès de nos adversaires, autant qu'il a été possible de le le faire. Celui qui a dénaturé notre cause auprès du seigneur Pape, ou qui a mal conseillé le seigneur Pape dans notre affaire portera, quel qu'il soit, la responsabilité de son iniquité. Pour arriver à ce qui nous concerne, si tout d'abord le seigneur Pape n'a pas vu notre bon droit, il est déjà revenu en partie de ce sentiment. Lorsqu'il a envoyé aux Églises dont la divine Providence m'a confié le gouvernement, cet ordre qu'il n'aurait jamais dû promulguer, je n'étais pas tenu de m'en préoccuper, et, en agissant de cette manière, j'avais pour moi non-seulement de bonnes raisons prises dans l'Évangile, mais encore l'autorité des plus grands hommes de l'Église. Je n'ai cependant pas voulu, comme j'en avais le droit, contrevenir à l'ordonnance du Pape avant d'avoir eu un entretien avec lui; et, comme s'il n'y avait pas eu de prophète en Israël, comme si ma propre autorité devait être comptée pour rien, ou, pour ne pas parler de moi, comme s'il n'y avait pas dans l'Église

une autre autorité à laquelle on pouvait en appeler, à laquelle, dans les cas urgents, on pouvait, sans recourir au Saint-Siége, soumettre les affaires ecclésiastiques, j'ai mis de côté toute excuse, j'ai surmonté toutes les difficultés, y compris celle d'aller à Rome, et je me suis rendu dans cette ville au prix des plus grandes fatigues de l'âme et du corps et après avoir supporté de lourdes dépenses. Là, le Pape corrigea ce qu'il y avait d'exagéré dans cet édit qui n'aurait jamais dû être envoyé par le Siége apostolique à une Église, j'ajouterai même que les tempéraments auxquels il consentit n'étaient pas suffisants; et puis il fixa le temps et le lieu où il terminerait cette affaire, c'est-à-dire où il infirmerait tout ce qu'il avait décidé au mépris des lois ecclésiastiques.

«A l'époque indiquée, j'étais exact au rendez-vous, après avoir fait pour cela un long voyage, mais le seigneur Pape ne s'y trouvait pas; son conseil paternel me fit défaut, ainsi qu'aux autres personnes venues de tous côtés pour diverses affaires.

« Après toutes ces démarches, j'ai encore, mais en vain, envoyé des messagers à Rome. Après avoir constaté que les dernières résolutions du Saint-Siége étaient pires que les premières, qu'est-ce donc que le Pape veut que je fasse? De quel côté pense-t-il que je me tournerai? S'imagine-t-il que j'ignore que nous avons un Pontife suprême, le juste Jésus qui domine et renferme tout et en dehors ou au-dessus duquel je ne dois rien au Saint-Siége ? Je sais très-bien que le serviteur est au-dessous du Maître et que ce qui m'est permis par le Christ, du moment que je suis son serviteur, ne peut en aucune façon m'être défendu par le Pape. Me croit-il assez aveugle pour ne pas voir que l'obéissance n'est pas due dans les choses qui ne sont pas de Dieu, quand même l'ordre serait donné par un ange descendu du ciel; celui qui obéit au prophète, nonobstant le précepte divin, ressentit les morsures du lion.

« Ce qui prouve le bon droit du seigneur comte, que le Pape mandait avec tant de sérieux, pour ne pas dire tant de témérité, à comparaître par-devant les Conciles de Rome ou de Vercelli, c'est qu'il n'a jamais refusé de faire discuter le cas de l'évêque. Il a envoyé des ambassadeurs au seigneur Pape pour lui déclarer qu'il était prêt à prendre part à un débat contradictoire, en présence de Sa Sainteté si le Pape venait comme il en avait manifesté l'intention, ou bien s'il déléguait quelqu'un en présence de Sa Sublimité, parce que, dans ce dernier cas, c'est à toi qu'il revenait de juger cette affaire. Le seigneur comte ajoutait qu'il voulait être certain que, dans cette discussion, nous pourrions en toute sûreté entendre et être entendus; évidemment toutes ces demandes sont conformes aux lois ecclésiastiques et civiles. Mais puisque le Pape n'est pas venu, nonobstant sa promesse, et puisqu'il ne t'a pas délégué auprès de nous, quoique tu fusses le juge naturel de cette cause, que veut-il que fasse notre comte? Il veut qu'il aille à Rome, non pas tant pour se disculper par-devant un tribunal d'évêques que pour tomber dans un abîme de maux et pour être assassiné

par ses ennemis, qui conspirent nuit et jour contre lui. Il veut qu'il rende la liberté à cet évêque, tandis que le comte proteste qu'il n'a pas fait prisonnier et qu'il ne détient pas en captivité un véritable évêque; s'il faisait ce que le Pape demande, il ne pourrait plus répondre de rien; de grands dangers menaceraient et ses propres biens et la paix commune et le repos de ce peuple au-dessus duquel Dieu l'a placé pour punir les coupables [1]! En envoyant de pareils ordres au comte, homme très-fort dans la procédure et dans la jurisprudence, le seigneur Pape a fait que le comte ne respecte plus les prescriptions que le Siége apostolique lui envoie, même lorsqu'elles sont justes.

« Il est d'autant plus incliné à agir de cette manière, que c'est un homme du monde fort absorbé par les affaires temporelles. J'ai cru utile d'écrire ces détails à Ta Paternité, j'aurais même dû le faire dès le début, pour que tu remplisses enfin ton devoir à notre égard. Défends dès maintenant notre cause, si elle est juste, même contre le seigneur apostolique; en agissant ainsi, tu défends les intérêts de ta primauté.

« Sache en outre que Bérenger, clerc de notre Église, auquel on ne peut reprocher ni la moindre erreur ni la moindre faute, a été, grâce à l'exagération du seigneur Pape, diffamé de la façon la plus injuste et la plus indigne du Siége apostolique. J'aurais bien des choses à t'écrire à son égard, mais le départ de ceux qui vont emporter ma lettre ne le permet pas; je le ferai lorsque, Dieu aidant, j'aurai plus de loisirs. Adieu [2]. »

Il faut avouer que cette lettre fait peu d'honneur à Eusèbe Bruno; on remarquera particulièrement ce que l'évêque d'Angers dit au sujet de Bérenger; comment un évêque peut-il parler de cette façon, après les condamnations de Bérenger aux synodes de Rome, de Vercelli et de Paris, car ces condamnations avaient été prononcées lorsque cette lettre a été écrite?

Les rapports qui existaient entre Bérenger, l'évêque d'Angers et Geoffroy Martel, expliquent très-bien comment Bérenger a commencé à se montrer hérétique vers 1047; à cette date, en effet, Eusèbe Bruno montait sur le siége épiscopal d'Angers.

Vers cette époque, Bérenger reçut la visite d'un évêque qui avait assisté avec lui aux leçons de Fulbert de Chartres, c'est-

[1] L'évêque d'Angers écrit ensuite cette phrase dont je n'ai pu, malgré tous mes efforts, connaître exactement le sens : *Putat nesciat, quod experimentis quam pluribus maximis que cognovit, arma tenenti omnia dare, quantum te attingunt, qui justa negat?* Peut-être le lecteur sera-t-il plus heureux que moi.

[2] Cf. Sudendorf: *Berengarius Turonensis*, p. 202 sqq.

à-dire de Hugo, évêque de Langres, celui qui plus tard fut déposé, pour les raisons les plus graves, par le Pape Léon IX et le concile de Reims. Mais si la conduite personnelle et l'administration diocésaine de l'évêque Hugo laissaient fort à désirer, du moins sa doctrine était orthodoxe et à l'abri de tout reproche. L'évêque de Langres eut avec Bérenger une longue conférence dogmatique dans la cellule de celui-ci, et il quitta Tours avec la conviction qu'à l'endroit de l'Eucharistie, Bérenger avait d'autres sentiments que ceux de l'Église universelle. Rentré chez lui, il écrivit à l'écolâtre de Tours une fort belle lettre, qui fait le plus grand honneur à l'esprit philosophique et théologique de l'évêque de Langres. Voici le début et la conclusion de cette lettre, qui a été écrite en 1048 ou dans les premiers mois de 1049, car, au mois d'octobre de cette dernière année eut lieu la déposition de l'évêque.

A Bérenger, au prêtre recommandable a plusieurs points de vue, Hugo le très-humble évêque de Langres souhaite l'amour de Dieu.

« Si, ô le plus perspicace des hommes, tu avais examiné avec soin la nature des choses, si tu n'avais pas seulement d'un œil distrait et prévenu étudié les maximes des Pères, tu ne dirais pas, en parlant du sacrement du Corps et du Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ que dans ce sacrement se trouve le Corps du Seigneur et que ce Corps est incorporel. En outre, si tu réfléchissais à la grandeur de la puissance divine, qui dépasse de beaucoup la portée de nos sens et, qui ne peut être circonscrite par eux, tu ne te répandrais pas en paroles comme tu le fais et tu garderais le silence. En effet, tu dis dans ton verbiage que le Corps du Christ se trouve dans ce sacrement de telle façon cependant que la nature et l'essence du pain et du vin, ne subissent aucune modification; enfin tu prétends que ce corps qui, d'après toi-même, a été crucifié, est un être intellectuel. La conclusion rigoureuse à tirer de tes paroles c'est que tu professes un être incorporel. En parlant ainsi, tu scandalises l'Église universelle et tu offenses son auteur, car il met sous tes yeux un objet palpable, et toi tu prétends que cet objet est incorporel. Si après la consécration, la nature et l'essence du pain et du vin restent dans leur réalité, on ne s'explique pas qu'il y ait eu une transsubstantiation quelconque; si l'addition qui a eu lieu consiste en une simple opération de l'intelligence, quelle idée se faire d'un être qui n'a pas même l'existence? En effet, l'intelligence peut constater les essences, mais elle ne les crée pas, elle en est le juge, mais non l'auteur. »

Après avoir établi, par des textes de l'Écriture sainte et par

des raisonnements théologiques, la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel, Hugo termine sa lettre par ces paroles :

« N'aie donc pas des sentiments contraires aux sentiments de tous ; car, comme le dit saint Ambroise, ces mystères ne sont pas pour un seul, ils sont pour tous, aussi doivent-ils être interprétés dans un sens catholique et canonique ; tu es en dehors de ce sens, c'est pour cela que je t'ai appelé *forensis ;* tes yeux ne voient pas ce que les autres voient, tu en es convenu toi-même dans la conversation que nous avons eue ensemble dans ta chambre à coucher. Je parle parce que je sais, je ne l'aurais pas cru si je ne l'avais entendu. Tu abandonnes l'unité et te glorifies de faire bande à part[1]. »

Un autre champion entra bientôt en lice contre Bérenger; c'était encore un de ses condisciples de Chartres, Adelmann, alors écolâtre de Liége. Nous avons déjà donné plus haut un fragment de la lettre d'Adelmann; en voici maintenant la partie principale :

« Que le Seigneur, ô mon saint frère, détourne tes pas de ces sentiers, qu'il t'incline à rendre témoignage de lui ; qu'il prouve la duplicité de ceux qui s'efforcent de souiller ta renommée d'une tache si noire, qui ont raconté partout, de telle sorte que, non-seulement les Latins mais encore les Allemands au milieu desquels je poursuis mon long pèlerinage, en ont été instruits, qui ont raconté, dis-je, que tu t'étais séparé de l'unité de notre mère la sainte Église, et que tu professais touchant le Corps et le Sang du Seigneur, qui tous les jours est immolé partout sur le saint autel, une opinion autre que celle de la foi catholique. Pour employer les termes dont ils se servent en parlant de toi, ils disent que d'après toi ce n'est ni le véritable Corps du Seigneur ni son véritable Sang, mais simplement une figure, une similitude.

« Lorsque, il y a deux ans, j'ai été informé de ce bruit, j'ai songé aussitôt à t'écrire pour savoir au juste à quoi m'en tenir, mais connaissant ton intimité avec le seigneur Paul, primicier de Metz, et réfléchissant qu'il était et par la distance matérielle et par le degré d'amitié plus près de toi que je ne le suis, je l'ai prié de vouloir bien servir d'intermédiaire entre nous deux. Mais Paul (et vraiment en cela je ne puis le louer), se montrant négligent vis-à-vis de l'un de nous ou vis-à-vis de nous deux, ne m'a pas rendu de réponse. Mais la divine grâce qui, elle, n'est jamais négligente, m'a accordé plus que je ne désirais. Ma pensée était, en effet, de trouver un homme habitué à voyager, connaissant le pays et la langue des Francs, et voici que je reçois la visite de ce frère G..., qui est venu me saluer de ta part. J'ai eu un saisissement de joie, toutefois je n'ai

[1] *Hugo Lingonensis contra Berengarium,— Patr. lat.*, t. CXLII, col. 1326 sqq.

pu accorder une entière confiance au messager parce que ce frère ne m'apportait aucune lettre de toi (contrairement à l'usage en vigueur entre des amis si éloignés l'un de l'autre et qui ne se sont pas vus depuis si longtemps) : il m'a donné, du reste, diverses raisons assez plausibles de ton silence. Sans plus chercher s'il était ou s'il n'était pas sincère, j'ai pensé que la venue de cet homme était providentielle, et grâce à lui, grâce à cette lettre qui est pour moi ce que les ailes sont à l'oiseau, mon cœur et mon esprit ont pu s'envoler vers toi, par delà de si grands espaces, pour te supplier au nom de la miséricorde de Dieu, au nom de la très-douce mémoire de Fulbert, d'aimer la paix catholique et de ne pas troubler la république, chrétienne fondée par nos ancêtres. C'est pour cette république que des milliers de chrétiens, luttant courageusement contre l'idolâtrie et contre le règne du diable, ont fini par remporter la victoire, c'est pour elle encore que les saints docteurs ont, par leur éloquence salutaire, terminé les guerres civiles soulevées par les hérétiques; ils ont fortifié de tous les côtés cette république, si bien que tout ennemi qui veut l'attaquer est aussitôt percé de mille traits. De là vient que tous ses adversaires ont fini par la confusion et ont été vaincus. Où sont maintenant les Manichéens ? où sont les Ariens? Qu'est devenue cette tourbe de citoyens perdus ? Leur mémoire même est tombée en putréfaction. Au contraire, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme et quantité d'autres qui ont mis à la raison ces sortes d'animaux, reçoivent aujourd'hui encore des éloges et revivent parmi nous, plus jeunes et plus florissants que jamais. Il est bon, ô mon frère, que nous qui sommes petits, nous ne désertions pas de tels chefs, dont l'autorité, rehaussée par la sagesse divine et par la pratique des vertus, est si grande aux yeux de l'Église et si indiscutable, qu'il faut être absolument insensé pour ne pas l'accepter comme règle de la foi et des mœurs. . . . . .

« Ces Pères ont été humbles de cœur et pauvres d'esprit ; le Sauveur parle d'eux lorsqu'il glorifie son Père en disant : « O mon Père, « Dieu du ciel et de la terre, vous avez caché ces choses aux sages « et aux prudents, et vous les avez révélées aux petits (S. Matth. xi). » Aussi ces pères méritent toute créance, ils sont restés unis à Celui qui a dit : « Je suis la voie, la vérité et la vie (S. Jean, xiv). » C'est de Lui que leur cœur a appris, touchant le sacrement dont nous parlons, la doctrine qu'ils ont ensuite professée. Ils ont entendu le Sauveur dire de lui-même dans l'Évangile : « Je suis le pain de vie « descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternel- « lement. Le pain que je donnerai est ma propre chair pour le « salut du monde (S. Jean, vi). » Il dit « que je donnerai, » et non pas « que j'ai donné. » Quand donc a-t-il commencé à nous donner ce pain ? Lorsque, la veille de sa Passion, ayant levé les yeux au ciel et ayant rendu grâces, il prit du pain, le bénit, le rompit et le donna à ses disciples en disant : « Prenez et mangez, ceci est mon « corps. » De même, après le repas, il prit le calice et dit : « Prenez et « buvez-en tous, car ceci est le calice de mon sang qui sera répandu

pour vous et pour plusieurs pour la rémission des péchés. » (S. MATTH. XXVI.) Qui donc ne croit pas qu'il en soit ainsi, si ce n'est celui qui ne croit pas au Christ ou qui ne croit pas que le Christ ait parlé de cette manière? Mais ici je n'ai pas affaire à des incrédules[1]. »

Telle est en partie cette belle et lumineuse lettre, qui mériterait d'être citée en entier. Comme elle ne parle ni des conciles de Rome et de Vercelli de 1050, comme elle ne fait aucune allusion à une condamnation quelconque déjà prononcée contre Bérenger, on en a conclu, et avec raison, qu'elle avait été écrite dans les derniers mois de 1049 ou dans les premiers mois de 1050. Le langage digne et élevé d'Adelmann, son éloquence douce et persuasive, ne purent vaincre l'opiniâtreté de Bérenger. Sigebert de Gemblours rapporte que Bérenger répondit à Adelmann par un *factum* emphatique, dans lequel il maintenait son opinion touchant l'Eucharistie[2].

C'est certainement vers l'époque de la vie de Bérenger à laquelle nous sommes arrivés, qu'il faut placer la lettre suivante, écrite au novateur par son ancien admirateur, Drogo de Paris. On y voit que des bruits fâcheux courent déjà sur Bérenger ; ce que Drogo a raconté de son ami a encore augmenté ces rumeurs. Bérenger est défiant, soupçonneux, et Drogo essaye de justifier sa conduite. Cette apologie un peu aigre-douce laisse voir que l'amitié et l'admiration de Drogo pour Bérenger ont reçu quelque atteinte, et l'on peut déjà prévoir une rupture qui, en effet, se produisit dans la suite.

AU VÉNÉRABLE BÉRENGER, DROGO DE PARIS SOUHAITE D'ÉVITER LA CRÉDULITÉ.

Plût à Dieu, Seigneur, que je n'eusse jamais eu vos bonnes grâces, puisque vous me les avez si facilement enlevées. On m'a raconté en effet que vous étiez irrité contre moi, sous prétexte que de vous j'avais dit des choses que je n'ai jamais dites. Que le Tout-Puissant préserve mon esprit de tout levain hérétique, car, en vérité, après vous avoir quitté, je ne vous ai jamais traité d'hérétique et je n'ai jamais pensé que vous le fussiez. Oui, je le répète, si, après notre séparation, j'ai affirmé que vous étiez hérétique, je veux qu'on en dise autant de moi. Je crois que ce bruit provient de quelques personnes auxquelles j'ai exposé vos sentiments. Méprisant leur

[1] *Adelmanni Epist, ad Bering.*, dans MIGNE, *Patr. lat.*, t. CXLIII, col. 1294.
[2] SIGEBERT GEMBLAC. *Lib. de scriptor. ecclesiasticis*, cap. CLIV, dans MIGNE, *Patr. lat.*, t. CLXI, col. 582.

imbécillité arriérée et ne pouvant supporter leurs emportements furieux, j'ai tout sacrifié au repos et à la paix; je me suis tu pour ne pas donner aux chiens ce qui est saint, pour ne pas jeter des perles devant des pourceaux; j'ai suspendu ma harpe aux branches des saules pour ne pas chanter le cantique du Seigneur sur une terre étrangère; comme les pécheurs étaient contre moi, j'ai gardé le silence à l'endroit des bons, et les méchants en ont très-sottement conclu que j'adoptais par là même leurs opinions. Mais que dirai-je de vous, qui avez si facilement ajouté foi à de pareils bruits, qui croyez avec une si grande légèreté au déshonneur de votre prochain? Je vous loue, mais, certes, non pas en cela.

Je voudrais que ce qu'on me raconte de vous fût aussi faux que ce que l'on vous a raconté de moi. On prétend, en effet, que vos oreilles sont trop ouvertes à tous les bruits, et qu'il suffit de vous flatter pour vous convaincre. J'apprends à mes dépens que cette réputation n'est pas usurpée. Quant à Yves de Chartres, j'écrirais volontiers pour montrer ce que vaut son accusation et celle de quelques autres, mais à quoi bon, si la présente protestation ne suffit pas [1]? »

Tel était le degré de développement de l'hérésie de Bérenger, lorsque le Pape Léon IX vint en France, en 1049, pour présider au mois d'octobre le concile de Reims. Il est bien difficile d'admettre qu'il n'ait pas été question de Bérenger à ce concile; la vigilance de Léon IX pour tout ce qui concernait la foi, le bruit qui s'était déjà fait autour de l'hérésiarque, la présence au concile de plusieurs amis et de plusieurs ennemis de Bérenger, tout indique que le Pape et l'assemblée n'ont pas dédaigné une affaire si importante. Malheureusement, l'historien du concile de Reims, le moine Anselme, si prolixe pour des détails d'intérêt local, est beaucoup plus laconique sur ce point; il se contente de dire : « Comme de nouveaux hérétiques venaient de surgir dans les Gaules, le Pape les excommunia. Il excommunia également tous ceux qui avaient accepté quelque présent ou quelque service de ces hérétiques, ou bien qui leur avaient prêté secours et assistance [2]. » Ce passage semble indiquer que le Pape s'est contenté au concile de Reims d'excommunier d'une manière générale ceux qui en France professaient une foi autre que la foi catholique, mais sans indiquer nommément personne. Comme Bérenger n'assistait pas au concile, et comme l'assemblée n'avait probable-

[1] *Berengarius Turonensis*, édit. Sudendorf.

[2] Anselmi *Historia dedic. ecclesiæ S. Remigii*, dans Migne, *Patr. lat.*, t. CXLII, col. 1437.

ment pas à sa disposition un document authentique établissant l'hérésie de l'écolâtre de Tours, elle n'aura pas pu traiter à fond cette question. Mais, quelque temps après la célébration du concile de Reims, Bérenger fournit lui-même à ses adversaires une preuve irrécusable de ses sentiments hétérodoxes.

Ayant appris par un clerc de Chartres que Lanfranc attaquait vivement sa doctrine sur l'Eucharistie et qu'il défendait la foi de l'Église, Bérenger écrivit au prieur du Bec la lettre suivante :

BÉRENGER AU FRÈRE LANFRANC.

« Ingelrann de Chartres m'a rapporté, frère Lanfranc, un bruit au sujet duquel je crois devoir avertir ta charité. D'après ce bruit, tu désapprouverais, tu regarderais même comme hérétique la doctrine de Jean Scot touchant le sacrement de l'autel, et tu soutiendrais Paschase qui, sur ce point, était en désaccord avec Jean Scot. Si cette rumeur est fondée, tu as porté, ô frère, un jugement trop précipité, tu n'as pas agi comme on aurait pu l'attendre du remarquable talent que Dieu t'a départi. Tu as encore bien des progrès à faire dans l'étude de l'Écriture sainte. Aussi, mon frère, quoique je sois moi-même novice dans la connaissance de l'Écriture, je serais heureux de t'entendre sur cette question ; tu pourrais choisir toi-même les juges ou les auditeurs. Tant que cette conférence n'aura pas eu lieu, ne méprise pas *à priori*, mais examine ce que j'avance. Si tu tiens pour hérétique Jean Scot dont j'approuve la doctrine sur l'Eucharistie, tu dois également regarder comme hérétique saint Ambroise, saint Jérôme et saint Augustin, pour ne pas parler des autres [1]. »

Lanfranc n'était pas en Normandie, il était parti pour assister au synode romain de 1050, lorsque vint au Bec le messager chargé par Bérenger de lui remettre cette lettre ; aussi fut-elle confiée à des clercs amis de Lanfranc. Ces clercs, ayant pris connaissance de ce document, furent fort scandalisés des doctrines hétérodoxes qui y étaient énoncées, et se crurent obligés de dénoncer Bérenger au synode romain qui allait se tenir. Ils chargèrent un clerc de Reims, qui se rendait à Rome, d'emporter avec lui cette lettre, et de la lire par-devant le Pape et l'assemblée. Laissons maintenant parler Lanfranc, qui a lui-même raconté ce qui s'est passé au synod touchant cette affaire ; il s'adresse à Bérenger :

[1] *Patr. lat.*, t. CL, col. 66, dans les Préliminaires de d'Achery aux œuvres de Lanfranc.

« Du temps de saint Léon pape, ton hérésie fut déférée au Siége apostolique. Pendant qu'il présidait son synode et était entouré d'une grande multitude d'évêques, d'abbés et de personnes de piété appartenant à différents ordres et venus de divers pays, on ordonna de lire, en séance publique, les lettres que tu m'avais envoyées touchant le Corps et le Sang du Seigneur. Le messager que tu avais chargé de m'apporter ces lettres, ne m'ayant pas trouvé en Normandie, les avait remises à quelques clercs; ceux-ci en prirent connaissance, et ayant remarqué qu'elles ne s'accordaient pas avec la foi de l'Église (*usitatissimam Ecclesiæ fidem*), par zèle pour la cause de Dieu ils les firent lire à d'autres personnes, et en firent connaître de vive voix le contenu à beaucoup de monde. Il est résulté de là qu'on a eu une aussi mauvaise opinion de moi que de toi; de ce que tu m'avais adressé de pareilles lettres, on en a conclu que, soit à cause de l'amitié qui nous unissait, soit parce que telle était ma croyance, je favorisais les doctrines contenues dans ces lettres. Un clerc de Reims apporta à Rome ces mêmes lettres et, lorsqu'on les lut, on constata que tu exaltais Jean Scot, que tu condamnais Paschase, enfin que tu soutenais des doctrines opposées à la foi commune touchant l'Eucharistie; aussi prononça-t-on contre toi une sentence de condamnation : on te priva de la communion d'Église, toi qui voulais priver l'Église de la sainte communion. Le Pape m'ordonna ensuite de me lever, de me disculper des mauvais bruits qui couraient sur mon compte, de faire connaître ma foi et de la défendre à l'aide des autorités sacrées plutôt que par des arguments. Je me suis levé, j'ai dit ce que je pensais, j'ai prouvé ce que j'ai avancé, et ce que j'ai prouvé a eu l'assentiment de tous : personne n'y a trouvé à redire. On annonça ensuite le synode de Vercelli, qui s'est en effet tenu dans cette ville, dans le mois de septembre qui a suivi, sous la présidence du même Souverain Pontife [1]. »

On voit que Lanfranc avait craint d'être compromis par la lettre que Bérenger lui avait écrite. A cette appréhension, et en général à tout l'exposé historique de Lanfranc, l'hérésiarque répondit plus tard avec une grande véhémence :

« La fausseté de ton écrit m'oblige à parler; de quel front, en effet, as-tu pu écrire que ma lettre pouvait faire élever des doutes contre toi ? Cette lettre ne renfermait que deux choses : je te reprochais d'avoir porté contre Jean Scot un jugement trop précipité, et je te demandais d'avoir avec moi un colloque en prenant l'Écriture pour règle. Aucun homme sensé ne pouvait donc douter de toi à propos de cette lettre, puisqu'elle t'accusait d'avoir fait ce qui, de ton propre aveu, était aux yeux de tous un sujet d'éloge. Quiconque aura lu ma missive sera obligé de déclarer que si tu as été soupçonné, ce n'est certes pas ce document qui en est la cause. Tu

[1] Lanfranc, *Lib. de corpore et sanguine Domini.* Migne, *Patr.*, t. CL, col. 413.

ajoutes que je faisais l'éloge de Jean Scot; j'ai dit qu'à l'endroit de la Cène du Seigneur, le sentiment de Jean Scot était celui de tout homme qui refuse de dire à Dieu: Nous ne voulons pas de la science de tes voies, retire-toi de nous avec saint Ambroise, saint Augustin et saint Jérôme. En racontant qu'une sentence de condamnation a été portée contre moi, tu prouves que ton saint, ce sacrilège Léon, a agi avec trop de précipitation. Le droit civil et le droit divin sont d'accord pour défendre de condamner un accusé qui n'a pas été entendu; c'est contre ceux qui agissent de cette façon que parle le Saint-Esprit lorsqu'il dit : « Eux le maudissent et toi tu le bénis; » et de même saint Augustin dans le livre du Verbe du Seigneur : « La « justice brise les chaînes injustement ourdies; » et saint Grégoire dans une homélie : « Celui-là se prive du pouvoir de lier et de « délier qui exerce ce pouvoir, non d'après la situation de ceux « qu'il a à juger, mais d'après les mouvements de son caprice. » Puisque ce Léon me mandait à comparaître, il aurait dû différer la sentence jusqu'à ce qu'il eût vu si je refusais de le venir trouver, et jusqu'à ce qu'il connût quels étaient ces sentiments que je professais et qui, d'après toi, étaient en opposition avec la foi universelle. C'est encore là une des énormités de ton écrit; je l'ai déjà dit, tu décores du titre de foi universelle l'erreur universelle. Encore une fois, il aurait dû m'entendre moi-même, ou lire mes écrits, pour savoir ce que j'approuvais dans Jean Scot et ce que je désapprouvais dans Paschase moine de Corbie [1]. »

Le ton de la réponse de Bérenger laisse, comme on le voit, beaucoup à désirer; traiter de sacrilége le vénérable Pape Léon, c'était dépasser grandement la mesure de mauvaise humeur qu'un condamné garde parfois à l'égard de son juge. Et puis Bérenger oublie que, au concile romain, sa lettre à Lanfranc permettait de le juger en connaissance de cause; car, au XIe siècle, on était persuadé que le moine de Corbie, Paschase Radbert, avait soutenu la doctrine de l'Église sur l'Eucharistie et que Jean Scot avait, au contraire, nié la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel. Par conséquent, défendre, comme le faisait Bérenger dans sa lettre à Lanfranc, les opinions de Jean Scot sur l'Eucharistie et attaquer celles de Paschase sur le même dogme, c'était faire preuve de sentiments hétérodoxes. Cette conclusion s'imposait logiquement au Pape Léon IX et à son synode, et elle explique la condamnation portée contre l'écolâtre de Tours. En outre, plusieurs membres de l'assemblée connaissaient personnellement Bérenger, et pouvaient pertinemment rendre

[1] Berengarii *De sacra Cœna*, édit. Vischer, Berlin, 1834, p. 35 sq.

témoignage de sa foi. Il n'a donc pas été condamné sans preuve, et de plus, en l'invitant à se rendre au synode de Vercelli, Léon IX lui offrait le moyen de se réhabiliter et de revenir à des sentiments orthodoxes. Si toute cette partie de l'argumentation de Bérenger est insoutenable, même en faisant la part de la déclamation qui la caractérise, en revanche Bérenger nous paraît avoir raison contre Lanfranc, lorsqu'il dit que celui-ci ne pouvait en aucune façon être soupçonné d'hérésie à cause de la lettre que lui, Bérenger, lui avait écrite. En effet, si on relit cette lettre, que nous avons reproduite intégralement, on voit que Bérenger a raison. Quelques historiens ont, il est vrai, prétendu que cette lettre n'était pas celle qui avait été lue au synode romain ; mais l'analyse que Bérenger fait de celle qui a été lue prouve que c'est bien la même. La seule explication de cet incident est évidemment que Lanfranc s'est trompé sur un détail après tout peu important, si on le met en regard de la grande question dogmatique objet du débat.

II

Le 1er septembre 1050, s'ouvrit, sous la présidence du Pape Léon IX, le concile de Vercelli ; mais l'hérésiarque ne se trouva pas au rendez-vous que le Pape lui avait donné. Pour expliquer cette absence, quelques détails préliminaires sont nécessaires.

Lorsque, après la célébration des conciles de Reims et de Mayence, le Pape Léon IX avait regagné l'Italie, il avait été suivi par un grand nombre d'évêques et d'abbés, parmi lesquels se trouvait Richer, abbé du monastère de Saint-Julien de Tours. Richer était un adversaire déclaré de Bérenger, qui, pour se venger, le traitait d'aveugle. L'abbé Richer assista au concile de Rome du mois d'avril 1050, et dut probablement s'employer, de concert avec Lanfranc, à faire condamner les erreurs de Bérenger. Le concile terminé, Richer revint dans son monastère, et répandit dans la Touraine et dans les contrées environnantes, la nouvelle de la condamnation de l'hérésiarque. Ansfroid, abbé de Préaux, dans le diocèse de Lisieux, avait eu jusqu'à cette époque des rapports assez intimes avec Bérenger ; mais, lorsqu'il sut que l'Église venait de se pronon-

cer contre son ami, il n'hésita pas à s'incliner devant la condamnation du concile de Rome, et, étant allé à Chartres quelque temps après, il y donna des preuves manifestes de son orthodoxie en réfutant Bérenger.

Celui-ci apprit en même temps sa condamnation au concile de Rome et sa citation à comparaître au concile de Vercelli, le 1er septembre 1050. Beaucoup de ses amis, raconte-t-il, lui conseillaient de ne pas obéir à cet ordre de comparution, sous prétexte que, d'après le droit canon, nul ne pouvait être obligé à se présenter devant un tribunal en dehors de sa province ecclésiastique. Comprenant lui-même combien une telle raison était peu fondée, Bérenger se résolut à aller à Vercelli pour l'époque indiquée ; mais, auparavant, il se disposa à aller voir le roi de France Henri Ier. On sait que le roi de France était en même temps abbé du monastère de Saint-Martin de Tours; à ce dernier titre, il avait juridiction sur Bérenger, qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, était écolâtre de Tours, et celui-ci avait besoin de la permisssion du roi pour le long voyage et la longue absence qu'il projetait. Mais, au lieu de partir directement pour Paris, Bérenger fit un long détour pour visiter son ancien ami Ansfroid, abbé de Préaux. Il espérait faire rétracter à Ansfroid son discours de Chartres, et le ramener à des sentiments hétérodoxes sur l'Eucharistie. Ansfroid fit à Bérenger une réception honorable ; il eut, dans sa propre cellule, un long entretien avec lui sur la question en litige ; mais tous les efforts de l'hérésiarque pour attirer son ami dans l'hérésie, restèrent inutiles. Ansfroid, restant fidèle à son discours de Chartres et à la foi de l'Église, reprocha à Bérenger, qui lui alléguait constamment des textes des Pères, de ne pas remonter jusqu'à l'Écriture sainte, et de négliger beaucoup trop cette première source de vérité.

« Avant de te quitter, ô excellent père, écrit quelque temps après cette entrevue Bérenger à Ansfroid, avant de te quitter, je t'avais entendu dans ta chambre discutant cette question[1] qui, à proprement parler, n'est même pas une question. En effet, la chose est évidente par elle-même ; elle l'est pour quiconque a des yeux, non pas des yeux d'animal, mais des yeux d'homme, des yeux sachant supporter la lumière et n'étant pas constamment dans les ténèbres ; des yeux que n'aveugle pas, selon la parole de saint Augustin, la

[1] Celle de l'Eucharistie.

fumée d'une victoire vaine. Je me souviens de tes paroles et de l'avis que tu m'as donné alors d'étudier de préférence les textes évangéliques et apostoliques[1]. »

De l'abbaye de Préaux, Bérenger se rendit à Chartres, où il fut fort mal reçu par le clergé. Bérenger avait certainement plusieurs condisciples parmi les membres de ce clergé, puisqu'il avait fait à Chartres une partie de ses études sous la direction de l'évêque Fulbert ; aussi le bruit de ses erreurs et de sa condamnation à Rome y avait causé un grand émoi, et le récent discours prononcé à Chartres par l'abbé Ansfroid avait encore plus, pour me servir d'une expression moderne, mis l'affaire de Bérenger à l'ordre du jour. Celui-ci, qui savait combien le clergé de Chartres était opposé à ses innovations doctrinales, avait projeté de traverser la ville sans accepter avec qui que ce fût une discussion dogmatique. Mais il comptait sans l'indignation des Chartrains, qui voulurent forcer quand même Bérenger à faire connaître sa doctrine sur l'Eucharistie. Voici comment l'hérésiarque, encore tout ému de cet incident, le raconte dans sa lettre à l'abbé Ansfroid :

« Je vins à Chartres après t'avoir quitté, et j'étais fermement résolu de n'accepter dans cette ville aucune discussion sur la question controversée. Je me disais que, si je pouvais gagner ma cause par-devant les évêques auprès desquels je me rendais, j'aurais ensuite facilement raison des autres ; et puis je connaissais le clergé de Chartres, et je savais qu'il contenait à peine un membre capable de comprendre une discussion de ce genre. En admettant qu'on pût raisonner avec quelques-uns d'entre eux, mon passage était trop rapide pour avoir le temps de les convaincre. Mais c'est alors que survint cet aveugle qui conduisait d'autres aveugles. Où est l'honneur de l'Église, où est le soleil de justice si, dans une question religieuse, on admet comme porte-drapeau un homme que les évêques eux-mêmes regardent comme infâme, un homme sans autorité et perdu de vices, le dernier des bouffons, un homme dont les tribunaux civils ne tolèreraient pas la présence ? Il est venu à moi avec une tourbe d'ignorants, comme avec une multitude armée de glaives et de bâtons, et je me suis vu dans l'obligation de parler;

[1] Lettre de Bérenger à Ansfroid, abbé de Préaux, dans SUDENDORF, *l. c.* p. 209. Après le passage que nous avons traduit, Bérenger écrit cette phrase, dont le sens est assez obscur :

Stupueram multum apud me neque tardilati meæ vigilantiorem circa evangelica et apostolica dicta diligentiam arrogare presumebam, quasi subtilitas tua mitius circa utrumlibet valuisset. Sur cette entrevue de Préaux, voyez aussi DURAND, *Liber de corpore et sanguine Christi*, pars IX, dans MIGNE, *Patrol.*, t. CXLIX, col. 1421.

néanmoins, j'ai fait tous mes efforts pour ne pas abandonner aux chiens les choses saintes; je ne leur ai fait aucune concession, quoiqu'ils aient prétendu le contraire. Pendant le débat, dans la discussion, Arnoulf en appela beaucoup à ton autorité, et déclara, en le prouvant, que tu avais fait connaître ton sentiment au milieu d'eux et que tu avais mis de côté toutes les autorités, tous ceux qui avaient commenté l'Évangile, pour t'en tenir à la décision du Saint-Siége[1]. »

Ce passage de Bérenger n'est pas le seul qui fasse connaître la conférence de Chartres ; nous possédons encore, sur ce même sujet, deux lettres échangées entre l'hérésiarque et le clerc Ascelin de Chartres. Comme ces lettres ont le grand avantage d'indiquer avec précision les doctrines de Bérenger à l'époque de cette conférence, il nous sera permis de les reproduire ici.

Béranger au frère Ascelin.

« Je vous aurais écrit d'une toute autre manière si Dieu avait bien voulu m'en laisser le loisir; mais puisqu'il en a décidé autrement, permettez-moi de ne vous envoyer que ces quelques lignes Lorsque j'ai passé au milieu de vous, mon intention était de ne discuter avec personne au sujet de l'Eucharistie, avant d'avoir, à l'aide des Évangiles et des écrits des Apôtres, justifié ma foi pardevant les évêques auprès desquels je me rendais. Cette résolution vous explique pourquoi je n'ai à peu près rien répondu, pourquoi je n'ai consenti à rien dans ce colloque auquel, tu en conviendras toi-même après un instant de réflexion, tu avais eu le plus grand tort de venir. C'est encore pour la même raison que je me suis tu lorsque Guillaume a émis cette proposition condamnable et sacrilége, à savoir, que tout homme devait à la Pâque s'approcher de la table du Seigneur. Mais pour en venir à l'objet de cette lettre, Guillaume, me dit-on, prétend actuellement que j'ai été obligé d'avouer que Jean Scot était hérétique. Si tu te souviens suffisamment de mes paroles, tu peux attester que ce bruit est faux, quoique toi-même tu tiennes Jean Scot pour un hérétique. Ce jugement que tu portes sur Jean Scot est inconsidéré, impie et tout à fait indigne de ton sacerdoce; c'est ce que te fera comprendre Celui dont parle l'Apôtre aux fidèles lorsqu'il dit : « Si votre foi avait subi quelque altération, « Dieu vous le fera connaître. » Tu as contre toi la nature elle-même, tu as contre toi les écrits évangéliques et apostoliques, si ta foi est conforme à celle de Paschase, car c'est lui seul qui a imaginé que la substance du pain faisait tout à fait défaut dans le sacrement du Corps du Seigneur. Voici ce que j'ai dit au sujet de Jean Scot : j'ai dit que je n'avais pas lu tout ce qu'il avait écrit, ce qui est vrai aujourd'hui encore. J'ai ajouté que d'après ce que

[1] Sudendorf, *op. cit.* p. 209.

j'avais lu de Jean Scot touchant l'Eucharistie, on ne pouvait pas plus faire de lui un hérétique qu'on ne le pouvait à l'égard des Pères énumérés dans ma lettre à Lanfranc. Enfin j'ai déclaré que s'il y avait dans Jean Scot quelque expression moins correcte, je m'empressais de le reconnaître. Telles ont été mes paroles, et, pour la raison indiquée plus haut, je ne me suis laissé entraîner dans aucune discussion. Tu sais en outre, ô homme excellent, que mon adversaire n'a pu m'incriminer que sur les deux propositions suivantes et qu'il prétend avoir été émises par moi. J'aurais dit que, d'après les paroles mêmes de la consécration, la matière du pain se trouvait dans le sacrement, et en second lieu, que la crosse de l'évêque n'était pas le signe de la juridiction sur les âmes. Tu peux te souvenir que j'ai donné mon assentiment tout entier à la première de ces deux propositions, et en effet, un enfant encore à l'école, mais qui se rend compte de la structure grammaticale d'une phrase, suffirait à la démontrer. Quant à la seconde proposition, j'ai dit et j'ai affirmé, et j'affirme encore maintenant, que la crosse de l'évêque est le signe de juridiction sur les âmes; mon sentiment est donc parfaitement intelligible pour quiconque veut le comprendre. Mon intention serait maintenant d'avoir avec quelques-uns d'entre vous, si cela ne présente pas de dangers, un entretien pour vous exposer ma foi, ainsi que j'avais l'intention de le faire par-devant les évêques ; mais aussi longtemps que cela me sera impossible, je te prie, au nom du Seigneur, de ne pas soutenir à tort que j'ai condamné Jean Scot. Réfléchis aussi à cette malédiction de l'Évangile : « Malheur à vous qui, ayant la clef de la « science, ne vous en servez pas pour entrer, et qui empêchez « d'entrer ceux qui voudraient le faire. » Souviens-toi également de cette prophétie adressée au peuple : « Ce peuple pousse à la « colère, et ceux-là sont des fils menteurs qui disent à ceux qui « voient : « Ne voyez pas,» et à ceux qui regardent : « Ne regardez « pas avec nous ce qui est juste. » C'est bien là le sens des paroles que votre Arnulfe m'a adressées dans ce colloque, lorsqu'il me disait de vous laisser la foi dans laquelle vous avez été élevés. Mon unique préoccupation est de faire respecter la doctrine des Évangélistes, des Apôtres, de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme. Comme je connais parfaitement ta pénétration, je me fais fort de te prouver de la manière la plus évidente que c'est là mon unique but ; il me suffira pour cela de m'entretenir de vive voix avec toi. En attendant que Dieu m'accorde une occasion de le faire, je t'ai écrit ces lignes vaille que vaille. Adieu [1]. »

Au seigneur Bérenger le frère Ascelin.

« J'ai recu dernièrement tes lettres avec joie, parce que j'espérais qu'elles m'apportaient le plaisir d'apprendre ta conversion. Mais,

[1] *Patrol. lat.*, t. CL, col. 66, dans les *Prolégomènes aux Œuvres de Lanfranc*, édit. d'Achery.

après les avoir lues, ma joie s'est changée en tristesse, car je vois que tu t'obstines dans ton ancienne erreur. O Seigneur! qu'est devenue cette vive intelligence, cette pénétration, cette prudence qui te distinguaient auparavant, puisque tu as oublié ou du moins tu feins d'avoir oublié ce qui s'est dit dans notre colloque, sans parler d'oublis plus graves. Si Guillaume avait dit, sans autre explication cette phrase que tu lui prêtes : *Tout homme doit à Pâques s'approcher de la table du Seigneur*, à coup sûr il serait sacrilége; mais les témoins qui ont assisté à l'entretien affirment que Guillaume n'a pas parlé de cette manière. Il a dit, et nous pouvons tous le certifier, que chaque chrétien doit s'approcher à la Pâque de la table du Seigneur, à moins qu'il n'ait commis quelque péché qui ne lui permette pas de prendre part à ce banquet salutaire. C'est le confesseur qui sera juge de ce qu'il doit faire, car, sans cela, le pouvoir des clefs serait annulé. Pour parler de ce qui me concerne, je ne crois pas, tout bien considéré, avoir eu tort de m'être rendu à ce colloque. J'y suis venu, en effet, avec cette conviction qui, avec le secours de Dieu, sera toujours pour moi certaine, indubitable, à savoir, qu'à l'autel, par la vertu du Saint-Esprit et par le ministère du prêtre, le pain et le vin sont changés au corps et au sang du Christ. L'Écriture sainte le prouve avec assez d'évidence, si elle n'est pas soumise à une interprétation déloyale. Quant à Jean Scot, je n'ai pas à son égard une opinion irréfléchie, injuste et indigne de mon sacerdoce, puisque je vois ce Jean Scot combiner tous ses efforts pour me persuader que ce qui est consacré sur l'autel n'est ni le véritable corps ni le véritable sang du Christ; c'est ce qu'il s'efforce de faire en faisant dire aux opuscules des saints Pères ce qu'ils ne disent pas. Je citerai comme exemple ce passage tiré d'une prière de saint Grégoire : « Nous vous demandons, ô Seigneur, que vos sacrements produisent en nous les effets qu'ils doivent y produire, afin que *quæ nunc specie gerimus, rerum veritate capiamus*. En commentant ce passage, Jean Scot, entre autres assertions contraires à notre foi, écrit : *Specie geruntur ista non veritate*. Ton intelligence, j'en suis sûr, comprend facilement que cette assertion n'est pas catholique; tu as, du reste, été obligé de l'avouer dans le colloque, lorsque je t'ai lu, dans le livre de Jean Scot, la prière de saint Grégoire avec le commentaire de Scot; il est vrai qu'alors comme à présent tu nous a déclaré que tu n'avais pas encore lu le livre jusqu'au bout. Mais, en vérité, comment étant aussi prudent que tu l'es, peux-tu louer si fort ce que tu ne connais pas? car il est évident que tu n'aurais pas ainsi loué ce livre si tu l'avais connu. En effet, ta prudence sait très-bien qu'il faut se garer des paroles hérétiques comme de ces philtres empoisonnés qui, après avoir réjoui le palais, causent ensuite la mort.

« Je ne suis pas simplement d'accord avec Paschase et avec les autres catholiques, je suis absolument convaincu et absolument certain que sous l'espèce du pain et du vin les fidèles reçoivent à l'autel le véritable corps et le véritable sang du Christ.

« Tu m'objectes qu'en parlant ainsi je parle contre la nature; mais, pour moi, la nature n'est autre que ce que Dieu veut qu'elle soit. Quel est le sage qui donnerait uniquement le nom de nature à l'origine des choses? Ne devra-t-il pas avouer plutôt que la volonté de Dieu est la première cause de toutes les natures et de ce qui naît selon les lois de la nature? Or la volonté de Dieu est si efficace et si omnipotente, qu'il lui suffit de vouloir pour que la chose se fasse.

« Celui dont l'Écriture sainte dit : « Le Seigneur fait tout ce qu'il « veut, » celui-là a voulu manifester sa puissance dans l'Eucharistie; il a voulu que le pain et le vin qui sont offerts sur l'autel fussent, par la consécration du Saint-Esprit et par le ministère du prêtre, changés en son corps et en son sang, et qu'en même temps ils fussent mystiquement immolés.

« Il insinue lui-même cette vérité dès le début de l'institution de ce sacrement, lorsqu'il dit à ses disciples : *Prenez et mangez; ceci est mon corps*. Et de peur que ses disciples ne comprissent pas; de peur qu'ils ne songeassent à tout autre corps, car les fidèles sont aussi appelés les membres du Christ, il ajoute pour plus de clarté : *qui sera livré pour vous*, et de même en parlant du calice il dit : *qui sera répandu pour vous*.

« Voilà comment notre Rédempteur nous instruit, voilà comment il spécifie le corps et le sang qu'il nous recommande. C'est au moment même où les disciples regardaient de leurs yeux charnels le pain et le vin, que la Vérité leur dit : *Voici le corps qui sera livré pour vous*, et *voici le sang qui sera répandu pour plusieurs*.

« Quoi de plus positif? Quoi de plus clair? Quoi de plus doux? Oh! combien il est sûr d'affirmer ce que la vérité elle-même affirme! Combien il est dangereux de s'opposer à ce qu'elle dit! Voilà ce que les Évangélistes attestent, ce que les Apôtres proclament, ce que les docteurs établissent lorsqu'on les comprend bien. Que celui qui interprète mal ce qu'ils ont bien dit, considère lui-même s'il a bien mérité d'eux. Nous ne devons pas être surpris, pas plus que nous ne devons douter que Dieu puisse unir au corps que le Rédempteur a pris dans le sein de la Vierge Marie ce qui est consacré sur l'autel par la vertu du Saint-Esprit et par le ministère du prêtre; car il ne s'agit là après tout que de deux substances, l'une et l'autre corporelle, l'une et l'autre visible, tandis que nous, nous sommes un composé de substance mortelle et de substance immortelle, de substance corporelle et de substance incorporelle, et en outre nous croyons qu'en Jésus-Christ la nature humaine et la nature divine sont unies dans la même personne.

« Quand vous aurez expliqué, ô vous qui n'êtes que cendre et poussière, la raison d'être et l'économie de notre existence et de celle du Christ, vous serez autorisé à soumettre à votre critique l'économie de l'Eucharistie : *Qui donc connaît les pensées du Seigneur, qui donc a été son conseiller?*

« Je t'ai écrit brièvement ces choses pour te prouver qu'en partageant le sentiment de Paschase, je ne me mettais en contradiction

ni avec la nature, ni avec les écrits évangéliques et apostoliques. Tu me supplies au nom du Seigneur de ne pas affirmer faussement que tu aies avec nous condamné Jean Scot. Je me rends volontiers à ta prière. Toutefois, je te ferai observer que, vaincu par l'évidence, tu as condamné avec nous le commentaire de Jean Scot sur la prière de saint Grégoire insérée plus haut.

« En dernier lieu, je crains que cette malédiction évangélique dont tu me menaces ne se retourne, ce qu'à Dieu ne plaise, contre toi ; car tu as la clef de la science et tu n'entres cependant pas, puisque ta foi diffère de celle de l'Église tout entière, et en outre tu fermes l'entrée de la science à ceux qui se laissent persuader par toi. Quant à ce que le seigneur chantre Arnulfe t'a objecté de nous laisser la foi dans laquelle nous avons été élevés, il a agi sagement en parlant ainsi, et cette parole, si tu le voulais, pourrait être très-utile pour ton salut; elle aurait dû, en effet, si cela était possible, t'empêcher de vouloir, toi seul et tes compagnons si tu en as, changer cette voie que nos docteurs si saints, si sages, si catholiques, ont fait si droite, si aplanie et si sûre, de telle sorte que celui qui la suit ne s'égare jamais, et que celui qui ne la suit pas s'égare toujours.

« Maintenant, laissant là toute cette argumentation, je voudrais à cœur ouvert t'exhorter à changer d'avis et à ne plus chercher à nous faire croire ces folles et dangereuses nouveautés, à ne plus avoir si grande confiance en toi-même, et à te soumettre humblement à l'Évangile, de peur que le beau talent que Dieu t'a donné s'évanouisse et ne soit comme jeté dehors et foulé aux pieds.

« Tu devrais rougir de soutenir un livre qui a été condamné à Vercelli dans un synode plénier, où toi-même tu as été flétri comme entaché d'hérésie. Reviens, je t'en prie, aux traditions catholiques et apostoliques, afin que se réalise à ton égard ce texte des Apôtres que tu me cites dans ta lettre : *Si votre foi subit quelque altération, Dieu vous le fera connaître* [1]. »

Ce fut après l'entrevue de Chartres que Bérenger vint trouver le roi de France, abbé de Saint-Martin de Tours, pour lui demander la permission de se rendre en Italie au concile de Vercelli; le roi, à qui les clercs de Chartres avaient déjà fait parvenir d'assez défavorables renseignements sur Bérenger, s'empressa de faire mettre celui-ci en prison et lui fit enlever tout l'argent qu'il avait sur lui. Nous dirons plus tard comment il faut envisager cette mesure du roi, qui a si fort embarrassé ceux qui, comme Gfrörer, ont voulu faire du souverain de la France le promoteur et le protecteur de l'hérésie de Bérenger. Nous nous bornerons maintenant à insérer ici la fin de la lettre

[1] *Patrol. lat.*, t. CL, col. 67 sq, dans les *Prolégomènes aux Œuvres de Lanfranc*, édit. d'Achery.

de Bérenger à Ansfroid, abbé de Préaux, dont nous avons déjà donné plus haut plusieurs fragments. L'hérésiarque y raconte son infortune, et y consigne les réflexions dogmatiques que lui inspire sa prison, car tout indique qu'il l'a écrite pendant sa captivité.

« La divine Providence voulut qu'après avoir quitté Chartres je fusse jeté en prison ; là, dans ma solitude, j'ai beaucoup réfléchi ; je me suis souvenu de ce que tu m'avais dit et de ce que les clercs de Chartres m'avaient répété. Je me suis rappelé que tu t'étais rendu coupable d'un grand scandale vis-à-vis de cet aveugle qui t'avait raconté la sentence prononcée contre moi dans le Concile de Rome, je veux dire cette abbé de Saint-Julien de Tours, en face duquel tu as dissimulé et caché la vérité évangélique.

« J'ai alors demandé l'Évangile selon saint Jean et je l'ai examiné, au point de vue de la question en litige, avec une attention aussi profonde qu'il m'a été possible. Cet examen m'a laissé stupéfait ; je me suis demandé comment on pouvait nier une telle évidence, comment les yeux d'un homme intelligent ne voyaient pas à l'aide d'une pareille lumière. Je n'ai pu cacher mon étonnement, je ne le devais pas du reste, j'ai craint qu'on ne pût appliquer à ta paternité ce texte de l'Évangile : « Malheur à vous qui possédez la clef de la science, et qui, non contents de ne pas vous servir de cette clef, empêchez encore les autres de devenir savants. Oui, tout ce que nous disons nous est compté pour rien, sous prétexte que nous n'avons ni la dignité, ni les mérites des autres, quand même ce que nous avancerions serait magnifique et divin ; il faudrait encore y joindre votre approbation, ô vous tous qui semblez habiter sur les sommets ! Et cependant, il ne faut pas oublier cette menace du Seigneur : « Le fils de l'homme rougira de « celui qui aura rougi de moi et de mes discours. » Je demande à la miséricorde du Seigneur Jésus que ces paroles que je viens de prononcer ne soient pas pour toi, un jour, un sujet de confusion. Puisque la vérité que je soutiens est la seule qu'on puisse déduire de l'Évangile et des écrits apostoliques, ce qui est absolument incontestable ; puisqu'elle est soutenue, sans les moindres ambages, par les interprètes et les scrutateurs les plus illustres et les plus autorisés des écritures du Canon, par ceux qui ont affermi de leur autorité l'autorité de l'Église et qui l'ont fait prévaloir ; puisqu'ils affirment cette vérité de la manière la plus explicite, et avec une incomparable clarté, et cela non pas en quelques rares passages, mais en plusieurs endroits et dans des traités entiers ; puisqu'il en est ainsi, pourquoi ton esprit chrétien rougit-il de cette doctrine ? pourquoi rougir, non pas seulement des écrits évangéliques et apostoliques, mais encore des commentaires les plus authentiques et des plus illustres de l'Écriture sainte, comme sont ceux de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme ? Voilà [1] ! »

[1] SUDENDORF : *Berengarius Turonensis*, p. 209 sq.

C'est pendant que Bérenger écrivait à Ansfroid ces réflexions et cette apologie, dans sa prison qui ne paraît pas avoir été bien rigoureuse, que le pape Léon IX présidait à Vercelli le synode annoncé déjà depuis plusieurs mois. Voici ce que cette assemblée décida à l'égard de l'hérésiarque. Nous le savons par Lanfranc et par Bérenger lui-même; commençons par le texte du vénérable prieur du Bec.

« Au mois de septembre suivant se tint un concile à Vercelli, sous la présidence du Pape. Tu n'as pas assisté à cette assemblée, quoique tu eusses été convoqué; quant à moi, je m'étais décidé, sur l'ordre et sur les prières du Pape, à rester auprès de lui jusqu'à l'époque de la réunion de ce synode. En présence des membres de l'assemblée venus des diverses parties du monde, on lut le livre de Jean Scot sur l'Eucharistie, et il fut condamné; ton sentiment fut aussi exposé et également condamné; enfin on définit la foi de l'Église romaine que je professe et qui doit être professée, et elle reçut l'assentiment et la confirmation de tous. Deux clercs, qui se donnèrent comme tes envoyés et qui voulurent prendre ta défense, faiblirent dès le début et furent faits prisonniers [1]. »

On devine la réponse que fit Bérenger à ce passage du livre de Lanfranc; il démontra que son emprisonnement par le roi de France ne lui avait pas permis de se rendre à Vercelli; mais, selon sa coutume, il accompagna ces explications des diatribes les plus violentes et des accusations les plus haineuses contre ses adversaires.

« Tu écris, dit-il à Lanfranc, que je n'ai pas assisté au synode de Vercelli, quoique j'eusse été convoqué; mais évidemment c'est ta méchanceté qui t'a fait proférer cette calomnie; ton intention était d'exciter contre moi ceux qui liraient ton assertion menteuse, tandis que, dans toute cette affaire, au lieu de mériter le blâme, j'étais digne de commisération. Ce n'est pas contre moi, c'est contre ce Pape que l'on doit s'indigner, car il a fait preuve vis-à-vis de moi d'une aversion qui n'est pas digne de sa paternité chrétienne et apostolique. On m'avait dit que ce Léon me prescrivait de me rendre au concile de Vercelli, mais, sur ce point, je n'étais nullement tenu d'obéir au Pape. Des ecclésiastiques, des amis, me conseillaient de ne pas tenir compte de cet ordre, par la raison que, selon le droit ecclésiastique, nul ne peut être mandé à comparaître par-devant un tribunal situé en dehors de sa province; toutefois, par respect pour le pontificat romain, je pris le chemin de Rome, et, pour plus de sécurité, je me rendis tout d'abord auprès du roi de France, parce qu'il était abbé de l'église dont j'étais moi-même clerc. Je ne

[1] B. Lanfranci, *Liber de corpore et sanguine Domini*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CL, col. 413.

pensais pas que la dignité royale, que la paternité abbatiale me ménageassent une sinistre aventnre; je ne pensais pas descendre de Jérusalem à Jéricho, je croyais monter de Jéricho à Jérusalem; mais le roi me fit jeter en prison et me livra à l'un des siens pour me faire enlever tout ce que je possédais. Ce Léon entendit à Vercelli l'histoire de mon malheur, et n'en fut nullement ému ; ni le souci de sa dignité apostolique, ni la commisération paternelle qu'il aurait dû avoir ne firent impression sur lui, et cependant, si ce n'avait été à cause de moi, du moins par respect pour ce siége apostolique auprès duquel je me rendais après en avoir reçu l'ordre, il aurait dû se prononcer contre celui qui m'avait mis en prison, qui m'avait dépouillé de tout; il aurait dû tourner vers lui son glaive spirituel. Au lieu d'agir ainsi, dans ce même concile, il m'a, d'une voix sacrilége, traité d'hérétique (je dis sacrilège parce que, d'après l'Écriture, les paroles d'un prêtre sont ou vraies ou sacriléges; or, dans le cas présent, grâce à Dieu, la parole du Pape n'était pas vraie). J'ai donc le droit de conclure que la religion et la pitié que l'on doit aux malheureux, l'ont laissé insensible. Je m'attarde dans cette discussion, et c'est ce que je voudrais éviter ; mais c'est l'insigne fausseté de ton écrit qui m'oblige à agir ainsi. Tu as donc écrit : *Tu n'as pas assisté à cette assemblée, quoique tu eusses été convoqué.* Je réponds brièvement : le droit ecclésiastique ne permettait pas que je fusse convoqué; toutefois, par respect pour l'Église romaine, je n'ai pas refusé de me présenter, j'ai fait ce que j'ai pu pour cela. Comme tous ces faits étaient parfaitement connus de toi, ainsi que de beaucoup d'autres personnes, en écrivant cette phrase, tu savais parfaitement que tu écrivais une calomnie. C'était donc te faire tort à toi-même que d'agir de cette manière. Tu aurais dû t'abstenir de pareilles faussetés, si ce n'était pas à cause de moi, du moins à cause de toi; car, en croyant me précipiter dans le Tessin, tu t'es toi-même précipité dans le Pô. Tu ajoutes que le livre de Jean Scot a été lu devant tous les membres de l'assemblée venus des diverses parties du monde, et qu'il a été condamné. J'ai déjà dit à ce sujet que, moi-même, je t'avais entendu raconter, comme il suit, la condamnation de ce livre. Tu disais que ce livre avait été condamné parce qu'une phrase du livre portait que le sacrement de l'autel était la similitude, la figure et le gage du corps et du sang du Seigneur. Cette phrase aurait dû, au contraire, prouver qu'il était en harmonie avec les Écritures. Ceux qui ont assisté à ce concile de vanité m'ont rapporté que la lecture de ce seul passage avait suffi pour faire condamner le livre, et cependant le Seigneur dit: «Scrutez les écritures,» et le poëte dit de son côté, avec un grand sens philosophique : « Ces choses plairont lors« qu'elles auront été répétées dix fois. »

Ce Pierre, diacre de l'Église romaine, prouve bien son ineptie; c'est lui qui a hâté la sentence en disant : *Si nous n'avons encore que la figure, quand donc aurons-nous la réalité?* Il n'a pas pris garde à ce que dit saint Augustin (suivent deux citations de saint Augustin). D'après toi, les membres de l'assemblée de Vercelli étaient

venus de toutes les parties du monde; à cet égard, j'ai déjà dit que l'Église entière croit maintenant qu'il ne faut pas rebaptiser, et cependant, à l'époque d'Agrippinus, évêque de Carthage, à l'époque de saint Cyprien, des évêques venus de toutes les parties du monde et réunis en concile, des évêques bien autrement savants et bien autrement pieux que ceux de notre époque, ont enseigné qu'il fallait rebaptiser, et pendant longtemps ont maintenu cette coutume dans les églises d'Afrique. Du reste, il est tout à fait faux que les membres de Vercelli fussent venus de toutes les parties du monde; en réalité, tous ceux qui ont assisté à ce tumultueux conciliabule étaient du même pays et parlaient la même langue. Tu ajoutes que mon sentiment a été exposé à Vercelli, je réponds de la manière la plus véridique et avec le témoignage de ma conscience qu'à cette époque, je n'avais encore jamais fait connaître mon sentiment. Moi-même je ne m'en rendais pas compte alors comme maintenant, je n'avais pas alors souffert pour la vérité autant que j'ai souffert depuis, je n'avais pas autant approfondi les Écritures. Si, comme tu l'écris, quelqu'un a fait connaître mes sentiments dans ce concile, le droit ecclésiastique ne permettait cependant pas de condamner un absent qui n'avait pas été averti; ce mépris du droit montre le le cas qu'il faut faire du concile de Vercelli. Oui, je le répète, et aucune fausseté ne pourra altérer la vérité de ce que j'avance, à Vercelli, où tu prétends qu'on a fait connaître mes opinions, il ne se trouvait personne qui connût ma manière de voir sur l'Eucharistie. Tu parles de la foi de l'Église parce que tu donnes le nom d'*Église* à des troupes de niais, mais contre cette église j'ai l'autorité souveraine de Celui qui a dit : « Laissez-les; ce sont des aveugles conduisant d'autres aveugles. » (Suivent quelques considérations théologiques sur l'Eucharistie.) *Tu prétends que deux de mes clercs se trouvaient à Vercelli;* en vérité, il y a de quoi s'étonner de ce que, connaissant les faits comme tu les connais, tu te permettes, par haine contre moi, de mentir comme tu le fais. Dans ton écrit, tu me reproches, bien à tort, il est vrai, de maltraiter cet Humbert, mais j'ai bien le droit de te répondre :

« Médecin, guéris-toi toi-même. »

Oui, après avoir incriminé mon écrit, et, grâce à Dieu, de la manière la plus injuste, tu n'aurais pas dû chercher par des fausetés à exciter le lecteur contre moi. En réalité, mes clercs n'assistaient pas au concile et ils n'ont pas essayé de me défendre. L'un de ceux dont tu parles était, comme moi, chanoine de l'église de Saint-Martin; il avait été le commensal et le disciple de Wazon, évêque de Liége, d'illustre mémoire; c'était un jeune homme d'une érudition remarquable, d'une grande probité et honnêteté. Lorsque le roi de France, oublieux de sa dignité, m'avait fait emprisonner par un jeune homme, son favori, pour m'extorquer, chose triste à raconter, plus d'argent que je n'en avais jamais possédé, le clergé de Saint-Martin résolut d'envoyer ce clerc à Vercelli auprès de ce Léon

pour essayer de l'intéresser à mon infortune et de l'amener à faire quelque démarche en ma faveur. Durant le convent de Vercelli, le Pape ayant posé une question à un membre de l'assemblée, et celui-ci lui répondant, le chanoine de Saint-Martin crut entendre, ainsi qu'il me l'a raconté lui-même, que ce membre de l'assemblée affirmait que j'étais hérétique; mis hors de lui par une pareille assertion, il s'écria, sans savoir à qui il s'adressait : « De par le Seigneur tout-puissant, tu mens! » L'autre clerc était un de tes compatriotes, nommé Stephane; il connaissait le chanoine envoyé par le clergé de Saint-Martin. Lorsqu'il vit que, grâce à tes efforts, on déchirait le livre de Jean Scot, il fut saisi d'un saint zèle et ne garda pas le silence; il déclara qu'en agissant avec une pareille précipitation et sans un examen plus approfondi, un livre de saint Augustin pourrait être aussi bien déchiré. Ce Léon ordonna alors de s'emparer de la personne de ces deux clercs, non pas pour qu'on leur fît subir quelque injure ou quelque mauvais traitement, mais de peur que la foule ne se portât à quelque extrémité contre eux. En écrivant donc dans ton indigne *factum*, indigne parce que tu connaissais les faits, en écrivant : « les deux clercs qui voulurent te défendre faiblirent dès le début, » tu as affirmé une grande fausseté. Nul n'a discuté avec eux, ils n'ont pas cherché à me défendre et à plaider ma cause, ils ont été tentés comme l'a été le Christ, et comme l'a été aussi Pierre sur lequel repose l'Église romaine [1]. »

Ce procédé du roi de France vis-à-vis de Bérenger a été très-diversement apprécié par les historiens. Plusieurs ont prétendu que cet emprisonnement n'était qu'une comédie, et que le roi de France a joué, à l'égard de l'hérésiarque du XIe siècle le rôle que l'électeur de Saxe a joué à l'égard de Luther, qu'il a simplement voulu le mettre à l'abri des condamnations et des persécutions qui l'attendaient au synode de Vercelli. L'examen attentif des faits prouve que cette supposition n'est pas soutenable. Voici, ce nous semble, les véritables motifs qui ont, dans cette circonstance, dirigé la conduite du roi. L'histoire du concile de Reims du mois d'octobre 1049 prouve que le roi Henri Ier, dominé par quelques conseillers, ne voulait pas que la papauté se mêlât des affaires intérieures de l'Église de France : ces conseillers avaient, contre toute intervention du Saint-Siége, des raisons personnelles; ils craignaient que les fautes dont ils se sentaient coupables ne fussent punies par l'incorruptible Léon IX. Mais, d'un autre côté, le roi n'aimait pas Bérenger [2], et ne désirait en aucune

[1] Berengarii *De sacra Cœna*, édit. Vischer, p. 37 sq.
[2] Sudendorf : *Berengarius Turonensis*, p. 211 sq.

façon que l'hérésie de l'écolâtre de Tours infectât son royaume. Aussi, sous l'influence de ce double sentiment, il devait désirer que le pape ne jugeât pas cette affaire et qu'elle fût traitée devant un concile de prélats français. De là la mesure radicale qu'il prit vis-à-vis de Bérenger pour l'empêcher d'aller à Vercelli, de là aussi sa résolution de convoquer un concile national à Paris. Mais, en agissant ainsi, le roi Henri ne tenait pas compte du droit qu'avait le Saint-Siége de se prononcer sur une question dogmatique ; ce n'était pas à lui, c'était à Léon IX à traiter cette affaire ; et puis, dans l'espèce, il y avait aussi une difficulté canonique très-sérieuse. L'évêque d'Angers, Bruno, était accusé de partager l'hérésie de Bérenger, et les preuves que nous avons données établissent que cette accusation était fondée. Il fallait donc faire aussi comparaître Bruno par-devant le concile national ; mais, s'il était trouvé coupable, ses collègues n'avaient pas pour cela le droit de le déposer, le Saint-Siége seul avait ce droit. On s'aventurait donc à juger des prévenus sans avoir le pouvoir de les punir ; c'était évidemment s'engager dans une impasse.

La nouvelle de la prochaine réunion d'un synode français, pour juger Bérenger et ses complices, émut tous ceux qui avaient à cœur les intérêts du Saint-Siége ; Déoduin, évêque de Liége, se fit l'écho de ces sentiments dans la remarquable lettre suivante, qu'il adressa sur ces entrefaites au roi de France :

A Henri, très-glorieux et très-invincible roi des Francs, Déoduin, évêque de Liége.

« Que le Dieu tout-puissant vous accorde de gouverner votre royaume terrestre de telle sorte, que vous soyez un jour couronné pour l'éternité dans l'assemblée des saints.

« Un bruit venu de la Gaule et répandu dans la Germanie tout entière nous a appris que Bruno, évêque d'Angers, et Bérenger de Tours, renouvelant à notre époque les antiques hérésies, prétendaient que le corps du Seigneur était plutôt l'ombre et la figure du corps du Seigneur que le corps lui-même ; qu'ils rejetaient les mariages légitimes, et, autant qu'ils le pouvaient, le baptême des enfants. On dit que, pour les réfuter et les confondre publiquement, le zèle et la ferveur dont vous avez déjà fait preuve à l'égard de la sainte Eglise, vous ont décidé à convoquer un concile ; c'est le moyen que vous avez choisi pour effacer cet opprobre de votre très-noble royaume et pour en faire disparaître, s'il est possible, jusqu'au souvenir. O résolution vraiment pieuse et tout à fait digne

d'un roi ! Plût à Dieu qu'elle pût être mise à exécution pour que le châtiment atteignît sans retard ceux qui auront été reconnus coupables de ce sacrilége (il est, du reste, très-facile d'établir leur culpabilité) ! Mais nous pensons qu'on ne pourrait par ce moyen arriver à les punir, parce que Bruno est évêque; vous savez qu'un évêque ne peut être condamné que par l'autorité apostolique. Cette raison fait que nous tous, fils de la sainte Église, nous sommes en proie à une très-vive douleur. Si ces misérables, ces hommes perdus comparaissent devant le concile (c'est ce qu'ils demandent, parce qu'ils sont sûrs de l'impunité), comme il ne sera pas possible de les punir, même lorsqu'ils auront été trouvés coupables, il résultera de là un très-grand scandale pour les fidèles. Lorsque ceux-ci verront que ces hommes restent impunis, qu'ils conservent leurs charges et dignités, ils en concluront que le concile n'a pu les réfuter ou qu'il les absout, et, au lieu de s'améliorer, la situation deviendra pire. Nous supplions donc Votre Majesté de ne pas daigner écouter leurs assertions impies, sacriléges et néfastes, jusqu'à ce que le siége de Rome vous ait accordé le pouvoir de les condamner. Il ne serait même pas nécessaire de donner audience à de pareils hommes; au lieu de songer à réunir un concile pour les entendre, il vaudrait mieux songer au supplice qu'ils méritent. On a eu raison de discuter avec des hérétiques lorsque, ces questions et d'autres analogues n'étant pas encore approfondies, des doutes venaient à se produire; des conférences pouvaient alors être utiles pour indiquer de quel côté était la vérité. Mais ce n'est plus le cas aujourd'hui; les très-nombreux conciles des saints Pères, et les célèbres écrits des vénérables docteurs ont mis la vérité en pleine lumière, le doute n'a plus de raison d'être. » (Viennent ensuite des citations patristiques et conciliaires pour prouver la présence réelle dans l'Eucharistie, la légitimité du baptême des enfants et du mariage ; puis Déoduin conclut) : « Nous sommes donc persuadé que Bruno et Bérenger sont déjà anathématisés. S'il en est ainsi, il ne faut pas les faire comparaître par-devant un concile ; il suffit que vous vous concertiez avec vos évêques et avec les nôtres, si vous le jugez à propos, avec votre ami l'empereur et avec le Pape, pour savoir quelle peine il faut leur infliger. Il est juste que ceux dont les mains sont dirigées contre tous voient les mains de tous se diriger contre eux [1]. »

Nous verrons bientôt que le roi Henri ne tint pas compte des sages conseils de l'évêque de Liége, et qu'il s'obstina à réunir un synode ; mais, avant de nous occuper de cette assemblée, revenons à Bérenger. L'incarcération de l'hérésiarque chez le jeune favori du roi, ne paraît pas avoir été de longue durée ; elle ne se sera sans doute prolongée que le

[1] *Deoduini Leodiensis ad Henricum regem*, dans MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CXLVI, col. 1439 sqq.

temps nécessaire pour empêcher Bérenger d'assister au synode de Vercelli. Lorsqu'il recouvra la liberté, probablement à la condition de se rendre au concile français projeté, il se hâta de réaliser le désir qu'il avait exprimé dans sa lettre à Ascelin. On se souvient qu'il écrivait, à la fin de cette lettre, envoyée de sa prison, qu'il désirait vivement avoir une conférence avec ses adversaires du nord-ouest de là France. D'un autre côté, comme la situation critique où il se trouvait devait lui montrer la nécessité d'avoir des protecteurs puissants, il résolut de gagner à sa cause le jeune duc de Normandie et futur conquérant de l'Angleterre. Voici comment cette démarche, qui échoua complétement, est racontée par Durand, abbé de Troarn, en Normandie :

« Il se hâta d'aller trouver le duc de Normandie, et chercha par ses subtilités à le gagner à son sentiment. Mais quoique, à cette époque, le duc fût encore adolescent, comme la foi catholique et la grâce de Dieu remplissaient son cœur, il suspendit sagement son jugement et garda Bérenger auprès de lui jusqu'à ce qu'il vînt au centre de ces États, à Brionne. Là, il convoqua un grand nombre de savants catholiques pour avoir un débat contradictoire sur la question controversée; le colloque fut fixé au lendemain. De tous les pays de la Normandie accoururent des hommes illustres par leur science; ils réfutèrent victorieusement et devant tout le monde Bérenger, et un clerc que l'hérésiarque avait amené avec lui et sur l'éloquence duquel il comptait beaucoup pour avoir le dessus; au lieu de triompher, ils furent l'un et l'autre réduits au silence, et ils durent approuver l'argumentation dont les catholiques se servaient pour défendre leur foi [1]. »

Un passage du livre *De Sacra Cœna*, de Bérenger, atteste que Lanfranc, revenu d'Italie après le synode de Vercelli, assista à l'assemblée de Brionne. Il ne dut pas peu contribuer à l'échec de Bérenger et à maintenir le jeune duc Guillaume dans des sentiments orthodoxes. Comme Bérenger, d'ordinaire si verbeux, ne parle que tout à fait en passant du colloque de Brionne, on peut bien inférer de là qu'il n'avait rien à en dire qui fût quelque peu à son avantage.

« Quant à Jean Scot, je t'ai moi-même entendu raconter à quelques personnes pourquoi son écrit avait été lacéré; tu disais qu'on avait agi ainsi parce que, dans un passage de son écrit, il avait déclaré que le sacrement de l'autel était *la figure, le signe, le gage*

[1] Durandi *Abbatis Troarnensis : Liber de Corpore et Sanguine Christi* dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIX, col. 1422 sq.

du corps et du sang du Seigneur. Si, *ainsi que tu l'as raconté toi-même à Brionne*, c'est là le motif qui a fait condamner Jean Scot par le Pape Léon, il aurait dû, en même temps, condamner saint Augustin, saint Ambroise et saint Jérôme qui, dans leurs écrits, parlent de la même manière et professent cette croyance[1].»

Si Bérenger échoua dans sa tentative du côté du duc Guillaume de Normandie, il ne fut pas plus heureux dans les efforts qu'il fit à cette même époque pour que le roi de France changeât de sentiment à son égard, et lui fit rendre au moins une partie de l'argent qui lui avait été pris par son ordre. Dans ce but, Bérenger écrivit au moine Richard, qui jouissait de la familiarité du roi, la lettre suivante. Il est bien peu probable qu'elle ait abouti à quelque résultat, car les conclusions du synode national français, qui se tint peu après, furent très-sévères contre Bérenger et ses amis.

AU CHER FRÈRE RICHARD, BÉRENGER ENVOIE SES SALUTS ET SES SOUHAITS.

« Je sais qu'il vous est facile de parler au roi, aussi je voudrais, si vous le jugiez à propos, que vous intercédiez pour moi auprès de lui; il faudrait que son humanité, sa libéralité et le souci de sa dignité royale et de son esprit chrétien le déterminassent à me faire quelque munificence pour réparer le tort tout à fait injuste et indigne de la majesté royale qu'il m'a fait à moi, qui suis un clerc de son Église.

« S'il agit de cette manière, il réparera par une légère indemnité une faute grave.

« Dans le cas où il n'exaucerait pas ma demande, je me mets néanmoins à la disposition de Sa Majesté royale pour lui prouver, d'après les Écritures, et pour prouver à celui qu'il désignera, que Jean Scot a été très-injustement condamné dans le concile de Vercelli, et que cette assemblée s'est également trompée en approuvant Paschase.

« Je démontrerai encore que les clercs de Chartres, si l'incident s'est passé comme on me l'a raconté, ont dit au roi, touchant l'Eucharistie, des choses tout à fait indignes de l'attention royale. Dans cet entretien, il s'est agi de l'inscription que porte le calice d'argent de l'évêque Fulbert, de glorieuse mémoire; cette inscription, que l'on prétendait être de Fulbert lui-même, est en réalité de saint Augustin : Honte aux prophètes qui n'ont que leur cœur pour source de leurs prophéties, qui disent : voici ce qu'a dit le Seigneur, tandis que le Seigneur n'a pas parlé ! Je rappelle cette maxime à cause d'Ascelin, qui n'a pas rougi de torturer ce passage

[1] BERENGARII *De Sacra Cœna*, édit. Vischer, p. 41 sqq.

de saint Augustin pour le mettre en harmonie avec sa propre erreur : c'est là du moins ce que m'a raconté un de mes compatriotes qui se trouvait à Poitiers à la conférence, et qui, lui aussi, a osé prêter le même sentiment à saint Augustin. Le prophète dit : Ce qui entre par la bouche dans le corps est transitoire. Pour que le roi soit mieux disposé à accepter mes fidèles services, veuillez lui dire que si Jean Scot a écrit, c'est sur le conseil et sur les prières de son prédécesseur Charlemagne qu'il l'a fait. Ce prince aussi énergique dans les affaires politiques que zélé pour les intérêts de la religion, a eu soin que les inepties des ignorants et des charnels ne prévalussent pas de son temps ; aussi a-t-il recommandé à ce savant, à Jean Scot, de choisir dans les Écritures les preuves capables d'avoir raison de ces inepties. Le roi doit maintenant protéger la mémoire de celui qui n'est plus contre les calomnies des vivants, s'il ne veut se montrer indigne de la succession et du siége de son illustre prédécesseur, lequel, voulant arriver à une intelligence sûre des Écritures, a demandé à cet érudit d'empêcher la lumière de la vérité d'être obscurcie par les ténèbres [1]. »

A l'issue du synode de Brionne, on perd pour quelque temps la trace de Bérenger ; une phrase de l'abbé Durand indique qu'il était avec Bruno d'Angers lorsque se réunit le concile français convoqué par le roi de France. Cette assemblée s'ouvrit à Paris le 16 octobre 1051 ; elle voulut juger l'affaire qui lui était déférée, sans recourir à l'autorité de Léon IX ; en s'isolant ainsi du chef de la chrétienté, elle obéissait évidemment à un mot d'ordre.

« Comme le scandale causé par un si grand mal augmentait de plus en plus, dit Durand, et indignait les fidèles, et comme un nombre considérable de personnes étaient, ou d'une manière latente ou ouvertement, atteintes par le virus de cette hérésie, le roi des Francs, Henri, ne tarda pas à être informé de ce qui se passait. De l'avis des prélats et des grands du royaume, il prescrivit qu'un concile se réunirait à Paris le 16 octobre (1051), et il ordonna au susdit Bérenger d'assister à la réunion de ces illustres évêques pour prouver devant eux que ses assertions reposaient sur l'autorité des Pères, quoique beaucoup de passages des Pères lui fussent ouvertement contraires, ou bien pour revenir à la foi catholique s'il n'avait pas d'argument décisif contre cette foi. Le jour venu, l'assemblée de Paris compta un grand nombre d'évêques, de clercs, de

[1] Sudendorf : *Berengarius Turonensis*, p. 211 sq.

moines et de laïques nobles ; mais le susdit Bérenger, retenu par sa mauvaise conscience, ne s'y rendit pas, malgré l'ordre qu'il avait reçu ; il resta avec son ami Bruno, évêque d'Angers, qui l'avait fait son archidiacre ; Bruno, trop peu en garde vis à-vis de Bérenger, avait fini par embrasser ses erreurs. Au concile, l'évêque d'Orléans montrant au roi et à l'assemblée quelques lettres écrites sur un grand manuscrit, dit : « Plaise « à Votre Sainteté de m'ordonner de lire ces lettres écrites par « Bérenger ; ce n'est pas à moi qu'elles ont été adressées, « mais, comme il les envoyait par un messager à un de ses « amis nommé Paul, je m'en suis emparé de force. » Chacun prête aussitôt l'oreille, et il se fit un grand silence pour entendre ce que contenait le manuscrit. Mais la lecture à peine commencée souleva des murmures, et des phrases présentant un sens tout à fait absurde ne tardèrent pas à changer ces murmures en un violent tumulte. Cet écrit déplut donc à tous parce qu'il était entaché d'une très-détestable hérésie, et l'assemblée fut unanime à condamner son auteur ; elle condamna également ses complices et le livre de Jean Scot, d'où semblaient provenir les maximes condamnées. Le concile se sépara, après avoir décidé que si l'auteur de cette infamie ne venait à résipiscence, il serait, lui et les siens, poursuivi par les hommes d'armes des Francs, précédés des clercs en habits ecclésiastiques, et qu'on les saisirait partout où on les trouverait, pour les forcer à revenir à la foi catholique ou pour les faire mourir [1]. »

III

Tout indique que le concile national français tenu dans l'automne de 1051, eut le résultat déplorable prévu par Déoduin de Liége. Eusèbe que ses collègues ne pouvaient déposer resta sur son siége épiscopal d'Angers, et « les hommes d'armes de France, précédés des clercs en habits ecclésiastiques », ne purent réussir à réduire Bérenger et ses amis. L'hérésiarque continua donc, grâce à la protection du comte Geoffroy-Martel et de l'évêque d'Angers, à répandre sa doc-

[1] Durandi *Abbatis Troarnensis : Liber de Corpore et Sanguine Christi* dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIX, col. 1422 sq.

trine de l'impanation, qui le conduisait logiquement à nier la présence réelle de Notre-Seigneur dans le sacrement de l'Eucharistie.

Mais, vers 1053, Geoffroy-Martel se décida, pour diverses raisons politiques, à rendre la liberté à Gervais, évêque du Mans, lequel devint ensuite archevêque de Reims. Cet acte permit à Geoffroy de se réconcilier avec le pape Léon IX, au grand détriment de Bérenger, qui ne fut plus protégé par Geoffroy, comme il l'avait été jusque-là. Aussi Hildebrand, le futur saint Grégoire VII, étant venu à Tours en 1054, pour y tenir un synode et pour y faire comparaître l'hérésiarque, celui-ci se montra plus accommodant et consentit à signer un formulaire orthodoxe. Voici ce que Lanfranc et Bérenger rapportent sur ce synode de Tours :

« Ce sentiment, dit Lanfranc (celui du pape Léon IX condamnant la doctrine de Bérenger), fut aussi celui du pape Victor; il l'a confirmé par son autorité et par celle des conciles; enfin, au concile de Tours, où se trouvèrent et présidèrent les légats de Victor, on te mit à même de défendre tes opinions. Ne l'osant pas, tu confessas et tu juras de garder la foi commune de l'Église; j'ai raconté plus haut qu'à Rome tu as fait une promesse analogue[1]. »

Bérenger répondit, avec sa colère et sa prolixité ordinaires :

« Ton récit est imprégné d'une fausseté fort indigne de ta profession religieuse; voici mes explications : Tu écris que le pape Victor avait, par l'intermédiaire de ses légats, réuni un concile à Tours. Or, au concile de Tours, ne furent ni ne présidèrent les légats du pape Victor. Jamais les légats de ce pape ne me mirent à même de défendre mes opinions....

« Je le répète donc : Jamais le pape Victor, ni par lui-même, ni par ses légats, n'a traité avec moi de la sainte Eucharistie. Jamais il ne m'a prescrit de prouver les propositions que j'avançais; jamais je n'ai confessé ou juré, devant les légats du pape Victor, l'erreur commune des sots que tu n'hésites pas à appeler la foi commune de l'Église. Puisque Hildebrand vit encore, puisque, si on le consulte avec tout le respect dont il est digne, il peut répondre d'une manière très-pertinente sur l'historique de tous ces faits, je veux faire connaître à tous ceux sous les yeux desquels tombera cet écrit, ce qui s'est réellement passé dans ce concile de Tours; bien peu de personnes le savent exactement. Pendant le pontificat, non pas du pape Victor, mais du pape Léon, Hildebrand vint de Rome

[1] *Patr. lat.*, t. CL., col. 413 D. Lanfranci *liber de Corpore et Sanguine Domini*, c. IV.

à Tours pour traiter, au nom de l'autorité apostolique, les diverses affaires ecclésiastiques. C'est devant lui que j'ai répondu à l'accusation calomnieuse formulée contre moi par des insensés; on n'a, du reste, qu'à le consulter lui-même si l'on ne veut pas tenir compte de ce que j'avance; je lui donnai pleine satisfaction au sujet des prophètes, des apôtres, des évangélistes, et même des écrits authentiques de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Grégoire; avec la grâce de Dieu, je puis encore donner sur ce point une satisfaction aussi complète, et rien ne serait certain pour celui qui, après m'avoir entendu, conserverait quelque doute; il faut, il est vrai, que j'aie affaire à quelqu'un qui m'écoute avec la mansuétude chrétienne et avec un cœur attentif, et non à quelqu'un qui vienne pour injurier le Dieu vivant et pour dire au Seigneur: « Nous ne voulons « pas de la science de vos voies, éloignez-vous de nous; » à quelqu'un, en un mot, qui, au lieu de venir m'exterminer avec des épées et des bâtons, vienne m'entendre avec un esprit de mansuétude et au nom du Seigneur. Hildebrand ayant connu nettement la vérité, me persuada de me rendre près du pape Léon dont l'autorité ferait taire l'envie des hommes superbes et les voix tumultueuses des sots. Le légat décida que, si les évêques réunis voulaient traiter sans délai de l'Eucharistie, il leur serait remis entre les mains, marqués par des signes aux endroits convenables, des livres de divers auteurs que Hildebrand, lui-même avait fait apporter en grand nombre de divers côtés. Si, contents de ma réponse et sans qu'il fût nécessaire de l'appuyer par une dissertation (car il arrive quelquefois que les adversaires conviennent du texte et diffèrent sur l'explication; c'est, par exemple, ce qui est arrivé aux ariens et aux catholiques à propos de cette proposition : « le Père est plus grand que le Fils »), les évêques passaient à d'autres affaires, je devais, à l'issue du concile, me rendre directement, avec Hildebrand, auprès du Pontife romain, ainsi que je l'ai déjà dit. Les évêques réunis voulurent que quelques-uns d'entre eux, l'évêque d'Orléans, l'évêque d'Auxerre et l'archevêque de Tours, m'entendissent en particulier avec leurs clercs au sujet de l'Eucharistie. Ainsi fut fait. Après m'avoir appelé, les deux évêques se plaignirent d'être empêchés par ma faute de s'occuper des affaires de leurs églises particulières. Quelle était ma faute? Interrogés sur ce point, ils répondirent que, d'après moi, le pain sacré de l'autel n'était que du pain et ne différait pas du pain non sacré des repas ordinaires. Je demandai quel était sur ce point mon accusateur? Ils n'en purent produire aucun, répondirent que le bruit public leur avait appris ce qu'ils avaient avancé sur mon compte, et voulurent, puisque je niais ce propos, entendre ce que j'avais à dire. Je pris la parole : « Soyez parfaitement sûrs, dis-je, qu'après la consécration, le pain et le vin de l'autel sont vraiment le corps et le sang du Christ. » A ces paroles, ils me dirent que les autres évêques qui siégeaient dans l'église de Saint-Maurice, n'attendaient de moi rien de plus que la répétition dans l'assemblée

générale de ce que je venais de dire; chacun serait dès lors libre de vaquer à ses affaires. Je me rendis donc avec ceux qui m'avaient entendu en particulier, les évêques d'Orléans et d'Auxerre, à la réunion des autres, et ce que j'avais dit à quelques-uns en particulier, je le répétai à l'assemblée générale. L'accusation calomnieuse portée contre moi se trouvant alors réduite à néant, il n'en manqua pas qui dirent que ma parole ne devait pas suffire, que je parlais d'une façon et que peut-être, au fond, je pensais d'une autre, et qu'il fallait exiger de moi un serment. Ils l'exigèrent, et sans aucun droit, puisqu'on ne pouvait produire un seul accusateur qui m'eût entendu dire ce que d'abord on me reprochait d'avoir dit; toutefois je cédai au conseil de l'évêque d'Angers et de l'abbé du grand monastère d'Aubert, qui savaient très-bien que mes paroles étaient basées sur l'Écriture sainte. Ils m'exhortèrent à ne pas refuser d'apaiser le tumulte populaire, quoiqu'ils fussent convaincus que j'avais au fond du cœur ce que j'avais sur les lèvres. J'écrivis donc ainsi ce que je devais professer sous la foi du serment : *Après la consécration, le pain et le vin de l'autel sont le corps et le sang du Christ*, et je prêtai serment que je croyais de cœur ce que j'avais déclaré de vive voix. J'ai fait ce serment, je le répète, contrairement à tout droit civil ou canonique, et uniquement pour me conformer au conseil de ceux que j'ai nommés plus haut et qui connaissent la vérité aussi bien que moi. Hildebrand, légat de l'Église romaine, reconnut alors, par la grâce de Dieu et après un examen attentif, ce que valait cette accusation d'hérésie portée devant lui contre moi par des hommes ignorants, incapables de supporter que d'autres leur soient supérieurs en science. Après avoir apaisé le tumulte causé par la foule, toujours prête à crier : Crucifiez-le, crucifiez-le ! mais incapable toujours ou presque toujours de comprendre la vérité, toujours disposée à saisir les bâtons et à les lancer, Hildebrand se mit à expédier les affaires pour lesquelles il était venu de Rome. Ces affaires le retinrent, et j'attendais déjà depuis quelque temps pour l'accompagner à Rome, où je devais, selon qu'il avait été convenu avec lui, donner satisfaction touchant la sainte Eucharistie, le rôle éminent de la raison, les immunités de l'autorité, quand on lui annonça que le pape Léon avait quitté la terre. Cette nouvelle me fit suspendre mon projet d'aller à Rome. Il est donc prouvé que les légats du pape Victor n'ont jamais eu affaire à moi; aussi combien est indigne de ta profession religieuse et de ton érudition, l'assertion effrontée par laquelle tu prétends que j'ai prêté serment à Rome et que j'ai de nouveau prêté serment à Tours par devant les légats du pape Victor [1]. »

La narration de Lanfranc n'est pas, on le voit, si différente de celle de Bérenger que celui-ci le prétendait. Bérenger avoue

[1] Berengarii *De sacra Cœna adversus Lanfrancum, liber posterior*, p. 49-53, édit. Vischer. Berlin, 1834.

avoir été forcé, au concile de Tours, de professer, sous la foi du serment, et par-devant le légat du Saint-Siége, le dogme catholique sur l'Eucharistie. Lanfranc n'avait pas dit autre chose ; seulement, d'après lui, ce légat avait été envoyé par le Pape Victor, et d'après Bérenger, par le Pape Léon IX. Il n'est guère possible d'admettre que la mémoire de Bérenger lui fît défaut d'une manière aussi grave au sujet d'événements qui avaient eu pour lui une importance exceptionnelle ; il a soin, du reste, d'invoquer à l'appui de ce qu'il avance, le témoignage de Hildebrand encore vivant ; enfin Bérenger n'était amené en aucune sorte, par le souci de sa défense, à contredire Lanfranc sur un point purement chronologique et sans importance pour le fond même du débat agité entre les deux théologiens.

O. Delarc.

MÉLANGES

I

MARCIA, LA FAVORITE DE COMMODE

Tous ceux qui se sont occupés de l'histoire primitive de l'Église ont constaté que Commode, malgré les cruautés sans nom exercées contre les citoyens de tout rang et de toute condition, laissa jouir l'Église d'une paix relative ; c'est au point que l'histoire mentionne à peine, durant les treize années de ce règne néfaste, les noms de deux ou trois confesseurs qui aient payé de leur vie leur croyance au Christ [1].

Un texte de Dion [2], que les *Philosophumena* sont venus corroborer et éclaircir, nous apprend que Commode avait une maîtresse du nom de Marcia qui, ayant beaucoup d'affection pour les chrétiens, sut se servir de son influence auprès du prince pour les protéger [3]. L'auteur anonyme des *Philosophumena* ne se contente pas d'une indication aussi vague : il cite un fait précis à l'appui de son assertion. La concubine de Commode, nous dit-il [4], Marcia, qui avait quelques sentiments

[1] Eusèbe (v, 21), sans parler de Marcia, constate que sous Commode l'Église ne fut généralement pas persécutée.

[2] Ce texte peut fort bien avoir été ajouté par l'abréviateur de Dion, Xiphilin.

[3] Dio, LXXII, 4 : Ἱστορεῖται δὲ αὕτη πολλά τε ὑπὲρ τῶν Χριστιανῶν σπουδάσαι καὶ πολλὰ αὐτοὺς εὐηργετηκέναι, ἅτε καὶ παρὰ τῷ Κομμόδῳ πᾶν δυναμένη.

[4] *Philos.*, IX, 2, ed. Cruice. La partie importante du texte, pour la question qui nous occupe, est celle-ci : ἔργον τι ἀγαθὸν ἐργάσασθκι οὖσα φιλόθεος.

religieux, voulut faire une bonne action. Elle manda le bienheureux Victor, évêque de l'Église à cette époque, et lui demanda les noms des martyrs employés aux travaux des mines de Sardaigne (*Ferraria*). Victor lui donna les noms de tous les martyrs, à l'exception de celui de Calliste, dont il connaissait la conduite coupable [1]. Marcia, qui jouissait d'une grande faveur auprès de Commode, en obtint des lettres de rappel qu'elle confia à un vieil eunuque du nom d'Hyacinthe. Celui-ci passa en Sardaigne, remit l'ordre au procurateur de cette province [2], et délivra les martyrs, à l'exception de Calliste. Mais Calliste, se jetant à ses genoux, les yeux pleins de larmes, le supplia de parler en sa faveur. Hyacinthe se laissa toucher par ses paroles, et consentit à demander au procurateur la grâce du captif, disant qu'ayant lui-même élevé Marcia, il acceptait la responsabilité de cette libération. Le procurateur, cédant à cette prière, délivra Calliste en même temps que les autres condamnés [3].

Ces deux textes sont les seuls qui nous parlent des sympathies de Marcia pour les chrétiens. Plusieurs auteurs, pour expliquer la cause de ces sympathies, ont conclu des textes qui précèdent que Marcia était chrétienne. M. le baron de Witte, à cause du mot φιλόθεος, employé par l'auteur des *Philosophumena*, incline à croire que Marcia professait la religion de Jésus-Christ [4], et Amédée Thierry, dans son *Histoire de la Gaule sous la domination romaine* [5], admet que Marcia

[1] On sait que l'auteur des *Philosophumena* est d'une partialité très-grande à l'égard de saint Calliste. Cette partialité même semble une preuve suffisante pour ne pas admettre que saint Hippolyte soit l'auteur de cet écrit qui, dans certains passages, ne ressemble pas mal à un pamphlet. Calliste avait été envoyé en Sardaigne par le préfet de la ville, Fuscianus, entre 186 et 189. De Rossi, *Bull.*, III-94; IV 4-7.

[2] Ἐπίτροπος. Son titre est *Proc. Aug. præs.* (quelquefois *præf.*) *prov. Sard.* L'ensemble du texte des *Philosophumena* prouve qu'il s'agit du gouverneur de la province et non de l'employé chargé de la surveillance des mines. Ces employés étaient du reste d'un ordre inférieur, et avaient pour titre : *procuratores aurariarum* ou *ferrariarum*. Orelli-Henzen, 1284, 3235, 6538. — La Sardaigne passa plusieurs fois du sénat à l'empereur, et eut, suivant le cas, des proconsuls ou des procurateurs. Les *Philosophumena* viennent nous éclairer sur ce point. Marc-Aurèle avait rendu la province au sénat (Spart. *Sev.* 2, 3); Borghesi, *Œuvres*, t. I, p. 482; Zumpt, *Studia romana*, p. 144). Commode ne la laissa pas longtemps au sénat; nous connaissons un L. Ragonius Urinatius *procons. prov. Sard.* (Orelli-Henzen, 2377, 2702, 6492);— il la lui reprit, car les *Philosophumena* mentionnent un procurateur (ἐπίτροπος) sous son règne; et depuis Septime-Sévère jusqu'à Carus nous trouvons toujours des procurateurs. Cf. Marquardt, *Römische Staats Verwaltung*. Lpzg, 1873, t. I, p. 98.

[3] Comme saint Victor succéda à saint Eleuthère en 192 et que Commode fut étranglé par Narcisse dans la nuit des Calendes de janvier 193, le rappel de ces martyrs eut lieu en 192.

[4] *Du christianisme de quelques impératrices*. Paris, 1853, p. 5.

[5] Tome I, p. 233.

était une jeune chrétienne ou au moins sortie d'une famille chrétienne.

Baronius se contente de paraphraser le texte de Dion et de dire que Marcia était : *christianorum studiosissima* [1]. M. l'abbé Darras donne de la sympathie de Marcia pour les chrétiens une explication qu'il nous est impossible d'admettre, parce qu'elle ne trouve son appui dans aucun texte ancien et se réduit à une hypothèse arbitraire. « Les chrétiens, dit-il [2], tant persécutés sous le règne de Marc-Aurèle, étaient devenus, depuis le miracle de la légion fulminante, l'objet du respect public. Une favorite de Commode ne pouvait mieux se faire pardonner dans l'opinion la honte de sa vie, qu'en se déclarant ouvertement la protectrice des chrétiens. »

Si Greppo [3], MM. Cruice [4] et de Champagny [5] élèvent des doutes sur le christianisme de Marcia ; si Ampère [6] et M. de Rossi [7] nient formellement que cette favorite ait pu être chrétienne, nous voyons par contre Ch. Lenormant [8], MM. Loth [9] et Friedlander [10] affirmer que cette femme, perdue de mœurs, appartenait à l'Église naissante du Christ.

Malheureusement, on ne s'est pas tenu à ces hypothèses ; on est allé plus loin. En affirmant positivement que Marcia fut chrétienne, on a voulu voir en elle une victime, immolée sur l'autel de l'amour, dans le but de pouvoir propager en paix la religion nouvelle. Pousser d'un côté au vice pour pouvoir prêcher la chasteté de l'autre, est cependant par trop contradictoire. Cela n'empêche pas M. Fallue de s'écrier, dans ses *Annales de la Gaule avant et pendant la domination romaine* [11] : « La religion nouvelle existait évidemment à la ville, dans l'armée et jusque sur les marches du trône, circonvenant l'empereur et trompant souvent sa cruauté. Mais au prix de quels sacrifices arrivait-elle à ce but ! Marcia, élève de saint Hilaire [12], avait été jetée dans la couche impériale ; c'était

[1] Bar. *Ann. Eccl.*, t. II, p. 410 (éd. Theiner).
[2] *Hist. de l'Égl.*, t. VII, p. 459.
[3] *Trois Mém. relatifs à l'hist. eccl. des premiers siècles.* Paris, 1840, p. 266.
[4] *Hist. de l'Égl. de Rome sous les pontif. de saint Victor, de saint Zéphirin et de saint Calliste.* Paris, 1861, p. 51.
[5] *Les Césars du IIIe siècle*, t. I, p. 16.
[6] *Hist. rom. à Rome*, t. II, p. 255.
[7] *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 6 et 7.
[8] *Note sur une pierre gravée représentant Marcia, concubine de Commode.* (*Revue fr. de numismatique*, 1857).
[9] *Acté, sa conversion au Christianisme*, (*Revue des quest. historiques*, t. XVII, p. 85).
[10] *Darstellungen aus der Sittengesch. Rems.* Lpzg., 1873, t. I, p. 119 ; t. III, p. 518.
[11] Paris, 1864, p. 144.
[12] Nous ne savons où l'auteur a trouvé ce détail ; nous ignorons même l'existence d'un saint Hilaire à la fin du second siècle.

par elle que le saint obtenait la grâce des condamnés et le rappel des proscrits. »

En présence de cette divergence d'opinions, il ne sera pas inutile d'étudier quelque peu ce qu'était cette Marcia, et d'examiner si cette femme, telle que nous la représentent les auteurs anciens, pouvait réellement être une chrétienne.

I

Sortie de la plus basse classe de la société, Marcia sut appeler sur elle l'attention des désœuvrés d'alors par sa beauté et par l'attrait de ses charmes [1]. Tout nous porte à croire que c'est bien à elle que se rapporte l'inscription suivante, trouvée à Anagnia [2] :

MARCIAE AVREL
CEIONIAE DEME
TRIADE (*sic*) STOLATAE
FEMINAE OB DEDICATIONEM
THERMARVM QVAS POST MVL
TVM TEMPORIS AD PRISTINAM
FACIEM SVIS SVMTIBVS RESTAV
RAVERVNT. S. P. Q. ANAGNIN
STATVAM PONENDAM CENSVERVNT
OB CVIVS DEDICATIONEM DEDIT DECVRI
ONIBVS X V. SEVIR. X II. POPVL X SING.
ET EPVLVM SVFFICIENS. OMNIB

Diverses circonstances semblent militer en faveur de cette opinion.

Deux affranchis de Marc-Aurèle, Evhode et Marcia restaurent les thermes d'Anagnia, et la cité reconnaissante leur élève une statue.

Evhode est affranchi soit de Marc-Aurèle et de L. Vérus, soit de Marc-Aurèle et de son fils Commode. Nous connaissons un affranchi Evhode, sous le règne de Septime-Sévère ; il fut le père nourricier de Caracalla et son complice dans la conspiration de celui-ci contre Plautien, le favori de Sévère. Caracalla le récompensa des services qu'il

[1] « Generis libertini, forma tamen meretriciisque artibus pollens, » dit Aur. Vict. *Ep.*, p. 17.

[2] Henzen, 7190. Une autre inscription trouvée dans le même endroit (Henzen, *eod. tit.*), rappelle qu'un second affranchi de Marc-Aurèle avait aussi contribué à la restauration de ces thermes. Le commencement de l'inscription se lit :

EVHODI
M. AVREL. SABINIANO
AVGG. LIB. . . . . .
. . . . . .

lui avait rendus en le faisant mettre à mort, en 212, peu après son avénement au trône [1].

Cet Evhode était devenu très-riche, car il avait un procurateur pour gérer ses affaires, le chrétien Proculus Torpacion, comme nous l'apprend Tertullien [2]. Il nous semble que, si nous avons égard à la position de la cour et à la richesse du père nourricier de Caracalla, nous pouvons parfaitement l'identifier avec l'affranchi de Marc-Aurèle dont parle notre inscription. Il est bien vrai que jusqu'ici on a toujours admis que le père nourricier de Caracalla était un affranchi de Septime-Sévère ; mais aucun document ne vient confirmer cette assertion. Sévère, dans le discours qu'il prononce au Sénat après la mort de Plautien, ne dit pas qu'Evhode est son affranchi, mais que c'est un Césarien [3]. Or, les Césariens ne sont pas seulement les affranchis qui servent leur patron et leur ancien maître, mais aussi les affranchis des empereurs précédents qui continuent à servir l'empereur régnant. Il était même d'usage que tous les Césariens de l'empereur défunt passassent au service de son successeur. Nous voyons des affranchis rester à la cour pendant plusieurs règnes, et ne savons-nous pas que le célèbre affranchi de Tibère, Claudius Etruscus, vécut à la cour pendant dix règnes successifs et mourut Césarien de Domitien [4] ?

La Marcia dont parle l'inscription devait aussi être une affranchie de la plus grande importance. Elle devait s'être bien enrichie pour pouvoir consacrer des sommes considérables à la restauration de thermes ; or les anciennes esclaves avaient bien moins l'occasion de s'enrichir que les hommes affranchis. Le métier de courtisane était une de leurs grandes ressources pour arriver à l'opulence. A ces considérations il faut ajouter que des affranchis devaient être parfaitement bien en cour et vivre dans l'intimité de l'empereur, pour que des villes se permissent de leur élever des statues.

Le nom de Marcia présente une difficulté que notre inscription peut probablement élucider.

Marcia n'est pas un nom d'esclave. Les affranchis continuent à porter leur nom servile (qui n'est pas un *nomen* dans le sens strict de ce mot), en y ajoutant le *nomen gentilicium* de leur patron ; mais jamais ils ne portent ce dernier seul, et la plupart du temps les auteurs anciens ne nomment les affranchis que par leur nom d'esclave : ainsi pour Evhode et pour Acté. Nous connaissons plusieurs affranchies de la *gens Marcia* [5],

[1] Dio, LXXVI, 3 et 6 ; LXXVII, 1.

[2] Tertull., *Ad Scap.* c. 4. Tristan. *Comm. hist.* II, 154, croit même qu'il fut chrétien, mais rien ne le prouve.

[3] Dio, LXXVII, 6 : περὶ Καισαρείου ἀνδρὸς.

[4] C. Friedlander, *Darstell. aus der Sittengesch. Roms*, t. I, pp. 88, 91, 100 et 167.

[5] Wilmanns, *Exempla inscriptionum latinarum.* Brln. 1873, nos 499, 501, 502, 503, 504, 505, 2064.

mais toutes ajoutent au nom de Marcia celui qui dénotait leur origine servile. Et cependant, tous les écrivains anciens ne connaissent notre affranchie que par le nom de Marcia. Aussi sommes-nous porté à admettre que ce nom n'est pas le *nomen gentilicium* d'un patron de la *gens Marcia*, mais bien un prénom véritable. Les femmes, il est vrai, ne portaient pas de prénom à Rome, du moins c'était la règle; mais, vers la fin du second siècle, et surtout au troisième siècle, ces anciennes coutumes perdirent beaucoup de leur rigueur; de plus, cette règle ne fut pas sans exception, témoin ce texte de Festus [1] : *Prænominibus feminas esse appellatas testimonio sunt Cæcilia et Tariacia quæ ambæ bajæ solitæ sint appellari, pari modo Lucia et Titia.*

Comparant l'inscription de Marcia avec celle d'Evhode, nous trouvons : *Evhodi M. Aurel.* et *Marciæ Aurel.* Il est évident que ce sont bien des affranchis d'un même empereur qui font reconstruire les thermes d'Anagnia; et dans ce cas *Marcia* ne peut être que le féminin de *Marcus*. Nous savons, du reste, que les mots dérivés de *Marcus* se forment en *i*. C'est ainsi que nous avons : *Marciani sodales* [2].

On ne doit pas s'étonner de n'avoir d'autre exemple du prénom de Marcia, puisque nous ne connaissons que fort peu de prénoms féminins.

De plus, si l'on ne prend pas *Marcia* pour un prénom, l'inscription d'Anagnia devient inintelligible; car si *Marcia* était un *nomen gentilicium*, il devait se trouver à côté de *Ceioniæ*. Du reste avec le mot *Aurel.* qui suit, le doute ne semble plus possible à ce sujet.

Il est aisé de comprendre comment il se fait que tous les historiens anciens appellent Marcia par son prénom et non par son nom d'esclavage. Commode, en la prenant pour maîtresse, aura voulu faire disparaître la dernière trace de l'origine servile de sa bien-aimée; et, chaque fois qu'il ne lui donnait pas un nom de fantaisie, il l'aura nommée par son prénom. Le peuple aura agi comme son maître.

Des considérations qui précèdent, nous croyons pouvoir conclure que la coïncidence de deux noms d'affranchis, connus par les historiens anciens, très-influents à la cour, se trouvant réunis dans deux inscriptions qui nous les représentent comme bien supérieurs à la généralité des affranchis impériaux, nous semble assez décisive pour admettre que Evhodus Sabinianus et Marcia Demetrias sont les mêmes personnages que le complice du meurtre de Plautien et que la concubine de Commode.

[1] Page 224, éd. Müller.

[2] Prêtres consacrés au culte rendu à l'empereur Marc-Aurèle après son apothéose. Cap., *Pert.* 15; Spart., *Sev.* 7.

Je n'ai pas à parler plus longuement d'Evhode, et je passe à l'examen de la vie de Marcia.

D'après cette inscription, Marcia s'appelle Marcia Aurelia Ceionia Demetrias.

Elle naquit probablement dans la *familia* d'un certain Ceionius, et à sa naissance on l'appela Demetrias. Ceionius la fit entrer dans la *familia* de l'empereur Marc-Aurèle, qui l'affranchit *per stolæ dationem*. Ce mode d'affranchissement est peu connu; nous ne possédons presque aucune indication à ce sujet [1]. Elle sera devenue, bien jeune encore, l'esclave de Marc-Aurèle, car ce fut à la cour impériale qu'elle fut élevée par l'eunuque Hyacinthe. Cet eunuque vivait encore à la cour sous le règne de Commode, comme nous l'apprend le texte des *Philosophumena*. Il serait impossible de préciser quelle fut sa fonction. Nous savons que, malgré l'édit de Domitien, défendant toute castration [2], on continua à avoir à la cour, comme dans certaines grandes maisons, un certain nombre d'eunuques; et plus tard, sous l'influence pernicieuse des idées orientales, les empereurs n'eurent plus que des eunuques pour chambellans [3].

On comprend facilement que Commode put remarquer bientôt la belle affranchie impériale. Mais, avant d'être aimée par ce prince, Marcia fut la maîtresse de Ummidius Quadratus [4]. Elle fut sa concubine et non sa fille, comme l'a supposé à tort M. d'Aguen, dans son édition de *Lampride*, en interprétant mal le texte de Dion [5].

Commode fit tuer Quadratus en 183, comme complice de la conspiration de Lucilla, et prit Marcia pour maîtresse, en même temps qu'il choisit comme cubiculaire le chambellan de Quadratus, Eclectus, affranchi de l'empereur L. Vérus [6]. Il se pourrait bien que Commode choisit cette conspiration comme prétexte pour se défaire d'un homme qui avait une maîtresse que le prince voulait s'approprier. A certains

[1] Orelli-Henzen, 3031, 7190; Hübner, *Monatsber. d. Berl. Akad.*, 1868, p. 84; cf. Friedländer; *op. cit.*, t. I, p. 560.

[2] Dio, LXVII, 2.

[3] Cf. Friedländer, *op. cit.*, t. I, p. 75.

[4] Dio, LXXII, 4 et 13. Nous connaissons deux Quadratus de cette époque : Asinius, auteur d'une histoire romaine en dialecte ionien en quinze livres (χιλιετηρὶς) (cf. Dio, LXX, 3; Zeuffel, *Gesch. d. röm. Literat.* Lpzg, 1870, p. 790), et Ummidius, l'amant de Marcia. C'est à tort que Casaubon (*ad Lamp.* 482) l'a cru fils de Numidius Quadratus, consul en 167 (Henzen, 6087).

[5] Dio, LXXII, 13 : ἐκείνη ἡ τοῦ Κουαδράτου, c'est παλλακὴ qu'il faut sous entendre. Cf. Dio, LXXII, 4. — *Lampr.*, ed. Panckoucke, p. 236. Et comme Commode fit mourir Quadratus, M. d'Aguen en conclut que Marcia ne devint la maîtresse de l'empereur que dans le but de venger son père « peut-être, dit-il, eut-elle son plan de conduite arrêté en cherchant à attirer sur elle les regards du prince pour l'immoler plus sûrement plus tard à sa vengeance. »

[6] Cap. *L. Vérus*, 9.

empereurs, des ordres de mort pour des motifs aussi futiles semblaient tout simples.

Marcia resta la favorite de Commode pendant neuf ans. Mais celle qui ne dédaigna pas de devenir la concubine du meurtrier de son ancien amant, ne resta pas non plus fidèle à son nouveau séducteur : elle entretint, comme nous l'apprend Hérodien [1], des relations criminelles avec Eclectus. Commode préférait cependant Marcia à toutes ses autres concubines, et elle avait sur lui le même ascendant que Poppée avait eu sur Néron. Elle obtint du prince tous les honneurs dus aux impératrices, à l'exception du titre d'*Augusta* et du feu qu'on ne pouvait porter devant elle [2]. Commode aimait surtout à la voir peinte en amazone ; et, par amour pour Marcia, il paraissait lui-même en costume d'amazone aux jeux du cirque, s'appelait *amazonius*, donnait le nom d'*amazonius* au mois de janvier [3], cachetait ses lettres au sceau d'une amazone [4], et appela, sous son inspiration, Rome *colonia Commodiana* [5]. Commode poussa même plus loin son amour ponr Marcia : il la fit représenter sur des médailles, à côté de lui, en costume d'amazone [6].

Mais cette concubine, à laquelle il ne savait rien refuser, ne lui rendit pas son amour, et fut cause de sa perte. Elle entra dans le complot ourdi par le préfet du prétoire Lætus et par le cubiculaire Eclectus, contre la vie du prince, et administra à son amant du poison dans de la chair de bœuf. Ce moyen n'ayant pas réussi, les conjurés entendant les menaces de Commode, mandèrent l'athlète Narcisse, qui étrangla ce prince dont toute la vie n'avait été qu'une suite de crimes [7].

Après la mort de Commode, Marcia devint l'épouse de son amant de cœur Eclectus qui conserva sa place de chambellan auprès de Pertinax [8]. Eclectus eut le courage d'expier ses crimes en mourant à côté de son maître ; quant à Marcia, elle fut mise à mort, en même temps que Lætus, par l'empereur Didius Julianus qui, à bout de ressources, les sacrifia aux prétoriens [9].

[1] Herod., I, 17, cf. Tzetzes Chil., VI, 488. Elle fut pendant neuf ans la favorite de Commode puisque celui-ci se l'attacha en 183. Lenain de Tillemont. *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.* Bruxelles, 1732, t. III, p. 24.

[2] Her., I, 17.

[3] Dio, LXXII, 15. Lampride (*Comm.* 11) dit décembre.

[4] Cap. *Alb.* 2.

[5] Lampr. *Comm.*, 8.

[6] Eckhel. D.N. VII, 128 ; Mionnet, t. II, p. 258 et 259.— Cohen, *Descript. hist. des monnaies impériales*, t. III, p. 191. Il cite sept médailles différentes sur lesquelles les deux têtes sont accolées ; mais il suppose que cette tête de femme, dans laquelle Vaillant, le premier, crut reconnaître Marcia, pourrait bien personnifier Rome. Il nous est difficile d'admettre cette opinion de M. Cohen.

[7] Nuit du 1er janv. 193. Nous suivons Dio, LXXII, 22. Les détails varient chez les autres historiens. Aur. Vict. *Ep.* 17 ; Lamp. *Comm.*, 17 ; Her., I, 16.

[8] Dio, LXXII, 4 ; Cap. *Pert.*, 2.

[9] Dio, LXXIII, 16 ; Sp. *Jul.*, 6.

Telle fut la vie de cette femme, que tant d'écrivains font passer pour une chrétienne, et qui ne fut qu'une simple courtisane.

II

Après tous les faits que nous venons d'exposer, nous ne pensons pas que l'on puisse supposer, comme l'a fait M. le comte de Champagny, que Marcia avait quelque hardiesse dans l'esprit et quelque courage dans le cœur. Nous ne reconnaissons en elle qu'une courtisane, passant indifféremment d'un amant à l'autre, et chez laquelle le développement de l'intelligence était probablement au niveau de la bassesse du cœur. Nous ne connaissons d'elle qu'un seul acte par lequel elle montra sa sympathie pour les chrétiens, la délivrance des martyrs de Sardaigne.

On a cru qu'elle était chrétienne parce que l'auteur des *Philosophumena* dit qu'elle était φιλόθεος ; mais ce mot n'est pas même synonyme de chrétien. Nous trouvons le mot φιλόθεος employé plusieurs fois par des auteurs païens, ainsi Aristote[1] et Pollux[2], uniquement dans le sens de *Dei amans*. Nous trouvons même dans Eusèbe[3] que Dionysius, parlant de l'empereur Gallien, dit que ce prince était ὁσιώτερος καὶ φιλοθεώτερος ; et il ne viendra cependant à l'esprit de personne de ranger cet empereur parmi les chrétiens. Je ne crois pas même, comme l'admet M. Cruice[4], que ce mot soit employé ironiquement. L'auteur, par φιλόθεος, explique tout simplement le membre de phrase qui précède : ἔργον τι ἀγαθὸν ἐργάσασθαι, οὖσα φιλόθεος, elle voulut faire une bonne action, car elle avait des sentiments de piété, ce qui ne signifie pas autre chose que Marcia avait de la religion. L'auteur emploie ici ce mot comme Dionysius le fait pour Gallien, et comme on pourrait l'employer pour un grand nombre de païens. Cette explication de la part de l'auteur a même sa raison d'être dans la position de Marcia.

Sans cette explication, le lecteur pourrait se demander : comment un tel acte est-il compréhensible de la part d'une concubine? et l'auteur d'y répondre : malgré sa conduite scandaleuse, cette femme n'avait pas encore perdu tout sentiment religieux.

Mais, quand même ce mot φιλόθεος aurait une signification plus précise, — ce qui n'est pas démontré, — serait-il possible que cette femme, qui a vécu dans le vice jusqu'à sa mort, qui fut complice des crimes de Commode, comme le dit le consul Q. Sosius Falco[5], eût été chrétienne?

Rappelons en peu de mots les usages de la primitive Église et nous

[1] Arist. *Rhet.*, II, 17.
[2] Pollux., I, 20.
[3] *Hist. Eccl.* VII, 23 ; cf. De Rossi, *Bull.*, 1866, p. 6.
[4] Ed. des *Philos.*, p. 439 : εἰρωνικῶς.
[5] « Lætum et Marciam ministros scelerum Commodi. » Cap. *Pert.*, 5.

serons aisément convaincus que cette hypothèse est absolument impossible.

Admettant même l'hypothèse la plus favorable à nos contradicteurs, que les parents de Marcia aient été chrétiens, — ce que rien ne nous prouve du reste, — il est certain que l'enfant n'aura pas été baptisée à sa naissance. On ne baptisait les enfants qu'en cas de danger; sans cela on n'administrait le baptême qu'après un long catéchuménat, et beaucoup de chrétiens attendaient même, malgré les instances de l'Église, jusqu'au déclin de la vie pour recevoir ce sacrement [1].

Dans la primitive Église, on était rangé au nombre des catéchumènes et l'on avait le droit de se dire chrétien [2] après avoir reçu l'imposition des mains et l'impression du signe de la croix. Ce noviciat durait au moins deux ans ; et avant de pouvoir recevoir le baptême, le catéchumène devait passer par les trois ordres du catéchuménat; celui des écoutants, des prosternés et des compétents. Et même cela ne suffisait souvent pas encore. Si, pendant ces deux années de noviciat, le catéchumène s'était rendu coupable de fautes graves, la réception du sacrement du baptême était différée de deux ou trois ans, quelquefois même jusqu'au moment de la mort.

Les actes du synode d'Elvire [3], tenu en 306 [4], et dont on ne peut sérieusement contester l'authenticité, sont du plus haut intérêt pour la question qui nous occupe On peut bien accuser les décisions de ce synode d'être entachées d'une certaine rigueur montaniste; mais si partout l'Église n'était pas aussi sévère que l'étaient ces évêques d'Espagne, les actes de ce concile nous font connaître cependant l'esprit général de l'Église d'alors. On peut même admettre qu'avant Constantin, l'Église prenait de grandes précautions pour échapper au danger qu'elle aurait couru en admettant légèrement dans son sein tous ceux qui se seraient présentés.

D'après les canons du synode d'Elvire, le saint Viatique est refusé au lit de mort à ceux qui, après avoir reçu le baptême, ont de nouveau sacrifié aux idoles [5], aux fidèles retombés dans le péché d'adultère [6]; de même aux femmes qui, sans raison aucune, quittent leur mari pour en épouser un autre [7].

[1] Nous empruntons un grand nombre de ces détails à l'excellent *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* de M. l'abbé Martigny. Cf. les mots FIDELIS, CATÉCHUMÈNE, BAPTÊME.

[2] Le catéchumène porte déjà le nom de chrétien; celui de fidèle est réservé aux chrétiens qui ont reçu le baptême.

[3] Illiberis en Bétique.

[4] Sur ce synode : Héfélé, *Conciliengeschichte*. Freiburg i. B., 1873, t. I, pp. 149 et 199 ; *Der Katholik*, 1869, t. II, p. 419 et 199.

[5] Chez Héfélé, Can. 1, 2 et 3.

[6] Can. 7.

[7] Can. 8 et 9 ; voy. l'interprétation qu'en donne Héfélé.

Si une catéchumène se marie à un homme qui a abandonné sans raison son épouse légitime, son baptême est différé de cinq ans, et cette règle ne peut être enfreinte qu'en cas de danger de mort [1]. L'excommunication perpétuelle est lancée contre toute personne qui exciterait à la débauche [2]. L'adultère de la femme est puni, dans les cas ordinaires, de dix ans de pénitence [3]. De plus, si une catéchumène s'est rendue coupable et d'adultère et d'avortement, elle ne pourra être baptisée que *in extremis*.

En admettant même que partout l'Église ne fut pas aussi rigoureuse, on peut cependant, par ces canons, se faire une idée de la sévérité de l'Église pour ceux qui se rendaient coupables du péché d'impureté.

Du reste, d'autres conciles agissent d'une façon analogue : ainsi, le concile de Chalcédoine (451) édicte les peines les plus sévères contre ceux qui se rendront coupables de fornication [4]. — Les païens finissent par sentir eux-mêmes que, pour appartenir à la religion du Christ, il faut mener une vie pure et chaste. Ainsi, nous voyons le juge Gaius dire à sainte Afra d'Augsbourg, cette courtisane convertie : « Le Christ ne te trouve pas digne de lui ; une courtisane ne peut porter le nom de chrétienne [5]. »

Et l'on ira supposer qu'une courtisane qui n'a pas eu le temps de faire pénitence, ait été chrétienne ! Nous nous demandons quand elle le serait devenue ? Elle doit avoir commencé à se livrer au désordre à un âge peu avancé, car elle appartient d'abord à Quadratus, puis pendant neuf ans à Commode, et elle finit par épouser Eclectus. Il ne semble donc pas qu'elle ait pu recevoir le baptême avant le commencement de sa vie déréglée. Si l'on suppose — et cela sans raison, — qu'elle ait été catéchumène, il est certain que, dans la suite, l'Église l'aurait rejetée de son sein; et, comme alors sa sympathie pour les chrétiens ne se comprend plus, il n'est que raisonnable d'admettre qu'elle ne fut jamais catéchumène. Ah ! si l'on pouvait trouver pour Marcia un espace de temps consacré au repentir et à la pénitence, et si alors certains actes prouvaient que cette femme avait eu des sentiments propres aux chrétiens et inconnus des païens, nous serions heureux de retrouver dans l'histoire le nom d'une femme

[1] Héfélé, Can. 10 et 11.

[2] Can. 12 : « Mater vel parens vel quælibet fidelis, si lenocinium exercuerit, eo quod alienum vendiderit corpus vel potius uum, placuit eam nec in finem accipere communionem. »

[3] Can. 64 et 70.

[4] Dom Pitra, *Spic. Solem.*, t. IV, p. 464. Cf. *ibidem* : *Const. eccl. Niceph.* nos 75, 77, 78, 144, 115 ; *Canon. pœnitent. Joannis jejunatoris*, nos 7, 9-15, 31, et S. Ephrem, p. 458 ; voir aussi *Const. apost.*, III, 34 ; VIII, 32.

[5] *Passio S. Afræ*, ap. Ruinart, p. 501.

qui aurait été célèbre par ses vices, mais qui n'aurait pas été moins célèbre ensuite par son repentir. Tel fut le cas pour Acté, dont M. Arthur Loth a si savamment retracé la vie; mais telle ne fut pas Marcia. Elle se livra au désordre dès l'âge le plus tendre et mourut sans qu'il y ait dans cette vie scandaleuse un seul moment qu'on puisse supposer avoir été consacré au repentir. Non! si jamais elle appartint à l'Église, ce qui nous semble presque impossible, celle-ci la rejeta bientôt de son sein; et elle ne voulut malheureusement pas trouver le temps d'expier ses crimes et ses infamies. Un seul acte vient relever cette figure de courtisane, c'est le rappel des chrétiens de Sardaigne. Cet acte nous prouve que tout sentiment honnête ne fut pas éteint dans ce cœur corrompu; mais cette sympathie qu'elle manifesta pour les chrétiens, nous croyons qu'il faut en chercher la raison ailleurs que dans son adhésion à la doctrine de Jésus-Christ.

Marcia était entourée de chrétiens. Nous connaissons même le nom de deux césariens de Commode qui moururent chrétiens : les affranchis Carpophore [1] et Prosenes [2] ; et nous avons tout lieu de croire que Hyacinthe, qui éleva Marcia, fut chrétien aussi [3]. Il est d'abord tout naturel de supposer qu'on envoya un chrétien pour chercher les prisonniers; et de plus, si Hyacinthe n'était pas chrétien, nous comprendrions difficilement quel motif eût pu le pousser à acquiescer à la demande de Calliste. Si cet Hyacinthe était déjà chrétien alors qu'il éleva Marcia, ce qui est très-possible, nulle difficulté, en ce cas, à expliquer la sympathie de cette dernière pour les disciples du Christ. Si même cette hypothèse venait à tomber, on ne s'en expliquerait pas moins que, devenue chrétien plus tard, il pouvait obtenir de Marcia bien plus facilement des faveurs que tout autre. Nous croyons donc que les chrétiens de Rome demandèrent à Hyacinthe de parler à Marcia en faveur des martyrs, et que celle-ci envoya de préférence en Sardaigne l'homme qui, le premier, avait imploré la grâce des exilés. Lorsque Dion Cassius parle de la sympathie de Marcia pour les chrétiens, il est très-probable qu'il fait allusion au fait rapporté par l'auteur des *Philosophumena*. Seulement, cet acte date de la fin du règne de Commode (en 192) ; et il ne nous semble pas que ce soit à Marcia seule que l'Église soit redevable de la paix dont elle jouit sous le règne du fils de Marc-Aurèle.

Durant tout ce règne, nous ne rencontrons qu'un seul homme ennemi des chrétiens : le préfet du prétoire Perennis. Aussi est-ce à son insti-

[1] De Rossi, *Bull.*, t. IV, p. 3, 4, 13. *Philosoph.*, IX., 12.

[2] Henzen, 6344; De Rossi, *Inscr. Christ.*, I, 5, p. 9; Friedländer, *op. cit.* t. I, p. 188-190.

[3] Cf Cruice., *Hist. de l'Égl. de Rome*, p. 52, M. Friedländer dit même qu'il fut prêtre (t. I, p. 119) ; mais il nous semble préférable de traduire comme Cruice le σπαδοντι πρεσβυτέρω des *Philosophumena* par *seniori eunucho* plutôt que par *eunucho presbytero*, com e l'a fait Schneidewin.

gation que furent martyrisés les quelques confesseurs de la foi que nous connaissons de cette époque [1]. Encore faut-il admettre que Perennis ne voulut pas exiger de Commode un nouvel édit de persécution contre les chrétiens, le miracle de la légion fulminante étant encore trop présent à tous les esprits. En province, malgré que l'édit de Trajan n'eût jamais été abrogé, nous voyons qu'en général les gouverneurs ne se souciaient pas de rechercher les chrétiens quand un nouvel ordre du prince régnant ne venait les y pousser.

ADOLPHE DE CEULENEER.

II

CHABOT DE BRION

AMIRAL DE FRANCE, GOUVERNEUR DE BOURGOGNE

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE.

Philippe Chabot [2] était le second fils de Charles Chabot, seigneur de Jarnac, et de Brion, chambellan du roi, et de Madeleine de Luxembourg; né vers la fin du XVe siècle, il hérita de la seigneurie de Brion, dont il porta constamment le nom, et fut élevé au château d'Amboise, auprès de François Ier, avec Anne de Montmorency et d'autres enfants qui formaient une petite cour autour de ce jeune prince. On ne sait rien de

[1] Eus. *Hist. Eccl.* v, 21. Perennis fut assassiné en 186.

[2] Il nous a paru intéressant de faire connaître la correspondance absolument inédite de l'amiral de Brion, qui forme deux volumes du fonds français de la Bibliothèque nationale, cotés 3065 et 3066. Une quarantaine d'autres lettres sont disséminées dans les volumes 2916, 2934, 2952, 2971, 2982, 2985, 2996, 3000, 3019, 3018, 3049, 3050, 3060, 3065, 3067, 3068, 3070, 3081, 3120, 3012, 3006, 3007. Nous les avons examinées avec soin. Toutes les fois que nous n'indiquons pas l'origine, les lettres citées sont empruntées aux deux premiers volumes.

ses débuts, et son nom figure pour la première fois dans nos annales pour mentionner son entrée, avec deux ou trois cents hommes d'armes, dans Marseille, lors du siége de cette ville par les Impériaux, en 1524. Deux des lettres que nous avons trouvées sont antérieures à cet événement, et prouvent que Chabot ne quittait pas la cour et jouissait d'une grande situation auprès du roi, dont il appréciait la conduite avec une une complète indépendance. La première lettre est datée de Blois, le 1er février 1524 [1] :

« Monsr mon compagnon, je ne vous sçauroys dire le plaisir que ce m'a esté d'avoir sceu de vos nouvelles tant par vos lettres escrites du du 18e de ce moys [2] que par ung aultre que j'ay ce matin receu par les mains de M. de Morelle. Et par vostre dicte lettre ay congneu que vous ne pouviez faire de si long séjour sans que nos ennemys ne vous viennent combattre [3]. Mais si vous aviez le secours de ceulx qui devroyent bien estre avecque vous, vous seriez myeulx accompaigné que vous n'estes ; et si nos dictz ennemys attendent sy longuement sans venir au combat, le roy faist ung préparatif come avez peu entendre par les postes qui vous ont esté despéchées, de sorte que j'espère que la victoire nous en sera en la main, mais à ce que je puys voir, ils ne sont pas demeurés si longuement sans vous venir voir.

« Le roy a différé son voyage à Paris jusque à présent, tant pour la malladye de Madame [4] que pour celle de Madame la duchesse [5], lesquelles ont esté très-mal ; mais, Dieu mercy, j'espère que la totale guerison en sera de brief, et croy que incontinent nostre partement sera. Ce qui me gardera de vous escripre plus amplement de nostre gouvernement et façon de vivre, c'est, pour ce qu'il me semble, que en considérant l'estat en quoy l'on estoit à vostre partement de la cour, selon cela vous en pourrez faire jugement de mesme chose, car il n'y a rien de différence.

« Le Roy revenoit hier de la chasse de Saint-Laurent-des-Eaux [6], là où il a courru le cerf deux jours ; du passe-temps je vous laisse panser quel il a esté, car pour demeurer jusques à dix heures du soyr sans revenir au logis, il n'y a gens qui l'ayent myeulz faict que nous et bien mouillés. Et à nostre arrivée en cette ville avons trouvé

[1] Toutes les lettres sans indication de destinataire sont adressées à Anne de Montmorency, qui devint grand maître de France en 1526, et connétable en 1538.

[2] Chabot veut dire du mois de janvier précédent.

[3] Montmorency commandait alors l'armée de Provence contre le connétable de Bourbon.

[4] Marguerite, sœur du roi.

[5] Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère du roi.

[6] Bourg situé à 26 kilomètres de Blois.

M. de Lautrec[1] qui est venu en poste de Guyenne, et à ce que je puis entendre, il n'y fera pas long séjour.

« Encore que vous soïez empesché au faict de la guerre, il fault que je vous dise que j'ay les meilleurs oyseaulx pour milan et pour héron qu'il soit possible de trouver, mais je ne les vois pas voller souvent. S'il vous en tomboit quelques uns entre les mains, vous aurez souvenance de moy[2]. »

« Soyez certain[3] que sy vous avez anvie de parler à moy de choses d'importance, que je n'en ay pas moins que vous. Je le remettray à quand nous nous pourrons voyr. Je prye Nostre-Seigneur que si l'on part bientost, à ceste heure-là je vous diré plusieurs choses qui ne se peuvent escripre. »

Chabot s'impatientait des retards du Roi, sentant le besoin d'agir vivement et de soutenir M. de Montmorency avant que les ennemis pussent se fortifier : on devine ce sentiment dans sa lettre, où il observe cependant la plus prudente réserve. Nous en voyons une preuve bien claire dans cette seconde dépêche, datée de Saint-Germain-en-Laye, le 13 mars suivant :

« Je croy que la bonne chère que vous faictes par delà n'est point moindre que celle qu'il se fait ici, laquelle ne se peult déclarer aultre, sinon que pour le matin y a ordinaire de sermons, et pour le passe-temps du soir force chansons et hymnes. Je ne puis vous en dire autre chose ny du partement de ce lieu pareillement, car à ce que je vois il n'y a rien de certain, et me semble que pour l'effect ce ne sera que le bruict, si la peste ne contraint de desloger dont aulcungs ès environs d'icy sont trouvés infects.

« Au demourant, je croy que vous aurez entendu ce qui est nouvellement venu d'Italie, où il n'y a que tant bien : et jusques à maintenant les ennemys se trouvent ordinairement bastuz là où on les rencontre. Messire Charles de Bourbon fait démonstrations de voulloyr lever la teste et troer en la Romagne, mais il n'est encore sceu où il doit tourner visage. Le seigneur Rouze (?) a pris Laquille (?) qui est le commencement et entrée du royaume de Naples et sont de ce cousté là les affaires en très-bons termes[4]. Ne reste que au doubte et soupçon

[1] Disgracié, depuis sa défaite à la Bicoque, Lautrec s'était retiré chez lui en Guyenne, d'où le roi le manda pour lui rendre son commandement : il était à Pavie.

[2] Brion aimait beaucoup la chasse ; il en parle volontiers dans ses lettres ; Montmorency lui envoyait aussi souvent des oiseaux. Dans une lettre datée de Pierrefonds, le 25 janvier 1539 probablement, car Montmorency y est qualifié de connétable, Chabot le remercie d'un cadeau de deux sacres et lui envoie un des fauconniers du roi pour choisir des oiseaux d'un marchand grec.

[3] Ce postcriptum est autographe.

[4] Chabot se trompait étrangement et l'on sait comment, tout au contraire, à ce moment, Bonnivet essuyait défaite sur défaite.

qu'on a de nostre Saint-Père qu'on mest peine d'asservir, de sorte que j'estime qu'il demeurera ferme et sans danger de bransler ny varier [1].»

François Ier songeait moins à aller, comme il en avait bien des fois annoncé le projet, commander les troupes dont dépendaient le recouvrement du Milanais et la sûreté de la Provence, qu'à poursuivre les complices du connétable de Bourbon. Au mois de juillet, sans doute pour se débarrasser des sollicitations de Chabot, qu'une si longue inaction décourageait, le Roi l'envoya avec quelques centaines d'hommes au secours de Marseille, et son courage ne contribua pas peu à hâter la levée du siége de cette ville. Il rejoignit ensuite l'armée, et fut pris à Pavie. Emmené en Espagne avec le Roi, il fut immédiatement choisi comme l'un des négociateurs du traité pour la délivrance de l'auguste captif, et, pendant quinze mois, nous le voyons constamment entre Madrid et Paris [2]. Rentré en France, François Ier s'empressa de conférer à son zélé conseiller la charge d'amiral, et il lui témoigna dès lors une faveur croissante. Le 5 mai 1526, Chabot partait pour la Bourgogne comme lieutenant général, et y présidait les Etats, qui s'empressèrent de refuser de se soumettre au traité qui cédait la province aux Impériaux. Il eut alors à repousser les efforts de Lannoy, qui affirma les droits de Charles-Quint en s'emparant d'Auxonne, et il en fut récompensé par l'octroi du gouvernement général, le 1er juillet.

Il résida à ce moment assez longtemps en Bourgogne, où il possédait d'ailleurs des propriétés importantes et une très-belle résidence à Pagny [3], qu'il habita souvent. Le savant éditeur de la *Correspondance de la mairie de Dijon* [4], M. Garnier, parlant de la peste qui sévit cruellement de 1528 à 1529 en Bourgogne, avance que l'Amiral déserta prudemment son poste pour aller en Normandie où il commandait, qu'il y était encore en 1539. Cette accusation est absolument injuste. Durant cette période, Chabot résida fréquemment dans son gouvernement.

Une longue dépêche adressée à Montmorency [5], de Dijon, le 29 juin

[1] Clément VII se décida secrètement en notre faveur.

[2] Voir la *Captivité de François Ier* (*Doc. inéd. de l'Hist. de France*), pages 39, 146, 325, 326, 330. Ces lettres sont extraites de nos recueils, où nous trouvons encore un billet non daté : Brion y fait part à Montmorency du rétablissement de sa santé : « Vous m'advertissez des nopces de la royne de Navarre et des vostres, où il me déplaist que ne puis estre pour veoir vostre contentement. »

[3] Village situé près de Seurre, arrondissement de Beaune ; du château, il ne reste que des ruines importantes et une belle chapelle. Le 15 juillet 1526, Chabot apprenant que le comte de Montrevel était à toute extrémité, recommande qu'on lui choisisse un bon successeur pour le gouvernement de la Champagne et demande pour lui sa compagnie d'ordonnance.

[4] Dijon, Rabutot, 1868, in-8°, t. I, p. CXXXIX.

[5] Il parle au grand maître « son compaignon » des soins qu'il prend dans son gouvernement pour mettre ordre à tout « gracieusement et sans aulcune-

(1527), contient ce passage décisif : « Il est une chose dont je suis aussi en très-grande peine, c'est le danjer de peste qui est en ceste ville, pour lequel pourveoir je fais tout le possible chascun jour, dont je n'ay encore voulu escripre au Roy jusques à présent que je vous prie le dire audict seigneur, car sy Dieu n'y met la main, cesdicte ville sera peut-être laissée, et jà ceuz de la cour de Parlement et les habitants, gens de bien, sont venuz par devers moy prests et appareillés d'iceulx retirer et abandonner leurs maisons. Mais je les ay reteneuz et y demeure pour leur donner exemple, car sy j'en estois deslogé il en resteroit bien peu après moy. Je feray tout ce que je pourray pour remédier au danger, et si je n'en suis autrement contraint, je ne m'en esloigneray point. »

Une autre lettre, datée de Fontaine-Française, du 31 juillet (1527), dans laquelle Chabot entretient Montmorency des démarches faites en vue de maintenir la neutralité de la Bresse, renferme ce nouveau passage non moins probant : « La peste est encore à Dijon, où j'ay fait donner toutes les précautions possibles, et où je vais cependant rentrer. » On voit qu'il n'avait nullement déserté le pays. Mais nous avons précisément encore pour cette époque un grand nombre de lettres de l'amiral, parce qu'il s'agissait alors d'une affaire très-importante pour son gouvernement, le maintien de la trêve de neutralité obtenue en 1522 par Marguerite d'Autriche, sœur de Charles-Quint, pour le comté de Bourgogne qu'elle possédait viagèrement, et pour la Bresse, qu'elle détenait à titre de douaire. Le renouvellement de ce traité, conclu chaque fois pour quatre années seulement, nécessitait des négociations auxquelles l'amiral prenait une part active, parce que cette neutralité lui facilitait singulièrement la gestion de son gouvernement [1].

Avant d'aller plus loin, nous mentionnerons une lettre intéressante, écrite de Dijon le 31 août (1526) : Chabot venait d'apprendre l'envoi de son « compaignon » auprès de Henri VIII, après l'entrevue de François Ier avec le cardinal Wolsey à Amiens, pour « ratifier l'alliance perpétuelle, et au moyen de cela me confortez et conseillez reprendre le chemin de la Court, et me rendre le plus tôt que je pourray. » Il lui expose qu'en ce moment il lui faut pourvoir au cantonnement des troupes, et il paraît que Montmorency tenait beaucoup à sa présence auprès du roi, car Chabot lui envoyait sa réponse par un exprès : « Combien, ajoute-t-il, que le faict des éstatz et de la neutra-

ment faire ouverture de nulle démonstration ne déclaration de guerre. A quoy j'auray bien le regard de n'en commencer le jeu que nos voisins ne m'en donnassent l'occasion. » (Bib. nat., F. fr., 3032.)

[1] Gorrevod et Marmier, ayant apporté l'instrument de ce traité, au mois de juillet 1527, à Dijon, désiraient qu'on l'expédiât sans retard à Madrid par un courrier par terre « parce qu'autrement, écrit Chabot, ils sont le plus souvent huit ou neuf mois entiers sans avoir de nouvelles de l'empereur. »

lité soit vuyde par decà, je veulx rhabiller les fautes commises par les troupes qui ont excité des doléances, et s'en portera trop myeulx le service du roy, mais en peu d'heures et de temps l'ordre ne s'y peult mectre. J'ay en mon particulier plusieurs choses à vuyder qui me touchent de très près et ne peulx y sy promptement pourveoir. Je viendray cependant si le roy l'exige, mais il me faudra revenir promptement icy. Je me feusse trouvé volontiers à Coucy [1] quand le Roy y sera pour lui monstrer des grands nefs qui y sont. Vous ferez de la maison et du lieu comme je feray moy-mesmes, bien depplaisant qu'il n'y a partie de la provision que j'ay de deçà. »

En 1529, Chabot passa quelque temps à Fère, qui appartenait depuis l'année précédente à Montmorency, par suite de son mariage, et à Coucy qui était au roi. C'est à Fère qu'il reçut le message du comte de Saint-Pol, qui venait d'être pris, le 22 juin, à la bataille de Landriano, et faisait donner de ses nouvelles en cour [2]. Pendant ce temps, le roi chassait avec ses gentilshommes, et Chabot, en annonçant que ce prince dépêchait un de ses officiers auprès de la duchesse d'Angoulême, ajoute : « Il vous dira comment il va souvent aux champs, mais il s'en fault trop qu'il en rapporte toujours le pied du cerf [3]. » La défaite de Saint-Pol avait cependant vivement impressionné François Ier. « Le Roy est content de vos nouvelles, écrit de Fère, le 1er août, Chabot à Montmorency : Il vous prie affectueusement faire qu'il ayt demain et continuellement de vos nouvelles de delà pour le relever de la peine en laquelle il est, que je vous assure estre merveilleusement grande. » C'est à Coucy que Chabot connut les détails de la triste affaire de Landriano [4]. « Il est à ceste heure présente arrivé nouvelles de la prise de M. de Saint-Pol, comme vous pouvez voir par les lettres que je vous envoie escriptes par le comte Guy Rangon ; ladicte perte et prinse est grande, ainsi que vous entendez assez, mais puisqu'il est sain et sauf, c'est bien venu. Pareillement entendrez l'inhumanité de quoy ont uzé nos ennemys secrets, chose qui mérite bien qu'on en ait souvenance en faisant le traicté particulier et que l'on ne se doit pas fort arrester à eux besoignant à nostre advantage.

« Il semble au Roy que on doit tenir propos à ceulx que vous allez veoir qu'après le logement de la bataille de M. de Saint-Pol, il fust adverty de deux pièces d'artillerye tombées en ung fossé, et voulant y remédier et les saulver print avec luy 100 à 120 harquebusiers et 30 ou 40 chevaulx; tirant ceste part là où les ennemys estoient embuschés, lesquels les surprindrent et cernèrent. Combien que tout son camp

[1] Ce nom est très-distinctement écrit.
[2] Lettre de Fère, 13 juillet 1529.
[3] Fère, 15 juillet.
[4] Coucy, 25 juillet.

fust en armes ung peu au loing, qui marcha pour le secourir, mais les ennemys étoient déjà retirés. Au demourant, la perte des gens de bien qui estoient avec luy n'est telle que je pensois, car il n'y a ung seul personnage de nom qui soit mort [1]. »

Le 16 septembre 1528, Chabot informait Montmorency de la trahison d'André Doria, qui, mécontenté mal à propos, nous abandonna brusquement au moment de la destruction de l'armée de Lautrec, et nous enleva Gênes : « Le roi envoie Robertet à Paris, écrit-il de Fontainebleau, chercher les chancelier et ambassadeurs pour les mener à Melun. C'est pour adviser quelque traité pour empescher en Italie les affaires de l'Empereur. Il y a nouvelles comme André Doria est arrivé à Gennes et a cryé : liberté ! et a dedans le port prins deux gallères toutes désarmées et deux aultres sans chiourme, car elles avoient donné à terre et s'étoient sacrifiées et déferrées. Ma dame vous mande vous en venir. »

L'année suivante, nous recueillons cette lettre, datée de Coucy le 10 juillet, relative aux négociations du traité de Cambray, signé le 9 août suivant :

« Pouvez hardiment donner à Madame nouvelles de la parfaite et entière santé du Roy, M. de Capoue est venu ce matin icy et a parlé au Roy. J'ay longuement devisé avecque luy et par ses parolles semble qu'il soit très-fort affectionné à la paix. Mal content de son maistre et totalement dévoué à l'Empereur, mettant en avant qu'on ne doit tant s'arrêter aux particularités des confédérés que l'on ne passe oultre. Et pour ce que ledict de Capone s'en part demain matin, lequel l'on n'a pas de déçà retenu davantage, je vous ay bien voullu advertir de son droit devis, et de ce qu'il m'a dict et aussy de son partement que le Roy luy a promis. M. de Capoue m'a dict entre aultres propos qu'il vouldroit bien qu'au traité de paix y eust ung article exprès par lequel il seroit dict et déclaré que tous ceulx qui ont usurpé les ungs sur les aultres depuis la ruyne de Romme fussent tenus à restitution. »

Le 12, il adresse de Fère cette nouvelle dépêche :

« Monsr mon compaignon, j'ay ce matin environ sept heures receu la lettre que Madame escripvoit au Roy avec la vostre d'aujourdhuy : le contenu desquelles je luy ay fait veoir et entendre, et suivant l'oppinion de ma dicte dame, il n'est dellibéré approcher Cambray de plus près que ce lieu : l'on faict tout ce que l'on peut pour garder que ceulx du duc ne voisent (*sic*) audict Cambray : toutesfois les uns..... qu'ils y ont des affaires à cause de leur bien, les aultres y vont sans que l'on en scache rien. Mais cy après il se fera ce que possible sera pour les en empescher.

[1] François de Bourbon, comte de Saint-Paul (1491-1545) après une campagne des plus heureuses, échoua dans ce malheureux combat : on a dit qu'il avait été trahi par ses lansquenets et abandonné par son avant-garde, ce que la lettre de Chabot nous semble corroborer en parlant de la lenteur de ses soldats à le secourir.

Ledict sire est party ce matin de bonne heure pour aller courir le cerf et à ce qu'il présume pourra bien retourner coucher à Coucy. Je suis icy demain attendant ce qu'il fera pour inconstinent aller après sy avis est, et cependant ay bien voullu vous faire la présente pour vous dire principalement que ledict sire est merveilleusement esbahy du procédé : ceste grant longueur et la difficulté qu'il se faict de dela de promptement vous bailler leurs articles : il m'a commandé vous escripre pour faire entendre à Madame qu'il ne peut permettre moins, sinon que ceste dissimulation soit pour toujours donner temps à l'Empereur d'exécuter et faire son passaige. Et a esté cause à derechef ordonner dépescher partout à estre prest lui faire avancer ses forces; vous advisant que par ce j'ay receuc récemment de Boutières, nos lansquenets seront sans point de faulte à Lyon mercredy prochain, et là trouveront leur payement prest : il est besoing que incontiment vous renvoyez par deçà le trésorier La Guette, ce que je vous prie vouloir faire. Le Roy est d'advis que Madame face entendre à Madame Marguerite que si tant estoit que l'on vint à quelque autre dissimulation et longueur de conclusion qu'il se délibère s'acheminer droit à Lyon, ce que faisant pour luy, Madame ne pourra faire long séjour après son partement : se remettant cependant, ledict sire à ce qu'elle en advisera pour le mieulz, soit de partir plus avant ou de le retenir encore, ainsi que Madame verra estre besoing et à propos [1]. »

Le Roi s'impatientait de plus en plus et brûlait du désir de recourir aux armes pour en finir avec toutes ces lenteurs; la prudence le retint cependant, et Chabot écrit encore à Montmorency, le 31 juillet, de Fére :

« Le Roy se délibère de ne bougier d'icy pour aujourdhuy, attendant le gentilhomme que Madame luy doit envoyer, par lequel il espère entendre de s'en aller par delà ou aultre résolution qui aura esté prinse: or encore qu'il eust bonne envie d'aller au lieu où vous estes, sy ne trouve-t-il bon de hazarder sa personne sans que madicte dame et tous leurs serviteurs y veoient la seureté qu'il y fault : et en cela ne fera plus avant ni plus arrière que ce qui luy sera mandé par ma dicte dame [2]. »

Enfin, le 20 août, de Saint-Quentin, Chabot écrit cette dernière lettre, adressée cette fois au roi :

« Sire, l'aise et le plaisir que la reyne et toute ceste compaignie ont eu d'avoir entendu de vos nouvelles ainsi au long par la Ferté, ont esté

[1] Vol. 3049, f° 51.

[2] Le 27, Chabot écrivait déjà, de Coucy : « Je vous advise que le Roy s'en vint assoir couchier icy et ne parle d'en desloger qu'il n'ayt eu l'oppinion de Madame sur son aller par delà. Il est allé ce matin courir le cerf attendant le gentilhomme que Madame doit luy envoyer. »

telz et si grands comme vous pouvez penser, et avec ce les advertissemens qu'il vous a pleu envoïer de Thunis (*sic*) sont venuz à si bonne heure qu'ils n'en avoient nulle nouvelle chez la Royne de Hongrie, a laquelle le tout a été déclaré de par vous, de sorte qu'elle et les siens ont cogneu que vous aviez du contentement beaucoup dont ils ont esté fortaises : toutes fois quelque prospérité qu'ils aient si n'en sont-il point esjouis comme autrefois je les ay veus de la moindre chose.

« Sire, la démonstration d'amitié d'entre les deux roynes a toujours duré et continué, et pense que si ce n'eust esté pour retourner vous veoir que le regret de la Royne eust esté plus grand de laisser sa sœur : le départ s'est faict avec contentement les uns des aultres, avec toute la gracieuseté et honnesteté possible tenir tant qu'on estoit ensemble, vous advisant qu'après s'estre dit adieu, la Royne et ses dames sont venues coucher en ce lieu de Saint-Quentin, délibérées faire si bonne dilligence que bientôt auront recouvré vostre présence, laquelle je vous asseure estre tant désirée de nos demoiselles que les povant retrouver, il seroit mal aisé de le leur faire perdre et aymeroient par trop mieulx estre rompue la neutralité de Cambray, et je remets à vous dire lors que seraydevers vous les propos qu'il a pleu à royne de Hongrie me tenir.

« Il me semble que je feray très-mal si je ne vous advertissois que la plus belle et la mieux en point compaignie que je veois jamais, c'est celle de nos dames, et croyez quelque munition de porfilleurs qu'ait faicte la marquise de Zenette qu'il y a eu trop de différence du nostre, et pour ce que la Ferté vous dira la journée que nous ferons, je m'en remetray à luy, vous suppliant nous mander sur le chemin qu'il vous plaira que nous faisons et si aurez à séjourner à Joinville pour vous y aller trouver. Je prie Dieu, etc.

« Sire, vous avez merveilleusement bien faict d'envoyer la Ferté en ceste compaignie, car sans lui nous n'eussions jamais seu entendre le Hongre. »

Chabot, du reste, fut activement employé à l'occasion de ce traité, car c'est lui qui, quelques jours après sa signature, fut envoyé en Italie pour recevoir la ratification et le serment de Charles-Quint, en cherchant à obtenir quelques adoucissements désirés par le roi, comme le payement en deux termes de la rançon des jeunes princes otages, et l'autorisation de rachat du comté d'Asti. Il revint auparavant dans son gouvernement. De Tournus, il écrivit, le 17 septembre, à Montmorency : « Pour ce que je me trouve en peine au moien que l'Empereur prend le chemin de Boulogne et de Romme, et qu'il m'est impossible pouvoir

[1] Vol. 3068.

estre devers luy dedans le tems qu'il m'est ordonné : cela me fait écrire présentement au Roy la lettre que je vous envoye, vous suppliant la veoir et faire que j'en aye incontinent réponse, car si ledict Empereur ne s'arreste ne ne séjourne, me commandera faire quelque expédient, soit d'envoyer devers luy pour le prolongement dudict tems, ou bien fauldra que je m'y en aille en dilligence, laissant mon train derrière [1]. »

Voici en quels termes il parle à Montmorency de cette entrevue : « La demeure et séjour que j'ay faict avec l'Empereur ont esté plus courts et plus abbrégés que je n'avois pensé en arrivant là, depuis laquelle j'ay bien congneu que luy ne son conseil ne me vouloient mener ne laisser aller plus avant pour les causes que j'escript présentement au Roy sans avoir voullu accepter les offres que je luy ay faict d'aller jusques à Boullogne. » Le 28 octobre, il lui mande encore de Castel-Saint-Jean : « Je vous advertis que l'Empereur m'a faict ung présent de vaisselle de XI^m^ V^e^ escus de valleur..... J'envoie au Roy une lettre qui m'est venue de Boullogne que vous verrez, et par icelle congnoistrez qui il ne fait pas bon parler souvent ouvertement sinon devant qu'il appartient [2]. » L'Empereur ne voulut rien entendre, et prêta le serment, en présence de l'amiral, à Plaisance, le 16 octobre 1529.

L'année suivante, nous voyons Chabot s'associer avec ardeur au désir de voir le Dauphin et son frère enfin rendus à la liberté. « Je vous advise, écrit-il de Jonzac le 15 mai 1530, que la chose en ce monde que nous attendons en plus grande dévocion, c'est nouvelles de vous de la délivrance de Messeigneurs. » Et le 18 juin, de Thouars : « Tout à ceste

[1] Vol. 3070.

[2] Peu de nos lettres concernent ce voyage. Nous avons cependant retrouvé, dans le volume 3070 du fonds français, celle-ci, adressée de Suze, le 30 septembre à la reine (autographe) :

« Madame, par ce que j'ay escript ces jours passés au Roy et que je fay encore présentement, il vous aura pleu et plaira entendre ce qui m'est survenu par les chemins avec la dilligence qu'il se fait pour gagner le lieu où sera l'Empereur dedans le temps qu'il m'est pour se faire ordonné. A quoy, Madame, il ne se perdra une seule heure et en cela et toutes aultres choses espère mettre telle peine et tel devoir que l'intention dudict seigneur et la vostre, et ce qu'il vous a pleu ensemble me commander sera ensuivy de point en point au plus près que je pourray. Et au demourant, Madame, à mon arrivée en ce lieu qui a esté aujourd'huy, ay trouvé les sieurs de Coufignon et Stapouin que Mgr de Savoye y a envoyé pour me recevoir et conduire par ses païs, et par eulx m'a escript lettres très-honnestes offrant pour le service du roy tout ce qui est en sa subgestion. De quoy j'ay adverty présentement ledict seigneur ; me remestant sur ce, ne vous feray plus longue lettre. »

Le 12 octobre, il mande à la duchesse d'Angoulême qu'il quitte Turin et sera le jeudi suivant 14 à Plaisance. « J'y aurois esté dès le 12 sans les dangiers qui estoient par les chemins. » Le 20, il envoie de Plaisance un chiffre à M. de Montmorency et en demande un pour écrire au roi.

heure est arrivé Godetot qui a apporté la certaineté au Roy de l'approchement de la Royne et de Messeigneurs à Fontarabie, qui lui a esté une joye et satisfaction la plus grande qu'il eust sceu avoir, espérant que devant le 25e prochain il pourroit estre en France. » Ils furent rendus le 1er juillet.

Les occupations extérieures n'empêchèrent pas Chabot de prendre une part active au gouvernement de la Bourgogne, où il trouva moyen de résider encore assez souvent : nous avons en effet la preuve, par les lettres conservées aux archives de l'hôtel de ville de Dijon, qu'il y fut en 1526, 1528 et 1529, et qu'il ne négligea rien pour assurer son autorité, apportant même une pression exagérée sur les élections municipales de Dijon et indisposant fortement la bourgeoisie contre lui. L'année suivante, Chabot rejoint la cour. Le 8 janvier 1530, il écrit de Blois à Montmorency pour lui annoncer le voyage projeté en Guyenne. « Toutefois, après que le Roy a entendu la retraicte de nos ennemys espaignolz n'a voullu que je y sois allé, dont suis très aise espérant de savoir plus souvent de vos nouvelles et aussi de vous escripre de celles dudict seigneur et des dames, et, pour vous en advertir, je vous prometz que, Dieu mercy, ils font très-bonne chière et ne veiz jamais le Roy plus sain ne en meilleure disposicion qu'il est ne toute la compaignie, au reste de Mgr d'Angoulesme, qui est fort malade. Je suis marry que je ne sois auprès de vous pour vous parler de plusieurs propos que je remetz à une aultres fois [1]. »

Le voyage tarda cependant : de Pezé, dans le Maine, Chabot annonce de nouveau le départ, le 19 avril et le 25 mai, il mande d'Angoulême : « Le Roy partira vendredy ou samedy pour prendre son chemin devers Bourdeaulx à petites journées et sans trop soy haster, à ce que ceulz à qui auriez à besoigner n'en engendrent soupeçon [2]. »

Chabot revint ensuite en Bourgogne, car, dans une lettre d'avis de Dijon, le 17 septembre 1530, il prie Montmorency de demander pour lui l'autorisation de se rendre « comme parent » aux obsèques du prince d'Orange, qui venait d'être tué au siége de Florence [3].

A la fin de 1531, Chabot se rendit en Normandie, dont il avait également la lieutenance générale, et nous le retrouvons ensuite en 1534 à Pagny, très-occupé de l'élection de la mairie de Dijon et de la réception du Roi, qui passa tout le reste de l'année en Bourgogne, et tint, le 13 décembre, à Pagny, le fils de l'amiral sur les fonts du baptesme. Ces déplacements royaux plaisaient peu aux Bourguignons, auxquels ils coûtaient fort cher, d'autant que déjà ils s'étaient vus singulièrement maltraités par la réunion d'un corps de lansquenets que Chabot s'était

[1] Fonds fr., vol. 3007, fo 50.
[2] Vol. 3012.
[3] Vol. 2979.

décidé, après beaucoup d'hésitations, à former en vue de l'expédition projetée par François Ier. Il n'avait rien négligé cependant, et il avait eu soin de provoquer des instructions précises au sujet du payement, « car, écrivait-il, s'ils ne trouvent pas à qui parler et quelqu'un pour les recevoir, vous savez la réputation mauvaise que ce sera. » Du moins organisa-t-il ses étapes avec soin, de façon à soulager la province [1].

Le succès de l'empereur contre la Tunisie arrêta le projet de l'expédition au-delà des Alpes, dans laquelle Chabot devait avoir un commandement important.

Charles-Quint, cependant, essaye de conserver définitivement la paix en allant jusqu'à faire espérer à François Ier l'investiture du Milanais par le duc d'Orléans. C'est à ce moment qu'entre en scène le premier membre de la puissante famille des Guises, comme conseiller influent de la couronne. Le cardinal de Lorraine, ami particulier et dévoué du Pape et également estimé du Roi, fut chargé d'aller sonder Charles-Quint sur le degré de confiance que l'on pouvait attacher à ses ouvertures. Une lettre de Chabot nous donne une indication précieuse à ce sujet [2] : « Je vous advertis, Monsieur mon compaignon, que nous avons ung compaignon de plus aux afaires du Roy qui est M. le cardinal de Loreygne, lequel y entra desjà que nous estions... ; dont je ne vous peu donner advis parce que Pot estoit dépesché et fust la chose bien sourdement faiste, come j'espère vous dire, avecques d'autres choses que je remets à quant nous serons ensemble qui ne sera si tost que le désire vostre tout entièrement bon compaignon et amy. » (15 août 1535.)

Chabot reçut sur ces entrefaites le commandement en chef de l'armée de Savoie. Le 1er septembre, il écrit d'Auxerre que l'Empereur était à Gênes : « Je souhayte de bon cueur que son seijour y soit tel que je l'y puisse trouver. » Il annonce son arrivée à Lyon pour le 20 [3], « où ceulx

[1] Le 26 juin, il écrit : « On a arresté ung jeune garçon Dijonnais apportant d'Hespagne pacquet de lettres pour l'abbé de Citeaux : il faut les montrer au chancelier, car il y a lettres de l'Empereur dedans. Il est à remarquer que ce jeune homme n'a esté arresté nulle part. Tout est bien ouvert dans ce royaulme. »

Une lettre non datée nous fait encore mieux connaître les misères que causait alors la présence de gens de guerre : « Monsieur mon compagnon, en mon gouvernement ay trouvé sept ou huit vingts chevaulx de la compagnie de M. le comte de Tavanes tenant les champs, faisant toutes les meschancetez, forces, pilleryes, et violemens de pouvres filles que gens pourroient faire, ainsi que vous verrez par la requête que vous envoye, qui m'est présentée par le père, la mère et la pouvre fille dont chascung doit avoir pitié, et que ce royaulme soit avec tels gens auoustré à tant de viollences et de meschancetez, que vous ferez entendre au Roy, car de moy je suis dellibéré de leur courir sus comme aux viollateurs de la chose publique, assuré de l'intention du Roy après toutes fois avoir eu de vos nouvelles. »

[2] Voir le livre précité de M. Garnier, p. 352 notamment.

[3] Du même jour, de Dijon, Chabot annonce qu'il prépare son départ d'après les ordres qu'il a reçus : il attend cependant que Montmorency lui précise l'heure

qui doivent aller avec moy se rendent. » Le 19, de Pagny, il reparle de son départ pour le 20, et en effet il fut exact, car le 21, il écrit de Lyon : « Je suis arrivé justement pour recevoir M. de la Chaux [1], qui est descendu droit souper chez moy. J'escris au Roy les propos que j'ay eus avecque luy : Vous les verrez, vous advisant qu'il monstre avoir esté despesché de son maistre joyeusement et qu'il emporte toutes bonnes nouvelles. » Il exprimait son mécontentement de n'avoir trouvé à Lyon que la moitié des 40,000 écus qu'on lui avait promis, et le 24, de Moysant, il réclame énergiquement cette somme.

Chabot entra à la fin de l'année en Savoie : le 24 février 1536. il occupait Chambéry, et en sept jours il s'était emparé du Piémont.

Nous avons peu de lettres postérieurement à cette campagne, qui paraissait devoir être si féconde pour l'amiral et qui fut au contraire le point de départ de sa disgrâce. Au printemps de l'année 1538, le roi, comme premier signe de mécontentement, lui enleva provisoirement son gouvernement. Chabot, cependant, était encore à la cour. C'est à cette époque probablement que remonte un billet où l'amiral fait allusion aux négociations entamées par François Ier avec les Turcs : « Vous verrez comme le Turc se remue et semble que, si l'on ne se hâte d'achever ce qui est acheminement de la paix, que par force ou autrement à coups de bastons il le commandera faire. Et au demourant le Roi est souvent aux champs et visite bien les bois d'ici autour. Il fait très-bonne chière ; en attendant toujours ce qui lui viendra de Madame et de vous [2]. »

Nous donnerons encore ici cette lettre, datée de Thérouanne le 16 décembre, évidemment de l'année 1537 [3], où Montmorency opéra en Picardie et dégaga Péronne. « Si je vous eusse sceu plus tôt à Abbeville, je n'eusse pas attendu une heure à vous faire sçavoir des nouvelles de la retraite des Anglois, lesquels passèrent devant ceste ville et ont logé à demi lieue d'icy, et voyoit-on bien leur camp de nos murailles et ne vallurent pas tant que de nous venir veoir, et passèrent oultre sans nous donner alarme, et vous promets que qui eust eu des gens que l'on eust eu bon marché d'eulx, car il se sont retirés dans plus grand désordre ; et s'en vont mourant de peste comme

de déloger. « J'ai donné ordre pour recouvrer le cheval que le roi désire d'avoir et espère moy-même de lui mener si le gentilhomme de la cour qui l'a entre les mains ne s'est pas radvisé. — P. S. (autographe) : Je vous prie croyre que jé fort grand envie de vous voir et parler à vous. »

[1] Un des diplomates les plus ordinairement employés par Charles-Quint.

[2] Coucy, 27 juillet. — Le roi vint en 1535 à Coucy, et plusieurs fois depuis.

[3] De Pagny il écrit, le 20 septembre, à M. de Villandry, en lui annonçant qu'il a reçu l'ordre de se rendre le 15 octobre à Amiens : « Le lieu où je suis dont je ne puis vous faire savoir que de la bonne chère que j'y fais, et du passetems que je prends, lequel je donne le plus souvent à la chasse et à veoir besoigner mes maçons. » (Vol. 2979.)

chiens, et leur camp est de hier au giste à Callais. Lundi les sieurs de Thouances, Dompmartin et d'Escars furent aux champs pour veoir leur retraite, et sortist un capitaine qui est au service du roy d'Angleterre, et est du pays du Roy catholique, lequel vous connoissez bien et s'appelle le capitaine Guyot, je vous promets honneste homme, lequel fust amené prisonnier en ceste ville, et fust tué à la charge de trois gentilshommes anglais de la maison du roy d'Angleterre dont l'ung des trois estoit fort aimé dudict Roy, et le plaint-on en leur camp autant qu'un homme pourroit estre. » Se trouvant inutile par suite de la retraite des troupes anglaises, Chabot demandait à céder sa place à M. de Vendôme.

L'heure de la disgrâce avait sonné pour l'amiral.

Le 19 novembre 1538, le roi lui enleva officiellement son gouvernement et ordonna une enquête secrète qui, conduite par le chancelier Poyer, créature de Montmorency, aboutit, le 18 janvier 1540, à une sentence le déclarant déchu de ses charges et dignités, dépouillé de tous ses biens et le condamnant à restituer 778,000 livres, et au bannissement perpétuel. L'intervention d'amis puissants, surtout de la duchesse d'Estampes, le maintint d'abord en prison, puis amena une entrevue avec le roi, laquelle, correspondant avec la disgrâce du connétable, aplanit subitement tous les griefs reprochés à l'amiral, François Ier l'amnistia complétement et pour preuve qu'il lui avait rendu toute sa faveur, l'emmena avec lui en Bourgogne pendant l'été de 1542, et vint passer quelques jours chez lui à Pagny. Chabot s'occupa à nouveau des affaires de la Bourgogne et se fit l'avocat des réclamations formées par les Dijonnais au sujet d'un emprunt véritablement exorbitant qu'on voulait leur imposer. Son succès fut complet. Chabot était alors à Pagny (décembre 1542). Quoique gravement atteint déjà, il rentra à Paris avec la cour; le mal le força de s'arrêter au pont de Saint-Cloud. L'échevin Garin mande de Paris, le 25 mars 1543, « que la Dieu grace, il commence à soy bien pourter et est arrivé en ceste ville ce jour d'huy. Les médecins cognoissent à present sa maladye et ne font aulcune difficulté de sa santé. Je prye Nostre-Seigneur de luy envoyer ou donner telle que la désire, car de le perdre n'y gagnerions pas. Il a esté la cause de la rupture des édictz que l'on poursuyvoit de ériger en office la mairie, le greffe et autres offices de notre ville. » Mais les médecins se trompaient étrangement, ou bien il ne leur servit guère de si bien connaître la maladie de l'amiral, car il mourut le 1er juin suivant, à Paris. Son corps fut inhumé dans la chapelle d'Orléans aux Célestins, et on lui érigea un magnifique mausolée, qui a été transporté depuis la Révolution au Louvre, où il est justement admiré.

EDOUARD DE BARTHÉLEMY.

III

LA FRONDE EN 1652 [1]

L'année 1652 fut témoin de la violente agonie de la Fronde, mais non encore de son dernier soupir. A Paris, la lassitude générale des partis amena la paix, et le 20 octobre, Louis XIV rentra dans sa bonne ville aux acclamations de l'immense majorité des habitants. Mais il n'en était pas alors comme de nos jours ; Paris ne décidait pas en souverain du sort des provinces, et la Fronde, expirant dans la grande cité, continuait dans la Guyenne, à Bordeaux surtout, sa vie fiévreuse ; de là, elle rayonnait dans les provinces voisines : le Périgord, l'Aunis et la Saintonge, le Quercy, le Rouergue. Peu s'en était fallu toutefois, en cette année même, que l'habile duc de Vendôme, avec sa flotte partie de Brest, ne réduisît Bordeaux à merci, et n'en finît avec la Fronde par un coup de vigueur ; mais l'Angleterre était intervenue, et en arrachant Dunkerque à l'armée royale, avait prolongé l'existence de la rébellion.

Pendant les quatre derniers mois de 1652, ceux dont nous devons nous occuper ici, l'insurrection perdit jusqu'aux apparences d'un mouvement national. La noblesse qui, seule, avait voulu clore la révolte par la convocation des États généraux, restait à l'écart, silencieuse et découragée ; la bourgeoisie ne songeait plus à confier aux parlements la défense des intérêts du pays. Ainsi la guerre civile n'était entretenue que par l'intraitable ambition du prince de Condé, ambition sans vues générales et non moins autocratique, pour ne rien dire de plus, que l'autorité de Mazarin. Il est triste de voir l'orgueil d'un homme sacrifier à ses exigences la prospérité publique, exposer par des alliances coupables le sol national aux invasions de l'étranger, et la monarchie même aux bouleversements des factions liguées avec les puissances jalouses de sa grandeur.

Du reste, Condé était puni par où il péchait. Loin du théâtre où se jouait la dernière partie qu'il avait engagée contre la royauté, il était en proie, dans le Nord, aux plus poignantes inquiétudes. A Bordeaux,

[1] *Souvenirs du règne de Louis XIV*, par le comte de Cosnac (Gabriel-Jules), t. V. Paris, H. Loones, 1876, in-8° de 460 pages.

centre de ses luttes suprêmes, la situation militaire était on ne peut plus tendue. Le comte de Marsin et le colonel Balthazar, ses meilleures épées, ne s'entendaient pas, leurs rivalités étaient continues ; il y avait disette de vivres et de munitions ; l'Espagne, à laquelle on demandait des secours, ne songeait qu'à laisser épuiser à son profit, l'un par l'autre, les deux partis belligérants. Si le duc de Vendôme, quittant Brest, était venu avec ses vaisseaux occuper les embouchures de la Garonne et couper les vivres à la cité où la Fronde, décapitée à Paris, se survivait à elle-même, nul doute que Bordeaux, d'un élan à peu près unanime, n'eût imposé la paix. Mais l'armée royale était presque impuissante. Le comte d'Harcourt, dirigé par des vues personnelles, l'avait quittée. Sauvebœuf et Lillebonne, d'une capacité douteuse, venaient de le remplacer ; ce dualisme brisait l'unité du commandement et présageait des échecs. Là aussi les rivalités entre les chefs étaient incessantes, les approvisionnements rares et difficiles. Faute de discipline et aussi de ressources suffisantes, les pillages, les excès de tout genre irritaient les populations, quand le beau duc de Candale, favori de Mazarin, fils du duc d'Epernon que son gouvernement avait rendu odieux aux Bordelais, vint prendre, au nom du roi, le commandement des troupes. Sa bravoure inexpérimentée, en butte à des difficultés extrêmes qu'un homme de génie eût difficilement surmontées, ne donna pas aux affaires un meilleur aspect. Ainsi, par suite d'embarras mutuels, la guerre se fit des deux côtés, pendant toute la fin de l'année 1652, sans base d'opérations ni plan de campagne ; vrai jeu de barres, d'après la véridique observation d'un soldat de ce temps. Dans ces courses souvent insignifiantes, les troupes royales ne firent pas grande figure ; dans la Guyenne, Marsin s'empara de Castel-Jaloux, et cette prise eut les plus déplorables conséquences pour les deux gouverneurs successifs de la place au nom des deux partis opposés. Dans le Périgord, Sarlat, seule position importante qu'on pût opposer à la Fronde, succomba ; en somme, la situation militaire n'était pas brillante pour la royauté.

Et cependant, quelles ressources ne lui offraient pas l'effervescence des factions dans Bordeaux, l'antagonisme et la faiblesse des agents de Condé ! L'Ormée, cette association turbulente, révolutionnaire, qui allait jusqu'aux extrémités socialistes, subjuguait le parlement qu'elle punissait de la sorte d'avoir le premier fomenté la révolte. Elle menaçait de mort quiconque parlait de négociations pacifiques et le boucher Dureteste la tenait sous le joug. La paix était dans les vœux de la ville, les deux fractions du parlement, celles de la grande Fronde et de la petite, maintenant confondues, la voulaient fortement ; mais l'implacable Condé résistait toujours. De là, ses complaisances pour l'Ormée qu'il désirait ménager et contenir. De là aussi les violences de ses ordres pour tendre outre mesure le nerf de la guerre et imputer à ses agents la responsabilité de ses sévices. Parmi eux, Lenet avait

toujours le premier poste de combat. A lui toutes les sollicitudes, la direction de la guerre, le soin des approvisionnements, la mission de pacifier les différends sans cesse renaissants entre les chefs, les relations avec l'Ormée qu'il fallait successivement, par une habileté supérieure, contenter et réfréner, avec le prince de Conti, indolent et faible, qui le haïssait et qu'il détestait, avec la duchesse de Longueville dont le caractère et la conduite impopulaires étaient outragés par des pamphlets atroces, avec l'Espagne qui le jouait par de feintes promesses et dont les secours pouvaient seuls prolonger la vie de la Fronde, enfin et surtout avec Condé qu'il fatiguait de ses lettres pressantes, éplorées, où il ne cachait rien de sa détresse, où sa fidélité à une funeste cause trahissait des impossibilités d'exécution qui annonçaient une catastrophe.

Au milieu de ces déceptions, de ces déchirements, de ces souffrances, l'Ormée restait, au déclin de l'année 1652, l'arbitre prépondérant de la paix ou de la guerre. Domptée et dissoute, elle terminait un drame sanglant et ignoble; permanente et victorieuse, elle exaspérait des douleurs de jour en jour plus cruelles, elle menaçait d'ensevelir la Fronde dans un cataclysme de terreur et d'anarchie. Pour prévenir ces horreurs et aussi pour se servir de cette société sans la servir, Lenet tenta d'unir avec elle la bourgeoisie de Bordeaux, et en même temps de dérober aux vengeances de la secte le conspirateur Massiot qui avait voulu creuser sous l'Ormée, avec quelques complices, une mine qui devait la faire sauter. Vains efforts ! d'une part, l'*Union*, diplomatiquement formée par Lenet, contenait des éléments insociables, c'était de l'ordre avec du désordre ; d'autre part, on ne pouvait mettre le feu aux poudres par des galeries souterraines sans provoquer une explosion qui eût été peut-être la ruine de la cité. En définitive, l'année 1652 léguait à l'année suivante une guerre persistante, des troubles et des conspirations, jusqu'au moment où la paix si ardemment désirée, mais retardée toujours par l'ambition des uns et le servilisme des autres, viendrait finir tant de maux.

Tel est, en raccourci, le tableau que nous offre M. le comte de Cosnac, dans le tome V des *Souvenirs du règne de Louis XIV*, supérieur à ses devanciers par l'abondance des renseignements inédits. Non-seulement il les a versés à pleines mains, mais, à vrai dire, il a tiré des Archives nationales, des archives du ministère des Affaires étrangères qui lui ont été libéralement ouvertes, des archives du ministère de la Guerre et des fonds divers de la Bibliothèque nationale, un volume presque entièrement neuf. Nous avons compté cinquante-trois lettres ou pièces inédites, et nous ne sommes pas sûr d'avoir tout marqué. L'appendice se compose de huit notes qui renferment vingt et un documents également inédits, venant élucider ou compléter les revélations du texte. Dans cet appendice figurent, comme dignes d'un intérêt

spécial « l'Estat de la ville et faubourgs de Bordeaux » « l'Estat des « troupes qui estoyent dans les provinces du royaume et ce qui a été « ordonné à chacune d'eslles », et la note septième, offrant une série de documents inédits qui se rattachent aux questions diplomatiques soulevées par la révolution d'Angleterre, par la guerre civile et par la guerre étrangère qui désolaient la France.

Ces questions, M. le comte de Cosnac les a traitées, au cours de ses récits, avec une richesse d'informations tout à fait inattendue. Avant lui, la Fronde diplomatique, c'est-à-dire la page la plus saisissante de cette lutte à la fois si vaste et si mesquine, était ignorée, ou n'avait que des horizons bien restreints. Elle a ici ses larges aspects. D'abord c'est un mémoire inédit adressé au roi et à son conseil, en 1651, et dans lequel se déroule un coup d'œil d'ensemble sur la situation diplomatique. M. de Cosnac en fait ressortir, à bien des égards, la hauteur et la justesse. Nous partageons son avis ; néanmoins les nationalités sont-elles, dans ce mémoire, clairement définies ? C'est un problème que notre siècle agite, et dont les éléments ne sont pas encore nettement fixés. Il y a aussi dans ce document beaucoup de gallicanisme. M. de Cosnac est loin d'y souscrire; il est soumis aux décisions du Vatican et il confesse son orthodoxie; cependant nous ne dirions pas avec lui, sans souligner une réserve : « l'auteur s'appuie généralement sur les principes de l'Église gallicane, conservés, *à peu d'exceptions près*, par une *tradition de l'Église de France, remontant à l'origine de la monarchie*, tradition dont l'Assemblée du clergé de 1682 a tenté depuis de donner la formule *plus ou moins exacte*. » Quant à la liberté d'appréciation *laissée intacte* par le concile du Vatican dans le domaine des choses temporelles, nous tenons à faire observer que cette liberté de jugement, en tant qu'elle nierait les droits de la doctrine et de la morale catholiques à se faire jour dans la direction des choses temporelles de la politique, tendrait à affranchir les souverains des lois de la conscience, et à consacrer une sorte d'athéisme gouvernemental; ce qui est très-loin, hâtons-nous de le dire, de la foi religieuse parfaitement orthodoxe d'où M. de Cosnac ne s'écarte jamais.

A la suite de ce mémoire, le docte historien nous fait entrer fort avant dans les relations que les deux partis, en l'année 1652, avaient nouées avec l'Angleterre pour avoir ses bonnes grâces et son alliance. Ce pays était alors aux mains de Cromwell. Vainqueur des soulèvements de l'Écosse et de l'Irlande, le dictateur régnait despotiquement. Aussi rusé qu'impitoyable, il ne voyait pas sans orgueil la Fronde et Mazarin s'abaisser jusqu'à lui pour relever leur fortune, et il les amusait l'un et l'autre par des paroles sans franchise qui avaient pour objet d'affaiblir la France, en prolongeant la guerre civile par des espérances non moins flatteuses que trompeuses pour les deux partis. Ces négociations, du côté de Condé, se compliquaient d'une

question intérieure qui aggravait sa félonie. Les protestants, en assez grand nombre, appuyaient sa cause. Que lui fallait-il pour avoir le concours de l'Angleterre? Permettre aux réformés d'outre-Manche une propagande illimitée sur le sol français, les laisser libres d'organiser contre la monarchie un établissement républicain, c'est-à-dire de bouleverser l'État par un changement de constitution. Telle n'était pas la pensée du prince ; mais, privé de secours, abusé par l'Espagne, il se résignait à pactiser avec une tentative de sectaires, dont l'objectif était la ruine totale de sa patrie. A ce propos, M. de Cosnac publie un programme protestant tracé à l'avance et expédié d'Angleterre pour importer en France, tout d'une pièce, le gouvernement républicain. Manifeste et manuel à l'usage des néophytes, il portait ce titre : *Principes et fondement d'une république.* Deux zélés propagateurs anglais, provoquant à un mouvement démocratique par la promesse d'un appui effectif de Cromwell, répandaient à profusion cet écrit séditieux, dans l'ouest et dans le midi de la France, spécialement à Bordeaux et à La Rochelle. Lenet le fit connaître avec désapprobation au prince de Condé. C'est dans le portefeuille de ce prince qu'il est conservé à l'histoire ; M. de Cosnac l'a copié lui-même sur le texte du manuscrit.

C'est ainsi que la Fronde, par ses intelligences avec l'étranger, faisait appel à toutes les oppositions, au risque de submerger la royauté dans des flots de sang. Condé, malgré sa nature autoritaire, ne décourageait aucune faction, parce qu'il espérait qu'une fois maître, il comprimerait tout. Bordeaux, foyer de la Fronde, allait être, dans la pensée des sectaires, transformée en république puissante et rayonner de là sur tous les points du territoire. Dieu ne permit pas cette suprême infortune.

M. de Cosnac, après avoir produit en entier ce manifeste étrange, profondément empreint du caractère de la révolution anglaise, le juge avec un patriotique bon sens, et il conclut : « En 1652, la prétendue république d'Angleterre n'était autre chose que la dictature du général Cromwel. Il serait logiquement advenu à la république, si elle s'était établie en 1652, ce qui est advenu à deux des républiques que la France s'est données ou plutôt qu'elle a subies au XVIIIe siècle et dans le nôtre. »

Mazarin, avons-nous dit, disputait à Condé les faveurs de Cromwell. Lui aussi ménageait et favorisait, pour les retenir dans le devoir, les protestants fidèles à la cause royale. Cependant il ne fléchit pas jusqu'à vouloir sacrifier à l'hérésie révolutionnaire d'outre-Manche les droits de la monarchie et la sûreté du royaume. Autre fut sa faiblesse. Cromwell, que les Stuarts inquiétaient, désirait surtout que Mazarin les abandonnât. Heuriette d'Angleterre, la noble fille de Henri IV, épouse de Charles Ier, s'était réfugiée en France ; elle espérait intéresser la cour à la restauration de son fils. Et en effet, des marques de vive

sympathie lui étaient données, et certaines promesses nourrissaient ses espérances. Mais Mazarin ne faisait pas de la politique de sentiment. Ainsi que le remarque M. de Cosnac, le cardinal oublia, dans sa tortueuse diplomatie, les traditions de l'honneur. Peu satisfait de ses négociateurs temporaires, MM. de Gentillot et d'Estrades, il eut auprès du dictateur un ministre permanent, M. de Bordeaux, l'une de ses créatures. Mais vainement le rusé Italien mit-il la corruption au service de la bassesse; vainement s'engagea-t-il à n'aider jamais les Stuarts à remonter sur le trône d'Angleterre, à violer même, le cas échéant, les plus saints devoirs de l'hospitalité en les expulsant de la France : ni l'ignominie, ni la lâcheté ne décidèrent le fourbe Cromwell à lui serrer sympathiquement la main. Il ne put même obtenir la restitution des vaisseaux que l'Angleterre, dans une attaque déloyale, nous avait récemment enlevés. Le despote se moquait à la fois du ministre de Louis XIV et de Condé; il éventait les secrets de leurs espions ; il les battait l'un par l'autre ; en fin de compte il n'accordait rien.

C'est à la lumière des documents, qu'il place, pour la première fois, au grand jour de la publicité, que M. de Cosnac nous introduit et nous guide dans ce dédale diplomatique. Au surplus, dans le courant de lettres qui anime le volume, tout se reflète, hommes et choses, avec une parfaite sincérité. Désormais, rien n'est caché des misères de cette époque, des mobiles qui faisaient agir les divers personnages, des petits intérêts qui inspiraient de petits desseins, des maux innombrables et des périls immenses que suscitait l'orgueil d'un prince, pendant que la politique de la cour, dirigée par un ministre peu scrupuleux, n'avait ni grandeur ni puissance. Donc, il faut dire, pour être juste envers l'auteur, qu'il a fait sortir des archives, vivante et vraie, cette physionomie de la Fronde aux abois, jusqu'alors ignorée ou méconnue.

GEORGES GANDY.

IV

STRASBOURG, L'ALSACE ET LE RHIN

Jacobi Wimpfelingii Germania ad Rempublicam Argentinensem. — Thomæ Murneri ad Rempublicam Argentinam Germania nova. — Strasbourg, Bull, 1874., 20 f. in-4°

Je crois intéresser plus d'un lecteur de la *Revue* en faisant connaître, par une rapide analyse, la publication dont je viens de transcrire le double titre. C'est une réimpression absolument identique aux pièces originales, devenues très-rares (*perrara opuscula*) : caractères, xylographies, format, papier, absence de pagination, même les fautes, tout est fidèlement reproduit. « Libelli in similitudinem et *cum mendis* archetyporum eduntur. » Les abréviations seules ont disparu pour la facilité de la lecture.

Jacques Wimpfeling de Schlestadt était un humaniste fort distingué, qui a beaucoup fait pour la culture des lettres en Alsace. Il jouissait d'un grand crédit parmi ses contemporains, au point qu'un versificateur de la Renaissance, son parent il est vrai (Joannes Gallinarius), a pu l'appeler, sans paraître ridicule, un Camille, un Lycurgue, un Solon, etc. [1]. Dans une épître adressée « aux magnifiques et nobles Sénateurs, Patriciens et Magistrat de l'illustre ville de Strasbourg », décembre 1501 [2], Wimpfeling expose lui-même ce qui a provoqué son Mémoire. « Beaucoup s'imaginent, illustres Sénateurs, que votre ville de Strasbourg et les autres villes situées sur la rive gauche du Rhin, furent jadis au pouvoir des rois de France, qui pour cela s'enhardissent parfois à réclamer la possession de ces terres [3].... Ainsi, lorsque

[1] « Res... pia est quod erant quæ perdita signa
Restituis : merito quippe Camillus eris
Quodque soles patriæ tu tradere dogmata ploebi (*sic*).
Nobis licurgiis (*sic*) tu quoque Solon eris
At nimium grandi quod te res publica cura
Sollicitat : nobis es Numa tuque Catho (*sic*). »

[2] C'est du moins la date de l'impression. « Impressa (Germania) per industrium Johannem Prusz civem Argentinensem, tredecimo Kalendas januarii, anno millesimo quingentesimo primo. »

[3] « Multi existimant (clarissimi Senatores) urbem vestram Argentinam et reliquas civitates ex hoc Rheni littore versus occidentem sitas, fuisse quondam in manibus regum gallicorum : et ob id animantur nonnumquam præfati reges, ad repetendas istas terras... »

le dauphin Louis, fils aîné de Charles VII, fut entré en 1444 dans l'Helvétie, *c'est-à-dire l'Alsace* [1], il donna entre autres motifs de son expédition celui de revendiquer les droits de la Maison de France qu'il disait s'étendre jusqu'au Rhin, et pour cette raison même, il menaçait d'assiéger votre ville de Strasbourg [2]. C'est une erreur qui a sa source dans de très-vieilles histoires, et l'opinion des Français est confirmée soit par la fausse opinion que nous avons nous-mêmes à ce sujet, soit par le fait que *la plupart d'entre nous* préfèrent la France à l'Empire romain ou allemand [3]. De temps en temps l'on envoie de chez nous aux rois de France des députés à demi français (*semi-galli*), qui se voyant bien reçus, prodiguent aux Français leurs flatteries et leurs faveurs, espérant que si les rois de France conquéraient votre pays, ils recevraient sous leur domination des honneurs et des dignités : ce qu'ils désespèrent d'atteindre tant que les aigles romaines domineront ici. »

Wimpfeling s'engage donc à prouver : 1° par des conjectures ; 2° par des témoignages ; 3° par l'histoire, que jamais Strasbourg ni les autres villes rhénanes n'ont été soumises à la France. Je vais résumer sa dissertation.

I. Qu'on parcoure la liste des *rois* romains depuis Jules César jusqu'à Maximilien Ier, on y trouvera des Latins, des Grecs et des Allemands, jamais un Français, à moins qu'il ne soit d'origine allemande. Jules César dit, il est vrai, que la Gaule s'étendait depuis l'Océan jusqu'au Rhin; mais il *lui a plu* de marquer les limites des contrées par des fleuves. Il n'a pas fait attention qu'entre la vraie Gaule et le Rhin il y avait l'*Austrasie* (au temps de César ?) et les Vosges.

C'est de l'Austrasie qu'est venu Pépin, père de Charlemagne, et Pépin n'était pas Français. Voici ce qui le fait *conjecturer* à Wimpfeling : le nom de Pépin est devenu très-populaire en Allemagne ; aujourd'hui encore les enfants dans leurs jeux disent proverbialement : tu ne réussiras pas, quand tu serais doué de la prudence du roi Pépin (*vulgo Pippis*). « Or je crois que nos contemporains ne répéteraient pas si souvent le nom d'un Français [4]. »

[1] Cette donnée géographique est empruntée à l'*Europe*.

[2] « Sicut et Lodovicus Dalphinus (*sic*) Caroli septimi regum Galliæ primogenitus, cum Helveciam *id est Alsaciam*, anno millesimo quadringentesimo quadragesimo quarto intrasset : inter reliquas expeditionis suæ causas : Hanc etiam adjecit, vendicare sese velle iura domus Galliæ, que usque ad Rhenum extendi dicebat : et ex hac causa urbem vestram Argentinam obsessurum se asseverabat. »

[3] « Hic error exiguo (*sic*) ratione vetustissimarum historiarum processit confirmaturque Gallicorum opinio, quod nos ipsi quoque id idem falso putamus, et quod *ex nostris plerique plus Gallico quam Romano aut Germanico regno favent.* » — Je signale cet aveu d'un contemporain et d'un adversaire à M. Boutaric. (Voir la *Revue*, t. XVIII, p. 449.)

[4] « Credo ego nostrates, non ita crebro et familiariter nomen Galli, sed Germani labiis suis versasse. »

Charlemagne, né à *Ingelnheym*, ou à Liége, a aussi été Allemand ; *car* il a composé une grammaire allemande ; il a donné des noms allemands aux mois et aux vents ; ses enfants portent tous des noms allemands et non français (aussi Louis?).

La troisième *conjecture* est tirée des villes et des forteresses, des églises et des monastères que Charlemagne a fondés ou construits dans la Franconie, la Souabe, le Rheingau, etc. « Or des Français n'auraient pas, si loin de leur patrie, prodigué leurs richesses aux Allemands d'outre-Rhin [2]. » Charlemagne enfin s'est choisi en Allemagne une glorieuse sépulture.

Quatrième conjecture. — Il n'est pas vraisemblable que des Français aient construit des places fortes dans l'Allemagne transrhénane, ni qu'ils y aient exercé la domination et le pouvoir. Les Suèves, *les Bavarois et les Franconiens* ne l'auraient pas souffert, eux (les Bavarois et les Franconiens?) que ni Jules César, ni Auguste n'avaient pu mettre sous le joug. Les Francs orientaux (Austrasiens) ont au contraire régné sur la Gaule.

Telles sont les conjectures que Wimpfeling croyait fondées dans la vérité (*verisimilibus conjecturis*) : de purs jeux de mots tenant à ce que le même terme (*Galli*) veut dire à la fois : *Gaulois, Francs et Français.* Cela continue ainsi jusqu'à la fin.

II. Pépin le Bref remplaça le dernier Mérovingien, « déposé par le pape comme inutile au royaume [3]. » Des Allemands régnèrent dès lors sur les Français, non pas des Français sur les Allemands ; car l'Allemagne fut autrefois appelée France [4] : c'est saint Jérôme qui l'affirme dans la vie d'Hilarion. Saint Jérôme, pourtant, n'est pas compté parmi les témoins dont Wimpfeling s'est entouré (*testibus maximis*). Ces témoins, les voici :

D'abord Innocent III, qui dit au chapitre *Venerabilem : de electione Romanorum*, « que l'Empire a été transféré des Grecs aux Allemands dans la personne de Charlemagne. » Il est donc clair que Charlemagne a été Allemand [5].

[1] Wimpfeling n'a pas connu les hésitations qu'éprouvait M. Charles Lenormant devant la question de savoir s'il fallait « ranger Charlemagne parmi les souverains de Germanie ou parmi ceux de la France. » (*V. Questions historiques du Ve au IXe siècle*, t. II, p. 347.)

[2] « Neque enim Galli opes suas in Germanos transrhénanos tam procupa sua patria dispersissent. »

[3] « Cum rex quidam Francorum occidentalium sive potius Gallorum, regno inutilis a papa deponeretur... »

[4] « Itaque Germani Gallis non Galli Germanis dominari coeperunt, Germani inquam qui proprie Franci vocari possunt, Germania enim quondam Francia nuncupata est, ut habet Divus Hieronimus in vita Hilarionis : Alludit, continue Wimpfeling, Lupoldus et Eneas (c'est Æneas Sylvius, qui reviendra tout à l'heure) : Quare Galli non Franci sed potius Francigene sunt appellandi. »

[5] « Eum ergo Germanum fuisse liquido comprobatur. » Wimpfeling insiste :

Ensuite l'*Empereur*, qui dit que les Agrippiniens, c'est-à-dire les Colonais, dans la Germanie inférieure, possédaient le droit italique.

Ammien Marcellin rapporte que Cologne était une ville célèbre (*ampli nominis*) de la Germanie ; de même la ville de Trèves (qui était dans la première Belgique). « Et dans la première Germanie, le même historien mentionne, entre autres villes, Mayence, Worms, Spire et Strasbourg [1]. »

Les autres témoins sont le pape Urbain II, Æneas Sylvius (Pie II), M. Anthonius Sabellicus (in *Annalibus Venetorum*) et enfin Tacite. Ce dernier est sans doute ancien (*qui quidem antiquus est*), mais son témoignage est corroboré par celui de Pétrarque.

Si après cela on ose encore soutenir que le Rhin a été la limite de l'ancienne Gaule, on ferme volontairement les yeux à l'évidence.

III. Wimpfeling avait annoncé qu'il s'appuierait des plus graves historiens (*historiis probatissimis*). Il se borne à citer Suétone (in *Augusto*). « Les Suèves et les Sicambres s'étant soumis, Auguste les transplanta dans la Gaule, ainsi appelée par Jules César, et les établit dans les terres voisines du Rhin [2]. » Donc au moins à partir d'Auguste, il y avait de ce côté-ci du Rhin des Allemands et non des Français ; et c'est pour cela qu'il a fallu appeler ce pays Allemagne et non pas France (Germanie et non pas Gaule). Comment d'ailleurs confondre les Germains avec les Gaulois, « puisque les Germains avaient l'habitude de vaincre par leur taille (*proceritare*) et les Gaulois seulement par le nombre, » comme dit Végèce ? « Ce sont des demi-Français, pour ne pas dire des traîtres, qui veulent ravir à votre ville la liberté romaine — comme autrefois Pierre de Hagenbach (de féroce mémoire) rêvait de soumettre ce pays au duc Charles de Bourgogne (Charles le Téméraire) [3]. »

Mais le lis qui figure sur la monnaie de Strasbourg ? Rappeler ce fait, c'est aboyer, c'est parler comme le peuple, et le peuple se trompe souvent [4]. Wimpfeling a montré par les témoins les plus considérables et par d'irréfragables historiens (*spectatissimis testibus et historiographis irrefragabilibus*) que jamais Strasbourg n'a été soumis aux Français. Qu'on lui prouve de même que le lis des monnaies de la ville est une

« Si enim in Germanos translatum est imperium, et primum in Caroli magni personam : Carolus ergo magnus Germanus fuit. »

[1] « Et in prima Germania præter alia municipia Magunciacos Vangiones Nemetes et Argenteracos (*sic*). »

[2] « Suevos et Sicambros dedentes se : traduxit in Galliam (sic a Julio scilicet vocatam) atque in proximis Rheno agris collocavit. »

[3] « Sicuti quondam Petrus de Hagenbacho in dicionem Caroli Burgundionum ducis hec loca incidere desiderabat atque meditabatur. »

[4] « Quod de lilio relatras, populare est murmur. Et vulgo populoque qui frequenter fallitur usitatum. »

marque de l'ancienne domination française! Mais l'écu de France porte trois lis; la monnaie de Strasbourg n'en porte qu'un. Le roi de France a des lis sur ses drapeaux et dans ses armes; Strasbourg seulement dans sa monnaie. Si les souverains de France avaient laissé le lis à la ville en souvenir de leur domination, pourquoi ce lis n'est-il pas sur la bannière de la ville plutôt que sur sa monnaie? D'ailleurs le lis n'est pas si ancien; des amateurs de médailles ont montré à Wimpfeling, à la place du lis, des anges et des ailes d'aigle (*angeli et ale aquiline*). Enfin les empereurs eux-mêmes *ont pu* donner à Strasbourg le coin de leur monnaie, comme ils ont autorisé beaucoup de nobles d'Allemagne à mettre un ou plusieurs lis sur leurs enseignes ou leurs armes [1].

Voici le mot de la fin. La race de Charlemagne s'est conservée dans les trois illustres maisons de Bavière, de Saxe et d'Autriche, tandis qu'en France elle s'est éteinte dans Louis, fils de Lothaire, et a cédé la place à Hugues-Capet, un fils de boucher, dit-on [2].

A la fin de son épître aux sénateurs, Wimpfeling, implorant leur indulgence, appelait son Mémoire *ineptas lucubraciunculas*. Je me garderai bien d'y contredire. Jamais la modestie ne semble avoir été mieux placée.

Un religieux de l'ordre de Saint-François, Thomas Murner, de Strasbourg, répondit à la *Germanie* par la *Germanie nouvelle*. Il avertit le Magistrat du danger que lui préparaient les fausses suggestions (*falsas suggestiones*) d'une littérature trop amie des muses (*largitate poetices*); et, prenant le contrepied de la thèse de Wimpfeling, il déclara tout net que des Français (*Galli*) ont été à la tête de l'Empire, et l'ont même gouverné avec beaucoup de prudence [3]. Je vais résumer cette pièce comme la précédente.

Charlemagne a été un prince français, puisqu'il était Franc Austrasien. A partir de Clovis, des Français (Austrasiens et Luxembourgeois *Austrasianos et Lücelburgios*) ont été rois des Romains. C'est certainement à des rois de France (*Gallie regibus*) que Pépin et son fils Charle-

[1] Par une convention monétaire, conclue, le 18 octobre 1393, entre les différents États de la basse Alsace, les deniers ou *plenningo* strasbourgeois devaient être marqués *soit* d'un ange, *soit* d'un lis (Voir le récent ouvrage de M. l'abbé Hanauer, sur les *Monnaies de l'Alsace anciennes et modernes*, p. 374).

[2] « Ut vera Caroli magni stirps à Germanis originem habuit, ita in Germania permansit, in tribus illustrissimis Bavariæ, Saxoniæ Austriæque domibus in hodiernum diem. Apud Gallos vero in Ludovico Lotharii filio, genus Caroli magni jamdudum defoecit (*sic*) : regnumque Galliæ ad Hugonem ducem cognomento Capucium : quem historie populares ex *laniis aut carnicidis descendisse referunt*, translatum est. »

[3] « Persuasum sit univeris.., Gallos aliquando Romano præfuisse imperio foelici quoque providentia prudentissime gubernasse. »

magne ont succédé. Il n'est pas du tout admissible que des étrangers eussent pu s'asseoir sur le trône de France sans une grande effusion de sang.

Les plus anciens géographes (*vetustissimi cosmographi*) ont donné pour limites à la Gaule, à l'est le grand fleuve du Rhin (*ad solis ortum magni littora Rheni*), au midi l'Espagne (*Spangeland*) et les montagnes de Lombardie, au nord l'Angleterre. Dans ces limites se trouvait évidemment comprise l'Austrasie, d'où Pépin et Charlemagne tiraient leur origine. Jacques Wimpfeling prétend que, depuis Julien et Octavien, Strasbourg a toujours fait partie de l'Empire romain, jamais du royaume de France. Mais Childéric a réduit cette ville en sa puissance, au dire des Chroniques. Clovis, le premier roi des chrétiens Francs, la conquit de nouveau dans une grande guerre [1]. Dagobert habita en paix toute l'Helvétie. Bref, pendant deux cents ans, des princes français (*Gallorum principes*) ont gouverné ce pays très-heureusement (*fœlicissime*). Donc un grand nombre de rois de France ont porté le sceptre romain. Les téméraires interprétations de Wimpfeling ne peuvent prévaloir contre l'autorité de César [2].

Passant aux *Conjectures*, Murner s'écrie à propos de la première : « O debilem conjecturam fallibilemque deceptionem ! » Est-ce que nous ne disons pas tous les jours à qui fait de vains efforts : « Vous ne réussirez pas, quand vous auriez la sagesse de Salomon? » ou encore à qui dissipe sa fortune avec prodigalité : « Vos biens n'y suffiront pas, quand vous pourriez donner d'aussi splendides festins que ceux de la Table ronde? » Voilà aussi des manières de parler toutes proverbiales. Faudra-t-il pour cela prendre Arthur (Artus) et Salomon pour des rois allemands? Qu'on me pardonne, mais si Salomon avait été Allemand, je crois que les Allemands n'auraient plus tant d'éloges pour sa sagesse ; car nul n'est prophète dans son pays.

Charlemagne parlait allemand, c'est vrai; mais il parlait aussi français (roman). Encore aujourd'hui Maximilien Ier parle l'une et l'autre langue : qui voudrait en conclure qu'il est Français?

Murner ne peut se tenir de rire à l'examen de la *troisième conjecture*. Wimpfeling ignore donc ce que Charlemagne a fait à Rome et à Paris! Mais c'est pour l'Allemagne qu'il a fait le moins. Il a défendu le pontife de Rome et la barque de Pierre. De Rome, il a transféré l'Université à Paris [3]. S'il a choisi sa sépulture en Allemagne, c'est qu'il

[1] On voit que Murner plaçait, comme les Bollandistes, à Strasbourg et non à Tolbiac la victoire de Clovis sur les Allemands.

[2] « Poetarum more sua dicta veritatem obtinuisse existimavi. Quod autem Julii Cesaris divisionem evellere presumit id nulla ratione efficere potuit. sed dictamine dumtaxat falibili quamobrem Cesaris potius ut gravior auctoritas eligatur. »

[3] « Ex urbe Romana in Parisinos universitatem transtulit. »

trouvait sans doute fort indifférent de descendre aux enfers ou de monter au ciel dans tel pays plutôt que dans un autre. Au reste, comme il tirait des revenus de l'Allemagne, il était naturel qu'il les dépensât pour l'Allemagne : un prince d'une telle sainteté n'aurait pas voulu agir avec partialité [1].

Le spirituel franciscain glisse sur la dernière conjecture (on se rappelle qu'il y en avait quatre), ne voulant pas s'occuper de ce qui *aurait pu arriver* dans telle ou telle hypothèse [2].

Wer von siben sagt der lugt gern (qui parle de sept, ment volontiers), dit le proverbe. Or Wimpfeling a juste cité sept témoins (voir plus haut, II); mais pour qu'on ne puisse pas lui appliquer le proverbe, il a choisi les personnages les plus considérables. Leur témoignage toutefois ne prouve rien. Personne ne nie que la rive gauche du Rhin n'ait été appelée Germanie première et seconde; mais elle a reçu le nom de Germanie par accident, sans perdre le nom de France [3].

Quant à Suétone, son récit même prouve qu'il comprenait dans la Gaule les pays situés à l'occident du Rhin. Donc Strasbourg et les riverains gauches du Rhin ont été en toute vérité appelés Gaulois (Français). « Fateri igitur oportet Argentinos atque littus occidentis *Galliam veram* dictam fuisse [4]. »

[1] « Novit qua pena teneretur qui communis regni opes depredaretur. concederetque sue gentis *percialitati.* »

[2] « Transeo cum de contingentibus eventuris non sit hactenus determinata veritas. »

[3] « Hinc elicendum (*sic*) putavi... Austrasiam eam quam partem ex hoc littore Rheni Germaniam fuisse dictam, quod paulo antehac concessimus a condicione factum fuisse sicque *non minus Gallie nomen remansisse.*» — Voici le passage que rappelle Murner : « Ipse (Carolus magnus) ab innata sui soli proprietate Gallus fuit, quamquam et Galli illi (Austrasie videlicet incole) post aliqua temporum curricula Germanorum nomen accidentali quadam conditione adepti fuerint, utque similes eis (et morum et bellorum nobilitate) qui ex altera Rheni parte terram inhabitant Austrasienses et qui ex alia parte Rheni ad occidentis plagam fuerant credebantur ob quam rem (et morum atque bellorum parilitatem) *germani tanquam fratres* dicti sunt. » Wimpfeling expliquait de même *Germain* et *Germanie.* « Romani cum primum Rhenum devictis Alemanis Rheno ex hoc nostro littore proximis Rhenum transgressi fuissent : videntes homines transrenanos feritate animorum, corporum proceritate, et colore flavo : forma praeterea et moribus et vivendi ritu, eis qui ex hoc nostro littore fuerunt similimos, *germanos hoc est fratres* eorum esse existimaverunt. » — Que les Romains aient appelé *frères* (*germanos*) les Trébôtes ou Triboques, et particulièrement les Strasbourgeois, cela ne peut pas étonner ceux qui savent, comme Murner, que Romains et Strasbourgeois tirent leur commune origine de la ville de Troie, renversée par les Grecs. « Sumus romani fratres et germani quia ab eadem Troianorum linea processimus. »

[4] Un chroniqueur du XVIe siècle, Pierre d'Andlau, chanoine de Colmar, est parfaitement d'accord avec Murner. Parlant d'Egénolph d'Urslingen, qui était venu de la Souabe pour s'établir au château de Ribeaupierre, il dit simplement : « Tet sich über Rein in das land Galliam, » il traversa le Rhin pour aller dans la Gaule. (V. *Die Herrschaft Rappollstein*, par J. Rathgeber, p. 30.)

Contrairement à ce qu'avait soutenu Wimpfeling au sujet du lis que porte la monnaie de Strasbourg, nul ne peut dire, suivant Murner, à quelle époque ce coin aurait été substitué à d'autres plus anciens. Il faut donc s'en tenir à l'opinion populaire, d'après laquelle la fleur de lis est un souvenir de l'ancienne domination des rois de France. « Conducit tametsi quod à Gallis originem sumpserit populare testimonium. »

Ainsi Murner avait renversé sans peine tous les moyens par lesquels Wimpfeling avait cherché à établir sa thèse : *Galli non fuere Romanorum reges.* L'Alsace est donc française? et Strasbourg appartient de droit à la France? Non pas ; et dans une *seconde partie*, Murner, faisant remonter jusqu'à Charlemagne les priviléges de la ville libre impériale, sa patrie, montre que la France, en se donnant à Hugues-Capet, a perdu les droits transmis héréditairement des Carolingiens aux maisons de Bavière, de Saxe et d'Autriche.

Mais pour arriver à cette conclusion, pourquoi a-t-il attaqué la *Germanie* de Wimpfeling? Pour cinq raisons : c'est qu'il ne faut pas se servir de mensonges et de faussetés, même pour défendre une bonne cause; il ne faut pas non plus être ingrat envers d'anciens bienfaiteurs, et tels ont été les Mérovingiens pour l'Alsace, et particulièrement pour la ville de Strasbourg qui doit à Clovis son admirable tour (... *Clodoveo qui... turrim hanc nostram argentinam mire magnitudinis exstruxit...*) etc., etc.

Toutes ces concessions faites à la vérité, n'empêcheraient pas que, si les rois de France voulaient reprendre la province, ils pécheraient d'abord contre la Providence qui donne et ôte à son gré les royaumes; — ensuite, contre le Souverain Pontife, qui est placé au-dessus de toutes les couronnes pour arracher et détruire, pour édifier et planter, et qui tient du Christ même le pouvoir de lier et de délier; — enfin, contre la sainte Vierge, qui est la patronne de Strasbourg, et qui a déjà donné à sa ville tant de preuves de sa protection, quand elle était attaquée par les Français [1].

Dans une sorte de péroraison, Murner repousse les accusations et les soupçons élevés par Wimpfeling contre les ambassadeurs que Strasbourg envoyait de temps en temps à la cour de France : on les calomnie en les appelant des demi-Français ou des traîtres.

Le Magistrat de Strasbourg, séduit et flatté par la *Germanie* de Wimpfeling, fit un très-mauvais accueil à la *Nouvelle Germanie* de Murner et en ordonna même la suppression. L'ordre, paraît-il, fut exécuté

[1] « Evolvantur vestre urbis gestarum rerum volumina ubi conspicietis à quantis bellorum periculis hec virgo beata *suum* ipsa *dotalicium* a Gallorum incursibus tutavit. »

avec une telle rigueur qu'il n'en échappa qu'un seul exemplaire, qui se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque cantonale de Zurich. C'est cet exemplaire qu'a reproduit, avec un véritable luxe de typographie, M. Fick, imprimeur à Genève.

Je ne ferai aucune réflexion sur le but qu'on peut avoir poursuivi par cette réimpression. Dans tous les cas, elle ne tournera pas à l'honneur des connaissances historiques des savants de la Renaissance.

***

V

LA *COLLECTIO LACENCIS*

Les auteurs des *Acta et decreta sacrorum Conciliorum recentiorum* viennent de publier un nouveau volume [1] de la collection importante à laquelle ils travaillent depuis plusieurs années, avec tant d'intelligence, de courage et de patience. Cette collection est une grande œuvre, une œuvre éminemment utile, un véritable monument élevé à l'honneur et au service de l'Église catholique. C'est là ce qui ressort de son origine, de son dessein et des ressources qu'elle apporte à la cause de notre foi.

C'est à Maria-Laach que la collection des *Acta* a pris naissance : de là le nom de *Lacensis* qu'elle porte. Elle doit le jour à une pensée toute catholique et a pour auteurs les PP. Jésuites qui étaient occupés, avant la persécution religieuse d'Allemagne, à enseigner les sciences sacrées. Ces religieux qu'inspirait l'amour de l'Église, pour laquelle ils ne devaient pas tarder à souffrir, frappés du mouvement considérable imprimé depuis plusieurs années, par le zèle apostolique de Pie IX, aux assemblées conciliaires, et voyant la plupart des Églises particulières de l'univers, mais de la France en particulier, revenues aux prescriptions du Concile de Trente, tenir leurs conciles provinciaux avec une régularité dès longtemps oubliée, méditèrent une entreprise aussi grande qu'utile à la religion. Touchés d'un si beau spectacle, ils voulurent en consacrer la mémoire, et pensant que, si la célébration des conciles avait été utile à l'Église, la connaissance de leurs actes et de leurs décrets ne lui serait pas moins avantageuse, ils

[1] *Acta et decreta SS. Conciliorum recentiorum. Collectio Lacencis.* Tom. III, Friburgi Brisgoviæ, Herder, 1875, gr. in-4° de 1496 col.

prirent la résolution de les réunir tous dans un vaste recueil. Puis, pour relever encore la grandeur et l'utilité de leur œuvre, se rappelant qu'ils étaient les fils des Labbe et des Cossart, ils se décidèrent à en reculer les bornes, et, remontant jusqu'à l'époque où leurs pères avaient laissé leur collection fameuse de tous les conciles, c'est-à-dire jusqu'à l'année 1680, à reprendre le fil interrompu et à le conduire jusqu'à l'époque du Concile œcuménique du Vatican, dont les actes et les décrets couronneraient glorieusement tout l'ouvrage. Dessein, comme on le voit, plein de grandeur en lui-même et dans ses rapports : car en lui-même il embrasse une durée de deux siècles; dans ses rapports, non-seulement il rattache le présent au passé, mais par l'achèvement qu'il donne à la collection Labbe, il relie par le même fil le concile du Vatican au concile de Trente, et par celui-ci à toutes les grandes assemblées conciliaires de l'antiquité.

Tel est donc le but de l'ouvrage; en voici la distribution. La durée qu'il embrasse est divisée en deux périodes marquées par le dessein lui-même : l'une, qui s'étend depuis l'année 1682 jusqu'à la Révolution française; l'autre qui, partant de cette dernière époque, se termine à l'année 1869. La première période, quoique plus longue si on considère les années, est inférieure par le nombre des conciles, et ne comprend que deux groupes ou volumes, tandis que la seconde, moindre en durée, mais supérieure par le nombre, en compte quatre. Ainsi, l'ouvrage entier se partage en six volumes. Voici l'objet de chacun d'eux.

Le premier réunit tous les conciles tenus, depuis 1682 jusqu'en 1789, par les évêques du rite latin; il se termine par un *Appendix*, qui donne à part l'assemblée du clergé de France en 1682 et un commentaire sur le synode américain de Bahia. Le deuxième comprend tous les conciles tenus, pendant le même temps, par les évêques des rites orientaux. Les quatre autres forment la série des conciles contemporains. Le troisième est consacré à l'Amérique septentrionale et à l'empire Britannique; le quatrième, uniquement à la France; le cinquième, à l'Allemagne, à la Hongrie, à la Hollande; le sixième, à l'Italie, au Levant, à l'Amérique méridionale, et, si les auteurs réalisent leur dessein, ce dernier sera couronné par le texte entier du Concile du Vatican. Cette distribution, qui est fort simple, offre de vrais avantages : car, tenant moins compte, dans la division des matières, de l'ordre établi par les années que de la liaison naturelle des choses ou de la convenance qui vient de la nationalité, chacun des volumes séparés présente à lui seul un tout complet; si donc un acheteur reculait devant le prix de l'ouvrage complet, ou ne se souciait pas de le posséder dans son entier, il lui serait loisible de choisir la partie qui répondrait le mieux à ses goûts ou à ses besoins. Le dessein étant ainsi conçu et le plan arrêté, les savants religieux se mirent activement à l'œuvre, et ramassant de toutes parts les matériaux de l'édifice qu'ils méditaient,

ils en commencèrent, sans tarder, la construction. Dès 1870, le premier volume était achevé et publié. On sait la triste guerre qui éclata cette année-là même. Elle interrompit le travail commencé, et arrêta la construction de l'édifice entrepris. Les ouvriers, ardents à leur besogne, l'avaient à peine reprise qu'une autre tempête, bien plus terrible, s'étant abattue sur eux-mêmes cette fois, faillit perdre l'œuvre encore à sa naissance. Proscrits par un vainqueur insolent et impie, ils n'eurent d'autre ressource que de l'emporter avec eux sur une terre étrangère. A peine hors de danger, ces hommes, chez qui l'exil enduré pour l'Eglise semblait redoubler l'ardeur de la servir, se remirent avec un nouveau courage, et sans tarder, à leur précieux recueil. En 1873, la presse catholique applaudissait à l'apparition du quatrième volume, tout consacré à la France. L'année qui vient de s'écouler a vu paraître le troisième. Les auteurs ayant entre les mains les actes et les décrets de tous les conciles qui doivent figurer dans la collection, et dont quelques-uns n'ont encore jamais vu le jour, la publication des volumes qui restent à paraître suivra rapidement son cours.

Il est superflu d'ajouter que les auteurs n'ont rien épargné pour donner à l'exécution de leur entreprise la perfection propre aux recueils de cette nature. L'autorité historique, la commodité pratique, le mérite même de la typographie, rien n'y manque ; seules, les pièces authentiques ont pris place dans la collection ; elle est enrichie de tables précieuses qui en donnent la clef ; elle ne présente que des textes revus et corrigés avec soin. La netteté des caractères et la beauté du papier n'ont pas été oubliés.

Ce sont là des avantages qui ont leur prix, mais la collection peut les partager avec beaucoup d'autres : en voici qui lui sont plus particuliers et en quelque sorte plus personnels : nous voulons parler des services qu'elle est destinée à rendre à la cause de la foi. J'avoue que je ne compte pas les énumérer tous : c'est le propre des grandes œuvres d'embarrasser ceux qui veulent dire tout le bien qu'elles apportent avec elles. Or il nous semble que celle dont nous parlons occupe une des premières places parmi les grandes œuvres. Si nous savons l'apprécier à sa juste valeur, nous trouverons qu'elle est un véritable monument élevé à l'honneur et mis au service de l'Eglise, et une source précieuse ouverte à la science sacrée. Il est impossible de feuilleter seulement les pages de la Collection Lacensis, sans y reconnaître cet ouvrage miraculeux que Dieu, dit Bossuet, a fait au milieu de nous. Détaché de tout autre, et ne tenant qu'à lui seul, il remplit tous les temps, tous les lieux, et porte, avec l'impression de sa main, le caractère de son autorité : je veux parler de l'Église. Elle apparaît en effet comme la divine épouse de Jésus-Christ : marquée du sceau vivant des apôtres par la communion de ses pontifes avec le Pontife de Rome, successeur de Pierre : toujours une dans la doctrine, dans la loi, dans les sacre-

ments, dans le sacrifice et dans la subordination des églises particulières à l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les autres ; toujours féconde par sa propagation merveilleuse sur toutes les plages de l'univers, où ses fils, devenus les Pères dans la foi, lui engendrent de toutes parts de nouveaux enfants ; toujours rayonnante de sainteté par les principes qui l'animent, la fin qu'elle poursuit, les moyens qu'elle emploie, les vertus auxquelles elle excite, et ces règles admirables de discipline qui, selon la parole d'un grand évêque [1], ont fait du corps de ses pasteurs la première magistrature de l'univers, non-seulement par la sublimité des fonctions qu'elle exerce, mais encore par le sérieux de la vie et la gravité des mœurs. On l'y voit enfin toujours la bienfaitrice du genre humain, et la lumière des peuples dont elle dissipe sans cesse les erreurs, corrige les vices, panse les blessures, opposant à leurs maux des remèdes opportuns : témoin cette affirmation de l'autorité infaillible du Vicaire de Jésus-Christ, frein sauveur mis à l'indépendance et à l'insubordination qui emportaient, surtout depuis un siècle, tous les esprits.

A ces services d'un ordre supérieur, la collection Lacensis en ajoute d'autres qui, pour être moins relevés, n'en sont ni moins réels ni moins dignes qu'on les remarque et qu'on en profite. Il n'est peut-être pas de fonction dans l'Eglise à laquelle elle ne présente un avantage, mais elle offre en particulier à celles qui regardent la science sacrée, une mine aussi variée que féconde, où tous ses ouvriers peuvent aller puiser de précieux trésors. Le théologien, par exemple, trouvera de nouvelles lumières pour éclairer, et d'autres armes pour défendre son enseignement ; le casuiste, des règles sûres qui le guideront dans l'application de ses principes ; le liturgiste, les dispositions qui ont rapport au culte divin; l'historien, les faits destinés à composer les annales de l'Église générale non moins que des églises particulières ; le juriste, le code disciplinaire qui règle la vie des clercs ou les rapports de l'Église avec les peuples modernes. Les prêtres préposés à la garde et à l'instruction du troupeau de Jésus-Christ participent, eux aussi, à ces avantages. Que de pensées fécondes pour la chaire ! quelle méthode claire d'enseignement catéchistique ! quelle direction sage dans la formation des écoles, la création et l'administration des œuvres ! quelles règles précieuses de conduite personnelle n'y trouveront-ils pas ! Les premiers pasteurs eux-mêmes, et ceux qui composent leur conseil, se serviront avec fruit de la collection : elle leur offrira des modèles parfaits qui leur faciliteront la tenue de leurs synodes diocésains. Enfin, serons-nous téméraires de le dire, le Concile du Vatican tirera de cet ouvrage un utile profit. Ces décrets et ces lois des conciles particuliers, élaborés avec tant de patience et de sagesse, consacrés par l'approba-

[1] Mgr Pie.

tion du Saint-Siége, ne pourront-ils pas servir de prélude à ses propres décrets et à ses propres lois ?

Il ne faut donc pas s'étonner si l'apparition d'une œuvre de si haute portée et si avantageuse à la religion, a été saluée avec joie par toute la presse religieuse, si les principales revues catholiques lui ont donné les plus beaux éloges. Nous serions trop longs si nous voulions les énumérer. Qu'il nous suffise d'en rapporter quelques-uns. Celle-ci [1] compare la Collection Lacensis à un rocher monumental qui reste debout, tandis qu'à côté de lui sont emportés par les flots de la presse quotidienne la plupart des autres œuvres de l'esprit. Celle-là [2], après avoir loué le choix sévère des matériaux, la correction du texte, la richesse des tables et même la beauté des caractères, le recommande à toutes les bibliothèques comme le complément nécessaire de la fameuse collection des Conciles, et l'offre à l'histoire et à la théologie comme une source de documents précieux. Une autre salue son apparition comme l'événement le plus important de l'histoire ecclésiastique dans ces dernières années [3]. Une quatrième, envisageant son utilité par un côté plus élevé, à savoir par rapport au Concile du Vatican, n'hésite pas à déclarer que rien ne saurait être plus profitable à cette grande assemblée que la Collection Lacensis, où sont réunis tous les décrets portés dans les conciles provinciaux sur l'autorité du Saint-Siége, dans le dessein, soit de réfuter les erreurs contemporaines, soit de guérir les vices de l'époque, soit de régler les rapports nouveaux faits à l'Église dans les nations modernes [4]. Enfin, et c'est par là que nous voulons couronner tous ces témoignages et conclure, le Souverain Pontife a confirmé et comme consacré par le sien tous ces éloges. Dans un bref adressé à l'éditeur, il caractérise en deux mots tout l'ouvrage : Il appelle la Collection Lacensis une œuvre d'une haute utilité, *magno usui*, à la chose sacrée et à la science ecclésiastique.

Que reste-t-il donc, sinon à faire des vœux pour qu'une œuvre qui se recommande par tant de titres, toute catholique dans son origine, grande dans son dessein, marquée par tant d'avantages, non-seulement reçoive du public un accueil favorable, mais, pénétrant dans toutes les bibliothèques qui ont souci de la religion, y prenne la place qu'elle mérite ? Nous invitons donc les séminaires, les institutions religieuses, toutes les maisons où se dispense la science sacrée, les particuliers eux-mêmes qui, par devoir ou par goût la cultivent, à se procurer un ouvrage où ils trouveront en même temps qu'un véritable monument élevé à la gloire de l'Église, une source précieuse de secours ouverte à leurs travaux.

[1] *Tablet*, April 25, 1874.
[2] *Civiltà Cattolica*, 1872.
[3] *Pastoral-Blatt of saint Louis*. July 1874.
[4] *Archiv für Kirchenrecht*, 1873.

Nous voudrions que notre invitation fût entendue partout, mais principalement dans la France, dont les conciles occupent la place la plus considérable de toute la collection. N'était-ce pas son droit ? Ne l'a-t-on pas vue se mettre à la tête du mouvement conciliaire que nous avons signalé ? Rendue à la liberté de ses synodes en 1848, à la voix de Pie IX, elle s'est hâtée de tenir ses assemblées provinciales, et dans l'espace de dix ans, elle en a compté plus qu'elle n'avait fait pendant les trois siècles qui ont précédé. C'est ce qui sera éternellement sa gloire, et jettera, dans l'avenir, un voile sur les dissensions qui ont précédé et accompagné les premières sessions du Concile du Vatican. Les décisions dogmatiques proclamées par ses évêques dans leurs conciles particuliers, sont une solennelle et universelle protestation contre les théories gallicanes des anciens jours et une imposante profession de foi, faites avec un ensemble et un éclat presque inconnu jusque-là des prérogatives et de la primauté de Pierre : fait remarquable, qui rappelait au souvenir d'un illustre évêque [1] ces mémorables paroles de Grégoire IX : « En fait de dévouement au Saint-Siége, ce n'est pas derrière les autres nations que marche la France, mais en avant. »

J. Carron, S. J.

VI

UNE NOUVELLE COLLECTION DE DOCUMENTS

RELATIFS A L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA GRANDE BRETAGNE ET DE L'IRLANDE [2]

La maladie de M. Haddan avait obligé son collaborateur, M. Stubbs, à publier le troisième volume des *Concilia* avant le deuxième [3]. Je

[1] Mgr Freppel.

[2] *Councils and ecclesiastical documents relating to Great Britain and Scotland*, editid, after Spelman and Wilkins, by Arthur West Haddan, B. D., honorary canon of Wocester, and William Stubbess, M. A.. regius professor of History. Vol. II, part. I, Oxford, Clarendon pres s in-8° de xxiv-285 pages.

[3] Voir sur ces deux volumes, nos tomes VII, p. 605 et suivantes, et XI, p. 521 et suiv.

regrette d'avoir à annoncer ici que, depuis la mise en vente de cette livraison, M. Haddan a été frappé par la mort, et que la science a perdu, en Angleterre, un de ses représentants les plus consciencieux et les plus honorés. Un événement aussi triste, sans entraver la publication du grand ouvrage dont j'ai déjà rendu compte, apportait quelques difficultés à l'arrangement des matériaux qui devaient faire partie du second volume; de telle sorte que, pour ne pas perdre de temps, M. Stubbs a résolu de donner ce volume en deux fascicules, dont l'un a paru. Je vais le décrire aux lecteurs de la *Revue*.

L'histoire de l'église de Cumbrie ou de Strathclyde nous arrête d'abord; elle peut se subdiviser en deux périodes, savoir: 1° Depuis la fondation du diocèse de Glasgow par saint Kentegern, antérieurement à l'année 600, jusqu'en 908, époque à laquelle la principauté de Strathclyde fut réunie à l'Écosse lors de l'avénement du roi Donald au trône de ce pays; 2° depuis cette réunion jusqu'à la publication de la bulle de Clément III qui proclama l'indépendance de l'Église d'Écosse. Le diocèse de Strathclyde se trouva morcelé, une partie devenant enclavée dans l'Église d'Écosse et le reste annexé à celle d'Angleterre. Par un privilége en date du 27 juin 1186 ou 1187, Urbain III avait déjà décidé « quod Episcopus Glasguensis ejus ve clerici ad nullius unquam judicium vel examen extrà regnum Scocie quarundam litterarum obtentis trahantur in curiam nisi ad Sedem apostolicam; » Clément III étendit ce privilége à toute l'Église d'Écosse, et sa bulle, en date du 13 mars 1188, annonce distinctement l'indépendance du siège de Glasgow; mais elle ne fait pas mention du diocèse de Galloway qui, par conséquent, resta attaché à l'Église d'Angleterre.

En forme d'*appendix* à cette portion du volume, M. Stubbs a ajouté une liste très-détaillée de pierres tumulaires et d'autres monuments dont on peut attribuer l'origine à l'époque comprise entre la seconde moitié du ve siècle et la fin du IXe. Quelques-uns de ces débris du passé sont assez bien conservés, mais la plupart furent détruits ou mutilés sous le règne de Charles Ier par les soldats du Parlement.

L'histoire des relations qui existèrent entre l'Église anglo-saxonne et celles de l'Armorique forme un chapitre spécialement intéressant pour nous autres Français, et elle est traitée à fond par M. Stubbs, dans le volume dont je m'occupe aujourd'hui. Le premier évêque breton que nous trouvons cité est Mansuetus, qui siégea en 461 au concile de Tours; les annales du diocèse de Llandaff contiennent le passage suivant: « Misit Oudoceus, episcopus Landavensis (*circà* A.D.600) Guidnerth, regem Gwrentiæ in peregrinationem ad archiepiscopum Dolensem... propter veteranam amicitiam et cognitionem quam sancti Patres habuerant, antecessores sui, inter se... et propter aliam causam, eo quod ipse Guidnerth et Brittones et archiepiscopus illius terræ essent unius linguæ, et unius nationis, quamvis dividerentur spatio terrarum. » Les nombreux

documents réunis et annotés par M. Stubbs confirment ce que dit la phrase que je viens de transcrire; ils sont précédés d'une table chronologique contenant le résumé des principaux événements relatifs à l'Église de Bretagne depuis 387 jusqu'en 818. La première date correspond à la colonisation de l'Armorique par les soldats de Maxime; la seconde est celle de l'invasion de la Bretagne par Louis le Débonnaire, qui y abolit les règles monastiques de l'Église anglo-saxonne. M. Stubbs, en rédigeant cette partie de son travail, a eu soin de consulter, non-seulement les autorités ordinairement citées par les historiens, mais les recherches plus récentes de M. Aurélien de Courson, de M. de la Villemarqué, etc. Trois appendices terminent ce chapitre, et l'essai sur les prétentions rivales des archevêques de Tours et de Dol comme métropolitains de la Bretagne est extrêmement curieux.

L'Église anglo-saxonne paraît avoir étendu ses rameaux beaucoup plus loin que l'Armorique, et on en trouve des traces même en Espagne, s'il faut ajouter foi au passage suivant des actes du concile de Lugo (569): « Ad sedem Britaniorum (pertinent) ecclesiæ quæ sunt intrà Britones, una cum monasterio Maximi, et quæ in Asturiis sunt. » Le diocèse de Bretona était en Gallicie, et la ville de ce nom se trouvait à sept lieues de Lugo près de l'extrémité ouest de la côte sepientrionale d'Espagne. Par un décret royal daté de 830, le siége de Bretona fut annexé à celui d'Oviédo : « Ipsam Ovetensem ecclesiam facimus et confirmamus pro ede Britoniense, quæ ab Ismaelitis est destructa et inhabitabilis facta. » Le nom de *Britonia* se retrouve encore dans un privilége d'Alphonse VII (1156); le seul évêque de ce diocèse ayant un nom celtique est Mailoc, qui vivait en 572.

Revenons à l'Écosse et à son Église; c'est le sujet dont MM. Haddan et Stubbs s'occupent ensuite, et le récit des faits nous mène jusqu'en 1188, lorsque les districts de l'île de Bretagne situés au nord de la Tweed devinrent indépendants de l'archevêque d'York. Cette époque se subdivise naturellement en quatre périodes : la première aboutit aux débuts de la mission de saint Colomban; la seconde, finissant en 849, correspond à la suprématie des abbés de Hy; la troisième nous conduit à la nomination de Turgot au siége de Saint-André (1109); enfin la quatrième est close par la bulle du pape Clément III proclamant l'indépendance des diocèses d'Ecosse contre les prétentions des archevêques d'York.

Les documents manquent absolument pour toute l'époque antérieure à la mission de saint Colomban, et on se trouve réduit à quelques conjectures tirées des vies des saints, de bréviaires, livres liturgiques, etc. A mesure que l'on s'avance, les textes deviennent de moins en moins rares; ainsi, par exemple, nous avons la règle de saint Colomban, imprimée d'après un manuscrit conservé dans la bibliothèque de Bruxelles; les lois attribuées à Kenneth Mac-Alpin par l'annaliste Hector Boetnius ne sont pas authentiques, sans doute, mais elles ont beaucoup

d'intérêt pour l'histoire de la législation au moyen âge, et le savant éditeur a bien fait de les reproduire dans son volume.

Parmi les sujets accessoirement discutés par nos auteurs, je mentionnerai l'histoire de l'origine des *Keledei* ou *Culdées*, comme on les appelle d'ordinaire. Le mot *Keledeus* signifie, selon toute apparence, *Serviteur de Dieu*, et était, à l'origine, l'équivalent Irlandais (*Célé-dé*) du substantif *moine*. Les *Keledei* pratiquaient l'ascétisme le plus rigoureux, et la sévérité de leurs habitudes les classait à part dès la fin du VIIIe siècle; on les voit cités en Ecosse à Dunkeld et à Lochleven; peu à peu ils s'établirent dans un grand nombre de localités, et M. Stubbs les assimile aux chanoines séculiers de saint Chrodegang à Metz, fondés vers 757 et autorisés par le concile d'Aix-la-Chapelle, en 817.

D'après les faits relatés dans le volume dont je parle ici, il y a lieu de conclure que les premières institutions monastiques de l'Irlande, introduites en Ecosse par saint Colomban ou ses coadjuteurs, n'étaient pas *Kelediennes* ; c'est au commencement du IXe siècle que les *Keledei* s'établirent dans ce pays; ils y fondèrent, en certains cas, des monastères nouveaux; quelquefois ils réformèrent des communautés déjà existantes. Au bout de quelque temps, ils perdirent leur sévérité primitive, et une époque de décadence arriva pour eux, ainsi que pour les institutions monastiques du même genre en Irlande et dans le pays de Galles. Cette décadence est attribuable en grande partie à l'action très-prononcée du clergé anglais qui, après avoir commencé sous les règnes de Malcolm et de Marguerite, atteignit son apogée lorsque David fut sur le trône. Vers le milieu du XIIe siècle, une révolution ecclésiastique transforma ou détruisit tous les monastères d'origine irlandaise, et les assimila, pour la règle et les constitutions, aux chanoines de l'ordre de saint Augustin. Deux cents ans plus tard, les *Keledei* n'existaient plus, même de nom.

M. Stubbs nous donne, d'après un registre de la cathédrale de Saint-André, datant du milieu du XIIe siècle, un long extrait, fort curieux, et qui nous fait connaître les causes de la décadence des *Keledei* ou *Culdées*. Ce document est sans doute l'expression des préjugés d'un adversaire de ces moines, et l'antagonisme national s'y fait vivement sentir; mais en le rapprochant d'autres témoignages plus impartiaux, on parvient à se rendre compte des causes qui amenèrent la suppression des *Keledei*. Ainsi que leurs confrères gallois et irlandais, ils étaient devenus en Écosse de grands propriétaires fonciers ; ils avaient abjuré le célibat, et ils transmettaient à leurs enfants, à titre héréditaire, les biens ecclésiastiques dont ils n'étaient que les simples administrateurs; malgré ces irrégularités, la plupart d'entre eux remplissaient les fonctions sacrées ; les abbés seulement, par exemple ceux de Dunkeld et d'Abernethy, devenus, avec le temps, seigneurs séculiers

des domaines de l'Église, laissaient au prieur de la communauté les droits et les priviléges du supérieur spirituel.

Outre ce registre de la cathédrale de Saint-André que j'ai cité plus haut, M. Stubbs transcrit un passage d'une histoire latine des évêques de Dunkeld; voici ce qu'on peut y lire, à la date de 1485, ou environ : « In quo quidem monasterio (Dunkeld) imposuit viros religiosos, quos nominavit vulgus *Kelledeos*, aliter *Colideos*, hoc est colentes Deum; habentes tamen, secundum orientalis Ecclesiæ ritum, conjuges, a quibus dum vicissim ministrarunt abstinebant; sicut postea in Ecclesia beati Reguli, nunc Sancti-Andreæ, consuetum tunc fuit. Sed dum placuit altissimo totius Christianæ religionis moderatori, crescenteque principum devotione et sanctitate, David rex sanctus, junior filiorum Malcolmi Canmor regis et sanctæ Margaritæ reginæ, mutato monasterio, in ecclesiam cathedralem erexit; et repudiatis *Kelledeis*, episcopum et canonicos instituit, secularique collegium in futurum esse ordinavit, circa annos Domini mille centum et viginti septem. »

La quatrième période de l'histoire de l'Église d'Écosse est remplie par les discussions continuelles sur la suprématie de l'archevêque d'York. Les fondations de diocèses se multiplient (Moray et Dunkeld, antérieurement à 1115; — Brechin et Dunblane, 1124-1153; — Aberdeen, 1125; — Caithness et Ross, avant 1130). Non-seulement York affirmait avoir le droit de juricdiction en Ecosse; Cantorbéry élevait des prétentions analogues, fondées sur ce que le pape Grégoire le Grand, dans la bulle accordée par lui à saint Augustin, s'était servi de l'expression *Britannia* qui s'appliquait, disait-on, à l'Écosse aussi bien qu'à l'Angleterre. De là des controverses interminables; Eadmer, moine de Cantorbéry, est élu à l'évêché de Saint-André, le 11 juin 1120. « Suscepit, eligente eum clero et populo terræ et, concedente rege, pontificatum Santi-Andreæ Apostoli Chenrimuntensis. » Mais, au lieu de se concilier la faveur de ses diocésains, le nouveau prélat refuse absolument d'adopter les usages écossais. « Sed persona in episcopatu posita, consuetudinibus terræ moribusque hominum, ut res et tempus exigebat, et ut justum et necessarium esset, condescendere noluit. » Après un acte de ce genre, il n'y avait pas à hésiter; l'évêque de Glasgow décida qu'Eadmer serait requis d'abandonner le siége auquel il avait été élu, et comme signe de désistement, il rendrait au roi d'Ecosse l'anneau pastoral, et replacerait sur le maître-autel la crosse d'où il l'avait prise. C'est ce qu'il fit, et il retourna à Cantorbéry déclarant par écrit qu'il renonçait au bénéfice de son élection. « Quia vis mihi infertur » et « ea conditione ut eum tempore Alexandri regis non reclamem nisi pontifex (i. t. Ralph, archevêque de Cantorbéry) et conventus Cantuariorum et rex Anglorum aliud mihi super his consilium dederint. »

Ces querelles durèrent longtemps, et le pape Adrien IV lui-même

soutint les prétentions de l'archevêque d'York sur l'Église d'Écosse; enfin une bulle de Clément III (13 mars 1188) décida dans le sens opposé, et la paix se rétablit, grâce au roi Guillaume (Willelmus rex Scotorum) qui obtint de la cour de Rome la sentence si ardemment désirée.

Mes lecteurs verront par cet aperçu, tout imparfait qu'il soit, que le second volume ou plutôt la première livraison du second volume des *Councils and ecclesiastical documents* ne le cède en rien, pour l'intérêt, aux tomes précédents.

GUSTAVE MASSON.

VII

CORRESPONDANCE DES CONTROLEURS GÉNÉRAUX

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV [1]

Parlant récemment, à cette place, du dernier ouvrage de M. Taine, nous signalions à nos lecteurs comme deux séries parallèles de publications, répondant l'une et l'autre, mais d'une manière sensiblement différente, à cette curiosité passionnée qui s'est emparée des esprits pour tout ce qui touche aux origines de la Révolution française. D'une part, des ouvrages tels que celui de cet auteur, venant à intervalles plus ou moins éloignés, résumer, coordonner les résultats des investigations; les autres, travaux de pure érudition, continuant sans relâche l'exploration de nos archives départementales et nationales, et apportant ainsi, chaque jour, une lumière nouvelle, sur des faits, sur des institutions demeurées si longtemps mal connues, partant mal jugées, sommairement et de parti pris.

[1] *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, publiée par ordre du ministre des Finances, d'après les documents conservés aux Archives nationales, par A. M. de BOISLISLE, sous-chef au ministère des Finances. Paris, Impr. nationale, 1874, gr. in-4°, de LIX-695 p.

Parmi ceux-ci se place au premier rang l'important ouvrage de M. A. de Boislisle, consacré à la *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*. Sans connaître, avec la précision que la science historique possède aujourd'hui sur le sujet, toute l'étendue des attributions dévolues au contrôleur général, on sait la place qu'occupait dans le gouvernement royal le successeur des surintendants. On sait qu'à côté des finances, principal objet de son ministère, directement ou indirectement, il avait la haute main sur tout ce qui relevait de l'administration intérieure du pays. Il était, à ce titre, entre ses collègues du ministère, le principal correspondant des intendants des provinces, appelé, tout ensemble, et à résoudre les difficultés de mille sortes auxquelles se heurtait leur action vigilante, et à tracer les règles de conduite, les directions générales. Il suffit donc d'évoquer le souvenir de la mission des intendants, sous cet aspect de vigueur et d'universalité qu'elle devait au génie de Richelieu, pour concevoir d'un seul trait l'étendue du nouveau champ ainsi ouvert aux investigations des érudits.

Le tome premier, le seul qui ait encore paru, embrasse l'administration de Claude Le Peletier et de Pontchartrain. Il formerait, de la sorte, une suite naturelle aux *Lettres de Colbert* publiées par M. Pierre Clément, s'il ne fallait pas remarquer que ces dernières, empruntées à toutes les branches de services concentrés aux mains de Colbert, n'appartiennent pas exclusivement, comme celles du présent ouvrage, à la correspondance toute spéciale du contrôle général.

Le fonds des Archives dont M. de Boislisle a entrepris la publication, n'est autre, en effet, qu'une partie heureusement conservée des papiers du contrôle général, vaste dépôt dû à l'initiative de Desmaretz, digne continuateur en cela des desseins de son oncle. Nous lisons, en effet, dans l'avant-propos de la *Correspondance*, travail important sur lequel il y aura lieu de revenir, que l'auteur de si grandes réformes dans toutes les parties de l'administration, que le grand Colbert doit être également considéré comme le véritable fondateur des archives ministérielles.

Quoi qu'il en soit, à ce sujet, disons tout de suite que s'il faut déplorer de grandes lacunes dans ces papiers du contrôle général, on a l'espoir de pouvoir y suppléer, dans une certaine mesure, à l'aide des autres fonds subsistants, et de conduire ainsi la publication commencée jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Dans cette perspective, M. de Boislile n'a point jugé qu'il fût à propos de suivre le mode adopté par M. Pierre Clément pour la correspondance administrative du règne de Louis XIV, c'est-à-dire pour un seul règne. M. de Boislisle a pensé que la nouvelle entreprise serait mieux servie par un ordre purement chronologique, de manière à mettre en pleine lumière le développement du rôle de l'administration

jusques aux confins de la Révolution. Il a cru devoir répondre aussi par une autre innovation aux besoins d'une étude éclairée de la même époque, en joignant à la correspondance du contrôleur général, non-seulement celle des agents immédiatement placés sous ses ordres, celle des intendants, mais encore les lettres adressées au ministre par les premiers présidents, procureurs généraux ou autres personnages considérables.

Ainsi conçu, l'ouvrage renferme un ensemble de huit à dix mille pièces, les unes reproduites textuellement en tout ou en partie, les autres analysées, d'autres enfin simplement indiquées.

La part de l'éditeur ne s'est pas bornée à cette appréciation de l'intérêt particulier que chacune des pièces pouvait offrir. Ces dix mille pièces, en effet, résultat d'un premier triage, ne forment qu'une partie des documents relatifs aux ministères de Le Peletier et de Pontchartrain : il reste à la disposition des studieux d'amples renseignements de toute nature sur des questions historiques ou économiques.

On remarquera la clarté extrême des analyses qui tiennent lieu des pièces dont le texte n'est pas reproduit : il est difficile d'en concevoir de plus nettes, de plus sobres. D'autre part, au bas soit des analyses, soit des textes, le lecteur trouve, le plus souvent, des indications complémentaires renvoyant aux documents où le même sujet se trouve également traité. Ainsi est-il tenu un compte judicieux de l'intérêt respectif de chaque matière ; ainsi les avantages de la méthode analytique viennent corriger ce que l'on aurait pu regretter dans l'adoption de l'ordre chronologique.

A feuilleter simplement l'ouvrage, on n'aura point de peine à remarquer combien l'auteur a été heureusement inspiré dans le choix des documents, et de quelle utilité sont ses annotations. Le volume se termine par un appendice comprenant un petit nombre de pièces étrangères à la correspondance proprement dite : états des revenus et des dépenses, instructions et mémoires sur la comptabilité, sur les différents services financiers. Choisies avec beaucoup de tact, ces pièces fournissent les notions les plus précieuses, les plus détaillées, aussi bien sur la nature et l'importance des recettes et des dépenses, que sur les maximes admises en matière de finances, et sur l'extrême surveillance nécessitée par le recouvrement des taxes et impositions alors en vigueur.

Nos lecteurs n'attendent sans doute pas une énumération de toutes les matières, de tous les sujets que le nouvel ouvrage de M. de Boislisle apprend à mieux connaître : mais ils nous sauront peut-être gré de signaler les objets qui reviennent le plus fréquemment, et se trouvent ainsi placés en pleine lumière, ou bien encore ceux qui, sans apparaître aussi souvent, reviennent par intervalles, presque toujours sous quelque aspect nouveau et intéressant. L'intérêt d'ailleurs est répandu par-

tout, inséparablement lié à ce sentiment du lecteur, qu'il a sous les yeux l'expression même de la pensée d'un grand gouvernement, de ses agents supérieurs et même de ceux qui, placés plus bas dans la hiérarchie, représentent comme l'opinion moyenne de la majorité.

L'objet qui figure au premier plan, et par le retour incessant des observations, et par le développement infini des mille questions dans lesquelles il se subdivise, qui le croirait? c'est le pain. Quel est l'état des récoltes de l'année courante ? comment s'annoncent celles de l'année suivante? s'il y a un déficit, comment y parer? comment encore assurer les semailles ? telles sont les questions qui reparaissent sans cesse. Même au point de vue purement agricole, les détails abondent. On passe ensuite en revue les accaparements, les achats et distributions au compte du roi ou des provinces, le commerce des blés, leur importation et leur exportation, la question compliquée des transports, enfin la question du prix. Nous ne faisons qu'indiquer, et encore en abrégeant, les simples titres des chapitres.

Ainsi donc, contrairement à la croyance générale, ce n'est pas au milieu du XVIIIe siècle qu'a surgi, sous cet aspect de préoccupation générale et dominante, cette question des grains, la grande question politique de l'époque. Dès le XVIIe siècle, elle existe et fixe les regards du roi, de ses ministres et des agents les plus importants. Que l'on parcoure le mémoire rédigé par La Reynie, sur le renvoi d'une pétition de quelques marchands de Montlhéry, on sera étonné de l'étendue des développements dans lesquels le célèbre lieutenant de police ne craint point d'entrer, pour défendre les dispositions depuis longtemps adoptées en vue d'assurer l'approvisionnement de Paris. Semblable prévoyance s'étend à presque tous les points du territoire. Mais, au XVIIe siècle, il en est de la question des grains comme de toutes les autres : aperçues du gouvernement, objet de préoccupation pour ses conseillers, elles échappent au public. Au cours du XVIIIe siècle, le gouvernement, affaibli, ne sait plus retenir ses secrets : ils sont pénétrés de toutes parts, et c'est ce qui donne au siècle comme un éclat de jeunesse. Les questions apparaissent pour la première fois ; cela suffit pour qu'elles semblent nouvelles.

On verra que, sous Louis XIV, la question des blés se trouve toujours compliquée de deux autres questions, elles-mêmes intimement liées l'une à l'autre : celle du recouvrement de l'impôt, celle des munitions des armées. Si le paysan ne vend pas son grain, il ne pourra payer la taille. Si le munitionnaire peut opérer sans contrainte, ses approvisionnements énormes vont créer, en maints endroits, des disettes artificielles. Pourquoi ces difficultés? C'est que la taille est trop élevée, et que l'état économique n'est point encore assez avancé pour faire face aux nécessités d'aussi grandes armées permanentes. L'effort suprême que Richelieu demandait au pays pouvait ne pas avoir d'inconvénients,

à la condition de ne pas se prolonger. Comme le contraire est arrivé, comme, à peine de déchoir, il a fallu garder, l'épée à la main, la haute place où l'on s'était élevé, il n'est pas surprenant que, de bonne heure, des signes de fatigue et bientôt d'épuisement se soient manifestés.

Après les grains, c'est sur l'impôt assurément que l'érudition rencontre la plus grande quantité de matériaux. Taxes ordinaires ou extraordinaires, toutes y figurent daus les plus minutieux détails, rapprochées de chacune des circonstances de l'état social sur lesquelles elles influent où dont elles reçoivent les effets. Si les conditions de leur assiette nous donnent des vues utiles sur l'état de la propriété et sur celui du commerce, les difficultés du recouvrement nous initient bien plus intimement à la connaissance de la situation intérieure, de chacune des classes dont se composait la société d'alors. Nous y trouvons aussi occasion de faire connaissance avec le système des fermes, système dont on a tant parlé, sans en offrir, en général, de notion bien précise. Le présent ouvrage fait ressortir, au contraire, jusqu'aux moindres traits du système. Abonnements, baux, bénéfices des fermiers, leurs bureaux, commis et receveurs, l'inspection, les fraudes, les non-valeurs, les tarifs enfin et la nomenclature des droits affermés : toutes ces matières reviennent presque continuellement sous la plume des intendants. Nous n'insisterons pas sur les priviléges : on s'attend bien qu'il en doit être plus d'une fois question ; mais ce à quoi, certainement, on devait moins s'attendre, c'est l'aspect nouveau que cette question des priviléges emprunte à la création incessante de charges publiques, triste ressource du trésor épuisé. Sans parler, en effet, des autres effets que semblable mesure devait produire, au point de vue purement administratif, nous ne ferons qu'indiquer combien la concomitance des exceptions accordées aux nouvelles charges était de nature à faire paraître plus lourds les priviléges nobiliaires, et, avec le temps, à fausser dans une partie de l'opinion publique le caractère véritable de ces derniers.

Au surplus, nous n'apercevons aucun point de l'ancienne organisation du pays qui ne soit l'objet de quelque éclaircissement nouveau. Bornons-nous à signaler, comme ayant jusqu'à un certain point l'attrait de l'imprévu, des vues curieuses sur la question de la protection et du libre-échange dans les conditions où se trouvaient alors le commerce et les manufactures. Pour plus d'un lecteur aussi, croyons-nous, le langage du ministère, aussi bien que celui des intendants, au sujet des religionnaires, offrira l'intérêt d'une véritable nouveauté : on sera assurément frappé de la franchise, de l'audace relative d'expressions dont certaines dépêches donnent le témoignage.

Mais ce que l'ouvrage enseigne le mieux, est-il besoin de le dire ?

c'est la fonction même de l'intendant. Il ne manque pas, certes, de savants traités pour nous donner l'énumération des attributions si variées dont l'intendant était investi. La notion qui en résulte est instructive, sans doute, mais combien vague, abstraite, insuffisante!

A bien prendre, on n'a sous les yeux qu'un automate, moins s'il se peut, un simple rouage. Si, par un effort d'imagination, nous arrivons à le mettre en mouvement, la pensée en devient plus complète; nous entrevoyons les effets de l'action produite et aux regards des administrés et dans le sein même de la hiérarchie. Mais que de chances pour ce tableau d'être infidèle en plus d'un point!

Aussi, la première impression qui se dégage, à la lecture des documents publiés, est-elle une sorte d'angoisse intellectuelle. Quelle est donc l'histoire telle qu'on l'a conçue jusqu'à ce jour? Comment n'a-t-on pas senti plus tôt l'insuffisance de ces longues narrations qui racontent seulement la vie extérieure d'un peuple, les actes de son gouvernement, soulevant à chaque pas, pour tout esprit réfléchi, des questions en quelque sorte insolubles? Dépourvu de toute notion précise sur la nature intime des obstacles contre lesquels le pouvoir avait à lutter, on ne peut se rendre compte de la portée exacte des mesures adoptées; on ne les comprend même pas. Comment, dès lors, les apprécier? Lorsqu'il s'agit, du moins, des dispositions législatives qui régissent le droit civil, on a pour appui les principes généraux observés dans toutes les sociétés parvenues à un état normal de civilisation ; et cependant, même en cette matière, est-il nécessaire, pour bien saisir et bien juger, de connaître, ne fût-ce que sommairement, l'état de la société contemporaine, les mœurs, les habitudes, la constitution particulière de la propriété, le caractère des transactions. Mais on sait assez combien la science économique, aussi bien que la science administrative, échappent par leur nature à l'application de règles invariables, telles que celles dont la trace se retrouve non équivoque dans la pluralité des législations civiles. Combien cette absence de base uniforme se fait-elle plus sentir encore dans les actes si nombreux qui tiennent autant à la politique qu'à l'administration même, ou qui sont exclusivement politiques! Impossibilité presque absolue d'en concevoir le sens, si l'on ne peut se représenter les circonstances de temps et de lieu qui leur ont donné naissance, qui les ont motivés : une exposition aussi exacte que possible de ces circonstances devient le commentaire indispensable du récit.

Le progrès des études historiques, tel qu'il s'est développé de nos jours, devait ainsi amener et bientôt généraliser ce besoin de pénétrer à l'intérieur même d'une époque avant d'en retracer les gestes, la vie active, apparente, en un mot les annales.

Il y a donc tout lieu d'espérer que les publications de la nature de

celle qui nous occupe se multiplieront, et plus spécialement que le livre de M. de Boislisle aura la suite qui en est annoncée dans l'avant-propos. Cet avant-propos, que nous avons réservé pour la fin, est un morceau d'histoire complet et des plus attrayants ; on y trouve le récit des plus anciennes tentatives destinées à la conservation des papiers du gouvernement ; la naissance, le développement, les diverses vicissitudes des divers dépôts ministériels, plus particulièrement de celui du contrôle général ; vient ensuite l'exposé des pertes immenses consommées à l'époque de la Révolution, des mesures préservatrices adoptées depuis lors, des nouveaux désastres de 1871, et, pour terminer, une vue des richesses inexplorées que les divers fonds ont encore en réserve [1].

Après avoir ainsi parlé du livre au point de vue spécialement bibliographique, ce serait peut-être tromper l'attente du lecteur que de ne pas lui donner quelque aperçu de sa portée historique. On a vu que les documents publiés se rapportent à l'époque qui va de la mort de Colbert à l'avénement de Desmaretz : c'est une époque de transition entre le début éclatant du règne et les tristesses de son déclin. Dès cette époque, la situation est tendue ; on s'en aperçoit à chaque page. Mais aussi, on ne peut se lasser d'admirer l'esprit de suite qui se manifeste dans l'action du gouvernement royal, son application constante à une œuvre qui devient de jour en jour plus ardue, le bon sens qui l'écarte désormais de toute innovation pour se consacrer sans distraction aux nécessités du moment, c'est enfin, intimement associé à une politique autoritaire, un besoin constant de modération et d'équité.

Plus d'un historien s'est montré porté à relever une sorte de ressemblance entre l'administration française, à l'époque où Louis XIV,

[1] Mais, lorsqu'on a parcouru cet avant-propos, avec tout l'intérêt qui s'y trouve constamment répandu, on ne laisse pas d'éprouver quelque déception. On a relevé au passage mainte indication sur l'existence de fonds précieux échappés à la destruction ; on a entrevu de quelle utilité ils pourraient être pour telle ou telle recherche. Mais ces indications nous échappent : elles sont trop mêlées au cours du récit pour qu'on puisse les retrouver facilement, accompagnées surtout des notions accessoires relatives aux premiers dépôts dont les fonds faisaient partie, ainsi qu'à leurs pérégrinations successives. On voudrait aussi pouvoir rencontrer, sans perte de temps, la mention des services publics dont les pièces proviennent, avec un résumé des attributions confiées soit aux agents, soit aux compagnies alors chargées de ces services. Pour exprimer enfin notre pensée, telle que nous la concevons, nous aimerions que toutes les données excellentes, disséminées dans l'avant-propos et dans les notes qui y sont jointes, fussent groupées et coordonnées dans un tableau d'ensemble. Ce ne serait pas un inventaire, mais un guide mnémonique des plus utiles, disons même indispensable pour que cette partie si intéressante du travail de M. de Boislisle puisse réellement fournir à l'érudition tout le secours qu'il a entendu lui procurer.

secondé par Colbert et Louvois, prend en main le gouvernement, et cette reconstitution rapide et brillante des services publics qui a été l'une des gloires du Consulat. Aux deux époques, se remarque une action vive et énergique, étendue à toutes les parties du système : même concentration du pouvoir, même autorité aux mains de ses délegués, même fermeté dans l'exécution. Aux deux époques, on surprend chez les dépositaires du pouvoir un besoin d'initiative, et comme un penchant pour les nouveautés qu'il est plus habituel de rencontrer parmi les esprits étrangers au maniement des affaires et dépourvus par cela même de cette prudence instinctive, fruit amer peut-être, mais aussi fruit précieux de la plus haute des responsabilités.

Ce serait à coup sûr un sujet intéressant que de serrer la question de près, en vue de rechercher si cette analogie est purement spécieuse, ou si réellement l'évolution des faits avait amené à ces dates mémorables un même état politique et social, auquel devait correspondre une même action gouvernementale.

Ce qui est certain, c'est que la ressemblance se prolonge, et que, sans se borner à l'esprit, au caractère de l'administration, elle se révèle encore dans la vie extérieure, dans la vie historique du pays. Les succès militaires de la première partie du grand règne rappellent en plus d'un point, par la certitude et la rapidité des résultats aussi bien que par une sorte d'éclat particulier, la suite des victoires qui illustrent le Consulat et les débuts de l'Empire. Au delà, le parallèle cesse complétement. L'Empire tombe brusquement : à des victoires encore incontestables, mais moins brillantes déjà que leurs devancières, en succèdent d'autres sérieusement équivoques, puis, sans transition en quelque sorte, le cataclysme.

Dès 1680, au contraire, la période de force a pris fin. A partir de ce moment, les difficultés intérieures et extérieures se multiplient graduellement et s'aggravent les unes par les autres. A l'ouverture de la guerre de succession, longtemps envisagée comme le début des revers, la situation est déjà, sinon tendue, du moins fatiguée. Depuis déjà bien des années, les efforts de l'administration sont extrêmes, et les ressources nécessaires de plus en plus difficiles à réaliser. La seconde partie du règne n'offre donc à l'historien rien moins qu'une suite presque ininterrompue de trente-cinq années de crise, pendant lesquelles un pouvoir tout-puissant, mais comme isolé dans sa toute-puissance, est contraint de créer par lui seul les moyens de faire face à tout, lutte pied à pied, trouve comme une sorte d'appui dans la résolution même de ne pas céder, et finit par rencontrer, dans une conclusion relativement heureuse, le prix de sa constance.

Dans la publication des documents diplomatiques relatifs aux négociations de la fin de ce règne, M. Mignet avait déjà permis de constater la science, l'habileté déployées pour déjouer la coalition si solidement

organisée contre nous. Le nouvel ouvrage, surtout dans la suite qui en est annoncée, complétera le tableau, en montrant le gouvernement, chez lui-même, organisateur de la défense, créateur de ressources sans cesse épuisées, sans cesse renouvelées. Et ce tableau, comme celui que l'on doit à l'œuvre de M. Mignet, aura l'insigne avantage d'une fidélité incomparable. Point d'hypothèses, point d'inductions : on n'aura sous les yeux que les ordres mêmes du gouvernement et les réponses de ses agents.

J. Salmon.

COURRIER ANGLAIS

Le grand succès du dernier trimestre, en fait d'ouvrages historiques, a été la biographie de Lord Macaulay, par son neveu, M. Trevelyan [1], membre de la Chambre des communes, et déjà avantageusement connu du public grâce à divers intéressants ouvrages. On sait quelle tentation il y a pour un écrivain de vider le fond du sac, et de tout imprimer, quand le héros du livre est un parent, un ami ou un confrère en politique. M. Trevelyan a réussi, selon moi, à éviter cet écueil ; il a fait un excellent choix dans la correspondance de Lord Macaulay, et n'a rien ou presque rien donné qui ne fût d'un intérêt général. Dire qu'il a tout reproduit dans le portrait — les ombres comme la lumière, les défauts aussi bien que les qualités, serait trop hasarder ; n'eût-on sous les yeux que la fameuse histoire d'Angleterre qui fit la fortune de son auteur, on aurait eu droit d'affirmer que Lord Macaulay est la partialité même ; jamais ouvrage, excepté celui de M. Froude, ne fut écrit sous l'influence de préjugés aussi grossiers, jamais il n'y eut dans un espace égal tant d'erreurs de toute espèce. Ceux qui liront les deux volumes dont je parle ici, dans l'espérance d'y trouver quelques détails sur notre pays, seront désappointés ; une page dans le tome second sur le gouvernement de Napoléon III, et voilà tout ; ce qu'il y a de singulier, c'est que Macaulay y parle en conservateur décidé, et il ne croit pas qu'une révolution comme celle de 1688 eût jamais pu avoir en France le moindre succès.

— Personne n'avait encore écrit la vie du fameux philosophe Locke ainsi qu'elle méritait d'être écrite, et l'ouvrage de M. Fox Bourne [1] est loin de satisfaire ceux qui auraient voulu connaître comme homme privé l'auteur de l'*Essai sur l'entendement humain.* M. Bourne a pris beaucoup de peine pour rassembler ses matériaux, il s'est mis à sa besogne *con amore*, mais il n'a pas réussi à mettre en relief ce

[1] *The life and letters of Lord Macaulay*. By his Nephew, George O. Trevelyan, M. P. London, Longmans and Co, 1876, 2 vol. in-8° de 950 pages.

[2] *The life of John Locke, 1632-1704*. By H. R. Fox-Bourne. London, King and Co, 1876, 2 vol. in-8 de 650 pages.

qu'il importait surtout de faire ressortir; son style est ennuyeux au suprême degré, et on désirerait rencontrer une anecdote ou deux pour trancher un peu sur la monotonie du récit. Il y a de plus une question assez grave à adresser à M. Fox Bourne : si Lord Sftahesbury était, en effet, un modèle de patriotisme désintéressé, et non pas, ainsi qu'on s'accorde généralement à le croire, un des hommes les plus corrompus de son temps, les événements des dernières années du règne de Charles II ne deviennent-ils pas une énigme indéchiffrable ?

— L'autobiographie de Lord Albemarle, ou pour parler plus correctement, le fragment de mémoires publié en deux volumes in-octavo [1] mérite l'attention du lecteur par la variété des détails qu'on y trouve ; signalons d'abord les renseignements sur les ancêtres du Lord ; il était d'origine hollandaise, et Keppel était son nom de famille ; la première date citée est 839, c'est, dira-t-on, commencer *ab incunabulis*, et près des deux tiers du premier volume sont absorbés par de vénérables personnages presque tous oubliés aujourd'hui. Arnold Joost van Keppel, fut, avec Bentinck, l'ami intime de Guillaume III, qui le créa comte d'Albemarle ; le fils d'Arnold occupa le poste d'ambassadeur près de la cour de Versailles ; l'amiral Keppel, élève et émule de Lord Anson, était un des trois fils du diplomate ; enfin le présent chef de la famille, après avoir fait ses premières armes à Waterloo, servit tour à tour dans les îles Ioniennes et aux Indes ; il fut plus tard membre de la Chambre des communes pour le comté de Norfolk. Son récit de la campagne de 1815 est très-intéressant.

— Je regrettais tout à l'heure que la vie de Locke par M. Fox Bourne ne fût pas écrite d'une manière plus brillante ; ce n'est pas le défaut que l'on reprochera à la biographie de M. Ticknor [2]. Tous mes lecteurs savent sans doute que cet illustre Américain était un des professeurs du collége d'Harvard, à Boston, qu'il a publié une excellente histoire de la littérature espagnole, et la vie de Prescott. Également connu en Europe et en Amérique, étudiant à l'Université de Gœttingue avant d'occuper la chaire de littérature française et espagnole dans sa ville natale, M. Ticknor était dans l'habitude de tenir un journal très-détaillé de ses occupations, de ses conversations et de ses rapports avec les hommes célèbres qu'il rencontrait pendant le cours de ses voyages ; aussi les deux volumes de mémoires que sa veuve et sa fille viennent de faire paraître sont-ils exceptionnellement curieux. C'est une vaste galerie encombrée de personnages, et pour citer seulement ceux qui nous intéressent le plus, Mme Récamier, Chateaubriand, Humboldt,

[1] *Fifty years of my life*, By George Thomas, earl of Albemarle. London Macmillan, 1876, 2 vol. in-8° de 700 pages.

[2] *Life, Letters, and Journals of George Ticknor*. Boston, Osgood and Co, 1876, 2 vol. in-8° de 1,100 pages.

Mme de Staël, Louis-Philippe, Lamartine, M. Thiers, Lucien Bonaparte et la princesse Borghèse figurent parmi les notabilités auxquelles M. Ticknor fut présenté lorsqu'il visita l'ancien continent. Il y a peu d'ouvrages nouveaux plus amusants et plus instructifs que ces mémoires.

— Lord Lyttelton s'est acquis une triste célébrité par ses excès en tout genre : ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'on a tenté de fonder pour lui une réputation de supériorité politique sur son immoralité notoire. N'a-t-on pas poussé l'extravagance jusqu'à voir en lui le fameux Junius ? Mais de ce que Junius a dû être un roué, et de ce que Lord Lyttelton l'était au su de tout le monde, il ne s'ensuit aucunement qu'il y eût identité entre les deux. On a fait, du reste, depuis longtemps bonne justice de cette thèse absurde. M. Frost, l'auteur du travail [1] dont je parle en ce moment, est, on le conçoit, très-désireux de faire de son héros un grand homme d'État, et de le peindre sous les couleurs les plus flatteuses. Ainsi, il va jusqu'à dire que, si la mort ne l'avait pas frappé à un âge prématuré, il aurait égalé en talents Fox ou Mirabeau ; la chose était sans doute strictement possible, mais nous sommes obligé de dire que, d'après ce que nous savons de la carrière de Lord Lyttelton comme pair du Royaume-Uni, elle n'était guère probable. A l'époque où vécut le noble Lord, c'est-à-dire vers la fin du siècle dernier, les questions politiques avaient pris un caractère tout particulier de violence et d'animosité ; les partis se dessinaient avec netteté, et il fallait absolument être Tory ou Whig ; M. Frost attribue le peu de bruit que Lord Lyttelton fit sur la scène historique à son esprit d'indépendance, qui l'obligeait à se séparer assez souvent de ses amis naturels, les Tories ; il y a peut-être quelque chose de vrai dans cette hypothèse, mais il ne faut pas la forcer outre mesure.

—Les résumés d'histoire à l'usage des écoles abondent ; chaque éditeur se croit tenu, en conscience, à avoir sa série et à renchérir en fait de brièveté sur son voisin. Pour peu que cela continue, on en viendra à faire tenir l'histoire universelle dans un cahier in-18 de cinquante ou soixante pages. Quant à la valeur de ces petits volumes, il s'en faut de beaucoup qu'ils soient tous bons, ou même passables ; M. Creighton [2], par exemple, n'est pas un guide très-sûr pour l'histoire du règne d'Elisabeth ; le sommaire des faits accumulés dans cette époque mémorable est exact, mais les réflexions de l'auteur et son appréciation du caractère de *Queen bess* laissent infiniment à désirer. Je préfère de beaucoup M. York Powell, avec son agréable esquisse de l'histoire de l'An-

[1] *The Life of Thomas Lord Lyttelton.* By Thomas Frost. London, Tinsley, 1876, in-8° de 384 pages.

[2] *The age of Elisabeth,* By the Rev. M. Creighton. M. A., late Fellow and Tutor of Merton College, Oxford, London, Longman, 1876, in-8° de 120 pages.

gleterre [1] jusqu'à la conquête normande : de légers changements dans le style et la suppression de quelques détails trop peu importants pour faire partie d'un abrégé, suffiraient pour le rendre à peu près irréprochable.

— Les *Calendars*, ou analyses de papiers d'État, qui nous ont si souvent occupés, reviendront encore plus d'une fois sans doute solliciter notre attention : j'ai aujourd'hui à parler d'un des volumes les plus intéressants de toute la collection [2], puisqu'il se rapporte à la Révolution qui mena au pouvoir Cromwell, et remplaça la monarchie par le Protectorat. Mistress Green avait à traiter d'une époque capitale dans l'histoire de son pays; elle s'est acquittée de sa tâche avec beaucoup de succès. La préface qu'elle nous donne est un résumé plein de clarté sur la situation des affaires en 1649 : il importe de savoir ce qu'était le Conseil d'État, où il recrutait ses membres, comment il entendait l'administration de l'Angleterre, sur quel pied, enfin, il se trouvait avec le Parlement dont il tenait nominalement son autorité, mais que de fait il gouvernait d'une manière presque absolue. Les rapports diplomatiques du Protecteur avec les puissances étrangères forment aussi un sujet digne des recherches et du talent d'analyse de Mistriss Green; ils sont étudiés avec le soin qu'ils méritent. Le volume proprement dit contient plus de cinq cents pages; on y trouve, entre autres choses curieuses, un résumé des minutes des séances du Conseil d'Etat, jour par jour. Puis viennent des lettres, des rapports, des comptes rendus de pamphlets et de brochures, des inventaires, des états de dépenses, etc., etc. Mistress Green est l'impartialité même, et il serait difficile de renouveler à son propos cette fameuse querelle qui vient d'éclater, à propos d'Anne Boleyn, entre MM. Hepworth Dixon et James Gairdner, dispute dont les colonnes de l'*Athenæum* sont le théâtre : on sait cependant que les sympathies de la docte *éditrice* ne sont pas du côté des républicains.

— Les trésors inépuisables du *Record office* ont fourni aussi les matériaux d'un gros volume sur l'Irlande [3]; ce sont des documents très-précieux, sans doute, mais il ne faudrait pas s'imaginer que leur caractère officiel est une garantie d'impartialité. Lorsque l'époque à laquelle ils se rapportent est relativement calme, ces pièces représentent, comme de raison, l'*ipse dixit* de la cour d'Angleterre, la volonté des conquérants; si, au contraire, le lecteur est transporté au milieu

[1] *Early England to the conquest*. By J. York Powell. London, Longman, 1876, in-12 de 115 pages.

[2] *Calendars of state-papers, domestic series* (1649-1650), preserved in the state-paper department of her majesty's public Record office. Edited by Mary Anne Everett Green. London, Longman, 1876, gr. in-8° de 762 pages.

[3] *Calendar of documents relating to Ireland*, 1171-1251. Edited by H.S. Sweetman. London, Longman, 1876, gr. in-8° de 500 pages.

de la guerre civile, dans un temps de tumulte et de discorde, il n'a devant lui que le témoignage du parti le plus fort. Les pièces réunies, analysées et commentées par M. Sweetman, doivent donc être toujours soumises à un contrôle sérieux, et il faudrait, toutes les fois que faire se peut, leur comparer l'opinion des Irlandais eux-mêmes, des populations subjuguées, mais prêtes à se révolter lorsque l'occasion se présentait. L'histoire ecclésiastique de l'Irlande au moyen âge, et ses rapports entre le Saint-Siége et le pouvoir temporel, sont amplement élucidés dans cet in-4°, et je me plais à reconnaître que, par le soin avec lequel ces documents ont été analysés, par le mérite de la préface et l'ampleur de l'index alphabétique, ce travail de M. Sweetman mérite tous les éloges possibles.

— M. le professeur Rawlinson a publié, sous le titre transcrit au bas de la page [1], un volume très-intéressant, mais d'un mérite inégal. Lorsqu'il commente les historiens byzantins, il n'y a pas l'ombre d'une critique à lui adresser : il est sur un terrain qu'il connaît parfaitement, et où il s'avance d'un pas assuré. Ses notices, empruntées aux inscriptions et aux médailles des rois sassanides, ne laissent non plus rien à désirer; elles sont tirées, pour la plupart des travaux de Texier, Hamlin, Ker Porter et autres voyageurs. M. Rawlinson faiblit quand il est obligé de consulter les chroniqueurs persans : on voit que la connaissance de la langue lui fait défaut, et qu'il ne sait pas la valeur des autorités dont les ouvrages devraient faire la base de son récit. Aussi est-il réduit à citer presque toujours des livres de seconde main, comme la bibliothèque de d'Herbelot, au lieu de consulter et d'analyser les écrivains orientaux. C'est un défaut analogue qui explique l'infériorité du quatrième volume de M. Talboys Wheeler sur l'Inde musulmane.

— J'ai parlé dans mon dernier *Courrier* de la nouvelle édition des *Mémoires de Samuel Pepys :* le second volume vient de paraître [2], et il abonde en détails jusqu'à présent inédits. Il est heureux qu'on finisse par reconnaître, en Angleterre aussi bien que chez nous, la nécessité d'imprimer les vieux auteurs tels quels, et non pas de les accommoder au goût du jour. L'époque comprise dans ce second volume s'étend depuis le 1er juillet 1662 jusqu'à la fin du mois de juin 1664; Charles II était sur ce trône, vendu à la France, acceptant toutes les humiliations, dégradé et perdu d'honneur, mais se consolant dans la

[1] *The Seventh Great Oriental Monarchy : a History of the Sassanians; with Notices, Geographical and Antiquarian.* By G. Rawlinson, M. A. London, Longman, 1876, in-8° de 712 pages.

[2] *Diary and Correspondence of Samuel Pepys, Esq., F.R.S. from his MS. Cypher in the Pepysian Library.* With a Life and Notes by Richard Lord Braybrooke; deciphered, with Additional Notes, by the Rev. Mynors Bright, M. A. London, Bickers, 1876, in-8° de 300 pages.

société des héroïnes que Lely a fait revivre par son pinceau, et dont Hamilton nous redit la scabreuse histoire. Entre autres particularités intéressantes, ce volume contient une foule de faits nouveaux relatifs à la marine anglaise, et des détails sur la vie privée de Samuel Pepys lui-même. On sait que le manuscrit original des mémoires était sténographié ; s'il faut en croire une lettre insérée dans ce volume, il paraîtrait que lord Granville peut revendiquer l'honneur d'avoir trouvé la clef de l'ouvrage et déchiffré les hiéroglyphes du vieux Pepys.

— Le volume dont nous sommes redevables au chanoine Bourke[1] intéresse non-seulement le philosophe, mais aussi l'historien et l'antiquaire. Il ne contient pas beaucoup d'idées neuves, mais il résume avec soin et présente d'une manière agréable toutes les preuves à l'appui de l'origine aryenne des nations celtiques. En confirmation de cette théorie généralement admise, du reste, M. Bourke discute certains faits curieux et pleins d'intérêt, même quand on les envisage indépendamment des vues qu'ils servent à établir : ainsi la grande question de l'existence d'une littérature nationale et d'un alphabet particulier que les Irlandais auraient possédés antérieurement à l'introduction du christianisme. Notre auteur croit que les caractères de l'alphabet Ogham existaient effectivement à une époque très-reculée, mais qu'après avoir servi à interpréter les idées païennes, ils furent mis en usage par les premiers prédicateurs du christianisme. M. Bourke résout d'une façon analogue le problème de l'origine des tours circulaires qui sont si fréquentes en Islande : ce sont, suivant lui, des monuments élevés par des païens, et ensuite christianisés, si l'expression est possible.

— Puisqu'on a jugé à propos de réimprimer la correspondance de Mme d'Arblay[2], et l'idée est excellente, il aurait fallu y apporter un peu plus de soin. D'abord, pourquoi omettre tant de passages ? et surtout, si l'on voulait supprimer ainsi à droite et à gauche, ne devait-on pas tout au moins introduire dans le texte des explications justificatives de ces retranchements ? Ensuite, le nouvel éditeur aurait dû se rappeler que, depuis la première publication des lettres en question, nous avons sur les personnages cités des renseignements qui n'existaient pas alors ; de nouvelles biographies ont été publiées, des sources d'information ont été explorées, et par conséquent la plupart des notes primitives sont ou fausses ou incomplètes. Pourquoi ne pas les avoir corrigées ? Enfin, les noms laissés en blanc ou indiqués par des initiales dans la première édition, auraient dû aujourd'hui figurer en entier. Bref, la réimpression des lettres de Mme d'Arblay n'est pas même une réim-

[1] *The Aryan Origin of the Gaelic Race and Language.* By the Very Rev. U. J. Bourke, M. R. I. A. London, Longman, 1876, in-8° de 289 pages.

[2] *Madame d'Arblay's Diary and Letters.* Edited by her Niece, Charlotte Barett. London, Chatto and Windus, 1876, 4 vol. in-8°.

pression fidèle, et le littérateur, quel qu'il soit, qui s'en est chargé, a fait preuve d'une insuffisance regrettable.

—Le second volume de l'*Histoire d'Angleterre* de M. Bright[1] a toutes les qualités et tous les défauts du premier; il est écrit avec impartialité et avec talent, mais on n'y trouve pas l'éclat du livre de M. Green, et jamais on ne le citera comme un modèle de style. D'un autre côté, M. Bright a évité les écueils contre lesquels son brillant confrère a donné, et il est d'une exactitude irréprochable. La partie dont il traite est ce qu'il nomme la monarchie personnelle, c'est-à-dire l'époque des Tudors et celle des Stuarts ; il a consulté les meilleurs sources, il a ajouté des tables chronologiques et généalogiques, des cartes, enfin tout ce qui pouvait faciliter l'étude d'une des époques les plus intéressantes de l'histoire de son pays.

— Lord Althorp a joué un certain rôle dans la politique intérieure de l'Angleterre, nous mentionnerons donc ici la biographie que lui a consacrée Sir Denis Le Marchant[2]. Pour ceux qui voudront plus tard écrire d'une manière complète l'histoire du progrès des idées libérales, il importe d'indiquer soigneusement tous les ouvrages à consulter, car l'Europe entière s'est ressentie du mouvement inauguré par Fox, Mackintosh, Lord Brougham, Lord Melbourne, etc., et de même que nos voisins d'outre-Manche ont éprouvé le contre-coup de 1789, ainsi nous aussi, nous avons été jusqu'à un certain point influencés par la marche des idées politiques en Angleterre.

— Le volume composé sur le duc de Berwick par le colonel Wilson est très-désappointant[3] ; d'abord il ne va pas plus loin que l'année 1701, et conséquemment nous n'avons que les vingt premières années de la carrière du général; ensuite, au lieu de nous doner un récit bien lié, agréable à lire et d'un style attrayant, l'auteur s'est borné à accumuler les faits, et à ramasser à droite et à gauche tout ce qu'il a pu trouver sur son héros. Si nous pouvions espérer du moins que la biographie aura une suite, nous attendrions avec patience, mais c'est ce que nous ne savons pas, et jusqu'à nouvel ordre, M. Wilson laissera de côté la partie la plus brillante de la carrière du duc de Berwick, Almanza et la défense du Dauphiné.

— J'ai parlé dans un de mes comptes rendus de l'excellent ouvrage de feu M. Cory[4] sur l'ancienne littérature des Phéniciens, des Carthagi-

[1] *English history for the use of public Schools.* By the Rev. J. F. Bright. Period II. *Personal Monarchy,* London, Rivington, 1876, in-12 de 826 pages.

[2] *Memoir of Charles Althorp, Third Earl Spencer.* By the late Sir Denis le Marchant, Bart. London, Bentley, 1876, in-8° de 616 pages.

[3] *James the Second and the Duke of Berwick.* By Lieutenant-Colonel C. Townshend-Wilson. London, King and Co, 1876, in-8° de viii-413 pages.

[4] *Cory's ancient Fragments (Biblical) of the Phœnician Carthaginan, Babylonian, Egyptian, and other Authors.* A New and Enlarged Edition, with

nois, des Babyloniens, des Égyptiens ; j'ai fait ressortir l'importance de ce choix de textes pour l'élucidation de l'histoire de l'Ancien Testament, et j'ai exprimé le regret qu'il fût depuis longtemps introuvable. Aujourd'hui, j'ai à examiner une nouvelle édition des *anciens fragments*, revue, corrigée, et je puis le dire, sans exagération, considérablement augmentée. Le livre de M. Cory parut pour la première fois en 1826 ; il fut réimprimé en 1832. Depuis cette époque, le champ de l'archéologie orientale a été remué d'un bout à l'autre, et les travaux des Champollion, des Lepsius, des Botta, des Layard, des Oppert, des Lenormant ont mis au jour des résultats que M. Cory ne soupçonnait même pas. On en a largement profité pour cette nouvelle édition, qui ne laisse rien à désirer.

—M. le major Osborn a entrepris d'écrire une histoire de l'Islamisme [1], et le volume que j'annonce ici en est la première partie ; il forme en même temps un tout complet, de sorte qu'on peut le lire avec profit, alors même qu'on voudrait seulement se rendre compte du rôle que la religion de Mahomet a joué chez les Arabes. M. Osborn paraît avoir étudié à fond le sujet dont il traite ; il y a consacré sept ans de travail assidu, et il a certainement réussi à jeter beaucoup d'intérêt sur son récit des origines d'Islam.

—Je n'ai que le temps d'annoncer la publication du cinquième volume du rapport de la Commission royale des manuscrits historiques [2] ; c'est un travail si précieux que je me propose d'y revenir avec détail, ainsi que sur le cinquième et dernier volume de l'*Histoire de la conquête normande* par M. Freeman, et sur la nouvelle livraison des publications de la Société paléographique [3].

GUSTAVE MASSON.

Notes, Critical and Explanatory, and an Introduction to the General Fragments. By E. RICHMOND HODGES, M. C. P., etc. London, Reeves and Turner, 1876, in-8° de 214 pages.

[1] *Islam under the Arabs.* By Major R. D. OSBORN, Bengal Staff Corps. London, Longman, 1876, in-8° de 422 pages.

[2] *The fifth report of the royal Commission on historical manuscripts.* London, Spottiswoode, 1 vol. petit in-f° de XXII-656 pages.

[3] *Publications of the palæographical Society.* Part. V. London, Bell, in-folio.

COURRIER BELGE

Le public belge ne montre pas beaucoup d'enthousiasme pour l'étude des lettres. L'industrie et les luttes fiévreuses de la politique semblent réclamer son attention exclusive, et ne lui laissent guère de temps pour les occupations calmes et sereines de la science. Le Belge lit tous les jours son journal, ses deux ou trois journaux souvent, de la manière la plus consciencieuse, mais c'est là toute son alimentation intellectuelle. De lettres et de sciences, il ne sait d'ordinaire que ce que son journal lui sert à doses infinitésimales. Voilà la vérité sur le lecteur belge. Un patriotisme aveugle peut seul la contester ; on sert mieux son pays en la lui disant.

Le rôle d'homme de lettres en Belgique, cela se comprend, n'a rien d'enviable. Eugène Robin, qui était Français, et qui a vécu plusieurs années parmi nous, a dit que le métier de *flot* à l'Opéra était préférable. Qu'est-ce qu'il pourrait y avoir en effet de plus malheureux qu'un écrivain sans lecteurs, *vox clamantis in deserto ?* Quand il a un mérite transcendant et qu'il parvient à se faire apprécier au-delà de la frontière, alors sa réputation rentre triomphante dans sa patrie, estampillée par l'étranger ; il est désormais prophète chez lui. Autrement, il reste inconnu durant sa vie entière.

Une conséquence toute naturelle de cette indifférence, de cette apathie du public, c'est de décourager les écrivains. Je me hâte d'ajouter que, malgré tout, le nombre des hommes qui cultivent avec succès les lettres et les sciences est vraiment considérable. L'histoire, celle du pays surtout, est tous les ans l'objet d'un grand nombre de travaux fort dignes d'attention. Si l'on s'en étonne, je répondrai que le zèle de nos travailleurs ne s'est jamais démenti, et que leur dévouement à la science leur tient lieu des faveurs et des applaudissements de la multitude. J'ajouterai que, depuis un demi-siècle, notre Gouvernement accorde la protection la plus éclairée et la plus généreuse à tous les efforts qui ont pour objet l'histoire nationale. Les savants étrangers, à plusieurs reprises, lui ont hautement rendu hommage. C'est notre pays, d'ailleurs, qui, le premier en Europe,

a ouvert sans restriction le trésor de ses archives à tous les érudits, belges ou non. L'an passé encore, notre roi s'est honoré par une mesure qui, on peut l'espérer, sera singulièrement propre à favoriser le progrès des études. Il s'agit de la création d'un prix annuel de vingt-cinq mille francs qui sera décerné, pour la première fois, en 1878, au meilleur ouvrage sur l'histoire du pays. Notons aussi l'heureuse idée que le gouvernement a eue, l'année passée également, en confiant des missions particulières à des érudits pour aller recueillir, dans les villages, les archives des anciennes paroisses, prévôtés, cours de justice, etc. Un grand nombre de documents précieux, qui dormaient jusqu'ici dans de vieux coffres, ont été cédés ainsi par les administrations rurales à des explorateurs habiles, et iront enrichir les dépôts provinciaux. Il est à espérer que cette mesure, qui a produit d'excellents résultats dans la province de Liége, va être généralisée bientôt.

Un corps scientifique à qui est due en grande partie la prospérité des études historiques chez nous, c'est notre Académie royale. Le programme de ses travaux assigne une place d'honneur à l'histoire nationale. Il y a, dans le sein de l'Académie, une commission royale d'histoire pour la publication des chroniques belges inédites, une autre pour la publication d'une biographie nationale, une troisième pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays, une quatrième pour la publication des monuments de la littérature flamande. Toutes ces commissions travaillent avec ardeur. L'une d'elles a publié en 1875 une nouvelle livraison de la *Biographie nationale*, formant la partie première du tome III [1]. Cette grande entreprise avance lentement, mais sûrement. Les articles qu'elle consacre aux personnages historiques, proportionnés à l'importance de ceux-ci, sont souvent des études entièrement originales. Je citerai, comme particulièrement remarquables, tant par le sujet que par la manière dont il est traité, les notices biographiques consacrées dans la présente livraison à Delrio, à Olivier de la Marche, au peintre de Craeyer, au botaniste de l'Escluse, au philologue Ch. de Langhe, aux jurisconsultes de Damhoudere et Leoninus.

— Les autres commissions ont fait plusieurs publications. Voici d'abord les deux derniers volumes de la table analytique publiée à la suite des *Œuvres complètes* de Froissart, par M. le baron Kervyn de Lettenhove [2]. Les lecteurs de la *Revue* connaissent depuis longtemps le

[1] *Biographie nationale*, t. III, part. I (DE COSTER. DEL RIO). Bruxelles, Hayez, 1875, in-8° de 479 pages.

[2] *Œuvres de Froissart*, publiées avec les variantes de divers manuscrits, par le baron KERVYN DE LETTENHOVE. — *Chroniques*, t. XII et XIII. Table analytique des noms historiques (fin). Bruxelles, Closson, 1875-1876.

nom du savant auteur, et l'ouvrage dont je parle a reçu ici même des éloges mérités. Je n'ai donc pas besoin d'insister sur la haute utilité de cette table analytique qui, à l'occasion, contient elle-même des renseignements nouveaux, et je puis passer à une autre publication du même auteur, le *Codex Dunensis* [1]. Ce recueil contient trois cent quatre-vingt-douze chartes inédites des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, d'une haute importance pour l'histoire de la vie civilisée dans toutes ses manifestations les plus importantes, telles que les lettres, le commerce, l'industrie, les coutumes et usages, etc. On le consultera notamment avec grand fruit pour l'histoire religieuse, par exemple pour le conflit entre l'Église et Philippe le Bel, où l'ordre de Cîteaux prit une grande part. L'abbaye des Dunes, en pleine Flandre, se voyait à double titre entraînée dans cette lutte, engagée par Philippe le Bel contre la papauté et contre les Flamands. Il est bien difficile d'analyser des publications de ce genre ; contentons-nous donc de la signaler, ainsi que le dernier ouvrage où l'infatigable conservateur des archives du royaume, M. Gachard, énumère et analyse les nombreux manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris qui peuvent être consultés pour notre histoire nationale [2]. On y trouve un grand nombre d'indications relatives à des chroniques, à des mémoires, à des cartulaires, à des correspondances, etc. Notre XVIe siècle surtout, si souvent étudié et si peu connu encore, est largement représenté dans ces précieux matériaux historiques. — Le *Livre des fiefs du comté de Looz*, publié par M. Camille de Borman [3], est un travail du même genre que les précédents, une œuvre d'érudition pure, un important recueil de sources historiques. Il contient la série des reliefs faits dans le comté de Looz sous le règne du prince évêque de Liége, Jean d'Arckel. Ce comté de Looz était un fief que ses souverains relevaient de l'Église de Liége, jusqu'à ce qu'au XIVe siècle, la maison centrale étant venue à s'éteindre, le comté fit retour aux princes-évêques qui le gouvernèrent désormais d'une manière immédiate, mais en conservant toujours le titre de comtes de Looz. C'était un domaine de quelque importance ; sous le règne de Jean d'Arckel, on y compte plus de cinq cents menus fiefs, plus de deux cents cours de tenanciers et plus de quatre-vingts seigneuries ayant haute justice.

[1] *Codex Dunensis, sive diplomatum et chartarum Medii ævi amplissima collectio.* Edidit baro KERVYN DE LETTENHOVE. Bruxelles, 1875, in-4° de XXIX-596 p.

[2] GACHARD, *la Bibliothèque nationale de Paris.* Notices et extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de la Belgique.

[3] *Le livre des Fiefs du comté de Looz sous Jean d'Arckel.* Publié sous les auspices de la Commission royale d'Histoire, par Camille de BORMAN. Bruxelles, Hayez, 1875, in-8°.

— Le cartulaire de Saint-Trond, publié par M. Charles Piot [1], se rattache par un lien assez étroit au *Livre des fiefs* : Saint-Trond, en effet, était une des principales villes du pays de Looz. De même que le *Codex Dunensis*, ce recueil comprend un grand nombre de chartes fort intéressantes, non-seulement pour l'histoire du pays, mais encore pour l'histoire générale de la civilisation. Une savante introduction, qui a paru en même temps que le deuxième volume, discute les principales questions que ces nombreux documents contribuent à élucider, comme celles qui ont trait à la vie communale, au servage, à l'institution des avoueries et sous-avoueries, etc., etc. L'abbaye de Saint-Trond ayant été, jusqu'au commencement du XIIIe siècle, une propriété de l'église de Metz, qui la céda alors par échange à celle de Liége, les lecteurs lorrains y trouveront pour leur propre pays plus d'un renseignement nouveau. Le seul chiffre des diplômes pourra donner une idée de l'importance de la publication : le premier volume contenait quatre cent trente-deux chartes, le deuxième en contient six cent dix-sept. La plupart sont écrites en latin, un bon nombre en flamand ou en allemand ; les textes français sont fort rares. La plus ancienne, si l'authenticité en était certaine, serait du VIIIe siècle ; après elle, il y en a une du IXe et cinq du Xe ; la dernière porte la date de 1596.

— On le voit, il ne manque pas en Belgique de travailleurs zélés qui prennent pour eux la partie la plus aride de la besogne : la publication des matériaux historiques bruts, que d'autres mains doivent ensuite tailler et façonner. Il y a quarante ans, lorsque tous ces matériaux gisaient encore dans les mines d'où on les extrait aujourd'hui, on n'aurait pas même pu penser à écrire un livre comme celui de M. Poullet, à qui l'Académie a accordé le prix de Stassart de 3,000 fr. [2]. Le fondateur de ce prix demandait un tableau des institutions et des principes constitutionnels communs à nos provinces pendant l'ancien régime. C'est une pensée patriotique qui avait dicté le choix de ce sujet : l'étude attentive des anciennes institutions provinciales devait, dans la pensée du fondateur, établir l'unité nationale de la Belgique se manifestant dans tout notre passé par l'identité de l'esprit politique. L'ouvrage couronné par l'Académie répond bien à ces espérances. Ce n'est pas qu'il ait rien de didactique et qu'il cherche à démontrer n'importe quelle thèse : au contraire, on lui a même reproché d'être trop exclusivement narratif, et d'exposer trop souvent sans conclure lui-même. « C'est, dit le rapporteur, un exposé complet

[1] *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, publié par Charles Piot, tomes I et II. Bruxelles, Hayez, 1870-1874.

[2] *Les Constitutions nationales belges de l'ancien régime à l'époque de l'invasion française de 1794*, par Edmond Poullet, professeur à l'Université catholique de Louvain. Bruxelles, 1875, in-8° de 522 p.

et très-détaillé, non-seulement des faits constitutionnels, mais des institutions politiques générales, provinciales et locales qui ont régi nos ancêtres ; un exposé fait directement sur les sources..., un ouvrage d'un homme versé de longue date dans l'étude du droit. » L'ouvrage comprend dix-sept chapitres qui traitent successivement du territoire, de la base des Constitutions, des droits du souverain et de ceux de l'Église, des États, tant provinciaux que généraux, du droit des personnes, puis des institutions centrales, provinciales et locales, et enfin de l'exercice du pouvoir selon ses différentes attributions. Un chapitre final est consacré à l'examen si intéressant du cas de violation de la Constitution. Le territoire de la Belgique actuelle était anciennement partagé en trois groupes politiques bien différents : les Pays-Bas autrichiens, la principauté de Liége et celle de Stavelot. Le travail de l'auteur, dans chacun de ses chapitres, a donc été triple ; il a eu à refaire trois fois le même tableau. Il en résulte une certaine monotonie dans l'exposition, mais ce défaut, si commun aux livres d'érudition pure, est ici amplement compensé par la facilité offerte au lecteur d'apprécier pour ainsi dire d'un coup d'œil la communauté des institutions qui nous régissaient autrefois : or c'est là précisément l'objet du livre. Ces institutions, à part les variétés locales inévitables, étaient à peu près les mêmes : toutes consacraient les plus larges libertés. Après avoir lu l'excellent travail de M. Poullet, on apprécie mieux que jamais le mot de Mirabeau, qui ne pouvait comprendre pourquoi les Liégeois faisaient une révolution ; on s'explique mieux que jamais aussi pourquoi en 1789 les Pays-Bas autrichiens en faisaient une contre Joseph II, le triste réformateur que l'on sait.

— Je n'en ai pas encore fini avec les productions académiques ; il me reste à parler de deux mémoires, remarquables l'un et l'autre. Le premier est dû à la plume de M. Roulez, un des maîtres de la science de l'antiquité dans notre pays [1]. Déjà, en 1843, dans son *Mémoire sur les magistrats romains de la Belgique*, M. Roulez semblait avoir épuisé la matière sur laquelle il revient aujourd'hui ; mais les progrès de la science épigraphique l'ont mis à même de compléter ou de corriger son précédent travail. De plus, le présent mémoire est conçu d'après un plan plus vaste, et aussi, oserons-nous dire, dans une forme plus scientifique. En effet, le premier n'énumérait que les magistrats qui avaient régi les provinces faisant partie de la Belgique actuelle ; celui-ci, au contraire, ne tient plus compte d'une délimitation géographique inconnue de l'antiquité, et embrasse toute la Belgique ancienne avec la Germanie inférieure. On ne peut que louer

[1] *Les légats propréteurs et les procurateurs des provinces de Belgique et de la Germanie inférieure*, par J. Roulez. Extrait du tome XLI des *Mémoires de l'Académie de Belgique*. Bruxelles, 1875, in-4° de II et 74 pages.

la sollicitude consciencieuse du savant auteur qui, après plus de vingt ans, n'hésite pas à refaire un travail presque classique, comme on l'a dit, pour le compléter et le tenir à la hauteur des découvertes les plus récentes. Il est à peine nécessaire de louer l'érudition vaste et toujours sûre qui règne dans ce travail ; la réputation scientifique de M. Roulez n'a plus besoin de ces hommages qui lui sont accordés spontanément dans tout le monde savant.

L'autre mémoire, consacré à l'étude des guerres médiques, a pour auteur M. Paul Devaux [1]. La *Revue de l'instruction publique en Belgique* disait récemment que c'était l'ouvrage le plus remarquable qui ait jamais été publié sur cet épisode de l'histoire de la Grèce. Ce n'est pas moi qui m'inscrirai en faux contre ce jugement ; il sera, je pense, ratifié par tous les lecteurs. On admirera surtout, dans ce travail, une critique toujours sûre d'elle-même, qui se promène avec aisance et sans jamais s'égarer dans la forêt de l'érudition, et qui ne manque pas d'arriver au but qu'elle s'est proposé. La sobriété des détails, la sagesse des déductions, le talent de réduire la multiplicité des faits à quelques groupes généraux, la clarté lumineuse de la discussion, l'heureux équilibre entre les droits du témoignage et ceux de la conjecture : voilà des mérites dont on est frappé tout d'abord dans ce bel ouvrage. Les conjectures ne manquent pas dans un sujet qui s'y prête autant ; on remarquera surtout les vues de l'auteur sur la bataille de Marathon qui fut livrée, selon lui, pendant le débarquement de la flotte perse, contrairement à l'opinion de M. Curtius. Cette conjecture devient, sous la plume de l'auteur, une quasi-certitude, par l'ensemble imposant de preuves dont il la fortifie, et il semble bien difficile de la rejeter. Tout le mémoire abonde en considérations souvent neuves et toujours intéressantes sur l'état intérieur de la Grèce à cette époque : il est facile d'y reconnaître un homme qui a pratiqué la vie politique. M. Devaux est, en effet, un des anciens chefs du parti libéral dans notre pays : la juste antipathie qu'inspirent ses doctrines politiques n'affaiblira pas, je le pense, cet hommage rendu à son talent d'historien.

— Un autre travail de M. Devaux, plus vaste dans ses proportions, ce sont ses *Études politiques sur l'Histoire ancienne et moderne* [2]. Comme l'indique le sous-titre de ce travail, l'auteur, en écrivant ses études, s'est proposé surtout d'examiner quelle influence l'état de guerre et l'état de paix peuvent avoir sur le développement de la civilisation d'un peuple.

[1] *Mémoire sur les guerres médiques*, par Paul Devaux. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Belgique*. Bruxelles, 1875, in-4° de 81 pages.

[2] *Etudes politiques sur l'histoire ancienne et moderne, et sur l'influence de l'état de guerre et de l'état de paix*. Bruxelles, 1875, in-8° de v-658 p.

L'état de guerre, qui exige la concentration de toutes les forces vives de la nation dans une seule main, a pour résultat inévitable l'agrandissement continu du pouvoir royal ; l'état de paix, au contraire, favorise la libre expansion des classes, et donnera la suprématie tantôt au sacerdoce, tantôt à la noblesse. Malgré un grand nombre de diversités, les unes purement accessoires, les autres apparentes, cette loi historique se vérifie avec une singulière persistance chez tous les peuples. L'auteur s'est laissé séduire par la tentation d'en suivre l'application chez les diverses nations de l'antiquité et de nos jours. De là douze études, où l'on passe en revue successivement les annales de l'Égypte, de l'Inde, des Hébreux, de Sparte, d'Athènes [1], de la France (deux études), de l'Angleterre, de l'Allemagne (trois études). Une étude préliminaire, intitulée *Influence politique de la guerre et de la paix*, contient l'exposé des idées historiques de l'auteur sur ce sujet ; les autres études doivent être, en quelque sorte, la démonstration vivante de ces vues. Il y a un grave défaut inhérent à ce plan : c'est que le récit sera comme étranglé chaque fois qu'il n'aboutira pas immédiatement à prouver la thèse de l'auteur, et que, le lecteur connaissant d'avance les conclusions qu'on tirera de ce qu'il lit, l'ouvrage perd à ses yeux une grande partie de son intérêt. Ce défaut éclate dans le livre : il est difficile de lire jusqu'au bout une de ces études sans être fatigué. Au demeurant, elles brillent bien souvent des mêmes qualités qui font du *Mémoire sur les guerres médiques* un travail si éminent. L'étude sur l'Égypte, par exemple, est un tableau parfaitement tracé, en même temps que le résumé le plus clair et le plus saisissant d'une histoire longue et obscure. L'homme d'État se retrouve dans l'art de tracer les portraits politiques et de caractériser les situations : le portrait d'Henri VIII d'Angleterre, et le tableau de son règne, en peu de pages, sont vraiment admirables; il n'y a rien à y redire. L'auteur a sincèrement cherché l'impartialité ; son langage est celui d'un homme honnête et convaincu, et, dans son avant-propos, il espère « qu'il n'encourra pas le reproche d'avoir porté des opinions de parti dans l'histoire [2]. » Mais, est-il possible qu'un homme politique, venant à parler de ses contemporains, de ses adversaires souvent, les juge avec indépendance, avec impartialité ? Je ne le crois pas. Sous ce rapport, et malgré une sincère modération de langage, M. Devaux est bien de son temps et de son parti. Aussi ne peut-on s'empêcher de sourire quand on le voit attribuer les malheurs et la chute du gouvernement de la Restauration aux fautes du seul parti légitimiste, et affirmer

[1] L'histoire romaine a été omise, mais l'auteur annonce en cette partie un travail plus étendu, qu'il publiera ultérieurement.

[2] Et il ajoute immédiatement cette remarque excellente : « Si l'histoire, à mes yeux, est l'éternelle conseillère de la politique, c'est à la condition d'être écrite non pour ou contre un seul parti, mais à l'adresse de tous. »

qu'*à part quelques complots isolés et le crime de Louvel, plus isolé encore* (!), *il y eut sous la seconde Restauration peu de reproches à faire aux autres classes* (p. 273). En présence de tout ce qu'on sait aujourd'hui, en présence des aveux du parti révolutionnaire lui-même, on pourrait dire que rarement l'histoire a reçu un plus audacieux démenti, s'il ne fallait faire la part des illusions de l'écrivain.

— Des réserves de ce genre ne sont pas nécessaires avec l'éminent éditeur de Froissart. M. Kervyn de Lettenhove ne s'est pas contenté des deux volumes cités plus haut ; il a encore publié cette année un ouvrage [1] qui sert de complément à sa grande *Histoire de Flandre*, un des meilleurs livres que nous ayons, et qui a été honoré du prix quinquennal d'histoire. Le présent travail a revêtu des formes moins scientifiques que le premier : il s'adresse surtout au grand public, pour lequel il expose les résultats des travaux les plus récents. L'histoire de ces trois siècles, celle du XVIe surtout, est affligeante : la Flandre n'y a connu que des revers. Le XVIe siècle occupe à lui seul plus des deux tiers du livre, et c'est justice. On n'en finirait pas s'il fallait enregistrer le récit de tous les crimes et de toutes les ruines que le protestantisme a causés dans notre pays comme partout. Les horribles excès des iconoclastes et des gueux sont racontés dans le livre de M. Kervyn d'après les témoins les plus sûrs, et exposés dans toute leur hideuse nudité. C'est rendre un service à la civilisation que de contribuer ainsi à peindre au vif ce protestantisme qui a retardé de plusieurs siècles la marche de la société, et qui, aujourd'hui, reprenant ses traits véritables, cherche à traîner de force le genre humain devant le trône de César, et à le prosterner devant son brutal despotisme. En Belgique surtout, il est nécessaire de démasquer l'hypocrisie protestante. C'est la mode, en effet, chez nous, et les écrivains catholiques eux-mêmes y ont plus d'une fois cédé, d'attribuer à la domination espagnole, ou plutôt à l'Église catholique, tout le mal fait par les révolutionnaires. En d'autres termes, la thèse soutenue par nos écrivains rationalistes est celle-ci : l'Église et la société n'auraient pas eu d'agresseurs si elles n'avaient pas eu de défenseurs. Ce sophisme, à la fois impudent et ridicule, jouit encore aujourd'hui en Belgique d'un succès scandaleux dans le domaine historique. Avant M. Kervyn, dont l'excellent livre est un démenti vivant à ce mensonge, un seul Belge avait *osé* — c'est le mot — protester contre les falsificateurs : c'est M. de Gerlache.

— Parlons de ce grand homme, dont on a dit ici même qu'il fut le type du savant chrétien, et qu'on a pu comparer à Joseph de Maistre pour la trempe vigoureuse de son caractère et de ses convictions. De

[1] KERVYN DE LETTENHOVE : *La Flandre pendant les trois derniers siècles*. Bruges, 1875, in-8° de 312 pages.

Gerlache fut un des fondateurs de notre nationalité. Président du Congrès national, plus tard premier président de la Cour de cassation, il occupa les deux dignités les plus éminentes de son pays. Homme politique, magistrat, historien, il brilla dans toutes les sphères ; il est une des gloires les plus pures de la Belgique, moins peut-être à tous ces titres divers que par son admirable attachement à la foi catholique, qui a été la lumière de sa vie depuis le berceau jusqu'à la tombe. De Gerlache a eu cette bonne fortune, si rare chez nous, d'être réimprimé après sa mort : il a déjà paru quatre volumes de ses *Œuvres complètes*, comprenant l'*Histoire du royaume des Pays-Bas* et l'*Histoire du pays de Liége* [1]. Ces travaux, déjà anciens, sont trop connus pour que j'aie besoin d'en dire davantage ; ce qui atteste leur mérite, c'est qu'aujourd'hui encore ils gardent toute leur valeur historique et se lisent avec le même attrait, bien que le premier semblât avant tout une œuvre de circonstance, et que le second ne fût, comme on l'a dit, qu'une *esquisse magistrale :* j'ose affirmer que, comme tableau d'ensemble, malgré de nombreux travaux parus depuis sur la matière, on ne peut rien comparer à ces deux ouvrages.

— Puisque je parle de De Gerlache et de Liége, le nom de Raikem vient se placer tout naturellement sous ma plume. Rarement deux hommes et deux destinées présentèrent des ressemblances si frappantes. Comme De Gerlache, Raikem, tour à tour vice-président du Congrès national et ministre de la Justice, fut un des auteurs de la Constitution belge ; comme lui, il fut ensuite, sous la robe de *procureur général*, l'honneur de la magistrature ; comme lui, il consacra ses féconds loisirs à l'histoire de son pays, de ce pays de Liége que tous les deux avaient représenté au Congrès. Raikem et De Gerlache, liés par une étroite amitié, l'étaient bien plus encore par leur foi catholique, par leur dévouement inaltérable à l'Église. On a dit de Raikem — il en aurait rougi — qu'il fut de notre temps l'expression la plus élevée du magistrat chrétien, et cet éloge ne semblera pas excessif pour quiconque lira sa biographie, une des plus belles lectures qu'on puisse faire. M. Léon Collinet l'a écrite avec la chaleur que donne une conviction profonde et l'émotion d'une amitié respectueuse ; il nous a peint tour à tour le législateur, le magistrat, le savant et le chrétien, et, dans un récit plein de charme, il nous intéresse à tous les détails de cette vie féconde en enseignements [2].

[1] *Histoire du royaume des Pays-Bas depuis 1814 jusqu'en 1830, précédée d'un coup d'œil sur les Révolutions religieuses du XVIe et du XVIIe siècle, et suivie d'un essai sur l'histoire du royaume de Belgique depuis la Révolution de 1830 jusqu'au traité de 1839, etc.* Bruxelles, 1874-1875, 3 vol. in-8°. — *Histoire de Liége depuis César jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.* Bruxelles, 1875, in-8°.

[2] Léon Collinet : *Le procureur général Raikem.* Bruxelles, 1875, grand in-8° (Extrait de la *Revue générale*).

— L'étude sur le *rôle politique des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas*, par M. Paul Fredericq [1], est le travail d'un débutant : c'est proprement une dissertation inaugurale, qui a valu à son auteur le titre de *docteur spécial en sciences historiques* de l'Université de Gand : mais cette dissertation est bel et bien un livre intéressant et plein d'érudition. C'est la première fois qu'on écrit au point de vue national l'histoire de cette dynastie presque royale des Pays-Bas. Le brillant ouvrage de M. de Barante s'est préoccupé surtout du rôle que les ducs jouèrent dans les destinées de la France ; la vie intérieure des provinces où ils régnaient a moins attiré son attention. C'est là que M. Fredericq a cherché le sujet de son travail. Montrer quelle était la situation de nos provinces à leur avénement, quels principes politiques, quels goûts ils ont apportés chez nous, quelles réformes ils y ont faites, quels ont été l'influence et le résultat de leur domination séculaire, tel est le vaste programme de ce livre. L'auteur a profité de tous les matériaux imprimés, et consulté tous les livres qui ont paru sur ce sujet : sans rien apporter de nouveau, il résume et présente, d'une manière claire et méthodique, le résultat des recherches que les érudits de Belgique et de Hollande ont faites pendant un demi-siècle sur la domination bourguignonne. On trouvera donc beaucoup à glaner dans ce livre, qui est un guide fort utile pour ceux qui veulent aborder l'étude du XVe siècle aux Pays-Bas.

— On n'a peut-être pas entendu parler, en France, d'un débat récent et très-violent, qui passionne bien des lecteurs en Belgique et en Hollande, et que je vais tâcher d'exposer en peu de mots. Lorsqu'en 1830 la Belgique se détacha violemment du royaume des Pays-Bas, le parti orangiste resta longtemps influent dans l'aristocratie de nos fonctionnaires et parmi les officiers supérieurs de notre armée. Il y eut de bonne heure des projets de restauration, que le gouvernement du roi Guillaume favorisa, en dépensant de grosses sommes pour corrompre des généraux qui avaient déjà offert leur épée à la Révolution belge, tels que les Vandersmissen et les Grégoire. Mais jusqu'où s'étendit cette corruption dont le travail souterrain ne peut plus être contesté aujourd'hui ? On ne l'a jamais su exactement : on s'est contenté de conjectures plus ou moins vraisemblables. Le général Eenens, qui a été témoin et même acteur dans les principaux événements militaires de 1830, vient nous dire aujourd'hui, dans ses *Conspirations militaires* [2], quels furent les officiers supérieurs qui se laissèrent gagner par l'or de la Hollande, et quelle est, par conséquent, leur part de responsabilité dans nos désastres sur les champs de bataille. Le général

[1] *Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas*. Gand, Hoste, 1875, grand in-8° de 230 p.

[2] *Les conspirations militaires en 1831*, par A. Eenens, lieutenant général à la retraite. Bruxelles, 1875, 2 vol. in-8°.

Eenens ne ménage pas les accusations : il désigne comme traîtres, outre un grand nombre d'officiers supérieurs, nos trois premiers ministres de la guerre, et attribue à la trahison seule notre défaite de Louvain et toutes nos humiliations dans la campagne de 1831. On comprend les cris de colère et les récriminations qu'une pareille publication doit produire : une pluie de brochures a suivi le livre du général Eenens, chaque famille cherchant à laver la mémoire de son chef et à nier les fautes dont il est accusé. Le nuage de poussière soulevé par cette ardente mêlée de personnalités, vient encore obscurcir une question déjà peu claire par elle-même. Le moyen de prouver, sans documents explicites, que tel homme a reçu de l'argent pour trahir son pays ? Ce sont des choses qui ne se crient pas sur les toits : le corrupteur et celui qui se laisse corrompre ont un égal intérêt à garder le secret. Mais, à défaut de témoignages explicites, on ne peut pas sérieusement défendre à l'historien de recourir à d'autres preuves, moins convaincantes par elles-mêmes, mais imposantes par leur ensemble. Le livre du général Eenens en contient beaucoup de ce genre, quoiqu'il s'y mêle plus d'une fois une imputation téméraire peut-être, et appuyée sur des arguments insuffisants. Tel qu'il est, il constitue un document des plus importants pour l'histoire de notre jeune nationalité. Il a eu le tort de froisser bien des susceptibilités et de réveiller bien des souvenirs fâcheux ; aussi a-t-il valu à son auteur des désagréments sans nombre. On aurait dû considérer pourtant, en Belgique, que c'était une tentative louable et souvent heureuse, pour venger l'honneur de notre armée de 1831, sur laquelle on a tant de fois, de la manière la plus injuste, fait peser la honte des désastres où la part de la trahison est de plus en plus évidente.

— A la même époque de notre histoire nationale, quoique dans un autre ordre d'idées, se rapporte le livre de M. Théodore Juste sur *les Fondateurs de la Monarchie belge* [1]. Voilà longtemps que le laborieux écrivain a entrepris cette collection de biographies à laquelle il vient d'ajouter un volume nouveau, contenant des notices sur Raikem, Claes, Barthélemy et Vilain XIIII. Par ces publications, qui contiennent des documents importants et des renseignements puisés à de bonnes sources, l'érudit écrivain ouvre la voie et fournit les matériaux à la future histoire de notre Révolution, qui n'a pas encore été racontée d'une manière complète, bien qu'elle ait déjà inspiré des écrits nombreux. Parmi ces derniers, je citerai un ouvrage qui jouit d'une réputation européenne, et que M. Guizot appelait un chef-d'œuvre : c'est l'*Essai sur la Révolution belge*, par le baron J.-B. Nothomb. Cette œuvre capitale, dont il serait superflu de faire l'éloge, paraîtra pro-

[1] *Les fondateurs de la monarchie belge. Notices biographiques* (Raikem, Claes, Barthélemy, Villain XIIII). Bruxelles, 1873, in-8°.

chainement dans une quatrième édition, considérablement augmentée par l'auteur [1].

— On publie tous les ans, dans notre pays, un nombre considérable d'histoires locales. Ce genre de travaux a l'avantage de présenter un sujet bien limité, pas trop vaste, et d'offrir ordinairement à l'écrivain tous les matériaux dont il a besoin. Il n'y a pas de ville un peu importante, en Flandre surtout, qui n'ait sa société pour l'étude des annales du pays, et non-seulement on a écrit l'histoire de presque toutes les villes, mais un grand nombre de villages ont déjà la leur. L'excellente Société d'émulation de Bruges se place au premier rang par les nombreuses et belles productions qu'elle consacre à la Flandre occidentale : je citerai les deux plus récentes. D'abord l'histoire de Bergues Saint-Vinnoc [2], par le regretté Père Pruvost, enlevé trop jeune à la science, avant d'avoir eu le temps d'achever ce travail considérable. Suivant un procédé rarement suivi, ce modeste et infatigable érudit a fondu ensemble la chronique et le cartulaire de l'abbaye, divisant son livre en différents chapitres selon l'ordre chronologique et l'ordre de succession des abbés, et mettant, sous le nom de chacun de ces derniers, tout ce qui est relatif à son administration, tant dans le cartulaire que dans la chronique.

— L'autre publication, c'est l'*Histoire d'Oudenburg*, petit village près d'Ostende, par MM. Feys et Van de Casteele [3]. « Oudenburg, disent les auteurs dans leur introduction, château-fort dans les temps anciens, ville d'industrie et de commerce à l'époque communale, n'est plus aujourd'hui qu'un village aux longues rues silencieuses, aux vastes et magnifiques jardins, recouvrant sous les fleurs et le feuillage les ruines enfouies des habitations d'autrefois. » Cet ouvrage continue de paraître par livraisons ; il formera deux volumes : l'un contenant l'histoire de la seigneurie, de l'abbaye et de la commune ; l'autre, le cartulaire de la commune et de nombreux extraits de ses comptes. Une grande partie de cette histoire ne repose que sur les comptes communaux : on se figurerait à peine que des documents aussi secs de leur nature pussent fournir les éléments d'un long et minutieux récit, si l'on ne voyait le parti qu'en ont tiré les auteurs. Nous assistons à la vie la plus intime de la ville pendant ses plus belles années, et la photographie ne rend pas avec plus de fidélité les moindres détails que ne fait cette histoire

[1] Elle a paru depuis que ces lignes sont écrites.

[2] *Chronique et cartulaire de l'abbaye de Bergues-Saint-Winnoc, de l'ordre de Saint-Benoît*, par le R. P. Alex. Pruvost. Bruges 1875. Tome I, in-8° de xxxiv-456 p.

[3] *Histoire d'Oudenbourg*, accompagnée de pièces justificatives, comprenant le cartulaire de la ville et de nombreux extraits des comptes communaux, par E. Feys et D. Van de Casteele. Bruges, 1873-1875. Tome I, 2 livrais., xii-170 pages; t. II, 2 livrais., 368 p.

au jour le jour, tirées de sources qui, autrefois, auraient été entièrement négligées.

— En terminant cette revue rapide des principales productions de l'année 1875, je crois devoir indiquer aussi le contingent des sciences auxiliaires de l'histoire. Une publication importante a été achevée pendant cette année : c'est le *Patria Belgica*, dû à une société de savants et de gens de lettres sous la direction de M. Van Bemmel, professeur à l'Université libre de Bruxelles [1]. C'est, comme le montre la table, l'encyclopédie des connaissances relatives à la Belgique : les trois volumes traitent successivent *la Belgique physique*, *la Belgique politique et sociale*, *la Belgique morale et intellectuelle :* Quatre-vingt-dix articles épuisent la matière de ce vaste programme. Pour le plan général, pour la distribution des matières, pour le talent et la science qu'on remarque dans le plus grand nombre des articles, il n'y a que des éloges à faire; mais, malgré toutes les assurances contraires, ce livre n'est pas à l'abri du plus grave reproche que puisse encourir une publication de ce genre, destinée à tout le monde. Il y règne, dans le troisième volume surtout, un déplorable esprit de parti, qui se trahit à la fois dans le classement des matières et dans le choix des auteurs. L'histoire de l'Église catholique, la mère de toute notre civilisation et l'âme de toute notre vie nationale, est dédaigneusement reléguée dans un article unique, dont le titre seul renferme une allusion injurieuse : *Histoire des Religions*. L'histoire du moyen âge a été confiée à M. Gérard, un écrivain dont le fanatisme antireligieux a depuis longtemps atteint et même dépassé toutes les bornes du ridicule. L'*histoire du Droit Canon* semblait nécessairement réclamer un canoniste, un prêtre : on a préféré en charger un ancien représentant libéral. Ces exemples, que je pourrais multiplier, suffisent pour montrer le tort que des tendances exclusives font à ce livre, d'ailleurs réellement utile, et, à part ces reproches, d'une valeur scientifique incontestable.

— M. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, a publié un nouveau fascicule de son vaste ouvrage sur les *Communes belges*, où il réunit tous les renseignements historiques et géographiques relatifs à chacune d'elles [2]. Fruit d'une singulière patience et d'un courage remarquable, ce livre fut commencé en 1864 par l'auteur, associé avec le géographe Jules Tarlier. Ce dernier étant mort depuis, tout le poids de la colossale entreprise est retombé sur les épaules de M. Wauters,

[1] *Patria Belgica. Exposé méthodique de toutes les connaissances relatives à la Belgique ancienne et moderne, physique, sociale et intellectuelle*, publié sous la direction de M. Van Bemmel, 3 gros vol. in-8.

[2] *La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges.* Continuation par Alph. Wauters. Arrondissement de Louvain. Ville de Tirlemont. Bruxelles, 1874, gr. in-8° de 194 p.

qui paraît le porter allègrement, à en juger d'après la rapidité relative avec laquelle se succèdent les livraisons. Arrivera-t-il jusqu'au bout ? Je le souhaite, sans oser l'espérer, car depuis douze ans un seul arrondissement de la province de Brabant, celui de Nivelles, a été traité entièrement, et l'auteur est arrivé à celui de Louvain, auquel est consacrée la dernière livraison. Les renseignements qu'on trouve dans ce grand ouvrage sont innombrables, et au fur et à mesure que les années s'écoulent, il ne fera que gagner en valeur ; il mérite d'être classé à côté des beaux travaux des Sanderus, des Leroy et de plusieurs autres, dont les in-folio sont encore aujourd'hui une mine précieuse pour l'historien et pour l'archéologue. Il y aurait pourtant, à mon sens, une lacune à signaler : l'auteur ne s'est pas assez préoccupé des légendes et des traditions locales qui existent dans presque chacun de nos villages et qui, de nos jours, se perdent avec une effrayante rapidité. On dirait que la précision et l'exactitude minutieuse de tous ses renseignements lui font mépriser ces récits populaires, dont le grand défaut est généralement d'être vagues et impalpables. Cette lacune est d'autant plus regrettable, que notre pays est fort pauvre en ouvrages sur ces diverses traditions, qui attirent aujourd'hui l'attention sympathique des savants et dont l'étude fera faire à la science des progrès considérables.

GODEFROID KURTH.

COURRIER ITALIEN

Une *Revue* qui s'occupe de *questions historiques* ne peut passer sous silence les questions qui ont été agitées et le sont encore en Italie, à propos du septième centenaire de la bataille de Legnano. Cette solennité, qui a eu ses détracteurs et ses partisans, va se célébrer dans trois jours, le 29 mai, à Milan. Parmi les premiers, il faut citer le professeur Bertolini qui, dans un travail publié à Florence [1], et réédité, à ce qu'il me semble, à Naples, a soutenu que le traité conclu entre Barberousse et la Ligue lombarde, l'année qui précéda la bataille de Legnano, était plus favorable aux libertés italiennes que le traité de Constance; qu'il fut violé par la Ligue lombarde à l'instigation de la cour de Rome mécontente de n'y avoir pas été comprise; que la bataille de Legnano servit purement et simplement les intérêts de la papauté; qu'elle fut, au point de vue militaire, un événement de peu d'importance, puisque les deux armées ne comptaient à elles deux que seize mille hommes, dont quatre mille pour les forces impériales, douze mille pour les forces lombardes; qu'enfin le quart des troupes impériales avait été recruté dans le pays de Côme, et que, par conséquent, la bataille fut une lutte fratricide.

Ces appréciations ont surexcité le patriotisme des Lombards; l'un d'eux, l'avocat Romussi, a consacré force arguments et force paroles à démontrer tout le contraire [2]. Il n'y eut jamais entre Barberousse et la Ligue lombarde de traité de paix, mais de simples négociations, toujours contraires aux intérêts comme à l'honneur de cette dernière; ces négociations, la ligue ne les rompit ni de son propre mouvement, ni à l'instigation du pape; il n'y eut point de parjures dans son sein, et elle fut courageuse et honnête; la bataille de Legnano gagnée et Barberousse battu, elle conclut une trêve de six années; puis vint la paix de Constance, et si le pape profita de la victoire, la Ligue lombarde y gagna d'être reconnue par l'empire germanique. La bataille de Legnano fut glorieuse pour les milices bourgeoises qui l'avaient gagnée sur des

[1] *Importanza storica della Battaglia di Legnano*. Firenze, *Nuova Antologia*, décembre 1875.

[2] *La giornata di Legnano difesa dalla critica del prof. Bertolini* da Carlo Romussi, *preceduta dalla narrazione storica* di Carlo Mariani. Milano, 1876, presso C. Barbini, edit., in-16.

soldats aguerris; enfin elle mit un terme à une lutte fratricide, puisque les Comasques, alliés de Barberousse, se séparèrent de lui pour s'unir à la ligue. — Autant sont allemandes les théories de Bertolini, autant sont italiennes celles de Romussi, qui appelle à son secours l'autorité de Romagnosi, de Giulini, de Verri, de Bolbo, de Tasti, de Cantù [1] et celle de l'*immense* Muratori.

C'est sous l'influence des mêmes idées que le même auteur vient de publier un récit populaire de cette glorieuse action [2], déjà racontée par Mariani. A l'occasion du même centenaire, d'utiles et estimables publications historiques ont déjà vu le jour : toutes célèbrent en termes patriotiques une des grandes gloires des républiques italiennes. Peut-être aurai-je occasion de parler de quelques-unes d'entre elles dans mon prochain courrier; je dois me borner aujourd'hui à en signaler deux qui m'ont passé sous les yeux : l'une de Felice Venosta [3], l'autre d'un médecin que l'on croit Lombard et qui se cache sous le voile de l'anonyme [4].

— Mais laissons là ces questions et venons aux productions historiques les plus importantes de l'Italie pendant ces derniers mois. Il y a à Rome un frère dominicain qui, depuis sa jeunesse, a fait de la marine pontificale l'objet de ses études patientes et infatigables; c'est là son sujet de prédilection, quoiqu'il ait consacré à l'histoire maritime générale, ses veilles et ses recherches dans la *Rivista maritima* de l'an passé. Je me souviens d'avoir vu de lui un travail historique et technique à la fois sur les navires du temps des anciens Romains. Ses études ont été fécondes en résultats. Nous avons déjà de lui deux volumes sur l'*Histoire de la marine pontificale au moyen âge, de 528 à 1499*, en outre une monographie sur *Marc-Antoine Colonna à la bataille de Lépante, de 1570 à 1573*. Entre les deux œuvres, comme un anneau pour les relier, se place un ouvrage en deux volumes sur la *Guerre des Pirates et la marine pontificale*, de 1500 à 1550 [5]. Le P. Guglielmetti ne semble pas devoir s'arrêter là, puisqu'il nous promet l'histoire des événements maritimes de 1500 à 1570;

[1] Nous reviendrons sur les deux mémoires de Cantù qui se trouvent dans le vol. intitulé : *Omaggio della Società lombarda al VII centenario della battaglia di Legnano*. Milano, Brigola, 1876, in-8° di p. 227.

[2] *Pontida e Legnano, narrazione popolare di* Carlo Romussi. *Omaggio del pio Istituto tipografico di Milano, pel VII centenario*. Milano, 1876, in-16° di p. 80.

[3] *La Lega Lombarda, storia patria del XII secole*, per Felice Venosta. Milano, Barbini, 1876, in-32 di p. 16.

[4] *La lega lombarda, narrazione istorico-popolare di un medico condotto*. Milano, Emilio Croci editore, 1876, in-8° di p. 95.

[5] *La guerra dei pirati et la marina pontificia dal 1500 al 1560, per il* P. Alberto Guglielmetti, *dell' ordine de' predicatori, teologo casanatense*. Firenze, successori Le Monnier, 1876. Vol. I di p. IV-446, vol. II di p. 451.

puis de cette date à 1800. La marine romaine ne peut pourtant demeurer et ne demeure pas isolée dans l'œuvre de notre auteur; elle n'est qu'une pierre d'attente sur laquelle doit s'élever un jour l'histoire de la marine italienne et de ses développements. De 1500 à 1550, les efforts des marins italiens tendent principalement et d'une manière constante à préserver la religion et la patrie des atteintes de la piraterie musulmane, qui a pris des proportions gigantesques, au grand dommage de la chrétienté. « Pendant soixante ans, nous dit le P. Guglielmetti, la fortune des combats eut pour nous des alternatives... Six fois nous affrontâmes les forces supérieures de l'ennemi, et trois brillantes victoires compensées par trois échecs sanglants nous auraient finalement laissés sous le coup de la défaite, si dans une septième journée, celle de Lépante, nous ne nous fussions relevés. » Puis il continue, résumant toute son œuvre : « Je parlerai des succès importants ou non, mettant en lumière les détails les moins connus sur les capitaines de Rome, dont les noms se partagent les trois livres de mon histoire. Mais je n'entends pas me borner si strictement à la piraterie, que je ne touche çà et là à des faits intéressants pour notre marine, comme au point de vue de l'art naval et militaire, ainsi qu'aux voyages lointains et aux guerres voisines glorieuses ou non (p. 6). » Ces trois livres portent les noms des capitaines Louis del Mosca, chevalier romain (1500-1503) ; Balthazar da Biassa, gentilhomme génois (1503-1513); Paul Vettori, marquis della Gorgona (1513-1526); André Doria, seigneur d'Oneglia (1526-1533); Bernard Salvati, chevalier de Malte (1533-1534); Gentil Virginio Orsini, comte de l'Arguillara (1534-1548); Charles Sforza, des comtes de Santa-Fiora (1548-1555); Flaminio Orsini, seigneur de Stabia (1555-1560). Le récit, divisé en chapitres, se développe chronologiquement dans des paragraphes dont chacun porte en tête une date. Cette disposition nuit au développement des faits, mais il en résulte plus d'exactitude, et aussi plus d'intérêt pratique. C'est par respect pour cette exactitude, et aussi pour prendre son histoire à ses véritables débuts, et non au moment où elle devient vraiment intéressante, que le P. Guglielmetti ne nous épargne pas, dans les dix premières années, les détails fastidieux. Toutefois, le sujet principal, se dégageant peu à peu, finit par les dominer tous ; l'auteur ne dit rien qu'il n'appuie de notes, de documents et de preuves. Et pourtant il n'y a pas de confusion, rien qui fasse perdre de vue le récit qui tend vers son but à la suite de ces courageux marins, qui tantôt sur les rivages, tantôt en pleine mer, sont les champions d'une noble cause.

—Un ouvrage consciencieusement écrit est celui du marquis Giovanni Eroli sur *Erasmo Gattomelata*, *les monuments élevés à sa mémoire et sa famille*[1]. Erasme de Narni, vulgairement appelé Gattamelata,

[1] *Erasmo Gattamelata da Narni, suoi monumenti e sua famiglia*, per Giov.

fut un des illustres capitaines formés à l'école de Braccio Fortebracci, après la mort duquel il suivit Niccolo Piccimino au service des différentes factions de la Romagne qu'il embrassa tour à tour. Il se mit à la solde des Vénitiens en 1434, quand ils eurent à combattre Philippe Visconti, duc de Milan. Battu par Piccinino au mois d'août de cette année, il vainquit l'année suivante, près de Camerino, Niccolo Fortebraccio ; et successeur en Lombardie de Jean-François de Gonzague, comme vice-capitaine des Vénitiens, il opéra au milieu des factions de Crémone, de Brescia, de Vérone, avec une valeur, une prudence et une adresse qui lui valurent le titre de capitaine général et la qualité de noble Vénitien. En 1439, il recouvra en peu de temps le territoire de Vicence ; délivra Brescia, assiégée par le duc de Milan ; reprit quelques mois plus tard Vérone à Piccinino, et mourut à Pavie d'une attaque d'apoplexie, au mois de janvier 1443. Il était né vers 1370. Tel est l'homme dont M. Ercoli a entrepris de mettre en lumière les faits et gestes, en six longs chapitres, riches de détails, que complètent fort heureusement des gravures représentant sa maison, son armure, son bâton de commandement, son tombeau, sa statue équestre et ses armoiries. Autour de cette statue se trouvent, en appendice, quelques lignes de Charles Milanesi et d'Eroli, ce dernier corrigeant les erreurs du premier. On sait, entre parenthèse, que ce chef-d'œuvre artistique élevé à Padoue à la mémoire du célèbre capitaine, est dû à un artiste florentin non moins fameux, Donatello. Un second appendice, dû au latiniste Ferrucci, consiste en deux médaillons représentant la fille de Gattomelata, la belle Polyxène. Quelques additions de Louis Balduzzi, sur les liens de famille ou d'amitié qui unirent Gattomelata et Brandolino de Bagnacavallo, forment un troisième appendice. Parmi les documents qui y font suite, se trouvent le testament de Gattomelata et celui de sa femme Jaqueline, deux oraisons funèbres en son honneur et divers autres textes qui concernent sa femme ou son fils. Ces documents sont eux-mêmes suivis d'un appendice, auquel est joint un plan lithographique des fortifications de Brescia en 1438. Bref, M. Ercoli n'a rien négligé pour mettre son héros en lumière, en racontant des faits encore peu connus, sur ces bandes d'aventuriers de la première moitié du XVe siècle, dont plusieurs eurent des capitaines fameux. Beaucoup d'inexactitudes, même des erreurs, couraient sur le compté de Gattamelata ; son nouvel historien a réussi à les dissiper ; pourtant il nous semble que, pour donner plus de relief à son sujet, il est porté à exagérer l'influence de son vaillant et remarquable compatriote.

— Pour peu qu'on ait lu quelqu'une des œuvres relatives à Galileo

March. Eroli suo concittadino, bibliotecario del patrio municipio en Roma, coi tipi del Salvencii, 1876, in-8° di p. XII-408.

Galilei, il est facile de voir que tout, dans sa vie, a été tiré au clair, sauf ses relations avec Maffeo Barberini, plus tard Urbain VIII. Et pourtant, à examiner la vie de l'un et de l'autre, ces relations furent nombreuses et beaucoup plus étroites qu'on ne le suppose généralement. Ces considérations ont déterminé le bibliothécaire de la *Barberiniana* à Rome, Sante Pieralisi, à faire paraître un travail qui mît les gens d'études à même d'apprécier combien ces relations ont été intimes[1]. « J'ai commencé, dit-il, avec la pensée de rapprocher l'un de l'autre Urbain VIII et Galilée, de donner un abrégé de leur vie, de montrer l'éclat de leur amitié, et de dissiper par une discussion plus approfondie les ombres dont l'aversion et la passion ont cru pouvoir la ternir de 1632 jusqu'à leur mort. » L'œuvre est divisée en quatorze chapitres ; elle réunit, d'Urbain VIII et de Galilée, tout ce qu'ils nous ont laissé sur les beaux-arts et sur la poésie particulièrement, ainsi que leur correspondance, de 1611 à 1623 ; ce que l'on possède sur leurs rapports directs ou indirects jusqu'à 1630 ; sur la préparation, l'impression et l'édition du *Dialogue sur les plus grands systèmes*, œuvre mathématique en réalité et dont on fit quelque temps un écrit religieux ; sur la commission de théologiens spécialement nommée par le pape pour examiner ce dialogue et en donner une appréciation ; sur l'invitation ou plutôt sur les invitations réitérées, pressantes, faites par cette commission à Galilée de se rendre à Rome pour y justifier ses théories, voyage que, bien malgré lui et tout souffrant qu'il était, il fit à la fin, mais en vingt-cinq jours ; sur son séjour à Rome et sur sa comparution devant le tribunal de l'Inquisition depuis le mois de février, date de son arrivée, jusqu'au mois de juillet ; sur la torture qu'on lui infligea ; sur son retour à Sienne, à Arcetri, à Florence et ses derniers travaux. A propos de la torture, l'auteur dément tout ce qui s'est dit et répété jusqu'à Guillaume Libri et aux autres qui ont écrit d'après lui ; il motive son démenti par une explication de ce qu'il faut entendre par cette torture, infligée, dit-on, à Galilée par Urbain VIII, dont l'arrivée au pontificat fut saluée avec joie par Galilée et par ses filles, religieuses. M. Pieralisi remarque « qu'il faisait l'éloge de Galilée et qu'il l'admirait, et, de concert avec d'autres personnages, lui donnait des avis, mais prétendant en même temps exercer le rôle d'arbitre dans les questions religieuses, il voulait conserver sa réputation au Saint-Office...., et tout en faisant succéder à l'amitié et à la bienveillance les tristes scènes qui commencèrent en 1632, le pontife ne cessait pas d'aimer et d'admirer Galilée, et d'adoucir pour lui d'une façon tout à fait insolite les rigueurs du redoutable tribunal. Il lui promit pourtant de lui

[1] *Urbano VIII et Galileo Galilei. Memorie storiche del* sac. Sante Pieralisi, *bibliotecario della Barberiana.* Roma, tipografia Poliglotta, 1876, in-8° gr. di p. VIII-387.

obtenir, après sa condamnation, et peu à peu, pleine et entière liberté, et il ne le fit pas..... » Il est difficile de formuler là-dessus un jugement ; mais à en juger par la lecture de ses *Mémoires historiques*, l'auteur semble avoir plutôt voulu disculper le pape de l'accusation de n'avoir pas aidé son vieil ami, qu'il n'a entendu s'abstenir de défendre Galilée. Son œuvre ne renferme aucune découverte, aucun document qui ait échappé aux précédents chercheurs, mais les faits y sont mis dans une telle lumière, qu'il sera facile à qui que ce soit d'étudier, sous ce nouvel aspect, cet homme et ce pontife dont l'un pénétra si profondément dans les secrets de la nature et dont l'autre eut son règne rempli par tant d'événements religieux et politiques.

— Il y a pour le moment, en cours de publication, un ouvrage d'un Sicilien, M. Louis Tirrito, sur la *Ville de Castronovo en Sicile ;* les deux fascicules qui ont paru forment un volume [1]. Castronovo est une des localités les plus anciennes de l'île ; son histoire se perd dans celle des peuples de vingt-cinq siècles antérieurs. Sa situation a changé trois fois : elle a vu surgir et disparaître dans ses environs des cités fameuses, dont au moyen âge, sur la fin de la féodalité, douze bourgades ont pris la place ; puis elles se sont peuplées et ont grandi à son détriment. L'auteur en est à la première partie de son travail (qui en aura trois) et il y a réuni et discuté les renseignements divers sur les populations qui ont foulé ce sol depuis la période sicanienne jusqu'à nos jours. Telle est sa notice sur Crasto, pleine de détails sur la situation de Krastus, sous les Grecs, les Romains, les Byzantins, sur les explorations géographiques des lieux habités entre les deux Himère et le Lycus ; l'auteur y expose l'état, la richesse et la culture intellectuelle des églises et monastères jusqu'au temps des Normands ; il y développe les origines des vicaires de Cammarata, de Bivona et de Prizzi ; la topographie et la ruine des soixante hameaux arabes et des localités remarquables de la *Comarque* de Castronovo ; les seigneuries qui y sont nées depuis les rois normands jusqu'au règne de l'empereur Frédéric ; l'expulsion des musulmans, la domination de Charles d'Anjou, l'explosion des Vêpres siciliennes, et les nouvelles maisons fondées sur le même sol sous les rois aragonais. L'auteur semble avoir puisé à de très-nombreuses sources inédites et avoir consulté sur le même sujet une foule d'ouvrages siciliens.

—Le professeur romain Castagnola a raconté, en un volume [2], l'histoire de Rome depuis l'avénement de Pie IX au pontificat jusqu'à la restau-

[1] *Sulla città e comarca di Castronovo di Sicilia. Ricerche storiche, topografiche, statistiche ed economiche* di Luigi Tirrito. Palermo, tip. Biulla, 1872-76, in-8° di p. 380.

[2] *Storia di Roma del 1 giugno 1846 al 30 giugno 1847, compilata da* Paolo Emilio Castagnola. Roma, Fr. Capaccini, edit., 1876, in-16°.

ration de 1849, soit d'après ses souvenirs personnels, soit d'après les journaux du temps, soit d'après les *Histoires italiennes* de Ranalli.

— Des *souvenirs* également *personnels sur les cinq journées de Milan* en 1848, sont ceux du sénateur Louis Torelli[1]. Chaque jour disparaissent ceux qui furent témoins de ces événements et ceux qui y prirent part. L'auteur ne croit pas que l'histoire de ces événement, ait été écrite sans préjugés et sans erreurs. Les vainqueurs de mars 1848 exagérèrent la part qu'ils avaient prise à cette journée ; ils la grandirent elle-même de tout ce que lui avait donné l'imagination populaire, dans les récits qui en circulaient de bouche en bouche ; les vainqueurs de 1849, à leur tour, exagérèrent leur rôle, niant indistinctement le vrai et le faux ; ils contestèrent aux Lombards le mérite de leur patriotique et audacieuse entreprise ; enfin les émigrés lombards tombèrent dans la même erreur, quand, plus tard, ils voulurent répondre aux relations autrichiennes de ces événements. C'est ce qui a inspiré à l'auteur l'idée d'écrire cette histoire, d'après ses souvenirs. « La vérité avant tout, » dit l'auteur, et pour être vrai, il a écarté, il nous en avertit, tout témoignage étranger, toutes recherches autres que les siennes. C'est donc une autobiographie de quelques journées qu'il nous donne ; c'est le récit de ce qu'eut à supporter pendant quelques jours le peuple milanais. La narration est vive et les faits semblent s'être passés sous nos yeux ; le livre emporte la confiance, et s'il ne fait pas autorité à lui seul, il pourra être employé par d'autres comme document, ou se compléter lui-même par d'autres récits de même nature.

— Dans un de mes derniers courriers, j'ai signalé les *Mémoires des familles nobles des provinces méridionales de l'Italie*, par le comte Berardo Candido Gonzaga. Je dois annoncer aujourd'hui la récente publication du second volume de ce grand ouvrage[2]. Il y est question de quarante familles parmi lesquelles, entre autres, les Gaetani, les Graffeo, les Gravina, les Moncada, les Palizzi, les Sanseverino, les Trigona, les Zunica. L'auteur y suit sa méthode accoutumée, plus commode pour ses recherches particulières sur toutes les familles ou sur l'une d'elles. L'ordre alphabétique recommence à chaque tome, ce qui donne à penser que l'auteur ne fait imprimer de son travail que ce qui est prêt ; l'économie de l'ouvrage gagnerait à un ordre plus strict.

Je vois avec plaisir que mon observation sur les noms d'auteurs de la bibliographie a été remarquée, puisque, dans ce second volume ils sont suivis du titre de leurs ouvrages consultés. Toutefois, M. Candido

[1] *Ricordi intorno alle cinque giornate di Milano* (18-22 marzo 1848), di Luigi Torelli, *senatore del regno*. Milano, Ulrico Hoepli, editore-librario, 1876, in-16° di p. 260.

[2] *Memorie delle famiglie nobili delle province meridionali d'Italia raccolte dal conte* Berardo Candido Gonzaga. Vol. II. Napoli, stabilimento tipografico de Angelis, in-4° di p. 241.

Gonzaga pourrait être encore plus précis, et indiquer, en citant un auteur, celle de ses œuvres pour laquelle on le cite. Dans des publications du genre de la sienne, il n'y aura jamais trop de notes ; les œuvres d'érudition n'ont de prix que par l'abondance des citations précises et bien choisies.

— A ce point de vue, nous devons mentionner les *Mémoires historico-généalogiques de Waldsee Mels*, récemment mis à l'impression par le chevalier de Crollalanza [1]. C'est une œuvre écrite avec une patience d'érudit et imprimée avec un luxe de prince. Elle contient, en seize chapitres, l'histoire de cette ancienne famille qui, établie dans le Frioul au commencement du XIe siècle, a pour représentant actuel le comte Pierre de Colloredo, vicomte de Mels. Les notices que renferme ce volume sont curieuses, et autant que nous avons pu le constater, enrichies de documents et de chartes pour la plupart inédits ou difficiles à se procurer en originaux. Il s'agit d'une maison qui a joué et joue en Frioul un rôle important, d'une maison qui prétend venir d'Allemagne où, trois cents ans après l'ère chrétienne, un Emeric de Morbach, à son retour de Terre sainte, érigea une chapelle et un château dits Heiligenberg (montagne du saint). De nouvelles tables généalogiques terminent ce volume, qui commence par les armes de la famille, se continue par le blason de la race et se termine par les documents.

— Les lecteurs de la *Revue* peuvent se souvenir d'une étude historique sur la *Pédagogie en Italie*, par un Génois, M. Celesia ; j'en ai fait mention dans un de mes précédents courriers ; il vient de paraître une œuvre du même genre par un Père des *Écoles pieuses*, le P. Everardo Micheli, de Pise. Dans son *Histoire de la pédagogie italienne chez les Romains au XVIIIe siècle* [2], l'auteur s'est proposé, comme il nous l'apprend, de raconter la naissance, les vicissitudes, les développements et la chute de nos écoles et de nos établissements d'éducation, d'après les écrits qui ont successivement paru chez nous sur cette matière, mais ceux-là surtout qui, en traitant ce sujet, l'ont fait d'une manière générale sans descendre dans les détails.

L'auteur croit que l'éducation doit, entre autres caractères, être nationale, c'est-à-dire, conforme au génie de la race, à sa langue, à son climat, enfin à toutes ces qualités qui distinguent un pays d'un autre ; aussi a-t-il suivi surtout les auteurs qui se sont attachés à mettre en lumière les institutions de l'Italie et son éducation dans son origine,

[1] *Memorie storico-genealogiche della stirpe Waldsee-Mels e particolarmente dei conti di Colloredo per il cav.* G. B. di CROLLALANZA, *presidente dell'accademia Araldico-genealogica Italiana.* Pisa, 1876, presso la Direzione del *Giornale-Araldico*, in-8° gr. di p. 366 con tavole.

[2] *Storia della Pedagogia Italiana dal tempo dei Romani a tutto il secolo XVIII, scritta da* EVERARDO MICHELI *delle scuole pie.* Torino, Tommaso Vaccrino, edit. 1876, in-16° di p. 425.

dans sa nature et dans sa forme. En conséquence, il ne s'occupe nullement de l'état de cette science à l'étranger, quelles que puissent être les relations de l'Italie avec l'Allemagne, l'Angleterre ou la France. Le récit, qui va jusqu'à 1800, renferme sept chapitres, accompagnés de notes bibliographiques et explicatives ; mais la brièveté de l'ouvrage en fait plutôt une esquisse qu'une histoire. On y mentionne à peine un grand événement, ou, si on le fait, on se borne à quelques brèves considérations, et beaucoup de choses sont omises qui donneraient de l'intérêt au récit. Des provinces italiennes, ou qui ont fait autrefois partie de l'Italie, comme la Sicile, la Sardaigne, la Corse, sont entièrement laissées de côté. Et quant aux provinces napolitaines, que de choses n'y aurait-il pas encore à dire! Bien plus riche sous ce rapport est l'histoire en deux volumes de Celesia, que n'a pas seulement mentionnée le P. Micheli.

— Il existe d'Angelo Brofferio, l'historien du parlement subalpin, des *Essais historiques sur l'art typographique en Piémont* [1]. Comment cette œuvre n'a-t-elle pas été publiée ? C'est ce que nous dit l'honorable chevalier Joseph Pomba, le Nestor de l'art typographique en Italie. Pourtant, cet ouvrage écrit sous son inspiration, devait voir le jour en 1835, mais la publication en fut interdite par le gouvernement. L'unique exemplaire qui s'en était tiré se trouve aux archives de la cour, à Turin, et nous l'avons pour le moment sous les yeux : il se compose de cinq chapitres. L'imprimerie fut introduite en Piémont par Giovanni Ghini, et les premiers qui en firent profession furent Christophe Beggiamo et Mathias Cordero ; les premières imprimeries furent à Caselle, à Pignerol, à Casal, à Chivasso, à Asti, etc. Les imprimeurs piémontais répandirent leur art à l'étranger ; Emmanuel Philibert le favorisa au XVIe siècle, et à Mondovi nous trouvons une société typographique et une Bible polyglotte à la date même à laquelle remonte le premier missel. Au siècle suivant, l'imprimerie eut à lutter contre les copistes, mais elle triompha sans peine de leur résistance, et ses progrès furent tels, qu'on imprima jusqu'à des livres hébreux et des journaux ; c'est précisément au XVIe siècle qu'on imprima le *Palmaverde*. Du XVIIIe siècle jusqu'à 1835, le développement de l'imprimerie est assez connu pour qu'il n'y ait pas besoin d'en rien dire. G.-B. Bodoni, après 1700, Joseph Pomba, dans notre siècle, sont des noms historiques, qui ont rehaussé la gloire de cette province de l'Italie. Le livre de Brofferio a été offert à l'*Institut typographique religieux* de Milan par Pomba lui-même.

GIUSEPPE PITRÈ.

Palerme, 26 mai 1876.

[1] *Cenni storici intorno all' arte tipografica in Piemonte dall' invenzione della stampa ai nostri tempi dettati da* ANGELIO BROFFERIO *nell'anno 1835 ed ora da* GIUSEPPE POMBA *offerti al pio istituto tipografico di Milano.* Milano, 1876, in-8°.

COURRIER DU NORD

Donnons la première place dans cette revue à un ouvrage qui intéresse non-seulement le Nord, mais aussi l'histoire universelle ; il traite en effet du plus ancien monument incontestablement chrétien que l'on connaisse en Danemark, et des deux plus anciens tertres élevés dans ce pays à la mémoire de personnages historiques, dont l'un est le roi Gorm, restaurateur de l'unité politique du Danemark, et l'autre la reine Thyra, sa femme, si vantée pour sa beauté et son esprit, et surnommée *Danmarkarbot* ou *Danabot* (la restauratrice du Danemark). Cette belle publication est intitulée : *Les tertres royaux de Jellinge et les fouilles qui y furent faites, en 1861, par ordre du roi Frédéric VII ; publié par* J. Kornerup, *avec une préface de* J.-J.-A. Worsåae, *et édité par la Société des Antiquaires du Nord*[1]. M. Worsaae, président de la commission des fouilles et qui les avait dirigées pendant deux mois, fut chargé, dès 1863, d'en donner la description et de publier celle-ci au nom de la Société des Antiquaires du Nord ; mais la mort du président de cette société, le roi Frédéric VII (1863), bientôt suivie de celle du secrétaire perpétuel, M. Rafn (1864) ; la réorganisation de la Société, dont M. Worsaae devint vice-président : les nombreuses occupations qui absorbèrent ce dernier, et finalement sa nomination comme ministre de l'instruction publique (1874), retardèrent l'exécution de cette entreprise, jusqu'aux approches du cinquantième anniversaire de la fondation de la Société des Antiquaires du Nord. Pour ne pas laisser passer cette solennité sans présenter à la Société l'œuvre dont elle était promotrice, M. Worsaae obtint qu'un des membres de la commission des fouilles, M. J. Kornerup, architecte et archéologue distingué, se chargeât de la publication, en joignant un texte aux dessins dont il était l'auteur. Et au fond, cette besogne convenait mieux à un dessinateur qu'à tout autre ; car les fouilles n'ont guère donné que des résultats négatifs et ce qu'il y a de plus important dans l'ouvrage, ce

[1] *Kongehœiene i Jellinge og deres Undersœgelse efter Kong Frederik VII*es *Befaling, i 1861, af* J. Kornerup, *med et Forord af* J. J. A. Worsaae, *udgivet af det K. nordiske Oldskrift-Selskab.* Copenhague, imprimerie de Bianco Luno, 1875, III-34 p. in-fol. de texte, et 23 pl. avec 5 fig. dans le texte.

sont les planches qui l'accompagnent; or la plupart ont été dessinées par M. Kornerup; cinq seulement, outre la carte topographique de la paroisse de Jellinge, sont dues à MM. Zeuthen, Herbst et A. Jensen.

Jellinge, qui est aujourd'hui un simple village, situé à 10 kilomètres au nord-ouest de Veile (Jutland), était au temps de Gorm la capitale du Danemark et a conservé un château royal jusqu'en 1675. Les deux tertres qui s'élèvent au nord et au sud de l'église, à peu près à égale distance de celle-ci, attirent l'attention par la masse imposante qu'ils offrent aux regards : le plus élevé, celui du sud, n'ayant pas moins de 13^{m} de hauteur et de 66^{m} de diamètre; l'autre n'étant guère moins considérable. Ils sont mentionnés par les plus anciens historiens danois : Sveno Aggonis dit que le roi Harald-à-la-dent-bleue « fit inhumer son père et sa mère, *selon la coutume païenne, dans deux tertres semblables* [1], près du palais royal de Jellinge [2]. » Les récentes fouilles ont prouvé que c'était une erreur, tenant peut-être à une fausse interprétation du nom que la tradition populaire donne aux deux tertres : celui du sud, appelé tumulus de Gorm, est un cénotaphe; on n'y a pas trouvé le moindre vestige de sépulture; son nom lui vient sans doute de ce qu'il a été élevé par Gorm, comme l'atteste la plus petite des deux pierres runiques, aujourd'hui dressée au sud et près de la porte de l'église de Jellinge; mais qui autrefois, comme M. Engelhardt l'a démontré dans un mémoire encore inédit, était placée sur le tertre du sud. L'inscription runique tracée sur cette pierre porte que « le roi Gorm fit ce monument après sa femme Thyra *Danmarkarbot.* » Mais celle-ci lui survécut et le tertre qui devait renfermer ses restes n'ayant pas reçu cette destination, conserva le nom de celui qui l'avait fait élever. Quant à Thyra, comme elle penchait vers le christianisme, sans être baptisée, son fils, le roi Harald, qui était devenu chrétien, au lieu de la faire inhumer dans son tertre, selon la coutume des païens, « lui donna la sépulture non loin du tumulus de son père, là où se voit maintenant l'église, placée entre les deux tombeaux géminés des deux époux [3]. » Et ce qui confirme ce témoignage du plus célèbre des anciens historiens danois, c'est l'inscription runique, tracée sur la plus grosse des deux pierres et qui se traduit ainsi : « Le roi Harad fit faire ce monument après Gorm, son père, et Thyra, sa mère ; le même Harald qui soumit à sa domination tout le Danemark et la Norvége, et qui christianisa le peuple danois. » On objectera peut-être que cette pierre n'a pas toujours été à la même

[1] « Juxta ritum gentilium in tumulis gemellis et paribus. »

[2] Langebek, *Script. rerum Danicarum*, I, 51.

[3] « Cujus (Thyræ) corpus Haraldus amplissimo funere elatum, non longè a patris tumulo sepulturæ mandavit, ubi nunc sacrarium perspicere est, duorum conjugum socialibus bustis intersitum.» (Saxo Grammaticus, *Gesta Danorum*, lib. X.)

place, qu'elle était érigée au sommet du tumulus de Gorm, et que c'est seulement en 1586, qu'elle fut roulée au bas pour être dressée dans le cimetière [1]. Mais ces assertions ne sont pas justifiées par le texte de l'inscription autrefois conservée dans l'église de Jellinge et qui périt lors de l'incendie de 1679; celle-ci portait simplement : « En 1586, sous le règne de Frédéric II, Gaspard Markdanner de Sœgaard, qui était alors bailli de Koldinghuus, fit déterrer dans le cimetière la pierre qui y est placée devant la porte de l'église, et sur laquelle on lit l'inscription que le roi Harald a fait tracer relativement à son père, Gorm, et à sa mère, la reine Thyra, vers l'an 960. » Ainsi cette pierre, qui était enfoncée en terre, fut seulement ramenée au niveau du sol. Elle couvre, à notre avis, la fosse où furent déposés les restes de Thyra, et s'il en est ainsi, le tertre situé de l'autre côté de l'église doit être le tombeau de Gorm; car il renferme un caveau, où l'on a trouvé, en 1820, des fragments d'un pommeau et d'un fourreau d'épée, arme qui caractérise bien la sépulture d'un homme, et qui confirme l'assertion de Saxo. Nous pouvons donc ajouter foi au témoignage de cet historien, qui était, en ce point, beaucoup mieux renseigné que son contemporain Sveno Aggonis, aujourd'hui convaincu d'erreur. Le nom de Thyra, que la tradition populaire attache au tertre du nord ne doit pas nous causer le moindre embarras, car il peut aussi bien signifier : le tertre *élevé* par Thyra, que : le tertre *où repose* Thyra. La première interprétation est seule admissible, puisque un seul des deux tertres renferme une sépulture et que, d'après Saxo, c'est celle de Gorm. Il est vraisemblable que ce tumulus aura été élevé par Thyra, pour servir de tombeau au roi païen, et que la reine y aura déposé comme présent funéraire la petite croix de bronze plaquée d'or [2], recueillie dans les décombres du caveau, et deux garnitures en bronze ouvrées à jour, portant chacune une croix grecque [3], et peut-être aussi le flambeau en cire dont il reste une partie. La présence de cierges dans les caveaux funéraires de Jellinge et de Mammen semble indiquer une influence des rites chrétiens, qui se manifeste aussi d'une autre façon dans la sépulture de Mammen où un cercueil était enfoui en terre, à 1m50 au-dessous du niveau du sol [4].

Ces explications neuves, où nous avons cherché à mettre d'accord les faits archéologiques récemment constatés et les témoignages des historiens, nous ont détourné de l'analyse de l'ouvrage de M. Kornerup; hâtons-nous d'y revenir. L'auteur, après avoir exposé les notions anciennes et nouvelles, ainsi que les traditions relatives à la résidence royale le

[1] Worsaae, dans *Annales*, 1840-41, p. 169.
[2] Pl. XIII, fig. 2.
[3] Pl. XIV, fig. 5 et 6.
[4] Voy. *La sépulture de Mammen* par J. J. A. Worsaae, trad par E. Beauvois, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires du Nord*, 1869, p. 227-241, avec 9 pl.

Jellinge, à ses deux tertres, à ses deux pierres runiques, donne un extrait du rapport de Finn Magnusen et Thomsen sur les fouilles de 1820[1], puis arrive à son sujet spécial : l'exposé des fouilles faites dans les deux tertres en 1861, et des travaux entrepris pour restaurer et consolider le caveau du tertre septentrional, et en faciliter l'accès au public. Nous avons pu y pénétrer en 1862 ; depuis, une poutre du plancher a cédé sous l'action de l'humidité et le poids de l'énorme masse de terre qui le recouvre ; aussi, les visiteurs ne sont-ils plus admis dans l'intérieur du caveau. M. Kornerup termine par la description des objets provenant des fouilles et les pierres runiques qui se rapportent au sujet. L'une d'elles est particulièrement remarquable : c'est la plus grosse de celles du cimetière de Jellinge, dont nous avons déjà traduit l'inscription. L'une de ses faces porte une figure humaine dans l'attitude du Christ sur la croix, c'est-à-dire, les bras étendus et les pieds joints ; la croix n'est pas figurée, mais l'auréole qui entoure la tête et l'inscription où il est parlé du christianisme, ne permettent pas de douter que cette image ne soit celle du Christ, et c'est la plus ancienne que l'on connaisse dans les pays scandinaves. Le type traditionnel y est reconnaissable, quoique d'une exécution barbare ; mais l'encadrement, qui consiste en entrelacs et en une figure de griffon très-mouvementée (le démon menaçant), est conçu dans le style national de la fin des temps païens. — Il y a, en d'autres localités du Jutland, situées au sud-ouest et à peu de distance de Jellinge, diverses pierres runiques qui se rapportent à la reine Thyra et à son cénotaphe ; celle de Bække porte que : « Rafnuga-Tufi et Futin et Knubli firent à eux trois le tertre de Thyra. » Ce Tufi n'était pas seulement entrepreneur de tertres, il y joignait, paraît-il, la profession de graveur sur pierre. Il a écrit sur la pierre de Læborg, située à 6 kilomètres au sud de Bakke : « Rhafnuga-Tufi a gravé ces runes après (à la mémoire de) Thyra, sa reine. » C'est probablement au même Tufi qu'est due l'inscription runique récemment découverte, à 17 kilomètres au sud-ouest de Jellinge, au sommet d'un tertre à Store-Rygbjerg, dans la bruyère de Randbœl (Jutland), et dont il ne reste qu'une ligne, portant que « cette pierre a été dressée par Tufi *brydi* (intendant). »

— Ces monuments de l'ancien art scandinave nous amènent, par une transition naturelle, à parler des *Dessins d'ancienne architecture septentrionale*, recueillis et publiés par V. Dahlerup, Hans J. Holm et H. Storck[2], dessins qui ont un double caractère historique, comme étant des documents indispensables à l'histoire de l'art et se rappor-

[1] D'après *Antiqvariske Annaler*, II, IV, p. 64-139.

[2] *Tegninger af ældre nordisk Architectur*, samlede og udgivne af V. Dahlerup, etc. Copenhague, libr. Hagerup ; imprim. de L. Klein ; 18 pl. autographiées, avec 2 pages de texte, gr. in-fol.

tant, pour la plupart, à des monuments historiques : les églises de Uggerlœse, Tirstrup, Oddensé, Thisted, Hé, Sjœrring, Vestervig, Kjerteminde, Uth, de l'Ile à Copenhague et du Sauveur à Horsens, en Danemark; de Sœderkœping, Dalby et Skœnberga, en Suède; au cloître du Saint-Esprit à Nestved; aux châteaux de Kronborg et de Nœrlund, enfin à quelques remarquables maisons de particuliers. Les planches représentent moins des édifices que des détails d'architecture, de sculpture sur bois ou sur pierre, et de serrurerie. Les auteurs font successivement passer sous nos yeux des façades, des frontons, des tympans, des portails et des portes, des châssis de fenêtre, des fonts baptismaux, des bénitiers, des chapiteaux, des consoles, des colonnes, une chaire à prêcher, un curieux clocher suédois tout en charpente, analogue à ceux des églises de bois de la Norvége, une cheminée, des suspensions de lustre, des supports de réverbère; d'écussons, de girouettes et d'étendards. Ils ne se sont pas tenus dans les limites de l'antiquité; leur ouvrage n'embrasse pas moins de sept siècles, de 1100 à 1700; il s'étend des essais timides du moyen âge aux œuvres magistrales de l'architecture gothique et de l'art de la Renaissance. Le texte est trop bref, mais c'est à peine un défaut pour la plupart de nos lecteurs, qui comprendront certainement beaucoup mieux des dessins fort nets que de longues descriptions en langue étrangère.

— Pour ne pas quitter les publications danoises où l'art du dessin joue un rôle plus ou moins important, parlons de la *Collection d'antiquités de Herlufsholm*[1], décrite par Vilhelm Boye. C'est un extrait de l'un de ces programmes que les principaux établissements d'éducation publient dans les pays du Nord, à l'occasion des examens de fin d'année. Herlufsholm (îlot de Herluf), situé en Sélande, à 2 kilomètres au nord de Nestved, est un des rares colléges danois qui reçoivent des pensionnaires. Fondé en 1565 par Herluf Trolle, quelques jours seulement avant la mort et la dernière victoire de ce noble amiral, il compte une centaine d'élèves, possède de grands domaines, une nombreuse bibliothèque et différentes collections, dont celle d'antiquités, pour être la plus récente, n'est pas la moins précieuse. Elle doit son origine à un petit noyau de deux cents objets des âges de pierre et de bronze, que M. Herman Bang donna au collége en 1858, et qu'il accrut considérablement en 1873, de sorte que, grâce à ces dons et à ceux de plusieurs autres personnes, elle comprend aujourd'hui plus de mille numéros. Elle est installée dans les vieux bâtiments du monastère bénédictin de Skovkloster (cloître du bois). Le soin de la classer fut confié à un archéologue très-expérimenté, M. V. Boye, qui, pour

[1] *Samlingen af Oldsager paa Herlufsholm ved* V. Boye, *Særtryk of Herlufsholms lærde Skoles Indbydelsesskrift for 1875.* Nestved, imprim. Bang, 60 p. et 4 pl. in-18.

l'enrichir d'une nouvelle trouvaille d'ensemble, fit des fouilles systématiques à Grimstrup, dans le dernier des trois tertres appelés *Aale-Stokshœjene*. Le plan et la coupe du tertre, et le dessin des objets recueillis, sont dus à M. Bertelsen, professeur de dessin au collége. Les antiquités qui en proviennent sont au nombre des plus importantes de la collection, de même que la description des fouilles (p. 41-60 avec 4 pl.) est la partie la plus intéressante de l'ouvrage. Ce tertre avait plus de 3 mètres de hauteur et 22 de diamètre à la base. A en juger par les deux couches de terre bien distinctes dont il se composait, il avait été fait en deux fois. On ne déblaya qu'un peu plus du tiers de la superficie et l'on découvrit dans la couche la plus ancienne, outre une urne cinéraire, deux encaissements entourés, couverts et pavés de pierres, dont l'un divisé en deux compartiments; et dans la couche supérieure, un encaissement analogue, tous contenant des ossements calcinés, des charbons et une terre fine mêlée de sable; ils appartiennent donc à la même période. On y recueillit, avec un fragment de plaque d'or, les objets suivants en bronze fortement oxydé : une scie, des alènes, des couteaux, des boutons doubles, un bracelet et un anneau en spirale, une pointe de flèche. Dans plusieurs des caveaux on remarqua des planches pourries sur ou sous lesquelles avaient sans doute été posés les objets. L'une entourée de cailloux et placée sur une pierre plate, contenait également des ossements brûlés et des charbons avec des fragments d'une épingle de bronze. — La description du reste de la collection n'est pas aussi détaillée ; l'auteur jette un coup d'œil rapide sur les objets que l'on trouve en Danemark, indique ceux qui sont représentés dans la collection et renvoie pour les figures aux beaux *Dessins d'antiquités et de monuments danois* par M. A. P. Madsen.

— Le collége de Herlufsholm n'est pas le seul établissement public qui ait su apprécier les mérites de l'auteur, utiliser ses talents et faire appel à son dévouement ; la ville de Aarhuus où il a transporté sa résidence, après avoir, pendant bien des années, vaillamment défendu dans la presse de Haderslev en Slesvig la cause si légitime de la nationalité danoise, possède une société historique et archéologique qui a chargé M. Boye de publier un *Guide des fouilles et des soins préliminaires à donner aux antiquités* [1]. Malgré son peu d'étendue, cette mince brochure a une grande valeur et mériterait d'être consultée par les archéologues de tous les pays; car il n'est pas de contrée plus riche que le Danemark en antiquités primitives de toute espèce, et comme on y trouve la plupart des types d'objets et des variétés de sépultures, ce

[1] *Veiledning til Udgravning af Oldsager og deres Behandling af* V. Boye. *udgiven paa Foranstaltning af Selskabet for den historisk-antikvarisk Samling i Aarhuus.* — Aarhuus, imprim. des frères Backhausen, 1874, 32 pages in-8°.

que dit l'auteur s'applique aux antiquités de presque toute l'Europe. Après avoir rappelé la division en trois âges et les particularités qui caractérisent chacun d'eux, il traite, dans une première section, de la matière dont sont faites les diverses antiquités : os, plomb et étain, bronze, verre, or, résine, corne, fer, argile, cuir, ambre, pierre, argent, bois, tissus ; et dans sa seconde section, des différents genres de trouvailles : en plein champ, dans les tourbières, et enfin dans les tertres ; sous chaque article, il consigne des observations à la fois savantes et pratiques, fruits d'une longue expérience acquise dans de nombreuses fouilles, en Sélande, en Slesvig, en Jutland et même en Suède ; corroborée d'ailleurs par les précieuses remarques de M. C. F. Herbst, inspecteur du Musée des antiquités septentrionales à Copenhague, et auteur lui-même d'un *Mémoire sur la conservation des objets de bois trouvés dans les tourbières* [1].

— Le supplément ajouté par Chr. C. L. von Castenskjold au *Dictionnaire des familles nobles du Danemark, de la Norvége et des Duchés* (Holstein, Lauenburg et Slesvig) [2], publié en 1823 par la Société royale, généalogique et héraldique de Danemark, sert tout à la fois à compléter, à corriger et à refondre le supplément publié en 1824 par Vilhelm von Benzon, dans le *Magasin pour l'histoire de la noblesse danoise*. Il comprend les familles soit anoblies depuis la publication de l'ouvrage primitif, soit oubliées dans ce dernier, soit promues au rang de baron, comte, duc ou bien autorisées à modifier leur uom. L'auteur a puisé ses renseignements à la source la plus sûre, c'est-à-dire, aux archives du bureau féodal. Il ne faut pas lui demander la généalogie des familles ou la biographie des personnages dont il parle ; il se borne à donner les noms et prénoms du fondateur de chaque branche, les dates de sa naissance et de son décès, ses titres et dignités, son origine lorsqu'il est étranger, la date de la lettre patente qui l'anoblit ou l'élève à un rang supérieur, enfin la description minutieuse de son blason ; mais il ne traite ni de ses alliances, ni de sa postérité. Par son caractère exclusivement lexicologique, cet ouvrage n'est pas destiné à fournir une lecture suivie, mais il peut être consulté avec fruit, même par les étrangers, et notamment par nos compatriotes qui y trouveront des notions sur plusieurs familles d'origine française : les de Briand de Crèvecœur, Castonier, Decazes, Lenormand de Bretteville, de Sérène d'Acquéria et de Sève, la plupart poussées en Danemark par l'intolérance révolutionnaire ou les persécutions religieuses.

[1] Dans *Antikvarisk Tidsskrift*. 1858-1860, p. 174-176.

[2] *Lexicon over adelige Familier : Danmark, Norge og Hertugdømmerne, Supplement ved* Chr. C. L. V. Castenskjold. Copenhague, Hagerup, imprim. L. Klein, 87 p. in-4°.

— M. Frédéric Schiern, professeur d'histoire à l'Université de Copenhague, après avoir publié de remarquables travaux d'éthnographie et nombre de curieuses monographies historiques, s'est donné, depuis une dizaine d'années, la spécialité d'expliquer des passages obscurs des géographes grecs, en les rapprochant d'observations faites par des voyageurs modernes. C'est à l'Académie des sciences de Copenhague, dont il est membre, qu'il offre les prémices de ses découvertes, lesquelles sont toutes à la portée de nos compatriotes, grâce au mode de publication adopté par le *Bulletin* (Oversigt) de cette société ; car tous les mémoires admis dans ce recueil ne sont pas seulement publiés en danois, mais encore résumés en français. Les deux brochures dont nous avons à nous occuper ont chacune pour objet de résoudre un des nombreux problèmes historico-géographiques qu'offre le récit d'Hérodote. La première en date a pour titre : *Sur l'origine de la tradition des fourmis qui ramassent l'or* [1]. Cette tradition, que Hérodote a reçue des Perses [2] (liv. III, § 102-105), a été connue de douze autres écrivains grecs et de quatre écrivains latins anciens, d'où elle a passé chez nombre de compilateurs du moyen âge, non-seulement chrétiens, mais encore arabes et turcs. Beaucoup d'explications en ont été données ; aucune n'est entièrement satisfaisante. M. Schiern, après les avoir mentionnées ou discutées, en propose une nouvelle : il émet l'opinion que ces prétendues fourmis étaient tout simplement des mineurs thibétains, vêtus de fourrures pendant l'hiver et accompagnés de chiens qui défendaient l'or de leur maître contre les peuplades du nord de l'Inde. Il soutient cette hypothèse avec beaucoup d'érudition, et la rend extrêmement vraisemblable, sans pourtant réussir à expliquer l'origine du nom bizarre donné aux mineurs de l'Himalaya, origine qu'il faut peut-être chercher dans la phraséologie persane ou hindoue. Le père de l'histoire représente ces fourmis comme semblables à celles de la Grèce, mais incomparablement plus grosses, puisque leur taille varie entre celles du renard et du chien ; il ajoute qu'elles sont plus rapides à la course que des dromadaires. L'idée qu'il s'en faisait est donc singulièrement incohérente, et elle le serait encore davantage si l'on appliquait à des fourmis véritables les renseignements ultérieurs que nous ont transmis d'autres écrivains de l'antiquité. Strabon rapporte que Néarque, chargé par Alexandre le Grand d'explorer l'Indus et les côtes situées entre ce fleuve et l'embouchure de l'Euphrate, n'avait pu voir de ces fourmis vivantes, mais

[1] Liv. III, § 102-105.

[2] *Oprindelsen til Sagnet om de guldgravende Myrer*, extrait du *Bulletin de l'Académie Roy. danoise des sciences et des lettres*, 1873, texte danois, 46 p. in-8° avec une carte de l'Himalaya ; résumé français, 20 p. in-8°. Copenhague, Imp. Bianco Luno.

qu'il avait vu de leurs peaux semblables à des peaux de panthère [1]. Pline l'Ancien parle de cornes de la fourmi indienne suspendues dans le temple d'Hercule à Érythrées, l'une des douze villes ioniennes de l'Asie Mineure. M. Schiern s'empare fort habilement de ce dernier trait pour le rapprocher de la coutume qu'ont les Thibétains de s'envelopper de peaux de yak, non dépouillées de leurs cornes, et il conclut avec une grande apparence de raison : « Les fourmis qui ramassent l'or n'ont pas à l'origine désigné des animaux ni de vraies fourmis, — comme le supposait la naïve antiquité, — ni d'autres animaux plus grands avec lesquels on les aurait confondues à cause de leurs habitations souterraines ou de leur extérieur, — comme tant de savants distingués l'ont supposé jusqu'à nos jours, — mais des hommes de chair et d'os, des mineurs thibétains, dont la manière de vivre et le costume étaient dans l'antiquité la plus reculée ce qu'ils sont encore aujourd'hui [2]. »

— L'autre brochure de M. Schiern est intitulée : *Le pays des plumes, remarques sur quelques passages du IVe livre d'Hérodote* [3]. Dans le premier de ces passages, l'historien grec rapporte que, au dire des Scythes, « ce qui est situé vers le nord, au-delà des pays habités, ne peut être ni visité ni traversé, à cause des plumes répandues sur la terre et dans l'air, qui interceptent la vue (liv. IV, §. 7) ». Plus loin (§ 31), il explique que, dans son opinion, ces plumes sont tout simplement des flocons de neige. Mais M. Schiern objecte qu'il eût été superflu d'employer une circonlocution pour désigner la neige, ce phénomène atmosphérique étant bien connu des Grecs et parfaitement décrit par Homère (*Iliade*, ch. XII, v. 278-288) ; il pense donc que ces plumes étaient de vraies plumes, et il cite divers passages d'écrivains modernes, prouvant que les Tchérémisses et les Tchouvaches, qui habitent aujourd'hui les pays correspondant au nord de l'ancienne Scythie, et les Szeklers de Hongrie, originaires des régions ouraliennes, ont la coutume de semer des plumes d'oiseaux dans les champs au temps des semailles. Nous pouvons ajouter que, dans certaines localités de la Bourgogne, notamment à Corberon, des laboureurs et des vignerons font de même, sous le vain prétexte que la vue des plumes empêche les oiseaux de ramasser les grains semés ou mûrs et de becqueter les raisins. Le fait allégué par M. Schiern est donc très-exact et son rapprochement fort ingénieux, mais il ne confirme qu'en partie la vieille tradition scythique ; car, quelle que soit l'interprétation donnée

[1] Strabon, XV, 1.
[2] Page 20 du résumé français.
[3] *Fjerenes Land, Bemærkninger til nogle Steder i Herodotes fjerde Bog.* Extrait du Bulletin de l'Académie roy. danoise des sciences et des lettres, 1875. Texte danois, 31 p. ; résumé français, 16 p. in-8°. Copenhague, imprim. Bianco Luno.

à cette dernière, il est certain qu'aucune contrée de notre globe n'est rendue inaccessible par des flocons de neige ou des plumes volantes.

— L'*Histoire de Suède depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*[1], dont il a déjà paru deux livraisons, est conçue dans de grandes proportions. Ses trois mille pages in-8° comprendront plus de deux mille gravures sur bois, qui représentent des antiquités, des monuments, des cartes et plans, des vues de villes et d'édifices, des portraits et statues, des costumes, des armes, des sceaux, des monnaies et médailles, des objets d'art, et même des scènes historiques d'après des artistes contemporains de l'événement. Ces illustrations ne sont donc pas des images de fantaisie, comme on en voit dans la plupart des ouvrages populaires. Elles ont toutes un caractère de rigoureuse exactitude, et n'ont pas pour but de dissimuler la pauvreté du texte, lequel est au contraire fort soigné. Cette histoire est divisée en six grandes périodes, dont chacune est traitée par un spécialiste : 1° les temps païens et le moyen âge jusqu'en 1350, par Oscar Montelius; 2° le reste du moyen âge jusqu'en 1521, par Hans Hildebrand; 3° formation de la nouvelle Suède (1521-1611) par O. Alin; 4° grandeur de la Suède, de Gustave-Adolphe à Charles XII (1611-1718), par M. Weibull; 5° période des révolutions (1718-1809), par R. Tengberg; 6° histoire contemporaine jusqu'en 1874, par J. Hellstenius.

Les deux premières livraisons n'embrassent qu'une partie des temps préhistoriques : l'âge de pierre et l'âge de bronze. L'auteur, M. O. Montelius, a amplement exposé dans une narration suivie les résultats de ses propres recherches et de celles des autres archéologues suédois ou étrangers. Les nombreux mémoires et ouvrages qu'il a publiés sur la matière le dispensent de citer les sources, qui seront d'ailleurs énumérées à la fin de la période. Comme l'appareil scientifique n'est guère de mise dans un livre de lecture, M. Montelius n'entre que rarement dans la discussion des points contestés. Il discute pourtant quelques-unes des questions les plus importantes; l'une d'elles n'est pas seulement agitée en Suède, elle a eu aussi le privilége d'attirer l'attention des savants français. Il s'agit de savoir si les métaux de l'âge de bronze étaient travaillés par des ouvriers indigènes, ou bien s'ils venaient tout fabriqués des pays étrangers. M. Montelius prouve par de solides arguments qu'en Suède, beaucoup d'objets de bronze étaient fabriqués sur place. On y a trouvé en effet des moules de fondeurs et des objets inachevés; de plus, le bassin de la Baltique qui forme un grand territoire archéologique (le groupe septentrional), offre des formes et des motifs d'ornementation que l'on ne trouve pas ailleurs. Il est donc

[1] *Sveriges historia från ældsta tid till våra dagar*. Livr. I, 1875, 80 p. avec 118 gr. sur bois; II, 1876, 81-160 avec 114 fig. Stockholm, H. Linnstrœm, in-8°.

incontestable que l'art de fondre le bronze a été pratiqué en Suède dans la période à laquelle ce métal a donné son nom. C'est un fait acquis et qu'aucun antiquaire sérieux ne voudrait contester, mais il reste à savoir si la fabrication sur place était exercée par des indigènes, comme on l'a cru jusqu'ici, ou par des ouvriers ambulants, comme sont les drouineurs ou *maniens* (mecanici?)[1], originaires de l'Auvergne, qui parcourent, ou plutôt parcouraient naguère le centre de la France pour étamer ou raccommoder les ustensiles de cuisine. M. de Mortillet[2] penche pour cette dernière hypothèse, et M. P. Bataillard, allant plus loin pense que les propagateurs du bronze pourraient bien être les ancêtres des Bohémiens[3]. Sans nous prononcer aujourd'hui dans un sens ou dans l'autre, nous allons indiquer sommairement quelques arguments pour et contre : la petitesse des poignées dénote que les épées de bronze étaient fabriquées par ou pour un peuple ayant de petites mains, comme en ont les Bohémiens. Or, les plus anciennes traditions scandinaves parlent d'une race semi-mythique, mais qui a aussi bien des traits purement humains, les *dvergs* ou nains, très-habiles à travailler les métaux, comme les Bohémiens le sont et l'ont été de temps immémorial; comme ces derniers, ils avaient le teint sombre; et de même qu'eux, ils restaient étrangers à la population au milieu de laquelle ils vivaient; leur langue dont un poëme de l'ancienne Edda, l'*Alvismâl*, ou chant du nain Alvis, nous a conservé quelques restes, avait certains mots que l'on retrouve dans les dialectes bohémiens : *driupr*, adjectif de *droppi* (goutte; cfr. le bohémien de Lithuanie *droppa* et de Norvége *droppina*); *draum* (sommeil, en bohémien *dormus*), *skin* (lune, en bohém. de Norv. *schon*). On peut objecter : 1° que les objets de bronze diffèrent d'une contrée à l'autre pour la forme et l'ornementation; que, par conséquent, ils ne sont pas dus à une seule tribu de fondeurs ambulants. M. de Mortillet répond que les Bohémiens de l'âge de bronze devaient être à demi sédentaires et pouvaient avoir égard au goût dominant dans chaque pays; — 2° qu'en Suède, les artisans de l'âge de bronze étaient exclusivement fondeurs, tandis que les Bohémiens s'entendent spécialement à braser; — 3° que les *dvergs* forgeaient le fer, tandis que nos Bohémiens ne tra-

[1] Ce nom bourguignon doit dériver d'un mot de basse latinité (*mecanicianus*), sur lequel est calqué le français *mécanicien*. Le patois usant de la syncope avec plus de conséquence que la langue littéraire, les *c* placés entre deux voyelles sont tombés, et il est resté *meanianus*; mais l'*e* se trouvant alors devant un *a* a été syncopé à son tour, comme dans le vieux français *cranter* (anglais *grant*), de *credentare*; quant à la suffixe *ianus*, elle est devenue *ien* comme en français.

[2] *Les Bohémiens de l'âge du bronze*, dans le *Compte rendu de la 3e session de l'Assoc. française pour l'avancement des sciences*. Lille, 1874, pp. 337-339.

[3] *Les Tsiganes de l'âge du bronze*, dans *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*. Séance du 2 décembre 1875. (Tiré à part : Paris, 1876, in-8°.)

vaillent guère que le bronze. M. Bataillard réplique que, dans beaucoup de contrées en Asie Mineure, en Égypte, en Écosse, les Tsiganes s'entendent à la sidérurgie. Si ces quelques remarques intéressent ceux qui s'occcupent de la question, nous pourrons les développer et en ajouter de nouvelles.

— On doit aussi à M. Montelius une *Bibliographie de l'archéologie suédoise pendant le XIXe siècle*[1], catalogue de titres d'ouvrages et de mémoires, disposé par ordre chronologique et divisé par dizaine d'années; de la sorte, on peut voir d'un seul coup d'œil les progrès que les études archéologiques ont faits en Suède, de décade en décade; progrès qui sont surtout sensible pour les vingt-cinq dernières années, dans lesquelles il s'est fait deux fois plus de publications archéologiques que dans toute la première moitié du siècle. C'est qu'il s'est fondé des sociétés archéologiques dans toutes les provinces, à l'exception : du Bléking, pourtant si riche en tertres et en pierres runiques; du Lapmark ou Laponie suédoise, contrée encore trop peu explorée, et de quelques petites subdivisions du Norrland. Le nombre des sociétés savantes qui s'occupent d'antiquités, non compris les Académies des sciences de Stockholm et d'Upsala, l'Académie d'Histoire littéraire et d'archéologie et la Société économique de Gœteborg, est actuellement de quatorze. M. Montelius donne les titres en suédois et en français, le format, le nombre de pages et de planches ou de figures, de plus de cinq cents ouvrages ou mémoires, répartis sous trois cent onze numéros; puis la table des noms d'auteurs au nombre de cent vingt-huit, dont neuf danois, deux norvégiens, un finnois, deux français, deux anglais, deux allemands; leur profession, la date de leur naissance et, s'il y a lieu, de leur mort, avec renvoi aux numéros qui les concernent; enfin il traite en français de la fondation de chaque société archéologique, de ses publications, de ses collections et du bureau qui la dirige. Cet ouvrage remplit parfaitement (sauf pour les siècles passés) le *desideratum* que nous avons exprimé dans le dernier *Courrier du Nord*; il est indispensable à ceux qui veulent approfondir l'archéologie suédoise; c'est un nouveau service que rendent à la science la Société des Antiquaires suédois et son infatigable secrétaire M. Montelius.

E. Beauvois.

[1] *Suivie d'un exposé succinct des sociétés archéologiques suédoises; dédiée au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques par la Société des Antiquaires de Suède.* Stockholm, imprimerie centrale, 1875, 106 p. in-8°.

CHRONIQUE

Sommaire — Académie française. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — Académie des sciences morales et politiques. — Société bibliographique. — Société de l'Orient latin. — Société de géographie. — Réunion des délégués des sociétés savantes. — Facultés des lettres de province. — Université de Genève. — Monastères bénédictins de la Congrégation de France : Solesmes, Ligugé. — Bibliothèque nationale. — Missions scientifiques. — Publications récentes ou en préparation. — Nécrologie : Frédéric Diez, le P. Victor de Buck.

L'Académie française a commencé le jugement de ses concours. Dans sa séance du mardi 9 mai, elle a décidé que M. Casimir Gaillardin serait maintenu en possession du premier prix Gobert pour son ouvrage intitulé : *Histoire du règne de Louis XIV* (5 vol. in-8°). Elle a décerné le second prix à l'ouvrage de M. l'abbé Houssaye : *Le cardinal de Bérulle* (1575 à 1629, 3 vol. in-8°). Pour le concours Thérouanne, elle a décerné un prix de la valeur de 3,000 fr. au livre de M. Marius Topin : *Louis XIII et Richelieu*, et un prix de la valeur de 1,000 fr. à l'*Histoire des persécutions de l'Église jusqu'à la fin des Antonins*, par M. Aubé. Dans sa séance du jeudi 11 mai, l'Académie a partagé le prix Bordin entre M. Jules Levallois, pour son ouvrage intitulé : *Corneille inconnu*, et M. Ernest Daudet, pour son livre sur *le Ministère de M. de Martignac*. Dans sa séance du jeudi 18 mai, elle a décerné un prix de 1,500 fr. à l'ouvrage de feu M. Étienne, intitulé : *Histoire de la littérature italienne*. L'Académie française, quoiqu'il y ait encore beaucoup à dire sur la façon dont elle exerce la magistrature intellectuelle et morale qui lui a été confiée, nous paraît pourtant, si nous considérons l'ensemble des jugements rapportés plus haut, soit au point de vue de la science, soit au point de vue des doctrines, l'Académie française nous paraît, dis-je, persister dans la voie de progrès où elle était entrée l'an dernier, et où nous souhaitons qu'elle avance de plus en plus. Nous sommes surtout heureux de ses décisions au sujet du prix Gobert. Par le temps qui court, elles nous paraissent encore plus méritoires. Qu'il nous soit permis d'en féliciter l'illustre Compagnie, malgré la palme accordée par elle aux fausses et dangereuses insinuations de M. Aubé.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 5 mai, a décerné le grand prix Gobert à M. Siméon Luce, pour le

tome Ier de son *Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque*, et les tomes IV et V de son édition de Froissart. Elle a continué le second prix à M. Paillard, pour son *Histoire des troubles religieux de Valenciennes*, à laquelle il a ajouté cette année un troisième volume. — Parmi les lectures et communications récemment faites à l'Académie, nous signalerons les suivantes : Dans la séance du samedi 12 avril 1876 [1], M. Léopold Delisle a déposé sur le bureau le *fac-simile* photo-lithographique d'un manuscrit de la cathédrale de Prague, du XIVe siècle, qui contient un commentaire sur l'Apocalypse, avec beaucoup de peintures. L'éditeur, M. Antoine Frind, a montré que l'ouvrage a été rédigé sous le pontificat d'Innocent IV, et que, selon toute apparence, l'auteur appartenait à l'ordre de Saint-François. De l'ancienne reliure de ce volume ont été retirées, entre autres documents originaux, vingt-trois lettres adressées au cardinal Luc Fieschi, mort à Avignon le 31 janvier 1327. Parmi ces lettres, qui sont aujourd'hui déposées aux archives du chapitre de Prague, on remarque une lettre de Léon, roi d'Arménie, pour demander des subsides, et une lettre de l'archevêque de Vienne, du 13 décembre 1329, relative à l'hommage que le roi d'Angleterre, Edouard III, prêta à Philippe de Valois. — Dans la même séance, M. de Wailly a communiqué des fragments d'une notice sur six manuscrits contenant l'ouvrage anonyme publié en 1837 par M. Louis Paris, sous le titre de *Chronique de Rains*. Il a montré que ces manuscrits se divisent en deux familles. Ce partage, a-t-il dit en résumant son travail, ne se justifie ordinairement que par le concours d'un certain nombre de mauvaises leçons et de courtes lacunes, qui n'existeraient pas simultanément dans plusieurs manuscrits, si elles ne dérivaient pas d'un même texte où ces imperfections existaient déjà. Il n'est pas vraisemblable, en effet, que plusieurs copistes commettent chacun de leur chef les mêmes étourderies à certains endroits déterminés. Mais ces fautes involontaires ne sont pas les seules qui caractérisent les manuscrits de la seconde famille ; on y remarque aussi, par une circonstance peu ordinaire, des modifications introduites de propos délibéré dans le texte original. Il s'agit de la division en chapitres, puis, ce qui est plus grave, de la suppression de certains passages, de l'addition de certains autres. Cette double opération a eu pour objet de changer l'esprit de la rédaction originale, qu'on a voulu rendre favorable, d'hostile qu'elle était, à des personnages cités dans le récit du ménestrel. M de Wailly a montré aussi que le texte primitif fournit de nouveaux arguments à l'appui de l'opinion de M. Victor Le Clerc, qui avait su reconnaître, même dans le texte altéré, un ouvrage destiné à être débité par un ménestrel en présence d'un public nombreux. M. de Wailly s'est séparé de ce savant critique sur un point secondaire,

[1] *Journal officiel* du 21.

en prouvant que la chronique d'où le président Fauchet a tiré la célèbre anecdote du ménestrel de Richard Cœur de Lion ne devait pas être confondue avec l'ouvrage dû au ménestrel de Reims. En signalant comme dérivant d'une autre source plusieurs extraits de la *Chronique de Flandre*, il avait déjà montré qu'un fonds commun de traditions avait pu être exploité directement par divers chroniqueurs. M. de Wailly a indiqué en revanche, dans un roman d'aventures du XIVe siècle, et dans la chronique de Pierre Cochon, écrite au XVe, de nombreux emprunts faits certainement au texte conservé dans la première famille des manuscrits qui étaient le sujet de sa notice. C'est ce texte qui sera le fondement de l'édition que M. de Wailly prépare, pour la Société de l'Histoire de France, des récits du ménestrel de Reims, de cette composition singulière où les récits s'interrompent si souvent pour faire place à des scènes dialoguées, et où la vérité historiqne disparaît presque entièrement sous les caprices de la fiction et les exagérations de la satire.

Dans la séance du 28 avril, M. Edmond Le Blant a communiqué un mémoire ayant pour titre : *La richesse et le christianisme à l'âge des persécutions*. Nous détachons les passages suivants du travail de notre éminent collaborateur [1]. « Des découvertes récentes, et qui témoignent avec éclat de l'ardeur au travail dans l'Italie savante, ont montré que la diffusion du christianisme, aux premiers âges, ne s'est pas, autant qu'on l'a pu croire, circonscrite dans les classes les plus humbles ; mais à côté des monument tirés du sol de Rome, des témoignages précis et authentiques ne nous permettent pas de nous tromper sur les éléments dont se formèrent surtout les premiers groupes chrétiens. La masse des fidèles était recrutée dans la portion la moins élevée de la société romaine : Minutius Félix, Tertullien, saint Jérôme s'accordent à l'attester..... Les nobles et les riches restèrent au sein de la société antique, et jusque vers le IVe siècle, comme le bataillon sacré du paganisme. Lorsque sous la pression irrésistible d'en bas ce dernier rempart commença à faiblir, ce fut chez les magistrats et les fonctionnaires de tout rang une clameur de désespoir. Il faut lire, dans les Actes des martyrs, les objurgations des juges aux chrétiens nobles et riches traduits devant les tribunaux. Dans une lettre, où Julien vante sa tolérance, il s'emporte contre Athanase qui a osé baptiser des femmes de distinction. Sous Dioclétien, en Afrique, au milieu d'un groupe de fidèles qu'on va condamner se trouve un sénateur, Dativus. La torture ne le fait point faiblir. Le proconsul, voyant cela, s'irrite et interpelle en ces termes ce transfuge de l'aristocratie : « Membre du splendide sénat de cette cité, tu étais tenu, lui dit-il, de donner le bon exemple. » Ailleurs, on relève des paroles encore plus précises :

[1] *Journal officiel* du 4 mai.

« Noble, comme tu l'es, tu te dégrades par une folle croyance. — Tu te ravales au rang des esclaves. — Pense à l'illustration de tes ancêtres. — J'admire que quelqu'un de ton rang puisse s'abaisser jusqu'à reconnaître et saluer pour son maître un homme pauvre et de basse extraction, que Pilate a mis à mort pour je ne sais quel crime. » Dans tous ces traits, il n'est rien que de conforme à ce que d'autres témoignages, plus imposants encore, nous disent de l'attitude des païens devant la conversion des grands ; et l'autorité des Actes, peut-être trop négligés, reçoit un surcroît de valeur de cet accord avec les données de l'histoire. » — Dans cette même séance, notre savant collaborateur M. Victor Guérin a commencé la lecture de ses rapports au ministre de l'Instruction publique sur sa mission archéologique en Palestine. Il l'a continuée dans la séance du 5 et terminée dans celle du 12 mai. — Dans cette même séance et dans celle du 19[1], M. le baron d'Avril a donné lecture d'une étude sur la langue, le rite et l'alphabet attribués à saint Cyrille, dont voici la conclusion : « Cyrille et Méthode sont venus dans des pays slaves, administrés par un clergé allemand, soumis à une discipline romaine et où l'on officiait en langue latine d'après le rite romain. Leur œuvre consista à substituer dans les offices une langue slave au latin, à écrire cette langue avec les caractères glagolithiques, à ressusciter l'ancienne hiérarchie locale fondée par saint Andronic, à conserver la discipline et le rite romains. Ils changèrent ce qui était susceptible de modification, et, avec un bon sens supérieur, ils ne firent rien de plus. Leurs disciples appliquèrent ingénieusement le système de leurs maîtres à des pays de rite grec. Cyrille et Méthode n'ont donc agi sur les Slaves orientaux et septentrionaux qu'indirectement et d'une manière posthume. L'œuvre personnelle et directe des deux saints slaves a été tout occidentale et toute romaine. » — Nous mentionnerons enfin, dans la séance du 19, une lecture de M. le docteur Lagneau sur la dualité ethnique des Celtes et des Gaulois, et dans celle du 26 une communication de M. Chabas relative à la détermination d'une date du règne de Menkéré, le Mycerinus des Grecs, le roi qui a fait construire la troisième pyramide.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu sa séance publique annuelle le samedi 29 avril, sous la présidence de M. Baudrillart. Elle a retiré du concours le sujet proposé par sa section d'histoire et que nous avions annoncé naguère : une étude comparée entre la noblesse en France et la noblesse en Angleterre, depuis le XIe siècle jusqu'au XVIIIe. Elle a prorogé au 31 décembre 1877 le concours ouvert sur cet autre sujet, proposé en 1874 par la même section pour le prix Bordin : « Rechercher quelles ont été en France les relations des pouvoirs judiciaires avec le régime poli-

[1] *Journal officiel* des 16 et 23 mai.

tique, et spécialement par quelles causes les parlements, investis du pouvoir judiciaire, ont été, soit à dessein, soit par le fait, beaucoup plus contraires que favorables à l'établissement d'un parlement général associé au gouvernement politique du pays. » Elle a proposé pour le même prix, sur l'avis de sa section de morale, le sujet suivant : *Examen des systèmes sur le rôle de l'élément moral dans l'histoire.* Les concurrents auront à examiner : 1° le système de l'indifférence sur la valeur morale des moyens (Machiavel, etc.); 2° les systèmes qui donnent une prépondérance trop marquée aux circonstances physiques et physiologiques (climat, race, etc.); 3° les systèmes qui exagèrent l'action des lois abstraites et générales, et entre autres la théorie qui aboutit avec Hegel à la légitimité du succès; 4° la théorie qui, avec Thomas Buckle, posant en principe la suppression absolue du libre arbitre, conclut à la prédominance de l'élément intellectuel et scientifique sur l'élément moral. On recommande aux concurrents de ne pas négliger, dans l'examen de l'élément moral, la part si importante de l'individu dans l'histoire. Le terme du concours est fixé au 30 avril 1878. L'Académie a aussi rappelé qu'un prix de 7,500 fr. avait été affecté par M. Odilon Barrot à la question suivante, adoptée par elle sur l'avis de sa section de législation : « Comparer les vicissitudes et le caractère de la procédure civile et de la procédure criminelle en France et en Angleterre, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, et rechercher les améliorations qui pourraient être adoptées en France par suite de cette comparaison. »

Une intéressante discussion s'est engagée dans la séance du 20 mai et s'est poursuivie dans la séance du 27 [1]. Le point de départ a été la lecture d'un mémoire intitulé : *Brisach en 1639, ou les derniers jours du duc Bernard de Saxe-Weimar.* Ce mémoire peut être considéré comme faisant suite au travail communiqué précédemment à l'Académie dans sa séance du 27 novembre 1875, sous ce titre : *Le Siége et la capitulation de Brisach en 1638.* L'auteur de ces deux études, M. E. de Parieu, se montrait relativement favorable au duc Bernard dans l'appréciation de son caractère, appréciation vivement combattue par M. Charles Giraud, qui a en outre contesté l'opinion soutenue par son confrère sur un point particulier. Il s'agit du traité conclu le 22 octobre 1635 entre Bernard et la France, dont la politique était dirigée par le cardinal de Richelieu. Un article de ce traité, dit M. de Parieu, promettait au duc de Saxe-Weimar le landgraviat d'Alsace, c'est-à-dire cette souveraineté indépendante à laquelle il aspirait. M. Giraud qui avait d'abord — par un *lapsus* de mémoire qu'a ensuite réparé l'éminent académicien — révoqué en doute l'existence même de ce traité, s'est fortement opposé à l'interprétation donnée par M. de Parieu

[1] *Journal officiel* des 24 et 31 mai.

de ces mots : *landgraviat d'Alsace*. « Qu'était-ce, a-t-il dit, que ce landgraviat ? Et d'abord, en 1635, il y en avait deux : celui de la basse Alsace, qui était le plus considérable, et appartenait depuis le XVe siècle à l'évêque de Strasbourg, et celui de la haute Alsace, où la maison de Hohenstaufen, en arrivant à l'Empire, avait établi, sous son autorité souveraine, un landgrave héréditaire, c'est-à-dire, une sorte de préfet ou de bailli impérial que les actes du temps désignent d'ordinaire sous le titre de *comes provincialis*. Il y avait en outre en Alsace une puissante et nombreuse noblesse *immédiate*, et des villes libres qui relevaient directement de l'Empire. Ce que le traité du 22 octobre concédait à Bernard, c'était seulement le landgraviat de haute Alsace, c'est-à-dire, non pas une principauté indépendante, mais un simple gouvernement, une préfecture, fort lucrative à la vérité ; car sa possession attribuait au titulaire des droits et redevances s'élevant à une centaine de mille livres par an. C'était, en d'autres termes, une belle situation de fortune qu'on assurait au duc de Saxe-Weimar... Ce qu'on lui avait promis et que l'on voulait tenir, est nettement exprimé dans une lettre adressée par Richelieu au maréchal d'Hocquincourt, gouverneur général d'Alsace, pour l'informer que le Roi autorise le duc de Weimar à jouir de tous les droits et revenus appartenant à la maison d'Autriche, et l'inviter, en conséquence, à laisser les agents du duc percevoir les taxes et contributions. Ce sont donc des revenus et une dignité qui on été accordés à Bernard ; ce n'est rien en plus ; et encore les trois quarts de l'Alsace ne sont-ils pas compris dans cette investiture. Cela est si vrai, que, lorsque plus tard le duc laissa percer des exigences plus grandes, Richelieu lui écrivit directement pour le rappeler avec une certaine raideur à se tenir dans les limites strictes du traité. » — M. de Parieu a répondu qu'il ne contestait rien des faits intéressants exposés avec tant d'érudition par son savant confrère. Il est certain que le landgraviat promis à Bernard n'embrassait pas, à beaucoup près, tout le duché d'Alsace. M. de Parieu n'a jamais dit ni pensé qu'on eût promis ce duché à Bernard. Mais, à son avis, la dignité de landgrave avait plus d'importance et d'étendue que M. Giraud ne lui en donne. Bernard avait refusé, en 1635, une pure cession des droits fiscaux. Il y avait évidemment un pouvoir politique attaché aux droits de la maison d'Autriche sur le landgraviat d'Alsace, et ce pouvoir était concédé à Bernard. Tel est le sentiment dans lequel persiste l'éminent académicien. Voici le texte sur lequel portait la discussion, c'est l'article 2 du traité du 22 octobre : « Sa Majesté (Louis XIII) donne et délaisse audit sieur duc (Bernard de Saxe) le *landgraviat* d'Alsace, y compris le bailliage d'Haguenau, pour en jouir, sous le titre de landgrave d'Alsace, comme la maison d'Autriche, à la charge de conserver dans ce duché la religion catholique et de maintenir les personnes et biens ecclésiastiques dans tous leurs

droits et propriétés. » — Nous mentionnerons enfin la lecture commencée dans la séance du 3 juin par M. Bertold Zeller sur *Henri IV et Marie de Médicis*, d'après les documents conservés aux archives de Florence.

L'assemblée générale annuelle de la Société bibliographique a eu lieu le lundi 22 mai sous la présidence du R. P. Dulong de Rosnay. M. de Beaucourt, président de la Société, a présenté l'exposé des travaux accomplis depuis la dernière assemblée générale. Il a nettement marqué le caractère de l'œuvre. « Notre tâche est immense, et à coup sûr bien au-dessus de nos forces. Elle se résume en ces termes : *Placer les catholiques à la tête du mouvement intellectuel*. Nous sommes tout d'abord un centre d'informations pour les écrivains catholiques, un foyer d'étude pour la jeunesse, qui forme chez nous une pépinière de travailleurs se préparant aux luttes de l'esprit. Nous sommes, en second lieu, un centre de production d'œuvres de science sérieuse et de saine littérature, afin de suivre nos adversaires sur tous les terrains, d'opposer toujours la vérité à l'erreur, la lumière aux ténèbres. Et, en troisième lieu, nous sommes un centre d'action qui doit rayonner sur tous les points de la circonférence, afin que les facilités pour l'étude, données à un petit nombre, s'étendent à d'autres; que les ressources intellectuelles profitent à tous; que les travaux entrepris pour la défense de la vérité soient répandus à profusion. » Pour ce qui est de l'étude, M. de Beaucourt a fait entrevoir la possibilité d'une organisation où se grouperaient les forces studieuses que possède la Société bibliographique : « Fondée par des hommes voués aux travaux d'érudition, ayant fait de nombreuses recrues parmi le clergé, l'administration, le monde politique, les élèves de l'École des chartes, la Société, en groupant, avec le temps, ses membres par sections, aura, tout formés, autant de foyers d'études qui lui permettront d'être prête sur toutes les questions, et de pouvoir aborder, soit l'histoire dans ses diverses parties et ses branches auxiliaires, comme l'épigraphie, l'archéologie, la bibliographie proprement dite, etc., soit l'exégèse, soit les sciences positives, soit la science sociale. » Dans ce même ordre d'idées, M. de Beaucourt a fait connaître une récente création de la Société, dont les premiers résultats font bien augurer pour l'avenir : « Nous avons fondé une petite conférence d'études historiques, dont M. Terrat, professeur à l'Université catholique de Paris, a bien voulu accepter la direction. Cette conférence se réunit tous les samedis. Le bureau, qui est à la nomination du président de la Société, et se compose d'un certain nombre de personnes désignées dans chaque spécialité, a choisi, cette année, pour programme d'études, le *onzième siècle*, étudié sous toutes ses faces [1]. On lit d'abord l'analyse d'une chronique du temps, et

[1] Le programme arrêté par le bureau ou commission directrice de la confé-

chacun prend note de ce qui peut être utile à ses recherches; la parole est ensuite donnée à un membre de la conférence, qui donne lecture d'un mémoire sur l'une des questions du programme. Après cette lecture, une conversation s'engage, des observations sont échangées, des critiques sont formulées, des avis, des indications donnés par les membres du bureau. Le quatrième samedi de chaque mois est réservé à une communication spéciale : une conférence y est faite sur un sujet compris ou non dans le programme. C'est ainsi que M. Léon Gautier a résumé les travaux les plus récents sur l'origine de l'épopée française, que M. le comte de Puymaigre a parlé des chansons héroïques de l'Espagne, que M. de Villefosse a décrit le musée judaïque récemment ouvert au Louvre, etc. » L'objet de la Société bibliographique n'est pas seulement d'étudier, mais de produire. M. de Beaucourt a montré ce qui avait été fait dans les diverses séries de publications créées par elle. Pour prendre seulement ce qui intéresse l'histoire, dans la *série bibliographique* « des améliorations ne cessent d'être apportées au *Polybiblion*. La partie technique a reçu, en 1875, de nouveaux développements, et l'on y a introduit un élément nouveau : l'indication des travaux des sociétés savantes; on s'est attaché, en outre, à donner, pour les ouvrages français, le prix d'une manière plus complète que dans le *Journal de la librairie*, et l'on a ajouté les prix des ouvrages étrangers... On peut enfin considérer comme terminée la première partie du grand ouvrage de M. l'abbé Ulysse Chevalier, depuis longtemps annoncé sous ce titre : *Répertoire des sources historiques du moyen âge*. Seulement, le volume que nous venons de mettre sous presse, et dont le premier fascicule ne tardera pas à paraître, n'est point, comme nous l'avions pensé jadis, le *Dictionnaire* complet dont le plan avait été exposé il y a six ans; il n'est pas davantage, comme nous l'avions dit l'an dernier, le premier de deux ouvrages consacrés à la matière. Notre vaillant et infatigable collaborateur a pensé qu'il ne parviendrait à être utile et complet qu'en donnant successivement, sous le titre commun que j'ai cité plus haut, trois ouvrages distincts : l'un consacré aux *hommes*, l'autre aux *lieux*, le troisième aux *auteurs*. Nous débutons donc par la publication d'une *Bio-Bibliographie* qui offrira la liste de tous les travaux publiés sur tel ou tel personnage historique du moyen âge. Ce travail, à lui seul, formera un volume

rence comprenait, entre autres questions : *l'avénement des Capétiens; les premiers Capétiens; l'organisation de la féodalité; la paix et la trève de Dieu; les tentatives de croisade avant la première croisade; les rapports du Saint-Siége avec la France; les conciles; les institutions monastiques; les écoles; la naissance du genre roman; l'orfévrerie; la numismatique; le costume; le commerce; les premières confréries ouvrières; les écoles théologiques avant saint Anselme; la versification latine; la poésie liturgique; les premières chansons de gestes; les sciences physiques; le droit, etc.*

grand in-8° compact d'environ seize cents pages... Dans la *série d'ouvrages de fonds* originaux, nous pouvons annoncer, comme devant paraître prochainement, deux ouvrages considérables : *Jean de Vienne, amiral de France*, par M. le marquis de Loray, et l'*Histoire des secrétaires d'État*, par M. le comte de Luçay. » Nous avons déjà indiqué à nos lecteurs les collections commencées ou préparées dans la *série d'ouvrages de vulgarisation* et dans la *série d'ouvrages populaires*. Cette dernière série a reçu dans ces derniers temps une vigoureuse impulsion. La *Bibliothèque à vingt-cinq centimes* s'est accrue d'une *Jeanne d'Arc*, d'une *Histoire de la Révolution* (1er vol., consacré à l'Assemblée constituante). Nous devons une mention particulière à l'opuscule intitulé *Les Moines*, extrait de l'éloquente introduction placée par le comte de Montalembert en tête des *Moines d'Occident*. *L'Instruction primaire avant la Révolution* aura vu le jour quand paraîtra cette chronique. Une *Histoire de France* est en préparation et sera publiée sous une double forme : en plusieurs volumes, dans le format adopté pour la *Bibliothèque à vingt-cinq centimes*, et par livraisons in-4° dont la réunion composera un beau volume illustré. La collection de *Brochures populaires sur la Révolution* s'est enrichie d'un remarquable récit : *Le 21 janvier*, par notre savant collaborateur, M. Maxime de la Rocheterie, et d'un portrait de *Saint-Just* peint de couleurs vives par M. Eugène Loudun. Les *Tracts*, ou feuilles volantes, dont le succès aussi grand qu'inespéré est de bon augure, contribuent à répandre, avec les saines doctrines religieuses, morales et sociales, la connaissance de notre histoire. Nous mentionnerons, parmi les derniers *tracts* publiés : *Saint Marcel* (IVe siècle); *Saint Médard, patron des laboureurs* (455-545); *Saint Éloi, patron des ouvriers en métaux* (VIIe siècle); *La Corvée; Le Cœur français de Voltaire; Louis XVI*; *La Tour d'Auvergne Corret* (1743-1800). — Après l'exposé présenté par le président de la Société bibliographique et le rapport financier lu au nom du Comité des fonds par M. de Barberey, le R. P. Dulong de Rosnay a pris la parole, et dans une allocution qui a fortement et pratiquement remué les cœurs, il a exhorté les catholiques à ne plus souffrir sur aucun point aucune infériorité dans les luttes de l'intelligence, à combattre avec l'ardeur et la persévérance que doit inspirer, dans la terrible bataille qui se livre en ce siècle, aux défenseurs de la vérité, le nom de Celui qui marche à leur tête, toujours présent, quoique invisible, le nom de Jésus-Christ, toujours vivant, toujours vainqueur.

La Société de l'Orient latin a tenu, le 15 mai, sa séance annuelle à l'École des langues orientales vivantes, sous la présidence de M. Schefer, vice-président : elle a entendu le rapport de son secrétaire et complété ses statuts. Elle a arrêté ensuite pour l'exercice 1877 les publications suivantes qui feront partie l'une et l'autre de la *série géographique* : 1° *Itinera latina*, t. II (1100-1150). L'éditeur désigné est M. Thomas,

de Munich, le commissaire responsable, M. Egger; *Itinéraires français*, t. I (1187-1360). L'éditeur est M. Henri Michelant, le commissaire responsable, M. de Mas-Latrie. Dans ce volume figurera le curieux récit de Mandeville. — A l'assemblée générale de la Société de géographie de Paris, tenue le mercredi 19 avril, M. William Hüber a exposé les découvertes faites en Égypte par M. Mariette, qui a trouvé à Karnac sur des pylônes et déchiffré la liste des conquêtes du puissant Pharaon Toutmès III. Ces pylônes portent une double série de douze cents personnages marchant en file, enchaînés par le cou, portant au bras gauche les liens de leur captivité et devant eux un cartouche où sont inscrits leurs noms et leur origine. Ces personnages figurent les captifs et indiquent les conquêtes de Toutmès III. Au moyen de ces indications précieuses, et après avoir identifié les noms portés par ces pylônes avec ceux des Livres saints et des anciens historiens, M. Mariette a pu établir la carte stratégique des conquêtes du grand Pharaon et fixer la date de ces conquêtes à l'année 1700 avant notre ère. Il a notamment tracé la marche des six corps d'armée de Toutmès, dans sa campagne du haut Ruten (pays de Chanaan) et retrouvé les noms des villes de ce pays indiqués par nos Livres saints. « Ces listes, a dit M. Hüber, sont désormais une source à laquelle il faudra puiser pour comprendre la géographie de la Bible; elles prouvent une fois de plus qu'au point de vue de l'histoire, de l'ethnographie et de la science, notre Livre saint reste le premier et le plus véridique de tous les monuments. »

La réunion des délégués des sociétés savantes des départements qui, tous les ans, se tient en Sorbonne, a eu lieu les mercredi 19, jeudi 20, vendredi 21 et samedi 22 avril. La séance d'ouverture était présidée par M. Léopold Delisle, qui a émis dans son discours le vœu de voir bientôt commencer l'exécution d'un travail qui serait d'une grande utilité : « Le moment n'est-il pas venu de se rendre compte du chemin parcouru par nos sociétés savantes depuis l'époque où elles ont pris naissance, et le meilleur moyen d'établir ce bilan ne consisterait-il pas à dresser, sans phrases, sans commentaires et sans jugements critiques, une table générale de vos collections de mémoires?... Nous ne pouvons pas rester toujours privés d'un fil conducteur au milieu des centaines de volumes où vous avez consigné le fruit de vos veilles. Un simple inventaire des mémoires contenus dans ces volumes rendrait déjà de grands services, et pourrait ultérieurement se transformer en répertoires alphabétiques ou méthodiques. L'exécution pourrait en être menée assez rapidement du jour où votre concours nous serait assuré. Les détails du plan étant arrêtés, chaque tsociété aurait à fournir la liste rigoureusement exacte de ses publications, sans énumérer par le menu les communications indiquées ou analysées dans des procès-verbaux ou des comptes rendus plus ou moins sommaires. La réunion de ces listes constituerait un instrument

bibliographique d'un usage journalier, et ferait le plus grand honneur aux sociétés dont il achèverait de mettre les travaux en pleine lumière. » Parmi les lectures faites dans les sections d'histoire et d'archéologie, nous mentionnerons seulement, l'espace aujourd'hui nous manquant un peu, la remarquable *Étude* de M. Caillemer *sur la constitution des colonies grecques ;* les lectures de MM. Léon Maître : *Des confréries bretonnes et de leur influence sur les mœurs*; de Lauwereyns : *Le Droit germanique et le droit romain au XVe siècle, étudiés dans les épisodes d'une guerre de six ans entre les bourgeois de Saint-Omer et des Flamands de la châtellenie de Cassel, de 1416 à 1422 ;* Guillouard : *Le Baron de Béthencourt, roi des Canaries ;* Grandmaison : *Documents tourangeaux relatifs aux États généraux, particulièrement au XVe siècle ;* Forestié : *Introduction de l'imprimerie à Montauban ;* Audiat : *Origine de l'imprimerie en Saintonge et en Aunis ;* Tessier : *Relations de la France avec le Portugal au temps de Mazarin, d'après des documents inédits ;* Maggiolo : *L'Instruction publique dans les Cévennes, avant et après 1789 ;* Choron : *Recherches historiques sur l'instruction publique dans le Soissonnais, avant et depuis Charlemagne jusqu'au XIIe siècle ;* Buhot de Kersers : *L'Architecture féodale aux XIIe et XIIIe siècles dans le département du Cher ;* Foisset : *L'Ancien palais de justice de Beaune ;* Guigue : *Le Réseau des voies antiques du grand Pagus Lugdunensis, déterminé par les hôpitaux du moyen âge*, etc., etc. La séance de clôture a été consacrée, selon l'usage, à la distribution des récompenses et aux rapports présentés par les secrétaires des trois sections (*histoire et philologie, archéologie, sciences*) du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes qui prête, pour ainsi dire, ses cadres aux délégués pour leur réunion annuelle. Les sociétés récompensées ont été : dans la section d'histoire, la Société des antiquaires de Normandie, à Caen ; la Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier, et l'Académie de Reims ; dans la section d'archéologie, l'Académie du Gard, la Société archéologique de l'Orléanais et la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Ont encore été distinguées dans cette section, la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, la Société d'émulation du Doubs et la Société éduenne.

Nous ne devons pas dissimuler que, selon l'avis de juges compétents, l'ensemble des lectures entendues cette année à la Sorbonne a montré qu'il y avait encore beaucoup à faire pour répandre dans nos provinces la connaissance et la pratique des bonnes méthodes. La création de revues d'histoire provinciale telles que celle dont notre savant collaborateur, M. Anatole de Barthélemy, vient de doter la Champagne, peut, à la condition que ces recueils soient dirigés par des hommes comme lui, rendre à cet égard de grands services. On se plai-

sait à en attendre de plus grands encore des développements promis à l'enseignement supérieur par les efforts d'une émulation féconde. Les réformes dont on parle pour les Facultés de l'État ne sauraient-elles s'accomplir que sur les débris de la loi même qui en contient la promesse et sans laquelle ces réformes se seraient heurtées longtemps encore, sinon toujours, à la résistance d'une routine déjà séculaire ? Pour ce qui est des sciences historiques, ce ne sera pas tout de créer à force d'argent un grand nombre de nouvelles chaires. Il faut que le pays prenne goût au mouvement intellectuel. Or le mouvement intellectuel ne se crée pas par décrets, et si l'on me passe cette métaphore un peu hardie, c'est peut-être un mauvais moyen de faire avancer le char que de mettre un bâton dans l'une des deux roues, sous prétexte que l'autre en ira plus vite. Mais, pour sortir des régions métaphoriques où je risquerais de me perdre, je vais compléter les renseignements donnés dans ma dernière chronique sur les cours historiques des Facultés des lettres de province. A Aix, M. Ouvré, professeur d'histoire, a traité des révolutions politiques de l'Europe au XVIIIe siècle ; M. Bonafous, professeur de littérature ancienne, a étudié la Grèce historique et littéraire ; M. Reynald, professeur de littérature française, a traité des Mémoires sur l'histoire de France (XVIIe et XVIIIe siècles). — A Nancy, M. Campaux, professeur de langue et littérature latines, a étudié Horace et la société romaine au temps d'Auguste ; M. Charles Benoit, professeur de littérature française, a exposé l'histoire des lettres et de l'éloquence politique en France dans les premières années de la Révolution ; M. Alfred Rambaud, professeur d'histoire, a fait l'histoire des rapports de la France et de la Russie au XVIIIe siècle et, en outre, il a étudié les sources de l'histoire de France, et en particulier les historiens de langue française du XIIIe au XVe siècle; M. Vidal-Lablache, professeur d'histoire et de géographie, a exposé l'état actuel et les progrès de la colonisation russe et anglaise en Asie. — A Poitiers, M. Guibal, professeur d'histoire, a fait l'histoire de l'esclavage dans les temps modernes ; M. Chaignet, professeur de littérature ancienne, a étudié Démosthène, sa vie, son temps, son œuvre. — A Toulouse, M. Duméril, professeur d'histoire et de géographie, a étudié la monarchie constitutionnelle en Angleterre au temps de Louis XIV, et il a traité en outre des voyages en Afrique ; M. Delavigne, professeur de littérature française, a étudié les origines de l'esprit et des lettres françaises pendant la première moitié du XVIIe siècle : œuvres de Corneille, de Molière.

Ces nouveaux renseignements achèvent de montrer le peu de place que tiennent les antiquités nationales et, plus généralement, l'étude du moyen âge dans notre enseignement supérieur. A cet égard, la comparaison avec les Universités étrangères est désolante. Nous avons sous les yeux la leçon d'ouverture du cours d'*Histoire de la langue fran-*

çaise professé à l'Université de Genève par M. Eugène Ritter. Cette leçon est très-bien faite, claire, précise, intéressante, donnant une juste idée du cours qu'elle inaugure, pleine de faits sagement déduits, sans nulle recherche d'esprit, sans allusions hors de propos, sans déclamations vaines. « Nous commencerons, dit M. Ritter, par étudier quelques-uns des plus anciens textes de notre langue : les serments de 842, le cantique d'Eulalie, le fragment de Valenciennes, et d'une manière plus rapide, et par extraits, les poëmes de la Passion, de saint Léger, de saint Alexis... Nous nous arrêterons à décrire la forme curieuse sous laquelle la langue d'oïl a fleuri au moyen âge, celle de plusieurs dialectes parallèles, très-rapprochés les uns des autres, et cependant distincts ; nous devrons montrer comment un de ces dialectes, le français proprement dit, la langue de Paris et des pays voisins, a suivi la fortune de la Maison royale de France, et s'est étendu sur tout le territoire dont cette dynastie a réussi à s'emparer. Enfin, nous exposerons les circonstances défavorables que la langue française a traversées dans les derniers temps du moyen âge, la transformation qu'elle a subie à cette époque, et nous conduirons son histoire jusqu'à la Renaissance... » M. Ritter continue, mais moi, je m'arrête ici, et je constate que dans aucune de nos Facultés des lettres ne se fait un cours de ce genre. Il ne faut plus s'étonner, après cela, de ce qu'il y a de défectueux dans le mouvement historique en province, malgré les efforts si louables qui se font de toutes parts, malgré les centres intellectuels qui se constituent. Parmi ces foyers, il nous est doux de signaler les deux monastères de Solesmes et de Ligugé, où les enfants de saint Benoît renouvellent l'antique alliance de l'étude et de la prière, et renouent la tradition glorieuse de Mabillon. A Solesmes, Dom Piolin, notre savant collaborateur, outre la belle édition du *Gallia* entreprise par Victor Palmé, prépare, sous les auspices de la Société archéologique et historique du Maine, la publication du *Cartulaire de la Couture du Mans*. Cette publication se fera aux frais de M. le duc de Chaulnes, digne héritier des traditions de son aïeul, le duc de Luynes. Dom Pacquelin poursuit ses travaux sur sainte Gertrude et sainte Melchtilde, dont il a entrepris de publier et de traduire les œuvres d'après les manuscrits de France et d'Allemagne. Dom Legeay prépare l'édition nouvelle, annoncée déjà par nous, du *De antiquis Ecclesiæ ritibus*. Dom Guépin écrit avec une dévotion filiale de la vie de Dom Guéranger, qui formera l'introduction aux *Œuvres complètes* de l'illustre Abbé de Solesmes. A Ligugé, Dom François Chamard, notre savant collaborateur, poursuit sa grande *Histoire ecclésiastique du Poitou*, et prépare une seconde édition, revue et augmentée, de son travail sur l'*Établissement du Christianisme dans les Gaules*, publié naguère ici même. Notre savant collaborateur, Dom François Plaine, travaille à un recueil des *Acta sanctorum Armoricæ*. Il vient de terminer son *Histoire de*

Charles de Blois, fruit de longues recherches, et destinée à honorer l'éditeur qui se chargera de la mettre au jour. Nous envoyons un salut de vénération cordiale aux Bénédictins de France, dont la mission spéciale est de montrer aux yeux de tous le beau et nécessaire spectacle d'une alliance intime entre la science et la foi.

Il faut avouer, à l'excuse des travailleurs de province, auxquels on ne tient pas assez de compte de leurs efforts, que non-seulement ils manquent d'un enseignement propre à leur communiquer la méthode, mais que les instruments de travail leur font défaut sur maint sujet. Ce n'est pas qu'il n'y ait dans telle ou telle ville une belle bibliothèque, un riche dépôt d'archives. Mais combien d'autres sont dépourvues de ces trésors scientifiques où les Parisiens n'ont qu'à puiser et où beaucoup d'entre eux ne puisent pas ou puisent mal. Songeons un peu quel vide aurait fait dans nos études la disparition des Archives de France et de la Bibliothèque nationale, si ces deux établissements eussent partagé le sort des archives de l'état civil et de la bibliothèque du Louvre, et passé par les mains des libres incendiaires. Mais enfin, Dieu merci, le ciel les a préservés ! Les collections de notre grande bibliothèque subsistent et s'accroissent. Nous empruntons au rapport récent de M. Léopold Delisle l'indication des principales acquisitions dont se sont nouvellement enrichis, en ce qui concerne l'histoire, le département des imprimés et celui des manuscrits [1]. IMPRIMÉS : *Visio revelata divinitus quod mundus debeat de proximo reformari per Carolum octavum, Francorum regem christianissimum*, in-4° gothique de cinq feuillets. — *Ung traictiez en brief de la deffianche du roy de Franche faicte au tres noble empereur Charle, et la response dudit empereur*, petit livret gothique de huit pages. — *Journal de Nancy*, de 1778 à 1787. — *Journal général du département d'Indre-et-Loire*, de l'an V à l'an VII. — *Journal politique et littéraire d'Indre-et-Loire*, de 1808 à 1874. — Un assez grand nombre de volumes des *Calendars of state papers* et des *Rerum Britannicarum scriptores*. Ces deux collections sont aujourd'hui complètes. — Recueil d'environ cent quatre-vingt-seize pièces relatives aux événements de Naples pendant les années 1647 et 1648. Ce sont presque tous des placards, qui furent affichés dans la ville au nom du duc de Arcos, au nom de Gennaro

[1] Un peu pressé aujourd'hui par l'abondance des matières, nous ne pourrons nous étendre autant que nous l'aurions voulu sur la Bibliothèque nationale. Mais ce sujet est, pour les études historiques, d'un intérêt permanent. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir. Le rapport de M. Delisle, publié dans le *Journal officiel* des 28 et 29 février, 1er, 6 et 7 mars 1876, a été réimprimé d'une façon plus correcte et avec quelques additions dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXVII, année 1876, première et deuxième livraisons réunies, p. 62 et suiv. Le *Polybiblion* en a reproduit la plus grande partie dans sa livraison de mai.

Annese, au nom du duc de Guise, et enfin au nom de Don Juan d'Autriche. L'une de ces affiches, en date du 11 juillet 1647, est signée du fameux Masaniello. En feuilletant ce curieux recueil, on assiste, pour ainsi dire, à tous les événements dont les rues de Naples furent le théâtre, depuis le mois de juillet 1647 jusqu'au mois d'avril 1648. — MANUSCRITS : *Chronique de Morée :* copie d'après les manuscrits de Paris et de Copenhague, avec notes et variantes (fonds grec).—Fragment d'un exemplaire de la *Chronique d'Adon.* — Bulle de Sylvestre II pour Théotard, évêque du Puy, datée du 23 novembre 999 : pièce originale sur papyrus, portant une suscription en notes tironiennes, qui est probablement de la main même de Gerbert.— Collection de chartes de l'abbaye de Cluni, du xe et du commencement du xie siècle. — Cartulaire du chapitre de la cathédrale de Bourges, xiiie siècle. — Recueil de pièces originales relatives à la Touraine.—Copie d'un recueil de lettres ou de modèles de lettres, intitulé : *Liber epistolaris quondam domini Ricardi de Bury, episcopi Dunelmensis.* Ce recueil est très-important pour l'histoire anglo-française de la fin du xiiie siècle et du commencement du xive. Toutes ces acquisitions appartiennent au fonds latin. — *Fonds français :* Statuts du métier de cirerie de la ville de Rouen, confirmés par Louis XI en 1468, et statuts du métier d'apothicairerie et d'épicerie de la même ville, confirmés par Louis XII en 1508. Manuscrit avec peintures. — Lettre originale attribuée à Philippe de Commines.— Lettres originales de Mme de Maintenon à M. de Guignonville. — Recueil relatif aux camps, siéges, batailles, etc., du maréchal de Saxe dans les Pays-Bas, en 1744-1748, et aux combats et siéges de la campagne de 1744 sur le Rhin. Ce recueil comprend une centaine de grandes cartes et de plans. — Lettres et documents relatifs aux émigrés rassemblés à Jersey, en 1794 et années suivantes. — Inventaire de la collection des autographes conservés à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg. — Chronique du roi Henri IV, par Diego Enriquez de Castilla. Manuscrit du xvie siècle (fonds espagnol). — Le fonds français s'est encore augmenté d'une série de sept cent quatre-vingt-huit volumes, composée à peu près exclusivement de pièces sur parchemin, du xive au xviie siècle, dont le public n'avait pu jusqu'à présent obtenir communication. Cette série comprend : 1° environ cent mille deux cent cinquante pièces originales, provenant des rebuts de l'ancienne Chambre des comptes, et dont le classement a été mené à bonne fin par M. Ulysse Robert, dans l'ordre suivant : *Chartes royales. — Comptes de bouche. — Montres. — Rôles de fouage. — Quittances et autres pièces pour servir à l'histoire de différentes villes ou localités.— Quittances des Suisses. — Quittances ecclésiastiques. — Quittances et pièces diverses;* 2° les titres originaux recueillis par Dom Villevieille et classés dans l'ordre alphabétique des noms de famille ; 3° les titres originaux du généalogiste Jault ; 4° les titres originaux de Blondeau divisés

en trois sections : *Fiefs*, *domaines* et *mélanges*. Ces addltions ont porté le fonds français du numéro 25696 au numéro 26484. Les papiers de Joly de Fleury, si importants pour l'histoire du XVIIIe siècle, formeront environ deux mille six cents volumes, dont les quatre cinquièmes sont définitivement constitués. — La collection peu connue, mais fort importante, dite des *Carrés de d'Hozier*, laquelle fait partie du Cabinet des titres, est en voie de classement, et fournira aussi de nombreux renseignements pour notre histoire.

Les trésors de la Bibliothèque nationale, même en y joignant ceux des Archives de France, ne suffisent pas, si abondants, si variés qu'ils soient, pour contenter l'insatiable curiosité de l'érudition historique. Il n'est d'ailleurs si riche dépôt qui ne soit pauvre par quelque endroit. De là l'utilité des missions scientifiques. M. le baron de Watteville, chef de la division des sciences et lettres, a tout récemment présenté à M. le ministre de l'Instruction publique, sur le service des missions, un rapport dont nous extrayons les renseignements qui suivent : « M. Molard, archiviste-paléographe, a été envoyé à Turin et à Gênes pour rechercher dans les archives si riches de ces deux villes les chartes, titres, actes, correspondances qui peuvent intéresser l'histoire de France en général. A Gênes, ses investigations ont surtout porté sur les pièces des archives qui se rapportent à l'histoire de la Corse, qui fut pendant si longtemps soumise aux Gènois. Depuis le commencement de sa mission, M. Molard a envoyé de nombreux rapports et trois mille cinq cents fiches contenant l'inventaire des archives de Saint-Georges. M. Molard, en outre, a terminé l'inventaire des archives triées. Cet inventaire comprend sept mille deux cent soixante-douze numéros... M. Sayous, professeur de l'Université, a obtenu une mission en Autriche et surtout en Hongrie, pour se livrer à des recherches historiques et philologiques... Les *Établissements* du roi saint Louis sont, sans contredit, un document capital pour l'étude de l'histoire de la législation française. M. P. Viollet, archiviste, a exploré les bibliothèques d'Orléans, de Tours, d'Agen, de Montpellier, de Genève, de Rome, de Venise, de Munich. Il a rassemblé les différentes leçons des manuscrits que possèdent ces nombreux établissements, ce qui lui permettra d'établir un texte définitif qu'il va bientôt publier. M. Viollet, en outre, a découvert dans les bibliothèques et dans les archives des villes qu'il a visitées, un nombre considérable de pièces intéressant au plus haut degré notre histoire nationale... M. l'abbé Sauvage a été chargé d'une mission en Belgique pour rechercher les documents inédits relatifs à l'histoire de la France, et particulièrement à celle de la Normandie. M. Sauvage a adressé un rapport dans lequel il indique les principaux centres qu'il a explorés, et qui sont au nombre de quatre : Liége, Anvers, Gand et Bruxelles. Dans cette dernière ville, il a visité trois dépôts : le *Museum Bollandicum*, la *Bibliothèque de Bourgogne* et les

Archives du royaume. A ce rapport, M. l'abbé Sauvage a joint un *Inventaire des minutes, des ordres du Roy et depesches concernant la marine du Levant et du Ponant, le commerce, les Indes orientales et occidentales, le Canada, les Isles de l'Amérique, les païs étrangers, les prises, les fonds et les galères.* M. l'abbé Sauvage a aussi donné au ministère deux cahiers de textes divers qu'il a copiés dans sa mission. »

Parmi les publications récentes ou en préparation, nous signalerons les suivantes : l'administration des Archives nationales a fait commencer l'impression des *Arrêts du Conseil d'État ;* — le tome V de la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc* paraîtra très-prochainement; — le tome VI de l'édition de Froissart, publiée pour la Société de l'histoire de France par M. Siméon Luce, est sous presse.— M. Gustave Desjardins prépare la publication du cartulaire de Conques, laquelle aura lieu dans la *collection de documents historiques* qu'a entreprise la Société de l'École des Chartes. — M. Bruel est en train d'écrire l'*Introduction* au cartulaire de Cluny. — M. Giry prépare la publication du cartulaire de Thérouanne. — Notre savant collaborateur, M. Auguste Longnon, publiera prochainement un volume intitulé *les Rôles des fiefs du comté de Champagne sous Thibaut le Chansonnier* (1249-1252), d'après les minutes originales des Archives nationales. Il prépare également dans la Collection de *documents historiques sur l'histoire de France* un *Dictionnaire topographique* (noms de lieux anciens et modernes) du département de la Marne. Enfin il s'occupe d'un *Atlas historique de géographie champenoise*, depuis Jules César jusqu'à l'année 1800. Cet atlas comprendra vingt-cinq cartes in-folio et sera accompagné d'un texte explicatif. La publication se fera aux frais de M. Deullin, d'Épernay. — Parmi les publications récentes nous mentionnerons à la librairie Firmin Didot *Les Saux-Tavanes, études sur l'ancienne société française, lettres et documents inédits*, récemment publiés par notre savant collaborateur M. L. Pingaud, et à la librairie Plon, *Le Comte de Plélo, un gentilhomme français au XVIIIe siècle, guerrier, littérateur et diplomate, d'après des papiers de famille et les archives des ministères de la Guerre et des Affaires étrangères*, ouvrage posthume de M. Rathery. — A la librairie Palmé, notre cher et savant ami Léon Gautier prépare une nouvelle édition des *Épopées françaises.* Toute la partie du premier volume consacrée aux origines est refondue par l'auteur. Le succès de ce bel ouvrage est de bon augure, aussi bien que celui de la *Chanson de Roland.* M. Gautier s'est acquis aux yeux de tous les amis de l'ancienne littérature de la France des titres qui, joints à ceux qu'il acquiert chaque jour par son enseignement si goûté à l'École des Chartes, ne tarderont pas, nous l'espérons, à le faire passer du nombre de ceux qui reçoivent les couronnes au nombre de ceux qui les distribuent.

C'est avec un sincère et profond regret que nous enregistrons à la fin de cette chronique la mort de Frédéric Diez. Par ses travaux sur les troubadours et plus encore par sa *Grammaire comparée des langues romanes* et son *Dictionnaire étymologique*, il a rendu à l'histoire de notre littérature et de notre langue des services immortels. — L'Église et la science ont perdu, dans la personne du P. Victor de Buck, de la Société des Bollandistes, un de leurs plus fidèles enfants. Le nom de Bollandiste en dit assez, sans qu'il soit besoin d'un plus long éloge. Nous retrouvons ici encore cette union, qui nous est si chère, de la science et de la foi. Puisse la France comprendre que c'est là qu'est son salut ! Puisse-t-elle offrir bientôt à l'Europe savante, comme signe d'un meilleur avenir, le spectacle de deux grands enseignements, rivalisant d'ardeur, mais l'un et l'autre fidèles aux saines doctrines, se prêtant un mutuel appui et se renvoyant de pures lumières ! Puisse-t-elle montrer surtout, car ce sont les bons élèves qui font les bons maîtres, des générations avides de savoir et des étudiants qui étudient !

MARIUS SEPET.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

I. PÉRIODIQUES FRANÇAIS.

On sait que depuis longtemps, et récemment encore, des doutes se sont élevés sur l'authenticité de la fameuse lettre où Pline parle des chrétiens. M. G. Boissier examine ces objections dans la *Revue archéologique* [1]. Une fois la correspondance de Pline à Trajan admise comme authentique (et il est prouvé qu'elle doit l'être), il devient moins facile d'imaginer qu'on ait pu y introduire une lettre fausse. Les interpolations de pièces isolées ne sont pas impossibles : elles ont eu lieu ; mais ici, pour une pièce insérée dans une correspondance officielle, on doit, avant de la déclarer fausse, prouver qu'elle est entièrement contraire aux faits, et n'a pu être écrite par le personnage auquel on l'attribue. Or, dit très-bien M. Boissier, c'est ce qu'il paraît impossible d'établir ; et, discutant tous les passages sur lesquels on s'appuie pour établir la suspicion, il en montre la concordance avec les faits connus, explique naturellement les objections, pour conclure qu'elles ne sont pas solides, et qu'on peut en toute sûreté continuer à tenir la lettre de Pline pour authentique.

— M. Ch. Giraud a repris [2] l'examen des bronzes d'Osuna, dont la découverte a soulevé diverses questions touchant l'organisation militaire dans l'empire romain et l'étendue des attributions des municipes en ce qui concerne leur participation à la défense publique. On s'est demandé à ce sujet si le tribunat militaire de la république romaine ne s'était pas perdu dans les offices municipaux de l'Empire. Pour traiter avec ordre une matière si compliquée, M. Giraud commence par jeter un coup d'œil général sur la constitution de la puissance militaire à Rome, sous la république, et sur ses vicissitudes ultérieures, jusqu'à l'établissement définitif du pouvoir impérial, à la mort d'Au-

[1] *Revue archéologique*, livr. de février 1876.

[2] *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des sciences morales*, livr. de février-mars, avril-mai 1876.

guste. Cette exposition, parfaitement faite, facilitera la solution de la question, et M. Ch. Giraud, dont nous n'avons pas encore ici tout le mémoire, la laisse présager par le soin qu'il met à maintenir, contrairement à une opinion relativement récente, que les *tribuni militum a populo* étaient les mêmes officiers militaires dont les historiens ont constaté l'existence sous la République et sous l'Empire.

— M. Duruy a terminé [1] son travail sur le régime municipa dans l'Empire romain aux deux premiers siècles de notre ère. A l'aide des chartes retrouvées à Salpensa, à Malaga, à Genetiva Julia, l'auteur indique quelles étaient la composition et les fonctions de l'assemblée du peuple, la composition et les fonctions de la curie, la composition et les fonctions des magistratures chargées d'administrer la cité. Parlant des relations des citoyens entre eux, l'auteur montre que les rangs de la société étaient aussi multipliés qu'ils le furent jamais dans aucun autre pays, et il parle de ces corporations, à peu près indépendantes, formées par tous ceux qui trouvaient intérêt ou plaisir à s'associer. Les détails abondent dans ce mémoire, écrit d'après les documents et les travaux récents; tout en ne cachant pas ce qu'il y avait de défectueux dans cette société romaine, l'auteur nous semble enclin à trop l'exalter. Est-il vrai que « le monde n'a pas connu d'époque plus fortunée » que le siècle des Antonins? Est-il vrai surtout de dire « que le christianisme, en montrant sans cesse la patrie céleste comme la seule véritable, fera oublier celle d'ici-bas?... qu'enfin il précipitera la décadence de la cité par le dégoût dont il remplira les âmes pour des institutions nées autour des autels qu'il voulait briser? » N'est-ce pas la passion qui entraîne ici dans l'erreur? Ce sont des taches dans un travail intéressant et solide.

— On s'est habitué, d'après les historiens, à ne voir figurer que deux peuples seulement dans notre pays, les Ibères ou Ligures d'un côté, les Celtes ou Gaulois de l'autre. Or l'étude de tous les débris du passé, que le sol de la patrie nous a livrés si libéralement, nous laisse l'impression qu'il est impossible de rapporter la civilisation *antéromaine* en Gaule à deux types principaux seulement; y ajouter une troisième influence, l'influence hellénique de Marseille, serait loin encore de suffire à expliquer les faits connus. M. Alexandre Bertrand, frappé de cette anomalie, a voulu l'exposer [2] en déterminant d'abord nettement la valeur des expressions Κελτοί et Γαλαται, Κελτική et Γαλατία. Elles ne sont pas synonymes, dit M. Bertrand, qui combat sur ce point l'opinion de M. d'Arbois de Jubainville ; elles ne sont pas identiques, et dans les trente-sept derniers livres de Polybe, elles ont chacune un sens propre et distinct. Toutes deux s'appliquent à des

[1] *Revue historique*, livr. d'avril 1876.
[2] *Revue archéologique*, livr. de janvier 1876.

populations de race celtique, mais ayant certainement une organisation particulière, et que l'on peut délimiter géographiquement. Les deux mots ne peuvent donc, dans les traductions, être substitués l'un à l'autre. M. Bertrand promet d'indiquer, dans une communication ultérieure, les conséquences importantes qui découlent, selon lui, de cette dualité des Celtes et des Galates.

— L'essai de M. Drapeyron sur le *Caractère de la lutte de l'Aquitaine et de l'Austrasie sous les Mérovingiens et les Carlovingiens*, est un travail sérieux. L'auteur, auquel on doit déjà plus d'un mémoire sur cette époque, a été frappé de la brusque interruption de l'épiscopat, dans une partie du Midi, entre le VIIe et le IXe siècle. Ce fait, qu'il a constaté en feuilletant le *Gallia Christiana*, a été pour lui un trait de lumière. Il y avait là un phénomène particulier à l'Aquitaine, dont les causes devaient être soigneusement recherchées. Jusqu'alors on attribuait à l'invasion arabe la perte des registres où étaient consignés les noms des évêques, mais comme on avait négligé de comparer les dates auxquelles se produisaient ces lacunes, on avait inventé une raison superficielle et banale. M. Drapeyron, reconnaissant dans Grégoire de Tours la lutte de la race gallo-romaine et de la race franque, de l'épiscopat gallo-romain et des rois mérovingiens, voit aussi la Gaule méridionale, asservie mais frémissante, mise hors la loi, soumise à la tyrannie que les Francs exerçaient sur l'épiscopat, s'insurger enfin contre ses oppresseurs. Mais l'armée franque de Gontran et de Childebert réduit tout à merci, et c'est alors que disparaît l'épiscopat à la suite de cette invasion des Francs. Nous n'avons pas encore la fin du travail de M. Drapeyron, mais on est ici en compagnie d'un auteur qui connaît les textes et qui sait discerner leur valeur.

— Nous mentionnerons seulement en passant le mémoire de M. Fustel de Coulanges sur les *Institutions politiques au temps de Charlemagne* [1]. Le savant et intrépide écrivain le publiera, sans aucun doute, à part, et nous lui donnerons alors l'attention qu'il mérite. Disons seulement qu'après avoir remarqué que, si la diversité n'est pas entre les provinces de l'Empire ou entre les races, elle est entre les institutions qui régissent un même canton, qui gouvernent un même individu, l'auteur caractérise par cette incessante contradiction, par ce mélange de monarchie et de féodalité, l'époque de Charlemagne et celle de ses successeurs. Il commence par examiner les institutions monarchiques, avant de passer aux institutions féodales, et à ce propos il fait observer que les documents ne permettent pas de supposer que le changement de dynastie a été provoqué par un esprit de liberté germanique, irrité de voir la famille mérovingienne suivre

[1] *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des sciences morales*, livr. de février-mars, avril-mai 1876.

trop les traditions monarchiques de l'Empire romain. Tous les documents, au contraire, dit M. Fustel de Coulanges, répètent invariablement que la famille mérovingienne fut mise à l'écart parce qu'elle n'exerçait pas le pouvoir royal avec assez de vigueur. Lorsque le mémoire sera publié en volume, nous en reparlerons.

— M. A. Giry a raconté [1] les rapports que le pape Grégoire VII a eus avec le diocèse de Thérouanne. Les faits, qu'il raconte avec soin, en s'appuyant sur les documents, montrent avec quel soin le Souverain Pontife se procurait, par diverses sources, les renseignements qui lui étaient nécessaires pour réformer le clergé ; ils attestent sa sollicitude, sa patience, même sa longanimité, son émotion lorsqu'il faut frapper un coupable, son désir de pardonner, et ses recommandations à son légat « de tempérer la rigueur des canons par les considérations de la pitié. » Cette pitié « semble sincère » à M. Giry, et il a raison ; mais pourquoi ajouter que les écrits de Grégoire « la manifestent bien rarement ? » Pourquoi dire, en citant un texte, que Grégoire se montre patient, et expliquer ensuite cette patience par un motif tout humain, alors que toujours le pape apparaît plein de douceur, d'affection pour les âmes, inflexible seulement si le devoir parle, et si, comme il le dit, il ne pourrait se taire sans péril pour son âme ? M. Giry accuse ici le pape d'avoir déchaîné contre l'évêque de Thérouanne les passions populaires. Non, Grégoire a excommunié l'évêque coupable, c'est vrai ; mais lorsque des chevaliers viennent assaillir l'évêque, le blesser et piller son palais, le pape, indigné, écrit contre eux une lettre menaçante pour flétrir ce qu'il nomme une intolérable audace. Ainsi, les faits bien étudiés démentent, dans le cours du récit, les généralités vagues que ses préventions font parfois émettre à l'auteur.

— Dans *Un Empereur et un Pape au moyen âge*, — l'empereur allemand Henri IV et le pape Grégoire VII, — M. Zeller raconte [2] la scène de Canossa et la prise de Rome par Henri IV, cette « revanche de Canossa ; » puis il conclut, avec M. Droysen, que ce fut alors une pensée aussi morale que hardie, une œuvre de l'esprit de civilisation aussi bien que de l'Église, de revendiquer sur l'État, sur l'Empire, la liberté du sacerdoce corrompu, asservi par la féodalité même.

— *Les Souffrances féodales au moyen âge* [3] viennent de faire l'objet d'une trop brève étude de M. Bonnassieux. On sait que l'on entend ici par *souffrances* la prolongation du délai de quarante jours, fixé par les lois féodales pour la prestation de la foi et hommage. Ces souf-

[1] *Revue historique*, livr. d'avril 1876.

[2] *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des sciences morales*, livr. de décembre 1875.

[3] *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1re et 2e livraison de 1876.

frances sont susceptibles de fournir de précieux renseignements sur l'histoire et les mœurs du moyen âge. M. Bonnassieux a fait son étude sur un portefeuille de la Chambre des Comptes, conservé aux Archives nationales, sous la cote P 716, et qui offre, pour les XIVe et XVe siècles, un choix abondant de souffrances. Quand la souffrance était-elle demandée? quand était-elle accordée? quelle était la durée du délai accordé? à quelles conditions pouvait-on obtenir souffrance? telles sont quelques-unes des questions qu'étudie l'auteur dans cette courte notice.

— La publication, à Heidelberg, de l'ouvrage de M. le pasteur Bauer, sur Adrien VI, rend très-opportun, bien qu'il n'ait pas été inspiré par lui, le travail publié par M. le chanoine P. Claessens dans la *Revue catholique* de Louvain[1]. Regardé comme un pape médiocre par Guicciardini; tenu pour tel par Pallavicini, Rohrbacher, Héfélé; mieux jugé par les protestants Burman et Ranke, Adrien VI a été mis en pleine lumière par la publication de la *Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI*, faite en 1859 par le savant M. Gachard. D'après ces documents officiels, et d'après les historiographes contemporains reproduits en 1727 par Burman, dans ses *Analecta historica*, M. Claessens arrive à ces conclusions qu'en Belgique, le docteur Adrien d'Utrecht, fils d'un charpentier de navire, a été l'une des gloires les plus pures de l'Université de Louvain; que, tour à tour, ambassadeur et vice-roi en Espagne, il a su se faire vénérer d'une nation qui n'avait que de l'aversion pour les autres fonctionnaires flamands; qu'il a conservé ainsi la couronne de Navarre à Charles-Quint; qu'à Rome, sur le trône où il ne siégea que treize mois, il s'est montré un pontife digne des plus beaux âges de l'Église. M. Claessens rappelle, au sujet des écrits d'Adrien, le beau travail de M. le docteur Reusens[2], et il montre le Pape prenant résolûment l'initiative de réformes urgentes, lesquelles devaient ôter aux déclamations des novateurs un prétexte habilement saisi. Il dit ses efforts pour étouffer l'insurrection religieuse de l'Allemagne et réconcilier entre eux les princes européens. Adrien VI, tout en notant que la spoliation des biens ecclésiastiques fut pour les princes le véritable motif de leur apostasie, ne craint pas de proclamer qu' « il fera tout ce qui dépendra de lui pour réformer la curie romaine, source peut-être des désordres que tous déplorent. » Il reconnaît que le mal est invétéré, compliqué, multiple, mais qu'il faut aller avec prudence, de peur qu'en voulant tout refaire à la fois on ne mette le trouble partout. Sans doute, si Adrien VI eût vécu, le protestantisme n'eût point été étouffé dans son berceau, car la réforme

[1] *Revue catholique* de Louvain, livr. des 15 octobre, 15 nov., et 15 déc. 1875.
[2] *Syntagma doctrinæ theologicæ Adriani VI*, 1862.

de la discipline était un prétexte, — on voulait se révolter, — mais il ressort de l'étude des faits qu'Adrien VI a été vraiment à la hauteur de la situation.

— M. Félix Nève a publié[1] de savantes recherches sur le séjour et les études d'Érasme en Brabant. Des documents inédits et peu connus lui ont permis de faire revivre la singulière physionomie du frère Érasme, moine augustin, qui, ordonné prêtre en 1492, avait été autorisé à changer de costume, et se qualifiait chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin. Il y a là des détails précieux pour l'histoire littéraire. M. Nève montre Érasme chez ses hôtes de Louvain, indique les travaux poursuivis par lui pendant sa résidence en Brabant, et les relations littéraires qu'il noua dans les provinces belgiques; puis, après avoir montré Érasme dans la société des humanistes de Louvain, il parle des controverses qu'il soutint avec les théologiens de l'Université. Érasme apparaît vaniteux, susceptible, se refusant à approuver Luther sans vouloir le combattre, et se jetant dans ce parti commode de l'abstention, où, après avoir refusé les avances du souverain Pontife Adrien VI, il se complut à rester. Sans doute il se détacha de plus en plus de la cause des réformateurs, il affirma dans ses nouveaux écrits les croyances de l'Église sur lesquelles il avait tenu autrefois un langage moins explicite, mais il demeurait irrésolu, plein de contradictions, de mauvaise humeur, de ressentiment contre ses anciens antagonistes, les universitaires. Cette étude est extrêmement curieuse.

— M. Loiseleur examine, dans la *Revue historique*[2], si la mort d'Henri de Bourbon, second prince de Condé, fut naturelle ou violente; il montre que cette question se rattache à la légitimité de son fils posthume, et par là, au lien qui unissait tous les derniers Condé aux Bourbons. M. Halphen est persuadé que le prince périt de mort violente; M. Édouard de Barthélemy, au contraire, a rassemblé les faits et les documents qui peuvent expliquer d'une façon naturelle cette mystérieuse catastrophe : le premier accuse la femme du prince, Charlotte-Catherine de la Trémoille, qu'un de ses pages aurait rendue enceinte; le second la disculpe entièrement. M. Loiseleur n'admet pas la justification présentée par M. de Barthélemy. A ses yeux, la mort du second prince a été le résultat d'un crime : « c'est là une vérité sur laquelle il ne nous semble pas qu'aucun doute puisse encore subsister. On ne peut différer, dit-il, que sur les meurtriers et sur leurs mobiles. Certes, les présomptions les plus fortes s'élèvent contre celle dont, malgré la différence des âges, il avait eu le tort de rechercher la main », et l'auteur énumère les raisons qui, selon lui, appuient cette conclusion : toutefois, ajoute-t-il, des présomptions ne sont pas des

[1] *Revue catholique* de Louvain, livr. des 15 janvier et 15 février 1876.
[2] Livraison d'avril 1876.

preuves, et dans les témoignages il faut tenir compte, d'ailleurs, des passions des contemporains.

— M. Jules Bonnet raconte [1], d'après les mémoires de Charlotte-Amélie de la Trémoille, comtesse d'Altembourg, qui viennent de paraître, quelles ont été pour elle « les souffrances et les douleurs domestiques cachées dans les grandes iniquités sociales. » Les extraits des mémoires et les réflexions qu'ils inspirent, montrent tous les préjugés protestants des auteurs. Mlle de la Trémoille raconte qu'étant enfant, elle jeta au feu de petites images, devant lesquelles, par manière de jeu, elle avait dit des prières avec ses amies, « en demandant pardon à Dieu de fort bon cœur, » et elle déclare que « depuis cela elle a abominé le papisme. » Elle croit que presque tous les prêtres avaient contre les protestants une haine mortelle ; elle déclare que son oncle de Laval « fit rage pour nous faire changer de religion ; » elle plaint son frère et sa sœur, car « ces pauvres petits seront mis dans des couvents ; » elle montre son frère « martyrisé par un moine maudit, mené à l'église papiste, forcé de se mettre à genoux. » De son côté, M. Bonnet voit à Thouars affluer « moines et prêtres accourus comme à la proie, » et Louis XIV qui, « d'un trait de plume et d'un cœur léger, au milieu des pompes à demi païennes de Versailles et de Fontainebleau, allait abolir la plus sainte des libertés et faire couler tant de larmes ! » M. Bonnet trouve admirable que des catholiques aient embrassé la religion protestante, mais il ne semble pas comprendre pourquoi les protestants sont revenus à la religion de leurs pères : contre le prince de Tarente, voulant faire élever ses enfants dans la religion catholique, il revendique « les droits sacrés de l'enfance. »

— M. Gustave Masson étudie au *Record-Office* l'histoire du protestantisme français, et donne [2] des analyses de notes, de dépêches se rapportant aux événements du XVIe siècle : il y a là plus d'un détail curieux, par exemple sur la prise du Havre, de Dieppe, et la bataille de Dreux en 1562.

— C'est en Russie que M. Loutchitzki étudie à son tour l'histoire du protestantisme français [3], et, en extrayant de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg des documents auxquels il en a joint d'autres, sortis de nos Archives départementales, il veut présenter l'*Histoire de la réaction féodale en France au XVIe et au XVIIe siècle*. M. Loutchitzki nous fait assister ainsi aux débuts de la Ligue à Boulogne, en Bourbonnais, en Bourgogne et en Champagne. Un mémoire de Damville, en

[1] *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, livr. du 15 mai 1876.

[2] *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, livr. du 15 mars 1876.

[3] *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, livr. du 15 avril 1576.

février 1577, est intéressant, et quelques passages du registre des délibérations du conseil de la ville de Montauban, de 1581 à 1586, de lettres de Montmorency, de Joyeuse en 1579, 1580, 1585, ainsi que des registres des délibérations des capitouls, de 1580 à 1596, font deviner la valeur de ces documents historiques.

— M. Léon Feer donne [1] une analyse d'un *Journal* manuscrit, conservé à la Bibliothèque nationale, *de ce qui s'est fait de plus mémorable aux Grands-Jours de Languedoc*, tenus en 1666 et 1667. Une des missions de la cour des Grands-Jours, dit-il, a été d'affaiblir par tous les moyens les réformés, et il cite pour preuve des arrêts pour astreindre les réformés à rebâtir à leurs frais les églises ruinées par eux, notamment l'église de Saint-Affrique, qu'ils avaient détruite en 1628. Un arrêt condamne aussi les réformés à restituer la valeur des ornements sacerdotaux qu'ils sont accusés d'avoir pris dans l'église de La Salle, en 1561. Plusieurs arrêts défendent aux ministres de prêcher et de faire un acte quelconque de leur ministère, en dehors du lieu spécial qui leur a été assigné. Un arrêt défend aux maîtres d'école protestants de recevoir des enfants catholiques, et la cour ordonne d'établir en chaque lieu un maître d'école catholique, présenté par le consul ou magistrat municipal, nommé par l'évêque diocésain, aux gages de 100 livres par an, fournies par tous les contribuables, dans les lieux où l'exercice du culte réformé n'était pas permis. Ce maître d'école catholique devait recevoir tous les enfants, sans distinction de culte, sans pouvoir les « contraindre sur le fait de la religion ». Ce dernier arrêt soulève l'indignation de M. Feer, ainsi que celui qui ordonne le rétablissement de trois croix sur la place publique... Cependant on doit des remerciements à l'auteur pour avoir analysé un document qui contient plus d'un détail curieux.

— La marquise de La Cour, née Caumartin, retirée dans son château de Balleroy, près de Bayeux, après avoir brillé à Paris, charmait les ennuis de son exil par une correspondance assidue avec ses trois frères (le conseiller d'État, le maître des requêtes et l'abbé), avec ses neveux (les fils du garde des sceaux d'Argenson), avec les parents et les amis de sa famille; cette correspondance, qui a été souvent signalée, mais qui est restée manuscrite (elle forme huit volumes in-4°, conservés à la Bibliothèque Mazarine), présente comme une contre-partie aux récits de Saint-Simon ; elle fournit sur l'état des mœurs et des esprits à l'époque de la Régence, les détails les plus abondants et les plus curieux. M. Chéruel en a donné un aperçu dans quelques pages insérées dans *le Correspondant* [2] et qui fait désirer que cette curieuse correspon-

[1] *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, livr. du 15 avril 1876.

[2] *Les Mémoires de Saint-Simon et la Correspondance inédite de la marquise de La Cour*, livr. du 25 mars 1876.

dance puisse être publiée, sinon intégralement, au moins dans sa partie la plus importante pour l'histoire politique et littéraire du XVIIIe siècle.

— Ce qui frappe dans le travail de M. Rosseeuw-Saint-Hilaire sur l'expulsion des Jésuites de Portugal, de France et d'Espagne [1], c'est d'une part la passion et de l'autre l'ignorance. La passion lui montre que « tout dans le monde comme dans l'Église a dû disparaître ou s'incliner devant les Jésuites. » « Après avoir absorbé en eux tout le catholicisme, ils le compromettent, dit-il, en l'exagérant et en le poussant jusqu'au bout de son principe; » « ils veulent immobiliser la société. » Depuis leur admission dans le Portugal, « tout progrès s'était arrêté, tout développement intellectuel et social avait été frappé de mort, » etc. L'ignorance des faits ne peut dissiper cette passion et vient au contraire l'aviver. Ainsi l'auteur est persuadé que « les Jésuites ont attiré à eux le monopole du commerce des colonies et ont amassé des richesses immenses ; » il croit et nous affirme que trente-trois évêques seulement, dont deux français, remercièrent « le pape Clément XIII, docile instrument des Jésuites, » d'avoir pris la défense de la Compagnie. On ne peut davantage ignorer les documents, et ce travail qui, du reste, n'offre rien de nouveau, n'est vraiment pas digne du recueil où il est publié.

— M. Guiffrey a publié, dans la *Revue historique* [2], un document inédit sur le mouvement populaire du 14 juillet 1789 : c'est le procès-verbal d'emprisonnement et l'interrogatoire d'un nommé Desnot, cuisinier, prévenu d'avoir coupé la tête de M. de Launay. Cet homme féroce et niais se glorifie de sa hideuse action, et réclame une médaille pour prix de son horrible besogne. Ce récit donne l'idée exacte des sentiments de la population de Paris, qui se laisse conduire par un inconnu ; il montre l'inertie de la cour, son ignorance de la situation, et la liberté avec laquelle, pendant des journées entières, les assassins promenèrent les têtes sanglantes à travers Paris. « Notez que si Desnot est arrêté, dit M. Guiffrey, ce n'est pas à cause de ses crimes, dont il se glorifie : le Châtelet craint seulement que la justice expéditive du peuple ne lui enlève deux accusés; quant à punir Desnot, on n'y songeait guère. »

— Le même écrivain examine [3] quels ont été les travaux des Comités de l'Agriculture et du Commerce, établis par les Assemblées, de 1789 à 1795. Il a consulté le fonds de ces comités, puis la collection des procès-verbaux imprimés de nos Assemblées politiques depuis

[1] *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des sciences morales*, livr. d'avril-mai 1876.
[2] Livraison d'avril 1876.
[3] *Revue historique*, livr. d'avril 1876.

1789, qui ne fait pas double emploi, dit-il, avec le *Moniteur*, mais le complète à beaucoup d'égards, comme sur certains autres elle est complétée par lui. M. Guiffrey fait précéder son travail de la liste des comités institués par les Assemblées constituante et législative et par la Convention, liste indiquant la date de leur institution et celle de leur fin, puis il indique comment le Comité d'Agriculture et de Commerce fut composé, quel furent ses fonctions et ses travaux. Il y a là des faits intéressants : l'auteur ne distingue pas assez les réformes qui améliorent des destructions qui bouleversent. Lorsque le comité propose à l'Assemblée d'abolir les priviléges de la Compagnie des Indes et de la Compagnie du Sénégal, l'auteur appelle cela établir la liberté des mers. Lorsqu'elle supprime les agents de change, les courtiers d'assurance, M. Guiffrey appelle cela débarrasser les transactions commerciales des intermédiaires dispendieux. Malgré cette disposition à tout approuver, il est à souhaiter que l'auteur nous donne l'histoire des autres comités.

— M. de Larcy vient de compléter ses remarquables travaux sur Louis XVI et la période révolutionnaire, — dont nous avons plus d'une fois entretenu nos lecteurs, et que nous espérons voir bientôt réunis en un volume, — par une étude sur le *18 brumaire* [1]. « Le caractère propre du coup d'État du 18 brumaire, dit-il, c'est d'avoir été tellement imposé par la force des choses, tellement inévitable, qu'il s'est accompli de lui-même et en dépit des fautes évidentes de ses organisateurs. C'est l'épilogue fatal du drame ouvert en 1789. De l'ensemble des scènes de ce drame se déduit une loi de l'histoire qui peut se formuler ainsi : les gouvernements purement démocratiques mènent souvent à l'anarchie, et l'anarchie mène toujours au despotisme. » M. de Larcy trace d'une plume ferme et expérimentée le tableau de ces deux journées fameuses qui consacrèrent la domination du pouvoir militaire sur le pouvoir civil, et qui livrèrent la France, dans l'avenir, au jeu des batailles. Il s'élève, en terminant, contre cette opinion, exprimée par M. de Carné, que la crise du 18 brumaire fut l'*éclatante confirmation* des idées de 1789 ; il montre qu'au contraire la Révolution de brumaire était la négation des principes de ceux qui triomphaient, au profit de leurs intérêts personnels : « on sacrifiait les idées, on sauvegardait les intérêts de la Révolution, et cela devait suffire. » C'était la première fois qu'une telle comédie se jouait dans notre pays ; nous l'avons vue depuis se renouveler plus d'une fois...

— M. A. du Chatelier a terminé [2] la publication des correspondances inédites des généraux Travot et Watrin, dont nous avons parlé dans

[1] *Correspondant* du 10 avril 1876.

[2] *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des sciences morales*, livr. de février-mars 1876.

notre dernière livraison. La correspondance de Travot complète ce que l'on savait sur la défaite et l'arrestation de M. de Charette; Travot et Watrin étaient humains; ils recommandaient « la douceur et les ménagements comme les deux grands moyens de ramener les esprits égarés. »

— La *Revue archéologique* s'occupe beaucoup d'épigraphie. M. Ed. Blanc commente l'inscription romaine trouvée à Vence en 1821 et juge qu'on doit lui accorder une créance absolue [1]. M. l'abbé Duchesne donne et explique plusieurs inscriptions grecques trouvées récemment dans la presqu'île de Pallène [2]. M. Georges Perrot [3] fait ressortir l'intérêt d'une inscription en l'honneur de l'empereur Claude gravée sur un autel à Cyzique. On y trouve la confirmation imprévue et le meilleur commentaire d'un passage des *Annales* où Tacite insiste sur l'effet produit en Gaule et dans les pays voisins par la résistance et la défaite de Caractacus. L'exagération de la louange donnée à Claude, au sujet de la soumission de la Bretagne, rend bien le témoignage de l'impression profonde inspirée par ces événements. M. Ant. Héron de Villefosse produit à son tour un certain nombre d'inscriptions latines récemment découvertes en Algérie, dans la province de Constantine [4]. M. Perrot publie des inscriptions inédites trouvées en Asie Mineure, par M. Choisy [5]. M. Robert Mowat publie [6] l'inscription existant sur un fût de colonne milliaire conservé, avec d'autres débris antiques, sur la plate-forme du mont Donon, à la source de la Sarre. Ce texte, qui mentionne un *vicus* gaulois, nommé jusqu'ici le *Vicus Saravus*, est une découverte importante pour la géographie de la Gaule.

— M. Louis Courajod a décrit [7] quatre tombes plates existant encore aujourd'hui dans l'église de l'ancienne abbaye d'Orbais. Ce sont les dernières qui restent des nombreuses tombes d'abbés, lesquelles formaient une partie du pavage. La légende d'une de ces tombes restitue à l'histoire le nom, jusqu'ici inconnu, de Gui de Treveselay, abbé d'Orbais, mort au mois de septembre 1352.

— Pendant que M. le général Cesnola entreprend, dans les ruines d'Amathante, les fouilles que M. G. Colonna Ceccaldi nous fait connaître [8] et qui ont été couronnées de succès, près de nous, en France, dans un marais sis à Entrains, département de la Nièvre, on a

[1] *Revue archéologique*, livr. de mars 1876.
[2] *Id.*, livr. de février 1876.
[3] *Id.*, *ibid.*
[4] *Id.*, livr. de février et mars 1876.
[5] *Id.*, livr. d'avril 1876.
[6] *Id.*, livr. d'avril 1876.
[7] *Id.*, livr. de mars 1876.
[8] *Id.*, livr. de janvier 1876.

découvert une statue colossale d'Apollon assis (hauteur 2m 50). M. Ant. Héron de Villefosse, qui nous en donne la description [1], n'hésite pas à y voir la principale divinité vénérée à Entrains et peut-être le dieu protecteur de toute la contrée. Il ne peut se défendre de rapprocher cette statue d'une plaque de bronze votive découverte, il y a trois ans, dans la même localité, qui a fait l'objet d'une communication de M. Léon Renier à l'Académie des inscriptions.

— Ceux qui s'occupent d'archéologie préhistorique liront avec intérêt l'étude de M. Edmond Blanc sur *les Fouilles de La Tourraque* (Alpes-Maritimes) [2]. Dans le courant de l'année 1874, M. E. Blanc fut informé que des laboureurs avaient mis à jour d'anciennes tombes, avec toute sorte d'objets antiques et de *vieux sous*. Il se rendit aussitôt sur les lieux, et après en avoir examiné l'aspect, il constata qu'il était en présence d'un ancien fort celto-ligure. On commença des fouilles, et c'est le résultat de ces recherches intéressantes que M. E. Blanc livre aujourd'hui au public, avec un savant commentaire.

— A côté du travail de M. Edmond Blanc peut se placer celui de M. L. Revon : *La Haute-Savoie avant les Romains* [3]. C'est la description d'une foule d'objets d'origine gauloise, et qui remontent à l'âge de pierre et à l'âge de bronze : ils ont été découverts pendant ces dernières années sur le sol de la Savoie.

— C'est à ce même domaine de l'archéologie, quoique se rapportant à une époque beaucoup plus rapprochée de nous, que se rattachent les notices archéologiques de M. d'Espinay : la cinquième partie : *Sur la rive gauche de la Loire* [4], décrit successivement les ruines de Saint-Macé et l'église de Cunault; Saint-Eusèbe de Gennes; l'abbaye de Saint-Maur et la Tour de Galles; le prieuré de Saint-Remi-la-Varenne. C'est une promenade archéologique sur les bords de la Loire, et ce travail porte l'empreinte de la remarquable érudition de l'auteur.

— M. Gust. Schlumberger [5], à l'aide de pièces inédites, trace la monographie numismatique de la Rhode byzantine du XIIIe siècle, par conséquent avant la conquête de l'île par les chevaliers de Saint-Jean. Ce travail a pour but de faire connaître en France le mémoire, à peu près introuvable, écrit par M. Lambros, sur les monnaies frappées par les seigneurs grecs de la famille des Gabalas qui dominèrent à Rhodes au commencement du XIIIe siècle. M. Schlumberger complète le mémoire de M. Lombros, présente sur l'attribution d'un groupe de

[1] *Revue archéologique*, livr. de janvier 1876, p. 37.
[2] *Bulletin monumental*, 3e série, t. IV.
[3] *Revue Savoisienne*, de mai 1876.
[4] *Revue de l'Anjou*, mars-avril 1876.
[5] *Revue archéologique*, liv. de mars-avril 1876.

monnaies anonymes une hypothèse quelque peu différente de celle qui a été proposée par le savant hellène, et résume les connaissances qu'on possède sur cette époque encore si obscure de l'histoire de Rhodes.

— M. Schlumberger a donné encore [1] la description de deux sceaux et d'une monnaie d'argent des grands maîtres de l'Hôpital, qui sont tous trois des pièces capitales. Un des sceaux surtout, dont le type est semblable à celui des sceaux connus appartenant aux grands maîtres résidant en Syrie, porte un nom encore totalement inconnu dans la série des grands maîtres retrouvés jusqu'à ce jour, celui de *Rostagnus*. Un *gillato*, au type du grand maître agenouillé, porte le nom et l'écusson d'Antoine Fluviano, grand maître de Rhodes, et doit compter parmi les plus précieuses raretés de la série monétaire des grands maîtres de l'Hôpital.

— Nous devons signaler un intéressant travail de M. l'abbé Ledru : *Les Cordeliers de Notre-Dame de la Salle*, à Précigné [2]. L'auteur raconte la fondation de ce monastère, qui ne remonte qu'à l'année 1610; puis il en fait l'histoire, jusqu'à sa suppression en juillet 1768. La disparition du couvent offre un trait bien touchant. En cette année 1768, la maison de La Salle, n'ayant pas dix Pères, comme le voulait l'acte de fondation, sa suppression fut résolue par une décision du chapitre provincial tenu au couvent d'Ancenis. Les habitants de Précigné s'émurent à cette nouvelle, et les notables prirent la résolution d'écrire au Père provincial pour lui demander le maintien de la maison conventuelle. Malgré cette protestation, que rapporte M. l'abbé Ledru, le couvent fut supprimé ; mais cet acte authentique est une preuve de plus qu'au XVIIIe siècle même, les habitants des campagnes n'avaient point pour les bons religieux, leurs voisins, cette haine farouche dont certains historiens révolutionnaires se plaisent à les gratifier.

— M. Samuel Menjot d'Elbenne vient de donner une savante étude sur *les Sires de Braitel au Maine*, du XIe au XIIIe siècle [3]. L'auteur s'est presque uniquement servi de documents originaux, et son travail éclaire d'un jour nouveau l'histoire du Maine au moyen âge ; il peut même servir à rectifier certaines erreurs ou à compléter certains faits de l'histoire générale.

— M. Sandret vient de publier l'*Aveu et dénombrement de la terre des Rochers* [4], présenté par Mme de Sévigné en 1658. Si tout ce qui touche Mme de Sévigné est, comme le dit l'auteur, assuré d'avance

[1] *Revue archéologique*, liv. de janvier 1876.
[2] *Revue historique et archéologique du Maine*, mars 1876.
[3] *Id., ibid.*
[4] *Revue historique, nobiliaire et biographique*, mars-avril 1876.

d'être bien accueilli, à plus forte raison en est-il ainsi pour un *Aveu*, rendu par elle, de sa terre de prédilection, de ce château des Rochers d'où elle a daté tant de lettres. Quoi de plus intéressant qu'un dénombrement des appartenances et droits seigneuriaux dont l'illustre et spirituelle marquise jouissait en Bretagne? L'original de cet aveu se trouve dans les archives de M. le duc de la Trémoille, et c'est le cinquième aïeul de ce dernier, marquis de Sévigné, qui reconnaît et confesse tenir du roi les seigneuries, appartenances, droits, etc., énoncés dans l'acte. Seulement, pourquoi M. Sandret nous dit-il qu'il publie ce document en entier, *sauf* certains détails qu'il regarde comme inutiles, et qui sont relatifs soit aux terres et à leur contenance, soit aux noms des possesseurs ou tenanciers? Nous pensons que des documents de cette nature méritent d'être publiés intégralement.

— Au moment où les événements politiques dont l'Orient est le théâtre, attirent les regards sur cette contrée, nous croyons utile de signaler les *Itinéraires en Herzégovine* [1] de M. E. de Sainte-Marie. L'auteur étudie sous tous ses aspects ce petit pays, à peine connu il y a quelques années, et désormais célèbre. Il a parcouru, pendant près de trois ans, ces contrées, dont certaines, comme il le dit, ont été aussi peu explorées que l'intérieur de l'Afrique. Le centre de ses opérations est la ville de Mostar, d'où rayonnent ses *Itinéraires*, pour aboutir aux extrémités de la province, à Kognitza, à Yablanitza, à Duono, à Metkovitch, etc., sur un parcours de près de 800 kilomètres. On comprendra mieux encore toute l'importance de ce travail, si l'on songe qu'il n'existe encore aucune carte complète de l'Herzégovine.

— Du travail de M. de Sainte-Marie, passons à la *Notice sur les Basques* [2] de M. V. Derrécagaix, chef d'escadron d'état-major. C'est une étude ethnographique très-savante, et qui offre un intérêt d'actualité au moment où le soulèvement du peuple basque vient d'être étouffé dans le sang. M. Derrécagaix étudie successivement l'état actuel du peuple basque; les principaux ouvrages sur l'origine et le passé de ce peuple; les théories que l'on a imaginées sur l'antiquité des Basques, et notamment celles de G. de Humboldt, de ses disciples et de ses détracteurs; celles de M. A. Chaho, et celles des Anthropologistes. Voici la conclusion de l'auteur: « Les Basques français actuels ne sont établis au nord des Pyrénées que depuis la fin du VIe siècle de notre ère. Ils sont les descendants des Ibères qui ont jadis occupé l'Espagne, qui s'y trouvaient déjà dix siècles avant Jésus-Christ, et qui parlaient le basque. »

— L'étude des dialectes de l'ancienne France intéresse non-seu-

[1] *Bulletin de la Société de géographie*, avril 1876.
[2] *Id.*, avril 1876.

lement la philologie, mais encore l'histoire littéraire de notre pays, et c'est à ce double titre que nous signalons ici la savante étude de M. Gaston Raynaud sur *le Dialecte picard dans le Ponthieu*, d'après les chartes du XIIIe et du XIVe siècles [1]. C'est la thèse que l'auteur présentait l'année dernière à l'École des Chartes pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe. Une partie seulement de cet important travail a paru ; il doit être continué incessamment.

— Nous saluons avec joie l'apparition d'une nouvelle revue provinciale, la *Revue de Champagne et de Brie*, qui compte parmi ses patrons et ses collaborateurs beaucoup de nos amis. La première livraison vient de paraître ; elle contient, entre autres travaux, une *Note* du comte Riant sur *les Œuvres de Gui de Bazoges ;* un article de M. René Kerviler, intitulé : *La Champagne à l'Académie française : Nicolas-Perrot d'Ablancourt ;* des *Étymologies celtiques : Nogent, Vendeuvre, Eburo-Briga, Avrolles*, par M. d'Arbois de Jubainville ; une étude de M. Henri Jadart, de Rethel, sur l'*Utilité de l'histoire locale à propos de la monographie d'une petite ville.*

F. DE FONTAINE.

II. PÉRIODIQUES ITALIENS.

Rome est toujours la ville privilégiée pour les études sur l'antiquité. On n'a qu'à creuser son sol pour en extraire des statues, des inscriptions, tous ces souvenirs impérissables d'une civilisation qui n'est plus. Depuis quelques années, l'édilité romaine ouvre des rues, des places nouvelles, et la colline de l'Esquilin, percée de part en part, voit mettre au jour son sol primitif ; il est plus profond de 3 mètres que le sol existant à l'âge impérial, lequel à son tour a été surmonté par 3 mètres de déblais, que recouvre aujourd'hui le sol moderne. La commission d'archéologie municipale, épiant avec une noble passion pour la science toutes les indications que peuvent donner les fouilles commencées, s'empresse souvent, lorsqu'elle espère rencontrer un monument important, de poursuivre les recherches en dehors du tracé officiel. Et comment n'en pas rencontrer ? On est là près de l'emplacement de l'ancien *agger* de Servius, dont on suit aujourd'hui, mieux que par le passé, l'enceinte antique, car on l'a retrouvée traversant la nouvelle place Manfredo Fanti, qu'elle coupe en deux parties d'inégale grandeur ; on est sur l'emplacement du forum Esquilin, au milieu d'un cimetière

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1re et 2e livr. de 1876.

abandonné au temps d'Auguste, sans être détruit, pour être remplacé, peu à peu, par les jardins des plus riches citoyens de Rome, jardins de Mécène, jardins de Taurus, jardins de Torquatus, et ces jardins de Licinius, auxquels appartient le magnifique nymphée connu sous le nom de temple de Minerve-Medica. MM. Lanciani, Charles-Louis Visconti, Henzen, le P. Bruzza viennent tour à tour énumérer, dans le *Bullettino della Commissione archeologica municipale*, les monuments mis en lumière, en les faisant revivre par de savants commentaires.

Grâce aux soixante et une inscriptions, ou fragments d'inscriptions, recueillies dans ces lieux, M. Henzen nous révèle un fait peu connu, à savoir, que les soldats adressaient leurs prières aux dieux dans des temples particuliers, *Jovi sancto, Deo sancto, Diis sanctis patriis.* Les empereurs tenaient à séparer les soldats du peuple, pour mieux les avoir sous leur dépendance, et appuyer sur eux leur pouvoir. On savait déjà que Septime-Sévère avait rempli les cohortes d'éléments barbares ; les pierres réunies ici viennent attester ce fait, en nous donnant le nom de soldats nés dans la Thrace, la Macédoine, la Dalmatie, la Belgique et la Germanie. M. Ch.-Louis Visconti[1] nous fait à son tour constater, une fois de plus, ce grand mouvement vers les idées religieuses et les rites d'Orient qui, après la venue du Sauveur, et surtout au temps des Antonins, se répandit à Rome pour envahir tout le polythéisme. Le rite qui eut le plus de sectateurs fut assurément celui de Mithra ; mais un autre culte a laissé aussi des traces nombreuses de sa faveur, c'est celui de Jupiter Dolichénus, ainsi appelé de la ville de Dolichène, en Syrie. Les quatre monuments avec inscriptions, trouvés sur l'Esquilin, viennent attester son existence sur cette colline; c'est le troisième centre reconnu à Rome : les deux autres sont sur l'Aventin et au Transtévère. Ce culte, attesté aujourd'hui par près de quatre-vingts inscriptions, et importé sans doute à Rome par les légions en quartier dans l'Orient, était une de ces idolâtries du Soleil et de la Nature, fondement de la religion nationale de la Syrie. Le Soleil fut naturellement assimilé par les Romains à leur Jupiter ; comme le dieu Mithra, le Jupiter Dolychénus était revêtu du bonnet phrygien.

J'ai dit que les fouilles étaient ouvertes sur l'emplacement d'un antique cimetière : on a rencontré en effet plusieurs *puticoli*, construits en pierre avec ciment, dont chaque *cella*, indépendante de la *cella* voisine, peut mesurer 4 ou 5 mètres. Ces *puticoli* ont été le troisième mode d'ensevelissement qui a été en usage sur l'Esquilin : le plus ancien fut celui des hypogées creusés dans la roche ; il fut remplacé par l'usage des sarcophages séparés, auxquels succédèrent les

[1] *Bullettino della Commiss. archeologica*, déc. 1875.

puteoli. A ces trois modes ou systèmes d'ensevelissement, correspondent trois types divers d'objets funèbres [1].

De nombreuses statues, ou fragments de statues, ont été trouvés dans les fouilles, et M. Visconti signale entre autres deux belles statues de Terpsichore et de Polymnie. Pour placer ces marbres, il a fallu construire un musée nouveau, dans cette Rome qui en possède un si grand nombre, tant les anciens sont déjà remplis ! Alors, en creusant les fondations de la nouvelle bâtisse, à la suite du Musée capitolin, on a rencontré une substruction antique semblable à celle trouvée quelques pas plus loin en 1865, dans le jardin du palais Cafarelli. Cette substruction, autour de laquelle on a trouvé des colonnes énormes, de riches pilastres, appartient assurément au temple de Jupiter capitolin, et vient, comme nous le dit M. Lanciani [2], démontrer encore, par une preuve palpable, la position longtemps controversée de cet édifice. Les uns prétendaient qu'il avait été placé à l'est, à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'église de l'Ara Cœli ; les autres, reconnaissant dans ce sommet occupé par l'Ara Cœli l'emplacement de la citadelle, mettaient le temple de Jupiter sur le sommet occidental de la double colline, là où est la maison de l'Institut archéologique et le palais de l'ambassade de Prusse. Le savant et zélé M. Lanciani a pris occasion de la récente découverte, pour reprendre la question et parler de ce temple de Jupiter placé sur l'élévation du *capitolium* par opposition à l'élévation appelée *arx*. Ce temple, partagé en trois *sacraria*, celui de Jupiter au centre, de Minerve à droite, de Junon à gauche, triade capitoline dont de nombreux bas-reliefs ont, comme on le sait, rappelé le souvenir, fut démoli quatre fois et réédifié une cinquième fois par Domitien, mais avec plus de magnificence alors que par le passé. On y voyait de hautes colonnes d'un diamètre de 2 mètres 10 centimètres en marbre pentélique. Or, précisément, les nombreux fragments trouvés dans les décombres sont de ce marbre. Au XVIe siècle on en avait déjà découvert un grand nombre, et c'est dans ces blocs que furent sculptées les statues qui ornent aujourd'hui l'église de Santa-Maria-della-Pace.

— Combien les amateurs de l'antiquité classique ont donc à se réjouir de ces fouilles, qui viennent confirmer ou rectifier les connaissances acquises ! Mais les amateurs des antiquités chrétiennes n'ont pas moins à se féliciter des travaux poursuivis par la Commission d'archéologie pontificale, si empressée à fournir au savant commandeur de Rossi le moyen de reconstituer l'histoire des premiers cimetières de la campagne de Rome. Le troisième volume de ce magnifique ouvrage, *Roma sotteranea*, qui sera l'éternel honneur de M. de Rossi, allait voir

[1] *Bullettino della Commiss.*, avril-juin 1875.
[2] *Id.*, déc. 1875.

le jour, lorsque la publication a été retardée par les découvertes que l'on espère voir chaque jour sortir des fouilles poursuivies au cimetière de Callixte. Déjà, au mois de juin 1875, on avait mis au jour un fragment de l'éloge en vers du diacre Rédemptus, gravé en caractères damasiens ; mais combien il serait important de trouver les sépulcres historiques de ces Grecs, venus idolâtres à Rome, convertis ensuite au christianisme, puis arrêtés et martyrisés dans l'Arénaire, où Hippolyte, le principal d'entre eux, avait coutume de les réunir aux temps de la persécution de Valérien. Dans l'Arénaire, ai-je dit, et voilà, en effet, où réside la difficulté de l'entreprise. M. de Rossi la décrit [1], et avec émotion il en redit les dangereuses péripéties. On ne trouve plus ici le tuf résistant : on est dans le sable; or il faut soutenir ce sable pour empêcher les éboulements, et s'il faut être hardi pour arriver aux découvertes, il faut se montrer prudent afin d'éviter les accidents. Souvent on n'a que le temps à peine d'apercevoir les inscriptions rendues à la lumière, et qui, presque aussitôt, de nouveau ensevelies, vont disparaître à la suite d'un éboulement. On a relevé ainsi cette inscription : Basileus... ad Dominum. Or *Dominum*, c'est le mot qui a fait battre les cœurs, car *dominus* désigne le martyr : on est donc près du sépulcre d'un martyr, et quel martyr si ce n'est celui-là même dont M. de Rossi poursuit la trace, saint Hippolyte ? Il faut lire ces pages dans le *Bullettino di archeologia cristiana*, dont tout prêtre et tout chrétien devrait être le lecteur assidu.

— Plus faciles à faire sont les fouilles entreprises à ciel ouvert, par exemple autour de ce monument que Mgr de Mérode avait commencé de déblayer, au-dessus du cimetière de Callixte. Là, une découverte de haute valeur, au jugement de M. de Rossi, a couronné les recherches. Du côté du midi, on a reconnu l'ancien mur d'enceinte qui fermait l'*area* du cimetière chrétien et la séparait des terres et *areæ* voisines. Or, ce mur se rapporte précisément au point même que l'analyse architectonique du souterrain, faite par M. Michel de Rossi, avait montré être celui de la limite méridionale de la première *area* du cimetière de Callixte. Une si parfaite concordance, sur terre et sous terre, confirme, par une preuve palpable, la vérité de la doctrine sur la légalité des premiers cimetières chrétiens, et convertit en fait la présomption que les *areæ* sous lesquelles ont été creusés les souterrains, ont été, dans l'origine, mesurées et légalement déterminées à la surface du sol. M. de Rossi fait ressortir toute l'importance de cette découverte.

— Parmi les objets trouvés sur l'Esquilin, il y en a de chrétiens, et M. de Rossi signale un médaillon en forme de poisson, dont la queue recourbée forme l'anneau par lequel il était suspendu. Il fut trouvé dans une tombe, près de Sainte-Marie-Majeure, et M. de Rossi juge qu'il doit

[1] *Bullettino di archeologia cristiana*, 1875, 4e disp.

être de la fin du IIIe siècle ou du commencement du IVe, bien que l'histoire des tombeaux près de Sainte-Marie-Majeure engage à le reporter au VIe siècle. Mais alors, il n'est pas probable que l'on se servît de médaillons en forme de poissons.

— A Baccano, on a découvert le tombeau de saint Alexandre, évêque et martyr, et on a reconnu une partie de son antique autel, dont M. de Rossi est devenu l'acquéreur. Cet autel, qui porte l'alpha et l'oméga de chaque côté du monogramme constantinien, est le plus ancien exemple des tables eucharistiques que l'on connaisse : il peut remonter à la première partie du IVe siècle.

— M. de Rossi consacre un article à l'abbaye de Saint-Pierre-de-Ferentillo, dans le duché de Spolète [1], et le même *Bullettino* en a un autre sur quatre inscriptions, découvertes en Afrique, concernant les martyrs à Milah-Sétif, et un lieu incertain entre Ghelma et Constantine. Ces inscriptions, donnant le nom de martyrs inconnus à l'histoire, viennent attester encore la grande lacune qui existe dans les fastes sacrés de l'Afrique chrétienne. On peut alors tirer, comme le fait M. de Rossi, cette conséquence que, plus on étudie l'histoire et les monuments des siècles de persécution, plus on se persuade que le nombre des martyrs dont on ne connaît pas même le nom est très-considérable.

— Un autre article [2], sur le pavé de Santa-Maria-in-Castello di Corneto-Tarquinia, est très-intéressant : il ne reste que la moitié de ce pavé, et cette moitié renferme plus de 150 fragments d'inscriptions dont une est étrusque, six sont latines-païennes et dont le reste appartient aux marbres extraits des Catacombes romaines. Ce pavé, en effet, a été travaillé à Rome, par des marbriers romains, qui expédiaient ensuite leurs ouvrages aux villes d'alentour : plusieurs y ont mis leurs noms ; on a retrouvé ainsi plusieurs générations de Cosmati, un Vassalettus, qui décora le beau cloître de Saint-Jean-de-Latran, etc... Malheureusement, ces artistes marbriers, pour faire leur *opus Alexandrinum*, aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, ont dévasté les cimetières souterrains et ont scié les marbres qu'ils en extrayaient, au grand détriment de la science qui regrette aujourd'hui ces pertes irréparables.

— M. de Rossi a des élèves, et, avec désintéressement, il leur livre les notes qu'il a recueillies dans de précédentes explorations. C'est aidé de ce concours que M. H. Stevenson [3] a écrit, sur le cimetière de Saint-Zotique, situé au Xe mille de Rome sur la voie Labienne, un mémoire plein d'érudition et de critique.

— Si les tombeaux des martyrs sont honorés, les lieux où ils ont

[1] *Bullettino di archeologia cristiana*, 1875, nº 4.
[2] *Id.*, 1875, nº 3.
[3] *Opuscoli religiosi* de Modène, nov. et déc. 1875, janvier et février 1876.

subi leur supplice doivent l'être également. Mais comment reconnaître cet emplacement? On s'est occupé de déterminer celui où saint Sébastien fut percé de flèches [1] ; on a publié à ce sujet plusieurs documents intéressants : 1° un mémoire du cardinal Giustiniani ; 2° une lettre d'Antoine Bosio à l'abbé Crescenzio sur le mémoire du cardinal; 3° une lettre du garde des archives du Vatican, Michel Lonigo, à Urbain VIII ; 4° une réponse à cette lettre de Lonigo, par le célèbre auteur des *Grotte Vaticane*, Torrigi.

— Le même recueil *Il Papato* contient, dans chacun de ses numéros, une suite d'articles où l'on expose des faits nombreux, déjà connus il est vrai, mais cependant toujours ignorés par tant d'écrivains irréligieux. Tantôt on réfute les erreurs des partisans de Dollinger sur les appels au souverain pontife, tantôt on parle des erreurs historiques sur la primauté et l'infaillibilité des papes; ou bien, plaçant la papauté en présence de ses détracteurs dans l'ordre religieux, civil, politique et scientifique, on fait connaître les témoignages qu'ont rendus à l'Église, les grands saints, les grands citoyens, les grands savants, les grands artistes. Dans un article [2] on examine les assertions d'Amédée Thierry contre le pape Eleuthère, qui aurait soutenu, dit-on, les erreurs du Montanisme. Dans un autre [3] on réfute l'accusation portée contre le pape Étienne III, et renouvelée par Grégorovius, d'avoir fondé la domination des papes en Italie en excitant les peuples à se révolter contre les Lombards.

— Cette époque fournit toujours un thème abondant de dissertations. Combien de fois n'a-t-on pas parlé, depuis Manzoni, qui le premier étudia la question, des conditions du royaume lombard au temps de la conquête franque, question compliquée d'où découle nécessairement celle de l'origine des communes italiennes? M. Malfatti la reprend de nouveau [4], et entre ces deux opinions : les Lombards se sont fondus en un peuple avec les Romains, ou les Lombards sont restés comme une armée victorieuse au milieu d'une terre ennémie, notre auteur trouve la première plus vraie que la seconde. Sans doute Paul Diacre a exagéré la félicité des années d'Autaris, mais Luitprand a réellement mis un certain calme dans le royaume. Les lois lombardes, dit M. Malfatti, sans égaler les lois romaines, sont supérieures à celles des Francs, et la conquête franque fut favorisée par la discorde des grands Lombards, plutôt que par l'empressement des peuples impatients de secouer un joug qui, dit-on, n'existait pas.

— M. le professeur Louis Vitale parle de la consultation donnée au roi Pépin par le pape Zacharie [5]. Il croit que le fait n'a pas eu lieu,

[1] *Il Papato*, 27 janvier 12 et 27 mars, 12 avril 1876.
[2] *Id.*, 27 février 1876.
[3] *Id.*, 27 avril 1876.
[4] *Revista Europea*, 1er mai 1876.
[5] *Revista universale*, nov. 1875.

que cette croyance, dont on trouve les traces seulement cent cinquante ans plus tard, naquit en Germanie probablement, pour préparer l'opinion à un nouveau transfert de la couronne, par l'autorité pontificale, des Carlovingiens aux princes de Germanie. On s'étonne que M. Vitale n'ait pas parlé de la savante dissertation de M. l'abbé Mury, publiée ici même sur ce sujet.

— C'est le despotisme pontifical, dit-on, qui s'établissait ainsi, et on a de même soutenu que Grégoire VII tyrannisa l'Église et fit des conciles les dociles instruments de sa volonté. L'auteur d'une dissertation insérée dans *Il Papato* [1] établit, au contraire, que Grégoire VII, comme les autres papes, loin d'être despote, soutint les aspirations vers la liberté. Voici, en effet, que tous les catholiques célèbrent en cette année le septième centenaire de la bataille de Legnano, remportée sur l'empereur Barberousse par les communes lombardes, unies au pape Alexandre III. La fête, célébrée par les Allemands en souvenir d'Arminius, qui défit une fois les légions romaines, a donné naturellement la pensée de célébrer la défaite des légions germaniques dans les plaines de la Lombardie. Mais cette pensée, née dans le cœur des catholiques italiens, a été repoussée, ou du moins accueillie très-froidement par les libéraux italiens; ils ont craint sans doute de froisser l'amour-propre de leur protecteur actuel l'empereur d'Allemagne, et ils ont voulu appuyer leur politique par le silence de l'histoire. Ainsi le professeur Bertolini s'est efforcé de nier l'importance historique de la bataille de Legnano [2]. Une paix entre Frédéric Ier et la ligue lombarde, disait M. Bartolini, appuyé du jurisconsulte Ficker, pouvait être conclue deux ans avant Legnano, si la Ligue ne l'avait refusée, après avoir cependant accepté l'arbitrage des consuls de Crémone qui signèrent le compromis. Après la bataille, les conditions de la paix furent bien moins avantageuses que celles obtenues précédemment, d'où il suit que la bataille, nulle au point de vue militaire, fut désastreuse au point de vue politique. Beaucoup d'écrivains ont réfuté le professeur Bertolini : M. Desimoni [3], le professeur Gamba [4], l'avocat Confori [5], et un des rédacteurs de la *Civiltà cattolica* [6] ont montré que M. Bertolini avait travesti les faits ; que le document cité était un projet de traité pour la paix désirée par la Ligue, mais n'était pas le traité lui-même ; que la bataille de Legnano, loin d'en avoir empêché la conclusion, loin de l'avoir rendue moins avantageuse, ouvrit les yeux aux partisans quand même de la soumission, et sauva l'Italie de l'ingérence germanique. Tous ces

[1] Livraison du 27 mars 1876.
[2] *Nuova Antologia*, déc. 1875.
[3] *Giornale ligustico di archeologia, storia e belle arti*, janvier 1876.
[4] *La Scuola cattolica*, 31 mars 1876.
[5] *Il Papato*, 12 avril 1876.
[6] Livraison du 15 avril 1876.

auteurs rappellent que le protestant allemand Grégorovius appela la bataille de Legnano le Marathon des républiques lombardes, car elle assura la liberté de l'Église et celle de l'Italie, contre le schisme et contre l'Allemagne qui les menaçait ; tous signalent l'opportunité de rappeler ces souvenirs, au moment où l'on veut replacer l'Italie sous le joug allemand, où l'on veut séparer et mettre en opposition la cause de l'Italie avec celle de l'Église, alors si étroitement unies. Aussi le conseil supérieur de la Société de la jeunesse catholique italienne a-t-il convié les catholiques italiens, au souvenir de cette victoire, à concevoir l'espérance de voir rétablir l'harmonie entre la liberté de la patrie et l'indépendance du pape [1]. On a parlé de placer à cette occasion, dans la cathédrale d'Alexandrie, les statues des saints protecteurs des vingt-quatre cités unies en 1176 pour défendre l'Église et la patrie ; on a parlé aussi d'envoyer les représentants de ces cités à Rome, au Vatican, jurer foi, reconnaissance et espérance à l'immortel successeur d'Alexandre III, à Pie IX [2]. La Sicile tient à ne pas être absente de cette fête, et *Il papato* [3] expose, d'après la *Sicilia cattolica* de Palerme, les motifs de cette revendication, puisque Alexandre III, dit l'auteur, fut soutenu dans la lutte par un roi de Sicile.

— C'est le règne d'un roi de Sicile, de Martin Ier, qui est éclairé par les documents publiés par M. Starabba [4] ; conservés à Barcelone dans les archives du royaume d'Aragon, ils ont été communiqués à M. Starabba par M. de Boffarull, garde de ces archives.

— Les Italiens, on le voit, ne délaissent pas leur gloire passée ; mais le patriotisme ne les emporte-t-il pas parfois au-delà de ce qui est permis par l'état actuel de la science, par exemple dans la question du pays où fut écrite l'*Imitation de Jésus-Christ?* On se rappelle les articles publiés dans la *Civiltà cattolica*. L'auteur, le P. Camille Mella, les a fait tirer à part, et les rédacteurs de la *Civiltà* en prennent occasion de revenir sur ce sujet ; car, disent-ils, il faut lutter ici contre l'amour-propre national de deux grands peuples, alors que, regardant comme établie l'authenticité des monuments qui militent en faveur de Gersen, ils concluent que les droits de l'Italie sur l'*Imitation de Jésus-Christ* sont établis [5].

— L'abbé Uccelli [6] examine les relations de Grégoire X et de saint Thomas lors du concile de Lyon, et discute les diverses opinions émises sur la mort du Docteur Angélique.

[1] *La scienza e la fede*, 31 janvier 1876.
[2] Ces fêtes ont eu lieu le 29 mai dernier, avec un éclat dont les journaux nous ont apporté l'expression.
[3] Livraison du 1er mai 1876.
[4] *Archivio storico siciliano*, 1875, 2e fasc.
[5] *Civiltà cattolica*, 5 février 1876.
[6] *Il Papato*, 12 mars et 12 avril 1876.

— M. C. Desimoni, en rendant compte [1] du livre de l'Américain Henri Harisse, les *Colombo*, montre qu'il faut distinguer le Colombo de France, Guillaume de Casenove, que Leibniz a cru être Christophe Colomb, d'avec la famille du fameux navigateur. Sera-t-il béatifié comme le demande M. Roselly de Lorgues dans son livre et les rédacteurs de la *Civiltà* [2]? La *Civiltà* admire que, dans un temps où l'on parle de progrès, on reconnaisse que Christophe Colomb découvrit le nouveau monde par zèle pour la gloire de Jésus-Christ et l'agrandissement de l'Église. Est-ce bien exclusivement le mobile qui l'a fait aller dans les Indes, se demande M. Sanguinetti dans le *Giornale Ligustico* [3]? Et lors même qu'il aurait existé, n'y a-t-il point à expliquer bien des questions préalables, celle, par exemple, de la légitimité de son fils Fernando? M. Sanguinetti trouve que M. Roselly de Lorgues a substitué ici le sentiment à la critique historique, et il lui reproche d'appuyer son argumentation de la sainteté de Christophe Colomb sur une supposition fausse, à savoir, que l'histoire du fameux navigateur a été, depuis quatre siècles, altérée par les historiens modernes sur un fait très-essentiel, ses relations avec Béatrix Enriquez, et partant sur la légitimité de Fernando. D'accord avec M. Harisse, dans son livre sur Fernando, M. Sanguinetti rappelle ces paroles du testament de Christophe Colomb : « Je dis et ordonne à Diégo, mon fils, et à ses héritiers de payer toutes mes dettes.... et lui ordonne d'avoir en recommandation Béatrix Enriquez, mère de D. Fernando mon fils, afin qu'elle puisse vivre honorablement, comme une personne à qui je suis grandement redevable. Qu'il en soit ainsi pour décharger ma conscience, car cela pèse beaucoup sur mon âme. Je ne puis ici en dire la raison. » Ce texte est assez clair, dit M. Sanguinetti, et M. Roselly de Lorgues, à son avis, ne l'a pas réfuté. Il y a aussi plusieurs autres difficultés, continue le professeur, et en soutenant que l'histoire de Christophe Colomb est bien connue, il affirme qu'il n'y a dans le livre de M. Roselly de Lorgues que des phrases sonores et des invectives pour attirer l'attention. Cet article, bien fait, appelle une réfutation.

— M. de Gubernatis a rédigé un mémoire sur les voyageurs italiens dans les Indes Orientales : il y est parlé d'un habitant de San-Stéfano près de Gènes, nommé Jérôme, qui, en compagnie de Jérôme Adorno, alla, avant 1490, à Calicut, sur la côte de Coromandel, dans le royaume d'Ava et jusqu'à Sumatra [4]. M. Belgrano cite à son tour un décret du doge de Venise, en date du 18 juin 1506, où il est parlé de *mittendis*

[1] *Giornale Ligustico*, avril et mai 1875.
[2] Livraison du 4 sept. 1875.
[3] *Id.*, de sept. oct. 1875.
[4] *Giornale Ligustico*, avril 1875.

navibus in Indiam ; et pour une époque plus rapprochée de nous, il donne d'intéressants détails sur les rapports entre Thomas Kynner et la Compagnie génoise des Indes, établie à Gênes en 1647 [1].

— M. Negri donne [2] une histoire du concile de Bâle, où il y aurait des réserves à faire au sujet du rôle d'Eugène IV, mais il accorde de justes éloges à Nicolas V. — D'où était ce souverain Pontife ? est-il né à Pise ou à Sarzane ? M. Achille Negri [3] discute les opinions opposées de ces deux biographes, et donne les preuves qui militent en faveur de Sarzane.

— La *Civiltà cattolica* vient d'achever [4] son long récit des destins de Rome par l'histoire de la restitution du territoire de Commachio en 1725. On a raconté dans ces articles les luttes et les victoires des Papes au sujet de leur souveraineté temporelle, et les faits ont montré, disent les rédacteurs de la *Civiltà*, l'invincible loi de la Providence, qu'aux Papes a été donné le sceptre royal de Rome comme garantie de leur souveraineté spirituelle.

— Au milieu des travaux pratiqués sur l'Esquilin, on a détruit le monument élevé en souvenir de la réconciliation d'Henri IV avec l'Église romaine [5]. Renversé déjà en 1744, il avait été relevé par Benoît XIV, mais d'une manière plus simple, sans le ciborium soutenu par quatre colonnes de granit blanc qui d'abord s'élevait au-dessus du crucifix. Ne rencontrera-t-on plus dans la Ville éternelle le souvenir de ce grand fait de notre histoire ?

— Les nièces de Mazarin ont laissé après elles une assez triste célébrité. M. A. D. Perrero [6], grâce à de nombreux documents (seulement il n'indique pas d'où ils sont tirés), raconte le séjour que firent à la cour de Turin Hortense Mancini, mariée au duc de Mazarin, et Marie Mancini, mariée au prince Colonna. Après d'étranges pérégrinations, entreprises dans le but commun de se soustraire chacune au pouvoir de leurs maris, les deux princesses reçurent l'hospitalité du duc Emmanuel. Dans son récit, M. Perrero relève plusieurs inexactitudes de M. Amédée Renée, et complète surtout ce qu'il dit à ce sujet.

— M. Néri, en parlant du règne de Louis XIV [7], fait deux parts dans le règne du grand roi : il loue la première, mais condamne la politique extérieure de la seconde, inspirée, dit-il, par un esprit de conquête aidé d'une diplomatie déshonnête, orgueilleuse, qui à la fin souleva toute l'Europe contre lui.

[1] *Giornale Ligustico*, avril 1875.
[2] *Id.*, octobre 1875.
[3] *Id.*, sept. oct. 1875.
[4] Livraison du 4 déc. 1875.
[5] *La Scienza e la fede*, 31 oct. 1875.
[6] *Curiosita e ricerche di storia subalpina*, puntata V, 1875.
[7] *Giornale Ligustico*, mars 1876.

— M. Maximilien Spinola a donné [1] une étude intéressante sur les derniers temps de la domination de Gênes sur la Corse. Ce fut avec l'aide du grand-duc de Toscane, du roi de Sardaigne, de la Hollande, de l'Angleterre et de l'Autriche, que Pasquale de Paoli battit les troupes mercenaires de la république de Gênes, considérée alors comme l'alliée des Bourbons. Paoli s'opposa aux accommodements proposés par le duc de Choiseul et acceptés par Gênes; cette résistance fut la cause de la rupture avec la république : Gênes traita avec la France de la cession de la Corse, tandis que Paoli, pensionné par le roi d'Angleterre, qui le réservait en cas de guerre contre la France pour le lancer dans son île, ne cessait de poursuivre Gênes de sa haine. On le vit lorsqu'en 1790, arrivé à Paris comme un chaud partisan de la Révolution, il revint en Corse. Plusieurs de ces particularités étaient encore peu connues.

— On sait, au contraire, les erreurs de l'historien Botta, que le savant abbé Cavedoni a relevées dans un excellent mémoire; un article des *Curiosita e ricerche di storia subalpina* [2] constate que Botta fut arrêté en 1794, et non en 1792 comme on le disait, et qu'on l'emprisonna parce qu'il voulait tout simplement révolutionner le Piémont. Ils voulaient aussi faire une révolution, ces lettrés piémontais, vénitiens et lombards, groupés à Milan autour du *Conciliatore*, journal dont M. Cantù écrit l'histoire, comme un épisode du libéralisme lombard [3]. Le *Conciliatore*, fondé par le comte Porro, grand ami de Confalonieri et de Silvio Pellico, auquel il confia l'éducation de ses fils, parut le 3 septembre 1818, et cessa de paraître le 17 octobre 1819.

En citant les lettres de Porro à Confalonieri, les lettres de Borsieri, etc., M. Cantù montre l'activité intellectuelle qui régnait alors en Lombardie. Le *Conciliatore* voulait unir l'école classique et l'école romantique : on y traduisait Schiller, on y parlait industrie, et en économie politique on y combattait le système protectioniste. C'est très-bien; mais en même temps de Brème y résumait l'*Histoire de l'Inquisition* de Llorente; on exaltait en politique les esprits qu'en littérature on voulait apaiser. Ces querelles littéraires ne cachaient-elles pas d'autres visées? la *Civiltà* l'indique [4], en parlant des premiers travaux de Mazzini sur les romantiques et les classiques. La franc-maçonnerie avait séduit ces esprits généreux ; aussi le comte Balbo, patriote comme aucun d'eux ne le fut, les domine-t-il toujours des hauteurs de sa foi. M. Attilio Carle [5] paraît embarrassé de montrer le comte Balbo tel qu'il était, et il s'efforce d'adapter aux idées politiques de beaucoup d'Italiens les opinions religieuses du grand patriote et du vaillant chré-

[1] *Giornale Ligustico*, août, sept., nov. 1875.
[2] Punt. V, 1875.
[3] *Archivio storico italiano*, 1a disp. 1876.
[4] Livraison du 19 février 1876.
[5] *Revista universale*, février, mars 1876.

tien; mais c'est en vain, car Balbo, dont les *Speranze d'Italia* donnèrent en 1840 un but au mouvement national, voulait pour l'Italie l'indépendance, mais non l'unité ; il tenait à conserver les princes à la tête des petits États, et à leur tête il plaçait toujours le Pape. Aussi les Mazziniens se plaignaient-ils de lui. Je le crois bien, car que poursuivaient les Mazziniens, si ce n'est la ruine de ce que Balbo aimait le plus : la religion et la liberté ? « Le but unique de la Maçonnerie, écrivait un des chefs de la haute Vente, est celui de Voltaire et de la Révolution française, c'est-à-dire, l'anéantissement complet du catholicisme et même de l'idée chrétienne.» Pour atteindre ce but, la franc-maçonnerie gâta et corrompit, dit la *Civiltà*, tout le naturel et légitime mouvement de 89. Il y a là deux partis : la Maçonnerie, ou la partie théorique, la direction, le gouvernement; et la Charbonnerie qui, antérieure à 1815, est la partie pratique, celle qui exécute les plans conçus. Les chefs de la haute Vente, dont la *Civiltà* nous donne des lettres, ont eu une action réelle. M. Crétineau-Joly avait déjà publié ces renseignements dans son *Église romaine en face de la Révolution;* mais la *Civiltà* les reprend et les complète par les détails les plus piquants. Pourquoi ne dévoile-t-elle, pas à cette heure où ils appartiennent à l'histoire, les vrais noms des Nubius, des Vindice, des Beppo, pseudonymes des chefs mystérieux qui travaillèrent si activement à corrompre l'Église. Mazzini avec sa *Jeune Italie,* voulut se passer d'eux : la haute Vente décida qu'il serait assassiné ; mais Mazzini prévint le coup, et le chef de la haute Vente, Nubius, vit soudain ses facultés intellectuelles se troubler. Avait-il pris quelque breuvage secret ?... Toujours est-il qu'il finit tristement sa vie dans l'imbécillité, lui qui rêvait déjà, grâce à une corruption savante, de réduire l'Église à sa merci. Aujourd'hui encore, les sectateurs de Mazzini, les *sinistri*, et les successeurs de Nubius, les *dexteri*, se disputent l'influence. On voit de quel intérêt sont ces articles de la *Civiltà*, et quelle lumière ils jettent sur les événements contemporains.

HENRI DE L'ÉPINOIS.

III. PÉRIODIQUES RUSSES.

Les *Russes devant Constantinople* (en 865) — tel est le titre et le sujet du premier chapitre de la nouvelle *Histoire de Russie*, due à la plume élégante et exercée de M. Ilovaïski, et dont il vient de publier la première partie [1]. Elle se termine par la prise de la même ville par

[1] Moscou, 1876, in-8° de VIII et 333 p.

les Latins (en 1204). C'est de cet ouvrage qu'a été détaché l'intéressant fragment publié dans la *Russie ancienne et moderne*[1], sous le titre : *Sviatoslav et Tzimiscès*. Le même auteur y a inséré sa *Réponse définitive aux normanistes ses adversaires* (MM. Vasilievski et Kunik)[2]. On le sait, M. Ilovaïski rejette la théorie de l'origine scandinave des Russes, ainsi que le récit de la chronique attribuée à Nestor, touchant l'arrivée de Rurik. Selon lui, les Russes des anciens auteurs étaient de race slave et habitaient les pays avoisinant la mer Noire et celle d'Asov bien avant l'année 862, date à laquelle, d'après le chroniqueur, Rurik serait venu d'au-delà de la mer Baltique. Aussi, dans son histoire, commence-t-il la série des princes Kioviens par Igor, sans dire un mo de Rurik, sauf à renvoyer le lecteur à ses *Recherches sur les origines russes*[3], où il a réuni, en les refondant, tous les écrits qu'il avait publiés dans diverses *Revues*, relativement à cette question. Ce volume où l'on trouve également la *Réponse définitive*, sert d'introduction à son *Histoire de Russie*, laquelle, disons-le en passant, se composera de trois volumes et aura, nous l'espérons, des destinées plus heureuses que celle de M. Bestoujev-Rumine, dont nous attendons en vain la continuation. Dans la même *Revue* de M. Schoubinski, on trouve un fort intéressant travail de M. Samokvasov intitulé : *Les anciens tumuli et leur importance pour la science*[4]. Les fouilles que l'auteur a faites dans la province de Tchernigov, pays des anciens Sévériens, l'ont amené à conclure à l'identité de ceux-ci avec les Russes du xe siècle, dont parle Ibn-Foszlan, et qui venaient faire du trafic dans la ville de Bolgari, capitale des Bulgares du Volga, où l'auteur arabe les a vus lui-même. Or la chronique de Nestor dit formellement que les Sévériens avaient l'habitude de brûler les corps des défunts et d'élever sur leurs restes des *tumuli*. D'après M. Samokvasov, ces fouilles justifient l'opinion de Schafarik disant que les pays des Slaves situés entre les mers Baltique et Noire étaient, avant 862, bien plus peuplés et civilisés qu'on ne le pense généralement. — Il y en a qui, avec M. Stcheglov, repoussent la théorie scandinave des origines russes, sans adopter celle que défend M. Ilovaïski. S'appuyant sur les témoignages des écrivains arabes, ils prétendent que les Russes dont parle la chronique kiovienne habitaient la région du moyen Volga, et en partant de là, ils interprètent à leur manière les *premières pages de l'histoire russe*[5]. M. Stcheglov invoque aussi en sa faveur les fouilles archéologiques faites par M. le comte Ouvarov dans ladite région, ainsi que le témoi-

[1] Livraison de janvier 1876.
[2] *Id.*, n°s 2 et 3.
[3] *Rozyskaniia o natchalé Rousi*, Moscou, 1876, in-8° de VIII et 466 p.
[4] Livraisons 4 et 5.
[5] C'est le titre que porte le travail de M. Stcheglov, publié dans la *Revue du minist. de l'Instr. publique*, livr. de mars et avril 1876.

gnage d'Ibn-Foszlan et d'Ibn-Dasta, et il reste persuadé que les Russes dont parlent les deux écrivains arabes ne sont autres que les Mériens, anciens habitants des provinces actuelles de Vladimir et de Jaroslav, où les fouilles ont eu lieu. Ce n'est pas l'endroit de mentionner les autres théories qui ont cours parmi les auteurs au sujet des origines russes. Cette question, quoi qu'on en dise, n'est pas encore résolue, malgré les nombreux écrits qu'elle a inspirés, et dont M. Kunik, académicien, celui en qui l'école scandinave a, sans contredit, son représentant le plus autorisé, a donné récemment une liste à peu près complète. On la trouve dans les mémoires de l'Académie, section de la langue russe [1], à la suite du travail de M. Dorn : *Caspius ou Expéditions des Russes dans le Tabaristan*, etc., œuvre de profonde érudition qui occupe plusieurs centaines de pages, et que M. Kunik a enrichie de ses savants commentaires. Profitant de l'occasion, celui-ci y a résumé ses vues sur la question varégo-russe, et donné une esquisse bibliographique et critique de tous les auteurs qui en traitent, à commencer par Bayer et Miller.

— Le prince Paul Viazemski étant de ce nombre, et M. Kunik lui ayant posé quelques questions, le premier fit une réponse qui parut sous le titre : *Sindes, Sund et Sundares* [2]. Elle est écrite avec autant d'esprit et de tact que de bonne et saine érudition. Notre cadre restreint ne permettant pas d'insister sur les questions de détail, il nous suffira de faire remarquer que l'auteur des *Remarques sur l'expédition d'Igor* qui lui ont attiré les critiques du docte académicien, se prononce énergiquement contre la théorie que celui-ci couvre de sa protection et en général contre la tendance de *germaniser* la science en Russie.

— Sous le titre général : *Fragments russo-byzantins*, M. Vasilievski donne dans la *Revue de l'instruction publique*, une série de travaux qui excitent l'attention des esprits sérieux. Nous avons déjà signalé ici même [3] et nous signalons de nouveau sa remarquable étude sur les *Deux lettres de l'empereur Michel VII Ducas à Vsevolod Jaroslavitch*, prince de Kiev, dans laquelle il s'attache à prouver qu'elles ont été destinées à ce prince, père de Vladimir Monomaque, et nullement à Robert Guiscard, ainsi que l'affirme M. Sathas, qui les avait éditées, traduites et commentées le premier. Les arguments du professeur russe modifieront-ils l'opinion du savant grec, éditeur de Psellus? je ne le sais ; mais il est certain que les annales russes fournissent au premier un puissant secours que le second regrettera peut-être de ne pas avoir connu. Léon Diogénovitch, un des fils de l'empereur Romain

[1] Tome XXVII, 1re partie, pp. 445-462 et 687-697. Saint-Pétersbourg, 1875, in-8° de 880 p.

[2] *Revue de l'Instr. publique*, livr. de mars 1876.

[3] Livraison d'avril, p. 716.

Diogène et beau-frère de Vladimir Monomaque, est plus d'une fois mentionné dans les chroniques du pays; la communauté de la foi et l'origine commune des deux États dont parle Michel Ducas, s'appliquent bien mieux à un prince *orthodoxe* de Kiev qu'au roi des Normands, qui n'était ni de la religion grecque, ni de mœurs pacifiques. — Ce sont pourtant les deux motifs principaux que l'empereur met en avant pour obtenir l'alliance désirée. — Les deux lettres en question, rédigées par Psellus, datent de 1073 ou 1740.

— Signalons encore, dans la même *Revue de l'Instruction publique* [1], l'article de M. Tikhomirov sur les *Relations commerciales des principautés russes avec la Livonie* au XIIIe siècle.

— Suit une lacune de trois siècles qui nous permet de passer droit au XVIIe. Le *Faux Démétrius*, de M. Kostomarov [2], est un léger croquis destiné à interpréter le portrait qui l'accompagne et qui reproduit la physionomie de ce mystérieux personnage, d'après une gravure contemporaine de Kilian. Cette physionomie a vivement impressionné l'auteur de la notice; il y trouve même une justification de plus de la nouvelle opinion qu'il s'est faite sur le compte de son héros. En 1864, il soutenait carrément que le nommé Démétrius n'était nullement imposteur; qu'en se donnant pour héritier présomptif du trône, ce successeur de Boris agissait de bonne foi et par conviction. Aujourd'hui ce n'est plus, aux yeux de M. Kostomarov, qu'un vil imposteur et un fourbe. En voici une des preuves, qu'il croit péremptoire : ce sont, dit-il, des Jésuites qui furent des premiers à reconnaître l'aventurier pour héritier légitime; or les Jésuites étaient des gens capables de tout — témoin leurs *Lettres annuelles* (*annuæ societates* (*sic*) *Jesu*), — et tout le monde sait le proverbe : Dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es (p. 6). Les autres raisonnements de l'illustre écrivain sont à peu près de la même force. — Assurément, on ne lui fera pas l'injure de le compter au nombre de ceux qui pratiquent sciemment, à l'égard de la Compagnie de Jésus, ce conseil de l'évangile voltairien : Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose; mais il est impossible de méconnaître le tort très-grave qu'il se fait à lui-même, en avançant de pareilles énormités; il compromet par là son autorité d'historien en général, même dans les questions de sa compétence et qu'il aura le plus approfondies.

— Avant de passer au règne de Pierre Ier, notons le travail de M. Kedrov sur *Nicolas Spatharius et son Arithmologie* [3], personnage peu connu d'ailleurs. Moldave d'origine, Nicolas Gavrilovitch Milescou,

[1] Livraison de mai 1876.
[2] *Antiquité russe*, janvier, pp. 1-8.
[3] *Revue de l'instr. publique*, janvier, février 1876.

surnommé Spatharius, entra au service de la Russie et remplit les fonctions d'interprète des langues grecque et latine auprès du Tsar Alexis Mikhaïlovitch, à qui il a dédié le récit de son voyage en Chine, où il avait été envoyé en 1677. Une copie de cette relation, transcrite de la main du célèbre Sparwenfeld, se conserve à la bibliothèque nationale de Paris, section des manuscrits [1]. Son arithmologie est une véritable encyclopédie des connaissances les plus usuelles et une des meilleures de son temps. En la composant, l'auteur avait évidemment présent à son esprit le *San-dze-King*, livre classique des Chinois, dont elle suit la méthode et les procédés didactiques. — Grâce à la protection du prince Basile Galitzin, alors tout-puissant, Spatharius fit connaissance avec de La Neuville, agent secret de la cour de Versailles ; c'est de lui, sans doute, que l'agent français a appris plusieurs des renseignements qu'il a consignés dans sa *Relation curieuse de la Moscovie*, devenue aujourd'hui une rareté bibliographique. Spatharius assista aussi au concile de Moscou où se débattait, entre les frères Likhoudes et Jean Bélobodski, la question touchant le moment de la transsubstantiation des espèces eucharistiques. A partir de 1700, le nom de Spatharius ne se rencontre plus dans les documents officiels.

— Le règne de Pierre Ier inspire toujours de nouveaux travaux, parmi lesquels il faut nommer d'abord un fragment détaché de la grande histoire de cet empereur, écrite par feu Oustrialov. Ce fragment est intitulé : *Pierre le Grand à Jolkiew* en 1707, et fait partie du cinquième volume, encore inédit. Cela fait espérer que le volume paraîtra un jour, bien que les éditeurs de la *Russie ancienne et nouvelle* [2] n'en disent rien.

— Sous le titre : *Le dernier Varègue*, M. Guérier publie, dans la même *Revue* [3] une intéressante monographie sur Charles XII, nom inséparable de celui de Pierre Ier. Il faut la lire en entier, pour comprendre la raison du titre qui, de prime abord, paraît quelque peu étrange. Charles XII personnifie le type du prince varègue ; son nom jouit dans le pays d'une popularité voisine du culte ; il a sa légende comme Napoléon Ier, et comme celui-ci, il est exalté aux nues par les uns et exécré par d'autres. Les historiens qui en parlent portent les traces manifestes de ce dualisme. L'auteur russe tâche de tenir le milieu entre les deux camps en faisant de son héros un vrai prodige des contrastes psychologiques les plus frappants. Au reste, son étude n'est que commencée.

— Pavel Poloubotok fut une des victimes de la politique de Pierre Ier, que la trahison de Mazépa avait rendu moins disposé que jamais à sau-

[1] Voir mes *Manuscrits slaves*, p. 105.
[2] Janvier 1876.
[3] Livraison de mai 1876.

Diogène et beau-frère de Vladimir Monomaque, est plus d'une fois mentionné dans les chroniques du pays; la communauté de la foi et l'origine commune des deux États dont parle Michel Ducas, s'appliquent bien mieux à un prince *orthodoxe* de Kiev qu'au roi des Normands, qui n'était ni de la religion grecque, ni de mœurs pacifiques. — Ce sont pourtant les deux motifs principaux que l'empereur met en avant pour obtenir l'alliance désirée. — Les deux lettres en question, rédigées par Psellus, datent de 1073 ou 1740.

— Signalons encore, dans la même *Revue de l'Instruction publique* [1], l'article de M. Tikhomirov sur les *Relations commerciales des principautés russes avec la Livonie* au XIIIe siècle.

— Suit une lacune de trois siècles qui nous permet de passer droit au XVIIe. Le *Faux Démétrius*, de M. Kostomarov [2], est un léger croquis destiné à interpréter le portrait qui l'accompagne et qui reproduit la physionomie de ce mystérieux personnage, d'après une gravure contemporaine de Kilian. Cette physionomie a vivement impressionné l'auteur de la notice; il y trouve même une justification de plus de la nouvelle opinion qu'il s'est faite sur le compte de son héros. En 1864, il soutenait carrément que le nommé Démétrius n'était nullement imposteur; qu'en se donnant pour héritier présomptif du trône, ce successeur de Boris agissait de bonne foi et par conviction. Aujourd'hui ce n'est plus, aux yeux de M. Kostomarov, qu'un vil imposteur et un fourbe. En voici une des preuves, qu'il croit péremptoire : ce sont, dit-il, des Jésuites qui furent des premiers à reconnaître l'aventurier pour héritier légitime; or les Jésuites étaient des gens capables de tout — témoin leurs *Lettres annuelles* (*annuæ societates* (*sic*) *Jesu*), — et tout le monde sait le proverbe : Dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es (p. 6). Les autres raisonnements de l'illustre écrivain sont à peu près de la même force. — Assurément, on ne lui fera pas l'injure de le compter au nombre de ceux qui pratiquent sciemment, à l'égard de la Compagnie de Jésus, ce conseil de l'évangile voltairien : Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose ; mais il est impossible de méconnaître le tort très-grave qu'il se fait à lui-même, en avançant de pareilles énormités ; il compromet par là son autorité d'historien en général, même dans les questions de sa compétence et qu'il aura le plus approfondies.

— Avant de passer au règne de Pierre Ier, notons le travail de M. Kedrov sur *Nicolas Spatharius et son Arithmologie* [3], personnage peu connu d'ailleurs. Moldave d'origine, Nicolas Gavrilovitch Milescou,

[1] Livraison de mai 1876.
[2] *Antiquité russe*, janvier, pp. 1-8.
[3] *Revue de l'instr. publique*, janvier, février 1876.

surnommé Spatharius, entra au service de la Russie et remplit les fonctions d'interprète des langues grecque et latine auprès du Tsar Alexis Mikhaïlovitch, à qui il a dédié le récit de son voyage en Chine, où il avait été envoyé en 1677. Une copie de cette relation, transcrite de la main du célèbre Sparwenfeld, se conserve à la bibliothèque nationale de Paris, section des manuscrits [1]. Son arithmologie est une véritable encyclopédie des connaissances les plus usuelles et une des meilleures de son temps. En la composant, l'auteur avait évidemment présent à son esprit le *San-dze-King*, livre classique des Chinois, dont elle suit la méthode et les procédés didactiques. — Grâce à la protection du prince Basile Galitzin, alors tout-puissant, Spatharius fit connaissance avec de La Neuville, agent secret de la cour de Versailles ; c'est de lui, sans doute, que l'agent français a appris plusieurs des renseignements qu'il a consignés dans sa *Relation curieuse de la Moscovie*, devenue aujourd'hui une rareté bibliographique. Spatharius assista aussi au concile de Moscou où se débattait, entre les frères Likhoudes et Jean Bélobodski, la question touchant le moment de la transsubstantiation des espèces eucharistiques. A partir de 1700, le nom de Spatharius ne se rencontre plus dans les documents officiels.

— Le règne de Pierre Ier inspire toujours de nouveaux travaux, parmi lesquels il faut nommer d'abord un fragment détaché de la grande histoire de cet empereur, écrite par feu Oustrialov. Ce fragment est intitulé : *Pierre le Grand à Jolkiew* en 1707, et fait partie du cinquième volume, encore inédit. Cela fait espérer que le volume paraîtra un jour, bien que les éditeurs de la *Russie ancienne et nouvelle* [2] n'en disent rien.

— Sous le titre : *Le dernier Varègue*, M. Guérier publie, dans la même *Revue* [3] une intéressante monographie sur Charles XII, nom inséparable de celui de Pierre Ier. Il faut la lire en entier, pour comprendre la raison du titre qui, de prime abord, paraît quelque peu étrange. Charles XII personnifie le type du prince varègue ; son nom jouit dans le pays d'une popularité voisine du culte ; il a sa légende comme Napoléon Ier, et comme celui-ci, il est exalté aux nues par les uns et exécré par d'autres. Les historiens qui en parlent portent les traces manifestes de ce dualisme. L'auteur russe tâche de tenir le milieu entre les deux camps en faisant de son héros un vrai prodige des contrastes psychologiques les plus frappants. Au reste, son étude n'est que commencée.

— Pavel Poloubotok fut une des victimes de la politique de Pierre Ier, que la trahison de Mazépa avait rendu moins disposé que jamais à sau-

[1] Voir mes *Manuscrits slaves*, p. 105.
[2] Janvier 1876.
[3] Livraison de mai 1876.

vegarder les anciennes franchises de l'Ukraine. Après la bataille de Poltava, le vainqueur de Charles XII ne garda plus de ménagement. Poloubotok, en qui Pierre voyait un autre Mazépa, et qu'il avait déjà empêché de succéder à celui-ci dans la charge de hetman, fut mandé dans la capitale avec plusieurs autres chefs, mis en jugement sur l'accusation vraie ou non de haute trahison, et enfermé dans la forteresse, où il expira en 1724. Tel est, en deux mots, le sujet de l'esquisse historique ayant pour titre : *Pavel Poloubotok* [1], et pour auteur M. Kostomarov, qui croit à l'innocence de son héros, sans cependant prononcer un verdict définitif.

— M. Esipov a raconté [2] les destinées d'une autre victime, moins connue et moins sympathique, celles de Séraphin Pogonat. C'était un papas grec et un agent politique qui parcourait divers pays de l'Europe dans l'intérêt de sa patrie, à l'émancipation de laquelle il a travaillé toute sa vie, quoique sans succès. Il a séjourné plusieurs fois à Londres où il donna une édition du Nouveau Testament, laquelle lui valut l'excommunication lancée par son patriarche. Étant à Paris, Séraphin célébra la sainte messe dans une église catholique, tout en professant la religion *orthodoxe*. Arrivé en Russie pour la deuxième fois, en 1731, il fut pris pour un espion de Suède, arrêté, jugé et envoyé en Sibérie, où il termina sa carrière d'aventurier.

— Nous devons à M. Korsakov une *Esquisse biographique* [3] consacrée à une victime autrement célèbre, à Artémius Volynski, dont tout le monde connaît la fin tragique. On a beaucoup écrit sur ce personnage historique, en prose et en vers; toutefois l'histoire n'a pas encore dit son dernier mot, et on continue à le donner tantôt pour un martyr de la vérité, tantôt pour un traître à la patrie. Catherine II voyait en lui un homme plein d'orgueil, mais non un traître. A juger d'après ce qui est imprimé, la notice de M. Korsakov sera la plus complète qu'on ait sur Volynski. Le texte est orné d'un tableau de Jacobi, représentant une séance du conseil des ministres, et le sanguinaire Byron se tenant aux écoutes derrière un paravent.

— A la même époque (1740) se rapportent les dépêches d'Axel Mardefeld, ambassadeur prussien à la cour de Russie. Elles comblent la lacune qu'offrent, juste à cette année-là, les relations du marquis de la Chetardie, publiées par feu Pekarski, et sont extraites des archives secrètes de Berlin, par les soins de M. Esipov. Il y est aussi question de Volynski, et bien que Mardefeld le tienne pour un traître, cependant il raconte le fait d'une manière plus vraisemblable que ses autres collègues en diplomatie [4].

[1] *Antiquité russe*, mars 1876.
[2] *Russie anc. et mod.*, avril.
[3] *Id.*, janvier.
[4] *Id.*, avril et mai.

— Sur la *Ligue des princes et la politique allemande de Catherine II, Frédéric II et Joseph II*, M. Tratchevski publie, dans le *Messager de l'Europe* [1], une étude d'un haut intérêt et qui jette de vives clartés sur les origines de l'unité allemande ainsi que sur le rôle national que la Prusse accomplit aujourd'hui. Le principal mérite de cette étude vient du parti que l'auteur a tiré des documents relatifs à ce *Fursten-bund* et conservés aux archives russes, tout en profitant des résultats obtenus par la critique historique en Allemagne, où ce sujet a été savamment traité par plusieurs auteurs, comme Adolf Schmidt, Klüpfel, Haüsser, Ranke, Arneth, etc. La politique de Catherine II dans la question allemande consistait à maintenir l'équilibre entre le Saint-Empire, représenté par les Habsbourg et la jeune Prusse des Hohenzollern qui ambitionnait déjà les honneurs de la primauté. Fidèle à ce principe, la puissante Tsarine se servit avec une rare adresse de l'un et l'autre voisin pour arriver à ses plans sur la Pologne et la Turquie. Les portraits de Frédéric II et de Kaunitz sont tracés avec beaucoup de talent ; mais celui de Joseph II est par trop flatté. De cet empereur-sacristain, celui qui avait pour devise : *Tout est à l'Etat*, l'auteur fait un ami couronné de l'humanité, un prince modèle et un martyr de l'idée, c'est-à-dire, de la fausse philosophie.

— *Catherine II et Gustave III*, étude historique de M. Grote, académicien [2], peut servir de continuation à celle de M. Tratchevski. Gustave III visita l'impératrice en 1771 et passa un mois entier à Saint-Pétersbourg. Mais sa visite a été faite dans des conditions bien différentes de celles qui ont accompagné le récent voyage d'Oscar II. Dix ans après, Gustave III déclarait à Catherine II la guerre qui se termina par le traité de Vérel. Les deux souverains se battaient à coups de plume, pendant que leurs armées guerroyaient par terre et par mer. Cette double guerre ayant été traitée par d'autres, M. Grote se borne à retracer la période de leurs relations pacifiques et amicales ; le récit qu'il en donne est plein d'attrait. Voici les propres paroles de Catherine II écrivant au prince Potemkine, en 1783, après son entrevue avec le roi de Suède, à Friedrichsham : « *J'ai trouvé qu'il* (Gustave III) *était excessivement occupé de sa parure, se tenant fort volontiers devant le miroir et ne permettant à aucun officier de se présenter autrement à la cour qu'en habit noir et ponceau et point en uniforme, etc.* J'ai vu aussi Kreuz, son nouveau ministre, venu droit de Paris. *Il m'a paru que Scheffer* (prédécesseur de Kreuz) *avait plus d'esprit.* »

— Cette citation se lit en toutes lettres dans la *Correspondance de Catherine II avec le même prince*, que la *Revue* de M. Semevski conti-

[1] Avril, mai et juin.
[2] *Russie ancienne et moderne*, n° 2.

nue de publier [1], correspondance (1782-1791) très-importante, très-intime et où des fautes de grammaire abondent autant que les témoignages de tendresse. — *Mon ami, portés vous bien et que votre histoire de la Crimée sera une fois terminée* (p. 46). — Ailleurs, Catherine II prie « son bien-aimé ami » de ne pas donner aux vaisseaux des noms trop éclatants, *afin que de noms trop tot fameu ne devienne a charge et qu'il ne soit trop difficile de remplir un pareil carrière ; au reste, fais comme tu veux avec les noms, ma bride en main, parce qu'il vaut mieu être que paraitre et ne pas être.* — Les derniers mots contiennent une maxime plus belle que correcte au point de vue de l'orthographe, ce dont les génies se soucient fort peu.

— Les *Mémoires de Garnovski* (1786-1790), publiés par la même *Revue* [2], servent de complément à la correspondance précédente, sans en égaler l'importance. Garnovski avait accès à la cour et des entrées libres chez les plus puissants seigneurs du temps, grâce à la confiance dont il jouissait auprès du prince Potemkine, en qualité de son chargé d'affaires et d'intendant. Ses mémoires, ou plutôt ses notes journalières, écrites sous l'impression de ce qu'il venait d'entendre ou de voir et destinées à tenir son maître, qui résidait en Crimée, au courant de ce qui se passait dans la capitale, retracent un tableau vivant de la cour de Catherine II, et font connaître les principaux personnages de l'époque ainsi que la nature des rapports qui existaient entre eux et le le prince de la Tauride, alors tout-puissant.

— M. Grigorovitch a donné, dans les *Archives russes* du mois de février, le XIIIe chapitre de son étude sur le chancelier prince Bezborodko, dont les douze premiers ont paru dans la même *Revue* de l'année passée. Le nouveau chapitre contient l'histoire du traité de Jassy (1791), puisée, comme ce qui précède, aux sources authentiques et pleine d'incidents dont la variété ajoute à l'intérêt général. Cet intérêt vient principalement des lettres échangées entre Bezborodko et Catherine II, et où l'on est bien aise d'apprendre ce que cette souveraine pensait des grands événements de l'époque, tels que la Révolution française, la question de la Pologne et celle d'Orient. La forme laisse, il est vrai, un peu à désirer ; mais l'auteur lui-même ne donne son travail que comme « un essai d'élaboration des matériaux pour servir à la biographie du chancelier. »

— Le *Messager russe* [3] contient une étude fort étendue de M. Blank sur la Commission législative de Catherine II, dont la Société historique russe a publié dans son *Recueil* les curieux débats, accompagnés d'une quantité d'autres documents de la plus haute importance.

[1] Livraisons de mai et juin 1876.
[2] Janvier-juin inclusivement.
[3] Mois de janvier, février, mars et avril.

— La révolte de Pougatchev est intimement liée à deux écrits, dont l'un contient les *Lettres de Pierre Panine* à son frère Nikita[1], l'autre une *Esquisse biographique de Michelson*[2]. Les premières donnent de curieux détails sur le chef des rebelles, et font en même temps mieux connaître le caractère de l'auteur, que Catherine avait chargé, bien qu'à contre-cœur, de dompter la révolte et qui s'en est acquitté avec succès. Étant encore à Moscou, un jour que les Boyars effrayés de l'approche des bandes rebelles demandèrent à Panine ce qu'ils avaient à faire, le vieux général répondit : *Mourir !* réponse digne du vainqueur de Bender. En publiant ces lettres, M. Bartenev les a accompagnées d'une préface et de quelques notes.

— Parmi les généraux que Panine eut sous son commandement, se trouvait aussi Michelson, celui qui a le plus contribué à triompher des rebelles, et à qui, à cause de cela, quelques-uns donnent le titre de vainqueur de Pougatchev. De ce nombre est M. Oréous, auteur de l'esquisse mentionnée plus haut, dans laquelle il fait ressortir les vertus militaires du brave guerrier et l'injustice de ceux qui ont vainement essayé de lui ravir ses lauriers.

— La *Révolte de Beniovski à Kamtchatka* (en 1771-1775)[3] fait écho celle de Pougatchev. Cet événement a été raconté plus d'une fois, notamment dans les *Archives russes* de l'année 1865, pour ne parler que des publications les moins anciennes. Cependant, il restait des lacunes, des obscurités. Muni de matériaux déjà imprimés et profitant surtout du procès des rebelles, conservé aux archives d'Irkoutsk, M. Stibnev a repris la question en sous-œuvre et a donné une notice aussi complète que la pénurie des documents permettait de le faire.

— L'*Affaire d'Arsène Matsievitch, métropolitain de Rostov* (1762-1763), restera toujours un des points noirs du règne de Catherine II. Si quelqu'un en doutait encore, qu'il lise le travail de M. Barsov[4], publié à l'occasion du XXVe volume de l'*Histoire de Russie*, dans lequel M. Soloviev a traité le même sujet. Suivant pas à pas le récit de l'historien officiel, M. Barsov en relève les côtés faibles et démontre l'inconsistance. Il rend pleine justice à la noble fermeté de caractère dont Arsène a fait preuve dans cette lutte inégale, et il fait toucher du doigt l'iniquité criante qui a présidé à la condamnation de l'intrépide défenseur des droits de l'Église. — Il y aurait bien quelques réserves à faire, indépendantes du reste du sujet principal ; nous préférons les passer sous silence, en raison des excellentes choses dont cette étude abonde.

[1] *Archives russes*, n° 5.
[2] *Antiquité russe*, janvier.
[3] *Antiquité russe*, mars et avril.
[4] *Antiquité russe*, avril.

tiennent ensemble et proviennent du même auteur Al. N. Popov, qui, en les composant, avait, on le voit, à sa disposition des documents très-importants et d'un accès difficile au commun des historiens. — Cette fois-ci, l'auteur expose les *Relations de la Russie avec la Prusse*, en tirant grand parti des dépêches du comte Lieven, ambassadeur russe, au comte Roumiantzov. Mais le public français regrettera surtout de ne pas pouvoir lire l'histoire de l'occupation de Moscou, qui abonde en épisodes émouvants et très-variés. A la question : Qui a brûlé Moscou ? l'auteur répond : Un peu tout le monde, y compris le comte Rostoptchine et autres fonctionnaires russes. Cela s'accorde parfaitement avec ce que le comte mandait à sa fille, dans une lettre en date de 1816 : « Le plus ridicule de la chose est que ma prétendue célébrité est fondée sur l'incendie de Moscou, *événement que j'ai préparé, mais que j'ai été bien loin d'effectuer.* »

— Nous devons mentionner encore les écrits publiés à l'occasion du jubilé demi-séculaire de la deuxième section de la chancellerie impériale, célébré le 12 février passé. On sait la part que prend cette institution aux travaux de législation. Spéranski, son organisateur, et Korf, qui lui a succédé dans la charge de directeur, ne pouvaient pas être oubliés dans une pareille solennité. Aussi plusieurs écrits furent-ils consacrés à leur mémoire. Ainsi, M. Bytchkov a composé une *Notice à propos de jubilé*, où il fait ressortir les services rendus à la législation russe par Spéranski, et donne plusieurs extraits de ses mémoires-projets [1]. *L'Exil de Spéranski* (en 1812), est un récit fait d'après des documents, et approuvé par le comte Korf, son biographe, à qui l'auteur l'avait lu avant de l'imprimer [2]. — *Spéranski et ses réformes en Sibérie* [3], monographie de M. Jadrintsev, révèle les abus systématiques de l'administration sibérienne et montre la nécessité des réformes qu'elle réclamait. Les réformes que Spéranski y a introduites font l'objet du second et dernier article. Enfin, il faut citer le portrait de cet homme remarquable, tracé par le prince Viazemski, avec son talent ordinaire, et qu'il a tiré de son *portefeuille* pour ainsi dire inépuisable [4]. Le comte Korf eut pour sa part deux *Esquisses biographiques*, l'une de M. Stasov [5], l'autre, ornée d'un magnifique portrait du défunt, par M. Bytchkov [6], et un *Souvenir*, par M. Grote [7].

— Je citerai encore les notices biographiques sur Pogodine [8], par

[1] *Antiquité russe*, février et mars 1876.
[2] *Id.*, mai.
[3] *Messager de l'Europe*, mai et juin.
[4] *Archives russes*, n° 3, p. 368.
[5] *Antiquité russe*, février.
[6] *Russie ancienne et moderne*, n° 4.
[7] *Antiquité russe*, février.
[8] *Russie ancienne et moderne.*, n° 2.

M. Bestoujev-Rumine ; sur Dégourov, professeur à l'Université de Kharkov (1806-1836) [1], et sur Ivanischef, recteur à l'Université de Kiev [2].

— La guerre d'Orient a mis au jour quelques écrits qui ne manquent pas d'intérêt, car on s'intéresse en général à tout ce qui tient à la question d'Orient, aujourd'hui plus vivante que jamais. *La bataille de la Tchernaïa*, qui eut lieu le 16 août 1855, est racontée dans l'*Antiquité russe* [3], d'après des documents authentiques pour la plupart inédits. La conclusion finale qu'en a tirée l'auteur anonyme, c'est que le feld-maréchal prince Paskievitch avait parfaitement raison, en disant que cette malheureuse bataille, *entreprise sans but, sans calcul et sans nécessité, sera une tâche éternelle dans l'histoire militaire de la Russie* [4]. » Le prince Michel Gortchakov lui-même, celui qui commandait en chef l'armée russe, loin de se justifier, rejetait la faute de l'insuccès sur la *fatalité*. Ainsi que le montre le présent récit, ce spectre de la *fatalité* le poursuivait avant, pendant et après la bataille. — La même *Revue* [5] a publié sur la guerre d'Orient une série des lettres de Paskievitch au même prince Gortchakov, qui fourniront de précieux matériaux au futur historien de cette mémorable campagne. Elles font aussi connaître le changement qui s'était opéré dans les vues du vieux maréchal sur la guerre de 1854.

— L'article de M. Soloviev intitulé : *La question d'Orient il y a cinquante ans* [6], offre, malgré son caractère rétrospectif, un certain intérêt d'actualité. Bien que l'auteur ne parle que de l'histoire passée, sans faire allusion aux événements dont la presqu'île du Balkan est aujourd'hui le théâtre, un esprit attentif n'aura pas de peine à y découvrir de frappantes analogies entre le mouvement national d'aujourd'hui et celui d'alors.

Cet aperçu chronologique se termine, on le voit, comme il a commencé, par l'aspiration de la Russie vers Constantinople. Nous avons vu comment un historien russe a intitulé le premier chapitre de son nouvel ouvrage. Qui sait, si, arrivé au bout de sa tâche, il ne sera pas autorisé par les événements, qui marchent vite, à inscrire en tête de son dernier chapitre : *La prise de Constantinople par les Russes ?*

J. Martinov, S. J.

[1] *Messager de l'Europe*, mars 1876.
[2] *Russie ancienne et moderne*, nos 1, 2 et 3.
[3] Livraison de mai.
[4] Page 160.
[5] Livraison de janvier, février et mars.
[6] *Russie ancienne et moderne*, no 2.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Études sur la topographie des Gaules par M. François Moulenq, membre de la Société française d'Archéologie et de plusieurs sociétés savantes. Montauban, 1876, in-8° de 18 p.

Les *Études sur la topographie des Gaules* se composent de deux mémoires qui répondent à deux questions posées par la Société française d'archéologie et qui ont été lus au Congrès archéologique de France, tenu à Agen, dans la séances du 10 juin 1874 : le premier mémoire roulait sur les limites des Nitiobriges du côté des Tolosates ; le second sur l'origine de la voie Clermontoise. M. Moulenq, à la suite d'une discussion rapide, mais complète, et où chaque phrase est un argument, établit : 1° d'accord avec Joseph Scaliger, que les Nitiobriges confinaient aux Tolosates, au sud-est de leur territoire, et qu'ils en étaient séparés par le Tarn, vers la jonction de cette rivière avec la Garonne ; 2° que la voie Clermontoise était primitivement une voie Celtique qui, passant par Cahors (*Divona Cadurcorum*), reliait *Aginnum*, la capitale des Nitiobriges, à *Gergovia*, la capitale des Arvernes.

En peu de pages, M. Moulenq a condensé beaucoup d'excellentes observations, et son opuscule si savant et si précis donne la plus haute idée de ce que sera le grand travail géographique et historique dont il s'occupe avec la plus infatigable activité et qui est destiné à compléter et à rectifier tous les travaux relatifs au diocèse de Montauban.

T. de L.

Les villes mortes du golfe du Lion, par Charles Lenthéric. Paris, E. Plon, 1876, in-12 de 524 p.

Cet ouvrage, fait par un homme du métier, donne plus qu'il ne semble promettre d'abord. C'est que l'ingénieur des ponts et chanssées est, ici, doublé d'un historien fort érudit, et, ce qui ne gâte rien, d'un habile écrivain. Quelles sont ces villes mortes du golfe du Lion ? Elne, Ruscino, Maguelone, Aigues-Mortes, les Saintes-Maries sont bien défuntes ou à peu près ; mais Agde, Narbonne et Arles surtout, ne sont qu'en décadence. Aussi croyons-nous que M. Lenthéric eût mieux fait d'intituler son ouvrage : *Statistique du littoral de la Méditerranée française* ; car il n'est pas une île, un cap, un fleuve, un étang, une ville ou bourgade de ce long rivage, que sa plume alerte n'ait décrit sous toutes les faces, et, comme disent les Italiens, *illustré* de notes curieuses, tirées tant de l'antiquité sacrée ou profane que de presque tous les historiens ou géographes modernes.

Le disciple fidèle du célèbre Élie de Beaumont, l'historien des *Villes mortes*, commence par des considérations générales sur les variations du littoral de

la mer et prouve mathématiquement qu'il existe une chronologie des rivages, dont l'histoire peut tirer le plus grand secours; nous le verrons plus loin. Il établit ensuite son système de l'écoulement des eaux à la surface du globe, et il montre par son propre exemple que la véritable science se trouve toujours d'accord avec l'Écriture sainte et sait même y trouver des preuves convaincantes. Vient après une étude comparative sur les grands deltas de la Méditerranée, et des cartes, fort bien faites, montrent aux personnes les moins versées dans les travaux géographiques comment se forment les étangs *littoraux*, les estuaires, les lagunes, les *lidi*, etc., etc. Ensuite, partant de la pointe extrême du cap Creux, voisin de la frontière d'Espagne, l'auteur suit toutes les sinuosités du rivage du golfe du Lion jusqu'à l'embouchure du Rhône, s'arrêtant à chaque ville, petite ou grande, ancienne ou nouvelle, vivante ou morte, pour faire son histoire dans le passé et dans le présent. Les fleuves, les étangs, les *graus* (*gradus*), par lesquels la Méditerranée se répand dans l'intérieur des terres basses, sont décrits aussi très-minutieusement aux différentes époques des formations et transformations géologiques. M. Lenthéric, dans le cours de ses investigations, a souvent l'occasion de trouver en défaut la science moderne, et nous avons été heureux de voir qu'il sait se séparer de l'esprit de corps et s'élever au-dessus des préjugés de notre époque pour rendre hommage à la vérité. Ainsi, il démontre très-sagement l'inutilité et même le danger des levées pour contenir les eaux d'un fleuve, à moins qu'il ne s'agisse de préserver un grand centre de population comme Paris, Lyon, Orléans, Angers, Tours, Nantes, Rouen, etc., etc. Les terrains enlevés aux eaux fluviales par les endiguements, sont, il est vrai, très-fertiles; mais il suffit d'une grande crue, qui emporte une levée, pour ruiner tout un pays durant de longues années; tandis qu'en laissant le fleuve ou la rivière s'épandre naturellement, loin de ravager les campagnes, ils répandent sur elles, comme le Nil et le Gange, un limon fécondant.

L'auteur des *Villes mortes* trouve qu'il n'est pas moins imprudent de favoriser le desséchement des marais salants, qui sont toujours salubres quand les eaux de la mer les lavent sans relâche, mais qui deviennent pestilentiels lorsqu'un obstacle naturel ou artificiel les en sépare. Il faut voir dans les pages animées qu'il consacre au commerce maritime de Maguelone, de Narbonne et d'Arles, ce qu'étaient autrefois ces villes antiques dont les flottes arrivaient d'étang en étang, et par des canaux soigneusement entretenus, jusqu'aux murailles de ces Venise du moyen âge, aujourd'hui si déchues et si éloignées des flots de la Méditerranée. M. Lenthéric déplore avec non moins de raison la dépopulation des nombreuses stations maritimes du littoral du Midi, qui entretenaient jadis de si nombreuses familles de pêcheurs, dont les principaux membres étaient toujours prêts à monter sur les navires de l'État. Cette dépopulation n'a profité, on le sait, qu'à deux centres de la plus grande activité commerciale : Marseille et Cette. Tel est le résultat voulu du progrès moderne, qui sacrifie presque tous les intérêts locaux à la centralisation.

Mais nous avons hâte d'arriver à un problème historique que l'ingénieur-géographe ne traite qu'en passant, et où se trouve néanmoins un argument nouveau et de grand poids pour la défense des traditions de l'évangélisation apostolique en Provence. Après avoir peint à grands traits les splendeurs de la ville impé-

riale d'Arles et décrit les étangs navigables, avec le long fossé maritime de Marius, il vient à parler de la petite bourgade des Saintes-Maries, peu éloignée de la mer intérieure appelée le Valcarès, et sans entrer directement dans la discussion historique menée avec tant de force et d'habileté par le regretté et savant abbé Faillon, il se contente de constater, par la nature du rivage et des courants maritimes, que le territoire où les saintes femmes Marie Salomé et Marie Jacobé, abordèrent, en compagnie de saint Lazare, de sainte Marthe et de sainte Marie-Magdeleine, non-seulement existait au premier siècle de notre ère, mais s'étendait assez avant dans la Méditerranée, dont les flots l'ont *affouillé* et rongé depuis près de deux mille ans. Cette preuve géologique corrobore, on le voit, d'une manière très-haute, la tradition provençale qu'un cartographe moderne avait, dans ces derniers temps, complétement passée sous silence, en donnant à entendre, par la manière dont il avait dessiné le rivage des Saintes-Maries, que cette plage n'existait pas jadis, et n'avait été formée qu'au IVe siècle par des apports successifs du Rhône.

Dans sa longue et intéressante pérégrination de la frontière espagnole aux embouchures du Rhône, M. Lenthéric a le secret de mêler aux dissertations historiques les plus graves et les plus minutieuses de vives et pittoresques descriptions qui vous transportent en un instant sur ces rivages si oubliés. Citons en particulier le tableau du site morne et désolé d'Aigues-Mortes, où son cœur de Français et de chrétien désirerait voir s'élever un modeste oratoire en l'honneur de saint Louis, qui s'y embarqua pour la Terre sainte, comme on en construisit un à Tunis, sous l'un des règnes précédents, pour marquer le lieu de la mort de ce grand roi; et les pages émues de l'auteur sur le désert de la Camargue, le rivage inhospitalier aujourd'hui des Saintes-Maries; la vue splendide dont on jouit sur le plateau de Leucate, etc., etc. Le lecteur souhaitera comme nous que M. Lenthéric reprenne bientôt ses curieuses et savantes investigations.

D. Ch. Berengier.

Salomon et l'Ecclésiaste, *étude critique*, par l'abbé A. Motais, professeur d'Écriture sainte au grand séminaire de Rennes; T. Ier, *Le texte et les doctrines de l'Ecclésiaste*; T. II, *L'âge et l'auteur de ce livre*. Paris, Berche et Tralin, 1876, 2 vol. in-8° de xv-539 et 520 p.

En recommandant ces volumes aux *amis des fortes études*, Mgr l'archevêque de Rennes a pu dire, avec une satisfaction bien justifiée, qu'ils *rappellent les grands traités des âges théologiques, vengent pleinement le Livre sacré des attaques dirigées contre lui, et répandent un jour nouveau sur Salomon et son époque.* Quiconque lira ces volumes reconnaîtra que cet éloge est parfaitement mérité.

Les grands docteurs des *âges théologiques* firent, en leur temps, ce qu'il y avait à faire pour l'instruction religieuse de leurs contemporains studieux et méditatifs. Fidèle à cet exemple, M. Motais a fait habilement un travail réclamé par beaucoup d'hommes sérieux, qui ne peuvent pas consacrer leur vie à l'étude scientifique de nos Livres saints, mais qui tiennent à bien connaître le sens véritable des textes sacrés, l'histoire réelle de ces textes et la valeur des attaques dirigées contre eux, sous le masque trompeur d'une *gnose* spécieuse, mais sophistique.

Le savant et judicieux auteur de ces volumes très-importants n'a pas toujours la correction élégante qu'on

rencontre chez maint écrivain dépourvu de science et de vigueur logique. Mais son œuvre, telle qu'elle est, mérite certainement une place très-distinguée parmi les meilleurs travaux d'exégèse biblique publiés de nos jours. Dans un bon nombre de ses parties, elle révèle un philosophe, un théologien, un critique pénétrant et judicieux, dont l'esprit net et ferme s'est élargi et fortifié par des recherches prolongées, bien dirigées et fructueuses. Les petites incorrections qu'on y trouve çà et là, et qui surprennent, n'empêchent pas d'y sentir et d'y admirer souvent un écrivain original et vigoureux, qui s'élève, dans ses jours d'inspiration, à l'éloquence chaleureuse d'une logique irrésistible.

La traduction de l'Ecclésiaste, d'après le texte original, remplit les 76 premières pages de ces études. Cette traduction annotée est suivie d'une paraphrase et d'une analyse. Malheureusement, ce début ne fait pas pressentir la grande valeur des deux volumes. L'auteur me paraît plus apte à discuter vigoureusement et savamment les erreurs des exégètes hétérodoxes qu'à faire des traductions élégantes, colorées et nuancées avec un art délicat. Pour connaître les qualités éminentes de son esprit et l'importance de son œuvre, il faut arriver aux pages où il justifie la doctrine de l'Ecclésiaste, dans un langage plus libre et plus conforme à ses habitudes intellectuelles. A partir de là, il révèle par degrés les aptitudes principales de son talent et la richesse de ses connaissances. Quand la discussion l'a échauffé, son style se transfigure; sa pensée s'illumine, et entraîne l'attention du lecteur.

Le public français, préoccupé généralement de questions très-différentes, donnera-t-il à ce travail excellent toute l'attention qu'il mérite ? Je le souhaite et veux l'espérer. Mais, pour que la France arrive sûrement à profiter d'une œuvre telle que celle-là, il me paraît désirable que l'auteur sache extraire de ses deux grands volumes un petit volume agencé avec art, attrayant, persuasif, approprié aux besoins d'un public nombreux, peu savant et peu patient.

Dans les pays étrangers où l'exégèse et la critique biblique sont étudiées plus sérieusement que chez nous, cette œuvre de vraie science, approfondie et lumineuse, trouvera probablement des lecteurs mieux préparés et des admirateurs nombreux.

En attendant, je suis heureux d'applaudir au vaillant début d'un savant jeune encore, et qui, je l'espère, deviendra, Dieu aidant, un puissant défenseur de nos livres sacrés.

H. de Valroger,
de l'Oratoire.

Introductio generalis ad historiam ecclesiasticam critice tractandam, auctore P. Carolo de Smedt, in collegio theologico Societatis Jesu Lovanensi historiæ ecclesiasticæ professore. Gandavi, C. Poelman; Lovanii, C. Fonteyn; Parisiis, V. Palmé, 1876, in-8° de xii-533 p.

Voilà un ouvrage dont on ne saurait trop recommander la lecture. Elle sera attrayante pour ceux qui aiment encore à lire un latin élégant et concis ; plusieurs blâmeront peut-être cette forme à présent insolite, mais pour tous l'étude d'un tel livre est profitable, et pour beaucoup elle est nécessaire. C'est la raison même qui parle, c'est aussi la science. L'ouvrage est divisé en quatre traités : dans le premier, l'auteur parle des principales règles de la critique; dans le second, de la division de l'histoire ecclésiastique; dans le troisième, le plus considérable, des sources de l'histoire ecclésiastique; le dernier

traité indique des secours utiles à ceux qui veulent connaître l'histoire ecclésiastique. Les lecteurs des *Études religieuses* peuvent se rappeler les pages excellentes données par le P. de Smedt sur la critique historique : la substance en est ici reproduite. Tous les écrivains devraient méditer les sages considérations émises par le savant professeur : qu'un profond amour de la vérité domine en eux, qu'ils sachent dire la vérité alors même que cette vérité les accuserait, qu'ils se défient également de l'exagération qui exalte ce qu'on estime devoir vous servir, et de la dissimulation qui cache ou nie ce que l'on croit devoir nuire. Le P. de Smedt s'étonne qu'on ne reconnaisse pas les désastreuses conséquences des procédés contraires. Aussi recommande-t-il de ne jamais affirmer à la légère et avec une opinion préconçue, de ne présenter comme certain que ce qu'un homme de sens, attaché à aucune religion positive, n'ayant contre l'Église aucune haine, soit forcé de vous concéder et que nous-mêmes nous ne soyons forcés de lui concéder, si ce fait paraissait nuire à l'Église. N'est-ce pas là tout un programme, celui qu'ici même, dans cette *Revue*, nous nous efforçons de remplir? Dire la vérité, rien que la vérité, toujours et en tout, ce programme est le seul qui convienne à des catholiques. Le P. de Smedt, en traitant successivement des documents authentiques, de l'interprétation des témoignages, de la force d'un argument négatif, de la tradition orale, de l'induction, de la conjecture, etc., multiplie les plus sages conseils, les observations les plus judicieuses. Rien n'est à retrancher et l'on ne voit pas ce qu'on pourrait ajouter.

Dans le second traité, réflexions sur l'histoire des dogmes par exemple, et dans le troisième traité celles sur les actes des martyrs avant et après Constantin, sur les martyrologes, sur le bréviaire, sur le livre pontifical, etc., sont des dissertations complètes, marquées au coin de la science, de la critique et du jugement le plus droit. Les indications bibliographiques abondent : c'est la clef de tout travail. Le R. P. de Smedt mentionne successivement les collections d'actes des Souverains Pontifes, et des conciles, des lois ecclésiastiques, des monuments liturgiques. Puis il donne les noms et apprécie les travaux des écrivains qui se sont occupés de l'histoire ecclésiastique universelle en Orient et en occident, puis ceux qui ont traité de l'histoire des saints, de l'histoire des papes jusqu'au milieu du xve siècle ; viennent après les documents concernant les églises orientales et africaines, les églises des divers pays d'Europe, Italie, Espagne, France, Angleterre, Allemagne, etc. Outre les livres concernant l'histoire ecclésiastique générale de chacun de ces pays, le P. de Smedt indique ceux qui se rapportent spécialement à chaque diocèse. Après l'histoire des diocèses, vient l'histoire des ordres monastiques en général, puis en particulier celle des Bénédictins et de leurs différentes congrégations, celle des Cisterciens, des Camaldules, des Chartreux, etc. ; les documents concernant les chanoines réguliers et leurs diverses congrégations, comme les Prémontrés, arrivent ensuite, et sont suivis des documents concernant les Dominicains, les Franciscains, etc.. L'auteur aborde alors les monuments non écrits et indique : 1° Les traités généraux sur l'archéologie et les traités particuliers sur les cimetières chrétiens de Rome, sur l'iconographie chrétienne ; les collections et les ouvrages de numismatique. Abordant, dans son quatrième traité, les sciences qui aident à connaître

l'histoire de l'Église, le P. de Smedt indique les collections de droit, puis celles des divers auteurs qui ont traité de l'histoire des diverses nations. Un article spécial est consacré aux catalogues de manuscrits, et un autre aux livres de bibliographie. Enfin, dans un dernier chapitre, l'auteur mentionne les écrivains qui ont traité de l'histoire ecclésiastique d'après les recueils de documents précédemment signalés.

On le voit, le cadre est immense; nous avons voulu en faire connaître au moins les grandes lignes, pour qu'on sache de quelle utilité pratique doit être cet ouvrage. Dans la préface, où l'auteur nous apprend qu'il donne ici le canevas des leçons professées par lui au collége théologique de la Société de Jésus à Louvain, le P. de Smedt prie ses lecteurs de lui signaler les suppléments qu'ils pourraient désirer. On est très-embarrassé de critiquer un tel ouvrage et un tel professeur..... La critique est toujours facile. Toutefois, enhardi par l'invitation si pressante qui nous est faite, et n'ayant en vue que d'aider à rendre cet ouvrage plus utile encore, nous exprimerons simplement quelques *desiderata*, au fur et à mesure qu'ils se présenteront à notre esprit.

En mentionnant le *Regesta* de Jaffe (p. 68), n'aurait-on pu joindre à l'indication de l'examen qu'en a fait le cardinal Pitra, celle des observations présentées dans les *Analecta juris Pontificii?* En parlant des Décrétales recueillies par Grégoire IX (p. 69), n'aurait-il pas été à propos de dire un mot de la collection de Denys le Petit, de celle de S. Isidore, et par suite du Recueil des fausses Décrétales, et l'on aurait indiqué l'ouvrage d'Heinschius? A la p. 70, aucune édition des Décrétales n'est indiquée; on aurait pu citer celle de 1583, devenue la base des éditions subséquentes, telle que celle des frères Pithou, par exemple; et surtout on aurait pu citer la meilleure, celle de Richter à Leipzig, en 1834. N'aurait-on pas pu aussi, dans un livre de cette nature, expliquer les modes de citations employées dans le *Corpus juris*, assez compliquées pour dérouter les commençants? Le *Codex diplomaticus dominii temporalis S. Sedis*, du P. Theiner, ne semble pas se rapporter au sujet traité dans ce paragraphe de la p. 72, car il concerne l'histoire des États de l'Église, et devrait par conséquent être reporté à la p. 285. A côté du recueil de Mone (p. 75), ne pourrait-on citer l'édition d'Adam de Saint-Victor, qui composa tant de si belles proses publiées par M. Léon Gautier? Il y a dans l'avant-propos de cette édition des pages excellentes à lire. Lorsqu'on a, en parlant d'Eginhard (p. 93), une bonne édition à indiquer, ne pourrait-on pas le faire, et citer celle donnée par M. Teulet (1840-1843)? Par leur caractère spécial les *grandes chroniques de France* (p. 94) n'auraient-elles pas mérité que l'on indiquât la dissertation spéciale publiée à leur sujet dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. II, p. 57). Le nom de Platina peut-il être cité sans appeler une réflexion (p. 279)? On aurait aimé à voir le savant auteur aller jusqu'à la fin du xve siècle, et nous dire son avis sur le *Diarium* de Burchard; à ce sujet ne pourrait-on indiquer brièvement, ou même marquer d'un astérisque, les ouvrages du premier ordre, ou, par contre, ceux répréhensibles à un certain degré, comme l'auteur l'a fait pour les ouvrages sur les Pères de l'Église? Ces indications, toujours précieuses, car elles peuvent économiser bien du temps, distingueraient encore plus l'ouvrage du P. de Smedt d'un catalogue ordinaire. N'y aurait-il pas (p. 284) une lacune

à combler, et, après les ouvrages sur les Églises d'Afrique, ne devrait-on pas en citer quelqués-uns sur celles d'Amérique, comme la *Monarchia indiana* de Torquemada ou les ouvrages de Herrera, de Nunez et de Solorzano, etc.? Ne pourrait-on ajouter, aux ouvrages sur les Églises de l'État pontifical (p. 285), celui de Vogel, *de Ecclesiis Recanatensi et Lauretana commentarius historicus* (2 in-4° Recanati 1859), car il est important? J'aurais aimé aussi à voir ajouter, pour ce pays, le livre de Marangoni, *Delle memorie sagre e civili di civita nova* (in-4°, Roma, 1743); le livre de Garampi, *Memorie ecclesiastiche appartenenti all'istoria della B. Chiara di Rimini*, et cet autre du même savant, *Illustrazione di un antico sigillo della Garfagnana* (in-4°, Roma, 1759), si précieux pour l'histoire du XIe siècle, comme l'ouvrage d'Alemanni, *de Lateranensibus parietinis dissertatio*, (in-4°, Roma, 1625 et 1755), est indispensable pour les rapports de Charlemagne avec Léon IX; ces deux derniers ouvrages pourraient être placés p. 384 ou p. 473. Pour revenir aux ouvrages sur les États de l'Église, on aurait pu ajouter encore celui de Compagnoni, *la Reggia Picena*, qui est riche en documents (in-f°, Macerata, 1661), etc., et renvoyer pour plus de détails à l'ouvrage de Rarighiasci. Le P. de Smedt me permettra de relever une petite erreur (p. 309) : l'éditeur du cartulaire de N.-D. de Chartres n'est pas M. H. de L'Épinois, mais son oncle, M. E. de l'Épinois. En citant les deux éditions de la *Bibliotheca greca* de Fabricius, pourquoi n'aurait-on pas indiqué la meilleure, celle de Harles, je crois? Après l'ouvrage du P. Le Long (p. 459), n'aurait-on pas pu indiquer la *France littéraire* de Quérard, qui fournit tant d'indications, et le catalogue donné par Brunet dans le dernier volume du *Manuel du libraire* ? Le livre même d'Œttinger, bien que très-imparfait, eût pu être noté. A la même place, n'aurait-il pas été à propos de signaler, pour les livres concernant l'Espagne, la *Bibliotheca vetus et nova* d'Antonio (Madrid, 1738, 8 vol.); pour l'Allemagne, l'ouvrage de Willelm Heimsius (Leipzig, 1822) continué jusqu'en 1851 : c'est à peu près notre Quérard; j'aurais ajouté aussi la *Germania Sacra* de Boettcher, pasteur luthérien, il est vrai, mais qui donne de bonnes indications; pour l'Angleterre, l'ouvrage de Watt, *Bibliotheca britannica* (4 vol. in-4°) qui correspond assez à la *Bibliothèque* du P. Le Long; à la page 468, on aurait pu indiquer la traduction française, par l'abbé Belet, de l'*Histoire de l'Église* de Moehler. On ne pouvait, il me semble, oublier dans la Bibliographie relative aux manuscrits anglais (p. 453) le *Calendar of State Papers* de M. Randon Brown. Il me semble qu'il n'y a nulle part l'indication d'ouvrages sur la procédure ecclésiastique, qui auraient dû être, ce me semble, placés p. 74; le *Directorium* d'Eymeric et autres ouvrages analogues, auraient trouvé ici leur place; il ne suffit pas de renvoyer, pour la bibliographie du droit ecclésiastique, à Phillips, on aurait pu indiquer quelques collections, comme *Decreta authentica sacræ congregationis indulgentiis sacrisque reliquiis præpositæ* de Prinzivalli. *Romæ*, 1862, etc.

J'aurais voulu trouver (note de la page 475 ou ailleurs, p. 276, par exemple) quelques ouvrages contenant des recueils de documents utiles à connaître pour l'histoire de l'Église, tels que celui d'Herwart : *Ludovicus IV defensus* (in-4°, Munich, 1618), celui (de Dœnniges, *Acta Henrici VII*, (in-4°, Berolini, 1839), celui d'Huillard-Bréholles, *Historia diplomatica Friderici II* (in-4°, Paris, 1852-

1859), etc., etc.. Pour ne pas prendre trop de place, on aurait pu supprimer, sans nuire à rien, quelques ouvrages cités qui sont assez insignifiants. Mais je m'arrête, car j'ai vraiment honte, en présence du savant P. de Smedt, de poursuivre ces critiques ; j'aime mieux redire que ce volume doit se trouver entre les mains de tous ceux qui veulent étudier et écrire l'histoire, entre les mains des catholiques surtout qui, plus que d'autres, ont le devoir de servir la vérité avec une inaltérable droiture.

HENRI DE L'EPINOIS.

—

Vita, viaggi e predicazione dell' apostolo S. Pietro, opera originale di Bartholomeo AMBROSI, arciprete di Biadene. Parma, Ficcadori, 1875-1876, 3 vol. in-18 de 438, 455 et 384 pages.

Voici un ouvrage qui ne peut manquer d'être bien accueilli par le public italien. En effet, saint Pierre a occupé une si grande place dans les controverses religieuses de ces derniers temps, soit au dedans, soit au dehors du catholicisme, que tout ouvrage relatif à sa vie ou à ses prérogatives est sûr d'avoir de nombreux lecteurs, pourvu qu'il soit sérieusement écrit. Or telle est la vie de saint Pierre dont nous avons entre nos mains les trois premiers volumes.

Ce n'est pas une biographie savante comme l'eût écrite un Allemand, ou superficielle comme la composerait un Français; c'est une biographie pleine d'idées, de faits et de doctrine. On sent à chaque page l'homme qui a beaucoup étudié, beaucoup lu et peut-être trop retenu. Nous disons cependant que ce n'est pas une vie savante dans l'acception ordinaire du mot, mais c'est une vie où il y a beaucoup de science. M. l'abbé Ambrosi est au courant de presque toutes les controverses contemporaines, mais de même qu'il les signale par une simple allusion, il les tranche aussi ordinairement par un simple mot.

Cette vie de saint Pierre est formée, d'un bout à l'autre, d'une chaîne continue de textes choisis dans la tradition chrétienne. Tout le monde peut la lire, et la piété y trouve sa satisfaction comme la science.

La méthode adoptée par M. Ambrosi a d'incontestables avantages, mais elle a aussi des inconvénients, auxquels la vie de saint Pierre dont nous parlons n'a pas échappé ; elle expose, en effet, à des redites et à des longueurs.

M. l'abbé Ambrosi écrit plus que la vie, il écrit aussi la théologie de saint Pierre ; et cette théologie occupe dans son ouvrage plus de place que la vie. Il nous semble qu'il eût été possible de condenser davantage la matière, et nous croyons même que le livre y aurait gagné en intérêt. Un mot eût suffi, bien des fois, à indiquer une pensée qui est vulgaire chez les catholiques, et le lecteur aurait su gré à l'auteur de ne pas trop s'appesantir sur des questions qui n'en valent pas la peine.

Il est certain que, si M. l'abbé Ambrosi continue sur le même plan, un autre volume ne lui suffira pas pour terminer son œuvre. Or quatre volumes consacrés à la vie de saint Pierre nous paraissent dépasser de beaucoup la mesure. Les trois premiers nous conduisent seulement à l'année 42 (ère vulgaire). Un autre ne suffira certainement pas à nous mener à l'année 67, année à laquelle on fixe ordinairement la mort du prince des apôtres. Pour ne citer qu'un exemple des longueurs dans lesquelles l'auteur se complaît, remarquons qu'il a consacré plus de cinquante pages (volume II, 353-409) à Simon le magicien et à ses doctrines. A notre avis, c'est trop s'étendre sur un point aussi

secondaire, car on s'expose alors à ne pas raconter la vie de saint Pierre, mais à retracer un tableau des origines du christianisme. Dix pages, ce nous semble, auraient amplement suffi, et le commun des lecteurs aurait peut-être même trouvé que c'était beaucoup.

Le troisième volume est consacré presque tout entier à la venue de saint Pierre à Rome ; d'abord à la discussion du fait lui-même, et ensuite à la discussion de la date. Dans cette partie de son ouvrage, l'auteur déploie beaucoup d'érudition, et une érudition de très-bon aloi. Il n'est cependant pas tout à fait au courant de la controverse sur ce point de l'histoire ecclésiastique. Il nous semble, en outre, qu'il y a défaut de proportion entre la part faite à l'examen de cette question particulière et l'ouvrage entier. Il est vrai, nous n'en disconvenons pas, que le voyage de saint Pierre à Rome comporterait bien une étude de trois cents pages : celle de Foggini, qui est loin d'être complète, quoiqu'elle soit la meilleure, en a bien autant ; mais, dans une vie de saint Pierre, trois cents pages constituent presque un ouvrage dans un ouvrage. Ce n'est plus une vie de saint Pierre que nous donnera M. l'abbé Ambrosi, ce sera un recueil de dissertations sur la vie du Prince des apôtres.

Nous ne trouvons donc pas irréprochable cette vie de saint Pierre ; et cependant, dans l'ensemble, nous nous estimons heureux de l'avoir lue : nous serions heureux qu'il en existât une semblable dans notre langue.

P. Martin.

Traité de l'élection du pape, par Jérôme Bignon, avocat général au Parlement de Paris. Réimpression faite d'après l'édition de 1655, et annotée par M. A. P. Paris, Jouby et Roger, 1874, in-8 de 110 p. avec planches.

Il n'est pas un catholique, pas un érudit qui ne sente quel immense intérêt offrent toutes les questions se rattachant à l'élection des papes, et nous ne saurions trop féliciter M. A. P. (Pécoul) de l'heureuse pensée qu'il a eue de donner une nouvelle édition de l'ouvrage de Bignon sur ce sujet. Effectivement, l'opuscule dont il avait été fait quatre éditions du vivant de l'auteur, n'en était pas moins devenu à peu près introuvable, et les amateurs le considéraient comme une véritable curiosité bibliographique. Nous n'avons pas, d'ailleurs, à faire ressortir le mérite de l'auteur. A peine au sortir de l'adolescence, il jouissait déjà, auprès de ses contemporains, de la réputation d'un savant distingué, et, bien qu'il ait quelquefois donné, ainsi que tous les parlementaires de l'époque, dans les idées gallicanes, son attachement à la foi catholique et au siége de Saint-Pierre ne saurait être révoqué en doute. Ajoutons que les règles observées du temps où notre auteur écrivait, restent aujourd'hui encore en vigueur. En effet, depuis que Boniface VIII eut inséré dans la collection des décrétales, la constitution de Grégoire X, les souverains pontifes se sont bornés à la compléter, mais sans y apporter aucune modification essentielle. Du reste, les quelques erreurs dans lesquelles l'auteur a pu tomber, trouveront leur excuse toute naturelle dans sa jeunesse extrême. Il n'avait pas plus de quinze ans lorsqu'il fit paraître la première édition de cet ouvrage. Ces erreurs, M. A. P. a eu grand soin de les signaler et de les réfuter au moyen de notes nombreuses

et suffisamment étendues. Aussi croyons-nous pouvoir déclarer cette nouvelle publication également digne d'attirer l'attention du lecteur, et par la manière magistrale dont les questions y sont traitées et par la sûreté de la doctrine. H. DE CHARENCEY.

—

Histoire politique et religieuse de la France, par l'abbé P. MURY, ancien supérieur du petit séminaire de Strasbourg. 2e édition, revue et augmentée. Paris, Bray et Retaux, 1875-76, 4 vol. in-12.

Ce ne sont pas les grands ouvrages qui nous manquent sur notre histoire nationale : sans parler de ces collections de mémoires originaux et de documents inédits que l'on voit s'accroître chaque jour, et qui, après trois siècles d'histoire menteuse, sont un arsenal si précieux pour l'homme d'étude qui aspire à la *vérité*, combien d'œuvres considérables par le nombre de leurs volumes, sinon toujours par leur mérite, n'encombrent pas nos bibliothèques ! Mais aussi, le plus souvent, quelle valeur scientifique ou morale peut-on accorder à telle ou telle histoire de France que nous pourrions désigner ? Inexactitudes dans les faits, les dates, les noms ; appréciations des événements fausses, ou timides, ou exagérées ; culte quand même de la force et du succès contre le droit qui ne réussit point ; hostilité parfois ridicule, toujours odieuse et indigne de l'histoire, contre l'Église catholique, ses droits, son influence légitime et bienfaitrice ; détails secondaires et tout à fait microscopiques démesurément grossis par la passion au détriment de faits importants laissés dans l'ombre ; trop souvent enfin absence de sens moral et de l'intelligence du respect dû à l'histoire comme au lecteur : tels sont les défauts qui, malgré certains mérites de forme et tout extérieurs, condamnent ces œuvres malsaines à la flétrissure de tout érudit honnête homme. Quiconque, d'ailleurs, ne reculera pas devant des ouvrages de longue haleine, aura tout avantage à se jeter plutôt dans l'étude des sources authentiques elles-mêmes, des mémoires, chroniques et documents dont nous parlions tout à l'heure ; à volume égal on trouve là du moins l'histoire de première main. Ce n'est donc pas de ces monuments considérables que le public ordinaire éprouve le plus grand besoin, mais de travaux courts, substantiels, clairs, méthodiques et bien ordonnés, *précis*, en un mot, et ce mot leur a donné leur nom.

Un bon Précis ne pouvait être trop loué. Il pénètre plus aisément partout, et la pensée du bien qu'il est appelé à produire suffit pour indemniser son auteur de ses veilles et de ses fatigues ; car il ne faut pas croire que ce soit chose facile de vulgariser la science, de composer un résumé complet et harmonieux, si j'ose m'exprimer ainsi, c'est-à-dire ne disant rien d'inutile, comprenant tout le nécessaire et donnant à chaque fait, à chaque personnage, la place vraie que l'histoire lui assigne, soit au premier, soit au dernier rang, soit en pleine lumière, soit à l'ombre discrète du demi-jour. — Telles sont les qualités qui distinguent l'ouvrage de M. l'abbé Mury.

Car pour n'en point porter le titre, comme la première édition (en deux volumes seulement), ce n'est pas moins un *Précis* dans la bonne acception du mot. — On conçoit, en effet, que notre histoire de France, racontée depuis les temps les plus reculés jusqu'au rétablissement de l'Empire en 1852, en quatre volumes in-12, ne peut constituer qu'un résumé bien sommaire. Nous n'hésitons pas néanmoins à le proclamer ce résumé bien supérieur à l'*Histoire des Français*,

de Théoph. Lavallée, et plus complet aussi, indépendamment de ce que les tendances et l'esprit en sont, à nos yeux, infiniment meilleurs, comme plus conformes tout à la fois à la vérité historique, aux traditions nationales et à la saine philosophie de l'histoire.

Le premier volume comprend l'histoire des Gaulois et celle des Francs jusqu'à la chute de la dynastie des Carlovingiens; le deuxième, qui commence à Hugues Capet, s'arrête, au traité de Westphalie, et le troisième va de là jusqu'à la chute du premier Empire. Le quatrième est consacré à l'histoire appelée contemporaine par de nouveaux et dangereux programmes. L'auteur n'a pas cru devoir, dans la refonte de son premier travail, s'arrêter à une limite, telle que son ouvrage en eût été exclu de l'enseignement public. Il y avait là pour lui une obligation en même temps qu'un écueil. Somme toute, comme il importait que cette période fût présentée à la jeunesse et à ceux qui ne peuvent aborder des ouvrages plus considérables, autrement que d'après les principes révolutionnaires, nous devons le remercier d'en avoir abordé l'étude. Il y aurait une comparaison instructive à faire entre ce quatrième volume et la continuation de l'histoire de Lavallée par Lock, traitant de la même période. Mais nous ne pouvons que signaler la différence de tendance, toute à l'avantage, selon nous, de M. l'abbé Mury. Loin de faire une œuvre de parti, il a fait une œuvre vraiment française : pour nous, tout est là.

Personne, d'ailleurs, ne lui refusera d'avoir su réunir, dans le cadre relativement si restreint qu'il a voulu remplir du tableau de toute notre histoire nationale, à la sûreté des principes et à la clarté du style, une science des faits historiques parfaitement au courant de tous les travaux contemporains.

Dans la préface de la première édition, l'auteur s'exprimait ainsi : « Notre position sur les limites de la France et de l'Allemagne nous a été d'une grande utilité, en ce qu'elle nous a permis d'étudier dans leur langue tous ces grands historiens auxquels personne ne conteste ni la scrupuleuse impartialité, ni les patientes recherches, ni les heureuses découvertes. De même que nous avons lu à peu près tout ce qui a paru chez nous sur notre histoire nationale, nous nous sommes fait un devoir de lire les écrivains d'Allemagne et d'Italie. Nous les avons souvent comparés aux nôtres ; nous avons contrôlé les uns par les autres ; nous nous sommes assuré enfin, de toute manière, du degré de confiance qu'il faut leur accorder ; et c'est de ce long travail de comparaison qu'est née cette courte *Histoire de France*. On verra figurer dans les notes les noms des hommes qui se sont le plus illustrés dans le domaine de l'Histoire, et nous sommes obligé d'avouer que la France est sous ce rapport bien inférieure à l'Allemagne. » Et il ajoutait : « Nous avons fort peu de noms qui balancent ceux des Raumer, des Luden, des Ranke, des Léo, des Gförrer, des Damberger, des deux Menzel, des Hurter, des Héfélé, des Voigt, des Hœfler, etc., et la raison en est peut-être que chez nous, à de rares exceptions près, l'on n'a écrit l'histoire que pour y trouver des arguments en faveur de tel ou tel système politique, littéraire ou religieux. »

Si M. l'abbé Mury a cru devoir supprimer ces passages dans l'avant-propos de la présente édition, il n'en reste pas moins vrai, et les quatre volumes qui ont remplacé le premier précis en fournissent des preuves abondantes, qu'il a satisfait à ce pro-

gramme en s'inspirant des travaux de tous ses devanciers, et réussi ainsi à donner « sur la France un livre exclusivement préoccupé de la vérité historique, ne sacrifiant à aucun système préconçu, n'épargnant aucune des erreurs qui défigurent trop souvent les ouvrages des plus illustres écrivains, enfermé d'ailleurs dans un cadre assez restreint pour ne point rebuter un lecteur à qui les affaires laissent peu de loisirs, et pourtant assez large pour éviter la sécheresse ou le décousu de maigres abrégés. » (Avant-propos.)

L'auteur, d'ailleurs, déclare nettement qu'il a « écrit au seul point de vue catholique,— c'est-à-dire qu'ayant pris pour guide l'enseignement de l'Église, il s'est tenu dans les plus strictes limites de la justice et de l'impartialité, sachant reconnaître, dans le cours des événements les desseins de la Providence et appréciant les caractères et les faits suivant les règles de la morale chrétienne. » Les questions religieuses, et surtout la manière dont elles sont envisagées et traitées, sont en effet d'une importance capitale en histoire : trop souvent les écrivains, oubliant le mot de Proudhon, qu'il « y a de la théologie au fond de toute politique, » ont semblé, par leur silence ou par leurs erreurs, vouloir chasser Dieu et son Église du gouvernement et des événements de ce monde, cacher et méconnaître l'influence si considérable des institutions, de la morale, de la diplomatie ecclésiastiques sur les époques plus ou moins agitées qu'ont traversées nos pères, étouffer ou travestir la grande voix de ces évêques qui ont, dit M. Guizot, formé et fondé la France, et auxquels, pour ne citer qu'un fait, l'affranchissement des communes et les libertés municipales doivent leur premier essor; — de ces papes, défenseurs obstinés du droit contre la force, de l'opprimé contre l'injuste, arbitres et médiateurs entre celui qui s'intitulait le Fils aîné de l'Église et les souverains étrangers, comme les évêques l'étaient entre les peuples et les grands,— en un mot séparer l'histoire religieuse de l'histoire politique. Or, c'est à ce point de vue spécial de l'histoire religieuse de la France que l'ouvrage de M. l'abbé Mury nous a surtout satisfait. Il faut lui savoir gré d'avoir réuni, non-seulement dans le titre, mais dans tout le cours de cet ouvrage même, l'*histoire religieuse* et l'*histoire politique de la France*. L'une explique l'autre et la complète. — Séparez-les, il y a mutilation de l'une ou de l'autre.

C'est ainsi qu'il raconte, trop brièvement selon nous, le grand rôle civilisateur de saint Léger; — qu'il réduit à sa juste valeur la prétendue consultation du pape Zacharie; — qu'il démontre que ce ne fut point Etienne II qui appela les Francs en Italie; — qu'il prouve la légitimité de la donation de Pépin, donation confirmée et accrue par Charlemagne; — qu'il explique par des considérations tirées du droit public au IXe siècle la déposition de Louis le Débonnaire. Plus loin, nous trouvons, bien exposés, quoique trop rapidement à notre avis, le principe de la querelle des Investitures et le droit de l'Église. — L'auteur rend au grand pape Grégoire VII ce titre de *saint*, que l'Église tout entière lui reconnaît, mais que lui ont si ridiculement disputé certains légistes des trois derniers siècles. — D'accord avec l'histoire authentique et sérieuse, il montre comment l'Inquisition, qui remplaça les égorgements en masse « et les tribunaux sans droit de grâce, » fut « un bienfait en même temps qu'un progrès. » — Il repousse, avec l'enseignement officiel de l'Allemagne et de la France, la Pragmatique, attribuée faussement

à saint Louis, et montre combien s'est trompé M. Guizot en soutenant que, si la Pragmatique n'est pas de saint Louis, elle est au moins conforme à son caractère. — Il venge Charles VII de calomnies trop souvent répétées, et constate enfin qu'Agnès Sorel n'a pu avoir aucune part dans le réveil du roi, tiré de son inaction par Jeanne d'Arc, puisqu'elle ne parut à la cour que quatorze ans après la mort de la Pucelle. — Quand arrive la Réforme, il nous montre les protestants de France atteints surtout comme sujets révoltés et criminels d'État, attendu que loin de réclamer sans tumulte la *Liberté de conscience*, thème absolument inconnu alors, ils ont commencé par prendre les armes contre le gouvernement légitime de leur pays, et tenté, par l'abus de franchises extorquées d'introduire violemment un État dans l'État. Les prétendues persécutions dont on a fait tant de bruit, tombent devant l'impartiale histoire, comme des fables inventées par la haine de l'impiété. La Saint-Barthélemy, dit avec raison M. Mury, est « un crime politique qui doit être imputé aux provocations incessantes des Calvinistes et aux vengeances des Guise et de Catherine, mais *non à la religion, qui n'y fut pour rien.* » — Les trois questions si importantes, soit en elles-mêmes, soit par leurs conséquances, de la Régale, de la Révocation de l'Édit de Nantes et du Jansénisme, font l'objet d'un récit substantiel où rien d'important ne fait défaut : — ni l'empiétement du roi sur les droits du Saint-Siége qui, par le Concile de Lyon, avait limité à certains diocèses seulement la concession de la Régale; — ni la conduite, étrange pour le moins, de ces trente prélats signataires, par ordre du roi, de la fameuse déclaration qui prétendait poser des bornes à la puissance du vicaire de Jésus-Christ (on sait d'ailleurs qu'ils se rétractèrent, à l'exemple de Louis XIV et de Bossuet lui-même, que quelques-uns peut-être trouveront traité ici avec bien de l'indulgence) ; — ni l'insigne mauvaise foi de ces orgueilleux docteurs qui, hors de l'Église par le fait, prétendaient hypocritement, contre l'évidence et malgré le Souverain Pontife, en faire partie quand même. Quant à la Révocation de l'Edit de Nantes, l'auteur fait une remarque très-importante : c'est que « l'Édit de Révocation ne fut point appliqué aux luthériens d'Alsace qui n'inspiraient pas les mêmes craintes que les fougueux calvinistes du Midi (t. III, p. 75). » Ces deux lignes à elles seules jettent le plus grand jour sur une question jadis si travestie et si envenimée : il est donc bien prouvé aujourd'hui par un fait certain et irrécusable, que ce ne fut pas un système religieux, mais une révolte sociale, que la politique de Louis XIV prétendait atteindre par un édit qu'avaient inspiré les conspirations incessantes des Huguenots, leurs violences et leurs sourdes menées avec l'étranger.

Mais nous ne pouvons poursuivre l'énumération de tous les points saillants de l'histoire de France sur lesquels M. l'abbé Mury présente un résumé exact quant aux faits et équitable quant au jugement. Nous avons dit, et nous sommes heureux de répéter, que son *Histoire politique et religieuse de la France* est en somme, dans son format, et selon le cadre qu'il s'est tracé, une des meilleures et des plus recommandables. — Est-ce à dire qu'aucune négligence n'appelle encore, dans une révision plus sévère, toute la sollicitude de l'éminent écrivain ?... Non, sans doute, et M. l'abbé Mury, qui « abandonne cette nouvelle édition comme la première, à une critique loyale et éclairée, » sait trop que toute œuvre humaine

n'est pas parfaite et combien l'histoire offre de difficultés dans l'éclaircissement ou l'exposition de certains faits, pour ne pas nous pardonner de lui soumettre ici quelques *desiderata*.

On lui a signalé ailleurs la nécessité de ne pas adopter, devant les progrès de l'érudition contemporaine, toutes les théories de M. Guizot sur l'origine du fief féodal, de tenir plus de compte des récents travaux sur la loi salique, etc... A ces critiques, auxquelles nous nous associons, nous nous permettrons d'en ajouter une, en signalant à l'auteur une phrase qui nous semble incompréhensible, ou plutôt, s'il faut s'en tenir au sens grammatical, inadmissible. La voici ; il s'agit des démêlés (d'ailleurs fort bien exposés) de Boniface VIII avec Philippe le Bel : « La Bulle *Unam sanctam*, dit M. Mury, sur laquelle Noël Alexandre, Fleury et même Bossuet fondent leurs griefs contre Boniface VIII, est certainement falsifiée, sinon entièrement fabriquée, comme beaucoup d'autres de ce temps, par des créatures du roi de France » (t. II, p. 176). Voilà une allégation très-grave, et qui se produit, croyons-nous, pour la première fois en France. Tout le monde sait qu'en effet la Bulle *Ausculta fili* avait été honteusement altérée par le chancelier Pierre de Flotte, afin d'exciter au suprême degré le courroux du roi, et qu'elle fut solennellement brûlée à Paris. Mais jusqu'à présent, l'histoire ne rapportait rien de semblable pour la bulle *Unam sanctam*, et l'assertion de M. l'abbé Mury étonnera sans doute plus d'un lecteur, d'autant plus qu'elle est formulée d'une façon bien positive, et que, d'un autre côté, aucune preuve n'en est fournie, sinon un renvoi à Damberger (t. XII, pp. 442-446 de sa *Synchronistische Geschichte der Kirche und Welt im Mittel Alter*). Nous ne croyons pas cela suffisant. Une affirmation aussi nouvelle, aussi inattendue, aussi peu dubitative, a besoin d'être très-fortement appuyée de raisons et de témoignages précis et concluants. Jamais l'authenticité de la Bulle *Unam sanctam* n'a été contestée ; jamais l'Église catholique ni les Souverains Pontifes n'ont protesté contre sa falsification. Cette Bulle elle-même a été assez souvent et assez violemment combattue pour que nous ayons le droit de supposer que si les théologiens qui en ont pris la défense n'ont pas opposé à ses adversaires, comme premier argument, la qualité d'apocryphe qu'on voudrait lui attribuer aujourd'hui, c'est qu'il était impossible de le faire avec quelque chance de succès ; les critiques gallicans ou parlementaires visaient seulement la doctrine elle-même. Ce n'est point ici le lieu d'examiner cette doctrine ni de la venger des interprétations dont elle a été l'objet : disons seulement, avec le cardinal Tosti, dans son *Histoire de Boniface VIII*, que la théorie pontificale des deux glaives, « symbole des deux puissances et de leur subordination, est tirée d'un des plus illustres docteurs de France, saint Bernard » (t. II, p. 266); elle n'offre donc aucune nouveauté, comme l'en ont accusée les Maimbourg, les Noël Alexandre, les Fleury, les Dupin et autres théologiens de cour. Le pouvoir indirect, *ratione peccati*, n'a point été inventé ni créé par Boniface, mais professé de toute antiquité comme fondé sur l'Écriture Sainte elle-même ; enfin cette décrétale étant *dogmatique*, ainsi que le dit et le montre Bianchi (*Traité de la puiss. ecclés.*, t. II, p. 637), et Clément V ne l'ayant point révoquée au Concile de Vienne, quoi qu'en prétendent Maimbourg et d'autres, nous ne pouvons comprendre comment M. l'abbé Mury n'en parle que comme d'un document interpolé et par conséquent sans valeur -

L'auteur nous pardonnera de nous être quelque peu arrêté sur ce point, en raison de son importance et de la haute estime où nous tenons ses travaux : parce que précisément la doctrine de l'ouvrage nous a paru à l'abri de tout reproche, il convenait d'attirer son attention sur un passage qui, pour le moins, aux yeux de beaucoup de lecteurs, exige une explication. F. DE ROQUEFEUIL.

—

Un récit en vers français *de la première croisade, fondé sur Baudri de Bourgueil*, notice et extraits d'après les manuscrits d'Oxford et de Spalding, par Paul MEYER. Nogent-le-Rotrou, 1875, gr. in-8° de 83 pages.

Des histoires en vers de la première croisade on ne connaissait jusqu'à présent que la chanson de Jérusalem par Graindor, de Douai. Deux morceaux anglais, conservés l'un à Oxford (Bodléienne, fonds Hatton, n° 77, XIIIe s.), l'autre à Spalding (Ayscough Fee Hall), ont permis à M. P. Meyer d'en retrouver une autre. Ce nouveau poëme est un récit de la première croisade jusqu'à la bataille d'Ascalon inclusivement, rédigé en forme de chanson de gestes, et fondé, au moins en grande partie, sur l'*Historia Hierosolymitana* de Baudri, abbé de Bourgueil, puis évêque de Dol. Malgré le préambule, qui désigne Baudri lui-même comme l'auteur du poëme. M. Meyer avoue qu'il n'est « même pas en état de déterminer avec précision sa nationalité, » bien qu'il incline à penser que ce fut « un Normand d'Angleterre, ayant conservé le bon usage de la langue (p. 7), » et qu'il ne voie d'ailleurs « aucun motif pour le placer plus haut que le temps de Philippe-Auguste ». Pour faire connaître ce poëme de 15,080 vers environ, M. Meyer en donne six morceaux, qui comprennent 1,044 vers ; des notes, jointes à chaque extrait, ont pour objet d'en indiquer les sources. Le Ms. de Spalding offre en outre une continuation, d'environ 4,600 vers, dans laquelle l'auteur anonyme a suivi les *Gesta Francorum expugnantium Jherusalem* de Bartholf ; M. Meyer publie de cette dernière partie trois morceaux en 451 vers. Enfin les dernières pages, si pleines de science critique, de cet extrait de la *Romania*, renferment le début et la fin d'un récit emprunté à la chanson de Jérusalem, un petit morceau d'histoire, œuvre du *romancier* Pierne (Ms. d'Oxford), et le commencement d'un poëme allégorique intitulé le *Songe vert* (Ms. de Spalding, plus de 1800 vers). U. C.

—

Journal du siége de Paris en 1590, rédigé par un des assiégés, publié par Alfred FRANKLIN. Paris, Willem, 1876, in-8° de XV-325 p. (tiré à 350 exemplaires).

Cette publication débute par une curieuse étude sur les mœurs et coutumes parisiennes à l'époque des Valois; l'auteur en a puisé les divers éléments dans des traités généraux qui ne sont pas dans toutes les mains; il a su les grouper habilement et faire ainsi une sorte de *tableau de Paris* à la fin du XVIe siècle.

Nous voudrions pouvoir le louer sans réserve ; malheureusement nous avons relevé dans la page où il est question du calendrier (p. 85) quelques erreurs que nous croyons devoir signaler : l'Annonciation est indiquée comme se fêtant le 5 avril, au lieu du 25 mars ; deux lignes plus loin, nous lisons à propos de l'usage de commencer l'année à Pâques : « D'où les noms de septembre, octobre, novembre, décembre, qui désignaient bien alors les septième, huitième, neu-

vième et dixième mois. » Ces noms de mois ont une bien autre ancienneté, puisque, dès Romulus, ils figuraient dans le calendrier de dix mois où ils tenaient les septième, huitième, neuvième et dixième rangs, qu'ils perdirent sous Numa Pompilius, lors de l'adoption du calendrier de douze mois. (Voir *Histoire du calendrier romain*, par Blondel, in-4°, 1682.) Enfin l'adoption du calendrier grégorien est indiquée comme ayant eu lieu en France en octobre 1582, tandis que la suppression de dix jours que nécessitait cette mesure ne fut faite qu'en décembre (L'Estoile, décembre 1582).

Malgré ces quelques taches, cette introduction est intéressante et prépare utilement le lecteur à l'étude du Journal du siége.

Ce journal est le plus complet et le plus circonstancié de tous ceux qui nous sont parvenus ; publié à Turin en 1590, sous ce titre : *Relatione fidelissima dell'assedio di Parigi et sua liberatione*, en trente-deux pages in-4°, il fut immédiatement traduit, et très-probablement imprimé dès lors, avec une sorte de préface où le traducteur, après avoir raconté comment il était parvenu à s'en procurer le texte, indique la supériorité de ce récit sur celui de Cornejo qu'on trouvait « assez gosse et imparfait. » On lui écrivait d'Italie, dit-il « que l'un (celui de Cornejo) s'estoit plû à estendre les vanitez et flatteries, l'autre à restraindre la vérité et mérites ; que l'un ne touchoit que bien légèrement l'écorce, l'autre pénetroit bien jusques à la mouëlle des plus beaux secrets et plus rares occurrences de ce siége ; que l'un sembloit n'estre que pour le simple vulgaire, et l'autre pour les personnes d'entendement, y ayant assez de quoy contempler sur ce premier crayon, tant estroit et racourcy peut il estre, non seulement pour les gens d'Estat, ou qui font profession des armes, mais encore pour ceux qui n'ont l'œil que sur l'œconomie ou ménage particulier, tant subtil et habile s'estoit fait paroistre le pinceau de l'autheur, à bien et naïsvement représenter tous les traits plus importans de ce siége, et de la délivrance qui s'en est ensuivie... » Cet *advertissement sur le discours du siége de Paris* a échappé aux recherches de M. Franklin et ne se trouve pas dans son édition ; on nous pardonnera donc d'en avoir extrait un aussi long passage ; mais nous avons pensé que cette appréciation d'un contemporain serait lue avec intérêt et que mieux que ce que nous pourrions écrire, elle parlerait en faveur du journal.

M. Franklin a soigneusement édité le texte et l'a purgé des nombreuses fautes d'impression qui rendent inintelligibles tant de passages de la version imprimée parmi les mémoires *en suite de ceux de M. de Villeroy* ; il n'y a rien laissé d'obscur, et de nombreuses notes permettent au lecteur, en comparant le récit à ceux de Cornejo et de Pigafetta, et au journal de L'Estoile de se rendre un compte exact des horribles souffrances de Paris, dont aucune ville assiégée n'a égalé l'héroïsme.

Terminons en disant que cet élégant volume, orné d'une planche et de plusieurs vignettes, a été imprimé avec le plus grand soin, et qu'il est digne à tous égards d'inaugurer la nouvelle série que l'éditeur Willem entreprend sous ce titre : *Collection historique des bibliophiles parisiens.*

A. Bertrand.

Femmes de Versailles. Les femmes de la cour de Louis XV, par Imbert de Saint Amand, Paris, Dentu, 1876, in-12 de 364 p.

Les femmes de la cour de Louis XV sont de deux sortes : il y a les femmes honnêtes, et celles qui ne le sont pas;

les reines légitimes et celles de la main gauche. Hélas! ces dernières sont les plus brillantes, celles qui attirent le plus l'attention et les hommages. La vertueuse Marie Leczinska languit dans l'abandon, tandis que la duchesse de Châteauroux et la marquise de Pompadour sont entourées de courtisans qui épient leurs moindres désirs. Ce n'était pourtant pas un prince foncièrement dépravé que Louis XV. Au début il aima sa femme, et sept enfants témoignèrent de la tendresse de leur union. Mais sa nature, portée vers les plaisirs des sens, céda vite aux entraînements habiles de ce vieux misérable roué qui s'appelait le duc de Richelieu. Et une fois en cette voie, il roula jusqu'au fond de l'abîme, jusqu'à la boue. De Mme de Mailly et de Mme de Châteauroux, il descendit à Antoinette Poisson, en attendant Jeanne Vaubernier. Celle-ci sera sans doute pour un prochain volume : aujourd'hui M. Imbert de Saint-Amand s'arrête à la marquise de Pompadour. Son livre est une curieuse étude sur les premières maîtresses du roi, sur Mme de Pompadour surtout, dont il retrace les grandeurs, la politique, les triomphes et aussi les douleurs. C'est le piquant et la moralité de ce livre d'avoir montré partout le châtiment à côté de la faute et la tristesse au milieu des plaisirs. Mme de Mailly expie dans les rigueurs d'une pénitence austère les faiblesses de sa jeunesse; Mme de Vintimille meurt en couches, à la fleur de l'âge; la duchesse de Châteauroux expire dans les angoisses d'une agonie atroce. Mme de Pompadour est rongée par les inquiétudes et la jalousie, et quand elle succombe à son tour : « La marquise aura bien mauvais temps pour son dernier voyage, » se contente de dire Louis XV, en voyant la pluie tomber à torrents. — Louis XV lui-même, parmi toutes ces voluptés, est en proie à un invincible ennui, et cet ennui même contribue à le précipiter de plus en plus dans le tourbillon des plaisirs coupables. Voilà la punition de l'homme ici-bas, et comme, par une loi divine, les générations d'une même famille sont solidaires, les excès de ce règne sapent les bases de la monarchie, et Louis XVI innocent expiera les scandales de son aïeul coupable. Grande et terrible leçon, qui ressort à chaque page du beau et attachant livre de M. de Saint-Amand. M. DE LA ROCHETERIE.

Le diocèse de Langres, *histoire et statistique;* par l'abbé ROUSSEL, curé d'Ozières. Tome II, Langres, 1875, grand in-8° de 625 pages.

En rendant compte du premier volume de cet important ouvrage, publié il y a deux ans, nous signalions les efforts qu'il avait dû coûter à l'auteur; nous cherchions à faire connaître l'abondance de renseignements utiles que les hommes studieux de tous les pays, mais spécialement du diocèse de Langres, pouvaient y recueillir. Pour être vrai et sincère, nous osions engager l'auteur à retrancher de son livre tout ce qui n'était pas strictement de son sujet, tous les détails qui appartiennent plutôt à une histoire générale ou à un traité de droit canonique. En esprit sagace, M. l'abbé Roussel a senti la nécessité d'éliminer de son travail tout ce qui n'est pas absolument compris dans son titre, et son ouvrage y a beaucoup gagné en valeur, en clarté et en précision.

Parcourant successivement les trois arrondissements, puis les cantons et enfin les communes qui composent le département de la Haute-Marne, en rangeant chaque localité dans l'ordre alphabétique, l'auteur donne une notice assez courte sur chaque pa-

roisse. Cette notice est presque constamment divisée en deux parties : dans la première on voit l'état de l'Église en ce lieu durant les temps qui ont précédé la Révolution de 1790 ; dans la seconde on apprend l'état actuel de chaque paroisse. De même que dans les temps anciens l'auteur mentionne tous les établissements ecclésiastiques qui ont été fondés aux différents âges, de même en parlant de notre époque, il fait paraître aussi les fondations charitables ou autres dont le diocèse de Langres s'est enrichi depuis 1801.

A la suite de cet exposé, M. l'abbé Roussel donne les listes des curés et même des vicaires de chaque paroisse. Il suit la même marche pour les abbayes et pour les prieurés. Nécessairement, ces notices sont très-abrégées ; mais l'auteur s'arrête un peu plus longuement sur les personnages qui ont figuré à l'époque de la persécution religieuse de la fin du siècle dernier. L'intérêt qui s'attache à ce grand drame, ferait même désirer plus de détails encore. L'auteur semble posséder tous les éléments désirables pour composer une histoire des combats de l'Église dans le diocèse de Langres ; espérons que le succès obtenu par le livre dont nous parlons ici l'engagera à publier un jour cette histoire.

L'auteur annonce un troisième volume, dans lequel il donnera, sans doute, des détails circonstanciés sur le chapitre de Langres et sur les différents titulaires des dignités et des personnats. M. l'abbé Roze a publié un travail du même genre pour l'église d'Amiens, qui peut servir d'un excellent modèle. M. Roussel reviendra aussi probablement sur les écoles ecclésiastiques antérieures à 1340, auxquelles, dans le présent volume, il ne consacre qu'une phrase. S'il nous était permis d'exprimer encore un désir, nous engagerions le savant auteur à donner en entier les inscriptions dont il constate la présence, à faire connaître par des indications précises les sources auxquelles il puise ses renseignements, et enfin à ne pas craindre de faire connaître plus complétement les personnages qui ont joué un rôle important, comme Étienne-André-François de Paule Fallot de Beaumont, qui fut l'un des suppôts les plus dangereux de l'empereur Napoléon Ier, dans les tentatives de ce prince pour établir le schisme et renverser l'autorité du Saint-Siége.

Que M. l'abbé Roussel continue avec courage l'œuvre laborieuse qu'il a entreprise ; qu'il ne néglige rien de ce qui peut rendre son travail complet ; qu'il n'épargne pas la place aux documents, aux inscriptions, aux pièces justificatives, et il pourra se rendre le témoignage d'avoir bien mérité de l'Église, de son pays, et spécialement de sa province natale.

Dom Paul Piolin.

Histoire de la cathédrale de Rodez, *avec pièces justificatives et de nombreux documents sur les églises et les anciens artistes du Rouergue*, par L. Bion de Marlavague, membre de la société française d'archéologie. Ornée de 27 gravures. Rodez, chez tous les libraires, et Paris, Didron, 1875, in-8° de xvi-423 pages.

Cet ouvrage a le mérite rare de tenir tout ce que le titre promet et de donner beaucoup plus qu'il ne fait espérer. L'auteur nous expose lui-même le plan qu'il s'est proposé de suivre et qu'il a réellement rempli. « Remontant jusqu'aux temps les plus anciens, nous avons d'abord voulu connaître le sol sur lequel s'élève la cathédrale, son antiquité, sa position dans la ville, les églises successives dont il a été couvert jus-

qu'au XIIIe siècle. La fondation de la cathédrale, la date de la construction de ses diverses parties, le nom des architectes, des sculpteurs et des peintres-verriers, le prix des ouvrages, les moyens employés pour subvenir aux dépenses ont été ensuite l'objet de nos investigations. Ces questions relatives à la construction étant traitées, nous avons abordé la description de la cathédrale, nous avons successivement passé en revue tous les membres de l'édifice, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le chœur et son ameublement, les chapelles avec les tombeaux qu'elles renferment, l'orgue, les cloches, le trésor et les cérémonies liturgiques. »

Tel est le cadre vaste et simple que l'auteur s'était tracé, et tous les lecteurs attentifs lui rendront cette justice, qu'il l'a rempli avec une scrupuleuse exactitude. Ils devront reconnaître la solidité, la précision et la clarté, en même temps que l'abondance des renseignements nouveaux qu'il apporte. Nul ne saurait non plus refuser de lui reconnaître le mérite rare mais inappréciable, d'avoir su se renfermer rigoureusement dans son sujet. Par l'abondance des documents qu'il avait entre les mains, l'érudit auteur de l'*Histoire de la cathédrale de Rodez*, aurait pu être tenté, comme tant d'autres, de se jeter dans des considérations générales sur l'art, sur l'histoire, sur l'esprit des corporations et des institutions dont il est obligé de parler. Il s'est bien gardé de donner carrière à ces velléités, si elles se sont présentées à son esprit, et il a eu la sage réserve de ne pas sortir du sujet qu'il se proposait de faire connaître, et qu'il montre en effet au lecteur sous tous ses aspects différents.

C'est grâce à l'abondance et à la richesse des documents réunis par M. L. Bion de Marlavague que son livre est doué de ce caractère précieux d'unité. Tout ce que les fonds très-abondants de l'évêché et du chapitre cathédral de Rodez dans les archives départementales de l'Aveyron pouvaient lui offrir de documents sur ce sujet de ses recherches, il l'a transcrit, et il en offre des extraits à l'appui de ses récits ; souvent même il cite en entier des pièces d'une importance exceptionnelle. Les comptes, surtout les pièces à l'appui des comptes, sont d'une excessive rareté ; l'auteur en a cependant réuni plusieurs des XIIIe et XVe siècles. Sous le rapport de l'intérêt, rien n'égale les baux à prix fait, car il faut connaître exactement la date des constructions, le prix des ouvrages et le nom des artistes. Presque tous ceux que publie l'auteur viennent des registres des notaires qui instrumentaient pour le chapitre et pour l'évêché.

Le savant historien a mis aussi à contribution les archives de l'Hôtel de ville de Rodez, et, dans ce dépôt, les registres, délibérations, les livres aux tailles, et les comptes de l'ancienne commune de la *Cité*, sont venus éclaircir plusieurs points de l'histoire de la construction de la cathédrale.

Si nous nous sommes arrêté aussi longtemps à faire connaître les documents employés par l'auteur pour la composition de son livre, c'est que nous nous proposions de mettre le lecteur à même d'apprécier la sûreté des données historiques qui lui sont offertes. Quant à la méthode suivie dans l'emploi des matériaux puisés à des sources aussi pures, elle est la plus simple et assurément la meilleure de toutes. Elle se borne à résumer les détails que fournissent les documents originaux, et autant que possible à s'attacher à l'ordre chronologique.

A côté des données nouvelles qui

tiennent à l'histoire du Rouergue, à l'histoire de l'église et à l'histoire de l'art, se trouve une foule de traits et d'anecdotes qui peignent les mœurs de la manière la plus vive et la plus saisissante (p. 67, 179, 249), etc.

Un semblable livre est bien fait pour prouver la vérité de ce principe, connu parmi les hommes voués à l'étude sérieuse, mais encore étranger à une foule de lecteurs : dans la science, la valeur d'un travail se mesure, non à la grandeur du sujet, mais à la critique avec laquelle les matériaux sont mis en œuvre, et à la proportion des faits nouveaux recueillis.

DOM PAUL PIOLIN.

—

Étude historique et archéologique sur l'église et la paroisse de Souvigné-sur-Même (Sarthe), par M. l'abbé R. CHARLES. Mamers, 1876, impr. G. Fleury et A. Dongin, in-8° de 34 p., avec deux grav. dans le texte. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*)

L'existence du bourg de Souvigné est constatée par des documents du XIVe siècle. Mais ce n'est qu'au milieu du XVe qu'on en trouve suffisamment pour écrire l'histoire de cette localité. M. l'abbé Charles rapporte les difficultés survenues avec les habitants des hameaux voisins, pour l'entretien de l'église et les frais du culte; à l'aide des comptes de la fabrique, il nous fait pénétrer dans la vie intime de cette paroisse, il décrit et fixe l'époque et désigne les auteurs des divers ornements de l'église, presque tous disparus à l'époque de la Révolution; on trouve aussi quelques détails intéressants sur les artistes et leurs procédés. Ce qui nous a le plus frappé, à cause de leur intérêt général, ce sont les renseignements fournis sur l'organisation des fabriques et sur les lépreux. On y lit une notice sur Pesche, l'auteur du *Dictionnaire historique de la Sarthe*, né à Souvigné, et une liste incomplète des seigneurs, avec celle des curés remontant à 1463. Il est fâcheux que M. l'abbé Charles ne nous dise rien ni des écoles, ni des maîtres d'école.

R. DE ST-M.

—

Cartulaire de Notre-Dame-des-Ardents à Arras, par Louis CAVROIS. Arras, E. Bradier, 1876, in-8° de 260 p.

L'ancienne confrérie de N.-D.-des-Ardents, à Arras, qui remonte au commencement du XIIe siècle, possédait un cartulaire disparu pendant la Révolution. M. L. Cavrois a essayé de le rétablir; il a recueilli un grand nombre de pièces conservées dans les collections publiques ou particulières et une chronique composée en 1770, par Desmazières, avocat au Conseil d'Artois, qui avait alors à sa disposition le riche chartrier de la confrérie et a rédigé un inventaire analytique de ses titres. Ces documents forment un ensemble très-intéressant qui permet de reconstituer la vie spirituelle et matérielle d'une de ces fortes confréries si en honneur au moyen âge. Notons, parmi les pièces les plus curieuses, le règlement de la confrérie de la fin du XIIIe siècle; la chronique en vers français dont les strophes se récitaient et se chantaient tour à tour, attribuée aussi au XIIIe siècle par Desmazières et M. Cavrois, mais dont le texte actuel nous paraît être plutôt du XIVe ou du XVe siècle; la charte de Philippe d'Arbois, évêque de Tournai, de 1376; les lettres de 1477 relatives à la procession du Saint-Cierge; le vidimus de 1482 contenant la charte de l'évêque Alvise de 1133, déjà vidimée en 1141 par l'évêque Asson, etc. Cette charte d'Alvise est peut-être le plus ancien document authentique (aujourd'hui connu) relatif à la confrérie; on peut

hésiter sur l'authenticité de la bulle de Gélase II, du 18 janvier 1119, bien qu'elle nous paraisse admissible. Mais l'épitaphe de l'évêque Lambert, mort en 1110, est évidemment postérieure à cette date et, la charte de l'évêque Robert datée, du 5 des calendes de juin 1120, nous paraît avoir été rajeunie dans le texte qui nous est donné d'après une copie du XVIIe siècle ; nous ne prétendons pas qu'elle n'ait pas existé. Nous aurions aimé d'ailleurs à voir M. Cavrois faire une plus large part à la critique.

A ces documents, il a ajouté la liste des mayeurs depuis 1105, année où la Vierge apparut aux deux ménestriers Norman et Itier, et leur remit le cierge qui guérissait du mal des ardents. Une bonne notice sur l'histoire du miracle, les usages, les gloires et les vicissitudes de la confrérie sert de préface à ce curieux recueil.

J.-M. R.

—

Notice sur l'hospice d'Aubrac en Rouergue (petit Saint-Bernard de la France), par M. V. ADVIELLE, d'Arras. Bruges, 1874, in-8 de 51 p. (Extrait de la *Revue de Flandre*, 2e série, t. IIIe.)

Il existait autrefois à Aubrac un hospice pour les pèlerins, fondé, vers la fin du XIe siècle, par un seigneur flamand du nom d'Adalard, qui avait été arrêté par des brigands, en se rendant, comme beaucoup de ses compatriotes, au pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. Il y avait des prêtres pour le service religieux, des chevaliers pour l'escorte et la défense, des frères pour le service, des oblats pour la culture, des dames et des servantes pour les soins à donner aux pèlerins. Au XVIIe siècle, il distribuait de cinq à six mille pains par jour, et donnait tous les jours l'hospitalité et l'aumône à plus de cinq cents personnes. Sa prospérité et ses bienfaits ne lui évitèrent pas de cruelles vicissitudes : ainsi, en 1570, ses troupeaux furent enlevés par les *religionnaires* qui, en 1595, voulurent faire leur Saint-Barthélemy, et massacrèrent tous les religieux, à l'exception d'un seul.

De l'hospice d'Aubrac, il ne reste que l'église, le pommeau de la canne du fondateur, et quelques titres contenus dans les cartulaires conservés à la Bibliothèque nationale et aux archives de l'Aveyron. M. Advielle publie les titres de fondation, constate la fausseté d'une pièce du cartulaire, en s'étendant trop à notre avis, puisqu'il se renferme dans les généralités, sur les faussaires de documents, et, malgré le titre de vicomte de Flandre injustement donné au fondateur par presque tous les auteurs et tous les titres, il n'hésite pas à admettre son existence, sa nationalité flamande, et au milieu de bien des obscurités et des incertitudes, à fixer au commencement du XIIe siècle la fondation de l'hospice. Nous relevons dans une note (p. 36) la mention d'une donation, au XIIe siècle, « d'un muid de vin, afin que les religieux puissent servir Dieu plus gaiement. »

R. DE ST-M.

—

Notice historique sur l'institution à Béthune, en 1188, de la confrérie des Charitables de Saint-Éloi, *qui existe depuis cette époque*, par F. VALLAGE, doyen de la confrérie. Béthune, H. Galand, 1875, in-8 de 168 pages.

La confrérie des Charitables de Saint-Éloi, établie en 1188, à Béthune, par deux forgerons, au moment de l'invasion de la peste, pour l'ensevelissement des morts, supprimée en 1797, rétablie en 1802, continue toujours sa mission de charité. M. Vallage donne, sur cette confrérie,

dont il est le doyen, une notice beaucoup trop courte, car il serait intéressant, à tous les points de vue, d'en suivre la marche dans la longue période de temps qu'elle a traversée. Cette notice est heureusement accompagnée de quelques documents intéressants, tels que : ses statuts, ses règlements, des attestations des services qu'elle a rendus, l'arrêt prononçant sa dissolution — en se recrutant par l'élection, elle outrage les citoyens non élus ; — la liste de ses prévôts, etc., etc. R. DE ST-M.

—

Petits états d'Albigeois ou Assemblées du diocèse d'Albi, par Elie-A. ROSSIGNOL, Lauréat (médaille d'or) des académies de législation et des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, membre correspondant de ces deux académies, etc. Paris, Dumoulin; Albi, Chaillot, 1875, in-8° de 259 p.

M. Rossignol, que de nombreux travaux sur l'histoire du département du Tarn ont avantageusement fait connaître, vient de consacrer une excellente étude aux assemblées du diocèse d'Albi, en attendant de pouvoir en consacrer une, qui certainement ne sera pas de moindre valeur, aux assemblées du diocèse de Castres. C'est surtout d'après les documents inédits conservés aux archives départementales d'Albi, que M. Rossignol nous donne les plus abondants détails sur les petits états d'Albigeois, à partir du XVIe siècle. Tout ce que l'on peut savoir sur la composition de ces états, sur leur règlement intérieur, sur les questions de préséance qui s'y agitaient, sur les réunions générales et particulières, sur les affaires dont s'occupaient ces assemblées (impôts, agriculture, industrie, commerce, canaux, chemins, maréchaussée, assistance publique, instruction publique, etc.), M. Rossignol le sait sur le bout du doigt et l'expose avec une grande netteté. La statistique et l'histoire sont également bien traitées dans ces pages pleines de choses et qui complètent à divers égards l'admirable travail de Dom Vaissete. En un temps où l'on étudie plus que jamais l'ancien régime de la France, le volume de M. Rossignol mérite d'être particulièrement remarqué. Je tire d'un chapitre très-intéressant sur le pastel cette particularité qui me semble bien peu connue (p. 133) : « En 1749, le sieur Jacquet, de Montauban, avait trouvé le moyen de fabriquer de l'amidon très-beau avec le *pied-de-veau*, plante qui vient dans les endroits marécageux. L'archevêque d'Albi fit acheter quatre-vingt-seize brochures de cet inventeur (à vingt-cinq sous chaque) pour les distribuer dans le diocèse, afin d'appeler l'attention des cultivateurs sur cette plante dont la culture pouvait avoir de très-grands avantages. » J'aurais bien d'autres particularités à emprunter à l'Appendice, où se déroule le tableau des guerres civiles et religieuses des XVIe et XVIIe siècles, au diocèse d'Albi, d'après les procès-verbaux des assemblées diocésaines (pp. 167-259). M. Rossignol n'a pas voulu raconter de nouveau les faits de guerre consignés dans les chroniques de l'Albigeois ; il a tenu à montrer (ce qui n'avait pas encore été tenté) la part prise par les représentants du pays dans la direction des troupes, les charges qui pesèrent sur les populations et les énormes dépenses causées par ces tristes luttes. Tous les érudits qui s'occupent de l'histoire méridionale de la France trouveront cet appendice des plus instructifs, et ils remarqueront que l'auteur rectifie en quatre occasions (p. 177, 222, 243 et 249), le récit de Dom Vaissete.

T. DE L.

Annales de la ville de Romans, *pendant les guerres de religion de* 1549 *à* 1599, par le Dr Ulysse Chevalier. Valence, 1875, gr. in-8° de 111 p.

M. le docteur U. Chevalier déclare tout d'abord (p. 4), que si la ville de Romans n'a pas joué un grand rôle au milieu des guerres de religion du XVIe siècle, elle a cependant été le théâtre d'événements assez importants pour que la publication de ses annales, pendant cette terrible période, intéresse non-seulement l'histoire particulière de cette ville, mais encore l'histoire générale de la province. « C'est, ajoute le judicieux écrivain, dans les archives communales, c'est dans ces tableaux naïfs et inconscients des événements, des besoins et des impressions du moment que l'on doit chercher cette multitude de faits, gros ou petits, nécessaires pour préparer une histoire complète et satisfaisante des temps agités dont nous nous occupons. » Le docteur Chevalier a été dédommagé de la peine prise en déchiffrant tant de vieilles paperasses inexplorées jusqu'à ce jour, par des trouvailles d'un grand prix. Il cite lui-même, comme exemple de révélations inattendues, le fait suivant : Aucun biographe ne désigne le lieu où, par ordre du prince de Condé, le trop fameux baron des Adrets fut arrêté par Montbrun et Mouvans. Les registres consulaires de Romans nous apprennent que cet événement eut lieu avec divers incidents dans cette ville, le 10 janvier 1563. Un autre fait notable, signalé par le patient chercheur (p. 6), c'est qu'à Romans, les syndics de l'église réformée présentèrent aux commissaires du roi Henri IV, au nom de leurs coreligionnaires, des protestations contre l'édit de Nantes, qui, disaient-ils, ne leur offrait pas des concessions suffisantes. M. Chevalier n'a pas cru faire assez en tirant des archives municipales et hospitalières de Romans, du mémorial manuscrit d'Eustache Piémont, des enquêtes, des procès-verbaux et des monitoires provoqués par le chapitre de Saint-Barnard, ainsi que des factums de procès publiés au siècle dernier par les syndics de l'église et de la ville, des centaines d'extraits rangés par ordre chronologique, et qui forment provisoirement une excellente histoire de Romans dans la seconde moitié du XVIe siècle ; il a retracé, au bas de chaque page, une courte et exacte biographie des personnages mentionnés dans les manuscrits si bien dépouillés par lui, et plusieurs de ces notices complètent les recueils généalogiques consacrés aux familles nobles du Dauphiné. Aux amis de l'histoire littéraire, je signalerai une note curieuse (p. 24) sur Denise Mahé, qui fut chantée, par Guillaume des Autelz, alors étudiant en droit à l'université de Valence, dans une centaine de sonnets publiés sous le titre d'*Amoureux repos de Guillaume des Autelz* (Lyon, 1553). Parmi les documents que le savant docteur a eu la bonne pensée de mêler à ses récits, citons des lettres du baron des Adrets, des anciens du consistoire de Valence, du comte de Crussol, du baron de Gordes, de François de Bourbon, gouverneur du Dauphiné, du roi Henri III, de Jean de Monluc, évêque de Valence, de Catherine de Médicis, du lieutenant-général de Dauphiné, Laurent de Maugiron, du comte Alfonse d'Ornano, de Henri IV (cette dernière, du 17 septembre 1597, adressée aux consuls et habitants de Romans, pourra prendre place, avec mille autres au moins, dans le *Supplément* que l'on donnera sans doute au *Supplément* donné en 1872, par M. Guadet, au recueil des *Lettres missives de Henri IV* publié par feu M. Berger de Xivrey. Je ne serai que juste en disant que la brochure de M. le doc-

teur Chevalier renferme plus de choses instructives que beaucoup de gros volumes auxquels on a fait une bruyante réputation, et c'est en comparant les cent pages si substantielles du modeste érudit aux innombrables pages vides et prétentieuses de certains *amateurs*, qu'il faut répéter le mot d'un sage : *non numerantur, sed ponderantur*. T. DE L.

Micy; *son histoire, son influence sociale au VIe siècle*, par l'abbé Th. COCHARD, membre de l'Académie de Sainte-Croix et de la Société historique et archéologique de l'Orléanais. Orléans, Herluison et Séjourné, 1876, in-8° de 152 pages.

Châtillon-sur-Loire; *son histoire avant 1789*, par le même. Orléans, Herluison, 1876, in-8° de 82 pages.

M. l'abbé Cochard est un travailleur infatigable. Voici encore que, presque en même temps, il livre au public deux œuvres nouvelles : une étude sur le monastère de Micy au VIe siècle; une histoire de la ville de Châtillon-sur-Loire avant 1789.

Placé dans une vallée fertile, au confluent de la Loire et du Loiret, fondé, grâce à la munificence de Clovis, par saint Euspice et son neveu saint Mesmin, Micy a été au VIe siècle un de ces glorieux centres dont l'influence civilisatrice a rayonné au loin. Rendre la terre plus fertile et l'âme de l'homme plus sainte, relever le courage du vaincu et adoucir la fierté farouche du vainqueur, et par cette intervention puissante fondre les deux races en une seule : telle a été, au début de la monarchie, la grande œuvre de ces moines qu'a immortalisés la plume éloquente de M. de Montalembert. C'est un des mille épisodes de cette patriotique entreprise qu'a raconté M. l'abbé Cochard. Nul mieux que lui n'y était préparé; nul ne connaît plus à fond l'hagiographie orléanaise; nul n'aurait pu redire avec plus d'autorité ces vieilles légendes qui ravissaient nos pères et dont le charme nous séduit encore dans notre âge sceptique, et, séparant la vérité de la fiction, raconter les travaux de toute cette pléiade de saints, qui, partie de Micy, alla, pendant un siècle, évangéliser le Berry, le Perche, le Maine, etc. Travaux parfois pénibles où il y avait à lutter à la fois contre l'âpreté du sol et les passions des hommes, mais travaux toujours féconds et qui, à force de persévérance, commandaient le respect et conquéraient même la protection des sauvages successeurs de Clovis. Aujourd'hui, le couvent est détruit; mais en face de ses ruines et sous le vocable de son fondateur, s'élève une maison illustre qui forme encore des âmes pour Dieu et l'Église, le petit séminaire de la Chapelle-Saint-Mesmin.

Comme Micy, Châtillon-sur-Loire a dû son origine à un pieux solitaire, un peu oublié aujourd'hui, saint Posen. Autour de la cellule de l'ermite se groupa un village qui devint plus tard un prieuré de la célèbre abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. Mais les destinées de Châtillon ne furent pas si pacifiques que celles de Micy. Au moyen âge, le prieuré est en butte aux attaques de ses puissants voisins, les seigneurs féodaux. Au XVIe siècle, la Réforme s'y introduit et y devient prédominante. C'est une succession de luttes entre les protestants de Châtillon et les catholiques des environs, luttes mêlées d'alternatives de revers et de succès, jusqu'au jour où l'édit de Nantes, en accordant la liberté de conscience aux protestants, la rend en même temps aux catholiques là où ils étaient opprimés, et notamment à Châtillon. M. l'abbé Cochard a raconté avec une savante exactitude et une scrupuleuse impartialité ces tristes épisodes de nos guerres civiles. Enfin, sous Louis XIV,

la révocation de l'édit de Nantes vient à son tour, chasser les protestants de cette ville de Châtillon qui avait été si longtemps un de leurs boulevards.

Nous n'avons pas à faire l'éloge de ces deux ouvrages; ils seront lus par tous ceux qui aiment les recherches consciencieuses, les récits authentiques puisés aux sources locales et sûres; c'est là l'histoire vraie, et nous félicitons l'*Académie de Sainte-Croix* et la *Société archéologique de l'Orléanais* de compter dans leur sein des membres aussi laborieux et aussi érudits que M. l'abbé Cochard.

M. DE LA R.

—

La famille Le Carlier et le Père Ignace, capucin. Notes recueillies par P.-M. LAROCHE, bibliothécaire adjoint de la ville d'Arras. Arras, Courtin, 1876, gr. in-8° de 83 p. (tiré à 100 exempl. non mis dans le commerce).

Le P. Ignace, né à Arras en 1686, mort à Paris en 1755, a laissé, en trente-cinq volumes in-folio, conservés à la bibliothèque d'Arras, des notes très-précieuses sur l'histoire des pays qui formaient alors le diocèse d'Arras, consignant les faits contemporains, intercalant des placards aujourd'hui introuvables, copiant des inscriptions, ajoutant tout ce que la lecture des chartes et des chroniques ou la tradition avaient pu lui apprendre. Cette vaste compilation, dont plusieurs points ont cependant besoin d'être contrôlés, est une mine féconde de renseignements sur l'histoire de l'Artois, et les érudits modernes ne se sont pas fait faute d'y puiser. Cependant le vrai nom du P. Ignace, le lieu et la date de sa mort, les principaux actes de sa vie étaient complétement ignorés. M. Laroche est parvenu à éclaircir ses obscurités dans une notice très-substantielle, où nous trouvons la généalogie de la famille Le Carlier, le tableau de ses alliances et le résumé de la vie du célèbre capucin; ses assertions sont appuyées sur les preuves les plus authentiques, fournies généralement par les registres de catholicité. Quelques pièces inédites, lettres d'anoblissement d'Henri Le Carlier (1623), « dernier adieu » du P. Le Carlier à ses enfants (1695), notice sur le R. P. de Crespieul, de la Compagnie de Jésus, etc., terminent cette brochure fort érudite et très-intéressante, qui jette un jour nouveau sur l'histoire littéraire de l'Artois. J.-M. R.

—

Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne, par l'abbé A. HANAUER, professeur au collége libre du Haut-Rhin (Lachapelle-sous-Rougemont). T. I. *Les Monnaies.* Paris, Durand; Strasbourg, Simon, 1876, grand in-8° de XXXIII-597 p.

Par son titre, cet ouvrage semble appartenir à l'étude des questions sociales; mais par son contenu, il appartient réellement à l'histoire, et je me fais un plaisir de l'annoncer aux lecteurs de la *Revue*, comme un livre des plus importants qui aient été publiés sur l'histoire des provinces. Le sujet en est résumé dans une série de neuf tableaux (ch. VIII), où se trouvent évaluées en francs et en centimes toutes les monnaies d'or, d'argent et de cuivre, qui ont eu cours en Alsace depuis l'époque romaine jusqu'au milieu de notre siècle : monnaies de Strasbourg, de Colmar et de Bâle; monnaies de l'Empire, de la Lorraine et de la France; et subsidiairement, monnaies de la Suisse, de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal, de la Belgique et de l'Angleterre. Ces tableaux, avec le registre alphabétique des espèces citées dans le corps de l'ouvrage, sont une merveille d'exactitude et de clarté, surtout de patience : ils supposent des recher

ches et des études comparatives devant lesquelles plus d'un bénédictin aurait peut-être reculé.

Ce qui augmente le mérite de l'auteur, c'est qu'il a parcouru un champ immense, jusqu'ici à peu près inexploré. Si parfois il est entré dans des sentiers qui semblaient battus, il a bientôt reconnu qu'il s'égarait, et il a dû revenir sur ses pas pour s'ouvrir des chemins que nul pied n'avait encore foulés. C'est étonnant tout ce que M. Hanauer a relevé d'inexactitudes et d'erreurs, parfois même grossières (p. 129-130), chez ceux qui auraient pu être pour lui des guides ou des modèles ; et non pas seulement chez des archéologues ou des historiens de la province, tels que les Berstett, les Grandidier, les Hermann, les Levrault, etc., mais encore chez des hommes qui passent pour être les oracles de l'histoire locale, tels que les Schoepflin, les Mone, les Hegel, etc. Ces rectifications, basées sur l'étude des textes, doublent la confiance qu'inspire l'auteur. On sent qu'il est maître de son sujet ; il le classe avec ordre, il le divise avec netteté ; il explique lui-même le fondement de ses divisions, sans rien cacher de sa méthode, ni de ses procédés. Il met d'ailleurs tant de franchise et à la fois de réserve à formuler ses opinions (p. 460) ; il met tant de sincérité et de bonne foi à avouer lui-même ce qui lui semble douteux ou faible, ce qui aurait besoin d'être encore vérifié (p. 534), qu'on ne songe même pas à lui rien contester. Il a fouillé toutes les archives publiques et privées de l'Alsace, toutes celles de Bâle et du grand-duché de Bade. Je doute que l'on trouve à glaner après lui dans les dépôts encore existants ; il a eu la chance heureuse de faire à temps sa moisson ; il ne pourrait plus aujourd'hui la faire aussi complète. Pour un trop grand nombre de documents cités ou analysés dans son livre, il faut absolument renoncer à tout contrôle ultérieur, car le vandalisme prusso-badois les a pour toujours anéantis. Dans plusieurs notes, jetées au bas des pages, vous lisez ces mots qui reviennent comme un lugubre refrain : cet ouvrage, ce manuscrit, cette pièce a péri dans le bombardement de 1870.

Dans une matière si sèche et si ardue, l'on n'a guère le droit d'exiger autre chose que l'ordre et la correction. M. Hanauer a un style ferme, facile, élégant, quoique simple et parfois même fleuri. Je n'aime pas beaucoup le mot *chaotique ;* les mots *dévaluation* (p. VI) et *archivistique* paraîtront peu français ; je ne sais si l'on peut employer *bibliographie* (p. XVII) dans le sens de littérature. J'ai aussi marqué d'un coup de crayon ce membre de phrase : « En quelque lieu que le crime *aura* été commis » (p. 323). Assurément je ne rendrai pas l'auteur responsable des fautes qui ne doivent être attribuées qu'à l'inadvertance du typographe. M. Hanauer a relevé un bon nombre d'*errata,* parmi lesquels j'aurais voulu voir encore « l'acte de *médiation* » pour modération (p. 99) et *pesantes* pour pensantes (p. 366). Mais je suis presque honteux de ces remarques ; somme toute, les *Études économiques* sont un ouvrage aussi bien écrit qu'ingénieusement conçu, et l'amitié me tromperait fort si l'Institut ne décernait à l'auteur ses plus flatteuses distinctions.

Le volume contient neuf chapitres.

Après une notice historique qui paraîtra trop courte à plus d'un lecteur, le chapitre 1er explique le *titre* et la *taille* des monnaies ; leur triple valeur *intrinsèque* (prix de l'or ou de l'argent fin), *nominalle* (nom des pièces) et *numéraire* (prix de l'argent

monnayé); le cours qu'elles obtiennent à l'intérieur et à l'extérieur (valeur de change); la *proportion* ou le rapport entre l'or et l'argent (12 et 15); la différence entre la monnaie réelle et la *monnaie de compte* (livre, marc, florin, etc.)... C'est, comme on voit, le chapitre des *notions préliminaires* et la clef de l'ouvrage.

Le chapitre II est consacré aux ateliers monétaires. Ils étaient nombreux, plus encore dans la basse que dans la haute Alsace; mais les plus importants furent ceux de Strasbourg et de Bâle. Au fond, c'est l'histoire du droit (régalien) de battre monnaie, exercé successivement ou simultanément par les évêques et les abbés, par les villes et les municipalités, enfin par les gouvernements (Régence d'Ensisheim pour les archiducs d'Autriche, empire d'Allemagne et royaume de France).

Dans le chapitre III, M. Hanauer raconte les destinées des monnayeurs. Ce sont d'abord les *Husgenossen*, « corps de patriciens, investi du droit exclusif de change et de monnayage, affranchi des charges municipales et soustrait, du moins pour les questions civiles et commerciales, à la juridiction ordinaire de la ville (p. 139). » Les droits de cette corporation, souvent disputés, furent revendiqués enfin par la *cour des monnaies*, qui fut installée par le gouvernement français dans l'Atelier monétaire de Strasbourg, et qui réussit à étendre sa juridiction sur les orfèvres, les quincailliers, les batteurs d'or, etc.

Les métaux changés en monnaies, d'où venaient-ils? La réponse à cette question remplit le chapitre IV, qui fait l'histoire des mines d'Alsace : Val de Lièpvre (Sainte-Marie et Sainte-Croix-aux-Mines), Massevaux, le Rosemont et Saint-Amarin (avec Plancher-les-Mines dans la Haute-Saône.) Ce n'était que des mines d'argent : l'or se tirait exclusivement des sables du Rhin. Les procédés des orpailleurs sont minutieusement décrits.

Les règles qui présidaient au commerce de l'argent sont exposées dans le chapitre V. A la hausse continue de l'argent répond l'affaiblissement presque régulier des espèces monnayées. Au commerce d'argent se rattachait le change, qui « avait souvent pour but principal de trouver aux dépens des monnaies étrangères la matière des espèces locales (p. XXIII). »

Le chapitre VI traite des bénéfices du seigneuriage, du salaire des monnayeurs et de l'organisation intérieure des ateliers monétaires. L'auteur restitue à Mygell de Bâle (p. 303-308) l'invention des moulins à monnaie, attribuée à tort à un certain Eichelstein, sur la foi d'Elie Brackenhoffe (*Lexique* manuscrit qui n'existe plus).

Ce n'est qu'avec le chapitre VII que M. Hanauer arrive au cœur même de son sujet, c'est-à-dire, à la valeur des *monnaies*. Les espèces d'or, surtout les espèces d'argent de Strasbourg, de Bâle, de Colmar, de l'Empire et de la France sont toutes examinées, pesées, évaluées. Ce qui m'a plu dans ce travail — en soi, c'est une remarque fort accessoire qui trahit seulement mes préoccupations littéraires, — c'est qu'en évaluant les nombreuses variétés de monnaies (*Kreutzer*, *rappen*, *stebler*, *batzen*, *thaler*, *plapparts*, *dolchen*, *lutzen*, *florins*, *ducats*, *schellings*, *sous*, etc.), l'auteur n'oublie pas de donner l'étymologie des noms. Celle du mot *angster* me paraît risquée, mais je ne saurais par quoi la remplacer. Je regrette de n'avoir trouvé nulle part l'explication des mots *marc*, *loth* et *pfennig*.

A la suite de ce chapitre, plein de science et d'érudition, viennent les tableaux qui m'ont tant frappé et qui rendront tant de services. « C'est là,

dit avec raison l'auteur, que les historiens futurs trouveront une espèce de barème qui leur permettra de résoudre leurs problèmes économiqnes (p. XXIII). »

Puis, comme pour reposer les yeux et l'esprit, le IXe et dernier chapitre donne, en quelques pages, ce que j'ai lu de plus exact et de plus lucide sur la question de l'usure. M. Hanauer constate que le prêt à intérêt était beaucoup plus usité que ne devraient le faire supposer les discussions des moralistes. « Tout le monde empruntait : les empereurs, les princes, les évêques, les abbés, les villes, les villages, aussi bien que le plus modeste paysan (p. 515). » Les établissements de crédit (banques, monts-de-piété, changes), ne manquaient pas non plus, surtout à Strasbourg; et ces établissements, par leur organisation intérieure non moins que par l'étendue de leurs opérations, prouvent que l'on aurait tort de « ne voir dans le crédit qu'une conquête des temps modernes (p. 514). »

Plus d'une fois, dans ce livre, le cadre s'élargit, et de provincial ou local, le fait en question devient de l'histoire générale, se rapportant soit à l'Allemagne, soit à la France. J'indiquerai l'histoire du monnayage et des ateliers monétaires dans la Gaule romaine et franque (p. 39-44); celle de la corporation des monnayeurs romains, à l'imitation de laquelle s'est évidemment formée celle des *Husgenossen* de Strasbourg, de Bâle, de Spire, etc. (p. 115-122). Il convient de mentionner encore l'histoire de la fabrication des monnaies (p. 277-279), particulièrement des monnaies d'or (p. 456-466), etc.

Ce premier volume sera bientôt suivi d'un autre qui, par la comparaison du salaire et du prix des denrées, permettra de déterminer, non plus la *valeur* de l'argent, mais son *pouvoir*. Alors seulement on aura une juste idée des conditions économiques dans lesquelles vivait le peuple d'Alsace au moyen âge et dans les temps plus rapprochés de notre siècle ; alors on saura si le sort du paysan et de l'ouvrier était plus ou moins heureux qu'il ne l'est aujourd'hui. Par la solution d'une question encore si obscure, et par la sûreté des résultats obtenus, l'ouvrage de M. l'abbé Hanauer me semble appelé à prendre rang parmi ceux de MM. Guérard, d'Arbois de Jubainville, Delisle, etc. Je ne crains d'être démenti par aucun lecteur sérieux. P. M.

Die Burgen Gross und Klein-Geroldseck am Wasichen. *Historisch-topographisch dargestellt* von Dagobert Fischer. (*Les châteaux du Grand et du Petit Geroldseck-ès-Vosges*). Saverne, 1875, in-8° de 57 p.

A un kilomètre S.-O. du château de Hoh-Barr (Voyez *Revue des questions historiques*, t. XVI, p. 654), sur la crête de la même montagne, se trouvent les ruines du Grand-Geroldseck; et un kilomètre plus loin, dans la même direction sud-ouest, on voit les ruines beaucoup moins importantes du Petit-Geroldseck. La chronique de Crusius fait remonter l'origine du premier de ces châteaux jusqu'au IXe siècle : mais M. Fischer, se fondant sur le style que permettent fort bien de reconnaître les ruines encore existantes, n'admet pas que le château soit antérieur au XIIe siècle. Le Petit ou Nouveau-Geroldseck ne date que de la deuxième moitié du XIVe siècle; et c'est sa construction qui fit donner au château plus ancien, le nom de Grand ou Vieux-Geroldseck.

Les deux étaient dans la Marche de Marmoutier (Marca Aquileiensis, Eichelmark), qui relevait de cette ancienne abbaye du VIe siècle fondée par le roi Childebert II pour saint

Léobard, disciple de saint Colomban. Appelée d'abord cellule de saint Léobard (Leobards-Zelle), elle reçut au VIIIe siècle le nom de Marmoutier (Mauri monasterium, Maursmünster, Maszmünster et Mosmünster), quand l'abbé Maur l'eut ressuscitée des cendres d'un incendie. Devenue la proie des flammes une seconde fois, en 827, l'abbaye fut relevée par Louis le Débonnaire, qui la mit sous la dépendance de son frère, non pas *naturel*, mais de moindre rang, Dreux ou Drogon, évêque de Metz. Les successeurs de Drogon gardèrent pendant des siècles la seigneurie de la Marche et en donnèrent l'avocatie aux seigneurs de Geroldseck.

Ce nom ne figure dans les documents qu'au commencement du XIIe siècle ; mais il est vraisemblable que la famille, sans doute originaire du Hohen-Geroldseck dans l'Ortenau (grand-duché de Baden), était, bien avant cette époque, fixée dans les Vosges.

M. Ernest Lehr, de Strasbourg, secrétaire, avant 1870, du Directoire de la confession d'Augsbourg, maintenant professeur d'histoire ou de littérature à Lausanne, a publié dans le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace* (2e série, t. V, *Mém.*, p. 62, et t. VII, *Mém.*, p. 22) deux mémoires, l'un sur la «seigneurie de Hohen-Geroldseck et ses possesseurs successifs, » l'autre sur les « dynastes de Geroldseck-ès-Vosges. » A la suite de cet historien, M. Dagobert Fischer a recueilli les rares données de l'histoire sur ces dynastes, à partir d'Othon de Geroldseck, le premier qui parut sous ce nom en 1126 (c'est par une erreur évidemment typographique qu'il y a la date 1426), jusqu'à Volmar en qui s'éteignit (1390) la ligne masculine de cette illustre famille (p. 7-14). Plusieurs Geroldseck furent chanoines de Strasbourg; deux d'entre eux, Conrad (1179) et Henri (1263) s'assirent même sur le siége de saint Arbogast. Adelaïde de Geroldseck fut abbesse d'Andlau et reçut le titre de princesse de l'Empire (1347). Agnès et Suzanne de Geroldseck se firent recluses à Hägen, petit village peu éloigné de Saverne. Malgré l'esprit religieux que montrent ces vocations, les avoués de Geroldseck provoquèrent plus d'une fois par leurs empiétements et leurs violences les plaintes des abbés de Marmoutier.

Deux sœurs du dernier Geroldseck, mariées l'une à Rodolphe d'Ochsenstein, et l'autre à Erhart de Wangen, portèrent la moitié des possessions paternelles dans ces deux familles, avec le consentement de l'évêque de Metz, Raoul de Comy. L'autre moitié passa, aux conditions féodales, dans la maison de La Petite-Pierre, à laquelle appartenait la mère de Volmar.

L'histoire des châteaux de Geroldseck finit avec le XVe siècle. Deux hobereaux, qui en avaient reçu la garde, s'étant permis de dévaliser des marchands et de piller des voyageurs sur la grand'route, le comte palatin Frédéric, *landvogt* de la basse Alsace, Robert, évêque de Strasbourg, et Nicolas, duc de Lorraine, réunirent leurs armes, forcèrent les pillards dans leur asile et le laissèrent en ruines (p. 16-17).

Six pages sont consacrées à la justice, au droit coutumier et à certains usages de la Marche, pendant le XVIe et le XVIIe siècle. Quatre familles y exerçaient alors les droits seigneuriaux : c'étaient les sires de Ribeaupierre, les comtes de Hanau-Lichtenberg, les ducs de Lorraine et les barons de Wangen. Il y eut de bonne heure dans cette partie de l'Alsace des juifs payant des droits de protection (Schirmgeld) et pratiquant là comme ailleurs le commerce et l'usure (p. 21).

On célébrait à Marmoutier même une fête carnavalesque, probablement unique dans son genre : son nom de *Mairiem*..... en indique suffisamment la nature (p. 22).

La part des seigneurs d'Ochsenstein passa successivement aux comtes de Deux-Ponts (1485) et de Hanau-Lichtenberg (1570). Ceux-ci recouvrèrent en 1578, après cent quarante-deux ans d'interruption, le titre d'avoués de l'abbaye de Marmoutier, que des plaintes trop fondées avaient fait transférer aux sires de Ribeaupierre (p. 25-31). Hartung de Wangen écartela ses armes avec celles des Geroldseck, et ses descendants brillent encore dans les premiers rangs de la noblesse d'Alsace (p. 32-33). Le droit des Lützelstein ou La Petite-Pierre passa, en 1460, au comte Claude de la Palu, et en 1487, aux sires de Ribeaupierre (Guillaume Ier le Grand) qui ajoutèrent aussi à leur titre celui de comtes de Geroldseck-ès-Voges (p. 34-37).

Les habitants de Marmoutier s'associèrent en 1525 (non pas 1555) à la révolte des paysans, et assouvirent dans l'église et les bâtiments de l'abbaye leur rage de destruction. Le duc Antoine de Lorraine, vainqueur des Rustauds, rétablit l'ordre dans la ville et en exigea le serment de fidélité (p. 38-39).

De 1664 à 1671, l'évêque de Strasbourg, François-Egon de Fürstemberg racheta les droits de toutes ces familles sur la Marche de Marmoutier, et consentit à en faire hommage au roi de France Louis XIV (10 novembre 1681), (p. 40-43.) Après avoir passé dans les mains d'un neveu de ce prélat, Antoine-Egon de Fürstemberg, la Marche presque entière fut achetée par l'abbé de Marmoutier, Moser Anselme, pour la somme de 183,763 livres (1705-1728). L'antique abbaye rentra ainsi en possession des biens qu'elle avait reçus des rois francs, et ne fut plus troublée dans l'exercice de ses droits seigneuriaux jusqu'à la grande Révolution. Alors les forêts de Geroldseck devinrent domaine de l'Etat (p. 44-46).

Le reste de la brochure se rapporte aux légendes et aux ruines des deux châteaux (p. 48-50).

Dans un appendice, qui est à nos yeux la partie la plus intéressante de ce travail, M. Fischer montre que l'abbé Grandidier (*Histoire des évêques de Strasbourg*) s'est complétement trompé en voulant déterminer, d'après un document de 724, les limites de l'ancienne Marche de Marmoutier. L'auteur détermine à son tour les limites avec la plus grande vraisemblance, on pourrait presque dire avec une entière certitude (p. 51-57).

P. M.

Die Herrschaft Rappolsteiu (*La seigneurie de Ribeaupierre*) *Beiträge zur Geschichtskunde des Ober-Elsasses, zum Theil aus urkundlichen Quellen herausgegeben* von Julius Rathgeber, Pfarrer in Ernolsheim bei Elsasz-Zabern. Strasbourg, Wolff, 1874, in-12 de 222 p.

Ce livre comprend trois parties. La première est un précis historique, à peu près la traduction de l'article *Ribeauvillé* dans l'Alsace ancienne et moderne par MM. Baquol et Ristelhueber. L'auteur aurait pu le dire : cela n'aurait pas diminué l'intérêt de sa publication. La seconde partie est un recueil de documents, rangés sous trois chefs : Moyen âge (p. 27-68), Réforme (p. 69-162) et guerre de Trente ans (p. 163-207). La troisième donne trois articles formant appendice.

I. La seigneurie de Ribeaupierre (il serait peut-être plus exact d'écrire Ribaupierre) remonte au viie siècle. En 768, un seigneur franc, nommé

Rappolt (Ratbert, Rabald, Ratpold ou Rutpold : tous ces noms désignent le même personnage) obtint de Pépin le Bref la cession d'une terre qui fut le berceau de Ribeauvillé (Rappoltsweiler, Rapschwir). Il est probable qu'il fonda Ribeaupierre (Rappoltipetra, Rappoltstein), le plus élevé et le plus ancien des trois châteaux dont les ruines existent encore, plus ou moins bien conservées (Vieux-Château, appelé ainsi dès le XIIIe siècle (*Alte Kastell*) ; Girsberg ou Neue-Burg (Château-Neuf); et Saint-Ulrich (Nieder-Burg ou Bas-Château). Cependant, on ne regarde comme chef de la maison de Ribeaupierre qu'un noble seigneur de Souabe, Egénolphe ou Egélolf d'Urslingen, qui dans la deuxième moitié du XIIe siècle, fut investi de ce fief par l'évêque de Bâle. Il est compté parmi les premiers bienfaiteurs de l'abbaye de Pairis, dans le Val d'Orbey (haute Alsace).

Anselme II le Hardi résista avec succès aux empereurs Rodolphe de Habsbourg et Adolphe de Nassau. Charles VI, roi de France, conclut un traité avec Brunon Ier, pour avoir son appui dans la guerre contre les Anglais. C'est ce roi, et non Charles VII qui n'était pas encore né (M. le pasteur s'est laissé tromper, pp. 10 et 213, par l'*Alsace ancienne et moderne* qui, la première, a commis cette erreur)— c'est Charles VI, dis-je, qui obtint du sire de Ribeaupierre (1386) que le Vieux-Château serait toujours ouvert aux troupes françaises. Cela n'ôte rien au sel ou à l'à-propos de la remarque faite par M. Bathgeber « que, pendant de longs siècles, les rois de France tournaient un œil de convoitise vers l'Alsace et la frontière du Rhin » (p. 11). Maximin Ier (Schmasman), un des premiers officiers de la cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, fut nommé par l'empereur Sigismond protecteur du concile de Bâle (1430). La maison de Ribeaupierre atteignit son plus grand lustre sous Guillaume Ier le Grand, qui fut comblé d'honneurs et de dignités par les empereurs Maximilien Ier, Charles-Quint et Ferdinand Ier. Comme Landvogt de l'Autriche antérieure, il résidait habituellement au château d'Ensisheim. La décadence des Ribeaupierre date de leur défection du catholicisme ; M. le pasteur ne fait pas de difficulté pour le reconnaître

La guerre de Trente ans couvrit de ruines le val de Lièpvre, sur lequel s'étendait la seigneurie de Ribeaupierre. C'est pendant cette guerre que naquit à Ribeauvillé (25 janvier 1635) Philippe-Jacques Spener, le « père du piétisme » prussien. Georges-Frédéric de Ribeaupierre reconnut la souveraineté de la France après la conclusion du traité de Westphalie. Son fils Jean-Jacques porta, le premier et le dernier, le titre de comte; avec lui s'éteignit (1673) la ligne directe des Ribeaupierre. Sa fille unique transmit l'héritage paternel à la maison palatine de Birkenfeld, qui hérita encore du duché de Deux-Ponts. A l'exemple de Jean-Jacques, les nouveaux seigneurs de Ribeaupierre furent presque constamment à la cour de Versailles. Les fils de Christian III eurent, l'aîné Christian IV, les terres de Deux-Ponts et de Birkenfeld, le cadet Frédéric, celles de Ribeaupierre. Celui-ci rentra dans l'Église catholique. Le second de ses fils fut Maximilien, le premier roi de Bavière : ce prince Max dont le nom est resté populaire en Alsace. Le traité de Lunéville (1801) incorpora la seigneurie de Ribeaupierre dans le département du Haut-Rhin.

Douze pages (10-22) racontent l'origine et les destinées de la ville et des châteaux de Ribeauvillé, y compris un quatrième en style de la Renaissance (*Untere* ou *Neue Schloss*), construit

par Guillaume Ier, honoré de la présence de Louis XIV (1673) et du roi Stanislas (1725), habité en dernier lieu par le prince Max, et converti en prison pendant la Terreur. C'est aujourd'hui une propriété privée, à côté de laquelle s'élève le beau pensionnat des Sœurs de la Providence.

La seigneurie de Ribeaupierre comprenait huit bailliages : 1° le val de Lièpvre : partie allemande du val de Sainte-Marie-aux-Mines, que la Lièpvre séparait dans tout son cours de la partie française ou lorraine ; 2° le Hohnack (vallées de Lapoutroye, d'Orbey et de Fréland) ; 3° Wyr-au-Val à l'entrée du val Saint-Grégoire ou de Munster ; 4° Ribeauvillé avec Thannenkirch ; 5° Bergheim (Berdken) ; 6° Zellenberg, fief de l'évêché de Strasbourg ; 7° Guémar, et 8° Heiternheim (Heiteren, près de Neuf-Brisach (pp. 23-24).

II. La seconde partie comprend douze documents historiques, dont huit paraissent pour la première fois.

1° *Extrait de la chronique de Pierre d'Andlau.* Pierre fut chanoine de Colmar, prévôt de Lautenbach, *recteur*, c'est-à-dire, professeur de droit canon (1460) à l'Université de Bâle, où il remplit aussi les fonctions de vice-chancelier. Élu à trois reprises doyen de la Faculté de droit, il reçut, en 1471, le titre de *Rector magnificus.* Pendant qu'il était encore au chapitre de Saint-Martin, à Colmar, il écrivit en latin une chronique d'Alsace (*Chronicon Alsatiæ*), qui a disparu on ne sait quand ; il n'en est resté que deux fragments en langue allemande, l'un commençant, selon l'usage, à la création du monde et allant jusqu'à l'an 1400 ; l'autre exclusivement consacré à la seigneurie de Ribeaupierre, et trouvé parmi les papiers de Billing (*Varia Rappolsteinensia*) Au sujet de ce Billing et de Nicolas Klein, voy. *Rev. des quest. hist.*, t. XXI, p. 325-6. — Le second de ces fragments doit avoir été rédigé sans aucune participation de Pierre d'Andlau, puisqu'il dépasse de vingt-six ans la mort du chroniqueur, arrivée en 1500. C'est la succession des seigneurs de Ribeaupierre, à partir d'Egénolph Ier : on n'y trouve guère d'autres indications que le nombre de leurs enfants et le nom des monastères d'Alsace où leurs corps ont été déposés (p. 29-38). — *Ursula* est un nom très-connu ; pourquoi est-il suivi d'un *sic? Onferentirt* ne signifierait-il pas *sans rentes, sans dot ? Einchen* n'est pas Aennchen, diminutif d'Anna, mais *Unitas* (Einitas), comme il est dit p. 35.

2° Après une courte notice sur l'abbaye de Pairis, de l'ordre de Cîteaux, M. Rathgeber donne cinq pièces, tirées encore des cartons de Billing, mais dues à la plume de Bernardin Buchinger, premier abbé de Pairis sous les Français Ce sont : A. *Monasterii Parisiensis fundatio et status.* Le monastère fut fondé encore du vivant de saint Bernard (1138), par Ulrich d'Eguisheim, neveu du pape alsacien saint Léon IX, et petit-fils de *Gérard d'Alsace,* de qui descendaient les ducs de Lorraine. La guerre et l'incendie ayant appauvri la maison, elle fut convertie en prieuré et unie à l'abbaye de Maulbronn, en Wurtemberg (1453). Deux nouveaux incendies et la guerre des Rustauds compromirent l'existence même du prieuré. Le duc Ulrich de Wurtemberg s'étant emparé de l'abbaye de Maulbronn, les religieux se réfugièrent à Pairis, qui recouvra son titre d'abbaye. Gustave-Adolphe, un moment maître de l'Alsace, donna l'abbaye à un de ses officiers, qui en fut expulsé par ordre de Louis XIII (1642). — B. *Series abbatum Parisiensium* (1138-1649). On trouve dans cette liste Wezelo, envoyé comme ambassadeur

à Béla, roi de Hongrie (1184); Martin, qui raconta la quatrième croisade, à laquelle il avait pris part (1206); Philippe de Ratsamhausen, qui fut évêque d'Eichstadt (†301); Jean de Hattstatt, qui fut secrétaire de l'empereur Charles IV (1354); Bernardin Buchinger de Kientzheim (1642-1649), qui siégea au Conseil souverain d'Alsace, comme *conseiller chevalier d'honneur d'Église.* — M. Rathgeber a continué la liste des abbés jusqu'à la Révolution d'après Grandidier (*Vues pittoresques d'Alsace*). — *En*torris est évidemment une erreur de copie pour *ex*torris (factus) chassé (p. 54). — C. *Priores Parisienses*, depuis l'union de Pairis avec Maulbronn, jusqu'à son rétablissement comme abbaye (1413-1646). Un de ces prieurs, Jean Funck, adopta la réforme en Wurtemberg et se maria (1558). — D. *Necrologium Parisiense* : Table mortuaire sur laquelle figurent les plus illustres noms de l'ancienne noblesse de la haute Alsace. — E. *Patroni et Benefactores Parisienses* : les seigneurs d'Eguishem, de Ferrette, de Dabo, de Ribeaupierre, etc. Le Nécrologe seul est inédit ; les autres pièces avaient déjà paru dans la *Revue d'Alsace* en 1874;

3° *Eine schrekliche Mordthat in Ober-Elzasz.* Assassinat du chevalier Guillaume de Hungerstein, vassal de Ribeaupierre, par sa femme Cunégonde de Gielsperg (1487). On ne sait qui est l'auteur de ce récit, trouvé dans les *Varia Rappolsteinensia.*

4° *Verzeichniss der Geschichte des Bauernaufruhrs von 1525.* Révolte des paysans, racontée d'une manière aussi intéressante que détaillée par Ulrich IX de Ribeaupierre, et conservée en manuscrit à la bibliothèque de Colmar. Le texte donné par M. Rathgeber est généralement plus correct que celui qui a été inséré dans l'*Alsatia* de Stoeber (1854 et 1855), et dont il a paru une traduction française dans les *Curiosités d'Alsace*, première année.

5° *Mütterliche Vermahnung der Gräfin Anna-Alexandrine von Fürstenberg an ihren Sohn Egenolph.* Exhortation maternelle, etc. La comtesse de Furstemberg, veuve de Ulrich XI de Ribeaupierre, avait lu les écrits de Luther, à l'insu de son beau-père, Guillaume Ier, catholique ardent, à qui la haute Alsace, le Brisgau et les Villes forestières doivent, après Dieu, la conservation de la foi. Elle éleva son fils unique (Egénolphe III) dans les principes de la Réforme, et le décida, par son *Exhortation* (1562), non-seulement à professer publiquement le luthéranisme, mais encore à l'introduire dans ses domaines. « Lass ihnen das heilige Evangelium, die reine, Lehre lauter und rein verküdigen (p. 121). » Le langage de la noble dame est tout confit en douceur, tant qu'elle ne parle pas de l'*idolâtrie*, c'est-à-dire, du catholicisme, ni des *Balaamspfaffen* (l'aimable comtesse voulait dire : prêtres de Baal), ou des *Götzenpfuffen*, c'est-à-dire, des prêtres catholiques, Egénolphe ne put accomplir qu'en partie les vœux de sa *pieuse* mère : il dut laisser la religion intacte dans toutes les possessions qu'il tenait comme fiefs, soit des princes d'Autriche, soit des évêques de Bâle et de Strasbourg. — L'*Exhortation* avait déjà été publiée dans l'*Alsatia*, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Colmar. Le texte plus court, donné ici, est extrait des *Annales de Luck*, allant de 1200 à 1623, et conservées manuscrites aux archives départementales de la haute Alsace. Une copie manuscrite de ces annales se trouvait à la bibliothèque de la ville de Strasbourg avant la Saint-Barthélemy prussienne (24 août 1870).

6° Deux lettres adressées à la comtesse de Furstemberg, par Henri Bul-

linger (1561), et Rodolphe Walter (1563), deux zwingliens de Zurich.

7° *Freud und Laydt des Hauses Rappolstein, geschildert von Hieronymus Weinschenk, Amtmann von Heiterheim* (Joie et peine de la maison de Ribeaupierre, par Jérôme Weinschenk, bailli de Heiteren). Description d'un double mariage dont les fêtes et les réjouissances se prolongèrent du 5 au 22 novembre 1543, puis d'un enterrement (1547).

8° *Annales de Ribeaupierre* (1412-1579), extraites des annales de Luck, par Billing.

9° Table généalogique rimée, des deux lignes, masculine et féminine, de la maison de Ribeaupierre.

10° *Gravschaft Rappolstein.* Extrait de la *Chronique de Colmar,* où se trouve une autre généalogie rimée par Spener de Ribeauvillé, beau-frère du prédicant luthérien Nicolas Klein. — Cette chronique manuscrite a été communiquée par M. Ign. Chauffour, avocat à Colmar.

11° Pour servir à l'histoire de la *royauté des joueurs d'instrument* (Pfeiferkönigthum), deux pièces : Statuts de la confrérie des joueurs d'instruments d'Alsace (Voir *Rev. des quest. hist.*, t. XVI, p. 658 : Ernest Barre) et Mandat de Jean-Jacques de Ribeaupierre, au sujet des musiciens et jongleurs.

12° *Annales Rappolsteinenses* (XVIIe siècle), par Sigismond Billing. Occupation et ruine du château de Hohnack par les Français (1634-1674). — Mascarade annuelle des femmes de Wyr-au-Val, de Walbach et de Zimmerbach, dans la vallée de Munster.

III. Cette partie renferme : 1° Une indication des sources pouvant servir à l'histoire de la seigneurie de Ribeaupierre; 2° des *éphémérides* qui sont plutôt un sommaire historico-chronologique des principaux faits relatifs à la seigneurie; 3° une notice généalogique sur les Ribeaupierre de Suisse (Vaud) et de Russie (un Jean de Ribeaupierre était, avant 1870, chambellan de l'empereur Alexandre II).

P. M.

Étude sur les forestiers et l'établissement du comté héréditaire de Flandre, *suivie de quelques documents sur les fêtes des forestiers de Bruges,* par Jules Bertin et Georges Vallée. Arras, Sueur-Charruey, 1876, in-8 de 111 p.

Les premiers gouverneurs de la Flandre portèrent le titre de forestiers; c'étaient à l'origine des fonctionnaires chargés de l'administration des forêts et des propriétés mérovingiennes, avec certaines attributions judiciaires ; Charlemagne institua un comte de marche ou marquis de Flandre dont les attributions étaient beaucoup plus étendues que celles de ses prédécesseurs; enfin Baudoin Bras de Fer, mari de Judith, fille de Charles le Chauve, se fit reconnaître comte héréditaire avec toutes les prérogatives de la souveraineté. Avant Lyderic (792-836), l'histoire des forestiers de Flandre est fort obscure; leur existence n'a pas été admise par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates;* elle est affirmée par MM. Bertin et Vallée, qui ont réuni des preuves nombreuses et sérieuses en faveur de leur thèse, et M. Teillard, apportant à leur opinion le poids de son incontestable autorité, a résumé la question en quelques pages aussi précises qu'érudites placées à la fin de cet opuscule. Il nous semble cependant que MM. Bertin et Vallée n'ont pas assez distingué entre les preuves apportées par des auteurs de siècles différents. A côté d'excellentes remarques et d'heureux aperçus sur les forêts et la condition forestière de cette région, nous trouvons aussi quelques assertions singulières : telle

est cette origine du blason, inventé en 842, à l'entrevue de Strasbourg. où aurait eu lieu le premier tournoi ; telle est l'existence de ce « Jean Turpin qui, au commencement du IXe siècle, rédigeait l'histoire de Charlemagne à sa manière,» et quelques autres bizarreries. On aimerait aussi à voir des citations plus nombreuses; empruntées aux documents à dates certaines et reculées, elles remplaceraient avantageusement le témoignage de Capefigue et d'Anquetil, dont l'autorité est aujourd'hui insuffisante. Les documents sur les fêtes des forestiers de Bruges sont intéressants, et mêlés de quelques notes inédites empruntées aux Archives communales de Douai. Toutes réserves faites, en éliminant les erreurs dont l'inexpérience des auteurs est sans doute la cause, il reste une consciencieuse étude sur cette époque reculée et une véritable lumière jetée sur l'obscurité de ces origines du comté de Flandre.

J.-M. R.

—

Fusang or the discovery of America by Chinese buddhist Priests in the fifth century by M. Charles G. Leland. London, Trübner, 1875, in-12 de 212 pages.

Voici assez longtemps déjà que la question des antiques rapports ayant existé entre l'extrême Orient et le nouveau monde, préoccupe l'attention du public. Vers la fin du siècle dernier, le savant Deguines fit paraître, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, la traduction d'un fragment de la relation des voyages entrepris par le moine bouddhiste Hoeï-Shin. Ce pèlerin, qui vivait vers la fin du Ve siècle de notre ère, prétendait être allé à cette mystérieuse région de Fou-Sang, placée bien à l'est du Céleste-Empire, de l'autre côté de la mer, et où il séjourna même quelque temps. Du reste, d'autres religieux, également, bouddhistes et partis du pays de *Kipin* qui est, soit l'Afghanistan, soit le Cachemire actuel, l'avaient précédé d'un demi-siècle environ dans cette voie, et c'est à ces missionnaires que le peuple Fou-Sang serait redevable de sa conversion à la religion de Çakya-Mouni.

Notre docte compatriote ne manqua pas de reconnaître le Fou-Sang des narrateurs asiatiques dans la côte nord-ouest du continent américain, mais il se trouva immédiatement attaqué par Klaproth. Ce dernier, qui se distingua toujours bien plus par son érudition que par l'aménité de son caractère, et qui d'ailleurs n'avait aucun goût pour les découvertes dont il n'était pas personnellement l'auteur, ne voulut à aucun prix admettre que l'on pût chercher le pays en question autre part que dans le nord-est de l'Asie.

Enfin, en l'année 1841, M. Charles Neumann, professeur à l'Université de Munich, fit paraître une traduction intégrale du texte d'Hoeï-Shin, qu'il accompagna d'une glose et de notes explicatives. Ajoutons que, pour le savant Allemand, la véracité du moine chinois ne paraît point faire de doute, et qu'il assimile sans hésiter le pays de Fou-Sang aux rives septentrionales de la Californie.

L'ouvrage publié par M. Leland se compose d'une partie de la traduction de M. Neumann, dont on a eu soin toutefois d'élaguer ce qui semblait empreint d'un caractère par trop fabuleux. L'auteur anglais y a joint divers mémoires et pièces justificatives ; par exemple, une lettre du colonel américain Barcley Kennon, sur la facilité des communications maritimes entre l'Asie Orientale et l'Amérique, une dissertation relative aux antiques *Mount-Builders* de la vallée

du Mississipi, à l'histoire primitive du Mexique et du Pérou, etc., etc.

Bien des points nous semblent contestables dans le livre de M. Leland. Nous le trouvons notamment beaucoup trop hardi dans les rapprochements soit philologiques, soit ethnographiques à établir entre les races des deux continents. Mais enfin, il est un mérite qu'on ne saurait lui refuser : il résume d'une façon, sinon absolument impartiale, du moins très-consciencieuse, ce que nous pourrions appeler les pièces du procès, et met ainsi le lecteur en état de se faire une opinion raisonnée sur la question.

Mais l'on ne nous saura pas mauvais gré, espérons-le, de laisser un peu de côté nos érudits d'Europe, pour nous occuper du récit d'Hoeï-Shin. Disons-le tout d'abord, la comparaison entre les diverses mesures itinéraires données par l'auteur chinois, démontre clairement que si le Fou-Sang n'est point une contrée purement imaginaire, c'est en Amérique, et en Amérique seulement qu'il convient de le chercher. Quant à la relation elle-même, nous y découvrons un mélange singulier de faits exacts et de détails manifestement erronés. Si les Fou-Sanais ignoraient l'usage de la monnaie et l'art de travailler le fer, n'oublions pas qu'il en était de même chez les nations les plus policées de l'Amérique, lors de la découverte. L'emploi exclusif du cuivre ou du bronze, la fabrication du papier et des manuscrits au moyen de certaines écorces ou fibres végétales, se retrouvaient au Mexique, au Yucatan et au Guatémala. En revanche, il faudrait une bonne volonté à toute épreuve pour reconnaître le *Maguey*, ou Agave américain, dans la description par trop fantaisite que l'on nous fait de l'arbre *Fou-Sang*, duquel le pays même tirait son nom. Le fait de bœufs à longues cornes réduits à l'état de domesticité, mérite sans aucun doute d'être relégué au rang des fables. Sauf le lama utilisé comme bête de somme, et peut-être certaines variétés de cerfs dont les peuplades du sud des États-Unis auraient possédé de véritables troupeaux, la race rouge n'avait su apprivoiser aucune espèce de gros quadrupèdes.

La conclusion la plus naturelle à tirer de tout ceci, semblerait la suivante. Hoeï-Shin n'a certainement pas visité le pays dont il parle, mais très-probablement il le connaissait par les récits plus ou moins vagues de matelots chinois que les hasards de la navigation avaient entraînés sur le rivage opposé du Pacifique. N'oublions pas, en effet, que tous les dix ou quinze ans, les journaux parlent de jonques japonaises enlevées par les courants et qui viennent échouer sur la côte californienne. De tels accidents ont dû se répéter plus d'une fois dans le cours des âges. Le Page de Batz nous apprend même que, vers le commencement du XVIIe siècle, une sorte de navigation régulière se trouvait établie entre le Japon et le pays arrosé par le Columbia.

En revanche, nous admettrons volontiers, non-seulement comme possible, mais même comme probable, le fait d'une propagande bouddhiste en Amérique, soit avant, soit après l'époque d'Hoeï-Shin. Le second Quetzalcohualt, le célèbre réformateur de la religion mexicaine qui, dans le cours du VIIIe au IXe siècle de notre ère, prêcha le célibat ecclésiastique, la confession auriculaire et l'abolition des sacrifices humains, ne peut sans doute être regardé comme un apôtre de la foi chrétienne, mais il aurait assez la physionomie d'un moine de la secte de Fô. L'interdiction surtout des immolations de captifs ou d'esclaves sur les autels des dieux, sem-

ble d'une importance capitale. Elles constituaient la partie la plus essentielle du culte mexicain, et les proscrire, c'était ébranler l'économie du système religieux tout entier. La possibilité d'une pareille réforme ne serait, sans doute, jamais venue à l'idée du sacerdoce de l'Anahuat, en dehors de l'influence exerce par les doctrines importées d'Asie.

N'oublions pas enfin les étranges affinités qui se manifestent entre la légende du second Quetzalcohualt et celle de l'Iranien Djemschid. Est-ce que cette dernière aurait été portée en Amérique par les pèlerins dont parle Hoeï-Shin ? Ils venaient précisément des régions immédiatement situées à l'est de la Perse.

Nous nous rangeons donc complétement à l'avis du savant Lassen, lequel admet la présence de moines bouddhistes dans la vallée de Mexico entre les ve et viiie siècles de notre ère. En outre, l'existence de relations plus anciennes ayant existé entre les deux mondes, semble aujourd'hui incontestable. Comme l'a démontré Humboldt, le vieux calendrier mexicain dont l'usage remonte certainement aux premiers siècles de notre ère, n'est guère qu'une copie de celui des peuples de la haute Asie.

H. de Charencey.

Un évêque de Vannes à l'Académie française. *Jean-François-Paul Lefebvre de Caumartin, abbé de Bazai, évêque de Vannes, puis de Blois, de l'Académie française et de celle des inscriptions. Étude historique et biographique sur sa carrière administrative et sur sa famille, d'après des documents inédits,* par René Kerviler, ancien élève de l'École polytechnique, etc. Vannes, 1876, gr. in-8° de 91 p.

La Saintonge et l'Aunis à l'Académie française. *J. Ogier de Gombauld, 1570-1666, étude biographique et littéraire sur sa vie et ses ouvrages,* par le même. Paris, Aubry, 1876, gr. in-8° de 102 p.

La Guyenne et la Gascogne à l'Académie française. *Jean de Silhon, l'un des quarante fondateurs de l'Académie,* par le même. Paris, Dumoulin, 1876, gr. in-8° de 76 p.

M. R. Kerviler continue, avec la plus louable intrépidité, à étudier la vie et les ouvrages des académiciens d'autrefois, et à préparer ainsi une histoire de notre littérature au xviie et au xviiie siècle, qui sera une des plus étendues et des meilleures que nous pourrons posséder. Les trois chapitres de cette histoire que M. Kerviler nous donne aujourd'hui, sont également recommandables : le premier, extrait (à 30 exemplaires) des *Mémoires de la Société philomathique du Morbihan*, est dédié à Mgr Bécel, évêque de Vannes ; le second, extrait (à 100 exemplaires) de la *Revue d'Aquitaine*, est dédié à M. Louis Audiat; le dernier, extrait (à 180 exemplaires) de la *Revue de Gascogne*, est dédié au vénérable père de l'auteur, M. J.-V. Pocard-Kerviler, capitaine de frégate en retraite. Ces monographies, écrites d'un style simple, aisé, où les finesses de l'esprit se mêlent (quand il le faut) au grâces du naturel, et dignes, quant à la forme, des suffrages de l'Académie française, ne sont pas moins dignes de l'estime de l'illustre Compagnie en ce qui regarde l'abondance de l'érudition et la sûreté de la critique.

L'étude sur Jean-François-Paul Lefebvre de Caumartin a cela de particulier, qu'elle est en grande partie rédigée à l'aide de documents inédits, tirés des procès-verbaux des états de Bretagne, des Archives du chapitre de Vannes et de la correspondance de la marquise de la Cour de Balle-

roy, conservée à la Bibliothèque Mazarine, et dont la publication intégrale est vivement désirée par tous ceux qui ont eu l'occasion de la consulter. Ce n'est pas seulement l'évêque Lefebvre de Caumartin qui revit dans cette étude ; c'est aussi sa famille presque tout entière. M. Kerviler remonte jusqu'à l'arrière-grand-père de l'évêque de Vannes, mais il s'occupe surtout de ceux des Caumartin qui furent commissaires du roi aux états de Bretagne, et les documents qu'il cite çà et là complètent ceux qui ont été mis en lumière par M. du Bouëtiez de Kerorguen, dans son récent et remarquable travail : *Recherches sur les états de Bretagne.*

Les nombreux secours fournis à l'historien de Lefebvre de Caumartin par les recueils imprimés ou manuscrits, ont manqué à l'historien de Jean Ogier de Gombauld. — Conrart, Pellisson, Tallemant des Réaux ne nous ont transmis sur l'auteur d'*Endymion* que des renseignements vagues et incomplets. Il a fallu à M. Kerviler un soin extrême et une extrême sagacité pour reconstituer, au milieu de toutes les incertitudes et de toutes les contradictions de ses devanciers, la biographie du gentilhomme saintongeois. De piquantes citations des œuvres en vers et en prose de Gombauld ajoutent à l'agrément de la notice sur un écrivain dont la vie a eu quelque chose de si mystérieux et de si romanesque.

Dans l'étude sur le personnage que M. Kerviler appelle « le doux et consciencieux Silhon, » et dont il dit que ce fut un des caractères les plus honorables et les plus sympathiques de son époque, » nous trouvons une analyse très-développée et très-bien faite d'ouvrages d'histoire et de philosophie qui, malgré leur importance, ne sont connus que d'un bien petit nombre d'érudits. Que ceux qui n'ont ni le temps, ni le courage de lire le *Ministre d'État*, le traité de l'*Immortalité de l'âme*, le traité de la *Certitude des connaissances humaines*, l'*Éclaircissement sur quelques difficultés touchant l'administration du cardinal Mazarin*, lisent du moins les intéressantes pages dans lesquelles M. Kerviler résume avec tant de fidélité et apprécie avec tant de justesse les œuvres du publiciste gascon. Pour moi, qui me suis beaucoup occupé de ces mêmes œuvres, je déclare qu'il était impossible de les faire mieux connaître et mieux goûter.

M. Kerviler a eu raison de prendre pour devise ces paroles de M. Cuvillier-Fleury (*Études historiques*) : « L'unité du travail, la durée du zèle, la persévérance de la passion, l'ardeur de la convoitise et l'honnêteté du but.., voilà comment on réussit quelquefois dans le monde. » Nul n'a mieux mérité que lui l'honneur de s'appliquer ces paroles qui renferment une espérance dont la réalisation ne peut guère, ce me semble, être éloignée.

T. DE L.

Fénelon directeur de conscience, par A. DE GRISY, docteur ès lettres. Paris, Didier, 1875, in-8° de 96 p.

Dans ses *Nouvelles études sur le temps présent*, M. Caro, l'un des chefs de l'école spiritualiste contemporaine, a publié, il y a quelques années, un chapitre remarquable sur la direction des âmes au XVIIe siècle, à l'occasion des nouvelles éditions de la *Bibliothèque spirituelle* de M. de Sacy. C'est ce même sujet que M. A. de Grisy déjà connu par ses études sur E. Otway et sur J. Addison, vient d'approfondir d'une manière plus spéciale, en s'attachant tout particulièrement à la méthode de Fénelon, ce directeur si tendre et en même temps

si élevé, dont l'inépuisable charité ne refusait ses conseils à pas une des maladies du cœur et de l'esprit : « Je ne manquerai à aucune des personnes que la Providence m'envoie, écrivait-il, que quand je manquerai à Dieu même. » Mais le nouveau critique a raité les *lettres spirituelles* du cygne de Cambrai à un point de vue tout différent de celui de son prédécesseur. M. Caro avait surtout insisté sur le côté littéraire et aristocratique de cette direction de conscience, prétendant, un peu à tort selon nous, qu'elle ne s'adressait guère qu'à des âmes d'élite disposées, par leur éducation spéciale et les idées de leur milieu, à mieux subir la mystique influence du docteur angélique. M. de Grisy ne spécialise pas autant que l'éminent professeur de la Sorbonne la doctrine du grand archevêque, et l'originalité particulière de sa brochure consiste dans le parallèle établi entre Sénèque et Fénelon, « deux intelligences du même ordre, et, il faut le dire, deux esprits également portés à raffiner sur leurs sentiments, l'un en matière de pure morale, l'autre en matière de sainteté... » Ce parallèle est fort habilement présenté, et conduit l'auteur à des aperçus féconds et nouveaux. On s'attend bien à ce que le philosophe chrétien ait l'avantage; car là où l'âme stoïque se roidit lorsqu'elle se sent frappée par l'adversité, l'âme chrétienne se courbe humblement sous les coups, heureuse si de la sorte elle acquiert de nouveaux mérites pour le ciel. Sans doute Sénèque, qui sut attendrir la doctrine stoïcienne, « a parfois de nobles pensées et qui font honneur à la nature humaine ; seulement il les gâte à force d'esprit : on sent qu'il lutte contre la vérité qu'il n'a que soupçonnée, ou bien, quand elle se montre, il ne peut la saisir. Pour Fénelon, tout est clarté, parce que sa foi vient en aide à sa raison... et s'il subtilise, c'est sur la sainteté, dont il sait d'ailleurs les voies et les secrets. »

Nous féliciterons sincèrement M. de Grisy de n'avoir pas hésité à proclamer à la fin de son étude combien les *Lettres* de Fénelon sont un livre de morale active, simple et *pratique*. Il est surprenant, dit-il, de voir combien elle semble applicable à notre temps et combien elle renferme de vérités sensibles au cœur de tous les hommes. M. Caro n'avait considéré ces œuvres dévotes que comme des trésors de physiologie délicate et de belle littérature. Elles n'ont certes pas vieilli Et à quoi bon les lire, si nous ne les croyons faites que pour des hommes d'un autre âge ? René Kerviler.

Pierre Daniel, avocat au Parlement de Paris, et les érudits de son temps, d'après les documents inédits de la bibliothèque de Berne, par L. Jarry, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Orléans, H. Herlusion, 1876, in-8 de 96 p.

Der jurist und Philolog Peter Daniel aus Orléans, *Eine litterarhistorische Skizze*, von Dr Hermann Hagen. Bern, 1873, in-4° de 35 p.

Etude littéraire et historique sur Pierre Daniel d'Orléans, par le professeur Hagen, de Berne, traduit de l'allemand par Paul de Félice, pasteur, avec une introduction et un appendice. Orléans, 1876, in-8 de 58 p.

Voici un personnage de second ordre du xvie siècle, qui ne s'attendait certes pas à susciter, de divers côtés à la fois, tant de recherches érudites. Il est vrai que les trois auteurs ont puisé aux mêmes sources inédites, c'est-à-dire, dans ces curieux papiers de Bongars conservés à la bibliothèque de Berne; il est vrai aussi que l'un d'eux n'est qu'un simple tra-

ducteur. Cependant, chacun des opuscules apporte quelques faits nouveaux, quelques renseignements utiles ; et l'histoire générale a beaucoup plus à puiser qu'on ne le croirait au premier abord dans ces études presque exclusivement littéraires. De ces travaux, le plus complet et le plus original est à coup sûr celui de M. L. Jarry. François Daniel, le père de Pierre, était l'ami de Calvin, et son fils resta lié avec beaucoup d'écrivains de la Réforme ; mais, chose singulière, dans ces temps de guerres civiles et d'inimitiés puissantes, il n'abandonna pas pour cela le catholicisme, et garda toujours la pleine indépendance de ses convictions religieuses. Le fait, établi par M. Jarry, n'a trouvé dans M. le pasteur de Félice qu'un très-humble contradicteur, puisque, se rétractant presque, il ajoute, dans une dernière note, qu'on peut dire des Daniel « que s'ils n'étaient protestants que *virtuellement*, *réellement* ils n'étaient plus catholiques. »

Mais là n'est pas l'intérêt principal de ces opuscules : il réside tout entier dans les détails nouveaux que nous y rencontrons sur un nombre considérable de grands hommes du XVIe siècle. M. Jarry, particulièrement, a accompagné son travail de tant de recherches particulières, de tant de petites découvertes historiques, que la table alphabétique qui termine sa brochure ne contient pas moins de deux cent cinquante personnages du temps, qui sont non-seulement cités, mais presque tous accompagnés d'une mention spéciale. Et ces personnages s'appellent : Amyot, l'Aubespine, Baïf, la Boëtie, Bongars, du Bourg, Buchanam, Chrestien, les Coligny, Daneau, l'Hospital, Morvillier, D'Ossat, Pasquier les Pithou, Ronsard, de Thou, etc. — Les relations étendues que possédait Pierre Daniel sont pour l'auteur de sa biographie l'occasion de jeter un coup d'œil sur la vie littéraire si animée de cette époque de renaissance véritable, à laquelle tous les hommes politiques du temps ont été plus ou moins mêlés. Enfin, la triste odyssée hors de France de la belle bibliothèque de Daniel est l'objet de recherches fort précises, qui viennent jeter la lumière sur un épisode qui était entouré jusqu'ici des plus épais nuages.

La notice de M. le professeur Hagen s'applique plus particulièrement à analyser les œuvres littéraires laissées par Daniel, dont les plus connues sont ses savantes éditions du *Querolus* et du *Servius*. Ce qui ajoute singulièrement à son intérêt, ce sont les nombreuses pièces inédites publiées en *appendice*, et qui comprennent dix-huit lettres écrites par des savants de l'époque à Pierre Daniel; et ces savants se nomment Scaliger, Vinet, Gifanius. Ces lettres ne sont pas les seules que possède la bibliothèque de Berne sur cette même époque. Le traducteur français de M. Hagen en a obtenu du savant professeur un certain nombre de nouvelles qu'il publie à la fin de sa brochure, et qui ne sont pas moins intéressantes que les premières. Elles demanderaient seulement quelques annotations de plus et une correction de texte plus parfaite. Comment comprendre cette phrase de Calvin à Daniel : *Quid de patre bonæ requietis dicam ?* si l'on n'ajoute en note qu'il s'agit ici de l'abbé Costé de Bon-Repos, que, suivant l'usage du temps, on appelle aussi quelquefois *Lateranus* (p. 42) ? Pourquoi laisser dans un texte français le mot inintelligible de *chalenges* (p. 46), au lieu de *chastellenyes*, sans doute? Enfin comment M. de Félice reproduit-il deux fois sans observation (p. 13 et 27) l'erreur par laquelle M. Hagen fait de Vital de Blois un savant du XVIe siècle? Ajoutons, d'ailleurs, que sa traduction

semble faite avec soin, et qu'elle sera très-utile aux travailleurs français, pour lesquels M. Thurot la réclamait depuis trois ans dans la *Revue Critique*.

L'intérêt très-réel de cette petite série de publications devrait engager les mêmes écrivains à entreprendre, sur un autre érudit de cette époque, plus connu encore que Pierre Daniel, un travail analogue et qui deviendrait facilement plus considérable. Déjà M. le professeur Hagen, dans une nouvelle publication, a rédigé sur Jacques Bongars une notice puisée aux sources inépuisables du riche dépôt bernois. Il y a là de quoi tenter le zèle de M. de Félice. Calviniste convaincu et historien célèbre des croisades, diplomate habile et l'un des plus utiles serviteurs de Henri IV, Bongars est une physionomie assez marquante pour attirer l'attention. Sa vie n'a point été écrite d'une façon définitive : elle ferait pendant à celle de son ami Daniel, et même elle n'aurait point de peine à l'éclipser totalement.

G. B. DE P.

Le Général Philippe de Ségur, sa vie et son temps, par SAINT-RENÉ TAILLANDIER, de l'Académie française, professeur à la Faculté des lettres. Paris, Didier, 1875, in-12 de VIII-366 p.

Lorsque parurent les *Mémoires* du général Philippe de Ségur, peu de temps après sa mort, M. Charles de Rémusat que des liens de parenté unissaient à son confrère à l'Académie, eut l'intention d'en rendre compte dans la *Revue des Deux-Mondes*. Mais les occupations du ministère l'en ayant empêché, il chargea M. Saint-René Taillandier de prendre sa place; le nouvel académicien se mit à l'œuvre, et peu à peu, entraîné par le sujet, trouvant là d'ailleurs une occasion excellente de faire une étude psychologique et morale sur Napoléon, au lieu d'un article il écrivit un livre; c'est ce livre qui paraît aujourd'hui. Il y avait deux manières, dit fort bien l'auteur de tant d'œuvres biographiques délicatement ciselées, d'apprécier les *Mémoires* du général de Ségur : on pouvait les prendre comme un livre ordinaire, montrer les imperfections de ce livre, y signaler les fautes de composition, les duretés de style, l'absence de naturel et de souplesse, tout cela mêlé à des cris superbes, à de rapides élans d'éloquence guerrière; ou bien il fallait laisser là l'auteur, aller droit à l'homme et le peindre de pied en cap. C'est ce dernier parti qu'a préféré l'érudit professeur de la Faculté des lettres de Paris. Il y avait aussi deux manières de représenter l'homme: on pouvait s'attacher aux parties les moins heureuses de cette mâle figure et les mettre en relief aussi complaisamment que les plus belles, suivant la méthode accréditée de nos jours par M. Sainte-Beuve; mais il y a, dit encore M. Saint-René Taillandier, un art plus grand et plus utile, celui qui ne sacrifie jamais la vérité de l'ensemble à la curiosité des détails, celui qui, en face d'une physionomie noble, s'applique à graver l'image de cette noblesse, comme un exemple et un encouragement pour tous : et cela est vrai surtout lorsqu'il s'agit d'hommes qui ont vécu, lutté et souffert dans les plus terribles crises de notre histoire.

Après ces quelques lignes qui caractérisent l'esprit de cette nouvelle étude, nous n'insisterons pas longuement sur la division judicieuse à l'aide de laquelle M. Saint-René Taillandier groupe de la manière la plus intéressante les traits saillants de la carrière de son héros jusqu'à la fin du premier Empire; car après

1815 se termine la carrière militante de M. de Ségur, qui « s'enferme, une fois l'Empereur tombé, dans ses souvenirs, » et dont le titre le plus sérieux, pendant cette dernière période, à la mémoire de la postérité, est le dévouement avec lequel il accomplit sa tâche de « juge d'instruction modèle, » à la Commission de l'Académie-française, pour les prix de vertu. Dans un premier livre, M. Saint-René Taillandier étudie les *années héroïques* de M. de Ségur, et nous présente un tableau animé et pittoresque de ses exploits à la suite des armées consulaires et impériales. On ne lira pas sans émotion le récit de l'engagement de Philippe de Ségur en 1800, suivi de ses adieux à son grand-père le maréchal, ni surtout celui de la charge audacieuse de Sommo-Sierra, pendant la guerre d'Espagne.

Le deuxième livre raconte les *années d'épreuves morales*, les intrigues de Fouché, la retraite de Russie, la naissance et la destinée de ce beau livre, devenu classique : l'*Histoire de Napoléon et de la grande armée pendant l'année 1812*. Mais c'est surtout dans le troisième livre, intitulé : *Napoléon jugé par Ségur*, que M. Saint-René Taillandier s'est montré historien sagace et biographe heureux. Aidé des *Mémoires* du général et de la correspondance de Napoléon, il nous a dépeint certains traits de cette gigantesque et néfaste figure du premier Empereur sous un jour tout à fait nouveau. Nous avons remarqué spécialement le chapitre consacré à l'assassinat du duc d'Enghien, et les pages sur la croyance de Napoléon à son étoile et à sa prédestination.

On apprend aussi, par les *Mémoires* de Ségur, à moins isoler cet homme puissant qu'on ne le fait d'ordinaire; derrière lui on aperçoit toujours la révolution et à ses côtés des lieutenants digne du chef. Napoléon n'est plus seul, il n'éclate point comme un météore, et quelque impulsion qu'il ait donnée autour de lui, il a besoin du concours de tous. Le personnage fabuleux s'évanouit, et l'on aperçoit un homme, avec ses fautes, ses regrets, ses remords et les efforts qu'il fait souvent pour se tromper lui-même. Telle est la notion morale qui se dégage le plus nettement de la lecture des *Mémoires* et de l'impression qu'en a rapportée leur commentateur. Nous remercions M. Saint-René Taillandier d'avoir présenté cette notion avec une impartialité remarquable et surtout de nous avoir fait un portrait si naturel et si vrai de l'illustre général qui, nonagénaire, avait encore assez de force, pendant les tristes jours de la Commune, pour imposer par sa seule parole aux bandes insurgées venant faire des perquisitions dans son hôtel et lui demander de l'argent : « Sortez d'ici, vous déshonorez l'uniforme ! » Et les émeutiers, qui avaient senti l'accent du maître, se retiraient sans mot dire : quelque chose en eux avait tressailli à ce commandement de l'honneur indigné.

Il y a profit pour tout le monde à connaître, à étudier et même à contempler d'un seul regard ces mâles caractères de « héros que l'adversité, comme le triomphe, semble avoir fait plus hauts que nature, » et qui nous apprennent ce que valent encore aujourd'hui, au milieu d'une époque corrompue, la noblesse des sentiments et la dignité morale.

René Kerviler.

Le Jubé du Cardinal Philippe de Luxembourg à la cathédrale du Mans, *figuré et décrit d'après un dessin d'architecte du temps et des documents inédits du XVI*e siècle, par Eugène Hucher. Le Mans, Monnoyer, 1875, in-folio de 6 pages avec 8 planches.

Cette splendide publication fait

renaître pour nous un curieux édifice dont l'existence dans la cathédrale du Mans fut éphémère; terminé vers 1520, ce jubé fut détruit par les huguenots, lorsqu'ils occupèrent la ville pendant trois mois en 1562. Destruction à jamais regrettable d'un véritable objet d'art, qui devait produire le plus grand effet sur le spectateur! Qu'on se figure en effet, à l'entrée du superbe chœur de Saint-Julien : « trois ou quatre étages de statues, surmontées de riches pinacles, des scènes à personnages multiples, entourées d'un riche décor d'arcatures, de clochetons, de frises à devises, en un mot de tout ce luxe décoratif en usage à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe siècle, qu'on se représente tout un peuple de personnages décorés de légendes et d'attributs, les uns atteignant la taille humaine dans sa plus grande dimension, soit deux mètres, les autres variant de un mètre à un mètre trente centimètres, et enfin un grand nombre encore n'atteignant pas trente ou quarante centimètres de hauteur, et l'on aura une idée ébauchée de la grandeur et de l'importance du monument. »

Toutes ces magnificences revivent pour nous, grâce au dessin d'un architecte du temps, conservé au Musée archéologique du Mans. M. Eugène Hucher, dont le flair archéologique est bien connu, a compris toute la valeur de ce document, et en le reproduisant lui-même avec la plus scrupuleuse exactitude, a rendu au Maine un important service; il a accompagné les planches d'une description lue par lui à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe et insérée au tome XX du *Bulletin* de cette société. Cette description, où se retrouvent toutes les qualités dont M. Hucher a fait preuve dans ses nombreux travaux, est la meilleure explication possible du monument, dont elle étudie soigneusement l'ensemble; puis, passant en revue tous les détails, indique pour chacune des statues le personnage figuré et les motifs de sa présence, fait connaître pour chacun des bas-reliefs l'épisode qu'il représente et les raisons qui ont déterminé l'architecte à le représenter sur son édifice.

Ce travail, dont on ne saurait trop louer la parfaite exécution, a sa place marquée dans toutes les bibliothèques du Maine. Il sera également recherché par tous les amis des arts, qui trouveront à y emprunter des motifs architecturaux d'une authenticité incontestable et voudront étudier à loisir la reproduction, peut-être la plus complète qui existe, d'un type de monument que divers motifs ont fait disparaître à peu près partout.

ARTHUR BERTRAND.

VICTOR PALMÉ.

Le Mans. — Imprimerie Ed. Monnoyer, place des Jacobins.

LE PATRIARCHE ABRAHAM

ET LES DÉCOUVERTES MODERNES

Nous sommes, par la foi, les enfants d'Abraham, nous faisons partie de cette postérité, plus nombreuse que les étoiles du ciel, que Dieu lui avait promise dans la ville de Haran et dans le pays des Chananéens. Son histoire est donc pour nous comme une histoire de famille et tout ce qui peut l'éclaircir et la compléter excite notre légitime curiosité. Même avec le peu que nous en connaissons, a dit M. Max Müller, sa figure se dresse devant nous, occupant la seconde place, et ne le cédant qu'à Un seul dans toute l'histoire du monde : nous avons donc besoin d'en savoir encore davantage sur ce grand homme [1].

Les découvertes archéologiques, faites pendant ces dernières années dans l'Asie antérieure et dans l'antique royaume des Pharaons, si elles ne nous révèlent point sur le père des Hébreux tout ce que nous désirerions apprendre, nous permettent cependant de le voir de plus près et de revivre en esprit, avec lui, au milieu de ces Chaldéens où il était né, de ces Égyptiens qui lui donnèrent le pain pendant une famine, de ces Chananéens avec qui il passa ses dernières années.

Il ne faut pas s'attendre, sans doute, à rencontrer sur les monuments de Misraïm ou de la Chaldée, l'histoire même

[1] « We want to know more of that man (Abraham) than we do; but even with the little we know of him, he stands before us a figure second only to One in the whole history of the world. » Max Müller, *Chips from a German Workshop*, XV, Semitic Monotheism, 1867, t. I, p. 373.

d'Abraham. A quel titre le nom du fugitif d'Ur Kasdim se lirait-il dans les ruines amoncelées sur les bords de l'Euphrate, et pourquoi les Pharaons auraient-ils conservé, dans le récit de leurs exploits, le souvenir de cet émigré qui s'était réfugié un jour, comme tant d'autres Sémites, dans le grenier d'abondance de la vallée du Nil ? Rien n'autorise à penser qu'il ait laissé dans ces pays des traces durables de ses pas. Cet honneur était réservé au sol sacré de la Terre Promise. Aussi n'est-ce point la biographie du patriarche que nous voulons demander aux briques des rois d'Ur et aux papyrus ou aux stèles de l'Égypte ; nous leur demanderons seulement les traits généraux, impersonnels, la couleur locale, toutes ces choses qui font, pour ainsi dire, le fonds commun de toute existence, l'éclairent, l'expliquent et permettent de la mieux comprendre. La plus humble vie elle-même a pour cadre l'histoire générale, elle contient nécessairement des éléments géographiques et archéologiques, se compose de détails de mœurs, d'usages et de coutumes particulières, elle est toute imprégnée des idées et des sentiments propres à son temps, elle reflète, en un mot, comme dans un miroir, le milieu où elle s'est écoulée, semblable à l'eau d'un fleuve qui reproduit, en passant, l'image des objets qui bordent ses rives.

Grâce aux découvertes de notre siècle, nous connaissons maintenant, comme on n'avait jamais connu jusqu'ici, comme on n'aurait jamais pu espérer connaître, ce milieu de la Chaldée, de l'Égypte et de la Palestine où a vécu Abraham. Moïse, dans la Genèse, a fixé, pour ainsi dire, l'image de ces contrées, telles qu'elles se sont reflétées dans la vie du saint Patriarche, et nous pouvons comparer maintenant le tableau conservé par la Bible avec l'original que nous révèlent les découvertes égyptiennes, assyriennes et palestiniennes. Par cette comparaison, nous reconnaîtrons aisément, — et pour le chrétien ce n'est pas une mince joie ni un petit profit, — quelle est la fidélité et l'exactitude minutieuse de l'historien sacré ; quelques points obscurs de son récit seront éclairés d'une lumière nouvelle ; plusieurs détails de la vie d'Abraham deviendront pour nous plus vivants et plus intelligibles, et, quoique nous n'ayons pas ici directement pour but d'établir l'authenticité et l'origine mosaïque du Pentateuque, ce travail pourra fournir du moins, çà et là, aux apologistes, quelques

traits propres à confirmer cette tradition véridique. Notre étude est d'ailleurs purement historique et critique, non théologique et exégétique. Elle n'embrasse même pas toute l'histoire du père des Hébreux [1], mais seulement les faits et les épisodes de sa vie qui peuvent être éclaircis ou confirmés par l'assyriologie et l'égyptologie, ainsi que par l'étude des usages et des coutumes de l'Orient. Nous rechercherons donc quelle est sa patrie, nous le suivrons de Chaldée dans la terre de Chanaan et en Égypte, nous assisterons ensuite à sa victoire sur Chodorlahomor, et enfin nous confronterons les tableaux de mœurs peints dans la Genèse avec ceux que nous offre encore aujourd'hui le peuple arabe : partout nous verrons briller l'exactitude et la véracité de l'historien des patriarches.

I

PATRIE D'ABRAHAM. — MIGRATION DE CHALDÉE EN PALESTINE.

Par une disposition particulière de la Providence, le patriarche Abraham [2] a successivement habité tous les lieux où le peuple issu de lui devait accomplir, jusqu'à la venue du Messie, sa carrière historique. Il est né dans la Chaldée et il a séjourné dans la Mésopotamie, pays destinés à servir un jour d'exil à ses enfants ; la famine l'a conduit en Égypte, où sa race, amenée par son petit-fils, devait croître et grandir, perdre ses habitudes nomades et devenir un peuple ; il a pris possession de la terre de Chanaan, la Terre Promise, la terre d'Israël, la terre de Juda ; il l'a parcourue dans tous les sens, du nord au midi, il l'a affranchie de l'invasion élamite, et ses

[1] Sur l'histoire complète d'Abraham, on peut voir J.-H. Heidegger, *Historia sacra patriarcharum*, editio IIa. Amsterdam, 1688 ; Ch.-Th. Engelstaft, *Historia populi judaïci biblica usque ad occupationem Palæstinæ*. Copenhague, 1832 ; A.-F. Holst, *Scenen ans dem Leben Abraham's*, Chemnitz, 1828 ; Th. Passavant, *Abraham und Abraham's Kinder*. Bâle, 1848 ; B. Beer, *Leben Abraham's nach Auffassung der jüdischen Sage*. Leipzig, 1859 ; A. Bernstein, *Kritische Untersuchung über den Ursprung der Sagen von Abraham, Isaak und Jakob*. Berlin, 1871. Ce dernier ouvrage peut montrer jusqu'à quels excès est capable de porter le rationalisme.

[2] Abraham, comme nous le dirons plus loin, s'appelait d'abord Abram. Mais comme nous ne mentionnerons qu'en passant ce changement de nom, pour simplifier, nous l'appelons toujours Abraham.

restes mortels ont été ensevelis dans une caverne d'Hébron, le futur héritage de Juda, où David était appelé à commencer un jour son règne glorieux. L'histoire d'Abraham contient donc, pour ainsi dire, comme en germe, toute l'histoire de sa postérité, il la résume en quelque sorte à l'avance, et en étudiant sa vie et les lieux où elle s'est écoulée, on se prépare à l'étude de toute l'histoire sainte, qui n'a pas eu d'autre théâtre, et qui commence, à strictement parler, avec lui.

On admet généralement qu'Abraham naquit deux mille ans environ avant Jésus-Christ. La chronologie biblique, de la naissance de ce patriarche à l'époque de Salomon, présente trop de difficultés et soulève trop de problèmes, vivement débattus, mais non encore résolus par les savants, pour que nous essayions ici de préciser davantage cette date [1]. Espérons néanmoins qu'on aura un jour de nouvelles données : la Chaldée pourra nous livrer quelque brique de Chodorlahomor ou quelque texte historique qui fera avancer la question, s'il n'y répond pas complétement. En attendant, l'Égypte seule, en dehors de la Bible, jette sur ce point quelques lueurs très-incertaines. La Genèse ne nous a malheureusement pas conservé le nom du Pharaon qui régnait dans la vallée du Nil, lorsque le père des Hébreux alla y chercher un refuge contre la famine. La plupart des égyptologues, et en particulier M. Ebers [2], croient pourtant pouvoir fixer avec vraisemblance le voyage d'Abraham au temps de la XIIe dynastie, avant l'invasion des rois pasteurs [3]. Sous cette dynastie, on voit

[1] Usserius (Ussher), dont la chronologie a été le plus généralement suivie jusqu'à présent, place la naissance d'Abraham l'an 1992 avant J.-C. Clinton fixe la mort d'Abraham l'an 1955 avant J.-C. et le fait résider en Chanaan de 2055 à 1955 avant J.-C. M. Palmer, *Egyptian Chronicles*, t. II, p. 897, le fait arriver en Chanaan quatre-vingts ans plus tôt, en 2084, et place sa mort en 1984 avant J.-C.

[2] Ebers, *Ægypt und die Bücher Mose's*, t. I, pp. 256-258 ; *Speaker's Commentary*, t. I, pp. 103 et 445. Champollion-Figeac, *Égypte*, p. 293, place le voyage d'Abraham en Égypte sous la XVIe dynastie. Champollion avait fait des Amenemhat la XVIIe dynastie, non la XIIe, qui a été rétablie par Lepsius, *Ueber die 12te ægyptische Königsdynastie*.

[3] On sait que l'histoire de l'ancienne Égypte se partage en trois parties : l'Ancien Empire, comprenant les six premières dynasties royales ; le Moyen Empire, comprenant depuis la septième jusqu'à la dix-septième dynastie, et le Nouvel Empire comprenant depuis la dix-huitième dynastie jusqu'à la conquête de l'Égypte par les Grecs. D'après M. Birch, *Egypt from the earliest times*, pp. 23, 57, 78 et 154, l'Ancien Empire dure de l'an 3000 environ avant J.-C. à l'an 2000 ; le Moyen Empire de l'an 2000 à 1600 ; le Nouvel Empire de

arriver pacifiquement en Égypte des familles asiatiques qui sont les avant-coureurs des Hyksos ou rois pasteurs. Le Pharaon qui régnait dans le Delta du temps d'Abraham semble avoir été un prince pacifique, gouvernant tranquillement ses sujets. Il n'appartenait donc pas à la dynastie usurpatrice des Hyksos, obligée de vivre toujours sous les armes.

Si tous les documents connus sont insuffisants pour lever les incertitudes chronologiques, il n'en est pas, heureusement, de même pour les incertitudes géographiques qui avaient plané jusqu'ici sur le lieu d'origine d'Abraham. Nous pouvons maintenant le fixer.

La Genèse [1], nous apprend qu'il était né à Ur Kasdim. Où était située cette ville ? « La situation d'Ur, patrie d'Abraham, dit le nouvel éditeur du *Dictionnaire de la Bible* de Dom Calmet, a toujours été une question parmi les géographes [2]. » Elle ne le sera plus, grâce aux découvertes assyriologiques ; le problème, agité en vain depuis tant de siècles, a enfin trouvé sa solution.

Il n'est pas indifférent, on le conçoit sans peine, de connaître avec certitude la vérité sur ce point. A la distance où nous sommes des événements, les images les plus nettes que nous puissions espérer faire revivre, ce sont celles des lieux. De plus, ces connaissances topographiques sont propres à jeter beaucoup de jour sur un certain nombre de questions, relatives, non-seulement à Abraham, mais à toute l'histoire des Hébreux. Quand nous saurons quel a été le berceau primitif d'Israël, nous pourrons mieux comprendre diverses particularités de sa langue, retrouver l'origine de plusieurs de ses usages et de ses coutumes, mieux discerner ce qu'il a reçu de ses ancêtres et ce que Jéhovah lui a directement donné ; ainsi nous admirerons davantage l'action de la Providence sur le peuple choisi.

1600 à 332, époque de la conquête par Alexandre. Toutes les dates antérieures jusqu'à la dix-huitième dynastie sont purement approximatives. V. Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, 1869, t. I, pp. 369-370. M. Maspero fait remonter la douzième dynastie à 4000 ans et plus (*Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 106). Il existe 2079 ans d'écart entre les diverses dates assignées à Ménès par les égyptologues. (Birch, *Monumental History of ancient Egypt.*)

[1] Gen., XI, 31.

[2] Dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, édit. Migne, t. I, col. 91.

La Bible ne parle d'Ur Kasdim qu'à l'occasion d'Abraham, et les renseignements qu'elle nous fournit sont insuffisants pour fixer sa situation géographique [1]. Aussi, depuis dix-huit cents ans, on l'a placée tantôt en Chaldée, tantôt en Syrie, tantôt en Mésopotamie, et les diverses opinions pouvaient alléguer chacune en leur faveur de sérieuses autorités. En 1871, les rédacteurs d'un des principaux commentaires de la Bible publiés dans ces dernières années, le *Speaker's Commentary*, ont jugé la question si difficile qu'ils n'ont point osé se prononcer et se sont bornés à énumérer les divers sentiments [2]. Déjà les Septante voient dans Ur Kasdim, non pas une ville, mais une contrée [3], opinion qu'il est difficile d'expliquer et impossible de justifier; aussi n'a-t-elle guère eu de défenseurs.

Une tradition, vivante encore aujourd'hui en Orient, remontant à une époque très-ancienne, admise par le plus célèbre écrivain de l'Église syriaque, saint Ephrem, et acceptée par un grand nombre d'exégètes modernes, fixe la patrie d'Abraham à Orfa, l'ancienne Édesse de Grecs, la ville où a régné le roi Abgar, ou Akbar, celui qui, selon une vieille croyance, aurait écrit une lettre à Jésus-Christ et en aurait reçu une réponse avec le portrait traditionnel.

M. Stanley est un des principaux et des plus récents défenseurs de cette opinion.

[1] Ur est nommé, Gen. XI, 28, 31; XV, 7. En dehors de la Genèse, Ur n'est mentionné dans l'Ancien Testament que dans Néhémie ou II Esdras, IX, 7, où les Lévites disent : « C'est toi qui es Jéhovah, le Dieu qui as choisi Abram et l'as fait sortir d'Ur Kasdim. » La Vulgate a traduit *de igne Chaldæorum*. S. Etienne, dans son discours rapporté Actes VII, 2, dit qu'Abraham fut appelé de Dieu pendant qu'il était dans la *Mésopotamie*. Cf. Judith, V, 6-9. — Le Talmud a tiré du sens d'Ur=feu, une légende, d'après laquelle Abraham aurait été miraculeusement délivré d'une fournaise ardente où il aurait été jeté, parce qu'il refusait d'adorer les dieux des Chaldéens (*Bereschit rabba*). S. Jérôme, quoiqu'il ait traduit *de igne*, II Esd. IX, 7, traite cette légende de fable. « Tradunt Hebræi in hac occasione istiusmodi fabulam. » *Quæst. Hebr. in Genesim*, XI, 28. Migne, *Patr. lat.*, t. XXIII, col. 957.

[2] *Speaker's Commentary*, 1871, t. I, p. 98.

[3] Χώρα, Gen. XI, 28, 31; XV, 7. M. Stanley a accepté cette traduction, *Lectures on the history of the Jewish Church*, 4e édit. 1866, part. I, p. 6. Knobel a aussi traduit Ur Kasdim par « Berg, Gebirge der Chaldäer » et il a placé cette prétendue montagne près de Nisibe, au nord-est de la Mésopotamie, *die Genesis*, 2te Aufl. p. 131. M. Oppert, comme nous le verrons plus loin, avait aussi admis autrefois qu'Ur Kasdim désignait une contrée, non une ville, mais il est des premiers qui ont reconnu plus tard le véritable sens et le véritable emplacement d'Ur.

« La mémoire d'Abraham, dit-il, vit encore dans la bouche des Arabes qui habitent Orfa, elle est comme enracinée dans le sol du pays. La ville est située à l'extrémité d'un des derniers contreforts, dénudés et abrupts, des montagnes d'Arménie, qui descendent dans les plaines de l'Assyrie, au milieu des campagnes fertiles appelées, à cause de leur position sous les montagnes, *Padan-Aram*[1]. Deux traits physiques de cette localité nous sont garants qu'elle a dû être, dès les temps les plus anciens, le berceau de la civilisation de ces contrées. Le premier, c'est un roc élevé, qui se dresse comme une crête et forme la fortification naturelle de la citadelle de nos jours, doublement défendue et par ce rempart et par une tranchée d'une grande profondeur, creusée dans le roc vif. L'autre est une source abondante qui jaillit dans un petit lac limpide, entouré d'une couronne de verdure luxuriante; ce lieu est aujourd'hui, il a toujours été, une délicieuse oasis, un paradis, au milieu du désert gris et morne qui l'environne. C'est autour de cet étang sacré, « la Belle Source, Callirhoé, » comme l'appelaient les Grecs, que se groupent les traditions modernes sur le Patriarche. Tout proche, au milieu des cyprès, une mosquée s'élève à l'endroit où il fit sa première prière; cette eau rafraîchissante jaillit jadis pour éteindre les flammes de la fournaise où l'avaient jeté les infidèles; les poissons sacrés, qui vivent dans ces eaux par myriades, à cause du respect qui les y conserve depuis des siècles, sont chéris des croyants, parce qu'ils sont placés sous sa protection spéciale; les deux colonnes corinthiennes qui s'élèvent au-dessus, sur le rocher escarpé, sont le mémorial de sa délivrance. Aux premiers siècles chrétiens, nous savons qu'on y montrait d'autres souvenirs de l'âge patriarcal. L'année d'Abraham était adoptée à Édesse comme une ère[2]; Josèphe parle du tombeau d'Haran qu'on voyait encore de son temps à Ur; Eusèbe[3] parle de la tente qu'avait habitée Jacob, pendant qu'il faisait paître les troupeaux de Laban et qu'on avait conservée jusqu'au moment où elle fut consumée par la foudre au second siècle. Mais indépendamment de tous ces souvenirs passagers et incertains, nous pouvons bien croire

[1] Voir Olivier, *Voyage en Syrie*, t. IV, p. 329.
[2] Bayer, *Historia Osrhoena et Edessena*, p. 14.
[3] Euseb., *Chron.* 22.

que le roc élevé, la claire fontaine, la fraîche verdure ont dû faire de ce lieu, — car c'est une interprétation possible du nom — *la lumiere de la race d'Arphaxad*, Ur Kasdim, de même qu'une situation analogue a fait de Damas *l'œil de l'Orient*. Parmi les innombrables sépulcres qui remplissent la colline rocheuse, placée derrière la cité, quelques-uns remontent sans doute aux premiers temps où l'homme a habité la terre [1]. »

Voilà, en résumé, tout ce qu'on peut alléguer en faveur de l'identification d'Édesse et de la patrie d'Abraham : c'est un antique centre de civilisation, première preuve évidemment insuffisante ; c'est, de plus, l'Ur traditionnel. Ce second argument serait décisif, si la tradition était ininterrompue, mais il n'en est pas ainsi. Elle date seulement des siècles chrétiens, elle est en contradiction avec des traditions plus anciennes[2], elle repose uniquement sur une coïncidence accidentelle de noms. Édesse s'appelait, il est vrai, dans le langage du pays, Ur [3], et ses habitants se sont empressés, lors de l'établissement du Christianisme, de profiter de cette ressemblance de noms pour faire du père des Hébreux leur compatriote, ce qui flattait justement leur vanité. Mais si Édesse a porté le nom d'Ur, elle n'a jamais porté le nom d'Ur des Chaldéens.

Une autre opinion, soutenue par beaucoup de savants modernes, à la suite de Bochart, par Michaëlis, Rosenmüller, a identifié Ur Kasdim avec la ville d'Ur, mentionnée par

[1] Stanley, *The Jewish Church*, part. I, pp. 7-8. — Voir aussi *Appendix I*, p. 480. — Hitzig, dans sa *Geschichte des Volkes Israels*, t. I, p. 42, soutient la même opinion que M. Stanley. De même Fausset, *Commentary critical and explanatory*. Glascow, 1871, t. I, p. 8.

[2] En Orient, à côté des traditions vraies, il y a aussi des traditions fausses. Ainsi on montre à Ninive le tombeau de Jonas, que la tradition ancienne fait enterrer à Geth-Opher, sa patrie, II (IV) Reg. XIV, 25 ; à Hébron, le tombeau de Joseph qui a été enterré à Sichem. (Jos. XXIV, 32.)

[3] *Ourho*, d'où *Orrhoenus* et *Osrhoenus*, et les noms du pays *Orrhoene* et *Osrhoene*. Voir Assemani, *Biblioth. Orient.*, t. I, p. 470. J.-D. Michaelis a raison de dire, *Lexicon syriacum*, p. 20, qu'on a eu tort de tirer de ce nom un motif d'identifier Édesse avec Ur Kasdim, mais je crois qu'il en donne une fausse étymologie et que *Ourho* signifie simplement « ville », ce qui explique la fréquence de ce nom d'Ur dans la géographie de l'Asie antérieure, par la même raison que πόλις est fréquent dans la géographie grecque et *ville* dans notre géographie.

Ammien Marcellin [1], dans le récit qu'il nous a laissé de la retraite de l'armée romaine, ramenée par Jovien après la défaite de l'empereur Julien. Cet écrivain la place entre Nisibe et le Tigre. Il est curieux, aujourd'hui que les relations des voyageurs nous ont très-bien fait connaître la région baignée par l'Euphrate et le Tigre, il est curieux de relire les raisons qui ont déterminé le savant Bochart à soutenir son sentiment et qui ont, après lui, paru décisives à un grand nombre d'illustres exégètes.

Si l'on place Ur, dit-il, dans la Chaldée proprement dite, à l'ouest de l'Euphrate, il faut faire traverser deux fois ce fleuve par le patriarche sans aucune nécessité : 1° pour le conduire d'Ur à Haran; 2° de Haran au pays des Chananéens. De plus, on l'oblige à faire ainsi un détour très-long et très-inutile; on le fait aller au nord et non directement à l'ouest. Si, au contraire, Ur était la ville dont parle Ammien Marcellin, à deux journées de marche de Nisibe, Haran est justement sur la route qui conduit d'Ur dans la Terre Promise [2].

Ces arguments, auxquels on ne savait que répondre, paraissent en effet sans réplique quand on n'étudie le voyage d'Abraham que sur une carte, et à l'aide des maigres renseignements géographiques dont pouvaient disposer, de leur temps, Bochart et les anciens, mais ils sont de nulle valeur pour ceux qui connaissent le pays. Les voyageurs nous apprennent que Tharé ne pouvait pas se rendre directement des bords du bas Euphrate en Chanaan; il lui était impossible de traverser avec ses troupaux le désert qui s'étend entre la Chaldée et la région du Jourdain : tous ses troupeaux y auraient péri de faim. Pour rencontrer des pâturages et effectuer aisément ses

[1] « Dux Mesopotamiæ Cassianus et tribunus Mauricius pridem ob hoc missus ad Ur nomine Persicum venere castellum.» Amm. Marcellini *Rerum gestarum libri qui supersunt*, ed. Gardthausen, lib. XXV, c. VIII, n.7. Leipzig, 1874, t. II, p. 53.

[2] « Inde in Judæam via recta est per Carrhas seu Charan, è Babylone non item. Itaque si Abraham in terram Chanaan iturus, è Babylonia profectus est, quæretur non immerito cur per Mesopotamiam et Carrhas iter fecerit : cum via esset multo compendiosior per Arabiæ deserta. Si Abrahamum dixeris ipsa hæc deserta vitasse, regeri potest iter per Mesopotamiæ solitudines non fuisse minus incommodum : quod palam constat ex Xenophonte. Maxime cum illâc euntibus Euphrates vastus amnis tam numerosæ familiæ multisque armentis et gregibus gravi bis fuerit trajiciendus. » Bochart, *Phaleg seu de dispersione gentium*, lib. II, c. VI. Caen, 1646, p. 88. Voir aussi p. 43.

voyages, il devait même passer sur la rive droite de l'Euphrate et se rendre vers le nord, dans la direction de Haran. Aujourd'hui encore, il ne pourrait faire autrement. Si ces observations ne prouvent point qu'Ur était réellement sur le bas Euphrate, elles établissent du moins que les difficultés de Bochart sont sans fondement. L'assyriologie va nous faire connaître maintenant la véritable situation de la patrie d'Abraham.

Les syllabaires assyriens nous apprennent d'abord quelle est la véritable signification d'Ur Kasdim. Ur Kasdim veut dire « la ville des Chaldéens [1]. » Cette détermination du sens a son importance dans la question qui nous occupe, car elle circonscrit l'aire géographique où doit être recherché l'emplacement d'Ur. Ur ne peut se trouver, en effet, d'après cette explication, que dans la Chaldée. On le reconnaissait généralement, il est vrai, mais on ne se faisait pas faute de donner à la Chaldée une extension qu'elle n'a jamais eue et d'englober sous ce nom toute la Mésopotamie. En réalité, le territoire chaldéen était fort restreint et assez bien délimité. Les monuments indigènes réservent exclusivement le nom de « Chaldéens » aux habitants du pays situé au sud de Babylone. La Babylonie elle-même ne faisait point partie de la Chaldée.

Les inscriptions cunéiformes distinguent toujours très-nettement la Chaldée de la Mésopotamie. Elles divisent le pays, au nord, en *mat Assur* ou Assyrie, comprenant Ninive et les autres villes situées au sud, sur le cours du Tigre, au-dessus de l'embouchure du Zab inférieur, Kalak ou Nimroud, El Asur [2] ;

[1] M. Bonomi, *Nineveh and its Palaces*, 2e édit. 1853, p. 41, avait déjà émis l'opinion qu'Ur signifie ville, mais sans pouvoir le prouver. Le syllabaire du Musée britannique n° 393 lui donne raison et ne permet plus de concevoir aucun doute sur le sens d'Ur, généralement mal interprété dans le sens de *feu*, à cause de la racine sémitique *ôr*, « feu. » Ce syllabaire explique l'idéogramme cunéiforme, désignant une ville, et qui se prononce ordinairement *'ir*, selon le mot hébreu très-connu, par *alu* (hébreu *ôel*, « tente ») et par *uru*. Ur ou Uru signifiait donc « ville. » Ce n'est d'ailleurs que le mot *'ir* dont l'aïn initial a été adouci en aleph, comme dans plusieurs autres cas. Quant au mot *Kasdim*, il est certain que l'hébreu *Kasdim* est le *Kaldim* assyro-babylonien : il n'y a entre l'une et l'autre forme qu'une différence dialectale dont l'existence est parfaitement constatée. L'échange entre le *s* et le *l* est très-fréquent en assyrien On dit *istu* et *ultu*, « depuis, » *istakan* et *ultakan*, « il érigea ; » *astur* et *ultur*, « il écrivit, » *ḥamilti* pour *ḥamisti*, « cinq, » etc. Voir Oppert, *Grammaire assyrienne*, p. 5 ; Schrader, *Die assyrisch-babylonische Keilinschriften* dans la *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, 1872, p. 205.

[2] Voir la carte du pays d'Assur, dans Ménant, *Annales des rois d'Assyrie*, p. 13.

en *mat Aram* ou Aram, dans le sens restreint, comprenant la Mésopotamie jusqu'à Hamath, c'est-à-dire les Araméens du nord et de l'est. Les Araméens de l'ouest et du sud habitent la *mat Ḥatti*, ou le pays qui s'étend depuis Hamath jusqu'aux frontières de Chanaan. Enfin, le pays de Chanaan, c'est-à-dire le pays arrosé par le Jourdain jusqu'à la mer Méditerranée, y compris toute la côte phénicienne, est désigné sous le nom de *mat Aḥarri*, ou « pays du couchant [1]. »

Au sud de l'Assyrie était *Babilu*, Babylone et son territoire. Il n'y a jamais eu de doute sur l'emplacement de Babylone, dont les ruines subsistent encore. Les inscriptions cunéiformes ne confondent jamais la Babylonie avec la Chaldée, *mat Kaldu*, et placent toujours cette dernière au midi de la grande ville. Aucun doute n'est possible sur ce sujet. Les nombreuses relations historiques indigènes qui ont été retrouvées et qui racontent les guerres locales, sont tout à fait claires et précises. Bornons-nous à citer le passage suivant des *Annales* de Sargon : « Dans ma XIIe campagne, Mérodach-Baladan, fils de Jakin, roi du pays de Kaldi, qui avait établi sa demeure au milieu de la mer du soleil levant (golfe Persique), s'était fié à la mer et à la force de ses soldats... Il avait formé une alliance avec Humbanigas, roi d'Élam... [2] » La Chaldée était donc sur le bas Euphrate et limitrophe du golfe Persique ; c'est donc là et là seulement que nous devons chercher Ur Kasdim [3].

On peut conclure de ce qui précède quelle est l'antiquité des Chaldéens et combien est fausse l'interprétation du passage d'Isaïe, d'après laquelle ce prophète aurait considéré les Chaldéens de son époque comme un peuple nouveau [4]. Le nom de la Chaldée se retrouve sur les monuments cunéiformes jusqu'au-delà de l'an 900, et il est certain que les Chaldéens

[1] Voir E. Schrader, *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, pp. 32, 33 ; Ménant, *Annales d'Assyrie*, carte VII, p. 297 ; Lenormant, *Atlas d'histoire ancienne de l'Orient*, pl. XI, Géographie des monuments assyriens.

[2] Oppert, *Les Inscriptions de Dour Sarkayan*, in-f°, p. 34, voir aussi p. 29 ; Ménant, *Annales des rois d'Assyrie*, p. 169. Voir toute la campagne longuement étudiée par Fr. Lenormant, *les Premières Civilisations. Un patriote Babylonien du VIIIe siècle*, t. II, pp. 203-309.

[3] V. Ménant, *Babylone et la Chaldée*, carte I, p. 45.

[4] Is. XXIII, 13. Nous avons vu plus haut que le mot *Kasdim* de la Genèse est certainement le même mot que *Kaldiai* des textes cunéiformes. On ne peut donc alléguer le texte d'Isaïe contre l'interprétation *urbs Chaldæorum*.

habitaient ce pays fort longtemps avant cette époque. L'inscription du roi de Chaldée, Hammurabi, conservée au Louvre, remonte, assure-t-on, à environ deux mille ans avant Jésus-Christ. Elle est écrite en caractères archaïques, mais en un assyrien très-pur [1]. Les Chaldéens s'étaient fixés depuis longues années déjà à cette époque sur les rives du bas Euphrate et du Tigre, ils imprimèrent à ce pays leur caractère propre, ils furent toujours, sinon la nation souveraine, du moins la nation prédominante. Ils venaient d'ailleurs, comme nous l'apprend la Bible. Ils trouvèrent dans ces contrées une nation déjà civilisée, d'origine kouschite ou touranienne, à laquelle ils empruntèrent le système compliqué de l'écriture cunéiforme, comme l'admettent aujourd'hui généralement tous les savants. Du reste, quelle était l'origine ou le nom de ces prédécesseurs des Chaldéens, personne ne peut le dire.

Nous savons maintenant où est située la Chaldée. Avant de chercher l'emplacement d'Ur, nous devons examiner si ce nom désigne une ville ou une contrée.

M. Oppert, dans ses *Études assyriennes* et dans son *Expédition en Mésopotamie,* accepta l'opinion des Septante dont nous avons parlé plus haut et supposa qu'Ur Kasdim désignait une contrée, non une ville. D'après lui, le sens de ces deux mots était « pays des deux fleuves » ou Sennaar [2], c'est-à-dire, la Chaldée. Sir Henry Rawlinson, au contraire, a toujours reconnu une ville dans Ur et l'a identifiée avec la Mughéir actuelle, mais sans pouvoir, dans le principe, en donner de preuves décisives ; aussi son frère, le savant auteur des *Six grandes Monarchies orientales,* M. Georges Rawlinson, n'a-t-il d'abord accepté ce sentiment qu'avec une certaine hésitation [3].

[1] Il est très-remarquable, en effet, que la langue assyrienne est restée sensiblement la même pendant une période d'environ deux mille ans qu'embrassent les inscriptions connues. C'est un fait qui peut servir à réfuter les rationalistes qui dénient à Moïse la composition du Pentateuque, parce que la langue du Pentateuque est trop semblable à celle des Psaumes et des prophètes. Si l'assyrien a pu se maintenir si longtemps sans changer, pourquoi l'hébreu, qui lui ressemble si fort, ne l'aurait-il pas pu ?

[2] Oppert, *Études assyriennes,* p. 175 ; *Expédition en Mésopotamie,* t. I, p. 259 ; t. II, p. 147.

[3] Dans Smith's, *Dictionary of the Bible,* t. III, p. 1597. — M. Lenormant admet cette identification, *Essai de commentaire de Bérose,* p. 96. Il l'admet également *Manuel d'Histoire ancienne des peuples de l'Orient,* t. I, p. 136, et t. II, p. 18, mais il prétend que c'est aussi en même temps Chalanné.

On sera surpris peut-être que les nombreux documents indigènes qui parlent de la Chaldée n'aient pas de suite éclairci tous les doutes. Mais il faut observer que la lecture des noms propres dans les inscriptions cunéiformes offre de très-graves difficultés. Ils sont fréquemment écrits, non pas en caractères syllabiques, mais en caractères idéographiques, de sorte que les assyriologues ne peuvent en connaître la véritable prononciation que lorsqu'un heureux hasard leur a enfin donné le mot de l'énigme. Qu'on se figure le nom de notre ville de Troyes, ou celui de la ville hongroise de Fünf-Kirchen (Cinq-Églises) écrit, non en lettres alphabétiques, mais avec le chiffre 3 ou le chiffre 5 et un signe représentant, non un son phonétique, mais des églises, on ne saura jamais qu'il faut prononcer Troyes ou Fünf-Kirchen qu'autant qu'un dictionnaire ou un syllabaire aura révélé le secret. C'est là ce qui est arrivé pour Ur Kasdim. On a ignoré comment il fallait articuler le groupe qui la représente, jusqu'à ce qu'enfin un syllabaire de la Bibliothèque d'Assurbanipal [1], publié par MM. Rawlinson et Norris, soit venu nous l'apprendre [2].

On y voit deux groupes idéographiques SIS. X. KI et Y. KI [3]. Il est certain que chacun de ces groupes désigne une ville, car le signe KI est un déterminatif destiné à préciser le sens du groupe qui le précède et à indiquer que ce groupe est un nom de ville. Y-KI est expliqué phonétiquement dans le syllabaire par *Ak-ka-du* ou Accad, la ville bien connue de Babylonie dont le nom revient si souvent dans les textes cunéiformes et que la Bible mentionne à propos de l'histoire de Nemrod [4]. SIS-X-KI est expliqué par U-ru-u, c'est-à-dire, Ur. Ur est donc une ville, non un pays [5]. Mais où était située cette ville d'Uru ? La réponse à cette question n'offrait aucune difficulté. Le groupe idéographique SIS-X-KI se lit sur les innombrables briques amoncelées à Mughéir, en Chaldée, et il désigne sur ces briques l'ancien nom de la ville. Mughéir est donc Ur, Ur Kasdim, la patrie d'Abraham.

[1] Sur la bibliothèque d'Assurbanipal, voir *Revue des questions historiques*, t. XIX, p. 555.

[2] *Cuneiform Inscript.*, t. II, pl. 46, Revers, 50, 51.

[3] X et Y, idéogrammes dont la prononciation est inconnue.

[4] Gen. x, 10.

[5] Si le groupe idéographique désignait un pays, au lieu du déterminatif *ki*, il serait accompagné du déterminatif *mat*.

Cette découverte a confirmé l'exactitude d'un passage d'Eupolème qui nous a été conservé par Eusèbe. « Kamarina, en Babylonie, dit-il, est aussi appelée par quelques-uns Ouriê, ce qui signifie la ville des Chaldéens [1]. » Kamarina est la Mughéir actuelle. Eupolème avait donc conservé la véritable tradition.

C'est M. Oppert qui, dans son cours d'épigraphie assyrienne du Collége de France, a eu l'honneur de fixer définitivement, en 1869, l'emplacement d'Ur Kasdim [2]. Il nous faut maintenant rechercher ce qu'était cette ville.

Quand le voyageur descend le cours de l'Euphrate, à peu près à moitié distance entre Babylone et l'embouchure du fleuve dans le golfe Persique, il remarque à l'ouest, sur une légère élévation, un monceau de ruines [3]. C'est ce qui reste de l'ancienne « ville des Chaldéens, » Ur, la patrie d'Abraham. Aujourd'hui, on l'appelle Mughéir, Omghéir, « la ville de l'asphalte, la bituminée ou couverte de bitume [4], » parce qu'on y rencontre à chaque pas de vieux débris de briques, réellement couverts de bitume. La plaine, à l'entour, est si basse, que lorsque les eaux grossissent annuellement, elle devient un véritable marais, au milieu duquel Mughéir prend l'apparence d'une île, où l'on ne peut aborder qu'en bateau [5]. Mais il n'en était pas ainsi, il y a environ quatre mille ans. Alors la ville était florissante : on y cultivait les sciences et les arts, des astronomes y observaient les astres, des poëtes y composaient des poëmes, des scribes patients y écrivaient sur l'argile des livres dont les copies nous ont été partiellement

1 Εὐπόλεμος δεκάτῃ δε γενεᾷ φησὶν ἐν πόλει τῆς Βαβυλωνίας Καμαρίνῃ, ἥν τινας λέγειν πόλιν Οὐρίην, εἶναι δὲ μεθερμηνευομένην Χαλδαίων πόλιν, ἐν τρισκαιδεκάτῃ γενέσθαι Ἀβραὰμ γενεᾷ. Euseb. *Præp. Evang.* XI, 17.

2 Oppert, leçon du 22 avril 1869. M. E. Schrader a exposé la même découverte dans les *Additions* et Rectifications de ses *Keilinschriften und das alte Testament*, 1872, pp. 383-384. Voir aussi sur l'identification de Ur et de Mughéir, F. Finzi, *Ricerche per lo studio dell'antichità assira.* Firenze, 1872, pp. 174-177.

3 « The whole circumference of the ruins is 2946 yards; their length, 1056 yards ; and their greatest breadth, 825 yards. » Taylor, *Journal of the Royal Asiatic Society*, 1855, p. 261. — Mughéir est à environ 10 kilomètres à l'ouest de l'Euphrate, vis-à-vis de l'embouchure du Schat-el-Hie.

4 Racine *ghaiara.*

5 Voir pour toute cette description, J.-S. Taylor, *Journal of the Royal Asiatic Society*, t. XV, 1855, pp. 260-276, avec des plans.

conservées [1]. Les eaux de l'Euphrate, « la vie de la contrée, » comme l'appellent les textes antiques, n'inondaient point la campagne, mais, emprisonnées dans des canaux, elles la fertilisaient au lieu de la rendre malsaine.

La cité antique de Mughéir ne le cédait alors pour la grandeur ni à Babylone ni à Orchoé. Ur était certainement une des villes les plus anciennes de la Chaldée, sinon la plus ancienne de toutes. Son importance au point de vue historique comme au point de vue religieux, est attestée par les premiers documents cunéiformes. On y a découvert beaucoup de briques, la plupart écrites en caractères presque indéchiffrables ou même inintelligibles, à cause de leur haute antiquité. Elles portent les noms des rois qui ont régné jadis dans la patrie d'Abraham, depuis les souverains les plus reculés du bas Euphrate, — qu'on appelle provisoirement Uruk et son fils Dungi, faute de connaître sûrement la véritable prononciation de leur nom, — jusqu'à Nabuchodonosor et Nabuimtuk. Ces monarques s'intitulent rois d'Ur, de même que rois de Babylone, rois des Sumir et des Accad [2]. Les ruines de Mughéir attestent quelle fut la splendeur d'Ur Kasdim : elles forment un ovale de près d'un kilomètre de longueur sur sept hectomètres environ de largeur et sont entourées d'une enceinte bâtie d'abord par le roi Uruk, assez bien conservée. Loftus, qui les a explorées, y a trouvé les restes encore imposants d'un temple à étages bâti en l'honneur du dieu Sin, c'est-à-dire, la lune, d'où sans doute le nom de Kamarina qui est quelquefois donné à Ur [3]. Non loin de là, à Érech, il y avait un temple de telles dimensions, qu'il avait dû absorber pour sa construction, si les calculs que l'on a faits sont exacts, trente millions de briques. A juger du temple d'Ur par les ruines qui subsistent encore, il ne devait guère être inférieur à celui d'Érech. Elles ont soixante-dix pieds de hauteur et forment deux étages, de forme rectangulaire, parfaitement orientés et construits en larges briques. Abraham a dû voir

[1] Les monuments cunéiformes mentionnent encore un préfet d'Ur, appelé Ningal, du temps d'Asarhaddon, roi d'Assyrie, 681 à 668 av. J.-C.

[2] Oppert, *Expédit. en Mésop.*, t. I, p. 259-260. Sur les premiers rois d'Ur voir G. Smith, *Early history of Babylonia*, dans les *Records of the past*, t. III, pp. 8 sq.

[3] De *kamar*, en arabe « la lune. » Eupolème, dans Euseb. *Præpar. Evangel.* l. IX, 17, cité plus haut, p. 370.

le monument dont les débris sont encore sous nos yeux. Nabonid, le dernier roi de Babylone, l'avait réparé. Il avait été bâti par Uruk, qui avait régné à Ur avant la naissance d'Abraham. On a trouvé, en effet, à Mughéir des briques portant cette inscription : « Uruk, roi d'Ur, est celui qui a bâti le temple du dieu Sin (Lune) » ou cette autre : « Au dieu Sin, son seigneur, Uruk, roi d'Ur, a fait élever un temple ; il a aussi fait construire l'enceinte d'Ur. » Le dieu Sin était le grand dieu d'Ur. La lune, dans le ciel sans nuages de la Chaldée, a un éclat si brillant et si doux, elle rendait aux habitants tant de services pour leurs études astronomiques, qu'ils lui donnaient le pas sur le dieu-soleil lui-même. Sir R. Porter a découvert dans les ruines d'Ur un cylindre plus ancien qu'Abraham. On y voit le roi Uruk la main droite étendue vers trois figures de femmes. Au-dessus de son bras est le croissant, symbole de la lune ou du dieu Sin, le dieu tutélaire d'Ur [1].

C'est sans doute dans le temple élevé par Uruk en l'honneur de Sin que Tharé et les autres ancêtres des Hébreux avaient commis les actes idolâtriques que leur reprochait plus tard Josué [2].

Les maisons primitives de la Chaldée n'étaient que des huttes de roseaux ; mais du temps d'Abraham, c'étaient de solides constructions en briques. Le terrain d'alluvion du bas Euphrate est privé de pierre à bâtir, l'argile ; abondante et commode, en tient la place. Les demeures des habitants s'élevaient, comme les temples et les tours, sur une plate-forme artificielle, les murs en étaient épais et massifs, ornés de cônes peints, formant des dessins divers, encastrés dans les briques ; les ouvertures ou fenêtres étaient hautes et petites, les appartements longs, étroits, sombres et conduisant de l'un à l'autre. On y entrait par une grande porte cintrée. Tout autour, des arbres, un bocage en miniature, destiné à protéger par son ombre salutaire contre l'ardeur dévorante du soleil.

La ville paraît avoir été abandonnée vers l'an 500 avant J.-C., mais elle continua à être un lieu sacré où se faisaient enterrer

[1] Sir R. Porter a reproduit le sceau du roi Uruk, qui s'est perdu depuis, dans ses *Travels in Georgia, Persia*, etc., t. II, pl. LXXIX, fig. 6. Il est aussi dans G. Rawlinson, *The five great monarchies*, t. I, p. 118.

[2] Josué, XXIV, 2.

Chaldéens et Assyriens. La multitude des tombeaux qui environnent au loin la cité est incalculable [1].

La plaine de Mughéir, aujourd'hui désolée et marécageuse, était autrefois d'une merveilleuse fertilité. Fruit des alluvions de l'Euphrate, elle était productive comme l'Égypte arrosée par le Nil. Du temps d'Abraham, elle était encore proche du golfe Persique qui, après avoir reculé depuis Ivah, aujourd'hui Hit, n'a cessé de s'éloigner vers le sud [2].

Depuis le mois de mai jusqu'au mois de novembre, il pleut rarement en Chaldée et, pendant ce temps, tout est brûlé par le soleil. C'est au moment où cessent les pluies que l'inondation du Tigre atteint sa plus haute élévation, la première ou la seconde semaine de mai. Elle commence en mars, elle décline rapidement à partir de mai et se termine au milieu de juin. L'inondation de l'Euphrate, qui ne prend pas sa source sur le versant méridional, plus chaud, des montagnes d'Arménie, mais sur le versant septentrional, moins exposé à la chaleur, ne commence que quinze jours après l'inondation du Tigre et dure plus longtemps. Une inondation causée par les pluies d'hiver est sans importance, mais celle de l'été pouvait être désastreuse pour les Chaldéens, s'ils ne réussissaient pas à se prémunir contre ses dangers. En 1831, le 10 avril, cent milles d'étendue furent envahis par une crue extraordinaire du Tigre, les palmiers et les récoltes furent emportés par le courant, et, en une seule nuit, dans la ville de Bagdad, quinze mille personnes furent noyées ou ensevelies sous les ruines des maisons. Du temps d'Abraham, on avait prévenu ces malheurs en dérivant les eaux dans une multitude de canaux.

Elles étaient savamment distribuées et apportaient la vie dans les jardins de l'heureuse Chaldée. « De petits canaux, de différentes grandeurs, creusés avec art et avec régularité, conduisent une eau abondante jusqu'à la racine des arbres à qui

[1] Voir *Revue des questions historiques*, t. XXV, pp. 452-453.

[2] La Chaldée tout entière doit son existence aux dépôts de gravier, de sable et de boue accumulés par le Tigre et l'Euphrate à leur embouchure. A une époque très-ancienne, les eaux de la mer couvraient le site d'Ur et même auparavant celui de Babylone. Du temps de Sennachérib, elles s'arrêtaient à Bassorah, aujourd'hui elles sont beaucoup plus bas. La terre gagne un mille anglais tous les trente ans, selon les uns, tous les soixante-dix ans, selon les autres.

elle est nécessaire pour produire leurs feuilles et leurs fleurs. D'autres arbres, dont les fruits commencent à pousser, ne la reçoivent qu'avec ménagement ; ceux dont les fruits sont déjà gros en reçoivent moins encore et enfin ceux dont les fruits ont atteint leur plein développement ne sont arrosés qu'autant qu'il est nécessaire pour arriver à la maturité [1]. » Il est vrai que cette terre privilégiée ne possède point le figuier, l'olivier, ni la vigne, mais le palmier peut la dédommager de la privation de tous les autres arbres.

« Au palmier, dit Humboldt, a été attribué le prix de la beauté, par la voix unanime de tous les peuples, dans tous les âges. » Admirable par sa forme, il rend en outre à l'homme les services les plus utiles et les plus variés. Son fruit, agréable aux yeux, pendant en bouquets d'une couleur jaune diaphane que les Grecs comparaient à l'ambre, et les modernes, à l'or, est délicieux au goût et très-substantiel. Il sert de nourriture au pauvre et fait l'agrément du riche. Ses débris sont donnés en pâture aux animaux domestiques : les chameaux en mangent les noyaux broyés. On fait à l'arbre une incision et il en coule une liqueur qui remplace le vin ; on fait bouillir la couronne des arbres stériles et elle sert de nourriture ; on mange aussi les fibres de l'écorce et la moelle qui sont d'un goût très-agréable. Avec les feuilles, on fabrique des nattes et des corbeilles ; avec le tronc, des colonnes, des toits, des meubles ; ce qui est inutile pour ces divers usages sert de combustible. Cet arbre si précieux réussit même dans les terrains stériles, pourvu qu'il soit bien arrosé ; ses racines occupent peu de place, il porte toujours des fruits. Quelques palmiers dans le désert suffisent pour former une oasis. Autrefois, on en rencontrait de véritables forêts dans les plaines de la Chaldée [2]. Le millet et le sésame y atteignaient une hauteur incroyable, dit Hérodote ; le froment y produisait deux cents et même trois cents pour un [3]. Voilà la terre enchantée que dut quitter Abraham pour obéir à l'ordre de Dieu qui l'appelait dans la terre de Chanaan. C'est ainsi

[1] R. Allen, *Abraham, his life, times*, etc. p. 3.
[2] G. Rawlinson, *The five great monarchies*, 1862, t. I, pp. 43-44.
[3] Hérodote, I, 193 ; Theophraste, *Hist. plantarum*, VIII, 7 ; Strabo, XVI. 1, 14 ; Plin. H. N. 18, 17.

qu'il commença sa vie de sacrifices et qu'il mérita de devenir le père des croyants.

Le texte sacré ne nous fait pas connaître quelle était la situation de la famille d'Abraham à Ur des Chaldéens, mais tout porte à croire qu'elle y occupait une des premières places.

Les traditions orientales [1] nous représentent Abraham sous un aspect plus brillant que la Bible ; elles en font un homme versé dans l'astronomie et dans les sciences, un conquérant assez fort pour briser tous les obstacles qui se dressent devant lui ; elles l'appellent Abraham le Riche. Il y a un fonds de vérité dans toutes ces traditions : la Genèse, dans son récit, plein de simplicité, laisse entendre beaucoup plus qu'elle ne dit ; le patriarche nous apparaît, dans la terre de Chanaan, en possession d'une grande fortune et comme un vrai chef de tribu [2], quoique, en quittant sa ville natale, il eût dû abandonner une partie notable de ses biens. Ceux-ci étaient devenus, par droit de dépouille, la propriété du monarque, mais l'abandon de sa fortune était sans doute pour lui un sacrifice moindre que l'abandon de la Chaldée, cette terre riche et fertile qui était son berceau et où reposaient ses ancêtres.

La famille de Tharé, en partant d'Ur Kasdim, se dirigea vers le nord, en route pour Haran. Afin d'éviter les pays stériles de la rive droite de l'Euphrate, où les troupeaux n'auraient pas trouvé de quoi se nourrir. Tharé dut traverser immédiatement le fleuve et longer la rive gauche. Rien n'était d'ailleurs plus facile : l'usage des barques et des radeaux était connu en Chaldée dès les temps les plus anciens, comme nous le voyons par le récit cunéiforme du déluge.

Si nous voulons nous faire une idée de ce qu'était le voyage d'Abraham, nous n'avons qu'à lire M. Layard qui a décrit une caravane en marche, dans les lieux mêmes que traversa alors la famille de Tharé. « Nous nous trouvâmes bientôt, dit-il, au milieu de troupeaux de brebis et de chameaux qui occupaient un large espace. Aussi loin que notre œil pouvait atteindre, devant nous, à droite, à gauche, partout la même foule et le

[1] Sur les traditions orientales, voir l'indication des sources, plus bas, p. 379, note 7.

[2] Gen. XIV, 14, 15 ; XXIII, 6 ; XIII, 2.

même mouvement. De longues lignes d'ânes et de bœufs chargés de tentes noires, de grands vases, de tapis aux diverses couleurs; des vieillards, hommes et femmes, que leur grand âge rendait incapables de marcher, attachés au-dessus des meubles domestiques; des enfants, enfoncés dans des sacoches, montrant leur petite tête à travers l'étroite ouverture, et ayant pour contrepoids des chevreaux ou des agneaux, liés de l'autre côté du dos de l'animal; des jeunes filles, vêtues seulement de l'étroite chemise arabe; des mères portant leurs nourrissons sur leurs épaules, des enfants poussant devant eux des troupeaux d'agneaux; des cavaliers, armés de leurs longues lances ornées de touffes, explorant la plaine sur leurs cavales agiles; des hommes, montés sur les dromadaires, les pressant avec leurs courts bâtons recourbés, et conduisant par une corde leurs chevaux de race; les poulains, galopant au milieu de la troupe..., telle était la multitude mélangée à travers laquelle nous dûmes nous frayer un chemin pendant plusieurs heures [1]. » Telle devait être aussi la caravane d'Abraham et de ses nombreux serviteurs, à part les chevaux qu'il ne paraît pas avoir possédés.

Le voyage s'effectuait à petites journées. Une tribu, encombrée de troupeaux, ne peut qu'avancer lentement, si elle ne veut point perdre en route ses richesses. Ce sont ces petites journées que l'Écriture appelle *masá'áv*, « ses marches [2]. »

Après un temps qui dut être considérable, la famille de Tharé arriva enfin à Haran, c'est-à-dire au point d'intersection où se croisent les routes qui conduisent les caravanes aux gués de l'Euphrate d'une part, aux gués du Tigre, de l'autre.

Haran, appelée Charran par les Actes des Apôtres [3], Carrhæ, par les Grecs et les Latins, est célèbre dans l'histoire profane par la défaite de Crassus qui y fut vaincu par les Parthes [4]; elle l'est bien plus dans l'Histoire sainte et chez les peuples chrétiens par le séjour qu'y fit le père des Hébreux. Elle

[1] *Nineveh and its Remains*, t. I, p. 90.

[2] Gen. XIII, 3. Les troupeaux périraient en route, si on les faisait marcher trop rapidement. Voir l'intéressante description de la marche des troupeaux dans M. Thomson, qui a vécu trente ans en Palestine, *The Land and the Book*, édit. de 1875, pp. 331-332.

[3] *Act.* VII, 4.

[4] Plutarch., *Vit. Crass.* 25-27-28; Plin, V, 24.

conserve encore aujourd'hui son nom antique qui n'a jamais changé. On le lit fréquemment dans les documents de l'Assyrie, où il est donné comme celui d'une cité araméenne. Dans les inscriptions de Khorsabad, elle est nommée avec Balbiki ou Balbek, et sur l'obélisque de Salmanasar, elle est énumérée parmi les villes conquises dans le nord de la Mésopotamie.

A l'est et au nord-est d'Orfah s'étend un vaste plateau calcaire, entrecoupé de ravins profonds. Au pied méridional de ce plateau se déploie une plaine d'alluvion, d'une merveilleuse fertilité. C'est au centre de cette plaine, sur le Belilk, l'ancien Bilichus, petit affluent de l'Euphrate, qu'est situé le village de Haran [1]. Ses habitants conservèrent pendant un temps très-considérable l'usage de l'araméen et le culte des divinités araméennes [2]. Il paraît avoir fait partie du royaume d'Abgar, dont la capitale était Édesse, éloignée de Haran seulement d'une journée de chemin. On y voit aujourd'hui les ruines d'un château qui se dressent au-dessus de la plaine et se remarquent de fort loin. Au pied des débris de la forteresse sont accumulées, semblables à des ruches d'abeilles, les habitations des Bédouins. Autrefois comme maintenant, quand Abraham y arriva comme de nos jours, les maisons étaient bâties en forme de pain sucre, avec des pierres superposées les unes sur les autres, sans ciment, recevant la lumière par l'ouverture laissée à l'extrémité du cône. La pénurie, il faudrait plutôt dire l'absence de bois, a toujours obligé de leur donner cette forme bizarre.

On rencontre beaucoup de canaux dans les environs de la ville. Mais ce qui attire surtout l'attention du voyageur et excite sa curiosité, c'est le puits de Rébecca, ce puits où la rencontra Éliézer et où Sara s'était certainement rendue avant elle. Maintenant encore, tous les matins, les troupeaux se rassemblent autour du puits, et les femmes de Haran viennent s'y approvisionner d'eau pour la journée [3].

[1] L'emplacement de Haran n'a jamais été contesté. Nous ne regardons pas comme sérieuse la négation isolée du Dr Beke qui a tenté de bouleverser la géographie de ce pays, comme, il y a deux ans, celle de la région sinaïtique. *Athenæum*, 23 novembre 1861, 1er et 15 février, et 29 mars, 24 mai 1862.

[2] Sous l'empire romain, Haran était considéré comme le centre du paganisme oriental, en rivalité avec Edesse, le centre du christianisme oriental.

[3] « Le même jour, dit M. Malan, *Philosophy and Truth*, p. 373, j'allai à ce puits... au moment où les femmes vont y puiser de l'eau. Il y en avait un

Les principaux habitants actuels de Haran sont des Bédouins, attirés en ce lieu par les pâturages du voisinage. Quelques-uns logent dans des maisons, la plupart campent sous leurs tentes de peaux de boucs noirs. Ils nourrissent leurs bestiaux avec les herbages que produit la plaine de Servj. Celle-ci s'étend entre Haran et l'Euphrate. Elle est entourée d'une couronne de collines, formées de roches volcaniques, et dont les dernières ondulations vont expirer sur les bords de l'Euphrate. Son étendue est de plus de vingt mille carrés ; de petits ruisseaux la parcourent dans tous les sens, mais ils sont souvent à sec ; on y compte plus de vingt villages. Abraham y a conduit certainement plus d'une fois ses troupeaux, comme plus tard son petit-fils Jacob y conduisit ceux de Laban. Pendant l'hiver, la température y est basse; en été, la chaleur y est étouffante, surtout quand souffle le vent du sud qui vient du désert d'Arabie. Aussi, pendant deux mois de l'année, en octobre et en novembre, tout y est brûlé, excepté sur les bords de l'eau. Dès que quelques gouttes de pluie arrivent, la végétation pousse avec une vigueur extrême, mais elle est bientôt flétrie par les vents d'hiver. Ce n'est qu'au printemps que le sol se couvre d'une manière un peu plus durable de ces plantes aux formes et aux couleurs variées, à la taille gigantesque, dont la description semble donner une couleur fabuleuse aux tableaux qui nous représentent l'Orient. Ce pays est cependant inférieur à la Chaldée, et, sur un nouvel appel de Dieu, Abraham dut quitter Haran avec moins de peine que sa patrie, Ur Kasdim, pour se rendre en Palestine.

Abraham habitait depuis quelque temps à Haran [1], lorsque

groupe qui emplissait, — non plus leurs vases, car les marches que Rébecca descendait pour aller puiser de l'eau sont maintenant obstruées, — mais leurs outres, en puisant à l'orifice du puits. Tous les alentours portent des marques de l'antiquité et des ravages du temps. Comme c'est le seul puits d'eau potable de la contrée, il est très-fréquenté. D'autres puits servent aussi à abreuver les troupeaux. On y voit divers canaux de différente hauteur pour les chameaux, pour les brebis, les chèvres, les chevreaux et les agneaux. Les femmes portent des anneaux au nez et des bracelets à leurs bras, quelques-uns d'or ou d'argent, d'autres de cuivre ou même de verre. »

[1] Sur Haran, on peut consulter Chwolson, *Ssabier*, I, liv. I, ch. x, pp. 303 et suiv. ; Ritter, *Erdkunde*, t. XI, p. 292 et suiv. ; Ainsworth, *Assyria, Babylonia, Chaldæa*, p. 153 ; Knobel, *Die Genesis*, pp. 131-132 ; Merivale, *History of Romans under the Empire*, I, 520 ; C. Malan, *Philosophy and Truth*, p. 87-95 ; R Allen, *Abraham, his life*, t. I, p. 362 et suiv. ; Stanley, *Jewish Church*, I, *Appendix I*, pp. 481-485.

Dieu lui dit : « Quitte la maison de ton père et va dans le pays que je te montrerai [1]. » Sur-le-champ il partit.

Afin de se rendre dans la Terre Promise, il lui fallut d'abord franchir l'Euphrate. Ce fleuve est à deux journées de marche de Haran. Il le traversa sans doute proche de l'endroit où on le traverse encore aujourd'hui, à Zeugma [2]. Là, l'Euphrate est large et rapide comme le Rhône [3].

La route de Mésopotamie en Palestine passe par Damas [4], et la tradition est d'accord avec la géographie pour conduire le patriarche dans cette ville [5]. Elle est à sept journées de distance des rives de l'Euphrate, mais la caravane d'Abraham, encombrée de troupeaux, mit sans doute un temps plus long à y arriver. Nous ne nous arrêterons pas à cette ville, que le texte sacré n'a pas mentionnée expressément parmi les stations du saint patriarche, et qui est d'ailleurs bien connue. Nous rappellerons seulement que des souvenirs locaux, plus ou moins authentiques, désignaient encore près de cette ville, du temps de Josèphe [6], l'emplacement de l'habitation d'Abraham et que tout porte à croire qu'il a séjourné quelque temps à Damas, peut-être en émir conquérant. Éliézer, son serviteur de confiance, qui était de Damas [7], semble avoir été

[1] Gen. XII, 1. Kitto, *Cyclopedia*, t. I, p. 22, fait rester Abraham quinze ans à Haran ; d'autres cinq ou six ans. (Allen, *Abraham*, t. I, p. 304).

[2] Zeugma, l'ancien gué, était un peu à l'ouest du gué actuel, appelé Birs. Stanley, *Jewish Church*, t. I, p. 10.

[3] Olivier, *Voyage en Syrie*, t. IV, p. 215.

[4] C'est la route que suit l'armée de Chodorlahomor, en sens inverse d'Abraham, Gen. XIV, 15 ; la route naturelle pour aller en Palestine, Köhler, *Lehrbuch der. bibl Geschichte*, 1875, p. 100.

[5] Ἀβράμης ἐβασίλευσε Δαμασκοῦ, dit Nicolas de Damas, dans Josèphe, *Antiq.* liv. VII, 2. Justin, énumérant les rois de Damas, XXXVI, 2, dit aussi : « Post Damascum Azelus, mox Adores et Abraham et Israhel reges fuere. » Ewald, *Geschichte des Volkes Israels*, 1843, t. I, pp. 366-367, reconnaît que ces traditions ne manquent pas de valeur. De même Knobel, *Genesis*, h. l. La plupart des savants sont d'accord sur ce point.

[6] Josèphe, *Antiq.* I, VII, 2. M. Porter, *Five years in Damascus*, t. I, p. 82, a signalé le premier le village de Birzeh à une heure au nord de Damas, comme le lieu indiqué par Josèphe. M. Stanley le décrit *Jewish Church*, t. I, pp. 485-487.

[7] Gen. XV, 2. Voir d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, aux mots *Abraham* et *Damas*. Pour les autres traditions orientales sur Abraham, voir *Chronique de Tabari*, traduct. Zotenberg, t. I, pp. 145 et suiv. ; Abulfarage, *Chron. syr.*, p. 11 ; Michel le Grand, *Chronique*, traduct. Langlois, p. 39 ; Hottinger, *Hist. orient.*, p. 49 ; Mill, *Dissertat. selectæ*, p. 15 ; Chesney, *Euphrates Expedition*, t. II, p. 68.

un trophée de sa victoire sur les habitants de cette ville ou au moins une preuve de son séjour au milieu d'eux.

Avant de suivre Abraham dans cette Terre Promise où il va maintenant se rendre, nous devons, en sortant de sa patrie, montrer comment le saint patriarche en emporta, pour ainsi parler, son acte de naissance, et légua à sa postérité, par la langue et par les usages qu'il lui apprit, ses titres d'origine. La communauté de langage, de traditions et de coutumes, ne permet pas de douter que les Chaldéens et les Hébreux n'aient eu les mêmes ancêtres. La grammaire et le dictionnaire assyriens [1] déposent hautement en faveur de l'exactitude de la Genèse, plaçant en Chaldée le berceau des Hébreux ; et la philologie sémitique nous fournit maintenant le moyen de faire toucher du doigt la fausseté de certaines théories aventureuses d'outre-Rhin. Hitzig, non moins célèbre par son imagination que par sa science, dans son *Histoire du peuple d'Israël*, publiée cependant en 1869, à une époque où les progrès de l'assyriologie étaient suffisants pour l'éclairer sur la fausseté de sa théorie, Hitzig soutient, contrairement à la Genèse, que les ancêtres d'Abraham étaient des Aryas, des Hindous, venus par mer de l'Inde [2].

Il donne du nom d'*Abram* cette étrange étymologie, *ape*, « tête » qu'il compare à *apex*, ακή, et *râm*, copte *rômi*, « homme. » Comparer Ramâ, le dieu indien [3]. Il trouve aussi une origine sanscrite à *Abraham*, il y voit le mot *Brahman*. Le nom de Saraï rappelle la nymphe Saraju, et prouve, selon lui, que les relations que ces noms supposent ave l'Inde n'ont pas eu lieu par l'intermédaire du zend, car, dans ce cas, *Saraï* serait devenu *Haróju* [4], etc. Et c'est sur ces fondements qu'il conclut que l'histoire d'Abraham est un mythe et que la Genèse se trompe en faisant du patriarche un sémite !

Le nom d'Abram est réellement assyrien, il a été retrouvé, comme nom propre, dans les monuments indigènes, sous sa

[1] La langue qui se parlait en Chaldée a été appelé assyrienne, parce que les grandes découvertes cunéiformes ont été faites en Assyrie, mais l'Assyrie tenait de la Chaldée sa langue et sa civilisation tout entière. Cette langue est donc appelée improprement assyrienne et devrait s'appeler plutôt chaldéenne.

[2] Hitzig, *Geschichte des Volkes Israels*, p. 40.

[3] *Id. ibid.*, pp. 41-42.

[4] *Id. ibid.*, p. 42.

forme assyrienne, *Abu-ramu*, ou sans la terminaison assyrienne, *Ab-ram*. Plusieurs siècles après la mort d'Abraham, ce nom d'Aburamu était porté par un fonctionnaire qui figure dans la liste des éponymes, c'est-à-dire, des magistrats, qui à Ninive, comme les archontes à Athènes et les consuls à Rome, donnaient leur nom à l'année. Aburamu signifie, comme on l'a toujours expliqué, « père élevé [1]. »

Abram est donc un nom parfaitement sémitique, d'origine sémitique, et en usage dans les pays baignés par l'Euphrate et le Tigre.

Nous voyons par là que le nom de père, *ab*, est le même en assyrien et en hébreu. Il en est de même des autres noms de parenté. Assyrien, *ummu*, hébreu, *em*, « mère ; » A. *aḥu*, H. *aḥ*, « frère [2]. » Le nom assyrien de « fils, » *habal*, qui s'est perdu dans l'usage en hébreu, s'y est conservé dans le nom d'*Abel*, le « fils » d'Adam et d'Ève. L'A. *aldu*, est l'H. *yeled*, « fils, enfant. » *Bin* ou *ben*, « fils » en hébreu, se trouve en assyrien sous la forme *bunu*, « fils, » et dans la locution *bin bin*, « petit-fils [3]. » Fille se dit en hébreu *bat*, pluriel, *banoṭ ;* en assyrien, *bintu*, pluriel, *banâti*.

Adam signifie « homme » en Chaldée et en Palestine [4], de

[1] Table des Éponymes, à l'an 676, du temps de Manassé, roi de Juda. Abram fut depuis appelé *Ab-raham* ou « père de la multitude, » de la racine *raham*, conservée en arabe, et qui signifie « multitude. » Dieu changea ainsi le nom du père des croyants, pour le rendre plus expressif, lorsqu'il lui prophétisa sa grandeur, Gen. XVII, 5. Le nom de son épouse, *Saraï*, fut changé en même temps en *Sara*. L'étymologie du nom de Sara a été expliquée de diverses manières, voir Köhler, *Lehrbuch der biblischen Geschichte*, 1875, p. 113. L'explication ordinaire est la meilleure, *Saraï* signifie « ma princesse, » et *Sara* « princesse, » c'est-à-dire, la princesse ou la reine par excellence, la reine universelle. Les inscriptions cunéiformes nous ont appris qu'à l'inverse de ce qui a lieu en hébreu, *sar* est au-dessus de *melek*, de sorte que *Sara* doit être plus que *Melcha*, le nom de sa belle-sœur. Gen. XI, 29; XXII, 20. *Sara* est le titre le plus élevé que put recevoir l'épouse d'Abraham.

[2] Dans les transcriptions des mots hébreux, nous transcrivons le *heth* par *ḥ*, le *caph* par *k*, le *samech* par *s*, le *aïn*, par l'apostrophe ', le *tsadé* par *ṣ*, le *quoph* par *q*, le *schin* par *š*, le *thav* par *ṭ*.

[3] Schrader, *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, 1872, p. 193.

[4] Avec cette différence cependant que la première radicale est redoublée, *dadmi*, *dadme*. Norris, *Assyrian Dictionary*, t. I, p. 225. *Adam* en hébreu désigne l'homme en général, *dadmi*, en assyrien il signifie aussi les « hommes, les gens. » *Adammumu* a, en assyrien, le sens de *rouge*, comme *edom* en hébreu. » *Admu* en assyrien signifie « jeune, enfant. »

même que l'assyrien *nisu* est l'hébreu *enos*, « homme, » l'A. *iššati*, l'H. *iššа*, « femme, » l'A. *bukur*, l'H. *bekor*, « aîné, » l'A. *zir*, l'H. *zera'*, « race, postérité, famille. »

Dieu porte le même nom sur les rives de l'Euphrate et sur les bords du Jourdain. A. *Ilu*, H. *El*. La prière se désigne par la même locution dans l'une et l'autre contrée, A. *Nis kati;* H. *masaṭ kappaïm*, proprement « élévation des mains, » parce qu'on élevait les mains en priant [1]. Le « péché » se dit : A. *hittu*, H. *ḥet;* la « bénédiction » : A. *barikiti*, H. *beraka;* « le sacrifice » : A. *niqu*, comparer hébreu *naqa*. Le nom de « seigneur, maître, » *ba'al*, est resté un nom commun en hébreu ; les Assyriens, comme les Chananéens, ont désigné par ce nom un dieu particulier, le dieu *Bilu*, connu sous le nom de Bel, et ils lui ont même donné une épouse dont ils ont fait une déesse, *Bilit*. Nous voyons là tout à la fois les ressemblances des deux langues et le caractère propre des deux peuples. Ces deux frères qui désignent tous leurs parents et même Dieu par le même nom, n'honorent pas leur Seigneur de la même manière. Abraham lègue le monothéisme à ses enfants, la Chaldée fait autant de dieux personnels de tous les titres qu'elle avait d'abord donnés au seul Dieu.

L'identité de langue que nous venons de constater pour les noms de parenté et les termes religieux, nous la retrouvons pour la plupart des choses usuelles.

Les noms des membres du corps sont semblables en Chaldée et en Palestine, et ils ont non-seulement le même sens propre, mais ce qui est encore plus remarquable, d'ordinaire le même sens figuré :

A. *ri'su*, H. *roš*, « tête, chef, sommet » ; A. *qaqqadu*, H. *qodqod*, « tête, crâne » ; A. *'inuv*, H. *'aïn*, « œil » ; A. *appa*, H. *aph*, « nez » ; A. *pu*, *pi*, H. *pé*, *pi*, « bouche » ; A. *šaptav*, H. *sapha*, « lèvres » ; A. *uznu*, H. *ozen*, « oreille » ; A. *panu*, *pan*, H. *pané*, « visage, partie antérieure, front, devant » ; A. *lišanu*, H. *lašon*, « langue (organe), langage, nation ; » A. *idu*, H. *iad*, « main, force, puissance » ; A. *birki*, H. *birkaïm*, « genoux » ; A. *zumbi*, H. *zanab*, « queue » ; A. *ramani*, *ri'imu*, H. *raḥam*, *raḥamaïm*, « entrailles, affection, grâce,

[1] Voir d'autres analogies de ce genre, dans les *Transactions of the Society of Biblical Archeology*, t. II, p. 65.

miséricorde » ; A. *libbu*, H. *leb*, « cœur, intérieur »[1]; A. *pagar*, H. *peger*, « cadavre ». « Pied » seul est différent, il se dit *si'ibu* en assyrien, *regel* en hébreu. Il faut observer également que « main » s'exprime plus ordinairement en assyrien par *katu*, inconnu en hébreu. Mais « droite » et « gauche » sont les mêmes dans les deux langues, A. *imnu* et *sumilu*, H. *iamin* et *semol*. « Vêtement » se dit *lubulti* et *lubusti* en chaldéen, *lebouṡ* en hébreu. N'oublions pas le nom de l'âme, A. *napistu*, H. *nefeṡ*.

Ce ne sont pas seulement les noms des membres du corps qui sont communs à l'assyrien et à l'hébreu, ce sont aussi les noms qui désignent les objets qui frappent le plus l'œil de l'homme, le ciel, A. *sami*, H. *ṡamaïm;* la terre, A. *irsit*, H. *ereṡ;* la mer, A. *yamu* et plus ordinairement *tihamti*, H. *yam* et *tehom*, ce dernier désignant poétiquement la mer et, dans le premier chapitre de la Genèse, l'abîme primordial; le fleuve, A. *naharu*, H. *nahar;* un marais, A. *agammi*, H. *agam;* l'eau, A. *mii*, H. *maïm;* le feu, A. *isu*, H. *eṡ;* le soleil, A. *samas*, H. *ṡemeṡ;* les étoiles, A. *kokabu*, H. *kokab;* le jour, A. *yumu*, H. *yom;* la lumière, A. *uru*, H. *or;* un luminaire, A. *nur*, H. *ner;* la nuit, A. *lilatuv*, H. *laïla;* le monde, A. *'ilamu*, H. *'olam;* une ville, A. *'iru*, H. *'ir;* une maison, A. *bît*, H. *baït;* une tente, A. *alu*, H. *oel;* un chemin, A. *darugu*, *urhu*, H. *derek*, *orah;* un jardin, A. *ginu*, H. *gan;* un arbre, A. *'iṡ*, H. *'eṡ;* une pierre, A. *abnu*, H. *eben*.

Abraham connaissait les boissons fermentées quand il quitta la Chaldée, de même que l'huile, les coupes, puisque toutes ces choses portent le même nom en Palestine qu'en Chaldée : A. *sikar*, H. *ṡekar;* « boisson fermentée » ; A. *samnuv*, H. *ṡemen*, « huile »; A. *qabuat*, H. *qubbaat* et A. *suquti*, H. *ṡoqet*, « coupe. »

Les noms des armes de guerre sont également semblables : A. *qastav*, H. *qeṡet*, « arc »; A. *buruhi*, H. *beriah*, « lance »; A. *narkabtuv*, H. *merkaba*, « chariot ».

Les principaux métaux devaient être connus en Chaldée avant le départ d'Abraham, puisque leurs noms hébreux sont aussi leurs noms chaldéens : A. *parzil*, H. *barzel*, « fer »;

[1] La locution « parler dans son cœur » pour « se dire à soi-même, penser, » est également usitée en hébreu et en assyro-chaldéen.

A. *anaku*, H. *anok*, « plomb »; A. *ḫurasu*, H. *ḥarous*, « or »; A. *kaspu*, H. *kesef*, « argent. »

Nous pouvons faire la même observation pour les connaissances zoologiques des Israélites et des habitants des bords de l'Euphrate. Les noms d'animaux qui se lisent dans la Bible sont la plupart les mêmes qui se lisent sur les tablettes cunéiformes :

A. *alpu*, H. *elef*, « bœuf » [1]; A. *suru*, H. *ṡor*, « taureau »; A. *purti*, H. *para*, « vache »; A. *'agalu*, H. *'egel*, « veau »; A. *rinuv*, H. *reem*, « buffle »; A. *gammal*, H. *gâmâl*, « chameau »; A. *susu*, H. *sus*, « cheval »; A. *'imiri*, H. *ḥamor*, « âne »; A. *atan*, H. *âṯôn*, « ânesse »; A. *ṣi'ini*, H. *ṣôn*, « troupeau »; A. *ailuv*, H. *aïl*, « bélier »; A. *kalbu*, H. *keleb*, « chien »; A. *zumbi* de *zubbi*, H. *zeboub*, « mouche »; A. *aribi*, H. *arbeh*, « sauterelle »; A. *zibu*, H. *zeb*, « loup »; A. *ariu*, H. *areié*, « lion »; A. *dabu*, H. *dob*, « ours »; A. *pari'i*, H. *pere*, « onagre »; A. *ailu*, H. *aïal*, « cerf »; A. *sabi*, H. *ṡebi*, « gazelle »; A. *nunu*, H. *nun*, « poisson »; A. *nasru*, H. *neṡer*, « aigle »; A. *tarru*, H. *tor*, « tourterelle »; A. *sasu*, H. *sas*, « mite »; A. *tarmasu*, H. *remes*, « reptile »; A. *tul*, H. *ṯôlâ'*, « ver » [2].

Des traditions orientales ont attribué à Abraham l'invention des mathématiques. Elles étaient connues certainement avant lui à Ur Kasdim. Nous ne saurions dire si c'est lui qui les a fait connaître aux habitants de la terre de Chanaan, mais, quoique ce soit peu vraisemblable, il est certain qu'il a emporté avec lui de sa patrie tout son système de numération. La comparaison des noms de nombre rendra ce fait palpable.

	MASC.	FÉM.		MASC.	FÉM.
A.	*aḫadu*	*iḫit*	H.	*eḥad*	*aḥat* « un ».
	estin	*iḫtu* « un »		conservé dans	*asté-asar* « un et dix ».
	sanie	*sanetu*		*ṡenaïm*	*ṡeṯaïm* « deux ».
	salsatu	*salsu*		*ṡelôṡa*	*ṡalôṡ* « trois ».
	irbittu	*arba'i*		*arba'a*	*arba'* « quatre ».

[1] C'est le nom de la première lettre de l'alphabet hébreu et grec. Une tradition orientale dit que l'aleph est la première lettre de l'alphabet, parce que c'est la première lettre du nom d'Abraham. Voir Suidas, *Lexicon*, au mot *Abraham*. Cette même tradition attribue à Abraham l'invention des lettres hébraïques ou phéniciennes.

[2] Sur les noms d'animaux, voir Friedrich Delitzsch, *Assyrische Studien*, Heft I, *Assyrische Thiernamen*, Leipzig, 1874.

MASC.	FÉM.	MASC.	FÉM.
ḥamistu	*ḥamsa*	*ḥamiṡa*	*ḥameṡ* « cinq ».
ṡisatu	*ṡissa*	*ṡiṡṡah*	*ṡeṡ* « six ».
sibittu	*siba*	*ṡibe'ah*	*ṡeba* « sept ».
(*samnatu*)	*samna*	*ṡemonah*	*ṡemoneh* « huit ».
(*tisittu*)	(*tiss'a*)	*tiṡ'ah*	*teṡa* « neuf ».
'esirtu	*'esru*	*'asara*	*'eser* « dix ».
'esraa		*'esarim*	« vingt ».
silasaa		*ṡeloṡim*	« trente ».
me'		*me'a*	« cent ».
alapu		*eleph*	« mille ».

On le voit, tous les noms d'unité, de centaine et de mille sont identiques, et les noms de dizaines se forment de la même manière.

Ajoutons que le nom du mois et de l'année, ainsi que le calendrier, sont semblables : A. *arḫu*, H. *ierah*, « mois »; A. *sanat*, H. *ṡane*, « année » [1]. Un point très-important à noter ici, c'est que les Chaldéo-Assyriens sanctifiaient, comme les Hébreux, le septième jour par l'abstention des œuvres serviles [2].

De même que l'arithmétique et le calendrier, le système des poids et mesures a été importé par Abraham d'Ur Kasdim en Chanaan. Les mesures dans les deux pays ont même valeur et même nom : A. *ammat*, H. *amma*, « coudée »; A. *mana*, H. *mane*, « mine »; A. *suklu*, H. *ṡekel*, « sicle, poids »; A. *minutu*, H. *mane*, « nombre »; etc. [3].

Nous pourrions multiplier à l'infini les rapprochements du

[1] Sur le calendrier assyro-chaldéen, voir Sayce, *Records of the past*, t. I, p. 164-165. Remarquons ici que le calendrier égyptien est complètement différent du calendrier assyro-chaldéen et du calendrier hébreu. Voir le calendrier égyptiens dans les *Records of the past*, t. II, p. 161. Autant il y a de ressemblances entre les Chaldéens et les Abrahamides, aussi peu y en a-t-il entre les Abrahamides et les Égyptiens et rien n'est plus propre à montrer quel est le vrai berceau des Hébreux. Nous ne prétendons pas cependant nier que l'on ne retrouve chez les Hébreux des traces, quelques-unes importantes, de leur long séjour en Égypte, depuis Jacob jusqu'à Moïse. Voir sur ce sujet si digne d'étude l'abbé Ancessi : l'*Égypte et Moïse*, 1875.

[2] Sayce, *Records of the past*, t. I, p. 164.

[3] Sur les poids et mesures assyro-chaldéens, voir Sayce, *Records of the past*, t. I, p. 166. La comparaison entre les poids et mesures égyptiens, *Records of the past*, t. II, p. 164, prouve également que les Hébreux n'ont rien emprunté aux Égyptiens.

genre de ceux que nous venons de citer. Mais les exemples que nous avons déjà rapportés sont suffisants pour prouver que la civilisation hébraïque, en dehors de son élément surnaturel et divin, n'est qu'un rameau détaché du vieux tronc de la Chaldée. Toutes les connaissances indiquées par la Genèse comme antérieures au départ de la famille de Tharé pour Haran sont exprimées par des mots semblables dans les deux langues. Nous l'avons vu pour les métaux, pour les animaux, pour les noms de nombre et de mesure, pour tous les objets usuels, etc. Nous pouvons mentionner, en finissant, les *briques*, qui étaient les seuls matériaux de construction de la Chaldée, A. *libittu*, H. *lebenu*, ainsi que le nom du *bitume* qui avait été employé dans la construction de l'arche et qui servait aussi à rendre plus solides les murs de briques de la tour de Babel et d'ailleurs, A. *kupur*, H. *koper*.

Ainsi le dictionnaire de l'hébreu et de l'assyrien est essentiellement le même, malgré des différences inévitables qui se sont introduites insensiblement dans la suite des âges et qui ne sauraient surprendre les linguistes. Nous venons de voir que la plupart des substantifs sont semblables. Les pronoms personnels, ces vieux éléments du langage, irréductibles dans tous les idiomes dont ils forment un des fonds le plus ancien, sont aussi identiques. Il en est de même de la plupart des conjonctions et des prépositions. Enfin nous pouvons affirmer la ressemblance de la grammaire comme celle du dictionnaire.

Il est juste cependant de remarquer que les rapprochements que nous avons faits ne sont pas tous exclusivement propres à l'assyrien et à l'hébreu, mais qu'on peut les faire également avec d'autres idiomes sémitiques. Ce qui prouve qu'il a existé une première langue sémitique, source de tous les dialectes aujourd'hui connus. Cette langue mère possédait déjà les notions dont le nom est semblable dans les diverses branches de la famille. Mais quels que soient les traits communs de l'assyrien et de l'hébreu, d'une part, des autres dialectes sémitiques, araméen, arabe, éthiopien, de l'autre, il est constant que les deux premiers ont entre eux une affinité plus étroite qu'avec aucun autre membre de la famille. Il est remarquable en particulier que l'assyrien ressemble plus à l'hébreu qu'à l'araméen ou syriaque, quoique le pays d'Aram fût limitrophe de l'Assyrie.

Bien mieux, on trouve dans l'assyrien, et dans l'assyrien seulement, l'explication de quelques idiotismes de la langue hébraïque dont le secret avait échappé jusqu'ici aux plus habiles orientalistes. Ainsi le chiffre « onze », *aste'asar*, avait toujours défié les plus pénétrants. On savait bien qu'*asarah* signifie *dix*, mais aucun idiome connu ne permettait d'expliquer *aste*. La découverte de l'assyrien a éclairci le mystère : *aste* ou *estin* est un mot qui signifie « un », de sorte que *aste'asar* est simplement « un et dix », ou « onze ». Le *man, manu,* pronom interrogatif, d'où a été tiré le nom de la « manne » [1], s'est perdu plus tard en hébreu, mais il s'est toujours conservé en assyrien. L'étymologie de *meôd*, « beaucoup », qui était inconnue et par conséquent très-contestée, est également expliquée par la racine *mâdu*, « être nombreux ». De même que *mâdu* n'a laissé en hébreu que le mot *meôd*, de même *asaru*, « être droit, bon, heureux », n'a laissé que le mot *aśré*, « béatitude, bonheur de, » équivalant à « heureux celui ou ceux qui ». Ici encore l'assyrien seul nous rend compte de l'expression hébraïque. Remarquons aussi qu'il y a des mots d'origine étrangère, empruntés par les Sémites à la langue non sémitique parlée en Chaldée, qui se retrouvent tout à la fois en assyrien et en hébreu et qui ont dû par conséquent arriver en Chanaan, importés par Abraham, comme *hikal* ou *hekal,* mot accadien qui signifie proprement « grande maison » et est employé dans le sens de « temple » et de « palais ».

Terminons ces observations par un dernier rapprochement. On sait que ce qui constitue essentiellement la poésie hébraïque, c'est ce qu'on appelle le parallélisme, c'est-à-dire la répétition symétrique de la même pensée sous deux formes différentes, le plus souvent synonymiques, quelquefois antithétiques. Aucune langue orientale ne nous offrait cette forme de poésie. Nous venons de la trouver dans les débris poétiques que nous ont laissés Ninive et la Chaldée [2]. Abraham transporta donc sur

[1] Exod., XVI, 15.

[2] Voir des exemples du parallélisme assyrien *Transactions of the Society of Biblical Archæology,* t. I, p. 107; t. II, pp. 29, 31, 48, 51, 60; *Records of the past,* t. III. pp. 133-138; Schrader, *Die Höllenfahrt der Istar*, pp. 72 et suivantes; F. Lenormant, *Premières Civilisations, un véda chaldéen*, etc. La poésie égyptienne était complétement différente, pour la forme, de la poésie hébraïque Cf. *Records of the past,* t. IV, pp. 99 et suivantes, des hymnes égyptiens.

les rives du Jourdain le moule poétique dont on se servait sur les bords de l'Euphrate.

C'est ainsi que tout prouve l'exactitude de la Genèse et que la philologie comparée est d'accord avec Moïse pour nous affirmer que les Hébreux sont venus primitivement de la Chaldée.

II.

ARRIVÉE D'ABRAHAM EN PALESTINE. — VOYAGE EN ÉGYPTE.

Lorsque Abraham arriva dans la terre de Chanaan, quel que fût le nombre de villes et même de royaumes qu'on comptât dans ce petit pays, la population n'en était pas considérable. Ce qui le prouve, c'est qu'Abraham, Isaac, Jacob, avec tous les hommes attachés à leur service, peuvent parcourir la contrée dans tous les sens et y faire paître leurs troupeaux sans rencontrer d'opposition de la part des habitants.

Nous possédons une description égyptienne de la Palestine, antérieure à cette époque. Le pays est décrit presque dans les mêmes termes que par Moïse. Sa principale richesse consiste dans ses pâturages et dans ses bestiaux. On s'y fait la guerre pour s'emparer des pacages, pour se procurer des bœufs et des brebis, des vivres ou des esclaves, exactement comme au temps d'Abraham et de Loth [1]. L'or et l'argent ne paraissent pas parmi les productions du pays, mais, en revanche, il produit plus de vin que d'eau ; le miel y abonde, ainsi que le blé : le figuier y produit ses fruits si doux ; l'olive s'y multiplie en telle quantité, qu'elle sert à déterminer, dans l'écriture hiéroglyphique, une partie de la contrée, le district d'Aéa. Ce district est donné à Sineh par Amonensha, le Hak (chef) du Tennou supérieur, comme dot de sa fille qu'il lui fait épouser. C'était vraisemblablement une partie de la Palestine méridionale [2].

[1] Cf. Gen. XIII, 6 et suivants et surtout XIV. Sinéh, émigré d'Égypte en Palestine, raconte lui-même qu'il s'emparait dans les razzias, faites parmi les tribus voisines, du bétail et des provisions de bouche. Cette dernière expression est analogue dans la Gen. XIV, 11, *kol okel*, πάντα τὰ βρώματα, et dans la relation de Sineh. Chabas, *Études sur l'antiq. his.*, p. 109.

[2] Papyrus hiératique de Berlin, I, l. 79 à 85 ; Chabas, *Études sur l'antiq. hist.*, pp. 108, 109, 106, 107. Pour l'histoire de Sineh, voir aussi Maspero, *Hist. ancienne des peuples de l'Orient*, pp. 108-110. M. Chabas, *ib.*, p. 110, rapporte ce document au XXVe siècle avant notre ère (?).

Abraham séjourna d'abord peu de temps en Chanaan. Une famine qui survint l'obligea de descendre en Égypte. La vallée du Nil était alors, comme elle l'a été pendant des siècles, un grenier d'abondance. Deux mille ans après, Rome s'approvisionnait aussi de froment dans cette terre féconde.

Il n'en coûtait pas au nomade Abraham de plier sa tente et d'aller chercher des vivres à Tanis. Beaucoup d'autres Sémites et Chananéens avaient déjà fait et faisaient comme lui, et ses descendants, du temps de Joseph, devaient le faire à leur tour. Nous savons par les monuments indigènes que, vers l'époque du saint patriarche, d'autres émigrés étaient aussi allés chercher un refuge en Égypte [1].

Le voyage d'Abraham dans le Delta tient une place importante dans son histoire. Les détails que nous donne à ce sujet l'écrivain sacré, nous fournissent un moyen de contrôler l'exactitude de son récit à l'aide des documents égyptologiques. Nous les étudierons les uns après les autres, et nous verrons ainsi que tous les traits du tableau peint par Moïse, sont, pour ainsi dire, pris sur le vif, et nous représentent les mœurs et les coutumes du pays avec la même exactitude que les monuments et les papyrus contemporains. Nous rechercherons enfin quelle influence a exercé sur le père des Hébreux le séjour de l'Égypte et si c'est à ce pays qu'il a emprunté le rite de la circoncision.

Quand le patriarche est arrivé au milieu des sujets de Pharaon, dès que ceux-ci ont vu Sara et remarqué sa beauté, ils s'empressent, dit la Genèse, d'annoncer à leur prince l'arrivée de cette belle étrangère. Les rois d'Orient se sont toujours attribué le droit d'introduire dans leur harem toutes les femmes non mariées qui étaient à leur convenance [2]. Dans le *Roman des Deux frères*, nous lisons un récit analogue qui nous montre avec quel zèle les courtisans allaient au-devant des désirs et des passions du roi, leur seigneur. On a trouvé dans les eaux du fleuve une boucle de cheveux parfumés. « C'est une boucle des cheveux d'une fille de Ra Harmachu ; la séve de tous les dieux en elle, » disent les scribes et les sages. Aussitôt on se met à sa recherche et elle devient la favorite du

[1] M. Lauth, *Manetho und der Turiner Königspapyrus*, p. 4.
[2] Olearius, *Reisebeschreibung*, p. 664; Kämpfer, *Amœnit. exot.* p. 203.

Pharaon [1]. Ces épouses secondaires des rois d'Égypte sont mentionnées dès le temps des pyramides.

Mais nous trouvons dans un papyrus hiératique, maintenant conservé au musée de Berlin, le récit d'un fait qui a plus de ressemblance encore avec l'histoire d'Abraham. Voici ce que raconte ce curieux papyrus : Un ouvrier a vu son âne saisi par un inspecteur. Il réclame auprès du grand intendant Meruitens, lequel, après diverses péripéties, défère la cause au roi Neb-ka-Ra, pharaon de la XIe dynastie. Celui-ci donne l'ordre suivant, après un interrogatoire de l'appelant : « Le roi dit : Il ne répond à rien de ce qu'on lui dit... Qu'il nous soit fait rapport par écrit; nous comprendrons la chose; que sa femme et ses enfants soient au roi... Que l'on veille encore en silence sur cet ouvrier rural, sur sa personne. Tu lui feras donner du pain. » La femme et les enfants deviennent donc propriété royale et les officiers de la cour s'occupent de l'entretien du mari, comme dans l'histoire d'Abraham. Le texte du papyrus continue en effet de la sorte : « On lui fit donner un pain et deux vases de hak (espèce de bière), chaque jour. Le grand intendant Meruitens les lui fit donner par son major-dome. Ce fut celui-ci qui les lui donna. Le grand intendant Meruitens envoya vers le Hak du pays de la campagne de sel, pour que l'on fît des pains pour la femme de cet ouvrier rural, trois par jour [2]. »

La faveur qu'Abraham rencontra à la cour du Pharaon a paru invraisemblable à plusieurs critiques, surtout si l'on suppose que le Pharaon appartenait à une dynastie indigène, Elle est cependant aussi conforme aux mœurs du pays que l'enlèvement de Sara. Nous connaissons deux exemples analogues [3]. Sur un des tombeaux de Beni-Hassan [4], de l'époque

[1] Papyrus d'Orbiney, IX.

[2] F. Chabas, *Les Papyrus hiératiques de Berlin, récits d'il y a quatre mille ans.* Papyrus nº 11, Châlon-sur-Saône, in-8º, pp. 14-15. Le rapprochement que nous faisons avec l'histoire d'Abraham est signalé par M. Chabas.

[3] Ils ont été relevés par M. Cook dons son *Excursus on the bearings of Egyptian History upon the Pentateuch*, Speaker's Commentary, t. I, pp. 445-446. M. Lauth avait déjà signalé la famille d'Amu, *Manetho und der Turiner Königs-Papyrus*, Munich, 1857, p. 4. De même M. Ebers, *Ægypt und die Bücher Mose's*, t. I, p. 257.

[4] Beni-Hassan ou enfants de Hassan, du nom de l'ancienne tribu arabe fixée en ce lieu, est sur la rive orientale du Nil, à peu près à égale distance de l'ancienne Tanis et de Tèbes. Les tombeaux qu'on y voit comptent parmi

d'Osortesen II, XIIe dynastie, est représentée l'arrivée d'un chef nomade, accompagné de sa famille et de ses serviteurs, et rendant hommage au gouverneur du pays, grand dignitaire, parent du roi, dont il réclame la protection. Ces étrangers sont appelés Amu, nom qui désigne spécialement les pasteurs nomades de l'Arabie et de la Palestine. Celui qui les conduit est appelé Hak, c'est-à-dire, prince ou chef de tribu; son nom est Abschah et a un sens analogue à celui d'Abraham, car il signifie « père du sable, » comme celui d'Abraham signifie « père de la multitude [1]. » Le scheik et sa suite ont des traits sémitiques très-caractérisés, leur teint, leur costume, une riche tunique ou une robe de diverses couleurs sont autant de preuves de leur origine. Quoiqu'ils offrent des présents, selon l usage, ils sont reçus comme des personnages de distinction : un scribe les présente et, derrière le gouverneur, un enfant porte ses sandales, qu'on n'ôtait que dans les réceptions de cérémonie.

C'est la famine qui a forcé les Amu à descendre en Égypte. Une famine étant arrivée, dit l'officier d'Osortesen, dans le récit qui accompagne la représentation précédente et où il raconte ses bonnes actions et sa munificence, une famine étant arrivée, il subvint aux besoins de tous, en faisant cultiver les champs et donnant de quoi se nourrir aux nécessiteux [2].

L'histoire de Sineh, « le fils du sycomore, » est une nouvelle preuve de la faveur que les Sémites pouvaient rencontrer à la cour de Pharaon, vers l'époque d'Abraham. Ce Sineh était un Amu, comme Abschah. Il vivait sous les deux premiers rois de la XIIe dynastie, Amenemha et Osortesen. Il entra à leur service et fut élevé à de hautes dignités. Après s'être

les plus anciens monuments de l'Égypte et sont surtout intéressants parce qu'ils ne représentent pas des scènes religieuses et hiératiques, mais des scènes de la vie ordinaire, chasse, luttes, danses, dans lesquelles les Égyptiens nous apparaissent, non point solennels et immobiles comme dans leurs autres monuments figurés, mais pleins de vie et de gaieté.

[1] Cette ressemblance de forme et de sens dans le nom, jointe à tant d'autres coincidences ont porté quelques savants à identifier Abschah avec Abraham. Il est impossible d'établir cette identification, mais la bonne réception faite à Abschah confirme du moins d'une manière frappante la bonne réception faite à Abraham.

[2] Lepsius, *Denkmäler*, II, 122; Ebers, *Ægypt und die Bücher Mose's*, t. I, p. 257; Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 107-108. Brugsch, *Histoire d'Egypte*, t. I, p. 63, reproduit aussi le bas-relief.

enfui et avoir longtemps résidé à l'étranger, en Palestine, comme nous avons eu occasion de le voir plus haut, il rentre en grâce et devient « conseiller parmi les officiers du roi, entre les choisis; la préséance lui est accordée parmi les courtisans; il est logé dans une maison de prince, et il se prépare un tombeau au milieu des sépultures des grands officiers. » M. Goodwin, qui a traduit le curieux papyrus où est racontée l'histoire de Sineh, n'a pas manqué de signaler les rapprochements qu'offre ce récit avec les détails du voyage d'Abraham en Égypte.

On sait comment fut reçu le patriarche hébreu par le Pharaon et comment, à cause de Sara, il fut comblé de présents. Le roi lui donna des brebis et des bœufs, des ânes et des chameaux, des serviteurs et des servantes [1]. Il nous faut arrêter à ces présents, non-seulement pour constater l'exactitude du récit biblique, mais aussi pour réfuter les objections qu'en ont tirées les ennemis des Livres saints. Un des plus célèbres rationalistes d'Allemagne, Von Bohlen, avait cru y découvrir une preuve irréfragable de la non-authenticité de ce récit. « Le narrateur, dit-il, nomme des animaux de sa patrie qu'Abraham ne pouvait recevoir en Egypte. Il ne lui fait point donner de chevaux, et cependant les chevaux étaient très-abondants dans la vallée du Nil; au contraire, il lui fait donner des brebis qui sont aussi rares que les chameaux dans les marais de l'Égypte. Ce pays ne produisait point de chameaux, d'après le témoignage des anciens, non plus que des ânes, qui étaient fort détestés à cause de leur couleur [2]. » Ces objections, empruntées à des textes mal compris ou faux des auteurs anciens, sont loin d'ébranler l'autorité de Moïse, comme nous allons le voir. Ce qu'il dit de ces présents est au contraire une des confirmations les plus frappantes de la véracité de l'écrivain sacré. Pour nous en convaincre, examinons tour à tour, d'après les sources égyptiennes, chacun des dons offerts par le roi d'Égypte au saint patriarche. Le premier mentionné par la Bible, ce sont les brebis.

Les brebis, *sau*, se trouvent déjà sur les monuments de la

[1] Gen. XII, 14. Agar l'égyptienne dut être alors donnée à Sara par le Pharaon.

[2] Von Bohlen, *Die Genesis übersetzt mit Anmerkungen*. Leipzig, 1837, p. 163.

XIIe dynastie. Un seul propriétaire, comme nous l'apprend l'inscription d'un tombeau de la grande pyramide, possédait à lui seul un troupeau de trois mille deux cent huit têtes de bétail [1]. Le dieu Ra ou Ammon apparaît, en une multitude d'endroits, avec une tête de bélier [2].

Après les brebis, la Genèse nomme les bœufs parmi les présents offerts à Abraham.

Les bœufs, *aûa*, ont toujours été élevés en grand nombre en Égypte. Hekekyan-Bey, dans les fouilles géologiques qu'il a exécutées dans le Delta, a retrouvé leurs ossements à une grande profondeur [3]. On s'en servait pour les mêmes usages qu'aujourd'hui, comme l'attestent les monuments figurés. Dans une inscription de la XIIe dynastie, un fonctionnaire nommé Ameni se vante d'avoir rassemblé dans le nome de Sahou, dont il était préfet, un troupeau de trois mille taureaux avec leur génisses [4]. Le bœuf était l'animal le plus habituellement employé à tirer la charrue. Le laitage jouait un grand rôle dans l'alimentation des Égyptiens et dans les cérémonies du culte : Diodore rapporte que, de son temps, trois cent soixante patères étaient journellement remplies de lait par les prêtres qui célébraient les mystères d'Osiris [5]. Ils suivaient en cela les usages antiques. Sous le Nouvel Empire, il y avait des fonctionnaires chargés de l'inspection des taureaux et des génisses qui faisaient partie du domaine d'Ammon. Le scribe Anna, dont le tombeau a été découvert à Qournah, était chargé, comme nous l'apprend son épitaphe, de faire placer le laitage dans le domaine d'Ammon [6]. Tout le monde connaît le culte que l'Égypte rendait au bœuf Apis, *Hapî*.

[1] Lepsius, *Denkm.* Abtheil. II, Blatt. IX, 106 *b*, 132.

[2] La description de la brebis d'Égypte est donnée en détail par le Dr R. Hartmann, «Versuch einer systematischen Aufzählung der von den alten Ægyptern bildlich dargestellten Thiere,» dans la *Zeitschrift für Ægyptische Sprache*, 1864, p. 24. M. Prisse d'Avennes a relevé l'estampage d'un bas-relief de Qournah représentant le mouton domestique à laine souple. Voir Chabas, *Études sur l'antiquité historique*, p. 396.

[3] Lyell, *l'Ancienneté de l'homme prouvée par la géologie*, trad. Chaper, 2e édit., Paris, 1870, p. 41.

[4] *Denkmæler*, II, pl. 122. Nordl. Mauerd, l. 3 et 4. — S. Birch, *On a remarkable Inscrip. of the XII dynasty.* — Chabas, *Les Papyrus hiératiques de Berlin*, p, 47.

[5] Diod. I, 22; Chabas, *id.*

[6] Brugsch, *Recueil de Monuments*, pl. 36, n° 2; Chabas, *id.*

Le troisième présent offert par le Pharaon à Abraham, c'est l'âne.

L'âne, quoi qu'en aient dit les rationalistes qui ont attaqué l'histoire d'Abraham, l'âne, *aa*, était très-commun en Égypte, dès l'époque de l'Ancien Empire. Il est souvent mentionné dans les papyrus, il est représenté à Beni-Hassan [1] et l'on en voit de vrais troupeaux sur les tombeaux des pyramides. Des Égyptiens, dans leurs épitaphes, se vantent d'avoir possédé des milliers d'ânes. Schafra-Ank, haut fonctionnaire de la cour du fondateur de la seconde pyramide de Gizeh, possédait sept cent soixante ânes. La section égyptienne de l'Exposition universelle de 1867 offrait aux curieux le moulage d'un bas-relief du tombeau de Ti, Ve dynastie, représentant un troupeau d'ânes [2]. Le Pharaon ne devait donc pas avoir de peine à trouver quelques-uns de ces animaux pour les offrir à l'époux de Sara.

Les naturalistes croient que l'âne d'Égypte descend de l'âne sauvage des déserts de l'Afrique septentrionale. Il est ardent, fort et vigoureux [3]. C'est encore aujourd'hui la monture qui rend le plus de services pour les courses à Alexandrie. Aussi ce précieux animal n'a-t-il point en Orient la mauvaise réputation qui l'a flétri en Europe, et quand on lui compare quelqu'un, ce n'est pas une injure mais un compliment que l'on adresse à l'objet de cette comparaison.

Les trois premières espèces d'animaux offerts à Abraham étaient donc très-communes en Égypte. On ne peut l'affirmer aussi positivement pour la quatrième, c'est-à-dire, pour le

[1] Lepsius, *Denkmæler*, Abth. II, Blatt IX, 127, 132; II, 43, sur le tombeau d'Oerkhou, Ve dynastie, on voit un Égyptien assis sur un siége, porté par deux ânes réunis. (Chabas, *Études sur l'antiquité historique*, p. 416.) — Les Asiatiques de Nehra-si-Numkotep amenaient leurs enfants sur des ânes. *Denkmæler*, II, 133; Chabas, *id.* 418. La monstrueuse reine de Punt, représentée à El-Assassif, était aussi portée par un âne. Chabas, *id.*, pp. 158-159. Voir aussi Rosellini, *Monuments civils*, pl. 36, f. 2.—La saisie d'une âne par un surveillant fait l'objet principal du papyrus hiératique de Berlin n° II. Le groupe hiéroglyphique désignant le troupeau est quelquefois déterminé par l'âne et le cochon. Voir Chabas, *Études sur l'antiquité historique*, p. 397.

[2] Voir F. Lenormant, *Premières civilisations*, t. I, pp. 300-302, et sa réfutation de M. Richard Owen, qui avait soutenu, en 1869, devant l'Académie des sciences, au retour d'un voyage en Égypte, que l'âne ne paraissait pas sur les anciens monuments égyptiens, de même que le cheval.

[3] Dr R. Hartmann, *Versuch einer Aufzählung der bildlich dargest. Thiere. Zeitsch. für æg. Sprache*, 1864, p. 27.

chameau, énuméré aussi par Moïse dans les présents des Pharaons. C'est là, contre le récit biblique, une difficulté que nous devons maintenant résoudre.

Le chameau, *kamaal*[1], ne paraît jamais, il faut le reconnaître, sur les monuments figurés. S'ensuit-il qu'il était inconnu ou même seulement très-rare en Égypte ? Nullement. Nous ignorons encore pourquoi on ne le représentait jamais, mais il est certain que des règles, jusqu'ici inconnues, empêchaient les artistes de reproduire certains êtres du règne animal, comme les poules[2], qu'on élevait pourtant en grand nombre et qu'on offrait même en sacrifice à Anubis[3]. Il en était de même des chats[4]. On ne peut donc pas conclure de l'absence du chameau sur les monuments qu'il n'existait pas en Égypte. Il y existait certainement, du temps des Ptolémées et pendant la période romaine : Athénée[5] nous apprend que des chameaux, attelés à des chariots, figurèrent dans la grande fête donnée par Ptolémée Philadelphe et cependant on ne les voit pas non plus alors sur les monuments. Il était d'ailleurs impossible que les Égyptiens ne connussent point depuis de longs siècles un animal très-commun chez leurs voisins, les Arabes[6], et sans lesquels les déserts de l'Afrique du Nord seraient inhabitables. Aussi est-il certain que l'Égypte employait le chameau dès la plus haute antiquité : d'anciens textes nous apprennent qu'on le dressait à danser, *kenken*, et

[1] Papyrus Anastasi I. Voir Chabas, *Voyage d'un Égyptien*, p. 220, et *Études sur l'antiquité historique*, p. 404; Pierret, *Dictionnaire d'archéologie égyptienne*, 1875, p. 123.

[2] Chabas, *Études sur l'antiquité historique*, p. 399. Les coqs, qu'on rencontre dans certaines collections égyptiennes, sont tous de travail grec, *id.* p. 400. Une représentation de Beni-Hassan, *Denkmæler*, II, 24, paraît contenir deux poules sur une table de festin. Si ce sont réellement des poules, c'est la seule exception connue.

[3] Celles qui étaient couleur de safran et blanches. Plutarch. *Isis et Osiris*, 61.

[4] Le chat, *meou*, date des plus anciennes époques. Il se trouve mêlé à des mythes très-importants ; on l'élevait dans les temples et nous possédons des momies de plusieurs d'entre eux. Il était également très-répandu comme animal domestique. Il paraît, à la vérité, dans l'écriture hiéroglyphique, comme déterminatif de son nom, mais il ne s'est pas encore rencontré sur les monuments figurés. Voir Chabas, *Études sur l'antiquité historique*, pp. 398-399. Le nom de *Ta-meou* « la chatte », était assez usité comme nom de femme.

[5] Athénée, *Deipnosoph*, v. 5. Voir aussi Lucien, *Prometheus in verbis*; Chabas, *Études sur l'antiquité*, p. 400-401.

[6] Voir Chabas, *Études sur l'antiquité*, pp. 403.

qu'on lui faisait porter les marchandises [1] ; l'Exode en parle comme d'une animal domestique de l'Égypte [2]. Enfin la géologie confirme d'une façon irréfragable l'antiquité du chameau dans la vallée du Nil : Hekekyan-bey, dans les fouilles qu'il a exécutées en ce pays, a découvert, à une très-grande profondeur, des ossements de dromadaires, au milieu de restes d'autres quadrupèdes [3]. Il y avait donc des chameaux en Égypte à l'époque du voyage d'Abraham, et il était naturel que le roi lui offrît la monture qui devait lui être la plus utile pour son retour dans la terre de Chanaan [4].

On a remarqué que, parmi les présents qui étaient offerts à Abraham par le Pharaon, il n'y avait point de chevaux. Cette omission, dont Bohlen voulait faire une objection contre la Genèse, est au contraire une des preuves les plus frappantes de l'exactitude minutieuse de l'historien d'Abraham. Quand il écrivait, il savait qu'il y avait des chevaux en Égypte et qu'ils y étaient très-estimés, il en parle en plusieurs endroits [5]. Si donc il n'énumère point le cheval parmi les dons du roi au père des Hébreux, c'est parce qu'une tradition très-exacte lui avait appris qu'il n'en avait point reçu [6]. Les monuments

[1] Chabas, *Études sur l'antiquité historique*, p. 408-412.

[2] Exod., IX, 3.

[3] Lyell, *l'Ancienneté de l'homme prouvée par la géologie*, trad. Chaper, 2e édit. Paris, 1870, p. 41.

[4] M. Chabas, dans ses *Inscriptions des mines d'or*, p. 22, avait nié, en 1862, l'exactitude du récit biblique sur ce point. « Lorsque la Genèse, disait-il, décrit les présents donnés à Abraham par Pharaon, elle se sert d'une formule familière aux habitants de la Syrie et de l'Arabie, mais certainement inexacte pour l'Égypte, en tant que des chameaux sont mentionnés au nombre des animaux dont le père des Hébreux fut gratifié. » L'auteur a reconnu formellement, dans ses *Études sur l'antiquité historique*, que l'absence du chameau sur les monuments figurés ne prouve nullement que cet animal était inconnu en Égypte et il admet pleinement le récit de la Genèse.

[5] Gen. XLVII, 17; Exod, IX, 3; Deut. XVII, 16. Les chevaux existaient donc en Égypte, dès le temps de Joseph, d'après Gen. XLVII, 18, ce qui doit être, en admettant qu'ils y ont été amenés par les Hyksos. M. Chabas pense que le cheval était connu en Égypte, même sous l'Ancien Empire, et qu'on ne peut rien conclure à cet égard du silence des monuments, pas plus que pour le chameau. *Etudes sur l'antiquité historique*, pp. 414 et seq. et 446. Mais on peut alléguer contre ce rapprochement que la représentation du cheval devient commune sur les monuments et dans l'écriture depuis la dix-huitième dynastie, tandis que le chameau n'y apparaît jamais.

[6] Le cheval ne paraît pas plus tard, comme animal de guerre, dans l'histoire des Hébreux. Il pouvait rendre peu de services dans un pays de montagnes. Strabon, XVI, p. 784, remarque que les Nabatéens n'avaient point de chevaux. Encore aujourd'hui plusieurs tribus bédouines n'en possèdent pas. Burckhardt, *Beduinen*, pp. 343-347 ; Robinson, *Palästina*, I, p. 343.

nous apprennent aujourd'hui que le Pharaon ne pouvait offrir des chevaux à Abraham, parce qu'ils furent inconnus en Égypte jusqu'à l'époque de l'invasion des Hyksos, qui les introduisirent pour la première fois dans la vallée du Nil[1]. Ils apparaissent dans l'écriture hiéroglyphique sous la dix-huitième dynastie. On les employait principalement comme animaux de trait[2], pour traîner les chariots de guerre, *markabuta*, mot emprunté par les Égyptiens à ceux à qui ils devaient les chevaux et qui est encore une nouvelle preuve de leur origine sémitique, le nom sémitique du char étant *merkaba*[3].

Cette omission des chevaux dans l'énumération des présents offerts à Abraham peut aider à résoudre en partie la question de l'époque du voyage du saint patriarche en Égypte. Si ce sont les Hyksos, comme tout porte à le croire, qui ont introduit dans ce pays la race chevaline, il faut bien en conclure, puisqu'elle n'y était pas encore connue du temps d'Abraham, que le père des Hébreux a fait son voyage avant l'invasion étrangère, c'est-à-dire, comme nous l'avons dit plus haut, vers l'époque de la douzième dynastie.

Quand Abraham, de retour d'Égypte, se fut établi de nouveau en Palestine, la Genèse nous fait remarquer qu'il était très-riche, surtout en or et en argent. Un scheik arabe est considéré comme riche, quand il possède cent ou deux cents tentes, de soixante à cent chameaux et un millier de brebis et de chèvres. La richesse d'Abraham était beaucoup plus considérable, puisque nous voyons plus loin qu'il comptait parmi ses serviteurs trois cent dix-huit hommes en état de porter les armes, ce qui suppose une véritable tribu et d'innombrables troupeaux. C'est également ce que nous

[1] F. Lenormant, *Premières Civilisations*, t. I, p. 300, 303, 306, sq. Ebers.

[2] On trouve *Papyrus-Anastasi* iv, 15, 7, la description de chariots de Syrie importés en Égypte du temps des Ramessides (Chabas, *Études sur l'antiquité historique*, p. 44.) Le nom égyptien du cheval est *ḥetra*, la jument s'appelle *ses-t*, *ses-mut*, appellation qui indique encore une origine sémitique. Cf. le nom hébreu du cheval *sus*. Le nom *abiri* coursier fort, est aussi sémitique. Chabas, p. 435-448. La mention du cheval de Naharaïn (Mésopotamie) est presque aussi ancienne sur les monuments égyptiens que celle du cheval égyptien. Les peuples asiatiques, Kharu, Khétas, Katis, Rutennu, Naharaïn, Asi, comme ceux de Nubie, étaient tenus à des tributs de chevaux envers les Égyptiens. Chabas, *Études sur l'antiquité historique*, p. 434.

[3] *Id.*, p. 307.

montre la séparation de l'oncle et du neveu, d'Abraham et de Loth, qui ne pouvaient plus demeurer ensemble, parce que les pâturages n'étaient plus suffisants pour nourrir la multitude de leur bétail. Cette même cause, qui occasionnait alors des querelles entre les bergers des deux familles, est encore aujourd'hui une source fréquente de divisions parmi les Bédouins nomades et peut amener comme alors le fractionnement des tribus.

Mais ce qui, plus encore que les troupeaux, constituait la richesse d'Abraham, c'était l'or et l'argent. Ces deux métaux précieux étaient rares encore dans la terre de Chanaan. Le papyrus hiératique de Berlin I, qui énumère les richesses de la Palestine du Sud, quelque temps avant Abraham, ne parle pas en effet de l'or ni de l'argent : c'est la preuve qu'ils n'y étaient pas communs [1]. En revanche, on les trouvait en abondance dans la vallée du Nil, et il n'y a pas lieu de nous étonner qu'après avoir séjourné dans ce pays, où il était descendu avec ses troupeaux et où les largesses du Pharaon avait considérablement augmenté ses richesses, Abraham en ait rapporté une somme considérable, soit qu'il en eût reçu du prince en présent, soit qu'il s'en fût procuré lui-même par des échanges.

Voyons encore comment l'égyptologie établit ce que suppose ici la Genèse de l'abondance de l'or et de l'argent en Égypte.

Sous la XIIe dynastie, à l'époque même où Abraham alla en Égypte, les Égyptiens exploitaient des mines d'or et d'argent qui étaient pour eux une source considérable de richesses. Dans une inscription datant de cette dynastie et connue sous le nom de stèle de la famine, un fonctionnaire, nommé Ameni, raconte qu'il fut envoyé en Éthiopie et qu'il en rapporta au roi du « minerai d'or [2]. » Sous le règne d'Amenemha Ier, les lavages d'or de la Nubie étaient régulièrement établis et exploités [3]. Des expéditions militaires amenaient à Osortasen Ier le minerai d'or d'Éthiopie [4]. Les princes de Kusch

[1] Voir plus haut, au commencement du § II, p. 388.

[2] Lepsius, *Denkm.*, t. II, pp. 22, 11; Chabas, *Études sur l'antiquité historique*, pp. 52-53.

[3] S. Birch, *Upon an historical tablet of Ramses II. Archæol*, p. 376.

[4] Lepsius, *Denkm.* II, 122, 11. Voir aussi sur les expéditions d'Ameni allant chercher de l'or à Coptos, Chabas, *Études sur l'antiquité*, p. 137-138. Sur les quantités considérables d'or fournies par le pays de Kusch, id. 142-143.

ou d'Éthiopie, fonctionnaires d'un ordre très-élevé, avaient, parmi leurs titres habituels, celui « d'intendant des pays de l'or. » Les premières dynasties parlent déjà d'un « surveillant de la maison de l'or. » Le nom de ce métal, *nub*, se trouve sur presque tous les monuments, soit anciens, soit modernes [1].

Dès les temps les plus anciens, les artistes de l'Égypte surent non-seulement fondre les métaux précieux, mais aussi en faire d'admirables ouvrages d'orfévrerie qui sont devenus l'ornement de nos musées. Amenemha Ier s'était construit une demeure ornée d'or, avec des voûtes de lapis et des murs constellés de pierreries et de bronze. Sur la fin de l'Ancien Empire, les coffres funéraires étaient entièrement dorés [2].

Les Pharaons, à qui l'on apportait l'or des pays éloignés, le distribuaient libéralement à ceux de leurs serviteurs qui méritaient leurs bonnes grâces. Ce trait est digne de remarque et doit être rapproché des autres faits que nous avons déjà cités à propos des libéralités faites à Abraham. Nous lisons dans un curieux passage : « Qu'on lui mette de l'or au cou, sur le dos et aux deux jambes, parce qu'il a exécuté les ordres du roi en toutes choses [3].» Et le tableau qui accompagne ce texte représente les serviteurs de Khou-en-Aten, le donateur, apportant à Méri-Ra, l'officier récompensé, un grand nombre de colliers et d'anneaux d'or. — « Que l'on donne beaucoup d'or au fidèle Hor-Khem, » dit aussi Séti Ier dans une de ses inscriptions [4].

L'argent, qu'Abraham rapporta d'Égypte en même temps que l'or, y était moins abondant que ce dernier, mais il y était

Sur la manière dont on exploitait les mines, voir Chabas, *Inscriptions des mines d'or*, pp. 27-29 et la curieuse carte égyptienne des terres aurifères. (*Id.* pp. 30 et suivantes), la plus ancienne carte qui existe.

[1] *Nub* est représenté par un hiéroglyphe qui, comme l'avait déjà supposé Champollion, représente la toile dans laquelle on lavait les paillettes d'or. Voir Pierret, *Dictionn. d'arch. égypt.*, p. 390.

[2] Chabas, *Études sur l'antiquité historique*, p. 108, note 5; *Inscriptions des mines d'or*, p. 3. — Sur l'abondance de l'or sous la XIIe dynastie et l'usage qu'on en faisait, voir l'intéressant et savant article du P. Ledrain, *Un grand seigneur féodal dans la moyenne Égypte*, — *Contemporain* d'avril 1876, pp. 652, 658, 664.

[3] Lepsius, *Denkmæler*, t. III, p. 97. — Ebers, *Ægypt und die Bücher Mose's*, t. I, p. 271.

[4] Chabas, *Inscriptions des mines d'or*, p. 3.

connu depuis longtemps sous le nom d'or blanc, *nub het*. Le musée de Leyde possède un diadème d'or et d'argent qui a appartenu au Pharaon Entef, de la XIe dynastie. Au musée du Louvre, on voit [1] un collier avec un œil d'Osiris d'argent.

Ce n'est cependant pas en Égypte qu'Abraham connut pour la première fois les deux plus précieux des métaux. Il les avait connus déjà en Chaldée. Aussi l'or et l'argent ne tirent pas leur nom biblique du nom égyptien de ces métaux, mais ils s'appellent comme en Chaldée, *ḥarouṣ* et *keseph*, comme nous l'avons vu plus haut [2].

Avant de quitter complétement le Delta, il nous reste à examiner si l'on découvre dans l'histoire postérieure d'Abraham quelques traces de son séjour dans la vallée du Nil et de l'influence que la civilisation pharaonique a pu exercer sur lui.

Nous avons déjà vu plus haut que la civilisation hébraïque avait ses racines dans le sol de la Chaldée, non dans celui de l'Égypte. Cependant, de même que Moïse a fait quelques emprunts aux Égyptiens [3], il n'est pas impossible qu'Abraham ait adopté quelques-uns de leurs usages. Jusqu'ici on en a signalé un seul : la circoncision. La plupart des rationalistes prétendent aujourd'hui que la circoncision juive est d'origine égyptienne. Si l'on ne doit pas accepter leur opinion sans restriction, on ne doit pas non plus la rejeter d'une manière absolue.

Nous pouvons admettre sans difficulté qu'Abraham a connu pour la première fois la circoncision pendant le voyage qu'il a fait en Égypte, et que plus tard, lorsque Dieu lui a donné l'ordre de la pratiquer, comme un signe de l'alliance qu'il faisait avec lui, il a seulement rendu sacrée une cérémonie qu'Abraham connaissait sans la pratiquer. Dieu, dans ses révélations, n'a point toujours appris aux patriarches des choses qu'ils ignoraient absolument, surtout en fait d'usages et de rites, il a quelquefois seulement sanctifié et approprié à son culte des pratiques qui leur étaient déjà connues. Les

[1] Salle civile, vitrine P.

[2] P. 384. Observons cependant que le nom ordinaire de l'or en hébreu et celui qui est employé ici, Gen. XIII, 2, est *zaab*, tandis que le nom assyrien ordinaire est *harus*.

[3] Voir l'ouvrage déjà cité de M. l'abbé Ancessi, *l'Égypte et Moïse*.

sacrifices existaient avant que Dieu révélât à Moïse la manière dont Aaron devait les lui offrir. Le rite du baptême existait également avant que Jésus-Christ l'élevât à la dignité de sacrement. Dieu a donc pu faire adopter à Abraham, en le transformant en signe sacré, un usage dont nous reconnaissons sans peine l'existence en Égypte [1].

Hérodote rapporte que, de son temps, les Colchidiens, les Égyptiens et les Éthiopiens passaient pour les seuls peuples qui, de toute antiquité, eussent pratiqué la circoncision. Il ajoute que les Phéniciens et les Syriens de la Palestine convenaient l'avoir reçue des Égyptiens [2]. « Que la circoncision ait été de toute antiquité pratiquée chez les Égyptiens, c'est un fait dont les monuments ne nous permettent pas de douter, » dit M. Chabas [3]. Les fouilles pratiquées à Karnak, dans le petit temple de Khons, ont mis à découvert un bas-relief qui représente une scène de circoncision [4]. Les Égyptiens se servaient probablement, comme les Hébreux, d'un couteau de pierre. C'est du moins au moyen d'une pierre tranchante que les momificateurs ouvraient le flanc des morts pour en retirer les entrailles [5]. Or l'usage des instruments de pierre,

[1] Il est clair que la préexistence de la circoncision en Égypte ne contredit nullement le récit biblique. Ce n'en est pas moins par révélation qu'Abraham reçoit de Dieu l'ordre de pratiquer ce rite et ce n'en est pas moins par obéissance à un commandement direct de Dieu qu'Abraham l'observe, lui et sa famille, Gen. XVII, 11 et suivants. M. Thomson, *The Land and the Book*, édit. 1875, p. 590, ainsi que la *Speaker's Bible*, I, 122, supposent que les prêtres égyptiens ont reçu la circoncision de Joseph. Pour les réfuter, il suffit de remarquer, comme on va le voir plus bas, que la circoncision était en vigueur avant Joseph et avant Abraham. B. Michaelis soutient, non sans vraisemblance, dans son *Mosaisches Recht*, l. IV, ch. II, art. 185, que si Abraham n'avait pas déjà connu la circoncision, le texte donnerait plus de détails sur la manière de la pratiquer.

[2] Hérod. II, 104; 36. Hérodote se trompe, comme le fait remarquer Wilkinson dans les notes de l'*Herodotus* de G. Rawlinson (1858, t. II, p. 172), quand il affirme que la circoncision était pratiquée par les Phéniciens. Nous savons le contraire par la Bible et par les monuments égyptiens. Ezech. XXXII, 30; Josèphe, *Antiq.* VIII, 20, 3; *Contr. Apion.* I, 22; Stèle de Pianchi, Ebers, *Ægypt und die Bücher Mose's*, t. I, p. 278.

[3] *De la circoncision chez les Égyptiens. Revue archéologique*, 1861, nouvelle série, t. III, p. 299.

[4] *Id.*, p. 298.

[5] Hérodot. II, 86. Il n'est pas possible de déterminer la matière de l'instrument dont se sert l'opérateur dans le bas-relief de Khons. Observons toutefois qu'un couteau de pierre, représenté dans Wilkinson, *Manners and Customs of ancient Egyptians*, t. II, n° 279, I, p. 262, a une forme analogue.

qu'on ne peut expliquer que comme un usage traditionnel nous fait remonter à une très-haute antiquité, à une époque où les instruments de bronze ou de fer étaient encore inconnus.

Les Égyptiens pratiquaient certainement cette opération avant l'époque d'Abraham : les monuments en offrent des preuves nombreuses [1]. Wilkinson assure que les représentations figurées établissent son existence dès la IVe dynastie [2], deux mille quatre cents ans au moins, dit-il, avant l'ère chrétienne [3]. On a cru pendant longtemps qu'elle était particulière aux seuls prêtres [4]. Plusieurs savants croient aujourd'hui, mais sans qu'on puisse l'établir positivement, qu'elle était commune à tous les Égyptiens, au moins dans les temps antiques [5].

Quoi qu'il en soit de tous ces détails, il est certain que c'est Dieu qui commanda à Abraham de pratiquer la circoncision, et qu'il ne la pratiqua point de la même manière que les Égyptiens.

Il existe, en effet, des différences notables sur les rites de la circoncision chez les Hébreux et chez les Égyptiens. Les premiers étaient circoncis le huitième jour après leur naissance [6], les seconds ne l'étaient et ne le sont encore aujourd'hui, dans la vallée du Nil, qu'entre l'âge de six à quatorze ans [7]. Les enfants qui sont circoncis dans le bas-relief du temple de Khons et qui sont sans doute des fils de Ramsès II, ont de six à dix ans, ce qui est d'accord avec l'usage actuel de l'Égypte.

Les hommes seuls étaient circoncis chez les Israélites; les femmes l'étaient aussi chez les Égyptiens [8].

[1] Ebers, *Ægypt und die Bücher Mose's*, I, 279.

[2] Wilkinson, *Manners and Customs*, V, 318.

[3] Dans les notes de l'*Herodotus* de G. Rawlinson, II, p. 62.

[4] En se fondant sur un passage d'Horapollon, I, 14, p. 23, édit. Leemans, et d'Origène, II, *in Epist. ad Rom.* IV.

[5] Ils s'appuient, outre les monuments, sur les momies. Ebers, *Ægypt und die Bücher Mose's*, p. 282. M. Ebers assure, *id.* p. 233, qu'incirconcis était chez les Egyptiens, comme chez les Hébreux, synonyme d'*impur*; *ama* « être incirconcis » étant opposé à *ab* « être pur. »

[6] Gen. XVII, 12.

[7] Lane, *Manners and Customs of the modern Egyptians*, t. I, p. 82. Il décrit ce qui concerne la circoncision, pp. 82-83 et t. II, pp. 278 et suivantes. Pour la circoncision des Coptes, voir t. I, p. 85, t. II, pp. 313, 320.

[8] « Ægyptii quarto decimo anno circumcidunt mares, et fœminæ apud eos eodem anno circumcidi feruntur. » S. Ambros. *De Abraham*, l. II, c. XI, n.78.

La circoncision semble avoir été une pratique hygiénique chez la plupart des peuples[1] qui l'ont connue; elle a été chez les Abrahamides un rite religieux auquel ils attachaient un sens moral et élevé[2], et qu'ils ne regardaient comme obligatoire que pour eux-mêmes[3]. C'était aussi un usage particulier aux Israélites de ne donner le nom à l'enfant que le jour de la circoncision.

Ce rite sacré, quelle qu'en soit l'origine, revêt donc en Israël un caractère particulier qu'on ne rencontre chez aucun autre peuple ancien ou moderne[4].

III

VICTOIRE D'ABRAHAM SUR CHODORLAHOMOR.

Le fait le plus important pour nous, dans la vie d'Abraham, après son retour d'Égypte, c'est l'invasion élamito-chaldéenne en Palestine. Nous allons rechercher ce que l'assyriologie peut nous apprendre sur les envahisseurs; nous verrons ensuite comment ils furent défaits par Abraham; nous montrerons enfin, en quelques mots, comment cet événement

Migne, *Patrol. lat.*, t. XIV, col. 493. Ebers, *Ægypt und die Bücher Mose's*, t. I, p. 280.

[1] Contrairement à ce que dit Philon, *de Circumcisione*, II, p. 210. Voir Köhler, *Lehrbuch der biblischen Geschichte Allen Testamentes*, 1875, t. I, pp. 112-113. Hérodote dit expressément des Égyptiens, II, 37 : « Ils pratiquent la circoncision pour cause de propreté. » Voir là-dessus la note de Wilkinson dans l'*Herodotus* de G. Rawlinson, Londres, 1858, t. II, p. 62.

[2] Deut. x, 16; Jer. iv., 4.

[3] Voir Michaelis, *Mosaisches Recht*, l. IV, art. 184.

[4] La circoncision était pratiquée par la plupart des tribus arabes avant l'introduction de l'islamisme (Schahrastani de Haarbrücker, II, p. 258), ainsi que le dit la Genèse. Elle est formellement reconnue comme un usage chez les Ismaélites par Josèphe, *Antiq.* I, 12, 2; Origène, *in. Gen.* i, 14; Euseb. P. E. 6, 11; chez les Sarrasins, par Sozomène, H. E. 638; chez les Sabéens ou Himyarites de l'Arabie du Sud, par Philostorge. H. E. 3, 4; chez tous ces peuples et les Samaritains ainsi que les Iduméens, par S. Epiphane *Adv. hær.* i, 33. Jer. ix, 25 montre que les peuplades issues de Loth, les Moabites et les Ammonites pratiquaient la circoncision. D'après Josèphe, *Ant.* XIII, ix, 1, ce serait Hyrcan qui l'aurait introduite chez les Iduméens et Aristobule, (*Antiq.* XIII, 11, 3 et *Vita* 23) chez les Ituréens. Knobel, *die Genesis*, p. 160. Les chrétiens d'Abyssinie et les Coptes la pratiquent encore comme une coutume traditionnelle, mais sans y attacher aucune signification religieuse. Ludolph. *Hist. Æthiop.* 3, 1, 19 seq. Lane, *Manners and Customs*, t. II, p. 320.

avait été défiguré, avant les découvertes assyriennes, par les ennemis des livres saints.

A peine le père des maîtres futurs de Chanaan est-il venu s'y établir, que l'histoire doit enregistrer la première invasion de ces peuples belliqueux, dont l'humeur guerrière devait être si funeste à sa race. Le chef de l'expédition qui venait ravager la riche contrée de la Pentapole, destinée à être bientôt engloutie dans la mer Morte, mais alors encore florissante, ce chef était Chodorlahomor, roi d'Élam. Son nom est parfaitement élamite. On en retrouve le premier élément, *Kudur* ou *Chodor*, dans celui de quelques autres noms royaux d'Élam, qui nous sont connus par les inscriptions, *Kudurnakundi*, *Kudurmabuk*, circonstance qui a porté M. Oppert à donner aux rois de cette dynastie le nom de Kudurides. Le second élément du nom de Chodorlahomor est celui d'une divinité élamite, Lagamar, dont l'assyriologie nous a révélé l'existence : une inscription d'Assurbanipal énumère l'idole de Lagamar parmi celles qu'il emporta de Suse, après la prise de cette ville [1].

M. George Smith, dans son *Histoire d'Assurbanipal*, avait identifié Chodorlahomor avec le vieux roi chaldéen Kudurmabuk, parce que celui-ci, sur une brique trouvée à Ur Kasdim, la patrie d'Abraham, se qualifie de maître de la terre de l'Occident, c'est-à-dire du pays de Chanaan. « Au dieu Ur, son roi, dit-il, Kudur-Mabuk, seigneur de la terre du couchant, fils de Simti-Silhak, etc. [2]. » M. Oppert avait nié cette identification, qui n'est pas en effet justifiée, et M. G. Smith lui-même vient de l'abandonner. Mais cette précieuse brique n'en prouve

[1] Les Septante transcrivent en grec le nom de Chodorlahomor par Χοδολλογομόρ, transcription dans laquelle le nom de Lagamar est encore plus visible et qui nous prouve que le *aïn* hébreu, qu'on prononçait tantôt fort et tantôt faible, avait dans ce nom propre le son fort. — Selon MM. Talbot et Finzi, Chodorlahomor signifie probablement « serviteur du dieu Lagamar. » Cf. l'ostiaco-samoyède *kote*, le tschaaja *kotö*, le ketsche *kotte*, etc. = « Serviteur. » Finzi, *Ricerche dell'antichità assira*, p. 205.

[2] *Cuneiform asiatic Inscriptions*, I, 2, n° 3 de Mughéir; *Records of the past*, t. III, p. 20. Le titre que porte la brique est *ad-da*. Une erreur lithographique a fait mettre dans le texte publié *ab-da*. G. Smith, *Records of the past*, t. III, p. 19. *Ad-da* paraît signifier *prince*, *roi*, *seigneur*, outre son sens ordinaire de *père*. Il exprime incontestablement la possession du pays nommé aussitôt après, mais marque-t-il la possession par droit de conquête, c'est ce qu'il est impossible de préciser. M. Oppert, qui lisait nécessairement *ab-da*, a traduit dubitativement « conquérant » *Histoire des empires de Chaldée et d'Assyrie*, p. 27.

pas moins l'existence d'un roi élamite qui s'était soumis le pays de Chanaan, et qui appartenait à la dynastie élamite des Kudurides, dont le nom de Chodorlahomor indique qu'il faisait partie [1].

Kudurmabuk s'intitule *Adda* ou maître de la Syrie et de Yamatbaal, c'est-à-dire Élam [2]. Il régnait donc depuis la Susiane jusqu'à la mer Méditerranée. Le royaume de Chodorlahomor devait avoir la même étendue, et comprendre un territoire de mille milles carrés du levant au couchant, et de cinq cents milles du nord au sud [3]. Les découvertes récentes faites à Suse prouvent que cette ville, qui était la capitale d'Élam, est une des plus anciennes de tout l'Orient.

Nous ne devons pas omettre d'indiquer ici une preuve de ces faits, indirecte et vague, il est vrai, mais s'harmonisant parfaitement avec tout ce que nous apprennent les documents cunéiformes. Les monuments égyptiens, d'accord avec la Genèse, constatent qu'avant la prise de possession de Chanaan par les Hébreux, et jusque sous les rois de la XVIIIe dynastie pharaonique, le pouvoir prédominant en Asie était celui des *Rutennu*, c'est-à-dire des peuples qui habitaient l'Assyrie. Ils étaient maîtres du nord d'Aram ou de la Syrie et de toutes les contrées qui s'étendent de la Cilicie à la Mésopotamie. Du temps de Moïse, sous le roi Ramsès II, les Rutennu ne possédaient plus les bords du Jourdain, le pouvoir était passé aux Khétas [4].

Chodorlahomor était accompagné, dans la guerre qu'il fit contre le roi de Sodome et ses confédérés, par Amraphel, roi de Sennaar, Arioch, roi d'Ellassar, et par Thargal, roi de Gutium [5]. La Genèse suppose qu'Amraphel, roi de Sennaar ou de la Babylonie, était, ainsi qu'Arioch et Thargal, une

[1] M. G. Smith, en rejetant l'identification de Chodorlahomor et de Kudurmabuk, *Early history of Babylonia*, dans les *Records of the past*, t. III, p. 19, ajoute avec raison : « The inscriptions of the period of Kudur-Mabuk recall to the mind the account in Genesis of Chedorlaomer, who ruled from Elam to the Mediterranean. The name of Chedorlaomer in Babylonian would be Kudur-Lagamar. The early Babylonian inscriptions confirm the statements of Genesis as to the power and importance of Elam at this period. »

[2] D'après M. Smith, K, 112, *ib.*, p. 19.

[3] Allen, *Abraham*, t. I, p. 324.

[4] Voir Brugsch, *Histoire d'Égypte*. Chabas, *Voyage d'un Égyptien*, pp. 318-332.

[5] Gen. XIV.

sorte de vassal du roi d'Élam. Les inscriptions d'Assurbanipal nous amènent, en effet, à croire que la Babylonie fut conquise par des princes Kudurides. Le monarque assyrien raconte qu'ayant pris la ville de Suse, capitale d'Élam, il y recouvra l'idole de la déesse Nana, qui avait été emportée de Babylonie mille six cent trente-cinq ans auparavant, par le roi élamite Kudurnankundi. « Kudurnankundi l'Élamite, qui n'honorait pas les grands dieux, qui, mû par de mauvais desseins et se confiant dans sa propre force, avait porté la main, dit le texte cunéiforme, sur les temples d'Akkad, et avait opprimé Akkad (en avait emporté la déesse Nana ?)... Pendant deux nères, sept sosses et quinze années (elle resta) au pouvoir des Élamites. Les grands dieux m'envoyèrent, moi, Assurbanipal, le roi, leur adorateur, pour écraser (Élam). » Kudurnankundi avait donc été maître de la Chaldée vers 2280 avant Jésus-Christ [1].

Kudurmabuk, autre roi de la même race que Kudurnankundi, et dont nous avons déjà parlé, a régné aussi certainement en Chaldée, puisque les briques qu'on a trouvées de lui à Mughéir ou Ur Kasdim, nous apprennent qu'il avait construit dans cette ville un temple en l'honneur du dieu Sin (la lune). Une statue en bronze d'une déesse, trouvée près de Bagdad, actuellement au musée du Louvre, porte aussi le nom de Kudurmabuk [2]. Si l'on peut s'en rapporter aux calculs chronologiques de M. Bosanquet, la domination élamite en Mésopotamie dura deux cent vingt-quatre ans, à partir de 2287 avant Jésus-Christ [3]. Il résulte de tous ces faits que, conformément au récit de la Genèse, les rois d'Élam, à l'époque d'Abraham, exerçaient un droit de suzeraineté sur tous les pays au nord et à l'ouest de leur royaume.

L'assyriologie ne nous fournit pas d'autres renseignements sur les alliés de Chodorlahomor, mais elle jette quelque lumière sur l'étymologie de leur nom, dont le sens avait été jusqu'ici impénétrable pour les orientalistes.

[1] G. Smith, *History of Assurbanipal, translated from the cuneiform inscriptions*. London, 1871, pp. 250-251.

[2] Oppert, *Histoire des empires d'Assyrie et de Chaldée*, pp. 27-28. M. Oppert cite encore comme élamites les noms des rois chaldéens Purnapuryas, Kurigalzu, son fils, etc.

[3] Bosanquet, *Chronological Remarks*, à la suite de l'*History of Assurbanipal*, p. 359.

Amraphel, roi de Sennaar, porte un nom tout à fait babylonien, composé de *amir*, « maître, émir, » et de *phal* ou *pal*, contraction de *habal* « fils. » Il signifie « le fils est émir [1]. »

Le nom d'Arioch, roi d'Ellassar, est rapproché par M. Henry Rawlinson, de celui du vieux roi babylonien Ur-ukh, appelé par Hincks, Uriyak, par M. Oppert, Orcham, mais les trois lectures sont hypothétiques [2]. M. Fr. Lenormant voit dans Arioch, *Éri-aku*, « serviteur du dieu Lune, » et il suppose que cet Arioch est le roi de Larsa, établi dans cette ville comme roi vassal par son père Kudurmabuk [3]. Le chef des gardes du roi de Babylone, nommé par Daniel [4], s'appelait Arioch comme le roi d'Ellassar.

Ellassar n'est mentionné que dans le passage de la Genèse que nous étudions en ce moment. C'est à tort qu'on a cru que la ville de Télasar, dont parlent à Ézéchias les envoyés de Sennachérib [5], était la même que la capitale d'Arioch. Selon M. Oppert, la ville actuelle de Kalah Cherghât, située au sud de Ninive, sur la rive gauche du Tigre, entre l'embouchure du grand et du petit Zab, s'élève sur l'emplacement de l'ancienne Ellassar. « Les plus anciens rois de la Chaldée, dit ce savant, avaient établi en ces lieux le centre de leur gouvernement, et, plus tard, après la chute de l'empire arabe, Ninippallukin, le

[1] Cf. *Zir-nâhid*, « le rejeton est illustre », *Abu-ramu*, « le père est élevé », *Habal-nâhid*, « le fils est illustre », *Dayan-nâhid*, « le juge est illustre », *Sar-nâhid*, « le roi est illustre », ainsi que *Amir-sin*, « Sin est maître,— émir », mots de formation semblable à celui d'Amraphel. Schrader, *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, t. XXVII, p. 157 ; *Die Keilinschriften und das Alte Testament*, p. 46-47. Le plus savant lexicographe hébreu, Gesenius, disait en 1828, au sujet de ce nom d'Amraphel : « Etymon nominis, in lingua Assyriaca haud dubio quærendum, pandat, qui possit », *Thesaurus*, p. 122. Il était plus sage d'avouer ainsi son ignorance que d'essayer de traduire, comme il l'a fait, p. 660, le nom de Chodorlahomor par *manipulus mergitis*, et d'émettre le doute suivant, auquel les passages des inscriptions que nous avons cités, donnent un si éclatant démenti : « Sed, *nisi ab Hebræis fictum putabis hoc nomen*, nativum ejus etymon in vetere lingua Persica quærendum erit. »

[2] Oppert, *Histoire des empires de Chaldée*, p. 16.

[3] Fr. Lenormant, *La langue primitive de la Chaldée et les idiomes touraniens*, 1875.

[4] Dan. II, 14-15.

[5] II (IV) Reg. XIX, 12. Télasar s'appelait en assyrien Tell-Assur. Téglathphalasar IV parle, dans une de ses inscriptions, des sacrifices qu'il offrait dans cette ville. Avant Téglathphalasar, elle s'appelait *Tel-Kamri* ou *Humut*. Le vainqueur d'Israël, dit M. Smith, la rebâtit et l'appela Tell-Assur. *Zeitschrift fur ægyptische Sprache*, 1869, p. 11.

premier roi que les Grecs nomment Ninus, y fixa le siége de sa domination [1]. »

Le dernier des rois qui pilla Sodome et que vainquit Abraham, s'appelait Thargal, et régnait à Goïm. Le texte actuel de la Bible hébraïque écrit Tidal [2], mais la forme Thargal des Septante est préférable à celle qu'ont adoptée les Massorètes [3]. M. Félix Finzi a proposé, entre autres interprétations de ce nom, celle de *Dar-Gula*, « la déesse Gula (la femme du soleil du midi) est durable [4]. » M. G. Rawlinson croit y reconnaître les deux mots touraniens *Thur-gal*, et traduit « grand chef [5]. »

Le peuple sur lequel régnait Thargal s'appelait Goïm. Comme ce mot signifie en hébreu « les nations, » la plupart des interprètes de la Bible ont cru, dans tous les temps, que Thargal n'avait pour sujets que des nomades, semblables aux Bédouins de nos jours, n'occupant point de territoire fixe, mais constitués seulement en tribus et campant, comme ils le font encore, dans diverses parties de la basse Mésopotamie. Il y a cependant tout lieu de croire que ce nom de Goïm correspond à un nom de pays que nous rencontrons souvent dans les inscriptions cunéiformes, *Gutium*. Ce mot désigne, d'après sir Henry Rawlinson, le désert qui s'étend entre l'Euphrate et la Syrie et où errent des tribus nomades [6]; M. G. Smith en a fait d'abord l'Arabie, puis l'Assyrie [7]. Dans quelques textes, il s'applique à une province de la Babylonie. Il semble bien que nous devons entendre ici un pays situé en dehors de l'Assyrie proprement dite, car Gutium est souvent nommé dans les tablettes géographiques et dans les documents astronomiques qui ne contiennent jamais le nom de l'Assyrie [8].

[1] Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, t. I, p. 84.

[2] Vulgate, Gen. XIV, 1 « Thadal, roi des nations. » L'extrême ressemblance du *d* et du *r* dans l'écriture hébraïque est la cause de l'altération du nom, dans le texte massorétique.

[3] A cause du premier élément du nom, *thar*, *tur*, qui est très-commun. Cf. le nom de dignité *tartan*, Is. XX, 1.

[4] F. Finzi, *Ricerche dell'antichità assira*, pp. 205, 490.

[5] Dans Smith's, *Dictionary of the Bible*, t. III, p. 1498.

[6] Norris, *Assyrian Dictionary*, t. I, p. 205.

[7] G. Smith, *History of Assurbanipal*, p. 155; Allen, *Abraham*, p. 96.

[8] M. Sayce a supposé, *Zeitschrift für ægyptische Sprache*, 1870, p. 151, que les quatre « régions » du monde chaldéen qui figurent dans le protocole des rois d'Ur, sont Gutium, Subarti, Elam et Martu (le pays d'Occident, la Phénicie), en concevant Accad comme formant le centre.

Voilà tout ce que nous savons jusqu'à ce jour sur la personne et le royaume des quatre rois qui, du temps d'Abraham, pillèrent Sodome et la Pentapole.

Quatorze ans auparavant, Chodorlahomor et ses alliés avaient vaincu les cinq rois qui régnaient dans la vallée de Siddim et les avaient assujettis à leur obéissance. Après douze ans de fidélité, les chefs chananéens refusèrent, la treizième année, de payer le tribut qui leur avait été imposé. Chodorlahomor envahit donc Chanaan l'année suivante, c'est-à-dire la quatorzième depuis sa première victoire. Un savant allemand, Tuch, a pensé que le but du roi d'Élam était de s'assurer de la route commerciale qui menait des bords de l'Euphrate au golfe d'Akaba [1]. Quoi qu'il en soit, il balaya tout sur son passage, depuis le nord, à l'est du Jourdain, jusqu'à Pétra, au sud, et le désert des Amalécites, à l'ouest. La bataille décisive fut livrée dans la vallée de Siddim : c'est la première bataille en Palestine qu'enregistrent nos saints livres [2]. La défaite des Chananéens fut complète : deux de leurs rois sur cinq restèrent parmi les morts. Chodorlahomor et ses alliés pillèrent complétement le pays, et ils emmenèrent prisonniers tous ceux qui leur tombèrent sous la main. Parmi les prisonniers se trouva Loth, le neveu d'Abraham, qui s'était séparé de son oncle et était allé habiter Sodome. Ce fut là ce qui causa la perte des vainqueurs.

Dès qu'Abraham eut appris par un fuyard ce qui venait de se passer, il rassembla à la hâte trois cent dix-huit de ses serviteurs, et se mit à la poursuite des ennemis [3]. Il campait alors au sud de la Palestine, dans la vallée de Mambré, près d'Hébron. Il lui fallut donc traverser tout le pays de Chanaan, car il n'atteignit les rois confédérés qu'à l'extrémité septentrionale, à Laïs, qui fut depuis appelée Dan [4]. Franchissant rapidement

[1] Tuch, *Bemerkungen zu Genesis* XIV, dans *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, 1847.

[2] Stanley, *Sinai and Palestine*, 1868, p. 288.

[3] Il était aussi accompagné d'Aner, d'Escol et de Mambré. Gen. XIV, 24.

[4] L'ancien nom de Laïs ou Lesem a été remplacé dans le texte, Gen. XIV, 14, par le nom qui le supplanta plus tard, celui de Dan. Voir Jos. XIV, 47; Jud. XVIII, 29. Plusieurs exégètes croient cependant qu'il s'agit d'un autre Dan. Keil, ainsi que Kalisch, supposent que c'est Dan-Yaan (*Dan sylvestria* de la Vulgate) II Sam ou II Reg. XXIV, 6, au delà du Jourdain (Keil, *Commentary on the Pentateuch*, t. I, p. 206). Mais Josèphe, *Antiq.* I, 10, et S. Jérôme, *Quest. hebr. in Gen.* disent expressément que le Dan dont il est question ici est situé à la source du Jourdain.

Bethléem, Salem, les montagnes qui furent plus tard les montagnes d'Éphraïm et les plaines de Sichar et de Jezrael, il dut gravir avec ses hommes, le soir du quatrième jour [1], les collines de Nephtali. Du haut de leur sommet, le patriarche pouvait distinguer sans peine les Élamites jouissant de leur victoire et se reposant en sécurité, près de l'une des sources du Jourdain, l'el Leddan actuelle. Il livra le combat de la même manière que le font encore aujourd'hui les tribus arabes, en pareille circonstance.

Les tribus vaincues, si elles se décident à poursuivre les vainqueurs, ne comptent point, pour prendre leur revanche, sur la force ouverte, mais sur la complicité des ténèbres et l'obscurité de la nuit. Elles attendent, avant d'attaquer ceux qui les ont dépouillés, qu'ils soient profondément endormis. Alors la surprise est facile, car les gardes et les sentinelles sont inconnus dans la stratégie imprévoyante des Orientaux. Les assaillants se partagent en troupes, *divisis sociis*, comme le dit la Genèse, et, quand il fait complétement nuit, — *irruit super eos nocte* [2], — ils se précipitent brusquement, de diverses directions, sur le camp plongé dans le sommeil. En un clin d'œil, les tentes sont renversées, les pieux qui les supportent, abattus [3]. La confusion, le désordre, l'ahurissement, l'effroi sont au comble, au milieu des ennemis réveillés en sursaut et comme ensevelis sous leurs tentes. Ils se dégagent comme ils peuvent, sachant à peine ce qu'ils font. S'il y a un combat, c'est une mêlée tumultueuse, non une bataille. Ils sont foulés aux pieds, ils s'entre-tuent et ils s'entr'égorgent, en s'accablant mutuellement de malédictions. Impossible, au milieu des ténèbres, de reconnaître le nombre de ceux qui attaquent, et de distinguer les amis des ennemis, ou plutôt, l'imagination exaltée par la peur ne voit partout que des ennemis. Aussi, le plus souvent, c'est une panique immédiate, irrésistible, universelle, une déroute effroyable. Les vainqueurs de la veille s'enfuient dans le plus grand désordre, laissant

[1] Josèphe, *Antiq.* l. I, c. x, n° 1, t. I, p. 31, dit qu'Abraham attaqua les ennemis la *cinquième* nuit.

[2] Gen. xiv, 15. Cf. Jud. vii, 1, 16, 19.

[3] Le renversement des tentes est mentionné expressément, Jud. vii, 13, dans le songe du soldat madianite, et est interprété par son compagnon comme un signe de leur propre défaite et de la victoire de Gédéon.

leurs riches dépouilles entre les mains des vainqueurs du jour, et, poursuivis avec fureur, ils sont la plupart massacrés. C'est ce qui arriva en cette circonstance.

Les gens de Chodorlahomor, surpris par Abraham, songent à échapper au carnage, non à se défendre. Dans la précipitation de leur fuite, ils se noient au milieu des marécages qui abondent dans ces régions, ou bien ils sont déchirés par les fourrés épineux du Baniasy. Ceux qui parviennent à se sauver traversent la vallée du Yafûry, et, descendant dans la grande plaine par Beit Djenn, ils ne s'arrêtent dans leur course qu'à Hobab, à main gauche de Damas [1].

Une tactique analogue à celle d'Abraham devait réussir plus d'une fois à ses descendants. C'est à peu près de même que Gédéon surprit les derniers fuyards Madianites, et s'empara, dans le désert, au delà du Jourdain, de leurs rois Zébée et Salmana [2]; c'est ainsi que David battit également les Amalécites qui avaient pillé Siceleg [3].

Après avoir montré comment les découvertes assyriologiques confirment le récit du chapitre XIV de la Genèse, il est utile de faire voir, par quelques exemples, comment les rationalistes cherchaient à le battre en brèche, il y a quelques années à peine, et à prendre l'auteur sacré en défaut. Knobel disait en 1860 : « Le récit du chapitre XIV de la Genèse est écrit de telle sorte que, somme toute, on doit le regarder comme fondé sur une véritable tradition historique. On ne peut cependant pas méconnaître dans quelques traits l'influence de la légende, en particulier concernant le rôle politique des rois ennemis. Ils apparaissent comme indépendants, Chodorlahomor du moins : les trois autres rois l'accompagnent, et les rois de la vallée de Siddim sont ses tributaires. Par conséquent l'Élymaïde ou la Susiane, qui n'a jamais eu d'ailleurs aucune importance, aurait étendu son domaine, du temps d'Abraham,

[1] Voir Thomson, *The Land and the Book*, p. 215. — Hobab, étant à main gauche, se trouvait au nord de Damas, parce que dans la manière hébraïque de s'orienter, on a devant soi le levant. Le consul prussien Wetzstein place *Choba* au nord de Damas, à l'ouest de Thadmor ou Palmyre, Delitzsch, *Die Genesis*, 4e édit., p. 561. M. Stanley, *Sinai and Palestine*, 1868, p. 414 k, dit que le village de *Hobah* est à une lieue environ de Damas. Voir *Judith*, XV, 6; Euseb., *Onomasticon* au mot Χωβά.

[2] Jud. VIII, 10 et suiv.

[3] I Sam. (I Reg.), XXX, 17.

presque jusqu'aux bords de la Méditerranée, et exercé une sorte d'empire universel. On ne trouve nulle part trace de ce pouvoir, et Josèphe a certainement raison, quand il entend par ces ennemis les Assyriens qui étaient alors maîtres de l'Asie [1]. »

Nous avons vu comment les textes authentiques des rois d'Élam eux-mêmes établissent, contrairement à ces affirmations de Knobel, que la Susiane a eu l'importance que la Genèse lui attribue, et que ses princes ont étendu leur pouvoir jusqu'aux rives de la mer Méditerranée, comme le dit Moïse.

Cependant Knobel admet encore l'exactitude historique du fond du récit. D'autres rationalistes ont été beaucoup plus audacieux que lui, et ont prétendu n'y trouver que des mythes ou des fables. Bohlen a imaginé de voir dans Amraphel, Sardanapale; dans Arioch, Arbace; dans Chodorlahomor, Bélésys. Hitzig a supposé que la campagne des rois asiatiques contre Chanaan était une imitation de la campagne de Sennachérib, faite plusieurs siècles après, parce qu'il est dit de l'une et de l'autre qu'elles eurent lieu la quatorzième année [2].

Mais ils ont tous été dépassés par Grotefend, homme pourtant d'une vaste science, dont la pénétration et la sagacité ont contribué aux premiers déchiffrements de l'écriture cunéiforme. Selon lui, l'invasion élamite en Palestine n'est qu'un vieux mythe babylonien. Chodorlahomor, avec ses alliés, représente les quatre saisons de l'année. Chodorlahomor est l'automne; Amraphel, le printemps; Arioch, l'été; Tidal, l'hiver. Ces rêveries reposent sur des étymologies fantastiques et contraires à toutes les lois de la philologie. Chodorlahomor signifie, à l'en croire, « lien pour la gerbe, » et désigne par conséquent le temps des récoltes qu'il prétend être l'automne; Amraphel vient d'*emer*, « agneau [3], » et de *'pel*, pour *pul*, « grand; » Arioch désigne clairement « le lion, » dont le signe précède celui de la vierge dans le Zodiaque; Tidal vient de *tida'*, « expérience » et de *'al*, « coucher du soleil » (comparez

[1] Knobel, *Die Genesis*, Leipzig, 1860, p. 142. Il continue à émettre, pour attaquer la Bible, une foule d'erreurs historiques que les découvertes récentes permettent de constater.

[2] Gen. XIV, 5 et II (IV) Reg. XVIII, 13. Voir Tuch, *Kommentar über die Genesis*, 1re édit., p. 308.

[3] Esd. VI, 9, 17; VII, 17.

Daniel, VI, 15), ce qui indique l'hiver. Les cinq rois qui sont battus, après douze ans de domination [1], marquent les cinq jours complémentaires que les calendriers babylonien et perse ajoutent aux trois cent soixante jours formés par les douze mois pour achever l'année. Ces cinq jours étaient célébrés par des fêtes, les sacées, mentionnées par Bérose, pendant lesquelles les esclaves jouaient, en effet, comme les chefs de la Pentapole, le rôle de maîtres, et plaçaient à leur tête l'un d'entre eux qui se revêtait du zogan ou manteau royal, etc. [2].

Toutes ces rêveries se dissipent devant le simple exposé des faits, tels qu'ils ressortent des monuments et de la Bible, comme la nuit devant la lumière du jour. Les ignorants seuls pourront voir encore désormais un mythe babylonien ou autre dans l'histoire de Chodorlahomor, mais rien peut-être n'est plus propre à montrer l'importance des découvertes archéologiques de notre époque, que de mettre en regard le tableau de ces divagations de la fausse science, comme rien ne fait mieux sentir la beauté de la vertu que la peinture du vice.

IV.

MOEURS ET COUTUMES PATRIARCALES.

L'histoire d'Abraham ne nous offre plus d'événement notable qui puisse être éclairci ou confirmé par l'égyptologie ou l'assyriologie, mais elle renferme encore toute une série de faits dignes de l'attention de l'archéologue. En dehors du voyage en Égypte et de l'expédition contre Chodorlahomor, nous rencontrons dans la Genèse une galerie de tableaux de genre qui nous dépeignent la vie du saint Patriarche avec une fraîcheur de coloris, une vivacité de tons, une sûreté de pinceau, une exactitude remarquables. Le moment est venu de les étudier. Ici nous n'avons plus pour guide les briques des bords de l'Euphrate ou les papyrus des bords du Nil, mais les popu-

[1] Gen., XIV, 4.

[2] Grotefend, *Zur ältesten Sagenpoesie des Orients*, II, *Der erste Krieg auf Erden, eine Dichtung aus spätere Zeit.* (*Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, 1854, pp. 800 et 801.) Il y a seize pages remplies d'imaginations semblables.

lations mêmes qui habitent le sol autrefois foulé par le pied d'Abraham.

Une des plus douces joies du pèlerin de Terre sainte, c'est de voir encore de ses yeux les mœurs et les coutumes patriarcales. Comme les scènes des Livres saints deviennent vivantes, claires et intelligibles, quand on peut, pour ainsi dire, les toucher, en être les témoins et comme les acteurs! L'immobilité de l'Orient en a fait une sorte de Pompéi, mais non pas une Pompéi morte, où le passé s'est figé; non, c'est l'antiquité qui vit encore, qui agit et se meut sous nos yeux. Nous ne connaissons les Romains et les Grecs que par leurs écrits et par leurs arts, par leurs parchemins, leurs marbres, leurs fresques et quelques ruines; Athènes n'est plus peuplée de ses vieux Athéniens, et Rome n'est plus habitée par ses vieux Romains; mais en Palestine,—comme si la Providence, par une grâce singulière, avait voulu nous permettre de juger aujourd'hui encore de l'exactitude des descriptions que son esprit a inspirées aux auteurs sacrés,—en Palestine, ses vieux habitants semblent vivre encore: ils portent à peu près le même costume, ils parlent un langage peu différent, ils ont les mêmes tournures de phrase, le même ton, les mêmes habitudes, les mêmes mœurs [1]. Abraham y habite encore sous la tente, Sara y pétrit le pain pour ses hôtes, Rébecca y puise l'eau à la fontaine. Les usages qui régnaient dans ces contrées, il y a quatre mille ans, s'y sont conservés intacts, presque sans changement.

Et pourtant, chose étonnante, pendant de longs siècles, même à l'époque des croisades, les chrétiens d'Europe ne semblent pas avoir soupçonné combien l'étude en était intéressante et précieuse pour l'intelligence des saintes Écritures. Ce n'est guère que de nos jours que l'attention a été fortement attirée sur ce point. Mais la facilité des communications et la multiplication des voyages ont permis de réparer promptement le temps perdu et rien n'est plus aisé aujourd'hui que de constater, par les observations faites sur place, la fidélité des peintures de la Bible.

Aucune partie des Livres saints n'est plus riche en tableaux de mœurs patriarcales que l'histoire d'Abraham. Or il n'y a

[1] Stanley, *The Jewish Church*, t. I, p. 11.

pas un trait de ces tableaux dont l'exactitude ne soit confirmée par les usages actuels des tribus arabes. L'état social est encore semblable. L'usage de se marier dans sa propre famille y subsiste toujours, et un père ne donne sa fille à un époux étranger qu'autant qu'elle a été refusée par son cousin [1]. Certaines tribus ne permettent jamais que leurs membres prennent une femme hors de leur sein [2]. Les dissensions entre Sara et Agar se répètent souvent aussi dans les intérieurs arabes, et l'une des épouses est obligée de quitter la tente conjugale [3] pour le bien de la paix.

Quand une caravane se met en marche pour changer de pâturages, « toute la richesse que possède » la famille est chargée sur le dos des chameaux agenouillés. « Les serviteurs qu'ils ont acquis [4] » sont auprès de leurs maîtres. Tout autour, les troupeaux de brebis et de chèvres, les ânes qui se mettent en marche à côté des chameaux. Le scheik, distingué de tous les autres par son manteau de pourpre [5] et par le bandeau de cuir qui serre son turban autour de la tête, tient une lance à la main pour guider la marche et fixer le lieu du campement [6]. Les femmes portent les bijoux qu'Éliézer donna à Rébecca et dont se parait Sara : le *nezem*, anneau d'or ou d'argent, surchargé de perles et de corail, est suspendu à leur nez; des colliers et des bracelets ornent leur cou et leurs mains [7].

La Genèse nous a conservé et décrit plus au long deux scènes de mœurs qui méritent de nous arrêter plus longtemps: l'hospitalité donnée aux trois anges à Mambré et l'achat de la caverne de Makpelah. Elles se passent l'une et l'autre aux environs d'Hébron, cette ville à qui Abraham a légué son nom

[1] Lane, *Manners and customs of modern Egyptians*, t. I, p. 215; Knobel, *Die Genesis*, p. 242.

[2] « Sie heurathen immer in ihrem Stamme, und erlauben Niemanden, ein Weib aus einem andern Stamme zu heurathen. » Seetzen, *Reisen durch Syrien*. Berlin, 1854-1859, t. III, p. 22.

[3] Layard, *Nineveh and Babylon*, ch. XIV, p. 316.

[4] Gen., XII, 5. « Universam substantiam quam possederant et animas quas fecerant in Haran. »

[5] Jud. VIII, 26.

[6] Stanley, *Jewish Church*, t. I, p. 11-12.

[7] Gen., XXIV, 22. Cf. Is. III, 21. Layard, *Nineveh and Babylon*, c. XI, pp. 262-263. A. Th. Hartmann, *Hébräerin*, II, 166; III, 205; de Saulcy, *Dictionn. des Antiquités bibliques*, p. 94. Rébecca dut hériter des bijoux de Sara, selon l'usage oriental.

d'*ami de Dieu*, *El-Khalil* [1], comme l'appellent aujourd'hui les habitants, et où les mœurs anciennes se sont conservées avec le plus de persistance et de ténacité [2].

Le patriarche hébreu campe dans un bosquet de térébinthes, cet arbre majestueux qui étend au loin ses branches et son ombrage [3]. Comme, dans l'intérieur de la tente fermée, où l'air circule à peine, la chaleur, à midi, est suffocante, il se tient à la porte pour respirer, à l'ombre des grands arbres. A cette heure, les voyageurs qui sont partis de grand matin, brûlés par l'ardeur du soleil, cherchent un lieu de repos. Dans un campement nomade, la tente du scheik se distingue toujours de celle des autres membres de la tribu. Quand les voyageurs sont de nobles personnages, c'est vers celle-là qu'ils se dirigent. Les lois de l'hospitalité, si scrupuleusement observées en Orient, — « être Bédouin, dit Burckardt, c'est être hospitalier » [4], — ces lois exigent qu'on leur fasse un accueil empressé. Si le visiteur est une personne ordinaire, on se lève simplement pour le recevoir ; mais s'il est d'un rang supérieur, les égards et les usages commandent d'aller au-devant de lui, et, après s'être prosterné ou incliné fort bas devant lui, de le conduire à la tente, en lui mettant son bras autour de la ceinture ou en le frappant sur l'épaule, pour l'assurer qu'il est le bienvenu. Aucune question ne lui est adressée, mais on s'empresse de lui offrir de l'eau pour se laver les pieds; car les pieds, chaussés de sandales qui en laissent à nu la partie supérieure, sont brûlants et couverts de poussière [5].

[1] Jac., II, 23; Is., XLI, 8; II Par., XX, 7. Voir Stanley, *The Jewish Church*, t. I, pp. 13-14.

[2] Les habitants d'Hébron sont si fidèles à conserver les traditions de cette ville qu'elle est encore aujourd'hui une « cité de refuge » inviolable, depuis qu'elle a été déclarée telle par Josué (Jos. XX, 7). Tous les habitants prendraient les armes pour défendre le coupable qui est allé se mettre au milieu d'eux à l'abri de la loi inexorable du talion, si le gouvernement voulait s'emparer de lui. L'abbé Laurent de Saint-Aignan, *Le sépulcre d'Abraham et celui de Josué*, p. 15.

[3] Mambré et son célèbre térébinthe est à demi-heure au nord-ouest d'Hébron. Le térébinthe traditionnel, *quercus ilex pseudococcifera*, a environ 10 mètres de circonférence; à 6 mètres de hauteur à peu près, il se divise en quatre branches qui forment une gigantesque couronne d'environ 95 pas de circonférence. K. Bädeker, *Palästina und Syrien*, 1875, p. 295. Voir *ib.*, p. 292, le plan d'Hébron, d'après M. de Saulcy.

[4] Burckardt, *Notes on the Bedouins*, t. I, p. 338.

[5] Gen., XIX, 2; XXIV, 32; XLIII, 24; Jud., XIX, 21; II Sam., XI, 8.

Aussitôt se prépare le repas qui rendra des forces au voyageur, épuisé par la marche. On cuit le pain tous les jours en Orient et l'on n'en prépare que la quantité nécessaire pour les besoins de la famille. Ce sont toujours les femmes (ordinairement la maîtresse de la maison) qui le pétrissent et le font cuire, dans leur tente séparée, ou dans la partie de la tente des hommes qui leur est exclusivement réservée, si elles n'ont pas une tente pour elles seules. Le pain est bientôt prêt. On mêle la farine avec de l'eau, on roule la pâte en gâteaux, on la place sur les pierres qui servent de foyer, et qu'on a eu soin de chauffer préalablement. Les pains sont couverts alors avec la braise. Ils sont ainsi cuits très-promptement. On les mange aussitôt. Ce n'est que pour les personnages de haut rang que l'on sert de la viande et qu'on égorge un agneau ou un chevreau. Mais la plus grande marque d'honneur que l'on puisse donner à des étrangers, c'est de leur offrir un veau, comme le fait Abraham. On le fait rôtir tout entier ou griller par morceaux, en brochettes, sur le feu. On le mange toujours avec du blé bouilli, nageant dans du beurre liquide ou de la graisse fondue [1]. Chaque morceau de viande, placé sur un morceau de pain, est plongé dans cette sauce et porté ensuite, avec les doigts, à la bouche. Une écuelle de lait de chamelle termine le repas. Quel que soit le nombre des serviteurs qui servent les étrangers, l'hôte, pendant que ceux-ci mangent assis [2], se fait un devoir de rester debout par politesse et pour les honorer [3]. Voilà ce qui se faisait, il y a environ quatre mille ans, dans le sud de la Palestine; voilà ce qui se fait encore aujourd'hui au milieu des populations nomades du désert à qui le progrès de la civilisation et les raffinements de notre luxe sont tout à fait inconnus. Si les anges allaient encore demander l'hospitalité à un pieux scheik arabe, ils seraient reçus exactement [4] comme ils le furent

[1] Voir Allen, *Abraham*, t. I, p. 338.

[2] Gen., XVIII, 4; XXVII, 19; Jud., XIX, 6; Am., VI, 4; Lane, *Manners and customs of modern Egyptians*, t. I, p. 395.

[3] Jer., LII, 12; I (III) Reg., X, 8. Seetzen, *Reisen durch Syrien*, t. I, p. 400.

[4] Nous ne parlons, bien entendu, que de la ressemblance extérieure de la réception et notre plan, comme nous l'avons indiqué en commençant, ne nous permet pas d'entrer dans l'étude théologique de cette visite de Dieu à son serviteur Abraham.

par Abraham [1]. Le voyageur européen, qui visite ces contrées, pour décrire la réception qui lui est faite, n'a qu'à transcrire la page de la Bible écrite par Moïse. On pourrait appeler le chapitre XVIIIe de la Genèse le code de l'hospitalité orientale.

Hébron se distingue, nous l'avons dit, entre toutes les villes de l'Orient parmi celles qui ont le plus fidèlement conservé les usages primitifs. Ils y sont encore les mêmes, non-seulement pour l'hospitalité, mais pour tous les autres détails de la vie. Tout, jusqu'au langage, y rappelle ces temps antiques; les phrases et les locutions sont restées identiques; elles sont seulement exprimées en dialecte arabe au lieu d'être exprimées en dialecte hébreu, comme nous allons en donner des exemples.

Quelques années après la scène que nous venons de décrire, Abraham se retrouvait dans les mêmes lieux, et Sara, celle qui avait fait cuire sous la cendre les trois mesures de farine pour les anges, rendait à Hébron le dernier soupir. Le Patriarche, qui avait toujours vécu en nomade dans le pays de Chanaan, n'y possédait pas encore un pouce de terre. Sa première acquisition fut un tombeau pour y ensevelir son épouse [2]. La Genèse nous a conservé, pour ainsi dire, le contrat de vente. Comme tableau de mœurs et d'usages orientaux, le chapitre XXIIIe mérite d'être placé à côté du chapitre XVIIIe.

Quand un personnage considérable vient à mourir en Orient, il y a un deuil public et des lamentations extraordinaires qui sont moins une marque de la douleur de la famille qu'une cérémonie solennelle en l'honneur du mort. Plus la manifestation est bruyante, plus les honneurs rendus sont grands; on pousse des cris stridents et tumultueux, on se

[1] « The account of Abraham's entertaining the three angels, related in the Bible, presents a perfect picture of the manner in which a modern Bed'awee sheykh receives travellers arriving at his encampment. » Lane, *Manners and customs of modern Egyptians*, t. I, pp. 394-395.

[2] Nous voyons ici le premier exemple de l'*enterrement* des morts, que l'Écriture n'avait pas eu jusque-là l'occasion de mentionner. Il n'est guère douteux que l'usage d'enterrer, au lieu de brûler les morts, ne se rattachât à la croyance de l'immortalité de l'âme et de la résurrection des corps. Cet usage est mentionné par les auteurs païens comme un trait caractéristique des Juifs : *corpora condere quam cremare*, dit Tacite, *Hist.* v, 5. C'est d'Abraham, notre ancêtre dans la foi, que nous avons reçu la coutume d'enterrer les morts. — L'usage d'enterrer les morts existait d'ailleurs en Chaldée, et le sépulcre s'appelait *qabruv* à Ur comme *qeber* en Palestine.

frappe la poitrine, on verse des torrents de larmes, en un mot, on épuise tous les signes de la douleur. La douleur d'Abraham fut assurément plus intérieure qu'extérieure, mais il se conforma aux usages nationaux : *Venitque Abraham ut plangeret et fleret eam* [1].

Après avoir rendu hommage au défunt par ce deuil extraordinaire, on le dépose dans le tombeau de famille. Les Orientaux attachent le plus grand prix à la possession d'un sépulcre qui leur appartienne en propre. Abraham n'en a pas encore, il doit en acquérir un pour y enterrer Sara, son épouse. Lorsqu'il l'a pleurée, il se lève donc d'auprès de la couche où reposaient ses restes et il se rend au milieu du peuple. Jamais, en Orient, les affaires ne se traitent en particulier; les ventes et les achats se font en public : ainsi l'exigent les habitudes locales et la sûreté des transactions. Abraham observe minutieusement le cérémonial usité en pareille circonstance, en vigueur encore aujourd'hui; il se tient debout devant le peuple, *vayyaqom*. C'est dans cette attitude qu'il s'adresse aux habitants d'Hébron, au milieu desquels il se trouve, et il leur dit : *Beni-Ḥeth* ou enfants de Heth, en les appelant par leur nom de tribu, comme il dirait actuellement à ceux qui habitent ces lieux : *Beni-Keîs* ou *Beni-Yemen*. « Je suis étranger parmi vous, » tels sont ses premiers mots, Il commence les pourparlers comme les commence invariablement un voyageur placé dans les mêmes conditions. Celui-ci ne manque jamais de dire, dans le dialecte actuel, *ana ghurîb*, comme Abraham dit alors : *gher anôki*. C'est un moyen efficace d'éveiller la sympathie des auditeurs, car, à leurs yeux, personne n'est digne de pitié comme l'étranger, toujours exposé à être traité en ennemi, c'est-à-dire, pillé et dépouillé.

Après cette précaution oratoire, Abraham continue : « Donnez-moi donc en propriété un sépulcre au milieu de vous, afin que j'ensevelisse mon mort [2]. » La politesse orientale, qui est poussée jusqu'au raffinement, exigeait que les Héthéens lui offrissent leurs propres tombeaux, et ils le firent en effet. En entendant leur offre, Abraham, selon l'usage, s'inclina avec respect, *adoravit*, « devant le peuple du pays, » mais il savait

[1] Gen., XXIII, 2.
[2] Gen., XXIII, 4.

très-bien que leur langage n'était qu'un compliment obligé et qu'il ne devait pas les prendre au mot.

Il n'aurait point voulu d'ailleurs que les ossements de celle dont la race devait être bénie de Jéhovah fussent mêlés avec ceux des païens. Il insista pour avoir un tombeau qui lui appartînt en propre : il l'avait même déjà choisi.

Au milieu d'un bosquet d'oliviers ou de térébinthes, situé à l'est, au point culminant d'Hébron, il avait remarqué un rocher où la nature avait creusé une double caverne, d'où son nom de Makpelah [1]. C'était cette caverne qui devait devenir le tombeau des patriarches [2]. Elle était la propriété d'Éphron. Mais Abraham n'a garde de s'adresser directement au possesseur. Il s'adresse à ses voisins, qui doivent nécessairement jouer le rôle d'intermédiaires entre le vendeur et l'acheteur. Aucune affaire, même un mariage, ne peut se traiter en Orient sans intermédiaire, et Dieu sait combien les négociations sont longues, délicates, épineuses, surtout quand l'une des parties contractantes est un étranger. « S'il vous plaît que j'ensevelisse mon mort, dit Abraham aux Beni-Heth, après s'être levé et avoir *adoré* le peuple de la terre, écoutez-moi et persuadez à Éphron, fils de Séor, de me céder la caverne de Makpelah qui lui appartient, qui est située à l'extrémité de son champ. Je lui donnerai en argent le prix devant vous, afin que je possède un tombeau [3]. » C'est ainsi qu'Abraham s'adresse aux intermédiaires, non à Éphron lui-même. Celui-ci, assis au milieu de son peuple, les Beni-Heth, répond de manière à être entendu par tous ceux qui sont rassemblés à la porte de la ville : « Nullement, mon seigneur, écoute-moi : je te *donne* mon champ et la caverne qu'il renferme : je te le donne ; en présence des fils de mon peuple, je te le donne ; ensevelis ton mort [4]. » Que d'Européens ont entendu de nos jours, dans

[1] Makpelah, *duplicatio*, de la racine *kapal*, « doubler ». Notre Vulgate n'a pas conservé le nom propre Makpelah, elle traduit le sens : *Spelunca duplex*. — Les cavernes naturelles sont nombreuses en Palestine, dans les endroits où une formation crétacée est superposée au calcaire appelé par les géologues calcaire du Jura. Sur les cavernes de Palestine, voir Stanley, *Sinai and Palestine*, 1868, pp. 150-154.

[2] Tous les patriarches y furent ensevelis, Sara, Abraham, Isaac, Lia, Jacob ; Rachel seule y manque.

[3] Gen. XXIII, 8-9.

[4] Gen. XXIII, 11.

les mêmes contrées, les mêmes paroles. Un Arabe *donne* aujourd'hui également sa maison, ses chevaux, son champ, en attestant comme témoin tous les spectateurs, et en accompagnant ce dire des protestations et des serments les plus sacrés; mais tout le monde sait que ce langage n'a pas d'autre but que de faire payer plus cher ce qu'on achète. Abraham le savait; aussi lui paya-t-il quatre cents sicles d'argent pour entrer en possession de la caverne. « Qu'est-ce que cela entre moi et toi, quatre cents sicles[1] ! » dit l'Héthéen. On entend souvent encore répéter cette même phrase par le vendeur; mais Abraham dut payer, comme cela arrive fréquemment de nos jours, trois fois la valeur du bien qui lui était cédé.

Il désirait la caverne, il ne marchanda point, et aussitôt *pesa* les quatre cents sicles d'argent. L'Orient possède maintenant comme nous des monnaies d'une forme, d'un poids et d'une valeur déterminés; néanmoins on pèse encore fréquemment l'argent, comme on le faisait alors: chaque marchand porte sur lui de petites balances pour peser les pièces de monnaie et s'assurer qu'elles n'ont pas perdu de leur poids[2].

L'usage antique et l'usage actuel demandent que la description de l'objet vendu soit précise, minutieuse, et que tout ce qui en fait partie soit spécifié avec soin. Même dans

[1] Gen. XXIII, 15.

[2] L'usage de peser l'argent était chaldéen de même que chananéen. Les mots employés, Gen. XXIII, 16, *vaisqol et-hakkeseph*, sont les mêmes qui étaient employés en assyrien; *kaspa isaqal* porte une tablette grammaticale bilingue, Rawlinson, *Cuneiform Inscriptions*, t. II, pl. 113, col. II, lig. 44. Le mot *seqel*, d'où l'on a fait *sicle*, signifie proprement *poids*, d'où l'on a fait une espèce de monnaie, comme en France *livre* signifiait un poids et une monnaie, comme en anglais *pound*, qui est dérivé de *pondus* « poids. » C'est la première fois que nous trouvons le nom d'un poids. Plus haut, Gen. XX, 16, on lit seulement « mille argent » sans spécification. Ici le mot sicle désigne-t-il seulement un poids ou aussi une monnaie, de l'argent monnayé, la question est douteuse. La monnaie, dans le sens propre, ne paraît incontestablement dans l'Écriture qu'après la captivité de Babylone. La première monnaie juive paraît avoir été frappée par Simon Machabée, I Mac XV, 6. Cependant, du temps d'Abraham, les Égyptiens avaient des anneaux d'or et d'argent qu'on voit représentés sur les monuments et qui, étant d'un poids fixe, jouaient le rôle de monnaie. Il est impossible d'apprécier quelle était la valeur de l'argent à cette époque reculée. A l'époque où les Septante traduisirent l'Ancien Testament en grec, de même qu'à l'époque de N. S. (Matt. XVII, 24), le demi-sicle d'argent valait un didrachme grec, c'est-à-dire environ 1 fr. 85. La caverne de Makpelah aurait, d'après cette évaluation, coûté à Abraham environ 1,480 francs.

la vente d'un champ, le contrat doit porter que les puits, les arbres qui s'y trouvent, sont vendus avec le champ, de même que dans la location d'une maison, il faut énumérer en détail chaque appartement, en haut et en bas. Aussi lisons-nous dans la Genèse : « Et fut confirmé (à Abraham) le champ d'Éphron, et la caverne de Makpelah qui regarde Mambré, et tous les arbres qui étaient dans le champ et qui étaient dans les alentours »[1].

Enfin l'accord est ainsi conclu et le contrat accepté, *videntibus filiis Heth et cunctis qui intrabant portam civitatis illius*[2]. C'est là ce qui donne force et valeur au contrat. Quand une vente doit être effectuée dans une ville ou dans un village, indépendamment des intermédiaires, toute la population se rassemble autour des parties contractantes, au lieu habituel des réunions, c'est-à-dire autour ou près de la porte de la ville. Tous prennent part aux débats comme s'ils y étaient personnellement intéressés. Ils sont tous ainsi témoins, ils connaissent les détails et les circonstances de l'affaire, et la transaction est *confirmée*, sans aucun écrit. Toute transaction attestée de la sorte est légale et inattaquable, tandis que les titres écrits de propriété les plus authentiques, revêtus de toutes les formes, sont de nulle valeur sans le témoignage d'un témoin vivant.

Après avoir étudié le contrat de vente du champ d'Éphron, nous ne pouvons quitter ce lieu sans dire quelque chose de son histoire et des efforts tentés dans ces dernières années pour pénétrer dans le tombeau des patriarches.

[1] Gen. XXIII, 17. Cette minutie de détails se trouve également dans quelques contrats assyriens sur briques qui ont été retrouvés. En voici un exemple : « Marque de l'ongle de Sarruludari, marque de l'ongle d'Atarsuru, marque de l'ongle de la femme Anat-Suhala,... propriétaire de la maison vendue. (Suivent quatre marques d'ongle équivalant à nos signatures). Toute la maison avec ses ouvrages en bois, et ses portes, située dans la cité de Ninive, contiguë aux maisons de Mannuciahi et d'Iluciya, la propriété de Sukaki, il a vendue ; et Tsilla-Assur, l'astronome, un Égyptien, pour un *maneh* d'argent (selon l'étalon) royal, en présence de Sarru-ludari, d'Atar-suru et d'Amat-sahula, femme de son propriétaire, l'a reçue. Tu as compté toute la somme. La mise en possession a été faite. L'échange et le contrat sont conclus. Il n'y a pas de dédit possible. » Suivent une amende contre qui violerait le contrat, les noms des témoins et la date, le 16 sivan de l'éponymie de Zaza, c'est-à-dire de l'an 692 avant J.-C. Rawlinson, *Cuneiform Asiatic Inscriptions*, t. III, pp. 46, 50; *Records of the past*, t. I, p. 139

[2] Gen. XXIII, 18.

L'emplacement de la caverne de Makpelah est parfaitement connu. La tradition n'a jamais varié à ce sujet. Aujourd'hui les tombeaux des patriarches sont enfermés dans une mosquée inaccessible aux Européens ; mais sainte Paule les vit encore, quand elle se rendit à Hébron en pèlerinage [1]. Le *Haram* ou enceinte sacrée de la mosquée actuelle, est entouré d'un mur imposant, qui forme un parallélogramme et est regardé comme le plus ancien et le plus beau reste de l'architecture de la Palestine [2]. Il a été l'objet de l'admiration de tous les voyageurs, depuis le pèlerin de Bordeaux en 333, jusqu'à M. Fergusson. Extérieurement il est orné de colonnes engagées, sans chapitaux, supportant un simple filet qui orne la muraille. La partie intérieure a été décrite, il y a une soixantaine d'années, par Badia, renégat espagnol, qui avait pris le nom d'Ali-Bey. La mosquée elle-même n'a pu être visitée par un chrétien qu'à la suite de la guerre de Crimée. En 1861, la Porte accorda au prince de Galles l'autorisation d'y pénétrer ; mais le futur héritier de la couronne d'Angleterre lui-même fut obligé de s'arrêter à l'entrée de la caverne de Makpelah et il ne lui fut permis d'en apercevoir que l'ouverture. Le marquis de Bute, le célèbre converti anglais, qui a obtenu de visiter la mosquée en 1866, n'a pas été, naturellement [3], plus favorisé, non plus que le prince héritier de Prusse, le troisième personnage à qui l'entrée du Haram ait été permise en 1869. Le prince de Galles était accompagné par plusieurs savants qui ont publié une relation détaillée de leur visite [4]; mais aucun d'entre eux n'a pu donner, d'après ce que nous

[1] Lagrange, *Histoire de Sainte Paule*, 1867, p. 231; S. Hieronymi *Onomasticon*. Quelques autres voyageurs les ont vus aussi dans les premiers siècles chrétiens.

[2] G. Rosen, *die Patriarchengruft zu Hebron, Zeitschrift für allg. Erdkunde*, 1863, t. I, p. 394. Ce mur a 65 mètres de long sur 38 de large et environ 19 de hauteur. Les pierres en sont énormes. Quelques-unes ont jusqu'à six mètres de longueur. Voir Guérin, *Description de la Palestine*, t. III. On peut dire que les deux chapitres LXXIII et LXIV qu'il a consacrés à Hébron épuisent la matière sur cette localité, pp. 214-256.

[3] Voir le résumé de la description du marquis de Bute, dans Porter, *Handbook for Syria and Palestine*, 1875, p. 104.

[4] Cette visite a été racontée en détail par deux savants qui accompagnaient le prince de Galles, le consul de Prusse, G. Rosen, *die Patriarchengruft zu Hebron, deren Besuch durch den Prinzen von Wales und ihre Bedeutung für die biblische Archäologie*. Berlin, 1853, et le doyen de Westminster, Stanley, *Jewish Church*, Appendix II. *The cave of Macpelah*, t. I, pp. 488 et suivantes.

venons de dire, de renseignements sur l'intérieur de la caverne. Un architecte piémontais, M. Pierotti, attaché au service du sultan, a pu grâce à ce titre et à la protection du gouverneur de Jérusalem et du gouverneur d'Hébron, pénétrer trois fois, habillé en Arabe, dans la mosquée d'Abraham, le 8 novembre 1856, le 7 janvier et le 25 août 1859. C'est à lui que nous devons les maigres renseignements que nous possédons sur Makpelah.

A sa première visite, il ne put rien voir.

« Le 7 janvier 1859, dit-il, en racontant la seconde, une favorable occasion me procura le plaisir de rentrer dans l'intérieur de l'enceinte sacrée, et, par les trous contigus aux sarcophages par lesquels on fait habituellement descendre une lampe[1], il me fut permis d'abaisser une corde que j'avais subdivisée en décimètres. Les mesures obtenues m'indiquèrent que le sol inférieur de la caverne avait deux niveaux différents, et m'apprirent l'épaisseur de la roche supérieure contiguë au pavement de la mosquée. J'obtins aussi beaucoup d'éclaircissements fort intéressants qui me confirmèrent que le vide de la caverne est plus étroit en sens longitudinal et transversal que le périmètre limité du mur judaïque.

« Cette seconde visite me fit donc voir, par le fait, pourquoi cette localité fut anciennement appelée *Macpéla*, c'est-à-dire *caverne double*. En effet, le sol inférieur présente deux niveaux différents, et comme le mur nord de la mosquée m'assura qu'elle devait être fondée sur un terrain des plus résistants, j'en conclus que dessous, dans la caverne, devait se trouver une division remarquable ; et ce qui fortifia ma pensée, c'est l'ouverture qui communique avec la caverne et qui est située devant la porte de la mosquée, d'autant plus que j'appris, en termes positifs, que c'était par celle-là que le chef Santon du Haram descendait pour aller retirer les suppliques que les fidèles de l'Islam adressent aux patriarches en les jetant par l'ouverture supérieure.

« Le 25 août 1859, je vis ouvrir et élever la porte horizontale qui ouvre le passage à la caverne, situé dans le portique. Je vis retirer un tapis; ensuite ouvrir avec une clef une grille de fer, et le chef descendre par un petit escalier taillé dans la pierre dure et large de soixante-dix centimètres. Quelques-uns suivirent l'heureux chef; moi, couvert, protégé et assisté par différents individus qui, avec des discours, occupaient les cerbères, je parvins à descendre

[1] Le prince de Galles ne put obtenir que cette lampe fut allumée. « Il plaît au saint d'avoir la lampe allumée pendant la nuit, lui dirent les musulmans, mais non en plein jour.» Stanley, *the Jewish Church*, Appendix II, t. I, p. 505. Le prince et sa suite durent se contenter de cette réponse et se retirer ainsi sans avoir rien vu. Le consul de Prusse, M. Rosen, raconte quel fut leur désappointement, *die Patriarchengruft zur Hebron*, pp. 401-402.

trois marches, et bien que de fortes mains m'empoignassent avec véhémence pour m'obliger à sortir, et que d'autres me frappassent, je réussis à descendre la cinquième marche et à me courber de manière à voir la caverne dans la direction du nord, à voir des sarcophages de pierre blanche [1], et enfin à remarquer que du côté sud, à proximité de l'escalier, existait la paroi de roche, devant une ouverture qui met en communication la caverne supérieure avec l'inférieure, au moyen de marches basses taillées dans le roc. Les coups reçus et les imprécations qui me furent lancées ne diminuèrent pas la grande satisfaction que j'éprouvai dans le moment et que j'éprouve encore, de pouvoir dire que j'ai vu quelque chose de la caverne, et le jour où un individu pourra à son aise rester dans cet endroit obscur, il verra que j'en ai écrit un fidèle rapport. Je ne vis pas les sépulcres (proprement dits), mais j'ai la conviction qu'ils sont de la forme de ceux de Rachel, de Samuel et de celui qui se trouve à Nébi-Mousa. C'est dans l'intérieur de ces sépulcres qu'un jour se retrouveront les restes des patriarches et la momie de Jacob [2]. L'histoire, les traditions, les légendes sont d'accord pour dire qu'ils n'ont jamais été profanés [3]. »

Arrêtons-nous à cette caverne de Makpelah où les restes mortels d'Abraham allèrent reposer à côté de ceux de Sara. Nous l'avons suivi depuis son berceau jusqu'à sa tombe, en passant toutefois sous silence plusieurs événements importants de sa vie, les principaux mêmes, le sacrifice d'Isaac et les promesses faites à l'ancêtre du Messie. Nous l'avons vu, dans toute la beauté de son caractère, mais semblable en apparence, par les usages et les coutumes, aux nomades au milieu desquels il vivait, en réalité incomparablement au-dessus d'eux, par la religion et la piété, monothéiste au milieu de ces Cha-

[1] Josèphe, *Antiq.* l. I. c. XIV, décrit les tombeaux comme construits en beau marbre et d'un travail exquis.

[2] « Il est non-seulement possible, mais très-probable, dit M. Porter, *Handbook for Syria and Palestine*, 1875, p. 105, que les restes des patriarches, spécialement le corps de Jacob, embaumé à la manière égyptienne, sont encore dans leurs tombeaux... Peut-être le jour n'est pas éloigné où le mystère sera éclairci. »

[3] Pierotti, *Macpéla*, Lausanne, 1869, p. 93; Laurent de Saint-Aignan, *le sépulcre d'Abraham et de Josué*, 1870, pp. 11-12. M. Pierotti avait déjà publié le récit de sa visite dans le *Times* du 30 avril 1876, apud Stanley, *Jewish Church*, I, p. 508.

[4] Voici ce qu'on lit dans un traité conclu vers l'époque de la naissance de Moïse entre Ramsès II et les Khétas qui habitaient alors la terre de Chanaan. C'est le plus ancien traité connu : « La tablette d'argent, elle est déclarée par les mille dieux, les dieux mâles et femelles, ceux qui sont de la terre de Khéta, de concert avec les mille dieux, les dieux mâles et femelles, ceux qui sont de la terre d'Égypte... Sutech de Kheta, Sutech de la ville d'A..., etc. Astarata (Astarté) de Kheta, etc. » *Records of the past*, t. IV, p. 30-31.

nanéens qui adoraient « mille dieux, mâles et femelles [4]. » Nous nous sommes occupés seulement des faits que les découvertes modernes expliquent ou confirment. Nous avons vu que l'assyriologie fixe définitivement le lieu de sa naissance et qu'elle justifie contre le rationalisme l'exactitude des détails donnés par le chapitre XIV de la Genèse, sur la puissance des rois d'Élam à cette époque ; nous avons établi que l'égyptologie est parfaitement d'accord avec Moïse relativement aux détails du voyage du saint Patriarche en Égypte, nous avons montré enfin la fidélité des tableaux de mœurs peints dans son histoire. Ne sommes-nous pas en droit de conclure maintenant que l'historien d'Abraham est un historien exact et véridique, puisque toutes les parties que nous pouvons contrôler dans son récit sont à l'abri de toute attaque?

Certes, nous le savions déjà, mais c'est toujours pour le chrétien une vive satisfaction de constater que les recherches scientifiques, loin d'ébranler notre foi, sont obligées, bon gré, mal gré, de lui rendre hommage. Oui, on peut dire aujourd'hui de la science comme autrefois de la philosophie : *scientia theologiæ ancilla*. Loin d'être pour la théologie une ennemie, la véritable science se montre pour elle un précieux auxiliaire. Voilà un résultat dont nous avons le droit d'être fiers et de bénir Dieu.

F. Vigouroux.

LE PAPE INNOCENT XI

ET LA RÉVOLUTION ANGLAISE DE 1688

I

La révolution anglaise de 1688 a été, particulièrement à la fin du siècle dernier, l'objet de recherches historiques qui mirent au jour une foule de documents ignorés. Depuis cette époque, une tradition s'est établie, qui représente le pape Innocent XI comme ayant eu des rapports suspects avec Guillaume d'Orange, dans le temps même où ce prince préparait son entreprise. On ne va pas jusqu'à dire qu'il connut personnellement le projet d'ôter la couronne à un Stuart catholique pour la donner à une dynastie protestante; mais on veut que son gouvernement, un de ses ministres au moins, ait lié un commerce direct et secret avec le futur Guillaume III, reçu les confidences des ennemis de Jacques II, et leur ait procuré, avec l'appui diplomatique de la cour de Rome, l'argent même du Souverain Pontife. Quelque étranges que soient de pareilles accusations, elles se retrouvent non-seulement chez des écrivains ennemis de l'Église, mais encore chez des catholiques qui, du moment que la personne du pape pouvait être mise hors de cause, ont accepté cette histoire avec trop de complaisance, sans se demander si, telle qu'elle est racontée, elle n'expose pas la bonne foi d'Innocent XI à quelque soupçon, et si, dans tous les cas, la supposition qu'un pape ait été le jouet et la dupe de ministres aussi infidèles n'est pas injurieuse pour sa mémoire et n'exige pas un contrôle approfondi. Cette

tradition ne s'appuie que sur deux dépêches qui auraient été écrites de Rome par le cardinal d'Estrées : l'une, le 18 décembre 1687, au marquis de Louvois, secrétaire d'État de la guerre, et l'autre, le 29 juin 1688, à Louis XIV. Personne, jusqu'à présent, à ma connaissance du moins, n'a mis en doute l'authenticité de ces pièces ; je crois cependant pouvoir démontrer qu'elles sont entièrement apocryphes.

Il convient d'abord de bien préciser l'état de la question. Le dernier et le plus exact des historiens de Louis XIV, M. Gaillardin, suivant l'exemple de beaucoup d'autres écrivains, français ou étrangers, s'exprime ainsi [1] :

« Quelques semaines après l'entrée de Lavardin à Rome (16 novembre 1687), le cardinal d'Estrées.... communiquait à Louvois une découverte encore plus significative.... (18 décembre). A l'aide de ces coupe-jarrets dont la diplomatie ne répudie pas l'usage, et pour qui le droit de Franchise était particulièrement utile, *il avait enlevé la correspondance du comte Cassoni, secrétaire du pape, avec l'empereur et le duc de Lorraine.* Il y avait appris que presque tous les princes de l'Europe, y compris le duc de Savoie, étaient ligués avec S. M. I. ; que les Anglais étaient résolus de détrôner leur roi, s'il ne prenait la ferme résolution de se déclarer contre la France, d'abîmer entièrement la religion catholique et de se joindre à la ligue d'Augsbourg; que le prince d'Orange devait passer en Allemagne pour combattre les desseins de Louis XIV sur l'Électorat de Cologne, et que le pape tenait de grosses sommes à la disposition du prince d'Orange et de l'empereur pour l'exécution de cette entreprise. Animé par cette trouvaille, le cardinal d'Estrées voulut pénétrer plus avant, et, cette fois, par un commis de Cassoni qui lui était vendu, il obtint des renseignements qui complétaient ou rectifiaient les premiers. Il connut enfin les véritables intentions du prince d'Orange. Guillaume III était d'accord avec les Anglais pour détrôner Jacques II et le remplacer au nom de sa femme, pour tuer le roi et le prince de Galles, si la reine accouchait d'un fils. Tout entier à ce projet personnel, il ne songeait aucunement à entrer en Allemagne; il ne mettait en avant cette promesse que pour amuser le pape, et le pape ne savait rien de la fatale intrigue contre Jacques II. »

[1] *Histoire du règne de Louis XIV*, t. V, p. 146. M. Gaillardin cite en note : *Œuvres de Louis XIV*, t. VI, p. 497 : *Lettre du cardinal d'Estrées à Louvois;* et, quelques pages plus loin (p. 150), il ajoute : « Par ses promesses Guillaume s'assurait la connivence des ennemis de Louis XIV et leur argent, même celui d'Innocent XI. »

M. Camille Rousset, qui a répandu de nouvelles et abondantes lumières sur l'histoire de cette époque, avait déjà dit :

« Il n'y avait que le pape qui s'y trompât; uniquement préoccupé de Louis XIV, il se persuadait naïvement que le prince d'Orange ne songeait qu'à prévenir l'usurpation du cardinal de Furstemberg à Cologne. On avait soin de le laisser dans son erreur; *mais ses entours connaissaient parfaitement la vérité sur les affaires.* Le 18 décembre 1687, le cardinal d'Estrées, ayant réussi à faire surprendre les informations particulières de Casoni, écrivait à Louvois : on a trouvé dans les papiers de ce secrétaire du pape, dans un coin secret de son petit cabinet, où il tient les papiers dont il ne s'est pas encore servi, que les Anglais sont d'accord avec le prince d'Orange pour detrôner Jacques II, et élever sur le trône la princesse d'Orange, sa fille, et par conséquent son mari Guillaume; que les Anglais sont aussi résolus d'ôter la vie à leur roi et au prince de Galles, si la reine accouchait d'un fils, et que le prince d'Orange ne doit pas aller en Allemagne commander les troupes de l'empereur; que ce n'est qu'un pur prétexte pour amuser le pape et les peuples, afin qu'on n'ait aucun soupçon que ce prince veuille s'élever sur le trône d'Angleterre, et que très-assurément le pape ne sait rien de cette intrigue fatale contre le roi Jacques II; car on lui a seulement fait accroire que le prince d'Orange devait passer en Allemagne [1]. »

Avant M. Rousset et M. Gaillardin, Ranke, dans son *Histoire des Papes* [2], et bien d'autres écrivains avaient cité aussi le sixième volume des *Œuvres de Louis XIV*, publiées en 1806. Un érudit, qui connaissait à merveille l'histoire anecdotique du XVIIe siècle, M. de Monmerqué, éditeur des curieux *Mémoires de Coulanges* [3] sur le conclave qui suivit la mort d'Innocent XI, avait accepté ces deux lettres comme un témoignage irrécusable :

« Le comte Cassoni, dit-il [4], avait été le secrétaire et le favori d'Innocent XI. Les agents du cardinal d'Estrées ayant saisi des correspondances qu'il entretenait avec le prince d'Orange et les autres ennemis de la France, le cardinal s'était empressé de les mettre sous les yeux du roi. Louis XIV n'avait pu voir sans indi-

[1] *Histoire de Louvois*, 4e édit., 12°, t. IV, p. 99. M. Rousset renvoie aux *Œuvres de Louis XIV*, t. VI, pp. 497-502.

[2] Je n'ai sous les yeux qu'une traduction anglaise publiée chez Bohn, à Londres, 1850, t. II, pp. 423 et suiv.

[3] Coulanges avait accompagné le duc de Chaulnes dans son ambassade à Rome, en 1689.

[4] Édit. 1820, in-12, p. 131, note.

gnation que Cassoni eût été l'un des plus ardents promoteurs de la ligue d'Augsbourg; il paraissait même certain que *le secrétaire du pape avait été dans le secret de la conspiration du roi Guillaume contre Jacques II.* On ne peut que renvoyer le lecteur aux deux lettres du cardinal d'Estrées à M. de Louvois, que Dalrymple a fait connaître le premier, et qui ont été de nouveau publiées à la suite des *Œuvres de Louis XIV*, t. VI, pp. 497 et suiv. »

Tous ces auteurs et tous ceux qui les ont copiés, *citent ces deux lettres, et ne citent qu'elles,* à l'appui de ces mêmes assertions [1].

Il faut maintenant, avant de placer le texte même de ces documents sous les yeux du lecteur, rappeler quelle importance leur attribuait sir John Dalrymple, qui les a le premier introduits dans l'histoire en les donnant parmi les pièces justificatives de ses très-intéressants *Memoirs of Great Britain and Ireland* [2] :

« Le coup le mieux réussi de la politique de Guillaume fut son adresse à tromper le pape Innocent XI. Mettant à profit l'irritation du pontife contre la France, il lui fit croire que l'empereur allait envoyer une grande armée sur le Rhin; que lui, prince d'Orange, en amènerait de Hollande une seconde aussi considérable, et qu'il entrerait en France à la tête de ces forces réunies. Pour favoriser l'exécution de ce plan, le pape fit passer de grosses sommes à l'empereur, et cet argent ainsi obtenu du chef de la catholicité, servit à détrôner un roi catholique... — Les lettres suivantes montreront les ruses employées par le prince d'Orange pour surprendre des subsides destinés à un armement que le pape croyait dirigé contre la France, mais qui fut plus tard tourné contre l'Angleterre [3]. »

[1] M. Henri Martin ne mérite peut-être pas d'être cité : il faut cependant l'entendre, pour connaître le parti que le *servum pecus* des historiens libres penseurs peut tirer des deux lettres : « Le Saint-Père... en était venu à négocier secrètement avec le prince d'Orange et à promettre de contribuer à la solde de l'armée impériale que le prince, à ce que croyait Innocent, commanderait sur le Rhin contre les Français..... Innocent XI était en quelque sorte plus ultramontain que catholique ; sa seule excuse, peu avantageuse à son intelligence, c'est qu'il était seul à ne pas voir ce que voyait toute l'Europe, ce que préparaient les protestants et ce que les princes catholiques de la ligue étaient résolus d'accepter sinon d'aider... » Et il renvoie uniquement aux deux lettres (édit. 1859, in-8°, t. XIV, p. 183).

[2] La première édition, qui parut en 1771, ne comprend que les événements antérieurs à la bataille de la Boyne (1690). La seconde, publiée en 1790, va jusqu'au combat naval de Vigo, en 1702 : c'est celle que je cite et traduis. Un abbé Blavet donna en français un abrégé de ces *Mémoires*, mais laissa de côté les lettres du cardinal d'Estrées.

[3] T. II, book V, p. 27 and 121.

Voici ces deux lettres, données en anglais par sir John Dalrymple, et traduites pour les *Additions* aux *Œuvres de Louis XIV*, dans le recueil du général de Grimoard [1]. Sir John Dalrymple avertit que le texte publié par lui n'est qu'une traduction, et le fait précéder de cette petite notice que l'édition Grimoard ne reproduit pas :

« TRADUCTION.

« Extrait de deux lettres écrites par le cardinal d'Estrées, ambassadeur extraordinaire de Louis XIV à la cour de Rome [2], au sujet de la ligue d'Augsbourg. — Intrigues de l'empereur et du pape avec le prince d'Orange antérieurement à la révolution [3]. »

« LE CARDINAL D'ESTRÉES A M. DE LOUVOIS.

« Du 18 décembre 1687.

« Le 11 décembre, le Petit [4] donna un mémoire, à la porte de Saint-Pierre, au Gut [5], par lequel il me donna avis que celui qui va parler au comte Cassoni tous les jours, déguisé de la manière que je l'écrivais à Sa Majesté le 15 novembre passé, était un Hollandais,

[1] Paris, 1806, 6 vol. in-8°.

[2] Je ne sais pas au compte de qui il faut mettre cette erreur sur la qualité du cardinal d'Estrées. Ce cardinal n'a jamais eu et ne pouvait pas avoir le titre d'ambassadeur. Il était simplement chargé des affaires du roi, soit seul, soit concurremment avec l'ambassadeur en titre. Au surplus, à l'époque qui nous occupe, Louis XIV avait à Rome un ambassadeur *extraordinaire*, dans tous les sens de ce mot ; c'était le marquis de Lavardin.

[3] Il est utile de donner en entier, malgré sa longueur, le titre des *Mémoires* de sir John Dalrymple. L'ouvrage répond généralement aux promesses de l'auteur, et l'on s'explique la confiance accordée à des pièces dont la publication a été annoncée en ces termes : MEMOIRS OF GREAT BRITAIN AND IRELAND, *from the dissolution of the last Parliament of Charles II, till the capture of the french and spanish fleets at Vigo. A new edition, in three volumes ; with the appendixes complete : consisting chiefly of letters from the french ambassadors in England to their court ; and from Charles II, James II, King William and Queen Mary and the ministers and generals of those princes. Taken from the* Dépôt des Affaires étrangères *at Versailles and King William's private cabinet at Kensington. Interspersed with historical relations, necessary to connect the papers together. By sir John* DALRYMPLE, *bart., baron of Exchequer in Scotland. London, MDCCXC.*

[4] « Le Petit était un commis du comte Cassoni, secrétaire du pape Innocent XI. » *Note de Dalrymple, traduite dans le recueil Grimoard.*

[5] « Ce Gut passait pour un gentilhomme de la chambre de Louis XIV. » *Note de Dalrymple.* Le traducteur a omis la fin de la phrase anglaise que voici : « et remplissait le rôle d'espion à la cour de Rome. » — Dalrymple écrit : *Gut* et *le Gut*. Ni ce nom, ni aucun de ceux qui figurent dans ces deux lettres, *le Petit, Ouir, le Breton, le Gascon, Hortensia, Ferri*, etc., ne se rencontrent dans les lettres authentiques du cardinal d'Estrées qui ont passé sous mes yeux.

mais qu'il ne savait pas son nom. Il ne faut pas douter que ce ne soit le bourgmestre Ouir. J'en ai averti le Gut du roi[1]. Vous apprendrez à Sa Majesté, que dès que son Gut[2] fut assuré que Ouir était celui qui conférait avec Cassoni, il prit la résolution, sans me le communiquer, de s'aller flanquer avec ses deux valets, à dix pas de la porte d'Antonio Ferri, où ce bourgmestre logeait, pour voir sortir Ouir. En effet, environ l'heure de minuit, il le vit tout à coup à la rue, qui fermait la porte de Ferri, déguisé en crocheteur, qu'ils appellent ici *facchino*. Il le suivit jusqu'à ce qu'il entrât dans le Vatican, pour se rendre à l'appartement de Cassoni. Le Gut se mit en sentinelle[3] jusqu'à ce que Ouir sortît du Vatican, sur les trois heures après minuit : le Gut avec le Gascon et le Breton le suivaient de loin, et, dès qu'il commença à entrer dans la Longara, le Breton, qui s'était avancé, lui sauta dessus. Le Gut y fut d'abord avec le Gascon. Le Gut lui présenta un poignard à la gorge, et lui dit que s'il faisait le moindre mouvement il était mort, et qu'il le poignarderait. Pendant que le Gut le régalait de ce compliment, les deux valets lui fouillèrent partout en peu de temps, et ôtèrent les lettres et les papiers qu'il avait sur lui. Dès que le Gut du roi eut les écrits en sa puissance, il relâcha Ouir et s'en vint chez moi, ouvrit la porte de mon palais avec sa clef, passa par l'escalier dérobé, fit avertir mon maître d'hôtel par un de mes valets; l'on me vint éveiller, je me levai en robe de chambre, j'entrai dans mon cabinet, où je trouvai notre Gut très-content d'avoir fait le coup que je viens de vous marquer. Je lui fis apporter à manger, car il mourait de faim, et il m'avoua qu'il y avait dix-huit heures qu'il n'avait pas mangé. Dès qu'il eut soupé, il me remit les lettres qu'il avait interceptées à Ouir. Nous ouvrîmes le paquet, et nous vîmes que les lettres de Cassoni s'adressaient à l'empereur et à M. le duc de Lorraine.

« Ce secrétaire du pape apprenait au duc de Lorraine que le pape avait montré une joie toute particulière d'apprendre que Sa Majesté Impériale avait porté presque tous les princes de l'Europe à se liguer contre le roi de France. Il marquait que ce qui donnait assez[4] de peine au Saint-Père était d'avoir appris que les Anglais étaient résolus de détrôner leur roi, s'il ne prenait une ferme résolution de faire la guerre à la France, d'abîmer entièrement la religion catholique et de se joindre à la ligue d'Augsbourg.

« Cependant Cassoni disait qu'un des désirs de Sa Sainteté était que l'une des premières choses que l'empereur ferait, dès que la guerre serait déclarée, ce serait d'assiéger toutes les places que la France avait prises à l'électeur de Cologne, pour en faire avoir

[1] Dans Dalrymple il y a seulement : *le Gut.*

[2] Même observation.

[3] Le traducteur a sauté les mots *with his two valets.* La phrase finit au mot *Vatican.* Je ne relève pas les inexactitudes légères qui abondent dans la traduction.

[4] *A good deal.*

la jouissance à M. le cardinal de Furstemberg en cette qualité, quoique Sa Sainteté ne l'eût jamais voulu avouer ni reconnaître pour tel, mais encore la postulation; et que le Saint-Père était très-aise que M. le prince d'Orange passât en Allemagne pour soutenir, à la tête des deux armées, les intérêts de l'empereur et de Sa Sainteté contre le cardinal de Furstemberg et contre la France en même temps. Pour cet effet, le comte Cassoni promet, de la part du pape, d'envoyer à l'empereur de grosses sommes d'argent, sans en spécifier la quantité, pour les donner au prince d'Orange, afin que l'un et l'autre puissent continuer la guerre plus aisément contre le roi très-chrétien.

« Dès que j'eus lu et relu tout ce beau projet, et dans les lettres de Cassoni, et dans les papiers qui furent pris à Ouir, nous y vîmes les instructions que l'empereur, le duc de Lorraine et le prince d'Orange avaient données au bon bourgmestre, lesquelles roulaient toutes sur ce que je viens de vous écrire, et que vous verrez dans les lettres de Cassoni. Je vous le redis, nous fûmes extrêmement surpris de voir que Sa Sainteté venait de conclure un traité avec l'empereur contre le fils aîné de l'Eglise, qui ne travaille qu'à soutenir ses intérêts; et que Sa Sainteté eût approuvé une ligue qui se faisait par la plupart des princes de l'Europe contre le roi de France. Après avoir un peu rêvé, je pris la résolution de faire savoir la substance de ces affaires à le Petit, avec ordre de faire son possible pour découvrir ce qui se passait dans le cabinet de M. Cassoni. Il m'apprit le 14 qu'avec beaucoup de peine il avait trouvé, dans les papiers de ce secrétaire du pape, dans un coin secret de son petit cabinet, où il tient les papiers dont il ne s'est pas encore servi, que les Anglais sont d'accord avec le prince d'Orange pour détrôner le roi Jacques II, et élever sur le trône la princesse d'Orange sa fille, et par conséquent son mari Guillaume; que les Anglais sont aussi résolus d'ôter la vie à leur roi et au prince de Galles si la reine accouchait d'un fils, et que le prince d'Orange ne doit pas aller en Allemagne commander les troupes de l'empereur; que ce n'est qu'un pur prétexte pour amuser le pape et les peuples, afin qu'on n'ait aucun soupçon que ce prince veuille s'élever sur le trône d'Angleterre; et que très-assurément le Saint-Père ne sait rien de cette intrigue fatale contre le roi Jacques II; car on lui a seulement fait accroire que le prince d'Orange doit passer en Allemagne. Le Petit ne doute point que cette affaire ne soit ainsi, puisque les mémoires qu'il a trouvés ne sont pas au rang de ceux qui ont été vus et approuvés du pape, et que, de toute cette affaire, il n'y avait rien paru sur la table du secrétaire, pour les faire coter par numéros, afin de trouver d'abord ce qui est nécessaire au secrétaire du pape, sur ce qu'il a traité et arrêté avec Sa Sainteté, dès qu'il en a besoin; qu'à présent il écrivait et travaillait sur tout ce que le saint pontife venait de promettre à l'empereur, au duc de Lorraine et au prince d'Orange, qui devait aller en Allemagne commander les troupes de Sa Majesté Impériale, et que ce commandement ne sera qu'une fable.

« Dès que j'eus appris l'attentat horrible qu'on veut faire sur la tête du roi[1] Jacques et sur la famille royale, je fis avertir le jeune milord Norfolk, qui était ici *incognito*, comme vous le savez, pour tâcher de découvrir les intrigues du Vatican qu'on craint qu'on ne trame contre son maître : ce milord a dépêché incesssamment deux courriers à Sa Majesté Britannique, l'un par terre, l'autre par mer, pour l'avertir de tout ce que je viens de vous dire.

« Vous savez que la Hollande, les Électeurs et l'Espagne se sont déclarés contre vous ; je crains fort que le duc de Savoie ne nous fasse aussi la guerre. J'en ai quelques pressentiments par de certains discours que j'ai appris, que je ne vous écris pas encore, à cause que je ne suis pas encore assez bien éclairé : faites qu'on prenne garde de près à lui.

« Nos cardinaux secrets sont avertis du personnage qu'ils doivent jouer. Le Petit est un habile homme, et le Gut l'est *in superlativo gradu*[2] ; ces deux personnages sont la cause de toute cette découverte ; car ce que nous en savions auparavant était une grande incertitude, et Gut, qui soupa hier avec moi, m'a prié de vous écrire que vous preniez la peine de faire savoir au roi qu'il n'abandonnera pas Ouir, pour savoir découvrir tous les endroits de Rome qu'il pratiquera. Le Breton me rendit de la part de Gut, son maître, un billet par lequel il m'avertissait que Ouir avait levé boutique en place Navone, où il vendait toute sorte de fleurs et de fruits artificiels, et de petits enfants de cire, et qu'il avait un garçon vénitien, qui travaillait à ces ouvrages merveilleusement bien. »

« Le cardinal d'Estrées au Roi.

« Du 29 juin 1688.

« On est fort en peine dans le Vatican comme quoi Votre Majesté a pu savoir sitôt le projet et tous les articles de la ligue d'Augsbourg. L'ambassadeur d'Espagne en a été malade, et il en est encore tout troublé. Il cherche les moyens pour découvrir ceux qui en ont donné avis à Votre Majesté.

« Par la dernière lettre que j'écrivis à M. de Louvois, je lui marquai l'action que le Gut de Votre Majesté fit au Barigel et à toute la troupe des sbires, au nombre de cinquante. Dès qu'il les entendit s'approcher des endroits où il s'était mis, pour voir qui entrait chez le cardinal..... qui est le conseil de Cassoni, il commença à appeler ses deux valets, le Breton et le Gascon, et leur fit crier : *Vive le Roi de France!* Après il leur fit dire : *Arrêtez à la porte de la cour..... vive le grand Louis! périssent tous ses ennemis!* Ces trois hommes obligèrent le Barigel et ses cinquante sbires à s'enfuir au plus vite, et à se mettre à l'abri sous la garde du pape, laquelle se mit toute sous les armes à la sourdine, et votre Gut

[1] Il y a dans Dalrymple : *intended against kmg James.*
[2] Le texte anglais porte : *in the superlative degree.*

eut le plaisir de rester dans un endroit d'où il pouvait voir cette poltronne compagnie, qui ne sortit pas du poste qu'elle avait pris jusqu'à ce qu'il fût jour.

« Le 24 du courant, le Petit étant allé à Notre-Dame-des-Neiges, et le Gut en fonctions, il lui remit une lettre par laquelle il l'avertissait que Ouir devait se rendre chez Cassoni, pour prendre des lettres qui se trouvaient dans des fruits qu'il faisait semblant de lui vendre, et qu'il eût à prendre ses mesures.

« Le lendemain 25, votre Gut, Sire, sans me rien communiquer de son dessein, ne manqua pas de s'aller mettre en sentinelle près de la maison de Ouir, de façon qu'on ne pouvait pas le découvrir. Il vit sortir le bourgmestre avec la boîte pendue au col. Il le suivit jusqu'à ce qu'il fût entré chez M. Cassoni : dans ce moment, il entendit sonner onze heures. Ouir en sortit à une heure et demie après minuit ; le Gut s'habilla cette nuit en crocheteur, avec ses deux valets ; ces trois personnages suivirent ce bourgmestre : dès qu'il fut éloigné de mille pas du Vatican, ils virent qu'il prenait le long d'une petite rue ; dès qu'il y fut entré, ils avancèrent le pas, l'attrapèrent et lui sautèrent dessus, lui présentant le poignard à la gorge. Dès que Ouir fut à leur discrétion, le Gut le fouilla et ne trouva rien ; ce qui l'obligea à lui ôter sa boîte pleine de fruits artificiels : il la donna à le Breton qui me l'apporta. J'attendais, Sire, avec impatience votre Gut, à cause qu'il m'avait envoyé dire qu'il viendrait souper avec moi, mais qu'il serait tard. Je me doutais alors qu'il s'agissait de quelque entreprise pour votre service, que je ne pouvais pas deviner. Son valet entrant dans ma chambre, il me remit la boîte que le Gut avait ôtée à Ouir ; elle ne fut pas plutôt ouverte que de ma vie je n'ai rien vu de mieux travaillé. J'admirai ces fruits un peu de temps, et les rangeai sur ma table. Dès que j'eus achevé, j'entendis votre Gut qui ouvrait la porte de derrière de mon cabinet, ce qui m'obligea d'y entrer. Il m'apprit qu'après avoir ôté la boîte à Ouir, il le conduisit jusqu'à dix pas de sa porte, et ce fut en cet endroit qu'il lui dit qu'il le suivait depuis le temps qu'il était à Rome, et que c'était la Signora Hortensia qui lui avait fait enlever ses lettres et ses papiers, il y avait quelque temps, et que c'était elle aussi qui lui avait fait enlever sa boîte, et que, si pendant le jour qui était près d'arriver il ne sortait pas de Rome, elle le ferait jeter dans le Tibre.

« Après que le Gut m'eut appris son aventure, et qu'il avait toujours parlé hollandais au bourgmestre, il voulut souper, ce qui étant fait, il m'a demandé ce que je voulais faire de la marchandise de Ouir : je lui répondis que la trouvais si belle que je la destinais pour Votre Majesté ; le Gut me répliqua qu'il la voulait toute ouvrir, et en même temps il la fit apporter par mon maître d'hôtel qui nous avait servis, et il rompit tous les fruits en ma présence. Il n'eut pas plutôt fait ce coup que j'avouai qu'il avait raison, puisque nous trouvâmes tout autour de ces fruits des fils d'archal sous des soies vertes qui les environnaient et qui entraient dans

les citrons, les pommes et les raisins, avec de petites banderoles de papier écrites en chiffres. Le Gut les prit et les rangea selon leur numéro, et les déchiffra, et nous y trouvâmes les projets et les bonnes intentions que M. le duc de Savoie a pour la ruine de vos États.

« Le dessein de cette Altesse n'est pas de prendre ouvertement le parti de nos ennemis, comme vous le verrez, et je crois que si Votre Majesté faisait ménager ce prince, elle pourrait l'obliger à se tourner du côté de la France, ou de rester neutre. La suite des lettres de Cassoni nous apprit les forces que l'empereur, l'Angleterre et la Hollande doivent mettre sur pied contre vous, Sire, et les secours que l'empereur et le roi d'Espagne doivent donner au duc de Savoie, lorsqu'il en sera temps. Le nombre des Barbets et nouveaux convertis, suivant leur supputation, ira à plus de cent mille hommes, qui sera le nombre de ceux qui sont sortis de vos États; et tous les autres généralement, qui sont restés dans le royaume, doivent prendre les armes contre Votre Majesté, dès que la trompette de vos ennemis sonnera. Votre Majesté doit connaître par là combien le ministre du pape lui fait entendre de chimères, puisqu'à l'heure que j'ai l'honneur de vous écrire Sa Sainteté croit la France perdue, par le moyen de toutes les fables que le comte Cassoni lui a débitées.

« Votre Majesté recevra donc dans ce paquet toutes les banderoles qui étaient dans les fruits de Ouir, avec une lettre du Gut, pour vous marquer, Sire, de quelle manière il les faut ranger. Vous verrez aussi le soin avec lequel Ouir et Cassoni les avaient accommodées, pour donner à vos ennemis le moyen de les lire sans peine. Après que le Gut eut achevé sa lettre, il me pria d'assurer Votre Majesté que, si elle veut faire tenir deux de ses galères à Civita-Vecchia, il s'oblige, à peine d'avoir le cou coupé, d'enlever Cassoni au milieu de Rome ou dans sa chambre, pourvu qu'elle le veuille et qu'elle lui donne vingt gentilshommes et autant de gardes-marine, et promet qu'il aura plus tôt fait embarquer Cassoni dans une de ces galères, et conduire à Marseille ou à Toulon, ou en tel autre endroit qu'elle voudra, qu'on ne sache dans Rome ce que ce secrétaire sera devenu : il me dit encore que, s'il osait, il vous ferait bien, Sire, l'offre que M. de Lionne vous fit autrefois, de venir à Rome poignarder Don Mario, frère du pape Alexandre VII, après l'attentat que les Corses commirent sur la personne de madame l'ambassadrice de Créqui, dans son carrosse; mais, sachant que Votre Majesté abhorre le sang, il se contente de vous offrir, au péril de sa vie, de mener en tel lieu qu'il vous plaira le comte de Cassoni lié et garrotté, pour lui faire payer, par sa détention, la folle enchère[1] des mauvais conseils qu'il a donnés. Ouir n'a plus paru dans Rome depuis le 26. La prétendue boutique est fermée; ainsi, ou il s'est caché, ou il est parti. »

[1] *The folly.*

Je ne sais pas si cette traduction a été faite par Grouvelle [1], qui a certainement rédigé les *Avis* et *Avertissements* du recueil Grimoard [2]. Il cite les *Mémoires* de sir John Dalrymple comme s'il les avait lus, et affirme plus d'une fois que toutes les pièces qu'il en tire sont « d'une authenticité incontestable [3]. » Elles sont, dit-il, puisées, pour la plupart, dans le Dépôt des Affaires étrangères de France. Il remarque avec une juste sévérité que la traduction française de l'ouvrage de sir John Dalrymple, par l'abbé Blavet, est pleine de fautes et ne comprend presque rien des précieux *Appendices* du livre anglais. Puisqu'il affichait la prétention de ne donner au public que des documents originaux et sûrs, il aurait dû ne pas nous laisser le soin d'aller chercher dans les *Memoirs of Great Britain* l'observation très-importante que fait sir John Dalrymple [4] : « Des copies de ces lettres, dit cet auteur, m'ont été données par un gentilhomme qui avait été autrefois au service de la maison des Stuarts, à Rome, M. Lumesden, doué des talents les plus distingués, mais qui furent rendus inutiles à son pays par les malheurs de sa jeunesse. *Il me dit que les originaux étaient dans le Dépôt des Affaires étrangères, à Paris. J'avoue à ma honte que je négligeai de les demander quand j'étais sur les lieux.* »

C'est avec cette légèreté qu'ont été mis en circulation des documents qui allaient si vite faire fortune parmi les historiens. Cependant sir John Dalrymple les aurait vainement demandés à Paris ou à Versailles. Ils n'étaient, ils ne sont pas au Dépôt de nos Affaires étrangères. La seconde lettre, adressée au roi, devrait être à sa place parmi les dépêches venues de Rome, où le cardinal d'Estrées résidait alors comme chargé d'une mission spéciale, pendant que le prétendu ambassadeur Lavardin occupait le palais Farnèse avec sa garnison d'officiers

[1] Grouvelle, membre du Corps législatif, diplomate et littérateur médiocre, a donné en 1806 une édition de Mme de Sévigné, dont le seul mérite est d'avoir provoqué une critique très-spirituelle du comte de Maistre : *Lettres et opuscules*, tome II.

[2] Tome Ier, note qui précède *l'avis des libraires.*

[3] Tome VI, p. 421.

[4] « Copies of the letters were given me by M. Lumesden, a gentleman formerly in the service of the Stuart family at Rome, the misfortunes of whose youth have lost one of the most ingenious of his countrymen to Britain. *He told me the originals were in the* Dépôt des Affaires étrangères *at Paris.* I am ashamed to own I forgot to ask for them when I was there. » T. II, book V, p. 122.

et de gardes de marine. Chacun de ces deux agents correspondait directement avec le roi et avec Colbert de Croissy, secrétaire d'État des Affaires étrangères. La série de leurs lettres est sans lacune, et celle du 29 juin 1688 y manque aussi bien que celle du 18 décembre 1687, adressée à Louvois. Que la dernière ne soit pas dans ce dépôt, on ne doit pas s'en étonner; je ne l'aurais pas cherchée là, si je n'avais voulu vérifier l'indication de sir John Dalrymple : or elle n'est ni dans la correspondance ordinaire, ni dans les *Suppléments* qui renferment des pièces originales ou des copies de provenance et de nature très-variées. Mais comment le cardinal d'Estrées aurait-il correspondu officiellement avec Louvois sur des matières étrangères au département de ce ministre ? Car il est aisé de voir que ce n'est pas une lettre particulière. Les nouvelles que donne le cardinal sont de la plus haute gravité et ne concernent que les relations diplomatiques. D'ailleurs ce n'est pas même au ministre des Affaires étrangères, c'est au roi qu'il aurait écrit. Les lettres adressées alors au secrétaire d'État ne parlent que d'affaires secondaires ou purement personnelles : c'est une règle que Colbert de Croissy avait établie ou remise en vigueur dès son entrée au ministère. Rien n'était plus rare à cette époque que l'empiétement d'un secrétaire d'État sur le département d'un collègue. Si, par exemple, en 1688, dans une circonstance critique pour la paix de l'Europe, Louis XIV emprunte à Louvois le marquis de Chamlay, maréchal général des logis des camps et armées, pour aller remplir à Rome cette mission secrète sur laquelle M. Rousset a donné le premier de si curieux détails, les services ne sont pas confondus. Les deux ministres correspondent avec le prétendu vicomte d'Horschamp [1], et les archives des Affaires étrangères renferment, comme celles de la Guerre, les pièces relatives à cet incident diplomatique. Il est donc absolument inadmissible que le cardinal d'Estrées ait écrit une lettre pareille à Louvois, sans que sa correspondance régulière la reproduise avec plus de développements, avec les pièces saisies sur le maladroit bourgmestre ou dans le cabinet de Cassoni, et notamment avec les mémorables instructions de l'empereur, du duc de

[1] C'est ainsi qu'est signée une lettre de Chamlay à Croissy datée de Venise, 31 juillet 1688, et annonçant son départ pour Rome. Le roi répond à « M. d'Orchamp. » *Archives des Affaires étrangères de France, Rome*, 318 et 319.

Lorraine et du prince d'Orange! Le courrier ordinaire de Rome pour la France est parti le 16 décembre 1687, portant au roi des dépêches de Lavardin et du cardinal d'Estrées. Il n'y a pas de traces d'un courrier extraordinaire du 18, et d'ailleurs aucune des dépêches postérieures du cardinal, ni des réponses du roi, ne fait la moindre allusion à la lettre du 18 décembre, ni à celle du 29 juin de l'année suivante, non plus qu'aux faits si graves qui y sont relatés! Si enfin cette lettre a été écrite à Louvois, pourquoi ne se retrouve-t-elle pas parmi ses papiers conservés avec tant de soin et si souvent explorés? M. Camille Rousset ne l'y a pas vue; il ne la cite que d'après le recueil Grimoard: je l'y ai cherchée après lui sans la découvrir, ni aucune des pièces qui auraient été interceptées à Rome. On n'y voit pas davantage une seconde dépêche à Louvois, dont il est parlé dans celle du 29 juin 1688, et les archives des Affaires étrangères n'ont pas non plus la prétendue lettre au roi du 15 novembre 1687, citée dans celle à Louvois du 18 décembre!

Il est utile, avant de discuter le fond de ces documents, de faire connaître ce Cassoni qui y est si souvent nommé, et dont les historiens les mieux intentionnés parlent, comme on l'a vu plus haut, avec indifférence ou dédain, écorchant son nom, l'appelant *le comte* ou *l'abbé*, sans savoir à qui ils ont affaire.

Celui que le cardinal d'Estrées n'appelle jamais que Casoni, était, en 1688, secrétaire des chiffres, des lettres latines, et de la congrégation consistoriale. Il avait succédé dans ces emplois à l'abbé Favoriti, dont il est si souvent parlé dans les affaires de la Régale, et qui mourut à la fin de l'année 1682, chargé de la haine de Louis XIV. Innocent XI maintint jusqu'au dernier jour de son pontificat l'ordre établi dès le début. Résolu d'abolir le népotisme, il avait confié les fonctions de secrétaire d'État au cardinal Cybo qui rendit les plus utiles services dans l'administration des États Romains, mais qui était peu propre à négocier avec les princes. Appartenant à une famille qui avait déjà donné à l'Église un Pape et un grand nombre de cardinaux, Cybo ambitionnait la tiare, et croyait l'obtenir plus sûrement par la faveur des cours catholiques. Il avait eu la faiblesse d'accepter les *grazie*, c'est-à-dire une pension, de Louis XIV, et il consentit

à la recevoir, même après qu'il fut devenu premier ministre d'Innocent XI. Le Souverain Pontife ignorait assurément ces rapports clandestins, mais il devinait la complaisance du cardinal envers les couronnes, et il ne lui donna jamais de pouvoir effectif que sur les affaires intérieures. Favoriti, et plus tard Casoni, eurent sous la direction nominale de Cybo, mais sous les ordres immédiats du Pape, le secret et la responsabilité des affaires étrangères. J'ai esquissé ailleurs [1] quelques traits de cette figure de Favoriti, dont le talent excitait l'admiration de Harlay lui-même, et dont le caractère a été singulièrement calomnié par l'école gallicane; j'y reviendrai quelque jour : il me suffira de dire ici que l'abbé Favoriti, cousin de Casoni, et ayant vingt-deux ans de plus que lui, éleva son jeune parent, lui fit faire les plus solides études chez les Jésuites, au Collége Romain, et lui inspira si peu d'aversion pour la France, que l'ambassadeur de Louis XIV écrivait de Rome à Pomponne, le 13 avril 1677, en lui annonçant le départ de l'envoyé pontifical Bevilaqua pour le congrès de Nimègue, avec une suite dans laquelle il signalait un cousin de Favoriti : « Il a toujours eu beaucoup d'inclination pour la France, et M. le cardinal Bona, dont il était *copiere*, lui disait même quelquefois qu'il n'était pas à propos qu'il la fît tant paraître, de sorte qu'il y a beaucoup d'apparence que S. M. aura sujet d'être satisfaite de sa conduite : il s'appelle le comte Casoni [2]. » Il était, en effet, fils du comte de Villanova, et originaire de Sarzane, dans l'État de Gênes. Après avoir passé deux ans à Nimègue, il voyagea en Belgique et en France, fut présenté à la cour de Louis XIV, et revint à Rome où il fut employé sous les ordres de l'abbé Favoriti. Quand celui-ci mourut, en 1682, la lutte engagée par Louis XIV contre le Pape excitait l'attention de l'Europe entière, et le roi ne pardonnait pas plus au ministre qu'à son maître de soutenir avec constance les droits et la liberté de l'Église.

En succédant à son parent, Casoni cessa d'être appelé le comte Casoni, et devint chanoine de Sainte-Marie *in Viâ latâ*, en attendant qu'il entrât au chapitre de Sainte-Marie-Majeure ; il hérita aussitôt de l'animadversion de Louis XIV et de tous ses agents. Un de ceux-ci annonçait en ces termes la confiance

[1] *Recherches historiques sur l'Assemblée de 1682*, 2e édition.
[2] *Rome*, 251.

dont il allait jouir auprès du Pape : « Les charges de Favoriti sont briguées sans éclat par son cousin Casoni, et publiquement par d'autres, comme Baglioni, Giorri, Porta, d'Adda et Passionei. On croit qu'elles seront démembrées, et que Sa Sainteté ou n'y pourvoira pas sitôt, ou ne pourvoira que Casoni des principales, si son pontificat continue [1], lui ayant déjà fait ordonner de conserver les chiffres et les papiers jusqu'à nouvel ordre, au lieu de les faire remettre à M. le cardinal Cybo, qui en avait demandé le soin, comme lui appartenant de droit par sa charge de secrétaire d'État, et qui, au lieu de l'obtenir, a seulement eu ordre de dire à Casoni, de la part du pape, qu'il en eût soin ; ce qu'il fit de manière à exciter Casoni de se recommander à lui ; mais il l'évita pour ne pas paraître prétendant, et pour s'écarter d'une entremise qui pouvait ou n'être pas sincère, ou le rendre suspect à Sa Sainteté..... Le pape a, depuis cette mort, donné des audiences à Casoni d'une heure et demie en tout, et, par les particularités intimes qui me sont revenues, je jugerais qu'il aurait une partie des charges... Il reprendra les mêmes brisées, ayant déjà ordre secret du pape même d'écrire dans les pays étrangers aux amis et aux commerces de Favoriti, et de s'informer de ceux qu'il avait à Rome [2]. »

Cybo et Casoni conservèrent leurs fonctions jusqu'à la mort d'Innocent XI : Casoni servant le Souverain Pontife avec le même désintéressement et la même fidélité que Favoriti, Cybo jalousant Casoni et flattant les agents français à ses dépens. L'abbé Casoni n'était que l'exécuteur des volontés du Pape; et, si ses conseils ont été écoutés et suivis, c'est un titre de gloire pour lui ; car toutes les résolutions d'Innocent XI dans les affaires de France, la Régale, l'Assemblée de 1682, les bulles, les Franchises, l'élection de Cologne, etc., ont été invariablement respectées et maintenues par tous ses successeurs, et il fallut que Louis XIV fît, en 1693, les soumissions qu'il avait déjà refusées sous deux pontificats. Alexandre VIII nomma l'abbé Casoni archevêque de Césarée, assistant au trône pontifical, et lui confia la difficile nonciature de Naples, qui l'éloignait peu de Rome. Innocent XII lui conserva la même

[1] La santé débile d'Innocent XI faisait souvent craindre pour sa vie.
[2] Rapport de l'abbé Servient. — *Rome*, 282.

estime. Obsédés cependant par Louis XIV, qui craignait de le voir rentrer au ministère, Ottoboni et Pignatelli ajournèrent à regret son élévation au cardinalat. Mais Albani, l'un des conseillers les plus accrédités de ces deux papes, et qui leur succéda sous le nom de Clément XI, acquitta enfin les promesses de ses prédécesseurs, et l'ancien secrétaire des chiffres de 1688 reçut le chapeau le 17 mai 1706. On sait avec quelle amertume et quel mépris Saint-Simon parle d'Innocent XI, à la mort duquel il avait quatorze ans, et qu'il ne connaissait que par les rapports des vieux gallicans de la cour; mais il était bien renseigné sur Casoni par son intime ami le nonce Gualterio, qui fut décoré de la pourpre le même jour; et, en rapportant cette promotion dans ses *Mémoires*, il dit : « Elle fut de dix-neuf sujets. Le savant Casoni en fut, porté par son érudition profonde et l'intégrité de sa vie [1]. » Suivant l'usage, le nouveau cardinal fit part à tous les souverains catholiques de son entrée dans le Sacré Collége. J'ai lu sa lettre à Louis XIV : elle est courte, simple, digne, et ne fait pas la moindre allusion au passé. Le roi de France lui répondit froidement, mais avec courtoisie [2].

II

Revenons maintenant à nos deux lettres. Les historiens auraient depuis longtemps reconnu l'erreur que je signale aujourd'hui, s'ils avaient pris la peine de lire avec soin et sans prévention quelques lignes seulement de l'une ou de l'autre de ces pièces. Ainsi, le cardinal d'Estrées informe Louvois qu'après avoir découvert ce projet d'un horrible attentat contre le roi Jacques, il a fait avertir le jeune lord Norfolk « qui est ici *incognito*, comme vous savez, pour tâcher de

[1] Tome III, p. 238, édit. 12°.

[2] « Le Roi au cardinal Casoni.

« Mon cousin, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 17 du mois dernier pour me faire part de votre élévation au cardinalat. Les témoignages que le Pape vous a rendus et les marques publiques qu'il vient de vous donner de son estime ne me laissent pas lieu de douter de la vérité des sentiments dont vous m'assurez, et je suis persuadé que vous me les ferez connaître en toutes occasions. Vous devez croire aussi que je serai bien aise de vous marquer l'estime que j'ai pour vous. Sur ce, etc. » — *Rome*, 465.

découvrir les intrigues du Vatican. » Or rien ne fut moins mystérieux que la mission du jeune Thomas Howard, neveu du cardinal Howard ou Norfolk, dominicain, résidant alors à Rome. Jacques II était intervenu dans la querelle des Franchises pour procurer un accommodement entre le Saint-Siége et la France, et Thomas Howard fut chargé de cette négociation; mais, au mois de décembre 1687, il était encore en Angleterre, et son voyage en Italie n'eut lieu que dans l'été de l'année suivante! Les dates de son départ de Londres, de son passage en France, et de son arrivée à Rome sont faciles à établir. Sa venue était depuis longtemps attendue, et, le 6 juillet 1688, Lavardin, parlant au roi du courrier d'Angleterre qui venait annoncer la naissance du prince de Galles (20 juin 1688), et qui était arrivé le 2 à Rome, ajoutait : « L'on a su verbalement de ce courrier que, lorsqu'il partit de Londres, le lord Thomas Howard n'en était pas encore parti [1]. »

Le 20, il écrivait au roi : « On a su ici que lord Thomas Howard était arrivé le 28 juin à Paris, où il n'avait néanmoins point encore rendu ses devoirs à V. M.... Le cardinal Howard attend son neveu bientôt, sur ce qu'il lui mande que son séjour auprès de V. M. ne sera que de huit jours : ainsi, il suppute que nous l'aurons les derniers jours de ce mois ou les premiers de l'autre [2]. »

Le 8 du même mois, le roi avait donné avis de son passage à Versailles au cardinal d'Estrées et à Lavardin : « Le sieur Thomas Howard, écrivit-il au dernier [3], frère du duc de Norfolk, a passé ici s'en allant à Rome, pour y faire, de la part du roi son maître, de pressantes instances au pape à ce qu'il veuille bien accepter la médiation dudit roi. » Et il ordonnait à ses deux représentants de se concerter avec l'envoyé de Jacques. Puis, le 27 juillet, Lavardin annonce que le jeune lord est arrivé « dimanche matin... chez le cardinal son oncle,» et, le 5 août, qu'il a eu sa première audience du pape. Et il est si peu vrai qu'il vint à Rome pour épier « les intrigues du Vatican [4], » et avec des préventions contre Casoni, que le car-

[1] *Rome*, 311.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Je dois dire en passant que, si le cardinal d'Estrées se permet trop sou-

dinal d'Estrées et Lavardin ne cessent de le dénoncer au roi comme tenant une conduite en contradiction absolue avec cette hypothèse.

Le 22 juin 1688 [1], le cardinal d'Estrées parlant au roi de la mission projetée de lord Howard, neveu du cardinal Norfolk, « qui le suivit à Rome quand il y vint prendre le chapeau, » sous Clément X, exprime la pensée que c'est un mauvais choix, son oncle étant dans une grande liaison avec Casoni. Le 20 juillet [2], Lavardin écrit au roi : « L'étroite union qui est entre ce cardinal (Norfolk) et Casoni me fait craindre que, dès qu'il (lord Howard) sera arrivé, il lui rendra compte de tous les projets de son neveu, et qu'ainsi cela ne rende encore l'affaire (médiation sur les Franchises) plus pleine de traverses. » Et pendant tout son séjour à Rome, qui se prolongea jusqu'à l'année suivante, les agents du roi de France renouvellent dans toutes leurs dépêches les mêmes plaintes contre l'oncle et le neveu.

Le 10 septembre 1688 [3], Lavardin informe Louis XIV de l'inutilité de la médiation anglaise : « Le milord Howard, excité par Casoni et ses émissaires, n'agissait que par eux. Son oncle, le cardinal Norfolk, est étroitement lié avec lui.... Quand on a parlé de ma part au milord Howard des projets du prince d'Orange, il a répondu comme si le roi son maître avait des forces plus que suffisantes pour mettre ce prince à la raison, et comme étant fort sûr de la fidélité de ses sujets qui ne formeront nul parti. » Le même jour [4], le cardinal d'Estrées écrit : « Lord Howard affecte de ne croire pas le péril [5] tel que je le conçois. » Peut-être a-t-il fait partager sa sécurité par le palais. « Il est ici entièrement inutile. » Il faut le rappeler. « Si nous avions eu dans cette conjoncture un ministre du roi d'Angleterre affidé, on aurait pu, concertant

vent des invectives violentes et grossières contre le souverain pontife et ses ministres, je ne me souviens pas d'avoir rencontré une seule fois sous sa plume le mot *Vatican* employé pour désigner le pape ou la cour de Rome. Il dit toujours *le palais*, les *ministres du palais*, etc.

[1] *Rome*, 314.

[2] *Ibid.*, 311.

[3] *Ibid.*, 312.

[4] *Ibid.*, 315.

[5] D'une descente de Guillaume en Angleterre. Mille indices publics faisaient alors pressentir ce dessein, et l'attention de toute l'Europe était en éveil.

ses discours et les miens, porter bien plus avant dans l'esprit du pape l'horreur et la crainte des desseins du prince d'Orange. »

Le 16 novembre suivant [1], lorsque Guillaume est déjà débarqué à Torbay, Lavardin écrit de Rome à Louis XIV : « Quand le roi d'Angleterre rappellera le milord Howard, ce que V. M. croit être proche, vous n'y perdrez rien du tout, puisque le cardinal d'Estrées peut vous mander comme moi que toute sa conduite a été peu conforme à vos intérêts, et que nous avons perdu nos insinuations et nos soins pour entrer en liaison et en relation avec lui; n'ayant, quoi que nous ayons fait, jamais voulu entrer en aucun concert avec nous. » Lord Howard et le cardinal Norfolk sont toujours liés avec Casoni. « Bien loin d'avoir quelque inquiétude du côté du prince d'Orange, ils parlent incessamment du besoin indispensable qu'a V. M. des secours de l'Angleterre contre l'armée navale de ce prince qu'ils assurent menacer les côtes de France. »

En vérité, nous voilà un peu loin du « jeune milord » qui, même avant le 18 décembre 1687, découvre dans l'abbé Casoni un ennemi du roi d'Angleterre, et lance des courriers par terre et par mer pour informer Sa Majesté Britannique de la conspiration et lui en révéler tous les détails !

Il y a dans cette première lettre un anachronisme beaucoup plus grave au sujet d'un événement bien connu et qui eut, à cette époque, une influence considérable sur le cours de la politique européenne : je veux parler de la succession de l'archevêque-électeur de Cologne, Maximilien-Henri de Bavière, allié de la France, qui avait pour principal ministre Guillaume Égon de Furstemberg, évêque de Strasbourg, récemment nommé cardinal sur la présentation de Louis XIV. Le cardinal d'Estrées aurait, le 16 décembre 1687, parlé de cette succession comme déjà ouverte ; il aurait, à cette date, représenté le pape comme n'ayant jamais voulu avouer ni reconnaître le cardinal de Furstemberg en qualité d'électeur de Cologne, ni même admettre sa postulation, et comme sollicitant l'empereur de reprendre à la France toutes les places dont elle s'était emparée au nom de son protégé. Mais l'archevêque Maximilien-Henri ne mourut que le 3 juin 1688 ! Le 7 janvier précédent, le chapitre de Cologne avait postulé Furstemberg pour la coadju-

[1] *Rome*, 312.

torerie, et le pape seul pouvait rompre les liens qui attachaient déjà le cardinal à l'église de Strasbourg. Or la confirmation pontificale ne fut demandée à Rome qu'à la fin du mois de mars 1688[1] ! Le 18 avril, le cardinal d'Estrées informe Louis XIV que Sa Sainteté « se raidit tous les jours de plus en plus[2] » contre la confirmation, mais qu'il n'y a pas à désespérer, et que, pour l'obtenir, il faut cacher au Pape qu'on la souhaite. Le 4 mai, il écrit encore[3] : « Le cardinal Cybo m'a fait savoir qu'on préparait du côté de Vienne de terribles batteries contre le cardinal de Furstemberg; qu'on avait résolu de faire des instances au pape, afin qu'il ordonnât au chapitre de Cologne de procéder à une nouvelle élection d'un coadjuteur sans avoir égard à la première; mais que, le pape ne voulant faire aucun pas, ni favorable ni contraire, sur l'élection de ce cardinal, cette proposition ne lui avait pas encore été portée. »

Le 18 mai[4], il annonce que le cardinal Cybo a informé le pape des vues du roi, et du danger d'une guerre générale. « Le pape, ajoute-t-il, parut y faire assez de réflexion suivant ce que je viens d'apprendre présentement. Il en soupira même; mais le cardinal Cybo ne le vit pas ébranlé jusqu'à se disposer à la confirmation[5], comme d'ailleurs il ne paraît pas porté à prendre les engagements que la cour de Vienne désire contre M. le cardinal de Furstemberg, et c'est ce qu'il y trouve de meilleur. Le cardinal Cybo recommande qu'on veuille bien tenir cette notion dans un extrême secret. »

L'archevêque étant mort le 3 juin, le pape attendit avec calme le résultat de l'élection. Il voyait mieux que personne les dangers que présentait pour la sécurité de l'Empire le choix d'un sujet du roi de France, plein de rancune contre l'empereur qui l'avait fait jeter en prison comme traître, en 1674, et qui certainement lui refuserait l'investiture de l'électorat attaché au siége de Cologne. Il donna un bref d'éli-

[1] *Rome*, 313. — Le cardinal d'Estrées annonce au roi la première audience de l'agent de Furstemberg, le 30 mars.

[2] *Rome*, 314.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] Sans parler des raisons politiques, il n'y avait que trop de raisons canoniques pour la refuser, Furstemberg ayant acheté plusieurs voix avec l'argent de la France. — V. Rousset, t. IV, p. 66.

gibilité au jeune prince Joseph-Clément de Bavière, parent du précédent archevêque, propre frère de la Dauphine, dont la maison, longtemps attachée à la France, était alors rejetée vers l'empereur par l'orgueil et l'ambition de Louis XIV. Il pensa que son élection pouvait devenir un gage d'accord et de paix entre ce prince et l'Allemagne [1]. Avant tout, Innocent XI avait à faire respecter les lois de l'Église, et il ne faillit pas à son devoir. « J'ai mis, écrivait au roi le cardinal d'Estrées, le 22 juin, j'ai mis quelques gens en campagne pour découvrir jusqu'où le pape s'engagerait dans cette affaire, et j'ai trouvé que Casoni avait dit que S. S. commandera à son nonce de ne prendre parti pour aucun des prétendants et de demeurer dans l'indifférence par deux raisons : l'une, qu'il fallait laisser le chapitre dans une pleine liberté; et l'autre, que le moindre office que son ministre pourrait rendre passerait pour un dessein prémédité de s'opposer aux vues et aux intérêts de V. M. Je mandai il y a quelque temps à V. M. que le cardinal Cybo m'assurait que le pape demeurerait dans la neutralité si l'électeur venait à mourir. Le cas étant arrivé, nous verrons ce qu'il y répondra [2]. »

Dans les premiers jours de juillet, le cardinal d'Estrées reçut l'ordre de plaider auprès du pape la cause de Furstemberg. Le récit qu'il fit de son audience au roi montre chez Innocent XI des sentiments bien différents de ceux que lui attribue la lettre du 18 décembre 1687. Chose remarquable, en effet, pour rendre le pape favorable à l'élection du cardinal de Furstemberg, il lui rappelle les témoignages de bienveillance et d'impartialité qu'il a déjà donnés à ce prélat avant et depuis sa postulation pour la coadjutorerie, et raconte ainsi ce dernier épisode : Le prince d'Orange et l'électeur Palatin voulaient faire nommer coadjuteur l'évêque de Breslaw; l'autre parti opposait l'évêque de Strasbourg et le prince Clément. « Ces représentations avaient fait juger à S. S. qu'il aurait été plus à propos de différer la postulation d'un coadjuteur. Cependant, ne voulant point préjudicier à la liberté du chapitre, et ayant

[1] Joseph-Clément rentra plus tard dans l'alliance de Louis XIV. Il fut sacré par Fénelon, et c'est à son sacre que l'archevêque de Cambrai prononça le discours d'où est tiré le passage si admirable et si souvent cité sur les rapports de l'Église avec l'État.

[2] *Rome*, 314.

trouvé dans ce temps-là les instances des ministres de l'empereur injustes, elle leur avait refusé d'employer son autorité pour suspendre l'élection en expédiant des brefs de commandement et d'inhibition d'y procéder... Le nonce de Cologne avait fait connaître les sentiments de S. S. à l'électeur et à quelques chanoines de Cologne ; véritablement ils n'y avaient pas déféré ; mais ils avaient allégué à ce ministre des raisons si fortes et si évidentes de n'y déférer pas, qu'ils n'avaient pas douté que S. S. ne les approuvât. » L'électeur mort, le chapitre a donné au cardinal de Furstemberg l'administration de l'électorat, espérant « la confirmation de S. S. sur la première postulation, sans procéder à une nouvelle..... Il m'écouta fort attentivement et ne m'interrompit jamais en tout ce que je dis avec encore plus d'étendue. » Il me dit qu'il avait eu de la répugnance à nommer ce prélat cardinal et qu'il ne l'avait fait que pour être agréable au roi ; que la postulation avait été le résultat d'une intrigue. Son nonce avait obtenu de l'électeur la promesse de ne pas se prêter à la demande d'un coadjuteur. « Après l'avoir quitté, d'autres gens avaient changé la disposition de son esprit, et dans vingt-quatre heures avaient fait procéder à la postulation. Ce motif l'avait porté à n'y prendre aucune part; cette action avait coûté la vie à l'électeur, parce qu'il avait été si agité depuis par la contrariété des différents ministres, que cela lui avait causé sa maladie. Présentement qu'il était mort, M. le cardinal de Furstemberg devait bien prendre garde comme les choses se passeraient et suivant les règles des concordats germaniques. » Il me dit « que, dans sa place, il devait envisager les choses générales et aller au-devant des maux qu'il devait prévoir; qu'après avoir fait ce qui dépendait de lui pour les détourner, si Dieu permettait qu'ils arrivassent, il n'aurait au moins rien à se reprocher. Il ajouta que les choses ne pourraient venir à des extrémités que par la part que V. M. y prendrait; que, comme elle aurait sujet de trouver mauvais que les princes voisins se mêlassent des affaires de son royaume, elle aurait pu aussi laisser démêler aux Allemands les affaires de leur pays, et n'entrer pas dans les diverses prétentions qu'ils peuvent avoir [1]. »

[1] *Rome*, 314. — Si l'on veut savoir à quel degré Louis XIV portait alors l'infatuation de sa puissance et le mépris des droits ou des intérêts d'autrui, il faut lire sa réponse à cette dépêche du cardinal d'Estrées : « Je ne doute

Le 19 juillet, les voix du chapitre se divisèrent : le cardinal de Furstemberg fut postulé par 13 voix et le prince Clément élu par 9 voix, nombre insuffisant pour que la postulation et l'élection fussent canoniques. Dans ce cas, d'après le droit en vigueur et reconnu des deux côtés du Rhin, la décision souveraine appartenait au pape qui pouvait désigner l'un des deux compétiteurs ou même un tiers. Innocent XI inclinait pour le prince Clément, mais il voulait s'éclairer encore avant de prendre un parti, Louis XIV faisant un cas de guerre de l'exclusion donnée à son protégé. Le 5 août, le cardinal d'Estrées écrivait au roi [1] : « J'ai encore plus éclairci qu'on ne ferait rien en faveur du prince Clément sans avoir vu le procès-verbal [2]. Le pape parla longtemps au cardinal gouverneur [3] de cette affaire ; lui dit que je lui avais apporté beaucoup de raisons; qu'il m'y avait répondu que le repos public demandait que le cardinal de Furstemberg sacrifiât ses intérêts ; que sa personne soulevait la cour de Vienne et presque tout l'Empire; qu'il était juste d'examiner les actes avant que de se déclarer. Il lui répéta qu'il fallait laisser faire ses affaires à chaque nation. Tout cela fait bien voir sa suspension, mais *une volonté déterminée à mal faire* [4]. » Le 10 août, le même cardinal informait encore sa cour que le pape était indécis [5].

C'est sur ces entrefaites qu'arrivait à Rome, sous un faux nom, le marquis de Chamlay, chargé pour le pape de ce message si insolent que M. Rousset a révélé le premier au public.

pas que vous n'ayez bien fait voir au pape et au cardinal Cybo le peu de raison qu'on a de vous alléguer que je ne souffrirais pas qu'on procédât dans mon royaume à l'élection d'un archevêque ou d'un évêque qui ne me fût pas agréable; car outre qu'on sait bien qu'ils sont à ma nomination et que les élections n'ont plus de lieu d'ailleurs, il n'y a aucune comparaison à faire de la France, *où l'on sait que mon autorité n'a d'autres bornes que celles de mon équité*, et l'Empire, qui est un état aristocratique composé de plusieurs souverains qui tous ont chez eux les mêmes droits et pouvoirs que l'Empereur dans ses états. Ainsi, il y a lieu de s'étonner que la cour où vous êtes se puisse servir d'un si faible raisonnement et si contraire au bon sens. » — 29 juillet. — Même volume.

[1] *Rome*, 315.

[2] De la délibération du chapitre.

[3] Le cardinal Spinola de Sainte-Cécile, l'un des plus distingués du Sacré Collége, très-habile gouverneur de Rome à cette époque si critique de l'ambassade de Lavardin, loué et respecté même des agents français.

[4] *Mal faire*, suivant Louis XIV ou ses agents, c'est ne pas obéir aveuglément aux volontés du roi.

[5] *Rome*, 315.

Innocent XI, ayant déjà dans sa capitale, comme agents du roi de France, le cardinal d'Estrées qui avait un libre accès auprès de sa personne, et le marquis de Lavardin qui était entré dans la ville à main armée, refusa de recevoir ce troisième et singulier émissaire, avant qu'il eût montré ses pouvoirs au secrétaire d'État. Il soupçonnait avec raison un piége et il n'y tomba pas. Avant de quitter Rome, le maréchal général des logis écrivit au roi, à Louvois et à Croissy des lettres pleines d'injures contre le pape; puis il revint en France irriter encore la colère de Louis XIV et de ses ministres.

Cependant Innocent XI délibérait toujours. Le 24 août, le cardinal d'Estrées écrivait au roi que le Souverain Pontife avait déféré l'affaire de Cologne à une congrégation : « Il se plaît, disait le cardinal français, dans la pensée de priver d'un électorat une créature de V. M... Il continue de se flatter que V. M. ne se servira pas de sa puissance et de ses armes pour soutenir M. le cardinal de Furstemberg contre le frère de madame la Dauphine et les princes de l'Empire réunis en sa faveur. » Le 29 août, il apprenait à sa cour que la congrégation s'était prononcée pour le prince Clément; mais deux jours auparavant, le 27, le roi écrivait au cardinal d'Estrées : « J'envoie un corps de mes troupes dans le pays de Cologne pour défendre le cardinal de Furstemberg [1]. » Le pape ne prit cependant une décision que le 20 du mois suivant, et seulement après que le cardinal d'Estrées lui eut donné lecture de la fameuse lettre du roi, datée du 6 septembre, et contenant, avec les outrages les plus sanglants, une déclaration formelle de guerre, la menace de l'invasion du Comtat Venaissin et de l'envoi d'un corps d'armée dans les États de l'Église. Le récit de cette audience mémorable, donné par le cardinal lui-même, est la meilleure justification d'Innocent XI.

Et qu'on n'oublie pas, en lisant cette scène, ignorée ou travestie par tous les historiens, que le pape ainsi traité par le roi de France, en 1688, est depuis douze ans dans la chaire de saint Pierre; que c'est le même pontife dont l'autorité spirituelle a été, sur un ordre de Louis XIV, méconnue et outragée par les Assemblées du clergé de 1680, 1681 et 1682; dont la

[1] *Rome*, 315.

juridiction est sans cesse entravée par le roi et par ses parlements; qui subit en ce moment, dans Rome même, la présence de Lavardin et de sa troupe armée, et à qui Louis XIV veut arracher la nomination d'un évêque par la menace d'une descente en Italie et d'une occupation des provinces pontificales enclavées en France ! Voici la dépêche particulière qui accompagnait la lettre destinée à être publiée dans le monde entier [1] :

« Le Roi au cardinal d'Estrées.

« 6 septembre 1688.

« Mon cousin, je fais partir ce courrier pour vous porter une dépêche qui doit servir de manifeste dans toute la chrétienté et justifier la résolution que j'ai prise non-seulement de ne plus soumettre au jugement du pape aucun différend qui ait rapport aux intérêts de ma couronne, mais aussi de faire marcher mes troupes en Italie, de demander qu'il ne soit plus apporté de retardement au rétablissement du duc de Parme dans ses duchés de Castro et Ronciglione [2], stipulé par l'article premier du traité de Pise, et de me saisir cependant de la ville d'Avignon, retenant le prix de son engagement pour servir de nantissement audit duc de Parme des dommages et intérêts qu'il pourrait souffrir d'une plus longue détention de ses duchés. Vous ne manquerez pas de demander et de presser instamment l'audience du pape aussitôt après l'arrivée de ce courrier, en sorte que S. S. ne puisse être informée de ce que contient ma dépêche que par la lecture entière que vous lui en ferez, et je veux même que vous lui en laissiez l'original.... »

Je ne donne pas ici le manifeste, qui est partout [3]. On lit dans beaucoup d'écrivains une relation inexacte de ce qui se passa entre Innocent XI et le cardinal-évêque, représentant de Louis XIV. Suivant M. Rousset [4], ordinairement bien informé, le pape « pour toute réponse, invoqua la justice de Dieu; puis il fit appeler son secrétaire, et, devant le cardinal, lui commanda d'expédier sur-le-champ les bulles, etc. » L'attitude d'Inno-

[1] *Rome*, p. 315.

[2] C'était un misérable prétexte qui ne trompait personne en Europe. Le duc de Parme était dans les meilleurs termes avec le pape et ne réclamait rien. Les deux duchés avaient été *incamérés* très-régulièrement comme garantie des sommes énormes dues par l'État de Parme à la Chambre Apostolique, et le duc ne pouvait ni ne voulait payer sa dette.

[3] Voir notamment les *Actes et Procès-verbaux du clergé*, in-f°, t. V, *Pièces justificatives*.

[4] Tome IV, p. 91, et la *note*.

cent XI fut bien différente de ce qu'on suppose généralement. Il était trop habitué aux violences du roi pour éprouver de la surprise et de l'irritation. Ce pontife, si étrangement méconnu des Français, montra dans cette circonstance, comme toujours, une admirable patience. Le style vulgaire du cardinal d'Estrées, en trahissant l'embarras que lui cause son message, laisse percer la douce et triste majesté qui distinguait Odescalchi :

« Le cardinal d'Estrées au Roi [1].

« 18 septembre 1688.

« .... Étant entré dans la chambre de S. S., et m'étant assis sans qu'elle me tînt aucun discours, je tirai de ma poche la lettre que V. M. me commandait de lui lire et même de lui laisser. Comme elle était longue et piquante en beaucoup d'endroits par la force des faits et des vérités si bien exprimées et si bien mises dans tout leur jour plutôt que par la dureté des termes, je ne savais si je réduirais le pape à écouter entièrement la traduction italienne que je lui faisais mot à mot sur l'original. Je ne savais s'il ne m'interromprait pas et s'il souffrirait tant d'atteintes, quoique si bien fondées, sans des mouvements d'impatience qui embarrasseraient ma lecture. » (*Pour prévenir cette difficulté*, le cardinal avertit son auguste auditeur que c'est Louis XIV qui va parler. Le pape ne dit pas un mot, ne fait pas un geste.) « Après cette précaution qui me réussit, je commençai de lire la dépêche, et, sans être interrompu, je continuai jusqu'à la fin, dont je fus un peu surpris. Je crois que la surprise que lui donnèrent beaucoup d'endroits de cette lettre, et les résolutions auxquelles il ne s'attendait pas, contribuèrent à cette taciturnité. Ma lecture étant finie, il ne prit pas d'abord le discours, et j'eus encore le temps, etc. » (Le pape le laisse se répandre en protestations hypocrites de son amour pour la paix et de ses regrets de n'avoir pas réussi à prévenir cet éclat : le cardinal ne demande pas une réponse immédiate, il espère que le pape réfléchira, etc.) « Le pape commença pour lors à parler et, d'un ton moins élevé, il me dit qu'il avait cherché de son côté à bien vivre avec V. M. et désiré son amitié; que feu mon frère [2] aurait pu être témoin s'il avait vécu jusqu'à cette heure; que s'il n'avait pas fait plus de grâces, c'est qu'il n'avait pas cru les pouvoir faire, mais non pas par aucune aversion ; qu'il n'avait pas empêché que la plupart des évêchés ne fussent proposés [3], mais seulement ceux auxquels on avait nommé des personnes qu'il ne pouvait admettre

[1] *Rome*, 315.

[2] Ambassadeur à Rome, mort en 1687.

[3] Le pape n'avait en effet refusé des bulles qu'aux membres de l'Assemblée de 1682 ; c'est le cardinal d'Estrées qui avait conseillé au roi de n'en demander pour personne. Voir nos *Recherches sur l'Assemblée de 1682*, 2e édit. pp. 432 et suivantes.

à cause des déclarations qu'elles avaient faites contre l'autorité du Saint-Siége; que le refus qu'il avait fait de donner audience à cet envoyé[1] n'était pas dans la pensée d'exclure ceux qui viendraient de la part de V. M., mais seulement parce que cette forme lui avait paru extraordinaire; qu'il croyait ne lui avoir point fait de tort en le remettant à son premier ministre; qu'il avait souffert mille *strapazzi*[2]; qu'encore nouvellement on lui mandait ce que l'on avait dit à Paris; que du reste V. M. était puissante et pouvait exécuter les choses qu'elle disait; qu'il était *una persona miserabile*, accablé d'années, et que cependant il était vicaire de J.-C. et qu'il avait un grand protecteur : *Est Deus in Israel!* ce qu'il répéta deux fois; que, quand tous les malheurs qu'on lui prédisait arriveraient, n'en ayant pas été la cause, Dieu ne lui en demanderait point de compte, mais que ce serait à V. M. à le rendre, puisque ce serait elle qui agirait et qui exécuterait les choses; que pour lui, il n'avait rien à dire ni à faire; qu'il n'avait à dire et à faire autre chose qu'à souffrir, et répéta ses protestations ordinaires qu'il se ferait *tagliare a pezzi in questa sedia.* » (Le cardinal ayant repris la parole pour justifier la lettre royale, le pape daigna lui répliquer avec le même calme :) « Il espérait, dit-il, qu'on ne jugerait pas de lui sur cette écriture, qui véritablement était belle, mais qui contenait beaucoup de choses auxquelles il pouvait répondre, etc. » (Le cardinal, ne pouvant se méprendre sur la réponse que méritait son message, supplia le pape de ne la lui pas donner dans cette audience. « Le pape dit alors :) « Mais que voulez-vous que nous pensions? que voulez-vous que « nous répondions? que pouvons-nous dire? Nous ne pouvons dire « autre chose. » — « Je demande », répliquai-je, « que V. S. ne me « dise rien à cette heure, » et je me retirai de cette sorte. »

Le cardinal désobéit au roi en ne laissant pas entre les mains d'Innocent XI l'original de la lettre. Il voulait l'empêcher de relire, après son départ, cet insolent défi, et courut le porter au pusillanime Cybo, qui en fut *épouvanté*, mais qui ne parvint pas à communiquer sa terreur au Souverain Pontife. « Je songeai, dit d'Estrées, qu'il valait mieux laisser l'original de la lettre entre les mains de son premier ministre qu'entre les siennes, parce qu'elle serait passée tout aussitôt dans celles de Casoni, qui n'aurait pas manqué d'en défigurer et d'en altérer les endroits les plus pressants, en les lui expliquant. » Le cardinal terminait sa dépêche en annonçant au roi que le pape avait déjà ordonné de publier le projet de bref préparé par la con-

[1] M. de Chamlay.
[2] Outrage, mépris.

grégation consistoriale en faveur du prince Clément. « C'est jusqu'à présent l'effet de toutes les choses que je lui ai lues, représentées et demandées. Par là V. M. peut juger ce qu'on en peut espérer. Sans doute, ou par un mouvement de dépit, ou par le conseil de Casoni, il aura voulu publier plus tôt ce décret, pour faire voir que les plaintes et les résolutions de V. M. ne l'étonnaient pas. » Cette dépêche est du 18 septembre 1688; le bref confirmatif porte la date du 20 seulement [1]. Voilà la vérité, et cependant les historiens les plus sérieux acceptent sans sourciller une lettre qui suppose tous ces événements antérieurs au 16 décembre 1687 !

Cette erreur est énorme assurément, et cependant elle n'est rien en comparaison de l'hypothèse que l'on aurait su à Rome, à la même époque, les projets de Guillaume d'Orange contre le roi Jacques et le prince de Galles, et le complot déjà formé avec les mécontents anglais !

Le débarquement du prince d'Orange à Torbay est du 15 novembre 1688 [2]. Les historiens les plus récents de cette révolution, ceux qui ont consulté les documents les plus confidentiels, et spécialement les dépêches de Louis XIV et de ses ministres, reconnaissent que l'on ne peut pas faire remonter plus haut que les mois d'avril ou de mai 1688 la résolution de renverser Jacques II [3]. Pour résoudre ce problème, ils ne citent plus la lettre du 16 décembre 1687, mais ils ne disent pas pourquoi ils l'abandonnent sur un point et la retiennent sur un autre. Il leur plaît de s'en servir pour nous montrer leur héros Guillaume porté par les sympathies de l'Europe entière, et même par celles du Souverain Pontife. Mais si cette lettre était authentique, Louis XIV l'aurait sur-le-champ transmise en Angleterre. Il eût fait placer sous les yeux de Jacques II les papiers saisis à Rome, les dépêches et les instructions de Guillaume à ses émissaires. Il les eût envoyés aux États de Hollande, à Madrid et à Vienne; il les eût fait imprimer et répandre

[1] *Art de vérifier les dates*, édit. 1783, in-f°, vol. III, p. 284; — *Gallia christiana*, vol. III, p. 715.

[2] Il importe, en lisant et en comparant les documents de ce temps, de ne pas oublier que les Anglais gardaient encore le *vieux style* et que leur calendrier était, pour le XVIIe siècle, de dix jours en retard sur le nôtre.

[3] Sir James Mackintosh, édit. Baudry, 1834, t. II, p. 146. — Lord Macaulay, Longmans, in-12, 1873, t. I, p. 526. — Voir aussi Mazure, *Histoire de la Révolution de 1688 en Angleterre*, t. II, pp. 426 et suivantes.

dans toute l'Europe. Loin de là, on ne rencontre aucune allusion à ces pièces dans la correspondance de l'auteur et du destinataire présumés de la première lettre, ni dans les dépêches de Barillon ou de d'Avaux, ni dans aucun document public ou secret de cette époque ou des temps postérieurs ! Je le crois bien ! Le cardinal d'Estrées a si peu découvert ou prophétisé à Rome la conspiration, qu'il n'en connaît l'existence et les progrès que par les dépêches de Versailles !

Louis XIV, qui ne l'apprend lui-même que par d'Avaux, son ambassadeur en Hollande, écrit le 26 août au cardinal d'Estrées [1] : « Le peu de considération [2] que le pape témoigne avoir pour le roi d'Angleterre encourage fort le prince d'Orange à troubler le repos de ce royaume, et je viens d'apprendre par un courrier que le comte d'Avaux m'a dépêché, que ce prince fait encore armer vingt-sept vaisseaux de guerre, etc., en sorte qu'on ne doute point qu'il n'ait une puissante faction en Angleterre, prête à prendre pour lui les armes qu'il fait porter, et qu'avec toutes les troupes qu'il peut faire embarquer présentement sur une flotte de cinquante et un vaisseaux, il n'opprime facilement la religion catholique et peut-être même la maison royale pendant que le pape veut me forcer à porter une armée en Allemagne [3] et qu'il veut être l'auteur d'une guerre qui empêche la continuation des progrès contre le Turc [4], ce qui contribuera infiniment à l'augmentation de la religion protestante. »

Le 6 septembre, il lui écrit encore : « Le prince d'Orange,

[1] *Rome*, 315.

[2] Le pape avait simplement répondu à l'envoyé de Jacques que la question des Franchises ne comportait plus de négociations, qu'il voulait être le seul maître dans Rome, et qu'il n'admettrait jamais à son audience un ambassadeur qui prétendît au quartier.

[3] Cette accusation qui revient chaque jour et à chaque ligne sous la plume de Louis XIV et de ses ministres, révolte par sa frivolité évidente. Est-ce que, si le pape s'était prononcé en faveur de Furstemberg, l'empereur et tous les princes allemands auraient laissé un évêque français entrer en possession d'un Électorat et d'un poste si menaçant pour la sécurité de l'Allemagne ? Il était juste qu'Innocent XI ne se déclarât pas pour Louis XIV qui était l'agresseur, contre les princes allemands qui défendaient leurs frontières.

[4] Comment Louis XIV, allié notoire de la Porte, ose-t-il adresser ce reproche au pape qui, depuis le jour même de son exaltation jusqu'à son dernier soupir, poussa et soutint Venise, la Pologne et l'Empire contre les Turcs, et auquel la chrétienté dut les plus belles victoires remportées sur eux depuis celle de Lépante ?

profitant des brouilleries que la cour de Rome veut exciter dans la chrétienté, ne perd pas un moment de temps à armer et équiper vingt-sept vaisseaux de guerre qu'il doit joindre aux vingt-quatre qui font présentement le corps de la flotte de Hollande, dans lesquelles, outre les troupes qu'il doit faire embarquer, il fait mettre encore tout ce qui est nécessaire pour armer jusqu'à vingt mille hommes qu'il prétend se devoir déclarer à son débarquement. Vous verrez même, par l'extrait de la dernière lettre que le sieur d'Avaux m'a écrite, que les protestants d'Angleterre ont déjà fait tenir à ce prince cent mille guinées et qu'ils ne veulent rien épargner pour l'extirpation de la religion catholique en Angleterre et même pour ôter la couronne du roi, *en sorte qu'on peut dire* que l'animosité du pape contre ma couronne est de concert avec les protestants pour la ruine entière de notre religion qui n'a jamais couru un plus grand risque en Angleterre qu'à présent [1]. »

Mais Guillaume sait si bien garder son secret que, le 13 septembre, Louis XIV lui-même ne croit plus à une descente en Angleterre. Il écrit en effet au cardinal d'Estrées [2] : « Outre les vingt mille hommes de troupes hollandaises que le prince d'Orange assemble près de Nimègue, il en attend encore six mille de Suède, trois mille du duc de Zell, quatre mille du landgrave de Hesse-Cassel, et dix-huit cents chevaux du duc de Wurtemberg, avec lesquels il aurait pu exécuter ses mauvais desseins contre le roi d'Angleterre et opprimer entièrement notre religion dans ce royaume, *si l'espérance d'agir encore plus utilement pour les protestants dans l'archevêché de Cologne, sous l'autorité du pape et de l'empereur*, ne l'avait retenu dans le voisinage de l'électorat, pour y commencer une guerre qui doit donner bien de la joie à la cour où vous êtes, puisqu'elle croit trouver sa sûreté dans la division des princes catholiques [3]. »

C'était assurément le cas pour Louis XIV de dire au cardinal d'Estrées : « Le prince hollandais voudrait bien me donner le change ; mais ce n'est pas moi qui me laisserai surprendre :

[1] *Rome*, 315.
[2] *Ibid.*
[3] Que de haine un pareil langage révèle contre un pape dont le crime est de ne pas vouloir être le chapelain du roi de France!

n'ai-je pas depuis dix mois entre les mains les papiers saisis par vos soins à Rome, et m'annonçant que le *prince d'Orange n'ira pas en Allemagne commander les troupes de l'empereur ; que ce n'est qu'un pur prétexte pour amuser le pape et les peuples, afin qu'on n'ait aucun soupçon que ce prince veuille s'élever sur le trône d'Angleterre, etc. ?* »

Enfin, on sait, par des documents depuis longtemps publiés, que, le 30 septembre, c'est-à-dire presque à la veille de l'embarquement de Guillaume qui avait été fixé au 15 octobre, Louis XIV écrivait encore à Barillon, son ambassadeur à Londres : « L'application que donne le prince d'Orange à faire assembler les troupes des États généraux vers Nimègue *peut faire douter si son dessein a été de passer en Angleterre,* ou si la déclaration [1] que vous avez faite de ma part y apporte quelque changement. »

Si Louis XIV demeura dans cette incertitude, c'est que jusqu'au dernier moment Guillaume dissimula ses desseins avec le plus grand soin. « Son imagination, dit un de ses historiens anglais, était obsédée de la peur que le secret de son entreprise n'échappât [2]. » « Guillaume, dit un autre, écrivait de sa propre main toutes les lettres qu'il ne communiquait pas au gouvernement ; en un mot, tout restait caché entre lui, le Grand Pensionnaire et le favori Bentinck [3]. » Or, à quelle époque nos deux lettres placent-elles l'origine de la conspiration dont un des objets est le meurtre du prince de Galles ? Ce n'est pas seulement au 16 décembre 1687, date de la première. Celle-ci, en effet, renvoie à une autre du 15 novembre, par laquelle le cardinal d'Estrées avait annoncé au roi l'arrivée à Rome du bourgmestre Ouir. Ce dernier était *déguisé* et les agents français avaient eu besoin de quelques jours pour le dépister. Obligé d'éviter les Français et de cacher sa marche, il n'avait pu mettre moins de quinze jours pour venir de Hollande à Rome [4]. La

[1] Il s'agit ici de la déclaration faite par d'Avaux, le 9 septembre, aux États généraux, que toute entreprise des armes hollandaises contre le roi Jacques serait regardée comme une rupture avec la France.

[2] Sir J. Mackintosh, t. II, p. 164 : *The fear that the secret of his enterprise had escaped haunted his imagination.*

[3] Mazure, t. III, p. 52.

[4] Voici un fait qui peut donner une idée de la rapidité des communications à cette époque. Le courrier extraordinaire chargé d'apprendre au pape la

grossesse de la reine d'Angleterre datait tout au plus du 16 octobre, et elle fut très-longtemps incertaine. Il faut que Guillaume ait eu le temps de l'apprendre, de se concerter avec les conjurés anglais, avec le duc de Lorraine, l'empereur et les autres puissances, avant de remettre au bourgmestre les nombreux papiers qui furent trouvés sur lui lors de sa première arrestation ! Ouir serait parti au plus tard le 1er novembre, et c'est dans les dix ou douze premiers jours de la grossesse de la reine que tout le plan de la révolution d'Angleterre aurait été arrêté, rédigé et la valise du bourgmestre garnie de ses précieux papiers ! Le cardinal d'Estrées ne nous dit même pas qu'il ait eu la peine de déchiffrer les pièces saisies dans le premier guet-apens, comme il le dit de celles obtenues dans le second, et, à moins de supposer que le bourgmestre portât aussi sur lui les clefs de ses chiffres ou que tout fût écrit *en clair*, c'est encore un délai de quelques jours à placer entre le 16 octobre et le 15 novembre ! Il faut de plus admettre que le prince d'Orange ait confié à un pareil émissaire ses traités avec l'empereur et les autres princes, ses instructions les plus secrètes, ses plans de campagne et de conspiration, et qu'il ait envoyé ce Hollandais ouvrir boutique sur la place Navone et se promener la nuit dans les rues de Rome avec tous ses papiers dans ses poches !

Est-il nécessaire de relever les mille erreurs, mensonges et invraisemblances de détail accumulés dans ces dépêches ? Le Petit, le Breton, le Gascon, le Gut sont absolument inconnus dans l'histoire et dans les correspondances authentiques, où il n'y a pas trace de personnages auxquels ces noms ou ces pseudonymes puissent s'appliquer. Sir John Dalrymple dit dans une note que ce Gut était un gentilhomme de la chambre du roi qui remplissait le rôle d'espion à la cour de Rome [1] ; mais les ecclésiastiques attachés à l'ambassade française suffisaient à ce métier, et Louis XIV pouvait garder à Paris les gentilshommes de sa chambre pour séquestrer le nonce du pape [2] !

naissance du prince de Galles, partit de Londres le 20 juin et arriva à Rome le 2 juillet.

[1] *He was a gentleman of the bedchamber to Louis the XIVth and acted as a spy at the court of Rome.* — T. II, book V, p. 122, note.

[2] Voir M. Pidou de Saint-Olon, dans notre article : *L'ambassade de Lavardin et la séquestration du cardinal-nonce Ranuzzi.* — *Revue*, du 1er octobre 1874.

Lavardin avait amené avec lui des officiers et des gardes de marine, dont quelques-uns se prêtèrent à des ministères fort peu honorables [1] ; mais malheureusement ils s'en faisaient des titres de gloire, que le cardinal d'Estrées et Lavardin vantaient à Louis XIV, et le roi n'aurait pas vu avec plaisir qu'on dissimulât de pareils services sous un faux nom et qu'on ne lui en demandât pas hardiment le prix. Le traducteur de nos deux lettres pour les *Œuvres de Louis XIV* s'est borné à dire que *ce Gut passait* pour un gentilhomme de la chambre, et a sauté la fin de la phrase anglaise : *and acted*, etc. Il faut lui en savoir gré ; mais l'éditeur Grouvelle [2], venant au secours de notre ignorance, nous suggère que cet inconnu est M. de Chamlay, ami intime de Louvois. « *On* est, dit-il, porté à croire que c'est lui qu'*on* appelle le Gut du roi. » *On* a vu plus haut que M. de Chamlay ne vint à Rome qu'au mois d'août de l'année suivante !

Comment le cardinal d'Estrées aurait-il écrit à Louvois le 16 décembre 1687 : « Vous savez que les Hollandais, les Électeurs et l'Espagne se sont déclarés contre vous ? » Si le cardinal veut dire seulement que la Hollande, l'Espagne et les princes allemands sont ennemis de la France, assurément Louvois le sait, et il est inutile de le lui répéter. On ne peut croire qu'il parle de la ligue défensive d'Augsbourg, qui remonte au mois de juillet 1686, et que Louis XIV a connue dès l'origine. Fait-il allusion à ces négociations dans lesquelles le prince d'Orange a préparé non-seulement la défense, mais l'action commune contre la France ? Mais ces négociations, spécialement pour les Électeurs de Brandebourg, de Saxe et de Hanovre, ne sont pas antérieures au mois d'avril 1688 ; elles se poursuivirent pendant tout l'été, et l'entente fut arrêtée à l'entrevue de Minden dans les premiers jours du mois de septembre de la même année [3]. Mais ni la Hollande, ni l'Espagne n'avaient fait à cette époque contre la France aucune nouvelle déclaration, secrète ou publique, qui puisse expliquer la phrase attribuée au cardinal d'Estrées. C'est seulement à la fin de juillet que le cardinal avait informé le roi des bruits

[1] Voir *ibid*, et ci-après.
[2] Page 495.
[3] Mazure, t. III, pp. 4 et suiv., et tous les historiens.

de coalition venus jusqu'à Rome, et le 12 août, Louis XIV lui répondait : « Le bruit qui s'est répandu au lieu où vous êtes d'une ligue formée entre le roi de Suède, les États de Hollande et les Électeurs et princes protestants de l'Empire pour la défense de leur religion, ne pourrait produire que de bons effets auprès de Sa Sainteté, si elle a autant de zèle pour le maintien et augmentation de la nôtre qu'on le doit présumer. Ainsi, quoiqu'il n'y ait encore aucun avis certain de la conclusion de ce traité, vous pouvez vous en servir utilement pour faire connaître au pape combien il importe de terminer au plus tôt, par un bon accommodement, tous les différends qu'il a avec moi, etc. [1] »

Il n'est pas moins impossible que l'empereur fût d'accord avec le prince d'Orange, dès la fin de 1687, pour détrôner le roi Jacques, et qu'il eût consenti à recevoir l'argent du pape pour le transmettre à Guillaume. Le 29 septembre 1688, l'envoyé impérial en Hollande, Campriccio, déclarait au Grand Pensionnaire que jamais son maître ne ferait d'alliance avec des gens qui voudraient renverser un roi légitime. Le Grand Pensionnaire lui confia seulement alors pour la première fois la destination des armements de Guillaume, mais en désavouant tout projet contre Jacques lui-même. « Les Anglais, dit-il, sont inquiets pour leur religion et leurs libertés ; ils craignent que le roi ne les détruise ; ils appellent avec instance le prince d'Orange pour rétablir et affermir leur véritable gouvernement; ils lui disent enfin que, s'il refuse de céder à leurs vœux, ils prendront d'autres mesures et proclameront une république. Le prince d'Orange ne va donc en Angleterre que pour prévenir toute violence contre le roi son beau-père, et empêcher la dissolution de l'État. » Et rien n'est plus connu que la lettre adressée à l'empereur par Guillaume, peu de temps avant de quitter les côtes de Hollande : « J'ai voulu [2], Sire, disait-il, assurer par cette lettre Votre Majesté que, quelques bruits que l'on puisse avoir déjà semés, et nonobstant ceux que l'on pourra faire courir à l'avenir, je n'ai pas la moindre intention de faire aucun tort à Sa Majesté Britannique ni à ceux qui ont droit de prétendre à la succession de ses royaumes, et encore

[1] *Rome*, 314.
[2] Mackintosh, t. II, p. 188. — Dalrymple, t. II, *Appendix to book V*, p. 132.

moins d'empiéter moi-même sur la couronne ou de vouloir me l'approprier. » Il protestait en outre de son intention de procurer la liberté de conscience aux catholiques d'Angleterre. Lorsque la révolution fut accomplie, l'empereur devint l'allié de Guillaume III dans la coalition européenne contre la France; mais c'était avec le roi d'Angleterre qu'il s'unissait contre Louis XIV. Jusqu'au renversement de Jacques, il avait résisté aux tentatives faites auprès de lui. Vainement les confidents du prince d'Orange avaient dit à son agent Campriccio : « Eh ! qu'importe cependant à l'empereur que le roi d'Angleterre se nomme Jacques ou Guillaume ? » Le mot était juste ; mais on pouvait le retourner contre ceux qui le prononçaient. L'empereur n'avait point d'intérêt à la révolution méditée par le prince d'Orange ; car il était sûr que Jacques s'associerait à la réaction de l'Europe contre la puissance excessive de Louis XIV, et Jacques venait de donner une preuve éclatante de ses dispositions. Au mois de septembre 1688, quand on sut que Louis XIV allait assiéger Philipsbourg, Jacques fit déclarer à La Haye qu'il regardait cette entreprise comme une violation de la trêve de Ratisbonne, et que, comme l'un des garants de cette trêve et de la paix de Nimègue, il offrait de s'entendre avec la Hollande et l'Espagne pour obliger le roi de France au respect de ses obligations envers l'Europe [1].

III

Jusqu'à présent, je me suis occupé surtout de la première lettre. La seconde, du 29 juin 1688, n'est pas moins inconciliable avec la vérité historique. Comment, à cette date, le cardinal d'Estrées aurait-il écrit à Versailles que l'on était surpris, *au Vatican*, que le roi connût sitôt *le projet et tous les articles de la ligue d'Augsbourg ?* Cette dénomination, dans la langue diplomatique de cette époque, ne s'appliquait qu'à la ligue défensive formée au mois de juillet 1686, et les conditions en étaient depuis longtemps publiques dans toutes les cours de l'Europe. Les confédérés de 1686 n'avaient fait depuis aucun nouveau traité ; il était seulement question alors

[1] Mazure, t. III, pp. 93 et suivantes. — Rousset, t. IV, p. 103.

de la ligue protestante dont j'ai parlé plus haut, mais qui ne fut conclue qu'au mois de septembre ; et Louis XIV, même au mois d'août, en savait si peu *tous les articles* qu'il n'en parlait au cardinal [1] que comme d'un bruit qui courait. D'ailleurs, l'Espagne était absolument étrangère à cette coalition de princes protestants ; et l'ambassadeur de ce pays n'avait aucune raison d'être *malade*, à la seule pensée que le secret en était découvert. Le roi d'Espagne était au contraire l'un des signataires de la vraie ligue d'Augsbourg pour les provinces qu'il avait dans l'Empire ; il avait pu désirer d'abord que le traité demeurât secret ; mais, comme toutes les cours le connaissaient depuis longtemps, sa divulgation ne pouvait plus exercer d'influence sur la santé du représentant de Charles II à Rome, au mois de juin 1688 !

L'anecdote du fameux Gut et des cinquante sbires dénote une ignorance absolue de ce qui se passait alors à Rome. Lavardin tenait garnison dans le palais de l'ambassade française ; mais Louis XIV lui avait enjoint de faire observer par tous ses nationaux la discipline la plus sévère. C'est seulement après la mission de Chamlay et le manifeste du 6 septembre que le roi lui envoya des instructions différentes, où perce évidemment le désir de quelque conflit violent, comme celui de 1662. D'un autre côté, le cardinal d'Estrées, jaloux de Lavardin qui le détestait, venait de le dénoncer au roi pour avoir abusé de son immunité en faisant arrêter et retenir deux pauvres sbires de campagne qui avaient, par mégarde, traversé la place Farnèse. L'ambassadeur, disait le cardinal, pouvait les faire chasser à coups de pied et de bâton, mais le palais est justement blessé de leur détention qu'ils appellent *carcere privato*, et qu'ils traitent comme un attentat à la souveraineté, etc. C'est le 25 mai que le cardinal d'Estrées écrivait cela au roi. Le même jour, Lavardin se plaignait à Louis XIV que le cardinal s'émût trop peu de ce qu'il appelait une violation de son quartier, et lui eût conseillé « d'en user modérément ; » et, le 24 juin, le roi lui recommandait, à l'occasion d'un autre incident, d'éviter « un éclat qui pourrait avoir de fâcheuses suites [2]. » Le cardinal se serait donc plaint avec plus de force

[1] Dépêche du 12 août, citée plus haut.
[2] *Rome*, 314.

encore de l'équipée du Gut, si cet agent eût dépendu de Lavardin. Et si l'on veut supposer que ce Gut fût attaché au cardinal, celui-ci ne se serait pas vanté au roi d'avoir fait mettre en fuite dans les rues de Rome le Barigel et cinquante sbires aux cris de *Vive le grand Louis ! périssent tous ses ennemis !* C'est alors Lavardin qui aurait dénoncé le cardinal à Versailles. Un événement si grave aurait d'ailleurs agité le gouvernement et toute la ville, et la correspondance authentique en aurait gardé des traces nombreuses, qu'on y cherche vainement.

Faut-il signaler cette fiction des lettres de Casoni, saisies le 25 juin 1688 sur le bourgmestre Ouir, et contenant le détail des *forces que l'empereur, l'Angleterre et la Hollande doivent mettre sur pied contre la France, et des secours que l'empereur et le roi d'Espagne doivent donner au duc de Savoie, lorsqu'il en sera temps ?* Quoi ! la Hollande, l'Angleterre et l'empereur préparant alors l'invasion de France ! L'Angleterre ? Mais Jacques II y règne encore : est-ce de lui qu'on veut parler ? mais il n'a jamais pu faire de plan de campagne contre Louis XIV avec l'empereur et les États généraux qui voyaient au contraire d'un œil défiant ses relations avec la France. Est-ce Guillaume, futur roi d'Angleterre, que la lettre désigne? peut-on sérieusement croire qu'il disposât déjà d'une conquête incertaine et encore bien éloignée ? D'ailleurs, on sait maintenant que les États généraux n'avaient pas alors reçu la confidence de ses desseins contre le roi Jacques, et que l'empereur ne les connut qu'après coup. Quant aux liaisons de l'empereur et de l'Espagne avec le duc de Savoie, l'erreur du fabricateur de la lettre n'est pas moins manifeste. On peut suivre jour par jour les variations de la politique de Victor-Amédée, et le livre de M. Rousset en présente le récit intéressant [1]. Or l'accession du duc de Savoie à la ligue d'Augsbourg et ses engagements avec l'empereur et l'Espagne sont du mois de juin 1690 !

Le projet d'enlèvement de Casoni, que la même lettre donne en passant comme le rêve d'un inconnu, est un fait malheureusement véritable, dont aucun auteur, que je sache, n'a parlé jusqu'à ce jour, et qui aura désormais sa place dans l'his-

[1] Tome IV, p. 343.

toire. L'auteur de la lettre paraît en avoir connu quelque chose, mais on va voir que ce qu'il en dit n'a rien de commun avec la vérité. Oui, Louis XIV et deux de ses ministres au moins, les marquis de Croissy et de Seignelay, ont mis en délibération, à Versailles, l'enlèvement d'un ministre du pape Innocent XI ; ils ont préparé l'exécution de cet attentat avec les deux représentants de la France à Rome, et celui qui en a eu le premier la pensée est un évêque français, le cardinal d'Estrées !

A l'époque où se place la première de nos lettres, la plus récente des injures commises par Louis XIV envers le pape, était l'envoi de Lavardin à Rome, pour y maintenir les Franchises à main armée. Quoique tous les cardinaux, sans autre exception que d'Estrées et Maidalchini [1], soutinssent avec fermeté la résolution d'Innocent XI, le roi imputait surtout à Casoni le crime de cette résistance. Voici ce qu'il écrivit à Lavardin, le 18 novembre 1687, deux jours après son entrée dans Rome [2] : « Il sera... fort à propos que, sans vous faire craindre par des violences effectives contre Casoni et d'autres semblables esprits brouillons, qui inspirent toujours à Sa Sainteté des sentiments contraires à ce que j'en devrais attendre [3], vous usiez néanmoins d'adresse pour leur faire appréhender les fâcheuses suites qu'aurait pour eux la continuation d'une si mauvaise conduite, et, pour cet effet, vous pourriez choisir quelques-uns des plus sages officiers de marine [4] qui sont à votre suite, et, leur confiant votre pensée, les instruire seulement à faire peur audit Casoni et autres semblables, et ils en viendront facilement à bout s'ils s'attachent à suivre ledit Casoni dans les lieux où il va le plus souvent, s'informant de ceux qui sont auprès de lui, qui il est, se parlant ensuite à l'oreille, le regardant de travers, observant toutes ses démar-

[1] Créature de Louis XIV, déshonorant le Sacré Collége par ses mœurs, et traité avec le dernier mépris par les agents français eux-mêmes dans leurs dépêches confidentielles. J'ai parlé de lui dans mes *Recherches*. Je lui donnerai sa place quand je ferai l'histoire de la faction française à Rome.

[2] *Rome*, 307.

[3] Il est à remarquer que le cardinal Cybo lui-même était un des plus décidés sur cette question des Franchises. Il gardait avec d'Estrées les ménagements habituels, mais personne n'ignorait son opinion, et les espions de Louis XIV à Rome l'en informèrent dès le premier moment.

[4] Voir l'article sur l'*Ambassade de Lavardin*.

ches et faisant toutes les mines et grimaces qui peuvent faire croire à un esprit faible qu'on complote sa perte, qu'elle est inévitable s'il ne change promptement de conduite et ne fait finir un démêlé qui ne pourrait aboutir qu'à la punition exemplaire de ceux qui l'ont excité. »

Lavardin répondit le 12 décembre : « J'aurais déjà exécuté *avec une joie sensible*, *quoique secrète*, l'ordre que Votre Majesté me donne de faire peur à Casoni, sans que M. le cardinal d'Estrées, avec lequel je communique sur tout, a jugé à propos de différer de quelques jours, après quoi je n'oublierai rien de tout ce qui peut effrayer une âme timide. S'il pouvait mourir de peur, ce serait une belle défaite. L'envie qu'il a de s'élever au cardinalat est cause de toute la confusion présente [1]. Apparemment je me servirai de M. de Sartous, sage et honnête gentilhomme, pour intimider ce brouillon, dès que M. le cardinal d'Estrées ne m'engagera plus à surseoir. » On sait maintenant que M. de Sartous, capitaine de vaisseau, était l'un des trois principaux chefs de la garnison du palais Farnèse, sous les ordres de Lavardin. Si le Gut avait existé, il n'était pas besoin de M. de Sartous, et celui-ci ne peut être confondu avec le Gut ; car Lavardin aurait su, comme d'Estrées et même avant lui, le résultat de ses expéditions nocturnes, et la suite des dépêches nous prouve au contraire que M. de Sartous, malade à cette époque, ne put commencer à remplir son étrange mission avant la fin de décembre. Le 2 janvier, le roi avait mandé à Lavardin d'attendre la guérison de M. de Sartous pour faire peur à Casoni. Au moment où il dictait cette dépêche, le courrier de Rome lui en portait une de son ambassadeur, annonçant, le 28 décembre, qu'il avait « exécuté l'ordre de Sa Majesté pour intimider Casoni, et que M. de Sartous s'en était bien acquitté ; que Casoni avait paru inquiet et embarrassé et avait cru qu'on lui en voulait [2]. »

Si la lettre du 16 décembre était authentique, le roi, possédant les preuves de la trahison de Casoni envers le Souverain Pontife et de ses complots contre la France et l'Angleterre, en aurait demandé ouvertement justice au pape, et, en cas de refus, aurait menacé le Saint-Père d'un éclat. Loin de là, il

[1] Toutes ces accusations des agents français sont d'abominables calomnies : il n'y en a pas la moindre preuve dans ce que j'ai lu.
[2] *Rome*, 307.

éprouve des scrupules ; il craint que ses instructions ne soient exécutées trop rigoureusement par Lavardin, et, le 9 janvier, il lui recommande de ne les pas outrepasser [1], c'est-à-dire de veiller à ce que le capitaine de Sartous se borne aux *grimaces* prescrites !

A ce moment, Lavardin est exaspéré par son excommunication et il s'exprime sur le pape et sur Casoni dans les termes les plus extravagants : « Pour parler nettement, écrit-il au roi le 28 décembre, le pape est un vieux fou entièrement gouverné par Casoni qui est plein de venin et de fureur contre Votre Majesté. Mon devoir me force à parler de cette sorte. » Et le même jour il écrit à Croissy que Casoni est « un démon enragé et forcené [2]. » Que n'aurait-il pas dit si les prétendus secrets de ce ministre eussent été découverts par le Gut ? Le 24 janvier, il écrit au roi [3] : « Je ne passerai point les premiers ordres de Votre Majesté au sujet de Casoni, quelque violente envie que j'en aie. L'AVIS DU CARDINAL D'ESTRÉES SERAIT QU'IL FUT ENLEVÉ ET EMMENÉ EN FRANCE, ce qui ne serait pas aisé présentement. Depuis qu'il a vu qu'on lui en voulait, il sort plus rarement du palais et a retranché de ses promenades. Pour une insulte, on pourrait la lui faire en sortant ou en entrant à Sainte-Marie-Majeure dont il est chanoine. Ce misérable commet le Saint-Siége pour élever sa fortune, et se flatte qu'il en sera cardinal, disant toujours au pape qu'il n'est en nulle sûreté parce qu'il est fidèle à lui et au Saint-Siége. »

L'irritation de Louis XIV contre Casoni ne connut plus de bornes après l'échec du marquis de Chamlay, au mois d'août 1688. Le maréchal général des logis avait reçu l'injonction expresse de n'entrer en rapport ni avec Lavardin, ni avec d'Estrées, et d'aller directement à Casoni pour se faire introduire auprès du pape. « Casoni, dit M. Rousset, demeura sourd à toutes les raisons, insensible à toutes les séductions. » Le prétendu vicomte d'Horschamp, rendant compte de ses entretiens avec ce ministre, ne laisse nullement voir qu'il lui attribuât cette partialité passionnée et opiniâtre contre la France, dont il est accusé dans nos deux lettres ; et l'ordre donné de s'ouvrir à lui atteste que le roi n'avait pas non plus

[1] *Rome*, 307.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid*, 310.

cette opinion; car son intérêt et son orgueil l'auraient empêché de livrer ainsi à un ennemi déclaré le secret d'une démarche aussi importante auprès du Saint-Père : « La voie de Casoni, écrit Chamlay à Louis XIV, à laquelle je m'étais attaché comme à la plus assurée et la plus conforme à mon instruction, ne m'ayant pas réussi, après m'être adressé à lui et qu'il m'eut promis de faire ce que je désirais, il m'a manqué absolument de parole [1] ; *et soit, comme on le dit, qu'il ne soit point bien intentionné pour nous* [2], soit qu'il ait ordre du pape d'en user ainsi, ou soit qu'il n'ait pas osé le faire sans la participation du cardinal Cybo avec lequel il a de fort grandes mesures à garder, enfin il s'est dédit et m'a remis au cardinal Cybo après l'avoir instruit de tout ce que je lui avais proposé, etc. [3] » Cybo lui promit à son tour de le servir, le fit venir plusieurs fois, et enfin « après deux ou trois jours de remises différentes, dans lesquelles il lui fit toujours voir des difficultés, » lui déclara que le pape exigeait qu'il communiquât d'abord l'objet de sa mission à son premier ministre.

Le roi déchargea d'abord sur Casoni tout le poids de sa colère. A peine avait-il reçu le courrier de Chamlay que, le 27 août, en même temps qu'il expédiait des ordres militaires pour l'occupation de l'électorat de Cologne, il écrivait à Lavardin [4] :

« Il est très important au bien de mon service que vous examiniez bien, soit avec le cardinal d'Estrées, s'il veut bien entrer dans ce concert, ou vous seul avec quelque officier de marine bien discret, les mesures qu'il y aurait à prendre pour faire enlever Casoni et le conduire sûrement jusqu'à l'embouchure du Tibre, où je ferais trouver un bâtiment propre pour le faire transporter dans

[1] Le reproche est tout à fait injuste, et Chamlay se dément lui-même à la ligne suivante. Casoni se charge d'abord de transmettre au pape sa demande d'audience; en cela il fait preuve de bon vouloir et non d'hostilité ; il en réfère à Innocent XI qui se défie avec raison de ces allures mystérieuses, et qui fait répondre à Chamlay : « Si vous êtes envoyé par le roi de France, allez montrer vos pouvoirs à mon secrétaire d'État, et j'accepterai des rapports réguliers avec vous. » C'est *par ordre du pape*, comme le suppose Chamlay lui-même, que Casoni *en a usé ainsi*. On ne peut que louer la réserve du Saint-Père. Lavardin et d'Estrées lui donnaient déjà assez de soucis; il ne voulait recevoir qu'à bonnes enseignes un troisième représentant du roi de France.

[2] Chamlay s'exprimerait-il ainsi si l'on avait eu la moindre preuve en main de l'infidélité de Casoni ?

[3] *Rome*, 319.

[4] *Rome*, 311.

quelqu'une de mes places. Concertez bien et secrètement toutes les précautions qu'il y aurait à prendre et informez-moi, avant que de rien hasarder, de toutes les facilités ou difficultés que vous y trouverez. »

Le 10 septembre, Lavardin répond [1] :

« A l'égard de l'article de Casoni, j'en ai fait confidence au *cardinal d'Estrées qui croit aussi bien que moi que l'on ne peut rien faire qui redonnât plus de relief et rétablît davantage l'état des affaires dans un pays où la seule crainte peut ramener les esprits.* Je l'ai fait observer. Il mène tout le long du jour deux hommes dans son carrosse et trois estafiers. Le soir il va chez madame Gavoti ou chez madame Cigale pour lesquelles il a quelque attachement [2]. Alors il mène seulement un homme et ses estafiers. Il est impraticable de l'enlever par terre. La retraite est trop longue. Apparemment que l'on serait arrêté sur la route, et, m'étant ouvert à M. de Sartous, sans même que le cardinal d'Estrées le sache, nous sommes convenus que le seul expédient qui pourrait réussir serait que le roi envoyât un bâtiment à l'embouchure du Tibre, qui ferait entrer dans la rivière une forte chaloupe, sous prétexte de venir chercher quelques ballots. On ferait quelques tours inutiles du bâtiment ici, le laissant hors la chaîne, et, le soir ou le matin, l'on tâcherait de le saisir, le baillonner et le jeter dans la chaloupe qui le descendrait à force de rames jusques au bâtiment qui mettrait à la voile ; mais il faudrait bien des choses justes sans quoi tout échouerait : un vent propice, des gens braves et secrets tel qu'est ledit sieur de Sartous, et même patients pour attendre l'occasion et ne rien hasarder mal à propos. Comme l'on serait obligé de le conduire quelques rues, il serait impossible de le faire de jour, mais seulement le soir ou le matin. Le cardinal d'Estrées croit que cela ne se peut tenter, *lui et moi étant dans Rome*, sans crainte de commise et que l'un ou l'autre fût arrêté, et qu'ainsi on ne le pourrait faire que *nous sortis de Rome.* »

Innocent XI, l'énergique et habile gouverneur de Rome Spinola, et le doux Cybo lui-même se seraient inspirés des traditions de Sixte V. Lavardin et d'Estrées le savaient ; ils ne trouvaient pas assez sûr, après un pareil coup, de se réfugier dans le *quartier* de l'ambassade française, parmi les malfaiteurs que l'écusson royal protégeait contre la police pontificale. Ils comprirent que tout prend fin, même la longanimité d'un

[1] *Rome*, 312.

[2] Je ne crois pas qu'il y ait ici quelque insinuation défavorable à Casoni. Les innombrables dépêches, où il est déchiré avec une violence extrême, respectent toujours ses mœurs et son désintéressement.

pape, et qu'ils couraient risque d'aller bientôt méditer, dans une cellule du château Saint-Ange, sur les libertés de l'Église gallicane, les maximes du royaume et les doctrines de tout temps reçues en France ! J'ai cru longtemps avoir une idée assez claire des causes de l'admiration professée par le pouvoir civil pour le premier article de 1682, qui prétend soustraire au jugement de l'Église la conduite publique des princes et de leurs officiers : mais je comprends mieux le gallicanisme depuis que je l'étudie dans les naïfs épanchements de ses principaux sectateurs. N'est-ce pas une doctrine commode et rassurante, par exemple, pour un ambassadeur qui entre dans Rome comme dans une ville prise d'assaut ; qui, notoirement excommunié, va profaner les sacrements devant toute la ville ; qui prépare un guet-apens de forban contre un ministre du pape ; — pour un évêque français qui conseille ces actes, et pour le souverain qui les ordonne et les récompense ?

Louis XIV avait pris goût à l'entreprise que lui avait suggérée d'Estrées, et les timides objections de Lavardin ne le touchèrent pas. Le 25 septembre, lendemain du jour où il avait cru se mettre à l'abri des jugements du pape par un appel préventif au futur concile, il écrivait à Lavardin : « Je ne suis pas persuadé que l'affaire dont je vous ai écrit puisse s'exécuter plus facilement par eau que par terre, et je me remets à ce que le marquis de Seignelay vous écrira de ma part sur ce sujet, à quoi vous vous conformerez. » Quelques jours après, il reçut une nouvelle dépêche de Lavardin [1], dénotant dans la colonie gallicane de Rome cette émotion que donne l'approche d'un danger personnel. Il n'y en a pas un qui trouve injuste d'enlever Casoni ; mais tous voudraient voir cela de l'autre côté des frontières pontificales, *ultra montes*, abrités derrière le roi, les parlements et les évêques de 1682. Lavardin expose de nouveau son plan, et n'insiste guère sur les chances de succès. Il énumère mélancoliquement les obstacles, d'un ton qui contraste fort avec ses rodomontades habituelles. Il avait juré un jour à Louis XIV que, pour maintenir les Franchises, il était prêt à s'ensevelir sous les ruines du palais Farnèse avec sa femme, ses enfants, ses serviteurs et tous les Français de

[1] Datée du 18 septembre. — *Rome*, 312.

Rome. Le danger étant cette fois plus manifeste, son courage est plus calme :

« Les difficultés, dit-il, sont : la conduite dans la ville près de demi-lieue, et autant dehors ; la nécessité d'enlever avec Casoni celui qui sera dans son carrosse et ses valets, sans quoi dans le moment ils rassembleraient par leurs cris des gens pour le recourre [1] ou fermer les portes avant que l'on eût pu le sortir hors de la ville, ou au moins l'attraper avant l'embarquement. Il n'y a qu'un tour à Fiumicin [2]; mais si la chaloupe ne fait grande diligence, il serait à craindre que l'on n'envoyât par terre pour l'empêcher de passer. Enfin, si le vent manquait, les galères du pape pourraient encore l'arrêter. Voilà, il me semble, les inconvénients que l'on peut prévoir. Ceux de Rome sont *que l'on usât de représailles sur M. d'Hervault* [3] *ou sur M. le cardinal d'Estrées ou autres officiers, l'enlèvement étant un acte d'hostilité.* »

Lavardin ne se nomme pas ; peut-être se réserve-t-il, le cas échéant, de répudier à son tour la qualité d'ambassadeur que le pape refuse de lui reconnaître. Quoi qu'il en soit, le projet paraît n'avoir pas eu d'autre suite. Le 30 septembre, le roi écrivait encore qu'il s'en remettait à ce que le marquis de Seignelay avait ordonné de sa part à Lavardin touchant Casoni. Je n'ai pas trouvé jusqu'à ce jour les dépêches de Seignelay relatives à cette affaire. Toujours est-il que d'Estrées n'a pas pu, dans une lettre du 29 juin 1688, faire honneur au *Gut* d'un projet qu'il avait formé lui-même six mois auparavant, ni recommander aussi allègrement cette proposition d'enlever et même de tuer Casoni, sans s'être ménagé le temps de gagner la frontière. J'aurais voulu pouvoir invoquer la profession et la dignité de d'Estrées contre la vraisemblance de ces documents ; mais la vérité m'oblige à dire qu'il était sans scrupules et capable de tout. Les occasions ne me manqueront pas d'en donner de nouvelles preuves.

Il y a mieux encore. Ces accusations d'infidélité ont été portées contre Casoni devant Innocent XI lui-même, dans un

[1] Reprendre ; d'où *recousse* et *rescousse*.

[2] *Fiumicino*, à l'une des bouches du Tibre.

[3] L'abbé Ysoré d'Hervault était alors auditeur de Rote pour la France, et hôte assidu de l'ambassade française, avec laquelle il se fit pourtant une mauvaise affaire pour avoir publié contre le Saint-Siége un écrit anonyme trop gallican. Il devint archevêque de Tours et fut un des *opposants* à la bulle *Unigenitus*.

temps où son esprit devait être le plus accessible aux soupçons; il les a examinées, et jamais Casoni n'a cessé d'être son confident le plus estimé. Voilà ce que nous apprennent les vraies dépêches du cardinal d'Estrées. L'invasion du Palatinat et la prise de Philipsbourg avaient déconcerté la coalition et agité toute l'Europe, mais sans détourner le prince d'Orange de ses desseins sur l'Angleterre. Dans cette guerre générale qui allait embraser la chrétienté et accroître les forces du protestantisme, Rome même était exposée à des dangers particuliers. Avignon et le Comtat Venaissin étaient déjà occupés par les troupes françaises, qui s'étaient déshonorées par les brutalités exercées sur l'évêque de Vaison. Le roi faisait séquestrer à Paris le cardinal-nonce Ranuzzi, expédiait en secret des renforts à Lavardin, lui prescrivait de se montrer plus hautain et plus menaçant, et se disposait à envoyer ouvertement un corps d'armée dans les États Romains. Innocent XI demanda aux autres cours catholiques leur assistance éventuelle, et les réponses qu'il en reçut montrent que, s'il avait résisté aux exigences de Louis XIV en rejetant le cardinal de Furstemberg, il avait agi spontanément, pour obéir à son devoir de guide suprême et impartial, sans prendre aucune sûreté de la part de l'empereur. A Vienne et à Madrid, on trouva qu'on avait assez de la querelle de ces couronnes avec la France, sans se charger encore de celle du Souverain Pontife. Il paraît même qu'on alla jusqu'à reprocher au pape de n'avoir pas attendu, pour rendre sa décision dans l'affaire de Cologne, que l'Empire et l'Espagne eussent achevé leurs préparatifs contre les Français, ce qui exclut assurément la supposition d'une alliance et d'une ligue.

Le 26 octobre, le cardinal d'Estrées écrit à Louis XIV [1]. « On sait ici que le duc Clément n'a pas encore envoyé son bref à Ratisbonne. Il s'est répandu un assez grand bruit que l'empereur ne se loue pas de la prompte expédition de ce bref, et qu'il aurait souhaité que le pape ne l'eût pas précipitée ; que même il ne croyait pas si facilement que cette cour être bien en état de résister aux forces de V. M.; qu'en Bavière on avait aussi des sentiments modérés. » Le cardinal demande à Cybo si ce bruit est vrai ; Cybo répond « qu'il ne savait pas tant de

[1] *Rome*, 316.

particularités, mais qu'il était bien vrai que les mouvements des armes de V. M. les avaient surpris, et que l'empereur considérait avec une grande peine les maux présents et à venir... On m'assure que le gouverneur de Milan presse de son côté pour un accommodement, et qu'il a représenté que la cour d'Espagne était dans l'impuissance d'assister S. S. et de soutenir une guerre; et l'on ajoute qu'une des choses qui nourrit le plus le chagrin du pape, c'est de connaître que sa précipitation est blâmée de toutes les cours... »

Le 2 novembre, d'Estrées écrit encore [1] :

« .... Des gens qui se prétendent bien informés assurent que le pape s'est plaint qu'on lui avait donné de fausses notions sur les desseins du prince d'Orange. Il est constant qu'on lui a fait voir des lettres de temps en temps qui portaient qu'il n'assemblait ses troupes que pour empêcher M. le cardinal de Furstemberg de s'établir dans l'électorat de Cologne; qu'il n'attendait que les résolutions de Rome pour les mettre en exécution. On en produisait d'autres, où l'on exagérait la vénération avec laquelle ce prince et ses ministres parlaient de S. S. On lui faisait voir dans d'autres de grandes espérances qu'on pourrait obtenir des États la liberté de conscience pour les catholiques. Il a connu qu'on l'avait trompé par ces avis.... Ce qu'il y a de plus pitoyable, c'est qu'on tâche de l'entretenir encore dans la pensée que le prince d'Orange ne veut pas s'emparer de la couronne d'Angleterre, mais qu'il a seulement dessein de forcer ce roi à faire une ligue offensive et défensive avec les États et à rompre avec V. M. »

C'est alors que les cardinaux d'Estrées et Cybo entreprirent de ruiner le crédit de Casoni auprès du Pape. Cybo était légat d'Avignon, et l'occupation de cette province par les Français le privait des revenus du « divin Comtat » qui allaient payer les dettes du comte de Grignan, à la grande joie de sa belle-mère; mais il se faisait recommander, en ce moment même, à la bienveillance personnelle du roi par le cardinal d'Estrées: « Je supplie V. M., écrivait celui-ci le 16 octobre [2], de me faire l'honneur de m'écrire quelque chose qui lui donne un peu de consolation; elle verra sa tristesse et son abattement dans le billet que je joins à ma lettre. » Et, dans ce billet, Cybo exprime sans dignité ses regrets de n'avoir pas mieux servi le roi *a cui sono strettamente obligato; e mi sono studiato*

[1] *Rome*, 316.
[2] *Ibid.*

in ogni tempo di meritare le sue real'grazie ; il rappelle que, depuis son entrée au ministère, il a travaillé à *divertire ogni impegno*, et s'excuse de ne pas faire mieux ni plus vite, étant obligé à nne grande circonspection *per non render mi piu sospetto di quello che sono.* Il crut trouver dans cette crise l'occasion d'écarter Casoni des affaires, et de rendre Louis XIV plus favorable à ses prétentions dans un futur conclave [1]. Il s'entendit avec d'Estrées, et ne craignit pas d'associer à son entreprise le confesseur même du pape. Cette intrigue était si odieuse que Lavardin, conservant de la droiture malgré ses extravagances, crut devoir se défendre contre le soupçon d'y avoir trempé : ce trait de candeur fut mal pris de Louis XIV qui répondit sèchement à son ambassadeur : « Comme il ne serait pas contraire à mon service que vous eussiez quelque liaison avec le confesseur du pape, il n'est pas aussi nécessaire de vous en justifier [2]. » Cybo se chargea de porter les coups les plus directs à Casoni, et d'Estrées écrivit alors au roi une dépêche qui suffirait, à elle seule, pour ruiner l'authenticité de nos deux lettres, mais qui en même temps peut mettre sur la trace des inventeurs de cette fable :

« .... Le cardinal Cybo, disait-il [3], est résolu d'attaquer tout de bon Casoni. Il a su que, par le moyen d'un religieux qui vint de Hollande l'année passée avec des lettres de quelques missionnaires de ce pays là, à qui l'on faisait espérer que les États accorderaient la liberté de conscience pour les catholiques, il avait lié une espèce d'intelligence avec un homme dépendant du prince d'Orange et qui lui faisait espérer cette liberté; que cet homme entretenait ce missionnaire dans la pensée que le prince d'Orange avait un grand respect pour le pape et ferait beaucoup de choses à sa considération; que dans les derniers temps ce commerce s'était réchauffé et qu'assurément le prince d'Orange avait fait savoir qu'il n'avait que de bons desseins ; qu'il ne songeait qu'à rompre avec la France et à soutenir les intérêts du duc Clément; que Casoni remplissait l'esprit du pape de toutes ces idées et l'avait précipité dans le

[1] Pendant le conclave de 1691 d'où sortit Innocent XII, Cybo offensait encore la mémoire de l'auguste pontife dont il avait trahi l'amitié et livré les secrets. Le 5 mars 1691, le cardinal de Forbin Janson écrivait, du conclave même, à Louis XIV : « J'ai aussi ménagé le cardinal Cybo en le flattant de la protection de V. M. pour l'élever au pontificat. Il m'a même dit que, s'il pouvait y parvenir, *il tâcherait de réparer le tort qu'Innocent XI a fait à V. M. contre ses sentiments.* » Mais il n'obtint que le mépris du Sacré Collége et celui de Louis XIV lui-même. — *Rome*, 339.

[2] 21 janvier 1689. — *Rome*, 324.

[3] 16 novembre 1688. — *Rome*, 316.

fâcheux état où il se trouvait. Le cardinal Cybo ne m'a pas fait confidence de la communication qu'il a eue sur cela avec le confesseur, mais il promet de faire ce qu'il pourra pour abattre Casoni. Cependant il craint l'obstacle des cardinaux Ottoboni, Azzolini et Casanata qui le soutiennent. »

Louis XIV trouva *criminelle* cette correspondance qui ne concernait que les droits des catholiques opprimés par les protestants, et, affectant de croire qu'elle était ignorée du pape, il s'en montra fort irrité. Que n'aurait-il pas dit et fait s'il avait mis la main sur des lettres non autorisées et aussi contraires aux intérêts de la religion et du Saint-Siége qu'à ceux de la France? Il répondit, le 9 décembre, au cardinal d'Estrées [1] :

« ... Le pape ne pourrait pas donner une plus grande marque de disposition à rétablir une bonne intelligence avec moi qu'en éloignant pour toujours Casoni de sa personne et de ses conseils, et la correspondance criminelle qu'il a entretenue avec le prince d'Orange et qui n'a pas peu contribué aux malheurs dont l'Angleterre est menacée, mériterait un châtiment exemplaire. La suite qu'auront les poursuites que le cardinal Cybo vous dit qu'il fait sur ce sujet vous pourra faire juger de ses véritables intentions sur tout ce qui regarde les moyens de terminer les différends que j'ai avec le pape. »

Cybo croyait toucher au moment du triomphe. « Il a, écrivait d'Estrées le 23 novembre, il a toujours dans la tête de pousser Casoni contre lequel on se déchaîne à cette heure assez publiquement dans Rome [2], » et « qu'on accuse d'être l'auteur de tous les maux, etc. » Il prétend que le pape « le croit davantage, » lui Cybo. Mais Casoni se défend énergiquement contre la cabale, et le 30 novembre, d'Estrées écrit au roi [3] : « Casoni n'est pas remis de sa première inquiétude. Il a pourtant vu le pape plus souvent et plus longtemps depuis quinze jours, et j'ai su par le canal de Mugiaschi que, dans les plus longues audiences, il avait lu au Pape beaucoup de lettres qu'il avait reçues des pays étrangers, par lesquelles il voulait éclaircir et justifier ses correspondances. » Cybo et le confesseur redoublent leurs efforts : ce dernier presse le pape de renvoyer *les*

[1] *Rome*, 316.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

mauvais conseillers. Cybo se flatte déjà de ressaisir la conduite des négociations avec les princes; il demande à d'Estrées quels sont ses pouvoirs ; il ose même l'inviter à faire proposer par sa cour « que Casoni soit chassé du palais. » Mais ces honteuses menées ne réussirent pas. Innocent XI s'en était aperçu dès le premier jour, et le cardinal d'Estrées avait soupçonné avec dépit que sa ruse était découverte. En effet, lorsque le confesseur était venu accuser Casoni, le pape l'avait écouté tranquillement, et lui avait dit d'en conférer avec Cybo. D'Estrées, transmettant cette nouvelle au roi, ajoutait [1] : « *Je pourrais soupçonner que S. S. aurait fait artificieusement cette réponse pour démêler s'il y a quelque concert entre le cardinal et le confesseur*, ou si c'est une machine ménagée et par d'autres personnes, et je ne laisse pas, nonobstant cette raison, de le soupçonner un peu. » Innocent XI conserva auprès de lui Casoni, laissant à Cybo l'administration intérieure où il faisait merveilles; et Louis XIV, gardant son ressentiment contre le pape et contre son conseiller, jugea lui-même qu'il ne devait pas se prêter plus longtemps à satisfaire les rancunes personnelles du premier ministre. Le 13 janvier 1689, il écrivit à d'Estrées : « Il serait cependant fort inutile de demander l'éloignement de Casoni, et ce serait s'exposer à de nouveaux refus plus capables d'aigrir que d'accommoder les affaires [2]. » Le 25 du même mois, d'Estrées l'informait qu'il paraissait « dans Casoni plus d'assurance et de liberté qu'il n'en avait dans les autres temps [3]. » Ce n'est pas au moment où Guillaume III triomphait, où Jacques II venait d'arriver en France, que Louis XIV eût montré cette clémence pour Casoni, s'il avait pu produire contre lui le moindre indice de complicité avec l'usurpateur du trône d'Angleterre!

IV

Soumettons nos lettres à une dernière épreuve. La révolution anglaise est consommée, et Jacques II vient de partir pour cette campagne d'Irlande qui amènera de nouveaux et

[1] *Rome*, 316.
[2] *Ibid.*
[3] *Rome*. 321.

irréparables désastres. Le malheureux prince, d'accord avec Louis XIV, maintient à Rome des ministres qui ont pour mission spéciale de procurer à leur maître non-seulement l'appui moral du pape, mais encore ses secours effectifs. Et, comme le roi de France, protecteur de Jacques, sera le premier à profiter de cette assistance, ces envoyés du roi d'Angleterre sont presque des agents français ; c'est Louis XIV qui les paye; les instructions qu'ils reçoivent au nom de leur maître sont rédigées par Croissy ou sous ses yeux; Croissy leur en donne aussi au nom du roi de France; et le premier comme le dernier mot de ces instructions, c'est de se concerter avec les représentants de la France à la cour de Rome.

Le but de tous leurs efforts doit être d'irriter le pape contre la maison d'Autriche, qui est devenue l'alliée de Guillaume III dans la ligue européenne formée contre Louis XIV. Si nos deux lettres renferment quelque chose de vrai, nous allons en trouver des preuves dans les correspondances confidentielles échangées entre Rome et Versailles. Puisque les historiens veulent bien admettre qu'Innocent XI n'a pas conspiré personnellement contre Jacques II, et qu'il aurait eu horreur de cette pensée, on va sans doute l'éclairer sur les complots de Casoni et le supplier tout au moins de ne plus lui confier le secret des affaires d'Angleterre. Pour exciter l'indignation du pontife contre l'empereur et le roi d'Espagne, on va mettre sous ses yeux leurs traités de 1687 et de 1688 avec Guillaume. Si l'on craint de s'en ouvrir à Innocent XI, ce pape étant mort pendant l'expédition d'Irlande, on n'aura plus rien à ménager auprès d'Alexandre VIII, qui lui succède au mois d'octobre 1689; on va se plaindre à lui du précédent pontificat; et, si les agents anglais sont tenus à une certaine réserve au Vatican, on doit être sûr que rien ne sera dissimulé dans leurs épanchements avec le cabinet de Versailles. Eh bien ! que lisons-nous dans ces dépêches? Le premier Anglais envoyé à Rome, au moment où Jacques va s'embarquer pour l'Irlande, est le colonel Porter, son vice-chambellan. Voici les instructions du roi d'Angleterre qui n'est que le prête-nom de Louis XIV[1] :

[1] *Rome*, 326. — *Instructions données à notre fidèle et bien-aimé Jacques Porter, écuyer et notre vice-chambellan, lequel nous avons choisi pour être notre envoyé extraordinaire vers Sa Sainteté. Donné à Saint-Germain-en-Laye, le février 1689, et de notre règne, le 4e.*

Vous presserez le pape de se réconcilier avec le roi de France, cette union étant indispensable à notre rétablissement. Vous demanderez à S. S. « qu'elle sacrifie en notre faveur tout ce qui se peut sacrifier dans cette conjoncture-ci sans blesser la conscience, et que, pour le reste, elle se confie à la générosité du Roi très-chrétien, et qu'elle lui donne carte blanche comme un sacrifice de charité et un témoignage du soin paternel qu'il a de nous aussi bien que de la conservation de la religion qui est à présent en grand danger. » (Catholiques et protestants ont les yeux fixés sur le pape.) « Vous lui témoignerez que c'est ici une guerre de religion malgré tous les artifices dont on se sert pour la déguiser. » Vous demanderez l'avance de sommes considérables, surtout pour sauver l'Irlande. Vous agirez de concert avec le cardinal d'Este, oncle de la reine. « *Vous observerez aussi quel crédit le seigneur Casoni a sur S. S. et vous vous adresserez à lui dans les affaires qui nous regardent*, suivant que vous serez conseillé par notre cousin le cardinal d'Este, et afin que vous ayez l'occasion de lui parler plus souvent, vous travaillerez avec lui à l'affaire des évêques d'Irlande afin qu'ils soient désormais *ad nominationem* et non *ad supplicationem*, laquelle affaire, comme elle a été déjà fort avancée par milord Thomas Howard, notre dernier envoyé extraordinaire à Rome, vous tâcherez de la terminer entièrement, *et vous emploierez cependant l'accès que cela vous donnera auprès dudit seigneur Casoni à l'informer pleinement de nos affaires, et à l'engager effectivement dans nos intérêts.* » (C'est seulement après avoir nommé Casoni en ces termes que le roi Jacques invite son agent à se mettre en rapport avec Cybo et les cardinaux amis, et avec les représentants du roi de France. Dans une instruction particulière, le marquis de Croissy recommande à Porter de dissimuler son entente secrète avec les agents français, mais de déclarer que la première condition du rétablissement de la paix en Europe et de la restauration du roi Jacques, c'est la réconciliation [1] du pape avec la France. L'affaire de Cologne ayant divisé les princes catholiques et causé la révolution d'Angleterre, le pape, s'il n'a pas prévu ce résultat, est obligé pour sa réputation de réparer le mal qu'il a fait.) « Il est vrai que S. S. ne le pourra procurer que par la réunion de tous les princes catholiques, et en les obligeant par *une croisade* à employer leurs principales forces à chasser l'usurpateur d'un royaume où il ne peut avoir aucun droit, tant qu'il plaira à Dieu conserver la vie du roi et du prince de Galles. Il est vrai aussi que, pour faire agréer sa médiation à la France, qui peut donner de plus puissants secours audit roi qu'aucun autre, il est préalablement nécessaire que le pape fasse cesser par un prompt accommodement tous les différends qu'il a avec cette couronne [2]. »

[1] *Réconciliation* veut dire soumission absolue, car Louis XIV n'offre pas la moindre concession.

[2] *Rome*, 326. — *Mémoire sur l'envoi de M. Porter à Rome.* Février 1689.

La mission de Porter échoue nécessairement. Louis XIV ne proposant aucune satisfaction au pape, le différend religieux en reste au même point. D'un autre côté, le pape se garde bien de donner le moindre encouragement à ce projet de *croisade* formé par le roi de France. Quoique Jacques II ait, sur le trône, méprisé les conseils de modération et de patience que lui donnait Innocent XI, et facilité par ses fautes le triomphe de ses ennemis, le Souverain Pontife lui a conservé toutes ses sympathies; mais il veut dégager la papauté d'une lutte purement politique dans laquelle Louis XIV ne recherche que les intérêts de sa couronne. Il refuse donc l'argent qu'on lui demande pour l'expédition d'Irlande. Mais il ne résiste pas avec une moindre vigueur à la sommation qui lui est faite, au nom des rois de France et d'Angleterre, de cesser l'envoi de subsides à Vienne pour continuer la guerre contre les Turcs. Vainement les agents français et anglais l'accusent de partialité pour l'Empire. Il leur répond péremptoirement que c'est de ce côté qu'il y a véritablement une croisade perpétuelle; que, depuis son exaltation, comme ses prédécesseurs, il a pris une part personnelle à cette guerre; que c'est lui qui a formé et maintenu l'alliance de la Pologne, de l'empereur et de Venise; qu'il leur donne ses galères, ses soldats et son argent; qu'il défend non-seulement l'intégrité de l'Europe chrétienne, mais ses intérêts particuliers de souverain temporel et de prince italien, une campagne malheureuse pouvant ramener une flotte turque dans l'Adriatique; et que l'argent fourni par la Chambre Apostolique ne peut être détourné de sa destination ni servir à la guerre sur le Rhin, car il l'envoie à son nonce de Vienne, qui seul le distribue et en surveille l'emploi.

Rien ne fut changé par la mort d'Innocent XI. Jacques II envoya au nouveau pape un de ses plus intimes confidents, qui avait commencé avec lui la campagne d'Irlande, et qu'il chargea de solliciter à Rome une assistance devenue chaque jour plus nécessaire. Le comte de Melfort était comme Porter payé par le roi de France; il recevait directement ses ordres et correspondait chaque semaine avec le marquis de Croissy. L'objet de sa mission était aussi d'obtenir des secours pour Jacques II, c'est-à-dire pour Louis XIV, contre Guillaume, et tout au moins de faire suspendre tous les subsides destinés

à combattre le Turc, dont le roi de France s'était fait l'auxiliaire [1]. Melfort avait pour principale étude de faire naître et d'entretenir dans l'esprit du pape la défiance contre l'empereur; et, en effet, il dénonce au Souverain Pontife l'alliance de Léopold avec les adversaires de Jacques II. Mais à quelle époque fait-il remonter cette ligue? Si les traités dont Casoni avait le secret sont réels, Croissy va transmettre à Melfort, qui en donnera connaissance au pape, les preuves de la complicité de l'empereur dans la révolution anglaise; mais il n'en est rien, et tout ce qu'il reproche à l'empereur comme au roi d'Espagne, est d'avoir reconnu Guillaume III après la fuite de Jacques II en France. Il se fonde même sur ce fait que la révolution de 1688 a été accomplie uniquement par des protestants et au profit de la religion protestante, pour déterminer Alexandre VIII à considérer comme une guerre de religion celle qui a pour but de rétablir un prince catholique sur le trône d'Angleterre.

« Il est certain, dit Melfort [2], que la ligue qui est entre les princes protestants ne s'est faite à autre fin que pour étendre les bornes de leur hérésie au préjudice de la religion catholique; que cette ligue a commencé sans la participation d'aucun prince catholique, et que ç'a été le seul ouvrage du prince d'Orange, lequel, voyant les huguenots chassés hors de France et de Savoie et le progrès que faisait le roi mon maître dans la conversion de ses royaumes, se ligua avec les protestants pour la défense de la R. P. R. Il leur fit connaître si clairement le danger où elle était, s'ils ne s'engageaient tous avec lui, qu'en peu de temps ils lui donnèrent des assurances très-grandes. Il leur était bien facile de croire que, si cette intrigue était découverte, la ruine de leur religion et d'eux-mêmes s'ensuivrait, et, par cette raison, qu'il était nécessaire d'attirer dans leur parti quelque prince catholique sous un autre prétexte que celui de leur religion; car, sans cela, ils n'auraient jamais osé faire paraître leur union et encore moins leur dessein. Le prétexte dont ils se servirent pour diviser les princes catholiques ne leur fut pas difficile à trouver; ils n'eurent qu'à déclamer contre la puissance de la France pour être assurés de la maison d'Autriche et de son alliance qui fut conclue aussitôt à Augsbourg, comme si ce n'eût été que pour se défendre mutuellement en cas qu'ils fussent attaqués. *Pour preuve indubitable que les princes catholiques ne*

[1] Salvandy, *Histoire de Sobieski*, t. II, p. 123; Hammer, *Histoire de l'Empire Ottoman*, et tous les historiens.

[2] Mémoire présenté au pape et communiqué à la cour de France par lord Melfort. Janvier 1690. — *Rome*, 334.

savaient pas alors la ligue protestante qui était cachée sous l'ombre de celle qu'ils avaient faite avec les princes protestants, c'est que l'empereur même ne savait pas que l'entreprise du prince d'Orange fût sur l'Angleterre, comme il l'a depuis avoué au roi mon maître. Cela étant, il est raisonnable de croire que, quand les princes protestants seront en pouvoir de faire quelque coup utile à leur intérêt et à leur religion, ils le feront encore, etc. » (Il faut donc prévenir la ruine des catholiques.) « Quelles intelligences n'a pas le prince d'Orange pour venir à bout de ses desseins en Suisse, à Genève et partout ! »

C'était bien le moment de révéler les pactes secrets de Casoni avec Guillaume, l'empereur, le duc de Lorraine, etc. ! Le 14 février 1690, Melfort écrit à Croissy qu'il a encore pressé le pape de secourir son maître :

« Sa Sainteté, dit-il [1], s'est avouée convaincue de tout cela, et a dit qu'elle voudrait vendre jusques à sa casaque pour lui, pour lequel elle pleurait des larmes de sang, mais qu'elle n'avait rien ; que l'empereur, les Vénitiens, Bavière et Pologne demandaient de l'argent pour faire la guerre contre les infidèles, et que le roi mon maître en demandait aussi, comme ferait aussi le duc de Savoie pour la guerre contre les Vaudois, et qu'elle n'avait pas de quoi satisfaire à tous. » Je lui représentai que mon maître est le plus digne d'intérêt.... « et que, quoique la maison d'Autriche fasse tout ce qu'elle peut pour empêcher qu'on n'assiste le roi, néanmoins elle n'espérait pas gagner sur l'esprit de Sa Sainteté une chose si déraisonnable; que l'empereur, quoiqu'il ait à présent des intérêts temporels contre le rétablissement du roi, *refusa néanmoins trois fois à son conseil de reconnaître l'usurpateur, et ne signa enfin la lettre qu'il lui écrivait que les larmes aux yeux*, tant il croyait agir contre sa conscience, comme elle en pouvait être plus amplement informée par le cardinal Bonvisi qui était alors en cette cour. »

Enfin, le 8 mars, après une nouvelle audience du pape, il écrit à la cour de Versailles [2] :

« Toute la réponse de Sa Sainteté consista dans la considération de la paix qu'elle voulait négocier, du bon naturel de l'empereur *et de la violence qu'il s'était faite de reconnaître le prince d'Orange*, et qu'il ne pouvait jamais penser à la sortie de S. M. d'Angleterre qu'il ne se souvînt de sa fuite de Vienne [3]; car il avait un bon naturel et doux. Je lui dis que j'avais donc opinion que la

[1] *Rome*, 334.
[2] *Ibid.*
[3] Allusion à la fuite de l'empereur à Lintz, épisode célèbre du siége de Vienne, en 1683.

faute qu'avait faite l'empereur était plus grande que celle du roi d'Espagne; car l'un l'avait faite contre sa conscience, et l'autre apparemment n'avait pas examiné l'affaire; mais que j'espérais de la justice de Dieu que ni l'un ni l'autre n'y trouverait pas son compte et qu'il confondrait les conseils si éloignés de la gloire, de la justice et de l'intérêt de l'Église; que je voyais déjà perdre à l'empereur plus, depuis cette action indigne d'un empereur chrétien et catholique, par les Turcs et les Tartares, qu'il n'avait fait en des années auparavant [1]. »

On ne peut donc rien sauver de nos deux lettres, ni dans l'ensemble, ni dans les détails. Par qui et dans quelle intention ont-elles été fabriquées ? L'auteur est-il ce Lumesden qui en a donné les prétendues copies à sir John Dalrymple ? De qui Lumesden les avait-il reçues ? Je n'ai rien découvert à ce sujet. On sait que, dans les loisirs de leur exil, les infortunés Stuarts aimaient à ramener leurs entretiens sur les événements qui les avaient privés de leur couronne et de leur patrie. Comme si ce n'était pas assez de toutes les trahisons avérées qui ont souillé la révolution de 1688, ils se cherchaient partout des ennemis et se consolaient par la pensée de la lutte inégale dans laquelle ils avaient succombé. D'un autre côté, la cour de France, comme je l'ai dit plus haut, poursuivit longtemps Casoni de ses ressentiments et obtint que deux papes, qui n'avaient pas moins d'estime pour lui qu'Innocent XI, différassent sa promotion au cardinalat. Ces deux pièces peuvent avoir été imaginées par un anglais serviteur des Stuarts, ou par un des agents français à Rome, dans le dessein d'accréditer, sous les apparences de documents authentiques, les calomnies répandues contre l'ancien ministre d'Innocent XI. On ne peut faire à cet égard que de très-vagues conjectures. Mais on s'accordera, dès à présent, à reconnaître que ces deux dépêches du cardinal d'Estrées doivent être rejetées de l'histoire, ainsi que les accusations dont elles étaient l'unique fondement.

CHARLES GÉRIN.

[1] La fatale politique de Louis XIV détermina en effet un retour offensif des Turcs, et, au mois d'octobre de cette même année, ils reprenaient Belgrade et menaçaient Bude !

L'HYMNOGRAPHIE

DE L'ÉGLISE GRECQUE

DU RHYTHME

DANS LES CANTIQUES DE LA LITURGIE GRECQUE

I

Une publication récente de l'éminent auteur du *Spicilegium Solesmense* [1] me fournit l'occasion de traiter une question aussi neuve qu'importante, celle du rhythme dans les cantiques de l'Église grecque.

Après de longues recherches dans la plupart des bibliothèques de l'Europe pour recueillir les matériaux du *Spicilegium Solesmense* [2], le cardinal Pitra a concentré son attention sur la discipline et la liturgie de l'Église grecque. Il a commencé, dans ce but, une collection des canons orientaux, et conduit l'histoire de cette législation depuis ses plus lointaines origines apostoliques jusqu'à Photius [3]. Les troubles de Rome

[1] *Analecta sacra spicilegio Solesmensi parata.* Edidit Joannes Baptista Pitra, T.T. S. Callisti, Bibliothecarius S. R. E. Parisiis, Jouby et Roger, 1876

[2] *Spicilegium Solesmense complectens Sanctor. Patrum Scriptorumque Eccl. anecdota hactenus opera selecta e græcis orientalibusque et latinis codd.* Parisiis, t. I, 1852; t. II, 1855; t. III, 1855; t. IV, 1858.

[3] *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta.* Typis collegii Urbani, Romæ, t. I, 1864; t. II, 1868. Ces deux volumes, petit in-f°,, contiennent près de 700 pages chacun.

suspendirent cette collection, ce qui permit à son auteur de réserver plus exclusivement son temps aux monuments liturgiques, dont la série se publie en ce moment, malgré la crise actuelle, par les presses de la Propagande [1]. Ce vaste champ offrait plus d'un problème, dont le moins intéressant n'était pas l'*Hymnographie de l'Église grecque*. L'auteur fit entrevoir son importance dans une œuvre provoquée par le centenaire de saint Pierre [2]. En tête des *Offices* que l'Église consacre au coryphée des Apôtres, une dissertation trace à grands traits l'histoire des hymnographes byzantins, et révèle pour la première fois leur procédé poétique.

Le premier volume des *Analecta* représente un des plus anciens recueils des *Mélodes*, le *Tropologion*, dont le nom même était inconnu, et qui, à partir du IXe siècle, s'étend, ou plutôt s'efface dans les quatorze volumes du *Triodion*, du *Pentecostarion* et des *Ménées*. Pour la première fois paraissent vingt-cinq mélodes et plus de deux cents poëmes, dont plusieurs remontent aux cinq premiers siècles de l'Église grecque. Malgré l'ampleur des plus anciens cantiques, il n'en restait qu'une ou deux strophes, sans nom d'auteur, perdues au milieu des offices des Ménées.

Romanus [3] ouvre la série de ces poëtes sacrés. Il avait droit à cette priorité, autant par l'âge que par le mérite de ses compositions. Ce qui le distingue, c'est le caractère dramatique de ses chants. D'autres mélodes tels qu'Élias, Dométius, Jean de Damas et Théophane, ont bien employé quelquefois la forme dialoguée; mais, si l'on excepte un petit poëme d'Élias [4], qui offre une scène émouvante entre le prophète de Thisbé et la veuve de Sarepta, le ton de ces compositions, d'ailleurs toujours noble et digne, n'a rien de pathétique. Le mouvement, au contraire, et la vie circulent à travers les vingt-neuf cantiques de Romanus que le cardinal Pitra vient d'arracher à un oubli dix fois séculaire. Romanus semblè nous reporter aux

[1] Le *Psautier* et l'*Euchologion* ont déjà paru en 1873; l'*Horologion* vient d'être publié, et le *Triodion* est sous presse.

[2] *Hymnographie de l'Église grecque*, dissertation accompagnée des Offices du 16 janvier, des 29 et 30 juin, en l'honneur de saint Pierre. Rome, 1867.

[3] L'opinion la plus probable est que saint Romanus a vécu sur la fin du Ve siècle, sous le règne de l'empereur Anastase Ier, 491-518. Cf. *Analecta*, proleg., p. XXVII.

[4] *Anal.*, pp. 293-296.

premières origines du drame hiératique dans l'Église byzantine. Nous sommes peut-être ici en présence des plus anciens *Mystères* connus. Toute citation nous entraînerait au-delà des limites qui nous sont fixées. Qu'il nous suffise d'indiquer les deux poëmes sur Noël et les Apôtres, que fit connaître l'*Hymnographie* [1]; un dialogue digne de Milton entre Orcus et Bélial, en face de la croix [2]; les paroles du Christ aux enfants à son entrée à Jérusalem [3]; un colloque ardent de la femme de Putiphar, vaincue par Joseph [4]; les dix vierges [5]; la courtisane chez le pharisien [6]; la résurrection [7]; l'ascension [8]; les trois enfants dans la fournaise [9]; enfin, un drame étrange entre Hérodiade et sa fille, dont le dénouement est la tête sanglante du précurseur [10].

On se demande avec étonnement comment ces mélopées, jadis si populaires et qui faisaient les délices du palais impérial, ont pu, depuis plus de mille ans, disparaître de la liturgie de l'Église grecque. Comment se fait-il qu'il ne soit parvenu jusqu'à nous qu'un écho lointain et à peine distinct, du seul nom de Romanus [11]? L'auteur de l'*Hymnographie* nous explique cet étrange phénomène. Au VIIIe et au IXe siècle, la liturgie de l'Église grecque subit la plus profonde révolution dont le souvenir soit venu jusqu'à nous. L'hérésie iconoclaste, qui dépouilla les temples et ravagea les bibliothèques, s'acharna surtout à la destruction des manuscrits liturgiques. Les poëmes

1 *Hymnogr.*, p. 47, I-X.
2 *Anal.*, p. 53.
3 *Id.*, p. 65.
4 *Id.*, p. 67.
5 *Id.*, p. 77.
6 *Id.*, p. 85.
7 *Id.*, p. 124.
8 *Id.*, p. 148.
9 *Id.*, p. 185.
10 *Id.*, p. 178.
11 Après le Ménologe de Basile, il faut recourir à Suidas, pour trouver le nom de Romanus. Encore, le lexicographe ne daigne-t-il le citer qu'en passant, et dans une scholie sur le sens du mot ἀναχλώμενον. Il semble n'avoir pas même existé pour Zonaras, Grégoire de Corinthe, Théo- dore Prodrome, qui ne le mentionnent jamais dans leurs commentaires sur les Hymnes de Cosmas et de Jean Damascène. Vous chercheriez aussi vainement le nom du grand mélode dans toute la vaste collection des historiens byzantins. Aussi ne saurions-nous assez remercier l'éminent auteur des *Analecta*, d'avoir exhumé Romanus de l'oubli dans lequel l'avaient enseveli les siècles.

de Romanus et les chants primitifs tombèrent dès lors dans l'oubli. A peine quelques strophes solitaires échappèrent-elles, dans les Ménées, à la ruine générale. Des cantiques nouveaux succédèrent aux anciens, et les Canons avec leurs neuf odes, rappelant les cantiques de l'Ancien et du Nouveau Testament, prirent la place de ces κονδάκια [1], auxquels Romanus avait su donner une forme si majestueuse.

A la suite de Romanus vient Anastase [2], un mélode de l'école des Sinaïtes, dont le *Cantique funèbre* [3], modèle du genre, paraît dans les *Analecta* pour la première fois sous sa forme primitive. Le cardinal Pitra avait déjà, dans les *Juris ecclesiastici monumenta* [4], restitué l'ordre des tropaires, et fait ressortir l'acrostiche de ce long poëme, dont les accents lugubres, les sentences graves et solennelles, la marche majestueuse, sont faits pour inspirer à l'âme, en présence de la mort, une terreur salutaire [5].

Sergius trouve sa place après Anastase. Les *Analecta* nous permettent d'étudier intimement l'*Acathistus*, hymne que le patriarche de Constantinople composa en l'honneur de la Mère de Dieu, dont l'intercession miraculeuse venait de mettre en fuite les Avares et de sauver la capitale de l'empire (a. 626). Ce beau cantique, monument immortel de la reconnaissance du peuple byzantin envers sa bienfaitrice, est le seul qui soit parvenu intact jusqu'à nous dans les offices publics de l'Église grecque [6]. Nous ne croyons pas que la poésie classique ait

[1] *Hymnogr.*, pp. 51-52. Cf. *Anal.*, Proleg., p. x et sqq. Sur le mot κονδάκιον, v. p. x et sqq.

[1] *Anal.*, Proleg., p. XXXII.

[2] *Canticum in mortuorum exequiis*, pp. 242, 249.

[4] V. t. II, pp. 286-287.

[5] Il suffit, pour comprendre la valeur et la nécessité de cette publication, de comparer le texte, tel que le donnent les *Analecta*, avec celui de Goar, qui inséra ce poëme, il y a deux siècles, dans son *Euchologion*. Ici l'ordre des tropaires, souvent mutilés, est interverti ; l'acrostiche, le rhythme poétique ne sont pas même soupçonnés. M. Christ, qui ne connaissait du poëme que quelques strophes publiées dans le second volume des *Juris eccl. monumenta*, n'en cite dans son *Anthologia* (p. CIII) qu'une seule, à l'appui d'une théorie dont il sera question plus tard.

[6] L'ὕμνος ἀκάθιστος (*Analecta*, pp. 250-262 ; *Antholog.*, pp. 140-147 ; *Triod.*, éd. Ven., 1869, pp. 281-287), ainsi appelé parce qu'on le chantait ou le récitait debout, est attribué à Sergius dans deux manuscrits, l'un de Paris, l'autre de saint Marc (*Anal.*, Proleg., p. XXXI). Le patriarche, lorsqu'il le composa, ne professait pas encore l'hérésie du monothéisme. Le poëme a vingt-quatre strophes, dont douze contiennent des salutations, sans comp-

jamais revêtu des inspirations d'une forme plus séduisante. Il faut le lire dans le texte des *Analecta*, pour goûter le charme de ce rhythme rapide et pétillant, de ces rimes entrelacées, ravissantes de mélodie, de ces coupures souples, aisées, qui font toujours image. Les épithètes poétiques se pressent, se multiplient, se précipitent, sans se heurter jamais, sans être jamais oisives, chacune reflétant une des gloires de la Vierge, un de ses titres nombreux à l'amour et à la reconnaissance du chrétien. On a dit que ce pæan fut composé d'un seul jet par Sergius, le jour même, ou au lendemain du triomphe. Nous avons de la peine à le croire. Il y a trop d'art dans ces strophes, elles sont trop habilement ménagées, les contours en sont trop nets, la versification trop savante, pour y voir une improvisation. Était-il destiné au chant? Et pourquoi? La musique serait de trop dans une poésie où tout est harmonie. Un autre poëme, jeté dans le même moule que celui de Sergius, dont il reproduit avec une fidélité étonnante les formes sveltes et gracieuses, fait pendant à l'*Acathistus*, dans les *Analecta*, et porte le même nom [1]. Aussi ignoré que le premier est célèbre, ce cantique est le seul spécimen du même genre que l'on connaisse. Quel en est l'auteur? Peut-être Sergius lui-même; en tout cas, il est de la même époque. Le poëte, quel qu'il soit, nous dépeint, sous une forme également dramatique, les Apôtres assistant à la dernière heure de la Mère de Dieu.

Nous voudrions nous étendre, comme nous l'avons fait pour Romanus et Sergius, sur tous les précieux débris de l'hymnographie de l'Église grecque, que l'illustre bénédictin a sauvés du naufrage, et pieusement recueillis dans le premier volume des *Analecta*. Nous aimerions à citer tour à tour les poëmes de Grégorius, de Géorgius, de Cyriacus, d'Élias, d'Oreste, d'Arsénius, de Dométius, de Stéphanus, de Gabriel, de saint Taraise, de Cyprianus, etc., dont les noms pour la plupart, nous l'avons dit, paraissent ici pour la première fois. Mais une pareille tâche, on le comprend, nous entraînerait au-delà de

ter l'ἐφύμνιον, ou le refrain χαῖρε, νύμφη ἀνύφευτε, qui retourne périodiquement à la fin de chaque tropaire. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce chef-d'œuvre, dont le cardinal Pitra nous donne, dans les *Analecta*, une nouvelle édition, d'après treize manuscrits, accompagnée de notes et d'une traduction latine inédite de Constantin Lascaris.

[1] *Acathistus de B. Virginis transitu*, pp. 263-272.

notre but, et serait, nous l'avouons candidement, au-dessus de nos forces. Nous laisserons aussi à d'autres, plus compétents que nous, le mérite de relever les mâles beautés des dix-huit pièces inédites d'un mélode, bien connu d'ailleurs, de Théodore Studite, dans lesquelles on retrouve cette foi ardente, ces images pleines d'éclat et de lumière, ce style profondément original, hardi et vigoureux, qui caractérisent toutes les compositions de cette grande victime du fanatisme iconoclaste. D'autres soumettront à leur analyse les fragments inconnus, intéressants à plus d'un titre, de Joseph de Thessalonique, de Cosmas, de Théophane, de Cyprien, de Jobius, de Siméon Métaphraste, de Photius, et ces poésies innombrables sans nom d'auteur, qui, sous le titre de *Carmina anepigrapha* [1], terminent le volume, et dont plusieurs remontent peut être aux premières origines de la muse chrétienne.

Nous ne prétendons pas non plus résumer ici les doctes *Prolégomènes*, dans lesquels l'éminent auteur traite, successivement et en maître, du *Tropologion*, des différents Mélodes qui l'ont composé, depuis les plus anciens jusqu'aux italo-grecs, en passant par les Sabaïtes et les Studites, et enfin, du rhythme de l'Hymnographie de l'Église grecque.

Qu'on nous permette donc d'aborder uniquement la seule question que nous nous soyons proposé d'examiner dans ces pages, celle du rhythme dans les cantiques de la liturgie grecque. Nous dirons d'abord ce que les savants, en Occident et à Byzance, ont pensé sur ce sujet; puis nous exposerons les vues de l'auteur des *Analecta* et les nôtres.

II

Jusqu'à ces derniers temps, on supposait que les seuls cantiques de l'Église grecque, régulièrement mesurés, étaient ceux qui avaient conservé les mètres de la prosodie classique. C'était réduire toute la poésie des Mélodes aux trois Canons iambiques de saint Jean Damascène, réservés aux fêtes de Noël, de l'Épiphanie et de la Pentecôte. Telle était l'opinion de la plupart des savants qui, dans les derniers siècles, avaient

[1] *Analecta*, pp. 447-661.

consacré à l'Hymnographie grecque une attention sérieuse [1]. Wangnereck, l'auteur du *Pietas Mariana*, crut entrevoir un moment dans les hymnes une forme poétique ; mais n'y retrouvant ni le mètre ancien, ni ces vers que les Byzantins appellent *politiques*, il en conclut que les innombrables odes des *Ménées* n'étaient absolument que de la simple prose [2]. Les études de Gretser aboutirent à un résultat identique. « L'unique règle des hymnographes, dit-il dans son volumineux ouvrage *De Cruce*, est leur caprice [3]. » Papebroch n'est pas moins explicite ; il déclare qu'il n'y a aucun mètre poétique dans les Canons de l'Église grecque [4]. Depuis lui, la question n'a pas fait un pas de plus dans les *Acta Sanctorum*. Le cardinal Querini, savant bénédictin du siècle passé, a pu traduire les belles poésies qui font l'ornement du *Triodion*, ou office quadragésimal des Grecs, sans reconnaître dans leurs auteurs principaux, les deux grands mélodes de *Studium*, Théodore et Joseph de Thessalonique, autre chose que de simples prosateurs [5]. Arcudius, Goar, Du Cange, qui avaient cependant sous leurs yeux la définition que donnait, de l'*hirmus* et du *tropaire*, le Byzantin Zonaras, dans la préface à ses commentaires sur les Canons *Anastasimes* de Jean de Damas [6], ne virent pas plus clair que leurs devanciers. Vormbaum, qui publia, vers 1850, dans le troisième volume du *Thesaurus hymnologicus* d'Adalbert Daniel, un choix d'hymnes de l'Église grecque, loin d'en distinguer les vers, ne reconnaît pas même les neuf odes dont se composent les Canons.

Ainsi, dans notre siècle et encore jusqu'à ces dernières années, la question est restée, pour les savants latins, une énigme, ou plutôt ils n'ont pas même soupçonné qu'il pût

[1] Voyez sur ce sujet la dissertation du cardinal Pitra, en tête de son *Hymnographie de l'Église grecque* (Rome, 1867), pp. 3-16. Pour ce qui regarde les Latins, nous ne pouvions mieux faire que de résumer les paroles de l'auteur.

[2] *Non proinde ambigam Menæorum innumeras odas.... in suis omnibus strophis ex mera omnino prosa constare.* Piet. Mar. Præf. nº 2.

[3] *Lex potissimum videtur hymnographi voluntas*, p. 2330 C.

[4] *Acta Sanctor.*, t. I, *April.*, p. 368, col. I.

[5] *Certus hic syllabarum numerus cum in canticis de quibus agimus, minime deprehendatur, consequens est*, etc. (Diatribe *ad vetus officium quadrag.* Venet., 1729, p. 47).

[6] Les κανόνες ἀναστάσιμοι de saint Jean Damascène se trouvent dans l'*Octoœchus*, son œuvre spéciale, et sont réservés aux dimanches ordinaires de l'année. Il sera question ailleurs de la préface de Zonaras.

s'élever, sur la forme prosaïque de l'*Hymnographie grecque*, un doute quelconque. Même les savants basiliens de Grottaferrata n'ont pas soulevé la question, en publiant en forme de prose, les hymnes grecques sur l'Immaculée Conception [1].

Aussi le cardinal Mai n'a-t-il pas hésité à qualifier de prosaïques, et à publier comme tels, des Canons inédits de saint Jean Damascène, et le prétendu *Triodion* de saint Sophrone [2]. M. Fréd. Tafel, dans ses *Thessalonica*, s'il nous en souvient, fait la même méprise pour deux beaux Canons d'Eustathe [3]. Le P. Gagarin est plus tranchant encore; il ne craint pas d'assurer, dans les *Études religieuses* [4], « qu'il serait possible de trouver des vers semblables à ceux des hymnographes dans la partie officielle du *Moniteur*. » Il dit encore ailleurs [5] : « Nous ne voulons pas quitter ce sujet, sans formuler nettement notre pensée. Nous croyons que les hymnographes grecs ont écrit en prose. »

Faut-il s'étonner, du reste, que la forme des Canons et des Tropaires de l'Église grecque, ait été ainsi méconnue des Latins [6], quand nous voyons Léo Allatius lui-même, le Grec le plus instruit de son temps, disserter longuement sur les vingt-

[1] *De immaculata Deiparæ conceptione Hymnologia Græcorum*. Romæ, 1862.

[2] *Spic. roman.*, t. IX, pp. XXXI et 712; t. IV, pp. 126-225. Le cardinal Mai donne le *Triodion* tout entier sans distinction aucune, ni des vers, ni des odes, ni des canons. Il s'est aussi trompé en l'attribuant à saint Sophrone. Voyez sur ce sujet Paranikas, *Sitzungsberichte der kœnigl. Bayer. Akad. der Wissensch.* 1870, II, *Heft I*, pp. 33-74.

[3] *Eustathii metropol. Thessalon. opuscula*, Francof. ad Mœn., 1832, p. 36, 166.

[4] A. 1868, p. 341.

[5] V. *l. c.*, p. 343.

[6] Quelques savants, il est vrai, tels que Baronius et, longtemps après lui, Dom Toustain, avaient pressenti dans les points disséminés à intervalles inégaux dans les tropaires, l'indice de quelque mesure poétique, mais ils étaient bien loin d'en comprendre la nature. On serait presque tenté de faire une exception en faveur d'un docte basilien de l'abbaye de Grottaferrata, Filippo Vitali. Dans les nombreux livres de la liturgie grecque qu'il publia en 1738, et que nous avons minutieusement examinés, il emploie, à l'exemple des anciens manuscrits, uniquement le point en haut (μέση στιγμή), pour distinguer les différents membres d'un tropaire, laissant complétement de côté la ponctuation grammaticale. Faut-il en conclure qu'il ait vraiment saisi le secret rhythmique des hymnographes? Nous hésitons à le croire. Rien dans les papiers qu'il a laissés n'autorise cette opinion. Il n'aurait pas manqué sans doute de faire part au public d'une découverte aussi importante. D'ailleurs, il a des enjambements de vingt à vingt-cinq syllabes, qui semblent exclure toute espèce de règle. La publication en 1862 des RR. PP. Toscani et Cozza prouve que la tradition était perdue à Grottaferrata comme ailleurs.

trois livres de la liturgie grecque, sans y voir autre chose que de la prose ordinaire? Il reconnaît, sans doute, que les Canons se divisent en odes, les odes en tropaires, d'un nombre plus ou moins déterminé, que les initiales même des strophes constituent parfois un acrostiche; mais sa vue ne va pas au delà. Si un certain manuscrit de la Bibliothèque vaticane, contenant les ἑρμηνεῖαι de Théodore Prodrome sur les Canons des saints Cosmas et Jean Damascène, a vraiment été copié de sa main, on pourrait y trouver une autre preuve palpable qu'il ignorait complétement le rhythme poétique de ces Canons. La ponctuation purement grammaticale, en effet, y remplace, la plupart du temps, les points que donnent en général les manuscrits.

Mais si Allatius n'a vu que de la prose dans toute cette hymnographie grecque, qu'il possédait pourtant si bien, en a-t-il été de même de ses compatriotes? Interrogeons, pour remonter aussi haut que possible, le lexicographe Suidas, le premier qui, après un grammairien d'Alexandrie dont nous parlerons plus loin, nous ait laissé quelques mots sur la forme des canons de Jean de Damas. « On doit à ce dernier, dit-il, de nombreux écrits, surtout philosophiques... et aussi des canons destinés au chant, les uns en mètre ïambique, les autres en prose[1]. » Ce témoignage est positif. De l'aveu de Suidas, qui ne faisait sans doute que répéter ce que d'autres lexicographes avaient dit avant lui, tous les canons de saint Jean Damascène, qui ne sont pas métriques, dans le sens rigoureux du mot, c'est-à-dire tous les canons composés par le grand mélode sabaïte pour les principales fêtes de l'Église, trois seulement exceptés, ne se distinguent des compositions prosaïques, qu'en tant qu'ils sont destinés au chant, ᾀσματικοί. Il ne dit rien des hymnes de Cosmas, mais il a dû porter sur eux le même jugement, puisqu'ils ressemblent tous pour la forme aux canons non métriques de Jean de Damas.

Voyons maintenant ce que pensaient sur ce sujet, au XIIe siècle, Grégoire de Corinthe et Théodore Prodrome, auteurs de

[1] Συγγράμματα αὐτοῦ πάνυ πολλὰ καὶ μάλιστα φιλόσοφα... καὶ οἱ ᾀσματικοί κανόνες, ἰαμβικοί τε καὶ καταλογάδην. Suid. s. v. Ἰωάννης ὁ Δαμασκηνός. Ed. I. Bekker. Cf. *Analecta*, Proleg., p. LII; *Hymnographie*, p. 31 : « Suidas n'a en vue que la différence radicale entre la poésie prosodique et celle des hymnographes. »

volumineux et savants commentaires sur les canons des deux saints cénobites grecs de la *Laura Magna* [1]. Théodore Prodrome, dans ses scholies sur le canons de Noël de Jean Damascène, composés selon le mètre ïambique des anciens, fait ressortir en termes aussi positifs que Suidas la différence de forme entre ce canon et celui de Cosmas. Voici le passage, que nous traduisons littéralement : « Jean de Damas, empruntant la lyre d'Orphée, d'autres diraient le luth de Démodocus, célèbre à son tour, en vers mesurés et ïambiques, cette même solennité de Noël, que le grand et divin Cosmas vient de fêter par un chant, il est vrai, prosaïque (δίχα μέτρου), mais plein de noblesse et de majesté [2]. » Déjà précédemment le même scoliaste s'était exprimé en termes moins clairs, mais offrant un sens identique [3].

Grégoire de Corinthe, comparant les deux canons métriques de saint Jean Damascène sur Noël et l'Épiphanie, avec ceux de Cosmas consacrés aux mêmes fêtes, dit clairement que ces derniers sont πεζῷ λόγῳ, τῷ ἀμέτρῳ δηλαδή, γεγραμμένοι [4].

[1] Nous espérons pouvoir livrer sous peu au public ces intéressantes scolies inédites, de même que celles de Zonaras sur les canons *anastasimes* de Jean de Damas. Plusieurs manuscrits des bibliothèques de Rome et de Naples, dont nous donnerons en même temps les variantes, nous permettront de combler enfin une lacune regrettable dans l'histoire de la littérature byzantine. Cette publication servira de complément au commentaire d'Eustathe de Thessalonique sur le canon de la Pentecôte, attribué à Jean d'Arclas. A. Mai a publié ce commentaire dans le Ier vol. de son *Spicilegium Romanum*.

[2] Αὐτὴν τὴν Χριστοῦ γενεθλίων πανήγυριν, ἣν προέμελψεν ὁ μέγας καὶ θεῖος Κοσμᾶς δίχα μέτρου, ἀξιωματικὸν δὲ καὶ ὑψηλότατον, ἐμμέτρως καὶ διάμβων, μεταμέλπεται ὁ Δαμασκηνὸς ἀπὸ λύρας ὀρφικῆς, εἶπεν ἄν τις ἡ Δημοδόκου κίθαρις.

[3] Φέρε μεταβάντες ἀπὸ τῆς θείας ὑψώσεως τοῦ σταυροῦ, περὶ τὴν θειοτέραν... κατὰ σάρκα γέννησιν τοῦ Σωτῆρος γενώμεθα. καὶ τὸν ἐπ'ἐκείνῃ γενεθλιαλογηθέντα ὕμνον. C'est-à-dire « allons, passons maintenant de la divine Élévation de la Croix à la Nativité plus divine encore du Sauveur, et interprétons le Canon que Cosmas a composé pour cette fête en langage prosaïque. » Les mots, en effet, τὸν ἐπ'ἐκείνῃ γενεθλιαλογηθέντα ὕμνον, ne peuvent signifier autre chose, d'après la phraséologie souvent hardie de Théodore, que τὸν ἐπ'ἐκείνῃ τῇ τοῦ Σωτῆρος γεννήσει καταλογάδην μελῳδηθέντα ὕμνον.

[4] Τοῖς ἐξ ἰάμβων συντεθειμένοις τούτοις ᾄσμασι (de Jean de Damas), δεινότης ἔνεστιν οὐκ οὖσα φαινομένη δέ, ὡς γὰρ ἐμμέτρως γραφέντες, κεκαινοτόμηνται περὶ τὰς λέξεις, ἔστι δ'ὅτε καὶ περὶ τὰς συντάξεις. Τοῖς δὲ πεζῷ λόγῳ, τῷ ἀμέτρῳ δηλαδή, γεγραμμένοις κανόσι, τῷ τε Χριστὸς γεννᾶται, καὶ τῷ Βυθοῦ (c'est ainsi que commencent les deux canons de Cosmas composés pour les fêtes de Noël et de l'Épiphanie) δεινότης πρόσεστιν οὐ φαινομένη οὖσα δέ.

Que devons-nous maintenant conclure de ce triple témoignage du lexicographe Suidas et des deux scoliastes byzantins? Pouvons-nous supposer que, déjà au dixième siècle, le procédé poétique des mélodes fût complétement ignoré, et qu'au douzième, de savants byzantins, tels que Grégoire de Corinthe et Théodore Prodrome, qui savaient par cœur les sublimes mélodies des deux princes des hymnographes, qui les avaient jugées dignes de longs commentaires, n'aient vu dans la plupart de ces chants que de la prose ordinaire?

La réponse n'est pas si facile qu'on pourrait le croire. Si, d'un côté, les passages que nous avons cités, ne semblent laisser aucun doute à cet égard, de l'autre, l'admiration sans bornes de nos scoliastes pour les cantiques de Cosmas, et certaines observations qui se rencontrent plus d'une fois dans leurs commentaires, et n'ont trait ni au sens des mots, ni à la syntaxe, mais uniquement au rhythme, se concilient difficilement à première vue avec la forme prosaïque. « O mon Orphée, ou plutôt celui du Saint-Esprit! » s'écrie quelque part avec enthousiasme Théodore Prodrome, en parlant de Cosmas, dont cependant aucun canon n'est métrique [1]. Dans son extase, il accumule épithète sur épithète, en parlant du compagnon de saint Jean Damascène. De sa plume tombent à chaque instant des exclamations, telles que ὁ ἱερός, ὁ ερώτατος ποιητής, ὁ θεσπέσιος, ὁ θαυμάσιος μουσουργός, ὁ θεῖος μουσικός, ὁ θεός Κοσμᾶς ποιητικώτατος ὤν, εἴπερ τις. Les hymnes du grand mélode ont pour lui des séductions auxquelles il ne sait résister. « Que de charmes, dit-il dans sa préface, à propos du canon de Cosmas sur l'Exaltation de la sainte Croix, quels attraits séducteurs, quelle harmonie magique et enchanteresse! J'ai été tenté un moment d'imiter ces suaves mélodies jusque dans mon commentaire. » Βαβαὶ ὅσων ἰὺγγων καὶ μουσικῶν στροφάλων ὁ κανὼν ὑπερπέπλησται! καὶ τάχα ἂν καὶ προκατεμούργησα τὴν ἐξήγησιν [1]. Comment

[1] Ὁ ἐμός Ὀρφεύς, μᾶλλον δὲ ὁ τοῦ πνεύματος!

[2] Il ressort évidemment des scolies de Zonaras, de Grégoire de Corinthe et de Théodore Prodrome, que l'héritage des suaves mélodies de Cosmas et de Jean Damascène, s'était conservé encore intact au XIIe siècle. Les innovations, sous prétexte d'embellir et de rajeunir l'ancienne tonalité, datent du siècle suivant. V. *Hymnogr. de l'Église grecque*, p. 65, et *Analecta*, p. LXIX. La tentation qu'éprouva un instant Théodore d'imiter dans ses scolies le rhythme du canon de Cosmas, nous rappelle que d'autres Byzantins, moins excusables que lui, et moins scrupuleux, ne craignent pas d'employer dans les composi-

expliquer ces épithètes de Ὀρφεύς, ποιητής, μουσουργός, μελῳδός, et toutes ces expressions de ravissement, si Cosmas n'a jamais composé, aux yeux de Théodore, que des canons prosaïques?

D'autres détails techniques, auxquels s'arrêtent quelquefois nos Byzantins, semblent aussi en contradiction avec ce qu'ils ont dit précédemment du caractère purement prosaïque des canons.

Nous emprunterons nos exemples à Grégoire de Corinthe. Dans son commentaire sur le canon de Cosmas εἰς τὴν ὑπαπαντὴν τοῦ Χριστοῦ [1], à l'occasion des mots τῷ ἱερῷ προσάγεται que donnent, dans la dernière strophe de la première ode, quelques rares manuscrits, au lieu de la leçon commune Θεῷ πατρὶ προσάγεται [2], il fait l'observation suivante : « Quoique cette leçon ne nuise ni à la mélodie, ni à la syntaxe, elle s'écarte cependant tout à fait du but évangélique [3]. »

On se demande comment il aurait pu faire une remarque de cette nature, s'il n'avait reconnu la forme poétique du tropaire. En confrontant, en effet, les deux leçons, il met en évidence qu'elles sont, l'une et l'autre, conformes au rhythme musical, τῷ μέλει.

Nous retrouvons ailleurs une scolie dans le même genre. Il s'agit ici de l'*hirmus* d'une ode de Cosmas [4]. « Pourquoi, dit Grégoire, le mélode a-t-il préféré l'expression ἀγνοημάτων, quand il aurait pu se servir tout aussi bien, et sans porter aucune atteinte à la mélodie, d'un autre terme, comme ἁμαρτημάτων ou ἀμπλακημάτων [5] ? »

tions profanes le rhythme sacré des mélodes. Ainsi, Nicétas de Serres, au XIe siècle, avait arrangé tous ses ouvrages de grammaire par canons et par tons. Psellus, Matthæus Blastarès, le moine Hiérothée, Zonaras lui-même, se permirent cette licence, dont Photius avait donné le premier l'exemple. L'auteur des *Analecta* stigmatise avec raison cet abus (p. 441 en note), comme il l'avait déjà fait dans son *Hymnographie*, p. 61, nº 3.

[1] Les Grecs appellent ainsi la fête de la *Chandeleur*, parce que le vieillard Siméon et la prophétesse Anne rencontrèrent (ὑπηπάντησαν) l'Enfant Jésus dans le Temple, ou allèrent au-devant de lui, lorsqu'il fut présenté au Seigneur.

[2] V. Christ, *Anthol.*, p. 173.

[3] Εἰ γὰρ μὴ λυμαίνεται τῷ μέλει ἢ τῇ συντάξει, ἀλλὰ πόῤῥω πίπτει τοῦ εὐαγγελικοῦ πάντως σκοποῦ.

[4] V. la IXe ode du canon (*Triodium*) réservé au lundi de la semaine sainte.

[5] Τίνος δὲ χάριν οὐκ εἶπεν ἁμαρτημάτων ἢ ἀμπλακημάτων, σωζομένου καὶ δι'αὐτοῦ τοῦ μέλους.

Ne semble-t-il pas admettre ici une règle rhythmique qu'il n'était pas permis au mélode d'enfreindre? S'il s'était agi simplement de prose, pourquoi se limiter, dans les deux synonymes, précisément à des mots de cinq syllabes et avec l'accent sur la pénultième ? Au lieu de ἀγνοημάτων, Cosmas n'aurait-il pu, aux yeux du scoliaste, employer indifféremment ἁμαρτιῶν, ἀμπλακιῶν, πλημμελημτάων, παρανομημάτων, et tant d'autres encore, sans regarder ni au nombre syllabique ni à la place de l'accent ?

Dans la première ode que Marcus, évêque d'Hydronte, ajouta au *Tetraodion* de Cosmas [1] sur le Samedi saint, vous trouvez, dans le premier tropaire, le vers ᾠδὴν σοι ᾄσομαι [2]. Ici le même scoliaste fait de nouveau remarquer comment Marcus s'est servi de la forme ᾄσομαι au lieu de l'actif ᾄσω, parce que la mélodie le voulait ainsi : τὸ παθητικὸν γὰρ ἔλαβεν ἀντὶ τοῦ ἐνεργητικοῦ διά τὴν τοῦ μέλους ἀναπλήρωσιν. Donc, quelque règle présidant à la composition des tropaires, de l'aveu de Grégoire de Corinthe, empêchait le mélode de se servir de la forme ᾄσω, qui n'aurait donné que deux syllabes au lieu de trois? Toutes ces restrictions que devaient s'imposer les hymnographes, ne s'appliquent-elles qu'à de la simple prose?

N'est-il pas naturel, au contraire, de penser que les savants scoliastes du XIIe siècle, n'ignoraient pas la forme des cantiques de leur Église, et que, s'ils n'en non pas révélé la nature, c'est qu'elle n'était de leur temps un secret pour personne [3] ?

[1] Marcus, évêque d'Hydronte (Otrante), à la demande de Léon le Sage (A. 886-911), ajouta quatre odes au *Tetraodion* de Cosmas, de manière à en former un canon complet. Le fait est constaté par Cédrénus (p. 599 D), par les manuscrits, et surtout par les scolies de Théodore. La première strophe, ou l'*hirmus* des quatre odes nouvelles, n'est cependant pas de Marcus, mais d'une certaine Casia, un mélode illustre, dont nous nous réservons de parler ailleurs.

[2] V. Christ, *Anthol.*, p. 196.

[3] Nous regrettons vivement que le plus savant et le plus judicieux scoliaste de cette époque, Eustathe de Thessalonique, le célèbre commentateur d'Homère et de Pindare, ait pu, sans dire mot du sujet qui nous occupe, consacrer un long commentaire au canon métrique sur la Pentecôte de Jean d'Arclas, ou de saint Jean Damascène. Nous avons parcouru attentivement et avec intérêt ces scolies, dans l'espoir d'y trouver la solution d'un problème qui a si longtemps embarrassé les savants. Mais rien ne transpire dans ces doctes pages sur la forme de l'Hymnographie de l'Église grecque. L'occasion cependant ne manquait pas au scoliaste de traiter cette intéressante question.

Qu'entendaient-ils donc par ces expressions, qu'ils ne se lassent pas de répéter, καταλογάδην, πεζῷ, ἀμέτρῳ λόγῳ, δίχα μέτρου? Il est temps de répondre à cette question, dont la solution, nous l'avouons, nous a longtemps tenu en suspens.

III

Il est évident, d'abord, que nos scoliastes excluent absolument des canons de Cosmas et de la plupart de ceux de Jean Damascène, le mètre de la prosodie classique. C'est l'absence de ce mètre qui constitue à leurs yeux la différence fondamentale, au point de vue technique, entre la poésie antique et les hymnes de l'Église grecque. Mais ils vont plus loin encore, et considèrent véritablement toute cette hymnographie comme étant de la simple prose. Seulement — et c'est ce qui donne la clef de ces contradictions apparentes dont nous avons cité plus d'un exemple — cette prose, par le fait même qu'elle était était destinée au chant, était nécessairement, à leurs yeux, soumise aux lois de l'harmonie musicale. En d'autres termes, une fois que dans la composition d'une ode, l'*hirmus*, ou la mélodie avec ses paroles (τὸ μέλος καὶ τὰ γράμματα), avait été fixé par l'hymnode, les tropaires suivants devaient s'y conformer en tous points. La mélodie était, pour les scoliastes byzantins, la règle, la seule règle dominante dans les canons rhythmiques. Si Théodore Prodrome appelle Cosmas un Ὀρφεύς, un μουσουργός, un μελῳδός, il n'a en vue, dans toutes ces épithètes, que le μέλος proprement dit. Et c'est aussi dans ce sens qu'il faut l'entendre, quand à ces noms il joint encore celui de ποιητής. Il ne voit en Cosmas que le créateur de ces nouvelles harmonies, dont les suaves accents le ravissent [1], un poëte, tel qu'on l'était avant Hésiode et Pindare.

Il lui eût été facile, comme l'avaient fait avant lui Grégoire de Corinthe et Théodore Prodrome, d'établir une comparaison entre le canon purement rhythmique de Cosmas et le canon métrique de saint Jean Damascène. Peut-être a-t-il pensé que le commentaire de Théodore, dont il fait un brillant éloge dans les dernières lignes de sa préface, le dispensait de revenir sur l'œuvre de Cosmas.

[1] Suidas ne relève aussi que le talent musical de Cosmas : πνέων μουσικὴν ὅλως τὴν ἐναρμόνιον (s. v. Ἰωάννης ὁ Δαμασκηνός.)

Cosmas n'était pas pour lui un versificateur, un στιχοποιός; il était avant tout, ou plutôt exclusivement, un ἀοιδός.

Cette prose musicale, dont nos scoliastes relèvent constamment les doux accords, entraînait nécessairement avec elle, nous l'avons dit, des lois fixes, immuables, auxquelles l'hymnographe ne pouvait se soustraire. Il est évident que, dans la composition de chaque strophe, il devait se modeler strictement sur la première, et éviter, au risque de rompre la mélodie, d'augmenter ou de restreindre le nombre des syllabes. De plus, l'intonation de la voix ne se faisant sentir, dans le chant, que sur la syllabe accentuée, le poëte était contraint de reproduire, dans chacun des tropaires d'une même ode, les mêmes accents, et de leur assigner la même place que dans l'*hirmus*. Mais cette reproduction du même mètre syllabique, ce retour périodique des mêmes accents, ne suffisaient pas aux scoliastes pour donner le nom de poésie à des compositions de cette nature. Ils n'y voyaient qu'une espèce de prose cadencée, dans le genre peut-être des *mimes* célèbres du syracusain Sophron, contemporain d'Euripide, dont Platon faisait ses délices [1]. Sans doute, les tropaires sont quelquefois rimés, et Grégoire de Corinthe nous en offre lui-même un remarquable exemple dans un *Tetraodion* de Cosmas, mais ces rimes ne sont pas pour lui un indice de forme poétique; elles ne constituent à ses yeux, si nous pouvons nous exprimer ainsi, qu'une assonance phonétique ajoutée à l'harmonie musicale [2].

[1] Οὗτος μόνος ποιητής, dit un scoliaste anonyme, en parlant de Sophron, ῥυθμοῖς τισι καὶ κώλοις ἐχρήσατο, ποιητικῆς ἀναλογίας καταφρονήσας. V. *Schol. ad Gregor. Naz.* in Montfauconii *Bibl. Coïsl.* p. 120. La scolie pourrait bien être de Cosmas, le même que le mélode, quoiqu'elle ne paraisse pas dans son volumineux commentaire sur les poésies de Grég. de Nazianze (A. Mai, *Spicil. Rom.* II). Hermann, cité par Mohnikius, p. 489, caractérise ainsi la prose cadencée de Sophron : *Scilicet prosa oratione utebatur Sophron, sed numerorum membris ad metrorum similitudinem accedentibus, ut e Germanis Gesnerus, nobilissimus Idylliorum scriptor. Ac frustra foret, qui Sophronis fragmenta in metrorum leges vellet cogere.* »

[2] Le biographe d'Homère dit, en parlant des ὁμοιοτέλευτα du poëte (*Il.* II,87) : τὰ τοιαῦτα μάλιστα προστίθησι τῷ λόγῳ χάριν καὶ ἡδονήν. C'est à cela aussi que se réduit l'observation de Grégoire de Corinthe, qui ne voyait pas plus, sans doute, un procédé poétique dans les rimes de Cosmas, que dans ces assonances de Platon :

πραότητα μὲν ποριζων
ἀγρίότητα δ'ἐξορίζων,
φιλόδωρος εὐμενείας,

Les scoliastes se servent çà et là, il est vrai, dans leurs commentaires, du mot στίχος, mais ce terme ne doit pas être pris dans le sens classique de *vers*, comme dans Platon : μὴ τεττάρων ἡρωϊκῶν στίχων [1]. Les στίχοι, dans la langue liturgique de l'Église grecque, désignent constamment les *versets* d'un psaume ou d'un cantique biblique. Si les scoliastes emploient cette expression en parlant des canons non métriques, ils n'entendent évidemment par là que les *versets* d'une ode, ou, ce qui revenait au même pour eux, les tropaires. C'est ainsi qu'il faut comprendre Zonaras, quand il fait la remarque, dans son commentaire à la IVe ode du canon de Cosmas, consacré à la fête de Noël, que les mots δόξα τῇ δυνάμει σοῦ reviennent, comme une espèce d'ἐπῳδιον, ou de refrain, à la fin de chaque στίχος : τοῦτο δὲ τῆς ᾠδῆς ἐστιν ὡς ἐπῳδιον ἑκάστῳ στίχῳ ἐπιλεγόμενον. Il est bien clair, en effet, que cet épiphonème, ou acclamation solennelle, se répétait seulement à la fin de chaque strophe. C'est précisément parce que les Byzantins attachaient au mot στίχος le sens de verset, qu'ils ont appelé στιχηρὰ ces tropaires isolés qui se chantent à la suite des versets d'un psaume.

Nous venons de mentionner Zonaras, un peu tard assurément, mais non sans dessein. Ce savant byzantin, qui a interprété si judicieusement les canons *anastasimes* de saint Jean Damascène, donne dans sa préface une définition de l'*hirmus* et du tropaire. Il dit que l'*hirmus*, sur lequel doivent se mouler toutes les strophes d'une même ode, est une harmonie vocale, *circonscrite par une mesure et une quantité définies* [2].

ἄδωρος δυσμενείας,
ἵλεως, ἀγαθός,
θεατὸς σοφοῖς,
ἀγαστὸς θεοῖς,
ζηλωτὸς ἀμοίροις,
κτητὸς εὐμοίροις, κ. τ. λ. *Symp.* p. 197 D.

[1] *Legg.*, XII, 958 c.

[2] Ὁ μὲν οὖν εἱρμὸς ἁρμονία τίς ἐστι μέλους, ἐν συνθέσει φωνῆς ἐνάρθρου τε καὶ σημαντικῆς, ὡρισμένῳ τινὶ μέτρῳ καὶ ποσῷ μεγέθους περιγραφομένη... πρὸς ἣν τὰ τροπάρια ἀναφέρεται. Nous nous contenterons de renvoyer pour le passage tout entier aux Prolégomènes des *Analecta sacra*, p. XLIII. Outre l'interprétation exacte du texte, qui avait passé sous les yeux de Gretser, de Goar, de Du Cange et du savant grec Allatius, sans cesser pour eux d'être une énigme insoluble, on y trouve des variantes de plusieurs manuscrits, ainsi que des notes explicatives. Quant à la préface elle-même de Zonaras, elle a paru dans le tome Ve du *Spicilegium Romanum* de A. Mai, dont le

Pouvons-nous conclure de cette définition géométrique de l'*hirmus* qu'il ait entrevu un rhythme poétique dans les canons? Nous avouerons volontiers que pour nous il a donné la note juste, qu'il a mis le doigt sur le procédé des hymnographes; mais nous ne saurions aller au delà. Nous reconnaissons bien, pour notre propre compte, dans sa définition rigoureuse, tous les caractères de la poésie; mais nous pensons que, à ses yeux, comme à ceux de ses contemporains, les mélodes n'étaient que de simples prosateurs [1].

Du reste, il faut le confesser, l'erreur des scoliastes était facile. Sans vouloir faire tort aux mélodes, nous devons convenir que, dans la majorité des cas, leur style se rapproche d'une manière frappante, par l'enchaînement des périodes et les expressions mêmes, du genre prosaïque. Quoique leurs poésies soient toujours, pour le fond, nobles et dignes, on peut affirmer, cependant, sans être taxé d'exagération, qu'elles sont écrites, comme le disait Psaltès de sa paraphrase en vers du Cantique des cantiques, ἐν ἁπλουστέραις λέξεσι καὶ καθημαξευμέναις [2]. Souvent même la grande simplicité de cette poésie sacrée a permis aux mélodes d'insérer dans leurs hymnes des passages entiers du texte biblique, sans leur imposer d'autre restriction que celle de la mesure voulue par la mélodie. Ainsi, dans le canon de Jean de Damas sur l'Assomption, un verset de David fait presque tous les frais d'un tropaire [3]. Le poëte n'a eu d'autre peine que celle de l'adapter à l'*hirmus*; Grégoire de Corinthe en a fait l'observation [4]. Deux versets de l'Évangile de saint Luc (I, 49, 50) ont servi d'*hirmus* à saint Joseph de Thessalonique pour la IXe ode d'un Triode, sans qu'aucune parole ait été omise ou déplacée [5].

texte souvent défectueux, a été inséré, avec une traduction incompréhensible, dans la *Patrol. grecque* de Migne, t. CXXXV, p. 422. M. Christ l'a reproduite en partie d'une manière plus correcte, d'après un manuscrit de Munich, et en a fait le sujet d'une savante dissertation dans les *Sitzungsber. der kœnigl. Bayer, Akad. Wissensch.* 1870. II. *Heft I*, pp. 75-84.

[1] C'était la conclusion de l'auteur de l'*Hymnographie*, pp. 9, 10, à la suite de ses études sur les mêmes scoliastes. « Bien souvent, dit-il en terminant, il nous sembla que nous allions atteindre l'explication définitive. Toujours le mot décisif nous manquait. »

[2] V. Mullach, *Gramm. der griech. vulgarsprache*, p. 72.

[3] V. le 2e trop. de l'ode VIIe. *Anthol.*, p. 231.

[4] Τὰς λέξεις πάσας τοῦ τροπαρίου, σχεδὸν ἐκ τοῦ ἱεροψάλτου λαμβάνων Δαυΐδ, μόνον δὲ τὸ μέλος αὐτὸς συνεισφέρων καὶ τὴν ψαλμῳδίαν εὔρυθμον ποιῶν.

[5] V. *Triodion*, éd. Ven. 1869, p. 42, col. 1.

On reconnaît surtout à cette stricte conformité au texte sacré, une des marques caractéristiques des plus anciens tropaires. Ceux-ci ne semblent souvent que des versets de psaumes mis en musique; vous avez de la peine à vous figurer que c'est là de la poésie. Il est aussi bien certain que les mélodes, en général, n'ont jamais recours aux licences de construction si fréquentes dans les poëtes classiques : οὐ καινοτομοῦνται περὶ τὰς λέξεις, comme dit quelque part un de nos scoliastes. Si, dans les canons rhythmiques des deux grands Sabaïtes, dans ceux de Théodore Studite et autres, vous rencontrez parfois des tournures hardies et insolites, il ne faut en chercher la cause que dans le style particulier à ces écrivains, style qui se manifeste sous une forme identique dans leurs œuvres prosaïques. La nécessité d'encadrer leurs pensées dans les bornes étroites de la mélodie, oblige quelquefois les hymnographes à s'écarter de la construction vulgaire ; mais ces liens embarrassent si rarement la phrase, que le style poétique échappe nécessairement au lecteur inexpérimenté et non avisé.

IV

Il n'a été question jusqu'ici que du lexicographe Suidas et des scoliastes du XIIe siècle. Tous à l'unisson, nous avons dû nous en convaincre, caractérisent la forme des canons par les termes précis de ἄμετρος, πεζὸς λόγος.

Mais, dans les siècles qui suivirent, ce jugement sur l'hymnographie de l'Église grecque est-il resté sans appel? La littérature byzantine, après Grégoire de Corinthe, Zonaras et Théodore Prodrome, garde sur ce sujet un silence opiniâtre. Dans cette pénurie de documents sur le rhythme des mélodes, nous avons interrogé les hymnographes des deux siècles suivants, qui, dans leurs canons, ont imité à l'envi les antiques *hirmus*. Ils nous ont appris une chose, mais rien de plus; c'est que les principales mélodies des chants ecclésiastiques s'étaient conservées jusqu'à eux. On ne saurait en conclure qu'ils aient deviné le secret ignoré des scoliastes. Il peut sembler inexplicable, au premier abord, que ces hymnodes récents aient pu composer des canons entiers répondant à leurs modèles, vers par vers, syllabe par syllabe, accent par accent, sans se

rendre compte du procédé poétique de leurs devanciers. Mais l'étonnement cesse, dès qu'on se rappelle que c'est là une conséquence nécessaire de la mélodie elle-même. Elle les contraint, à leur insu, à l'application de règles dont la nature leur échappe, et tout en croyant n'imiter qu'une prose cadencée, ils deviennent poëtes comme leurs modèles. Voyez le grand canon *paraclétique*, en l'honneur de la sainte Vierge, de l'empereur Théodore Lascaris [1]. Dans ce poëme, dont la composition remonte aux premières années du XIIIe siècle, l'auteur suit pas à pas, dans chacune de ses odes, le rhythme qu'il a choisi de préférence dans les *hirmus* de Cosmas et de Jean Damascène. Plus encore, on reconnaît, à certaines césures dans le corps des vers, que les saintes mélodies lui étaient familières jusque dans leurs moindres nuances.

Dans un autre canon, composé dans la seconde moitié du XIVe siècle, pour l'Office de Grégoire Palamas [2], on rencontre la même application rigoureuse des principes rhythmiques.

Les *idiomèles* de Nilus Xanthopulus, insérés dans l'Office des saints Basile, Grégoire de Nazianze et Chrysostome, imitent aussi parfaitement, à cinq cents ans de distance, le rhythme de saint Germain [3], l'illustre patriarche de Constantinople au VIIIe siècle.

Pour les siècles suivants jusqu'à nos jours, nous avons un moyen de constater que le souvenir des anciennes mélodies ne s'est jamais complétement éteint dans l'Église grecque. Ce n'est plus qu'un écho lointain, affaibli, il est vrai, mais les traces sont encore visibles. Il suffit, pour s'en assurer, de consulter les livres liturgiques sortis des presses de Venise, depuis l'*Horologion* de Zacharie Calliergos, qui parut en 1507, jusqu'aux récentes publications de Bartholomæus Κουτλουμουσιανός. En examinant attentivement la ponctuation des canons, on ne peut s'empêcher d'admettre qu'elle est, la plupart du

[1] V. *Horologion*, édit. de Venise, 1870, pp. 450 et suiv.

[2] L'office de Grégoire Palamas, que célèbrent les Grecs schismatiques, le second dimanche de Carême, est l'œuvre du patriarche Philothée (A. 1368); le canon lui appartient aussi, à l'exception des Θεοτοκία, qui ont été empruntés à un mélode ancien et célèbre, George, dont le nom est caché dans l'acrostiche. V. *Triodion*, édit. de Venise (A. 1869), pp. 171 et suiv.

[3] V. *Juris eccl. hist. et monum.*, II, p. 300.

temps, rhythmique et non grammaticale. En effet, là où le sens l'exigerait impérieusement, la ponctuation fait presque toujours défaut; ailleurs, au contraire, elle sépare brusquement des mots intimement liés entre eux par le sens. Cette ponctuation qui frappe d'abord par sa singularité, sert évidemment à distinguer les différentes périodes musicales qui entrent dans la composition des tropaires, et correspond aux points des manuscrits. On pourrait objecter, il est vrai, que les éditeurs de Venise n'ont fait, en général, que suivre une tradition dont ils ne comprenaient plus le sens. Aussi n'insistons-nous pas davantage sur ce fait.

Mais nous avons d'autres témoignages plus décisifs. Les Byzantins ont eu tout récemment, en 1869, le triste courage de canoniser deux des coryphées de leur Église, Photius, l'auteur même du schisme, et Marc d'Éphèse, son plus obstiné défenseur. Deux nouveaux tropaires ont été conséquemment composés en leur honneur, et insérés dans les récentes éditions de l'*Horologion*[1]. Eh bien! ces deux tropaires reproduisent fidèlement le mètre rhythmique de leurs modèles. Nous citerons le Κονδάκιον à l'adresse de Photius, en mettant en regard celui qui se trouve en tête du célèbre ὕμνος ἀκάθιστος dont le module a été imité. On y verra même coupure de vers, même nombre de syllabes, mêmes accents:

Ἦχος πλ. δ'.

Τῆς ἐκκλησίας ὁ φωστὴρ ὁ τηλαυγέστατος,
καὶ ὀρθοδόξων ὁδηγὸς ὁ ἐνθεώτατος,
στεφανούσθω νῦν τοῖς ἄνθεσι τῶν ἀσμάτων,
ἡ θεόφθογγος κιθάρα ἡ τοῦ Πνεύματος,
ὁ στερρότατος αἱρέσεων ἀντίπαλος,
ᾧ καὶ κράζομεν·
Χαῖρε, πάντιμε Φώτιε.

Τῇ ὑπερμάχῳ στρατηγῷ τὰ νικητήρια,
ὡς λυτρωθεῖσα τῶν δεινῶν, εὐχαριστήρια
ἀναγράφω σοι ἡ Πόλις σοῦ, θεοτόκε·
ἀλλ' ὡς ἔχουσα τὸ κράτος ἀπροσμάχητον,
ἐκ παντοίων με κινδύνων ἐλευθέρωσον,
ἵνα κράζω σοι·
Χαῖρε, νύμφη ἀνύμφευτε,

Quoique la mélodie ait été religieusement observée dans la composition des deux nouveaux tropaires, on peut être certain, cependant, que l'oreille seule a servi de guide à l'hymnographe. Il n'a pas connu la nature même de ce rhythme qu'il a si fidèlement calqué. D'ailleurs, comment aurait-il connu

[1] V. *Horol.*, édit. 1871, au 19 janv., pour Marc d'Éphèse, et au 6 février, pour Photius. Les *Analecta* ont aussi reproduit comme une curiosité ces nouveaux tropaires, Prol., p. XLIX, note.

ce qu'ignorent tous les Byzantins de nos jours? Interrogez les plus savants d'entre eux; demandez-leur quels sont les éléments qui constituent la forme des cantiques de leur Église. Ils sauront bien en chanter les principales mélodies, mais seraient fort embarrassés de vous dire si c'est là de la poésie, et si cette poésie a ses lois comme toute autre. Ou plutôt, ils vous répéteront ce que les scoliastes grecs disaient, il y a huit siècles, que toute cette splendide hymnographie du *Paracleticon*, du *Triodion*, du *Pentecostarion* et des *Ménées*, n'est que de la prose vulgaire, ὕμνοι πεζῷ, ἀμέτρῳ λόγῳ γεγραμμένοι.

Ce n'est pas une assertion gratuite. Ecoutez Barthélemi de Cutlumusi, le Grec de nos jours qui s'est le plus sérieusement occupé des cantiques de son Église, qui a publié les meilleures éditions des livres liturgiques, et consulté, pour ce travail, les manuscrits des bibliothèques de Saint-Marc de Venise, du Mont Athos et de l'île de Χάλκη [1]. Il vous dira, au sujet de saint Jean Damascène, ce que nous avons lu dans Suidas et nos scoliastes [2].

Le secret que les doctes Latins s'étaient efforcés en vain de découvrir, que les savants de Byzance n'avaient pas même soupçonné, ne devait pas échapper à la pénétration de l'auteur de l'*Hymnographie de l'Église grecque* et des *Analecta Sacra*. Par une coïncidence que nous pourrions dire providentielle, il se trouva, lors de son voyage en Russie, en 1858, en présence d'un splendide manuscrit du musée patriarcal de Moscou,

[1] V. Μὴν τοῦ Σεπτεμβρ. Πρόλ. §§ 3, 8.

[2] Οἱ ποιητικοὶ καὶ πεζοὶ αὐτοῦ ὕμνοι, καὶ τὰ μελίῤῥυτα αὐτοῦ ᾄσματα κοσμοῦσι τὴν ἐκκλησίαν τοῦ Χριστοῦ. Voyez la note dans son édition de l'*Horologion*, à la date du 4 décembre. Nous espérions trouver dans sa longue préface qui précède le Μήναιον du mois de septembre (4e éd. 1871), quelques données plus explicites sur la forme des cantiques. Mais s'il y parle fréquemment du mètre et du rhythme, il ne mentionne nulle part le nombre syllabique et les accents. Il se plaint, non sans raison, que la mélodie a reçu, dans les manuscrits et les imprimés, de rudes atteintes, et cherche à y remédier par des corrections souvent heureuses, quelquefois hardies; mais dans toutes ces améliorations l'oreille seule le dirige. Τινὰ δὲ ἐτόλμησα, dit-il, καὶ νὰ μεταποιήσω μικρὸν ἐπὶ τὸ εὐρυθμότερον, παράχορδα ὄντα, καὶ τὰ μέτρα τοῦ ῥιθμοῦ παραβαίνοντα. Πολλὰ τῶν ἱερῶν ᾀσμάτων... χωλαίνοντα κατὰ τὸν ῥυθμὸν καὶ προξενοῦντα χασμωδίαν, εἶχον χρείαν διορθώσεως. Πρόλ. § 14. Un autre savant grec, M. Paranikas, qui connaît à fond les mélodies de son Église, et a pu rendre, sous ce rapport, de grands services à M. Christ, semble avoir appris de ce dernier le procédé poétique des hymnographes.

contenant un office en l'honneur de Notre-Dame des Ibères [1]. Son attention resta absorbée par des astérisques d'or, qui divisaient non-seulement les odes et les strophes, mais revenaient dans le corps même des tropaires. Ces astérisques, placés dans les strophes suivantes aux mêmes intervalles que dans la première, mesuraient le même nombre de syllabes, jusqu'à la fin des huit cantiques. En tête de chaque ode se trouvait l'*hirmus*, début d'un ancien cantique, destiné à fixer, outre la mélodie du chant, le nombre et la mesure des στίχοι. Ce fut là, pour le savant cénobite de Solesmes, un trait de lumière. Le même fait l'avait frappé déjà dans un manuscrit de Saint-Pétersbourg. Seulement ici, au lieu des astérisques d'or, des points rouges retournaient périodiquement dans chaque strophe des huit odes du canon.

Il venait donc de découvrir que les cantiques de l'Église grecque n'étaient pas, comme on l'avait supposé jusqu'alors, de la simple prose, mais de véritables vers, basés de strophe en strophe sur le même nombre de syllabes, système qui a fini par prévaloir dans la poésie de toutes les langues modernes.

C'était là, sans doute, un point important ; mais un examen plus attentif des hymnes de l'Église grecque devait amener encore le cardinal Pitra à reconnaître que la parité du nombre syllabique ne constituait pas seule le procédé poétique des mélodes. La publication qu'il entreprit, plusieurs années après, des admirables Κοντάκια inédits de Romanus, publication longtemps suspendue par les événements, lui permit de pénétrer plus avant dans la nature de cette hymnographie, dont il était avide de surprendre tous les secrets. Il observa que, outre le nombre égal des syllabes, l'accent occupait, dans chaque vers des tropaires, la même place que dans ceux de l'*hirmus*. Aussi, dans la récente édition des *Analecta Sacra*, dans laquelle il a repris sur une échelle plus vaste son premier travail (dont 115 pages seulement étaient sorties des presses en 1868 et 1869), a-t-il eu soin d'appliquer à toutes les pièces poétiques les résultats remarquables et certains qu'il avait obtenus. Nous tenons d'autant plus à restituer à son véritable auteur le mérite de cette importante découverte, que, en 1871, un illustre savant, M. W. Christ, a pensé que le retour périodique des

[1] *Hymnogr.*, pp. 12 et suiv.

accents, dans les tropaires, avait échappé à la sagacité du docte cardinal[1]. Il lui avait si peu échappé, que, dans le premier travail dont nous avons parlé, il avait placé au bas de chaque cantique de saint Romain des σχῆματα, ou tableaux, destinés à faire ressortir avec netteté le ryhthme tonique de chaque tropaire. Il est facile de s'assurer que, même dès l'année 1866, il avait reconnu le rôle important de l'accent dans l'hymnographie byzantine. Il eût été autrement impossible de reconstruire, aussi exactement qu'il le fit alors, le mètre, jusqu'alors inconnu, d'un long *idiomèle* de Nilus Xanthopulus[2]. Nous en avons une autre preuve dans une note de l'*Hymnographie*, qui parut l'année suivante. On y lit, à propos du mot ἠξιώθης qui semble troubler le ryhthme d'un tropaire, ces termes précis : « pro tribus syllabis, tam metrico quam *tonico accentu* conflatis[3]. »

V

Une scolie de Théodose d'Alexandrie, citée pour la première fois par le même auteur en 1868, est venue mettre le sceau à cette nouvelle théorie. Dans son commentaire sur le texte du célèbre grammairien Denys de Thrace, Théodose donne, pour ainsi dire, une recette pour la composition des odes qui font partie d'un canon[4]. « Si quelqu'un, dit-il, veut

[1] *Anthol. gr.*, Proleg., p. LXXX : *Atque hanc quidem legem, quam Pitræ sagacitatem fugisse magnopere miror, fundamentum artis poetarum Byzantinorum dicere non dubito.*

[2] V. *Juris eccl. hist.*, etc., t. II, p. 300.

[3] *Hymnogr.*, p. LXXV, nº 4. Voyez aussi la p. 25.

[4] Ἐάν τις θέλῃ ποιῆσαι κανόνα, πρῶτον δεῖ μελίσαι τὸν εἱρμὸν, εἶτα ἐπαγαγεῖν τὰ τροπάρια ἰσοσυλλαβοῦντα καὶ ὁμοτονοῦντα τῷ εἱρμῷ καὶ τὸν σκοπὸν ἀποσώζοντα. Cod. Barber. N. I, 150, f. 9. Le manuscr. a pour titre : Ἀρχὴ σὺν θεῷ τῶν ἐρωτημάτων Θεοδοσίου γραμματέως ἀλεξανδρέως. Les manuscrits Pal. 302, f. 90; Ottob. 338, f. 96 et Vatic. 914, f. 11, contiennent le même commentaire et l'attribuent tous au même Théodose. Aucun n'indique cependant l'auteur du texte commenté par ce grammairien. Il est en grande partie de Denys de Thrace, comme on peut s'en assurer par un ancien manuscrit, le Pal. Vat. 14 qui comprend grand nombre de scolies sur la grammaire de Denys. D'ailleurs, on le trouve dans Fabricius (*Bibl. gr.*, t. VII) et dans les *Anecdota græca*, de Bekker, II vol. Ce texte, dont l'authenticité a été révoquée en doute par M. Goettling, a été revendiqué à son véritable auteur par un juge compétent, Jean Classen, dans une dissertation brève, mais pleine de choses, *De Grammaticæ græcæ primordiis*, Bonnæ, 1829, pp. 81 sqq.

composer un canon, il doit fixer d'abord la mélodie de l'*hirmus*, puis ajouter à celui-ci des tropaires qui lui soient parfaitement conformes pour le nombre des syllabes et les accents, et répondent en même temps au but (ou au sujet que l'on se propose de traiter). » Serait-il possible de s'expliquer en termes plus nets ? Car, maintenant encore, si nous avions un conseil à donner pour déterminer dans son rhythme un poëme des offices grecs, nous dirions avec le grammairien : « Avant tout, cherchez et fixez l'*hirmus*; avec l'*hirmus* vous avez la série des vers, des syllabes, des accents. » Nous en avons fait cent fois l'expérience, et nous savons que l'auteur des *Analecta* a constamment suivi cette méthode, qui ne l'a jamais trompé. Aussi, quoique l'importante scolie de Théodose ne fasse point une allusion directe à la versification proprement dite, et que les préceptes du grammairien se restreignent aux lois rhythmiques imposées à l'auteur d'une ode par la mélodie, il en résulte cependant d'une manière incontestable que, dans les canons, les tropaires sont soumis à la double règle du nombre égal des syllabes et du retour des mêmes accents.

Nous désirions vérifier par nous-même la nouvelle théorie du cardinal Pitra, que venait de confirmer d'une manière si opportune la scolie de Théodose. Pour qu'il ne nous restât

La traduction du passage en question que le cardinal Pitra avait donnée dans son *Hymnographie de l'Église grecque*, p. 31, a trouvé des contradicteurs, le Père Gagarin et M. W. Christ. Le premier, dans un article que nous avons déjà mentionné, *Études relig.*, p. 342, s'appuyant de la variante μελῆσαι que donne le manuscrit Barberini, et qui n'est autre qu'une de ces corruptions si fréquentes chez les copistes byzantins, traduit par *il faut qu'il s'occupe de l'hirmus*, sans s'apercevoir qu'il fait commettre à un grammairien une faute grossière de syntaxe. Les commençants savent que, dans ce sens, le verbe μελῆσαι est constamment impersonnel, et que si Théodose avait voulu exprimer la pensée que lui attribue le critique en question, il aurait dû la rendre ainsi : Δεῖ αὐτῷ μελῆσαι τὸν εἱρμόν. M. Christ (*Sitzungsberichte*, etc., p. 100 et *Phil. anzeiger*, 1870, nº 2) trouve à redire à la traduction du mot σκοπός, qui, selon lui, signifie ici *mélodie*. L'objection est plus sérieuse, mais, selon nous, sans fondement. Théodose avait déjà parlé de la mélodie, μελίσαι τὸν εἱρμόν, et il n'avait plus besoin d'y revenir. D'ailleurs, nos scoliastes emploient constamment, dans des cas semblables, le mot σκοπός dans le sens que lui attribue le cardinal Pitra, et nous avons la conviction que Théodose recommande au mélode qui veut composer une ode, d'avoir en vue, non-seulement la mélodie de l'hirmus, le nombre syllabique et l'accent, mais aussi le *but* qu'il se propose dans la composition de son poëme. Chaque hirmus ne convenait pas à toute espèce de sujet et n'était pas choisi à l'aventure.

aucun doute à cet égard, nous n'avons pas craint de nous livrer à un labeur aride qui aurait fait reculer plus d'un amateur passionné de l'hymnographie grecque, en comparant, vers par vers, syllabe par syllabe, accent par accent, les tropaires de chacun des vingt-neuf cantiques de Romanus, dont quelques-uns, comme le dixième [1], ne comptaient pas moins de six cent quarante vers. Nous avons dû convenir que cette théorie était vraie à la lettre, et que les vers, à quelques exceptions près, étaient tous, comme le voulait Théodose, ἰσοσυλλαβοῦντες et ὁμοτονοῦντες. Il nous restait encore, pour compléter notre vérification, à appliquer les mêmes principes aux canons les plus célèbres de l'Église grecque. Même résultat partout : le nombre des syllabes et la place des accents se trouvaient être les mêmes dans les tropaires que dans l'*hirmus*.

V

Sans doute, aux yeux d'un lecteur inexpérimenté, il se présente plus d'une exception à la règle générale. L'accent lui semblera ne pas occuper dans toutes les strophes la même place que dans celle qui leur sert de modèle, et le nombre syllabique lui paraîtra aussi çà et là inégal. Nous avons été arrêté nous-même, à une première lecture, par ces incohérences apparentes ; mais en examinant de plus près les κοντάκια de Romanus, les canons de Cosmas et de Jean Damascène, ainsi que ceux des hymnographes postérieurs, nous nous sommes persuadé qu'ils n'infirmaient en rien les principes généraux. Ces exceptions, d'ailleurs, se réduisent, pour l'accentuation, à trois cas principaux, faciles à expliquer : aux particules et aux pronoms dissyllabes, aux polysyllabes proparoxytons et oxytons, et, finalement, aux propérispomènes suivis d'une enclitique.

L'accentuation des particules et pronoms dissyllabes est en fréquent désaccord, on ne saurait le nier, avec le rhythme tonique. Vous rencontrez souvent dans les tropaires des adverbes tels que ἀλλά, μηδέ, οὐδέ, et tant d'autres ; des prépositions, comme παρά, ὑπέρ, ἀπό, περί, διά; les pronoms ἐγώ, ἐμοῦ, ἡμεῖς, ἡμῶν

[1] *Analecta sacra*, pp. 66 sqq.

αὐτός, etc., là où le rhythme tonique exigeait l'accent sur la pénultième.

Mais les mélodes obéissaient ici à une nécessité qui les obligeait à enfreindre la règle fondamentale. Des mots de ce genre revenant constamment dans le discours, il devenait impossible de les plier toujours aux lois de l'accent. Il faut être, du reste, bien difficile, pour refuser aux mélodes des licences de cette nature. On en trouve bien d'autres dans la poésie classique, sans que, pour cela, personne se soit avisé de contester les principes métriques sur lesquels elle repose.

Il serait même facile, pour les prépositions dissyllabes, de rétablir le rhythme tonique en recourant à l'*anastrophe*. En effet, en plaçant la préposition après son régime, et en reculant l'accent sur la pénultième, on obtient, dans la majorité des cas, le rhythme voulu. Nous avons vu, cependant, avec plaisir, que l'auteur des *Analecta* n'a pas cru devoir user de cet artifice, si fréquemment employé par les poëtes de l'antiquité. Les manuscrits ne l'y autorisaient pas, et, d'ailleurs, l'anastrophe répugnait au style simple et naturel des mélodes [1].

Quant à la deuxième difficulté, il n'est pas besoin d'en chercher une solution forcée. Mais expliquons d'abord en quoi elle consiste. Dans les tropaires d'une ode, on rencontre fréquemment des polysyllabes oxytons, tels que φωτισμός, ταπεινός, tandis que les mots correspondants de l'hirmus, comme θάνατος, πόλεμος, sont proparoxytons. Il semble conséquemment qu'il y ait ici une double violation du rhythme tonique. Les premiers, en effet, ont l'accent sur la syllabe finale, et ne l'ont point sur la première ; les seconds, au contraire, la présentent sur la première, tandis que dans la troisième il fait défaut.

Mais cette anomalie n'est qu'apparente ; elle n'existe que pour les yeux. Le polysyllabe oxyton a aussi bien l'accent sur la première syllabe que sur la dernière, quoique cet accent ne soit pas exprimé dans l'écriture ; et, par contre, le proparoxyton a aussi l'accent sur la dernière, quoiqu'il ne soit convenu de

[1] Sophrone qui, dans ses poésies anacréontiques, offre plus d'un exemple de l'anastrophe (*Anal.*, p. 153), a eu soin de l'éviter dans les *idiomèles*, ou strophes solitaires, qu'il composa et mit en musique, pour être chantées dans les principales solennités de l'Église.

le marquer que sur l'antépénultième. Si l'on voulait indiquer ce double ton par les signes en usage, on aurait dans le premier cas, φώτισμός, τάπεινός, et, dans le second, θάνατός, πόλεμός. Il devient donc évident que, dans des cas de ce genre, il n'y a pas violation du rhythme tonique.

Il ne faut jamais perdre cette règle de vue dans les hymnes de l'Église grecque. Aussi, dans la quatrième ode d'un canon de Cosmas[1], le premier mot des trois premières strophes, ἀκήκοα, ῥυπτόμενον, ὑπέφηνεν, n'a qu'un accent *écrit*, celui de l'antépénultième; mais, dans la prononciation, vous en sentez deux : ἀκήκοά, ῥυπτόμενόν, ὑπέφηνέν. Voilà pourquoi le poëte a pu écrire, dans la dernière strophe, sans s'écarter du rhythme tonique, ψυχῆς τελῶν[2]. Il ne faut pas regarder ici à la nature de l'accent ; à l'oreille du byzantin, le circonflexe ne diffère aucunement de l'accent aigu. Dans le même canon, le dernier vers de la cinquième ode se termine, dans les deux premières strophes, par les mots πάντα νοῦν et παρὼν γὰρ οὖν, tandis que dans le dernier tropaire, le mélode emploie un proparoxyton αἰώνιον. Prononcez αἰωνιόν, et vous retrouverez le rhythme accentué.

Cette règle, qui n'est aucunement artificielle, mais existe dans toutes les langues, trouve son application, non-seulement dans les chants des mélodes, mais aussi dans les *senarii* des poëtes byzantins. On sait que, dans ces vers, l'accent sur la pénultième du dernier iambe est de rigueur. Il arrive cependant quelquefois que le vers se termine tantôt par un proparoxyton, tantôt par un mot qui a l'accent sur la finale. Ainsi, dans le roman de Rodanthe et Dosiclès, de Théodore Prodrome, à côté de vers comme ceux-ci[3] :

Θερμὸν γάρ ἐστιν εἷς ἔρον τὸ βάρβαρον (I,110).
οἰκεῖς φυλακήν· συμπεφυλακίσμεθα (I,143).
ἄνδρες δικασταί, τοῦ καλοῦ συνήγοροι (I,321),

[1] Εἰς τὰ θεοφάνεια, v. *Anthol.*, p. 170.

[2] M. Christ propose de lire ψυχῆς πέλων, sans s'apercevoir que cette correction détruit le rhythme tonique, qu'il connaît pourtant si bien. Sa conjecture n'est pas même nécessaire pour le sens. Les Byzantins emploient fréquemment le verbe τελεῖν, pour γίνεσθαι, ὑπάρχειν. Zonaras, dans son Lexique traduit τελεῖ par ὑπάρχει (éd. Tittmann, col. 1724.) Le savant éditeur corrige aussi inutilement τελεῖται.

[3] Nous citons d'après la dernière édition de R. Hercher, *Erotici scriptores Græci*, t. II, pp. 289-434.

vous en trouvez d'autres de ce genre :

κάλλος ποθῶ, μέγιστον ἀνθρώποις καλόν (II,216).
ὡς ἂν τὰ πλεῖστα τῶν τεταμένων βελῶν (V, 454).
κατὰ προσώπου τῷ παλαμναίῳ τυπείς (VII, 128).

On a voulu voir dans ces deux cas une double exception. Il n'en est rien. Les deux, comme nous l'avons vu, sont parfaitement identiques.

Ce que nous avons dit des polysyllabes, s'étend naturellement à toute syllabe accentuée, suivie de deux autres qui ne portent point l'accent, ou bien le contraire, que ces syllabes appartiennent aux mêmes mots ou à des mots différents. En d'autres termes, le dactyle et l'anapeste ne diffèrent aucunement, pour l'oreille byzantine, de l'*amphimacer* ou du *creticus*. En appliquant cette règle à la lecture des hymnes, on pourra se convaincre que les incohérences que nous avons signalées, n'existent pas en réalité.

La troisième exception, celle des propérispomènes suivis d'une enclitique, offre moins de difficulté encore que les deux précédentes, et ne se présente, en général, que dans les manuscrits récents et les dernières éditions de Venise. En effet, le rejet de l'accent de l'enclitique sur la dernière syllabe du mot propérispomène qui la précède, rejet qui trouble constamment le rhythme tonique dans les cantiques des mélodes, était inconnu des Byzantins, dès les temps mêmes de Romanus. Ils ne prononçaient pas εὗρές με, πνεῦμά μοῦ, πρῶτοί τινες, mais bien εὕρες με, πνεῦμα μοῦ, πρῶτοι τινές. Nous le soupçonnions déjà fortement en parcourant les κονδάκια de Romanus et les canons ; l'examen des manuscrits nous en a fourni la certitude. Ce n'est qu'à partir du xve siècle, que l'accentuation généralement admise commence à prendre une certaine consistance dans les livres liturgiques. Avant cette époque, les exemples en sont extrêmement rares. Nous ne prétendons pas dire que la règle des grammairiens [1] fût ignorée des savants byzantins ; ce que nous tenons seulement à constater, c'est qu'elle n'a jamais été populaire, et que les mélodes n'en

[1] Ὁμοίως εἰ περισπᾶται ἡ προκειμένη λέξις, ἐγκλιτικοῦ ἐπιφερομένου, ἐγείρει τὴν μετὰ τὴν περισπωμένην βαρεῖαν, οἷον οἰκός τις, σκῶλόν τι, κνῆμόν τε. Arcadius, dans son abrégé d'Hérodien, περὶ τόνων, p. 146, éd. Barkerus.

ont tenu aucun compte. La raison, d'ailleurs, en est fort simple. La règle en question présuppose la distinction des brèves et des longues, qui s'était effacée dans les masses déjà dès les premiers siècles de l'Église.

Le sens prosodique, s'il est permis de s'exprimer ainsi, s'étant ainsi complétement émoussé, le circonflexe, qui relève exclusivement de la quantité, n'avait plus sa raison d'être. Il devenait désormais parfaitement indifférent à l'oreille du Byzantin, que l'on prononçât σῶμα ou σώμα, τοῦτον ou τούτον. Aussi les copistes ne se sont-ils pas gênés de remplacer fréquemment, dans les mots propérispomènes, le circonflexe par l'aigu, et s'ils écrivent le premier, c'est la plupart du temps par un reste de tradition dont ils ne saisissent plus la portée. Nous avons vu aussi que, dans le retour périodique des accents, les mélodes n'avaient aucun égard à la différence du circonflexe et de l'aigu. L'enclitique, conséquemment, n'avait plus aucun motif plausible, dans les cantiques de l'Église grecque, de rejeter son accent sur la dernière syllabe du propérispomène précédent. Qu'on veuille bien tenir compte de cette observation, en lisant les mélodes, et l'on se convaincra facilement de sa justesse. Les premières éditions de Venise, faites naturellement sur les manuscrits, ne rejettent pas l'accent de l'enclitique dans les cas en question. Les récentes, au contraire, ont suivi la règle des grammairiens, avec une scrupuleuse exactitude, au grand détriment du rhythme. Nous avons vu avec regret que l'auteur des *Analecta* ne s'est pas non plus écarté de l'usage reçu. Il n'a pas oublié, cependant, de faire remarquer souvent dans ses notes, et surtout dans les *Rhythmorum canones*, qui terminent ses Prolégomènes, qu'il ne faut pas appliquer aux cantiques des mélodes la règle commune [1].

Nous aurions pu ajouter d'autres exceptions aux trois que nous venons d'énumérer, entre autres, celle des noms propres, dont l'accentuation dérange souvent le rhythme tonique; mais il nous semblait qu'elles s'expliquaient suffisamment d'elles-mêmes.

Quant à l'accroissement ou à la diminution du nombre syllabique, il n'est pas difficile de remarquer que ces deux cas se

[1] *Properispomena, quoties enclitico monosyllabo proxime sequenti præmittuntur* (ῥῦσαί με *idem fit ac* ἄνδρα τε), *paroxytona evadunt, etiamsi solitis accentibus notari pergant.* Proleg., can. VIII, p. xc.

présentent uniquement au commencement et à la fin des vers, et avec cette restriction invariable, que l'accent n'ait jamais à en souffrir. Vous ne trouverez jamais, en effet, dans le corps d'un στίχος, dont le texte est correct, une syllabe de plus ou de moins. La raison en est bien simple : la série régulière des accents, dans l'un et l'autre cas, viendrait à être déplacée. Si le fait se présente, on peut être certain, comme le fait observer Bartholomæus de Cutlumusi, que c'est par la faute des copistes ou des éditeurs; les mélodes ne se sont jamais rendus coupables d'une pareille négligence [1].

La syllabe en plus qui termine le vers, sert généralement à compléter celle qui manque au commencement du suivant; et la syllabe qui fait défaut, trouve, à son tour, dans celui-ci sa compensation. Le tropaire, pris dans son ensemble, devient ainsi conforme à l'*hirmus* pour le nombre des syllabes. Il faut, en effet, pour se rendre un compte exact de la parité syllabique, ne pas toujours confronter avec l'*hirmus* les tropaires vers par vers. Ce moyen de vérification peut être juste pour l'accentuation; mais quelquefois, pour le nombre des syllabes, il est nécessaire de comparer le tropaire en bloc avec la première strophe qu'il est tenu d'imiter.

Quelquefois, cependant, dans les canons surtout, on rencontre au commencement et à la fin d'un vers une syllabe de plus, sans qu'il y ait lacune dans le vers précédent ou suivant. Cette syllabe parasite était probablement éludée par le chant, comme dans les poésies populaires. Ainsi, dans un vers de Cosmas : τοῦ σταυροῦ τὸ τρόπαιον, qui se trouve dans la première ode du canon sur l'*Élévation de la Croix* [2], le mot final τρόπαιον a évidemment une syllabe de plus, puisque le vers suivant est complet. Le même fait se reproduit jusqu'à quatre fois dans une hymne alphabétique d'une haute antiquité [3]. Les exemples sont nombreux, et prouvent qu'il était permis aux mélodes de terminer un vers indifféremment par un dactyle, ou un trochée, à condition toutefois — nous insistons sur cette loi qui

[1] Τὰ παράχορδα καὶ φθαρτικὰ τοῦ ῥυθμοῦ πταίσματα προφανῆ νομιζόμενα τῶν ἀντιγράφων καὶ τυπογράφων, καὶ εἰς τὴν ἀπροσεξίαν ἐκείνων ἀποδιδόμενα, οὐχὶ εἰς τὴν ἀπειρίαν τῶν ὑμνῳδῶν. Μήν. Πρόλ. § 14.

[2] V. Christ, *Anthol.*, p. 161. Ce savant propose à tort de changer τρόπαιον en σῆμα, ou en quelque autre synonyme dissyllabe.

[3] V. *Anal.*, pp. 482 et 685.

ne souffre pas d'exception — de laisser intact le rhythme tonique.

Nous avons dit que l'addition d'une syllabe ne pouvait avoir lieu qu'à la fin d'un vers, et que la série des accents l'exigeait ainsi. C'est pour avoir méconnu cette règle fondamentale, que dans toutes les éditions de Venise, anciennes et modernes, il il s'est glissé, dans un des plus beaux tropaires de l'hymnographie grecque, une erreur qui en détruit la mélodie. Nous voulons parler du *Contakion,* qui commence par les mots Ὁ ὑψωθεὶς ἐν τῷ σταυρῷ ἑκουσίως, et qui revient fréquemment dans les livres liturgiques. Au quatrième vers — εὔφρανον ἐν τῇ δυνάμει σοῦ, — la succession harmonique des accents a souffert par l'interpolation des deux syllabes ἐν τῇ. Pas un seul des innombrables tropaires modelés sur cet *hirmus,* ne présente l'exemple de cette intrusion.

Nous avons vu que le procédé poétique des mélodes consistait dans le retour périodique des accents et la parité du nombre syllabique. Nous avons essayé de résoudre quelques objections spécieuses, contraires en apparence à la théorie; objections, du reste, qui ne sont pas dissimulées, et sont souvent expliquées dans les notes et les prolégomènes des *Analecta.* Qu'on nous permette maintenant d'attirer l'attention sur l'empire de l'accent dans l'hymnographie grecque.

VI

Les hymnodes tiennent tellement au retour régulier des mêmes accents dans la composition de leurs cantiques, qu'ils ne craignent pas de lui sacrifier jusqu'aux exigences de la grammaire [1]. La huitième ode du canon que Jean Mauropus composa, au XIe siècle, en l'honneur de l'ange gardien [2], nous en offre, entre autres, un curieux exemple. Dans le second

[1] Barthélemi Cutlumusianus fait une observation semblable, quoiqu'il n'ait en vue que le rhythme en général. Les mélodes, dit-il, transgressent quelquefois les règles grammaticales ὑπὸ τοῦ μέτρου καὶ τοῦ ῥυθμοῦ ἀναγκαζόμενοι. V. Μήν. Πρόλ. § 15.

[2] Κανὼν ἱκετήριος εἰς τὸν ἄγγελον τὸν φύλακα τῆς ἀνθρώπου ζωῆς. *Horol.*, Ven. 1871, p. 465. Le nom de l'hymnographe se lit dans l'acrostiche de la dernière ode.

tropaire, après avoir construit quatre fois de suite la conjonction ὅταν avec le subjonctif, le poëte ne se fait pas scrupule, pour terminer le sixième vers par un proparoxyton, d'employer l'indicatif. Dans les premiers vers vous trouvez, en effet, ὅταν οἱ θρόνοι τίθωνται — καὶ αἱ βίβλοι ἀνοίγωνται — καὶ ὁ παλαιὸς τῶν ἡμερῶν καθέζηται — καὶ κρίνωνται ἄνθρωποι — et, tout à coup, au sixième, καὶ ἄγγελοι παρίστανται. Cet indicatif est suivi de nouveau de trois autres subjonctifs καὶ κλονῆται γῆ καὶ πάντα φρίσσῃ καὶ τρέμῃ. Pourquoi cette incohérence dans la construction ? Parce que l'accent du subjonctif καθιστῶνται ne se conciliait pas avec le rhythme tonique. Car personne n'ignore que, s'il est permis d'écrire indifféremment au conjonctif τίθωμαι ou τιθῶμαι, δίδωμαι ou διδῶμαι, le verbe ἵσταμαι est, dans ce mode, régulièrement propérispomène.

Pour la même raison de l'accent, les hymnographes écrivent au vocatif σωτήρ ou σῶτερ, πατήρ ou πάτερ, θυγάτηρ ou θύγατερ selon les exigences du rhythme. Souvent aussi ils emploient, pour ne pas déranger la série voulue des tons, un temps pour un autre. Romanus surtout est plein de ces anomalies [1]. Les classiques, il est vrai, et surtout le texte sacré, présentent plus d'un exemple de ce que les grammairiens appellent *enallage temporum;* mais ici, la confusion est plutôt apparente que réelle ; au fond, elle n'existe que dans notre manière d'envisager les rapports, qui est différente de celle des anciens [2].

Chez les mélodes, au contraire, nous ne saurions expliquer, dans la pluralité des cas, ces permutations réitérées que par la loi impérieuse de l'accent. C'est à cette loi aussi qu'il faut attribuer l'emploi fréquent, dans le superlatif des adjectifs, du masculin au lieu du féminin. En voici quelques exemples : δυσωδέστατον φθοράν, δυὰς φωτοειδέστατος, τὴν ὑπέρτατον στάσιν, τὴν ἀθεώτατον γνώμην, γλυκύτατον δρόσον ,ὀσμὴ πανευωδέστατος, et ainsi de suite [3]. Du reste, les hymnographes avaient eu en ceci leurs devanciers.

[1] Les mélodes, en général, moins souvent cependant que Romanus, se permettent cette licence. V. *Anal.*, p. 11, nº 25 : *Lector monendus est, melodis nostris oppido solemne esse perpetuam adhibere temporum enallagen, idque nedum in eadem strophe, immo in eadem periodo frequentare.*

[2] Voyez entre autres, Rost, *Griech. Gramm.*, 5e édit., p. 571, *Anmerk*, pour le Nouveau Testament en particulier, G. B. Winer, *Gramm. des neutestam. Sprachidioms*, 7e éd., 1867, p. 248.

[3] V. Barth. Cutlum., *l. c.*, Πρόλ. § 16.

Homère, guidé seulement par l'harmonie [1], avait dit longtemps avant eux : Φωκέων ἁλιτροφέων ὀλοώτατος ὀδμή (*Od.*, IV, 442); et Thucydide : ταύτῃ γαρ δυσεσβολώτατος ἡ Λοκρίς (III, 101) ; βιαιότερον τὴν ἐπίκλυσιν ποιεῖν (III, 89); et enfin ἀπορώτερος ἡ λῆψις (V, 110.)

Nous ne nous arrêterons pas à d'autres irrégularités communes aux Byzantins de toutes les époques, et qui témoignent plutôt de la décadence de la langue, qu'elles ne révèlent l'intention de sacrifier au rhythme la correction du style.

Ce n'est pas seulement dans les cantiques δίχα μέτρου, comme dit Théodore Prodrome, que l'accent joue le principal rôle; vous reconnaissez son influence jusque dans les canons métriques. L'*hirmus* du canon ïambique de saint Jean Damascène, consacré à la fête de l'Épiphanie, nous en offre un exemple frappant [2]. Nous le citons ici tout entier.

Στείβει θαλάσσης κυματούμενον σάλον
ἤπειρον αὖθις Ἰσραὴλ δεδειγμένον·
μέλας δὲ πόντος τριστάτας Αἰγυπτίων
ἔκρυψεν ἄρδην ὑδατόστρωτος τάφος
ῥώμῃ κραταιᾷ δεξιᾶς τοῦ δεσπότου.

Vous avez ici des ïambes composés strictement d'après les lois de la prosodie classique, et, cependant, quoique cette mesure dût suffire, le poëte a répété dans les vers suivants tous les accents du premier. Deux mots seuls font exception, τριστάτας et κραταιᾷ. Les deux strophes suivantes sont calquées sur la première [3].

Dans le canon métrique de la Nativité [4], le même phénomène a lieu, mais ici c'est de strophe à strophe, comme dans les hymnes purement rhythmiques : c'est-à-dire que les accents du premier vers de l'hirmus, se répercutent également sur les

[1] *Indulserunt sibi talia poetæ, vel metri, vel suavioris soni causa.* Herm. ad *Æschyl. Agam.* 550.

[2] Christ, *Anthol.*, p. 209.

[3] Le mélode a renoncé à poursuivre à travers les sept odes suivantes du canon cette combinaison si difficile de la prosodie ancienne et du retour périodique des accents. Du reste, gardons-nous de voir dans ce tour de force une simple puérilité byzantine. Jean de Damas, en faisant une si large part à l'accent dans ces canons métriques, a voulu satisfaire à l'oreille des masses, qui n'entendaient rien aux délicatesses de la poésie antique. L'accent agissait seul sur elles; aussi n'est-ce que l'accent, et non le mètre prosodique, que le chant fait ressortir dans les trois hymnes ïambiques de saint Jean Damascène.

[4] Christ, *Anthol.*, p. 205.

mêmes syllabes du premier vers dans chacun des tropaires suivants, et ainsi de suite. Vous avez donc :

Hirmus,	1er vers	ἔσωσε λαὸν θαυματουργῶν δεσπότης.
1er trop.	id.	ἤνεγκε γαστὴρ ἡγιασμένη λόγον.
2e trop.	id.	ἔδειξεν ἀστὴρ τὸν πρὸ ἡλίου λόγον.
Hirmus.	2e vers	ὑγρὸν θαλάσσης κῦμα χερσώσας πάλαι.
1er trop.	id.	σαφῶς ἀφλέκτῳ ζωγραφουμένη βάτῳ.
2e trop.	id.	ἐλθόντα παῦσαι τὴν ἁμαρτίαν μάγοις.

Nous nous sommes contenté d'emprunter à la première ode les deux premiers vers de chaque strophe, mais le même fait se vérifie dans le canon tout entier.

Serait-il raisonnable maintenant de nier, nous le demandons, le retour périodique des accents dans les cantiques de l'Église byzantine, quand nous voyons ce principe rhythmique rigoureusement appliqué jusque dans les canons métriques ? Le savant M. Christ [1] ne partage pas cependant l'opinion que nous avons défendue. Tout en admettant l'accent comme base fondamentale des hymnes de l'Église grecque, il en limite la répétition à quelques syllabes seulement [2]. Pour prouver la justesse de sa thèse, il a recours aux notes musicales qui, dans plus d'un manuscrit, indiquent la mélodie des *hirmus*. Ces notes, selon lui, ne font ressortir l'*ictus* ou l'intensité de la voix que dans quelques syllabes. Il en conclut que tous les accents d'un vers n'avaient pas la même valeur. Nous ne croyons pas que ces notes musicales, dont le sens, d'ailleurs, est encore trop peu connu, suffisent pour donner raison à sa théorie. Quoique tous les accents de l'hirmus reviennent dans tous les tropaires d'une même ode, à part quelques exceptions qui s'expliquent facilement, il est naturel que, dans le chant, la voix n'en relève que quelques-uns. D'ailleurs, les canons n'étaient pas tous destinés au chant. Sauf les *idiomela* et les *contakia*, qui, dans les manuscrits, ont visiblement des notes musicales, tout le reste, dans l'hymnographie grecque, n'avait qu'une récitation accentuée. L'opinion

[1] *Anthol. græc.*, Proleg., p. LXXXII.

[2] « Tertiam igitur legem a melodis Byzantinis observatam esse novimus, ut troparia sibi respondentia *certis quibusdam locis accentu syllabarum concinerent*... Sed ut ad quæstionem, unde profecti sumus, redeamus, versuum rhythmus *ictu certis quibusdam intervallis redeunte efficitur.* » V. *Anthol.*, Proleg., p. LXXX, supr. et infr.

de M. Christ n'est-elle pas aussi pleinement réfutée par le précepte déjà mentionné de Théodose d'Alexandrie ? Ce grammairien ne déclare-t-il pas formellement que les tropaires ne doivent pas reproduire seulement les mêmes syllabes que l'*hirmus*, mais aussi, sans restriction aucune, les mêmes accents : δεῖ εἶτα ἐπαγαγεῖν τὰ τροπάρια ἰσοσυλλαβοῦντα καὶ ὁμοτονοῦντα τῷ εἱρμῷ.

Quelle ne devait pas être la puissance de l'accent, pour opérer ainsi toute une révolution dans la forme poétique de l'hymnographie grecque ! La distinction, plus ou moins artificielle, des longues et des brèves, indépendamment de l'accent, sur laquelle repose la poésie classique, commença à s'effacer dès les premiers siècles de l'Église. Nous en trouvons déjà des preuves dans l'hymne de Clément d'Alexandrie [1], dans ceux de Synésius et de Grégoire de Nazianze [2]. L'émouvant poëme du martyr Méthodius, le συμπόσιον παρθένων, qui remonte, au plus tard, aux premières années du IVe siècle, présente plus d'une erreur prosodique [3]. A mesure que l'on avance, l'accent empiète toujours plus sur la quantité qu'il finit par détrôner. C'est l'élément fondamental de la poésie populaire de tous les temps qui triomphe. L'accent est destiné, dès les premières années de l'ère chrétienne, à créer à son tour une poésie nouvelle, dont l'hymnographie de l'Église grecque et latine sera, sans contredit, la plus noble expression. A partir du IVe siècle, la prosodie n'est guère plus, chez les poëtes byzantins, prise en considération [4]; c'est le rhythme accentué qui prend la place du rhythme quantitatif. Grégoire de Nazianze compose son *Hymne du soir*, ὕμνος ἑσπερινός, en vers que nous appellerons

[1] Le *Cantique des enfants* de Clément d'Alexandrie se trouve à la fin de son παιδαγωγός. Quelques critiques supposent qu'il n'en est pas l'auteur. Voyez pour le texte Christ, *Anthol.*, p. 37.

[2] Au lieu de citer les éditions précédentes des hymnes de Synésius et de Grégoire de Nazianze, nous préférons renvoyer à l'*Anthologie* de M. Christ, dont le texte, basé sur plusieurs manuscrits, est plus correct. V. pp. 1-23, et pp. 23-32.

[3] V. Christ, *l. c.* Prol., p. XVII et pp. 33-37. Allatius donna la première édition du *Banquet des vierges*, dans son *Diatriba de Methodiorum scriptis*, Romæ, 1656. V. Fabric, *B. G.*, t. VII, pp. 260-272, cur. Harles. Une récente édition est due à M. Alb. Jahn. Nous croyons que l'auteur de l'*Hymnographie de l'Église grecque* a le premier relevé l'acrostiche alphabétique, les *ephymnia*, et les vers du poëme de Methodius (v. p. 39).

[4] V. A. Sophocles, *Greek Lexicon of the Roman and Byzantine periods*, Boston, 1870, p. 48.

politiques, quoiqu'ils soient heptasyllabes. On a tort, en effet, d'appliquer ce nom exclusivement aux vers ïambiques de quinze syllabes des poëtes byzantins. Il doit s'étendre à toute poésie grecque, dans laquelle des vers semblables sont régis par la quantité, qui détermine seule la brièveté et la longueur des syllabes [1]. Nous ne donnerons ici que le commencement de l'hymne dont nous avons parlé.

Σὲ καὶ νῦν εὐλογοῦμεν,
Χριστέ μου, Λόγε Θεοῦ,
φῶς ἐκ φωτὸς ἀνάρχου,
καὶ Πνεύματος ταμία,
τριττοῦ φωτὸς εἰς μίαν
δόξαν ἀθροιζομένου. κ. τ. λ. [2].

Au VIe siècle nous trouvons des hexamètres basés uniquement sur l'accent :

Ὑψηλὸς Κύριος, δυνατός, φιλόστοργος, ἄμωμος,
δός μοι νῦν σύνεσιν, καί μου τὸ στόμα πλήρωσον
Πνεύματος ἁγίου, βασιλεῦ, Χριστὲ λυτρωτά·
αὐτοκράτορ, θέλημ' ἅγιον ἔκχεον ἐς ἐμέ,
ὅπως ἂν μάθω ἀψευδῶς σου ῥήματα λαλεῖν [3].

Tels sont les hexamètres latins du poëme apologétique de Commodien, évêque d'Afrique, dans la première moitié du IIIe siècle [4]. Nous trouvons aussi dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* [5], une inscription africaine, sans doute de la même époque, tout à fait dans le genre des vers de Commodien.

Le patriarche Photius est l'auteur d'un hymne sur le mètre de celui de Grégoire de Nazianze, c'est-à-dire en dimètres ïambiques catalectes. Nous nous contentons d'en citer la première strophe :

Ἀπὸ χειλέων ὕμνον
προσφέρω σοι τῷ κτίστῃ,

[1] Nous verrons plus tard si l'*Hymnographie de l'Église grecque* doit appartenir à la classe des *vers politiques*.
[2] V. Christ, *l. c.*, p. 29; Sophocles, *l. c.*, p. 48; Mullach, *Gramm. der griech. Vulgarsprache*, p. 71.
[3] V. Montfaucon, *Palæogr. gr.*, lib. III, p. 220.
[4] V. *Spicil. Solesm.*, t. I, pp. 21-48.
[5] V. *Ann.*, 1866, p. 48-49.

ἀπὸ καρδίας βάθους
σοὶ δόξαν ἀναπέμπω, κ. τ. λ [1].

Plus tard, Christophorus a Secretis, Jean Catrarès, Manuel Paléologue s'exercèrent en vers anacréontiques [2], dans lesquels la quantité est, en général, remplacée par l'accent.

Dès le XIe siècle, nous voyons comparaître ces longs vers ïambiques de quinze syllabes qui, depuis, devinrent à la mode dans la poésie byzantine [3]. Psellus fut le premier à en donner l'exemple dans une paraphrase du Cantique des cantiques, dont la date peut se fixer à l'an 1050. Il est aussi le premier qui ait appelé ces vers du nom de *politiques* : πολιτικοῖς ἐφράσαμεν, ὡς δυνατόν, ἐν στίχοις, dit-il à la fin de son poëme. A la suite vient Nicolas III, patriarche de Constantinople, sous Alexis Comnène (1084-1111), dont le *Typicum* peu connu ne contient pas moins de quatre cents vers dans le même genre [4] ; puis Nicetas Eugenianus, Constantin Manassès, Tzetzès, Matthæus Blastarès, Philé [5] et une infinité d'autres, dont les savantes publi-

[1] A. Mai a le premier publié cet hymne de Photius, d'après un manuscrit de la bibliothèque Barberini (nº 245), dans le tome IXe du *Spicil. Roman.*, M. Christ l'a reproduit dans son *Anthologia* (p. 59), en le classant parmi les Ἀνακρεόντεια.

[2] V. Matranga, *Anecd. græca*, vol. II. Catrarès, que l'on avait cru jusqu'ici un simple copiste de manuscrits, a vécu, semble-t-il, au XIVe siècle. V. *Ibid.*, p. 35.

[3] Eustathe de Thessalonique (ad *Il.* ά, v. 10), fait remonter l'origine de ces vers, auxquels on a donné particulièrement le nom de *politiques*, aux tétramètres trochaïques que chante le chœur dans les *Perses* d'Eschyle. Ils sont également de quinze syllabes. Nous les citons d'après le texte de G. Herman (v. 153 sqq.) En les lisant selon la quantité, vous avez des trochées, mais en les scandant d'après l'accent, vous obtenez précisément la mesure des vers politiques.

Ὦ βαθυζώνων ἄνασσα Περσίδων ὑπερτάτη,— μῆτερ ἡ Ξέρξου παλαιά, χαῖρε, Δαρείου γύναι,—θεοῦ μὲν εὐνήτειρα Περσῶν, θεοῦ δὲ καὶ μήτηρ ἔφυς,— εἴ τι μὴ δαίμων παλαιὸς νῦν μεθέστηκε στρατῷ. Οἱ πολιτικοὶ στίχοι, observe à ce sujet Eustathe, οἱ τὸ παλαιὸν μὲν τροχαϊκῶς ποδιζόμενοι, καθὰ καὶ Αἰσχύλος ἐν Πέρσαις δηλοῖ, ἄρτι δὲ πολιτικοὶ ὀνομαζόμενοι. Μέτρον μὲν γὰρ αὐτοῖς πεντεκαίδεκα συλλαβαί. κ. τ. λ. V. Mullach, *l. c.* p. 80. Cobet (Var. Lect. éd. II, p. 389) rappelle aussi ces vers trochaïques d'Eschyle, et fait la même observation qu'Eustathe, sans toutefois le mentionner.

[4] *Spicil. Solesm.*, t. IV, pp. 488 sqq.

[5] Le poëme de Manuel Philé sur les *Propriétés des animaux* (περὶ ζῶων ἰδιότητος), nous rappelle un incident curieux. Le cardinal Pitra avait publié, en 1855, dans le IIIe v. du *Spicil. Solesm.* (pp. 360, 370-373), huit petites pièces en vers politiques, roulant, comme le poëme de Philé, sur les propriétés de certains animaux. Deux manuscrits, plus complets, lui avaient permis de

cations de Wagner, Miller, Legrand, Sathas, semblent grossir journellement le nombre.

Mais le plus curieux spécimen de cette espèce de poésie accentuée nous est fourni par ce même Théodore Prodrome, dont le nom revient si souvent dans ces pages. Théologien, philosophe, romancier, grammairien, mais surtout grand ami des Muses, il nous a laissé, entre autres productions de sa verve intarissable, un poëme écrit tout entier dans le dialecte vulgaire de son pays [1]. Dans ce poëme, composé de mille vers politiques, le pauvre moine, ὁ πτωχοπρόδρομος — le nom lui est resté — fait appel, du fond de sa cellule, à la libéralité de l'empereur Manuel Comnène, et le supplie, dans un style assez comique, de venir en aide à sa misère. Nous ne pouvons résister au désir de placer sous les yeux du lecteur les premiers vers de cet intéressant document, le plus ancien que l'on connaisse de la langue grecque populaire :

Ἀπὸ μικρόθεν μ' ἔλεγεν ὁ γέρων ὁ πατήρ μου.
Τέκνον μου, μάθε γράμματα, ἂν θέλεις νὰ φελέσῃς.
Βλέπεις τὸν δεῖνα, τέκνον μου; πεζὸς ἐπεριπάτει,
καὶ τώρα, βλέπεις, γέγονεν χρυσοφθερνιστηράτος,
ἀλογοτριπλοντέλινος καὶ παχυμουλαράτος.
Αὐτὸς, ὅταν ἐμάνθανεν, ὑπόδησιν οὐκ εἶχεν,
καὶ τώρα, βλέπεις τον, φορεῖ τὰ μακρημύτικά του.
Αὐτὸς μικρὸς οὐδὲν ἴδεν τοῦ λουτροῦ τὸ κατώφλιν,
καὶ τώρα λουτρικίζεται τρίτον τὴν ἑβδομάδα.

« Lorsque j'étais petit, mon vieux père me disait : Mon fils, apprends les lettres, si tu veux faire ton chemin (νὰ φελέσῃς, pour

combler cette lacune dans le *Physiologus*. Eh bien ! le croirait-on ? Inconnus avant lui, ces deux manuscrits sont redevenus inconnus, au point que deux savants ont pu se glorifier, dans une nouvelle édition du *Physiologus*, de les avoir découverts *vingt ans après lui*, en 1875 !

[1] Coray publia ce poème dans le Ier vol. de ses Ἄτακτα. M. E. Miller en trouva, il y a vingt ans, dans un manuscrit du XIIe siècle, une autre rédaction beaucoup moins étendue, qu'il suppose avoir été, sous cette première forme, dédiée à Jean Comnène et non à Manuel. Nous avons de la peine à nous ranger à cette opinion. Théodore aura toujours eu en vue, dans sa supplique, l'empereur Manuel ; mais peu satisfait d'un premier travail, il l'aura complété plus tard avant de le faire parvenir à sa destination. D'ailleurs, — M. Legrand a fait cette observation avant nous : — Comment expliquer les pièces de monnaie dont il est question dans la première rédaction frappées à l'effigie de Manuel (μανολάτα), si le père de celui-ci était encore sur le trône ? M. Miller a inséré en entier la première ébauche du poème dans la *Revue archéolog.*, 1874, vol. XXVIII, p. 366, accompagnée d'une traduction littérale de M. Legrand, que nous avons mise à profit autant que le permettaient les variantes.

ἵνα ὠφελέσῃς si tu veux tirer du profit). Vois-tu cet homme, mon enfant? Il allait à pied, et maintenant c'est un cavalier aux éperons d'or; il monte tantôt un cheval à trois pectoraux, tantôt un gros mulet. Lorsqu'il allait à l'école, il ne portait pas de chaussures, et maintenant, tu le vois, il a des souliers à longue pointe. Dans son enfance, il n'avait pas même vu le seuil d'un bain, et à l'heure qu'il est, il se baigne trois fois la semaine [1]. »

F. de Furia publia, d'après un manuscrit de Florence, des fables inédites d'Ésope, sans s'apercevoir que bon nombre d'entre elles, qu'il donnait comme de la prose, étaient en vers politiques. Seulement ces vers sont de douze syllabes, au lieu de quinze; et ce qu'il y a de singulier, c'est que le nombre syllabique seul domine dans ces poésies, sans que l'accent y ait la moindre part. Nous devons cette piquante découverte à la sagacité bien connue de M. Cobet, qui profite de l'occasion pour critiquer avec autant de justesse que d'esprit, l'abus en général des vers politiques [2].

On voudra bien nous pardonner cette excursion fugitive dans le domaine peu attrayant, nous sommes les premiers à en convenir, des στίχοι πολιτικοί, qui vont bientôt nous ramener aux mélodes. Notre but a été uniquement de montrer l'empire de l'accent dans la poésie byzantine, comme dans l'hymnographie de l'Église grecque. Nous ne sommes pas ici, du reste, en présence d'un fait nouveau. L'accent qui seul agissait sur les masses et provoquait les acclamations ou les sifflets des amphithéâtres [3], a été de tout temps l'âme de la poésie populaire. A l'époque de la décadence littéraire de la Grèce et de Rome, ce n'est pas un élément nouveau qui surgit; loin de là, c'est un principe essentiellement populaire, toujours vital, mais refoulé longtemps par l'aristocratie de la prosodie classique, qui revient à la surface et reprend sa revanche. Pas plus que les idiomes modernes, il ne doit son origine à la corruption de la langue,

[1] Un des plus anciens documents en prose du dialecte grec vulgaire, dont cependant il serait difficile de préciser l'époque, est une parodie de l'étiquette en usage à la vie byzantine. On trouve cette pièce curieuse dans le nouveau recueil de M. Wagner: *Carmina græca medii ævi*, Lips., 1874, p. 19. Elle est intitulée: Διήγησις τοῦ πωριχολόγου.

[2] *Var. Lect.*, p. 182 sq. Le savant philologue G. H. Schæfer, qui a reproduit l'édition des *Fabulæ Æsopicæ* de F. de Furia (Lips., MDCCCX), ne s'est pas aperçu non plus que plusieurs de ces fables étaient en vers.

[3] *Hymnogr.*, p. 25.

Il n'est pas né de la barbarie du temps; il n'a fait que profiter de la dégénération de la noblesse littéraire, pour reconquérir dans la poésie la place que celle-ci lui avait contestée pendant des siècles. Nous croyons même que, dans la poésie artificielle et savante des anciens, l'accent a dû faire sentir aussi sa puissance, bien qu'un docte Byzantin, cité par Cobet, ait affirmé le contraire [1].

VII

Ici se présente une question que nous avons hâte de résoudre. Dans quelle classe devons-nous ranger les vers des mélodes ? Nous avons vu que ces vers étaient basés uniquement sur le rhythme syllabique et accentué, comme ceux de la poésie byzantine. Nous avons pu aussi nous convaincre que la métrique, dans le sens classique du mot, était entièrement étrangère à l'hymnographie de l'Église grecque. D'ailleurs, les scoliastes, Grégoire de Corinthe et Théodore Prodrome, nous avaient affirmé sur tous les tons que les cantiques sacrés des hymnodes étaient δίχα μέτρου. Mais ne doivent-ils pas entrer dans la catégorie des vers politiques, dont le nom, nous l'avons dit, ne doit pas s'étendre seulement aux vers de quinze syllabes, mais à toute poésie dans laquelle des vers semblables ont une quantité déterminée par l'accent !

On ne saurait nier que les hymnes de l'Église grecque, ainsi que les tropaires isolés, n'offrent plus d'un exemple de vers politiques. Ainsi dans une ode de Cosmas [2], le premier vers de chaque strophe est composé d'anapestes ; les deux vers suivants sont des vers ïambiques de douze syllabes, dans le genre de ceux de la tragédie grecque, si ce n'est que l'accent détermine

[1] Ὅπουπερ τῶν συλλαβῶν ὁ τόνος πεσὼν οὐδ' ὁτιοῦν ἐπεστρέφοντο. V. *Var Lect.*, p. 183. Dans Homère nous trouvons quelques traces de l'influence de l'accent sur la quantité. Ainsi, dans deux passages, l'accent allonge la voyelle brève du nom propre Αἰόλου. V. *Od.*, X, 36, 60. Nous pouvons citer aussi l'Iliade (XII, 208), où, grâce à l'accent, le mot ὄφις devient un spondée. Ahrens a proposé, dans le premier cas, Αἰόλοιο pour Αἰόλου. Mais comment corriger ὄφις ? V. Ahrens, *Rhein. Mus.*, II, p. 160; *Formenlehre*, § 13, Anm., 2.

[2] C'est la 3e ode du canon réservé au mercredi saint. V. Christ, *Anthol.*, p. 189; Τριῴδιον, éd. Ven., 1869, p. 357.

seul la quantité des syllabes. On lit dans la deuxième strophe :

Ἐν κενοῖς τὸ συνέδριον τῶν ἀνόμων,
καὶ γνώμῃ συναθροίζεται κακοτρόπῳ,
κατάκριτον τὸν ῥύστην σε ἀποφῆναι.

Dans le canon du samedi saint [1], le premier vers de la quatrième ode est, dans chaque strophe, ïambique.

Τὴν ἐν σταυρῷ σου θείαν κένωσιν.
Ἑβδόμην σήμερον ἡγίασας.
Ῥωμαλεότητι τοῦ κρείττονος.
Ὁ ᾅδης, Λόγε, συναντήσας σοι.

Il serait facile de multiplier ces exemples que nous avons choisis au hasard. Nous pourrions montrer que dans les cantiques, les canons, les *idiomèles* et les *automèles*, on rencontre des *cola dactylica*, *glyconea*, *pherecratea*, aussi bien que de simples vers trochaïques et ïambiques. Mais ces quelques analogies que l'on rencontre, çà et là, entre les vers des mélodes et ceux de la poésie byzantine, suffisent-elles pour classer toute l'hymnographie grecque au nombre des vers politiques? Non-seulement nous ne le pensons pas, mais nous repoussons de toutes nos forces une opinion pareille, comme une erreur des plus graves, et une injure faite à la poésie sacrée de l'Église grecque. L'harmonie seule a guidé les saints mélodes, et les ressemblances dont nous parlons, sont purement fortuites. Il ne serait pas difficile, au besoin, de trouver aussi des vers classiques dans la prose d'Isocrate et de Démosthène; mais ces périodes qui, dans les grands orateurs de l'antiquité, reposent sur la succession harmonieuse des brèves et des longues, ne prouveront jamais que leurs écrits sont autant de poëmes antiques.

Une connaissance profonde de la prosodie antique a conduit tout naturellement M. Christ à chercher dans l'hymnographie grecque des analogies de forme avec la poésie classique [2]. Il ne mentionne pas, il est vrai, le mot de vers politiques, mais il est évident que s'il était possible d'appliquer sa théorie à chaque vers d'un canon, ce canon devrait se ranger dans cette

[1] V. Christ, *l. c.* p. 197 ; Τριῴδ., p. 408.
[2] *Anthol.*, Prol., l. III.

catégorie. Il n'y aurait d'autre dénomination possible pour une poésie de ce genre. Mais, nous le répétons, il est loin d'en être ainsi. Les différences sont trop sensibles, trop palpables, pour permettre jamais une supposition semblable. L'hymnographie de l'Église grecque constitue un genre de poésie à part qui n'a rien de commun, ni avec la métrique ancienne, ni avec celle qui a fini par prévaloir chez les Byzantins. Dans les poëmes en vers politiques, le retour de l'accent se limite, en général, à deux syllabes, quelquefois seulement à la pénultième du vers [1], tandis que dans les hymnes des mélodes, ce retour est constant. Quelle que soit la mesure employée dans la poésie byzantine, celle-ci se répète dans chaque vers, du premier au dernier. Dans les canons, au contraire, et dans les cantiques, comme ceux de Romanus, le rhythme ne revient que de strophe en strophe. Nous convenons que parfois dans un même tropaire plusieurs vers semblables se suivent. On trouve même, dans ces strophes solitaires que l'on appelle du nom barbare de ἑξαποστειλάρια jusqu'à neuf vers de suite tous octosyllabes. Mais dans la poésie, en général, des mélodes, le cas se présente trop rarement pour qu'on puisse en tirer une conséquence quelconque. C'est la variété qui domine presque toujours dans les strophes; elle est telle, qu'un seul tropaire peut présenter toutes les combinaisons, depuis trois jusqu'à trente vers, et, dans les vers, toutes les syllabes, de deux jusqu'à quatorze [2]. On peut s'en assurer en examinant les *Contakia* de Romanus, par exemple, ceux de Pâques et de l'Ascension; ou l'*Acathistus* de Sergius. D'ailleurs, nos scoliastes ne redisent-ils pas jusqu'à satiété, que tous les canons de Cosmas, et le plus grand nombre de ceux de Jean Damascène, sont ἄμετροι ? Il est clair qu'ils n'y reconnaissaient aucun mètre quelconque, ni celui de la poésie classique, ni le mètre byzantin. Jamais ils n'ont songé à relever ces analogies que nous avons mentionnées. Nous regrettons que les yeux de M. Christ ne soient pas tombés sur les nombreux passages

[1] Δεῖ ἑκτῇ χώρᾳ τηρεῖν τὴν πάροξύτονον ὡς εὔηχον, εἰ δυνατόν, πάντοτε, dit le Byzantin Joseph Rhacendytos. V. Walz, *Rhett. gr.*, vol. III, p. 560, et Hercher, *Erot. script. gr.*, t. II. *Adnotat. crit.*, p. 13. Voir aussi Cobet, *l. c.*, p. 183, où sont rapportées les paroles d'un autre savant byzantin : Τόνους δὲ δύο περί που τὰ μέσα καὶ τὸ τέλος τηροῦντες, καλῶς ἔχειν σφισὶ τὸν στίχον φησί.

[2] V. *Hymnogr.*, p. 24.

de Grégoire de Corinthe et de Théodore Prodrome, auxquels nous avons fait allusion. Ils lui auraient épargné peut-être la peine de consacrer tout le troisième livre de ses Prolégomènes à recueillir dans les mélodes des vers isolés rappelant ceux de la poésie classique.

VIII

C'est donc un fait acquis, que l'accent et le nombre syllabique constituent seuls, à l'exclusion de tout mètre, soit classique, soit byzantin, le procédé poétique des hymnographes. Mais ce double élément suffit-il à lui seul pour donner le nom de poésie aux chants des mélodes? Ne se pourrait-il pas qu'une ode reproduisît, dans tous ses tropaires, absolument le même nombre de syllabes et les mêmes accents, sans cesser pour cela d'être prosaïque? L'objection est assez spécieuse pour mériter une réponse. Nous avons remarqué, en effet, que cette parfaite conformité entre eux des tropaires et de l'*hirmus* pouvait s'expliquer par les exigences de la mélodie. Il semblerait donc que, si nous n'avions d'autres arguments à l'appui de la forme poétique, nous serions en droit peut-être de ne voir dans les chants des mélodes que de la prose musicale. Mais nous avons d'autres preuves qui, prises dans leur ensemble, sont sans réplique.

Les points diacritiques qui séparent, dans les manuscrits et les anciennes éditions des livres liturgiques, les différents membres (κῶλα) d'un tropaire, et qui se répètent régulièrement aux mêmes intervalles, de strophe en strophe, ne sauraient avoir qu'un sens : la division des vers. Comme ces points, ou στιγμαί, comme les désignent constamment nos scoliastes, ne peuvent servir uniquement à la distinction de périodes musicales, par la raison que, sauf les *idiomela* et les *contakia*, tout le reste, y compris les canons, comme nous l'avons fait observer ailleurs, était destiné proprement à une récitation accentuée, et non au chant proprement dit.

Les ἐφύμνια, ou refrains, qui reviennent régulièrement, dans toutes les odes d'un canon, à la fin de chaque strophe, sont aussi l'indice d'un procédé poétique.

De plus, nous rencontrons dans les canons trois autres élé-

ments qui en excluent absolument la forme prosaïque : l'acrostiche, la rime et l'hirmus. Ces trois dernières preuves sont, à nos yeux, les plus concluantes, et réclament, à ce titre, de plus amples développements.

L'acrostiche, destiné la plupart du temps à fixer par un signe palpable la distinction des strophes, atteint également, dans quelques canons non métriques, les membres mêmes des tropaires. Dans le διῴδιον dramatique et dialogué de Jean de Damas, pour la fête de l'Annonciation[1], l'acrostiche est appliqué évidemment, comme on le verra, à la division des vers. Voici les deux premières strophes de l'ode huitième, qui est la première du *Diodion*. L'ange Gabriel parle, et la bienheureuse Vierge répond.

Ὁ ἄγγελος.

α'. Ἄκουε, κόρη παρθένε ἁγνή,
εἰπάτω δὴ ὁ Γαβριήλ,
Βουλὴν ὑψίστου ἀρχαιὰν ἀληθινήν.
Γενοῦ πρὸς ὑποδοχὴν ἑτοίμη Θεοῦ.
Διὰ σοῦ γὰρ ὁ ἀχώρητος
βροτοῖς ἀναστραφήσεται·
διὸ καὶ χαίρων βοῶ·
εὐλογεῖτε πάντα τὰ ἔργα κυρίου τὸν κύριον.

Ἡ παρθένος.

β'. Ἔννοια πᾶσα ἡττᾶται βροτῶν,
ἀντέφωνησεν ἡ παρθένος,
Ζητοῦσα ἅπερ μοι φθέγγη παράδοξα·
Ἥσθην σοῦ τοῖς λόγοις, ἀλλὰ δέδοικα

[1] Εἰς τὸν εὐαγγελισμὸν τῆς θεοτόκου. V. les Ménées, au 25 mars, et Christ, *l. c.*, p. 240. Ce *Diodion* de Jean de Damas fut complété, cent ans plus tard, par le célèbre mélode saint Théophane, qui y ajouta les six premières odes, pour en faire un canon complet. Nous restituons à saint Jean Damascène le *Diodion* en question, parce que M. Christ semble attribuer à saint Théophane, non-seulement les six premières odes du canon, mais aussi les deux dernières. Voir *Anthol.*, p. 236. Lors même que tous les manuscrits de Grégoire de Corinthe que nous avons pu consulter, ne l'eussent pas déclaré en termes formels (ποίημα Θεοφάνους μοναχοῦ μέχρι τῆς ἕ ᾠδῆς, ἡ δὲ ὀγδόη καὶ ἐννάτη τοῦ Δαμασκηνοῦ, telle est l'inscription en tête du canon), il n'était pas difficile, cependant, de s'apercevoir par les *hirmus*, que l'auteur des six premières odes ne pouvait pas être le même que celui des deux dernières. En effet, les *hirmus* de celles-ci ne sont pas empruntés à un autre mélode, mais font partie intégrante de chaque ode et de l'acrostiche. Ceux des six premières, au contraire, sont désignés seulement par les premiers mots, comme il est d'usage de le faire pour les mélodies qui ne sont pas de l'invention de l'hymnographe.

Θαμβηθεῖσα, μὴ ἀπάτῃ με,
ὡς Εὔαν, πόῤῥω πέμψῃς θεοῦ·
ἀλλ' ὅμως ἤδη βοῶ·
εὐλογεῖτε πάντα τὰ ἔργα κυρίου τὸν κύριον.

Toutes les lettres de l'alphabet sont épuisées par les six strophes dont l'ode se compose. Dans la seconde ode, c'est le même acrostiche alphabétique qui reparaît, mais à rebours (ἀντιστρόφως), de manière que le premier vers commence par la lettre Ω et le dernier, ou du moins l'un des derniers, finit par A.

Nous emprunterons un autre exemple, dans le genre de celui que nous venons de citer, au canon composé, en 1031, par le saint abbé Barthélemi, pour la dédicace de Notre-Dame de Grottaferrata [1]. Les premières odes de ce canon qui commence par les mots Τὸν Λόγον, développent cet acrostiche : Τρεῖς παῖδες, ἁγνή, τὸν σὸν ὑμνοῦσι τόκον, *les trois enfants* (jetés dans la fournaise) *glorifient par leurs cantiques, ton fils, ô chaste Vierge.* Parvenu à la huitième et à la neuvième ode, l'acrostiche continue par l'alphabet deux fois épuisé, la seconde fois en sens inverse, comme le *Diodion* que nous venons de nommer. Nous mettons sous les yeux du lecteur les deux premières strophes de la huitième ode, composée sur l'hirmus de Jean de Damas : ἄκουε, κόρη παρθένε ἁγνή. Nous donnons le texte tel quel, quoique le rhythme soit çà et là défectueux.

Ὠδὴ η'.

α'. Ἄναρχος φύσει, ἄτρεπτος ὤν,
καὶ μὴ ἐκστὰς κόλπων πατρός,
Βροτείᾳ φύσει ἐμίγης, Λόγε Θεοῦ,
Γαστρὶ παρθένου εἰς σάρκα παγείς.
Δόμον θεῖον χειροποίητον
οἰκῆσαι ἠρετίσω, Χριστέ·
διό βοῶμεν πιστῶς·
εὐλογεῖτε πάντα τὰ ἔργα κυρίου τὸν κύριον.

β'. Ἔφλεξεν ὄντως οὐδ' ὅλως, ἁγνή,
τὸ θεῖον πῦρ μήτραν τὴν σήν·
Ζητῶν γὰρ σῶσαι τὸ πλάσμα ὁ πλαστουργός,
Ἦλθεν ἐπὶ γῆς δι' ἀγαθότητα

[1] Κανὼν τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν Βαρθολομαίου τοῦ Νέου εἰς τὰ ἐγκαίνια τοῦ θείου ναοῦ τῆς Κρυπτοφέρρης.

Θανατῶσαι μὲν τὸν θάνατον,
ζῶσαι τοὺς βοῶντας δὲ
ἐν τῷ σεπτῷ σοῦ ναῷ·
εὐλογεῖτε, κ. τ. λ.

Les strophes de la onzième ode, modelées sur un *hirmus*, également de Jean Damascène[1], qui commence par les mots : ὡς ἐμψύχῳ ναῷ θεοῦ κιβωτῷ, sont encore plus frappantes. Ici les lettres de l'alphabet se suivent à rebours d'une manière plus continue, presque vers par vers.

Ὠδὴ θ'.

α'. Ὡς φαιδρῷ οὐρανῷ, σεπτῷ σοῦ ναῷ,
Ψαλμοῖς σε ἀνυμνοῦμεν, θεοτόκε·
Χάριν γὰρ θαυμάτων ἀναβλύζει ἀεννάως,
Φωτὶ καταυγάζων τοῦ προσώπου σοῦ
τοὺς διηνεκῶς σοι βοῶντας·
χαῖρε, κεχαριτωμένη,
ὁ κύριος μετὰ σοῦ.

β'. Ὑπερέβης Νοῶν αὐλων ἀρχάς,
Τὸν πόλου τε καὶ γῆς τεκοῦσα κτίστην,
Σάρκα χοϊκὴν ἐκ σοῦ πτωχεύσαντα, παρθένε,
Ῥοπῇ τοῦ ἐλέους αὐτοῦ σώζοντα·
τοὺς διηνεκῶς σοι βοῶντας·
χαῖρε, κεχαριτωμένη,
ὁ κύριος μετὰ σοῦ.

Nous n'avons cité que les deux premiers tropaires ; les quatre suivants épuisent les autres lettres de l'acrostiche, de Π jusqu'à Α.

Nous donnerons, comme troisième exemple, le dernier tropaire de l'ode huitième et le premier de la neuvième, d'un canon de George, l'un des plus élégants hymnographes du IXe siècle, et qui paraît appartenir, selon l'auteur de l'*Hymnographie de l'Église grecque*[2], à la pléiade des mélodes siciliens.

[1] Cet *hirmus* constitue la première strophe de la IXe ode, dans le *Diodion* que nous avons déjà mentionné. Nous avons ajouté le mot ναῷ après ἐμψύχῳ, conformément au texte de Grottaferrata. Il est évident aussi par le rhythme du premier vers de chacune de ses strophes, que saint Barthélemi lisait ainsi. Mais dans tous les manuscrits que nous avons consultés, ce mot manque dans l'hirmus de Jean de Damas, et n'est remplacé par aucun autre. Il n'est pas non plus d'accord avec le rhythme de cet hirmus, qui exigerait un mot paroxyton, comme οὔσῃ ou κόρῃ que propose M. Christ, *Anthol.*, p. 241.

[2] V. p. 19, et *Anal.*, Prol., pp. XXXII, 275.

La dernière strophe clôt la série alphabétique, la première la commence, mais à rebours :

Φωσφόρος ἡμῖν ἀνῆψε λαμπάς, [1]
ἐβόησεν ὁ ἱερεύς,
Χαρὰν μεγίστην ἐκλιμάπουσα ἐν ναῷ.
Ψυχαὶ προφητῶν συνευφραινέσθωσαν,
Ὡς παράδοξα θεώμεναι
τελούμενα ἐν οἴκῳ Θεοῦ,
καὶ ἐκ βοάτωσαν νυν·
εὐλογεῖτε πάντα τὰ ἔργα κυρίου τὸν κύριον.

Ὡς ὑπέρλαμπρον, θεοτόκε ἁγνή, [2]
Ψυχῆς τὸ καθαρὸν ἔχουσα κάλλος,
χάριν δὲ θεοῦ ἐμπιπλαμένη οὐρανόθεν,
φωτὶ αἰδίῳ καταυγάζεις ἀεὶ
τοὺς ἐν εὐφροσύνῃ βοῶντας·
ὄντως ἀνωτέρα πάντων
ὑπάρχεις, παρθένε ἁγνή.

Notre dernière preuve de la division des vers par les lettres de l'acrostiche, sera aussi curieuse que rare. Nous la tirons d'un canon de Jean Euchaïte [3], qui a l'habitude, comme Joseph l'*Hymnographe*, en l'honneur duquel il a composé huit canons, de cacher son nom dans les initiales des vers de la neuvième ode. Dans celle que nous allons citer, chaque vers commence par une des lettres de son nom, de manière à suivre la gradation suivante. Le premier tropaire donne la série des lettres du nom **ΙΩΑΝΝΟΥ**, le second seulement celui de **ΩΑΝΝΟΥ**, le troisième de **ΑΝΝΟΥ**, le quatrième de **ΝΝΟΥ**, le cinquième de **ΝΟΥ**, le sixième de **ΟΥ**, et le dernier enfin commence par la lettre **Υ**. L'auteur des *Analecta* n'a cru devoir donner le texte complet que de la première strophe [4]. Nous mettons en note,

[1] Ce tropaire est modelé sur l'hirmus de Jean de Damas, que nous avons déjà vu, ἄκουε, κόρη παρθένε ἁγνή.

[2] L'hirmus de ce tropaire est celui de Jean Damascène : ὡς ἐμψύχῳ οὔσῃ θεοῦ κιβωτῷ.

[3] Ce Jean Euchaïte ne paraît pas autre que Jean Mauropus, métropolitain d'Euchaïta, autrement dite Theodosipolis. C'est l'opinion de Barthélemi Cutlumusianus, qui dit dans la préface de son édition des Ménées (§ 8) : Ἰωάννης ὁ Εὐχαιτῶν, ὁ καὶ Ἰωάννης μοναχὸς ὁ Μαυρόπους ὀνομαζόμενος, ἐμελούργησεν ὀκτὼ κανόνας, ὡς φαίνεται (εἰς Ἰωσὴφ τὸν Ὑμνογράφον), εἰς τοὺς ὀκτὼ τόνους κατὰ σειράν, κ. τ. λ. S'il en est ainsi, notre mélode serait du xie siècle. C'est aussi ce que pense le cardinal Pitra. (*Hymnogr.*, p. 83, n. I.)

[4] *Anal.*, Prol., p. LXXIII.

comme pièce inédite, cette neuvième ode, d'après un manuscrit de Vienne [1].

α'. Ὠδὴ θ', πρὸς τό· Ἐξέστη ἐπὶ τούτῳ.
Ἰάτρευσόν μοῦ, δέσποτα, τὴν ψυχήν,
Ὡς ψυχῶν ἰατρὸς στοχώτατος,
Ἁμαρτιῶν
Νόσῳ συσχεθεῖσαν, καὶ ζοφερᾷ
Νυκτὶ ποικίλων θλίψεων
Ὅλην σκοτισθεῖσαν, ὅπως ἀεὶ
Ὑμνῶ τὴν εὐσπλαγχνίαν
(τε) καὶ τὸ ἄμετρόν σοῦ ἔλεος.

β'. Ὡς ἔχων ἐξουσιάν τε καὶ ἰσχὺν
Ἀναπλάττειν οὓς πρότερον ἔπλασας
Νεοποιῷ
Νεύματι καὶ λόγῳ σοῦ καινουργῷ,
Ὅλον με ἀνακαίνισον
Ὑπὸ ἁμαρτίας φθειροποιοῦ
γηράσαντα, σωτήρ μοῦ, *a*
καὶ πεπαλαιωμένον,
ἵνα ὑμνῶ τὴν σὴν χρηστότητα.

γ'. Ἀνάστησόν με, μόνε ζωοποιέ,
Νεκρωθέντα τὸν νοῦν πρὸ νεκρώσεως
Νεκροποιοῦ,
Οἴμοι! καὶ φθαρέντα τὸν λογισμὸν
Ὑπερβολῇ πορώσεως.
σὺ γὰρ (εἶ) ἀνάστασις καὶ ζωή,
τὸ φῶς, ἡ σωτηρία
τῶν ἐπικεκλημένων
τὸν θαυμαστόν σοῦ, σῶτερ, ὄνομα.

δ'. Νεφέλαις ἐποχούμενος λογικαῖς,
Νοεραῖς καὶ ἄὔλοις δυνάμεσιν,
Ὅτε πρὸς γῆν
Ὕψιστε, κατέλθῃς ἐξ οὐρανοῦ,
κρῖναι βροτούς, οὓς ἔπλασας,
τότε, πανοικτίρμον Λόγε Θεοῦ,
εἰς κρίσιν μὴ εἰσέλθῃς,
μετ' ἐμοῦ τοῦ σοῦ δούλου,
δωρεὰν δέ μοῦ φεῖσαι, δέσποτα.

[1] *Théol. gr.* 78, f. 56-57.

a Nous avons déjà fait observer l'emploi chez les mélodes de σωτήρ pour σῶτερ qui se trouve dans le tropaire suivant. Ces anomalies grammaticales s'expliquent par les exigences du rhythme accentué.

L'acrostiche qui, dans ces canons de Jean de Damas, de George, de Barthélemi et de Jean Euchaïte, pénètre le tissu des

ε'. Νεκρώτεως χιτῶνα τὸν δυσειδῆ,
Ὁ νεκρὸς χρηματίσας *a* βουλήματι,
Υἱὲ Θεοῦ,
ἔκδυσον, ἐνδύσας με φωτεινὸν
υἱοθεσίας ἔνδυμα,
χάριτι λαμπάδα τε φωτεινὴν
πάρασχου μοι, σωτήρ μου,
μεθ᾽ ἧς εἰς τὸν νυμφῶνα
τὸν σὸν εἰσέλθω ἀγαλλόμενος.

ς'. Οὐκ ἔχων ἄλλο τί σοι προσενεγκεῖν *b*,
Ὑπὲρ ὧν ὑπὲρ ἄνθρωπον ἥμαρτον *c*
ἄνθρωπος ὤν,
μᾶλλον δὲ ἀπάνθρωπος ἀληθῶς,
μικρὰ θερμά σοι δάκρυα,
δέσποτα, προσφέρω ἐξ ὀφθαλμῶν,
τὴν ζέσιν καὶ τὴν φλόγα
δηλοῦντα τῆς καρδίας,
ἐν οἷς με λούσας, Λόγε, κάθαρον.

Θεοτοκίον *d*.

ζ'. Ὑπέκκαυμα γεέννης πυριφλεγοῦς
μὴ ἐάσῃς γενέσθαι με, δέσποινα,
τὸν ἐπὶ σοὶ
ὅλον ἀναθέμενον ἐμαυτόν·
ἀλλ᾽ ὡς ἐλέους ἄβυσσος,
ἀλλὰ ὡς οἰκτίρμων καὶ ἀγαθή,
εὐσπλάγχνως ἐπιδοῦσα
εἰς τὴν ταπείνωσίν μοῦ,
σῶσον με, κόρη κοσμοσώτερα.

a C.-à-d. γενόμενος. Les mélodes et les Byzantins, en général, se servent fréquemment du verbe χρηματίζειν dans le sens de γίνεσθαι, ὑπάρχειν. V. Tittmann ad Zonaræ *Lexic.*, col. 1863, s. v. χρηματίζει. Déjà dans saint Pau (*ad Rom.* VII, 3) on lit χρηματίσει μοιχαλίς.

b Le manuscrit donne, contrairement au rhythme, προσάγειν.

c Le manuscrit a seulement ὑπὲρ ἄνθρωπον ἥμαρτον. On pourrait corriger aussi ὑπὲρ ὧν ἐναντίον σοῦ ἥμαρτον, mais en s'écartant trop du texte.

d Le θεοτοκίον, comme son nom l'indique, est un tropaire en l'honneur de la Mère de Dieu. Il termine d'ordinaire les odes dans les canons. La désinence ιον n'a pas ici le sens diminutif; il aurait fallu accentuer dans ce cas θεοτόκιον, le mot étant composé de plus de trois syllabes, tandis que tous les livres liturgiques écrivent θεοτοκίον. La raison de cette accentuation provient de ce que le mot est une corruption de l'adjectif neutre θεοτο-

tropaires, et supplée, au besoin, à l'absence des points diacritiques, peut-il se concilier avec la forme prosaïque ? Ne met-il pas évidemment à découvert le mécanisme poétique des mélodes? Peut-on supposer que les hymnographes aient introduit dans les strophes purement prosaïques un élément qui, de tout temps, a appartenu exclusivemeut au domaine de la poésie? C'eût été là une innovation étrange, dont ils auraient seuls donné l'exemple. Et cette innovation, à quoi eût-elle servi ? Car il aurait été impossible de reconnaître la présence des lettres d'un acrostiche, si ces lettres eussent été enfouies, sans distinction aucune, dans le corps de tropaires écrits en simple prose.

La rime, à son tour, démontre aussi bien que l'acrostiche la forme poétique dans l'Hymnographie de l'Église grecque. L'ode sixième du *Tétraodion* de Cosmas, destiné au samedi saint [1] nous offre un exemple remarquable de vers ἰσοκατάληκτοι ou ὁμοιοτέλευτοι, comme disaient les Grecs, dans les quatre premiers de chaque strophe :

Συνεσχέθη,
ἀλλ' οὐ κατεχέθη.
Ἀνῃρέθης,
ἀλλ' οὐ ιῃρέθης.
Βροτοκτόνον
ἀλλ' οὐ θεοκτόνον.
Βασιλεύει,
ἀλλ' οὐκ αἰωνίζει.

Grégoire de Corinthe, dans ses scolies sur ce canon, admire l'harmonie de ces assonances : δρᾶτε, dit-il, πῶς ἄφα-

κεῖον, sous-entendu τροπάριον ; c'est-à-dire un tropaire en l'honneur de la Mère de Dieu. De θεοτοκεῖον les Byzantins ont fait θεοτοκίον, comme dans leurs manuscrits on rencontre souvent στοιχίον, au lieu de στοιχεῖον. Le substantif τροπάριον a été omis et l'adjectif neutre est resté seul en usage. Cependant les manuscrits donnent souvent les deux, l'un à côté de l'autre, θεοτοκίον τροπάριον. Grégoire de Corinthe dit aussi dans une de ses scolies : καθαρὸς ὁ νοῦς τοῦ θεοτοκίου τούτου τροπαρίου. C'est ainsi que l'on a dit d'abord τριαδικόν τροπάριον, un tropaire en l'honneur de la Trinité, puis tout court τριαδικόν.

[1] V. *Triodium*, éd. Ven., 1869, p. 409 ; Christ, *l. c.*, p. 198.

τον ἔχουσι τὸ κάλλος τὰ τῆς παρούσης ᾠδῆς τροπάρια τοῖς ἰσοκαταλήκτοις πάντα κοσμούμενα [1].

Qui ne reconnaît la forme poétique dans ces désinences monotones d'un tropaire isolé, destinées à peindre sous des couleurs lugubres les terreurs du jugement dernier ?

Ὡς φοβερὰ ἡ κρίσις σοῦ, κύριε,
τῶν ἀγγέλων παρισταμένων,
τῶν ἀνθρώπων εἰσαγομένων,
τῶν βιβλίων ἀνεῳγμένων,
τῶν λογισμῶν ἐξεταζομένων. [2]

Dans cette gracieuse strophe de Romanus, dont il a été question dès les premières pages, vous trouvez la rime entrelacée :

Ἡ παρθένος σήμερον
τὸν ὑπερούσιον τίκτει,
καὶ ἡ γῆ τὸ σπήλαιον
τῷ ἀπροσίτῳ προσάγει·
οἱ ἄγγελοι
μετὰ ποιμένων δοξολογοῦσιν,
μάγοι δὲ
μετὰ ἀστέρος ὁδοιποροῦσιν·
δι' ἡμᾶς γὰρ ἐγεννήθη
παιδίον νέον,
ὁ πρὸ αἰώνων Θεός. [3]

[1] N'est-il pas surprenant que le scoliaste n'ait vu dans ces désinences semblables, aucun indice de forme poétique ? On serait presque disposé à croire que, si les Byzantins de son temps n'ont pas donné le nom de poésies aux canons de l'Église grecque, c'est qu'ils ne trouvaient pas de mot pour caractériser un genre dont les anciens n'offraient aucun exemple. A leurs yeux, une composition, pour être poétique, devait être surtout et avant tout métrique.

[2] *Horol.*, éd. Ven., 1871, p. 132.

[3] V. *Analecta sacra*, Proleg., pp. VI, XLIX; et pour le cantique tout entier, la première page et suiv. Nous n'ignorons pas que l'éminent éditeur a cru devoir dans les *Emendata* et *Aucta*, qui terminent le premier tome, diviser autrement qu'il ne l'avait fait d'abord, les vers de ce cantique de Romanus. Entre autres changements, il fait un seul vers de ἡ παρθένος, et, en effet, plusieurs manuscrits, et parmi eux celui de Turin, comme on peut le voir par le *fac-simile* qu'il en donne, ponctue clairement après les mots ἡ παρθένος. Le même manuscrit place le στιγμή également après les mots καὶ ἡ γῆ. Nous ne savons pourquoi cette division n'a pas été aussi suivie. En faisant un vers, au lieu de deux, des mots ἡ παρθένος σήμερον, nous avons voulu mettre en saillie les deux rimes semblables (σήμερον et σπήλαιον), qui nous paraissaient dans l'intention du mélode. Nous obtenons ainsi deux vers heptasyllabes, ἰσοκατάληκτοι.

Un κοντάκιον en l'honneur des martyrs Zénobius et Zénobie, commence ainsi :

Τῆς ἀληθείας
μάρτυρας,
καὶ εὐσεβείας
κήρυκας[1].

La rime est aussi évidente dans le *proœmium* d'un poème, attribué à Cosmas, sur l'Assomption de la Vierge, dont la mélodie revient si souvent dans les livres liturgiques.

Τὴν ἐν πρεσβείαις
ἀκοίμητον θεοτόκον,
καὶ προστασίαις
ἀμετάθετον ἐλπίδα
τάφος καὶ νέκρωσις οὐκ ἐκράτησεν·
ὡς γὰρ ζωῆς μητέρα,
πρὸς τὴν ζωὴν μετέστησεν
ὁ μήτραν οἰκήσας ἀειπάρθενον[2].

Dans un *idiomelon*, l'œuvre d'une religieuse du nom de Κασία, que nous n'hésitons pas à mettre au rang des plus illustres mélodes de l'Église grecque[3], vous retrouvez évidemment la rime dans les beaux vers qui suivent :

Αὐγούστου μοναρχήσαντος
ἐπὶ τῆς γῆς,
ἡ πολυαρχία τῶν ἀνθρώπων
ἐπαύσατο,
καὶ σοῦ ἐνανθρωπήσαντος
ἐκ τῆς ἁγνῆς,
ἡ πολυθεΐα τῶν εἰδώλων
κατήργητο.

Et quelques lignes plus loin :

Ἀπεγράφησαν οἱ λαοὶ
τῷ δόγματι τοῦ καίσαρος·
ἐπεγράφημεν οἱ πιστοὶ
ὀνόματι θεότητος.

[1] *Horol.*, au 30 oct.
[2] V. *Analecta*, p. 527.
[3] V. pour l'ἰδιόμελον, *Mén.* au 25 Déc. Christ, *l. c.*, p. 103. Κασία, qui porte aussi le nom de Κασιανή ou Εἰκασία, a vécu, selon toute probabilité, dans la première moitié du IXe siècle. Dans tous les cas, elle est postérieure à Cosmas et antérieure à Marcus, évêque d'Hydronte, qui appartient au règne de l'empereur Léon le Sage.

Nous pourrions accumuler nos exemples en cherchant au hasard dans les innombrables cantiques que contiennent les vingt volumes de la liturgie grecque, mais nous préférons clore la série de nos preuves par les deux suivantes, à coup sûr les plus éclatantes. Le célèbre et gracieux poëme de l'*Acathistus*, qui a sans doute pour auteur le patriarche Sergius, et non George Pisidès, comme on l'a cru jusqu'ici, nous fournira la première ; et c'est encore à Romanus que nous emprunterons la seconde. De deux strophes (οἶκοι) de l'*Acathistus*, la seconde et la quatrième, nous ne citerons que les vers commençant par la salutation χαῖρε.

β′ Χαῖρε, δι′ἧς
ἡ χαρὰ ἐκλάμψει,
χαῖρε, δι′ἧς
ἡ ἀρὰ ἐκλείψει·
χαῖρε, τοῦ πεσόντος
Ἀδὰμ ἡ ανάκλησις·
χαῖρε, τῶν δακρύων
τῆς Εὔας ἡ λύτρωσις·
χαῖρε, ὕψος δυσανάβατον
ἀνθρωπίνοις λογισμοῖς·
χαῖρε, βάθος δυσθεώρητον
καὶ ἀγγέλων ὀφθαλμοῖς·
χαῖρε, ὅτι ὑπάρχεις
βασιλέως καθέδρα·
χαῖρε, ὅτι βαστάζεις
τὸν βαστάζοντα πάντα·
χαῖρε, ἀστὴρ
ἐμφαίνων τὸν ἥλιον·
χαῖρε, γαστὴρ
ἐνθέου σαρκώσεως·
χαῖρε, δι′ἧς
νεουργεῖται ἡ κτίσις·
χαῖρε, δι′ἧς,
βρεφουργεῖται ὁ κτίστης·
χαῖρε, νύμφη ἀνύμφευτε.

θ′ Χαῖρε, βουλῆς
ἀπορρήτου μύστις·
χαῖρε, σιγῆς
δεομένων πίστις·
χαῖρε, τῶν θαυμάτων
χριστοῦ τὸ προοίμιον·
χαῖρε, τῶν δογμάτων
αὐτοῦ τὸ κεφάλαιον·
χαῖρε, κλῖμαξ ἐπουράνιε,
δι′ἧς κατέβη θεός·
χαῖρε, γέφυρα μετάγουσα
τοὺς ἐκ γῆς πρὸς οὐρανόν·
χαῖρε, τὸ τῶν ἀγγέλων
πολυθρύλλητον θαῦμα·
χαῖρε, τὸ τῶν δαιμόνων
πολυθρήνητον τραῦμα·
χαῖρε, τὸ φῶς
ἀρρήτως γεννήσασα·
χαῖρε, τὸ πῶς
μηδένα διδάξασα·
χαῖρε, σοφῶν
ὑπερβαίνουσα γνῶσιν.
χαῖρε, πιστῶν
καταυγάζουσα φρένας·
χαῖρε, νύμφη ἀνύμφευτε.

L'hymne de l'*Acathistus* présente environ trois cents rimes dans le genre de celles que nous venons de voir. La division des vers, dans l'*Anthologie* de M. Christ, ne les met pas suffisamment en relief.

Nous avons rappelé le poëme de Sergius : nous aurions pu puiser des preuves plus frappantes encore dans les οἶκοι d'un mélode qui a imité avec une fidélité merveilleuse le rhythme

de l'*Acathistus*. C'est la seule reproduction que l'on connaisse de l'œuvre du patriarche de Constantinople. Ici les rimes, dans tous les vers qui préludent par la salutation χαῖρε, alternent avec une régularité plus grande encore que dans le modèle [1].

Venons à Romanus. Les trois cent quatre-vingt-cinq vers dont sont composés les vingt-trois tropaires de son cantique sur la *Trahison de Judas* [2], ne sont pas enchaînés seulement par les liens de l'acrostiche, par la parité du nombre syllabique et le retour périodique des mêmes accents; ils présentent presque tous la rime. Il faudrait citer tout ce poëme que le cardinal Pitra vient de publier; nous regrettons de n'en pouvoir donner que quelques strophes, en commençant par la troisième.

γ'. Τίς ἀκούσας οὐκ ἐνάρκησε,
ἢ τίς θεωρήσας οὐκ ἐτρόμασε
τὸν Ἰησοῦν δόλῳ φιλούμενον,
τὸν Χριστὸν φθόνῳ πωλούμενον,
τὸν Θεὸν γνώμῃ κρατούμενον;
ποία γῆ ἤνεγκε τὸ τόλμημα;
ποία δὲ θάλασσα ὑπέμεινεν,
ὁρῶσα τὸ ἀνοσιούργημα;
πῶς οὐρανὸς ὑπέστη,
πῶς ὁ αἰθήρ συνέστη,
πῶς δὲ ὁ κόσμος ἔστή,
συμφωνουμένου, πωλουμένου,
τότε προδομένου τοῦ κριτοῦ;
Ἵλεως, ἵλεως, ἵλεως
γενοῦ ἡμῖν, ὁ πάντων ἀνεχόμενος,
καὶ πάντας ἐκδεχόμενος.

δ'. Ὅτε δολον ἐμμελέτησε,
τότε σου τὸν φόνον κατεσκεύασε
ὁ φιληθεὶς, καὶ ἀθετήσας σε,
ὁ κληθεὶς, καὶ καταλείψας σε,
ὁ στεφθεὶς, καὶ ἐνυβρίσας σε! κ.τ.λ.

ς'. Τίς εἶδε πόδας νιπτόμενον,
καὶ λακτίζειν τοῦτον ἐπειγόμενον;
τίς ἤκουσε κτῆνος θαλπόμενον,
καὶ βαλεῖν κντεπειγόμενον
τὸν αὐτῷ ἐπικαθήμενον;

[1] V. *Analecta*, pp. 263-272.
[2] *Id.*, pp. 92-100.

Ἔλουεν, ἔτρεφεν ὁ κύριος,
ἔτρεχεν, ἔδρυχεν ὁ δόλιος·
ὡς μονιὸς ἀνημερώτατος,
πεπληρωμένης φάτνης,
ὁ ἀπηνὴς ἐξαίφνης
φεύγει τὸν κεκτημένον,
καὶ ὑποτίθησι τὸν νῶτον,
ὄντως ἵν' ἐπιβῇ ὁ Σατανᾶς.
Ἵλεως, ἵλεως, ἵλεως
γένοῦ ἡμῖν, ὁ πάντων ἀνεχόμενος,
καὶ πάντας ἐκδεχόμενος.

Ces rimes à désinences semblables, qui se suivent de près, vers par vers, étaient sans doute en usage dans la poésie populaire du temps du mélode. Elles ont, du reste, croyons-nous, précédé chez toutes les nations les rimes entrelacées. Aristophane, dans les vers suivants, qu'il met dans la bouche de Strepsiade, nous en fournit déjà un exemple, dans le genre de ceux de Romanus :

Ἀπόλλυμαι δείλαιος· ἐκ τοῦ σκίμποδος
δάκνουσι μ'ἐξέρποντες οἱ Κορίνθιοι,
καὶ τὰς πλευρὰς δαρδάπτουσιν,
καὶ τὴν ψυχὴν ἐκπίνουσιν,
καὶ τοὺς ὄρχεις ἐξέλκουσιν,
καὶ τὸν πρωκτὸν διορύττουσιν,
καὶ μ'ἀπολοῦσιν [1].

Dans d'autres strophes de Romanus, ces mêmes assonances, répétées coup sur coup, et qui fatiguent à la longue, sont évitées, et la rime alterne. Ainsi les quatre premiers vers de la cinquième sont entrelacés :

ε'. Ὕδασι πόδας ἀπένιψας,
τοὺς δραμόντας εἰς τὴν προδοσίαν σου,
καὶ μυστικῇ βρώσει διέθρεψας
τὸν ἐχθρὸν τῆς εὐσπλαγχνίας σου.

Tandis que, pour l'Église latine, les vers rimés se rencontraient déjà au IVe siècle, dans une hymne de saint Ambroise

[1] V. *Nuées*, v. 711-715, éd. G. Dindorf. Les plus anciens vers français sont aussi ceux qu'on est convenu d'appeler *vers à rime plate*, non entrelacés. V. Roquefort, *de l'État de la poésie française dans les XIIe et XIIIe siècles*, pp. 50 et 66.

et un long poëme de saint Augustin [1], on pensait que la poésie byzantine n'en fournissait pas de document antérieur au xve siècle [2]. Les exemples que nous avons donnés de la rime dans l'*idiomelon* de Casia, et dans les cantiques de Sergius et de Romanus, prouvent que son usage dans l'Église grecque remonte à une bien plus haute antiquité. Nous avons vu, en effet, que Casia a vécu sûrement dans la première moitié du ixe siècle; le patriarche Sergius est du viie, et il se pourrait fort bien que Romanus, dont l'illustre cardinal Pitra a exhumé les œuvres, ait fleuri sous le règne d'Anastase Ier, vers la fin du ve siècle.

L'*Hirmus*, enfin, ὁ εἱρμός, ce régulateur souverain de la mélodie, qui, dans les cantiques, les canons, aussi bien que dans les strophes isolées, impose aux tropaires des lois dont ils n'osent s'écarter [3], l'*Hirmus* est un argument décisif en faveur du rhythme poétique dans les chants des mélodes. En effet, il ne fixe pas seulement, comme le faisait observer le grammairien Théodose d'Alexandrie, les syllabes et les accents; il coupe aussi, à intervalles régulièrement répétés, les vers de poëmes qui en mesurent parfois jusqu'à six cents. Il serait absurde de ne voir dans ces coupures que de simples périodes musicales. Pour en convaincre le lecteur, il suffira de placer sous ses yeux quelques tropaires empruntés aux plus hardies cantates de Romanus, à celles de Pâques et de l'Ascension. En regard de chaque *hirmus*, nous donnerons un tropaire de notre choix.

[1] V. l'hymne xi de saint Ambroise, qui commence par ces deux vers iambiques : *O lux, beata Trinitas — et principalis unitas*, et le poème de saint Augustin qui a plus de deux cents vers rimés, et débute ainsi : *Omnes qui gaudete pace, modo verum judicate*, t. IX, Opp. éd. Bénédict. au commencement.

[2] Emmanuel Georgillas, du xve siècle, paraît avoir le premier employé la rime dans les vers politiques, v. Coray, Ἀτάκτ. Τόμ. β'. προλεγ. δ'. et Mullach, *l. c.*, p. 79. — M. Wagner a publié récemment deux poëmes inédits de Georgillas dans ses *Carmina Græca medii ævi*. Lips., 1874, pp. 32 et 323. La rime est sensible dans l'un et l'autre.

[3] Ὁ μὲν οὖν εἱρμὸς ἁρμονία τίς ἐστι μέλους, dit Zonaras dans la préface que nous avons déjà mentionnée, προωρισμένη τε καὶ προεγνωσμένη,... πρὸς ἣν.. τὰ τροπάρια ἀναφέρεται... οἱονεὶ γὰρ ἀρχὴ τῶν τροπαρίων ἐστὶ καὶ κανόνων

CANTICUM IN DOMINICA PASCHÆ [1].

Hirmus.

Τὸν πρὸ ἡλίου ἥλιον,
δύναντα τότε ἐν τάφῳ,
προέφθασαν πρὸς ὄρθρον,
ἐκζητοῦσαι τὴν ἡμέραν,
μυροφόροι κόραι,
καὶ πρὸς ἀλλήλας ἐβόων·
Δεῦτε, ὦ φίλαι,
ἀρώμασιν
ὑπαλείψωμεν
σῶμα ζωηφόρον
καὶ τεθαμμένον,
σάρκα ἀνιστῶσαν
τὸν παραπεσόντα Ἀδὰμ,
κειμένην ἐν τῷ μνήματι.
Ἄγωμεν,
σπεύσωμεν,
ὥσπερ οἱ μάγοι,
καὶ προσκυνήσωμεν,
καὶ προσενέγκωμεν
τὰ μύρα, ὡς δῶρα,
τῷ μὴ ἐν σπαργάνοις,
ἀλλ' ἐν σινδόνι
ἐνειλημένῳ·
καὶ κλαύσωμεν,
καὶ κράξωμεν·
Ὦ δέσποτα,
ἐξεγέρθητι,
ὁ τοῖς πεσοῦσι
παρέχων ἀνάστασιν.

Tropaire 6e.

Τούτων ὡς ἤκουσε Κηφᾶς [2],
καὶ ὁ υἱὸς Ζεβεδαίου,
ἐξέδραμον εὐθέως,
ὡς ἐρίζοντες ἀλλήλοις·
τοῦ δὲ Πέτρου πρῶτος
εὑρέθη ὁ Ἰωάννης·
ὅμως καὶ φθάσας
οὐκ εἰσῆλθεν [3]
ἔνδον μνήματος,
ἀλλὰ ἀναμένει [4]
τὸν κορυφαῖον,
ἵνα ὡς ποιμένι
ἀκολουθήσει ὁ ἀμνός, [5]
καὶ ὄντως οὕτως ἔπρεπε.
Πέτρῳ γὰρ
εἴρηται·
Πέτρε, φιλεῖς με;
καὶ τὰ ἀρνία μου,
ὡς θέλεις, ποίμαινε.
Τῷ Πέτρῳ ἐρρέθη·
Μακάριε Σίμων,
τὰς κλεῖς σοι δώσω
τῆς βασιλείας.
Τῷ Πέτρῳ πρὶν
ὑπέταξε
τὰ κύματα,
ἃ ἐπέζευεν,
ὁ τοῖς πεσοῦσι
παρέχων ἀνάστασιν.

[1] *Analecta.*, p. 124.

[2] Que le lecteur veuille bien se rappeler la règle du double accent dans les proparoxytons. Dans le premier vers de l'Hirmus, il faut prononcer ἥλιόν, et dans celui du tropaire ἤκουσέ. Toute anomalie dans le rhythme tonique disparaît alors.

[3] Le rhythme exige εἰσῆλθεν οὐκ. Cette transposition, qui relève aussi la force de l'antithèse, est, on le sait, fréquente dans la poésie classique ; comme dans le *Philoctète* de Sophocle, V. 676 : λόγῳ μὲν ἐξήκουσ', ὄπωπα δ' οὐ μάλα, et dans l'*Ajax*, V. 545 sq. : ταρβήσει γὰρ οὐ — νεοσφαγῆ που τόνδε προσλεύσσων φονον.

[4] Les mélodes, et surtout Romanus, évitent l'élision. V. *Anal.*, Proleg., canon II.

[5] L'emploi du futur avec la conjonction ἵνα, après un présent ou un parfait, est incomparablement plus fréquent chez les hymnographes, et les Byzantins en général, que chez les classiques.

CANTICUM DE ASCENSIONE DOMINI [1].

Hirmus.

Τὰ τῆς γῆς ἐπὶ τῆς γῆς
καταλιπόντες,
τὰ τῆς τέφρας τῷ χοῖ
παραχωροῦντες,
δεῦτε ἀνανήψωμεν,
καὶ εἰς ὕψος ἐπάρωμεν
ὄμματα καὶ νοήματα·
πετάσωμεν τὰς ὄψεις
ὁμοῦ καὶ τὰς αἰσθήσεις
ἐπὶ τὰς οὐρανίους [2]
πύλας, ὦ θνητοί.
Νομίσωμεν εἶναι
τοῦ ἐλαιῶνος εἰς ὄρος,
καὶ ἀτενίζειν
τῷ λυτρουμένῳ
ἐπὶ νεφέλης
ἐποχουμένῳ.
Ἐκεῖθεν γὰρ ὁ Κύριος
εἰς οὐρανοὺς ἀνέδραμεν·
ἐντεῦθεν ὁ φιλόδωρος
τὰς δωρεὰς διένειμεν
τοῖς ἀποστόλοις αὐτοῦ,
κολακεύσας, ὡς πατήρ,
καὶ στηρίξας αὐτούς,
ὁδηγήσας ὡς υἱούς,
καὶ λέξας πρὸς αὐτούς.
Οὐχωρίζομαι ὑμῶν,
ἐγὼ εἰμι μεθ' ὑμῶν,
καὶ οὐδεὶς καθ' ὑμῶν.

Tropaire 10e.

Ἵλαροὶ οὖν καὶ φαιδροὶ
γένεσθε ἄρτι,
καὶ χαρίεσσαν μορφὴν
ἀναλαβόντες,
ᾆσμα καινὸν ᾄσατε·
καὶ γὰρ πᾶν ὃ ἂν γένηται,
ἕνεκεν γίνεται ὑμῶν·
ὑμῶν χάριν κατῆλθον,
διὰ καὶ πάντων ἦλθον,
ἵνα ὑμῖν ἀρέσω
καὶ κτήσεσθε μέ. [3]
ὑμῶν πάλιν χάριν
εἰς οὐρανὸν καταβαίνω,
τὸν τόπον ἵνα
ἐξευτρεπίσω,
ὅπου ὀφείλω
ὑμῖν συνεῖναι·
Πολλαὶ μοναὶ γὰρ πέλουσιν
ἄνω πρὸς τὸν πατέρα μου,
αἱ μὲν πατέρας ἔχουσαι,
δικαίων ἄλλαι γέμουσαι,
καὶ ἄλλαί δὲ προφητῶν·
τὴν μονὴν δὲ τὴν ὑμῶν
οὐδεὶς οἶδεν ἀκμήν.
Ἑτοιμάζω οὖν αὐτήν,
λαμβάνω καὶ ὑμᾶς,
οὐ χωρίζομαι ὑμῶν,
ἐγὼ εἰμι μεθ' ὑμῶν,
καὶ οὐδεὶς καθ' ὑμῶν.

Ce cantique de l'Ascension, dont nous venons de donner deux strophes, a plus de quatre cents vers, qui tous, sans exception aucune, comportent les mêmes divisions, indiquées d'ailleurs, dans les manuscrits, par des points diacritiques. Nous demandons s'il serait possible de rencontrer, dans dix-huit tropaires consécutifs, des coupures aussi régulières, aussi tranchées, si ces tropaires étaient de la simple prose? Ajoutez

[1] *Anal.*, pp. 148 sqq.

[2] Ne corrigez pas οὐρανίας ; cette forme du féminin est, pour cet adjectif, comme pour ἀιώνιος, etc., inconnue aux mélodes, comme aux Attiques.

[3] Le rhythme veut que le pronom conserve ici son accent. C'est toujours le rhythme qui décide de l'accent dans les enclitiques.

que le même phénomène se reproduit à travers les sept cents pages des *Analecta ;* plus encore, dans vingt volumes de l'hymnographie grecque. Attribuerons-nous au hasard une coïncidence aussi merveilleuse? Autant considérer comme l'œuvre du hasard les vers de l'*Iliade* et de l'*Énéide*.

IX

Il est temps de nous arrêter, quoique, nous l'avouons, nous n'ayons fait qu'effleurer notre sujet. Il faudrait, nous le comprenons, pour arracher aux mélodes tous les secrets de leur procédé poétique, une étude approfondie de la musique byzantine, et surtout de l'hymnographie syriaque et arménienne. Car nous ne devons pas perdre de vue que Romanus était clerc de l'Église d'Émèse et diacre de Béryte; que, dans la laure de S. Sabas, Cosmas et Jean Damascène, pour ne pas parler d'autres mélodes contemporains, ou de peu postérieurs, vivaient au milieu de cénobites de la Syrie et de l'Arménie, qui, dans leurs offices de tous les jours, entonnaient dans leurs propres langues des cantiques d'une origine séculaire. C'est là, sans doute, qu'ils ont puisé plus d'une mélodie, et, avec la mélodie, le mètre qui en est le compagnon inséparable. Nous désirons vivement que les travaux de savants orientalistes, tels que Hahn, Zingerle, Dulaurier, Bickell [1], tels que les Méchitaristes, nous permettent un jour, par une comparaison minutieuse de la métrique syriaque et arménienne avec le rhythme de nos hymnographes, de connaître plus à fond le système poétique de ces derniers. Mais quoique bien des éléments nous fassent encore défaut, nous croyons en avoir assez dit, pour prouver, aux yeux de tout lecteur impartial, la vérité de notre thèse.

Il ne nous reste qu'à résumer, aussi brièvement que possible, ce qui a été dit dans ces pages. Nous avons posé, dès le début, la question que nous nous proposions exclusivement d'examiner, celle du rhythme poétique dans l'hymnographie de l'Église grecque. Ce sujet, disions-nous, si longtemps

[1] V. Haneberg, *Theologisches Literaturblatt*, nº 15. *A.* 1868, col. 504.

débattu, nous était suggéré par la récente publication des *Analecta*.

L'histoire en main, nous avons montré que les savants, en Occident, qui, dans ces derniers siècles, avaient fait une étude spéciale de l'hymnographie grecque, n'y avaient vu que de la prose. Ceux-là mêmes qui soupçonnaient, dans les chants de l'Église byzantine, une forme poétique, n'avaient pu réussir à en déterminer la nature. — Il résultait aussi de plusieurs passages de Suidas, de Grégoire de Corinthe et de Théodore Prodrome, que les Byzantins, du xe au xiie siècle, portaient sur les hymnes des deux grands mélodes sabaïtes un jugement analogue. — Après le xiie siècle, l'histoire gardant sur le rhythme des mélodes le plus profond silence, dans l'absence de documents, nous avons interrogé les hymnographes. Nous avons vu que, sans avoir pleine conscience du procédé rhythmique de leurs devanciers, ils le suivaient aveuglément. Cette conformité parfaite dans la facture des strophes, s'expliquait par la mélodie elle-même, qui imposait au poëte la stricte observance de lois rhythmiques dont il ne se rendait pas compte. La ponctuation en usage dans les éditions vénitiennes ne nous apprenait aussi qu'une chose, c'est que les mélodies des principaux chants de l'Église grecque s'étaient conservées, tant bien que mal, jusqu'à nos jours. Il restait donc avéré que les Byzantins, depuis huit siècles au moins, sans excepter les Grecs de l'Italie et de la Sicile, avaient été dans l'ignorance du procédé poétique des mélodes.

Ces préliminaires historiques étaient nécessaires pour faire ressortir le mérite de l'auteur des *Analecta* qui avait découvert, le premier de tous, le secret que ses devanciers n'avaient pas même soupçonné. Le premier, il restituait à la poésie quinze à vingt volumes imprimés de l'hymnographie grecque, dont les manuscrits devaient doubler l'étendue. Il prouvait jusqu'à l'évidence que les mélodes, négligeant la distinction des mètres classiques, avaient eu recours, dans la composition de leurs poëmes, à deux éléments invariables, visibles, palpables : au nombre syllabique et à l'accent.

Quelques difficultés se présentaient ; nous les avons résolues. Nous avons insisté sur la part considérable que les mélodes faisaient à l'accent, d'où dépendait exclusivement le nombre syllabique. Ils ne craignaient pas de lui sacrifier jus-

qu'aux règles grammaticales ; et c'était pour lui revendiquer sa place qu'ils employaient certaines formes contraires à l'usage. Cet empire de l'accent se faisait sentir jusque dans les canons métriques de saint Jean Damascène. Déjà, dès les premiers siècles de l'Église, il supplantait l'élément prosodique, qui, du reste, n'avait jamais été populaire. Il donnait naissance à ces vers qu'on est convenu d'appeler *politiques*, dans lesquels la quantité est remplacée par l'accent. Ceci nous amenait à trancher une question qui n'était pas sans gravité. Les poëmes des mélodes devaient-ils se ranger dans la catégorie des vers politiques ? Sans dissimuler le fait que, dans les strophes des hymnographes, il se présentait plus d'un vers d'une facture byzantine, nous avons prouvé que ces coïncidences étaient purement fortuites ; que, d'ailleurs, les différences entre les deux genres de poésie étaient trop sensibles, pour permettre jamais une pareille supposition. L'hymnographie grecque avait sa place à part entre la poésie métrique des anciens et celle des Byzantins. Destinée à agir sur une foule insensible aux délicatesses de la prosodie classique, elle avait revêtu une forme populaire et noble à la fois, qui répondait admirablement aux besoins de l'Église.

Une autre question se présentait, qui demandait aussi impérieusement une solution. Le nombre égal des syllabes et le retour périodique des accents suffisaient-ils à eux seuls pour donner le nom de poésie aux chants des mélodes ? Nous avons répondu à cette objection par le triple argument de l'acrostiche, de la rime et de l'hirmus. L'acrostiche, destiné la plupart du temps à fixer la distinction des strophes, atteignait également, dans un certain nombre de canons, les membres mêmes des tropaires. La rime, à son tour, se rencontrait fréquemment dans les poésies des hymnographes. Un seul cantique de Romanus offrait plus de trois cents vers rimés. L'hirmus, enfin, l'argument décisif en faveur du rhythme poétique, ne fixe pas seulement les accents et les syllabes ; il coupe aussi, à intervalles réguliers, tous les vers de poëmes qui en comptent jusqu'à six cents. La forme poétique de l'hymnographie grecque est donc un fait acquis qu'il n'est plus possible de révoquer en doute.

Nous voudrions, en terminant, relever en quelques mots l'importance littéraire, historique, liturgique et théologique de

la découverte du cardinal Pitra: Les chants d'une ancienne et grande Église, vingt volumes, quatre à cinq cents manuscrits, sont rendus à la poésie grecque. Ce vaste et grandiose monument de l'hymnographie byzantine, antérieur au schisme par toutes ses bases et ses parties intégrantes [1], œuvre des saints, devient aussi l'œuvre des Muses. Trois cents mélodes ont à reprendre leur place dans l'histoire littéraire [2]. Un moyen, enfin, est donné de restituer sûrement le texte le plus ancien des prières solennelles qui, de l'Église grecque, ont passé dans tout le monde slave et oriental, et nous met en mesure de dégager de tout alliage, comme s'exprime quelque part l'auteur des *Analecta*, l'or pur de l'hymnographie légitime.

HENRY STEVENSON.

[1] *Hymnogr.*, p. 3.

[2] Nous sommes loin des 93 mélodes d'Allatius, auxquels Barthélemi Coutloumousianos, qui se flatte de sa découverte, en a ajouté deux autres, S. Taraise et Grégoire ! Εἰς τὸν ἀριθμὸν ὅμως τούτων πρέπει νὰ προστεθῶσι καὶ δύο ἕτεροι, μὴ ἀναφερόμενοι ὑπὸ τοῦ Ἀλλατίου, ἤγουν Ταράσιος καὶ Γρηγόριος. Μήναιον Σεπτεμβρ. Προλογος, § 8.

MÉLANGES

I

LE MOT DE BAILLY ALLANT A L'ÉCHAFAUD

Les mots historiques ont, comme les livres, leur fortune. Quelqu'un les imagine et les livre au public. On les admire, on les répète, on y croit ; ce n'est plus seulement la parole et la pensée d'un individu. La monnaie porte bien une effigie, mais elle sert à tout un peuple, qui y reconnaît son génie ou son caractère. « On ne retrouve pas, écrit Chateaubriand [1], l'original du fameux billet : *Tout est perdu fors l'honneur*. C'est, en effet, une assez longue lettre, terminée par ce mot sublime. Mais la France, qui l'aurait écrit, le tient pour authentique. »

Avec le temps la médaille s'use et devient fruste ; l'esprit critique arrive, qui examine à la loupe Ce n'est plus la face du personnage primitif qu'il trouve ; il y a bien eu quelqu'un dont on a frappé les traits sur ce bronze ; mais qui? Oui, cette parole a été réellement dite, mais par qui? Cette pensée a été exprimée; mais qui l'a le premier émise? L'édition n'a-t-elle pas été revue et corrigée ? Notre scepticisme investigateur a déjà fait tomber quelques auréoles menteuses, arraché quelques rayons peu mérités, et parfois aussi s'est attaché à renverser d'un piédestal justement élevé des statues dignes de notre vénération. C'est l'excès. En gardant la mesure, il est bon de chercher à ôter l'éclat emprunté: la vérité vaut par elle-même.

Aucun mot n'a été aussi répété que celui de Bailly allant à l'écha-

[1] *Etudes historiques*, t. I, p. 128.

faud : « Je tremble, mais de froid. » Si l'on en croit les livres, rien n'est plus authentique que cette parole. Tous les biographes et toutes les biographies l'ont redit, toutes les histoires l'ont imprimé.

La *Biographie nouvelle des contemporains*, [1] racontant la mort de Jean-Sylvain Bailly, termine ainsi son récit : « Lorsqu'il revint à lui, il regarda fixement l'échafaud, et pria ses bourreaux, d'un ton ferme, de terminer ses souffrances. Comme ses membres continuaient à être agités d'un tremblement causé par la pluie et par l'extrême rigueur du froid : « Tu trembles, Bailly? » lui dit l'un d'entre eux.—« Oui, mais c'est « de froid, » répondit avec dignité le vieillard. On croit lire la vie de l'un des plus grands hommes de Plutarque ! »

Biot et Beuchot reproduisant, dans la *Biographie universelle* de Michaud [2], ces lignes, ne manquent pas de dire : « Il demanda d'un air calme et fier qu'on terminât ses maux; et comme ses membres glacés par le froid et la pluie l'agitaient d'un tremblement involontaire : « Tu « trembles, Bailly! » lui dit un de ses bourreaux. — « Oui, je tremble, » dit le vieillard, « mais c'est de froid. »

La *Nouvelle Biographie générale* [3] change un peu l'expression : « Pendant cette longue agonie, un instant on le vit frissonner. « Tu « trembles, Bailly, » lui dit un de ses satellites. — « Oui, mon ami, mais « c'est de froid, » répondit-il avec douceur. »

François Arago [4], exposant la vie et les travaux du savant, n'a pas manqué de rappeler sa mort et le mot final : « Bailly resta le témoin impassible de ces effroyables clameurs. Pas une plainte ne sortit de sa bouche. La pluie tombait depuis le matin, elle était froide, elle inondait le corps et surtout la tête nue du vieillard. Un misérable s'aperçut qu'il frissonnait, et lui cria : « Tu trembles, Bailly. » — « Mon ami, « j'ai froid, » répondit avec douceur la victime. Ce furent ses dernières paroles. »

C'est dans le récit d'Arago qu'apparaît pour la première fois l'expression : « Mon ami. »

Lamartine a dramatisé l'épisode [5] : « Une pluie mêlée de neige inondait sa tête et glaçait ses membres, son corps grelottait, son âme était ferme, son visage grave et doux gardait sa sérénité. Sa raison impassible passait par-dessus cette populace, pour voir l'humanité au delà. Il goûtait le martyre, et ne le trouvait pas plus fort que l'espérance pour laquelle il le subissait. Il s'entretenait sans trouble avec les assistants. L'un d'eux le voyant transi : « Tu trembles, Bailly? » lui

[1] Par Arnault, Jay, etc., t. II, p. 44.
[2] Nouvelle édition, t. II, p. 646.
[3] Par le Dr Hoeffer. Paris, Didot, t. IV, p. 199.
[4] *Notices biographiques*, t. II, p. 419.
[5] Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. VI, p. 44.

dit-il. « — Mon ami, j'ai froid, » lui répondit le vieillard. Enfin la hache termina le supplice. Il avait duré cinq heures [1]. »

Un philosophe distingué, qui prépare une étude approfondie sur Bailly et qui nous fait déjà entrevoir qu'il n'a pas une haute idée des talents, du courage et du cœur du personnage, M. Nourrisson, de l'Institut, a lui-même admis le mot comme historique : « Les bois de l'échafaud, dit-il, furent démontés, comme s'ils eussent dû souiller par le sang qu'on allait répandre le sol qui les portait, et tandis qu'ils étaient lentement rétablis au fond du fossé qui séparait le Champ de Mars de la rivière, le vieillard dut attendre, sous la pluie et les outrages, la consommation de son martyre. » « Tu trembles, » lui dit un de ses bourreaux. — « J'ai froid, » répondit-il. Et ce furent ses derniers mots [2]. »

Or il faut démontrer que tous, historiens et philosophes, biographes et compilateurs, ont cru sans examiner, et ont accepté sans contrôle un récit à peu près complétement imaginé. Pour cela il n'y a qu'à remonter à l'auteur de l'épisode et à faire l'histoire du mot prêté à Bailly.

Ému des horreurs qu'on racontait, indigné qu'on osât accuser le peuple d'avoir commis sur un vieillard qui s'en allait mourir les atrocités énumérées par les auteurs, M. Louis Blanc a voulu défendre son client. Efforts louables, mais stériles. La populace — qui n'est pas le peuple — est toujours la même : prompte à s'irriter, haineuse, crédule et dupe, cruelle et féroce ; dans les temps calmes, allant voir tomber les têtes des criminels ; dans les temps de révolutions, faisant tomber celles des honnêtes gens. L'historien s'est demandé si ces affreux détails qui auraient accompagné la mort du maire de Paris, si ces tortures gratuites infligées à un malheureux qui marche au supplice, étaient bien prouvés. « Est-il vrai, s'écrie-t-il [3], qu'il eut à subir la

[1] Les différentes encyclopédies, compilations plus ou moins originales, se répètent avec des variantes. On lit dans le *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*, par M. N. Bouillet, art. Bailly : « Les bourreaux prolongèrent son agonie en changeant plusieurs fois le lieu de son supplice, et l'accablèrent d'outrages. Comme ses membres glacés par la pluie et le froid étaient agités d'un tremblement involontaire, un d'eux lui dit : « Tu trembles, Bailly ? » « — Oui, répondit le vieillard avec calme, mais c'est de froid. » Et dans le *Dictionnaire général de géographie et d'histoire* de Dezobry et Bachelet : « Condamné à mort, il fut soumis à toutes les épreuves d'un martyr : il les supporta avec un courage héroïque ; et comme sous la pluie froide qui tombait, ses membres tremblaient : « Tu trembles, Bailly ? » lui dit un de ses bourreaux. « C'est de froid, » répondit la victime. Jouet des sarcasmes et des mauvais traitements d'une populace en délire, il reconnut jusqu'à quel point la foule est ingrate et ce que valent ses faveurs. Bailly fut guillotiné le 12 novembre 1793. » M. de Barante, *Histoire de la Convention nationale*, t. III, p. 395 ; M. Thiers, *Histoire de la Révolution française*, t. V, p. 410 (4e édit., 1834), citent également le mot de Bailly.

[2] Nourrisson, de l'Institut, dans la *Revue de France* du 31 décembre 1875.

[3] *Histoire de la Révolution française*, t. IX, p. 458.

atigue d'une marche de deux heures, aggravée par de continuels outrages; qu'on le conduisit d'abord à la place de la Révolution, puis au Champ de Mars ; que l'instrument de mort fut placé au bord de la Seine, sur un tas d'ordures, à un endroit choisi de telle sorte que Bailly pût apercevoir, au moment suprême, la maison de Chaillot où il avait composé ses ouvrages ; que, pendant cette opération, qui dura très-longtemps, on le traîna plusieurs fois autour du Champ de Mars ; qu'on lui fit porter sur ce nouveau calvaire les pièces de l'instrument du supplice; qu'on agita tout près de sa figure le drapeau rouge enflammé ; et qu'à un misérable qui lui reprochait de trembler, il fit cette réponse théâtrale : « Oui, je tremble, mais c'est de froid. » Voilà ce que les historiens de la Révolution ont mis une complaisance particulière à raconter, chacun d'eux renchérissant sur son prédécesseur et ajoutant un horrible détail de plus à cet horrible tableau. » — Et l'auteur n'hésite pas à répondre : « Eh bien! rien de tout cela n'est vrai. »

Ainsi, M. Louis Blanc l'affirme, « rien de tout cela n'est vrai. » Donc le mot « théâtral » est faux comme le reste. Voilà la conclusion logique et nécessaire ; et si l'on s'en rapportait à cette phrase catégorique, il n'y aurait plus qu'à mettre le tout, faits et paroles, au nombre des choses apocryphes.

Mais M. Louis Blanc fait un triage dans les incidents de ce lamentable épisode. Il s'inscrit en faux contre quelques-uns des détails donnés, et prétend que ces détails ont été puisés dans les *Mémoires* de Riouffe. Il oublie que Charles Lacretelle vient confirmer sur plus d'un point le récit de Riouffe [1]. En outre, tout ce que rejette M. Louis Blanc, les insultes et les outrages du peuple, le trajet de deux heures, la boue, l'échafaud démonté puis transporté ailleurs, se trouve en propres termes dans le récit de Dulaure. Le régicide Dulaure avait traversé toute la Révolution et avait pu être témoin de la mort de Bailly, girondin comme lui [2].

On ne peut donc accepter que sous bénéfice d'inventaire les démentis de M. L. Blanc. Peut-être, au lieu de s'en prendre aux historiens récents, aurait-il mieux fait de discuter les témoignages des contemporains, au lieu d'attaquer Barante et Thiers, de reprocher à Lacretelle et à Dulaure de n'avoir pas su ou de n'avoir pas vu.

Après avoir montré que ses confrères les historiens n'avaient pas dit vrai et qu'ils avaient surtout eu tort de calomnier la horde, la populace, les bourreaux, l'auteur de l'*Histoire de la Révolution française* veut donner sa version, la seule authentique. S'il efface les crimes, il tient

[1] « On brûle le drapeau rouge et on l'agite tout enflammé sur la figure ; puis on s'écrie, du milieu de la horde, que l'enceinte du Champ de Mars serait souillée par le sang. »

[2] *Esquisses historiques des principaux événements de la Révolution française*, par Dulaure ; Paris, Beaudoin, 1824, t. III, p. 36.

à garder les vertus. La populace ne commit aucune des atrocités qu'on lui prête. Quant à Bailly, il fut ferme et grand contre les insultes qu'il n'eut pas à endurer. S'il ne fit pas « cette réponse théâtrale » qu'on a mise dans les livres : « Oui, je tremble, mais c'est de froid, » il dit pourtant cette phrase, qui au fond est la même : « Mon ami, j'ai froid.»

Cependant, on peut se demander à son tour pourquoi l'écrivain, rejetant certains détails, en accepte d'autres qui, venant de la même source, ont nécessairement la même valeur. Si les premiers sont apocryphes, pourquoi les seconds sont-ils authentiques? Quel est son critérium pour discerner l'erreur du mensonge? Il ne nous l'indique pas; nous devons l'en croire sur parole. « La vérité, dit-il, la voici : L'arrêt portant que l'exécution aurait lieu sur l'esplanade entre le Champ de Mars et la Seine, ce fut là que l'on conduisit directement le condamné. Il était une heure un quart lorsqu'on atteignit la place où, aux termes du jugement, l'échafaud avait été dressé. A l'aspect de la charrette, les hommes qui l'attendaient crièrent que la terre sacrée du champ de la Fédération ne devait pas être souillée du sang de celui qu'ils appelaient un grand criminel. On démonta donc l'instrument du supplice; on le transporta pièce à pièce dans un des fossés, et on le remonta de nouveau. Bailly, durant ces affreux préparatifs, demeurait impassible. La pluie tombait, une pluie froide et pénétrante; elle inondait le corps et la tête nue du vieillard. Le voyant frissonner, un des spectateurs lui crie : « Tu trembles, Bailly? » Lui, avec une simplicité et une douceur sublimes : « Mon ami, j'ai froid. » Ce furent ses dernières paroles. Il descendit dans le fossé; le bourreau brûla le drapeau rouge, comme le jugement le prescrivait; la sentence funèbre s'exécuta; des clameurs sanguinaires retentirent, et tout fut dit[1]. »

Rien de plus simple que ce passage. Voilà bien une édition expurgée à l'usage du peuple. Ni insultes, ni coups, ni outrages, ni fumée du drapeau; la foule, calme, impassible, regarde, aussi stoïque que le condamné. Peut-on croire vraiment que la multitude qui hurlait autour de Charlotte Corday et de Marie-Antoinette, cette populace sauvage qui se repaissait du sang des victimes et chantait autour de l'échafaud, n'ait pas poussé des clameurs contre ce Bailly qui avait fait couler le sang du peuple? A peine admet-on les cris de quelques misérables achetés « par trois ou quatre riches cannibales. » Mais laissons ces points, tout intéressants qu'ils soient, et bornons-nous au mot du supplicié.

Ainsi le premier historien qui ait osé soupçonner d'infidélité le récit de la mort de Bailly, qui ait nettement affirmé que tous les détails étaient imaginaires, admet cependant son mot, plein « d'une simplicité et d'une douleur sublimes. » Et sur qui s'appuie-t-il? Sur Honoré Riouffe. Riouffe est l'auteur primitif de l'amplification suspectée

[1] Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. IX, p. 456.

par M. Louis Blanc. Riouffe a tout raconté, et les faits que rejette M. Louis Blanc et les paroles qu'il accepte. Citons le passage de ses Mémoires :

« Vers le même temps, on amena Bailly, l'homme de la révolution le plus heureux en honneurs, et celui dont l'agonie fut la plus douloureuse. Il épuisa la férocité de la populace, dont il avait été l'idole, et fut lâchement abandonné par le peuple, qui n'avait jamais cessé de l'estimer. Il est mort comme le juste de Platon, ou comme Jésus-Christ, au milieu de l'ignominie ; on cracha sur lui ; on brûla un drapeau sous sa figure ; des hommes furieux s'approchaient pour le frapper, malgré les bourreaux indignés eux-mêmes de tant de fureur. On le couvrit de boue. Il fut trois heures à la place de son supplice, et son échafaud fut dressé dans un tas d'ordures. Une pluie froide, qui tombait à verse, ajoutait encore à l'horreur de sa situation. Les mains liées derrière le dos, obligé de ravaler l'humeur qui s'écoulait de son nez, il demandait quelquefois le terme de tant de maux ; mais ces paroles étaient proférées avec le calme d'un des premiers philosophes de l'Europe. Il répondit à un homme qui lui disait : « Tu trembles, « Bailly ! — Mon ami, c'est de froid [1]. »

On sait que Riouffe est très-sympathique pour Bailly. Bailly, c'est le « premier philosophe de l'Europe. » C'est « le juste de Platon, » c'est presque « Jésus-Christ au Calvaire. » Eh bien ! si ce que Riouffe raconte de son agonie est faux, comment ce qu'il dit du mot serait-il vrai ? M. Louis Blanc, d'ailleurs, a pris le soin de nous faire connaître la valeur historique de Riouffe : « Relativement à la mort de Bailly, dit-il, le narrateur qui a servi de guide à tous ceux qui ont suivi, c'est Riouffe. Or qu'était Riouffe ? Un jeune homme passionné à l'excès, d'une violence que chaque ligne de son livre atteste, et qu'une incarcération injuste avait exaspéré. Ses *Mémoires* sont pleins d'erreurs matérielles, que nous aurons occasion de relever. Bornons-nous, en ce moment, à celles dont son ouvrage a été la source. Et d'abord comment Riouffe, qui était alors en prison, a-t-il pu savoir, seconde par seconde, ce qui se passait au dehors ? Écoutons-le parler : « Si on demande d'où nous « sommes si bien instruit, qu'on sache que c'était par le moyen du « bourreau qui, une année entière, n'a cessé d'être appelé dans cette « horrible demeure, et qui racontait aux geôliers ces abominables et « admirables circonstances. » Ainsi des propos de bourreau, passant par la bouche des geôliers, et rédigés de mémoire, longtemps après, par un homme naturellement disposé à présenter les choses sous un jour aussi odieux que possible : voilà où les historiens ont puisé [2]. »

[1] Riouffe, *Mémoires d'un détenu*, p. 57. Genoude, dans son *Histoire de France, Révolution française*, t. IV, p. 516, a reproduit le récit de Riouffe.
[2] Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. IX, p. 458.

Ainsi, répéterons-nous, « des propos de bourreau, passant par la bouche des geôliers, et rédigés de mémoire, longtemps après, par un homme naturellement disposé à présenter les choses sous un jour aussi odieux que possible, » voilà où M. Louis Blanc a puisé la réponse de son personnage. On ne pouvait se condamner soi-même avec plus de désinvolture. Pourquoi demander des documents à un auteur qui les altère? Pourquoi, après l'avoir taxé de violence et de partialité, après l'avoir montré « passionné à l'excès » et « exaspéré par une incarcération injuste, » après avoir constaté des erreurs matérielles nombreuses, accepter un fragment de son récit? L'historien sans doute a trouvé le mot joli, quoique venant d'un narrateur infidèle ; et, pour en orner son récit, il a oublié qu'il appelait menteur l'écrivain qui venait de le lui apprendre.

Pour combattre Riouffe, M. Louis Blanc s'est servi du *Bulletin du tribunal révolutionnaire*. C'est le récit officiel ; le voici : « Le lendemain, 21 brumaire, vers midi, le condamné est sorti des prisons de la Conciergerie et est arrivé à une heure un quart vers le champ de la Fédération ; le peuple, ne voulant pas que cette terre sacrée fût souillée par la présence de ce grand criminel, s'opposa à ce qu'il fût exécuté; et en conséquence chacun s'empressa à démonter la guillotine, pour la transporter dans un des fossés qui se trouvent sur le bord de la Seine, au dehors du Champ de Mars, sur la chaussée duquel était arrêté Bailly, qui vit remonter l'instrument fatal. On le fit descendre dans le fossé, où il vit brûler devant lui le drapeau rouge dont nous avons parlé dans le cours de la procédure. Il monta ensuite sur l'échafaud, où sa tête tomba aux grands applaudissements des spectateurs et aux cris mille fois répétés de *Vive la République*[1]. »

C'est bien là le témoignage sur lequel s'appuie M. Louis Blanc, et son récit n'est guère que la reproduction de ce texte. Mais on n'y voit pas la fameuse réponse : « Mon ami, c'est de froid. »

Riouffe, à la manière des historiens de l'antiquité, grecs ou romains, aurait-il inventé le mot pour le prêter à son personnage? Il faudrait, dans cette hypothèse, reconnaître à Riouffe le mérite de l'à-propos. Aucune phrase n'est plus dans la situation.

Mais Riouffe n'a rien inventé. Il empruntait pour prêter. Un écrivain a soupçonné le pastiche. C'est J. de Marlès, dans l'*Encyclopédie catholique :* « On dit que quelqu'un des bourreaux s'étant aperçu que Bailly tremblait, lui dit d'un ton froidement cruel : « Tu trembles Bailly, » et que Bailly répondit : « C'est que j'ai froid[2]. » Et l'écrivain ajoute :

[1] *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, t. LXXVII, LXXVIII, LXXIX, LXXX, LXXXI, cité par P.-B. Buchez et P.-C. Roux, dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XXXI, p. 129.

[2] *Encyclopédie catholique*, sous la direction de M. l'abbé Glaire et de M. le vicomte Walsh. Paris, 1854, t. III, p. 172.

« Cette réponse est exactement la même que celle du grand pensionnaire Barneveld, immolé par les Orangistes; on la prête aussi à l'archevêque de Cantorbéry, Laud, qui partagea le sort de Charles Ier, et à beaucoup d'autres personnes : c'est assez pour la révoquer en doute. »

Je n'ai pas pu trouver quel écrivain avait rapporté les dernières paroles de Barneveld et celles de Laud; M. de Marlès n'indique pas ses sources. Mais il a oublié Charles Ier lui-même, qui a bien réellement dit quelque chose de semblable, raconte Lingard : « La dernière nuit de sa vie, il dormit profondément environ quatre heures, et, le lendemain de bonne heure (30 janvier 1649), il éveilla Herbert, qui était couché sur un lit de veille auprès de son lit. « Voici, dit-il, le « le jour de mon second mariage. Je voudrais être paré de mon mieux : « car avant la nuit j'espère être uni à mon divin Jésus. » Il désigna alors les vêtements qu'il comptait porter, et demanda deux chemises, à cause de la rigueur du temps. Car, fit-il observer, si je tremble de froid mes ennemis l'attribueraient à la peur; je ne veux pas d'une pareille imputation [1]. »

Chose singulière! M. Edouard Fournier, si habile à démolir les échafaudages historiques, admet le mot de Bailly, et cependant il l'a lu dans Lingard; il l'a lu de plus dans Shakespeare. « On trouve, dit-il, dans Shakespeare une réponse toute semblable, faite par un de ses héros en pareille position. Dans une émeute populaire lord Say est condamné à mort par John Cade : « Quoi! lâche, tu trembles, » lui dit un des exécuteurs! — « C'est la paralysie et non la peur qui me fait trembler,» répondit le vieux lord. Shakespeare avait deviné Bailly, et on ajoute qu'on a su le mot de Bailly par l'exécuteur lui-même [2]. »

Voici la scène de *Henri VI :*

SAY.

Mes joues ont pâli à veiller à votre bien.

CADE.

Donnez-lui un soufflet et elles reprendront leur rougeur.

SAY.

Les longues séances passées à juger les causes des pauvres gens m'ont grevé d'infirmités et de maladies.

CADE.

On va vous administrer une potion au chanvre et une saignée à la hache.

[1] « For, » he observed, « were I to shake throug cold, my annenies would « attribute it to fear. I would have no such imputation. » JOHN LINGARD, *Charles Ier*, ch. v.

[2] *L'esprit dans l'histoire, recherches et curiosités sur les mots historiques*, par Ed. Fournier. Paris, Dentu, 1860, p. 350.

DICK.

Qu'est-ce qui te fait trembler, l'homme ?

SAY.

La paralysie et non la peur[1].

Qu'aurait dit M. Édouard Fournier si, après la phrase tragique, il avait rencontré la phrase comique ? Shakespeare, en effet, n'est pas le seul écrivain dramatique qui ait mis le mot sur les planches d'un théâtre. Et que penserait M. Louis Blanc s'il voyait déjà, chez un bisaïeul de M. de Barante, une phrase du récit qu'il incrimine chez l'auteur de l'*Histoire de la Convention*.

Il y a dans l'ancien répertoire une pièce en trois actes, assurément peu connue, *la Fausse Coquette*[2]. Or voici ce qu'on y trouve :

PASQUARIEL, *tremblant*.

Ah ! monsieur, ne l'appelez pas (le Diable); j'ai peur.

ARLEQUIN, *tremblant aussi*.

Un grand nigaud comme vous, avoir peur !

LE PRINCE, *à Arlequin*.

Mais, monsieur, il me semble que vous tremblez ?

[1] SHAKESPEARE, *Œuvres complètes*, traduction de Fr.-V. Hugo, t. XIII, p. 160. *Henri VI*, 2e partie, scène XVII.

[2] La *Fausse coquette*, dit le *Dictionnaire des théâtres de Paris*, t. VII, p. 457, est une comédie en trois actes, écrite par M. ***, et représentée pour la première fois par les « comédiens italiens du Roy, dans leur hostel de Bourgogne, le 18 décembre 1694. » La pièce eut un certain succès à une époque où les chemins de fer ne renouvelaient pas chaque jour les spectateurs curieux et avides de voir ce que tout le monde allait admirer. Vingt-quatre ans après, elle fut reprise, ce qui prouve que l'on s'en souvenait. Cette comédie, d'après l'histoire de l'ancien théâtre italien, fut attribuée au chevalier Biancoletti, mais le *Dictionnaire des théâtres de Paris* la restitue à son véritable auteur : « *La Fausse Coquette*, comédie de l'ancien théâtre italien, représentée, avec spectacle et un divertissement, le samedi 18 décembre 1694, trois actes en prose française, par M. Brugière de Barante. »

C'est ce que confirme Quérard : « Claude-Ignace BRUGIÈRE, sieur DE BARANTE, né à Riom en 1670, mort dans la même ville en 1745 : la fable de *Psyché*, traduite en latin. On doit encore à Claude-Ignace Brugière quelques pièces dramatiques imprimées dans le *Théâtre italien* d'Evard Gherardi. — Le *Théâtre italien*, qui parut d'abord à Bruxelles, l'an 1691-1697, en 3 volumes in-12, fut réimprimé à Paris, en 1700, augmenté de trois autres volumes, cette fois avec le nom de Gherardi. (*Bibliothèque des théâtres*, in-8°, 1733, p. 127.) « Recueil amusant, dit Michaud en sa *Biographie*, réimprimé plusieurs fois. » L'édition in-12 de 1707, publiée « à Amsterdam, chez Isaac Elzévir, libraire, au Grand Monarque, » contient (tome V) *la Fausse Coquette*.

ARLEQUIN.

Cela est vrai, mais je tremble de froid, moi [1].

Il nous semble qu'il ne peut guère subsister de doute. Le mot de Shakespeare est la forme embryonnaire ; le mot de Barante est complet. L'avait-il pris dans le tragique anglais et transporté sur la scène française, en l'altérant un peu, et en le rendant comique ? C'est probable. Que Riouffe l'ait connu ou entendu, on n'y verra rien d'improbable, la pièce ayant été souvent représentée et imprimée. C'est Riouffe qui a prêté le mot à Bailly mourant, et qui s'est fait le plagiaire d'Arlequin.

LOUIS AUDIAT.

II

UN ÉPISODE INCONNU DE LA VIE DE MALEBRANCHE

D'APRÈS UNE LETTRE INÉDITE DE L'ABBÉ DE RANCÉ.

En 1672, il y avait douze années que Nicolas de Malebranche était entré dans la congrégation du pieux cardinal de Bérulle. Il était prêtre. Son âme méditative, si peu faite pour les réalités, côtoyait déjà les bords dangereux de la métaphysique cartésienne. Son génie, servi par une langue d'une admirable harmonie, avait enfanté le système idéaliste que l'impression allait, deux ans plus tard, répandre dans le monde savant; système plein d'écueils et de périls et qui, chez un esprit moins chrétien, aurait abouti à une conception panthéistique de l'Être ; système enfin que la sacrée congrégation de l'Index, gardienne vigilante de la vérité, devait proscrire, par son décret du 15 janvier 1714. Entre la conception et la mise au jour du fameux livre, le Père de Malebranche eut à subir une crise intérieure que ses biographes ont ignorée et qu'une lettre inédite de l'abbé de Rancé va me permettre de signaler

[1] *La Fausse Coquette*, t. V, pp. 438 et 439 du *Théâtre italien* de Gherardi.

et d'étudier pour la première fois. Lisons d'abord la lettre qui a échappé aux savantes et méthodiques recherches de M. l'abbé Dubois, à qui nous devons une Vie du saint réformateur de la Trappe, qu'on peut appeler définitive [1]. Je suis heureux de rendre à cet honorable ecclésiastique un témoignage public de gratitude et d'admiration. Rancé, travesti par Chateaubriand, mal esquissé par ses biographes contemporains, apparaît, grâce à M. Dubois, dans toute la sévère et orthodoxe beauté de son héroïque figure. Désormais sa fidélité, son obéissance au Saint-Siége, sa haine de l'hérésie jansénienne, son humilité et sa candeur, j'ose même ajouter sa sainteté, ne feront de doute pour aucun esprit sincère et non prévenu, qui aura lu l'excellent ouvrage dont je parle.

Voici cette lettre [2] :

✝

Mon Révérend Père,

J'ay toujours différé de répondre à vos deux lettres et de vous dire que la grandeur de vostre résolution m'épouvantoit. Cependant, après avoir considéré que Dieu donne des forces proportionnées aux desseins qu'il nous inspire et qu'il peut tout sur les dispositions de nos corps, comme sur celles de nos âmes, vostre persévérance et la fermeté avec laquelle il me paroist que vous estes déterminé à exécutter ce que vous estes persuadé qu'il veut de vous, fait que je n'ay plus de raisons à vous opposer. Tellement, mon Révérend Père, que si vous estes dans une volonté sincère [3] d'abandonner le soin de vostre personne, de vostre santé et de vostre vie à la divine Providence ; si vous estes entièrement résolu de vous décharger de tout ce qui vous regarde, pour l'en charger uniquement; si l'horreur des longs hyvers; si les injures des saisons; si cette privation de tout commerce et de toute consolation humaine, dans laquelle il faut que vous fassiez estat de passer la plus grande partie des années; si la nécessité dans laquelle vous vous trouverez de partager vos jours entre la prière et la lecture; enfin, si toutes les suittes que peut avoir un aussi grand renoncement que celuy qu'il faut que vous fassiez, n'ébranle point vostre cœur; si l'amour de Dieu; si le désir que vous avez d'estre uniquement à luy et de n'avoir nulle autre occupation dans le monde que celle de l'y attendre; si la vüe de l'éternité qui est toujours plus proche de nous que l'on ne pense, vous fait regarder comme un instant la durée de vostre vie; venez, mon R. P. et suivez les mouvemens de la grâce. Dieu qui seul peut vous avoir inspiré de tels sentimens, ne manquera point de vous donner la protection qui vous est nécessaire et de vous soûtenir dans une vie que vous n'entreprenez que pour le servir et pour luy plaire. Pour

[1] *Histoire de l'abbé de Rancé et de sa réforme*, par M. l'abbé Dubois. 2e édition. Paris, Poussielgue, 1869, 2 vol. in-8o.

[2] Bibliothèque publique d'Orléans. Mss. *Lettres*. Carton A.-B, no 80. — 1 pièce, papier, format in-4o.

[3] M. Maine a barré le mot : *déterminée* et l'a remplacé par le mot : *sincère*.

nous, il n'y a rien que nous ne fassions pour contribuer à vostre consolation. Vous sçavez ce que nous pouvons, qui est très-peu de choses; mais aussi il faut que la confiance d'une personne qui fait un aussi grand pas soit en Dieu tout entière, et qu'il n'attende rien du secours des hommes. Après tout, mon R. P., les choses paroissent extraordinaires, parce qu'on les met et qu'on les regarde auprès des conduittes des hommes qui, pour l'ordinaire, sont fort naturelles; mais qui les considéreroit auprès des exemples que les saints nous ont laissez, nous en aurions des pensées bien différentes.

Je prie N.-S. Jésus-Christ qu'il vous éclaire, qu'il vous fasse connoistre sa volonté et qu'il ne permette pas que vous preniez une fausse lueür pour une lumière véritable. Je suis en luy, de toute l'étendüe de mon cœur,

Mon Révérend Père,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Fre Ar. Jean ab. de la Trappe.

A La Trappe, le 9 avril 1672.

Je [1] vous conjure au nom de Dieu, mon R. P., que personne ne sçache jamais que vous m'ayez parlé de votre dessein, parce que mon métier n'est point de donner conseil à personne.

Ma pensée est que vous devez faire un tour icy, pour voir le lieu, avant que d'exécuter; et si vous preniez cette résolution là, il seroit nécessaire que ce fust immédiatement après Pasques, parce que je suis obligé de partir au commencement de may, pour aller au Chapitre général; et je seray pour le moins six semaines dans mon voiage.

Au dos est écrit : AU RÉVÉREND, LE R. P. DE MALBRANCHE, PRÊTRE DE L'ORATOIRE.

Cette précieuse lettre nous ouvre tout un côté ignoré de l'âme de Malebranche. Elle confirme ce que nous savions déjà de la prudence et de la sagesse chrétienne de l'abbé de Rancé. Avant d'entrer dans l'examen du texte, il est bon de fixer tout d'abord quelques points de la vie du célèbre Oratorien. Né vers 1628 [2], Nicolas de Malebranche fut d'abord destiné par ses parents à la profession du Droit. J'avance ici une proposition qui paraîtrait téméraire, si je n'en fournissais immédiatement la preuve. Cette preuve authentique est tirée des archives départementales du Loiret [3].

[1] Ce *post-scriptum* est placé entre la salutation : *Je suis*, et la signature qui se trouve au bas de la page. Cette signature est seule autographe. Le corps de la lettre est, autant qu'il me semble, de la main de M. Maine.

[2] Et non en 1637 ou 1638. Un texte du registre des suppliques de l'Université d'Orléans nous autorise à adopter la date approximative de 1628.

[3] Série D. Registre des suppliques de l'Université de lois d'Orléans, folio 190. — *Je soubzigné, certifie que je me suis cejourd'huy présenté à Messieurs les Recteur et Docteurs de l'Université d'Orléans, pour avoir un degré de licence ès deux droitz. Faict ce premier jour de septembre 1646.*

Je sais bien que ni M. Tabaraud[1], ni M. Hauréau[2], ni aucun biographe n'ont soupçonné ce fait important de la jeunesse de Malebranche. Comment l'auraient-ils connu? L'auteur de *la Recherche de la Vérité* a toujours été fort sobre de détails personnels, et les contemporains attachaient moins d'importance que nous à ces traits de la jeunesse des grands hommes. C'est pourtant grâce à de tels détails que l'on peut arriver à reconstituer la vie des personnages illustres. Dans le cas présent, le texte de la note 2 fixe une date précise et marquante de l'adolescence du futur philosophe.

Malebranche, licencié en droit en 1646, entre quatorze ans plus tard dans l'ordre des Oratoriens. La carrière juridique ne pouvait satisfaire cette intelligence abstraite. Son âme délicate et sensible répugnait aux cris de l'école. Trop sérieuse pour aimer d'autre part les futilités du monde, elle éprouva le besoin de se donner à Dieu. Notre lettre de 1672 montre que la vie de l'Oratoire ne parut pas à Malebranche, devenu prêtre, assez austère ni assez retirée. L'œuvre éminemment catholique et courageuse de Rancé excitait alors l'admiration de l'univers chrétien. C'était la merveille d'un siècle qui voyait tant de merveilles. Le désert refleurissait sous la main et à la voix de ce nouveau Bernard. La solitude se peuplait, comme aux jours du premier saint Antoine. L'éclat de la pénitence, l'éclat des vertus et l'éclat du génie du réformateur rayonnant bien au-delà du vallon sauvage de la Trappe, allait frapper le sol hérétique de la Grande-Bretagne, et suivait les missionnaires jusque dans le nouveau monde.

Le pape, le roi, les grands, le peuple ne pouvaient plus contenir l'expression de leur vénération et de leur étonnement. Était-ce Jérôme qui revivait? Était-ce Robert de Cîteaux? L'ordre monastique tout entier ressentait le contre-coup de ce grand exemple. De toutes parts des fils et des imitateurs du saint abbé se levaient sur cette terre de France, et réformaient les antiques monastères. Le faux mysticisme de Port-Royal pâlissait devant ce mysticisme orthodoxe et soumis à l'Église. La voix de Pierre était souveraine à la Trappe. On y mourait sur la paille et la cendre en faisant profession d'ignorer tout ce qui n'était pas Jésus et Jésus crucifié. Le fameux Du Hamel y viendra pleurer son jansénisme, et Le Nain de Tillemont sera consigné à la porte de cet asile de la piété et de la repentance. La voix sublime de Rancé protestera en face de Quesnel et d'Arnauld, contre ce parti d'orgueil et de révolte qui aura bien osé le revendiquer pour sien. Enfin, le dernier des abbés antiques pourra mourir à l'aurore du siècle nouveau, entre les bras de son évêque, sur son lit de poussière, intact dans sa doctrine et entier dans sa pénitence. Il pourra mourir et échapper à la douleur de voir

[1] *Biographie universelle* de Michaud, tome XXVI, édition de C. Desplaces.
[2] *Nouvelle Biographie générale* de Didot, tome XXXIII.

la marée montante du philosophisme renverser les digues sacrées des anciens âges. Il pourra mourir en léguant à la patrie et au monde une réforme qui dure encore, et qui durera, s'il plaît à Dieu, jusqu'à la fin des temps.

C'est vers cet homme et vers son œuvre que Malebranche poussa l'un des meilleurs soupirs de son âme.

Rancé ne cherchait point à attirer à soi les hommes. Il respectait avant tout l'opération de Dieu dans les âmes. Il n'y voulait rien d'humain. Puis il ne cachait jamais le véritable but de son institution. Il ouvrait aux athlètes une école de pénitence et de renoncement, non pas un gymnase de vaine gloire, ni un théâtre de vertus moyennes. Qui lira la vie de Dom Muce, de Santéna, de tant d'autres saintement morts à la Trappe, après y avoir saintement vécu, saura ce qu'on allait y faire.

Étudions notre lettre et voyons ce qu'on en peut conclure.

Et d'abord, d'où provient la lettre elle-même?

Je puis supposer, en toute assurance, qu'elle a été la propriété de l'Oratoire d'Orléans. A la mort de Malebranche, survenue en 1715, elle sera tombée entre les mains d'un des confrères de l'illustre Père, qui l'aura laissée lui-même, après son propre décès, au couvent d'Orléans. Actuellement, elle fait partie de la belle collection d'autographes conservée à la bibliothèque de cette ville.

Étudiée à fond, cette lettre offre les renseignements suivants. Malebranche a écrit deux fois au réformateur, pour lui faire part de son désir d'entrer à la Trappe. L'abbé de Rancé n'a pas répondu immédiatement, parce que, dit-il, *la grandeur de vostre résolution m'épouvantoit.* Les mots dans la bouche d'un tel homme ne disent rien de trop. Et si l'on considère qu'en se faisant *trappiste*, Malebranche devait dire adieu à sa chère métaphysique et congédier son beau génie, on trouvera que Rancé n'a pas outré l'expression de sa pensée. Malebranche a insisté et déployé dans sa demande une *fermeté* qui fait réfléchir le saint abbé et lui fait croire que c'est Dieu qui est l'auteur du grand dessein. Ici nous sommes arrêtés par une phrase où Rancé dit que Dieu *peut tout sur les dispositions du corps* comme sur celles de l'âme. Je crois qu'il faut voir là l'obstacle réel à la vocation du prêtre de l'Oratoire. La vie de la Trappe était dure, bien dure pour la nature déchue. Elle semblait impitoyable, même dans un temps où le fameux *confortable* n'avait pas encore étendu au loin son empire. Cela dit, le Père abbé n'a plus d'objections à opposer à son correspondant. Et toutefois, dans un style dont tout le monde appréciera l'étrange et forte grandeur, il lui dépeint *l'horreur des longs hyvers*, les désolations de la chair, les abandons et les effrois de la solitude. Et quand il a achevé son énumération terrible, il ajoute : *Venez, mon Révérand Père, et suivez les mouvemens de la grâce.*

Il y a dans les écrits d'Armand-Jean de Rancé, des pages admirables,

des foudres et des torrents ; je n'en connais pas de plus pénétrantes, ni de plus saisissantes tout à la fois.

Le *post-scriptum* est important. Rancé recommande le silence. Il est bon de dire que la malveillance épiait l'homme et son ouvrage, qu'on l'accusait d'accaparer les conversions et de dépeupler les cloîtres au profit de son monastère. Des pamphlets publics et des plaintes privées le desservaient auprès du saint-père, auprès du roi, auprès de l'abbé de Cîteaux.

Rancé sentait mieux que jamais la nécessité d'agir avec prudence et mesure. Le départ de Malebranche allait soulever la congrégation de l'Oratoire. Perdre un tel homme! N'allait-on pas dire, dans l'Ordre, qu'il fallait à M. de la Trappe, non-seulement tous les saints, mais encore tous les génies de son époque? D'ailleurs l'humilité du solitaire souffrait de l'obligation où il se trouvait de donner des conseils à un homme qu'il considérait comme son maître dans la science et dans la vertu.

En outre, Rancé conseille à Malebranche de venir lui-même à la Trappe « voir le lieu. » Cette recommandation part d'une prudence souveraine. La lettre est datée du 9 avril. L'abbé de la Trappe attend l'Oratorien *avant Pâques*, parce que, dit-il, « je suis obligé de partir au commencement de may, pour aller au Chapitre général. »

M. l'abbé Dubois nous apprend que le Chapitre général dont il est ici question, se tint le 16 mai 1672[1]. M. de Rancé ne put y assister à cause de l'état de sa santé. Tourmenté par un gros rhume, lorsqu'il se mit en voyage, il fut atteint de la fièvre à quelque distance de son abbaye. Devant cet obstacle envoyé par la volonté de Dieu, il s'arrêta. Mais il adressa à l'abbé de Cîteaux, Dom Jean Petit, une lettre sublime qui ne changea rien aux dispositions de ce prélat hostile à la stricte observance.

Malebranche fit-il le voyage de la Trappe? J'avoue que je n'ai pas de preuve qu'il l'ait fait, mais il est permis de pencher vers l'affirmative. Les deux lettres dont parle l'abbé de Rancé étaient pressantes ; l'invitation du réformateur était positive. Il est vrai que les relations ne parlent pas de ce voyage. M. Dubois n'en dit rien, ni Maupeou, ni Marsollier, ni même Dom Le Nain. Cette raison n'en serait pas une toutefois, puisque le voyage, s'il a eu lieu, a dû se faire d'après le *post-scriptum* de notre lettre, dans le plus strict incognito.

Que conclure maintenant? Pourquoi Malebranche ne s'est-il pas fait Trappiste? Je crois que sa santé a été le plus sérieux obstacle que son généreux dessein ait rencontré. Un passage de la lettre de l'illustre abbé confirme cette opinion. C'est celui où il dit que Dieu *peut tout sur les dispositions de nos corps*. On pourrait objecter que Malebranche a vécu jusque dans une extrême vieillesse, qu'il est mort à quatre-vingt-

[1] *Vie de Rancé*, tome I, pp. 426 à 429.

sept ans. Mais Fontenelle n'est-il pas mort centenaire, lui qu'on croyait atteint de la poitrine dès l'enfance ? Le tempérament de Malebranche n'a jamais été robuste, et il usait de ménagements nécessaires envers son corps.

M. de Rancé le trouva-t-il trop faible pour la vie mortifiée de la Trappe ? Je serais tenté de le croire.

Quoi qu'il en soit, Malebranche n'augmenta pas le nombre des sublimes solitaires de la Maison-Dieu. Il demeura dans l'Oratoire, pour l'illustrer, et dans la philosophie pour créer l'un des plus séduisants, mais aussi l'un des plus périlleux systèmes de la pensée pure.

Pulchra ! Nova ! Falsa ! disait Bossuet, en feuilletant les ouvrages du métaphysicien ; et Bossuet n'avait pas tort.

Je n'ose avancer que l'abbé de Rancé a pu redouter la tendance de cet esprit subtil, et lui a refusé l'entrée de sa Thébaïde. L'hypothèse cependant n'a rien d'absurde, car, devant un danger spirituel, jamais Rancé n'a capitulé.

On tirera de cette lettre la conclusion que l'on voudra. J'ai hasardé deux suppositions. Je choisis la première, et ne vois rien que de raisonnable dans la seconde.

Malebranche a voulu se faire Trappiste. Voilà le fait. Il a touché de près à ce sommet du XVIIe siècle qui a nom Armand-Jean de Rancé. Il a vu ce saint des derniers jours. Son noble esprit a été en communication avec cette âme héroïque, et s'il n'a pu suivre complétement l'appel de Dieu, il a du moins rapporté de ce voisinage du désert une impression de sainteté et de lumière qui auront éclairé sa vie et consolé sa mort.

Le catholicisme seul a le secret de cette profonde, mystérieuse et douce communion des saints qui réunit les âmes dans un même centre ; et ce centre, c'est Dieu, Dieu en qui l'on vit, en qui l'on aime, en qui l'on espère, vers qui l'on va, avec Jésus-Christ, par Jésus-Christ et en Jésus-Christ.

JULES DOINEL,

Archiviste du Loiret.

III

LES DERNIÈRES ANNÉES DE VOLTAIRE[1]

Nous sommes à Ferney (1765). Voltaire est en lutte avec Genève ; le Conseil et les ministres protestants condamnent ses productions antichrétiennes et ses dangereuses représentations théâtrales, malgré le déisme qui envahit déjà le corps des pasteurs. J.-J. Rousseau, de son côté, dans sa *Lettre sur les Spectacles*, adressée à Dalembert et qui visait Voltaire directement, a irrité le vaniteux vieillard ; de là ses vengeances, auxquelles sa cupidité vient en aide. Il avait écrit sa *Guerre de Genève*, où il crible Rousseau de sarcasmes ignobles. Il profite des divisions de la République dont il a été l'hôte, de la situation malheureuse des *natifs*, c'est-à-dire des fils des réfugiés français. Il utilise tous les incidents pour satisfaire ses rancunes. En dépit des interdictions, il fait jouer ses tragédies sur le territoire de Genève. On le verra bientôt attirer les *natifs* chez lui pour ses vues mercantiles ; en attendant, il propose au gouvernement français d'en finir, par l'intervention de la force, avec l'indépendance d'une ville qui comprend si peu les beautés de la philosophie. Choiseul, son protecteur, essaye d'abord de fonder à Versoix une colonie. Après la chute du ministre, Voltaire commerçant, agriculteur, amène cette population dans sa colonie de Ferney ; il la mêle aux *natifs*, et avec eux son immense industrie d'horlogerie, à laquelle il intéresse toute l'Europe par les plus retentissantes *réclames*. Qu'en toutes ces entreprises il fît preuve de quelques bons sentiments, nous l'admettons. Mais avant tout il spéculait. En définitive, il ajoutait en vingt ans deux millions, le pauvre homme, à sa fortune de grand seigneur. C'est son aveu et aussi le rapport de son intime, Wagnières. Toutefois, il savait décorer son égoïsme des apparences de la générosité. C'est ainsi qu'il prétendit libérer le pays de Gex d'une oppression fiscale, en suscitant contre son esprit brouillon des récriminations violentes dont le président de Brosses fut l'interprète, et en faisant imposer aux habitants l'énorme contribution annuelle de trente millions, alors que Sa Seigneurie ne payait rien au fisc pour ses terres, et qu'elle jouissait des plus lucratifs priviléges. C'est ainsi encore que ce faux bienfaiteur fit grand tapage

[1] *Voltaire et la Société française au XVIIIe siècle ; Voltaire et Genève ; Voltaire, son retour et sa mort*, par M. Gustave Desnoiresterres. Paris, Didier, 1876, 2 vol. in-8°.

de l'émancipation des serfs du chapitre de Saint-Claude, tandis qu'il se gardait soigneusement d'émanciper les siens, et qu'il était jaloux, au plus haut point, de garder intacts ses dîmes, ses droits seigneuriaux de haute et basse justice.

Pendant les dernières années qui précèdent son retour à Paris, Voltaire est vraiment d'une activité dévorante. Il mène de front les travaux financiers et littéraires; sa correspondance est comme une source qui ne tarit pas. Il improvise des tragédies, il lance des pamphlets à foison ; sa fureur irréligieuse est au paroxysme ; sa guerre à l'*infâme* (au christianisme et à son auteur) est incessante; il répand à Genève et en France, par un colportage clandestin, ses écrits impies et immoraux, qu'il ne signe pas et désavoue toujours avec les protestations d'une âme pieusement indignée. Qu'a-t-il à craindre? N'a-t-il pas à la cour des amis puissants? Aussi, comme il cultive leur amitié! Sa verve courtisanesque est sans cesse en ébullition. Il encense Choiseul, puis d'Aiguillon et Maupeou, ces ennemis du ministre tombé. A genoux devant chaque soleil levant, il tourne le dos à tout soleil couchant. Que dire des ovations continues qu'il reçoit à Ferney? toutes les *grandeurs* de l'Europe, sauf d'honorables exceptions, visitent le *grand homme ;* on se jette dans ses bras ; on est éperdu d'admiration; puisqu'on a vu le patriarche, on mourra content. Il a aussi les adulations de sa domesticité; mais combien de rivalités et de jalousies, combien de petites haines dans ce ménage, que la fantasque Mme Denis gouverne despotiquement! D'ailleurs le maître est irascible, quinteux, vaniteux au possible ; il n'est pas avare des éclats de sa colère. Hélas! hélas! Joseph, en revenant de France, affectera de ne pas l'aller voir. Sanglante blessure qui vient s'ajouter à tant d'autres ! La statue que lui fait élever la coterie philosophique par les mains de Pigalle, et qui est, de son aveu même, une protestation contre l'*infâme*, ne calmera pas son âme, qu'une attaque exaspère bien plus que toutes les flagorneries contemporaines ne l'enivrent.

Enfin, il ne peut plus vivre à Ferney. Ce Paris, qu'il a tant décrié, fascine son orgueil ; il veut y revenir, en dépit d'une interdiction officielle, constatée par Louis XVI, et qui n'a pas été levée. Il a des complices dans le ministère, il est sûr de l'impunité. Donc il part, et c'est dans la grande ville que Dieu l'attend pour l'ensevelir dans sa gloire. Rien ne saurait rendre le délire, le fanatisme de ces foules qui adorent le dieu du jour aux cris de : Vive Voltaire! Vive la *Pucelle!* Le théâtre, l'Académie française, la *loge des Neuf-Sœurs*, portent aux nues le roi Voltaire, brûlent en son honneur un encens qui l'exalte jusqu'à la folie. La mort le saisit dans les efforts surhumains de sa gloriole; il succombe impénitent à une effroyable agonie (1778) sans avoir pu goûter, dans sa vie perpétuellement orageuse, les seules joies véritables, celles de la bonne conscience.

Voilà le cadre intéressant, et encore plus instructif, où se meuvent les derniers récits de M. Desnoiresterres. Comme toujours, il raconte avec charme, il aime surtout l'anecdote, et il la cueille avec abondance dans les lettres de Voltaire, dans les écrits contemporains; il y joint une assez belle moisson d'inédit, récoltée dans les archives de Genève et dans plusieurs autres. Sa manière est primesautière, alerte; parfois elle a trop de laisser-aller, de la négligence, de l'entortillage. Mais ici la forme est peu de chose devant la gravité du fond.

M. Desnoiresterres n'appartient pas, tant s'en faut, à l'école démocratique. C'est un libéral bourgeois de 1830; il accepte le principe révolutionnaire dont il repousse les conséquences. En religion, il est théoriquement respectueux. Le fanatisme impie de Voltaire ne lui agrée pas; il le censure même de temps en temps; il prend parti, toujours en modéré, pour nos livres saints contre le furieux agresseur; il tance, à propos des sacriléges communions de Voltaire, ses *déplorables bouffonneries;* il admet que ce *théiste* fut le *contempteur de toute religion et de tout culte*[1]; que ce ricaneur manqua souvent de *sens moral*, d'élévation et de dignité. Mais, à part ces quelques réserves parsemées en deux gros volumes, la note élogieuse domine. Que de lettres il aurait pu citer à la charge du patriarche! Nous entendons beaucoup ses amis, trop peu ses contradicteurs. Au dire de l'historien, si Voltaire est violent, vindicatif, insulteur, il a tort, parce qu'il dépasse la mesure ou qu'il devrait dédaigner au lieu de répondre. Toutefois, il use presque toujours de représailles, à moins que ses ennemis ne défendent contre lui des croyances sacrées; encore sont-ils excessifs. Avec quelle prestesse M. Desnoiresterres lui sacrifie non-seulement La Beaumelle, Clément, Larcher, Sabatier et bien d'autres, mais Nonotte, Lefranc de Pompignan, Fréron; il ne fait grâce qu'au spirituel abbé Guénée. Quand il parle des publications sans nombre dont le châtelain de Ferney inonde la Suisse et la France, il n'en marque pas d'une flétrissure vengeresse le caractère immonde et antichrétien. Ses descriptions, ses anecdotes sont presque toutes à l'honneur du célèbre vieillard, si bon, si charmant, et même *bonhomme*. Il lui trouve un génie universel, bien qu'avec son extraordinaire facilité de plume cet écrivain plus ordurier encore qu'éblouissant, n'ait été supérieur que dans la poésie légère et par la limpidité, par l'aisance inimitables de sa prose. Il le transforme en apôtre de la tolérance, lui qui poursuivait d'une haine implacable ses adversaires et les dénonçait à la vindicte du pouvoir. Il le dit ami du peuple, lui qui le méprisait profondément dans l'intimité de ses confidences. Il l'appelle serviteur désintéressé des petits et des pauvres à Ferney et au pays de Gex, lui

[1] Tome II, p. 508.

qui voulait surtout faire du bruit pour capter les faveurs de la cour et gagner beaucoup sous des dehors de générosité. Enfin il le proclame défenseur des nobles causes, comme s'il n'était pas démontré que son zèle pour Calas, Sirven et Labarre visait surtout à déshonorer l'*infâme*, à se faire applaudir par la secte. S'il s'était agi de victimes catholiques, jamais il n'eût élevé la voix. Autour de lui les bourreaux n'étaient pas rares; quand donc les a-t-il flagellés de son indignation ? Il les passait sous silence, ou les applaudissait.

Sans doute, Voltaire avait de bons moments ; il obligeait ses amis avec empressement et persévérance; quelquefois il faisait des dons ; l'attendrissement sincère, malgré ses mensonges habituellement calculés, ne lui était pas entièrement étranger. Mais M. Desnoiresterres va plus loin : presque toujours il est avec les admirateurs du philosophe tolérant, généreux, protecteur de la veuve et de l'orphelin. N'est-il pas naturel, dès lors, qu'il s'associe à tous les triomphes de l'éducateur d'une génération qu'il qualifie cependant de légère et d'affolée ? Encore qu'il se pique de mesure, il n'est pas tendre pour ceux qui s'indignent devant la statue élevée par Pigalle. A Paris, il décrit avec amour les frénétiques adorations que reçoit l'idole. La franc-maçonnerie a ses hommages et il la juge heureuse de s'affilier, elle si bienfaisante, un tel ami de l'humanité. Et quand arrive la dernière heure, quelle peine inutile il se donne pour faire mourir dans le calme et la paix celui dont il a exalté les merveilles ! Il a contre lui, non-seulement le Père Elie, le correspondant de la *Gazette de Cologne*, Feller et Barruel, mais des personnages qu'il ne peut récuser : le médecin Tronchin qui affirme qu'il a vu mourir Voltaire, le duc de Richelieu et d'Allonville, témoins oculaires et auriculaires, des domestiques de la maison, Mme de Villette (l'ancienne *Belle et Bonne*) avouant à l'abbé Depéry, qui l'atteste dans un écrit public, que Voltaire est mort dans un horrible désespoir, et a réalisé, au moment suprême, l'humiliante prophétie d'Ézéchiel qu'il avait bafouée.

M. Desnoiresterres couronne ses longues études d'un épilogue qui n'est autre que la vie posthume de Voltaire. Là encore, là surtout, il accentue de regrettables éloges. C'est avec sympathie qu'il expose l'aventure scandaleuse de l'abbaye de Scellières; comment l'Église, à l'en croire, pouvait-elle refuser des prières au glorieux personnage qui lui avait donné *in extremis* des témoignages rassurants? En vérité ! M. Desnoiresterres ignore-t-il que la rétractation, déclarée insignifiante par l'abbé Gauthier, avait été menteuse, que la confession, si confession il y eut, ne fut qu'une comédie, que d'ailleurs ces démonstrations hypocrites avaient été, quelque temps avant la mort du patriarche, jugées par lui comme n'étant que des pasquinades ? Avec la même complaisance, l'honorable auteur s'associe aux prières que Dalembert (il écrit à tort d'Alembert), de concert avec le roi de Prusse, fait dire à Berlin pour

l'âme de Voltaire, par un clergé que des pièces fausses, émanées de la secte, ont abusé.

Grande est encore la bienveillance de l'écrivain pour la translation des restes mortels de l'illustre philosophe (étaient-ce bien ses restes?) et pourtant il avoue que moins d'une année après cette translation, la révolution coiffait du bonnet rouge le *roi Voltaire*. Après avoir expliqué les péripéties que le domaine de Ferney, la bibliothèque et les *reliques* du *vénéré* défunt eurent à subir, il aborde la Restauration. Ses affections voltairiennes, avec la prétention d'être impartiales devant les *fanatiques* amis ou ennemis d'une *grande* mémoire, s'accusent dans les ovations qu'un libéralisme mécréant lui décerne. Il blâme vertement le clergé, comme faisait le *Constitutionnel* en 1825, de vouloir entreprendre sur le temporel au lieu de se renfermer dans les occupations de son saint ministère. C'est à ce génie extrême de domination qu'il attribue, sans tenir compte des révélations de tout genre qui ont éclairé cette époque, la recrudescence de scepticisme qui a fait publier, de 1817 à 1829, jusqu'à douze éditions des œuvres complètes du corrupteur de l'Europe. Corrupteur, disons-nous. Malgré tout, M. Desnoiresterres estime qu'en religion et en politique, les données rationnelles de Voltaire, monarchiste à l'anglaise, et ne poursuivant dans les prêtres que l'intolérance et les excès de pouvoir, ont obtenu dans notre siècle un éclatant succès. Condorcet a dit en pleine révolution : « Si Voltaire n'a pas vu tout ce qu'il a fait, il a fait tout ce que nous voyons. » Volontiers l'auteur appliquerait élogieusement ce mot d'un sectaire à ce que nous voyons et à ce que nous sommes. Aussi bien Voltaire est-il, à ses yeux, un philosophe spiritualiste, et il l'en félicite, oubliant que dans plusieurs de ses lettres et de ses écrits, notamment le *Principe d'action* et l'opuscule de l'*âme*, il professe l'éternité du monde, le matérialisme, le fatalisme et le scepticisme. Il y a aussi, dans cet épilogue, des objurgations à l'adresse d'un clergé *furieux* qui condamne avec l'énergie de son ministère; il y a la glorification d'un personnage impie et de ses œuvres; des hommages à *Belle et bonne* vouant dans sa vieillesse un culte au patriarche (pourquoi ne dit-on pas qu'elle revint sur la fin de sa vie à de meilleurs sentiments!), des anathèmes contre les profanations de la tombe de Voltaire, alors même que le fait n'a pas été péremptoirement prouvé, contre l'estimable écrivain Michaud et le loyal ministre M. de Corbière, qu'on taxe l'un et l'autre de mensonge avec plus de passion que de justice. Presque tout, dans ce *finale*, est un hymne, malgré des notes discordantes, « au génie de ce défenseur du pauvre et du faible, dont les bienfaits valaient les ouvrages[1] »; à cet homme « qui ne voulait pas de révolution sanglante...» et dont la « pensée ne pouvait aller au-delà de cet idéal que

[1] Tome II, p. 415.

le temps a réalisé et dépassé [1]; » à cet homme enfin, « grand ennemi des prêtres, mais qui n'avait haï en eux que leur puissance et leur manque de tolérance [2]. »

Pourquoi M. Desnoiresterres finit-il sans mentionner le nouvel enthousiasme dont la mémoire qui lui est chère est maintenant l'objet? Certes, il serait injuste de le classer, lui spiritualiste et même chrétien à certains égards, dans cette ligue de matérialistes et d'athées qui projettent, pour l'année 1878, l'apothéose du destructeur par excellence de la *superstition*. Et cependant, les tendances de ces deux volumes, pour ne rien dire des précédents, ne sont-elles pas, à son insu, favorables à cette détestable initiative que sans doute il juge sévèrement? Nous le craignons, et franchement nous aurions voulu, pour son talent et son savoir, un succès de meilleur aloi.

GEORGES GANDY.

IV

UNE NOUVELLE HISTOIRE DE RUSSIE [3]

Faire revivre le passé de sa propre vie est le grand art des historiens d'élite. L'étude approfondie des événements et l'appréciation impartiale des hommes qui ont marché à la tête des générations, leur fournissent les teintes nécessaires pour peindre un tableau fidèle et animé du passé, où les individus agissent, les faits s'expliquent et s'enchaînent, les siècles depuis longtemps écoulés semblent reparaître un moment sous nos yeux. Nous reconnaissons bien volontiers que M. Ilovaïski est du petit nombre des esprits supérieurs qui savent s'élever à la hauteur d'une telle mission. Il possède en outre l'avantage d'être profondément initié aux secrets de la langue russe, si riche dans ses formes, si dégagée dans ses allures, si mélodieuse dans ses harmonies. Le style du célèbre professeur de Moscou devait naturellement en ressentir l'heureuse influence; aussi est-il non moins noble que correct et se

[1] Tome II, p. 504.
[2] *Ibid.*, p. 508.
[3] *Istoria Rossii*, par D. Ilovaïski. Première partie. *Période Kiovienne*. Moscou, 1876, in-8° de VIII et 333 p.

distingue par une simplicité élégante, que les grands siècles littéraires ont toujours préférée aux beautés factices d'un langage trop étudié. Le premier volume de l'*Histoire de Russie*, qui vient de paraître, embrasse la période kiovienne, c'est-à-dire la fondation de la Russie, sa conversion au christianisme et les phases diverses du système des apanages jusqu'à la chute de Kiev, cette mère des cités russes qui s'inclina d'abord devant Vladimir-sur-Kliasma et fut complétement éclipsée plus tard par les splendeurs de Moscou avec ses murs de pierres blanches, son kremlin magnifique et ses églises aux coupoles dorées. L'érudition et la critique ont traité maintes fois ce sujet, de nos jours assez connu ; et ce n'est pas à dire qu'il ne présente certains côtés dignes de l'attention spéciale des savants.

Les premières pages du livre sont consacrées à la description du Bosphore et à la cité monumentale assise sur ses rives enchanteresses. Cet exorde un peu hors d'usage ne laisse pas que d'être bien motivé, car la négation des origines normandes de la Russie ne permet pas à l'auteur de remonter jusqu'au règne de Rurik à Novgorod et l'oblige à commencer son récit sous les murs de Byzance, où les Russes ont donné les preuves les plus éclatantes de leur courage et conclu leurs premiers traités de paix. Nous sommes ici en présence d'une controverse qui n'est pas aussi connue en Occident qu'elle mériterait de l'être, et dont M. Ilovaïski a fait l'objet d'un ouvrage spécial [1]. Voici quel est l'état de la question. Les chroniques nationales rapportent les premières origines de l'empire à des Normands-Russes que les Slaves auraient appelés pour rétablir l'ordre, qui manquait à leur vaste et fertile pays. La plupart des historiens, y compris Karamsine et Soloviev, acceptent ce fait, et s'épuisent en conjectures pour expliquer la fusion des nouveaux venus avec les indigènes et le triomphe de l'élément slave. Les preuves principales qu'ils invoquent à l'appui de leur théorie, sont les noms propres mentionnés dans les traités d'Oleg et d'Igor, les appellations des cataractes du Dniéper, citées par Constantin Porphyrogénète, quelques passages marquants empruntés aux annalistes occidentaux et arabes, enfin les relations postérieures des princes russes avec les Scandinaves. M. Ilovaïski leur déclare loyalement la guerre, et voici quel est son plan de campagne. Il prend pour base stratégique l'affirmation que les Russes n'ont rien de commun avec les Normands, qu'ils sont un peuple slave et que partant les fameux trois frères Rurik, Sinéous et Trouvor, ne sont rien moins que des individus légendaires. Bien que la science n'ait pas encore prononcé là-dessus un verdict sans appel, on ne saurait nier cependant la valeur des arguments développés par M. Ilovaïski. Il remarque d'abord que l'annaliste est peu

[1] *Recherches sur les origines de la Russie*, par D. Ilovaïski. Moscou, 1876, pp. 185-330.

vraisemblable en lui-même; ne serait-ce pas en vérité un phénomène des plus étranges qu'un peuple belliqueux, commerçant et énergique, allant de plein gré se soumettre au joug d'une nation étrangère? Le fait en question devient encore plus insolite, lorsque la fusion des deux éléments est représentée comme étant si complète, qu'il ne reste plus de traces normandes ni dans les idées, ni dans la langue, ni dans les mœurs; et en même temps si rapide que déjà Oleg et Igor sanctionnent leurs serments par l'invocation de Péroun et de Volos, sans penser le moins du monde à leurs dieux scandinaves, à Odin et à Torn. Examinant ensuite les écrivains étrangers, M. Ilovaïski fait observer très-judicieusement le silence de ceux qui, mieux que les autres, auraient pu nous renseigner sur les origines normandes des Russes. Ainsi dans les quatre homélies improvisées pendant le siége de Constantinople, Photius, l'homme le plus lettré de son époque, parle longuement des Russes, qui répandaient l'épouvante tout autour de la capitale, et ne pense guère à les faire descendre des Normands. Le même fait se reproduit dans les trois ouvrages de Constantin Porphyrogénète. Un souverain si érudit et si habile dans l'art d'étaler son érudition, n'aurait pas manqué de s'en prévaloir pour nous expliquer les origines normandes des Russes, lorsque cette digression lui était presque imposée par son sujet, qui le portait à décrire par le menu l'arrivée et la réception de la princesse Olga dans son livre sur les cérémonies de la cour byzantine. Cet argument, quoique négatif, ne manque pas de force, et il est encore confirmé par le silence des monuments nationaux, antérieurs à la conquête des Mongols. Non content de défendre sa théorie, M. Ilovaïski cherche à réfuter les preuves de ses adversaires, parmi lesquels M. Pogodine a toujours été un des plus ardents. Pour dire ici notre pensée tout entière, il nous semble que M. Ilovaïski a été bien inspiré lorsqu'il a soumis à l'épreuve de la critique la véracité intrinsèque du fait même rapporté par les annales, et qu'il a transporté de cette manière la question sur un terrain plus national, où des horizons plus larges s'ouvrent à l'observateur, tandis que ses adversaires sont trop absorbés par des lambeaux de textes et des difficultés philologiques. La controverse, mise ainsi en bonne voie, est susceptible d'une solution satisfaisante.

Le cours historique des événements amène l'auteur à parler du système des apanages. Toute cette époque est une des plus compliquées de l'histoire russe, et, dans la période qui nous occupe, elle ne présente que des guerres sans cesse renaissantes, dont Kiev est le plus souvent l'objectif. Les succès obtenus sur les champs de bataille modifient les alliances, entraînent de nouveaux partages, et ne servent souvent qu'à perpétuer de père en fils le désir d'une implacable vengeance. M. Ilovaïski a su introduire un élément de clarté dans ces ténèbres par de bonnes divisions et des groupements heureux, qui per-

mettent de fixer l'attention sur les points principaux. Le système des apanages avait été à peine introduit par Jaroslav Ier, que Tchernigov et la Volhynie devinrent la cause fatale de sanglantes discordes, qui se terminèrent enfin par des concessions mutuelles aux réunions des intéressés à Lubetch et à Vititchevsk. Après le règne brillant de Monomaque, ce sont les dissensions avec les Olgovitchs qui occupent le premier plan; elles sont entretenues par la politique de Vsévolod II, toujours prêt à semer la discorde parmi les princes russes. Plus tard la rivalité entre l'oncle Viatcheslar et le neveu Hiaslar offre encore un point de vue favorable pour grouper les événements qui se succèdent jusqu'à la chute de Kiev. Nous regrettons toutefois qu'en s'attachant aux faits, l'auteur n'ait pas cherché à mieux préciser les causes génératrices du système des apanages, et à déterminer davantage les lois générales qui étaient censées lui servir de base. M. Bestoujev-Rumine [1] a traité cette question, du moins en partie, avec toute l'attention qu'elle mérite, mais il semble s'être laissé séduire par un trop facile éclectisme, en réunissant en un seul faisceau les différentes opinions des érudits qui ont tâché d'expliquer le système des apanages.

Il y avait cependant dans cette époque belliqueuse un asile de paix et de tranquillité : c'était le fameux monastère de Kiévo-Petchersk. A peine convertis au christianisme, les Russes se mirent à faire des pèlerinages à Byzance, au mont Athos et à Jérusalem. La conséquence de ce contact spirituel avec l'Orient fut l'introduction de la vie monastique d'après le modèle grec. L'auteur se montre ici au-dessus des préjugés vulgaires (et nous l'avouons volontiers quoique nous ne soyons pas d'accord avec lui sur tous les points) en reconnaissant l'importance et la portée de ce phénomène; il consacre deux intéressants chapitres à la fondation du monastère de Kiévo-Petchersk, à la vie de ses premiers fondateurs, à son influence bienfaisante et civilisatrice. La meilleure preuve de l'impartialité de cette appréciation, c'est qu'elle n'empêche pas M. Ilovaïski de refuser au célèbre monastère la gloire d'avoir produit le plus ancien annaliste russe. Dans une note pleine d'intérêt [2] où la concision de la forme rivalise avec la solidité du fond, l'auteur prouve que ce n'est pas Nestor de Kiévo-Petchersk, mais bien Sylvestre, prieur de Saint-Michel à Vydoubetsk, qui le premier consacra ses efforts et son temps à rédiger la chronique de son pays natal.

Jusqu'ici nous avons suivi l'auteur avec la plus vive sympathie, mais il y a quelques points sur lesquels nous tenons à faire des réserves expresses. Les relations de Photius avec le pape Nicolas sont repré-

[1] *Histoire de Russie*, par Bestoujev-Rumine. Saint-Pétersbourg, 1872, pp. 152 et suiv.

[2] Page 314, note 59.

sentées de la manière suivante. Comme Ignace ne consentait pour rien au monde à se démettre de sa dignité, et comme il était soutenu par une partie considérable du clergé, Photius s'adresse à Rome au pape Nicolas, avec prière de déclarer la déposition d'Ignace et de confirmer son élection. Cette démarche, dictée par des vues personnelles, fut une grande faute politique de la part de Constantinople. Le pape profita de l'occasion pour prendre un ton décisif dans les affaires de toute l'Église chrétienne. Il ne reconnut pas l'élection de Photius et exigea la réhabilitation d'Ignace. Tel fut le principe de la grande dissension, accompagnée d'excommuni cations réciproques; ains commença la division ostensible de l'Église en Orientale et Occidentale [1]. — Il nous semble qu'il suffit de connaître l'affaire de Photius dans tous ses détails, telle qu'elle est rapportée par Baronius [2], et de lire sa lettre au pape Nicolas, qui se trouve dans le même auteur [3], pour se convaincre qu'en portant sa cause à Rome, Photius se conformait à l'usage établi, dont la raison dernière se trouve dans la suprématie spirituelle du pape que Byzance avait toujours reconnue avant le schisme. Qualifier cette démarche de simple faute, c'est affirmer que Photius a pu sans autres antécédents soumettre d'emblée l'Église grecque à l'autorité doctrinale et hiérarchique de Rome et qu'un tel changement, loin de susciter des dissensions, a été immédiatement accueilli par l'empereur et le peuple, toujours si jaloux des gloires de la nouvelle Rome et d'une susceptibilité extrême sous le rapport religieux. Un fait semblable ne serait-il pas une anomalie au point de vue historique? Dire ensuite que le pape profite de cette circonstance pour prendre un ton décisif dans les affaires de *toute* l'Église, c'est rejeter sans raison légitime les faits certains et les textes évidents qui prouvent la suprématie du pape sur l'Église universelle depuis la fondation même du christianisme.

Pour en revenir à Photius, sa véritable faute a été d'avoir reconnu la suprématie de l'État sur l'Église après s'être révolté contre le pape qui est le chef divinement institué des fidèles. Ceci nous amène à toucher encore un point sur lequel nous regrettons vivement d'être en complet désaccord avec l'auteur. Laissons la parole à M. Ilovaïski pour nous raconter deux faits assez peu connus en Occident et qui, loin d'honorer les princes de Kiev, comme on semble vouloir l'insinuer, prouvent seulement que l'Église russe n'a que trop suivi celle de Byzance dans les voies funestes de l'abaissement vis-à-vis du pouvoir séculier.

[1] Page 9.
[2] *Annales ecclesiastici* auctore Cæsare Baronio. Venetiæ, 1603, t. X, p. 77 sq.
[3] *Ibid.*, p. 126.

Voici donc ce qui s'est passé en Russie sous le règne de Iaroslav : « Tout en reconnaissant la dépendance de la hiérarchie russe du patriarche byzantin, Iaroslav n'admettait en même temps cette dépendance que jusqu'à un certain point. Il était jaloux de conserver le pouvoir souverain même dans les affaires ecclésiastiques et se réservait la décision des affaires relatives à la hiérarchie. Ainsi, vers la fin de son règne, un nouveau métropolitain devait être consacré, et le grand prince se trouvait sur ces entrefaites en désaccord avec le gouvernement byzantin. Alors il convoqua un concile d'évêques russes et leur ordonna de consacrer pour la métropole un prêtre de la cité de Berestov, nommé Hilarion, qui se distinguait par son érudition et fut un de nos premiers écrivains ecclésiastiques. Cet Hilarion fut ainsi le premier métropolitain de Kiev d'origine russe. Sa nomination conciliaire ne compromit pas cependant l'union de l'Église russe avec l'Église grecque, et lorsque les relations amicales furent renouvelées, les relations respecteuses et filiales du métropolitain de Kiev avec le patriarche de Tsargrad se renouvelèrent aussi [1]. »

Le second fait, qui se rapporte aux temps d'Isiaslav, est encore plus caractéristique et, malgré sa longueur, nous tenons à le citer en entier :

« Isiaslav rendit son règne mémorable encore dans une autre circonstance : il essaya de mettre l'Église russe dans des relations plus indépendantes vis-à-vis de Byzance. Le premier essai de ce genre avait été tenté sous Iaroslav. Mais, après Hilarion, nos métropolitains furent de nouveau choisis dans le clergé grec et consacrés par le patriarche de Constantinople. En 1146, le métropolitain de Kiev, Michel II, s'éloigne de son propre gré à Tsargrad, où il mourut l'année suivante. Alors Isiaslav II, suivant l'exemple de son aïeul, convoque les évêques à Kiev, et les charge de consacrer un métropolitain, en leur proposant pour cela le moine d'observance Clément Smoliatitch, qui, de même qu'Hilarion, se distinguait par son érudition littéraire. Mais, cette fois, le concile ecclésiastique ne fut pas aussi unanime que du temps de Iaroslav : d'un côté le pouvoir du prince de Kiev n'avait plus son ancienne force ni son prestige et les évêques provinciaux en dépendaient déjà moins ; d'un autre côté, la consécration du métropolitain par le patriarche de Tsargrad avait eu le temps d'acquérir la valeur d'une tradition constante, et était devenue presque notre règle ecclésiastique. Les voix se partagèrent au concile : la minorité affirmait qu'il ne convient pas aux évêques de consacrer un métropolitain, puisque c'est l'affaire du patriarche. Les représentants du parti grec étaient : l'évêque de Smolensk, Emmanuel, d'origine grecque, et l'évêque de Novgorod, Niphon. A la tête du parti opposé, c'est-à-dire

[1] Page 107.

du parti russe, se trouvait Onuphre, évêque de Tchernigvo, qui défendait le droit conciliaire de consacrer le métropolitain. Pour donner plus de valeur à cette consécration, il proposa de bénir le nouveau métropolitain avec le chef de saint Clément, pape de Rome, qui avait été apporté de Kherson par Vladimir le Grand, et le conservait dans l'église décimale de la Sainte-Vierge. Onuphre en appelait à l'exemple des Grecs eux-mêmes, qui consacrent, paraît-il, leurs pasteurs avec la main de saint Jean le Précurseur. La proposition d'Onuphre fut adoptée et Clément consacré. Mais Emmanuel et Niphon ne consentaient pas à le reconnaître comme métropolitain tant qu'il n'aurait pas reçu la bénédiction du patriarche de Tsargrad; aussi furent-ils, à cause de cela, persécutés par le grand prince. Ils trouvèrent toutefois dans le clergé russe beaucoup de partisans, qui voyaient avec déplaisir l'infraction à l'usage; de son côté, le patriarche Nicolas Mousalon envoya à Niphon une épître élogieuse dans laquelle il le comparait aux saints confesseurs. Le parti grec était aussi soutenu par George Dolgorouki, rival d'Isiaslav II. Lorsqu'il se fut établi sur le trône de Kiev, après la mort d'Isiaslav, Clément fut exilé à Vladimir, en Volhynie ; et le Grec Constantin fut consacré à sa place métropolitain de Kiev à Tsargrad [1]. »

Nous avouons franchement que nous avons de la peine à comprendre à quel point de vue ces questions sont traitées et quelle est la théorie politico-religieuse de l'auteur. D'après nous, il y a une constitution divine de l'Église, tout à fait indépendante des péripéties politiques ; et les relations de l'Église avec l'État doivent être réglées d'après le but que ces deux sociétés sont censées poursuivre. Or le but de l'Église étant surnaturel et se rattachant aux destinées d'outre-tombe, il s'ensuit qu'elle est au-dessus des sociétés qui n'ont pour but que le bonheur temporel des individus et des peuples. Ces principes une fois posés, il n'est guère facile d'expliquer de quel droit les princes de Kiev se prévalaient pour soustraire l'Eglise russe à la dépendance de Constantinople et pour imposer au clergé des candidats de leur choix. Il faudrait supposer qu'il n'y a pas de centre religieux divinement établi pour maintenir l'unité dans l'Église, et admettre en même temps la théorie de l'église nationale, qui reconnaît au souverain temporel le droit de choisir les évêques tout comme s'ils étaient fonctionnaires de l'État. Et néanmoins l'immortel Nicon, le représentant le plus autorisé de l'ancienne église de Moscou, a tout sacrifié pour mettre le sanctuaire à l'abri des empiétements du pouvoir séculier; en agissant ainsi, il se conformait à la doctrine de l'Église orthodoxe, exprimée comme il suit en 1672 par les patriarches d'Orient : « ... Le Saint-Esprit, — disent-ils — a établi dans chacune des églises particulières, — lesquelles sont réellement des églises et des membres de l'Église univer-

[1] Pages 239, 240.

selle — les évêques pour les gouverner et pour en être les pasteurs; et cela non pas en vain, mais comme en étant de tous points les chefs et les têtes [1]. » Or les évêques sont-ils et peuvent-ils être de *tous points chefs et têtes* de leurs églises, si le souverain temporel peut à son gré bouleverser l'ordre hiérarchique, et rompre ou affaiblir les liens qui unissent entre elles les différentes églises?

Nous prenons la liberté d'attirer l'attention de l'auteur sur cette grave question de la liberté de l'Église, qui devrait, selon nous, occuper une place marquante dans une histoire de la Russie. Malgré nos divergences d'opinions, nous souhaitons vivement de voir paraître bientôt les volumes suivants de M. Ilovaïski, sûr, comme nous le sommes, qu'ils justifieront la haute renommée que ses travaux consciencieux lui ont acquise dans le monde scientifique.

P. Pierling, S. J.

V

LES ERREURS ET MENSONGES HISTORIQUES

DE M. CHARLES BARTHÉLEMY [2]

Si M. Charles Barthélemy avait dit dans sa Préface : « J'entreprends d'analyser ou de réimprimer un certain nombre de dissertations qui ont pour but de démontrer la fausseté de quelques opinions hostiles à l'Église et toujours subsistantes, malgré les réfutations qui en ont été faites. J'y joindrai les rectifications que mes propres études m'ont fait connaître; » s'il eût ajouté : « Malgré les soins que je me suis donnés, j'ai dû nécessairement me tromper quelquefois ; je serai donc reconnaissant à celui qui voudra bien me signaler quelque erreur, » personne n'aurait été reçu à l'attaquer : chacun se serait empressé de mettre ses lumières à son service, et, j'en suis convaincu, le succès de son livre n'en eût été que plus complet. Les savants eux-mêmes lui

[1] Voyez Kimmel, *Libri symbolici Ecclesiæ orientalis*. Ienæ, 1843, p. 436.

[2] *Erreurs et Mensonges historiques*, par M. Charles Barthélemy. 1re série, 12e édition; 2e série, 7e édit.; 3e série; 4e série; 5e série. Paris, Blériot, 5 vol. gr. in-18.

auraient su gré si, en convenant de ses emprunts, il avait pris la peine d'indiquer exactement les sources où il les puisait.

Mais le travail de M. Charles Barthélemy ne se présente pas à nous comme une œuvre de simple vulgarisation, à laquelle on pardonnerait facilement des plagiats avoués, des négligences et même une certaine absence de vérification dans les détails. L'auteur nous dit que « c'est une œuvre mûrie par de longues années. » Parlant de sa première série, il se félicite de « la faveur avec laquelle les hommes de bonne volonté se sont empressés d'accueillir ce petit livre, où des questions si diverses étaient *abordées et résolues pour la première fois.* » En un mot, à l'entendre, nous sommes en présence d'un travail personnel, nouveau et scientifique. Examinons donc.

La première série embrasse neuf sujets.

1° *La papesse Jeanne.* — Nous sommes ici en présence d'une pièce prise presque mot pour mot dans le *Dictionnaire* de Bayle, articles Papesse et Polonus (Martinus), comme je l'ai vérifié dans l'édition d'Amsterdam (1734).

2° *L'Inquisition.* — Ce morceau est un tissu de passages empruntés directement à M. de Maistre, et indirectement à la *Vie du cardinal Ximénès*, par Mgr Héfélé (Sisson, *Correspondant* de 1850 et 1851).

3° *Galilée, martyr de l'Inquisition.* — Un article de M. le comte de Falloux, imprimé dans le *Correspondant* du 25 novembre 1847, a fait à peu près tous les frais de cette dissertation, comme M. Ch. Barthélemy en convient, du reste.

4° *Les Rois fainéants.* — Réimpression pure et simple d'un Mémoire de Vertot, qu'on lit au tome IV de *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Cependant Vertot n'est pas responsable de l'invention de Saint-Avelo (p. 125) [1].

5° *L'Usurpation de Hugues-Capet.* — Ce travail est composé de trois parties : *a.* Dissertation dans laquelle on prouve que Hugues-Capet est monté sur le trône par une élection légitime, par Bullet : Leber l'a extraite de la *Mythologie française*, et imprimée au tome XVII de sa *Collection; b.* Sur l'origine du surnom de Capet : on peut lire ces pages au tome III des *Mémoires* de la nouvelle Académie des inscriptions et l'on y apprendra que l'auteur est D. Brial; *c.* Réfutation du conte qui fait de Hugues-Capet le fils d'un boucher : je ne me suis pas donné la peine de chercher d'où ces quatre pages avaient été détachées.

6° *La Saint-Barthélemy.* — Reproduction de la dissertation bien connue de l'abbé de Caveyrac, publiée en 1758.

7° *L'Homme au masque de fer.* — Résumé d'un livre où le Bibliophile Jacob (P. Lacroix) cherche à prouver que ce personnage mystérieux n'est autre que le surintendant Fouquet.

[1] De Stavelo ou mieux Stavelot, M. Barthélemy a fait St-Avelo, Saint-Avelo.

8° *Le P. Loriquet.* — Extraits textuels de la *Vie du P. Loriquet*, par le baron Henrion. On retrouve tous les passages, sauf un seul, dans l'édition de 1845.

9e *L'évêque Virgile et les Antipodes.* — Réimpression d'un Mémoire du *Journal de Trévoux* (janvier et février 1708).

Je pourrais, avec un peu de patience, poursuivre ce travail sur les volumes suivants, et je sais très-positivement où se lisent plusieurs des morceaux les plus importants; mais, si je ne me trompe, les lecteurs, et M. Barthélemy lui-même, me dispenseront volontiers de ce souci. Cependant celui-ci ne manquera pas de réclamer, et de me dire qu'il indique les ouvrages auxquels il fait des emprunts. Ainsi, dans l'article sur la *Papesse Jeanne*, Bayle est nommé page 6, dans un paragraphe orné de guillemets, et une note nous renvoie à son *Dictionnaire historique et critique.* A la page 28, M. Barthélemy va plus loin, et avoue en ces termes : « Nous suivons l'argumentation de Bayle, en la resserrant seulement. » Enfin, p. 36, on trouve encore un paragraphe guillemeté et où l'on est averti que « c'est Bayle qui parle. » L'auteur des *Erreurs et Mensonges historiques* pourrait présenter une justification analogue pour cinq peut-être des neuf dissertations de la première série.

Mais franchement cela ne suffit pas. Il est d'usage d'indiquer par des guillemets TOUTES *les citations* TEXTUELLES que l'on emprunte à un auteur, et d'accompagner chaque citation d'un renvoi exact qui permette de contrôler aisément la citation. Quand on omet ces précautions, on est censé revendiquer la paternité des passages non guillemetés. Et ce n'est pas en nommant deux ou trois fois un écrivain copié à pleines pages, qu'on échappera au reproche d'avoir méconnu les règles : au contraire, si je transcris Bayle à la page 6, et que j'en avertisse, mes lecteurs sont d'autant plus autorisés à croire que je ne le transcris plus à la page 7, si je cesse de le déclarer. La présomption se changera en certitude si, au début de l'article, on écrit fièrement : « Nous avons cité textuellement nos autorités, et nous avons pensé que c'était là le meilleur système dans ce genre de réfutation. Analyser seulement, c'eût été non-seulement atténuer la force des arguments, mais encore faire soupçonner notre exactitude..... La vérité, toute la vérité, rien que la vérité, — telle a été et telle sera toujours notre devise. »

Citer deux ou trois fois l'auteur que l'on transcrit est une concession bien minime ; cependant M. Barthélemy a jugé à propos de s'affranchir même de cette formalité élémentaire dans trois des dissertations de sa première série.

Où a-t-il nommé Bullet dans son Mémoire sur Hugues-Capet ? A la fin de celle qui parle de Virgile et des Antipodes, il renvoie bien au *Journal de Trévoux*, mais il indique l'année 1737, c'est-à-dire un travail tout différent de celui qu'il a jugé bon de réimprimer et qu'on lit à l'année 1708, dont il ne souffle pas un traître mot.

Quant à l'article sur la *Saint-Barthélemy*, je me contente de copier : « Personne, que nous sachions, n'avait osé, avant notre époque, répondre en détail aux déclamations des protestants et des philosophes, relatives à la Saint-Barthélemy, parce que tout le monde craignait de passer pour l'apologiste d'une action que chacun avait en horreur : ainsi l'erreur s'accrut d'âge en âge, faute d'avoir été réfutée dans sa naissance. Le moment de la détruire est aujourd'hui plus propre que jamais. Éloignés de trois siècles de ce trop mémorable fait, nous pouvons le contempler sans partialité : nous pouvons répandre des clartés sur les motifs et les effets de cet événement terrible, sans être l'approbateur tacite des uns ou le contemplateur insensible des autres [1]. » Devrait-on s'attendre, après un pareil début, à trouver mot à mot une dissertation imprimée en 1758 !

Mais au moins M. Barthélemy a-t-il cherché à mettre les travaux anciens à la hauteur des découvertes modernes ?

Quelques exemples vont nous édifier à cet égard.

Sur la *Papesse Jeanne*, M. Barthélemy nous laisse ignorer (ce qui est aujourd'hui connu) :

1° Quels sont les chroniqueurs chez lesquels on rencontre pour la première fois cette fable ;

2° La preuve la plus forte pour en établir la fausseté ;

3° Et enfin la véritable origine de ce conte aussi sale que ridicule [2].

Sur *Galilée*, il en est encore à dire que ce savant fut condamné pour avoir voulu soutenir son système par l'Écriture, tandis que Galilée fut bel et bien condamné par l'Inquisition pour sa doctrine elle-même. Et fort heureusement, dirai-je, car cette condamnation arrêtera toujours ceux qui songeraient à soutenir que le privilége de l'infaillibilité pontificale est communicable.

L'opinion de M. Barthélemy, ou plutôt celle du Bibliophile Jacob, qui identifie l'*Homme au Masque de fer* avec Fouquet, a contre elle de très-forts arguments, pour ne rien dire de plus.

La tentative d'une réhabilitation complète du pape Alexandre VI doit

[1] Page 108.

[2] L'histoire de la papesse Jeanne apparaît pour la première fois vers 1260, dans le livre d'Étienne de Bourbon sur les sept dons du Saint-Esprit, et cet écrivain l'avait emprunté à la chronique aujourd'hui perdue de Jean de Mailly. — Les envoyés d'Hincmar de Reims, porteurs de lettres pour le Pape Léon, apprennent sa mort durant le voyage, et, arrivés à Rome, ils trouvent le Saint-Siége occupé par le Pape Benoît : c'est cependant entre ces deux souverains Pontifes qu'on veut placer Jeanne. — Enfin, l'origine du conte est une statue représentant une prêtresse se rendant au sacrifice, précédée d'un enfant. Sous la statue on lisait l'inscription Pap. Pat. Pat. P. P. P. Les trois dernières lettres se lisent sans ambiguité *propria pecunia posuit*. Un personnage Pap. Pat. Pat. avait élevé à ses frais cette statue. Le vulgaire ne se contenta point de cette explication trop simple et en inventa d'autres. La plus piquante est la suivante : *Papa, pater patrum, peperit papissa papellum.*

être définitivement abandonnée, après un article du P. Matagne, dans la *Revue* [1], et un autre article publié par la *Civiltà Cattolica*, à l'occasion de la même dispute.

Quant à des rectifications ou à des critiques de détail, on trouverait aisément à en faire un très-grand nombre. Je me bornerai à en signaler quelques-unes.

La condamnation du mot ὁμοούσιος par un concile d'Antioche, en 269, n'est rien moins que certaine. — En revanche, il est très-certain que saint Louis n'a jamais commandé, par une ordonnance, qu'on perçât d'un fer chaud la langue des blasphémateurs, et qu'ainsi le pape n'a pu le blâmer pour cette prescription. — Descartes était un fils très-soumis de l'Église, et quand il apprit la malheureuse condamnation du système de Copernic, il jeta au feu un ouvrage qu'il venait d'achever pour en démontrer la réalité, etc., etc.

Malgré la sévérité de mes critiques, je serais bien fâché de décourager M. Charles Barthélemy dans sa campagne en faveur de la vérité. Seulement je lui demanderai un aveu plus naïf de ses emprunts. Et j'ajouterai qu'il ferait bien d'éviter certaines expressions blessantes ou d'un goût plus que douteux. Avec cette double précaution, son succès serait de bon aloi et pourrait être durable.

J.-B. Lelièvre.

VI

LA DIPLOMATIE ET LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

1870-1871

Gouvernement de la Défense nationale, par M. Jules Favre, de l'Académie française. Paris, Plon, 1872-74, 3 vol. in-8. — *Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale*. Dépositions des témoins, in-4. — *Histoire de la diplomatie du gouvernement de la Défense nationale*, par J. Valfrey. Paris, Amyot, 1871-72, 3 vol. in-8. — *Histoire du traité de Francfort et de la libération du territoire français*, par le même. Paris, Amyot, 1874-75, 2 vol. in-8. — *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, par A. Sorel. Paris, Plon, 1875, 2 vol. in-8. — *Deux Chanceliers*, par J. Klaczko. Paris, Plon, 1876, in-8. — *La Guerre de France*, par Ch. de Mazade. Paris, 1875, 2 vol. in-8.

On peut dire aujourd'hui que les événements de 1870 et 1871 ont trouvé leurs derniers historiens. Acteurs et témoins se sont empressés

[1] Tome X, p. 466 et suiv., mars 1871.

de déposer dans ce grand procès que la postérité seule sera capable de juger définitivement. Tous ont raconté ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont vu, ce qu'ils ont entendu dire. Quelques-uns déjà ont composé, d'après ces témoignages, des travaux d'ensemble, dans lesquels ils ont résumé avec plus ou moins de méthode et d'impartialité les écrits précédemment publiés. On ajoutera peu de choses à ces révélations trop prématurées quelquefois; tout ou plus certaines responsabilités pourront-elles être dégagées, tandis que d'autres se trouveront plus chargées ou plus équitablement réparties. Il est temps, comme nous l'avons fait naguère pour les premiers écrivains militaires[1], de signaler à l'attention des ouvrages très-dignes d'estime et d'intérêt, dont quelques-uns ont obtenu un légitime succès et sont dans toutes les mains. Nous ne parlerons que des plus importants, de ceux que doit consulter quiconque veut se faire une opinion sérieuse sur des événements que tout nous rappelle, mais qui semblent déjà bien loin de nous. C'est surtout l'histoire diplomatique qui attirera notre étude, et nous laisserons de côté les opérations militaires pour nous occuper de la situation nouvelle qui a été faite à la France en Europe avant, pendant et après la dernière guerre. Il y a là plus d'une observation curieuse à mettre en relief, plus d'un enseignement utile à puiser. Ce que les hommes du métier, les gouvernants eux-mêmes, ont trop souvent ignoré, chaque Français, pour ainsi dire, devrait en avoir l'âme pénétrée, la mémoire toute pleine. Il n'y a point d'esprit national sans traditions, point de grand peuple sans un but marqué que tout citoyen, d'une façon inconsciente si l'on veut, s'efforce chaque jour d'atteindre. Les classes que l'on nomme éclairées surtout ne doivent point donner l'exemple d'une ignorance fatale. Ce sont là des vérités si banales, qu'on n'ose insister sur leur développement; et le meilleur est encore de s'efforcer de les mettre en lumière par le tableau des faits eux-mêmes et des conséquences naturelles qu'ils ont entraînées. Cette fois la démonstration est si claire, qu'il faudrait être aveugle pour ne point la voir. Encore devrait-on tâcher d'en tirer profit. C'est la vraie moralité de l'histoire. Quand on essaye de la découvrir, la moitié de la tâche, la plus facile peut-être, est déjà remplie.

I

On doit rendre tout d'abord cette justice aux écrivains français, c'est que, dans un sujet qui touchait de si près aux fibres patriotiques les plus délicates, ils ont su se garder de tout esprit de haine, d'acrimonie, de dénigrement. Nos historiens sont sincères, ils s'efforcent d'être justes;

[1] Voir dans la *Revue* du 1er janvier 1872, t. XI, p. 219, l'article intitulé : *Les Historiens de l'armée de la Loire.*

ils gardent la dignité du malheur. M. Jules Favre lui-même, malgré quelques déclamations ou quelques utopies qui sont naturelles à son tempérament, sait conserver la mesure; et il raconte le rôle que les circonstances l'ont appelé à jouer et auquel il était si peu préparé, avec une modestie et une sorte d'abnégation dont il faut lui savoir gré. Même observation au sujet des nombreuses dépositions de l'enquête parlementaire. Évidemment chacun est tenté d'exagérer son importance personnelle et de considérer à un point de vue un peu exclusif la partie des événements à laquelle il a été mêlé. Toutefois, en rapprochant et confrontant les divers témoignages, on arrive à un ensemble très-voisin de la vérité.

Le parti le plus maltraité, c'est celui du gouvernement déchu, le parti des hommes de l'Empire ; mais aussi il est la cause directe et principale de tous nos malheurs; il les a préparés longuement, il les a déchaînés sur la France avec autant de légèreté que d'impéritie. Qui donc pourrait l'oublier ? Qui oserait lui chercher des excuses? C'est encore dans l'ouvrage de M. Albert Sorel, dans l'*Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*, que cette lourde responsabilité du gouvernement impérial est le plus clairement et le plus solidement établie. L'auteur, qui s'est efforcé de pénétrer les mystères des chancelleries, remonte jusqu'aux origines mêmes du conflit qui mit aux prises la France et la Prusse, d'une façon d'autant plus inévitable que depuis plusieurs années la guerre était envisagée des deux parts comme le seul moyen de sortir d'une situation intenable. La Prusse seulement eut l'habileté de choisir son heure. Et elle était aussi prête à entrer en lutte sur le terrain diplomatique que sur les champs de bataille de nos départements de l'Est et du Centre. Nul n'ignore que la rupture entre les deux gouvernements remonte à 1866, au lendemain de ce « coup de foudre » de Sadowa, qui surprit tout le monde et changea subitement les conditions d'équilibre de la vieille Europe. « Les compensations à offrir à la France devront êtres prises partout où on parle français, » disait au moins de juin M. de Bismarck; et il ajoutait qu'il ne « croyait pas impossible de décider le roi à abandonner les bords de la haute Moselle qui, jointe au Luxembourg, redresserait la frontière française de manière à donner toute satisfaction. » Mais il voulait à cette époque obtenir les encouragements et la complicité tacite de Napoléon III; et lorsque, grâce à l'alliance italienne, — négociée avec la permission de la France, — il eut écrasé l'Autriche, son langage se modifia, et il sut exciter assez le sentiment national pour rendre toute cession de territoire allemand impossible. Il fallait pour la France prendre résolûment son parti des faits accomplis et renoncer à toute acquisition sur sa frontière du Nord, ou bien venir immédiatement au secours de l'Autriche et des États du sud de l'Allemagne et mposer à la Prusse, par la force des armes, des conditions qu'elle

était certaine de ne pas obtenir maintenant de bon gré [1]. Le gouvernement impérial ne suivit ni l'une ni l'autre de ces politiques; il continua à faire valoir timidement ses prétentions, sans chercher à se ménager des alliés pour l'avenir prochain où les arrogances de la Prusse rendraient la lutte inévitable. M. de Bismarck n'eut garde de repousser au premier abord les demandes réitérées de la France : tout au contraire, il feignait d'y accéder en principe ; il poussait M. Benedetti à les formuler au nom de son gouvernement : il en prenait acte ; et secrètement il négociait avec l'Allemagne du Sud pour avoir son appui armé en cas d'attaque de l'empereur; il forçait l'Autriche à la retraite en la menaçant de soulever ses populations allemandes; il concluait avec la Russie une union étroite, que ses rapports de vieille date avec le prince Gorstchakoff rendaient plus facile et plus sûre [2]. C'est ainsi que la diplomatie française vit échouer successivement ses tentatives pour acquérir la frontière du Rhin, la Belgique, le Luxembourg. Les « négociations dilatoires [3] » du ministre prussien venaient toujours entraver chacun des projets, assez vagues du reste et assez maladroitement conçus de la France. On arriva ainsi jusqu'en 1870 ; et la guerre, comme le disait fort justement un agent français auprès du roi Guillaume, « était à la merci d'un incident. »

Cet incident se présenta le 3 juillet : ce fut la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne. La Prusse désirait la guerre;

[1] La moindre clairvoyance aurait dû suffire pour découvrir une politique si nettement indiquée. Une femme auguste, sœur du roi de Wurtemberg et proche parente de la famille impériale de France, la reine de Hollande, écrivait au ministre de Napoléon III à La Haye : « Vous vous faites d'étranges illusions; votre prestige a plus diminué dans cette dernière quinzaine que pendant toute la durée du règne! Vous permettez de détruire les faibles; vous laissez grandir outre mesure l'insolence et la brutalité de votre plus proche voisin; vous acceptez un cadeau, et vous ne savez même pas adresser une bonne parole à celui qui vous le fait. Je regrette que vous me croyiez intéressée à la question et que vous ne voyiez pas le funeste danger d'une puissante Allemagne et d'une puissante Italie. C'est la *dynastie* qui est menacée, et c'est elle qui en subira les suites... La Vénétie cédée, il fallait secourir l'Autriche, marcher sur le Rhin, imposer vos conditions. Laisser égorger l'Autriche, c'est plus qu'un crime, c'est une faute... » (*Papiers et correspondance de la famille impériale*, t. I, p. 14.) La France fit plus encore que de laisser égorger l'Autriche, elle ne permit pas à l'Europe d'intervenir dans les préliminaires de Nikolsbourg et dans la paix de Prague, pour adoucir les exigences du vainqueur. L'Europe devait lui rendre la pareille en 1870-1871 et la laisser seule en présence de la Prusse plus triomphante encore qu'elle ne l'était après Sadowa.

[2] Cette alliance intime des deux cours du Nord, ainsi que les conséquences qu'elle a exercées sur les événements contemporains, se trouve exposée d'une façon saisissante dans une série d'articles intitulés : *Deux Chanceliers*, publiés par M. Julian Klaczko dans la *Revue des Deux-Mondes*, et réunis sous le même titre en un vol. in-8°, Paris, Plon, 1876.

[3] C'est le nom que leur a donné M. de Bismarck lui-même dans sa circulaire du 29 juillet 1870.

mais elle ne voulait pas que l'Europe pût l'accuser d'avoir provoqué la crise par son impatience ou par son ambition. Il faut avouer que tous les actes du gouvernement français semblaient avoir pour but de seconder les vues de son habile adversaire. Négociations diplomatiques, déclarations ministérielles, débats parlementaires, tout devint pour la France une occasion de fautes plus ou moins irréparables, dont la Prusse n'eut qu'à profiter. Dix occasions se présentèrent d'éviter la guerre, ou du moins d'améliorer la situation du gouvernement français vis-à-vis des puissances européennes : il les refusa toutes, et marcha à sa perte avec une ineptie sans égale. Comme le dit fort justement M. Sorel, « le maréchal Le Bœuf assurait qu'il aurait des armées comme le duc de Gramont assurait qu'il aurait des alliances ; » et la France officielle suivait par nécessité, par faux patriotisme, mais sans enthousiasme [1]. Veut-on un exemple entre mille de la légèreté du cabinet Ollivier? On essayait d'entraîner le Corps législatif, en lui disant que notre ambassadeur avait été insolemment éconduit par le roi de Prusse, quand, à Ems, le roi ne paraissait point se douter que M. Benedetti lui avait manqué d'égards et M. Benedetti ne soupçonnait pas que le roi avait offensé la France en sa personne. Sur les entrefaites M. Benedetti arrivait à Paris, et personne ne songeait à l'interroger sur la manière dont les choses s'étaient passées; on cachait son retour, de même qu'on dissimulait ses dépêches. Tout se passait de cette façon : on hésiterait à croire, si l'on n'avait les documents sous les yeux.

Il ne serait point juste pourtant de considérer cette déplorable conduite des affaires comme le résultat d'une politique toute personnelle. Il y avait un parti bonapartiste ardent, insolent, téméraire, qui voulait la guerre, et que malheureusement secondait vivement l'impératrice. Mais il faut remarquer aussi que « le pouvoir était aux mains d'esprits incertains et de politiques médiocres infatués de leur génie, que le jugement de ces hommes était faux, que l'éducation critique, l'habitude de comparer les faits manquaient à tout ce monde, que le souci de sa gloire propre se colorait pour chacun des apparences du devoir, que, sous l'action d'un enthousiasme romanesque, la témérité passait pour courage et l'emportement pour patriotisme. Les ministres dirigeants croyaient à leurs collègues comme ils croyaient à eux-mêmes;

[1] Quatre chapitres entiers du premier volume de l'*Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande* sont consacrés aux événements si graves qui se passèrent entre le 3 et le 15 juillet : La candidature Hohenzollern ; — La négociation d'Ems ; — La demande de garanties ; — La déclaration de guerre. — Toutes les dépêches sont analysées avec une sagacité et une finesse remarquables. La responsabilité du duc de Gramont en ressort véritablement écrasante; celle de M. Benedetti, beaucoup plus compromise dans les négociations préliminaires, semble au contraire déchargée.

le duc de Gramont tenait le maréchal Le Bœuf pour un grand homme de guerre; le maréchal Le Bœuf tenait le duc de Gramont pour un grand diplomate; l'empereur rêvait, et le conseil, respectueux du secret diplomatique et des mystères de la stratégie, aurait cru faire injure à ces grands hommes d'État en demandant à l'un de visiter ses arsenaux, à l'autre d'examiner ses traités. C'est ainsi que, chacun entraînant l'autre et se croyant entraîné, ces malheureux fuyaient, « le cœur léger, » devant la tempête qui poussait la France aux abîmes [1]. »

Mais laissons ces faits trop connus, et voyons de quelle façon, à la dernière heure, la France essaya de trouver des alliances, qu'elle n'avait rien fait pour préparer.

II

Dans l'une des délibérations précipitées de la commission parlementaire, dont le rapport devait décider la majorité du Corps législatif à voter la guerre, l'un des membres avait posé au ministre des Affaires étrangères cette question aussi importante que délicate : « Avez-vous des alliances ? » Le duc de Gramont ne pouvait pas répondre qu'il en avait, car il n'en avait pas ; mais il ne se croyait pas tenu de dire qu'il n'en avait pas, puisqu'il s'occupait d'en négocier. « Si j'ai fait attendre la commission, répondit-il, c'est que j'avais chez moi, au ministère des Affaires étrangères, l'ambassadeur d'Autriche et le ministre d'Italie; j'espère que la commission ne m'en demandera pas davantage [2] ! » La commission se tint en effet pour satisfaite, et le ministre se retira.

Il n'y avait guère que l'Autriche et l'Italie qui pussent tendre à la France une main secourable. Dès le début, l'Angleterre, habilement surexcitée par la révélation des projets ambitieux que nous avions constamment poursuivis sur notre frontière du Nord, s'était déclarée presque ouvertement contre nous. La Russie, de son côté, s'était hâtée de proclamer une neutralité évidemment très-peu bienveillante, dans le but de paralyser l'Autriche et de se ménager les sympathies de la Prusse au cas d'une insurrection en Pologne ou de complications en Orient. Ces deux puissances avaient pesé fortement sur le Danemark, que nous avions essayé d'entraîner dans la lutte et dont les sympathies françaises n'étaient un mystère pour personne. En Italie, le roi Victor-Emmanuel ne cachait pas les liens étroits qui l'attachaient aux vainqueurs de Magenta; mais il se retirait derrière ses ministres; et ceux-ci

[1] *Histoire diplomatique*, etc., t. I, p. 173.
[2] *Enquête parlementaire*. — Déposition de M. le marquis de Talhouët.

voulaient avant tout profiter de nos embarras pour régler selon leur désir la question italienne, c'est-à-dire mettre la main sur Rome et achever l'unité du royaume. A Vienne, l'élément hongrois n'avait pas encore obtenu dans les affaires l'influence prépondérante qu'il a acquise depuis ; le comte de Beust, bien que condamné à la prudence par le voisinage de la Russie, avait aussi à prendre contre la Prusse la revanche de 1866, mais il savait en même temps par expérience quelle confiance limitée il fallait avoir dans la politique napoléonienne ; et il était poursuivi de la crainte de voir la France victorieuse faire sa paix avec la Prusse aux dépens de l'Autriche. Il désirait donc être prêt à tout événement, et organisait une neutralité armée, qui ne lui interdisait pas les négociations. Elles se firent sur les bases d'un traité entre l'Italie et l'Autriche, conclu sous les auspices de la France. Dans son désir de profiter de l'occasion qui semblait s'offrir de reprendre une grande situation en Europe et en Allemagne, M. de Beust offrait à l'Italie plus de concessions presque qu'elle n'en demandait au sujet de la question de Rome. « Nous ne pouvons pas, écrivait-il le 20 juillet 1870 au prince de Metternich, nous ne pouvons pas exposer le Saint-Père à la protection inefficace de ses propres troupes. Le jour où les Français sortiront des États pontificaux, il faudrait que les Italiens pussent y entrer de plein droit et de l'assentiment de l'Autriche et de la France. Jamais nous n'aurons les Italiens avec nous de cœur et d'âme si nous ne leur retirons pas leur épine romaine. » Cette question réglée sommairement, on s'arrêta aux principes suivants : L'Autriche et l'Italie se garantissaient mutuellement leur territoire et convenaient d'observer de concert la neutralité armée. Le nombre des troupes destinées à soutenir cette neutralité, les points où elles seraient concentrées étaient fixés par le traité. Le 15 septembre était la date assignée pour l'achèvement des préparatifs. Le moyen qu'on emploierait pour transformer la neutralité armée en coopération effective était également indiqué ; ce moyen consistait, une fois prêt, à réclamer de la Prusse, sous forme d'*ultimatum*, l'engagement de ne rien entreprendre contre le *statu quo* défini par le traité de Prague. Mais il y avait une condition expresse à l'exécution du traité, c'est que la France serait entrée dans l'Allemagne du Sud. Dans ce cas, l'Italie aurait obtenu le passage par le Tyrol autrichien ; elle aurait tendu vers Munich la main aux troupes françaises, et les forces austro-hongroises auraient soutenu les mouvements combinés des deux armées.

Il avait du reste transpiré quelque chose de ces négociations, car l'Angleterre s'était émue : elle avait adressé des remontrances à l'Italie, qui lui avait fait, par l'organe de M. Visconti-Venosta, une réponse évasive ; et la Prusse, plus directement menacée par l'attitude douteuse de l'Autriche, avait été obligée, pendant tout le premier mois de la guerre, de maintenir un corps d'armée entier en Silésie. Mais les événe-

ments ne tardèrent pas à modifier toute cette situation. Prévenue par l'ennemi auquel elle avait déclaré la guerre, surprise par la rapide mobilisation des contingents de la Confédération du Sud, loin de marcher en avant, la France ne put même pas défendre sa frontière. Tous les plans mal combinés s'effondrèrent d'un coup ; et l'on alla de désastre en désastre jusqu'à la journée de Sedan et à la chute de la dynastie napoléonienne.

L'Autriche et l'Italie se trouvaient bien un peu compromises par leurs démarches et leurs arrière-pensées ; elles imaginèrent, chacune de leur côté, de rétablir leur situation pacifique dans le concert européen en prenant l'initiative de cette « Ligue des neutres » qui, dans la suite des événements, devait être si fatale à la France et paralyser les efforts de tous ceux qui auraient voulu lui venir en aide.

III

Ici commence vraiment l'histoire de la diplomatie du gouvernement de la Défense nationale. M. J. Valfrey se joint à M. Sorel, ou même l'a précédé pour ses premiers volumes, les plus intéressants et les plus impartiaux. L'auteur juge l'Empire avec une sévère justice, qu'il changera bientôt en une excessive indulgence; il apprécie le caractère et les intentions du nouveau ministre des Affaires étrangères, tout en faisant la part de ses inhabiletés et de ses erreurs; il caractérise en bons termes le rôle du général Trochu ; il n'accable pas d'invectives M. Gambetta, et reconnaît ce qu'il y a eu de patriotique dans sa conduite; il admire M. Thiers, mais en se permettant de nombreuses réserves ; peut-être seulement exagère-t-il les mérites de M. de Chaudordy, le délégué du ministère à Tours et à Bordeaux. Son examen de la conduite des puissances étrangères pendant la guerre, est fait avec autant de compétence que de sagacité. Ce n'est point à coup sûr le dernier mot de l'histoire ; mais on trouve dans cet ouvrage un grand nombre de renseignements et de souvenirs dans lesquels on peut avoir toute confiance.

Chacun des trois volumes se compose de deux parties : l'une contenant l'exposition claire et rapide des faits et des négociations, l'autre consacrée à la reproduction intégrale des documents officiels et des pièces justificatives, si importantes en pareille matière. Beaucoup de dépêches inédites figurent dans ce recueil, que M. Valfrey a enrichi de bien des communications faites par nos bureaux diplomatiques de province. L'auteur commence par déclarer que la vérité et la justice commandent de reconnaître « que, dans le domaine de la diplomatie, le gouvernement du 4 septembre a beaucoup moins innové que dans les autres, et qu'il n'y a guère accompli, à peu d'exceptions près, que des choses sensées,

correctes et patriotiques. » Et la raison qu'il en donne, c'est « qu'il ne fut pas touché au personnel diplomatique de la France dans la même mesure qu'à celui des autres administrations.... Le gouvernement a tenu bon, sur ce point, contre les vaines récriminations des clubs et de la presse radicale, et refusé d'engager les représentations diplomatiques de la France avec un personnel de fantaisie. C'est assez qu'on ait cru pouvoir faire dans notre pays de la stratégie et de l'administration démagogiques.... Et le mérite, ajoute-t-il, en revient d'abord au ministre des Affaires étrangères, et surtout au délégué qu'il avait envoyé à Tours, M. le comte de Chaudordy. Il convient de dire aussi que, sur ses instances, M. Gambetta résista toujours sur ce point aux entraînements de ses amitiés, qui ne purent jamais faire irruption dans ce domaine réservé. »

Mais si la France garda son honneur à l'étranger, elle n'y put conserver ni influence ni crédit. Aucune considération ne réussit à faire sortir les puissances de leur neutralité systématique, en quelque sorte imposée par M. de Bismarck ; et la plupart refusèrent jusqu'au bout de reconnaître même le nouveau gouvernement français. Remontant un peu plus haut, M. Valfrey fait justice de cette prétendue alliance de l'Empire avec la Russie, alliance qui nous aurait garanti, en cas de revers, l'intégralité territoriale. Il n'y avait là que l'expression de sympathies impuissantes qui se sont renouvelées depuis, en produisant plus de résultat pour la paix de l'Europe. Puis l'auteur montre la faute commise par les hommes du 4 septembre en ne voulant pas abandonner Paris, où on n'aurait laissé, après l'investissement, comme dans toute place assiégée, que le seul gouverneur. C'était, paraît-il, l'avis de M. Gambetta, dont les collègues se contentèrent d'envoyer à Tours un incapable triumvirat qui devint bientôt la risée publique L'auteur passe rapidement sur les détails de l'entrevue de Ferrières qui sont connus; mais il s'étend plus longuement sur le voyage de M. Thiers près les grandes cours de l'Europe ; et, tout en rendant hommage au patriotisme de l'illustre homme d'État, il ne peut s'empêcher de reconnaître qu'entre M. Thiers et la mission qu'il était chargé de remplir, il y avait incompatibilité de caractère. Pendant que, désireux de justifier son titre, le gouvernement de l'Hôtel de ville n'était préoccupé à ses débuts que de donner à la défense nationale une impulsion vigoureuse, M Thiers, par la nature de son esprit, était porté, au contraire, à considérer la France comme incapable, en l'absence de toute préparation, de continuer une lutte à laquelle une armée prisonnière à Sedan et une autre enfermée dans Metz étaient dans l'impossibilité de prendre part. Or tel n'était pas alors l'état général des esprits en France : la résistance semblait à tous un devoir, et la paix n'eût point été acceptée aux dures conditions que voulait imposer la Prusse. Même observation au sujet des négociations d'armistice engagées à Versailles vers la

fin d'octobre et qui n'échouèrent — M. Valfrey le démontre clairement, — que par la duplicité du chancelier allemand. Mais, chose curieuse, M. Thiers revint à Tours sans rien rapporter à la Délégation sur les forces de Paris et ses projets militaires, sans avoir rien dit au gouvernement central sur les armées qui s'étaient organisées en province et sur l'offensive prochaine que le général d'Aurelle allait prendre, de sorte qu'il en résulta, entre les deux gouvernements, un manque d'entente absolu et même des soupçons réciproques qui se traduisent par deux curieuses dépêches citées et commentées par l'auteur.

Le désastre d'Orléans arrive bien promptement après le succès éphémère de Coulmiers; et M. Valfrey soutient avec raison que le vrai moment pour traiter était ce jour du 5 décembre, où M. de Moltke fit au gouvernement de Paris une ouverture qui n'avait rien que de raisonnable. Paris avait fait sur la Marne une tentative de sortie glorieuse bien que sans résultat; la province luttait encore avec honneur sans être complétement épuisée; la Prusse s'effrayait d'une résistance qui lui coûtait du temps et des hommes. C'était l'occasion, sinon de faire une paix définitive, du moins de négocier une suspension d'armes qui aurait permis de procéder à des élections régulières. « M. Jules Favre était acquis à ces idées; et dans le conseil du 6 décembre, il défendit avec beaucoup de bon sens cette thèse; mais il paraît qu'il ne fut appuyé par aucun de ses collègues et qu'il fut combattu avec la dernière énergie par le général Trochu, qui se prononça pour la continuation de la guerre à outrance et entraîna tout le gouvernement. » Dans cette circonstance, ajoute M. Valfrey, « la plus grande part de responsabilité pèse sur M. le général Trochu. Non-seulement l'insuccès de la sortie de Champigny ne l'avait pas troublé sur l'excellence de son plan militaire, mais il restait persuadé et il avait réussi à maintenir ses collègues dans la conviction que la victoire était certaine pour l'armée de Paris, à courte échéance, et dans des conditions absolument supérieures à tous les moyens de résistance des Prussiens. En tenant ce langage, en faisant ces promesses, que les événements devaient si peu justifier, le général Trochu était sans doute sincère (bien qu'il ait dit depuis qu'il n'avait jamais cru au siége de Paris comme opération militaire); mais la sincérité n'est pas tout dans de pareilles crises, et il n'est pas permis à un général de se complaire ainsi dans sa propre infaillibilité, et de l'élever à la hauteur d'une raison d'État. »

Un honorable essai de médiation tenté par le Pape près du roi Guillaume ne réussit pas davantage; et quelques autres pourparlers sans importance terminent la première phase de l'histoire diplomatique de la guerre franco-allemande. Un chapitre fort intéressant est encore consacré par M. Valfrey à la dénonciation par la Russie du traité de 1856 et aux préliminaires de la conférence de Londres; il regrette fort justement que notre gouvernement n'ait pas essayé au

moins de profiter de cette occurrence pour plaider la cause de la France dans un congrès en quelque sorte européen. La capitulation de Paris, l'armistice, les élections à l'Assemblée nationale, la nomination de M. Thiers à la présidence, tels sont les sujets qu'aborde encore M. Valfrey, en les faisant suivre de nombreuses dépêches de M. de Chaudordy. Et il termine par un tableau fort curieux de tous les excès commis par les Allemands durant leur séjour en France : excès qui permirent d'écrire, dans une pièce destinée aux chancelleries, que « c'est la crainte de voir porter devant la conférence par M. Jules Favre ces accusations terribles contre la criminelle conduite des armées prussiennes, qui a fait refuser le sauf-conduit pour l'Angleterre [1]. »

IV

Les faits que nous venons d'exposer ont trouvé dans M. Jules Favre un historien non moins exact et non moins impartial. Acteur principal dans ce drame, l'auteur apporte son témoignage personnel; il se montre dans son livre avec les qualités et les défauts qui le caractérisent : plus homme de paroles que d'action, plus imaginatif que pratique, ami de la popularité, y sacrifiant trop, sans pourtant s'y asservir tout à fait. Il essaye de justifier la révolution du 4 septembre et les événements qui en sortirent par les nécessités impérieuses du moment. Selon lui, il valait mieux devancer l'émeute à l'Hôtel de ville que d'avoir à l'y combattre, créer un gouvernement même illégal que de laisser installer une Commune. C'est du reste plutôt une histoire de Paris pendant le siége qu'un exposé diplomatique général, que le négociateur de Ferrières a prétendu écrire. Il explique fort bien comment l'état des esprits dans la capitale fit échouer la négociation d'armistice de M. Thiers à Versailles. Rien n'est plus curieux que le jugement porté par lui sur le général Trochu, qu'il admire et critique à la fois. Il rend hommage à son énergie, à son sang-froid, mais il ne dissimule pas en même temps qu'il aurait désiré lui voir plus de décision et une plus grande hardiesse dans les entreprises militaires. Le tableau de la journée du 31 octobre est fort émouvant. M. J. Favre raconte ces scènes tumultueuses, violentes, dont il a failli être victime, les résistances et les concessions aux hommes de l'émeute, et enfin cette victoire de l'ordre, qui n'ayant su ni se compléter ni s'affermir, ne fit que préparer les désastres ultérieurs. L'auteur ne cherche pas à voiler les malheurs et les fautes, les inconséquences et les complications sans nombre inhérentes au gouvernement dont il faisait partie. Son ouvrage est en quelque sorte la déposition d'un témoin

[1] Dépêche de M. de Chaudordy du 25 janvier 1871.

désabusé et qui enveloppe ses souvenirs d'un voile de tristesse. Les pièces justificatives n'y manquent pas ; elles sont tantôt mêlées au texte, tantôt publiées séparément ; et, quoiqu'elles ne nous apportent point de documents très-nouveaux, elles sont intéressantes dans leur ensemble et achèvent de donner au livre sa vraie valeur. C'était bien à M. Jules Favre qu'il appartenait de nous présenter sous son plus beau jour le gouvernement de la Défense nationale ; mais on sent à chaque instant en le lisant combien l'auteur est inquiet du jugement définitif de l'histoire, et on est touché parfois de la simplicité avec laquelle ce grand avocat plaide, pour lui et ses collègues, les circonstances atténuantes.

C'est encore à M. Valfrey qu'il faut s'adresser pour connaître la fin des négociations diplomatiques relatives à la guerre. Son *Histoire du traité de Francfort et de la libération du territoire français* est la suite naturelle des volumes que nous avons analysés. On ne l'accusera pas dans cette dernière partie de s'être montré trop indulgent pour M. Thiers et trop sévère pour l'Empire. Il rend l'état provisoire de notre gouvernement directement responsable des dures conditions que la Prusse nous a fait subir. « Voilà bientôt quatre ans, écrit-il (en 1874), que le gouvernement impérial a cessé d'exister, et, depuis qu'il est tombé, la France n'a pas encore eu les moyens de le remplacer. Et on s'étonne après cela que le régime, non défini, sous lequel nous vivons, n'obtienne des citoyens qu'une confiance très-limitée et des fonctionnaires qu'un dévouement très-réservé ! Mais on n'aurait pas agi autrement, si on avait voulu démontrer aux uns et aux autres la nécessité invariable de l'Empire, puisqu'on a érigé en théorie qu'il faudrait dix ans pour lui trouver un successeur. » Cette citation fera comprendre, sans que nous insistions, pourquoi M. Valfrey accuse si vivement M. Thiers et ses ministres d'avoir laissé transporter les conférences de Bruxelles à Francfort, et d'avoir cédé à toutes les exigences de M. de Bismarck, sous la menace fort peu déguisée d'une restauration impériale.

L'auteur reprend les événements à la ratification par l'Assemblée des préliminaires du 26 février. Il fait l'historique des premiers débats que nos représentants eurent à soutenir contre les négociateurs allemands. Bientôt l'insurrection criminelle du 18 mars et le second siége de Paris aggravent singulièrement notre situation. Puis viennent les débats relatifs à la rétrocession de Belfort et aux conditions du payement des cinq milliards, enfin les péripéties de la libération anticipée de nos départements de l'Est et l'exposé des rapports du général de Patrice et du général de Manteuffel avec le comte de Saint-Vallier, plénipotentiaire français. C'est la fin de l'œuvre de M. Thiers, c'est en même temps la fin de son pouvoir. M. Valfrey trouve ainsi occasion de faire plus d'une fois excursion dans la politique proprement dite, ou

plutôt, ramenant tout à son sujet, il esquisse l'opinion des divers cabinets européens sur les événements qui se sont accomplis en France durant cette période. C'est la partie la plus nouvelle et la plus piquante de cet ouvrage, car il se trouve beaucoup moins riche que le précédent en pièces inédites. M. Valfrey, en supprimant la partie des « correspondances diplomatiques, » demande au public « la faveur de le croire sur parole. » C'est fort bien. Mais pourquoi avoir remplacé cette partie si utile par le texte officiel des discours prononcés par M. le prince de Bismarck au Reichstag sur les affaires de France, pendant les années 1871 et 1872 ? Ces pièces n'ont rien d'inconnu ; elles se trouvent dans toutes les mains, et les journaux du temps les ont déjà reproduites. Le ton général de l'auteur est également moins modéré et partant moins juste qu'au début de cette importante suite de volumes, dont les premiers restent sans contredit les meilleurs.

V

Dans les divers ouvrages que nous venons d'analyser brièvement, ce sont surtout les détails qui sont rapportés. Si l'on veut avoir maintenant un jugement d'ensemble, il faut s'adresser à deux publications plus récentes, qui ont paru presque simultanément et sont également dignes d'attirer l'attention : œuvres remarquables toutes les deux, conçues à des points de vue différents et se complétant en quelque sorte l'une l'autre. La première est l'*Histoire diplomatique* de M. Sorel, dont nous avons déjà parlé tout à l'heure, l'autre est *la Guerre de France* de M. Ch. de Mazade.

C'est le côté militaire et politique qu'a envisagé surtout M. de Mazade, quand il a entrepris dans la *Revue des Deux-Mondes* les dramatiques tableaux qu'il a réunis depuis en deux gros volumes. C'est uniquement le rôle de la diplomatie avant, pendant et après la guerre qu'a voulu étudier M. Albert Sorel, avec une compétence fort spéciale et une finesse d'appréciation peu commune. Le premier s'est contenté de résumer les documents connus ; publications officielles des états-majors, récits des généraux, dépositions des témoins, rapports faits à l'Assemblée nationale. Le second, sans négliger les ouvrages de ses prédécesseurs, s'est appliqué particulièrement à découvrir les secrets des chancelleries, à analyser les moindres actes des diplomates, tant français qu'étrangers, à juger ce qui a été fait, à dire aussi ce qu'on aurait pu faire. Tous les deux, avec des procédés et des mérites divers, ont écrit une œuvre historique définitive, que devra consulter quiconque voudra entendre quelque chose aux événements de ces dernières années. Ajoutons que la même impartialité a présidé à la composition des deux livres, si bien que les jugements qui s'y rencontrent, sans

avoir la prétention d'être infaillibles, approchent autant que possible de la vérité.

M. Ch. de Mazade aborde de plain-pied son sujet : à peine un chapitre est-il consacré aux préliminaires de la guerre, et tout le premier volume est destiné à raconter les divers incidents de la lutte, depuis Wissembourg jusqu'à l'échec définitif des armées de province dans l'Est, en passant par le 4 septembre et la capitulation de Metz. Le second volume traite particulièrement du siége de Paris, de l'armistice et des négociations pour la paix définitive. Les pièces justificatives, les citations sont peu abondantes ; tout l'intérêt réside dans le récit, qui est clair, animé, patriotique, et auquel on ne pourrait guère reprocher que l'abus monotone de quelques formes de langage. C'est en un mot un ouvrage fait pour les gens du monde et les lecteurs qui ne tiennent pas à trop approfondir.

Le livre de M. Albert Sorel est à la fois plus sérieux et plus original ; on sent qu'un homme du métier y a mis la main. Avant tout, il se propose de rechercher les causes premières des malheurs de la France, et il n'a pas de peine, comme nous l'avons vu, à en attribuer la responsabilité au gouvernement impérial. Les désastres survenus, la diplomatie pouvait-elle les amoindrir ? Et l'inexpérience de nos hommes l'État improvisés a-t-elle augmenté pour nous les conséquences de la défaite ? M. Sorel incline à le penser ; mais, quand il entre dans le détail des événements, il ne prouve point qu'une conduite plus correcte eût amené de meilleurs résultats. Ainsi, il reproche à M. Thiers de s'être fait duper par le bon accueil qu'il reçut en Russie, et d'avoir trop franchement laissé voir à l'étranger que la France, au point de vue militaire, était à bout de ressources ; ainsi, il aurait voulu qu'on permît à M. de Chaudordy d'exploiter vis-à-vis de l'Angleterre la crainte qu'elle éprouvait des projets de la Russie relatifs à la dénonciation du Traité de Paris. Mais, quelque habilement exploitées que fussent ces craintes, l'Angleterre n'aurait rien fait pour s'en délivrer, puisque, plus tard, quand l'événement prévu éclata, elle ne put ni ne voulut agir. Puis cette « ligue des neutres, » qui nous fit tant de mal, n'était-ce pas l'alliance intime de la Prusse et de la Russie qui l'imposait à l'Europe ? et cette union fatalement cimentée, comment penser à la rompre en face de la Prusse victorieuse ? Aussi semble-t-il que M. Sorel, après M. Valfrey, a quelque peu surfait la valeur de M. de Chaudordy ; car toutes les petites habiletés, dont il a partagé le secret, et qu'il nous révèle aujourd'hui, étaient incapables de rien modifier aux intentions d'un ennemi qui avait fixé d'avance les exigences dont il ne s'est jamais départi.

Tout ce qui concerne les longues négociations pour la paix remplit la moitié du second volume et est esquissé avec une précision, une intelligence du sujet, un intérêt contenu qu'on ne retrouve dans aucun autre

ouvrage. Enfin, une justesse de vue parfaite s'unit, dans le livre de de M. Sorel, au plus noble patriotisme, si bien qu'en étudiant avec clairvoyance les événements passés, on peut rencontrer pour l'avenir les plus sages et les plus pratiques conseils. On ne s'étonnera donc point que nous ayons voulu commencer et terminer cette rapide revue par un écrit qui dispenserait au besoin de tous les autres, tant il résume heureusement tout ce qu'on peut savoir aujourd'hui.

Il y aurait beaucoup à faire encore, si l'on voulait examiner tout ce qui a paru de médiocre, d'incomplet, de peu intéressant sur un sujet que plus d'un écrivain a cru facile d'aborder sans préparation, sans doute parce que les événements s'étaient passés sous nos yeux. Mais les contemporains sont souvent ceux qui ignorent le plus facilement leur propre histoire. Les ouvrages que nous avons signalés ont tous leur valeur véritable ; ils pourront être complétés plus tard par des révélations nouvelles : on sera toujours obligé de se reporter à eux pour un jugement d'ensemble, et c'est à ce titre particulièrement que la *Revue* ne devait pas les passer sous silence.

GUSTAVE BAGUENAULT DE PUCHESSE.

COURRIER ANGLAIS

A force de vouloir trop abréger, on arrive à écrire des ouvrages qui ne sont d'aucune utilité pour ceux auxquels ils ont été destinés. Ainsi en est-il advenu du volume de M. Pearson sur l'*Histoire d'Angleterre pendant le XIVe siècle* [1]. J'ajoute que ce n'est pas tout à fait sa faute, et qu'il a dû se conformer à un plan déterminé d'avance par M. Browning, l'éditeur responsable de la série, afin de ménager l'espace et de donner en un petit in-12 le plus grand nombre de faits possible. Les différents collaborateurs sont tenus de ne pas ajouter une seule note, un seul éclaircissement, et de ne citer aucune de leurs autorités. La règle peut être bonne ou mauvaise, mais elle existe, et il fallait que M. Pearson s'y conformât; nous ne le lui reprochons pas. Ce dont on a le droit de le blâmer, au contraire, c'est d'avoir négligé les indications chronologiques, oubli singulier dans un livre destiné aux enfants. Si l'on considère le manuel en question comme un essai sur une époque intéressante de l'histoire d'Angleterre, je serai le premier à le louer pour la clarté du récit, les appréciations motivées et l'abondance des renseignements; mais les dissertations de ce genre s'adressent d'ordinaire à des personnes qui connaissent déjà l'époque dont l'auteur veut les entretenir, et qui tiennent seulement à avoir sous les yeux un résumé substantiel des faits étudiés plus en détail dans Hume, Turner ou Lingard. Quand on s'adresse aux enfants, il faut éviter les sous-entendus, et c'est ce que M. Pearson devrait ne pas perdre de vue.

— Je compte donner bientôt dans le *Polybiblion* une notice détaillée du livre dont l'*Early English text Society* vient de nous gratifier [2]; mais

[1] *Historical Hand-Books*, edited by Oscar Browning. *English history in the fourteenth century*, by Charles H. Pearson. London, Rivingtons, 1876, in-18 de 200 pages.

[2] *The Romance and prophecies of Thomas of Ercildoune*. Edited for the Early english text Society, by J. A. H. Murray. London, Trübner, 1876, in-8° de 300 pages.

en attendant, je ne saurais négliger au moins de le mentionner ici. Thomas d'Ercildoune, autrement connu sous le nom de Thomas le Rimeur, vivait pendant le XIIIe siècle, et les lecteurs de sir Walter Scott n'ont pas oublié que, selon une hypothèse assez plausible, le prophète des frontières d'Ecosse serait également l'auteur du roman de sir Tristram. C'est en qualité de *voyant* qu'il a droit à une notice dans la *Revue*, et je recommande de tout mon cœur l'édition de ses prophéties que vient de publier M. Murray, d'après cinq textes tous importants à divers titres. Il y a toujours une grande tentation à *souffler* un peu lorsqu'il s'agit de prédictions; les enthousiastes mettent les points sur les *i*, et finissent ainsi par détruire la confiance qu'ils cherchaient à fortifier. On remarquera plus d'une trace de cette disposition dans la poésie quasi historique de Thomas d'Ercildoune, surtout à propos de la bataille d'Halidon-Hill, dont le récit a été notoirement retouché après coup, afin de lui donner plus de précision. Une autre observation importante qui frappera le lecteur, c'est que les prophéties en question ont été brodées sur un fond antérieur au XIVe siècle et à Thomas d'Ercildoune; voilà pourquoi il y est fait allusion au roi Arthur et à la légende de la Table Ronde. Enfin la foi en la puissance de seconde vue attribuée au mystérieux rimeur se conserva jusqu'à une époque relativement récente; les Jacobites de 1745, persuadés qu'il avait prédit la victoire de Prestonpans, en conclurent, un peu à la hâte, qu'il annonçait aussi le rétablissement définitif de la dynastie des Stuarts, d'autant plus que l'avénement de Jacques VI d'Écosse au trône d'Angleterre s'y trouvait fidèlement célébré. L'ouvrage de M. Murray est très-consciencieusement fait, accompagné de notes explicatives, et précédé d'une bonne introduction.

— Il est fâcheux que Mme Mignaty se soit donné la peine d'écrire un nouvel ouvrage sur un sujet plus que rebattu, et qui a été traité d'une manière supérieure par tant d'historiens anglais et étrangers [1]. Nous ne dirons rien du style de l'auteur; Mme Mignaty est Grecque de naissance, et on ne doit pas s'étonner qu'au point de vue de la composition littéraire elle prête souvent à la critique. Je dirai plus : elle s'exprime en général avec élégance et facilité, et je serais, au total, disposé à lui adresser des éloges pour le talent descriptif dont elle fait preuve. J'ajouterai qu'elle a évidemment beaucoup de lecture, et qu'elle a apporté à son travail le sincère désir de l'exactitude et de l'impartialité; mais ce qui lui manque au plus haut degré, c'est d'abord l'intelligence des textes, et ensuite la faculté de saisir les points saillants parmi la masse de faits qu'elle nous raconte. Quant au premier

[1] *Sketches of the historical past of Italy, from the fall of the Roman empire, to the earliest revival of letters and arts.* By Margaret Albana MIGNATY. London, Bentley, 1876, in-8° de 550 pages.

chef d'accusation, je suis tout disposé à grossir tant qu'on voudra la liste des fautes d'impression, et à rejeter sur l'ignorance des compositeurs des accusatifs grotesques, tels que *Romanium* mis au lieu de *Romanam* mais dans quel passage de Luitprand trouverait-on la citation latine que l'auteur nous donne en note, à propos du royaume de Bourgogne? Pour ce qui se rapporte au talent de mettre en relief précisément ce qui mérite de l'être, Mme Mignaty ne le possède à aucun degré, et on pourrait même l'accuser avec raison de se borner en plus d'un endroit à un délayage de sir James Stephen et du doyen de Saint-Paul, le docteur Milman.

— Le nom de M. S. Rawson Gardiner est toujours la garantie d'un travail soigneusement fait, et que l'on peut accepter de confiance [1]. Autant il est habile à grouper les détails dans ses grandes compositions sur l'histoire de l'Angleterre au XVIIe siècle, et à analyser les documents dont l'ensemble défraye les admirables *Calendars of state-papers*, autant il réussit lorsque sa tâche consiste à esquisser les traits généraux d'une époque, et à planter les jalons qui doivent guider les études de la jeunesse. C'est dire que le nouveau manuel publié par M. Gardiner mérite la plus sérieuse attention, et le talent avec lequel il commente, à l'aide de Milton, l'époque des Stuarts, est tout à fait remarquable. Il y a plusieurs points, l'épisode du procès de Strafford, par exemple, qui me semblent entendus à contre-sens, et je crois que l'armée d'Irlande était certainement destinée à envahir l'Angleterre pour tenir le Parlement en échec; mais les erreurs que l'on peut relever çà et là ne sauraient diminuer d'une façon notable le mérite de l'ouvrage.

— M. Hale prend l'histoire d'Angleterre là où M. Gardiner l'avait laissée [2]; il nous esquisse à grands traits les règnes de Charles II et de Jacques II, et nous explique les causes qui amenèrent la Révolution de 1688. A cette époque, plus peut-être qu'à toute autre, l'histoire d'Angleterre se trouva intimement unie à celle du continent; la succession d'Espagne et les complications qui en résultèrent, la coalition, les fautes de Charles II et les mesures despotiques de Jacques II, — voilà de quoi donner de l'intérêt à l'abrégé le plus sec et le plus ennuyeux. M. Hale s'est tiré à merveille de sa tâche, et on ne peut mieux le louer qu'en disant qu'il ne perd rien à être mis en parallèle avec M. Gardiner. Les deux volumes sont accompagnés de plans et de cartes.

— A côté des résumés dont je viens de parler, il ne faut pas oublier

[1] *The first two Stuarts and the Puritan.* Révolution, 1603-1660, by Samuel Rawson Gardiner, London, Longmans, 1876, in-18 de 230 pages.

[2] *The fall of the Stuarts and Western Europe from 1678 to 1697.* By the Rev. E. Hale. London, Longmans, 1876, in-18 de 250 pages.

une nouvelle série de manuels édités par M. Creighton ; ce sont des biographies, et par conséquent la place y est plus large pour les détails. Simon de Montfort et le prince Noir [1] ont été choisis comme spécimens ; deux héros essentiellement anglais, et qui prêtaient matière à des ouvrages attrayants et utiles. Espérons que M. Creighton et ses collaborateurs obtiendront le succès qu'ils méritent, et que dans un cadre élargi de manière à comprendre les notabilités de tous les pays, ils continueront à montrer le même goût et la même impartialité.

— Quoique la biographie de lady William Russell ne soit pas destinée à être mise en vente [2], j'en dirai deux mots ici, parce que la personne distinguée dont il est question a joué un certain rôle dans la société européenne, il y a cinquante ans, et que son nom se trouve souvent cité par les éditeurs et compilateurs de mémoires. Née en 1792, miss Rawdon voyageait en 1812, avec ses parents, quand la rupture de la paix d'Amiens la retint forcément loin de son pays natal, où elle ne rentra que sept ans plus tard. L'Angleterre était alors le rendez-vous des Français les plus remarquables, et grâce à la position de son oncle, lord Moira, miss Randon se vit bientôt en rapport avec la fine fleur de l'émigration : les Grammont, les Puységur, les Vaudreuil, le baron de Damas, les ducs de Berry et d'Angoulême fréquentaient assidûment le salon du château de Donnington, où lord Moira avait pour ainsi dire transporté le faubourg Saint-Germain. C'est en 1817 que miss Rawdon épousa lord William Russell, second fils du duc de Bedford ; à Londres, à Paris, en Italie, elle paraît avoir exercé la même influence que la célèbre duchesse de Devonshire, qu'elle surpassait de beaucoup par ses qualités intellectuelles, son esprit et ses talents de toute espèce. Lord Byron, Thomas Moore, Madame de Staël ne tarissent pas d'éloges sur son compte, et lorsqu'elle s'installa définitivement à Londres, elle réunit dans son salon d'Audley-Square un cercle d'amis qui ne l'ont pas oubliée. La notice biographique de mistress Harvey abonde en anecdotes très-intéressantes, auxquelles notre pays a contribué, et si jamais un écrivain entreprenait de retracer un tableau définitif de la société française en Angleterre à l'époque de l'émigration, il faudrait absolument qu'il eût sous les yeux, à côté des Mémoires de Madame d'Arblay et des souvenirs de miss Berry, la vie de lady William Russell, la correspondance de miss Edgeworth et plusieurs autres ouvrages non destinés à la publicité.

— L'histoire du Canada, de l'établissement des colonies françaises dans l'Amérique du Nord et de nos relations avec les Anglais n'est pas

[1] *Historical biographies*, edited by the Rev. M. Creighton. — *Life of Simon de Montfort, earl of Leicester.* — *Life of Edward the black prince.* London, Rivington, 2 vol. in-18 de 30 et 42 pages.

[2] *Memoir of Lady William Russell*, by Mrs Harvey, of Ickwel Bury, in-8° (*ne se vend pas*).

aussi connue qu'elle devrait l'être, et les documents authentiques sur cet intéressant sujet se recommandent naturellement à l'attention du lecteur ; aussi parcourra-t-on avec plaisir les Mémoires publiés par la Société littéraire de Québec [1]. Parmi divers essais, tous fort curieux, mais qui ne rentrent pas dans le cadre spécial de nos recherches, j'ai à signaler une dissertation relative aux émigrations primitives de nos compatriotes ; on y verra ces restrictions sévères par lesquelles le gouvernement colonial cherchait à corriger les dispositions vagabondes des premiers débarqués, et à les empêcher de sacrifier les intérêts commerciaux, la prospérité et les véritables avantages du Canada aux fascinations du *sport* et d'une existence aventureuse. Tout cela est très-intéressant, et forme un chapitre original dans l'histoire de la législation et de l'économie politique.

— Le *calendar* d'actes officiels dernièrement édité par M. Sweetman [2] mérite une attention spéciale ; il s'agit en effet de l'Irlande, et on y trouvera non pas un choix de pièces fait plus ou moins arbitrairement, mais une collection complète de tous les documents émanés du gouvernement anglais. C'est, par conséquent, l'expression franche de la volonté des conquérants, c'est le recueil des actes par lesquels ils s'efforcèrent d'établir leur pouvoir. Tous ces édits, règlements, décrets, de provenances diverses n'ont qu'un seul trait en commun : ils émanent, sans exception, de sources anglaises, et par conséquent représentent le même point de vue. Ce qui nous étonne d'abord, en parcourant ce catalogue, et en cherchant à déduire quelques conclusions principales, c'est le sacrifice énorme d'argent au prix duquel Henri II et Jean conquirent l'Irlande ; un second point, également remarquable, ne manquera pas de frapper l'historien, je veux dire la manière dont les feudataires anglais auxquels le souverain avait assigné des domaines, poursuivirent pour leur propre compte l'annexion systématique du pays et la soumission des chefs irlandais ; enfin les relations entre l'Église et le pouvoir temporel sont à chaque instant expliquées dans ce volume instructif qui serait parfait si M. Sweetman avait ajouté une double liste géographique et biographique, contenant les noms propres sous leur forme ancienne et aussi suivant l'orthographe moderne.

— L'ouvrage de M. Mazière Brady, quoique publié à Rome, est de notre ressort, puisqu'il traite de la succession épiscopale du Royaume-Uni.

[1] *Transactions of the literary and historical Society of Quebec*, new series. part. 2. Quebec, Middleton and Dawson, 1876, in-8° de 300 pages.

[2] *Calendar of Documents relating to Ireland*, preserved in Her Majesty's public Record office, London, 1171-1251. Edited by M. S. Sweetman. London, Longmans, 1876, gr. in-8° de 850 pages.

[3] *The episcopal succession in England, Scotland and Ireland, A. D. 1400 to 1875, with appointements to monasteries, extracts*, etc., by W. Mazière Brady. Rome, 1876, in-8° de 225 pages.

Sans essayer d'aborder la controverse tant de fois débattue sur les ordinations aux diocèses d'Angleterre et d'Irlande, je me bornerai à dire ici que les deux volumes en question, faits avec le plus grand soin par un savant dont la compétence n'a jamais été révoquée en doute, sont un trésor de renseignements pour l'histoire de l'Église. On y trouvera de nombreux extraits de documents jusqu'ici peu connus et tirés des principales bibliothèques de France et d'Italie.

— L'édition que M. James Gairdner nous a donnée des *Paston letters* ne laisse rien à désirer ; chacun des trois volumes est accompagné d'une bonne préface, et l'index qui termine l'ouvrage offre au lecteur un moyen commode de s'orienter au milieu d'une masse extraordinaire de faits et de personnages historiques. Il est bon de rappeler [2] que la correspondance dont je m'occupe souleva, lorsqu'elle parut pour la première fois, des discussions assez vives ; on en contesta l'authenticité, on s'obstina à y voir un de ces pastiches à la mode il y a cent ans, et il semblait impossible que des Anglais du xve siècle imprimassent aussi correctement que le font les Paston, leurs tenanciers et leurs domestiques. Heureusement que les manuscrits originaux, ou pour parler plus exactement, une partie des manuscrite originaux existait; ils furent soumis en 1866 à l'inspection du public lettré, et on put se convaincre qu'il ne s'agissait pas d'un roman fabriqué avec plus ou moins d'habileté. D'ailleurs, les diverses sociétés ou clubs archéologiques ont fait paraître à plusieurs reprises des suites de correspondances ou des journaux de la même nature, et si l'on compare le volume de la *Plumpton correspondance* avec le recueil Paston, on se convaincra facilement que la question d'authenticité ne soulève de part et d'autre aucun doute. Ce qui fait l'importance des *Paston letters* n'est pas tant le côté politique que le jour qu'elles répandent sur la vie sociale de l'Angleterre au xve siècle. Les Paston habitaient le comté de Norfolk, et il est fort intéressant d'étudier de près l'existence d'une famille de *gentlemen* du temps de la guerre des Roses ; on y voit une nouvelle preuve qu'il faut rabattre considérablement de ce que les historiens nous rapportent sur la barbarie et l'ignorance qui régnaient partout, nous dit-on, pendant l'époque qui précéda immédiatement la naissance des lettres. En Angleterre, tout au moins, les personnes de la classe inférieure parlaient le français et le flamand, s'il faut en croire John Paston qui, écrivant à lord Hastings, gouverneur de Calais, lui recommande pour la place de dépensier (*clerk of the kitchen*) le nommé Richard Stratton, sachant lire et écrire, connaissant passablement le français et le flamand parfaitement. Relevons, en passant, une correction historique assez importante.

[1] *The Paston letters*, A. D. 1422-1509, edited by James Gairdner. London, Reeves, 3 vol. petit in-8°, ensemble de 1200 pages.

[2] Voir sur le t. I, consacré au règne de Henri VI, la *Revue*, t. XIV, p. 620-27.

Tous les écrivains qui ont raconté la guerre des Roses fixent, d'après Hume, au chiffre énorme de trente-six mille les soldats tués à la bataille de Towton et pendant la déroute qui la suivit. Or un document faisant partie des *Paston letters*, et écrit huit jours après la bataille, réduit ce total à vingt mille hommes, ce qui doit être bien plus près de la vérité.

—Le fameux livre terrier de l'Angleterre (*Domesday Book*) [1] existe, comme on sait, en original, aux archives du Royaume-Uni ; en 1783 le gouvernement de Georges III en fit publier une copie très-fidèle, mais imprimée en caractères modernes; depuis quelques années on a entrepris une reproduction *fac-simile* par la photo-zincographie, et plusieurs livraisons de cette importante publication ont déjà paru; enfin il ne faut pas oublier une édition relativement à bon marché, commencée par MM. Vacher et Cie. Chaque comté est imprimé séparément; le texte est rendu avec soin, sans abréviation ; bref, le lecteur le moins au courant des mystères de la paléographie peut, dans cette édition, se faire une idée suffisante de ce qu'était le *Domesday Book*, et étudier sans difficulté le registre cadastral de l'Angleterre. Malgré ce que nous promettent MM. Head and Meek, nous ne saurions donner à leur travail les mêmes éloges. La photographie d'une photographie est nécessairement peu satisfaisante ; d'ailleurs les fautes typographiques abondent ici, et la traduction n'est pas irréprochable, il s'en faut de beaucoup.

— Le nouveau volume édité par M. Stevenson [2] pour la série de chroniques du moyen âge, est composé de plusieurs ouvrages très-curieux et que je signalerai en détail. Le premier est le *Chronicon Anglicanum*, imprimé sur un manuscrit du *British Museum* (Cotton. Vespas. D. X) avec un choix de variantes. On sait que le bénédictin Dom Martène avait déjà fait paraître une édition de ces annales, d'après un codex de l'abbaye de Saint-Victor. Le *Libellus* est généralement attribué à Raoul de Coggeshall, mais sans preuves bien convaincantes, comme M. Stevenson l'avoue lui-même dans sa préface. Le discours de maître Thomas Agnellus, archidiacre de Wells, sur la mort du fils de Henri II, roi d'Angleterre, n'a pas beaucoup d'importance, et paraît avoir été inséré ici seulement parce qu'il accompagne ordinairement la *Chronique* de Coggeshall. L'histoire des aventures de Foulque Fitz Warren vient ensuite, et on a le droit de s'étonner que M. Stevenson ne fasse aucune allusion aux travaux de MM. Francisque

[1] *Facsimile of the original Domesday book, of the gread survey of England*, with translation by Gonval Plantagenet Harrison. London, Head and Meek, 1876, in-4° de 150 pages.

[2] *Radulphi de Coggeshall Chronicon Anglicanum, etc., ex codicibus manuscriptis*, edidit Josephus Stevenson. London, Longmans, 1876, in-8° de 550 pages.

Michel, Thomas Wright et Charles d'Héricault sur ce chef de bandits, le prototype, selon toute apparence, du fameux Robin Kood. Citons enfin les extraits des *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury. Pourquoi n'avoir pas donné cet intéressant ouvrage d'une manière complète dans un volume séparé? En somme, M. Stevenson n'a pas apporté à la préparation de cet in-octavo l'exactitude et les soins qui le distinguent ordinairement; les renseignements biographiques et bibliographiques méritent à peine qu'on s'y arrête.

—M. Haddan, l'ami et le collaborateur de M. Stubbs pour l'édition des *Concilia*[1] dont j'ai déjà parlé ici, avait publié un grand nombre d'articles séparés sur divers points d'histoire ecclésiastique; les principaux de ces comptes rendus, recueillis çà et là, viennent d'être imprimés en un volume, digne à tous égards de l'attention du lecteur sérieux; je recommanderai surtout la critique du grand ouvrage de M. de Montalembert, l'*Histoire des moines d'Occident*. M. Haddan a cela de remarquable que, malgré ses sympathies anglicanes, il ne perd jamais une occasion de réfuter ces théories aussi absurdes que fausses élevées à grands frais d'imagination par le protestantisme de son pays pour expliquer les origines de l'Église anglicane. Il perce à jour la fameuse légende du roi Lucius, de Claudia et de Pudens, et démolit le roman suivant lequel saint Augustin et ses compagnons auraient trouvé, lorsqu'ils débarquèrent sur les côtes de la Grande-Bretagne, une église formée indépendamment du Saint-Siége et déterminée à ne pas reconnaître la suprématie du Pape.

GUSTAVE MASSON.

[1] *Remains of the late Rev. Arthur West Haddan*. Edited by A. G. FORBES, Bishop of Brechln. Londres, Parker, 1876, in-8° de 250 pages.

COURRIER RUSSE

Il existe à Kiev une société savante dite de Nestor, et ayant pour but de cultiver le champ de l'histoire nationale. Son président actuel, M. Ikonnikov, professeur à l'Université de Saint-Vladimir, s'est acquis par de nombreux travaux historiques une réputation méritée. La jeune Société se propose de publier un *Manuel* de dictionnaire historique, lequel comprendra les noms propres, les noms géographiques et la terminologie. En attendant que la commission chargée de l'exécution du projet accomplisse sa tâche, les sociétaires poursuivent tranquillement leur but scientifique, et élaborent les divers points de l'histoire. Ils ne pouvaient laisser de côté le vénérable patron de la Société : dans une des lectures faites dans les réunions ordinaires, on a traité de premières pages de Cosmas de Prague, de Martin Gallus et de Nestor.

C'est bien à la Société de Nestor que revenait de droit la tâche de combler une autre lacune qu'on signalait de divers côtés depuis longtemps, et dont on sentait l'inconvénient surtout en commençant l'étude de l'histoire du pays. Il s'agit d'une concordance des annales, travail pénible autant qu'il est utile. A l'heure qu'il est, ce travail est déjà en partie terminé, et l'honneur de l'initiative appartient à M. Leïbovitch [1]. Ce n'est pas que les éditions des chroniques fassent défaut, non : il en existe plusieurs et de plus d'une espèce. Les unes reproduisent, en son entier, le texte original de quelque manuscrit isolé, d'autres le donnent d'après les rédactions appartenant à la même famille; certains textes ont eu le privilége d'être reproduits à l'aide du procédé photographique. Il manquait cependant une édition comparée, faite d'après tous les textes connus des chroniqueurs. C'est la méthode qu'avait employée Schloezer dans l'édition de son *Nestor*, et aussi celle qu'a adoptée M. Leïbovitch. L'avantage de la nouvelle édition consiste en ce qu'elle donne la facilité d'embrasser les faits dans leur ensemble et de connaître les sources de l'histoire du pays. Les spécialistes, les paléographes, les philologues n'y trouveront pas, sans doute, leur compte;

[1] *Svodnaïa letopiss*, Saint-Pétersbourg, 1876, in-8° de XLI-414 et IV pages.

on peut dire même que tout travailleur sérieux sera obligé de recourir à d'autres éditions, et bien souvent au texte manuscrit; il n'en est pas ainsi des commençants et en général de ceux qui veulent étudier l'histoire ancienne de Russie; pour eux la concordance de M. Leïbovitch devient désormais indispensable. La méthode qu'il a suivie est bien simple : ayant pris pour base le texte du manuscrit de Lavrentii, M. Leïbovitch y a ajouté les additions des autres textes, en désignant chacune d'elles par quelque signe de convention. Toutefois, dans l'intérêt du public studieux, il a retranché les considérations un peu trop longues des chroniqueurs, ainsi que les documents accessoires généralement connus de tous, par exemple le *Code de Iaroslav*, ou bien il les a rejetés dans les appendices. Les tables ajoutées à la fin rendent l'usage du livre d'un accès plus facile. Le présent volume ne contient que le *Récit des temps*, communément attribué à Nestor, et s'arrêtant à l'année 1110.— Espérons que la suite ne se fera pas longtemps attendre. Espérons aussi que la *Concordance* des chroniques russes servira non-seulement aux Russes, mais encore aux étrangers qui ont peut-être plus besoin d'une pareille édition.

— Il est d'usage de commencer l'histoire de Russie avec la venue des princes Rurik, Sinéous et Trouvor, en 862. Avant cette date, la Russie est censée ne pas avoir eu d'existence politique; c'est à peine si l'on lui accorde une vie sociale et une civilisation quelconque. Et cependant la nation russe existait avant 862; la veille comme le lendemain de la venue de Rurik, elle avait les mêmes croyances, parlait la même langue, conservait les mêmes mœurs; en un mot, elle devait avoir une certaine civilisation. Retracer l'histoire de cette civilisation dès les temps les plus reculés, est une pensée tellement neuve et hardie que jusqu'à présent elle n'était venue à l'esprit de personne. M. Zabéline est le premier qui l'ait trouvée assez lumineuse et assez féconde pour la prendre pour guide dans ses longues et sérieuses études sur le passé de son pays, et, bravant les habitudes reçues, il entreprit d'écrire l'*Histoire de la vie russe depuis les temps les plus anciens* [1]. Il existe, il est vrai, un *Essai sur l'histoire de la civilisation en Russie*, par M. Nicolas Gérebtzov [2]; mais il ne nous apprend rien sur l'époque antérieure à la seconde moitié du IXe siècle : il commence là où finit le livre de M. Zabéline, qui n'est encore qu'à son début. L'historien de *la vie russe* n'est rien moins qu'un débutant; il tient parmi les archéologues du pays une place d'honneur; ses travaux littéraires remontent à trente ans, et ils lui ont valu une estime générale. On lui doit une foule d'écrits sur l'antiquité russe, disséminés de tous côtés, et son ouvrage classique sur la *Vie intime des tsars et des tsarines*, aux XVIe et XVIIe siècles, fut

[1] *Istoriia rousskoï gizni.* Moscou, 1876, in-8° de XII et 647 pages.
[2] Paris, 1858, 2 vol. in-8°.

jugé digne d'occuper l'attention du public français. Le nouveau travail, fruit de sérieuses méditations et de patientes recherches, étudie la vie du peuple russe au même point de vue, mais dans des proportions bien plus vastes. Ce n'est plus la vie intime des souverains, c'est celle de la nation entière dès ses premières origines. — Pour en mieux déterminer le caractère et la physionomie propre, M. Zabéline s'attache dans son ouvrage à résoudre la question des origines russes, débattue depuis plus de cent ans. Il se pose en adversaire décidé de la théorie scandinave et ne souffre pas qu'on introduise dans la nation russe un élément différent du slave. Par suite de cette préoccupation, le premier volume de son ouvrage revêt un caractère presque exclusivement historique, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre par l'énumération des cinq chapitres dont il se compose. Le premier trace un magnifique tableau du pays; le chapitre suivant répond à la question : d'où vient le nom des Russes; le troisième expose l'histoire du pays depuis les temps les plus anciens; le quatrième contient les traditions des anciens sur la Russie, et le dernier s'occupe de la chronique russe et des légendes qu'elle contient sur les événements antérieurs. Dans cette étude de la Russie préhistorique on trouve beaucoup de remarques fort justes, des aperçus lumineux et des idées heureuses ; toutefois la conjecture y a aussi sa part. La maxime fondamentale de l'auteur consiste à affirmer que la Russie a été toujours slave, que ses habitants s'y étaient établis avant le VIe siècle, et qu'ils étaient connus aux écrivains classiques, à commencer par Hérodote, « leur premier historien. » Il voit les Slaves dans les Roxolans et les Scythes, aussi bien que dans les Huns d'Attila; à plus forte raison, il n'admet pas que les princes varègues, appelés pour gouverner les Novgorodiens fussent différents des Slaves, et il les identifie avec les Slaves de la Baltique, d'accord en cela avec M. Gédéonov, dont les arguments ont si fortement ébranlé le système des Scandinavistes. Il faut avouer cependant que, malgré leur caractère positif, les arguments des antinormannistes les plus autorisés ne portent pas encore la conviction dans l'esprit et laissent la question indécise. Par cette longue diatribe contre la théorie scandinave, l'auteur s'est un peu trop écarté de son sujet principal; il y revient dans les derniers chapitres, où il trace le tableau de la vie intime des anciens Russes avec le talent et la science qu'on lui connaît. Le mérite de son ouvrage, dont nous attendons impatiemment la continuation, consiste dans la nouveauté du point de vue auquel il envisage l'histoire primitive de son pays, et qui lui permet de placer les questions controversées des origines politiques de Russie sur le terrain des faits positifs généralement ignorés et trop longtemps négligés.

— Quand il s'agit des origines de l'État russe, le nom de M. Ilovaïski vient aussitôt se placer sous la plume. Les lecteurs de la *Revue* l'ont trop souvent rencontré pour qu'un préambule soit nécessaire. Ils

savent même qu'il a entrepris d'écrire une *Histoire de Russie*[1] assez considérable, dont la première livraison a déjà paru. Comme il en est parlé plus haut, il suffit de la mentionner ici en passant, et de dire quelques mots seulement sur le volume qui sert d'introduction à son histoire, tout en formant un ouvrage à part. Il s'agit de ses *Recherches sur les origines des Russes*[2]. Sous ce titre, M. Ilovaïski a réuni tout ce qu'il avait écrit sur la question varégo-russe, dans diverses revues, en y ajoutant des compléments et en coordonnant mieux les parties pour en faire un tout harmonieux. Ayant eu l'occasion de parler ici même de chacun de ces écrits à mesure qu'ils paraissaient, nous n'en donnerons aujourd'hui que les titres, que voici : 1° *Le monde helléno-scythique sur les bords du Pont-Euxin*, esquisses d'histoire et d'ethnographie (1-57) ; 2° *Les Bulgares et les Russes de la mer d'Azov* (57-185) ; 3° *La prétendue venue des Varègues* (185-270) ; 4° *Encore le normannisme* (270-345) ; 5° *De l'origine slave des Bulgares du Danube* (345-441) ; 6° enfin, *Notices et réponses*. L'auteur, on le sait, a sur les origines russes une théorie qui lui est propre, et qui est loin d'être partagée par ceux-là mêmes qui s'inscrivent contre le scandinavisme des Russes et les identifient, comme lui, avec les Slaves. En revanche, on s'accorde généralement à lui reconnaître un grand talent d'exposition ; un juge très-compétent va jusqu'à dire que, sous le rapport de la forme et du style, il rappelle plus que tout autre historien la manière de Karamzine. M. Ilovaïski est, en effet, un excellent littérateur et un historien distingué tout ensemble. Son histoire aura une dizaine de livraisons semblables à celle qui vient de paraître. Avec la seconde, où il résumera l'histoire des principautés apanagées, si compliquée et si peu explorée, la période kiovienne sera close, pour faire place à celle de Moscou.

— Puisque M. Ilovaïski est arrivé à l'époque des apanages, c'est fort à propos pour lui que paraît l'*Histoire de la principauté de Tver*[3], livre sérieux et qui fait honneur à son auteur. M. Borzakovski embrasse dans son histoire tout le temps que cette principauté a existé, depuis l'époque où le pays avait été colonisé, en partie par le peuple slave appelé Vess, en partie par les Finnois ou les Tchoudiens, jusqu'à l'incorporation de la principauté dans le grand-duché de Moscou, sous Ivan III. Il n'a négligé aucune des sources indigènes ou étrangères relative à son sujet, qui n'a jamais été, avant lui, traité d'une manière aussi complète et aussi satisfaisante. Les difficultés qu'offre le récit de la chronique tvérienne ont été heureusement aplanies ; et pour que

[1] *Istoriia Rossii*. Moscou, 1876, in-8° de VIII et 333 pages.

[2] *Razyskaniia o natchalé Rousi*. Moscou, 1876, in-8° de VIII et 466 pages.

[3] *Istoriia Tverskago Kniagéstva*. Saint-Pétersbourg, 1876, in-8° de IV-269 et 152 p. et une table.

l'exposé historique pût se dérouler aisément, les questions controversées sont renvoyées à la fin du livre, parmi les appendices. Les notes, occupant plus de cent cinquante pages, témoignent du soin que l'auteur a apporté dans ses recherches. Bref, son ouvrage, fruit de longues études, occupera une place d'autant plus marquée que la littérature de cette période de l'histoire russe est moins abondante. Une demi-douzaine de monographies, voilà tout ce qu'on possède jusqu'à présent. Il ne manque au livre dont il s'agit qu'une carte de la principauté de Tver et une table des matières, défauts auxquels il sera facile de remédier à la nouvelle édition de cette excellente monographie.

— L'ordre chronologique nous conduit aux *Œuvres d'Ivanichev*[1], ancien recteur de l'Université de Kiev, décédé il y a deux ans (le 2 octobre 1874). Ce savant jouit en Russie de la réputation de légiste et d'historien; juriste par profession, il cultivait l'histoire par goût et par spontanéité. Sa biographie a été racontée en détails dans la *Russie ancienne et nouvelle* de 1875, par M. Romanovitch-Slavatinski, professeur à la même université, sous la direction duquel paraissent aujourd'hui les œuvres de son ancien doyen de faculté. Les écrits du défunt se partagent en deux catégories, suivant qu'elles se rapportent à l'histoire ou à la législation slave ou celle de la Russie sud-ouest, c'est-à-dire des anciennes possessions de Pologne. Laissant de côté les œuvres de jurisprudence, mentionnons les écrits historiques contenus dans la seconde partie du volume, et dont voici les titres : 1° Vie du prince Kourbski en Lithuanie et en Volynie ; 2° Notices sur la propriété de Kovel appartenant au même prince; 3° Les Communes agraires d'autrefois dans la Russie sud-ouest; 4° De l'Origine de l'Union ecclésiastique de Bresc, d'après les actes des archives centrales de Kiev; 5° Sommaires des décrets des diètes provinciales de la noblesse; 6° Réponse de la Commission archéographique de Kiev aux accusations faites par quelques gazettes et revues à l'occasion du second volume des *Archives de la Russie sud-ouest*.

Le nom d'Ivanichev est inséparable de la Commission archéographique de Kiev, fondée en 1843, et qui l'avait longtemps eu pour rédacteur en chef. Cette savante société a publié, pendant le premier décennat de son existence, outre la *Vie du prince Kourbski*, en deux volumes; la *Chronique de Vélitchko*, en trois volumes ; le premier volume de celle de *Grabianka* et quatre volumes des *Monuments*. A partir de 1857, elle commença à publier les *Archives de la Russie sud-ouest*, d'après le plan conçu et rédigé par Ivanichev. C'est dans ce recueil de documents historiques, assez précieux d'ailleurs, que fut imprimée la dissertation sur les *Origines de l'Union* (de 1596), ainsi que les *Décrets des diètes provinciales de la noblesse*, qui ont provoqué

[1] Kiev, 1876, in-8° de v-451 pages.

les critiques de la presse polonaise et russe. On accusait l'auteur, non sans raison, d'user de partialité dans le choix des documents, et d'exploiter l'histoire au profit des préjugés nationaux ou des préventions personnelles, plutôt que dans le pur intérêt de la science. On sait, en effet, que l'enthousiasme scientifique des membres de la Commission était de commande et avait une nuance politique très-prononcée. Les russificateurs attitrés des provinces occidentales avaient besoin d'ouvriers érudits, pour préparer l'opinion. Ivanichev a été de ce nombre ; il mit au service de la *cause russe* les ressources de sa science et les ardeurs de son patriotisme. Si la nationalité polonaise n'avait point ses sympathies, la religion catholique, et notamment l'*Union*, lui inspiraient une aversion plus grande encore, ainsi que le témoigne son travail sur les commencements de l'Union de 1596, publié d'abord dans une revue ultra-orthodoxe et slavophile (Beseda), puis réimprimé dans le second volume des *Archives de la Russie sud-ouest.*

— L'union des Églises eut aussi ses promoteurs, parmi lesquels quelques-uns placent un nommé George Krijanitch, à la vie et aux travaux duquel M. Markévitch a consacré une esquisse historique et littéraire [1]. Le nom de ce publiciste catholique du XVIIe siècle n'a été tiré de l'oubli que grâce à M. Bezsonov, qui a édité une partie considérable de ses écrits, en y ajoutant quelques données biographiques sur leur auteur. M. Kostomarov, à son tour, a honoré la mémoire de Krijanvitch par une belle notice insérée dans la cinquième livraison de son excellente *Histoire russe* [2], et qui a été déjà signalée dans un de mes courriers précédents [3]. Le travail de M. Markévitch atteint son but principal, celui de faire mieux connaître l'intéressant publiciste serbe. Dans le premier chapitre est racontée la vie de Krijanitch jusqu'à son exil en Sibérie. Krijanitch était prêtre catholique du rite latin, né en Croatie, en 1617. Il étudia à Agram, à Vienne et à Rome, où il séjourna longtemps au collége illyrien de Saint-Jérôme. En 1539, il entra au service de la Russie, et deux ans après on lui ménagea un exil honorable à Tobolsk, d'où il ne retourna à Moscou qu'en 1676. Le reste du livre est consacré à l'examen de ses écrits, sauf le dernier chapitre qui reprend le fil de sa biographie et le poursuit jusqu'à la mort de Krijanitch. Ses principaux écrits sont : *la Russie au XVIIe siècle*, *la Providence de Dieu* (en latin) et la *Grammaire slavo-russe*. Le biographe se borne pour la plupart à exposer les idées et les opinions de l'auteur serbe, sans les soumettre à un examen critique, comme sans toucher

[1] *Iuriï Krijanitch i iego litteraturnaïa deïatelnost.* Varsovie, 1876, in-8° de x et 225 pages.
[2] Pages 429-459.
[3] Juillet 1875.

aux questions religieuses, qui font cependant, à notre avis, l'intérêt principal de ses écrits. — Sa *Bibliothèque des écrivains schismatiques*, dont l'original est conservé à Rome, mérite certainement une étude attentive. Krijanitch avait sur l'union des Églises une théorie à lui ; il admettait je ne sais quelle intercommunion de tous les peuples slaves, et se souciait fort peu de l'unité de la foi, tout catholique et prêtre qu'il fût. En quoi on doit le mettre bien au-dessous de Mélèce Smotriçki, célèbre défenseur de l'Union, avec lequel le compare l'auteur, et qui prêchait aussi l'union des peuples slaves, mais une union religieuse et vraiment catholique, ayant son centre de gravité à Rome et dépendant du chef de l'Église universelle. En d'autres termes, Smotriçki prêchait un panslavisme catholique, bien différent de celui de Krijanitch. La foi de ce dernier tenait à si peu de chose qu'il était sur le point de l'échanger contre l'orthodoxie moscovite, et il l'aurait fait si on ne lui avait pas posé pour condition de se faire d'abord rebaptiser, comme s'il n'était qu'un païen. D'autres ont rapproché le publiciste serbo-russe d'Ivan Posochkov, paysan autodidacte et contemporain de Pierre Ier. M. Soloviev, le célèbre historien, fait même remarquer [1] qu'on ne saurait nier l'existence d'une certaine analogie entre les réformes proposées par l'émigré serbe et celles qui ont été plus tard exécutées par Pierre. Il serait, en effet, curieux de constater cette analogie.

— La grande figure du Tsar réformateur a donné à M. Kostomarov matière à une nouvelle étude du plus haut intérêt. Elle remplit toute la sixième livraison de son *Histoire russe dans ses principaux représentants*. Car les quatre personnages qui viennent à la suite de Pierre Ier, — à savoir le hetman Mazeppa et l'infortuné tsaréwitch Alexis, Menchikov et Théophane Procopovitch — ne sont là que pour remplir le cadre ; et comme ils font partie intégrante du règne de Pierre Ier, il s'ensuit que nous en avons, dans la nouvelle livraison, un tableau complet. Ajoutons qu'il est d'une saisissante véracité, surtout quant au héros principal. L'illustre historien rend pleine justice au génie de Pierre Ier, ce type d'homme à volonté de fer en qui la pensée devançait à peine l'action, pour qui sa volonté était la loi suprême. Mais le jugement qu'il porte sur lui est d'une implacable sévérité. « Pierre, dit-il, se distinguait par une incompréhensible facilité d'assimilation. Avide de tout savoir, il n'omettait aucune occasion de s'instruire, et ce qu'il avait appris, il l'appliquait à la Russie, qu'il voulait rendre puissante et qu'il résolut de réformer de fond en comble. Cependant avec tout son absolutisme, Pierre fut aussi impuissant à infuser dans la nation une âme nouvelle, qu'à transformer en champs le fond de la mer, ou à faire naviguer dans les steppes de sable. — Or Pierre voulait violenter la nature. Quels furent, en effet, les moyens employés pour réaliser ses

[1] *Histoire russe*, t. XIII, p. 194.

réformes? — Les tortures de la chancellerie secrète, la question, les exécutions, les prisons, le knout, l'espionnage. Par de pareils procédés, il était impossible d'inoculer aux Russes le courage civique, le sentiment du devoir et cet amour du prochain supérieur à la force matérielle et intellectuelle, supérieur même à la science; en un mot, Pierre a créé une foule d'institutions et établi un nouvel ordre de choses, il n'a pas créé une Russie nouvelle et vivante. Il n'était rien moins qu'un modèle de moralité. Les passions qu'il ne savait point maîtriser, le rendaient souvent furieux et cruel. Il se permettait l'ivrognerie et la fourberie, vices qu'il punissait sévèrement dans ses sujets. Jusqu'où Pierre Ier poussait la sanguinaire férocité, il le prouva en oubliant sa dignité jusqu'à devenir le bourreau des strélitz; durant tout son règne les vapeurs sanglantes des victimes qui avaient succombé à la torture et qu'on avait exécutées dans le prikaz de Préobrajensk, infectaient l'air de la Russie sans troubler le sommeil du souverain. Il fit torturer son propre fils, l'infortuné Alexis, après l'avoir fait rentrer en Russie et assuré du pardon; qu'on se rappelle aussi les souffrances de la tsarine Eudoxie, sa première épouse, et de tant d'autres victimes innocentes qui périrent à l'occasion du procès du tsaréwitch. Jusque dans la politique étrangère, la conduite de Pierre ne se recommande guère par la loyauté. Le procédé sauvage à l'égard des moines Basiliens de Polotsk, et qu'il aurait puni de mort si quelqu'un de ses sujets avait osé l'employer sur le sol étranger, ce procédé montre assez que Pierre respectait peu les voisins dont il n'avait rien à craindre [1]. » — Je fais grâce au lecteur des sacriléges sans nom auxquels il se livrait avec les autres membres de son *très-ivre concile*, invention aussi impie que crapuleuse, qu'on essayait vainement de justifier par des raisons d'État. On peut lire le récit de ces scènes révoltantes dans l'auteur lui-même (pp. 729-731). En retraçant ce sombre portrait du tsar réformateur, M. Kostomarov n'a employé que les couleurs fournies par l'histoire; et ceux qui lui reprochent « d'avoir cherché des taches dans le soleil » semblent avoir le sens moral fort peu délicat.

— M. Martens, professeur à l'Université de Pétersbourg, a donné le troisième volume de son précieux *Recueil des traités et des conventions conclues entre la Russie et les puissances étrangères* [2]. Ainsi que les deux précédents volumes, celui-ci est consacré aux traités avec l'Autriche (1808-1815). Le premier commençait à 1648 et s'arrêtait au règne de Catherine II (1762); le second allait jusqu'à l'année 1808; le nouveau volume se termine par le congrès de Vienne. Il y en aura encore un quatrième, qui sera le dernier de la série, et s'ouvrira par le fameux traité de la Sainte-Alliance. Pour se faire une idée de l'importance de

[1] Pages 782-784.
[2] 1876, in-8° de XIII et 549 pages.

ce recueil, il suffira de savoir que, par exemple, sur vingt documents contenus dans le second volume, quatre seulement figurent dans la *Collection complète des lois*, bien que les événements auxquels se rapportent les autres soient d'une haute gravité. Le présent volume contient en tout trente-huit documents (nos 61-98). Le texte, soigneusement revu sur les originaux, paraît en son entier, y compris les articles secrets de chaque traité, demeurés jusqu'alors inédits. — Chaque document est précédé d'une introduction qui en fait ressortir l'importance et en facilite l'intelligence. Ce qui rend le recueil précieux même pour les étrangers, c'est que le docte éditeur a eu l'heureuse pensée de mettre sur la même page une version française en regard du texte. La manière consciencieuse et éclairée dont il reproduit le texte officiel, suffirait à elle seule pour recommander l'édition, lors même que les appréciations personnelles dont il l'accompagne ne seraient pas du goût de tous et laisseraient à désirer.

— L'état du clergé russe acatholique a fourni le thème de plusieurs travaux, qui ont fait du bruit, et obtenu des résultats réels. Après le fameux opuscule de Bellustine sur le *Clergé de campagne*, parurent successivement deux autres ouvrages sur *l'Organisation des écoles ecclésiastiques* [1] et sur *le Clergé orthodoxe blanc et noir* [2]. Il vient d'en paraître un quatrième sous le titre : *Essai de recherches sur les biens des monastères* [3]. Il est anonyme, comme les deux ouvrages précédents, et tous les trois ont bien l'air d'avoir une commune origine. Déjà dans « le Clergé blanc et noir » on a pu lire toute une section (la 8e du 1er volume) consacrée aux biens des couvents; mais ce que M. Rostislavov (c'est le nom de l'auteur) y a dit en quelques pages, il l'a longuement développé et corroboré dans l'*Essai*. Malgré tous ses efforts, cependant il n'a pu recueillir des renseignements que sur quatre-vingt-dix monastères, c'est-à-dire seulement sur le sixième du nombre total cinq (cent quarante), et en sa qualité de laïque, l'accès des archives monastiques lui a été interdit. L'auteur, professeur émérite de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, calcule que les couvents russes possèdent environ 9 millions de revenu, et 540,000 dessiatines de terre, sans compter les biens meubles et les capitaux. A l'en croire, il y a telle abbaye qui a 800,000 roubles de revenu annuel. Il trouve ces richesses exorbitantes et surtout stériles; en conséquence, il propose certaines réformes à introduire dans l'emploi et l'administration des biens monastiques, en assignant une partie de ces revenus à la fondation des écoles et des hôpitaux. Il demande aussi que la gestion de ces biens soit soumise au contrôle d'un laïque dési-

[1] Leipzig, 1863, 2 vol. in-8° de 1292 pages.
[2] Leipzig, 1856, 2 vol. in-8° de 1096 pages.
[3] Saint-Pétersbourg, in-8° de II et 276 pages.

gné par la municipalité ou le gouvernement, que tous les couvents aient une vie commune et qu'on abolît le priviléges dont jouissent les archimandrites et les hégoumènes ou supérieurs des couvents. Les propositions de l'auteur étant défavorables au clergé régulier, il va sans dire que la majorité de la presse russe y applaudit de grand cœur.

— L'hagiographie a fait dernièrement de précieuses acquisitions. Dans ses nombreuses publications sur les anciens monuments de la littérature slavonne, M. Sreznevski, professeur émérite à l'Université de Pétersbourg et académicien, a mis un soin particulier à relever les noms des saints qu'on y trouve si souvent et qu'on avait jusque-là presque entièrement négligés. Grâce à lui, les données hagiologiques se sont multipliées d'une façon très-considérable, et l'attention fut appelée sur cette partie des études religieuses encore trop peu explorées. Aujourd'hui, nous voyons déjà d'heureux résultats de son initiative. Tel est le travail de M. Petrov, professeur à l'Académie ecclésiastique de Kiev, intitulé : *De l'origine et de la formation du prologue imprimé*[1]; tel est surtout le grand ouvrage de l'archimandrite Serge, le *Calendrier complet d'Orient*[2]. On donne en Russie le singulier nom de *prologue* aux Ménologes abrégés, comme l'est, par exemple, celui de l'empereur Basile, publié par le cardinal Albani. — Ce livre, fort répandu parmi les Russes, leur aura été apporté, avec la Bible slavonne et autres livres d'Église, de la Bulgarie, où le christianisme avait été introduit un siècle auparavant. Le plus ancien prologue manuscrit qu'on possède date de 1262, mais il y a des preuves qu'il en existait d'autres appartenant au XIIe siècle. Comme tous les livres liturgiques, il fut traduit du grec en slave, et ne contenait primitivement que les morceaux d'origine byzantine; peu à peu on y ajouta des pièces indigènes, en honneur des saints du pays. Laissant de côté l'élément slave, M. Petrov s'est borné à étudier l'élément byzantin, il en a recherché la genèse, les sources, les accroissements successifs; il a disséqué chaque partie du prologue, qui se compose, on le sait, de courtes notices biographiques, de divers récits et d'extraits des Pères. Il découvrit qu'un grand nombre d'articles sont identiques avec les récits des historiens ecclésiastiques, Eusèbe, Théodoret, Cedrin, Sozomène, etc., et vérifia, chemin faisant, une foule d'erreurs commises par les savants russes qui avaient écrit sur le *prologue*. Le travail de M. Petrov fait désirer qu'on en fasse un pareil sur le grand Ménologe dont la Commission archéographique a déjà publié une partie. Ajoutons qu'on doit au même auteur une « Description des manuscrits slaves » conservés au musée de l'Académie de Kiev.

Mais l'ouvrage capital sur l'hagiologie gréco-russe est celui de l'ar-

[1] Kiev, 1875, in-8° de 331 et 7 pages.

[2] *Polnyï miesiatsoslov Vostoka*. Moscou, 1875-1876, 2 vol. in-8° de XIV-330 et 202, et de XXII, 404, 272 et XII pages.

chimandrite Serge. Je ne sache pas même qu'il existe quelque chose en ce genre pour l'Église catholique, si riche cependant en travaux hagiographiques de toute espèce et de toute dimension. S'il y a en Occident quelque travail analogue, c'est celui que les Bollandistes ont inséré en tête du XIe volume d'octobre de leurs *Acta Sanctorum*, sous le titre : *Annus ecclesiasticus græco-slavicus* (1863). Le plan général et la distribution de l'un et de l'autre ouvrage sont les mêmes ; on peut dire que celui-ci a servi de base et de modèle à celui-là. L'auteur du *Calendrier d'Orient* l'avoue, du reste, lui-même. «Les monuments de l'hagiologie orientale, dit-il, imprimés dans les diverses éditions et que l'auteur de l'*Année ecclésiastique* avait en vue, nous les avons examinés de nouveau, d'après leurs premières éditions, classés avec plus d'exactitude et complétés par de nouvelles éditions faites en Occident et en Russie. Dans ce but ont été examinés en assez grande quantité (plus de quinze cents) les manuscrits grecs et surtout slaves qu'on conserve dans les bibliothèques russes, ce qui a permis de découvrir au firmament spirituel beaucoup de nouvelles étoiles demeurées cachées dans les ténèbres des siècles passés [1]. »

Fruit de longues et consciencieuses études, le livre de l'archimandrite Serge se distingue par une saine érudition, autant que par une grande impartialité dans les jugements. Malgré les immenses recherches que suppose son travail, il a la modestie de reconnaître l'insuffisance des résultats obtenus ; il avoue qu'il laisse des lacunes, et que les manuscrits grecs dont l'Occident et l'Orient possèdent un grand nombre offrent surtout un vaste champ à celui qui voudrait l'explorer.

L'ouvrage se compose de deux parties : la première, sous le nom d'*Hagiologie d'Orient*, traite des sources; la seconde, appelée le *Saint Orient*, contient le calendrier complet de l'Église orientale, suivi de copieuses notes critiques et littéraires, comme on en trouve dans Assémani, Morelli, Baronius, etc. Chaque volume est enrichi de nombreux appendices, et à la fin du second sont placées diverses tables. Si l'étude des sources occidentales n'offre rien de nouveau, celle des sources slavonnes, au contraire, apporte une somme considérable de données à ajouter à ce qu'on connaissait jusque-là. Les continuateurs de l'œuvre bollandienne surtout sauront grand gré au docte archimandrite d'avoir répondu à leur appel et facilité leur besogne en ce qui regarde l'Orient. Mais pour qu'on puisse profiter des trésors contenus dans le nouveau calendrier complet d'Orient, il est de toute nécessité qu'ils soient au plus tôt rendus accessibles au public occidental, et ne restent pas sous le boisseau où les retient la langue russe, dans laquelle l'ouvrage est écrit.

J. Martinov.

[1] Préface, p. I.

COURRIER ITALIEN

Les publications dont j'ai à parler dans le présent *courrier* sont, en général, des histoires municipales, des chroniques, des récits d'événements contemporains. Je dis en général, car il y en a dans le nombre qui s'occupent du passé : ce sont des monographies, avec tous les développements que comporte ce genre ; telle est, par exemple, l'histoire de la *Guerre des Vêpres siciliennes* de Michel Amari. Nous trouvons pourtant dans tout le royaume, depuis la haute Italie jusqu'à la Sicile, des œuvres qui se rapportent à l'histoire de l'Italie du moyen âge jusqu'à nos jours. Dans ce dernier pays, on retrouve l'amour caractéristique de ses habitants pour leur terre natale, et l'on ne saurait s'en étonner si l'on pense qu'hier encore les Siciliens avaient une histoire nationale, histoire pleine de gloire et aussi de malheurs.

Sous le titre de *Lois du Progrès*[1], M. Romolo Federici a entrepris de traiter un sujet délicat qui se rattache à la philosophie de l'histoire. Le premier volume, le seul qui ait paru, traite de *l'Expérience de l'histoire*. Les empires, suivant l'auteur, quelque différents qu'ils soient entre eux, présentent tous un caractère commun : ils se ressemblent dans leur progrès comme dans leur décadence. Plus la connaissance de la vie des peuples sera étendue, plus elle sera profitable. Ainsi s'explique l'ardeur des historiens d'aujourd'hui ; et elle aura bientôt pour résultat de nous donner une idée exacte de tous les groupes sociaux qui ont paru sur la terre. Cette connaissance permettra aussi de faire rentrer plus facilement dans leurs voies les peuples qui s'en sont écartés : c'est dans les profondeurs du passé qu'il faut chercher des lumières pour l'avenir, car nous n'avons à attendre de lui que les conséquences de ce qui l'a précédé ; quand une civilisation grandit, c'est qu'elle s'est associé un élément étranger. La Grèce prend un essor merveilleux quand ses sages vont en pèlerins visiter l'Égypte et l'Asie ; les lois de Rome se fixent quand elle se met à étudier les institutions grecques et étrusques, les traductions des livres grecs ; leurs relations avec l'Inde

[1] *Le Leggi di progresso*, per Romolo Federici, vol. I. *L'Esperienza della storia*. Roma, presso i fratelli Bocca e C., 1876, in-16 di pag. 270.

préparent aux Arabes cet épanouissement des arts et des sciences dont Bagdad et Cordoue furent le théâtre. Les peuples éteints revivent ainsi dans les peuples vivants; le présent tire sa fécondité du passé, ainsi se manifeste la solidarité du genre humain à travers le temps et l'espace. Ce principe, posé pour la première fois par le célèbre Vico dans sa *Science nouvelle*, est développé par M. Federici en trois livres, comprenant chacun plusieurs chapitres. Le premier traite des grands empires dans leurs rapports avec l'humanité; le second, des causes de la grandeur et de la décadence des nations antiques; le troisième, des causes de la grandeur et de la décadence des nations modernes. En voilà assez pour donner une idée générale de son œuvre; la lecture peut seule faire apprécier la valeur des arguments sur lesquels l'auteur appuie sa thèse, mais qu'on l'approuve ou non en tout et partout, on ne peut lui refuser la profondeur et le sens historique.

— On connaît bien en France l'histoire de la *Guerre des Vêpres siciliennes* écrite par l'arabisant Michel Amari [1]. Il y en a eu jusqu'à sept éditions italiennes; une nouvelle réimpression serait donc sans importance, si elle ne confirmait une fois de plus l'estime qu'on fait de ce livre. Ce fut un défi jeté aux Bourbons; il eut pour résultat l'exil volontaire d'abord, puis forcé, de l'auteur, qui vint se fixer à Paris. Le sénateur Amari a su donner à son œuvre une nouvelle importance en mettant en tête de la huitième édition [2], due aux successeurs Le Monnier, une préface de cent cinquante pages, qui est un ouvrage à elle seule, et en l'enrichissant de nouveaux documents.

Cette préface, qui sert pour ainsi dire de commentaire continu au texte, passe en revue les publications parues sur le même sujet, en Italie ou à l'étranger entre les années 1866 et 1876. M. Amari se hâte, d'ailleurs, de déclarer qu'en faisant à son livre les modifications et les additions qu'il comportait et qui ne touchent pas au texte, il n'a pas changé d'opinion, qu'en ce qui concerne l'objet essentiel de ses recherches, c'est-à-dire la révolution de 1282, les événements qui la préparèrent, la conjuration qui la termina, il s'en tient à son sentiment d'autrefois. Jean de Procida n'a pas, pour lui, la gloire du conspirateur, si gloire il y a; c'est aux événements qu'il faut faire la plus belle part dans la révolution qui fit passer la Sicile de la domination angevine à celle de la maison d'Aragon. Cette idée, pour laquelle Amari, jeune encore, s'enflammait, il la caresse et la défend toujours, après des années, et les vigoureuses attaques de Rubieri, de Capelli et de Renzi, de Di Giovanni et autres. Un fait intéressant, même pour des

[1] *La Guerra del vespro siciliano*, scritta da Michele Amari. Ottava edizione (terza fiorentina) corretta ed accresciuta dall'autore, e corredata di nuovi documenti. Voll. due. Firenze, successori Le Monnier, 1876, vol. I, in-8 di p. CLX 429; vol. II, in-8° di p. 425.

Français, et que les nouveaux documents publiés ces dernières années ont mis en lumière, c'est la protection accordée par Charles Ier aux arts et aux sciences; c'est là un rayon qui éclaire un peu cette sombre figure et qui fait de Charles Ier, au point de vue intellectuel, un rival de Frédéric II et de Manfred.

— Un personnage dont la vie se rattache par quelques côtés à l'histoire de Sicile, c'est le cardinal Albéroni, le fameux ministre espagnol de Philippe V. Né à Plaisance en 1664, il était fils d'un pauvre jardinier; tel est l'homme dont M. Jacques Galatti a écrit la biographie [1]. Il a laissé de côté tous les travaux dont avant lui le cardinal avait été l'objet et n'a mis à contribution que les *Mémoires du duc de Saint-Simon*, l'*Histoire du cardinal Albéroni* par l'Espagnol J. R., et un *Journal* contemporain d'Albéroni, publié à Cologne en 1721. Ces documents, souvent peu d'accord entre eux, ont donné naissance à des jugements qui tiennent peut-être le juste milieu entre les diverses appréciations qui ont été faites du cardinal espagnol, mais qui auraient gagné, en largeur et en élévation, à ce que l'auteur eût consulté les autres ouvrages parus sur le même sujet. Ce n'est pas tout : dans les deux chapitres IX et X, qu'il consacre à la Sicile sous Victor-Amédée, il n'ajoute rien à l'*Histoire de Sicile*, par Di Blasi ; et s'il indique les trois volumes de documents de Stellardi, il n'a pas l'air de connaître le beau livre d'Isidore La Lumia sur « la Sicile et Victor-Amédée, » dont j'ai parlé dans un de mes précédents courriers. Le chapitre XVe et dernier de cette monographie renferme ce jugement sur le cardinal : « Albéroni fut un homme complétement privé de ce sens moral qui ennoblit la vie : rêveur et chimérique, sans cesse occupé à ourdir des cabales, avide d'une grandeur toute théâtrale, il ne parvint à donner à l'Espagne, dont il désirait la gloire, que quelques instants de cette vie factice dont le galvanisme parvient à animer les cadavres. Ses projets étaient trop romanesques et trop démesurés pour pouvoir opérer la régénération d'une nation; la nature l'avait doué de tout ce qu'il faut pour être grand; il ne lui manqua que la modération dans ses desseins, mais surtout, je le répète, ce sens moral sans lequel les dons les plus magnifiques de l'intelligence demeurent stériles et ne donnent que des résultats sans durée. Sa vie fournit la preuve que pour faire une œuvre utile et durable, même pour illustrer son nom, il faut se proposer un grand but et ne se servir pour l'atteindre que des moyens autorisés par l'équité et la justice. »

— Dans mon dernier courrier j'ai signalé l'étude de M. Pieralisi sur *Galilée et Urbain VIII;* je dois en annoncer une autre aujourd'hui, par l'ex-ministre italien, le professeur Domenico Berti. Elle a pour

[1] *Giulio Alberoni ministro di Spagna. Monografia storica* di G. Galatti. Messina, dalla tipografia Ribera, 1876, in-16 di p. 172.

objet le « *Procès original* de Galilée » [1], procès dont la publication mettra peut-être un terme à toutes les controverses sur le grand astronome. Deux hommes eurent, dit M. Berti, l'avantage de lire et d'étudier ce procès, MM. Marino Marini et Henri de l'Épinois ; mais le premier est amené, par l'omission de documents importants, à des conclusions que contredisent les faits ; le second, bien qu'avec plus d'indépendance d'esprit et une plus grande largeur d'idées, « raconte les faits avec une extrême partialité et tombe parfois dans quelques inexactitudes (nous citons M. Berti). » Les documents que publie l'éditeur se rapportent aux deux procès intentés à Galilée en 1616 et en 1633, et il les fait précéder d'un demi-volume de préface, dans lequel il indique les faits de la vie de Galilée qui peuvent éclairer les origines et les péripéties du procès. L'avertissement donné à Galilée, lors du premier procès, semble à M. Berti la plus rigoureuse des punitions ; c'était lui défendre d'enseigner les doctrines de Copernic. « Le Saint-Office rendit un jugement en des matières scientifiques non théologiques et déclara absurde et hérétique la théorie de Copernic que Galilée côtoyait pour ainsi dire dans ses études sur le soleil. » A propos du procès de 1633, l'éditeur croit trouver des arguments pour établir que l' « *examen rigoureux* auquel fut condamné Galilée, n'est autre chose que la torture ; et s'il n'y fut pas soumis, il le dut, non comme d'aucuns le prétendent à Urbain VIII ou à la Congrégation du Saint-Office, mais au futur cardinal de saint Clément, le P. Macolato, commissaire, son ami et son obligé. » Le volume que publie M. Berti a pour titre : *Florentin. 336 vol. 1182 Ex archivo S. Offiz. cont. Galileum Galilei matematicum.* Il produit des documents nouveaux soit en entier, soit résumés. Ordres, intimations, lettres, jugements, interrogatoires, propositions, relations, attestations, mémoires, suppliques, décrets, tout cela ne paraît pas de mince importance, surtout pour donner une idée exacte du second procès qui, suivant M. Berti, ne peut résister à la critique moderne, tel qu'on l'a publié jusqu'à lui. Le premier document donne une idée générale du procès ; le document XC nous fournit le résumé de celui de 1633, auquel fait suite un *Appendice* qui comprend la *Sentence contre Galilée*, l'*Abjuration de Galilée*, et la Consultation de Sarpi sur la prohibition du livre de Copernic [2].

— L'Italie produit à chaque instant quelque nouvelle œuvre relative à l'Église. Nous citerons, entre autres, l'*Histoire secrète des Conclaves*, par

[1] *Il Processo originale di Galileo Galilei, publicato per la prima volta* d. Domenico Berti. Roma, Colta e comp., tipografi del Senato, 1876, in-8° di p. cxxxviii-170.

[2] Nous faisons toutes réserves au nom de notre ami et collaborateur H. de l'Epinois, relativement à la question traitée ici à propos du livre de M. Dom. Berti, et qui sera reprise prochainement dans nos colonnes.

(*Note de la Direction.*)

Oscar Pio [1]. On doit connaître en France une *Histoire diplomatique des Conclaves*, par Petruccelli della Gattina. C'est un résumé de tout ce que ce publiciste et député napolitain prétend avoir trouvé dans les archives de Turin, de Parme, de Florence, de Naples, de Milan, de Venise et dans les *State Papers* d'Angleterre. C'est le livre dont M. Pio nous donne un résumé, qui a aujourd'hui trois, et qui atteindra bientôt quatre volumes. Cet ouvrage prétend nous donner l'histoire de la papauté, et nous la montrer, pour ainsi dire, à l'état de gestation dans les conclaves. Après chacun d'eux se trouve un portrait du Pape qui en est sorti, portrait destiné lui-même à déterminer la physionomie du conclave. M Pio en recherche les traits dans les esquisses biographiques, les anecdotes et même dans les commérages du temps; c'est là, dit-il pour se justifier, qu'il faut chercher l'expression de l'opinion publique et le caractère vrai des personnes et des faits. Où donc M. Pio a-t-il vu que l'opinion publique fût la seule source de la vérité historique? Combien de fois s'est-elle trompée et que de risques pour l'écrivain qui ne veut suivre qu'elle! Il ne peut guère être qu'un romancier, et de fait M. Pio n'est pas autre chose; son livre a pour les lecteurs non prévenus tous les dangers du roman; écrit de ce style fort libre, cher aux feuilletonistes français, mais étranger aux habitudes italiennes, il peut plaire aux amateurs de scandales; il ne fera sûrement que rebuter les lecteurs sérieux. M. Pio a tout pris de Petruccelli dans cette œuvre, il n'a mis du sien qu'une aversion encore plus grande pour ces institutions ecclésiastiques dont il prétend écrire l'histoire.

— Après ces œuvres d'un intérêt général, venons-en aux monographies municipales. Valsesia, terre subalpine, mérite une mention particulière dans l'histoire de l'Italie, surtout au point de vue philologique. Que ses premiers habitants aient été les Gaulois ou les Insubres, c'est ce sur quoi les érudits se sont divisés; ce qu'il y a d'incontestable, c'est que les trois communes de Rima, de Rimella et d'Alagna ont des usages fort particuliers et parlent un dialecte d'origine évidemment germanique. La population s'y grossit de tous ceux qui y cherchèrent un refuge contre les querelles des factions. En 999, le pays fut cédé par Othon III à l'évêque de Verceil, et en partie en 1025, par Conrad le Salique aux comtes de Biandrante. Plus tard les droits sur le Val Sesia furent cédés à Philippe de Savoie, prince d'Achaïe, qui bientôt dut y renoncer en faveur des comtes de Biandrante; les habitants profitèrent de ces changements pour se constituer en république à peu près autonome. En 1415, ils se soumirent aux Visconti de Milan qui durent toutefois reconnaître leurs statuts; devenus ensuite sujets de l'Espagne,

[1] *Storia segreta dei conclavi di* Oscar Pio, *sulle traccie di Petruccelli della Gattina.* Milano, natale Baltezzati édit., 1876 (in-16°, voll. tre. di pag. 269 e 232).

puis de l'Autriche, ils passèrent en 1703 sous la domination de la maison de Savoie, à laquelle ils restèrent toujours fidèles. Telle est l'histoire qu'a entrepris d'écrire un lettré de Varallo, M. Federico Tonetti; il en a déjà donné la première partie [1]. L'incertitude y règne jusque vers l'an 1000; pourtant l'auteur se croit fondé à admettre les origines liguriennes du Val Sesia; « soit que ses habitants fussent des Salassi ou des Leponzi, soit qu'ils appartinssent à quelque autre tribu dont le nom ne nous est pas parvenu, ils faisaient évidemment partie, à l'origine, de la famille ligurienne. » Aussi combat-il la prétendue origine celtique ou gaëlique de ces peuples (chap. II). Dans les premiers temps de l'Empire romain, le Val Sesia parvint à conserver son indépendance, et quand il la perdit, par compensation sa condition agricole, industrielle et économique s'améliora. Le Val Sesia demeura à l'abri des guerres et des révolutions, et ne céda même que peu à peu à l'influence du christianisme. Tous ces points sont très-finement analysés dans le premier volume; le second, qui traite du *Val Sesia sous la féodalité*, renferme plus de détails; l'auteur a plus d'assurance, car, de 1000 à 1300, il a de plus nombreux documents à sa disposition; le sens critique avec lequel il les met en œuvre lui permet de rétablir bien des faits, de rectifier bien des appréciations peu exactes de Fassola. C'est ce dernier, historien du Val Sesia au XVIIe siècle, qui a prétendu trouver une origine celto-gaëlique au dialecte évidemment germanique d'Alagna. M. Tonnetti donne une démonstration lumineuse de ce dernier fait, il est à regretter qu'il l'augmente de certains détails communs à d'autres peuples, et dont l'omission aurait fait une plus large place aux considérations générales qui ressortent naturellement de son étude; il aurait également pu s'épargner de la sorte la répétition de faits déjà connus.

— L'*Histoire de Trapani*[2], par l'abbé Sorba, originaire de cette ville, et qui y vécut dans la première moitié du XVIIe siècle, vient d'être traduite du latin par l'avocat Giuseppe Calvino, d'après le texte manuscrit qui en est resté dans la bibliothèque communale de Palerme. En général le récit ne fait guère que suivre les histoires latines de la Sicile de Tommaso Fazello et de Francesco Maurolico; mais, à partir du XIVe siècle ou environ jusqu'au XVIe siècle, il s'appuie sur des lettres royaux, des décrets, et prend alors la forme d'un simple régeste.

— Il a paru à Palerme, à la fin d'août, une monographie historique d'Alcamo par le lettré et philosophe Vincenzo Di Giovanni[3]. Alcamo

[1] *Storia della Vallesesia e dell'alto novarese con note e documenti* di FEDERICO TONETTI. Varallo, tip. Fratelli Colleoni, 1875-76, in-8° di pag. 293, con carta geologica.

[2] *Istoria di Trapani di* VITO SORBA *tradotta dall'avv.* GIUSEPPE CALVINO (*col testo*). Trapani, tip. Modica Romano, 1876, in-4°.

[3] *Notizie storiche della città di Alcamo, seguite dei capitoli, gabelle e privi-*

est une commune assez peuplée de la province de Palerme, et à laquelle le poëte Cuillo a fait un nom en lui empruntant le sien. On a beaucoup discuté sur ses origines, et l'on a fini par admettre qu'un Adelcamo, en 828 après Jésus-Christ, venu d'Afrique avec les siens, s'y établit et y fonda la ville et le château ; d'autres pourtant lui avaient donné pour fondateur dans l'antiquité un Thrace, d'autres les Arabes. M. Di Giovanni rejette toutes ces traditions, pour ne s'appuyer que sur l'étymologie du nom de la ville, *Alhama*, « contrée des bains » suivant lui. L'Alcamo actuelle diffère au point de vue des mœurs, de la population, peut-être même de la religion de celle qui l'a précédée. Un recueil assez important pour son histoire, à partir du XIIIe siècle, comprend les pièces réunies au XVIIIe par un de ses enfants, Di Blasi. Ce sont des diplômes et des priviléges impériaux, auxquels M. Di Giovanni a ajouté pour la première fois, vu leur importance, les *Chapitres* de 1398 en sicilien vulgaire ; les Gabelles de 1367 et de 1388, les Priviléges et les Coutumes de 1551 à 1574 avec un chapitre sur *les juifs* à Alcamo tiré du manuscrit de Di Blasi. Les *Chapitres* sont conservés au *Grande Archivio* de Palerme. Le tout, élucidé avec l'érudition ordinaire chez M. Di Giovanni, fait honneur à son habileté et à son intelligence.

— Il y a longtemps que Palerme et Messine se disputent la gloire d'avoir introduit l'imprimerie en Sicile pour la première fois, et bien des livres ont paru sur la question, sans avoir encore pu terminer le débat. Dernièrement, M. Tommaso Capra a eu l'intention louable de mettre un terme à la querelle, en donnant raison à la fois à Messine et à Palerme ; il a fait paraître un ouvrage intitulé : *Souvenirs historiques*[1]; mais il s'en faut bien que l'imprimerie en ait été l'unique objet, on ne saurait même dire au juste quel il est, et ce qu'a voulu démontrer l'auteur. Ainsi, il esquisse à grands traits et sans suite les faits de l'histoire sicilienne depuis 1820 jusqu'à 1866, et s'appesantit surtout sur ce qui concerne la révolution de 1848 à Messine et à Palerme, sur l'héroïque défense de cette dernière ville, et les bonnes relations qui ont existé dans ce siècle entre les deux cités, dont l'inimitié, au XVIIe siècle, descendit jusqu'aux injures de la place publique. Un autre chapitre comprend des faits relatifs à d'illustres enfants de Messine, à ses Académies, surtout à son Université, instituée en 1603, après cent soixante-neuf ans de demandes réitérées adressées au roi et au vice-roi par le Sénat ; dans le troisième, l'auteur étudie les conditions où s'est trouvée l'île depuis 1860 jusqu'à nos jours ; des notes tout aussi confuses que le livre lui servent de complement.

legi della stessa città ora la prima volta publicati per VINCENZO DI GIOVANNI. Palermo, tip. di Michele Amento, 1876, in-8°, gr.

[1] *Palermo e Messina, Ricordanze di storia antico-contemporanea, politico letteraria del messinese tipografo* TOMMASO CAPRA. Messina, fratelli Capra, edit., 1876, in-8° di p. XVI-159.

—Les histoires contemporaines sont toujours celles qui manquent le moins; il vient d'en paraître une d'un débutant, sous ce titre modeste : *Pages d'histoire contemporaine sur la résurrection italienne*[1]. « C'est un devoir sacré, dit l'auteur, M. Enrico Zanoni, que de conserver la mémoire des martyres, de l'exil, des persécutions de toutes sortes qu'eurent à subir en Italie les premiers défenseurs de l'indépendance de la patrie commune, qui allumèrent dans les âmes l'amour de la liberté. » Pour remplir ce devoir, il nous parle de tous les penseurs, de tous les martyrs précurseurs de la grandeur italienne au XIXe siècle, et raconte tous les épisodes de l'histoire de son pays qu'attestent l'immense abnégation, l'indomptable courage dont firent preuve les peuples et les individus pour briser le joug étranger. » Le livre se divise en cinq parties : 1° Les martyrs et les premiers soulèvements populaires qui préparèrent la révolution de 1848; 2° les grands écrivains qui provoquèrent ce dernier mouvement et prédirent celui de 1860; 3° l'élection de Pie IX en 1846, et son histoire jusqu'à la restauration de princes italiens que la révolution avait chassés de leurs États; 4° les événements qui préparèrent la guerre de 1859, et en fournirent le motif, ainsi que leur développement jusqu'en 1866; 5° enfin, la guerre de 1866 et la prise de Rome en 1870. » Ce livre, écrit en deux mois, sent la hâte; et malgré tous ses efforts pour s'en préserver, l'écrivain tombe dans ces négligences fréquentes chez les journalistes. Les mots de tortures, de chaînes, de prisons, de sang, et autres encore du même genre qui fourmillent sous sa plume, peuvent produire de l'effet au lendemain d'une révolution, mais n'accusent, seize ans après les événements, qu'un défaut de maturité ou une connaissance fort incomplète du cœur humain et sans contredit des haines et des enthousiasmes intempestifs qu'un historien ne doit jamais afficher, s'il veut obtenir quelque crédit auprès de lecteurs d'opinions et de nationalités différentes.

—J'ai parlé autrefois des *Documents d'histoire italienne* publiés par les soins de la *Royale Députation pour les études d'histoire nationale dans les provinces de Toscane, d'Ombrie et des Marches*. Le sixième volume de ces publications vient de paraître[2]. Il renferme les *Chroniques du XIIIe et XIVe siècle*. Ces chroniques, publiées par MM. Minutoli, Milanesi, Passerini, Gherardi, Tabarrini, sont au nombre de cinq, quatre pour la Toscane, une pour Faenza. En premier lieu viennent les *Annales Ptolomæi Lucensis ab anno 1061 ad annum 1303;* elles

[1] Enrico Zanoni. *Pagine di storia contemporanea del Risorgimento italiano*. Torino, Unione tipografico-editrice, 1876, in-16° di p. IV-411.

[2] *Documenti di storia italiana pubblicati per cura della R. Depustazione*, etc. *Vol. VI. Cronache* de'ecoli XIII e XIV. Firenze, alla Galileiana, 1876, in-4° di pag. VI-816.

avaient déjà été publiées, mais d'une manière incomplète, par suite du mauvais état du manuscrit. M. Minutoli a pu en améliorer le texte en le collationnant avec deux autres manuscrits du XIVe siècle qui existent à la Bibliothèque de Lucques. Ptolomée de Lucques fut un frère dominicain, né probablement en 1236, et mort vers 1327. C'est un annaliste qui n'est pas toujours sincère, et qui ne sait pas se défendre des suggestions de l'esprit de parti. La plus ancienne chronique florentine qui soit connue jusqu'ici est celle du juge Sanzanome : *Gesta Florentinorum ab anno 1125 ad annum 1231*, publiée par M. Gaetano Milanesi, d'après un manuscrit Magliabecchien remontant au XIIIe siècle. Ces *Gesta* de Sanzanome, suivant M. Scheffer-Boichorst, n'ont pas grande valeur comme source historique ; ce sont de simples notes écrites dans un style barbare et emphatique sur l'agrandissement du territoire florentin au détriment des pays voisins. Hartwig y voit la première tentative d'une histoire méthodique de la ville de Florence, qui n'est pas sans prix. Il y a là de la rhétorique, c'est vrai, mais elle conserve le souvenir de faits qui sans elle nous seraient inconnus, et qui, pour peu qu'on en examine la source, présentent tous les caractères de l'originalité.

Le *Journal de sire Giovanni di Lemmo da Comugnari, de 1299 à 1320*, raconte jour par jour les faits que voyait ou qu'entendait raconter un nommé Giovanni de Guglielmo, notaire de San-Miniato ; un journal d'un anonyme florentin de 1358 à 1380, imprimé par les soins de Gherardi, c'est là une trouvaille curieuse et à peu près ignorée. Les détails qui s'y rencontrent prouvent que l'auteur les avait écrits aussitôt après l'événement et sous l'impression qu'ils lui avaient laissée. Enfin en dernier lieu vient le *Chronicon Tolosani canonici Faventini*. Cette chronique commence à Auguste, et va jusqu'à l'année 1236; depuis 1219, Tolosano, frappé de paralysie, eut un continuateur. Comme les autres chroniques du temps elle contient beaucoup de fables sur les événements antérieurs à l'auteur, mais mérite la confiance dès qu'il s'agit de ceux qu'il a vus ou appris. Tabarrini la regarde comme formant le point de jonction entre les chroniques allemandes et les chroniques italiennes. Des introductions et des notes accompagnent ces chroniques et ces journaux qui apportent un précieux contingent aux travailleurs qui étudient les sources de l'histoire florentine.

—J'ai sous les yeux le quinzième volume des *Miscellanea d'histoire italienne* [1], de Turin, et j'y trouve les travaux suivants : *Un épisode de l'histoire du Piémont au XIIIe siècle*, avec notes et remarques critiques sur les hérétiques vaudois, sur ceux de Bagnolo et sur les anciens seigneurs de cette localité, par M. Giuseppe Manuel de San Giovanni ; *Sceaux italiens publiés déjà ou inédits*, par M. Vincenzo Promis ;

[1] *Miscellanea di storia Italiana, edita per cura della R. Deputazione di storia patria.* Tomo XV. Torino, 1876, in-8° di pag. 520.

Notice sur la vie de Cassiano dal Pozzo, avec quelques fragments de mémoires et une centaine de lettres par M. Giacomo Lombroso; des *Documents inédits sur le règne de Louis, duc de Savoie, extraits des protocoles des secrétaires ducaux*, par M. Filippo Saraceno; une *Relation de l'entrée de l'infante Catherine d'Autriche à Turin*, le 10 août 1585, publiée par M. Angelo Angelucci.

— Une *Histoire de l'Université de Bologne*, vient de paraître à Plaisance [1]. Cette université ou *étude*, comme l'on disait autrefois, commence avec le grammairien Irnerius qui, en 1113, était déjà illustre comme commentateur des sources juridiques qu'il savait appuyer à propos de l'autorité des Pandectes, les complétant et les éclairant les unes par les autres; on lui attribue la formule du *Doctorat* et la création du *Corps collégial* des lauréats. Sa réputation attira à Bologne de nombreux étudiants, parmi lesquels beaucoup d'Allemands. Leur affluence rendit nécessaire la promulgation de règlements qui portèrent à dix mille le nombre des élèves de l'université. Avec le temps vinrent d'autres ordonnances de la commune, ayant pour but d'empêcher les professeurs d'aller enseigner ailleurs, et dans ce but, au commencement du XIIIe siècle, on menace les émigrants de la confiscation et du bannissement. Le pape en prit ensuite occasion pour mettre un archidiacre à la tête de l'étude. Azon, dont le nom est devenu proverbial; Accurse, Odefredi, d'autres encore, y firent leur célébrité, et contribuèrent beaucoup à l'avancement des études juridiques. La concurrence de l'*étude* de Padoue, celle d'autres institutions scientifiques, fit attribuer aux étudiants certains priviléges pour les attirer à *Bologne la Docte;* mais le XIVe siècle s'ouvrit mal pour elle : l'élection d'un recteur, en 1301, mit les écoliers aux prises et les armes entre leurs mains. L'affaire prenait une tournure menaçante, si le pape n'eût lancé l'anathème par l'intermédiaire de son légat. Mais si les troubles se calmèrent, il en resta dans les têtes des étudiants des germes de révolte et de mécontentement qui, plus d'une fois, se traduisirent les années suivantes par des mouvements. Vers le milieu du siècle, nous voyons prospérer à la fois les colléges civil, canonique, médical, philosophique, théologique, se fonder des maisons de secours pour les étudiants pauvres, se perfectionner les méthodes d'enseignement. Telles sont les origines de l'Étude de Bologne; le reste de son existence est rempli par des réformes, des statuts, des règlements de toute sorte, jusqu'au jour où le gouvernement italien mit cet illustre *Athenæum* sur le même pied que les autres corps enseignants du royaume.

[1] *Della costituzioni, Discipline e Riforme dell'antico Studio Bolognese. Memoria del prof.* LUCIANO SCARABEI, *commessa dal ministero di Publica Istruzione, e per sue spese stampata.* Piacenza, tip. Maino, 1876, in-8° di pag. 226.

—Les historiens, préoccupés comme ils le sont des grandes questions, daignent rarement s'abaisser aux menus détails, et laissent de côté facilement toute une classe de citoyens, même puissante, et quelques services qu'elle ait rendus. Il y a pourtant matière à de curieuses observations; c'est ce qu'a compris M. Felice Calvi, et c'est à cette pensée que nous devons son livre sur le *Patriciat milanais*[1]. « Qu'il nous soit permis, écrit-il, de soumettre à un examen calme et impartial les origines, la raison d'être, les développements et la décadence du patriciat milanais, de rechercher, autant que possible, la pensée qui le dirigeait au milieu du tourbillon tumultueux des événements les plus divers. Ce patriciat, comme tous les autres, a provoqué des colères implacables et non raisonnées de la foule toujours prompte à tout dénigrer; il ne faut pourtant pas oublier que pendant des siècles il eut à lui seul toutes les initiatives; qu'il protégea tous les intérêts de notre pays, y compris ceux du peuple. Son action est en somme un fait si capital, si décisif au point de vue de la direction de notre histoire municipale, qu'il y aurait folie à la méconnaître, et négligence impardonnable à ne pas l'étudier dans ses diverses périodes. » L'histoire du patriarcat de Milan se résout en somme dans l'histoire même de son peuple, puisque ceux qui s'élevèrent du sein de l'obscurité, soit en commandant les armées, soit en portant la parole au nom de leur pays dans les cours étrangères, soit en s'asseyant sur les trônes épiscopaux, en siégeant dans les tribunaux ou les conseils de la cité, en s'illustrant dans n'importe quelle entreprise ou quelle branche de la science, jurisconsultes, médecins, avocats, lettrés, savants, artistes, bourgeois enrichis dans l'industrie ou dans le commerce, se donnent tous la main et finissent par s'asseoir au même banquet les uns à côté des autres, récompensés par les mêmes honneurs. Telle est précisément l'intime signification du patriarcat milanais; et c'est à la dégager depuis l'an 1000 jusqu'à nos jours, que M. Calvi s'est attaché; de nombreux documents servent de preuves à son œuvre, et quelques-uns ont une réelle importance. Ce livre, qui comprend onze chapitres, se termine par un coup d'œil jeté sur les autres aristocraties italiennes, un long appendice sur le maréchal Annibal Visconti et un épisode de la diplomatie féodale au XVIIIe siècle.

Palerme, 25 août 1876.

GIUSEPPE PITRÈ.

[1] *Il patriziato milanese secondo nuovi documenti deposti negli Archivi publici e privati*, di FELICE CALVI. *Edizione di soli 500 exemplari*. Milano, presso Andrea Mosconi, libraio, 1876, in-8° di pag. 520-LXVIII.

CHRONIQUE

Sommaire : Académie française. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Concours des antiquités nationales. Publications de l'Académie. Prix Lagrange. Lectures : les anciens Gaulois ; l'âge de pierre et l'âge de bronze. — Académie des sciences morales et politiques. Lectures : le pouvoir de l'argent sous Charlemagne et la monnaie de saint Louis ; le Parlement sous Charles VIII. — École française de Rome. — Réorganisation de l'enseignement supérieur. Les antiquités nationales. — Société des anciens textes français. — Société bibliographique : la collection d'auteurs originaux sur l'histoire de France. — L'habitation de Jeanne d'Arc à Orléans. — La Vérité.

Aux indications déjà données par nous sur les récompenses accordées par l'Académie française à des ouvrages d'histoire, nous ajouterons que, dans sa séance du 3 août, elle a décerné, sur la fondation Monthyon, un prix de 1,500 fr. à M. Dupré-Lasale pour son ouvrage intitulé : *Michel de l'Hôpital.* — Dans sa séance du 11 août, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a entendu le rapport de M. Adrien de Longpérier sur le concours des antiquités nationales. Voici les récompenses décernées, cette année, par la commission chargée de juger ce concours. La première médaille a été accordée à M. Hucher, pour son ouvrage intitulé : *Le Jubé du cardinal Philippe de Luxembourg;* la seconde à M. G. d'Espinay, pour ses *Notices archéologiques sur Angers et Saumur ;* la troisième à M. Bélisaire Ledain, pour son ouvrage intitulé : *La Gâtine historique et monumentale ; province de Parthenay.* Les mentions honorables ont été accordées ainsi qu'il suit : la première à MM. E. de Bouteiller et F. Bonnardot pour leur publication intitulée : *La Guerre de Metz en 1324 ;* la seconde à M. Henri Hervieux, pour ses *Recherches sur les premiers états généraux;* la troisième à M. Auguste Longnon, pour le mémoire publié ici même et intitulé : *Les Limites de la France à l'époque de Jeanne d'Arc;* la quatrième à M. Germer-Durand, pour sa publication du *Cartulaire de Notre-Dame de Nîmes ;* la cinquième à M. Brissaud, pour son ouvrage intitulé : *Les Anglais en Guyenne ;* la sixième à M. le chanoine Corblet, pour son *Hagiographie du diocèse d'Amiens.* — Dans la même séance, M. Wallon, secrétaire perpétuel, a donné lecture de son rapport sur les travaux des commissions de publication de l'Académie

pendant le premier semestre de l'année 1876. Nous y prendrons les renseignements suivants. Dans la collection des *Historiens des Croisades*, la deuxième partie du tome II des *Historiens arabes*, confiée aux soins de M. de Slane, est prête à paraître; la première partie de ce même tome, retardée par une indisposition de M. Defrémery, est arrivée seulement à son dixième cahier. Pour le tome III, M. de Slane a livré tout le manuscrit de la partie dont il est chargé (la vie de Saladin); et déjà il y en a cinquante-deux placards de texte et trente-deux de traduction. M. Miller est arrivé au cahier soixante-dix, c'est-à-dire à la cent quarante-deuxième feuille du tome II des *Historiens grecs*. Quant aux *Historiens occidentaux*, le texte est imprimé; c'est la table qui a longtemps retenu les éditeurs, MM. Ad. Régnier et Thurot; mais la copie est prête maintenant. La publication du tome XXIII des *Historiens de France* est imminente; ce volume a pour éditeurs MM. de Wailly, Jourdain et L. Delisle. L'Académie touche aussi à la fin du tome VIII des tables de Bréquigny, continuées par M. Laboulaye : ce sera en même temps l'achèvement de ce recueil dont l'Académie a marqué le terme à la fin du règne de Philippe le Bel. La préparation des *Chartes et Diplômes relatifs à l'Histoire de France antérieurs à Philippe-Auguste* se poursuit activement sous la direction de MM. L. Delisle et de Rozière. Durant ce semestre, M. Luce, auxiliaire à l'Académie, a dépouillé les registres 166-174 du Trésor des Chartes et a transcrit les actes antérieurs à l'année 1180 qui s'y trouvent sous la forme de *vidimus*. La deuxième partie du tome XXVIII des *Mémoires* de l'Académie va se compléter par un mémoire de M. Edm. Le Blant, tout récemment envoyé à l'impression. Quant au recueil consacré aux *Mémoires des savants étrangers*, l'Académie vient d'en commencer un nouveau volume, le tome IX, par trois mémoires de MM. Robiou, Chabas et Tissot. Dans la partie orientale des *Notices et extraits des manuscrits*, la première partie du tome XXIV commence par un mémoire de M. Maspéro, qui est tiré et en attend d'autres; dans la partie occidentale, la deuxième partie de ce même tome XXIV, qui réunit plusieurs notices de MM. Hauréau et de Wailly, en attend aussi d'autres pour se compléter. L'*Histoire littéraire de la France* aura incessamment un nouveau volume, le tome XXVII, dont soixante et onze feuilles sont tirées, huit en pages et bientôt bonnes à tirer, et tout le reste en placards. M. Léon Renier a repris l'impression des *Œuvres de Borghesi;* le tome IX est à la feuille trente-deux. La rédaction de la partie phénicienne du *Corpus inscriptionum semiticarum*, formant au moins la moitié de l'ouvrage, est achevée. La commission espère que, vers le 1er janvier prochain, la totalité de la première partie, comprenant deux volumes, pourra être livrée à l'impression. — Dans la séance du 28 juillet, lecture avait été donnée d'un extrait du testament du marquis de Lagrange, de son vivant membre libre de l'Académie. Aux

termes de ce testament, le défunt lègue à la compagnie une rente de 1,000 fr., destinée à récompenser chaque année l'auteur qui aura publié un poëme inédit appartenant à notre ancienne littérature. A défaut de publication d'un poëme inédit, le prix sera décerné à l'auteur d'une étude sur notre poésie du moyen âge. M. de Lagrange avait lui-même publié dans la collection des *Anciens poëtes de la France*, dirigée par M. Guessard, le roman épique de *Hugues Capet*.

Le débat soulevé par M. Bertrand, au sujet des Celtes et des Gaulois, que ce savant considère comme deux races distinctes, et au sujet du lieu d'habitation des tribus gauloises qui envahirent l'Italie septentrionale au IVe siècle avant Jésus-Christ, lieu placé par M. Bertrand, non pas dans la Gaule proprement dite, mais, en dépit de Tite-Live, soit dans le massif qni alimente les sources du Danube, soit vers les sources du Rhône; cet intéressant débat, auquel a pris part notre savant collaborateur M. d'Arbois de Jubainville, continue d'occuper l'attention de l'Académie. M. Maximin Deloche a lu un mémoire développé sur la question. Ce mémoire est intitulé : *Des invasions gauloises en Italie au IVe siècle, de la position des Transalpins de Polybe.* M. Deloche s'est surtout proposé pour objet de traiter le point d'histoire et de géographie historique; quant à la question de race, il n'a voulu que l'effleurer. M. Deloche a divisé son mémoire en quatre parties : 1° réfutation du système de M. Bertrand sur le point de départ des expéditions gauloises; 2° examen critique du récit des premières invasions, contenu au chapitre XXXIV du livre V des *Décades* de Tite-Live; 3° démonstration de la position des peuplades dont il s'agit, dans la Gaule proprement dite, dans la contrée que tous les auteurs anciens ont appelée *Gaule transalpine;* 4° de la dualité ou de la communauté d'origine des Celtes et des Gaulois. Cette lecture, qui s'est prolongée durant plusieurs séances, a commencé dans celle du 9 juin. La *Revue*, sans doute, reviendra sur ce débat qui mérite d'être examiné *ex professo* par une plume compétente, celle par exemple de notre savant collaborateur, M. A. de Barthélemy.

Dans la séance du 16 juin, M. Michel Bréal a communiqué des observations sur une inscription volsque, trouvée en 1784, à Velletri, l'ancien Veliternum des auteurs latins. Cette inscription, formée de quatre lignes gravées sur une plaque de bronze, a été publiée pour la première fois par Lanzi, et depuis étudiée par de nombreux interprètes, entre lesquels il faut citer MM. Mommsen, Husckhé, Corssen. On y a reconnu sans difficulté une prescription relative au culte. Parmi les observations de M. Bréal, nous noterons celles-ci, qui ont un intérêt plus particulièrement historique, et où l'on trouve, ce nous semble, une confirmation des raisonnements opposés ici même par notre éminent collaborateur, le R. P. de Valroger, aux partisans à outrance de cer-

tains systèmes en paléontologie : « Nous savons, dit M. Bréal,[1] que dans les anciens cultes italiotes, le bronze était le métal saint, celui qui servait aux prêtres pour les bassins du sacrifice, pour se couper la barbe et les ongles. Dans ce qui nous est parvenu des Actes des frères Arvales, les procès-verbaux mentionnent des sacrifices motivés, soit parce qu'on apporte du fer dans l'enceinte sacrée, soit parce qu'on remporte un objet de fer apporté. Lorsqu'un arbre tombé de vétusté ou atteint par la foudre devait être coupé dans le bois sacré, cela donnait lieu à un double sacrifice, au début et à la fin de l'opération. Un figuier avait poussé sur la terrasse du temple : les Actes nous ont conservé le détail du cérémonial très-compliqué qui fut nécessaire pour l'ablation de ce végétal par le fer. L'emploi du bronze était au contraire indiqué formellement pour les objets du sacrifice et pour ceux de la toilette des prêtres ; c'était avec une charrue au soc d'airain que les Étrusques traçaient l'enceinte des villes qu'ils se proposaient de bâtir. Enfin, dans une inscription tout à fait particulière de l'antique Sabine, où se trouve contenue la règle constitutive du temple de Furfo, nous rencontrons cette mention spéciale, qui, évidemment, excédait les usages communs : *Ferro uti liceat* (*on pourra se servir de fer*)... L'âge de pierre et l'âge de bronze, conclut M. Bréal, ne sont pas si loin de nous qu'on pourrait le croire. Les religions de l'antiquité, par les prescriptions de leur rituel, nous les font encore toucher du doigt. Le fer était un métal nouveau, puisqu'on le proscrivait ainsi et qu'on l'écartait des objets saints et des personnes sacrées. Et dans ce rite encore plus ancien qui nous montre le *pater patratus*, dans le sacrifice qui consacre l'alliance d'Albe et de Rome, ouvrant le flanc de la victime avec un silex, on entrevoit les prescriptions religieuses d'un âge où le bronze lui-même n'était pas encore admis aux usages du culte. »

Dans la séance du 28 juin M. F. de Saulcy a déposé sur le bureau de l'Académie un mémoire de M. Robiou. Notre savant collaborateur, qui se réserve d'en donner lui-même lecture à la docte compagnie, et tenait seulement à prendre date, s'applique dans ce travail à démontrer l'existence chez les Égyptiens d'une année vague de trois cent soixante jours. — Dans la séance du 4 juillet, M. de Sainte-Marie a communiqué le mémoire sur la topographie de la première guerre punique, lu par lui à la réunion des délégués des sociétés savantes. — Dans la séance du 14 juillet, lecture a été donnée d'une lettre de M. Albert Dumont, directeur de l'École française d'Athènes, signalant la découverte, sur la pente méridionale du rocher de l'Acropole, où la Société archéologique d'Athènes fait exécuter en ce moment des fouilles, d'une plaque de marbre contenant quatre-vingts lignes gra-

[1] *Journal officiel* du 20 juin. — Comptes rendus de M. F. Delaunay.

vées. C'est un décret fixant les rapports judiciaires entre Athènes et Chalcis, et donnant les formules du serment pour les citoyens de chaque cité. Ce sera une importante addition à la série des *Traités publics* des Grecs, déjà étudiés par M. Egger. Dans cette même séance, M. Victor Duruy a commencé la lecture d'un mémoire extrait du cinquième volume de son *Histoire romaine*, qui doit prochainement paraître. Cette lecture, qui s'est continuée durant plusieurs séances, avait pour sujet la situation économique de l'empire romain durant les deux premiers siècles de notre ère. — M. le baron d'Avril a commencé, dans la séance du 28 juillet, la lecture d'un mémoire intitulé : *Les Hiérarchies et les langues dans les églises de l'Orient* et il en a donné la suite dans la séance du 4 août. — Dans la séance du 25 août, M. Léopold Delisle a signalé sept pièces de vers latins du XIIe siècle, que M. Wattenbach vient de publier dans les *Nouvelles archives de la Société pour la connaissance de l'ancienne histoire d'Allemagne*. L'éditeur s'est borné à déclarer que l'auteur est Français et que son style rappelle assez bien celui de Mathieu de Vendôme. M. L. Delisle, s'appuyant sur le témoignage de Jean Halée, et sur un manuscrit du *British Museum*, établit que deux au moins des petits poëmes publiés par M. Wattenbach sont l'œuvre de Richard de Poitiers, moine de Cluny, qui vivait au XIIe siècle et dont nous possédons une chronique assez importante. Les sources de cette chronique ont été récemment étudiées dans la thèse présentée à l'École des Chartes par M. Elie Berger. — Dans la séance du 1er septembre, M. Joseph Derenbourg a communiqué une note contenant quelques réflexions sur le livre de Job. — Parmi les communications faites à l'Académie, nous mentionnerons encore celle de M. Heuzey sur la série de terres cuites de Tarse, conservées au musée du Louvre. M. Heuzey est entré à ce propos dans des développements d'un intérêt historique (7 et 14 juillet), celle de M. Choisy sur les tombeaux lydiens de Sardes, remontant au moins à la première moitié du Ve siècle avant notre ère (11 août), celle de M. Clermont-Ganneau sur un morceau de sépulture découvert par lui à Jérusalem et figurant la présentation du Christ au Temple (18 août), enfin celle de M. Léon Renier sur une inscription latine découverte près de Beyrouth et celle de M. le docteur Lagneau, intitulée : *Des Alains, des Théiphales, des Agathyrses en Gaule* (25 août et 1er septembre).

Dans la séance du 24 juin de l'Académie des sciences morales et politiques, M. Ad. Vuitry a commencé la lecture d'un mémoire intitulé : *Les Monnaies et le régime monétaire de la monarchie féodale, de Hugues Capet à Philippe le Bel : 987-1258;* il l'a poursuivie dans la séance du 15 juillet. Nous ne saurions trop approuver les hommes d'État, à quelque opinion qu'ils appartiennent, de se livrer dans la retraite où les envoient souvent les événements politiques, à

l'étude de l'histoire et en particulier des antiquités nationales. L'expérience des hommes et des choses qu'ils doivent à la pratique des affaires, et les connaissances spéciales qu'ils y ont acquises, leur sont souvent d'un grand secours pour une telle étude et peuvent être d'un grand profit pour la science. Nous sommes heureux surtout quand nous les voyons consacrer leurs loisirs à des époques ou à des sujets pour lesquels leurs affections politiques ne peuvent exercer sur leurs jugements aucune mauvaise influence. Nous prenons dans l'intéressante lecture de M. Vuitry [1] de curieux renseignements sur le *pouvoir* de la monnaie de compte au VIIIe siècle, d'après les prix attribués alors aux principales marchandises. Le savant académicien trouve pour la monnaie de compte sous Charlemagne les valeurs suivantes : la livre de vingt sous valait 844 fr.; le sou de six deniers, 42 fr.; le denier, 3 fr. 62 c., c'est-à-dire qu'on se procurait alors au prix de une livre, ou un sou, ou un denier, ce qu'on payerait aujourd'hui 844 fr., ou 42 fr., ou 3 fr. 52 c., c'est-à-dire encore que le pouvoir de l'argent était, au temps de Charlemagne, dix ou onze fois ce qu'il est de nos jours. Au IXe siècle, ce pouvoir avait déjà diminué par suite de la grande abondance de l'or et de l'argent. Leber, dans son *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, abaisse ce pouvoir de onze, pour le VIIIe siècle, à huit pour les IXe, Xe et XIe siècles, et à six pour le XIIIe [2]; mais, dit M. Vuitry, cette appréciation, adoptée par Guérard, n'est que conjecturale. Nous citerons encore le jugement porté par le savant académicien sur la réforme monétaire de saint Louis : « Ce prince, en arrivant au trône, ne trouva guère en circulation que des monnaies d'un bas alliage. Il y substitua des espèces d'or et d'argent dont le titre et le poids étaient rigoureusement fixés et à la fabrication desquelles on apporta les plus grands soins... On peut croire que saint Louis, en accomplissant la réforme monétaire, n'obéit pas seulement à une inspiration personnelle, mais qu'il connaissait et voulut appliquer le principe scientifique de l'institution de la monnaie, si nettement formulé par Aristote dans sa *Politique*, puis par le jurisconsulte romain Paul, et rappelé avec non moins de précision par saint Thomas d'Aquin... La réforme monétaire accomplie par ce prince est un acte considérable dont les chroniqueurs et les historiens ne sont pas seuls à attester les bienfaits : pendant des siècles, chaque fois que la monnaie fut altérée, on entendit ce cri s'échapper de la conscience et du

[1] *Journal officiel* des 29 juin et 19 juillet.

[2] M. Vuitry, s'appuyant sur les travaux de Leber et de Guérard, estime que l'agnel de saint Louis représentait 71 fr. 20 c. de notre monnaie; le gros tournois, 4 fr. 50 c.; les petits tournois et parisis, 36 et 45 centimes.

cœur des populations : « Rendez-nous la forte monnaie, comme au bon temps du roi saint Louis ! »

Dans la séance du 22 juillet, M. Georges Picot a lu la première partie d'un mémoire intitulé : *Le Parlement sous Charles VIII* [1]. C'est en compulsant avec attention les registres mêmes du Parlement de Paris, que l'auteur a voulu retracer, en quelque sorte, jour par jour, les actes les plus caractéristiques de cette compagnie, son attitude et son rôle pendant la minorité de Charles VIII. La puissance des magistrats s'était manifestement accrue sous Louis XI avec celle de la Royauté ; mais ce n'était pas sans qu'ils eussent eu plus d'une fois à souffrir des caprices despotiques de ce prince et des persécutions de ses familiers. Le principe de leur inamovibilité pour toute la durée du règne, proclamé par Louis XI et recommandé par lui à son successeur, avait été plus d'une fois violé ; un certain nombre de conseillers s'étaient vus destitués arbitrairement et remplacés par des intrus. Aussi, le Parlement était-il fort anxieux de savoir ce que serait pour lui le nouveau règne, et en même temps très-décidé à ne rien négliger pour reconquérir l'intégrité de ses prérogatives. Aussitôt que la mort de Louis XI fut connue avec certitude, le Parlement envoya à Amboise, où se trouvait Charles VIII, une députation qui reçut du Conseil de régence, assemblé le 12 septembre 1483, acte de la confirmation pure et simple du Parlement. Le Conseil montrait ainsi sa résolution de demeurer fidèle aux instructions qu'un an auparavant Louis XI avait fait jurer à son fils de pratiquer sur le trône. Les députés reçurent aussi et rapportèrent à leurs collègues les assurances d'Anne de Beaujeu, du duc et des seigneurs, promettant de faire régner la justice et respecter les lois, de châtier les coupables, de rappeler les exilés et d'accorder la remise des tailles. Les lettres de confirmation rappelaient qu'à la Cour seule il appartenait de trancher les débats qui s'élevaient dans son sein sur la propriété des offices : attribution que Louis XI avait plus d'une fois méconnue en donnant à ses créatures les charges litigieuses. Le Parlement s'empressa d'user des droits qui lui étaient rendus pour réparer les injustices commises sous le dernier règne. C'est ainsi qu'il fit payer au conseiller Martin de Bellefaye, brutalement exclu de la Cour par Olivier le Daim, tous les gages à lui dus pendant le temps qu'il n'avait pu siéger. Le Parlement crut devoir s'abstenir d'envoyer, bien qu'il y eût été formellement invité, une députation aux états généraux de Tours ; mais il n'exerça pas moins, par l'entremise de son procureur général Jean de Saint-Romain, une influence considérable sur une des décisions les plus importantes de cette assemblée. Ce fut en effet Jean de Saint-Romain qui, soutenu

[1] *Journal officiel* du 26 juillet. Nous reproduisons presque tout entière l'analyse de cette lecture par M. Arthur Mangin.

par une partie de la noblesse, par le clergé inférieur et par le tiers état tout entier, obtint le rétablissement de la Pragmatique, sanction de Bourges, relative aux élections ecclésiastiques. Une autre grande querelle entre le Parlement et le grand Conseil fut portée devant les états généraux et résolue par eux dans le sens parlementaire : c'était la querelle des *évocations*. Se fondant sur l'acte royal de confirmation, le Parlement s'était mis en devoir d'examiner les requêtes présentées par les magistrats destitués sous Louis XI. Mais le chancelier Guillaume de Rochefort qui avait succédé peu de mois auparavant à Doriolle, destitué par Louis XI, avait fait rendre un édit qui transportait au grand Conseil la connaissance de ces débats. Le Parlement avait refusé d'enregistrer cet édit. Les états, adoptant son système, réclamèrent hautement la réintégration des magistrats « desapoinctez sans cause. » Le Conseil répondit que toutes les causes d'office seraient évoquées au grand Conseil pour y être jugées sommairement. C'était le maintien de l'édit. La lutte s'engagea dès lors ouvertement au sujet de plusieurs causes évoquées au Conseil, dont le Parlement refusa de se dessaisir, maintenant avec une inébranlable fermeté les attributions dont il était légalement investi. Grâce à cette fermeté, grâce aussi à l'influence des états généraux, le Parlement réussit à rentrer en pleine possession de son droit, c'est-à-dire du droit de désigner, par la voie du scrutin, les candidats recommandés au choix du Roi pour les places devenues vacantes parmi ses membres ou ses dignitaires. Il n'y avait d'exception que dans le cas où un magistrat résignait son office et présentait lui-même son successeur. Encore appartenait-il alors au Parlement de déclarer le candidat digne et capable de remplir l'office dont il s'agissait, et la nomination par le Roi n'avait-elle lieu que sur cette déclaration. Le Parlement avait lieu d'être satisfait. Il le témoigna en se rendant en corps, et avec toute la pompe usitée en pareille solennité, au-devant du Roi, lorsque celui-ci fit son entrée à Paris, le 15 juillet, après avoir été se faire sacrer à Reims. M. Picot décrit avec détail cette cérémonie qui fournit aux magistrats une nouvelle occasion d'affirmer leurs prérogatives, en infligeant une admonestation au prévôt et aux officiers du Châtelet, lesquels avaient commis une infraction aux règles de préséance en allant « faire la reverence au Roy » après la cour, tandis qu'ils ne devaient s'y rendre qu'après la ville. Charles VIII rendit au Parlement sa visite, et le chancelier prit cette occasion de déclarer que « le Roy vouloit et entenduit que les évocations eussent lieu. » Les magistrats gardèrent le silence, mais ils n'en maintinrent pas moins toutes les mesures prises contre ceux qui avaient sollicité les évocations. « Nous verrons en son lieu, dit l'auteur, la suite de ce long conflit. » — Nous mentionnerons encore la lecture faite dans la séance du 19 août, par M. Barthélemy Saint-Hilaire, au nom de M. H. Reynald, professeur à la Faculté des lettres

d'Aix, d'un mémoire ayant pour titre : *Guerre de la succession d'Espagne; formation de l'alliance entre l'Angleterre, la Hollande et l'Empire.*

L'Académie des sciences morales et politiques (séances des 3 et 12 août) et l'Académie des inscriptions et belles-lettres (séance du 18 août), ont entendu l'une et l'autre une communication relative à l'École française de Rome que leur a présentée M. A. Geffroy, son directeur. A l'Académie des sciences morales M. Geffroy a lu un véritable mémoire, lequel doit être à peu près identique à l'article publié par lui dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 août, sous ce titre : *La Nouvelle École française de Rome, ses origines, son objet, ses premiers travaux.* Le savant académicien a profité de cette occasion pour exprimer ses vues sur l'état présent de l'enseignement supérieur des lettres en France et sur les améliorations qu'il y souhaite. Son appréciation de ce que sont aujourd'hui les choses nous a paru un peu optimiste. Nous ne sommes en aucune façon hostiles à l'Université, où la *Revue* compte de très-nombreux amis et des collaborateurs dont le concours nous est précieux, mais nous ne saurions pourtant accorder à M. Geffroy, quelque plaisir que nous pussions trouver à partager sa façon de voir, que l'enseignement philosophique, littéraire et historique soit parfait dans les facultés des lettres et que « l'Europe nous l'envie. » Le défaut d'érudition que M. Geffroy n'hésite pas à reconnaître dans notre enseignement supérieur, et auquel il demande qu'on remédie, ne se fait pas seulement sentir dans les études qui sont l'objet de l'érudition même. Pour prendre, par exemple, l'enseignement de la littérature française, tel qu'il est généralement pratiqué dans les facultés, où il excite l'admiration du savant académicien, ce défaut d'érudition, c'est-à-dire ici de connaissance des origines et des développements de notre littérature depuis le XIe jusqu'au XVIe siècle, a des suites manifestes pour la façon dont on comprend et dont on explique les chefs-d'œuvre du XVIIe et du XVIIIe siècle, qui malgré la Renaissance, se rattachent encore, beaucoup plus qu'on ne le croit au mouvement littéraire du moyen âge. Pense-t-on que le défaut de connaissances archéologiques, paléographiques, diplomatiques, ne se fasse pas sentir, et parfois cruellement, sur l'enseignement de l'histoire ? Et il en est de même pour la philosophie, la pleine intelligence de tel ou tel système se liant à une connaissance approfondie du milieu où il a été produit. Mais, au fond, je plaide, je le sais bien, une cause gagnée, au moins dans l'esprit de M. Geffroy, dont l'optimisme n'est, je le crois, qu'une façon de couvrir habilement une capitulation que lui-même juge inévitable. Au reste, sur ce mot de capitulation, il faut s'entendre, et, non plus que le savant académicien, je ne voudrais pas, en ce qui est des méthodes, que l'ancien système capitulât trop. On a, et très-justement à mon avis, reproché à notre enseignement supérieur des lettres ses

habitudes excessivement oratoires ; on a dit qu'il était fait moins pour les étudiants que pour les passants. C'est un mal auquel il faut porter remède, mais en tenant compte du tempérament du malade, et de ce que ce mal, qui n'en est un que par l'excès, peut, si l'on me passe le mot, contenir de bon, de conforme au génie même de la France. Sans doute, avant tout et surtout il faut des étudiants, des élèves, mais notre enseignement supérieur devra toujours, je le reconnais et je me sens disposé à m'en réjouir plutôt qu'à m'en plaindre, notre enseignement oral, comme notre enseignement écrit, devra toujours, dans l'intérêt même des élèves, songer un peu aux passants.

La science et l'art, à mon avis, devront en France se donner la main. M. Geffroy exprime le même sentiment quand il dit avec tant de justesse : « Il faut au savant quelques-unes des qualités du professeur, il faut à celui-ci, pour se soutenir, le secours permanent d'un savoir sans cesse renouvelé. » M. Geffroy espère beaucoup pour cette heureuse alliance de l'École française de Rome, qui veut, dit-il, « préparer à la fois des savants spéciaux, antiquaires, épigraphistes, philologues, et des hommes d'enseignement. » La *Revue* s'associe bien volontiers aux espérances de l'éminent directeur. Elle s'est montrée, dès l'origine, attentive aux travaux de la nouvelle école et à son organisation, où elle a été heureuse de voir une place faite aux antiquités nationales. Elle est d'autant plus désireuse de pouvoir toujours applaudir à l'influence que cette institution semble appelée à exercer sur la science française et les méthodes d'enseignement, qu'elle en juge la création tout à fait conforme aux glorieuses traditions de la monarchie nationale, et qu'elle y voit une suite des créations de Louis XIV dont l'œuvre a été dignement continuée en cela par Louis XV. On ne sait pas assez que la pensée des écoles spéciales destinées à raviver, dans toutes les branches d'études, l'enseignement supérieur, et qui sont la forme originale par où le génie français, jadis créateur des Universités sous les auspices du génie chrétien, tendait à se manifester une seconde fois dans cet ordre, en attendant que le génie catholique, entravé par la prétendue réforme, puis par le jansénisme et le gallicanisme, pût librement refleurir sur notre sol, on ne sait pas assez, dis-je, que la pensée des écoles spéciales est antérieure à la Révolution et appartient à nos rois[1]. La *Revue* n'a pu voir non plus sans plaisir la part considérable prise aux premiers travaux, aux premiers succès de l'institution nouvelle par un membre du jeune clergé de France, à

[1] Voyez à cet égard le remarquable ouvrage de M. Courajod, *L'École royale des élèves protégés*, etc. Paris, J. B. Dumoulin, 1874, in-8°. Cette pensée, appliquée d'abord aux beaux-arts, se serait, même sans la Révolution, étendue aux sciences et aux lettres. Elle se liait à celle des académies. L'Académie des inscriptions eut, presque dès l'origine, des élèves formant une sorte d'école des chartes.

qui M. Geffroy rend ce témoignage que « par sa vive intelligence, par la sûreté de sa science critique, par son habileté de paléographe et d'helléniste, avec cela par son dévouement, par son excellent esprit en tout, il a contribué pour une large part aux heureux commencements de l'École française de Rome. » Il s'agit de M. l'abbé Duchesne, « dont la présence à l'École, dès l'origine, a marqué la nouvelle institution d'un excellent caractère, en servant de gage d'impartiale protection et d'impartial crédit pour quiconque se voue à la science, *n'importe dans quels rangs.* » Ces derniers mots, écrits à propos du clergé de France, ne laissent pas de nous étonner un peu. Ils pourraient même, à vrai dire, nous inspirer quelques craintes, auxquelles nous aimons mieux ne pas nous arrêter. Mais nous n'aurions pas cru que dans la patrie de Gerbert et de Mabillon il fallût un si grand effort d'impartialité pour qu'un catholique et même un *clerc* obtînt place, protection et crédit dans un établissement français de hautes études créé à Rome, et destiné à profiter des trésors scientifiques conservés au Vatican.

Outre les travaux mentionnés par nous dans une de nos précédentes chroniques [1], M. l'abbé Duchesne a envoyé de Rome une dissertation en latin sur Macarius Magnès, apologiste du IIIe siècle, dont la littérature ecclésiastique ne connaissait que quelques fragments, quand, en 1867, M. Albert Dumont signala l'existence d'un manuscrit de l'ouvrage intitulé *Apocritica.* Dans cet ouvrage, Macarius reproduit, sous forme de questions et de réponses, sa controverse avec un philosophe païen, disciple de Porphyre. M. l'abbé Duchesne a encore envoyé une étude sur les origines de la légende de saint Alexis [2] et de son culte sur le mont Aventin, un catalogue raisonné des manuscrits grecs possédés par le pape Pie II et appartenant aujourd'hui à la Vaticane, et une transcription de vies de papes inédites, depuis le retour d'Avignon sous Grégoire XI jusqu'à Pie II, d'après un manuscrit da la *Vallicellana* à Rome. — M. Bloch s'occupe de l'étude des institutions romaines. Il avait traité en premier lieu de la loi *Ovinia* qui, entre les années 366 et 644 avant Jésus-Christ, transporta la nomination des sénateurs du consul patricien au censeur. Il avait examiné ensuite l'*allectio*, mode de recrutement du sénat pratiqué sous l'empire, par suite du droit conféré au prince, à partir des Antonins, d'appeler au sénat et d'élever aux plus hauts degrés de la hiérarchie sénatoriale des personnages par lui désignés, ce qui permettait d'ouvrir les rangs de la haute assemblée

[1] Voyez la *Revue* d'avril.

[2] Cette légende a tenu dans la poésie française du moyen âge une place considérable. Nous avons naguère signalé à nos lecteurs la publication de M. G. Paris avec la collaboration du regretté L. Pannier : *La Vie de saint Alexis, poëme du XIe siècle, et renouvellements des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.* Paris, Franck, 1872, in-8o (*Bibliothèque de l'École des hautes Études*, 7e fascicule).

à des personnages sortis des municipes. Cette année, M. Bloch a envoyé un commentaire de certaines inscriptions, à l'occasion desquelles il touche le sujet général des règles de l'avancement et de la hiérarchie dans les armées romaines et examine quelques passages obscurs de Végèce sur l'armement de la légion. — M. Paul Girard a entrepris la monographie de la ville de Cumes qui passe pour la plus ancienne des colonies grecques en Italie. — M. Jules Martha a pris pour sujet de son envoi de cette année un *Catalogue descriptif et méthodique des sarcophages romains à représentations marines.* — M. Clédat a envoyé des lettres inédites de Diane de Poitiers, adressées au cardinal Caraffa, neveu du pape Paul II, de 1566 à 1558 ; une notice sur le musée de sculpture du cardinal Du Bellay à Rome, au XVIe siècle ; enfin un examen comparatif du manuscrit de la bibliothèque Chigi, contenant le mystère provençal de *Sainte Agnès*, et de l'édition qu'en a donnée M. Bartsch (Berlin, 1869). L'auteur a joint à cet examen un essai de restitution de la mise en scène.— Le principal travail de M. Muntz, cette année-ci, a consisté à recueillir les documents inédits d'une histoire des arts italiens à la cour des papes pendant la seconde moitié du XVe et la première moitié du XVIe siècle.

L'École de Rome contribuera donc, c'est le vœu de M. Geffroy et c'est aussi le nôtre, à la réforme de l'enseignement supérieur en France. Elle sera l'un des moyens de progrès, mais il en faut d'autres, et surtout le stimulant, heureusement conservé, d'une concurrence efficace. Le mouvement d'extension et d'amélioration qui se manifeste dans l'enseignement de l'État est, on ne saurait trop le redire, l'un des premiers fruits de cette loi du 12 juillet 1875, qui a trouvé récemment de si généreux, de si puissants défenseurs, et à laquelle une partie de ceux-là mêmes qui en demandaient la modification ont rendu de si beaux hommages[1]. Ce n'est certes pas la *Revue* qui se plaindra de voir ce résultat s'accroître et s'affermir. Elle se propose de suivre avec attention, dans les limites de son cadre, les mesures annoncées dans le rapport récemment présenté à la Chambre des députés au nom de la Commission du budget[2]. « Le plan de réorganisation, dit l'honorable M. Bardoux, peut se résumer en trois points : institution de grands centres universitaires, de maîtres de conférences, représentant ce qu'en Allemagne on nomme les *privat-docenten*, et enfin de bourses de l'enseignement supérieur destinées aux jeunes étudiants sans fortune. » Le premier point est seulement en projet ; nous en approuvons complétement le principe ; mais il faut voir l'application, qui ne laisse

[1] *La Société bibliographique* a réuni les discours des principaux défenseurs de la loi, en y joignant une analyse générale de la discussion, en deux élégantes brochures, que nous recommandons très-vivement à nos lecteurs

[2] *Journal officiel* du 27 juillet.

pas de présenter beaucoup de difficultés, dans l'état présent des cadres' des programmes, des méthodes universitaires. Sur le second point, M. Bardoux remarque très-justement que les maîtres de conférences, qui seront des agrégés ou des docteurs, rétribués par l'État et plus ou moins assujettis aux programmes officiels, ne représenteront que très-imparfaitement l'institution allemande des *privat-docenten*. Sur le troisième point, nous approuvons pleinement le principe, et nous souhaitons vivement de voir cet exemple suivi aussitôt que possible par les Universités catholiques ; mais, ici encore, tout dépend de l'application, qui peut faire produire à ce principe des fruits excellents, mais aussi des fruits détestables : car ces jeunes gens voués par l'État aux sciences, il faudra ensuite leur ouvrir des carrières qui les fassent vivre, si l'on ne veut préparer de longue main aux futures *Communes* un personnel gouvernemental. En outre, il est certain que la concession de bourses ne suffira pas plus pour créer dans les facultés des lettres un peuple vivant d'élèves, que la création de nouveaux cours ne suffira ponr vivifier l'enseignemeut des maîtres. Il faut que les boursiers soient entourés d'émules à la fois payants et studieux et que l'avidité scientifique des uns et autres encourage et pousse en avant les professeurs. Ce n'est pas une petite affaire, car c'est tout simplement le réveil intellectuel de notre pays, endormi depuis si longtemps. Ce ne serait pas de trop pour cela que le concours de tous les efforts, de toutes les bonnes volontés : il faudrait que chacun agît, chose difficile, et que personne n'empêchât son voisin d'agir, chose encore plus malaisée. Croyez bien que l'Église seule a la puissance de résoudre ce problème, d'opérer enfin ce réveil, et que sans elle vous ne ferez jamais rien qui dure et rien qui vaille. Vous ne pourrez vous passer d'elle aujourd'hui, demain ni jamais. Un double enseignement n'est pas de trop en France, pourvu qu'il soit animé d'une émulation généreuse, et que les sourdes jalousies, les tracasseries mesquines soient évitées. L'enseignement de l'État, d'ailleurs, n'est pas tenu moins étroitement que l'enseignement libre au respect absolu de la vérité religieuse, unique garantie de la vie sociale, unique remède, unique salut de la France, et seul fondement durable de la vérité scientifique.

Dans le projet de réorganisation exposé par M. Bardoux, nous ne voyons pas très clairement la place qui sera faite aux antiquités nationales, étude qui, selon nous, doit tenir l'un des premiers rangs chez un peuple désireux d'avoir pleine conscience de lui-même et d'éclairer son présent et son avenir des lueurs de son passé. Une large place devrait leur être donnée dans l'Université proprement dite, et par exemple dans les facultés des lettres et dans les facultés de droit, et nous ne doutons pas que les Universités catholiques ne donnent à cet égard le bon exemple, aussitôt qu'elles le pourront, à l'enseignement de l'État. Nous savons qu'elles y ont songé dès le premier jour et

qu'elles n'ont pas cessé d'y penser. Mais il faut bien leur tenir compte des difficultés qu'elles ont à vaincre. Elles viennent à peine de naître, et elles sont assujetties, dans une mesure assez étroite, aux cadres et aux programmes insuffisants de l'enseignement officiel. C'est à l'État qu'il faut demander dans ces cadres et ces programmes des réformes trop longtemps retardées et la place qui est due aux antiquités françaises. La commission du budget a, il est vrai, accordé une augmentation considérable, 50,000 francs, à l'École pratique des hautes Etudes, où les antiquités nationales occupent une certaine place. Elle n'a rien accordé à l'École des Chartes, où cette étude a son centre, et qui seule a maintenu, pendant de longues années, au milieu de l'indifférence universelle, l'esprit scientifique en histoire et la connaissance approfondie de l'ancienne France. Mais M. Bardoux a déclaré, au nom de cette commission, que l'École des Chartes serait prochainement réorganisée, en même temps que transférée dans un local plus digne d'elle. Nous verrons bien. En attendant il faut que l'initiative individuelle, que la presse, que les sociétés savantes fassent, pour accroître et pour répandre la connaissance du glorieux passé de la patrie, ce que l'État ne fait pas.

Si nous avons exprimé, lors de la fondation de la Société des anciens textes, au sujet des termes et de l'esprit de son programme, des critiques et des réserves auxquelles il ne nous semble pas que l'événement ait donné complétement tort, nous n'avons pas cessé de suivre ses travaux, d'indiquer les publications qu'elle préparait ou projetait. Elle a procédé cette année, en séance générale, au renouvellement de son bureau. M. Gaston Paris a été élu président, et M. Henri Michelant l'a remplacé comme l'un des vice-présidents, M. Henri Michelant qui a été si longtemps à lui seul toute une société des anciens textes. Dans cette séance, outre une allocution de M. Egger, qui la présidait, la société a entendu le rapport de son secrétaire, M. Paul Meyer, esquisse instructive, où les grandes lignes de notre ancienne littérature sont assez bien dessinées, et qu'on ne lit pas sans plaisir, malgré la sécheresse un peu prétentieuse du style [1]. Nous empruntons à ce rapport quelques indications nouvelles sur les futures publications de la Société des anciens textes. M. Longnon s'est chargé d'une édition d'*Acquin ou la Conquête de la Petite-Bretagne*, courte chanson de gestes composée en Bretagne, et qui soulève diverses questions.

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1876, troisième et quatrième livraisons réunies, pp. 302 et suiv. M. Meyer juge le moyen âge « inférieur à l'antiquité par la perfection de la forme, » et il a raison, mais quand il ajoute : « comme par la puissance de la pensée, » il a le tort de parler de ce qu'il ignore, ayant, je crois, peu fréquenté les théologiens, qui sont les penseurs du moyen âge.

d'histoire et de géographie que l'éditeur assurément saura résoudre. M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire a entrepris de publier les œuvres complètes d'Eustache Deschamps. MM. G. Paris et U. Robert préparent la publication des quarante *miracles de Notre-Dame* par personnages, contenus dans deux manuscrits de la fin du XIVe siècle (Bibl. nat., fonds français, 819 et 820). M. Henri Michelant a livré à l'impression la version française écrite au XIIIe siècle du célèbre Traité de fauconnerie composé par l'empereur Frédéric II. Enfin la Société des anciens textes projette des éditions complètes de Christine de Pisan et d'Alain Chartier. — La Société bibliographique a toujours regardé comme un de ses objets les plus importants la culture et la diffusion des antiquités nationales. Ces antiquités doivent tenir une place importante dans la *Bibliothèque à vingt-cinq centimes* dont M. de Beaucourt a récemment exposé, aux grandes assises catholiques de Bordeaux, l'objet, le plan, la méthode. Elles sont le sujet même d'une collection à laquelle on me pardonnera de prendre un intérêt particulier, puisque la Société a voulu en confier la direction au chroniqueur trop insuffisant de la *Revue*. Je veux parler de la *Collection d'auteurs originaux sur l'histoire de France* mis à la portée de tous. Quatre ouvrages déjà sont achevés ou près de l'être, et inaugureront dignement cette collection : *Clovis*, d'après Grégoire de Tours, par M. Gouraigne, élève de l'École normale supérieure ; *Le Dixième Siècle*, d'après Richer, par M. Babelon, élève de l'École des Chartes ; *Saint Louis*, d'après Guillaume de Nangis et le confesseur de la reine Marguerite, par M. R. de Lespinasse, ancien élève de la même École ; *Du Guesclin*, d'après le poëme de Cuvelier et la Chronique en prose, par M. Richou, archiviste-paléographe, conservateur de la bibliothèque de la Cour de cassation. Plus tard viendra une *Collection d'épopées nationales*, une nouvelle Bibliothèque bleue. Les antiquités françaises tiennent une grande place aussi dans le *Polybiblion*, dont le succès s'étend chaque jour et s'affermit en France et à l'étranger [1], et qui peut être considéré comme un complément presque indispensable de la *Revue*. Elles en tiendront une aussi dans les ouvrages de fonds dont la Société augmentera peu à peu le nombre, et parmi lesquels on compte déjà des travaux d'histoire ou de critique historique tels que *les Assemblées provinciales* de M. le comte de Luçay, *les Français dans l'Inde*, traduction du beau

[1] Dans une des lettres fort intéressantes, mais sur lesquelles il y aurait beaucoup à dire, adressées par lui de temps à autre au journal anglais *the Academy*, M. G. Monod a récemment fait du *Polybiblion* et aussi de la *Revue* un éloge qui l'honore et dont nous lui savons gré. Il n'accorde pas, il est vrai, aux catholiques une vraie puissance intellectuelle : « they are not men of power ful intellect, » mais il nous permettra de récuser son autorité à cet égard. Il n'est pas en bonne situation pour juger de la puissance intellectuelle des catholiques.

travail du colonel Malleson, l'*Étude sur Jeanne d'Arc* de M. le comte de Bourbon-Lignières.

Ce ne sera pas la moindre gloire de notre siècle d'avoir tiré du demi-jour où elle était demeurée, livrée presque à l'oubli, ou, qui pis est, même en France, à l'insulte, la figure catholique et française de Jeanne d'Arc. Les travaux de l'érudition et de la critique, plaçant l'image de l'héroïque vierge en pleine lumière, ont attiré sur elle tous les regards, qui ne s'en sont plus détournés. M. Lebrun de Charmettes, MM. Michaud et Poujoulat prirent part, des premiers, à cette œuvre nationale, à laquelle, un peu plus tard, la publication intégrale des deux *Procès*, auxquels furent joints tous les documents qu'on put rassembler sur la Pucelle, donna une force indestructible. Personne n'ignore que cette publication, le plus beau titre d'honneur de la Société de l'Histoire de France, et aussi, en quelque manière, de l'École des Chartes, fut faite par M. Jules Quicherat, après qui la découverte de textes nouveaux devint aussi malaisée qu'était facilitée la tâche des historiens. Sans aucun doute, il y a encore sur Jeanne d'Arc des documents inédits, des textes inconnus; mais les découvertes en ce genre ne peuvent guère être désormais qu'une exception, une bonne fortune, même quand elles sont le fruit, non du hasard, mais de recherches bien conçues et poursuivies avec méthode. C'est ainsi que le savant archiviste du département du Loiret, M. Jules Doinel, a eu beau fouiller les minutes de tous les notaires d'Orléans ; il y a découvert beaucoup d'actes, et des plus intéressants, sur les compagnons d'armes de la Pucelle : Pothon, La Hire, Gaucourt, Rais, etc., mais, jusqu'à présent du moins, il n'y a rien trouvé qui eût trait directement à Jeanne d'Arc. Un dédommagement lui était bien dû pour tant de peine, et le rare bonheur d'une découverte sur Jeanne lui est échu enfin dans ses propres archives, qu'il avait jusqu'alors compulsées en vain. « Je songeai, nous écrit-il en réponse aux questions que lui posait notre vieille amitié, que mon riche dépôt (que cependant j'avais inutilement fouillé de fond en comble) pouvait peut-être, dans quelque recoin, me garder quelque chose de ce que je cherchais. Le fonds du chapitre de Sainte-Croix d'Orléans, série G, devint l'objet de nouvelles recherches de ma part. Un des bijoux de ce fonds, ce sont les registres des notaires du chapitre. Je les avais maintes fois ouverts et feuilletés. Un mot qui m'avait échappé frappa soudainement mes yeux dans le haut d'un verso de feuillet (registre de l'année 1418 à l'année 1433) ; ce mot, le voici : *la Pucelle*. Je lus bien vite, et je vis qu'il s'agissait d'une maison sise rue des Petits-Souliers, paroisse Saint-Maclou, à Orléans ; que cette maison avait été louée à Jeanne d'Arc par le chapitre de Sainte-Croix, et qu'en 1432, le 27 février, plusieurs mois après le supplice de la Pucelle, le chapitre, rentrant dans ses droits, reprenait l'immeuble et le louait de nouveau à Jean Feu, huilier, et à Philippe,

sa femme. Il m'a été impossible de trouver l'acte de Jeanne elle-même ; ce n'est ici qu'un acte de retour d'immeuble ; mais cet acte suffit pour démontrer que Jeanne eut dans Orléans *une habitation à elle ;* et M. Quicherat, que j'ai consulté, pense qu'elle avait loué la maison dans l'intention de venir s'y fixer à la paix. A l'aide des censiers ducaux, j'ai pu fixer l'emplacement actuel de cette maison devenue historique, dont il ne reste d'ancien que les fondements et la curieuse cave à trois étages qui, à première vue, semble une crypte. C'est le numéro actuel 290 de la rue de Bourgogne, au coin de cette rue et de celle des Petits-Souliers. » M. Doinel se propose de publier l'acte en question dans les Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais. Mais nous sommes heureux que son amitié nous ait permis de faire part à nos lecteurs, avec quelques détails, d'une découverte qui ne peut manquer de les intéresser tous. Tout ce qui concerne Jeanne doit être cher à tous les Français. Il n'y a pas dans notre histoire une figure dont le culte réponde mieux aux besoins présents de notre pays, par l'heureuse alliance qui se trouve en elle de l'inspiration surnaturelle la mieux constatée et du plus ferme bon sens, de la foi et de la raison. Non, la foi et la raison ne s'excluent point, elles s'éclairent et se fortifient l'une l'autre pour la pratique du bien et la recherche du vrai. Il n'y a pas en effet deux vérités, il n'y en a qu'une, conforme, identique à l'éternelle Raison de Dieu, qui est le Verbe, ou Jésus-Christ.

MARIUS SEPET.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

I. PÉRIODIQUES FRANÇAIS.

Nos éditions de la Vulgate contiennent, à la suite de l'Apocalypse, quelques écrits non canoniques, entre autres le IVe livre d'Esdras. Ces écrits y ont été insérés, nous dit un avertissement, *ne prorsùs interirent, quippe qui à nonnullis sanctis Patribus interdum citantur*, mais ils ne sont pas la parole de Dieu. Le texte grec original du IVe livre d'Esdras est perdu. La version latine que renferment nos Bibles offre, entre les versets 35 et 36 du chapitre VII, une lacune considérable, qu'il avait été jusqu'ici impossible de combler, si ce n'est à l'aide des traductions orientales de ce même livre apocryphe, lesquelles sont complètes. Un professeur d'hébreu de l'Université de Cambridge, M. Bensly, a découvert dernièrement en France, à la bibliothèque de la ville d'Amiens, dans un manuscrit sur vélin du IXe siècle, provenant de l'abbaye de Corbie, les soixante et onze versets qui manquaient à notre version latine. Il a publié ces soixante et onze versets à Londres, en 1875. M. Renan a saisi aussitôt cette occasion pour réchauffer, en les gazant, dans son *Apocalypse de l'an 97* [1], les accusations que le rationaliste Volkmar avait portées contre l'Église romaine au sujet de cette lacune, qu'il appelait une mutilation volontaire. Ce passage aurait été supprimé, sur un ordre émanant de Rome, dit M. Volkmar, parce qu'il est en contradiction explicite avec la doctrine romaine de l'intercession des saints, et parce que, ajoute M. Renan, il est « la négation directe de la prière pour les morts. » M. l'abbé Deschamps, grand vicaire de Châlons, vient de réfuter péremptoirement ces calomnies dans la *Revue du Monde catholique* [2]. Après avoir fait un historique très-intéressant de la découverte de M. Bensly, le savant auteur, qui n'est pas moins théologien que bon philologue et bon critique, démontre que le passage retrouvé du

[1] *Revue des Deux-Mondes* du 1er mars 1875.

[2] *La Lacune du IVe livre d'Esdras et la découverte de M. Bensly.* Livraisons des 10 juin, 10 juillet et 25 août 1876. — Ce travail n'est point encore terminé.

Pseudo-Esdras n'est en contradiction avec aucun dogme catholique, parce qu'il dit purement et simplement, comme l'a toujours enseigné l'Église, que l'on ne peut ni intercéder ni prier efficacement pour les damnés. Ce sont en effet les damnés que les rationalistes ont transformés en saints et en âmes du purgatoire. Du reste, le Pseudo-Esdras aurait-il enseigné les erreurs qu'on lui attribue à tort, l'Église n'avait nullement besoin de recourir à « une supercherie sacerdotale » pour le supprimer. Elle ne reconnaît pas son autorité, comme l'observe justement M. Deschamps. L'hérétique Vigilance est l'inventeur de cette fausse interprétation du IVe livre d'Esdras. Saint Jérôme, qui réfuta ses erreurs, se borna à lui répondre sur ce point : « Ce livre je ne l'ai pas lu. *Quid enim necesse est? Ecclesia non recipit.* »

— M Félix Robiou a une autorité spéciale dans les questions de chronologie ancienne. Il regarde comme faux et dangereux le système chronologique imaginé par M. l'abbé Chevallier sur l'année religieuse dans la famille d'Abraham, laquelle ne se serait composée que de sept mois, et il en poursuit la réfutation dans les *Annales de philosophie chrétienne* [1], où ce système avait été publié. M. Robiou s'exprime avec la force et l'ardeur de la plus ferme conviction. « Il faut renoncer à tout jamais, dit-il, à la *possibilité* de ramener à quatre mille trois cent vingt années l'espace compris entre la chute d'Adam et la naissance du Sauveur. » Le reproche général qu'il fait à M. Chevallier, c'est de n'être pas familier avec l'ensemble des données fournies par les monuments dont il se sert, et de n'avoir pas su ainsi discerner, parmi ses propres hypothèses, celles qui se trouvent en contradiction avec des faits certains mais ignorés par lui. M. Robiou prend ensuite un à un les principaux arguments de la défense de son antagoniste. Il établit d'une manière irréfutable que l'année d'Abraham était l'année chaldéenne, c'est-à-dire une année de douze mois, et ainsi le fondement du système de M. l'abbé Chevallier, savoir, l'existence d'une année de sept mois, croule par la base.

— M. Oppert, avec sa vaste science, a traité une foule de points importants de chronologie dans *Salomon et ses successeurs, arrêt définitif en matière chronologique* [2]. Les découvertes assyriologiques ont porté quelques savants à bouleverser la chronologie de la Bible. M. Oppert a toujours soutenu que c'était sans raison suffisante. Il maintient, dans le présent travail, ses affirmations premières contre M. Schrader et les autres assyriologues qui les ont attaquées. Il croit toujours que le fils de Tabeel dont parle Isaïe, VII, 6, est l'*Asria le*

[1] *Examen d'un système de chronologie biblique proposé par M. l'abbé Chevallier*, livraison d'avril 1876.

[2] *Annales de philosophie chrétienne.* Livraisons de janvier, février et mars 1876.

Juif dont parlent les inscriptions de Téglatphalasar. Il continue à soutenir que le *Phul* de la Bible n'est ni Assur-edil-el ou Assurnirar, ni un vassal d'un roi assyrien, ni Téglatphalasar. Il termine son cinquième article par un « Canon de la chronologie biblique » dont voici les dates principales : Exode, 1493 avant J.-C.; achèvement du temple de Jérusalem, 1007; Expédition de Sésac, 973; commencement du siége de Samarie par Salmanasar, 724; prise de Samarie par Sargon, 721. (Cette dernière date, de l'aveu de tous, est parfaitement sûre; les monuments assyriens sont à ce sujet en accord complet avec la Bible.) Maladie d'Ezéchias; ambassade de Mérodachbaladan, roi de Babylone, ennemi de Sargon, 714. Expédition de Sennachérib, fils de Sargon, entre la Phénicie, la Judée et l'Egypte, 700. Destruction de Jérusalem par Nabuchodonosor, 587. Décret de Cyrus en faveur des Juifs, 538.

— M. Renan, dans un article publié par la *Revue historique*[1], combat l'opinion, assez généralement admise, quoiqu'elle ait déjà été attaquée par Scaliger, H. de Valois et le P. Pagi, que la dernière guerre juive, sous Adrien, entraîna un siége et une dernière destruction de Jérusalem. Qu'aurait détruit Adrien, alors que Titus avait complétement démoli Jérusalem? L'auteur discute les textes, réfute les objections tirées d'un passage d'Appien et de la numismatique. La grande opération poliorcétique a lieu à Bether, conclut M. Renan, et il n'y a nulle trace de lutte sur l'emplacement du temple.

— On sait l'étonnement que causa la nouvelle interprétation donnée par M. Fustel de Coulanges, du mot *Romanus* employé dans les lois franques. Jusqu'alors tout le monde avait traduit le mot *Romanus* par le Romain en général, par opposition au Franc dont le *wergeld* était plus élevé, d'où l'on concluait que le Romain vaincu était moins bien traité que le Franc vainqueur. M. Fustel de Coulanges a vu là une erreur, et comme il ne reconnaît ni vainqueurs ni vaincus, parce qu'il ne voit aucune conquête, il a expliqué le mot *Romanus* par affranchi romain, un ancien esclave qui naturellement valait aux yeux de la loi moins que des hommes libres. M. Havet montre[2] que la thèse de M. Fustel de Coulanges est loin d'être démontrée, car les objections présentées par lui ne sont point décisives, et conclut en disant que cette thèse n'est pas suffisamment établie.

— Le numéro du 15 juillet 1876 du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* contient cinq lettres de Théodore de Bèze, écrites en 1566 et en 1567 au prince de Parcien, au baron des Adrets, au sieur de Mouy. Dans une de ces lettres, Bèze trouve que Jacques Spifame, sieur de Passy, ancien évêque de Nantes, qui quitta son

[1] Juillet-septembre 1876.
[2] *Revue historique*, juillet-septembre 1876.

évêché pour se retirer à Genève, où il périt sur l'échafaud, fut « justement puni pour ses démérites. » Dans une autre lettre du 14 août 1566, il condamne la prise d'armes des protestants : « Nous n'approuverons jamais telles violences et confusions, dont l'issue ne saurait estre que très-malheureuse. » Dans une lettre au baron des Adrets, Bèze lui assure que « jamais il n'a ouy ny veu un seul qu'il puisse estimer lui porter aultre affection que bonne, encores qu'ils fussent offensés de son portement depuis quelque temps ; » et là-dessus il lui reproche de ne pas asssister à la prédication et aux assemblées du Seigneur.

— M. le comte Jules Delaborde publie dans le même *Bulletin*[1] treize lettres de Madeleine de Mailly, comtesse de Roye, mère de la princesse de Condé, et les pouvoirs conférés à la comtesse de Roye par les chefs protestants, en 1562, pour recruter en Allemagne des secours d'hommes et d'argent. Les lettres de la comtesse de Roye sont adressées au duc de Wurtemberg, de novembre 1562 à février 1563.

— M. Dareste, s'appuyant sur quatre cents lettres environ, dont deux cents inédites, retrace la biographie de François Hotman[2]. C'est moins le jurisconsulte renommé qui apparaît ici que le huguenot ardent qui passa sa vie dans les intrigues religieuses et politiques, et fut en relation avec les plus grands personnages de son temps. La première partie de ce travail a seule paru, mais on voit l'intérêt qu'il doit offrir ; aussi y reviendrons-nous quand il sera achevé.

— M. de La Barre-Duparc, dans un travail communiqué à l'Académie des sciences morales et politiques[3], fait ressortir l'action personnelle d'Henri IV sur la constitution des frontières de la France. Cette influence, l'auteur la montre dans les continuelles préoccupations du Roi à faire fortifier les places, à ne pas permettre que le territoire français fût violé par des soldats étrangers. Ce n'est pas seulement en France, c'est chez ses alliés aussi que le Roi veut la sûreté des places fortes, et il juge très-bien l'importance pour le pays de telle ou telle ville. L'auteur donne ensuite une notice sur les ingénieurs qui furent appelés par Henri IV à réaliser ses plans.

— Henri IV est une de ces figures vers lesquelles on se sent sans cesse poussé par un irrésistible attrait, et les événements contemporains ont, au point de vue politique, appelé l'attention sur ce prince incomparable. M. Ch. Mercier de Lacombe qui, en 1863, avait publié une remarquable étude : *Henri IV et sa politique*, a voulu revenir sur ce sujet dans un article publié par le *Correspondant*[4] et faire voir une fois de plus le Béarnais aux prises avec les difficultés, en apparence

[1] Livraison du 15 août 1876.
[2] *Revue historique*, juillet-septembre 1876.
[3] *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales*, juillet et août 1876.
[4] Livraison du 25 juillet 1876.

inextricables, qui l'assaillirent à son avénement. Il nous le montre avec son attitude « habile et droite, patiente et clairvoyante, » dominant tous les partis parce qu'il ne fut l'homme d'aucun ; préparant et facilitant les concessions ; « persévérant et souple, résolu et prudent, appliquant à un but fermement poursuivi la variété des moyens ; supportant la contradiction, se résignant aux nécessités ; dédaignant les murmures qui accusent sa faiblesse, marchant les yeux fixés sur la victoire qu'il poursuit et qu'il prépare. » — « Roi de tradition, dit en terminant l'auteur, Henri IV a subi plus d'épreuves, traversé plus d'aventures, déployé plus de ressources pour défendre son droit, que n'eût fait un parvenu pour créer sa fortune... Il l'a emporté, parce qu'en même temps qu'il avait le bon droit il a été « le plus habile. » Mais cette habileté il ne l'a jamais séparée de l'honnêteté. Il a été fin sans cesser d'être franc... Dans l'ardeur des luttes civiles, au-dessus des fureurs des partis, Henri IV a maintenu, il a fait prévaloir avec une indomptable constance, l'esprit de concorde... Il s'est juré à lui-même d'amener, comme il le disait, « la réconciliation de ce pauvre royaulme les uns avec les aultres. » Il s'est voué à la tâche, il y a consacré tout son règne et l'histoire confirme le témoignage qu'il a eu le noble orgueil de se rendre : « Par patience et cheminer droict je « vaincs les enfants de ce siècle. »

— M. de Parieu, poursuivant ses études sur la guerre de Trente ans, étudie[1] le rôle du duc Bernard de Saxe-Weimar lors de la prise de Brisach, en 1639. Pour comprendre la situation d'esprit dans laquelle se trouvait Bernard, il se reporte aux articles secrets de la convention intervenue en 1635, qui donnait au duc le landgraviat d'Alsace, articles dont l'authenticité a été niée. Il est certain que Bernard servait la France à contre-cœur, mais il ne put se dégager de la puissante étreinte dans laquelle Richelieu l'avait enlacé ! il eût voulu se créer un état indépendant entre la France et l'Allemagne, mais la France qui se servait de lui comme d'un énergique mercenaire, n'avait pas pas l'intention de placer à ses côtés un prince saxon.

— La Fronde ne fut-elle qu'une équipée ou un émoi passager dont Paris fut le théâtre ? On l'a cru longtemps, mais des travaux puisés aux sources ont déjà montré l'étendue et l'importance du mouvement. M. P. Gaffarel raconte[2] l'histoire des troubles qui en Provence commencent dès 1647, presqu'en même temps qu'à Paris, et ne se terminent qu'en 1660. L'auteur s'appuie sur des documents inédits, comme les *Mémoires de Régusse*, président au Parlement d'Aix, une chronique anonyme, un recueil de pièces ayant trait aux troubles de la Fronde en Provence, et qui tous contiennent les détails les plus intéressants

[1] *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales*, juillet et août 1876.
[2] *Revue historique*, juillet-septembre 1876.

relativement à cette lutte amenée par des intérêts contradictoires du Parlement et du gouverneur représentant la Provence et la royauté, et sur la guerre désastreuse où les pouvoirs rivaux entraînèrent avec eux le pays. Nous n'avons ici que la première partie du travail, mais on y voit déjà fermenter le même levain de l'esprit ligueur, et la passion de ces populations méridionales promptes à se porter tout de suite aux extrémités pour servir leurs rancunes.

FR. DE FONTAINE.

II. PÉRIODIQUES ALLEMANDS.

Commençons par ce qui est d'intérêt local : la *Revue de l'union historique de Souabe et de Neuburg* [1] s'occupe presque exclusivement, dans sa première année, de la ville libre impériale d'Augsbourg. Les derniers temps de son indépendance et son annexion à la Bavière fournissent à son archiviste, le docteur Chr. Meyer, la matière d'un premier article. Les renseignements sur cette période sont pleins de lacunes et d'incertitudes : il les complète par la publication d'anciens actes et d'anciens écrits, et donne ainsi tout un tableau de l'époque. Un coup d'œil sur l'état de la cité montre quelle fut la part d'Augsbourg, du XVIe au XVIIe siècle, dans les destinées des villes allemandes. Au XVIe siècle, c'est incontestablement le plus ferme appui de l'empire. Au commencement du XVIIe on la tient encore généralement pour la première ville d'Allemagne. Vers 1650 au contraire, elle est entièrement déchue. C'est une suite de la guerre de Trente ans et des commotions sociales qui l'accompagnèrent : le commerce et l'industrie fleurissent toujours, mais les mœurs faiblissent, le luxe règne, les partis se déchirent. Plus tard, la prospérité revient, mais à partir de 1792, les guerres l'arrêtent, et la paix de Pressburg qui suivit, le 26 décembre 1805, la bataille d'Austerlitz, en créant le royaume de Bavière, y rattacha l'ancienne ville impériale. Les partis religieux, profondément divisés en toutes choses, n'étaient d'accord que sur un point : l'impossibilité de maintenir la constitution jusqu'alors en vigueur. — Nous pénétrons ensuite dans la vie même de la cité : M. Paul Hecker nous fait connaître le *burgmeister* Jacob Herbrot et la fin des corporations d'Augsbourg vers le milieu du XVIe siècle ; il publie les anciens règlements pour prévenir les incendies (*Feuerodnungen*), depuis les premières indications relevées sur les registres de la ville et le premier règlement de 1549 jus-

[1] *Zeitschrift des historischen Vereines für Schwaben und Neuburg.* I. Jahrgang. Augsburg, *J. A. Slossersche Buchhandlung,* 1874. 375 S. 8.

qu'au second de 1731, enfin il décrit l'éducation d'un fils de marchand d'Augsbourg à la fin du XVIe siècle. — De son côté, M. Luitpold Brunner fait revivre, d'après ses lettres et d'autres documents, le fils du marchand Christof Hermann de Gütenberg pendant ses classes de latin et son séjour aux universités de Padoue et de Bâle : c'est un morceau où se révèle la vie tranquille du moyen âge, et où l'on voit ce qui était alors exigé d'un commerçant. — Aux troubles religieux d'Augsbourg se rattache une étude du docteur Chr. Meyer sur les origines de l'anabaptisme à Augsbourg : il en ressort que cette ville était le centre du mouvement organisé par les sectaires. — Les négociations d'Augsbourg avec Charles-Quint à la suite de la guerre de Schmalkald, étudiées par M. Paul Hecker, eurent pour résultat d'amener la réconciliation de la ville et de l'empereur, mais la ville dut recevoir une garnison impériale et payer une amende de 150,000 florins ; à ce prix elle obtint des lettres de grâce (janvier à mars 1547). — Un des côtés les plus gracieux de l'histoire d'Augsbourg, c'est la culture des arts, dont les merveilles aujourd'hui encore nous éblouissent. Au commencement du XVIe siècle les arts sont dans leur splendeur : alors les relations d'Augsbourg avec l'Italie augmentaient son importance et ses richesses ; le chevaleresque empereur Max en faisait son séjour privilégié et y protégeait Conrad Peutinger. Alors brillent plusieurs familles de peintres : les Holbein et les Burgkmaier. Dans une étude sur cette dernière, M. Eduard de Huber rapporte que, dès 1489, il est fait mention d'un peintre nommé Thomas Burgkmaier. — Le docteur Joseph de Ahorner parle de la musique à Augsbourg depuis la fin du siècle dernier.

— C'est l'intérêt local et l'archéologie qui alimentent le XIIIe volume des *Annales de la Société d'antiquités et d'histoire du Nassau* [1]. Ne parlons que de deux articles. Dans l'un, M. Friedrich Schneider soutient qu'il résulte des documents historiques que la basilique de Steinbach-Michelstadt, dans l'Odenwald, appartient à l'époque carolingienne, et même qu'elle a été bâtie par Eginhard, l'ami et le biographe de Charlemagne. Dans le second, le docteur Karl Herquet d'Idstein publie les *Regesta* des archives d'Assenhem, relatifs à la maison comtale de Solms-Rodelheim. Ces *Regesta* sont divisés en cent soixante-dix-huit numéros de 1217 à 1400 : outre de précieuses pièces sur la noblesse du Taunus et de la Wetterau, ils renferment des actes originaux, inconnus jusqu'ici pour la plupart, émanant des empereurs d'Allemagne Rodolphe Ier, Albert Ier, Louis de Bavière, Charles IV, Wenzel et Jean de Bohême.

— Le XVIe volume de la *Revue pour l'histoire du Haut-Rhin* est

[1] *Annalen des Vereines für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung.* XIIIer Band, 1874. Mit II Tafeln. Wiesbaden, W. Roth, 392 S. 8.

riche et varié [1]. Tout d'abord on y remarque un travail du docteur Alcuin Hollander de Strasbourg : *Les guerres des Alamans et des Romains au IIIe siècle après Jésus-Christ.* Les *Alamans*, association de différents peuples, apparaissent pour la première fois établis dans la contrée du Main au commencement du IIIe siècle après Jésus-Christ Pressés à l'ouest, ils se tournent vers les *agri decumates*, tombent en Gaule sous Gallien, pénètrent aussi en Italie, et possèdent à la fin du siècle des établissements sur le Rhin et le Danube. — L'histoire de la maison Palatine au commencement du XVIe siècle, reçoit une lumière nouvelle d'un article de M. de Welch sur les préparatifs du Palatinat à la guerre de succession en 1504. Vers la fin du XVe siècle, l'occasion sembla venue de réaliser une pensée toujours caressée par les deux branches de la maison de Wittelsbach. Le duc Georg le Riche, de la ligne des Landshuter, avait choisi pour héritier Ruprecht, troisième fils de Philippe, de la maison Palatine, à laquelle il rattachait ainsi son pays. Mais la ligne de Munich protesta; la guerre éclata en 1504, elle finit en 1507, et le Palatinat, qui l'avait commencée, en sortit amoindri. La publication de M. de Welch est précieuse au point de vue topographique, statistique et militaire. — Sous ce titre : *La torture à Bamberg en 1744*, M. Roth de Schrekenstein publie un document curieux pour l'histoire du droit. L'ancien chapitre de Bamberg avait acquis, plus anciennement déjà, une grande célébrité en matière de justice criminelle. En effet, la *Constitutio criminalis Bambergensis*, composée en 1507 par le baron Jean de Schwarzenberg, formait la partie fondamentale des *Cardina* ou ordonnance pénale de Charles-Quint, rendue en 1532. Au XVIIIe siècle il fallut encore mettre la main à ces matières. Friedrich Karl, comte de Schomborn de 1729 à 1746, prince évêque de Bamberg et de Wirzbourg, introduisit dans ses États un nouveau genre de supplice, dit *torture de Bamberg*, qui passa de là dans plusieurs États ecclésiastiques et séculiers. On trouve dans le travail dont nous parlons des actes qui en contiennent la description détaillée. — Signalons dans le même volume des morceaux relatifs à l'histoire des monastères. M. Sigmund Riezler donne la fin des actes du monastère de Mariahof près Neidingen d'après les archives de Fürstenberg à Donauschingen; ces actes vont de 1274 à 1495. M. Gmelin publie les archives du monastère de Frauenalb, contenant de nombreux détails d'histoire ecclésiastique. C'est la première histoire complète du monastère des Prémontrés d'Himmelspforte près Wylen, fondé en 1303, détruit en 1807. Les rapports de cette maison avec l'abbaye de Bellelay, dans le canton de Berne, attachent à son souvenir un grand intérêt.

[1] *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, herausgegeben von dem grossherzoglichen General-Landes-Archive an Carlsruhe. 26er Band. Karlsruhe, *Braun'sche Hofbuchhandlung*, 1874, 519 S. 8.

— Parmi les trente et un articles du XIIIe volume des *Nouvelles Recherches d'histoire et d'antiquités de Halle*[1], relevons-en quelques-uns qui se rapportent à la guerre de Trente ans. M Roth, conseiller au tribunal militaire de Zeitz, termine son travail sur Zeitz pendant la guerre de Trente ans : les actes, les chroniques, les archives du conseil lui en ont fourni les matériaux. M. Opel édite un écrit de 1632 sur la destruction de Magdebourg : l'auteur, contemporain de Wallenstein, est pour l'empereur ; il attribue à Papenheim l'ordre de mettre le feu. M. Nebe, intendant supérieur de Weissenfels, donne des renseignements sur l'histoire d'un hameau pendant la guerre de Trente ans : c'est le village paroissial de Aichtritz, qui conserve encore ses registres de paroisse de 1624 à 1648. Ces feuilles font revivre les souffrances de ces temps agités. Il y a plus d'étendue et d'importance dans les recherches de M. Opel sur la résignation de l'évêché d'Halberstadt par le duc Christian de Brunswick. Comme la plupart des historiens, G. Droysen a soutenu, dans son livre sur Gustave-Adolphe, que Christian le Jeune, évêque d Halberstadt, avait cédé son évêché en 1623 à Christian le vieux de Zelle, qui l'avait cédé à son tour l'année suivante au prince Frédéric de Danemark. De nouvelles recherches conduisent à des résultats différents : Christian le jeune avait résigné au profit du prince Frédéric de Danemark. Mais le chapitre de Halberstadt et l'empereur s'opposèrent à une telle transaction, qui augmentait l'influence du roi de Danemark dans la Saxe inférieure. Christian-Wilhelm, margrave de Brandebourg, soutint son droit comme coadjuteur de l'évêché, et le 4 juillet 1624 fut proclamé évêque dans les églises qui en relevaient. Le 23 octobre 1624, la partie protestante du chapitre élut le prince Frédéric de Danemark comme coadjuteur. On trouve dans le même recueil des morceaux qui concernent l'histoire des couvents : tels sont le *Chronicon Amenslebiense* et les *Regesta* des deux couvents cisterciens de Nordhausen, qui remontent au XIIIe siècle.

— Les *Archives historiques de Saxe*[2] commencent une nouvelle série. L'éditeur s'occupe, dans ce premier volume, d'une femme jadis célèbre sous le nom de *Magicienne du Nord :* il donne, d'après les archives publiques, des détails sur le séjour de Mme de Krudener à Leipzig en 1817, quand elle se rendait de Suisse en Russie. Le même savant donne des détails sur les événements qui concernent, au commencement du

[1] *Neue Mittheilungen aus dem Gebiet historisch-antiquarischer Forschungen.* In Namen des mit der Königlichen Universität Halle verbundenen Türingisch-Sächsischen Vereins für Forschung des vaterländischen Alterthums und Psallung seiner Denkmale. Herausgegeben von dem Secretär desselben Dr J. O. Opel. XIII. Band. Halle, Vordehausen F. Förstemann, 1874, 664 S. 8.

[2] *Archiv für sachsische Geschichte.* Herausgegeben von Dr Karl von Weber, Director des Hauptarchivs in Dresden. Neue Folge, Erster Band. Verlag von Bernhard Tauchnitz. Leipzig, 1875, 375 S. 8.

XVIIIe siècle, les monastères du royaume actuel de Saxe. On remarquera aussi, si l'on trouve de l'intérêt à ces questions, un travail du docteur Johannes Falke sur les démêlés de l'électeur Jean Georges de Saxe avec les États de Saxe, au sujet des impôts pendant la guerre de Trente ans. Pour l'histoire des questions sociales, signalons le travail du docteur Johann Paul de Falkenstein. C'est, dit-il, un faible apport à l'histoire des associations en Saxe. Une *Association des seize*, fondée à Leipzig en 1632 par crainte de Wallenstein, avait pour objet d'alléger les charges de la guerre et de protéger ceux qui en étaient victimes ; la *fraternité des notaires et des lettrés* assurait à chaque membre, à sa femme, à sa veuve, à ses enfants, des funérailles solennelles. De telles associations, modestes à leur début, obtenaient de plus grands résultats que celles de nos jours : la base en était, non le sentiment humanitaire, mais la piété chrétienne.

— La figure du duc électeur Moritz de Saxe est une des plus difficiles à saisir. En 1547, il soutient Charles-Quint et porte de rudes coups au protestantisme ; en 1552, il quitte le parti de l'empereur pour prêter main forte à la Réforme. Les motifs de sa conduite éveillent notre curiosité. Dans un article intitulé : *Moritz de Saxe au début de sa carrière et au service de l'empereur*, le professeur Georg Voigt cherche à les approfondir. Moritz ne pensa jamais à entrer en rapport avec Luther ; ce ne sont pas les idées religieuses qui le dirigèrent, car sa culture religieuse et intellectuelle avait été grossièrement négligée. En 1537, il se rattache à la ligne de Smalkalde ; plus tard il la quitte, se croyant délié de ses engagements par la convention de Torgau, du 1er mai 1542. Dès 1541 il se rapproche de l'empereur, sert en 1543 contre Clève, et en 1544 contre la France, en vertu d'un engagement du 7 avril 1544. Le motif était plutôt politique que militaire. Son but était d'étendre son influence et sa domination. Dès 1544, grâce à l'empereur, il fait son frère Auguste administrateur de l'évêché de Mersebourg. Selon M. Voigt, l'idée romaine est que l'Église et l'État, naturellement ennemis, doivent être séparés : laissons-le dans cette erreur.

— Nous avons déjà parlé (t. XVIII, p. 284) du travail de M. Gustave Schmoller sur la situation des villes sous le règne de Frédéric-Guillaume Ier. Dans la XIIe année de la *Revue pour l'histoire de Prusse* [1], le même auteur publie en appendice d'importants règlements de police, longtemps cachés avec la plus grande rigueur, et par conséquent inconnus. D'autres articles, dans le même recueil, méritent notre attention. C'est d'abord la *Croisade de 1147 contre les Wendes*, du docteur Ludwig Killer, essai sur l'histoire de la colonisation de l'Allemagne orien-

[1] *Zeitschrift für Preussische Geschichte und Landeskunde*, unter Mitwirkung von Droysen, Duncker, Ledebur und Ranke, herausgegeben von Constantin Rœssler. XII Jahrgang. Berlin, 1875, 767 S. 8.

tale et sur les origines de la Prusse. Cette région du moyen Elbe est le berceau de la puissance qui prétend aujourd'hui réunir tous les éléments du monde germanique. La marche de Brandebourg, colonisée depuis le XIIe siècle par les Allemands [1], présente, dès qu'elle apparaît dans l'histoire, deux traits caractéristiques : la colonisation, tout d'abord, créa une bourgeoisie indépendante, ayant conscience de ses devoirs et de ses droits ; en second lieu, de la lutte avec les premiers habitants, résulta la monarchie, car pour vaincre leur résistance il fallait de toute nécessité fortifier le pouvoir central. La prépondérance de l'élément allemand dans cette contrée se remarque dès la moitié du XIIe siècle, et se rattache à l'année 1147. Vers cette époque, pendant la seconde croisade en Terre sainte, eut lieu, à la voix et sous la direction de la cour de Rome, une croisade des princes allemands contre les Wendes. Les princes séculiers, Henri le Lion surtout, peu soucieux de la conversion des Slaves, voulaient s'enrichir en les rendant tributaires et en les laissant dans le paganisme. Tout différent était le but des princes ecclésiastiques, qui songeaient avant tout à la propagation de l'Évangile : telle fut aussi la politique du pape, qui défendit sous peine d'excommunication de laisser ces peuples acheter le droit de rester dans l'erreur. Cette divergence de vues empêcha de réussir. Toutefois le but de l'Église fut atteint : le Christianisme s'étendit chaque jour, les évêchés se multiplièrent ; ce furent là comme autant d'entrées par lesquelles la civilisation et la race germaniques pénétrèrent dans les pays slaves. — L'histoire des Trappistes dans le pays de Munster, de 1795 à 1824, racontée d'après les documents par le docteur Ernest Friedlænder, se rattache à la séance de l'assemblée nationale du 13 février 1790, qui supprime en France les ordres et les congrégations. Les moines de la Trappe durent, comme les autres s'expatrier ; ils se réfugièrent à Val Sainte, dans le canton de Fribourg. En 1795, ils s'établirent dans les États de l'archiduc Maximilien-François, prince électeur de Cologne et évêque de Munster, sur les terres de la famille Droste-Vischering. C'est là, à Darfeld, que l'abbé Augustin de l'Estrange fonda un tiers ordre de Trappistes, caractérisé, comme l'ordre lui-même, par la sévérité de sa règle. Napoléon les chassa ; ils revinrent sous la domination prussienne, qui ne leur fut jamais favorable. M. Friedlænder a entrepris de raconter, d'après les actes originaux, l'histoire de cette maison jusqu'à sa destruction, arrivée de 1823 à 1827. — Les archives de Prusse fournissent à M. Paul Hessel des documents sur la guerre de délivrance et la retraite des Français à travers la Marche en mars 1813. Depuis le traité

[1] Parmi les colons qui s'établirent alors dans la Marche, il y avait tout au moins autant de Hollandais que d'Allemands proprement dits. Voir sur cette période de l'histoire du Brandebourg un livre intéressant d'Ernest Lavisse : *Une origine de la monarchie prussienne.* Paris, Hachette, 1875.

(*Note du traducteur.* — J. A. B.)

d'alliance entre la France et la Prusse, conclu le 24 février 1812, et aux termes duquel l'armée prussienne devait servir la politique française et le territoire prussien rester ouvert aux troupes françaises, Napoléon, pour s'assurer l'alliance de Frédéric-Guillaume III, avait fait occuper la marche de Brandebourg. La terrible expédition de Russie ne changea rien à cet état de choses. Berlin resta, en deçà de l'Oder, le centre d'opération de l'armée française. Augereau, duc de Castiglione, en était gouverneur. Le roi de Prusse, résolu dès les premiers jours de 1813 à quitter l'alliance française, n'avait d'autre moyen que d'abandonner sa capitale et de choisir une autre place comme centre du mouvement. Le 22 janvier il se rend à Breslau, tandis qu'à Berlin on conserve tous les dehors avec l'autorité française. Lorsque, le 20 février 1813, les Cosaques attaquèrent Berlin ; la situation des deux autorités était difficile; un conflit s'éleva. C'est à ce point que le récit s'arrête : le tome suivant en contiendra la suite. Il faut encore signaler un travail de M. E. Schaumbourg sur le premier passage du Rhin par les Français dans la nuit du 5 au 6 septembre 1795 ; ce travail est surtout écrit au point de vue militaire.

— La *Revue historique* [1] de Sybel, contient, dans son second volume de 1875, huit travaux ; nous citerons les plus importants. M. Rheinhold Rohricht, qui a déjà publié un livre de documents sur les croisades, étudie les armements de l'Occident pour la troisième. Depuis Willen, ce sujet n'avait jamais été traité dans son ensemble. L'expédition de Frédéric Barberousse ayant fait l'objet d'un travail de H. Riezler [2], M. Rohricht quitte les Allemands et passe aux autres pays, Danemark, Norvége, Angleterre, France surtout, depuis la prise de Jérusalem par Saladin jusqu'au débarquement de Richard Cœur de Lion. — Sur le xve siècle, époque si critique pour la papauté, le docteur H.-W. Sauerland nous donne son *Grégoire XII depuis son élection jusqu'au pacte de Marseille* (*30 novembre 1406-21 avril 1407*). Les travaux déjà publiés sur ce temps ne le contentent pas. *L'histoire de la Papauté pendant le XIVe siècle* par l'abbé Christophe, est, dit-il, un panégyrique, une œuvre oratoire ; dans l'*Histoire des Conciles* d'Héfélé, la pudeur craintive de l'auteur n'ose dévoiler les faiblesses des papes. Puis il raconte, d'après les sources, les cinq premiers mois du pontificat de Grégoire XII, jusqu'au pacte de Marseille, où l'on convint d'une entrevue des deux papes à Savone. Ce pacte est représenté comme une victoire diplomatique de Benoît ; la cause qui fit avorter les espérances qu'avait fait naître l'élection de Grégoire, ce sont les faiblesses de ce dernier. Il n'avait ni l'intelligence de la situation ni la force d'agir par lui-même,

[1] *Historische Zeitschrift*, herausgegeben von Heinrich von Sybel. 34 Band' München, 1875.

[2] *Forschungen zur Deutschen Geschichte.*

il dépendait de son entourage, et surtout de ses neveux : ceux-ci lui faisaient redouter une abdication. — Le procès de Galilée, si souvent traité, est encore une fois revisé par M. F.-H. Reusch, qui a mis à profit toutes les publications récentes, et dont le récit est calme et substantiel. Il s'arrête de préférence aux traitements que Galilée, malgré son humble soumission, eut à subir de ses adversaires. — Dans un travail plus étendu, M. Meyer de Knonau nous fait connaître l'état des études historiques en Suisse. Ce pays fait preuve d'un zèle bon à imiter, mais nous ne saurions en rien dire sans sortir de notre sujet. — Le docteur Th. Wenzelburger tourne ses regards vers l'Église vieille catholique de Hollande : il étudie la vie de Petrus Codde, nommé archevêque d'Utrecht le 20 septembre 1688, et consacré sous le titre d'archevêque de Sébaste. Il n'y a pas de faits nouveaux, mais de nouveaux jugements, que le point de vue défectueux de l'auteur rend souvent erronés. Dans le procès et la déposition de Codde, le docteur Wenzelburger veut voir l'issue d'une lutte séculaire entre deux principes, le principe de centralisation, représenté par le pape et les jésuites, le principe d'indépendance nationale, représenté par l'épiscopat. — M. Alexander Tratschewsky fait de louables efforts pour mettre à profit les archives russes, et en tirer des renseignements nouveaux sur l'histoire d'Allemagne à partir du siècle dernier. Son dernier article, l'*Alliance austro-russe de 1781*, est puisé aux archives de Moscou. Après la paix de Teschen, la Russie acquit sur les affaires intérieures d'Allemagne une influence prononcée ; elle s'éloigna de la Prusse et se rapprocha de l'Autriche. Le traité d'alliance de 1781 servit les intérêts russes. Le roi Frédéric de Prusse n'eut qu'à faire bon visage à une politique qui l'écartait ostensiblement.

— Dans la présente année de la même *Revue* [1], un travail capital fixe l'attention : c'est *Lother de Saxe et Conrad III*, du docteur Ernst Bernheim. L'auteur fait une vive critique du quatrième volume de l'*Histoire des empereurs d'Allemagne* par Wilhelm de Giesebrecht : il lui reproche l'obscurité et la lourdeur. Ces défauts tiennent à ce que Giesebrecht n'a pas suffisamment approfondi l'histoire des partis qui déchiraient l'empire, et dont les chefs étaient les princes ecclésiastiques Conrad de Salzbourg, Adalbert de Mayence et Norbert de Magdebourg. De là vient que le caractère de Lother paraît indécis. Au contraire M. Bernheim cherche dans sa conduite la suite et l'unité. Il développe le point de vue déjà exposé dans sa dissertation sur *Lother III et le concordat de Worms*. Lother, selon lui, était un homme d'autorité ; il n'oubliait aucun des droits laissés à l'empire par le concordat ; loin de là, il cherchait à les étendre. De son temps c'était un but impossible

[1] 35 Band. München, 1876.

à atteindre, et il dut se contenter d'une puissance factice. Si le parti d'Adalbert avait espéré que Lother lui servirait pour éluder le concordat de Worms, ce prince eut toujours soin au contraire d'empêcher que l'évêque élu ne reçût la consécration avant l'investiture. Quand la conduite de Lother paraît se contredire, cette contradiction s'explique par les ménagements qu'il devait au parti dont il se servait. Dans le récit du règne de Conrad par Giesebrecht, M. Bernheim relève les causes d'insuccès de cet empereur. La véritable est son incapacité : il ne sut pas dominer les tendances autonomes des princes ecclésiastiques ou séculiers, et l'autorité royale en fut amoindrie. Sur tous ces points Giesebrecht a passé trop rapidement. — Les rapports de l'empire avec la Livonie, de 1559 à 1561, font l'objet d'un excellent travail de M. E. Reimann. On y voit comment cette belle contrée fut à jamais perdue pour l'Allemagne. En 1558, Ivan IV, grand-duc de Moscou, attaqua la Livonie pour atteindre la Baltique, et conquit Narwa, Neuhaus et Dorpat. L'empire d'Allemagne, auquel les vaincus s'adressèrent, n'eut à leur donner que de belles paroles. Chose singulière, il pria le roi de Pologne de secourir la Livonie. Des quatre princes ecclésiastiques qui gouvernaient alors la contrée, les uns s'adressèrent à la Pologne, les autres au Danemark ou à la Suède. Ainsi s'explique la destinée de la Livonie : une partie fut donnée à un jeune prince de Danemark, une autre aux Suédois, une troisième tomba entre les mains des Russes ; enfin la plus grande partie releva médiatement ou immédiatement de la Pologne. — Nous venons de citer M. Théodor Wenzelburger. Nous le retrouvons dans ce volume : il s'occupe de Jean d'Oldenbarneweld et de son procès. Les services de ce personnage, le plus grand homme d'état de son temps, placé depuis 1586 à la tête des affaires de la Hollande, sa rivalité avec Maurice d'Orange, son supplice le 13 mai 1619, sont choses connues. Au point de vue des idées du temps, le droit strict était pour Oldenbarneweld : M. Wenzelburger l'avoue ; mais, dit-il, l'opiniâtreté de Barneweld le rendait impossible, et sa chute fut pour la Hollande et pour l'Europe une source de bénédictions. Pourquoi donc? Parce que ce fut une victoire du protestantisme : le but justifie les moyens. On ne l'a jamais vu plus clairement. — Nous avons déjà parlé (t. XVIII, p. 279) des études du docteur Paul Scheffer-Boichorst sur l'histoire de Florence. A côté de lui M. Otto Hartwig doit être cité pour ses *Recherches historiques sur Florence* (*Quellen und Forschungen zur æltesten Geschichte der Stadt Florenz*). On y trouve les *Gesta Florentinorum* de Sanzanome ; un document plus ancien encore, les *Chronica de origine civitatis*, et de plus une histoire critique de Florence jusqu'au commencement du XIIe siècle. Dans un autre article, intitulé *Des premières histoires de Florence et spécialement de Villani et du faux Malespini*, M. G. Hegel étend le cercle des mêmes recherches : l'étude des prédécesseurs de Villani permet de déterminer plus nettement

qu'on n'a fait jusqu'ici l'usage que cet historien, aussi bien que le faux Malespini, ont fait des sources ; de là la possibilité de mieux connaître ces deux chroniques et d'expliquer leurs divergences. Parmi les ouvrages antérieurs, nous voyons les *Gesta Florenticorum*, aujourd'hui perdus, mais dont M. Hartwig reconstruit par hypothèse le canevas, la *Chronique* de Sanzanome remontant plus loin dans le passé, veritable source historique de la plus haute valeur pour le XIIe siècle et spécialement pour le premier tiers du XIIIe, époque où elle fut écrite; enfin l'écrit *De origine civitatis*, dans lequel ont puisé Sanzanome, Villani et le faux Malespini. Cet ouvrage fut composé au XIIe siècle; alors les fables anciennes et nouvelles entraient dans l'histoire savante.— M. Adolf Beer, qui depuis longtemps déjà étudie le temps de Joseph II dans les archives de Vienne, publie des documents sur la guerre de succession de Bavière. On y suit de près les considérations présentées à la cour de Vienne par le prince chancelier Kaunitz, les rapports entre Marie-Thérèse et Joseph II, et enfin les négociations avec les autres cours.

— Le *Moniteur des antiquités allemandes*[1] contient des détails historiques sur le *Miroir de Souabe*. Le professeur docteur Rockinger a découvert, dans un manuscrit du Germanischer Museum, datant du XVe siècle, une rédaction nouvelle de ce livre; elle est faite sur un texte très-complet, mais elle ne contient qu'un abrégé fort succinct du droit féodal (*Lehenrecht*) et présente le droit civil (*Landrecht*) dans un ordre tout différent de celui qu'on connaissait.

— Dans le dernier volume du *Manuel historique*[2], on ne voit presque que des travaux relatifs à l'histoire ecclésiastique. La politique ecclésiastique est dans l'air ; l'histoire de l'Église, le droit de l'Église, attirent tous les esprits cultivés. Tel est le mouvement du siècle : de là, dans le présent volume du *Manuel*, des travaux comme ceux de Johannes Hüber, Friedrich Nippold, H. Tollin, et Rheinhold Rohricht; de là pour nous l'obligation d'en dire un mot. M. Hüber prétend réhabiliter le dominicain Jérôme Savonarole. Nous ignorons si Savonarole a besoin d'être réhabilité. Toujours est-il que, dans le présent travail, les faits sont tirés de l'ouvrage de Pasquale Villari, *Storia di Girolamo Savonarola*, et que les jugements sont inspirés par la haine bien connue de M. Hüber contre l'Église catholique : il représente ou il travestit Savonarole en martyr de la Réforme. — M. Nippold parle des tentatives de réforme du pape Adrien VI et des raisons pour les-

[1] *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit.* Organ des germanischen Museum ; Neue Folge. 22 Band. Nürnberg, 1875.

[2] *Historisches Taschenbuch.* Begründet von Friedrich von Raumer. Herausgegeben von W. H. Riehl. Fünfte Folge, Fünfter Jahrgang. Leipzig, F. A. Brockhaus, VIII-396 S. Klein 8.

quelles elles ont échoué. L'esprit désordonné et haineux auquel il nous a habitués se retrouve dans cette dernière élucubration. La seule nouveauté, c'est qu'il prend Sarpi pour une autorité. Que d'ailleurs Adrien VI ait voulu réformer la cour de Rome, qu'il ait éprouvé de grandes résistances, et qu'il soit mort trop tôt pour réaliser ses projets, c'est ce que chacun sait. — M. Tollin donne d'intéressants détails sur la tolérance au temps de la Réforme. Le seul tolérant de tous les réformateurs fut Johann Wolgang Capito, prévôt de Strasbourg; pour lui l'autorité ne devait pas se mêler des affaires de conscience, et comme ce principe fut sa règle de conduite, il se trouva en constant désaccord avec Luther, Zwingle et les autres réformateurs. — M. Rheinhold Rohricht, que nous avons déjà rencontré dans un autre recueil, décrit dans celui-ci les pèlerinages en Terre sainte avant les croisades. Il en recherche les motifs, les progrès, les conséquences. A la fin se trouve un catalogue des pèlerins mentionnés dans l'histoire, du IIIe au XIe siècle : on voit six noms au IIIe siècle, trente au IVe; au XIe siècle nous ne pouvons plus les compter. — Nous ne dirons rien des études paléontologiques de M. Karl Alfred Zittel, elles se rattachent moins à l'histoire qu'aux sciences naturelles; mais il faut nous arrêter à l'étude de philologie et d'histoire de M. Conrad Bursians sur les acteurs dans l'antiquité grecque. On y soutient que, chez les anciens Grecs, une seule personne paraissait sur la scène; il y en eut deux après Eschyle, et trois après Sophocle; l'acteur était payé par l'État, le peuple ne lui accordait pas une estime particulière. Le masque, le cothurne, nous paraissent étranges aujourd'hui : c'est pourtant ainsi que l'acteur grec devait jouer. Il devait avoir une prononciation élevée, claire, et par-dessus tout correcte. La perte de l'indépendance nationale fut pour la Grèce la ruine de l'art dramatique comme de tous les autres. — De la scène grecque nous passons à la scène du Nord. Les lettres de Friedrich Ludwig Schroder à K. A. Bottiger, écrites de 1794 à 1816, et publiées par M. Hermann Uhde, nous font connaître une des périodes les plus brillantes du théâtre allemand. Patriote et artiste, Schroder a consacré sa vie à l'indépendance nationale en littérature comme en politique.

— Terminons par *l'Almanach historique de l'Europe*[1]. Ce périodique fort utile est publié par H. Schulthess. La quinzième année, qui a paru en 1875, parle de l'année 1874. Nous ne pouvons entrer dans les détails; contentons-nous d'indiquer le but du recueil. La première partie est un exposé chronologique des événements généraux, du 1er janvier au 31 décembre. La troisième partie est une revue succincte des

[1] *Europäischer Geschichtskalender*. Fünfzehnter Jahrgang, 1874. Herausgegeben von H. Schulthess. Nordlingen, C. H. Beck, 1875, 596 S. 8.

différents États : empire d'Allemagne, monarchie austro hongroise, États étrangers à l'Allemagne. Dans une troisième partie il est question des États-Unis de l'Amérique du Nord. Enfin l'éditeur donne ses appréciations. Il ment ainsi à sa devise : *Facta loquuntur*, pour lancer dans le monde les oracles de la *sagesse libérale*.

BONIFAZ MAIER.

Reutlingen, 5 septembre 1876.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le Moïse historique et la rédaction mosaïque du Pentateuque, par Charles Schœbel. - Paris, Maisonneuve, 1875, in-8 de 117 pages.

Les travaux exégétiques de M. Schœbel ont déjà été, dans cette *Revue* même, l'objet de plusieurs comptes rendus et se trouvent assez connus de la majorité de nos lecteurs pour que nous n'ayons point ici à en faire l'éloge. Après avoir successivement démontré l'authenticité de chacun des livres de Moïse, il entreprend de reprendre, pour ainsi dire, son œuvre à un point de vue d'ensemble. Il prouve, d'une façon péremptoire, par la confrontation des autres parties de la Bible, et des livres prophétiques, que la connaissance des écrits attribués au législateur hébreu, s'est, dès les époques les plus anciennes, maintenue en Israël. Ainsi tombent les objections de ces écrivains libres penseurs qui feraient dater seulement du temps des rois la rédaction des premiers monuments de la littérature hébraïque. Bornons-nous à un seul exemple, qui permettra de juger de la sûreté de la méthode employée par M. Schœbel. La sécession des dix tribus une fois opérée, Jéroboam, chef et instigateur de la rébellion, songe aux moyens de prévenir jusqu'à la possibilité d'un rapprochement ultérieur. Il craignait, effectivement, et non sans sujet, que la prescription du pèlerinage annuel à Jérusalem n'inspirât à son peuple la pensée de retourner une fois encore sous le sceptre légitime des rois de Juda. Par une sorte de fatalité, dont l'histoire d'époques plus rapprochées de nous n'est pas sans offrir quelques exemples, il se trouva que le schisme politique devait avoir comme conséquence inévitable, l'infidélité, au point de vue religieux. Aussi le livre des Rois nous représente-t-il le prince révolté « se consultant lui-même. » Il prend le parti d'ériger deux veaux d'or, et, pour engager son peuple à honorer d'un culte national ces simulacres de Jéhovah, il emploie précisément les paroles prononcées à l'occasion de la défection des fils d'Abraham dans le désert : « Voici tes dieux, ô Israël, qui t'ont fait monter d'Egypte. » Jéroboam connaissait donc parfaitement le texte de l'Exode, et le récit de l'histoire du veau d'or. Maintenant, si ce livre n'avait été écrit que sous David ou Salomon, aurait-il déjà eu le temps de se répandre, à ce point, parmi le peuple, aurait-il en surtout assez d'autorité pour que Jéroboam pût en tirer parti, dans un intérêt dynastique ? Ajoutons que la langue du Pentateuque, malgré les traductions plus ou moins partielles et les rajeunissements de style qu'elle

eut certainement à subir, offre un caractère d'archaïsme incontestable.

Qu'il nous soit permis, en terminant, d'exprimer un regret, c'est que l'auteur, d'ordinaire si clairvoyant dans ses déductions, ne se soit pas toujours maintenu dans les bornes d'une critique prudente et sévère. Il prétend, par le témoignage de Josèphe, qui ne connaissait guère les antiquités égyptiennes, identifier les enfants de Jacob avec les *Hycsos* ou rois pasteurs. Tout le monde est aujourd'hui bien d'accord à regarder ces envahisseurs de race chananéenne, comme établis sur les rives du Nil, plusieurs siècles avant l'arrivée des Israélites. Du reste, ces légères taches ne nous empêcheront pas de reconnaître à l'étude de M. Schœbel un incontestable mérite au point de vue de l'exégèse chrétienne et de l'exposé des faits.

H. DE CHARENCEY.

Histoire des Conciles *d'après les documents originaux*, par Mgr Charles-Joseph HÉFÉLÉ, Evêque de Rottenbourg, traduite de l'allemand par M. l'abbé DELARC. Tome onzième. Paris, Adrien Le Clère, 1876, in-8° de 582 pages.

Ce volume, qui termine l'*Histoire des Conciles* de Mgr Héfélé, va du concile de Constance depuis les congrégations du mois de juin 1416 et va jusqu'à la fin du concile de Bâle en 1449. Ce volume est le dernier sorti de la plume du savant évêque. L'âge et les travaux ne lui ont pas permis de faire lui-même l'histoire du concile de Latran et du concile de Trente ; on doit le regretter vivement, cependant les éditeurs annoncent que Mgr Héfélé a chargé un ecclésiastique de composer sous sa direction cet important travail : il sera également traduit en français et toutes nos bibliothèques pourront ainsi avoir un ouvrage capital, plein d'érudition, que nous devons féliciter M. l'abbé Delarc d'avoir mis à la portée de tous. Dans ce dernier volume, Mgr Héfélé a mis en œuvre des documents nouveaux. Il est un des premiers à parler avec étendue du synode de Sienne, grâce à la publication de l'écrit de Jean de Ragusse faite en 1857. Le décret de réforme donné par Martin V, dont Raynaldi n'avait donné que quelques phrases et qui a été publié en entier par Döllinger, en 1863, est reproduit ici. Pour le concile de Bâle, Mgr Héfélé a utilisé une source féconde de documents ignorés jusqu'en 1857, où ils furent publiés par les soins de l'Académie impériale de Vienne. Pour celui de Florence, le docte auteur a profité de l'ouvrage de Cecconi, qui complète les documents donnés par Mansi, etc., etc. C'est là un des grands mérites du livre : il est au courant de toutes les publications récentes. L'Histoire de l'Église à cette époque inspire plus d'une fois un sentiment de tristesse. Les projets de réforme mis en avant n'ont rien sauvé. Les papes, nommément Eugène IV dans les concordats de 1447, cherchent à faire des concessions ; mais les abus persistent, les malentendus se compliquent et on pressent qu'au branle donné par Luther il y aura plus d'une défection. Nous maintenons et renouvelons tous les éloges que bien des fois nous avons donnés à cette savante *Histoire des conciles* de Mgr Héfélé.

On la consultera toujours avec profit, et la table analytique des onze volumes, qui doit paraître prochainement, sera précieuse pour *donner de l'air*, si je puis ainsi parler, à un si grand ouvrage dont le défaut, nous l'avons dit, serait de ne pas avoir assez de résumés, assez de vues d'ensemble. Il a un caractère analytique très-marqué. La table analytique fera suivre mieux les grandes lignes de ce beau travail.

H. DE L'E.

Les esclaves chrétiens *depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident*, par Paul ALLARD. Paris, Didier, 1876, in-8° de XVI-492 p.

Le docte traducteur et annotateur de la *Rome souterraine* par MM. Spencer Northcote et Brownlow, vient de nous donner un nouvel ouvrage entièrement sorti de sa plume : c'est un savant et bon livre. A l'aide de tous les textes des auteurs et des épitaphes, M. Allard a étudié ce qu'était l'esclavage dans le monde païen au premier siècle de l'ère chrétienne, et il a montré ensuite comment la religion a détruit peu à peu l'esclavage en remettant en honneur le mariage et le travail libre. Rarement j'ai vu coordonnés un aussi grand nombre de renseignements sur l'esclavage romain, son travail industriel et son travail agricole, sur l'état et les habitudes des maîtres et des esclaves. On voit à quel despotisme se livrait l'homme qui n'avait pas appris de Dieu à aimer l'homme, quelle était la cruauté de cet homme, sa luxure, et dans quelle dégradation effroyable il était ainsi tombé. Tableau navrant à présenter, mais tableau nécessaire, afin de connaître de quel abîme de corruption et de servitude le divin Rédempteur, Jésus-Christ, nous a tirés. Des écrivains l'ont nié et le nient chaque jour : ils affirment que l'on ne peut faire honneur au christianisme et à l'Eglise de l'abolition de l'esclavage, et que la philosophie seule a rendu ce service ; mais M. Allard, tout en se limitant à l'étude des premiers siècles, montre précisément par quel « travail lent et presqu'insensible, l'Église, tout en respectant les situations acquises, en n'en déplaçant violemment aucune, a substitué peu à peu aux institutions et aux mœurs qui rendent l'esclavage nécessaire, d'autres institutions, d'autres mœurs, avec lesquelles l'existence de l'esclavage était incompatible. » Ainsi l'Église proclame l'égalité de tous les hommes en Jésus-Christ, et, sans rien ébranler, agit simplement comme si l'esclavage n'existait pas. Elle admet l'esclave au rang de ses fidèles et de ses prêtres, sans jamais appeler l'attention sur son infériorité sociale par une désignation spéciale ; elle lui reconnaît ce que la loi romaine lui refusait, le droit de se marier, de fonder une famille, elle met au cœur du maître le respect et l'amour qui adoucira le sort de l'esclave et amènera son affranchissement ; enfin elle couronne son œuvre en réhabilitant par ses moines, occupés à défricher la la terre, le travail, regardé jusque-là comme indigne de l'homme libre. C'est ainsi que, sans ébranler la société civile, l'Église crée une société nouvelle. Elle ne détruit pas à la manière des révolutionnaires qui font table rase du passé sans dès lors pouvoir rien édifier ; non, mais à la manière des grands politiques et des saints, elle change les mœurs pour que les gouvernements soient forcés ensuite d'introduire dans les lois le changement opéré. M. Allard joint à une érudition solide et abondante un grand talent d'exposition. Il est familier avec l'histoire et l'archéologie des premiers siècles ; il a donné un livre élégamment écrit, où l'on rencontre le mot de la science avec le souffle de la foi.

H. DE L'E.

Flavia, scènes de la vie chrétienne au IVe siècle, par M. l'abbé HUREL, 2e édition. Paris, Didier, 1876, in-12 de 438 pages.

Il n'est pas un lecteur de cette *Revue* qui ne se rappelle le succès de *Fabiola*. Si le roman, que l'on pourrait qualifier d'*ascétique*, a depuis longtemps cessé d'être une nouveauté, peu d'auteurs cependant l'ont cultivé, et il est vrai de dire que, dans cette branche de littérature, par une ex-

ception à peu près unique, les modèles ne sont guère moins nombreux que les imitateurs. C'est parmi les premiers, sans aucun doute, qu'il conviendra de ranger M. l'abbé Hurel. En effet, il a toujours su rester original, dans le meilleur sens du mot, et si parfois il s'est inspiré de ses prédécesseurs, jamais du moins il ne les a servilement copiés.

Les romans de *Fabiola* et de *Callista* nous retraçaient le tableau du monde chrétien à l'époque des persécutions. Notre auteur a pris pour objet de ses recherches une autre période de l'histoire, moins universellement connue, mais non moins digne de l'être, celle où le catholicisme, arraché enfin aux persécutions sanglantes, mais continuant néanmoins sa lutte éternelle, avait à combattre contre les hérésies d'une part, et de l'autre contre le relâchement qui tendait à envahir les générations nouvelles. En effet, devenues chrétiennes par leur foi, elles restaient et devaient rester longtemps encore païennes par leurs préjugés, leurs habitudes, leurs souvenirs. A ces causes de décadence, l'Église oppose le développement de la vie monastique et certaines réformes de son organisation intérieure, de même qu'auparavant elle avait opposé le courage de ses martyrs à la brutalité et à la violence des Césars.

M. l'abbé Hurel nous fait assister à la fondation de la communauté de Bethlhéem et, dans une suite de récits instructifs et animés, retrace, pour ainsi dire, l'odyssée des héros de son drame, raconte les obstacles de toute sorte qu'ils eurent à vaincre et le succès qui couronna enfin leur généreuse entreprise. On voit que l'auteur a sérieusement étudié les temps dont il parle. Qu'il présente à nos yeux le spectacle de la vie des riches patriciens de Rome ou celui de l'affreuse tyrannie exercée impunément, au sein de l'anarchie universelle, par certains gouverneurs de province ; qu'il fasse revivre d'un côté la vie sainte, édifiante, des vrais enfants du Christ, et de l'autre les intrigues de ceux qui, sous le voile de la religion, poursuivaient la satisfaction de leurs passions ou des intérêts mondains, toujours on reconnaît en lui un sentiment profond de la couleur historique, et cette qualité mérite, ce nous semble, d'autant plus d'être appréciée, qu'elle s'unit à un style constamment châtié, clair et élégant. Certain passage de *Flavia* aurait même pour nous un parfum d'actualité : c'est celui où l'auteur expose les résultats du suffrage universel appliqué aux affaires ecclésiastiques. Le lecteur s'expliquera que l'on ait dû bien vite songer à prescrire quelque nouveau mode d'élection.

A ces éloges, dont le livre de M. l'abbé Hurel paraît digne à tous égards, sera-t-il permis de joindre quelques critiques, ne portant d'ailleurs que sur des points tout à fait secondaires ? On pourrait désirer un peu plus de relief dans la peinture du caractère de certains personnages. Un intervalle de plus de dix ans sépare la mort de Julien de la prise de Rome par Alaric, et il semblerait que l'auteur nous présente ces deux événements presque comme contemporains. Mais n'est-ce pas ici le cas de répéter avec le poëte : *Ubi plura nitent..., non ego paucis*, etc. ?

H. DE CHARENCEY.

L'Église des Gaules et le conciliabule de Béziers, par M. l'abbé DOUAIS. Poitiers, Henri Oudin ; Montpellier, Félix Séguin, 1875, in-8° de VIII-107 p.

Cette dissertation mérite de fixer l'attention ; composée sous l'inspiration d'une généreuse pensée, elle a été écrite avec entrain. On ne saurait

assez encourager ces sortes de travaux qui mettent en relief et parfois élucident des points particuliers de l'histoire générale de l'Église. L'auteur, jeune encore, aurait sans doute besoin d'étudier plus attentivement les sources et de contrôler plus sérieusement ses citations (je le prie, dans une seconde édition, de ne pas me faire donner le nom d'*Ammonius* au célèbre *Ammien Marcellin*). Mais, tel qu'il est, son travail dénote un talent d'écrivain qui promet pour l'avenir.

M. l'abbé Douais a eu pour but de prouver que c'est bien en 356, et dans la ville de Béziers, que le grand saint Hilaire de Poitiers a été condamné par une assemblée d'évêques dominés par les coryphées de l'arianisme. Pour mettre la question dans tout son jour, l'auteur a tracé, à grands traits, le tableau de l'invasion de l'hérésie arienne en Occident. Ce tableau, aux tristes couleurs, comme l'a remarqué Monseigneur l'évêque de Montpellier, renferme plus d'un enseignement utile, même pour notre société contemporaine. Il nous apprend, par exemple, comment et pourquoi nos pères se sont trompés; c'est à nous de profiter des enseignements de l'histoire, et de nous mettre en garde contre les mêmes séductions et les mêmes erreurs.

Dom François Chamard.

Lettres intimes de Henri IV, avec une introduction et des notes par L. Dussieux. Paris, J. Baudry; Versailles, Cerf et fils, 1876, in-8° de 491 p.

M. Thiers, dans un de ses discours, a appelé Henri IV « le plus attrayant des hommes. » Cet attrait que le premier des Bourbons inspire depuis trois siècles n'a pas diminué, mais il a changé de nature. Nous n'en sommes plus à étudier son caractère dans la *Henriade* de Voltaire ou dans la *Partie de chasse* de Collé, ni à chercher des témoignages de son esprit dans ces recueils d'anecdotes qui étaient fort à la mode vers 1816. Le véritable Henri IV s'est révélé dans la volumineuse collection commencée en 1843 par Berger de Xivrey, et achevée seulement aujourd'hui par M. Guadet. Toutefois, il ne s'est révélé qu'au petit nombre, et M. Dussieux a eu raison de vouloir faire profiter le public des trésors amassés depuis vingt-cinq ans par une patriotique érudition. Il a extrait des neuf gros volumes in-4° du recueil officiel toutes les lettres qui lui paraissaient offrir un intérêt général et peindre plus particulièrement celui qui les a écrites, dictées ou inspirées, ce qu'il appelle les *Lettres intimes de Henri IV*. Ce titre, disons-le en passant, ne me paraît point correspondre exactement à la pensée qui a inspiré cette collection restreinte; il suppose que les lettres reproduites ici ont trait uniquement à la vie privée d'Henri IV, et le montrent comme homme, dans ses rapports avec ses parents, ses amis, ses maîtresses. Or M. Dussieux a voulu également nous montrer le roi peint par lui-même, c'est-à-dire par ses dépêches à ses ministres ou à ses lieutenants, par ses allocutions militaires, par ses harangues aux divers corps de l'Etat; et comme il ne craint pas d'appeler, après M. Yung, Henri IV un écrivain, il eût peut-être mieux fait d'inscrire en tête de son volume ce titre, plus rigoureusement exact à mon sens : *Œuvres choisies*.

Ceci dit, constatons que M. Dussieux a eu en général la main heureuse dans les choix qu'il a faits, et que, malgré un cadre étroit, il n'en a pas moins représenté Henri IV en pied, avec toutes ses qualités et aussi toutes ses faiblesses. Il ne s'est pas interdit la critique envers ses devanciers, témoin la note très-intéressante

où il combat l'authencité de la lettre si connue sur Plutarque (p. 352, par erreur à la table p. 362). Il a emprunté au *Mercure Français* et inséré dans son *Introduction* un excellent et curieux portrait d'Henri, écrit en 1610. Enfin, pour rendre la lecture des lettres plus facile, il a substitué à l'orthographe capricieuse des originaux une orthographe moderne, uniforme ; dès lors, pourquoi conserver *asteure* (p. 450) pour *à cette heure*, *doloreux* et *d'oresnavant* (p. 454) pour *douloureux* et *dorénavant ?*

Deux curieuses gravures ont été jointes au volume ; l'une représente Henri IV d'après un tableau du temps ; l'autre nous montre son masque, tel qu'il a été moulé sur son visage, lors de la violation des tombeaux de Saint-Denis en 1793. Si M. Dussieux avait ajouté en forme d'appendice un *fac-simile* de l'écriture royale, l'hommage rendu par lui à la mémoire du plus spirituel de nos rois eût été complet. En tout cas, comme M. Geffroy pour Marie-Antoinette, il aura contribué à dégager des nuages dont une admiration inintelligente l'avait entourée, la physionomie d'Henri IV. Encore quelques travaux de ce genre, et le prince qui, de son vivant, devint le premier dans son royaume, sera aux yeux de tous, *par droit de conquête*, un des premiers dans ce qu'on nommera, sous tous les régimes, la république des lettres. L. P.

—

Louis XIII à Bordeaux. *Relation inédite* publiée d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, par Ph. Tamizey de Larroque. Bordeaux, imp. G. Gounouilhou, 1876, in-8 de 47 p.

Cette jolie plaquette, imprimée sur papier vergé, pour la Société des Bibliophiles de Guyenne, avec le soin et le goût qui caractérise tout ce qui sort des presses de M. Gounouilhou, contient le texte d'une relation empruntée au Ms. 1443 du fonds français (ancien Supp. Fr. 1120) et qui porte ce titre : « Recueil de ce qui s'est passé durant le voyage que le Roi a faict en Guyenne, ensemble des cérémonies faites tant à cause de son mariage que de celuy de Madame sa sœur, princesse d'Espaigne, cellebrez en la ville de Bourdeaulx et de l'entrée solennelle que Sa Majesté a fait en icelle ; par le herauld d'armes de Normandie. » Ce héraut s'appelait, paraît-il, Pierre Sorel. Mais le savant éditeur n'a pu savoir de lui autre chose que son nom. La relation qui lui est due est, comme un procès-verbal officiel, écrite avec l'exactitude minutieuse d'un témoin oculaire. « Pardonnons-lui, dit avec finesse M. T. de Larroque, d'avoir eu moins de talent que de conscience. Il est tant d'autres historiographes qui n'ont eu ni conscience ni talent ! » — Nous trouvons en appendice la bibliographie des opuscules relatifs au séjour de Louis XIII à Bordeaux. G. de B.

—

Histoire de Colbert et de son administration, par Pierre Clément, de l'Institut, précédée d'une préface par M. A. Geffroy, de l'Institut. Deuxième édition. Paris, Didier, 1874, 2 vol. in-12 de xx-540 et 532 p.

Nous n'avons pu encore signaler à nos lecteurs l'ouvrage posthume de notre éminent et regretté collaborateur, ouvrage dont quelques parties ont paru ici même. Voué depuis de longues années à l'étude de l'administration de Colbert, ayant entrepris de recueillir, pour le volumineux recueil dont la *Revue* a présenté naguère un aperçu à ses lecteurs, tous les documents qui pouvaient mettre en lumière l'œuvre immense entreprise par le grand ministre, M. Pierre Clément se proposait de reprendre le sujet qu'il avait traité au début de sa carrière d'historien, en

nous donnant une *Histoire de Colbert* complète et définitive. Il a pu terminer, avant sa fin prématurée, le recueil de *Lettres, Instructions et Mémoires*, qui forme une série de neuf volumes grand in-8°; il lui a été impossible de mettre lui-même au jour le livre qui devait être comme le couronnement de ses longues et érudites recherches, et que nous devons à sa veuve. « M. Pierre Clément — nous dit M. Geffroy dans l'excellente *Préface* mise en tête de l'*Histoire de Colbert*,— avait trouvé à ses côtés une collaboration de chaque instant, toute affectueuse, toute dévouée, en même temps que toute intelligente, et à laquelle, nous le savons, — car il aimait à en rendre lui-même témoignage, — il a dû beaucoup. Mme Pierre Clément, que son instruction peu commune et sa distinction préparaient si bien à une pareille tâche, a été le témoin et l'auxiliaire de tant de travaux. Quand une maladie cruelle, que les nécessités du siége de Paris rendirent promptement redoutable, lui eut enlevé son mari, c'est elle qui, prenant soin de cette chère mémoire, acheva de réunir en un seul corps d'ouvrage les diverses introductions dispersées par M. Pierre Clément dans le vaste recueil des *Lettres, Instructions et Mémoires*. »

C'est donc à Mme Pierre Clément, — aidée par un habile auxiliaire de son mari dont le nom est bien connu de de nos lecteurs, car il a pris rang parmi les maîtres, M. Arthur de Boislisle, — que nous devons ces deux volumes; et qui mieux que le savant ami du regrettable académicien nous dira ce qu'ils valent? « On trouvera dans cette œuvre, écrit M. Geffroy, les éminentes qualités par où se distinguaient les livres de M. Pierre Clément : une érudition curieuse et judicieuse à la fois, une pleine possession non-seulement du sujet lui-même, mais aussi des vastes scènes où le sujet doit se développer et se mouvoir, une exposition sincère et sévère, un style approprié chaque fois à l'objet. La plus remarquable de ces qualités, que ces deux volumes mettront en vive lumière, est d'avoir su embrasser d'un seul coup d'œil un rôle si multiple et si varié, une action si énergique et si féconde. »

En parcourant ces pages si remplies, on voit que l'auteur a passé en revue, non-seulement tout ce qui se rattache à l'origine de Colbert, à son rôle dans les premiers temps de sa carrière comme commis de Le Tellier et comme agent intime de Mazarin, à son attitude à l'égard de Louis XIV pendant les diverses périodes de son ministère, mais que, comme le dit M. Geffroy, il a présenté « tout le tableau des réformes opérées par Colbert, » et qu'il a donné, sur chacune d'elles, « un exposé puisé aux meilleures sources, exact et précis. » Rentes, tailles, *affaires extraordinaires*, fermes, industrie, commerce intérieur et extérieur, monnaie, marine (et tout ce qui s'y rattache : flotte, ports, arsenaux, classes, galères, contrôle et dicipline), colonies, administration provinciale, agriculture, forêts, haras, routes, canaux, mines, fortifications, travaux publics, arts, académies, bibliothèques et musées, réformes judiciaires, affaires criminelles, police, affaires religieuses, rien n'est omis; et cet exposé complet et lumineux se termine par l'historique de la rivalité de Colbert et de Louvois, par le tableau de la vie de famille du ministre, de sa vie intime et de ses relations avec ses enfants, enfin par le récit de ses derniers jours.

Nous nous abstiendrons d'entrer dans un examen plus approfondi, qui nous entraînerait trop loin. Bornons-nous à dire qu'on trouvera en appendice dans le tome Ier, une curieuse note sur les *ancêtres de Colbert*, et, à

la fin du tome II, une table alphabétique des noms cités dans l'ouvrage.

G. DE B.

—

Archives de la Bastille. *Documents inédits*, recueillis et publiés par François RAVAISSON, conservateur adjoint à la Bibliothèque de l'Arsenal, *Règne de Louis XIV.* (1675 à 1686.) Paris. A. Durand et Pedone-Lauriel, 1876, gr. in-8° de XII-483 p.

Voici le huitième volume de ce volumineux recueil, et ce n'est pas le dernier. Il va de 1675 à 1686; mais, dans le cours du volume, on trouvera nombre de pièces de dates postérieures (et même antérieures), l'habitude de l'éditeur étant, quand il commence un dossier, de poursuivre jusqu'à l'issue de l'affaire et de grouper tous les documents qu'il a rencontrés pouvant s'y attacher. Plus encore peut-être que les précédents, le tome VIII des *Archives de la Bastille* échappe à l'analyse. Nous nous bornerons à citer les affaires suivantes : *Jansénisme* de 1666 à 1710 (pp. 1-81); — *Machine infernale* (pp. 182-207); — *Protestants* (pp. 233-243); — *Arrestation du marquis Marini, envoyé de Gênes* (pp. 275-286); — *Dilapidation : affaire du Président Duguay* (pp. 291-305); — *Affaire du comte de Morlot, pensionnaire du prince d'Orange* (p. 311-336); — *Affaire de Bayle et de divers protestants* de 1665 à 1700 (p 342-368); — *Protestantisme : conversions, émigration*, de 1686 à 1704 (pp. 382-461), qui offrent des matériaux nombreux et intéressants. Mais on trouve à glaner un peu partout en fait de peinture, de mœurs et même de chronique scandaleuse. M. Ravaisson a placé — selon sa coutume — un *avertissement* de 12 pages en tête du volume. Il y passe rapidement en revue les affaires qui motivèrent des entrées à la Bastille et, sans se restreindre au rôle de rapporteur, il fait encore ici des excursions sur des terrains qu'il aurait été préférable de ne point aborder. C'est ainsi que nous lisons à la p. IV : « La Révolution de 1789, il faut le dire bien haut, est la mère de la liberté religieuse. Ce sera la gloire éternelle de la France d'avoir été la première à déclarer que chacun avait le droit de *faire son salut* comme il l'entendait; et c'est l'honneur impérissable de ses enfants d'avoir défendu ce principe au prix de leur sang, » etc., etc.; et nous pourrions relever plus loin, dans les notes, des passages regrettables. M. Ravaisson apprécie pourtant avec justesse le caractère de la révocation de l'édit de Nantes et donne d'intéressants détails sur la situation du protestantisme en France à cette époque (p. VII-XI).

Le tome VIII se termine, comme les précédents, par une table alphabétique des matières.

FR. DE F.

—

La Révolution de Thermidor. — *Robespierre et le Comité de salut public en l'an II*, d'après les sources originales et les documents inédits, par Ch. D'HÉRICAULT. Paris, Didier, 1876, in-8 de 512 pages.

Tout le monde connaît la grande révolution qui a renversé Robespierre et mis fin à la Terreur ; tout le monde a lu, avec plus ou moins de détails, le récit de cette émouvante séance du 9 thermidor : Robespierre, pâle, nerveux, crispé, s'attachant à la tribune pour se défendre ; le président Thuriot agitant convulsivement la sonnette et lui refusant obstinément la parole ; les Montagnards soulevés, criant au dictateur : Le sang de Danton t'étouffe ! la Plaine indécise et silencieuse, implorée à la fois par Robespierre et par la Montagne, et se décidant enfin à faire pencher la balance du côté de Tallien et de ses amis.

Ce qu'on connaît moins, c'est l'histoire des jours qui ont précédé, des causes qui ont préparé ce grand événement. Comment Robespierre, ora-

teur bafoué à la Constituante, est-il devenu le dictateur de l'an II ? Comment a-t-il été amené à entrer en lutte avec les Comités ? Quel était au fond son caractère ? Qui a fait sa force ? Quel était son plan ? Questions singulièrement intéressantes et complexes, auxquelles M. Ch. d'Héricault a répondu dans le livre que nous annonçons aujourd'hui et dont nous n'avons pas à faire l'éloge aux lecteurs de cette *Revue*. Et, assurément, il ne fallait pas moins que l'érudition de M. d'Héricault, la connaissance approfondie qu'il a des temps et des hommes de la Révolution, ses recherches consciencieuses dans les Archives de l'Etat et dans les papiers des contemporains, pour avoir osé aborder ce problème difficile, et réussi à se reconnaître au milieu de ces passions qui se heurtent, de ces témoins qui se contredisent et de ces adversaires qui se déchirent.

Robespierre n'avait rien de ce qui séduit ou domine les peuples : maigre, petit, le teint bilieux, le regard faux, à demi-caché par des lunettes, la démarche raide et guindée, la voix aigre, l'accent désagréable, le caractère indécis, l'intelligence médiocre, l'éloquence déclamatoire, sans méthode et sans chaleur, tel il nous apparaît dans les portraits qu'ont tracés de lui les contemporains. Mais il a une passion qui le brûle, la jalousie, et un besoin dont il fait une théorie, le besoin de l'égalité ou plutôt du nivellement; il a un dogme, le dogme de l'infaillibilité du peuple. Passion, besoin et dogme qui résument admirablement les mauvais instincts du peuple ou plutôt de la populace. Cette populace, Robespierre la flatte sans cesse, il la divinise en quelque sorte, et elle, sentant qu'elle a en Robespierre son plus fidèle représentant, fait de lui son idole; Robespierre a ses gardes, comme un roi; ses dévotes, comme un Dieu. C'est par eux qu'il règne, c'est par eux qu'il se débarrasse de ses ennemis. Et une fois sur le trône et sur l'autel, il ne souffre point de partage, il frappe tous ceux qui, de près ou de loin, lui portent ombrage; mais il ne frappe que ceux qui lui portent ombrage. Il fait monter sur l'échafaud Vergniaud et les chefs Girondins; eux morts, la Gironde n'est plus redoutable; Robespierre épargne les soixante-treize qui n'ont ni assez de courage pour le combattre en face, ni assez de talent pour le supplanter. « Je frappe l'énergie, disait-il; ceux qui sont dans la stupeur servent mes projets. »

Hébert veut aller dans la Révolution plus loin que Robespierre; il caresse la foule comme lui, mais il s'adresse à des couches sociales plus basses, à des passions plus grossières que celles que remue Robespierre; il peut devenir dangereux; il est guillotiné.

Danton, au contraire, veut ramener la Révolution en arrière; avec Camille Desmoulins il prêche la clémence; cette parole enflammée éveille un écho dans un pays fatigué de massacres; Danton et Camille sont sacrifiés.

Après la mort de Danton, Robespierre, qui n'a plus de rival, s'empare du Comité de salut public; avec Saint-Just et Couthon comme séides, il y règne en maître. Tout tremble devant lui; « il n'y a plus — c'est un Montagnard, Lecointre, qui le dit — qu'une assemblée représentative nulle, un peuple esclave et avili sous la verge du dictateur. »

Le mot de dictateur pourtant n'est pas absolument exact; Robespierre ne rêve pas la dictature sous ce nom du moins et sous cette forme; il veut simplement rester le maître et *régulariser la Terreur*. Des vues de gouvernement, il n'en a pas. « Tout ce qu'on

peut saisir de son rêve, dit justement M. d'Héricault, c'est la vision vague d'une égalité absolue de tous, sous un chef absolu, dans une centralisation implacable. Cette alliance de la tyrannie et de l'égalité répond assez bien aux instincts de la démocratie française, aussi peu passionnée pour la liberté qu'amoureuse d'égalité, aussi curieuse que crédule. »

Ce que veut Robespierre, c'est pouvoir frapper, comme Tarquin, toutes les têtes trop hautes. Il fait rendre ou plutôt il emporte de vive lutte, le 22 prairial, une loi atroce qui *perfectionne* l'organisation du Tribunal révolutionnaire et envoie des milliers de victimes à l'échafaud. Il craint toujours que parmi ses collègues il ne s'élève un rival, et, dans cette crainte, il tient toujours une accusation suspendue sur leurs têtes. Il voudrait faire frapper la Montagne par les Comités et décimer les Comités par la Montagne ; de là les insinuations vagues mais perfides, les dénonciations entortillées mais menaçantes qu'il porte à la tribune des Jacobins. Mais vient un moment où il dépasse et manque son but; quelle que soit leur lâcheté, quel que soit leur servilisme, tous ces hommes menacés se rapprochent les uns des autres, et après bien des tergiversations, bien des hésitations, bien des trahisons même qui se produisent jusqu'à la dernière heure, ils finissent par s'unir contre l'ennemi commun. La Montagne mène l'attaque ; les Comités l'appuient, la Plaine enfin se prononce contre Robespierre, parce qu'elle sent qu'il est le *tyran*, et cette résolution de la Plaine décide la victoire. Par ce concours inattendu, la Terreur fut finie, mais les meneurs de la campagne ne le pensaient pas, ne le désiraient pas; ce n'était nullement l'humanité qui les guidait, et, vainqueurs, ils comptaient bien continuer, à leur profit, la politique du vaincu. Entre Robespierre et Saint-Just d'un côté, Billaud et Tallien de l'autre, ce n'est pas un combat entre la barbarie et la clémence, c'est le choc et la rage de bêtes fauves qui tuent pour n'être pas tuées.

Des Tuileries, où siége l'Assemblée, la bataille descend dans la rue ; après la lutte entre Robespierre et la Montagne vient la lutte entre la Convention et la Commune. Le procès-verbal de la Commune pendant cette soirée du 9 thermidor a été conservé ; c'est lui qui sert de guide à M. d'Héricault, à travers le tissu embrouillé de cent récits contradictoires. C'est, dit-il, « le squelette de l'histoire; » il y ajoute les détails qui sont « la chair et la couleur. » Et Dieu sait que de documents il a compulsés pour donner cette chair et cette couleur ! C'est un récit pittoresque et animé que celui de cette crise suprême où l'énergie de Coffinhal ne peut triompher des hésitations de Robespierre et où le dictateur, par son trouble et ses indécisions, se perd lui-même et perd ses amis. Fut-il blessé par le gendarme Merda ? Essaya-t-il de se tuer d'un coup de pistolet ? M. d'Héricault, sans rien affirmer, penche cependant pour le suicide.

Tel est, en quelques lignes trop rapides, le résumé extrêmement succinct de ce livre, d'une haute valeur historique et d'une érudition consciencieuse, plein de faits et de détails, de trop de détails peut-être, c'est le seul reproche que nous aurions à lui adresser, mais où tous les détails sont appuyés sur une critique sûre, où les opinions sont basées sur une discussion sérieuse et solide; livre d'ailleurs d'une rare impartialité, où l'auteur ne recherche que la vérité et où nous croyons qu'il la trouve. M. d'Héricault aura rendu à l'histoire le service d'avoir détruit bien des préjugés et des idées fausses, d'avoir établi ou

confirmé bien des vérités. Nous n'en citerons qu'un exemple en terminant.

Les apologistes de Robespierre ont prétendu que les condamnations du Tribunal révolutionnaire, dont le nombre a décuplé pendant les jours qui ont précédé le 9 thermidor — il y avait *cinquante* exécutions par jour en moyenne — ne peuvent être imputées à Robespierre qui, à cette époque, n'allait plus aux Comités. Or M. d'Héricault prouve par les registres mêmes du Comité de salut public, qu'en *dix* jours Robespierre avait signé *neuf* fois au registre, qu'il vérifiait presque tous les actes du Comité et qu'en outre, au bureau de Police générale où il siégeait, la plupart des mandats d'arrêt sont signés de lui. C'est vainement donc qu'on voudrait soutenir que Robespierre a cherché à enrayer le mouvement imprimé au Tribunal révolutionnaire. Il ne l'a ni voulu ni tenté ; jusqu'au moment de sa chute, il a toujours été, suivant le mot énergique de Fouquier-Tinville, « la force impulsive de la Terreur. »

M. de La Rocheterie.

Les martyrs de la Révolution dans le diocèse de Séez, par M. l'abbé J.-B.-N. Blin, curé de Durcet. Paris, Bloud et Barral, 1876, 3 vol. in-8° de lxiii-193, 286 et 302 pages.

M. l'abbé Blin a fait paraître, en 1872, un ouvrage en deux volumes in-8°, intitulé : *Vies des saints du diocèse de Séez;* il a voulu compléter son œuvre en racontant aussi les souffrances « de cette phalange de martyrs qui, à la fin du xviiie siècle, préférant la mort à l'apostasie, sont restés fidèles au vicaire de Jésus-Christ. » C'est la première fois que ce sujet est abordé pour l'Orne ; nous sommes heureux de féliciter de cette honorable initiative M. l'abbé Blin, qui, curé d'une petite paroisse éloignée des grands centres, n'a pas hésité à entreprendre un travail aussi considérable. La période révolutionnaire sera bien connue alors que dans chaque département elle aura été l'objet d'une étude spéciale, embrassant à la fois toutes les questions qu'elle a soulevées et qui, selon les localités, ont présenté des solutions si diverses. L'ouvrage qui nous occupe ne nous donne pas ce tableau d'ensemble, qui existe déjà pour les diocèses de Chambéry, de Lyon, du Mans, pour les départements de l'Aisne, du Haut-Rhin, de l'Aube, etc. ; il nous offre du moins des renseignements très-complets sur l'un de ses aspects : *les martyrs de la foi.*

Chacun de ces volumes est consacré à l'une des trois époques de la persécution : Assemblée législative, Convention, Directoire. Les martyrs, classés d'après le genre de leur mort, sont rangés par catégories spéciales : massacrés aux Carmes, à Saint-Firmin, morts en exil, morts dans les prisons, déportés à Rambouillet, à Rochefort, à la Guyane, aux îles de Ré et d'Oléron, condamnés par les tribunaux militaires, fusillés par les colonnes mobiles, morts de misère ou de mauvais traitements, en travaillant au salut des âmes, etc.

L'ouvrage témoigne de consciencieuses recherches : l'auteur a compulsé les registres du Directoire, les archives des palais de justice, des préfectures, des mairies, dépouillé les historiens, recueilli dans les paroisses les souvenirs de l'époque ; il a pu enrichir ainsi son livre de documents rares ou inédits qui en augmentent la valeur et le rendent précieux à consulter. M. l'abbé Blin est capable de faire une bonne histoire de la Révolution dans l'Orne ; espérons qu'il voudra profiter de sa connaissance de l'époque pour compléter le tableau si bien commencé par les martyrs de Séez. A. Bertrand.

Le parti libéral sous la Restauration, par Paul Thureau-Dangin. Paris, Plon, 1876, in-8 de xvi-522 pages.

Quoi qu'en aient pu dire à l'Académie des sciences morales et politiques MM. Renouard et Henri Martin, ce fut une noble et féconde époque que celle de la Restauration, époque pleine d'émotions généreuses et de patriotiques espérances. La vieille race de nos rois était remontée sur le trône de ses pères, non pas, comme le veut une de ces absurdes légendes révolutionnaires que dément l'histoire, non pas ramenée dans les fourgons de l'étranger, mais rappelée par les vœux et saluée par les acclamations du peuple; la France, épuisée par les guerres de l'Empire et lasse des aventures sanglantes, se reposait tranquille à l'ombre de cette antique royauté qui l'avait faite et qui venait de la sauver; la Charte, octroyée par Louis XVIII, donnait satisfaction aux aspirations libérales du pays et à ce qu'il y avait de raisonnable dans le mouvement de 89; et, sous l'égide de cette auguste famille que Benjamin Constant lui-même appelait la « famille incontestée, » la vieille France et la France nouvelle s'apprêtaient à se donner le baiser de paix.

Comment cet accord si nécessaire a-t-il été rompu ? A qui incombe la responsabilité d'une scission qui a été un désastre et dont les plus sincères des adversaires de la Restauration n'ont pas hésité, depuis, à reconnaître les déplorables conséquences? Est-ce à la droite? Est-ce à la gauche? A toutes deux, répond M. Thureau-Dangin; car toutes deux ont eu des torts. Dans une première étude, il a signalé les fautes de l'extrême droite. Aujourd'hui, c'est le procès de la gauche qu'il instruit.

Le premier principe du mal fut dans la fatale aventure des Cent-Jours. Lorsque, le lendemain de Waterloo, certains libéraux se retrouvèrent en face des princes qu'ils avaient lâchement abandonnés le 20 mars, après leur avoir juré fidélité le 19, se sentant coupables, ils se proclamèrent hostiles. *Chi offende, non perdona*, dit un proverbe italien justement cité par M. Thureau-Dangin. Vainement Louis XVIII chercha-t-il à apaiser les mécontentements et à dissiper les préjugés ; vainement choisit-il son ministère dans la partie la plus conciliante et la plus modérée des centres. Des députés qui s'étaient courbés sans murmurer sous le joug de fer de Napoléon, déclarèrent insupportable la domination si douce et si paternelle des Bourbons. Le duc de Richelieu ne leur parut pas assez patriote, ni M. de Serre assez libéral, et ces hommes de bien auxquels, suivant un mot plein de vérité, « on ne peut reprocher qu'une excessive confiance, sinon dans la liberté, du moins dans les libéraux, » furent accusés de tyrannie comme ne l'avaient jamais été les plus despotiques chefs de gouvernement. Chaque liberté qu'ils concédaient, chaque mesure libérale qu'ils proposaient, devenait une arme qu'on retournait immédiatement contre eux. Il fallait leur indomptable énergie, leur amour opiniâtre du pays, leur foi inébranlable dans la cause qu'ils servaient, pour ne pas perdre courage devant de si injustes attaques, et, — on peut bien le redire après Prévost-Paradol, — devant tant de mauvaise foi. Avec un roi comme Louis XVIII, des ministres comme MM. de Richelieu et de Serre, l'alliance entre la vieille monarchie et la France moderne pouvait et devait se conclure; si elle a échoué, c'est le parti libéral qu'il faut en accuser. Il s'agissait de clore la Révolution; la gauche, suivant le mot de M. de Rémusat, aima mieux la continuer,

Que le roi, dégoûté par cet échec et par l'attitude peu loyale de ses adversaires, ait ensuite incliné à droite, cela était naturel; c'était le jeu même des institutions parlementaires. Que le ministère Villèle, malgré la modération personnelle et l'habileté incontestable de son chef, ait commis des fautes, qu'il ait eu parfois, sinon la réalité, du moins les apparences d'une réaction, on ne peut le nier. Mais quelle patience aurait résisté aux provocations incessantes de la gauche, à ces conspirations perpétuellement renouvelées, à des manifestations antidynastiques comme celle des funérailles du général Foy et surtout de Manuel, ou, ce qui était pis, aux coups de fusil, véritable crime de lèse-patrie, qui assaillaient nos soldats au passage de la Bidassoa?

Et quand M. de Villèle tombe sous la coalition de l'extrême droite et de la gauche, des amis de M. de Chateaubriand unis à ceux de Royer-Collard et de Benjamin Constant, quelle occasion suprême de rapprochement pour les libéraux sincères que la constitution du ministère Martignac! Cette occasion, l'ont-ils saisie? Quelques-uns le voulaient; mais les ardents ont entraîné les sages, et comme il arrive dans toutes les oppositions violentes, les soldats ont mené les chefs. « Rien n'était plus aisé, a dit depuis le duc de Broglie, que de prendre à notre compte le ministère Martignac, qui ne demandait pas mieux. Il ne fallait pour cela que mettre de côté nos petites animosités et nos petites lubies. » Malheureusement on ne mit de côté ni les unes ni les autres; la main que tendait le ministère fut repoussée, et à l'alliance avec les modérés de la droite, les modérés de la gauche préférèrent l'union avec l'extrême gauche. C'est une des fatalités et en même temps un des châtiments des oppositions systématiques et passionnées qu'elles ne puissent plus rompre quand elles le voudraient ces coalitions monstrueuses, conclues dans une heure d'entraînement; elles les subissent tout en les regrettant et elles ne tardent pas à n'être plus que les comparses humiliés et bientôt repentants d'alliés dont elles ont cru d'abord ne faire que des auxiliaires momentanés et qui les conduisent là où elles ne veulent pas.

Telle est l'instructive leçon qui ressort à chaque page, éclatante et incontestable, du beau livre de M. Thureau-Dangin; telle est celle que nous sommes heureux d'en tirer ici après lui. Les courtes limites de cet article ne nous permettent pas de donner l'analyse détaillée d'une œuvre qui a désormais sa place marquée dans les bibliothèques des penseurs et des hommes d'État. En faire l'éloge est inutile; on connaît les talents d'écrivain et d'historien de l'auteur. Nous ne pouvons donc que signaler très à la hâte une série de portraits politiques, qui sont véritablement tracés de main de maître. Mais il nous sera bien permis de citer en terminant cette juste et mélancolique appréciation de la faute capitale qui a été commise en 1830, lorsque, sous prétexte de nécessité et d'impossibilité, mais en réalité sous la pression de quelques journalistes vindicatifs et de quelques jeunes gens sans expérience, des hommes comme MM. Casimir Périer et Guizot ont refusé de reconnaître la royauté du petit-fils de Charles X :

« Quelle était donc la meilleure manière de se préparer à combattre ce parti révolutionnaire, véritable péril de l'avenir et d'un avenir si proche? Était-ce de lui fournir une sorte de point de départ logique, de lui donner l'élan en faisant, dans sa compagnie et avec son concours, une révolution

partielle ? Était-ce de descendre à mi-côte avec l'espoir de se fixer sur cette pente rapide, glissante, où les libéraux ne sauraient trouver un arrêt, une assiette solide, pour résister à ceux qui voudraient les entraîner plus bas ? Ne valait-il pas mieux, au contraire, refuser, dès le début, de quitter le terre-plein de la légalité constitutionnelle, où seulement on avait pour soi la force d'un principe intact et l'union de tous les royalistes ? Peut-être quelque énergie eût-elle été nécessaire pour cette première résistance. En eût-il fallu plus que M. Casimir Périer n'en dépensera tout à l'heure pour réprimer les conséquences naturelles de la révolution et tâcher de faire disparaître les causes de faiblesse que la nouvelle monarchie devait à son origine ? D'ailleurs, que d'autres difficultés on s'épargnait, ne serait-ce que ces difficultés extérieures qui ont pesé si lourdement sur le gouvernement de Juillet et que celui-ci n'a pu surmonter qu'au prix d'une sagesse prolongée et parfois pénible ! Enfin, à ceux qui répètent qu'on n'eût pas réussi avec le duc de Bordeaux, ne peut-on pas répondre : « Avez-vous donc réussi avec ce que vous avez mis à la place ? »

M. de La Rocheterie.

L'Invasion allemande dans les provinces de Bourgogne et de Franche-Comté en 1870-1871 ; par Mignard. Besançon, Marion ; Dijon, Lamarche, 1875, in-8° de 263 pages.

Après les intéressants récits de MM. de Coynart, Clément-Janin, Juteau, Patel, Garnier, etc., il nous manquait encore un travail d'ensemble sur l'invasion prussienne dans les deux Bourgognes en 1870. M. Mignard l'a tenté, non sans succès. En ce qui touche la Franche-Comté, la narration est parfois trop laconique. L'invasion de la Haute-Saône et les combats de Cussey méritaient plus d'une page, et l'auteur eût pu mettre à profit la notice de M. S. Droz, dont il ne paraît pas s'être servi. On désirerait aussi quelques mots sur Besançon et sur sa mise en état de défense, si vigoureusement conduite par le général Rolland. A cet égard, le journal publié par M. Estignard, aujourd'hui député du Doubs, fournissait de précieux renseignements. Du moins les autres parties du tableau ont été traitées avec soin. M. Mignard a fait un judicieux emploi de ses devanciers, et il a même ajouté à leurs renseignements des documents nouveaux, des détails caractéristiques, tels qu'on pouvait les attendre d'un témoin oculaire. Je signalerai entre autres ceux qui concernent l'échauffourée de Châtillon (ch. v), les deux attaques de Dijon (ch. ii et xii), et tout particulièrement la curieuse relation de M. Lévêque sur sa mission auprès du prince Guillaume de Bade, le 30 octobre 1870.

On pourrait relever çà et là quelques indications évidemment erronées, les *mobiles* pris pour des *mobilisés* (p. 77) et réciproquement (p. 183), la présence des *Bavarois* à Dijon (p. 95 : lisez *Badois*), l'application du mot inexact de *métairie* à la *ferme* de Pouilly. Mais les épisodes dramatiques de cette campagne, les entreprises garibaldiennes contre le clergé d'Autun, la terrible affaire de Nuits, les morts héroïques de Fauconnet et d'Achilli, la retraite funèbre sur Pontarlier et la Suisse, se détachent bien, malgré leur triste uniformité, dans la suite du récit. M. Mignard est déjà connu dans le monde savant par sa belle édition d'un roman poétique du xive siècle, *Girard de Rossillon*. Son nouvel ouvrage peut nous apprendre que nos contemporains, par leurs combats et leurs épreuves sur le sol

des deux Bourgognes, ne sont pas sans ressemblance avec certains héros légendaires, et qu'ici, par divers côtés, l'histoire d'hier vaut la plus lointaine et la plus haute poésie.

L. P.

—

Guerres des Français et des Anglais, du XIe au XVe siècle, par M. J. Lachauvelaye, conseiller de préfecture. Moulins, Desrosiers; Paris, Dumoulin, 1875, 2 vol. in-8° de VI-414 et 336 p.

L'auteur, dans cet ouvrage, s'est proposé pour but de retracer le rôle de la cavalerie et de l'infanterie dans les luttes soutenues au moyen âge par les Français et les Anglais. La cavalerie, longtemps la milice préférée du continent chrétien, cède, à partir du XIVe siècle, le pas à l'infanterie : « En Écosse, en Flandre et en Suisse, la terrible chevalerie, jusqu'alors maîtresse du monde, les formidables cataphractaires, réputés invincibles, se heurtent contre des peuples de fantassins et tombent vaincus sous leurs piques, leurs godendarts et leurs hallebardes. » Le peuple anglais profite de ces leçons : convertissant en fantassins la plupart de ses troupes, « il choisit habilement des positions défensives défavorables à la lourde cavalerie féodale et vit succomber devant lui les milices jusqu'alors si redoutées. Le combat à pied semble devenir, comme jadis, le combat par excellence. » Les Français subissent, dans les luttes du XVe siècle, les conséquences de leur infériorité sous le rapport de l'infanterie, et ce n'est qu'avec Charles VII et la savante organisation donnée par lui à notre armée que la France se relève. Enfin, nous trouvons chez un peuple voisin une infanterie admirablement organisée : Louis XI et ses successeurs recrutent en Suisse les fantassins qui soutiennent si vaillamment « l'honneur de nos troupes populaires. »

M. Lachauvelaye s'est attaché, en passant rapidement en revue les évènements militaires auxquels les Français et les Anglais ont été mêlés du XIe au XVe siècle, à exposer, d'après les auteurs originaux, la tactique employée à chaque bataille; il a voulu faire connaître l'organisation militaire de chaque période et les réformes accomplies par nos rois; il a décrit l'armement des hommes d'armes et des fantassins, en s'appuyant sur les auteurs les plus autorisés. C'est donc un livre d'histoire militaire qu'il nous offre dans ces deux volumes, où l'on pourrait relever des erreurs de détail, mais dont l'ensemble, eu égard au point de vue spécial où se plaçait l'auteur, n'est point dépourvu d'intérêt, et présente un tableau instructif pour ceux qui veulent étudier les procédés de tactique usités au moyen âge. De nombreuses citations d'auteurs originaux sont intercalées dans le récit, nécessairement un peu superficiel, qui nous est offert et où l'on souhaiterait une critique plus sûre, mais qui se distingue par la clarté, par l'étude consciencieuse des sources, par une observation sagace des faits mis en relief par l'auteur.

Cet ouvrage n'a été tiré qu'à 200 exemplaires, dont 100 seulement ont été mis en vente. Fr. de F.

—

Les Saulx-Tavanes. — *Etudes sur l'ancienne société française. Lettres et documents inédits,* par L. Pingaud, professeur à la Faculté des lettres de Besançon. Paris, Firmin-Didot, 1876, grand in-8° de XII-373 p.

Il est quelquefois fort intéressant d'étudier l'histoire générale en recherchant les destinées d'une famille importante que sa situation a appelée constamment à prendre sa part des événements marquants de deux ou trois siècles. On se rend mieux compte ainsi du rôle des individus, et les

détails ne disparaissent pas dans l'ensemble. Mais il faut bien choisir ses personnages et ne point s'attacher à des héros trop vulgaires. C'est ce que vient de faire, avec succès et avec un talent véritable, un historien consciencieux et sagace, M. L. Pingaud, que la *Revue* compte au nombre de ses collaborateurs. Les Saulx-Tavanes valaient la peine qu'on retraçât leurs destinées, et eux-mêmes en ont fourni les moyens, en laissant de curieux documents que leur biographe a fort heureusement mis en œuvre. Il est peu de familles aussi illustres. Du XVIe au XIXe siècle, elle se trouve mêlée à toutes les phases importantes de notre histoire, et l'on voit quelques-uns des siens figurer, soit dans les guerres religieuses et la Ligue, soit dans la Fronde, soit à la cour de Louis XV, soit dans les grandes phases de la Révolution française, y compris l'émigration et le premier Empire.

Le plus célèbre des représentants de cette maison est à coup sûr ce Gaspard de Saulx, le jeune héros de Renty, l'adversaire farouche des Huguenots, le véritable tuteur militaire du duc d'Anjou à Jarnac et à Moncontour, l'un des plus compromis parmi les auteurs de la Saint-Barthélemy. Ses *Mémoires* sont connus; mais M. Pingaud les a rehaussés par un très-heureux choix de lettres inédites que ses patientes recherches ont recueillies dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale. Ses fils, Guillaume et Jean de Saulx, suivent son exemple, comme lui écrivent des mémoires et une précieuse correspondance, et laissent une trace digne d'être conservée. Au XVIIe siècle, les héritiers de ce grand nom sont un peu éclipsés, comme tous les membres de la vieille noblesse française. Mais, cent ans plus tard, c'est par une aventure digne d'un roman de chevalerie qu'Henri de Tavanes-Mirebel attire sur lui l'attention, au point d'être l'objet de toute une correspondance échangée entre le célèbre président de Dijon, Bouhier, et Mathieu Marais, avocat au Parlement de Paris. L'auteur nous en donne de piquants extraits. Enfin, il a pu avoir communication des *Mémoires* inédits de la dernière duchesse de Saulx, et il éclaire, à l'aide de ces documents, quelques épisodes de l'émigration et du Directoire.

C'est donc, comme l'annonce avec raison le titre même, toute l'ancienne société française qui passe ainsi sous nos yeux. Les sujets sont variés. L'unité se trouve dans la très-sûre méthode avec laquelle M. L. Pingaud a su composer un ouvrage de vraie valeur, où les historiens pourront puiser, en toute confiance, plus d'un renseignement plein d'intérêt.

G. Baguenault de Puchesse.

Pouillé historique du diocèse de Die, en 1449 et 1450, publié et annoté par Justin Brun-Durand, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, membre de plusieurs sociétés savantes, Grenoble, 1873, in-8° de 48 pages, tiré à 100 exemplaires.

M. Brun-Durand, dont on a souvent déjà mentionné ici les estimables travaux, vient de nous donner un nouveau travail des plus solides et des meilleurs. On doit d'autant plus lui en savoir gré, que la besogne était plus aride. Passe encore s'il ne s'agissait que de reproduire exactement le texte des cahiers en mauvais état que possèdent les archives départementales de la Drôme, et où Guillaume de Pierre, prêtre de l'église de Die, préposé par Louis de Poitiers, évêque de Valence et de Die, à la perception du droit de présentation et de visite, énumère les paroisses de

ce dernier diocèse dans lesquelles, pendant les années 1449 et 1450, il a recueilli ce tribut destiné à payer les frais des tournées pastorales de l'évêque. Mais il fallait, de plus, faire connaître par une notice spéciale, les soixante-quatorze prieurés, les dix commanderies, les quatre-vingt-sept cures mentionnées dans « cet exposé de situation du diocèse de Die au point de vue fiscal. » M. Brun-Durand a considérablement augmenté la valeur, déjà très-grande, de ce document, en l'accompagnant de notes géographiques, historiques, statistiques. Parmi les renseignements fournis sur le diocèse de Die, je signalerai le passage où le receveur épiscopal rappelle qu'en 1442 une partie de la montagne qui domine le bourg de Luc s'étant éboulée dans la Drôme (probablement à la suite de quelque commotion souterraine), les eaux de cette rivière, subitement arrêtées, refluèrent dans la vallée, engloutissant une vaste étendue de terrain et la paroisse de Rochebiane tout entière : l'église de Rochebiane, déclare-t-il, doit être exonérée de la taxe, *quod propter diluvium laci de Luco parrochiani de Ruppe Briana fugierunt.* M. Brun-Durand, qui rectifie (p. 9) une double erreur commise par le P. Anselme au sujet de l'évêque Louis de Poitiers, n'a pas à craindre que la plus minutieuse critique relève la plus légère faute en son copieux commentaire, et cela rend encore plus précieuse la promesse qu'il nous fait de publier bientôt deux ouvrages considérables : *les Fiefs du Valentinois et du Diois* (1 vol. in-8°) et le *Dictionnaire ecclésiastique du Dauphiné* (2 vol. in-8°). T. DE L.

—

Notice historique, topographique et hagiologique sur Saint-Giniez, par l'abbé DASPRES. Marseille, Chauffard, 1874, in-12 de 155 p.

Notice historique et topographique sur Sainte-Marguerite, par l'abbé ARNAUD. Marseille, imp. Saint-Joseph, 1876, in-12 de 214 p.

Ces intéressantes monographies sur deux anciens prieurés de l'antique abbaye de Saint-Victor de Marseille, sont dues à la plume de deux jeunes curés des paroisses suburbaines de la grande cité du Midi. Ces ecclésiastiques ont ainsi montré, une fois de plus, que le zèle pour le salut des âmes et les devoirs multipliés du saint ministère n'ont rien à redouter de l'ardeur pour l'étude et pour les recherches historiques. L'abbé Daspres, que la confiance de Mgr Place vient d'élever au rang de vicaire général, voulait reconstruire son église, et pour seconder la générosité de ses paroissiens, il résolut de faire l'histoire du prieuré de Saint-Giniez, établi sur l'un des versants de la célèbre colline de Notre-Dame de la Garde. Malgré les ruines amoncelées à Marseille par les invasions successives des Bourguignons, des Visigoths, des Lombards, des Sarrasins et des Aragonais, M. Daspres a pu retrouver certains vestiges qui font remonter très-haut l'origine de l'église rurale de Saint-Giniez, placée non loin de la mer et dans une des plus agréables situations du territoire marseillais, où déjà les Phocéens et les Romains avaient eu des maisons de plaisance. Mais c'est seulement au XIe siècle, en 1044, que l'Évêque Pons II la donna, avec les terres adjacentes, à saint Isarn, l'un des grands abbés de Saint-Victor, pour la *reconstruire* et y rétablir le service divin. L'auteur relate, d'après les chartes du riche dépôt de la préfecture des Bouches-

du-Rhône, les nombreuses donations, qui firent bientôt de Saint-Giniez l'un des monastères les plus importants de la filiation de Saint-Victor, et il retrace minutieusement ses annales jusqu'en 1789, avec celles de la paroisse qui lui a succédé de nos jours. Quoique les noms de quelques prieurs aient échappé à la sagacité de ses recherches, on peut dire que cette monographie est complète. En passant, l'auteur parle brièvement de deux monastères, placés dans la même région : la vieille abbaye des Prémontrés de N.-D. de l'Huveaune et celle, plus antique encore, des religieuses Cassianites de Saint-Sauveur, illustrée par le martyre de sainte Eusébie et de ses compagnes, qui se défigurèrent courageusement pour échapper à la brutalité des Sarrasins. Mais nous devons avouer, même après le travail sérieux de M. Daspres, que la position exacte de ce dernier monastère demeure encore un problème pour les érudits marseillais. Cet ecclésiastique fait ensuite la topographie des vastes possessions du prieuré de Saint-Giniez et de leurs transformations modernes, il décrit l'état actuel de l'église du XIe siècle, qui touche l'église paroissiale, et termine par l'histoire du martyr saint Genès ou Giniez d'Arles et de son culte en Provence et surtout à Marseille. Une carte étendue, plusieurs gravures fort exactes et de nombreuses pièces justificatives ajoutent à l'intérêt de cette publication.

— M. l'abbé Arnaud, stimulé par l'exemple de son honorable confrère, a reconstitué avec le même soin et les mêmes recherches l'histoire d'un autre prieuré rural de Saint-Victor, qui est devenu la paroisse de Sainte-Marguerite. Comme M. l'abbé Daspres, et pour les mêmes motifs, il ne peut la faire remonter très-loin. Cependant il nous montre, au IXe siècle, le territoire dont il est aujourd'hui le pasteur, couvert presque en entier d'une forêt épaisse, qui se joignait sans doute à celle dont les montagnes voisines de Marseille étaient comme tapissées, au temps de César, et dont la sombre verdure effraya, au dire de Lucain, les soldats du conquérant des Gaules. En 840, le *Carvilanus ager*, c'est-à-dire cette région que les Phocéens et les Romains avaient déjà habitée, puisqu'on y a retrouvé des débris de poteries et de briques à leur usage, fut donné par leur seigneur Sigofredus et sa femme Erleuba aux moines de Saint-Victor. C'est la première origine du prieuré, qui ne fut toutefois constituée qu'en 1072, et qui prit l'appellation de Sainte-Marguerite, non par suite d'un patronage de cette illustre martyre, connue en Europe seulement à l'époque des croisades, mais parce que son église était la plus ornée, en un mot *la perle* (*Margarita*) des édifices religieux construits aux alentours de Marseille. L'auteur raconte les péripéties diverses de cette église, qui dépendait, au temporel, de Saint-Victor; mais qui, au spirituel, devint, vers la fin du XVIIe siècle, la succursale d'une des grandes paroisses de la ville. Viennent ensuite les jours mauvais de la Révolution, l'organisation de la nouvelle paroisse sous le premier Empire et la construction, en 1850, de l'élégante basilique romane, qui permet d'appeler encore aujourd'hui l'église de Sainte-Marguerite la perle des paroisses disséminées dans la banlieue marseillaise. La notice, ornée de plans et de gravures, se termine par un aperçu archéologique sur la vieille église du XIe siècle et par une brillante description des principales maisons de campagne de ce quartier aristocratique où les *Bastides* d'autrefois ont cédé la place à de somptueuses

villas, qui rivalisent en splendeur avec celles de Gênes, de Florence et de Rome. »

Ces monographies ne sont pas les seules que l'on ait publiées à Marseille dans ces dernières années. M. l'abbé Louche, le premier, a donné une description détaillée de l'antique collégiale, à cette heure procathédrale de Saint-Martin, ainsi que du prieuré rural, aujourd'hui paroisse de Saint-Just ; M. l'abbé Rasclot a écrit une notice sur la paroisse de Greasque, M. Kothen a fait l'histoire fort exacte d'un autre prieuré Victorin, appelé Notre-Dame-du-Rouet, etc., etc. Ces travaux consciencieux, et ceux qui se préparent encore, permettront, nous l'espérons, d'écrire, un jour, avec sûreté et d'une manière complète, l'histoire du diocèse de Marseille. D. Théophile Bérengier.

—

Monographie du monastère des dominicaines de Sainte-Catherine à Poitiers (1628-1783), par le R. P. Marie-Philippe Fontalirant, des Frères Prêcheurs. Poitiers, typ. Dupré, 1875, in-8° de 86 p.

Cette monographie a été écrite par le R. P. Fontalirant, d'après un manuscrit découvert par lui dans les archives de la Vienne, tandis qu'il travaillait à réunir des documents sur les Frères Prêcheurs de Poitiers : elle a été publiée dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest. A l'aide de la *relation* écrite par un religieux, il raconte l'histoire de la fondation en 1628, par les sœurs Jeanne du Moulin et Bernade Boudren, professes du couvent de Dijon, fait connaître tous les détails des constructions, les membres de la congrégation, les vicissitudes de la situation financière, et enfin la ruine du monastère, auquel il était interdit de se recruter. L'auteur ne peut se défendre d'un profond sentiment de tristesse en racontant ces événements, et surtout en dépouillant l'inventaire des meubles et objets du culte réunis par la charité, l'épargne, au prix de cruelles privations, et mis en vente aux enchères publiques en 1785. Cette notice, intéressante comme page d'histoire religieuse et locale, se termine par la liste des prieures et des sœurs.

R. de St-M.

—

Notre-Dame de Confort, sanctuaire des Frères Prêcheurs à Lyon (1248-1791), par le R. P. Marie-Philippe Fontalirant, des Frères Prêcheurs. Lyon, Josserand, 1875, in-12 de IV-61 p.

Notre-Dame de Confort était le nom de la chapelle, construite par les Frères Prêcheurs, à Lyon, sur le terrain à eux donné par un riche habitant de la ville, Durand de Fuer, à l'aide des aumônes des fidèles, avec les encouragements des souverains pontifes : elle fut même consacrée par Innocent IV lui-même. On y vénérait la sainte Vierge sous le nom de N.-D. de Confort (*Confortatrix*). Le R. P. Fontalirant donne le peu de détails qu'il a pu réunir sur la construction, et sur l'édifice, aujourd'hui détruit; il en a de plus nombreux sur les pèlerins augustes (souverains pontifes, princes de l'Église et souverains) qui sont venus s'y agenouiller. Mais la partie la plus curieuse de sa notice est celle qu'il consacre aux nombreuses confrèries pieuses et aux nombreuses corporations ouvrières qui y trouvèrent leurs réunions : confrèries de teinturiers, — des ouvriers en soie, — des libraires, — des tisseurs d'or, — des vitriers, — des chaudronniers, — des paumiers, — des portefaix, — des chirurgiens, — des bahutiers, — des imprimeurs, — des ciergers, — — des maroquiniers, — des forgeurs, — des imagers, — des cochers, — des notaires, — des balanciers, — des écri-

vains, — des canonniers, — des cartiers, — de la compagnie des Indes.

R. DE ST-M.

—

Recherches sur l'instruction publique *dans le département de la Sarthe, avant et pendant la Révolution*, par Armand BELLÉE, archiviste de la Sarthe, président de la Société historique et archéologique du Maine. Le Mans, Monnoyer, 1875, in-12 de 299 p.

Le livre de M. Bellée n'est pas une œuvre de discussion, c'est avant tout un tableau fort précis et aussi complet que possible des renseignements que peuvent fournir les archives sur l'existence des colléges et des écoles dans la Sarthe, sur leurs ressources, et les motifs qui avaient déterminé les fondateurs à leur constituer une dotation.

Dans son introduction, M. Bellée a pris soin de résumer, un peu trop brièvement à notre gré, les faits qui découlent de sa publication, et tout en insistant sur le caractère de fondation indépendante qui était l'essence même de ces divers établissements, il constate à la fois la sollicitude de l'Église pour l'instruction avant 1789, et la position honorable faite presque partout à un corps enseignant, vivant de ses propres ressources créées par la charité.

Après nous avoir fait voir ce qu'était l'enseignement avant 1789, après avoir constaté que jusque dans les moindres hameaux il était dispensé à tous, après avoir établi que l'enseignement secondaire, accessible dans la plus large mesure, était plus recherché qu'aujourd'hui, et publié une liste extrêmement curieuse où se trouvent 754 noms des élèves des hautes classes de l'Oratoire du Mans, en 1668, avec la profession de leurs parents, il était utile de nous faire voir ce qu'avait produit cette Révolution que tant de personnes considèrent comme l'unique créatrice de l'instruction des masses. M. Bellée nous fait connaître ses projets en analysant dans l'introduction les lois et décrets rendus sur la matière du 18 août 1792 aux 17 thermidor et 13 fructidor an VI, puis nous met à même de juger de leurs résultats dans la Sarthe, par la publication d'extraits des rapports des commissaires du Directoire exécutif près les administrations cantonales, pour l'an VI et l'an VII : ces rapports constatent partout le misérable état d'abandon et de solitude des écoles publiques et la prospérité « insolente », mais très-relative des quelques écoles particulières ayant survécu à la tourmente et échappé à la fermeture qui les menaçait. Aucune lecture ne saurait être plus instructive ! Nous ignorons si ce lamentable tableau a été dressé pour quelque autre département, mais il est impossible de le trouver plus complet qu'ici, où il ne présente de lacune pour aucun canton.

ARTHUR BERTRAND.

—

Que devons-nous à l'Église et à la Révolution en fait d'éducation publique, spécialement dans le Maine et les provinces voisines ? *Discours prononcé à la distribution solennelle des prix du collége de N.-D. de Sainte-Croix (au Mans)* par le R. P. Charles CLAIR, de la Compagnie de Jésus. Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 1876, in-8 de 45 p.

Si ce n'était là qu'un simple discours, nous n'en parlerions pas ici, mais nous avons dans cette brochure, sous la forme oratoire, une page d'histoire du plus haut intérêt, comme l'indique le titre, traitée avec une rare érudition, embrassant l'enseignement dans son ensemble — supérieur, secondaire et primaire : — le R. P. Clair montre par des faits précis, par des textes bien choisis, ce que nous devons à l'Eglise, ce que nous a fait perdre la Révolution. Il a fait là une excellente œuvre de vulgarisation par le texte

de son discours, et une œuvre d'érudition par les notes nombreuses qu'il y a ajoutées et les documents curieux qu'il publie. Il a trouvé un secours inappréciable pour l'histoire locale dans le consciencieux travail de M. Bellée sur l'instruction publique dans la Sarthe, dont il est parlé ci-dessus. R. DE ST.-M.

Les chroniques de la paroisse et du collége de Courdemanche au Maine; Paris, Didron; Le Mans, Pellechat, 1876, in-8 de 36 p. avec une grav.

« Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire, » a-t-on dit; heureuses plutôt les paroisses qui ont une histoire, dirons-nous, et qui trouvent pour la raconter un historien comme M. l'abbé Charles. Si l'érudit peut tirer parti de tous les renseignements fournis sur la construction de l'église, sur l'administration de la paroisse, sur la fondation et le fonctionnement du collége, combien l'intérêt est plus grand pour ceux qui vivent sur les lieux où tout leur rappelle des souvenirs auxquels sont mêlés leurs ancêtres. L'église de Courdemanche remonte au XIIe siècle; elle a été reconstruite presque complétement au XVIe, et depuis augmentée et ornée par le soin des curés qui se sont succédé et le concours des paroissiens. Quand, au milieu du XVIIIe siècle, M. Musseault, curé, qui, cédant à la manie du temps, fit fondre la grosse cloche, eut l'idée plus heureuse de doter l'église d'une tour, la pierre de taille arriva « portée à bras et à hotte » par les paroissiens, et ce sont eux qui firent la plus grande partie des frais des cloches. On trouve la liste de ses prédécesseurs et de ses successeurs, jusqu'à M. Leroux, qui fut déporté à Jersey en 1793, et eut le bonheur de rentrer dans sa paroisse après la tourmente révolutionnaire. Le collége fut fondé en 1579, par Jacques de La Mothe, abbé de Saint-Prix-lez-Saint-Quentin en Vermandois, « pour y être instruitz en la religion catholique et romaine, ès bonnes lettres grecques et latines, grammaire, rhétorique et poësie les enfants dudit lieu... lesquelz seront enseignez par un maître principal ydoine.... promeu en l'estat de prebstrise. » On ne pensait pas alors à l'instruction laïque, mais on connaissait la gratuité complète et généreuse. M. l'abbé Charles donne d'intéressants détails sur le programme de la journée, les récréations, les repas (deux par jour seulement), sur les élèves qui ont fait honneur au collége, les donations qui sont venues s'ajouter à la fondation primitive, les revenus, et il signale dans les bâtiments, qui subsistent encore aujourd'hui et sont toujours employés au même usage, un remarquable vitrail de la fin du XVIe siècle qui orne la chapelle. R. DE ST.-M.

Les statuts des corporations professionnelles de Montauban au commencement du XVIIe siècle, par M. G. BOURBON, archiviste de Tarn-et-Garonne, in-8 de 20 p., avec 2 planches.

M. Bourbon a réuni dans cette brochure quelques détails intéressants, puisés dans les archives municipales, sur les statuts de quelques-unes des corporations professionnelles de Montauban. — Celle des médecins, auxquels il n'était pas « loisible de courir sur les pratiques les ungs des autres, sans estre légitimement appelez; » celle des chirurgiens, — des pharmaciens et apothicaires, — des argentiers et orfévres, qui ne devraient mettre « aulcune pierre faulce en œuvres d'or »; — des pâtissiers: leurs statuts sont précédés de textes de l'Écriture sainte. Il fait particulièrement connaître ce qui concerne les épreuves et le chef-d'œuvre,

M. l'abbé Pottier a ajouté à ce travail une notice et des planches sur les armes des corporations et sur le poinçon des orfèvres. R. DE ST. M.

Recherche de l'antiquité d'Engoulesme, par Elie VINET, 1567. Réimprimé et publié avec notes et commentaires par le docteur Cl. GIGON, officier de l'instruction publique. Angoulême, F. Goumard, 1876, in-8 de III-71 pages, avec carte.

Elie Vinet, né près de Barbezieux en Saintonge, l'an 1509, a écrit une foule d'ouvrages, dont le plus célèbre est son *Commentaire d'Ausone*, et les plus rares sont les *Antiquités* de Bordeaux, de Saintes, d'Angoulême. *Recherches de l'intérêt* qui s'attache à l'origine et à l'histoire de nos cités fait rechercher particulièrement ces opuscules. M. Henri Ribadieu a réédité en 1860, à Bordeaux, chez Thaumas, *l'Antiquité de Bovrdeavs et de Bourg*, avec une notice sur l'auteur, fort complète, et qu'on devra consulter. M. Louis Cavrois, dans son livre : *Barbezieux, son histoire et ses seigneurs* (Paris, Bachelin-Deflorenne, 1870, in-8), a réimprimé *l'Antiquité de Saintes et de Barbezieux*. Voici que M. le docteur Cl. Gigon, ancien vice-président de la Société archéologique de la Charente, nous donne *Engoulesme*, la plus rare de ses plaquettes. Brunet ne l'avait jamais vue, mais il en connaissait l'existence par Vinet lui-même, qui la nomme. Elle existait à la Bibliothèque publique de Troyes, où elle vient d'être réintégrée après diverses pérégrinations, et où M. Gigon l'a fait transcrire. Nous ne pouvons que remercier l'éditeur de mettre à la portée de tous un opuscule rarissime, qu'on ne peut pas aller facilement consulter à Troyes. Mais comment se fait-il que ce soit M. Gigon qui édite et imprime à Angoulême cet opuscule, qu'en octobre 1875 M. Adh. Mazenc annonçait comme devant sortir des presses de Jouaust ?

Engoulesme a vu pour la première fois le jour par les soins d'Enguilbert de Marnef, à Poitiers, en 1567. Dans l'édition de M. Gigon, il y a, 6 pages, plus un chapitre de 6 pages : *De la Tovvre et quelques autres rivières d'Engovmois et d'vn sépulchre naguères trouvé soubz terre audit païs.* Les notes sont rares. Est-ce parti pris ? — Assurément, M. le docteur Gigon le sait, j'aurais aimé qu'il nous fît part de ses connaissances. Quel est ce le Buzin, « natif de Narsac, village audit païs d'Engoumois, » homme aimant les lettres, dont il parle ? Et François de Saint-Gelais, chanoine d'Angoulême, qu'il représente comme un savant ? et Jacques Carrion, tourangeau, vicaire général d'Angoulême, qui paraît avoir été un archéologue? Et Briant Valée, sieur du Douhet, conseiller du roi à Bordeaux ? Pour celui-là, il n'y avait qu'à consulter Rabelais, qui le nomme « tout bon, tout vertueux, tout docte et équitable Prudent Breand-Valée, seigneur du Douhet. »

M. Gigon a voulu rectifier Vinet. Aussi, page 13, Vinet raconte qu'Emeno, comte d'Angoulême, attaqua Landric, comte de Saintonge, « et le tua au chasteau de Runconia. » Il ajoute : « A trois lieues d'Engoulesme ou environ, et assés près de La Rochefoucaut, il y a un lieu qu'on nomme Rancougne : je ne sai si ce pourroit estre ce Runconia. » L'éditeur prétend que « ce n'est pas Rencogne près La Rochefoucauld, mais bien le château de Rancon près Saintes ou Taillebourg. » Sur quoi se fonde-t-il ? La chronique dit : « Saucius in castro Ranconia reducitur et die octava moritur. » Emeno, comte d'Angoulême, revint mourir chez lui en Angoumois, et non sur les terres de son ennemi, à Saintes ou à Taille-

bourg, où le château de Rancon est inconnu. Il aurait pu, pourtant, montrer que Vinet s'était trompé; ce texte rapporte que la rencontre eut lieu « propter castrum Botavillæ, » à Bouteville, et non à Rencogne. Emeno, blessé à Bouteville, entre Cognac et Angoulême, pouvait bien se retirer au-delà d'Angoulême dans son château de Rencogne. Il lui était plus difficile de traverser une partie de la Saintonge pour aller mourir à Saintes.

M. le docteur Gigon a publié, à la suite d'Élie Vinet, un petit mémoire sur les *Agesinates*, aussi volumineux que le travail qu'il édite. L'*Antiquité d'Engoulesme* n'aurait-elle pas été une occasion, dirai-je un prétexte, pour faire paraître ce morceau ?

LOUIS AUDIAT.

Senarpont et ses seigneurs, par M. l'abbé Théodore LEFÈVRE, aumônier à Doullens, etc., etc. Amiens, imp. Douillet, 1876, in-8 de 59 p.

Cet opuscule, auquel la Société des Antiquaires de Picardie a accordé une mention très-honorable, nous raconte les origines et les destinées d'une localité importante du Vimeu, qui, après avoir été la villa d'un chef du nom de Senard, appartint à la famille de Cayeu, et passa au xve siècle dans la maison de Monchy, dont on voit encore les armes sur les écussons de l'église et du château. L'auteur a recouru avec soin aux sources originales et nous a donné un vrai modèle de monographie locale: nous voudrions qu'il trouvât de nouveaux imitateurs, et qu'il n'y eût point en France si petite bourgade dont l'histoire n'ait été ainsi soigneusement retracée, avec un respect filial pour cette vieille France dont nous sommes les enfants, hélas ! trop oublieux et trop ingrats.

L. C.

Les deux premiers hôtels de ville de Dijon, *étude historique*, par J. GARNIER, archiviste de la Côte-d'Or, etc. Dijon, Lamarche, 1875, in-4° de 111 pages.

Les deux édifices dont M. Garnier nous offre la description et l'histoire ne comptent point parmi les monuments de l'art en Bourgogne; l'intérêt qu'ils excitent est tout entier dans les événements dont ils ont été le théâtre. Il n'était pas inutile de rappeler leurs destinées, aujourd'hui que l'administration municipale de Dijon est installée dans l'ancien palais des États de Bourgogne, le *Logis du roi*.

Le premier reçut, vers 1350, la commune, qui jusque-là avait tenu ses séances en plein air, sur le cimetière de Saint-Bénigne ; il portait le nom bizarre de *Maison au singe*, et montrait en conséquence sur sa façade un singe jouant avec une boule enchaînée; quatre singes en bois se tenaient aux quatre coins de sa salle principale. Ce fut au milieu de ce singulier entourage que, pendant un siècle et demi, le *Vicomte-Mayeur* rendit la justice, et que les élus de la cité se réunirent pour discuter leurs intérêts ou défendre contre les ducs leurs priviléges. M. Garnier, à l'aide des archives municipales, a reconstitué, étage par étage, pièce par pièce, ce modeste bâtiment, la chambre du conseil et des comptes, l'auditoire (salle des audiences de justice), la chapelle, la prison, la salle des tortures. Il nous fait pour ainsi dire toucher du doigt chaque meuble, et cette description, à défaut d'événements remarquables, nous remet devant les yeux la vie publique, toujours active et souvent agitée de nos ancêtres.

Un intérêt historique vient s'ajouter à l'intérêt de cette description, quand l'auteur nous montre en 1500

la commune s'établissant dans l'ancien hôtel de Nicolas Rolin, chancelier de Philippe le Bon. Ici encore il nous promène dans les diverses parties de l'édifice, et en signale les modifications successives; de plus il esquisse à grands traits les annales de cette commune de Dijon qui ressentit si vivement à toutes les époques le contre-coup de nos révolutions intérieures. Au XVIe siècle, c'est la Ligue, dont l'Hôtel de ville de Dijon fut le berceau, car il vit s'organiser la célèbre confrérie du Saint-Esprit, inaugurée dès 1567 par Tavanes. Sous Henri IV, le conseil général de la Sainte-Union y siége, et dans cette ville inquiétée et presque bloquée durant sept ans par les royalistes fidèles, l'esprit révolutionnaire se donne libre carrière. Rien de plus instructif que ce tableau de la Ligue expirante, encore honorée par les services d'un Pierre Jeannin et d'un Etienne Bernard, mais exploitée dans l'étroite enceinte d'une cité par une majorité passionnée d'avocats et de procureurs, dignes émules des Seize. « Quand on parcourt les registres de cette époque, dit M. Garnier, on se croit transporté en pleine révolution de 1793 : comités de surveillance, port obligé d'insignes, emprunts forcés, maximum, etc., rien n'y manque, pas même l'échafaud politique, non plus que les clubs. »

Les explosions de l'esprit démocratique se prolongèrent fort avant dans le XVIIe siècle, témoin la sédition du *Lanturelu* (1630) et le mouvement des *Principions* sous la Fronde, crises heureusement apaisées par l'autorité morale d'un Fevret ou d'un Millotet, et dont les inscriptions de l'Hôtel de ville gardent le souvenir. Plus tard, le silence du vieil édifice ne fut plus troublé que par le bruit des fêtes données aux gouverneurs, les princes de Condé. Mozart enfant se fit entendre dans la salle où ligueurs et frondeurs avaient passé, où le chapelier Sauvageot, élu maire, allait bientôt faire régner la Révolution triomphante. L'Hôtel de ville de Dijon est devenu depuis 1832 le dépôt des Archives départementales, et M. Garnier a recueilli sur place les pièces originales de son récit. Le savant archiviste a donc fait comme un *voyage autour de ma chambre* qui est en réalité une excursion heureuse à travers l'histoire générale de la province. Ceux qui voudront la faire à sa suite s'aideront avec profit de trois plans et de trois *fac simile* joints à l'ouvrage. L. P.

—

Les anciennes faïenceries de Montauban, Ardus, Négrepelisse, Auvillar, Bressold, Beaumont, etc. (*Tarn-et-Garonne*), par Edouard FORESTIÉ, secrétaire de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, édition revue et augmentée. Montauban, imprimerie Forestié, gr. in-8° de v-250 p.

Les chapitres qui composent cette monographie des anciennes faïenceries comprises aujourd'hui dans les limites du département de Tarn-et-Garonne, ont déjà été publiés dans divers Recueils littéraires ou archéologiques de la région, dit M. Ed. Forestié (*Au lecteur*, p. IV). En les réunissant sous un même titre, pour en former un ensemble complet, l'auteur a refondu presque entièrement le texte, auquel il a ajouté « de nouveaux documents recueillis, soit sur quelques autres fabriques comme Bressols et Beaumont, soit sur les nombreux ouvriers étrangers au pays, qui apportaient dans nos faïenceries le goût, les traditions artistiques des grands centres manufacturiers français et hollandais, tels que : Nevers, Rouen, Moustiers, Strasbourg, Delft, etc. » Incidemment, M. Forestié a retracé l'histoire de la fabrication de la poterie commune à Montauban, et montré que cette industrie, « sœur aînée de

la faïencerie », était très-anciennement en honneur dans cette ville. Enfin pour laisser encore la parole à l'auteur, « l'ouvrage est complété par la publication textuelle de documents originaux et inédits, découverts parmi les papiers de nos faïenciers. Sous ce titre : *Secrets et procédés*, sont reproduites les formules employées par les céramistes montalbanais pour la fabrication des couleurs propres à la peinture sur faïence » On ne saurait trop louer l'ouvrage de M. Forestié : fruit de longues recherches, dans lesquelles n'ont été négligés ni les papiers domestiques, ni les minutes des notaires, ni les registres de l'état civil des paroisses, cet ouvrage fait revivre avec une admirable fidélité le passé des anciennes fabriques d'Ardus, de Montauban, de Négrepelisse, etc. La patience avec laquelle M. Forestié a reconstitué peu à peu une histoire dont les éléments étaient partout épars, la sagacité dont il a fait preuve en éclaircissant une foule de questions difficiles, lui vaudraient déjà la gratitude de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'art en général, à l'histoire de la céramique française en particulier : que sera-ce donc, quand on saura que M. Forestié est à la fois l'auteur, le dessinateur, l'imprimeur et le lithographe du livre que j'ai sous les yeux, et dont on peut dire que c'est à tous égards un modèle d'exactitude et d'élégance ?

T. DE L.

Omaggio della Societa storica lombarda al VII centenario della battaglia de Legnano. Milan, G. Brigola, 1876, gr. in-8° de 227 pag.

La *Société historique Lombarde*, à qui plus qu'à personne il appartenait de fêter le septième centenaire de la bataille de Legnano, a publié pour la circonstance un volume auquel ont collaboré plusieurs de ses membres. L'un des plus éminents, l'illustre historien milanais César Cantù, a fourni à l'œuvre commune son large contingent : deux articles dans ce livre sont signés de lui.

Dans le premier, intitulé : *les Lombards et Barberousse*, il s'efforce de dégager la partie politique de cette grande lutte qui pour la première fois réunit contre l'étranger en un seul faisceau toutes les forces de l'Italie du Nord. Impuissantes en face de la féodalité, les communes italiennes avaient profité des querelles des seigneurs; douées de nombreux privilèges tour à tour par le pape et par l'empereur, qui voulaient s'en faire des alliés dans leurs luttes contre ces vassaux trop remuants, elles avaient fini par avoir chacune sa constitution intérieure sous le haut patronnage de l'empereur. Ces constitutions différaient d'ailleurs d'une ville à l'autre ; des haines ardentes les animaient même les unes contre les autres. Milan surtout, la plus puissante des cités lombardes, réunissait contre elle, en cette qualité, les jalousies de ses rivales qu'elle aspirait à dominer. Ces divisions ne pouvaient que plaire aux empereurs, dont elles maintenaient l'autorité; le danger pour eux était de la trop faire sentir; mais l'Empire germanique a toujours eu du goût pour le rôle de gendarme ; appelé une première fois, en 1154, par ce pape contre Arnaud de Brescia, qu'il mit à mort, Frédéric Ier prit bientôt l'habitude de descendre en Italie, sans y être appelé par personne. Une révolte de Milan lui en fournit l'occasion, il repassa les Alpes à la tête d'une nombreuse armée, prit la ville en 1158, et convoqua à Roncaglia la diète accoutumée quand l'empereur venait en Italie. Les docteurs de cette assemblée furent des jurisconsultes qui, s'appuyant sur le droit romain, érigèrent

en dogme l'omnipotence impériale. C'était là un défi jeté à la papauté et aux communes italiennes. Le gant fut relevé, et le mouvement italien prit pour chef le pape Alexandre III. Milan, comme la plus puissante des villes lombardes, fut la première attaquée ; elle trouva des adversaires même sur le sol italien ; après une glorieuse résistance, elle succomba en 1162 ; ses remparts furent rasés, et l'empereur, auquel Rome était fermée, alla se faire couronner une seconde fois à Pavie. Sa victoire devait lui être funeste. Le danger commun fit oublier aux cités lombardes leur jalousie contre Milan, et une alliance fut conclue à Pontida, le 7 avril 1168, entre les villes de Venise, Vérone, Vienne, Padoue, Bergame, Brescia, Crémone, Mantoue, Plaisance et Milan Le pape Alexandre III mit au service des alliés les anathèmes de l'Église contre Frédéric Ier, qui lui opposait un antipape; une nouvelle ville s'éleva en quelques jours en son honneur, et comme un défi vivant à l'Empereur; et l'armée allemande vint se briser contre ses murailles à peine sorties de terre, en 1174. Des négociations s'ouvrirent alors à Montebello, entre l'empereur et les confédérés, mais l'empereur était plus fier que sa situation ne le comportait, il ne le voulut faire aucune concession et il fallut recourir aux armes; la bataille de Legnano fut favorable aux Italiens (29 mai 1176), et le nouvel échec que la flotte vénitienne infligea aux Génois et aux Pisans, ses alliés, mit enfin Frédéric Ier dans la nécessité de traiter. Lui, l'empereur tout-puissant, il dut baiser les pieds du pape et, dit-on, se courber sous son talon. La paix de Constance signée le 25 juin 1183, assurait le triomphe de la papauté et de l'Italie réunies.

C'est à recommander cette alliance qui eut alors pour toutes deux de si heureux résultats, que le grand historien milanais a consacré un discours prononcé par lui en avril 1848, dans sa patrie encore soumise aux Autrichiens et qu'il rappelle à la fin d'une monographie du couvent de Pontida, où fut conclue l'alliance des villes lombardes. Ses paroles n'ont pas été écoutées; mais quel homme tant soit peu sincère en Italie peut dire que son pays s'en soit mieux trouvé ? Cette monographie, dont nous ne dirons pas autre chose, rappelle les principaux faits qui avec le célèbre traité du 7 avril 1168, se sont passés dans le couvent.

Nous ne relèverons dans la monographie de Legnano, par M. Giuseppe Pirovano, qu'un fait curieux, le passage de Garibaldi à Legnano, le 16 juin 1862. Le premier, suivant cet auteur, Garibaldi émit l'idée d'un monument à élever en souvenir de la bataille de Legnano. Elle fit son chemin: une souscription commencée par les enfants de l'école, fut continuée par toute la ville, puis par l'Italie entière. Mais quand le monument fut inauguré, le 26 mai 1866, la religion eut dans cette fête la place qu'elle devait y tenir, et que le chef de la révolution italienne n'avait certainement pas eu l'intention de lui réserver ! Un autel fut élevé en plein air, et on y célébra une messe où le peuple assista avec le clergé de la ville.

Si cet aniversaire flatte agréablement l'orgueil italien, il a vivement froissé les partisans que l'Allemagne compte aujourd'hui dans la Péninsule. C'est à ce mouvement de dépit qu'il faut attribuer le livre de M. Bertolini, dont le volume de la *Société historique lombarde* contient la réfutation. Pour M. Bertolini, s'il y a eu mauvaise foi, c'est du côté des Lombards qui ont rompu la paix conclue à Montebello. Mais il faut prouver qu'il y a eu là un véritable traité : en réalité ce ne fut qu'un compromis signé le 15 avril 1175, entre l'empereur et les

Lombards. Chacune des parties s'engageait à nommer trois délégués pour traiter de la paix, les deux parties devaient s'en tenir à leur décision, sauf aux consuls de Crémone à jouer le rôle d'arbitres au cas où l'entente ne pourrait s'établir. Postérieurement au compromis se place un document que Muratori et Pertz avaient mis en 1183, que l'Allemand Ficker, et d'après lui Bertolini ont rétabli à sa date de 1175; c'est en lui que M. Bertolini veut voir la sentence arbitrale des consuls de Crémone, et dans cette sentence par suite de déductions assez peu logiques, un véritable traité que les Lombards violèrent par l'injuste aggression de Legnano.

M. Vignali, en réponse à toutes ces affirmations assez dénuées de preuves, fait remarquer que Pertz et Muratori, s'ils se trompent sur la date de ce document, en ont parfaitement reconnu la nature. Qu'on lui donne avec l'un le nom de *petitio societatis*, ou avec l'autre celui de *Laudum*, ce n'en est pas moins dans un cas comme dans l'autre, une demande, une proposition de paix destinée à se transformer en traité définitif. C'est l'empereur qui avait dû demander la paix, tout le fait supposer; mais il l'avait demandée pour gagner du temps, et les Lombards, après leurs avantages, ne pouvaient pas en vouloir quand elle laissait à sa discrétion le pape leur allié et la ville d'Alexandrie dont il n'est pas question dans le *Laudum*, ils en appelèrent aux armes et la victoire fut pour le bon droit, voilà la vérité des faits, suivant M. Vignati.

Du rôle de Pavie, sa patrie pendant cette lutte, M. Brambilla a peu de choses à dire, les documents font défaut et il n'en faut citer que deux qui ne s'y rapportent que de loin. Il s'attache surtout à expliquer comment les Pavesans furent amenés à se ranger du côté de l'empereur contre leurs compatriotes italiens. C'est là une tâche assez difficile. Heureusement pour leur avocat, la bataille de Legnano, livrée au début des hostilités, ne laissa pas aux Pavesans le temps d'aider l'empereur autrement que de leurs vœux; c'est là une circonstance atténuante que l'auteur fait valoir en leur faveur.

M. Antonio Rusconi nous fait assister à la lutte d'une famille féodale contre une commune lombarde; un simple épisode du grand conflit entre l'Empire et les républiques de l'Italie du Nord. C'est en 1082 que cette famille, celle des comtes de Biandrante est pour la première fois mentionnée par les historiens. Alliés de Milan, dans ses premiers combats contre ses rivales lombardes, ils devinrent ses adversaires quand elle devint amie de l'empereur; mais les vassaux devaient avoir la fortune du maître, après de longues alternatives de succès et de revers, contre les villes tantôt réunies et tantôt divisées de Verceil et de Novare, les comtes de Biandrante finirent en 1263 par être complétement expulsés du Val Sésia.

M. G. Ottino termine dignement ce volume par une bibliographie fort complète de toutes les sources et de tous les travaux qui, en Italie et à l'étranger, ont eu cet épisode si intéressant pour objet. J. Vaesen.

Histoire de Gustave-Adolphe, roi de Suède, par E. de Parieu, membre de l'Institut. Paris, Didier, 1875, in-12 de xii-357 p.

Cent ans après Mauvillon, et avec la prétention de profiter de « quelques aspects de la pensée et de l'érudition moderne, » M. de Parieu a entrepris de résumer en un petit volume l'histoire « tout à la fois grandiose et à certains égards problématique » de Gustave-Adolphe. Le chef-d'œuvre de Voltaire demandait un pendant. « Si l'histoire

de Charles XII a tenté les recherches d'un des esprits les plus puissants et les plus occupés du dernier siècle, — nous dit encore l'auteur dans son *avant-propos* — il m'eût paru fâcheux qu'aucun effort ne fût fait pour combler une lacune plus sensible peut-être dans la série de nos études historiques françaises, surtout depuis que des travaux intéressants ont en quelque sorte ouvert chez nous la source du scandinavisme. »

La lacune est-elle comblée? ou bien avons-nous sous les yeux une simple compilation, ayant nécessité quelques recherches de seconde main, mais ne présentant le caractère ni d'une restitution historique faite sur documents originaux, ni d'une œuvre littéraire possédant quelques-unes des qualités de *Charles XII?* Tout n'est pas à dédaigner dans le travail que vient de publier M. de Parieu, mais on n'y rencontre aucun de ces mérites saillants qui attirent vivement l'attention. Au point de vue militaire, la rapide conquête de la moitié de l'Allemagne par une poignée de Suédois a quelque chose de si dramatique, qu'on s'attend à des tableaux saisissants, qu'on voudrait entendre les lointains échos des combats glorieux de Leipzig et de Lutzen. Au point de vue diplomatique et politique, les négociations de la France avec Gustave-Adolphe, pour ce qu'on a appelé la période suédoise de la guerre de Trente ans, demandaient à être exposées avec plus de développement : et on aurait trouvé sans doute dans notre si riche dépôt des Archives étrangères des pièces inédites plus curieuses que les deux textes bruts de traités communiqués à l'auteur par M. Faugère.

Les autres documents annexés au volume ne sont que des traductions ou des extraits d'ouvrages publiés depuis longtemps. De sorte que le manque d'originalité est le grave défaut du livre de M. de Parieu. C'était ce que nous devions surtout constater sous le rapport un peu exclusif de la science historique. Nous n'en sommes maintenant que plus à l'aise pour ajouter que la nouvelle histoire de Gustave-Adolphe offre une lecture agréable et facile. Le récit en est clair et concis, et les opinions exprimées par l'auteur, au cours de son exposition, sont aussi sagaces que modérées. Les grandes figures de l'époque : Tilly, Wallenstein, le chancelier Oxenstierna sont esquissées à traits aussi exacts que le permettait l'exiguïté du cadre. Les gens du monde pourront trouver là d'intéressants souvenirs historiques, qu'il est toujours utile de se remettre en mémoire. C'est un succès que l'ouvrage de M. de Parieu mérite, et dont on peut très-bien se contenter. G. B. DE P.

Geschichte der Bulgaren, von Constantin-Jos. JIRECEK. (*Histoire des Bulgares*, par C.-J. Jireček.) Prag, F. Tempsky, 1876, in-8 de v-586 p.

Au moment où les cris de guerre et le bruit des armes attirent tous les regards vers l'Orient, M. Jireček (prononcez : *Yretchek*) vient offrir au public savant son *Histoire des Bulgares*. Ce remarquable ouvrage est le fruit d'une vaste érudition, puisée à des sources de première main et guidée par une sage critique. L'auteur a utilisé en même temps les travaux de ses devanciers, mais comme la plupart ne vont pas au-delà de 1186, à partir de cette époque, il a dû souvent se frayer la route lui-même à travers les régions trop peu fréquentées et encore moins connues des anciens documents slaves qui, pour comble de malheur, sont disséminés sur toute la surface de l'Europe et rédigés dans les langues les plus diverses. La largeur du plan adopté

pour le livre augmentait la difficulté du travail ; l'auteur n'est pas un simple annaliste, l'exposition des faits lui donne l'occasion de remonter à l'examen de leurs causes et de donner des vues d'ensemble sur l'état social et religieux, sur les mœurs et les institutions des Bulgares. Quelques épisodes intéressants, qui se rattachent à l'objet principal, sont aussi traités avec une certaine ampleur ; qu'il suffise de citer l'ἀνάβασις des Catalans et les hauts faits de Scanderberg. L'auteur avoue sans peine que de nombreux documents, destinés à dissiper bien des doutes, n'ont pas encore vu le grand jour de la publicité, et cet aveu d'un savant qui a ajouté une si belle page à l'histoire slave, ne peut que lui faire honneur.

Une description orographique et hydrographique de la presqu'île des Balkans sert de préambule à l'histoire. Pour se rendre compte de la difficulté de cette entreprise, il faut se rappeler que, selon M. de Hochftetter (*Mittheil. der K. K. Geogr. in Gesellschaft Wien*, 1870), il y a en Turquie des régions très-peuplées avec de hautes montagnes, des vallées fertiles, de grands cours d'eau et qui néanmoins sont aussi peu connues que l'intérieur de l'Afrique et de l'Australie. L'esquisse de M. Jireček est de nature à contenter les juges les plus sévères.

L'histoire elle-même commence par un regret, qui n'est, hélas! que trop motivé. Toute la presqu'île est parsemée de *tumuli*, dont quelques-uns ne sont que de simples signes territoriaux et de date plus récente, tandis que d'autres remontent à la plus haute antiquité et contiennent probablement avec les restes des défunts beaucoup d'objets qui avaient servi à leur usage. Jusqu'à présent, on n'a pas encore organisé de fouilles suivies, qui pourraient faire de ces *tumuli* muets autant de témoins véridiques et éloquents du passé. Tout en attendant ces nouvelles révélations, on admet en général que les Thraco-Illyriens ont été les premiers habitants de la presqu'île et que les Romains n'y ont paru que pendant la deuxième guerre punique. Il y a bien des Slaves qui défendent à outrance que leurs congénères y sont arborigènes, mais l'auteur s'attache à l'opinion de M. Drinov, d'après lequel les Slaves n'ont commencé à y pénétrer qu'au IIIe siècle et n'ont cessé d'y arriver qu'au VIIe. Trois anciens auteurs nous ont laissé de précieux détails sur les Slaves de cette époque. Relevons un seul trait : leur amour pour le *self-governement* et leur haine du despotisme. Il y aurait ici de curieux rapprochements à faire avec le *mir* des Russes et peut-être y trouverait-on quelques bonnes raisons pour ne pas trop mépriser les anciennes traditions nationales.

Toute la presqu'île, à l'exception du littoral des chaînes de montagnes, était ainsi parsemée de Slaves, lorsque les Bulgares y firent leur victorieuse invasion au VIIe siècle. Nous sommes ici en présence d'un problème historique du plus haut intérêt. Ces Bulgares du Danube sont-ils des Slaves, oui ou non ? M. Jireček se croit en droit de leur refuser cet honneur, M. Ilovajski (*Recherches sur les origines de la Russie*, publiées à Moscou, 1876, en langue russe) accumule preuves sur preuves pour les en rendre dignes. — La science n'a pas encore prononcé son irrévocable verdict, mais on ne saurait nier que le célèbre historien de Moscou n'ait fait valoir de vigoureux arguments. Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est que les Bulgares fondèrent en l'année 679, un royaume puissant dans la Mésie et qu'après

deux siècles ils n'étaient plus qu'un seul peuple avec les Slaves. Leur ardeur belliqueuse, qui s'était exercée autrefois contre les Grecs et les Francs, fut modérée par le christianisme, introduit parmi eux par les immortels apôtres Cyrille et Méthode. Mais l'âge d'or de la Bulgarie ne commença à luire qu'avec l'avénement de Siméon (893-927) sur le trône de ses pères. Du fond de son magnifique château de Preslav, il portait son regard conquérant sur tout l'empire de Byzance, dont il méditait d'ensevelir les ruines sous l'édifice pompeux d'une monarchie gréco-slave. Ses armées victorieuses mirent souvent les Grecs en fuite, assiégèrent plus d'une fois Constantinople et la réduisirent à une telle extrémité qu'on a de la peine à comprendre comment elle échappa à une ruine totale. Après avoir élargi les limites de ses domaines, Siméon ne voulut plus se contenter du titre de *kniaz* et adopta celui de tsar; en même temps un patriarche fut mis à la tête du clergé national. Aussi passionné pour la littérature qu'il était heureux à la guerre, le nouveau roi donna une impulsion puissante aux travaux intellectuels et des auteurs de renom illustrèrent le pays.

Cependant cette période fortunée ne devait pas durer longtemps. Les faibles successeurs de Siméon ne purent pas maintenir l'indépendance extérieure du royaume, et les farouches Bogomiles le ravagèrent sans pitié à l'intérieur.

C'est vers la fin du xe siècle que le pope Bogomil commença à répandre ses funestes erreurs. Rejetant l'Ancien Testament, la tradition, le sacrifice de la messe, les images et la croix, il admettait le principe du dualisme avec ses plus absurdes conséquences dogmatiques et morales. On peut voir chez M. Jireček une exposition détaillée de la doctrine des Bogomiles qu'il accuse avec raison d'avoir contribué puissamment à la décadence de leur patrie.

Ainsi gangrenée et moralement affaiblie, la Bulgarie ne sut pas se maintenir sur les champs de bataille, et en 1018 elle n'était plus qu'une province byzantine, arrosée du sang de ses fils, tombés pour sa défense. Toutes les tentatives de réaction avortèrent l'une après l'autre, jusqu'à ce qu'enfin les deux frères Asen et Pierre délivrèrent leur patrie du joug humiliant et corrupteur des Grecs (1186). Passons sous silence les sanglantes péripéties que le royaume restauré eut à subir pour reposer nos regards sur le règne d'Asen Ier (1218-1241). C'est encore une époque de gloire, qui ne manque pas cependant de quelques ombres. Doué d'une intelligence supérieure et d'une volonté énergique, Asen II rappela aux Bulgares les plus beaux jours de leurs gloires militaires, lorsque la victoire de Klokotniça les rendit maîtres de la Thrace, de la Macédoine et de l'Albanie. Les premiers jours après la guerre furent consacrés aux améliorations intérieures. Le commerce devint plus actif, les sciences et les arts furent encouragés et la ville de Trnovo, fièrement assise sur les bords pittoresques de la Jantra, vit surgir dans son sein des églises, des monastères, des palais et put s'enorgueillir de son titre de capitale. Cependant la politique d'Asen ne peut être approuvée sous tous les rapports. L'alliance avec Jean Vatace lui mérite l'excommunication du Pape; en 1238 Grégoire IX fit même prêcher une croisade contre lui en Hongrie, et, malgré ses velléités de résipiscence, nous le voyons plus tard uni de nouveau à Vatace et à Frédéric II. Peut-être une appréciation plus sévère des documents contemporains aurait-elle

inspiré quelque défiance à l'auteur pour la tolérance tant vantée d'Asen II en matière religieuse.

Depuis la mort de ce roi jusqu'à sa chute, la Bulgarie présente une triste série de guerres et de discordes intestines; les beaux moments n'apparaissent qu'à de rares intervalles. Les dispositions intérieures des esprits étaient aussi dans un état déplorable. La Société historique de Moscou a publié en 1860 une légende de saint Théodose de Trnovo, que l'on attribue au patriarche de Constantinople Calliste et qui jette une sinistre lueur sur la dégradation intellectuelle de l'époque. La sainte montagne d'Athos était devenue le rendez-vous des plus monstrueuses erreurs et de son sein partirent les hérétiqnes qui vinrent ravager la Bulgarie. On y vit alors le bogomilisme reprendre de nouvelles forces et dégénérer dans les excès, les scandales, les turpitudes des Adamites ; les Juifs virent en même temps une compatriote sur le trône bulgare, et forts de sa protection, ne craignirent plus de s'en prendre aux chrétiens.

Cet état de choses était d'autant plus désolant, qu'un ennemi formidable veillait à la porte de la Bulgarie. Porté en triomphe par des hordes innombrables de fanatiques, l'étendard du Prophète menaçait d'envelopper dans ses plis les provinces méridionales de l'Europe. Les Bulgares eurent à peine conclu la paix avec les Grecs, qu'ils durent reprendre les armes pour se défendre contre les Turcs. Nous ne suivrons pas l'auteur dans les phases de cette lutte héroïque, dont l'issue lamentable fut la conquête de la Bulgarie par les fils du croissant. Deux événements méritent toutefois une mention spéciale : d'abord la bataille de Kossowo, en 1389, qui fut une défaite désastreuse des Serbes, des Bosniaques, des Bulgares, des Albanais, des Roumains réunis sous les drapeaux du vieux Lazar, et dont les fatales conséquences durent encore, de même que son souvenir vit toujours dans la mémoire du peuple ; ensuite le siége de Trnowo (1293) qui tomba dans une mare de sang après des assauts répétés, comme pour ne pas être témoin des larmes et du désespoir de ses habitants. La plus lointaine espérance d'un sort meilleur pour les Bulgares fut perdue lorsque Byzance elle-même tomba entre les mains des Turcs. L'auteur s'arrête ici pour rechercher les causes qui ont amené la chute de la monarchie bulgare. Il les réduit à ces trois points : au byzantinisme, aux erreurs bogomiles, au feudatisme mal compris. Ce chapitre est très-instructif, de même que le suivant, quoique sous un autre rappot, puisqu'il traite de l'ancienne littérature nationale.

Mais rien n'est plus navrant que l'histoire des Bulgares sous la domination musulmane. Sans en résumer les phases douloureuses, que l'auteur développe en détails d'après les sources dont il indique le degré d'autorité, nous dirons seulement que l'anarchie turque dans l'administration, et le despotisme grec en matière religieuse furent les deux sources d'où jaillirent les maux des Bulgares. Les réformes les plus urgentes furent souvent promises par les sultans et leurs promesses les plus solennelles tout aussi souvent violées, de sorte que l'espoir même d'une amélioration quelconque allait se perdant dans le peuple.

D'uu autre côté, le clergé de Phanar se croyait appelé à helléniser les Bulgares, refusait de consacrer évêques leurs compatriotes, organisait des écoles grecques et poussait, dit-on, le fanatisme jusqu'à brûler en masse les anciens manuscrits slaves.

L'allusion que nous trouvons ici (p. 511) aux jésuites de la Bohême y gagnerait peut-être à être éliminée dans la traduction française.

Vers la fin du dernier siècle, un souffle de vie nouvelle vint ranimer ces contrées, qui semblaient condamnées à une lente et terrible décomposition. Le sentiment national se réveilla; des négociants et des émigrés résolurent de faire pénétrer la vie européenne dans leur patrie infortunée. Nous partageons les sympathies de l'auteur pour ces nobles efforts, tant qu'ils sont guidés par la vérité et la justice; mais nous faisons en même temps des vœux ardents pour que la Bulgarie se rattache tout entière à l'Église romaine, qui seule possède le grand secret de faire ou de refaire l'éducation des peuples; une hiérarchie schismatique ne s'élèvera jamais à la hauteur d'une telle mission. Il est vrai que Mgr Sokolski a laissé de tristes souvenirs; mais l'incapacité d'un seul homme ne saurait tourner au préjudice de toute une institution. Nous pouvons du reste assurer l'auteur, avec pleine connaissance de cause, que les jésuites polonais n'y ont été pour rien dans toute l'affaire de la dernière réunion des Bulgares.

Remarquons encore en terminant, que le livre de M. Jireček se distingue par un ordre parfait, une division exacte, un fin enchaînement, ce qui en rend la lecture facile et agréable. L'auteur a prouvé ainsi qu'il porte dignement un nom déjà illustré par ses ancêtres dans les annales de la science et qui rappelle aux Slaves celui de Safarik.

P. Pierling, S. J.

La Cour et la ville de Madrid vers la fin du XVIIe siècle. (Deuxième partie). *Mémoires de la Cour d'Espagne*, par la comtesse d'Aulnoy. Édition nouvelle, revue et annotée par Mme B. Carey. Paris, E. Plon, 1876, grand in-8° de VIII-454 pages.

Mme B. Carey, dans son *Avis au lecteur*, établit que Mme d'Aulnoy, en parlant de l'Espagne, s'est inspirée d'un mémoire qui se trouve actuellement aux archives des Affaires étrangères, et qu'elle en a même copié « sans la moindre vergogne » des passages entiers. Ce mémoire anonyme, et dont l'écriture appartient incontestablement au XVIIe siècle, est intitulé : *Etat de l'Espagne de 1678 à 1688.* Une copie en a été imprimée en 1733, à Paris, puis à Leyde, sous le titre de : *Mémoires de la Cour d'Espagne, depuis 1678 jusqu'en 1681*, et réimprimée à Londres, en 1861, par un amateur anglais qui la croyait inédite. Les précédents éditeurs ont affirmé que l'auteur de cette relation est le marquis Pierre de Villars qui fut trois fois ambassadeur en Espagne, dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Mme Carey ne croit pas que l'on doive l'attribuer au père du maréchal de Villars, et ses observations à ce sujet (p. VII) paraissent concluantes.

Les détails sur les intrigues du palais, sur ce que Mme d'Aulnoy appelle « les choses secrètes qui se sont passées à Madrid, » ajoutés aux renseignements plus sérieux fournis par le rédacteur du mémoire, sont fort intéressants, et l'auteur a raison de dire, à cette occasion (p. 3), que les particularités de ce genre « plaisent ordinairement plus que l'histoire même. » Comme Mme Carey, de son côté, a réuni toute sorte d'éclaircissements dans d'excellentes notes mises au bas des pages et dans les notes plus étendues, plus importantes, rejetées à l'appendice (pp. 383-454), l'ou-

vrage renferme tout ce qui pouvait donner au lecteur une complète et fidèle idée de l'Espagne de la fin du XVIIe siècle. Mme d'Aulnoy, on le sait, a beaucoup d'esprit et elle saupoudre ses récits du sel le plus piquant. Agréable par là, le livre devient très-instructif par le commentaire dont l'a enrichi Mme Carey qui tire des meilleures sources ses informations, qui notamment en emprunte un grand nombre au beau recueil de M. Mignet (*Négociations relatives à la succession d'Espagne*), ainsi qu'au célèbre ouvrage (*Mémoires of Spain*) de l'historien Dunlop, lequel, du reste, a pris bien souvent pour guide Mme d'Aulnoy. Je me permettrai pourtant d'adresser un petit reproche à Mme Carey : dans une note de la page 5, elle raconte, sur le témoignage de Bayle, la singulière anecdote que voici : « La reine (Marie-Anne d'Autriche, seconde femme de Philippe IV), en sa qualité d'Allemande, aimait le vin, et comme l'étiquette ne lui permettait pas d'en boire (assez), le P. Nitard, sa messe dite, lui apportait le vin qui restait au fond des burettes. » Mais elle oublie d'ajouter que Bayle lui-même (remarque G de l'article *Nidhard*, p. 156 du tome XI de l'édition Beuchot), a soin d'avertir que c'est là un *conte* qu'il a trouvé dans une lettre de Boursault. Ni Bayle, ni Boursault, ne parlent du vin des burettes, et comme, quand on cite, il faut être exact jusque dans les petites choses, je reproduirai, en regard de la version de Mme Carey, le texte même de Boursault (*Lettres nouvelles*, édition de Hollande, 1698, p. 378) : « Si elles (les reines d'Espagne) ont soif entre les repas, c'est d'un verre d'eau qu'on les régale. Elle eut de la peine à s'accommoder à une manière de vie si différente de celle qu'elle avait menée : et le père Nidhard qui était jésuite, *ergo* habile homme, l'ayant adroitement remarqué, lui portait lui-même tous les matins, en allant dire la messe à Sa Majesté, une bouteille du meilleur vin qu'il pouvait trouver. »

T. DE L.

Histoire de la Floride française, par Paul GAFFAREL. Paris, Firmin-Didot, 1875, in-8 de 522 p., avec deux cartes.

L'histoire de la colonisation française en Amérique est encore à faire ; M. Gaffarel vient de nous montrer une fois de plus quel serait l'intérêt d'un semblable sujet. Son livre est consacré aux tristes aventures des huguenots dans l'Amérique du Nord, de 1562 à 1568, aventures qui composent comme un drame en plusieurs parties : *La découverte ; — La colonisation ; — Le massacre ; — La vengeance*, et chaque acte se clôt par une catastrophe.

Au premier acte, nous voyons Ribaut prenant possession du fertile rivage de la Floride ; il y laisse, à l'abri d'un fort improvisé, quelques soldats bientôt épuisés par les privations, qui désertent leur poste et regagnent l'Europe. Au second acte, nous assistons à une nouvelle tentative dirigée par Laudonnière, bientôt traversée par l'hostilité des Indiens et par les brutales passions des colons eux-mêmes. Dissensions intestines, révoltes contre l'autorité du chef, épreuves de tout genre se succèdent dans cette odyssée lamentable. Au troisième acte, les Espagnols apparaissent ; conduits par Menendez, ils se jettent sur nos établissements mal gardés, et tous ceux des nôtres qui n'ont pas succombé en combattant sont pendus, « non comme Français, mais comme huguenots. » Cet attentat, commis en pleine paix, trouve des vengeurs : Dominique de Gourgues, avec quelques hardis compagnons, traverse l'Atlantique, surprend les

vainqueurs campés au milieu des ruines qu'ils ont faites, et les traite avec la dernière rigueur, « non comme Espagnols, mais comme traîtres et assassins. » C'est là le dénouement d'une histoire qui porte avec elle un double intérêt, car elle est à la fois un chapitre des guerres de religion et un épisode de la lutte entre les maisons de France et d'Autriche.

Les écrits contemporains ne manquèrent pas, pour garder le souvenir de ces tragiques événements. M. Gaffarel a eu l'heureuse idée d'en publier les passages les plus importants, à la suite de son récit, qui les résume tous. Il y a joint une série de dépêches inédites adressées à Charles IX par Forquevaulx, son ambassadeur à Madrid, qui permettent de constater de près, en ce qui touche l'affaire de la Floride, l'attitude réciproque des cours de France et d'Espagne. Il est regrettable que M. Gaffarel n'ait pu joindre aux documents français les dépêches officielles du commandant espagnol Menendez, conservées aux archives de Séville. « Il eût été pourtant bien curieux, dirons-nous avec lui, de connaître, autrement que par les rapports français, cet étrange personnage, dont le fanatisme était peut-être sincère, et qui, dans le fait, écrasa le protestantisme français dans le nouveau monde. »

Outre cette lacune, on remarque çà et là quelques erreurs de détail qu'une seconde édition fera disparaître. Ne nous serait-il pas utile par exemple de connaître les antécédents de ce Jacques Ribaut, qui surgit tout à coup, à la page 209, au milieu du désastre des Français, et qui est évidemment distinct de Jean Ribaut, le premier commandant de l'expédition? A la page 323, se trouve une attaque fort vive contre l'auteur de l'*Histoire de la colonie française au Canada* (M. l'abbé Faillon), qui a condamné l'entreprise vengeresse de Gourgues. Je ne saurais partager l'avis de M. Gaffarel, qui pense que, si M. Faillon n'a pas signé son livre, c'est qu'il avait conscience de son peu de patriotisme, et je crois qu'à y regarder de près, dans cette page écrite par un prêtre, il ne faut voir qu'un commentaire rigoureux du mot évangélique : celui qui frappe par l'épée périra par l'épée. On critiquera peut-être encore l'opinion de l'auteur sur Coligny ; mais il faut en somme rendre hommage à l'intérêt de ses recherches, à la méthode et à la clarté de son récit, aux qualités qui font de la *Floride française* un ouvrage à la fois de science sérieuse et de lecture facile.

L. P.

Le Canada sous l'Union, 1841-1867, par Louis P. Turcotte. Québec, imprimerie du *Canadien*, 1871-1873 (Paris, Ernest Thorin), 2 vol. in-8° de 225 et 617 p.

M. Louis Turcotte, un des meilleurs écrivains canadiens contemporains, a retracé l'histoire de son pays pendant une période de vingt-sept ans, qui a été comme la transition entre les temps d'oppression qui suivirent la conquête anglaise et l'établissement du régime de pleine liberté, où notre ancienne colonie est devenue le centre du nouvel Etat connu sous le titre de *Dominion of Canada*.

L'*acte de Québec* de 1791 qui accordait aux Canadiens français le maintien de leur langue, de leur religion, de leurs lois et un gouvernement représentatif, était constamment violé par les gouverneurs britanniques, poussés dans cette voie par les descendants des *loyalistes* américains, qui s'étaient établis sur les bords des grands lacs, où ils avaient formé la province du Haut-Canada, et dans quelques comtés du Canada français ou Bas-Canada.

Cette persécution amena, en 1837 et 1838, une insurrection dans certains districts : à la même époque un mouvement révolutionnaire éclata dans le Haut-Canada, où la domination d'un groupe de conservateurs protestants connus sous le nom de *Family compact* avait poussé à bout les immigrants. Ces deux mouvements furent réprimés cruellement et l'Angleterre en profita pour abolir l'*acte de Québec*. Par la constitution de 1841 elle réunit en une seule province les deux Canadas. Quoiqu'à cette époque la population du Haut-Canada fût très-inférieure à celle du Canada français, le nombre de leurs députés à la Chambre basse devait être égal. L'usage du français était interdit dans les cours de justice et les débats législatifs.

Le but avoué de l'*Union* était la destruction de la nationalité française : tous les avantages étaient en faveur de la province anglaise et protestante, qui devait y trouver entre autres choses le moyen de relever son crédit, d'ouvrir ses routes et d'attirer l'immigration britannique, tout cela aux frais des Franco-Canadiens.

Heureusement, les Canadiens ne se découragèrent pas. Repoussant tout agissement révolutionnaire et réservant leurs droits pour l'avenir, ils s'appliquèrent à tirer parti de l'*acte d'union* avec une sagesse et une persévérance dignes de servir de modèle à tous les peuples opprimés.

Leurs efforts portèrent d'abord sur l'obtention d'un gouvernement responsable, c'est-à-dire de la responsabilité ministérielle, et ils triomphèrent grâce à leur alliance avec les *réformistes* du Haut-Canada. M. Louis Turcotte raconte ces luttes avec des détails qui rendent son livre fort intéressant pour les études de droit constitutionnel. On y voit sans doute les misères du gouvernement parlementaire, qui usent les forces de beaucoup d'hommes de talent dans des luttes égoïstes pour la possession du pouvoir ; mais au Canada la question avait une portée toute autre : il s'agissait pour la population française de sauver sa nationalité. Guidée par des hommes comme sir J. Lafontaine, M. Viger, M. Morin, sir Etienne Taché et plus tard M. Cartier, elle y réussit pleinement; elle s'assura des représentants en nombre égal dans les ministères, le libre usage de sa langue, et elle finit par gagner à sa cause les *conservateurs* du Haut-Canada eux-mêmes, notamment leur chef, sir Allan Mac-Nab. Deux gouverneurs anglais, sir R. Bagot (1842-1843) et surtout lord Elgin (1847-1854), contribuèrent beaucoup à ces heureux résultats.

Dès que le Bas-Canada eut recouvré une sorte d'autonomie de fait, il s'appliqua à développer les chemins de fer, la colonisation et l'instruction. Le clergé joua un grand rôle sous ce dernier rapport; il multiplia les écoles de paroisses et fonda l'Université de Laval à Québec (1856). Mais l'œuvre la plus importante de cette époque fut l'abolition des droits féodaux (1854). On sait que les Français s'étaient servis du système des seigneuries pour peupler le pays. Ce système, en somme, malgré certaines défaillances, avait remarquablement atteint ce but ; seulement à la longue les censives, les droits de lods et de ventes, la banalité étaient des obstacles à la prospérité publique. La législature du Canada les a abolis en indemnisant les seigneurs et en partageant judicieusement les charges de cette indemnité entre les censitaires et l'État. On lira avec d'autant plus d'intérêt l'exposé détaillé de cette grande mesure, que l'exemple des Français du Canada montre avec quelle facilité la question des droits féodaux eût pu

être résolue chez nous en 1789..... sans la révolution.

Cependant avec le temps la distribution des partis avait changé, et les questions religieuses avaient, comme partout, pris la première place dans la politique. Les protestants intolérants et révolutionnaires du Haut-Canada s'étaient constitués à l'état de parti et trouvèrent pendant quelque temps un appui chez des *démocrates* canadiens, qui arboraient sur leur drapeau l'enseignement laïque, l'abolition des dîmes et l'annexion aux Etats-Unis.

Après quelques succès momentanés, les *démocrates* ont perdu crédit auprès des Canadiens, restés heureusement fidèles à la direction du clergé.

En 1864, sir Etienne Taché et M. Cartier provoquèrent l'établissement d'une confédération de toutes les possessions britanniques de l'Amérique du Nord. Ce projet a abouti en 1867, les dangers d'une annexion aux États-Unis ont été écartés et le Bas-Canada, redevenu dans la confédération une province d stincte sous le nom de *province de Québec*, peut librement développer sa nationalité dans l'ordre religieux, littéraire et économique.

Là s'arrête l'ouvrage de M. Turcotte. Si sous sa plume la langue française se ressent un peu trop du contact de l'anglais, on n'a qu'à louer chez lui l'art de la composition, qui arrive à donner un vif intérêt à des débats parlementaires racontés année par année. M. Turcotte a toutes les grandes qualités de l'historien. Versé dans les matières politiques, juridiques et économiques dont il a à parler, ses jugements sont fermes et ses principes religieux et sociaux toujours nettement exprimés. Il est en même temps d'une remarquable modération vis-à-vis de ses adversaires ; il ne craint pas de constater les fautes de ses amis, et il a su éviter la plupart des écueils qui s'attachent au récit des événements contemporains.

CLAUDIO JANNET.

—

L'auteur du traité de l'Imitation de Jésus-Christ, par l'abbé C. A. DUCIS, archiviste du département de la Haute-Savoie. Nouvelle édition. Annecy, impr. J. Nierat ; Paris, Haton, 1876, gr. in-8° de x-71 p.

Il y a longtemps que les savants discutent pour fixer le nom de l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*. La question a été traitée ici même (avril 1873, janvier 1874) par M. Arthur-Loth, et la nouvelle dissertation que nous annonçons prouve au moins qu'elle n'est pas tranchée pour tout le monde. Comme M. Loth, M. l'abbé Ducis laisse rien ou peu de chose des titres de Gerson et de Thomas à Kempis pour lesquels on a longtemps disputé : mais il tient pour Jean Gersen, abbé de Saint-Etienne de Verceil, mort en 1245, tandis que M. Loth attribue l'*Imitation* à un moine de Windesheim, en Hollande, vivant au XIVe siècle. C'est à lui surtout qu'il s'attaque, mettant toutes les ressources de son esprit à détruire sa thèse et sortant maintes fois du terrain neutre sur lequel il prétend être placé et qui devrait faciliter l'impartialité de son jugement. Ce n'est pas ici le lieu d'ouvrir la discussion : nous laissons ce soin aux savants qui ont fait une étude spéciale de la question et en particulier à notre collaborateur M. Arthur Loth. Notons seulement que M. l'abbé Ducis rajeunit une grande partie des arguments présentés par M. de Grégory dans son *Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ* (Paris, 1825), et qu'il annonce la découverte de deux nouveaux éléments pour éclairer le point en litige. Ce sont deux manuscrits : l'un de la seconde

moitié du XIIIe siècle donnant le texte de l'*Imitation*, avec le nom de Jean Gersen, d'une écriture un peu postérieure, et l'autre, de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe, donnant une traduction en dialecte lombard de l'*Imitation*. Ces deux documents ont été retrouvés dans la Bibliothèque de l'Université de Padoue.

R. DE ST-M.

La littérature contemporaine en province. — Portraits biographiques et littéraires — Mouvement littéraire, par Théodomir GESLAIN. 2e édition. Mortagne, Daupeley frères, 1876, in-8 de VII-346 p. (et à la librairie de la Société Bibliographique).

Le livre de M. Geslain est arrivé à sa seconde édition, c'est un succès dont nous voulons féliciter l'auteur et qui prouve combien l'idée qui l'a inspiré est heureuse. Mais si cette édition nouvelle est plus complète que la précédente, elle ne l'est pas encore assez pour que nous tenions M. Geslain quitte envers le public; bien des oublis pourraient lui être signalés, et en ne s'occupant guère que des poëtes, il ne nous fait pas, comme le promet son titre, connaître tout le mouvement de la littérature contemporaine en province; nous voudrions que M. Geslain donnât à son travail une suite dans laquelle il comprendrait aussi les œuvres en prose d'une certaine valeur, ce qui ne serait pas d'une exécution aussi difficile qu'il le suppose peut-être; les *Mémoires* des académies, les collections des *Revues* lui offriraient tous les documents nécessaires. Metz, par exemple, présenterait à M. Geslain une *Revue* qui, sous trois titres différents, a vécu depuis 1837 jusqu'aux catastrophes de 1870, une académie dont les nombreux volumes ont été ouverts à d'autres choses encore qu'à des travaux scientifiques, aux premiers vers d'Achille Millien, entre autres, trois journaux politiques dont la littérature n'était pas bannie. Nous pourrions, dans les feuilletons d'un de ces journaux, retrouver les noms de débutants devenus depuis des célébrités: le Mis de Foudras, Paul Féval, Theuriet, Arthur de Gobineau. Ce qui a eu lieu à Metz, que j'ai cité justement parce qu'elle n'est pas même nommée à l'article Lorraine, dut se produire dans beaucoup d'autres chef-lieux. Il y a là un mouvement littéraire considérable dont l'histoire serait bien intéressante et à laquelle nous voudrions voir M. Geslain mettre la main. — Le succès des *Portraits biographiques et littéraires* l'y oblige.

TH. P.

Le cardinal Arborio de Gattinara, président du Parlement de Dôle et chancelier de Charles-Quint. Discours prononcé par M. HUART, substitut du Procureur général, docteur en droit. Deuxième édition. Besançon, 1876, grand in-8° de 70 p.

Il faut louer M. Huart d'avoir choisi un sujet aussi intéressant que l'éloge d'Arborio de Gattinara pour son discours de l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Besançon (3 novembre 1875). Il faut le louer plus encore d'avoir traité ce sujet avec autant de conscience que de talent. L'habile orateur a surtout retracé la vie du professeur de droit civil à l'Université de Dôle, du premier président du Parlement de Bourgogne, puis du Parlement de Dôle, mais il n'a pas, pour cela, négligé le diplomate, le conseiller de Marguerite d'Autriche, le ministre de Charles-Quint, et il a consulté, à l'égard de l'homme politique comme à l'égard du jurisconsulte et du magistrat, tous les livres qui pouvaient être pour lui de quelque utilité, même les livres étrangers tels que ceux du chevalier

de Grégori et de M. Carlo Dionisotti sur les personnages illustres de la ville de Verceil, même les livres les plus récents, tels que la *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, par M. Mignet. M. Huart a eu soin de consulter aussi divers manuscrits de la bibliothèque de Besançon, notamment le docte mémoire de M. de Courbouzon sur Gattinara (déjà mis à profit dans la dernière édition du *Dictionnaire de Moréri*), et *l'Histoire du Parlement de Franche-Comté*, par Lampinet. Seulement il me semble que le jeune magistrat a oublié de prouver que la famille de Mercurin Arborio de Gattinara était « Comtoise d'origine, » comme il l'affirme (p. 8). Cette origine, il le rappelle lui-même (note première de la même page), a été repoussée par M. Le Glay (*Mémoires de l'Académie de Lille, 1847*), *par MM. Beaune et d'Arbaumont* (*Universités de Franche-Comté*), et l'opinion de tels contradicteurs est trop considérable pour que la question ne méritât pas d'être examinée de très-près. T. DE L.

Antoine Loisel et son temps, (1536-1617) par Armand DEMASURE, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel. Paris, E. Thorin, 1876, grand in-8° de 71 pages.

L'épigraphe de ce discours, prononcé le 2 décembre 1875 à la séance d'ouverture de la conférence Paillet, est empruntée à la vie de Loisel, par son petit-fils Claude Joly : « en toutes choses, il fut un grand homme de bien. » M. Demasure n'a pas voulu, comme on pourrait tout d'abord le penser, se livrer à un exercice purement oratoire : il n'a pas voulu, sur le canevas fourni par la piété filiale du chanoine de Notre-Dame de Paris, étendre les faciles broderies de sa jeune parole ; au lieu des amplifications du rhéteur, au lieu des variations du virtuose, nous trouvons dans *Antoine Loisel et son temps* une étude approfondie, excellente et où l'élégance du style n'est que la moindre des qualités déployées par l'auteur. Il ne lui a pas suffi de lire et de relire les œuvres imprimées de l'illustre avocat ; il a tenu à consulter aussi les manuscrits de Loisel que garde la Bibliothèque nationale (Fonds latin, in-f°, n°s 17179 et 17180), et il a extrait de ces manuscrits une épigramme fort bien tournée contre un ambitieux candidat aux fonctions d'échevin de Beauvais ; à côté de ce vif huitain, il a reproduit (p. 51) quelques vers en l'honneur du pays de Brantôme, où un accident de voyage l'avait forcé de s'arrêter en revenant de Guyenne :

Rien n'est en Périgord si joli que Brantosme.

M. Demasure a encore recherché, en dehors de ce recueil, les manuscrits qui ont appartenu à Loisel, et qui ont été annotés par ce savant homme : il mentionne entre autres (p. 47) le traité de Cicéron *De officiis*, magnifique copie du XIIe siècle et non du XIIIe (Je corrige ainsi, d'après l'autorité de M. Léopold Delisle (*Inventaire des manuscrits latins de Notre-Dame et d'autres fonds*. Paris, 1871, n° 18419), ce qui n'est peut-être qu'une faute d'impression). Au sujet des ancêtres de Loisel, M. Demasure cite (*Notes et documents* à la fin de sa brochure, p. 59) la collection de Dom Grenier sur la Picardie, et (*Ibid.*) il donne, d'après le manuscrit 17180, une des *recettes* recueillies contre tous les maux par cet avocat qui avait d'abord eu la vocation de la médecine et qui, au fond, resta toujours fidèle à sa passion contrariée. La *Notice bibliographique sur les ouvrages d'Antoine Loisel* (pp. 65-71) est une seconde édition augmentée d'un travail très-précis, publié par un confrère de l'auteur, M. Truinet, dans la *Revue*

bibliographique et critique du droit français et étranger. T. DE L.

—

Mgr Cospean, évêque de Nantes, par l'abbé P. Fr. GAIGNARD, chanoine honoraire, supérieur des missionnaires de l'Immaculée-Conception. Nantes, Mazeau et Libaros, 1876, in-8°, 74 p. (Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*)

L'un des prélats les plus éminents qui aient occupé au XVIIe siècle les siéges d'Aire, de Nantes et de Lisieux est sans contredit Mgr Cospean, qui fut nommé évêque de Nantes, en 1621, et qui fut l'un des maîtres de Bossuet. La *Revue des provinces de l'Ouest* publia en 1854 une bonne étude sur ce prélat par M. Livet; mais ce biographe, si versé dans toutes les questions littéraires du XVIIe siècle, avait surtout considéré les rapports du savant évêque avec les littérateurs de son temps. M. l'abbé Gaignard ayant remarqué que l'*Histoire universelle de l'Eglise*, par l'abbé Rohrbacher, accuse Mgr Cospean d'avoir été l'un des premiers fauteurs de la triste hérésie du jansénisme, a repris l'étude de sa carrière à ce point de vue et n'a pas eu de peine à le justifier complétement sur un point aussi capital. Une accusation de cette nature aurait en effet besoin, pour mériter créance, de reposer sur des faits et sur des témoignages d'une autorité irrécusable. Or il n'en est nullement ainsi dans la circonstance; bien plus, les jansénistes n'ont pas inséré l'évêque de Nantes dans le nécrologe de leurs prétendus saints, et l'acharnement avec lequel le janséniste Travers a poursuivi sa mémoire, prouve assez clairement qu'il n'a jamais appartenu à la secte : les souverains pontifes ne lui eussent point décerné le titre de *Défenseur de l'héritage de saint Pierre*, s'il avait favorisé cette doctrine.

De tous les documents fort judicieusement mis en évidence par M. l'abbé Gaignard, il résulte que Mgr Cospean fut un évêque remarquable non-seulement par le savoir et l'éloquence, par la piété, le désintéressement, la charité, la bienveillance et l'application à tous les devoirs d'un bon pasteur, mais encore et avant tout par sa parfaite orthodoxie et son attachement ostensible au Saint-Siége, dans un siècle où il trouvait tant d'exemples contraires.

Les insinuations jansénistes forceront à refaire toute l'histoire ecclésiastique des deux derniers siècles.

RENÉ KERVILER.

—

Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, 1614-1673, par L. PINGAUD. Besançon, 1876, in-8° de 43 p. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.*)

« A peu près inconnue aujourd'hui, » dit M. Pingaud (p. 4), « Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, fut jadis célèbre en Franche-Comté, en Lorraine et aux Pays-Bas, par sa beauté, son esprit, par le long empire qu'elle exerça sur le cœur du léger et inconstant Charles IV, duc de Lorraine. » M. Pingaud retrace avec autant de soin que de talent la biographie de cette galante et guerrière personne qui « dernière héritière d'une des plus anciennes et des plus illustres familles de Franche-Comté, » naquit le 27 décembre 1619, au château de Belvoir, dans les montagnes du Doubs, et mourut à Besançon, le 5 juin 1663, après avoir vu, quinze jours auparavant, son mariage de 1637 avec le duc de Lorraine enfin béni par l'Église (20 mai). M. Pingaud a consulté tous les ouvrages imprimés et manuscrits où il est parlé de Béatrix, notamment la vie inédite de Charles IV par Hugo, qui est conservée dans la bibliothèque de Nancy, le *Journal* inédit du docteur Garinet

conservé dans la bibliothèque de Besançon, divers *factums* imprimés en 1659 qui avaient échappé aux recherches d'un éminent érudit, M. Gachard, auteur d'un mémoire intitulé : *Histoire d'un procès célèbre* (au sujet de la naissance d'un fils de Béatrix), mémoire qui a paru dans le tome IV des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, etc. M. Pingaud n'a pas oublié d'examiner le portrait de Béatrix de Cusance laissé par Van Dyck, ainsi que celui qui se trouve dans la collection Daret (Paris, 1652). Il a reproduit, à la fin de sa brochure, deux curieuses lettres inédites de *Mme de Lorraine*, comme on appelait Béatrix, tirées, l'une des papiers de Chifflet à la bibliothèque de Besançon, l'autre des archives communales de la même ville, lettres qui couronnent à merveille une monographie où, d'un bout à l'autre, est justifié ce mot de M. Guizot, épigraphe choisie par l'auteur avec tant d'à-propos : « On veut des romans : que ne s'adresse-t-on à l'histoire? »

T. DE L.

Le comte de Plélo, *un gentilhomme français au XVIIIe siècle, guerrier, littérateur et diplomate*, d'après des papiers de famille et les archives du ministère de la Guerre et des Affaires étrangères, par E.-J.-B. RATHERY, conservateur à la Bibliothèque nationale. Paris, Plon, 1876, in-8° de XXXI-300 pages.

L'amour dans le mariage, qui l'eût cherché au XVIIIe siècle, en plein règne de Louis XV ? C'est là pourtant que le regretté M. Rathery l'a découvert, à l'aide de papiers de famille soigneusement conservés. A une époque où il était de bon ton pour un mari du grand monde d'être mal avec sa femme, le comte de Plélo aimait la sienne avec toute l'ardeur d'un simple bourgeois, et il l'avouait sans le moindre respect humain. A vrai dire, c'est là le côté le plus original de cette sympathique figure de gentilhomme breton. Les confrères de l'*entresol* devaient être quelque peu étonnés quand, au milieu de dissertations savantes et littéraires, ils trouvaient dans les lettres de l'ambassadeur de France à Copenhague des passages comme celui-ci : « Philosophe ou du moins tâchant de l'être sur une infinité d'accidents de la vie, je suis du dernier vulgaire d'abord qu'il s'agit de ma femme, de mes enfants, de mes amis. J'aime tout cela, et je pleure de ce qui leur arrive, comme le plus simple paysan. » — Cette femme était une la Vrillière, fille d'un ministre secrétaire d'État, et belle-sœur du comte de Maurepas. Avec de pareils appuis, il semblait que la carrière du comte de Plélo dût être facile ; elle fut pénible pourtant, au début du moins. Un père qui ne l'aimait pas et le lui faisait sentir, des dettes contractées dans sa jeunesse, autant d'obstacles qui le condamnèrent d'abord à une existence difficile et obscure, mais au fond paisible et heureuse. Sa femme, ses livres et ses amis, tel était le cadre modeste dans lequel il renfermait sa vie et auquel il se résignait très-volontiers, lorsque l'influence de son beau-frère Maurepas lui fit donner l'ambassade de Danemark. Il ne l'accepta qu'avec une certaine répugnance : il lui en coûtait de s'éloigner de Paris et des relations littéraires qu'il y avait contractées. Mais il vit là un moyen de servir la France, et il partit pour Copenhague. Et le fait est qu'il y servit bien son pays. Sa correspondance, publiée en partie par M. Rathery, montre avec quelle ardente sollicitude et souvent avec quel succès cet officier de cavalerie, improvisé diplomate, défendait les intérêts français dans le Nord.

Le soldat reparut dans une circons-

tance importante, qui passe habituellement trop inaperçue au milieu des guerres de Louis XV. En 1733, Stanislas Leczinski ayant été élu pour la seconde fois roi de Pologne, la cour de France avait chaudement appuyé sa nomination et la Diète l'avait acclamé à l'unanimité. Mais toutes deux l'abandonnèrent presque aussitôt, et à peine proclamé, Stanislas fut obligé d'aller s'enfermer à Dantzick, ne pouvant résister en rase campagne à son concurrent l'électeur de Saxe, soutenu par la Russie. Il y fut immédiatement assiégé et en peu de temps réduit aux dernières extrémités. Plélo, qui avait énergiquement contribué à l'élection, réclamait avec instance de prompts secours; il ne comprenait pas que la France délaissât ainsi le beau-père de son roi; il y avait là pour lui non-seulement une question de famille, mais une question d'honneur. Le cardinal de Fleury, qui craignait de se brouiller avec l'Angleterre, n'osait pas tenter une intervention sérieuse: notre flotte, envoyée dans la Baltique, s'était bornée à une insignifiante démonstration. Un misérable corps de quinze cents hommes, mal équipés et mal armés, fut tout ce que le roi de France mit à la disposition de son beau-père, pressé de toutes parts. Encore ces troupes, à peine débarquées à Dantzick, revinrent-elles précipitamment à Copenhague, saisies d'une panique subite. Plélo fut indigné; il gourmanda vivement le chef de l'expédition, et se mettant lui-même à sa tête, il la reconduisit à Dantzick; il y trouva la mort, dans une sortie brillamment exécutée, mais où sa valeur succomba sous le nombre. Il n'avait que trente-cinq ans.

Ainsi se termina une vie courte et bien remplie, et dont les services et le patriotisme furent rehaussés encore par l'héroïsme d'une fin que tous, amis et ennemis, saluèrent avec respect et admiration. M. Rathery a bien fait de tirer de l'obscurité la figure de ce gentilhomme simple et dévoué qui fut un esprit distingué et un beau caractère. Hélas! pour lui aussi ç'a été sa dernière œuvre. A peine avait-il corrigé les épreuves de ce volume, couronnement de toute une existence consacrée à la science et à l'histoire, qu'il était emporté par un mal cruel. Mais il revit tout entier dans l'intéressante et attachante notice que lui a consacrée M. Gaston Feugère. Elle nous fait aimer l'homme, comme le livre nous fait aimer l'écrivain.

M. de La Rocheterie.

Victor Palmé.

TABLE DES MATIÈRES

DU

VINGTIEME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1876

Le Plan de la Genèse, par le R. P. Alphonse Delattre, de la Société de Jésus. 5
Le Pape Étienne X, par M. Ulysse Robert. 49
Nullité du mariage de Henri IV avec Marguerite de Valois, par M. l'abbé Feret, aumônier du Lycée Henri IV. 77
Les Origines de l'hérésie de Bérenger, par M. l'abbé Delarc. 115
Mélanges : La Favorite de Commode, par M. Adolphe de Ceuleneer. 156
Chabot de Brion, amiral de France, gouverneur de Bourgogne, d'après sa correspondance inédite, par M. Edouard de Barthélemy . . 168
La Fronde en 1652, par M. Georges Gandy. . 182
Strasbourg, l'Alsace et le Rhin, par M. ***. . 188
La *Collectio Lacensis*, par le R. P. Carron, de la Société de Jésus. 619
Une nouvelle collection de documents relatifs à l'histoire ecclésiastique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, par M. Gustave Masson. 201
Correspondance des contrôleurs généraux sous le règne de Louis XIV, par M. J. Salmon. . 206
Courrier anglais, par M. Gustave Masson 215
Courrier belge, par M. Godefroid Kurth. 223
Courrier italien, par M. Giuseppe Pitre. 237
Courrier du Nord, par M. E. Beauvois. 246
Chronique, par M. Marius Sepet. 258
Revue des Recueils périodiques :
Périodiques français, par M. F. de Fontaine. . . . 276
Périodiques italiens, par M. de l'Épinois 290
Périodiques russes, par le R. P. Martinov. 301
Bulletin bibliographique 314

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1876

Le Patriarche Abraham et les découvertes modernes, par M F. Vigouroux, prêtre de Saint-Sulpice 357
Le Pape Innocent XI et la Révolution anglaise de 1688, par M. Charles Gérin. 427
L'Hymnographie de l'Église grecque. Du Rhythme dans les cantiques de la liturgie grecque, par M. Henry Stevenson. 482
Mélanges : Le mot de Bailly allant à l'échafaud, par M. Louis Audiat. 538
Un épisode inconnu de la vie de Malebranche d'après une lettre inédite de l'abbé de Rancé, par M. Jules Doinel, archiviste du Loiret. . . 553
Les dernières années de Voltaire, par M. Georges Gandy. 560
Une nouvelle histoire de Russie, par le R. P. Pierling, de la Société de Jésus. . . 565
Les *Erreurs et Mensonges historiques* de M. Charles Barthélemy, par M. J.-B. Lelièvre. . . . 572
La diplomatie et la guerre franco-allemande, 1870-1871, par M. G. Baguenault de Puchesse. 576
Courrier anglais, par M. Gustave Masson. 591
Courrier russe, par le R. P. Martinov 599
Courrier italien, par M. G. Pitrè 610
Chronique, par M. Marius Sepet. 621
Revue des Recueils périodiques :
Périodiques français, par M. Fr. de Fontaine. . . . 638
Périodiques allemands, par M. Bonifaz Maier. . . 643
Bulletin bibliographique 655

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Étude sur la topographie des Gaules, par M. François Moulenq 314
Les Villes mortes du golfe du Lion, par M. Ch. Lenthéric . . 314
Le Moïse historique et la rédaction mosaïque du Pentateuque, par M. Ch. Schœbel 655
Salomon et l'Ecclésiaste, étude critique, par l'abbé A. Motais . 316
Introductio generalis ad historiam ecclesiasticam critice tractandam, auctore P. Carolo de Smedt 317
Traité de l'élection du pape, par Jérôme Bignon, publ. par M. Aug. Pécoul 322
Histoire des conciles, par Mgr Héfélé, tome XI. 656
Vita, viaggi e predicazione dell'apostolo S. Pietro, par l'archip. Bartolomeo Ambrosi 321
Les Esclaves chrétiens, depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident, par M. P. Allard 657
Flavia, scènes de la vie chrétienne au IVe siècle, par l'abbé Hurel 657
Histoire politique et religieuse de la France, par l'abbé P. Mury. 323
L'Église des Gaules et le conciliabule de Béziers, par l'abbé Douais 658
Un récit en vers français de la première croisade, fondé sur Baudri de Bourgeuil, publié par M. Paul Meyer 328
Lettres intimes de Henri IV, publiées par M. L. Dussieux . . 659
Journal du siége de Paris en 1590, rédigé par un des assiégés, publié par M. Alfred Franklin 323
Louis XIII à Bordeaux, relation inédite publiée par M. Ph. Tamizey de Larroque. 660
Histoire de Colbert et de son administration, par M. Pierre Clément 660
Archives de la Bastille. Règne de Louis XIV (1675-1686), par M. Fr. Ravaisson . . . . . , ... 662
Femmes de Versailles. Les femmes de la cour de Louis XV, par M. Imbert de Saint-Amand 329
La Révolution de Thermidor. Robespierre et le Comité de salut public en l'an II, par M. Ch. d'Héricault 662
Les Martyrs de la Révolution dans le diocèse de Séez, par l'abbé Blin 665

Le Parti libéral sous la Restauration, par M. Paul Thureau-Dangin 666
L'Invasion allemande dans les provinces de Bourgogne et de Franche-Comté, par M. Mignard 668
Guerre des Français et des Anglais du XIe au XVe siècle, par M. Lachauvelaye 669
Les Saulx-Tavanes. Étude sur l'ancienne société française, par M. L. Pingaud 669
Le Diocèse de Langres, histoire et statistique, par l'abbé Roussel, tome II 330
Pouillé historique du diocèse de Die en 1449 et 1450, publié par M. J. Brun-Durand 670
Histoire de la cathédrale de Rodez avec pièces justificatives et de nombreux documents sur les églises et les anciens artistes du Rouergue, par M. L. Bion de Marlavague. 331
Étude historique et archéologique sur l'église et la paroisse de Savigné-sur-Même (Sarthe), par M. l'abbé Rob. Charles . . 333
Notice historique, topographiqne et hagiologique sur Saint-Geniez, par l'abbé Daspres 671
Notice historique et topographique sur Sainte-Marguerite, par l'abbé Arnaud 671
Monographie du monastère des dominicains de Sainte-Catherine à Poitiers, par le P. Fontalirant 673
Notre-Dame de Confort, sanctuaire des Frères Prêcheurs à Lyon, par le même 673
Le Jubé du cardinal Philippe de Luxembourg à la cathédrale du Mans, figuré et décrit d'après un dessin d'architecture du temps et des documents inédits du XVIe siècle, par E. Hucher. 355
Cartulaire de Notre-Dame des Ardents à Arras, par M. Louis Cavrois 333
Notice sur l'hospice d'Aubrac en Rouergue (petit Saint-Bernard de la France), par M. V. Advielle, d'Arras 334
Notice historique sur l'institution à Béthune en 1188 de la confrérie des charitables de Saint-Éloi, qui existe depuis cette époque, par M. F. Vallage. 334
Recherches sur l'instruction publique dans le département de la Sarthe, par M. Armand Bellée 674
Que devons-nous à l'Église et à la Révolution en fait d'éducation publique, spécialement dans le Maine et les provinces voisines? par le P. Ch. Clair. 674
Les Chroniques de la paroisse et du collége de Courdemanche, au Maine, par l'abbé Rob. Charles. 675
Les Statuts des corporations professionnelles à Montauban, par M. G. Bourbon. 675

Petits états d'Albigeois, ou Assemblées du diocèse d'Albi, par M. Élie-A. Rossignol 335
Recherches de l'antiquité d'Engoulesme, par Élie Vinet, publiées par le docteur C. Gigon 676
Annales de la ville de Romans pendant les guerres de religion, de 1549 à 1599, par le docteur Ulysse Chevalier 336
Micy, son histoire, son influence sociale au VIe siècle, par l'abbé Th. Cochard 337
Châtillon-sur-Loire, son histoire avant 1789, par le même . . 337
Senarpont et ses seigneurs, par l'abbé Théodore Lefèvre. . . 677
La famille Le Carlier et le père Ignace, capucin. Notes (sur l'Artois) recueillies par M. P.-M. Laroche 338
Les deux premiers hôtels de la ville de Dijon, étude historique, par M. J. Garnier 677
Les anciennes faïenceries de Montauban, Ardus, Négrepelisse, Auvillar, Bressols, Beaumont, etc. (Tarn-et-Garonne), par M. Ed. Forestié 678
Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne, par l'abbé A. Hanauer 338
Die Burgen Gross und Klein-Geroldseck und Wasichen, von Dagob. Fischer 341
Die Herrschaft Rappolstein, von Jul. Rathgeber 343
Étude sur les forestiers et l'établissement du comté héréditaire de Flandre, suivie de quelques documents sur les fêtes des forestiers de Bruges, par MM. Jules Bertin et Georges Vallée 347
Omaggio della società storica Lombarda al VII centenario della battaglia di Legnano, par Cesar Cantù, G. Riovano, etc. . . 679
Histoire de Gustave-Adolphe, roi de Suède, par M. de Parieu. 681
Geschichte der Bulgaren, von C. J. Jirecek 682
La cour et la ville de Madrid vers la fin du XVIIe siècle, mémoires de la cour d'Espagne, par la comtesse d'Aulnoy, publiés par Mme B. Carey, 2e partie. 686
Fusang, or the discovery of Amorica by Chinese buddhist Priests in the fifth century, by M. Charles G. Leland . . . 348
Histoire de la Floride française, par M. Paul Gaffarel. . . . 687
Le Canada sous l'Union, 1841-1867, par M. L.-P. Turcotte . . 688
L'Auteur du traité de l'*Imitation de Jésus-Christ*, par l'abbé C. A. Ducis. 690
La Littérature contemporaine en province, par M. Théodomir Geslain 691
Le Cardinal Arborio de Gattinara, président du parlement de Dôle et chancelier de Charles-Quint, par M. Huart 691
Antoine Loisel et son temps, 1536-1617, par M. Arm. Demasure. 692

Pierre Daniel, avocat au parlement de Paris, et les érudits de son temps, d'après les documents inédits de la bibliothèque de Berne, par M. L. Jarry 352
Der jurist und Philolog Peter Daniel aus Orléans, Eine litterarhistorische Skizze, von Dr Herman Hagen. 352
Étude littéraire et historique sur Pierre Daniel d'Orléans, par le professeur Hagen 352
Mgr Cospean, évêque de Nantes, par l'abbé D.-Fr. Gaignard. . 693
Un Évêque de Vannes à l'Académie française, Jean-François-Paul Lefebvre de Caumartin, etc., par M. R. Kerviler . . . 350
La Saintonge et l'Aunis à l'Académie française : J. Ogier de Gombauld, 1570-1666, par le même 350
La Guyenne et la Gascogne à l'Académie française : Jean de Silhon, par le même 350
Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, 1614-1675, par M. L. Pingaud 693
Fénelon directeur de conscience, par M. A. de Grisy. . . . 351
Le Comte de Plélo, un gentilhomme français au XVIIIe siècle, par M. E.-J.-B. Rathery.. 694
Le Général Philippe de Ségur, sa vie et son temps, par Saint-René Taillandier 354

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Advielle (M. V.), 334.
Allard (M. P.), 657.
Ambrosi (l'abbé Bart.), 321.
Arnaud (l'abbé), 671.
Aulnoy (la comtesse d'), 686.
Bellée (M. Armand), 674.
Bertin (M. Jules), 347.
Bignon (Jérôme), 322.
Blin (l'abbé), 665.
Bourbon (M. G.), 675.
Brun-Durand (M. J.), 670.
Cantu (M. Cesare), 679.
Carey (Mme B), 686.
Cavrois (M. Louis), 333.
Charles (l'abbé Rob.), 675.
Chevalier (le Dr Ulysse), 336.
Clair (le R. P. Ch.), 674.
Clément (M. Pierre), 666.
Cochard (l'abbé Th.), 333.
Daspres (l'abbé), 671.
Demasure (M. Arm.), 692.
Douais (l'abbé), 658.
Ducis (l'abbé), 690.
Dussieux (M. L.), 659.
Fischer (M. Dagobert), 333.
Fontalirant (le R. P.), 673.
Forestié (M. Ed.), 678.
Franklin (M Alfred), 328.
Gaffarel (M. Paul), 687.
Guignard (l'abbé), 693.
Garnier (M. J.), 677.
Geslain (M. Théodomir), 691.
Gigon (le Dr Claude), 676.
Grisy (M. A. de), 333.
Hagen (M. Hermann), 338.
Hanauer (l'abbé), 333.
Héfélé (Mgr), 656.
Héricault (M. Ch. d'), 662.
Huart (M.), 691.
Hucher (M. Eug.), 355.
Hurel (l'abbé), 333.
Jarry (M. L.), 333.
Jirecek (M. C.-J.), 682.
Kerviler (M. René), 333.
Lachauvelaye (M.), 669.
Laroche (M. P.-M.), 338.
Lefebvre (l'abbé Théodore), 677.
Leland (M. Ch. G.), 348.
Lenthéric (M. Ch.), 314.
Marlavague (M. Bion de), 133.
Meyer (M. Paul), 659.
Mignard (M.), 668.
Motais (l'abbé A.), 316.
Moulenq (M. François), 314.
Mury (l'abbé L.), 323.
Parieu (M. de), 681.
Pécoul (M. Aug.), 322.
Pingaud (M. L.), 669, 693.
Pirovano (M. G.), 679.
Rathery (M. E.-J.-B.), 674.
Rathgeber (M. Jul.), 343.
Ravaisson (M. Franç.), 662.
Rossignol (M. Elie A.), 335.
Roussel (l'abbé), 330.
Saint-Amand (M. Imbert de), 333.
Saint-René Taillandier (M.), 354.
Schoebel (M. Ch.), 655.
Smedt (le R. P. Ch. de), 317.
Tamizey de Larroque (M.), 660.
Thureau-Dangin (M. Paul), 668.
Turcotte (M. L.-P.), 444.
Vallage (M. F.), 334.
Vallée (M. Georges), 676.
Vinet (Elie), 444.

Le Mans. — Imprimerie Ed. Monnoyer, place des Jacobins.

07-17510

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 100015103